BnF Gallica

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 17.1 LOU-MAR. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME DIX-SEPTIÈME.

Première Partie.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES

ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS ;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME DIX-SEPTIÈME.

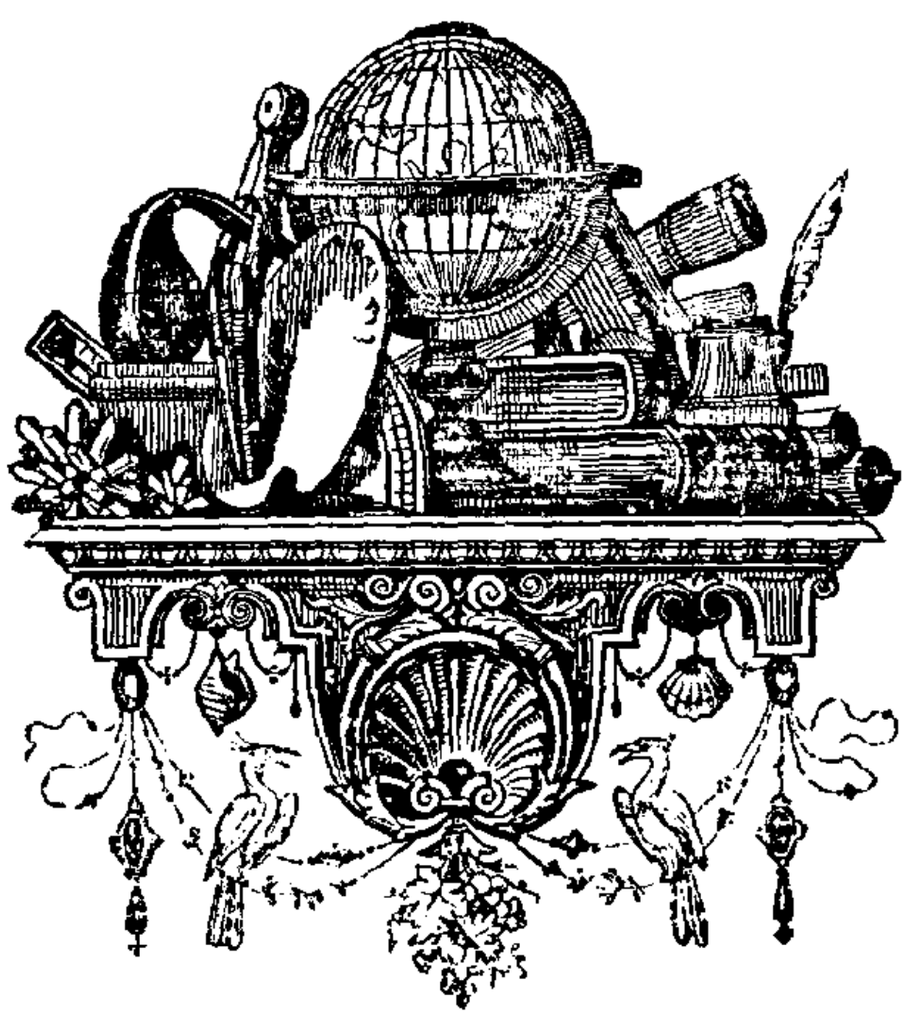

PARIS,

LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, N° 17;

A STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15.

1842

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

L (*suite de la lettre*).

LOUP (*canis lupus*). Ce mammifère, de la tribu des carnassiers digitigrades, a de tels rapports avec certaines races de chiens(*voy.*), qu'on serait tenté de le prendre pour un chien sauvage : aussi fait-il, dans nos classifications, partie du même genre. Cependant ses proportions sont généralement plus fortes; sa queue, au lieu d'être relevée, est droite. Son poil, qui varie selon la température des contrées qu'il habite, est, dans l'espèce commune, d'un gris fauve, avec les jambes fauves, et une raie noire sur celles de devant. Ses oreilles sont droites. Par son museau allongé, il ressemble à un mâtin. Mais s'il a l'organisation du chien, il en diffère essentiellement par les mœurs. Loin d'être sociable, il vit habituellement solitaire, au sein des grandes forêts, ne se réunissant aux animaux de son espèce que lorsque la faim le presse, et lorsqu'il a besoin d'associer ses efforts aux leurs pour conquérir une proie.

Le loup est, par ses appétits carnassiers non moins que par sa force (car il emporte facilement un mouton en s'enfuyant), l'animal le plus nuisible de nos contrées. Cependant son courage n'est pas en rapport avec sa vigueur; et comme il n'a pas, ainsi que le renard, les instincts de la ruse, il est réduit le plus souvent à se repaître de charogne. On l'a vu suivre des armées, et dévorer sur les champs de bataille les morts qui n'étaient enterrés qu'à une petite profondeur. Ce n'est que pressé par la faim qu'il ose attaquer l'homme. Il peut, dit-on, rester plusieurs jours sans manger. La louve met bas, dans d'épais fourrés qu'elle a disposés pour cet usage, 5 à 9 petits louveteaux, naissant, comme les chiens, les yeux fermés, et restant pendant un an sous la tutelle de leur mère, qui leur prodigue les soins les plus assidus. Le loup peut produire avec le chien des métis féconds. Il est susceptible de contracter la rage. Quoique difficile à apprivoiser, on l'a vu accompagner son maître et lui donner des preuves non équivoques d'attachement. Suivant l'auteur d'une Histoire naturelle de la Caroline, les Indiens s'en servaient comme de chiens avant l'arrivée des Européens.

Tel est le *loup ordinaire*, si redouté dans les bergeries, où il s'introduit ordinairement pendant la nuit, à la faveur des trous qu'il creuse sous les portes. Par suite de la guerre acharnée qu'on lui fait, il a presque entièrement disparu de certains pays, et particulièrement de l'Angleterre, où il était jadis très commun. On le trouve depuis l'Égypte jusqu'à la mer Glaciale. Les autres espèces décrites par les naturalistes sont : le *loup noir* (*canis lycaon*), d'un noir uniforme, avec une tache blanche à l'extrémité du museau et au milieu de la poitrine; ce n'est peut-être qu'une variété du précédent, néanmoins il passe pour plus féroce; le *loup rouge d'Amérique* (*canis jubatus*), qui vit dans le sud de ce continent : il est d'un roux cannelle, plus clair dessous, et porte une courte crinière noire tout le long de l'épine. Le *loup du Mexique* (*canis Mexicanus*) diffère peu de celui d'Europe; mais il a le dessous du corps et les pieds blanchâtres. C. S-TE.

LOUP-CERVIER, *voy.* Lynx.

LOUPE, *voy.* Lentilles.

LOUP-GAROU (du grec λύκος ἄγριος, loup furieux). La crédule antiquité avait mis au nombre des prodiges qu'elle attribuait à la magie le pouvoir accordé, suivant elle, à quelques hommes de se transformer en loups. Des écrivains très éclairés du reste, tels que Strabon, Pomponius Mela, Varron, etc., affirmèrent gravement la réalité de ces transformations. Virgile, dans ses *Bucoliques*, adopta aussi cette croyance, et l'un de ses bergers nous explique que, par le secours de quelques herbes, il a vu souvent Mœris... *lupum fieri et se condere sylvis*.

Le moyen-âge attribua bientôt à ces hommes momentanément métamorphosés, et auxquels on donna le nom de *loups-garous*, les actes les plus hideux de férocité. Plusieurs de ces malheureux furent condamnés au feu par des arrêts de nos parlements comme ayant dévoré de jeunes garçons et de jeunes filles. Qui eût osé contester l'existence des loups-garous, quand l'empereur Sigismond l'avait fait reconnaître, en quelque sorte, comme article de foi par une réunion des plus célèbres théologiens de son temps? Si nous ne nous croyons plus obligés de respecter la décision de ce pieux synode, la science médicale nous a expliqué comment des individus, atteints d'une maladie à laquelle on a donné le nom de *lycanthropie*, avaient pu, dans le délire où elle les jetait, se croire, en effet, transformés en loups, quitter leurs habitations pour courir les champs, se livrer même à des actes de frénésie, et les confesser ensuite devant des juges qui punissaient leur folie comme un crime.

Aujourd'hui, le *loup-garou* n'a plus affaire qu'à la police correctionnelle; car c'est tout simplement quelque loustic villageois qui, voulant faire peur aux jeunes filles revenant de la veillée, revêtu de la peau d'un animal, traîne des chaînes avec fracas et souffle dans un cornet à bouquin; ou c'est quelque adroit voleur de campagne qui, à l'aide des mêmes moyens, récolte la nuit ce qu'il n'a pas eu la peine de planter. Encore cela n'a-t-il lieu que dans quelques provinces éloignées, telles que la Saintonge, la Bretagne, pays où toutes les branches de la sorcellerie sont encore en crédit, et pour lesquels il n'est guère de superstitions arriérées. M. O.

LOUQSOR ou **Luxor**, *voy.* Thèbes, Égypte, Obélisque, etc.

LOURISTAN, *voy.* Laristan.

LOUTRE (*lutra*), genre de carnassier de la tribu des digitigrades, et dont la conformation, qui les rapproche du groupe des martes (*voy.*), a été modifiée pour les habitudes de la vie aquatique. Leur corps est déprimé, allongé; leur queue, aplatie horizontalement; leurs membres sont courts et terminés par des pieds largement palmés; leur tête large et écrasée, terminée par un mufle qu'ornent de fortes moustaches; leur langue est demi-rude. Deux sortes de poils forment leur pelage : les uns soyeux, assez longs; les autres laineux, plus courts et plus fournis. Ces animaux se nourrissent de poissons qu'ils pêchent avec beaucoup d'adresse. Ils établissent sur le bord des rivières et de la mer leurs terriers qui y communiquent par un long boyau souterrain, de sorte qu'ils ont la facilité d'aller à l'eau sans être attaqués par leurs ennemis; ils n'en sortent d'ailleurs que la nuit. D'un naturel sauvage, mais docile et intelligente, la loutre se laisse apprivoiser, et, dans certaines contrées, on la fait pêcher, dit-on, pour le compte de son maître. Elle peut prendre une très grande quantité de poissons dans un jour. Ces carnassiers vivent ordinairement par couples, et ne mettent bas qu'un petit par an. Si l'on en croit les pêcheurs, ils savent remonter la rivière pour aller chercher leur pâture, qu'ils amènent ensuite facilement dans leur trou en l'abandonnant au cours de l'eau. Leurs fourrures sont l'objet d'un commerce assez important.

On connaît 7 ou 8 espèces de ce genre. La *loutre commune*, très répandue dans les rivières d'Europe, est longue d'un mètre, y compris la queue; brune en dessus, grisâtre en dessous, quelquefois marquée de taches blanches. La *loutre de mer*, deux fois plus grande, a le pelage noirâtre, à éclat velouté : c'est une fourrure très recherchée, à la poursuite de laquelle les Russes et les Anglais vont dans tout le nord de la mer Pacifique. C. S-te.

LOUVAIN, sur la Dyle, chef-lieu de canton de la province de Brabant, royaume de Belgique, à 5 lieues de la capitale. Cette ville très vaste, et qui autrefois était la capitale du Brabant (*voy.*) et la résidence des ducs, ne renferme pourtant guère plus de 25,000 âmes. Au moyen-âge, Louvain, appelée en flamand *Leuven*, était une ville manufacturière du premier ordre, surtout pour la draperie, qui y occupait, dit-on, 100,000 ouvriers. Une émeute très violente, qui eut lieu en 1382 contre le duc de Brabant, causa la ruine de cette industrie florissante; dispersés sans espoir de retour, les ouvriers se réfugièrent pour la plupart en Angleterre.

L'université de Louvain n'était pas moins célèbre que sa fabrique de draps. Fondée en 1426, cette institution était parvenue, dit-on, à attirer jusqu'à 4,000 étudiants et possédait une quarantaine de colléges, dont quatre surtout étaient renommés pour leurs études théologiques et philosophiques, et procédaient avec beaucoup de solennité aux promotions annuelles. Le recteur présidant le sénat académique avait juridiction entière sur les écoliers. Il y avait un collége de catholiques hollandais, un autre pour les Anglais et trois pour les Irlandais; la bibliothèque était très nombreuse. Au XVIII^e^ siècle, cette université, dans laquelle le clergé faisait prévaloir une grande intolérance, était beaucoup déchue, quoique personne ne pût avoir un emploi dans les Pays-Bas autrichiens sans avoir pris ses degrés de bachelier, licencié ou docteur à Louvain. L'empereur Joseph II n'y laissa que la faculté de théologie; et, dans la révolution qui suivit peu de temps après, l'université fut entièrement supprimée. Sous le régime français, on y substitua un lycée; mais le roi des Pays-Bas, en 1817, rétablit l'université; elle a été maintenue après la révolution de 1830, et destinée spécialement à l'enseignement de la théologie catholique. On y comptait, en 1840, 489 étudiants. Louvain a un grand hôtel-de-ville, avec une façade richement décorée dans le style gothique. On remarque l'église gothique de Saint-Pierre, et l'ancienne église des jésuites. Les brasseries de Louvain, au nombre d'environ 40, sont renommées par la bonne bière qui porte le nom de cette ville, dont elles fabriquent, dit-on, 150,000 tonneaux par an. On y distille aussi de l'eau-de-vie de genièvre, on y tisse des lainages, raffine du sel et du sucre, et fait des dentelles et de la verrerie. Un canal bordé d'arbres et un chemin de fer la mettent en communication avec Malines, qui en est éloignée de 4 lieues. D-G.

LOUVERTURE, *voy.* TOUSSAINT.

LOUVET DE COUVRAY (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention nationale, né à Paris le 11 juin 1760, était fils d'un marchand bonnetier ou papetier. Quoi qu'on en ait dit, son éducation fut très incomplète, puisqu'il ignorait le latin, mais il était doué de beaucoup d'esprit naturel et d'imagination; dès l'âge de 17 ans, il fut placé, en qualité de secrétaire, auprès du savant Dietrich, pour lequel il rédigea avec talent plusieurs mémoires académiques. Ce fut de 1787 à 1789 qu'il publia les trois parties de son trop fameux roman intitulé : *les Aventures du chevalier de Faublas*. Malgré le succès de vogue de cet ouvrage licencieux, Louvet n'était encore que simple commis chez le libraire Prault à l'époque où éclata la révolution. Il en adopta les idées avec enthousiasme. Mounier ayant hautement attribué à l'influence des Jacobins les mouvements des 5 et 6 octobre, Louvet fit l'apologie de ces journées et des fauteurs de leurs excès dans un pamphlet que, sous le titre de *Paris justifié*, il fit paraître au commencement de 1790. Cette publication devint pour lui un brevet d'admission dans la société des Jacobins, et il s'empressa de justifier cette faveur en mettant au jour, sous la forme de roman, une espèce de plaidoyer en faveur du divorce et du mariage des prêtres. Lorsque l'Assemblée législative eut remplacé la Constituante, Louvet se lia étroitement avec les députés du parti de la Gironde, dont l'influence était alors toute-puissante. Sous leurs auspices, il alla, le 26 décembre 1791, à la barre de l'assemblée, demander la mise en accusation des frères du roi et de quelques autres chefs de l'émigration, et, le 2 janvier 1792, un décret conforme à cette demande fut rendu sur le rapport de

Guadet. Lorsque Roland parvint au ministère, il s'attacha Louvet comme l'un des écrivains politiques soldés sur les fonds de l'état, et, de romancier devenu publiciste révolutionnaire, Louvet rédigea un journal-placard intitulé *la Sentinelle*, où il dénonçait journellement les complots de la cour, et préparait activement les esprits à l'attaque du trône. Aussi, à la suite du 10 août, Roland le fit nommer, par les électeurs du Loiret, député à la Convention nationale.

Ardent et passionné, mais sincère dans son exaltation républicaine, Louvet se sépara bientôt avec horreur du parti qui voulait faire du crime un moyen de succès pour la cause de la liberté; dès les premières séances de la Convention, il réclama la punition des auteurs des massacres de septembre et de ceux qui en avaient été les fauteurs. Sa sagacité lui fit d'abord reconnaître les tendances ambitieuses de Robespierre, et, le 29 octobre, dans une improvisation rapide et pressante, forte de raisonnement et brillante de formes, il accusa formellement l'*incorruptible* d'aspirer à la dictature. Déconcerté par cette vive attaque, Robespierre (*voy.*) demanda huit jours pour préparer sa défense, et, pendant ce délai, il sut si bien disposer les esprits que, malgré l'insuffisance d'une réponse plus captieuse que logique, la dénonciation de Louvet fut écartée par l'ordre du jour. Le 6 décembre, Louvet appuya fortement la proposition tendant à expulser du territoire français tous les membres de la famille des Bourbons. Dans le procès du roi, il vota pour l'appel au peuple et pour la mort différée jusqu'à la mise en activité de la constitution républicaine. Deux fois, dans le courant de mai, il insista pour que la Convention prévînt, par des mesures rigoureuses, l'insurrection que la commune et les Jacobins préparaient ouvertement contre elle. N'ayant pu y réussir, il se mit à couvert de l'événement par sa retraite, et il était déjà en sûreté à Caen, lorsque, le 2 juin, la Convention, délibérant sous les canons de Henriot, le décréta d'arrestation, ainsi que 21 de ses collègues (*voy.* GIRONDE). Bientôt mis hors la loi, pour s'être soustrait à l'exécution de ce décret, il se réfugia, avec plusieurs autres proscrits, d'abord dans la Bretagne et ensuite dans le Limousin; erra jusqu'aux portes de Libourne, en compagnie de Pétion, Barbaroux et Valady; puis, à travers mille dangers, il rentra sain et sauf à Paris, où il resta caché jusqu'après le 9 thermidor. Sous le titre : *Quelques notices pour l'histoire et le récit de mes périls depuis le* 31 *mai* 1793, Louvet a raconté, d'une manière dramatique et dans un style pittoresque, cette *Odyssée* d'un proscrit échappé au glaive de la terreur. Mais les suites du 9 thermidor le tinrent longtemps encore éloigné de la Convention : il n'y fut rappelé que le 8 mars 1795. Dès le lendemain, à la tribune, il paya un tribut d'éloges et de regrets aux mânes de ses collègues martyrs du 31 mai. Il reprit, mais sans beaucoup de succès, la publication de *la Sentinelle*. Toujours fidèle à ses principes républicains, il combattit énergiquement la réaction d'où sortit la catastrophe du 13 vendémiaire. Nommé membre du comité qui proposa les fameuses lois organiques, en date des 5 et 13 fructidor, qui servirent de prétexte à l'insurrection parisienne, Louvet, dans un placard périodique intitulé *Front !*, appela la force militaire à résister aux entreprises des sections. Élu membre du conseil des Cinq-Cents, on le vit se rallier aux restes de la faction qui l'avait proscrit autrefois, pour combattre ses anciens compagnons d'infortune, et, par là, il se rendit odieux à leur parti qui dominait alors. En mai 1797, sorti définitivement du Corps législatif, il ouvrit un magasin de librairie, d'abord à l'hôtel de Sens, puis dans les galeries de Bois, au Palais-Royal. Sa femme, qu'il appelait *Lodoïska*, du nom de l'une des héroïnes du roman de *Faublas*, tenait ce magasin, et elle y était journellement en butte aux avanies de *la jeunesse dorée* (*voy.* FRÉRON). Compris dans la première organisation de l'Institut, sous le Directoire, il fut placé dans la section de grammaire, ce qui fit ressortir davantage encore son défaut d'instruction classique. Poussé à bout par les brocards qui tombaient sur lui, le champion de toute liberté finit par demander la répression des abus de la presse : nouveau sujet d'invectives et de récriminations; enfin, sa

santé et son moral s'affaiblirent à la fois à ces chocs redoublés, et il y succomba le 25 août 1797. Le Directoire venait de le nommer consul à Palerme; sa femme, qui lui était tendrement attachée, prit du poison pour ne pas lui survivre, mais on parvint à la sauver.

Louvet, dont M^me^ Roland a vanté outre mesure le talent et le caractère, a droit à l'indulgence pour la sincérité et la constance de ses opinions, autant que pour la générosité de son dévouement. Il joua, dans la révolution, le rôle d'un enfant perdu, et racheta en partie les torts de sa conduite par la droiture de ses intentions. Son renom littéraire n'est guère fondé que sur le succès prodigieux du roman de *Faublas*, réimprimé plusieurs fois et traduit dans plusieurs langues, ouvrage dangereux, puisque la débauche y est peinte sous les traits séduisants du plaisir. *Émilie de Varmont ou le divorce nécessaire, et les Amours du curé Sévin*, roman cité plus haut, a tous les défauts de *Faublas*, sans en avoir l'agrément. Les écrits politiques, pour la plupart aussi déjà mentionnés, et trois comédies, dont deux sont restées inédites, forment le complément des OEuvres de Louvet. Ses *Notices*, publiées pour la première fois en 1795, 1 vol. in-8° ou 3 vol. in-12, font partie de la *Collection des Mémoires sur la révolution française*, édités par les frères Baudouin. P. A. V.

LOUVETERIE, équipage de chasse pour le loup (*voy.*), ensemble des moyens propres à la destruction de ces animaux. François I^er^ créa, en France, la charge de *grand-louvetier* (1520), lequel entretenait aux frais du roi un équipage spécial qui se transportait aux environs de la capitale, partout où l'on signalait la présence des loups. Il existait en outre plusieurs officiers de louveterie dans les provinces. Une ordonnance du 15 août 1814 avait placé tout ce qui concerne la louveterie dans les attributions du grand-veneur, lequel nommait des lieutenants de louveterie dans chaque conservation forestière. Depuis 1818, des moyens plus efficaces ont été proposés pour détruire les loups : ils consistent dans une prime de 18 fr. allouée à quiconque tue une louve pleine, de 15 fr. par louve non pleine, de 12 fr. par loup, de 6 fr. par louveteau; en des chasses générales ou battues, au mois de mars et au mois de décembre, ordonnées par les préfets; enfin dans l'usage de piéges, traquenards, trappes, fosses, batteries, et d'appâts empoisonnés. Tout ce qui concerne la louveterie est aujourd'hui réuni à l'administration des forêts, ministère des finances. Z.

LOUVOIS (François-Michel Le Tellier, marquis de), fils de Michel Le Tellier (*voy.*), secrétaire d'état au département de la guerre (1644-66, mort chancelier de France en 1685), naquit à Paris, le 18 janvier 1641. Nommé conseiller au parlement de Metz, il était bien jeune encore, lorsque son père obtint pour lui (1654) la survivance de sa charge de secrétaire d'état au département de la guerre. Il épousa (1662) une riche héritière d'un grand nom, Anne de Souvré, marquise de Courtanvaux; et bientôt, renonçant aux plaisirs de la cour et aux dissipations du jeune âge, il donna tous ses soins aux affaires, se rendit aux armées, visita les places fortes, et se prépara utilement aux travaux du ministère.

Il avait déjà son entrée au conseil. Les rapports qu'il y fit, les abus qu'il dénonça, les moyens qu'il proposa pour les détruire, et la déférence qu'il ne cessait de montrer pour les vues de Louis XIV, ne tardèrent pas à lui gagner l'estime, la confiance et la faveur du maître.

Michel Le Tellier, qui avait gardé la direction de la guerre, mais en l'abandonnant par degrés à son fils, lui en laissa le poids tout entier en 1666. Louvois obtint bientôt une grande influence dans les affaires de l'état, et le roi la lui laissa prendre d'autant plus volontiers, qu'il regardait le nouveau ministre comme son élève, et qu'il disait : « C'est moi qui l'ai formé. »

Les deux hommes qui se partageaient alors avec le plus d'ascendant le pouvoir étaient Colbert et Louvois. Mais ces deux ministres ne pouvaient s'aimer, et n'étaient pas souvent d'accord. Louvois flattait dans le monarque l'ambition des conquêtes et ses goûts fastueux; Colbert voulait soulager la misère du peuple et ne pas aggraver sans cesse le poids

des impôts. Pour achever rapidement ce parallèle, disons que, des deux ministres qui ont le plus contribué à l'éclat et à la grandeur du règne de Louis XIV (*voy.*), Colbert seul dut tout à son génie, tandis que Louvois n'eût pu, sans l'aide de Colbert, exécuter ses vastes desseins, et qu'ainsi la gloire du secrétaire d'état de la guerre fut en grande partie l'œuvre du contrôleur général.

La mort de Philippe IV, roi d'Espagne, avait acquis à Louis XIV, qui avait épousé Marie-Thérèse d'Autriche, des droits que les armes et la victoire pouvaient seules faire triompher. La campagne de 1668, ouverte par le roi, avait glorieusement préparé les voies. L'année suivante, la conquête de la Franche-Comté vint accroître la faveur et le crédit de Louvois : il obtint la surintendance générale des postes. Il fut fait chancelier des ordres du roi (1671), grand-veneur et administrateur général des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (1673).

L'hôtel des Invalides, grand monument du grand siècle, avait été commencé sous la direction de Louvois, en 1671. Presque à la même époque (1672), il fit déclarer la guerre à la Hollande, puissance maritime alors redoutable et qui voulait arrêter les conquêtes de Louis XIV. Il était facile de marcher sur Amsterdam et d'obtenir promptement une paix salutaire : c'était l'avis de Turenne, celui du grand Condé (*voy.* ces noms). Mais l'altier Louvois avait une autre politique : il voyait le maintien et l'agrandissement de son pouvoir dans la guerre prolongée. La moitié de la Hollande était conquise, quarante villes avaient ouvert leurs portes, la paix fut demandée ; mais Louvois y mit des conditions dures, insultantes, et les négociations furent rompues.

En 1674, Louvois suivit le monarque dans la seconde conquête de la Franche-Comté, et, loin de seconder Turenne, dont il s'était déclaré l'ennemi, ce fut malgré ses ordres, donnés au nom du roi, que le grand capitaine combattit et triompha. Mais on regrette qu'il n'ait pas su résister à l'injonction d'incendier le Palatinat, envoyée par l'impitoyable ministre, et dont l'exécution flétrit, dans cette belle campagne, les lauriers de la victoire.

Louvois dirigea avec une grande adresse la prise de Gand, et la paix de Nimègue, en 1678, ainsi que la capitulation de Strasbourg, alors ville impériale, en 1681. Il avait la confiance du maître qui lui renvoyait tout l'honneur du succès de ses armes : « Il a tout pouvoir, écrivait M^me^ de Sévigné (1676), et fait avancer et reculer les armées comme il le trouve à propos. »

Colbert était mort en 1683 ; depuis douze ans, Louvois n'avait que trop réussi à miner son crédit. Colbert repoussait le système des emprunts (1672) : Louvois, qui l'avait proposé, le fit adopter, et alors s'ouvrit une carrière funeste, où plus tard l'état menaça de périr. Colbert protégeait les protestants comme sujets utiles : Louvois voulut les perdre comme sujets rebelles. « Il n'y aura plus qu'une religion dans le royaume, écrivait M^me^ de Maintenon. C'est le sentiment de M. Louvois, et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances, et presque jamais à la religion. » Cependant Colbert était religieux, beaucoup plus que Louvois, et c'est parce qu'il comprenait mieux la religion qu'il s'opposa, tant qu'il vécut, à la révocation de l'édit de Nantes.

Deux ans s'étaient écoulés depuis la mort de Colbert, et Louvois écrivait (1685) à un commandant de province : « Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les *dernières rigueurs* à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion ; et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir rester les derniers, doivent être *poussés jusqu'à la dernière extrémité*. » On avait cru d'abord les conversions faciles ; on s'était trompé. On avait commencé par des prédications, puis vint la violence, et aux missionnaires succédèrent les dragons. La révocation de l'édit de Nantes (octobre 1685) fut la plus déplorable erreur, la faute politique la plus funeste du XVII^e^ siècle, et c'est dans Louvois qu'on trouve son plus ardent provocateur.

Le caractère hautain, dur et inflexible de Louvois se manifesta, dans plus d'une circonstance, non sans danger pour le royaume et pour la gloire de Louis XIV,

Louvois ne se montra que dédaigneux et fier envers le doge de Gênes la *superbe*, forcé de venir s'humilier à Versailles (1685), tandis que ce doge était reçu par le monarque, assis sur son trône, avec une politesse et des égards mêlés au faste et à la dignité.

Voulant toujours se rendre nécessaire, Louvois engagea Louis dans des entreprises qui devaient amener la guerre. Sous prétexte de rattacher au domaine de deux provinces conquises, l'Alsace et les Trois-Évêchés, d'anciens domaines qui en avaient été séparés, les propriétaires de ces fiefs, et parmi eux plusieurs princes d'Allemagne, se virent cités à comparaître devant les chambres de justice établies à Metz et à Brisach; ils furent condamnés par défaut, dépouillés, et les haines nationales qui tendaient à s'assoupir se réveillèrent. La ligue d'Augsbourg fut formée, en 1686. L'Europe allait se mouvoir contre la France: Louvois la prévint, et les alliés n'étaient pas encore en mesure d'agir quand l'importante place de Philippsbourg fut emportée, en 1688. D'autres villes fortifiées se rendirent, et le Palatinat fut encore dévasté: Louvois voulait en faire un désert. Les flammes qu'il y avait fait allumer quinze ans auparavant n'étaient, comme on l'a remarqué, que des étincelles, si l'on compare les deux incendies de 1674 et 1689 *.

Bientôt le théâtre de la guerre s'étendit. La France eut à combattre au nord et au midi. Ses armées nombreuses étaient habilement dirigées par Louvois, qui vit sa réputation grandir encore dans les éloges de ses ennemis. Cependant la ligue de l'Europe se fortifiait. Le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, cachait son ambition en exagérant celle de Louis XIV. Il avait réuni des forces considérables à celles des alliés: la France était sérieusement menacée; des revers venaient se mêler aux succès de ses armes. Mayence, défendue par le marquis d'Huxelles, avait capitulé (1689); en Italie, le siége de Coni allait être levé (1691). Des négociations de paix avec la Hollande furent entamées et suivies. Pendant que Louis XIV et le maréchal de Luxembourg (*voy.*) assiégeaient la ville de Mons (1691), Louvois assistait à ce siége: il se mêlait des opérations, faisait des rondes, critiquait les mesures de Luxembourg, qu'il haïssait comme il avait haï Turenne; il osa même, un jour, se permettre de déplacer deux fois une sentinelle que le roi lui-même avait posée. Cette hardiesse ne lui fut pas pardonnée. Déjà sa raideur et son ton absolu dans ses rapports avec Louis XIV avaient nui à son crédit; et les guerres sans cesse provoquées par le ministre avaient fini par amener des dangers qui achevèrent de ruiner l'ascendant et la faveur dont il avait joui.

Après la prise de Mons, Louis ne montra plus à Louvois qu'un visage froid et sévère. Il lui rappela la dureté de ses procédés envers le duc de Savoie; et quand le ministre osa lui donner le conseil de brûler la ville de Trèves, le monarque indigné lui reprocha vivement le dernier incendie du Palatinat, les haines soulevées en Europe par des cruautés commises au nom du chef de l'état, et, dans son emportement, le roi l'aurait frappé, si M^me^ de Maintenon n'eût retenu son bras. Dès ce moment, Louvois vit sa chute inévitable.

Sa santé, déjà altérée par les longs travaux de ses deux départements (la guerre et la surintendance générale des bâtiments, qu'il avait obtenue après la mort de Colbert, en 1683), acheva de se ruiner dans la perspective de sa disgrâce prochaine.

Le roi tenait, à cette époque, son conseil chez M^me^ de Maintenon. Le 16 juillet 1691, Louvois s'y rendit selon son usage. Les paroles de Louis lui parurent dures, menaçantes, et il fut près de s'évanouir. Reconduit chancelant à l'hôtel de la surintendance, il se fit saigner, de-

(*) Quelques auteurs contemporains rapportent que, pendant la construction de Trianon, une fenêtre de ce palais amena la guerre de 1688. Louis XIV voyait *un défaut dans la dimension* d'une croisée; Louvois niait ce défaut. Le roi s'emporta, traita durement le ministre et lui tourna le dos. L'orgueilleux Louvois rentra chez lui humilié, furieux, et s'écria: « Je suis perdu « si je ne donne de l'occupation à cet homme! « il n'y a qu'une guerre qui puisse l'empêcher « de se passer de moi. » Cette pensée était depuis longtemps celle de Louvois; mais l'anecdote, si elle est vraie, ajoute un trait aux deux caractères du monarque et de son favori.

manda son fils Barbesieux, qui accourut sur-le-champ, mais trop tard : déjà Louvois avait cessé de vivre. Il était mort dans des convulsions qui firent croire que le poison avait abrégé ses jours : tel fut l'avis des médecins. Saint-Simon et plusieurs autres écrivains rapportent que Saron, médecin de Louvois et ensuite de Barbesieux, avait fini par se donner la mort, en répétant dans son agonie : *Je l'ai bien mérité!* Les mêmes écrivains racontent qu'un frotteur de la maison de Louvois fut un moment soupçonné et emprisonné; mais que la famille demanda qu'il fût relâché, voulant étouffer les bruits qui couraient alors, et les soupçons qu'on élevait témérairement contre le duc de Savoie et un autre prince étranger.

Quoi qu'il en soit des causes de cette mort précipitée, elle n'excita aucun regret. Louis ne prononça pas une seule fois le nom du ministre; et lorsque Jacques II et sa femme, réfugiés à Saint-Germain, envoyèrent un officier chargé d'exprimer à Louis la part qu'ils prenaient à ses regrets, le monarque se contenta de répondre : « Faites mes compliments au roi et à la reine, et dites-leur, de ma part, que mes affaires et les leurs n'en iront pas moins bien. »

On peut voir quelle était l'opinion générale sur Louvois dans une lettre où M^me^ de Sévigné parle, avec une gaîté ironique, de la mort de *cet homme considérable dont le* MOI *était si étendu*, etc..... *le voilà donc mort!* écrivait-elle, comme si l'état se fût trouvé, ainsi que Louis XIV, débarrassé d'un grand fardeau.

« Louvois, dit le président Hénault, était né avec de grands talents, qui avaient principalement la guerre pour objet; il rétablit l'ordre et la discipline dans les armées, ainsi qu'avait fait Colbert dans les finances; mieux informé souvent que le général lui-même; aussi attentif à récompenser qu'à punir; économe et prodigue suivant les circonstances; prévoyant tout et ne négligeant rien; joignant aux vues promptes et étendues la science des détails; profondément secret; formant des entreprises qui tenaient du prodige par leur exécution subite, et dont le succès n'était jamais incertain, malgré la foule des combinaisons nécessaires qui devaient y concourir. »

L'armée lui doit l'institution des uniformes : jusque-là les troupes n'étaient distinguées que par les couleurs des écharpes et par des aiguillettes. La condition du soldat fut beaucoup améliorée. Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, dit que, sous Louvois, « le grade militaire commença à être un droit beaucoup au-dessus de celui de la naissance. » De concert avec Vauban (*voy.*), Louvois organisa le génie et l'artillerie; il fonda des écoles pour ces deux armes qui ont élevé si haut la gloire de la France. Dans plusieurs places frontières, il établit pour la jeune noblesse des écoles militaires gratuites. On voit dans l'*Histoire de l'administration de la guerre*, par Xavier Audouin (1811, 2 vol. in-8°), tout ce que dut à Louvois cette imposante administration : tout y fut réglé par lui avec un ordre admirable et jusqu'alors inconnu.

Quand la pièce d'*Esther* fut jouée à Saint-Cyr (1689), en présence de Louis et de sa cour, on crut que Racine avait voulu peindre Louvois dans le superbe Aman, Turenne ou Luxembourg dans Mardochée, les protestants dans les juifs, et M^me^ de Maintenon dans Esther. Cette intention du poëte est douteuse; mais son drame prêtait aux allusions, et les courtisans les saisirent avec avidité.

Quelques années après la mort de Louvois, en 1795, parurent deux écrits intitulés, l'un : *Testament politique de Louvois*, ouvrage plus que médiocre de Sandras de Courtilz; l'autre, *Le marquis de Louvois sur la sellette*, est un misérable pamphlet. On attribue à Chamlay un livre devenu rare, et qui a pour titre : *Mémoires ou Essai pour servir à l'histoire de Fr.-M. Le Tellier, marquis de Louvois* (Amsterdam, 1740, in-12) : c'est une longue apologie, sans restriction, faite par un auteur contemporain, ami de Louvois, qui, méritant à la fois le blâme et l'éloge, a eu le malheur d'être peint infidèlement dans un libelle et dans un panégyrique *. V-VE.

(*) De sept enfants qu'avait eus Louvois, l'aîné fut le marquis de Courtauvaux, mort en 1720;

LOUVOYER. Le vent ne souffle pas toujours dans une direction favorable à la route que veut faire un navire; il lui est souvent plus ou moins contraire, quelquefois directement opposé. Dans ce cas, le bâtiment, au moyen de la mobilité de son appareil de voilure qui se présente au vent sous un angle très aigu, décrit une ligne oblique à sa route, qu'il prolonge jusqu'à ce qu'il rencontre un obstacle ou se trouve assez éloigné de son point de départ; alors il vire de bord, c'est-à-dire prend le vent de l'autre côté et continue la même manœuvre tant que dure la contrariété, ou jusqu'à ce qu'il ait atteint son but. C'est cette marche en zigzag que l'on appelle *louvoyer*.

Pour bien comprendre l'avantage de cette manœuvre, il faut se figurer l'horizon divisé en 32 rumbs (*voy.*) ou aires de vent, mesurés chacun par un arc de cercle de 11° 15′. Quel que soit le point vers lequel se dirige le navire, placé au centre, il est évident qu'il a pour lui toute la demi-circonférence qui passe par son arrière; soit 16 rumbs. Au moyen de l'orientation de ses voiles, et grâce aux propriétés qu'il doit à ses formes, il peut encore, sans dévier de la ligne directe, recevoir le vent de deux rumbs d'un bord et de l'autre, sur l'avant de la perpendiculaire à sa route : ce qui lui donne 20 rumbs favorables; restent donc 12 rumbs plus ou moins opposants à la ligne qu'il veut suivre. Supposons maintenant que le vent soit directement contraire : le bâtiment *court au plus près*, c'est-à-dire à six rumbs de sa route; puis, virant de bord et parcourant en sens inverse une égale distance, il se trouve avoir gagné au vent l'intervalle qui sépare les deux côtés de l'angle aigu qu'il vient de décrire. En louvoyant ainsi, un bon voilier peut gagner au vent, c'est-à-dire accomplir dans la direction de sa route, le cinquième du chemin total qu'il a parcouru. Quand le vent, au lieu d'être droit debout, dépend plus d'un bord que de l'autre, une des bordées devient plus avantageuse et on la prolonge plus que l'autre. En résumé, l'effet du louvoyage est de détruire sur un bord ce que l'on a fait sur l'autre de chemin étranger à sa route, pour ne conserver intacte, après l'opération, que la distance gagnée en direction.

L'action de louvoyer consiste donc en des virements de bord répétés. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la description de cette manœuvre, une des plus intéressantes de la navigation; qu'il nous suffise de dire qu'elle s'exécute de deux manières : soit en lançant le navire contre le vent et en le faisant tourner par son avant; soit en le laissant céder au contraire à l'impulsion de la brise. La première de ces méthodes s'appelle *virer vent devant*, et la seconde *virer vent arrière* ou *lof pour lof*. Dans un louvoyage régulier, et en général sauf les cas de force majeure, on vire vent devant.

Tous les navires sont aptes à louvoyer, mais tous ne possèdent pas également les conditions les plus favorables à ce genre de navigation. Indépendamment des qualités communes qu'il exige, telles que la finesse des formes, un tirant d'eau mesuré et un chargement *bastant*, certaines installations, qui tiennent à l'espèce du bâtiment, lui sont plus avantageuses que d'autres. Ainsi les navires à *traits carrés*, qui, en raison de la disposition de leurs vergues et de leurs haubans, ne peuvent recevoir le vent que sous un angle de 6

le second, le marquis de Barbesieux, succéda à Louvois dans son ministère, dont il avait la survivance, et mourut en 1701; le quatrième, l'abbé de Louvois, devint, à la faveur de son nom, *bibliothécaire du roi*, membre de l'Académie-Française, de l'Académie des Belles-Lettres, de l'Académie des Sciences : il n'avait rien écrit; de Boze et Fontenelle, secrétaires perpétuels de deux Académies n'en publièrent pas moins son éloge; il mourut en 1718. Le dernier descendant du ministre de Louis XIV, M. AUGUSTE-MICHEL-FÉLICITÉ Le Tellier de Souvré, marquis de Louvois, commandeur de la Légion-d'Honneur, pair de France, est né le 3 décembre 1783. Son père, colonel du régiment royal Roussillon, mourut en 1785, et sa mère l'emmena dans l'émigration. Rentré en France, il épousa une fille du prince Joseph de Monaco, et devint chambellan de l'empereur. Sous-lieutenant dans les gardes-du-corps, en 1814, il fut nommé pair de France, le 17 août 1815. M. le marquis de Louvois est un des industriels éclairés dont le pays s'honore. Vivant dans ses propriétés en Bourgogne, il a consacré une grande partie de sa fortune à donner l'impulsion à l'industrie du fer dans l'arrondissement de Tonnerre : on lui doit aussi une verrerie, un moulin modèle, des scieries mécaniques, etc. La question des chemins de fer l'a vivement occupé dans ces derniers temps. Ne laissant qu'une fille, il a adopté son gendre qui doit hériter de sa fortune et de son nom.

rumbs environ, louvoient moins utilement que les goëlettes et autres bâtiments à voiles latines, qui le serrent à 5 et quelquefois même à 4 rumbs.

Le louvoyage a été de tout temps le seul moyen connu, en marine, de s'élever au vent à l'aide des voiles, et cette victoire imparfaite de l'art sur la force des éléments, a toujours été regardée comme un des plus grands efforts du génie de l'homme. Il était réservé à notre époque de faire davantage et d'inventer un genre de navigation qui, dédaignant le secours du vent ne tient plus compte de sa direction. Tel est le propre de la navigation à la vapeur (*voy.*). Soit que l'on combine ses moyens d'action avec ceux des navires à voiles, soit qu'elle n'intervienne que pour donner la remorque aux bâtiments contrariés par le vent, désormais elle restreint beaucoup les cas où le louvoyage était indispensable. Sa faculté de marcher contre la direction du vent la rend l'auxiliaire obligé des grandes flottes et l'instrument nécessaire des attérissages et des entrées dans les ports et rivières. Toutefois, malgré leur puissance indépendante de locomotion, les bateaux à vapeur ne sont pas encore tout-à-fait exempts de louvoyer : parfois, quand leur route est dans le lit du vent, ils sont obligés aussi d'en dévier pour suivre une ligne oblique; mais alors c'est moins à cause de la résistance du vent que pour éviter le rude choc des lames dont la masse et la vitesse, multipliées par la marche du navire et son poids, mettraient en péril les plus solides constructions. Cap. B.

LOUVRE, immense palais situé à Paris, sur la rive droite de la Seine, et dont l'origine remonte au commencement du XIII^e^ siècle. Son nom a vainement exercé la science des étymologistes, et l'on ignore s'il vient du mot saxon *Leower*, traduit dans un ancien glossaire par celui de *castellum*, ou bien de ***Louvre***, *roboretum*, forêt de chênes, ou plutôt de *Lupara*, à cause des loups, qui, selon toute probabilité, infestaient ce lieu sauvage, couvert de bois et de marais. On sait plus positivement qu'en 1204, le roi Philippe-Auguste fit bâtir en cet endroit une grosse tour de 96 pieds de hauteur, sur des terrains qui avaient appartenu aux religieux de Saint-Denis de la Chartre, et en dehors de l'enceinte de Paris, ainsi que l'attestent plusieurs ordonnances de cette époque datées du Louvre, *apud Luparam propè Parisios*. Le même roi ajouta plus tard un mur d'enceinte à cette tour, destinée à devenir successivement, et souvent à la fois, demeure royale, forteresse ou prison. Dès l'année 1214, après la bataille de Bouvines, le comte Philippe de Flandre y fut enfermé par l'ordre de Philippe-Auguste, et y resta jusqu'à ce qu'il eût fait à son vainqueur la cession de ses états. Depuis lors, jusqu'au règne de François I^er^, plusieurs prisonniers d'état d'une haute importance gémirent au fond de ce cachot. Cette horrible tour devint l'effroi des hauts barons et des grands feudataires de la couronne, qui, au reste, étaient tenus d'y venir faire leur prestation de foi et hommage, d'où l'on prit l'habitude de dire que telles ou telles seigneuries relevaient de la grosse tour du Louvre. C'était là aussi que les rois enfermaient leur trésor, s'il faut en croire un testament de Louis VIII, portant la date de 1225.

Sous le règne de Charles V, les bâtiments du Louvre reçurent un grand accroissement, et furent compris dans l'enceinte de Paris. L'architecte Raymond du Temple, qui eut la direction de ces travaux, les poussa si activement, qu'en 1373, le roi put faire les honneurs du Louvre à l'empereur Charles IV. Selon Sauval, ce palais avait, à cette époque, la forme d'un parallélogramme d'environ 62 toises de long sur 58 $\frac{1}{2}$ de large, entouré de toutes parts d'un fossé qui tirait ses eaux de la Seine. Dans la cour principale s'élevait la grosse tour de Philippe-Auguste, appelée successivement *Tour neuve*, *Philippine*, *forteresse du Louvre*, *Tour Ferrand*, etc., et qui elle-même était protégée par un large et profond fossé, servant de vivier. La communication avec la cour était établie par un pont-levis sur le pignon duquel était une statue de Charles V, exécutée par Jean de Saint-Romain. Un pont sur le fossé et une galerie conduisaient de la grosse tour dans l'intérieur des bâtiments qui comprenaient une chapelle, un *retrait* et plusieurs chambres dont les

portes étaient en fer et les fenêtres garnies d'épais barreaux. Les bâtiments, qui, avant Charles V, n'avaient que deux étages, et auxquels ce prince en ajouta deux autres, formaient quatre corps de logis, sans autre analogie que celle de la grandeur. Le style gothique avait présidé à leur embellissement; on y remarquait une infinité de tours et de tourelles de forme différente, et terminées par des girouettes ou des fleurons. Chaque salle avait un nom : il y avait la salle *du Fer-à-cheval*, *des Porteaux*, *de Windal*. La principale tour était celle *de l'Horloge*, sur la Seine; puis venaient les tours *de l'Étang*, *de l'Armoirie*, *de la Fauconnerie*, *de la grande Chapelle*, *de la petite Chapelle*, celle *où se met le roi quand on joute*, les tours *de la Tournelle*, *de l'Écluse*, *de l'Orgueil*, et enfin *de la Librairie*. Dans cette dernière, Charles V avait réuni une bibliothèque de près de 900 volumes, nombre incroyable pour le temps, et qui servit de noyau à la Bibliothèque royale. *Voy.* T. III, p. 488.

Charles VI augmenta les bâtiments et surtout les fortifications du Louvre. En 1382, à la suite de la sédition des Maillotins (*voy.*), il crut utile de faire élever sur un des côtés de ce palais, sur le bord de l'eau, une bastille nommée le *Chastel de bois*, et destinée à contenir les Parisiens. Mais à l'apparition des Anglais, en 1420, elle fut démolie, comme nuisant à la défense de la ville. Sous ce règne, on pénétrait dans l'intérieur du Louvre par quatre portes fortifiées, qu'on appelait *porteaux* : la principale était placée au midi, sur la Seine; une autre, assez considérable, quoique fort étroite, s'ouvrait en face de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois : celle-ci était flanquée de deux tours rondes; les deux autres portes donnaient accès sur les autres faces de l'édifice. Les pièces des bâtiments de la cour intérieure consistaient en une grande salle, ou *salle de Saint-Louis*, puis la salle neuve du roi et la salle neuve de la reine; venaient ensuite la chambre du conseil, celle *de la trappe*, et une salle basse, magnifiquement décorée, en 1366, par Charles V, et destinée à la réception des monarques étrangers. On y voyait aussi une chapelle basse, dédiée à la Vierge, et ornée par Charles VI de treize statues de prophètes. L'enceinte du Louvre renfermait encore quelques jardins, dont le plus grand, de forme carrée, n'avait que six toises; plus un arsenal et un grand nombre de basses-cours, entourées elles-mêmes de bâtiments qui avaient chacun leur nom, tels que *la maison du Four*, *la Panneterie*, *la Saucerie*, *la Fruiterie*, *le Garde-manger*, *l'Échansonnerie*, *la Bouteillerie*, *le lieu où l'on fait l'hypocras*. Derrière le Louvre, et dans la rue de Froidmentel (Fromenteau), s'élevait une maison pour les *lions du roi*.

Les successeurs de Charles VI laissèrent tomber les bâtiments du Louvre dans un tel état de dégradation, que François Ier conçut l'idée de faire reconstruire ce palais en entier. Déjà, en 1539, pour le rendre digne de recevoir l'empereur Charles-Quint, il y avait entrepris des réparations considérables, et avait compris dans son embellissement la démolition de la grosse tour. Mais cela ne suffisait pas aux projets grandioses de ce monarque essentiellement artiste. Les dessins de Pierre Lescot (*voy.*) achevèrent de fixer ses résolutions. Les travaux entrepris en 1540, et continués sans interruption sous le règne de Henri II, fils et successeur de François Ier, ne furent terminés qu'en 1548, comme le prouve l'inscription conservée dans la salle dite des Caryatides : *Henricus II, christianissimus, vetustate collapsum, refici cœptum à patre Francisco Io, rege christianissimo, mortui sanctissimi parentis memor, pientissimus filius absolvit, anno à salute Christi MDXXXXVIII.* On a vu à l'article Lescot le détail de ces immenses travaux auxquels l'architecte français, assisté de Jean Goujon (*voy.*) et de Paul-Ponce Trebatti, imprima le cachet de son génie. La portion de l'édifice confiée à ses soins, et qu'on nomme aujourd'hui le *Vieux Louvre*, ne comprenait cependant qu'une faible partie du Louvre actuel, et ne s'étendait que depuis le pavillon du milieu, dit de l'*Horloge*, jusqu'à l'entrée sur la rivière. A peu près en même temps, Serlio, architecte de Bologne, employé par François Ier aux travaux de Fontainebleau,

commençait le rez-de-chaussée de l'aile en retour sur la rivière, et la galerie qui devait plus tard communiquer avec les Tuileries, jusqu'au campanile. On appelait ce bâtiment le *palais de la reine* ou le *pavillon de l'infante*, et l'espace vide compris entre ces nouvelles constructions et la grille actuelle portait le nom de *jardin de l'infante*. Du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, la façade du Louvre était toujours d'une extrême simplicité, et en partie masquée par deux jeux de paume, placés à droite et à gauche de la grande porte; au midi, l'on voyait l'hôtel de Bourbon, devenu depuis salle de spectacle, et convertie, sous Louis XIV, en garde-meuble de la couronne.

Charles IX et Henri III firent continuer la partie parallèle à la Seine, et connue sous le nom de *galerie du Louvre*. Les travaux, interrompus pendant les guerres de la Ligue, ne furent repris qu'en 1600, sous Henri IV, qui chargea Androuet du Cerceau de conduire la galerie abandonnée en face du pont des Saints-Pères jusqu'au pavillon de Flore, qui fait partie du château des Tuileries. Le même monarque fixa la dimension de la cour telle qu'elle est aujourd'hui, et fit exhausser la galerie de Serlio, qui était alors couverte d'une terrasse. C'est dans ce nouvel étage que fut construite la *galerie d'Apollon*, ainsi nommée, plus tard, à cause des peintures qui en décorent le plafond (*voy.* LEBRUN). En 1604, ces travaux étaient fort avancés, et Henri IV avait conçu le projet d'établir dans la partie basse de cette dernière galerie un modèle des différentes manufactures du royaume, et notamment de celles qui se rapportaient à la soie; mais l'opposition de Sully fit avorter cette idée.

Sous Louis XIII, disparurent les dernières constructions anciennes du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, et, sur les plans de l'architecte Lemercier, commencèrent à s'élever les étages inférieurs des deux ailes faisant face intérieurement au midi et au couchant. Louis XIV était un prince trop magnifique et trop amateur de belles constructions pour laisser le Louvre dans l'état où il le trouva. Dès l'année 1660, des travaux furent entrepris pour l'achèvement de la grande galerie et la reconstruction des vieux bâtiments. Une multitude d'ouvriers étaient employés à cet ouvrage, lorsque, le 6 février 1661, au milieu des préparatifs d'un théâtre sur lequel le roi devait figurer, le feu prit à la galerie dite *des poutres*, dans le vieux Louvre, et menaça de se communiquer à la grande galerie; on parvint à s'en rendre maître en coupant cette dernière galerie, et les travaux continuèrent avec ardeur. Déjà, sur les dessins de l'architecte Levau, les fondements de la façade étaient jetés, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, et commençaient à s'élever de huit à dix pieds hors de terre. Mais, en 1664, Colbert, nommé surintendant des bâtiments, désapprouva les dessins de Levau et ouvrit un concours auquel furent admis les architectes de France et d'Italie. Ce fut le plan d'un médecin qui prévalut. Cependant Colbert, qui n'était pas grand connaisseur, ne voulut pas tout d'abord adopter le projet de Claude Perrault (*voy.*), et au milieu de ses hésitations, on lui signala le cavalier Bernin (*voy.*), artiste de Rome, comme seul capable de terminer un si magnifique ouvrage. Des offres brillantes furent donc faites par Louis XIV à cet artiste qui vint à Paris, recevant sur toute sa route des honneurs qu'on n'avait coutume de rendre qu'aux seuls princes du sang. Par malheur, son génie, alors sur le déclin, ne répondit pas à l'attente générale, et, après un séjour de près de huit mois, le cavalier Bernin, mécontent et dégoûté par ceux mêmes qui l'avaient appelé avec tant d'empressement, retourna en Italie, emportant avec lui une gratification de 3,000 louis d'or, un brevet de 12,000 liv. de pension annuelle, et une autre de 1,200 liv. pour son fils. Dès ce moment, le plan de Claude Perrault fut adopté sans conteste, et les fondements jetés par Levau furent arrachés définitivement. Colbert mit tout en œuvre pour que les travaux fussent poussés avec activité; et le zèle de l'architecte fut tel, que la nouvelle façade, commencée en 1666, fut terminée en 1670. Cette façade, qui a 525 pieds d'étendue, se compose de trois avant-corps, qui laissent de chaque côté de la grande entrée

placée au milieu, une galerie, dont le fond, d'abord garni de niches, est aujourd'hui percé de fenêtres. La hauteur de cette façade est de 85 pieds; elle est divisée en un soubassement et un péristyle, contenant 52 colonnes et pilastres accouplés d'une ordonnance corinthienne. Cette façade, considérablement embellie sous le règne de Napoléon, est, malgré les défauts qu'on peut lui reprocher (*voy.* Colonnade, T. VI, p. 335), un des monuments d'architecture qu'on admire le plus dans Paris. Claude Perrault fit aussi élever, sur ses dessins, la façade qui donne sur le cours de la Seine, et une partie de celle qui regarde la rue du Coq-Saint-Honoré. Mais les désastres de la fin du règne de Louis XIV firent renoncer à l'achèvement de ce magnifique édifice qui resta abandonné pendant près de 70 ans, et faillit retomber dans l'état de dégradation d'où François Ier et ses successeurs l'avaient tiré. Les rois ayant cessé d'en faire leur demeure, diverses académies y tinrent leurs séances, et des artistes furent admis à y loger. Des cloisons légères en bois et en plâtre vinrent diviser à l'infini ces vastes galeries, et la cour resta encombrée de monceaux de gravois. Une foule de baraques ignobles ajoutaient encore à ce honteux désordre. Sous Louis XV, Marigny, nommé surintendant des bâtiments, en 1754, obtint enfin la permission de débarrasser le Louvre de toutes les constructions parasites qui l'obstruaient. Cette fois encore, son achèvement fut projeté : l'architecte Gabriel mit la dernière main aux trois façades commencées par Perrault, et Soufflot (*voy.*) termina le vestibule de l'entrée qui regarde la rue du Coq. Mais, quelque désir qu'il en eût, Louis XVI ne put rien ajouter aux travaux de ses prédécesseurs. La révolution l'arrêta dans ses tentatives d'achèvement; et la Convention nationale, pour la plus grande humiliation de la demeure des rois, y plaça des ateliers de travail. Cependant, pour être juste, on doit dire que, par un décret de cette même Convention, en date du 27 juillet 1793, une partie du Louvre fut affectée à l'établissement d'un musée national, qui fut ouvert le 10 août suivant. Ce n'était pas la première fois que le palais, depuis le règne de Louis XIV, voyait des exhibitions de tableaux ou d'objets d'arts (*voy.* Salon); mais jamais une si grande pensée n'avait présidé aux essais de ce genre. Cette pensée, fécondée par Napoléon et par ses successeurs, devait produire en dernier résultat le plus beau et le plus précieux musée du monde entier. En l'an VI de la république, il fallut songer à trouver un local pour les conquêtes artistiques, faites en Italie par Bonaparte. L'architecte Raimond, à qui l'on désigna le Louvre, fut chargé de l'approprier. Mais ce ne fut qu'en l'an IX, que la galerie destinée à cette magnifique exposition fut livrée au public, qui commença par payer un juste tribut d'éloges à l'escalier confié aux soins de M. Fontaine, et par lequel on communiquait des salles de l'exposition, à la galerie d'Apollon d'un côté, et de l'autre, à la galerie dite le *Musée des tableaux*. Tandis que ce musée réunissait tous les trésors de la peinture et de la sculpture arrachés aux musées rivaux de Florence, de Naples et de Rome, l'empereur Napoléon, parvenu au faîte de sa puissance, concevait le projet d'achever en peu d'années ce que plusieurs rois n'avaient pu faire en tant de siècles. En moins de huit ans, la façade de Perrault fut complétée et embellie. Une communication fut établie entre les deux parties de la colonnade, et Lemot fut chargé de placer au fronton un bas-relief qui représentait l'empereur entre la figure de Minerve et la muse de l'histoire écrivant sur le piédestal : *Napoléon-le-Grand a achevé le Louvre;* mais en 1815, le buste de Louis XIV fut substitué à celui de Napoléon, et l'inscription de Lemot remplacée par celle-ci : *Ludovico Magno.* Les autres façades intérieures ou extérieures furent aussi complétées, ragréées, couronnées de balustrades et couvertes d'une toiture. Quelques efforts que l'on tentât, la façade du *vieux Louvre*, ne put se raccorder avec les autres : elle resta comme un monument de l'architecture du XVIe siècle. Dans l'intérieur des appartements, une foule de sculptures, des voûtes, des escaliers, des portes d'un travail exquis, vinrent compléter l'ensemble de l'édifice, dont les abords furent aussi débarrassés, surtout du côté du Carrousel,

des ignobles constructions qui en masquaient la vue, et dont la démolition a mis le Louvre en regard du palais des Tuileries. Sous le règne brillant de Napoléon, et sous ceux de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe, de belles restaurations intérieures ont été entreprises, et les plus célèbres peintres de notre époque ont été employés à ces embellissements, offerts aujourd'hui à l'admiration d'un public éclairé et digne appréciateur des arts.

En entrant au Louvre, par le grand escalier situé sur la place du Musée, on aperçoit d'abord deux magnifiques plafonds dus au pinceau de MM. Abel de Pujol et Meynier. Les bas-reliefs en marbre qui les accompagnent, sont de MM. Guersant, Laitié, Guillois, Caillouet et Petitot fils; les voussures de M. Gosse. M. Meynier, chargé de la décoration de la salle qui précède le grand salon, a pris pour sujet de son plafond l'apothéose du Poussin, de Lesueur et de Lebrun, choix heureux, pour servir d'introduction à un musée français. De là on peut passer dans le grand salon, immense pièce carrée à laquelle communique d'un côté la grande galerie renfermant des tableaux célèbres de différentes écoles et se prolongeant jusqu'aux Tuileries; de l'autre côté, une porte conduit au salon d'Apollon, dont le plafond est, comme on sait, l'ouvrage de Lebrun (*voy.*). De ce salon, on entre dans la salle ronde dont la coupole a été décorée par MM. Blondel et Couder. La décoration de la salle destinée à l'exposition des objets en matière précieuse est due au pinceau de M. Mauzaisse. Vient ensuite la salle dite *des sept cheminées*, où l'on a longtemps admiré les grands tableaux de Gérard, l'*Entrée de Henri IV à Paris* et la *Bataille d'Austerlitz*, transportés depuis au Musée de Versailles. Elle est aujourd'hui décorée de tableaux immenses appartenant à différentes écoles.

De là, on entre dans les salles du musée du moyen-âge et de la renaissance, situées dans la partie du palais qui regarde le pont des Arts. Ce musée, dû au roi Louis-Philippe, est divisé en neuf compartiments ornés par les soins de MM. Alaux, Steuben, Eug. Devéria, Fragonard, Heim, Schnetz, Drolling et Léon Cogniet. Plusieurs salles qui y sont contiguës sont occupées par une galerie de tableaux appartenant presque tous à l'école française, et parmi lesquels on distingue les ports de France par Vernet et l'histoire de saint Bruno par Lesueur (*voy.*). A ce musée touche par-derrière celui des antiquités égyptiennes, grecques et romaines, créé par Charles X, et appelé longtemps de son nom. Il se compose de neuf salles, éclairées sur la cour. Les décorations en sont dues à MM. Gros, Horace Vernet, Abel de Pujol, Picot, Meynier, Heim, Ingres; les voussures et les grisailles à MM. Fragonard, Vinchon et Gosse. A la suite de ce musée, viennent les salles historiques, anciennes habitations des rois, situées dans l'aile orientale, derrière la colonnade, et séparant le musée égyptien du musée espagnol. On y distingue le millésime de 1559, placé dans les attributs de la salle de Henri II, et celui de 1603, dans ceux de la chambre à coucher de Henri IV. Le musée espagnol, créé aussi par le roi Louis-Philippe, occupe la moitié de la galerie orientale, dite *galerie de la colonnade*. Le musée naval, situé au premier étage dans la partie septentrionale du Louvre, se compose de douze salles, décorées de dessins de marine, dus au pinceau de M. Pierre Ozannes, ancien ingénieur. Vient enfin le musée des dessins et cartons des grands-maîtres, dans la partie de l'aile occidentale du palais, qui était d'abord destinée aux séances du conseil d'état.

Tel est l'aspect général de ces magnifiques galeries, orgueil de l'art ancien et de l'art moderne, sur lesquelles nous reviendrons à l'article Musée, en nous occupant alors seulement des collections qu'elles renferment.

Il reste à regretter, que le projet de cette galerie, qui, dans la pensée de Napoléon, devait unir le Louvre au palais des Tuileries, depuis le pavillon Marsan jusqu'à l'aile de la rue du Coq, parallèlement à la rue Saint-Honoré, ne puisse trouver sa place parmi tous les travaux d'embellissements que le règne de Louis-Philippe (*voy.*) voit chaque jour exécuter dans cette vaste capitale. — On consultera les *Antiquités de Paris*, par Sauval;

l'*Histoire de Paris*, par Félibien, et l'*Histoire de Paris*, par Dulaure. D. A. D.

LOVELACE. C'est le type du séducteur, créé par Richardson (*voy.*); mais du séducteur ardent, passionné, irrésistible. Aussi combien il est au-dessus de ses nombreuses copies! Le Valmont des *Liaisons dangereuses* n'est qu'un *roué; Faublas* un aimable libertin; mais Lovelace, qui justifie si bien les deux mots anglais qui composent son nom, *lovelace* (lien d'amour), c'est un proche parent du premier tentateur, ou plutôt c'est le satan de Milton lui-même qui s'est fait homme tout en conservant les ruses du serpent pour perdre une des filles les plus pures de cette Ève qui fut sa victime. Comme il enlace la malheureuse Clarisse dans les replis de ses ruses diaboliques! Hélas! on prévoit, avec une douloureuse certitude, que toute sa vertu ne pourra que retarder sa chute.

Le nom de *Lovelace* restera pour rappeler une création énergique, mais qui, de plus en plus, semblera étrangère à nos faciles mœurs. Les Faublas (*voy.* Louvet) sont depuis longtemps, et seront de jour en jour, dans la société, plus communs que les Lovelace. M. O.

LOYAUTÉ, qualité de l'âme, en laquelle semblent se résumer les attributs de la fidélité, de l'intégrité et de la franchise. Active de sa nature, du caractère elle passe dans les faits. Si elle fait la sûreté des relations entre individus, elle en fait en même temps le charme; elle prête même au langage un accent particulier, et se reflète aussi dans l'expression de la physionomie. Son cachet est la simplicité dans le ton et dans les habitudes; elle repousse également l'enflure et l'affectation. Comme la fausseté ou la ruse en est l'opposé, l'esprit d'intrigue en est le contraste.

Ainsi que dans les affections privées, la loyauté est un lien aussi fort que doux; elle est le fondement le plus solide des grandes transactions sociales et des rapports internationaux. Cette maxime que *la conduite la plus droite est encore la plus adroite* ne devrait pas être moins à l'usage des gouvernements qu'à celui des particuliers. Malheureusement, la loyauté n'a jamais passé pour être la base de la politique et de la diplomatie. Elle semble même avoir été antipathique au génie de certaines nations: le *timeo Danaos* et le *punica fides* ont marqué du sceau de la déloyauté le caractère de la Grèce et celui des Carthaginois.

Les Anglais ont spécialisé le sens du mot loyauté (*loyalty*), en l'employant pour désigner le dévouement à la cause royale. Dans la guerre d'Amérique, les *loyalistes* tenaient le parti de la Grande-Bretagne. Chez nous, ce mot entre dans la formule du serment prêté par nos législateurs de se conduire en *bon et loyal député* ou *pair de France*. P. A. V.

LOYER, *voy.* Louage.

LOYOLA (Ignace de), *voy.* Jésuites, T. XV, pag. 358 et suiv.

LOZÈRE (département de la). Borné à l'est par celui de l'Ardèche, au sud et au sud-est par celui du Gard, à l'ouest, par ceux de l'Aveyron et du Cantal, au nord par celui de la Haute-Loire (*voy.* ces mots), il reçoit son nom des montagnes de la Lozère, qui le traversent et qui sont, ainsi que les chaînes de la Margeride et les montagnes d'Aubrac, des ramifications des Cévennes. La Margeride a 1,519^{m} d'élévation, et la Lozère 1,490; mais la plus haute sommité du dép. est le plateau appelé *du palais du roi*, élevée de 1,548^{m}. On trouve dans ces montagnes des traces d'éruptions volcaniques et des grottes avec de belles stalactites, entre autres à Meyrueis-sur-la-Jonte. La Lozère est formée de granit quartzeux, rempli de feldspath et de mica noir. Ces montagnes sont couvertes de pâturages où paissent, dans la belle saison, outre les troupeaux du département, ceux du Gard. Elles donnent naissance aux rivières du Gard, du Lot, du Tarn et de l'Allier, qui reçoivent des rivières plus petites, telles que la Trueyre et la Colagne, affluent du Lot, et le Tarnon, affluent du Tarn. Les montagnes d'Aubrac renferment le lac de Saint-Andéol; celui de Born, d'une forme circulaire qui le fait prendre pour un ancien cratère; ceux de Soubeyrol et de Saillans, qu'une petite rivière met en communication entre eux. On trouve dans le département du plomb argentifère qu'on exploite à Vialas, des mines de cuivre et d'antimoi-

ne, de fer et de houille, de manganèse, des carrières de porphyre, de marbre, de granit, de jaspe, de jais, etc.—A Bagnoles-les-Bains, sur la rive gauche du Lot et la Chaldette, jaillissent des eaux thermales et sulfureuses; Sarrons, Javoles, Colagne, Florac, Quézac et d'autres lieux possèdent des eaux minérales froides et gazeuses.

Le dép. a une superficie de 514,795 hectares, ou environ 260 lieues carr., dont 208,660 hect. de terres labourables, 35,166 de prés, 983 seulement de vignes, 179,033 de landes et bruyères, et 44,589 de bois appartenant presque entièrement aux communes; 465 hect. sont plantés de mûriers et se trouvent presque tous dans l'arrondissement de Florac. Il y a 30,085 hect. de châtaigneraies qui fournissent, comme dans les Cévennes, un supplément à la nourriture habituelle de la population des campagnes. Les forêts sont infestées de loups; le gibier y abonde. Les pâturages nourrissent plus de 370,000 bêtes à laine et plus de 45,000 bêtes à cornes. Dans la partie montagneuse, on cultive plus de seigle que de froment. On récolte beaucoup de pommes de terre, surtout dans les terrains graniteux; en général, les légumes et les fruits sont bons, mais les vins sont faibles. On a abandonné presque entièrement la culture de la garance et du safran qui, autrefois, était lucrative. Il n'y a guère d'industrie manufacturière; on ne tisse que des serges et des cadis; l'arrondissement de Florac a des filatures de soie, de coton et des fabriques de toile; à Villefort, on fait de la litharge.

Le dép. de la Lozère se compose de l'ancien Gévaudan et d'une petite portion du Languedoc (*voy.* ces mots); il est divisé en trois arrondissements, Mende, Florac et Marvejols, qui, représentés par 626 électeurs, nomment chacun un député. Ces trois arrondissements comprennent 24 cantons et 188 communes, avec une population de 140,350 âmes; en 1836, sur 4,276 naissances (2,167 masc., 2,109 fém.), il y en avait 224 d'enfants naturels. Dans la même année, on comptait 3,338 décès (1,742 masc., 1,596 fém.) et 1,058 mariages. En 1838, sur 69 accusés qui comparurent devant les tribunaux, 42 étaient illettrés. La Lozère forme l'évêché de Mende, suffragant de Nimes; elle fait partie de la 9e division militaire et est du ressort de la Cour royale et de l'académie de Nimes; les réformés y ont 5 églises et 17 écoles.

Mende, chef-lieu du dép., sur la rive gauche du Lot, dans un vallon bien arrosé, a 5,909 hab. On remarque l'hôtel de la préfecture et la cathédrale gothique; la ville a un évêché et une société d'agriculture, sciences et arts. Des vergers avec de petites maisons de campagne couvrent le vallon. Florac, sur le Tarnon, ville de 2,246 hab., n'a qu'une seule rue; les coteaux d'alentour sont couverts de vergers, de châtaigniers et de bois de chêne; l'arrondissement fournit beaucoup de soie; une jolie source, qui traverse la petite ville, forme des cascades avant de se jeter dans le Tarnon. Marvejols, autre sous-préfecture, dans un joli vallon traversé par la Colagne, a 4,025 hab.; elle est bâtie régulièrement et bien arrosée de fontaines comme les deux autres villes. Il y a beaucoup d'autres petites villes telles que Langogne, sur un plateau de la rive gauche de l'Allier, avec 2,730 hab.; Ispagnac, dans un joli vallon traversé par le Tarn; Quézac, avec un pont gothique; Sainte-Énimie, aussi située sur le Tarn, et qui avait autrefois un riche monastère de religieuses bénédictines; Canourgue sur l'Orugne, qui avait également un monastère et qui a des fabriques très anciennes de serges et de cadis; enfin Saint-Chely d'Apcher qui fait le commerce de laines. Auprès de Châteauneuf-Randon, place autrefois très forte sur une montagne, on a élevé un monument à Du Guesclin qui mourut, en 1380, en assiégeant cette ville défendue par les Anglais. On voit un tombeau romain assez bien conservé au village de Lanuejols. Dans les environs se trouvent les ruines de plusieurs châteaux, ainsi qu'en d'autres parties du département. D-G.

LUBECK (VILLE LIBRE DE). Ce petit état, borné par la Baltique, une partie du grand-duché d'Oldenbourg, le Holstein et le Mecklembourg, comprend, outre le territoire de la ville, la moitié du bailliage de Bergedorf, dont l'autre moitié est possédée par Hambourg. C'est

un pays fertile, d'une étendue d'environ 7 milles carr. géogr., avec une population de 46,000 habitants. On évalue les revenus publics à 48,000 florins, et la dette à 3 millions. Lubeck a un tiers de voix à la diète, et une voix entière dans le *plenum*. Son contingent de 406 hommes appartient à la 2^{e} division du 10^{e} corps d'armée.

Lubeck, la capitale de cette petite république, est agréablement située sur une colline, dans une île, au confluent de la Trave et du Wackenitz. Ses anciens remparts ont été convertis en de belles promenades. C'est une vieille ville aux rues étroites et tortueuses, bordées de maisons d'une architecture lourde et sans goût. Parmi ses édifices, on doit pourtant citer la cathédrale remplie de monuments antiques, l'église de Sainte-Marie, où différentes curiosités attirent le voyageur, l'hôtel-de-ville, où siégeait jadis l'autorité anséatique, etc. Lubeck a un gymnase et plusieurs écoles. Sa population s'élève à 25,000 habitants, professant presque tous la religion protestante. Grâce à sa situation géographique, entre la mer Baltique et la mer du Nord, cette ville est le centre d'un commerce d'expédition et de transit très étendu. Elle possède 72 navires, et plus de 900 bâtiments jettent l'ancre chaque année dans son port de *Travemünde*, petite ville de 1,100 habitants, à l'embouchure de la Trave (de là son nom), renommée par ses bains de mer. Depuis quelques années, un service régulier de bateaux à vapeur a été établi entre ce port et Saint-Pétersbourg. Outre son commerce d'expédition, Lubeck en fait un important d'échange avec Hambourg, Saint-Pétersbourg, Stockholm et Copenhague. Ses raffineries de sucre et plusieurs fabriques de tabac, de cuir, d'amidon, de chapeaux, de coton, de drap, de baleines, de colle et de galons, alimentent aussi, avec le lin et les grains, son commerce d'exportation. En 1839, elle a reçu ou expédié, par la Steckenitz seulement, pour 38 millions de marchandises. Un tribunal supérieur d'appel pour les villes libres y a été établi le 13 novembre 1820. — *Voir* Behrens, *Topographie et statistique de Lubeck et Bergedorf*, Lub., 1829, 2 vol.

La fondation de Lubeck remonte à l'an 1144. Le comte Adolphe II de Holstein-Schauenbourg la bâtit sur l'emplacement de la ville de Bucu, qu'il venait de ruiner de fond en comble. Sa prospérité rapide excita la jalousie de Henri-le-Lion (*voy.*), qui défendit d'y vendre autre chose que des vivres; mais, lorsqu'il fut devenu maître de la ville par la cession que lui en fit le comte Adolphe, il s'empressa de lui rendre la liberté du commerce, lui accorda en même temps les droits municipaux et y transféra l'évêché d'Oldenbourg. Ce prince ayant été mis au ban de l'Empire, Lubeck se soumit, en 1182, à Frédéric Barberousse, qui lui concéda, ainsi qu'à Hambourg, le libre transit à travers le Holstein, circonstance que nous rappelons à cause des difficultés qui, dans ces dernières années, se sont élevées à ce sujet entre ces deux villes libres et le Danemark, et sur lesquelles la diète germanique est appelée à prononcer. En 1189, Henri-le-Lion rétablit son autorité sur Lubeck; mais déjà en 1192, cette ville passa sous la domination d'Adolphe de Holstein-Schauenbourg, à qui Waldemar, duc de Schleswig et depuis roi de Danemark, l'enleva, en 1202. Vingt-quatre ans après, Lubeck se rendit indépendante, et placée bientôt à la tête de la Hanse, ou ligue anséatique (*voy.*), elle vit ses flottes soutenir bravement la gloire de son pavillon et dominer sur la Baltique. Aujourd'hui, elle est bien déchue de ce haut degré de puissance, quoiqu'elle ait conservé sa liberté au milieu des révolutions politiques de l'Allemagne, sauf la période de trois années qui s'écoula depuis sa réunion à l'empire français, en 1810, jusqu'à la bataille de Leipzig.

La constitution de Lubeck est basée sur le recès de 1669. Le pouvoir exécutif et administratif est exercé par un sénat composé de 4 bourguemestres et de 16 conseillers. Depuis l'extinction de la compagnie du cercle ou des nobles, la bourgeoisie est divisée en 11 colléges, ayant chacun une voix dans les délibérations relatives à l'acceptation ou au rejet des propositions qui sont faites par le sénat. Plusieurs fois déjà on a essayé de réformer cette constitution; mais toutes les

tentatives ont échoué jusqu'ici. E. H-G.

LUBOMIRSKI (MAISON DES PRINCES), une des plus anciennes et des plus illustres de la Pologne. Elle est originaire du palatinat de Krakovie, et porte les armes appelées *srzeniawa*, d'où lui est venu le surnom de *Srzeniawites*, sous lequel les chroniqueurs du pays en parlent fréquemment, à partir du XI^e^ siècle. Depuis les Sigismonds, les Lubomirski les plus connus dans l'histoire de Pologne sont : SÉBASTIEN, castellan de Woynicz (mort en 1613), qui, ayant acquis l'importante seigneurie de Wisnicz, obtint le titre de comte du Saint-Empire romain ; STANISLAS, palatin de Krakovie, qui eut l'honneur de succéder au grand Chodkiewicz dans le commandement général de l'armée polonaise au camp de Chotzim (Khotine), en 1621, et parvint à assurer, à cette époque, une paix glorieuse à son pays. Les empereurs d'Allemagne Ferdinand II et Ferdinand III lui envoyèrent le diplôme de prince du Saint-Empire, titre dont toutefois il n'usa point de son vivant, et que même ses descendants ne commencèrent à porter qu'à la quatrième génération. Un des fils de Stanislas, ALEXANDRE, palatin de Krakovie, épousa une princesse Zaslawska, dernier rejeton de la puissante famille des ducs d'Ostrog et de Zaslaw. Cette alliance valut plus tard aux Lubomirski une part considérable dans la fameuse succession du majorat d'Ostrog, composé de 22 villes et de plus de 500 villages. Un autre fils de Stanislas, GEORGES, grand-maréchal et général de la couronne, fut d'abord un des plus fermes défenseurs et soutiens du malheureux roi Jean-Casimir (*voy.*) et un de ses commissaires au traité d'Oliva (1660), puis il se souleva contre ce prince, et, après divers succès, soumissions et reprises d'hostilités, alla finir ses jours à l'étranger. Le fils de Georges, JÉRÔME, se distingua, comme un des chefs de l'armée de Sobieski, sous les murs de Vienne (1683) ; il fut depuis castellan de Krakovie, c'est-à-dire premier sénateur laïque du royaume et grand-général de la couronne. Au XVIII^e^ siècle, nous voyons les Lubomirski portant tous le titre de princes, possédant de grands biens et jouissant des honneurs les plus éclatants, sans présenter cependant aucune grande notabilité politique. Dans les derniers temps de l'existence indépendante de la Pologne, la fortune des Lubomirski déclina rapidement ; aujourd'hui, bien que plusieurs branches de cette maison existent encore, aucune d'elles n'a conservé son ancienne importance. Un des Lubomirski actuels, le prince HENRI, a obtenu de l'empereur d'Autriche la permission d'ériger en majorat sa seigneurie de Przeworsk, en Galicie ; le même prince a été nommé, par les dernières volontés du comte Joseph-Maximilien Ossolinski, curateur héréditaire de l'institut de ce nom à Léopol, fondation consistant en une riche bibliothèque et une sorte de musée national, dotés de revenus considérables. C. M-CZ.

LUC (SAINT), abréviation de *Lucas*. Cet auteur du troisième évangile canonique et des Actes des apôtres (*voy.* ces mots), fut le fidèle ami et compagnon de saint Paul (*voy.*), qu'il suivit dans plusieurs de ses voyages et jusqu'à Rome, lorsque l'apôtre des Gentils y fut envoyé prisonnier. On l'a confondu quelquefois avec Lucius de Cyrène dont il est question dans l'épitre aux Romains (XVI, 21). C'est également sans fondement qu'Origène déjà l'a compté au nombre des 70 disciples ; car Luc lui-même nous dit dans son évangile (I, 2) qu'il a appris des apôtres, et non pas de Jésus par conséquent, les faits qu'il rapporte. L'opinion la plus vraisemblable est qu'il a été converti par saint Paul, qui se décida peut-être à se l'attacher à cause de la facilité que lui donnait sa profession de médecin d'annoncer l'évangile dans les familles païennes. Il paraît en effet être le même que ce Luc médecin dont parle l'épître aux Colossiens (IV, 14) ; ce n'était cependant pas là une raison suffisante pour chercher, comme on l'a fait, dans ses écrits des traces de connaissances médicales. Il serait difficile de remonter à la source de la tradition qui lui accorde des talents en peinture.

Les opinions sont partagées sur la question de savoir s'il était d'origine juive ou païenne. Dans la salutation de l'épître aux Colossiens, saint Paul le distingue

des juifs chrétiens. A ce témoignage se joignent ceux d'Eusèbe et de Jérôme qui prétendent qu'il était natif d'Antioche. Il est donc fort probable qu'il était païen de naissance; mais dans ce cas, la connaissance qu'il montra de la loi mosaïque prouve qu'il abandonna de bonne heure le polythéisme. Sans doute il était prosélyte *de la porte* lorsqu'il embrassa la religion chrétienne.

Selon saint Épiphane, il prêcha l'Évangile en Dalmatie, en Galatie et en Italie. Selon Siméon Métaphraste, il voyagea, au contraire, en Orient pour la propagation du christianisme, ainsi qu'en Égypte et en Libye. On ne s'accorde pas davantage sur le temps, le genre et le lieu de sa mort : le martyrologe romain le fait mourir en Bithynie; quelques-uns affirment qu'il mourut de mort naturelle, d'autres qu'il fut pendu à un olivier, en Grèce, à l'âge de plus de 80 ans. Saint Jérôme raconte que ses reliques furent transportées d'Achaïe à Constantinople, la 20e année du règne de Constantin. Aujourd'hui on montre son corps à Venise et sa tête à Rome. Il serait impossible de préciser l'époque où l'on institua une fête en son honneur; ce qui est certain, c'est qu'on lui dédia de bonne heure des églises.

L'évangile qui porte le nom de saint Luc a été suffisamment caractérisé dans l'article général sur les Évangiles, et un article spécial a été consacré aux *Actes des apôtres*; indépendamment de ces deux livres, on lui en a attribué beaucoup d'autres, mais sans fondement. E. H-G.

LUCAIN, poëte romain qui portait les noms de *Marcus-Annæus Lucanus*, naquit l'an 38 de notre ère, à Cordoue, en Espagne, où son père, le chevalier romain Annæus Mela, jouissait d'une grande autorité et d'une haute considération. Le jeune Lucain fut élevé à Rome; il eut pour maîtres de grammaire et d'éloquence Rhemnius Palæmon et Flavius Virginius, rhéteurs célèbres de ce temps, et fut instruit dans les principes du stoïcisme par le philosophe Annæus Cornutus. Il fit preuve, dès ses premières années, d'un talent remarquable pour la poésie : à l'âge de 14 ans, il déclamait déjà des poëmes grecs et latins qui ne manquaient pas de verve. Suivant l'usage alors général, il alla achever son éducation littéraire et philosophique à Athènes, d'où il fut bientôt rappelé par Sénèque, son oncle maternel, qui voulait le placer auprès de son élève, le jeune Domitius, qui fut depuis l'empereur Néron. Lucain gagna l'attachement du prince; il sut, du moins dans les premières années, ne pas lui faire sentir la supériorité de son talent, et composa même, en son honneur, des pièces de vers qui furent très applaudies. Jouissant ainsi de la faveur du maître, associé à ses plaisirs, le poëte vit s'ouvrir de bonne heure pour lui la carrière des dignités : à peine avait-il revêtu la robe virile, qu'il fut nommé questeur, et donna, en cette qualité, des jeux magnifiques. Peu de temps après, il fut admis dans le collége des augures. La considération dont il était entouré, en facilitant ses succès poétiques, contribua malheureusement à enfler sa vanité. Il ne fut pas assez prudent pour ménager l'amour-propre de l'empereur, qui se piquait aussi de passer pour bon poëte, et bientôt il s'éleva entre eux une rivalité dont Lucain devait être nécessairement victime. Néron assistait un jour à une lecture faite par le poëte au milieu d'une brillante assemblée : au moment où l'attention générale était captivée par l'intérêt du sujet, il se leva tout à coup, sous prétexte de se rendre au sénat, et fit ainsi manquer le succès de son ami. Celui-ci ne put dévorer cet affront, et saisit la première occasion de s'en venger : il disputa à Néron le prix de la poésie, dans un concours littéraire ouvert par ce prince, et il eut le triste avantage d'être déclaré vainqueur. Aussitôt, son rival offensé lui interdit la scène, les tribunaux et toute lecture publique. Dès lors, Lucain se livra avec une ardeur plus soutenue à la composition de la grande œuvre poétique qu'il avait entreprise, de cette *Pharsale* qui devait être son titre de gloire; il écrivit aussi des drames, des sylves, des saturnales ou étrennes poétiques, et commença une tragédie de *Médée*. Heureux s'il eût su rester étranger à d'autres projets, et ne fournir ainsi aucun prétexte à la haine de son redoutable ennemi ! Bien loin de là, il affectait de poursuivre Néron non-seulement de ses sarcasmes, mais encore

de ses écrits, et il entra enfin dans la conspiration tramée contre lui par Pison et dont la découverte offrit à ce monstre le moyen de se défaire de tous ceux dont il redoutait l'ambition, la vengeance ou le mépris. Lucain fut enveloppé des premiers dans la proscription. Il persista longtemps à nier la complicité qui lui était imputée; mais enfin, dit Tacite, corrompu par la promesse de l'impunité, il prononça le nom d'Atilla, sa propre mère, et souilla sa mémoire d'une tache ineffaçable. Ayant reçu bientôt après l'ordre de mourir, il se fit ouvrir les veines. « Pendant que le sang coulait, dit le même historien, Lucain, sentant se refroidir ses pieds et ses mains, et la vie se retirer peu à peu des extrémités, tandis que le cœur conservait encore la chaleur et le sentiment, se ressouvint d'un passage où il avait décrit, avec les mêmes circonstances, la mort d'un soldat blessé, et se mit à réciter ces vers : ce furent ses dernières paroles. » Il n'avait que 25 ans et demi. Il laissa une jeune veuve, nommée Polla Argentaria, dont l'esprit et le mérite ont été célébrés par Stace et Martial.

Le chef-d'œuvre de Lucain est la *Pharsale*, poëme en 10 chants, qui a pour sujet la guerre civile entre César et Pompée (*voy.*), depuis le passage du Rubicon jusqu'à la prise d'Alexandrie. Les événements de cette période vraiment remarquable y sont retracés dans l'ordre des temps et avec une fidélité qui exclut l'emploi de toute fiction, en sorte que cette composition paraît appartenir, non à l'épopée proprement dite, mais à cette poésie historique ou narrative qui fut cultivée à Alexandrie, et que les Romains imitèrent avec tant de prédilection. En admettant cette manière de voir, la critique littéraire peut se montrer plus juste envers la *Pharsale*, et ne pas imputer au poëte l'absence de beautés et d'ornements peu compatibles avec la nature de son sujet et le caractère de son talent. Toutefois, même sous ce point de vue, la *Pharsale* offre plutôt une suite de belles scènes, de tableaux frappants ou pathétiques, de descriptions brillantes, qu'un ensemble bien coordonné. L'attention n'y est pas dominée par le dénouement, l'intérêt passe d'un sujet à un autre : après la bataille de Pharsale, vient la mort de Pompée, puis la belle retraite de Caton, puis le siége de César à Alexandrie. Les personnages qui nous attachent disparaissent successivement et sont remplacés par d'autres. Malgré l'intention du poëte, qui cherche à élever Pompée, César attire bien plus fortement les regards: il reste sans cesse présent à l'esprit du lecteur. Cependant, on doit admirer le talent de Lucain à peindre les personnages qu'il met en scène, en particulier ceux dont le caractère est énergique et dévoué, comme Caton, Brutus, Sceva; les discours qu'il met dans leur bouche sont de la plus haute éloquence, et peuvent, suivant Quintilien, servir de modèles aux orateurs. Le style de la *Pharsale* se recommande par de belles qualités : il est riche en traits qui frappent l'imagination et se gravent dans la mémoire; on y rencontre des accents pleins de sensibilité qui vont au cœur; les descriptions et les tableaux offrent souvent des détails vrais, pittoresques; mais, d'un autre côté, le poëte pèche par surabondance, par étalage de savoir; l'expression des sentiments est souvent exagérée, et l'effet produit par les traits simples et naturels est ainsi perdu. On ne saurait trop déplorer les basses flatteries que la crainte ou l'adulation ont dictées à notre poëte, mais qu'il aurait sans doute fait disparaître s'il eût assez vécu pour terminer son œuvre et la revoir.

La *Pharsale* a été traduite en vers français par Brébeuf, si connu par le stigmate de Boileau, et en prose par Marmontel, Toussaint-Masson et MM. Chasles, Greslou et Courtaud. Les meilleures éditions du texte original sont celles d'Oudendorp, Leyde, 1728, in-4°; de P. Burmann, avec les notes de Bentley et de Grotius, Leyde, 1740, in-4°; de C.-F. Weber, Leipz., 1821-31, 3 vol. in-8°; de M. Naudet et de Lemaire. On peut consulter sur Lucain l'élégante notice de M. Villemain, dans la *Biographie universelle*, le jugement de M. Nisard, dans ses *Études sur les poëtes latins de la décadence*, et le discours préliminaire, l'analyse du poëme et le judicieux commentaire de M. Naudet. L. V.

LUCANIE. Cette ancienne contrée de l'Italie, qui forme aujourd'hui une partie de la Basilicate (royaume des Deux-Siciles), était bornée, au N., par les Picentins, le Samnium et l'Apulie; à l'E., par le golfe de Tarente; au S., par les Bruttiens; et à l'O., par la mer Inférieure ou mer Tyrrhénienne. Les Lucaniens tiraient, disait-on, leur origine des Samnites. Après avoir défait les Posidoniens, ils s'emparèrent de leurs villes. Leur gouvernement était démocratique, mais en temps de guerre ils élisaient un roi. Jusqu'à l'arrivée des Grecs dans leur pays, ils étaient sauvages et barbares, ainsi que les dépeint Isocrate (*Orat. de pace*); mais bientôt ils s'élevèrent à un haut degré de civilisation, dont on trouve la preuve dans l'abondance et la belle exécution de leurs anciennes monnaies.

Les premières médailles ou monnaies des Lucaniens sont intéressantes par leur ancienneté, et en raison de la singularité du type qui se trouve en relief d'un côté et en creux de l'autre. Leurs légendes sont un mélange de caractères grecs et latins, et quelquefois rétrogrades.

Une des villes les plus célèbres de la Lucanie fut Sybaris, dont il n'existe plus que quelques ruines sur le golfe de Tarente. Cette ville possédait d'immenses richesses, et ses habitants vivaient plongés dans la mollesse et la débauche. Les Crotoniates, conduits par le fameux athlète Milon, s'en emparèrent et la submergèrent en détournant le fleuve Crathis, l'an 507 av. J.-C. Une autre ville, fondée par les Athéniens, s'éleva près de l'ancienne sous le nom de Thurium, et ne dura que 63 ans. Les Romains y conduisirent une colonie qui fut nommée Copia, et dont on possède quelques monnaies. Plusieurs villes de la Lucanie ont laissé des souvenirs intéressants : Pythagore se retira et mourut à Métaponte; Héraclée fut la patrie de Zeuxis; Velia ou Helea donna naissance au philosophe Zénon. On admire encore aujourd'hui, dans les ruines de Pæstum, des restes précieux d'architecture et de temples d'une grande élégance sur lesquels l'attention des antiquaires et des artistes ne fut éveillée qu'en 1755. D. M.

LUCARNE. Ce mot, qui vient ou de *lux*, *lucis*, lumière, ou peut-être de *luccrna*, lanterne, indique une espèce de fenêtre pratiquée dans un comble (*voy.*) pour y donner du jour et de l'air, et même une communication du grenier à l'extérieur. Dans la technologie du bâtiment, on donne à la lucarne divers noms qui dépendent de sa forme. De nos jours, la lucarne ne joue aucun rôle dans la décoration caractéristique d'un édifice; tout au contraire, elle nuit en écrasant les parties inférieures : aussi en fait-on le moins possible et sans aucune décoration avec des poteaux simplement peints, couronnées d'une sorte de fronton très plat ou terminées par une croupe. On donne à la lucarne de 1^{m} à $1^{m}.30$ de large.

Dans le style ogival et l'architecture de la renaissance, les lucarnes ont été fréquemment employées comme partie intégrante de la décoration; elles allourdissent les façades, mais on ne peut s'empêcher d'admirer la grâce de leurs détails. Le château des Tuileries possède des lucarnes de la renaissance; au célèbre hôtel du Bourgtheroulde, à Rouen, existent de belles lucarnes ogivales, de même qu'au palais de justice de la même ville.

Le véritable emploi de la lucarne est dans l'architecture rurale : là elle contribue au caractère des bâtiments, outre qu'elle est indispensable pour aérer les greniers et faciliter la rentrée des récoltes en céréales. ANT. D.

LUCAS DE LEYDE (LUC DAMMESZ, plus connu sous le nom de), célèbre peintre et graveur hollandais. Né à Leyde, en 1494, et mort dans la même ville, en 1533, il eut une carrière fort courte. Mais si la nature fut envers lui avare de jours, elle l'en dédommagea en lui épargnant le temps de l'enfance. A neuf ans, il fit des gravures dont le sujet était de son invention, et, trois ans après, il étonna les amateurs et les artistes par une peinture en détrempe représentant l'histoire de saint Hubert. Depuis, il marcha de succès en succès. Son estampe de la *Tentation de saint Antoine*, qu'il grava à 15 ans, est préférable sous plus d'un rapport à celle de Callot sur le même sujet; et *la Conversion de saint Paul*, gravée dans la même année, a toujours été admirée pour la justesse de l'expression et l'intel-

ligence du burin. Ainsi Lucas dut à la nature plus qu'à l'enseignement ses talents précoces et variés. Fils d'un peintre médiocre, Hugues-Jacobs Dammesz, il vit peindre et devint peintre. Ayant vu un armurier faire mordre à l'eau-forte des ornements gravés sur une cuirasse, il devint graveur à l'eau-forte; un orfévre lui ayant appris à manier le burin, rien ne manqua plus à son éducation d'artiste; son intelligence, sa persévérance dans le travail, de mûres méditations suppléèrent à ce qui n'avait pu lui être enseigné par ses maîtres. C'est à lui que l'école hollandaise est redevable de la connaissance du clair-obscur, qu'elle a si bien perfectionné depuis, car il est le premier qui ait conçu l'idée d'affaiblir les teintes relativement aux distances. Sous ce rapport, ses tableaux comme ses estampes font époque dans l'histoire de l'art. « Lucas peut être comparé à tous ceux qui ont manié le burin avec succès, a dit Vasari; il a su éviter la confusion des plans; à peine la peinture, avec ses couleurs, pourrait-elle mieux faire sentir la perspective aérienne qu'il ne l'a fait dans ses estampes. » Le même historien dit aussi que Lucas a surpassé Albert Durer dans la composition. Les pièces de Lucas, loin de donner de la jalousie à Albert, l'animèrent des plus nobles sentiments. Il fit exprès le voyage de Leyde pour voir l'artiste dont les productions l'avaient si fort charmé, et là ils contractèrent ensemble une amitié durable. En témoignage de leur estime mutuelle, ils se peignirent l'un l'autre sur un même panneau.

Comme peintre, Lucas occupe un rang moins élevé que comme graveur. Son style tient du gothique allemand qui lui avait été enseigné par son second maître, Engelbrechten, imitateur de Van Dyck; mais il a donné beaucoup d'expression à ses figures; les attitudes sont très naturelles, ses compositions riches et pleines d'action; son pinceau est soigné jusqu'à la sécheresse et la timidité. Sa couleur est fraîche, mais il entendait peu l'art de draper. Il a peint en détrempe, à l'huile et sur verre; il a traité avec un égal bonheur l'histoire, le paysage et le portrait. Son chef-d'œuvre est la *Guérison de l'aveugle de Jéricho*, daté de 1531. Son tableau du *Jugement dernier*, à l'hôtel-de-ville de Leyde (*voy.*), est une composition aussi riche d'invention que brillante d'exécution. Il se distingue par ce fini précieux qui est devenu le caractère particulier des peintres hollandais.

Comme Albert Durer (*voy.*), Lucas de Leyde ne grava que d'après ses propres dessins, et, comme lui, il mania avec succès la pointe, l'eau-forte, le burin et la taille du bois. Il a laissé un grand nombre de dessins à la plume, tous très finis et touchés avec beaucoup d'esprit. Son œuvre gravé, suivant le catalogue raisonné qu'en a publié Bartsch, est de 152 pièces, non compris une vingtaine de tailles de bois d'une authenticité contestée. Mariette possédait 230 pièces de ce maître qui, à la mort de cet amateur, furent vendues 2,141 liv. Elles sont aujourd'hui à la Bibliothèque royale.

Lucas de Leyde passe pour avoir aimé le luxe. On rapporte que dans un voyage qu'il fit dans les Pays-Bas, pour son instruction, il se plut à fêter avec magnificence les artistes des villes sur son passage; mais à Flessingue, des peintres jaloux de sa réputation l'empoisonnèrent, dit-on. Depuis ce temps, il ne cessa de mener une vie triste et languissante. Peut-être est-il plus juste d'attribuer à son extrême application son état cacochyme. Il poussa si loin l'amour du travail que jusque dans son lit de mort il s'occupa encore de peindre et de graver. L. C. S.

LUCAYES (ÎLES) ou de BAHAMA, groupe de plus de 600 îlots, qui s'étendent à l'est et au sud de la presqu'île de la Floride (*voy.*) et qui sont ordinairement compris sous la dénomination d'Indes-Occidentales. Presque entièrement formé d'écueils et de récifs qui se rattachent au banc désert de la *grande Bahama*, ce groupe n'offre qu'une douzaine d'îles un peu considérables. Sa superficie totale est de 257 milles carr. géogr., avec une population de 16,000 âmes, parmi lesquelles on comptait naguère plus de 10,000 esclaves. Les Anglais possèdent les îles Lucayes depuis 1672, mais ce n'est qu'en 1783 qu'ils y fondèrent des établissements permanents. Nassau, petite ville florissante de 5,000 hab. dans l'île de la Providence, avec une excellente rade, est

le siége du gouverneur et fait un commerce assez considérable. Guanahani ou San Salvador est remarquable comme la première île où aborda Christ. Colomb (*voy.*), en 1492. Elle s'appelle aujourd'hui Cat-Island, et l'on a donné le nom de Columbia à une maison de plaisance qui s'élève près du Port-Howe, où l'on suppose que le célèbre navigateur a débarqué. Les naturels de cet archipel, quoique doux et paisibles, ont tous été exterminés par les Espagnols. X.

LUCCHESI-PALLI (HECTOR, comte), né vers 1805, *fils du prince* DE CAMPO FRANCO, grand-chancelier du royaume des Deux-Siciles et ancien premier ministre de la vice-royauté à Palerme. Sa famille tire, à ce qu'on assure, son origine des anciens ducs souverains de Bénévent. Sa sœur a épousé le duc de Monteleone, le plus grand seigneur des Deux-Siciles. Son oncle, le comte Alexandre Lucchesi-Palli, avait été ambassadeur de Naples à Madrid. Lui-même fit ses premières armes dans la diplomatie. Attaché à l'ambassade du Brésil, il suivit la destinée de l'empereur don Pedro et l'accompagna en Europe après son expulsion. Envoyé alors en Espagne, il acquit, auprès de la reine Marie-Christine, une influence telle qu'il porta ombrage, dit-on, au ministre Calomarde (*voy.*) et qu'il se vit forcé de quitter Madrid. Le roi des Deux-Siciles lui confia depuis une mission à La Haye. On affirme qu'en se rendant à cette dernière résidence il fit, à Massa, la rencontre de M^me^ la duchesse de Berry (*voy.*), qu'il avait déjà eu occasion de voir à Paris, lors du séjour qu'y firent leurs majestés siciliennes, en 1829. Le 10 mai 1833, cette princesse captive à Blaye, étant accouchée d'une fille, déclara son mariage avec le comte Lucchesi-Palli, dont on avait jusqu'alors à peine entendu parler. L'enfant qu'elle mit au monde mourut bientôt après, mais il ne fut pas le seul fruit de ce mariage sans doute morganatique. D. A. D.

On doit au comte FERDINAND Lucchesi-Palli des *Principes de droit public maritime* qui ont été traduits de l'italien en français par M. J.-A. de Galiani (1842). S.

LUCE I-III, *voy.* PAPES.

LUCE DE LANCIVAL (JEAN-CHARLES-JULIEN) était né à Saint-Gobin, en Picardie, vers 1766. Il fit de bonnes études au collége de Louis-le-Grand, à Paris, et y montra des dispositions précoces pour la poésie par deux pièces de vers latins. Aussi, dès l'âge de 22 ans lui avait-on confié la chaire de rhétorique du collége de Navarre. C'était sa véritable vocation; il en fut pourtant détourné quelque temps par son attachement pour l'évêque de Lescar, qui l'engagea à prendre les ordres et se l'attacha ensuite comme vicaire général.

Séparé, par les événements de la révolution, du vertueux prélat dont sa reconnaissance a plus tard tracé un touchant éloge, Luce vécut dans la retraite pendant les orages politiques et chercha des distractions dans la littérature. Il aspira aussi aux succès du théâtre, mais des plans sages, un style pur et formé sur les bons modèles ne purent compenser, dans ses cinq premières tragédies aujourd'hui entièrement oubliées, la faiblesse de l'intérêt dramatique, et la chute de sa comédie du *Lord impromptu*, empruntée à un roman de Cazotte, lui montra qu'il était encore moins appelé à prendre rang parmi les disciples de Molière.

Plus heureux dans la composition de ses poëmes, celui d'*Achille à Scyros*, imité en partie de l'*Achilléïde* de Stace, fit honneur à son talent, ainsi qu'à son goût, et mérita les éloges de Chénier, dans son *Tableau de la littérature*. Son poëme satirique de *Folliculus*, dirigé contre Geoffroy, dont les critiques lui avaient semblé partiales et amères, eut beaucoup de succès dans les salons; il n'a cependant été imprimé qu'après la mort de tous les deux.

La réorganisation de l'Université avait rendu Luce de Lancival à sa véritable carrière. Nommé professeur de belles-lettres au collége de Louis-le-Grand, devenu le Lycée impérial, il exerça ces fonctions avec un zèle et une distinction remarquables. Révéré et chéri de tous ceux qui recevaient ses leçons, il refusa une place plus avantageuse pour ne pas les quitter.

Ce fut en 1809 qu'il eut enfin au théâtre un de ces succès qui obtiennent à la fois les suffrages du public et ceux des

connaisseurs. Sa tragédie d'*Hector*, œuvre tout-à-fait homérique, pleine de sentiments belliqueux et élevés, fut accueillie avec une faveur encore plus marquée par Napoléon, qui l'appelait la *Marseillaise de l'empire*, et qui conféra au poëte la décoration de la Légion-d'Honneur, avec une pension de 6,000 fr.

Luce ne jouit pas longtemps de ces avantages. Un goût trop vif pour les plaisirs avait de bonne heure affaibli sa santé. Il avait même fallu, en 1794, lui amputer une jambe, disgrâce qu'il supportait avec une philosophique gaîté. Il termina sa carrière le 17 août 1810, lorsqu'un prix venait de lui être décerné pour un poëme latin dans lequel il célébrait le mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Son éloge funèbre fut prononcé sur sa tombe par Roger, comme conseiller de l'Université, et une notice biographique fut consacrée à sa mémoire par M. Villemain, le plus brillant de ses élèves, on pourrait dire son meilleur ouvrage. M. O.

LUCERNE, canton suisse d'une superficie de 27 $\frac{3}{4}$ milles carr. géogr., divisé en cinq bailliages : Lucerne, Entlibuch, Willisau, Sursec et Hochdorf. On évalue sa population à 116,000 hab. qui professent presque tous la religion catholique ; les réformés y jouissent cependant, depuis 1828, du libre exercice de leur culte. La constitution cantonnale a été révisée en 1831. Les revenus publics s'élèvent à 107,355 florins. Le contingent fédéral est de 1,734 hommes. Le chef-lieu de ce canton, *Lucerne*, situé à l'extrémité du lac des Quatre-Cantons, à l'issue de la Reuss, a un circuit assez considérable à cause du grand nombre de jardins que la ville renferme. C'est une des plus belles de la Suisse. Les rues en sont larges et bien pavées. La Reuss la divise en deux ou trois parties qui communiquent par de beaux ponts. Elle a une population de 6,500 âmes. Ses principaux édifices et établissements sont l'hôtel-de-ville, la cathédrale, le lycée, le séminaire, la bibliothèque publique, la collection d'objets d'art, l'école de dessin, l'académie de chant, la société des amis des sciences, quatre couvents. C'est la résidence du nonce du pape, et l'un des trois cantons directeurs ou *vorort* (*voy.* Suisse). Parmi les curiosités de cette ville on doit citer surtout la carte topographique en relief de Pfyffer. Cet admirable ouvrage, qui a 20 pieds de long et 12 de large, représente une étendue de 60 milles carrés. Le panorama du Righi, de 24 pieds de long, est également remarquable. Les fabriques de soie et les papeteries sont importantes. Il se fait en outre un commerce d'expédition et de transit considérable par le Saint-Gothard. On exporte des fromages, des porcs, des escargots, des grains, des pruneaux, du *kirschwasser* et de la filoselle. Dans le voisinage de la ville, on a inauguré, le 10 août 1820, le monument élevé à la mémoire des Suisses tués à l'attaque des Tuileries le 10 août 1792. C'est un lion colossal taillé dans le roc d'après les dessins de Thorwaldsen, et qui semble, en mourant, défendre les lis de France. *C. L.*

LUCHANA (don Baldomero Espartero, comte de), *voy.* Victoria (*duc de la*), ainsi nommé d'un lieu des environs de Bilbao où ce général, actuellement régent d'Espagne, a remporté un avantage sur les troupes de don Carlos.

LUCIEN, un des plus spirituels écrivains de la Grèce, naquit à Samosate, en Syrie, vers l'an 110 ou 120 de J.-C. Son père, qui était pauvre, le mit en apprentissage chez un frère de sa femme, habile sculpteur ; mais, dès sa première leçon, le jeune Lucien brisa, par maladresse, une table de marbre, et fut battu si brutalement, qu'il s'enfuit, à jamais dégoûté de la sculpture. C'est alors qu'un songe, dont il nous a lui-même décrit les circonstances, décida de sa vocation : il vit la science qui l'appelait, en lui promettant une glorieuse immortalité. Sa famille et sa pauvreté s'opposèrent en vain à ce qu'il répondît à cet appel ; il se mit à étudier avec une incroyable ardeur la rhétorique, la philosophie et les lois. Pour mieux s'initier à la sophistique, l'étude favorite des Grecs d'alors, il embrassa d'abord la profession d'avocat et plaida dans les tribunaux d'Antioche. Lorsqu'il y eut acquis la pratique de la discussion, qu'il se sentit en état de traiter toutes les questions de droit et de morale, il renonça au barreau, et, s'étant fait sophiste ou rhéteur (*voy.* ces mots),

il visita l'Ionie, la Grèce, l'Italie et la Gaule, prononçant dans toutes les villes des discours annoncés comme les concerts que donnent aujourd'hui les musiciens voyageurs, et se faisant payer aussi largement que possible les plaisirs que procuraient ses luttes oratoires et ses amplifications. Une partie des petits morceaux littéraires qu'on trouve dans ses œuvres nous représente sans doute le texte de ses lectures ou le canevas de ses improvisations : *les deux Phalaris*, par exemple, *le Tyrannicide*, *Zeuxis*, *les Cygnes*, *Hésiode*, *Hérodote*, *l'Éloge de la patrie*, *de la mouche*, etc. De telles compositions ne devaient pas réaliser le songe prophétique qui avait décidé de sa carrière. Son amour-propre ne lui fit pas d'illusion à cet égard. Aussi, quand il fut de retour sur la terre classique de la Grèce, qu'il y eut vécu avec le sage Démonax, dont il a esquissé la vie, il laissa là le métier de sophiste pour cultiver la philosophie, non celle du lycée ou du portique (*voy.* ces mots), mais une philosophie plus séduisante et plus populaire : la mission qu'il se donna fut d'éclairer les hommes, en les faisant rire de leurs vains préjugés, de leurs croyances absurdes, et de combattre les vices et les ridicules par une ironie amusante et d'ingénieux sarcasmes. Comme censeur impitoyable de toute superstition et de tout charlatanisme, Lucien a eu sa part d'influence dans le discrédit et la chute du paganisme ; mais il faut reconnaître que son zèle fut plein d'inconséquence ; car, tandis qu'il chassait la vieille mythologie de son olympe, il n'y laissait pas entrer les idées nouvelles qui allaient régénérer le monde. Il s'est même moqué du christianisme avec tant de verve et d'outrages, qu'on a prétendu qu'il fut mis en pièce et dévoré par des chiens, en punition de ses blasphèmes. Cette allégation de Suidas est, au reste, aussi inexacte que son apostasie est peu fondée ; si Lucien avait reçu l'enseignement des catéchumènes, il aurait mieux connu la nature et l'esprit du christianisme et ne l'aurait pas confondu avec le culte juif, comme il lui arrive dans le traité de *la mort de Peregrinus*. C'est également à tort qu'on lui a fait professer la doctrine d'Épicure. S'il parle de ce philosophe avec une estime singulière dans la *vie d'Alexandre*, c'est uniquement parce que Celse, à qui ce discours est adressé, était un épicurien, et qu'il voulait lui complaire. D'ailleurs, n'a-t-il pas eu lui-même le soin de nous éclairer sur ses sentiments dans son traité du choix des sectes, intitulé *Hermotime?* Il y établit formellement qu'on ne saurait en choisir aucune de préférence. Telle était la doctrine des sceptiques (*voy.*) ; et c'est parmi eux qu'il faut ranger Lucien. Heureusement, son scepticisme n'alla pas jusqu'à confondre le bien et le mal ; de nobles instincts lui firent sentir le charme et le prix de la vertu, et lui inspirèrent des traités qui seraient excellents s'ils avaient une sanction finale. Son mérite réel est d'avoir cherché à faire aimer au pauvre sa misère, d'avoir peint avec une énergique vérité la vanité des honneurs, le néant des richesses ; mais il ne s'est pas élevé jusqu'aux idées de l'avenir pour consoler les malheureux ni pour effrayer les riches. En somme, Lucien fut un moraliste incomplet. Les ouvrages où il se montre avec le plus d'avantage et où il a le plus de verve et de raison sont, parmi les 80 traités qu'on lui attribue, *les Dialogues des dieux et des morts*, *Timon*, *Charon*, *les Ressuscités*, *l'Assemblée des dieux*, *Ménippe*, *le Coq*, *les Sectes à l'encan*, *De la manière d'écrire l'histoire*, *Des littérateurs à la solde des grands*, etc. Tous ces traités, en effet, révèlent un sens droit, un esprit fin, une érudition solide ; et quelques-uns, notamment ceux qui ont été composés dans le genre des fables milésiennes, montrent une imagination riche et féconde. Aussi, que d'auteurs comiques, que de romanciers, ont profité de ses inventions ! C'est d'un écrit fort ingénieux, intitulé *Histoire véritable*, que Swift a emprunté le plan de son *Gulliver ;* c'est de l'*Ane de Lucius*, autre roman non moins joli, qu'Apulée, au moyen-âge, tira son *Ane d'or*, qui ne vaut pas l'original ; c'est aussi de là que l'auteur de *Gil-Blas* a pris l'idée de son épisode de la caverne.

A la culture des lettres et de la philosophie, Lucien joignait la pratique des affaires et la science de l'administration :

il fut, sous les Antonins, chargé d'une importante fonction dans le gouvernement de l'Égypte, et il l'exerçait encore lorsque, fort âgé, peut-être nonagénaire, il mourut d'une attaque de goutte. C'est du moins une opinion assez accréditée qu'il était sujet à cette maladie, ainsi que l'ont fait présumer sa tragi-comédie et une épigramme contre la goutte; cette épigramme et 39 autres, dont quelques-unes sont fort bien tournées, ont été recueillies dans l'Anthologie (*voy.*); mais elles n'ajoutent presque rien à sa renommée; il la doit tout entière à l'agrément, à la portée philosophique et morale de ses compositions, à son style élégant, à la fine ironie qui décèlent un disciple et presque un émule d'Aristophane.

Les meilleures éditions de Lucien sont celles de Reitz, 3 vol. in-4°, réimpr. par la Société des Deux-Ponts, 1789-93 (Paris, Treuttel et Würtz), 10 vol. in-8°; celle de Schmieder, Halle, 1800, 2 vol. in-8°; celle de Lehmann, Leipz., 1822 et suiv., 9 vol. in-8°; celle de Jacobitz, 1836-39, 3 vol. in-8°; et la dernière, celle de Firmin Didot, 1841, 1 vol. in-8°. Belin de Ballu a donné de Lucien une trad. franç. estimée, 1788, 6 vol. in-8°, et Wieland une trad. allem. qui passe pour un chef-d'œuvre. F. D.

LUCIEN, prince DE CANINO, frère de Napoléon, *voy.* BONAPARTE. Il est mort à Viterbe, le 29 juin 1840.

LUCIFER, en grec *Phosphoros*, mots qui désignent, l'un et l'autre, celui qui apporte la lumière. C'est le nom de la planète Vénus (*voy.*), vulgairement appelée l'*étoile du matin;* quand elle se montre le soir, avant le coucher du soleil, on la nomme *Vesper* ou *Hespérus*. Suivant des mythologues, Lucifer était fils de Jupiter et de l'Aurore. Il est également appelé fils de l'Aurore dans la Bible (Isaïe, XIV, 12) : « Comment es-tu tombé du ciel, fils de l'Aurore, Lucifer? » Il en est tombé, suivant la tradition, avec les mauvais anges (*voy.*), qu'il entraîna dans sa révolte, et il s'appela dès lors Satan (ennemi). Son premier nom n'est plus prononcé dans le ciel, dit Milton (*Paradis perdu*, V, 658). Ce nom était Lucifer, parce que, dit encore Milton, il brillait autrefois dans l'armée des anges plus que ne brille cette étoile parmi les étoiles (*ibid.*, VII, 131). F. D.

LUCILIUS (CAIUS-ENNIUS), chevalier romain, grand-oncle de Pompée du côté maternel. Né à Suessa l'an 149 av. J.-C., il assista, et ce furent ses premières armes, au siége de Numance sous les ordres de Scipion l'Africain qui l'honora de son amitié. On le regarde comme le père de la satire latine parce qu'il l'a revêtue de la forme qu'adoptèrent après lui Horace, Perse et Juvénal. Ses productions en ce genre, bien supérieures aux grossières ébauches d'Ennius et de Pacuvius, sont cependant fort au-dessous des satires de ses successeurs. Horace le compare à un fleuve dont les eaux troubles doivent être purifiées du limon qu'elles entraînent. Des trente satires qu'il avait composées, au rapport des anciens écrivains, il ne nous reste que quelques fragments recueillis par Dousa (Leyde, 1597; et Padoue, 1735). On doit en regretter d'autant plus vivement la perte qu'elles avaient obtenu beaucoup de succès. Lucilius mourut à Naples l'an 103 av. J.-C.

Nous possédons d'un autre LUCILIUS, qui vécut à une époque postérieure, un poëme didactique, intitulé *Ætna*, qui a été publié par Corallus ou Leclerc (Amst., 1703), et par Jacob (Leipz., 1826). *C. L.*

LUCINE (*Lucina*, de *lux*, *-cis*, lumière), *voy.* ILITHYE, DIANE et JUNON.

LUCKNER (NICOLAS, baron de), maréchal de France, était né à Campen, en Hanovre, dans l'année 1722. Il entra, comme simple hussard, dans l'armée hanovrienne, passa ensuite au service du roi de Prusse, devint rapidement colonel de hussards, et acquit comme chef de partisans une assez grande réputation. Par un singulier caprice du sort, il combattit pendant toute la durée de la guerre de Sept-Ans ces mêmes Français qu'il devait commander plus tard, et ce fut même le mal qu'il leur fit à la bataille de Rossbach, le 5 novembre 1757, qui attira sur lui les regards de la cour de Versailles. Des offres lui furent faites à la paix : Luckner accepta et passa, le 20 juin 1763, à la solde de la France, en qualité de lieutenant général. Mais depuis cette époque jusqu'au commencement de la révolution, il ne se présenta aucune

occasion de l'employer, et il vécut dans la retraite, n'attendant que la fédération de 1790 pour abjurer sa reconnaissance envers la royauté, et pour embrasser le parti de la république. Cependant ses pensions lui furent maintenues par les ministres du roi, et on y ajouta même, le 28 décembre 1791, le titre de maréchal de France. L'Assemblée législative (*voy.*) ayant déclaré la guerre à l'Autriche, Luckner, sur la recommandation du ministre de la guerre, Narbonne, qui disait de lui qu'il avait *le cœur plus français que l'accent*, fut chargé du commandement en chef de l'armée française sur les frontières du nord. Ses premières opérations furent couronnées de succès : Menin et Courtray tombèrent en son pouvoir; mais cette dernière ville fut reprise, le 30 juin 1792, par les Autrichiens, et Luckner fut obligé de partager avec La Fayette la défense du cours du Rhin. Attaqué, le 19 août, par 22,000 ennemis, il fit preuve, sinon d'un talent qu'on commençait déjà à contester, du moins d'une grande bravoure qui lui valut la victoire. Mais après la journée du 10 août, on lui avait enlevé son commandement pour le donner à Custine; on le lui rendit au mois de juillet 1793, pour le lui reprendre encore vers la fin du mois d'août. C'en était fait de la carrière militaire du brave étranger. Relégué dans un camp de seconde ligne, à Châlons-sur-Marne, et chargé du rassemblement des recrues, il faillit perdre la vie dans une émeute, et ne cessa d'être en butte à des persécutions et à des calomnies de toute espèce. Vers la fin de septembre, il prit le parti de se rendre à Paris et de se présenter à la barre de la Convention qui sembla accueillir sa justification avec quelque faveur; cependant elle lui donna pour prison les murs de la capitale, qu'il ne devait pas franchir avant qu'on eût prononcé sur son sort. Dans cette position, Luckner eût pu attendre tranquillement la réaction thermidorienne, s'il ne se fût lui-même rappelé au souvenir de ses ennemis, en réclamant le paiement de sa pension qu'on avait suspendue. Arrêté et traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à la peine de mort, et périt sur l'échafaud, le 4 janvier 1794. D. A. D.

LUÇON (ÎLE DE), *voy.* PHILIPPINES.

LUCQUES (DUCHÉ DE). Ce duché italien, borné à l'ouest par la Méditerranée, au nord par le duché de Modène et la Toscane, à l'est et au sud par la Toscane, a une superficie totale de 20 milles carr. géogr. et une population de 145,000 âmes. Il est arrosé par le Serchio, qui sert principalement au flottage du bois coupé dans les Apennins. Le sol n'est pas d'une grande fertilité; mais, utilisé avec beaucoup de soin, il produit en abondance des fruits, tels que châtaignes, olives, amandes, oranges, citrons, figues; en revanche, les céréales y sont en quantité insuffisante pour la consommation. Le vin qu'on y récolte est d'une bonne qualité, et l'huile passe pour la meilleure de l'Italie. La culture de la soie et l'éducation des bestiaux ne sont pas non plus sans importance. Les revenus publics s'élèvent annuellement à 1,670,000 fr., sans compter une rente de 500,000 florins qui sera payée par l'Autriche et la Toscane jusqu'à ce que le duc soit rentré en possession de Parme (*voy.*). La liste civile est de 607,000 fr., et la dette de l'état d'un million. Le duché entretient quelques chaloupes canonnières et un corps de 800 hommes. La forme du gouvernement est une monarchie limitée par un sénat composé de 36 membres et convoqué chaque année par le duc, en vertu de la constitution de 1805.

LUCQUES, capitale de ce petit état, est située sur le Serchio, dans une plaine fertile, entourée de montagnes qui sont couvertes de bois d'oliviers et couronnées de forêts de sapins et de chênes. Elle est le siége d'un archevêché et a une population de 22,000 âmes. Ses remparts, plantés d'arbres, forment une belle promenade. Du reste, les rues sont tortueuses et étroites, et les églises, ainsi que les autres édifices publics, sont sans magnificence. La cathédrale est vaste, mais d'un mauvais style; le palais ducal est un vieux bâtiment qui n'offre absolument rien de remarquable; en un mot, la seule construction dont on puisse louer l'architecture, c'est la villa di Murlia. Parmi les établissements littéraires, nous citerons l'université, avec son nouvel observatoire, et l'*Accademia degli Oscuri*, fondée en 1584, rétablie en 1805 par le prince

Bacciochi, sous le titre d'*Accademia lucchese di scienze, lettere ed arti*, et qui a publié, de 1828 à 1831, 7 vol. in-4°. Lucques possède des fabriques de soie, de laine, de coton et de drap. Elle fait un commerce important d'huile et de soie, et ses habitants se livrent, en outre, avec activité, à la culture des terres. C'est par le port de Viareggio que s'exportent presque tous les blocs de marbre de Carrare. Les environs de la ville sont couverts de belles maisons de campagne, et près de Bagno alla Villa se trouvent les fameux bains de Lucques, qui attirent un grand nombre d'étrangers.

Lucques était, dans l'origine, une colonie romaine, qui passa successivement sous la domination des Lombards, des Francs, etc. L'esprit d'indépendance qui animait les habitants de cette ville attira sur elle de fréquentes calamités, dans le moyen-âge. En 1327, Louis de Bavière en nomma duc le brave Castruccio Castracani; mais cette dignité s'éteignit avec lui. Après avoir changé plusieurs fois de maîtres, Lucques fut vendue aux Florentins, sous le joug desquels elle resta jusqu'en 1370, où elle acheta sa liberté de l'empereur Charles IV, moyennant une somme de 200,000 florins. Il en résulta de fréquentes guerres avec Florence; mais elle sut défendre son indépendance jusqu'à l'invasion des Français, sous la conduite de Bonaparte. Alors la constitution qu'elle s'était donnée fut abolie et remplacée par une autre, en 1797. En 1805, Napoléon réunit Lucques et Piombino, et en fit une principauté pour Bacciochi (*voy.*), son beau-frère. En 1815, les Autrichiens l'occupèrent, et le congrès de Vienne en accorda la souveraineté à l'infante Marie-Louise, fille de Charles IV d'Espagne et veuve du roi d'Étrurie, ainsi qu'à ses enfants, sous la condition que, s'ils rentraient en possession de Parme ou s'ils mouraient sans postérité, le nouveau duché passerait sous l'autorité du grand-duc de Toscane, sauf quelques districts qui seraient cédés à Modène. Marie-Louise ne prit les rênes du gouvernement qu'en 1818, après que la réversion de Parme lui eut été assurée. Elle mourut le 13 mars 1824, et eut pour successeur, dans le duché et dans ses prétentions sur Parme, son fils l'infant Charles-Louis-Ferdinand de Bourbon, né le 22 décembre 1799. Ce prince a épousé, en 1820, Thérèse, princesse de Sardaigne, qui lui a donné, le 14 janvier 1823, un fils, nommé Ferdinand. Sa sœur l'infante Louise, née en 1802, s'est mariée, en 1825, avec le prince Maximilien de Saxe. *C. L.*

LUCRÈCE (*Lucretia*), *voy.* BRUTUS, TARQUIN et ROMAINS.

LUCRÈCE (TITUS LUCRETIUS CARUS) naquit l'an 659 de Rome. Les érudits se sont épuisés en vaines recherches pour savoir à quelle branche de la famille *Lucretia* il pouvait appartenir : les Vespillo, les Ofella, les Tricipitinus, les Cinna? Si ces maisons existaient encore, elles pourraient se disputer l'honneur de le compter parmi leurs noms célèbres; il importe peu à la gloire de Lucrèce qu'on sache de quel sang il est né. On a dit qu'il fit un voyage à Athènes, et qu'il puisa un goût passionné pour la philosophie d'Épicure dans les leçons de Zénon, le plus docte épicurien de ce temps-là. On dit aussi qu'un philtre que sa femme lui avait fait prendre, troubla son esprit, et qu'il composait son poëme dans des intervalles lucides. Si la saine raison n'a pas dicté cet ouvrage, du moins le raisonnement y procède avec trop de suite et avec un art trop soutenu, pour qu'un tel récit puisse avoir quelque vraisemblance. Eusèbe marque à l'année 703 la mort de Lucrèce; il termina ses jours par un suicide, digne fin d'un athée. Quelle fut la cause d'une si funeste résolution? Selon les uns, l'ennui de la vie; selon d'autres, le chagrin de voir condamner à l'exil son ami C. Memmius Gemellus, auquel il a dédié son poëme. Donat veut que Virgile soit né le jour même où Lucrèce expirait, comme si la muse latine n'avait pas eu besoin d'une moindre consolation pour une telle perte; ou comme si l'âme de Lucrèce, au dire de son traducteur anglais, avait passé dans le corps de Virgile. Il est fâcheux que toutes ces agréables imaginations ne puissent être admises qu'avec un anachronisme de vingt années. Plusieurs savants ont pensé que les six livres qu'on possède à présent sous le titre *De rerum naturâ* ne sont pas l'ouvrage complet de Lucrèce,

parce que des vers cités dans les anciens grammairiens comme y appartenant ne se lisent plus dans les éditions d'aujourd'hui, et parce qu'on n'y trouve pas un discours sur la nature des dieux annoncé par l'auteur. Mais il parle des dieux en plusieurs endroits, il a pu se croire dispensé d'une longue dissertation *ex professo*; et, quant aux vers qui manquent, Eichstædt, un des derniers éditeurs, lève la difficulté par une conjecture probable: chez les anciens, il s'était répandu beaucoup d'exemplaires corrigés; Cicéron même avait, dit-on, revu et retouché le texte. Des critiques moins habiles et plus hardis changèrent des expressions surannées, essayèrent de rajeunir quelques tournures : de là une foule de disparates, des formes modernes parmi des archaïsmes. Il y eut donc deux sortes d'éditions de Lucrèce dans l'antiquité, les copies purement conformes à l'original et celles que des mains indiscrètes avaient altérées. Les citations des grammairiens seront sorties des premières; ce sont les secondes que l'imprimerie a reproduites chez les modernes. L'édition princeps parut à Venise, en 1486. Les réimpressions se multiplièrent dans cette ville et à Lyon; mais jusqu'en 1563, elles étaient si défigurées par les fautes de tout genre, qu'on y découvrait à peine la poésie de Lucrèce. L'édition de Lambin fut le commencement d'une ère nouvelle : c'est un Anglais qui lui rend ce témoignage, et qui reconnait en même temps que l'exposition de Gassendi offre l'explication la plus lumineuse du système de Lucrèce. Des éditions postérieures, les plus renommées sont celles de Creech, 1 vol. in-8°, 1695, réimprimée plusieurs fois en Angleterre et en Allemagne; de Havercamp (*cum notis variorum*), Leyde, 1725, 2 vol. in-4°; de Wakefield, Londres, 1796-97, 3 vol. in-4°; d'Eckstædt, Leipzig, 1801; de Forbiger, Leipzig, 1828, in-12. Parmi les grands poëtes de Rome, il y en a peu qui aient trouvé chez les modernes autant d'interprètes en vers, d'un talent aussi distingué, aussi heureux. L'Italie a produit Marchetti; l'Angleterre, Creech; l'Allemagne, Knebel; la France, M. de Pongerville. La traduction en prose de Lagrange est mise au nombre des plus estimables.

Quand on considère le sujet du poëme de Lucrèce et le temps où il le composa, on ne peut s'empêcher d'admirer la hardiesse de l'entreprise. Comment osait-il traiter une matière si abstruse chez un peuple si indifférent aux études philosophiques? Où espérait-il rencontrer les expressions nécessaires pour des idées si nouvelles et si ardues, quand la langue poétique était encore si peu variée, si peu flexible? Lui-même ne se dissimulait point les obstacles.

Nec me animi fallit Graiorum obscura reperta
Difficile illustrare latinis versibus esse;
Multa novis verbis præsertim quum sit agendum
Propter egestatem linguæ et rerum novitatem.

Mais de ces difficultés mêmes, auxquelles un esprit vulgaire aurait succombé, un homme de génie pouvait tirer avantage. Les ressources du trésor commun faisaient faute à Lucrèce; mais il usait plus librement des siennes propres. Si la versification avait eu des formes plus arrêtées, un style plus mûr et plus poli, on aurait accueilli moins aisément ses innovations. Forcé de devenir créateur, il était aussi plus maître de créer.

Quant à l'incurie des Romains pour les doctrines spéculatives, son ambition n'était point d'emporter les applaudissements de la multitude; mais il pouvait se flatter d'avoir pour lecteurs le petit nombre d'hommes choisis qui, après avoir studieusement visité la Grèce, dégoûtés des agitations de la vie publique, revenaient se faire une solitude dans leurs jardins de Rome ou dans les campagnes voisines, et consacraient leurs loisirs à la culture des lettres et de la philosophie.

Avant lui, la poésie didactique, on peut le dire, n'existait point à Rome. Ennius et son neveu Pacuvius avaient enseigné la morale dans leurs satires, ou mélanges de prose et de vers; le même Ennius s'était amusé à consigner dans une suite de lignes hexamètres des descriptions de mets friands et des recettes de cuisine. Mais l'unité du sujet, l'ordonnance de la composition, la dépendance et les proportions des parties qui constituent le poëme, n'avaient point encore de modèle en latin. L'œuvre de Lucrèce fut une tentative originale, inouïe :

Avia Pieridum peragro loca, etc.

Il faut examiner deux hommes en Lucrèce, l'un aussi abandonné dans ses erreurs que l'autre était heureusement inspiré : le philosophe et le poëte.

Quel dogme se propose-t-il de professer, d'inculquer dans l'esprit des hommes? l'athéïsme. Quel est son but? l'anéantissement des terreurs superstitieuses, car il ne cesse, par un paralogisme obstiné, de confondre dans une même idée, sous un même nom, la superstition et la religion tout ensemble. Épicure, son maître, l'objet de son culte, mérite le premier rang entre les bienfaiteurs du genre humain, pour avoir, à ce que l'auteur se figure, détrôné la Divinité :

Quare relligio pedibus subjecta vicissim
Obteritur, nos exæquat victoria cælo.

Les six livres dans lesquels se divise le poëme forment, selon le plan de l'auteur, trois groupes symétriques, trois chapitres d'une thèse aussi hardiment, aussi énergiquement posée qu'habilement défendue, et dont on pourrait indiquer le dessein, le progrès logique par ces trois titres qui résument tout : « les atomes, l'homme, le monde (terrestre et céleste). »

Dans la première partie, il établit en principe l'éternité, le mouvement spontané de la matière, d'où sont nés tous les êtres; pour son disciple, il n'y a plus de dieux auteurs de l'univers, plus de providence qui ordonne toutes choses. Ce sont les atomes qui, par leurs combinaisons infinies, par leurs cohésions fortuites, ont d'eux-mêmes produit, organisé tous les corps, et, d'eux-mêmes, les réparent et les conservent. Les fondements sont jetés : l'auteur commence à élever l'édifice dans la seconde partie; il montre tels qu'il les voit l'essence de l'âme et le mécanisme des sensations, et s'applique à mélanger les deux natures qu'Attius avait si bien définies, distinguées dans ce vers :

Sapimus animo, fruimur animâ; sine animo anima est debilis.

La nature humaine n'a plus rien en elle-même d'immatériel et d'impérissable; le souffle et l'esprit ne sont qu'une même substance; la pensée n'est plus que l'énergie vitale résultant du concours des atomes; les sentiments, les affections, les idées s'expliquent par l'impression de la matière sur la matière; il n'y a de vrai, de réel, que le jugement des sens; plus de vie au-delà de l'existence mortelle, plus de juges suprêmes au-dessus de l'humanité. Ainsi se dissipent, s'écriera-t-il, les fantômes dont le fanatisme et la superstition s'efforcent de troubler l'imagination des hommes. Il semble que Lucrèce redouble et d'audace et de puissance à mesure qu'il s'enfonce dans les abîmes du matérialisme et de l'impiété : sa troisième partie contient, avec la réfutation de tous les systèmes des philosophes, de toutes les croyances populaires sur l'origine du globe terrestre et des sociétés, les imposantes, les prestigieuses hypothèses du poëte, substituées aux erreurs qu'il méprise. C'est là qu'il déroule cet admirable tableau de la faiblesse, des misères de la race humaine à sa naissance, puis des premières inventions, puis des arts qui se perfectionnent par l'expérience, par les révélations du besoin, sans le secours d'aucun dieu, de même qu'aucun dieu, non plus, n'agite les mers, ne fait gronder la foudre ou trembler la terre; tous les phénomènes de la nature sont les effets du choc et du mouvement perpétuel et varié des éléments dans l'immensité de l'espace. Ici l'auteur s'arrête, et croyant se reposer sur les ruines des temples et des autels, il s'applaudit d'avoir délivré les hommes des frayeurs de la mort et de la religion.

On se tromperait beaucoup si l'on jugeait du discours de Lucrèce par cet aperçu trop sommaire, que les bornes de cet article nous forcent de resserrer à tel point qu'il offre à peine le canevas le plus grossier dépouillé entièrement du tissu. Quand on a lu l'ouvrage, on ne sait ce qui étonne le plus dans cette doctrine, de l'absurdité des principes, ou de l'artifice du raisonnement; on serait tenté de dire que Lucrèce est dialecticien presque aussi adroit que mauvais physicien, à le voir ainsi préparer les esprits par des similitudes saisissantes, les entraîner par des déductions ingénieusement ménagées, leur faire illusion par des analogies décevantes, et donner une figure sensible aux idées les plus abstraites et un air de vraisemblance aux démonstrations les plus erronées.

Mais le sophiste, malgré toute sa dextérité, serait enseveli dans un oubli profond, s'il ne s'était revêtu de la parure merveilleuse et de l'éclat immortel du poëte. Lucrèce a eu de tout temps des admirateurs exagérés et des critiques injustes, et, comme on croit toujours prouver qu'on a raison en alléguant d'anciennes autorités, les uns triomphaient en disant que Cicéron n'apercevait dans le livre de Lucrèce que de rares éclairs de talent (*luminibus ingenii non multis*), et que Quintilien détournait son disciple de cette lecture pénible (*difficilis*) ; les autres au contraire invoquaient le témoignage d'Ovide (*carmina sublimis... Lucreti*), celui de Stace (*docti furor arduus Lucreti*), et, ce qu'il y a de plus glorieux pour Lucrèce, les fréquentes imitations de Virgile, où la perfection de l'imitateur n'efface point la force et l'élégance du modèle. Un des défauts de l'ouvrage, ou plutôt du sujet, est le retour trop monotone des formes de l'argumentation rigoureuse, propositions, divisions, conclusions : *Nunc age quoniam*, etc.; *Sed nunc jam repetam*, etc.; *Igitur, præterea ; Quod superest, nunc me huc rationis detulit ordo.* Mais il excelle dans l'art d'animer, d'embellir les détails techniques, les discussions les plus arides : alors triomphe la vive fécondité de son imagination, tantôt prodiguant les exemples et les comparaisons, riche, éblouissante variété de tableaux, où le coloris le dispute à la suavité du dessin ; tantôt donnant la vie à la matière, le sentiment aux atomes, et métamorphosant les abstractions en êtres attachants. Ce qui fait les grands poëtes, ce qu'on ne peut lui refuser, c'est l'enthousiasme. L'enthousiasme dans un athée ! c'est ce que le traducteur de l'*Anti-Lucrèce* (*voy.* Polignac) ne saurait comprendre. Mais il ne peut pas non plus s'empêcher de reconnaître dans son ennemi la chaleur, le grandiose, la sublimité, qui caractérisent l'inspiration poétique. Ne serait-ce pas faire trop d'honneur à l'esprit humain, que de penser qu'il lui est impossible de se passionner sincèrement pour des systèmes chimériques et pour des fausseté mêmes les plus monstrueuses? Et pourquoi Lucrèce ne se serait-il point fait illusion, illusion malheureuse, délire de l'orgueil, mais qui n'excluait pas l'énergie d'une conviction véritable, lorsqu'apparaissait à ses regards cette vision de l'affranchissement moral du genre humain ? ne pouvait-il pas être ravi en extase, lorsqu'il se persuadait qu'il avait pénétré dans les secrets de la nature et qu'il ouvrait aux mortels le temple de la sagesse (*sapientum templa serena*)? Fort mauvais philosophe, mais grand poëte, grand écrivain, on ne saurait, même en déplorant l'emploi d'un si beau talent, se dispenser d'étudier son ouvrage. Qui ne l'a point lu, ignore tout ce que peut avoir d'originalité, de grandeur et de charme, dans sa souplesse vigoureuse, la vieille poésie latine. — *Voir* la notice de M. Villemain dans la *Biographie universelle.* N-T.

LUCULLUS (Lucius-Licinius) naquit vers l'an 115 av. J.-C. A l'exemple des jeunes Romains qui se destinaient aux emplois de la république, il étudia les langues, les lettres et la philosophie. Il réussit particulièrement dans l'art oratoire, et le premier usage qu'il fit de ses jeunes talents fut d'attaquer, comme concussionnaire, l'augure Servilius, qui avait fait condamner pour péculat son père, ancien préteur en Sicile : Servilius fut absous.

Lucullus aimait tendrement son frère M. Lucullus : aussi, quoiqu'il fût son aîné, il ne voulut point accepter l'édilité avant que ce dernier pût en partager avec lui les honneurs.

La carrière des armes s'ouvrit pour Lucullus pendant la guerre contre les Marses. Préteur et ensuite questeur sous Sylla, il le suivit en Grèce. Pendant le siége d'Athènes, il passa en Égypte, y organisa une flotte, avec laquelle il remporta de grands avantages sur Mithridate et seconda puissamment Sylla, qu'il aida à évacuer la Chersonèse. Dans cette mission difficile, il montra une rare équité et n'usa de rigueur qu'envers les Mytiléniens. Lucullus resta toujours étranger aux dissensions qui désolaient alors la république.

Consul avec M. Aurélius Cotta (680 de R. ; 75 av. J.-C.), il obtint le gouvernement de la Cilicie, vacant par la

mort de L. Octavius : dans les circonstances présentes, c'était s'assurer le commandement de l'armée contre Mithridate (*voy.*), avec lequel une rupture était toujours imminente; car la paix entre ce prince et les Romains n'avait jamais été qu'une suspension d'armes.

La guerre éclata bientôt en effet, et Cotta, avec une flotte, dut aller garder la Propontide et défendre la Bythinie. Lucullus partit ensuite. Il ne put réunir que 30,000 hommes de pied et 1,600 cavaliers; encore avait-il à rétablir dans cette armée la discipline gravement compromise par les soldats de Fimbria amalgamés aux troupes placées sous son commandement. Néanmoins, il parvint à ramener ses soldats au devoir et à contenir les villes d'Asie nouvellement conquises.

Cependant Cotta, ayant imprudemment attaqué la flotte de Mithridate, s'était vu forcé, après un grave échec, de se renfermer dans Chalcédoine. Lucullus vola à son secours, aimant mieux, disait-il, sauver un Romain que conquérir les vastes états de Mithridate. Sa marche vers la Bythinie détermina ce prince à lever le siége de Chalcédoine et à tourner ses armes contre l'opulente ville de Cyzique, dans laquelle il espérait trouver tout ce qui manquait à l'approvisionnement de son armée. Cyzique était à peine assiégée que Mithridate le fut aussi dans son camp par Lucullus, qui, sans ivrer de combats, le força à abandonner son entreprise. Mithridate se retira précipitamment. Lucullus le poursuivit et le battit sur les bords du Granique et de l'Ésèpe. Dans cette mémorable campagne, le roi du Pont avait, selon les historiens du temps, perdu près de 300,000 hommes par la disette, par les maladies et par le fer des Romains.

Lucullus organisa ensuite une flotte pour surveiller celle de Mithridate, qui menaçait de loin l'Italie. Il s'empare, près des côtes de la Troade, de 13 vaisseaux, atteint le gros de la flotte ennemie près de Lemnos, prend ou coule à fond 32 vaisseaux de guerre, force, par ce succès, Mithridate à évacuer la Bythinie; puis, laissant Cotta devant Héraclée, il va chercher le roi au fond de ses états. Dans un si pressant danger, celui-ci appelle à son secours les rois scythes, les Parthes, et Tigrane, roi d'Arménie. Lucullus, pendant ce temps, s'empare d'Amisus, d'Eupatorie et pénètre jusqu'à Thémiscyre, sur les rives fabuleuses du Thermodon. Mais là éclate le mécontentement de ses soldats : fatigués d'une guerre où leur avidité n'était point satisfaite, ils refusent de suivre plus loin Lucullus, qui se voit forcé de s'arrêter. Mithridate, profitant des circonstances, rassemble une armée de 40,000 hommes, passe le Lycus et présente le combat aux Romains. Lucullus, qui avait pris une position à l'abri des attaques de la cavalerie nombreuse du roi du Pont, se borne à harceler son adversaire. La disette fait bientôt sentir, de part et d'autre, la nécessité d'une bataille; mais Mithridate se retire précipitamment, dans la crainte d'une défaite qu'il jugeait inévitable. Lucullus l'attaque dans sa retraite, taille en pièces son armée, s'empare des richesses que renfermait son camp, et le roi n'échappe au vainqueur que par l'avidité des soldats romains, acharnés au pillage de ses trésors.

Lucullus, devenu, par cette victoire, maître des états de Mithridate, somma, au nom du peuple romain, Tigrane, roi d'Arménie, de lui livrer son ennemi, qui s'était réfugié auprès de lui. Sur le refus de Tigrane, Lucullus s'empara de Sinope et, avec 15,000 hommes de pied et 3,000 chevaux, envahit l'Arménie, assiégea Tigranocerte, abandonnée par Tigrane, et passa le Tigre pour combattre ce roi fugitif. A la vue des Romains, Tigrane étonné s'écria : « S'ils viennent en ambassadeurs, ils sont beaucoup; mais comme ennemis, ils sont bien peu. » Lucullus, l'épée à la main, à la tête de ses soldats, s'élance au milieu des masses profondes des Arméniens; Tigrane épouvanté prend la fuite, et bientôt son armée le suit, laissant plus de 100,000 hommes sur le champ de bataille, tandis que la perte des Romains ne s'élève qu'à 5 hommes morts et quelques centaines de blessés! Cette étonnante victoire et la prise de Tigranocerte (l'an 69 av. J.-C.) déterminèrent tous les alliés de Tigrane à subir la loi du vainqueur. Lucullus atteignit encore Tigrane au-delà du mont

Taurus et remporta sur lui une seconde victoire, presque aussi complète que la première (68). Il se préparait à porter les derniers coups à la puissance de ce prince et à celle de Mithridate, en détruisant la ville importante d'Artaxate, lorsqu'il se vit arrêté par une nouvelle révolte de son armée. Sa hauteur dans le commandement, sa sévérité pour la discipline, avaient irrité ses soldats et surtout ceux des légions de Fimbria, qui demandaient un terme à leurs services et leur retour en Italie. A Rome, ses ennemis, excités par son beau-frère Clodius, avaient fait nommer Pompée (*voy.*) pour le remplacer en Asie. Vainement Lucullus descendit aux prières et même jusqu'aux larmes, auprès de ses soldats, pour les retenir sous son commandement : il s'en vit abandonné. Cette révolte eut, sur les affaires d'Asie, la plus funeste influence : presque partout les Romains furent battus, et Lucullus, réduit à l'inaction, ne put empêcher Mithridate de reconquérir la plus grande partie de ses états. Sur ces entrefaites, Pompée arriva : après une entrevue qui ne fut pas sans aigreur, Lucullus partit pour Rome. Ses services étaient incontestables; cependant, les honneurs du triomphe ne lui furent accordés qu'après trois ans d'opposition et d'obstacles.

Lucullus fut sollicité par une fraction du sénat d'entrer dans un système de résistance aux vues ambitieuses de Pompée; mais on s'aperçut bientôt qu'il avait renoncé à prendre une part sérieuse aux affaires. En effet, renfermé dans les occupations d'une vie privée et toute exceptionnelle, il voyait s'accomplir, sans beaucoup s'en inquiéter, les révolutions qui changeaient à chaque instant la face de la république. Possesseur d'immenses richesses amassées en Orient, amateur passionné des arts et des lettres qu'il cultivait avec succès et protégeait avec magnificence, il fit construire d'immenses palais dans la ville et surtout à la campagne, et se livra, sans réserve, à des plaisirs splendides et somptueux. Son apathie pour la vie publique explique pourquoi il resta l'ami de Cicéron et de Caton et devint celui de Pompée qui, malgré leur ancienne rivalité, manifesta le désir de s'asseoir à ses banquets alors si recherchés. Les auteurs du temps renferment des détails presque incroyables sur le luxe effréné de ce personnage extraordinaire; ils ont aussi conservé de lui une foule de bons mots qui attestent son esprit à la fois vif, élégant et philosophique. Quoiqu'il ne nous reste de lui aucun écrit, on ne doit pas moins le compter au nombre des hommes distingués de la grande époque littéraire où il a vécu. Également familier avec la langue latine et la langue grecque, il avait composé dans la première des mémoires sur la vie de Sylla, et dans la seconde, une histoire de la guerre marsique.

Lucullus ne vécut pas assez longtemps pour assister à l'asservissement de sa patrie; mais il eut le chagrin de voir Cicéron banni et Caton relégué en Chypre. La perte de ses amis le détermina à resserrer encore le cercle de sa vie privée.

Quelque temps avant sa mort, son esprit s'affaiblit et sa raison s'altéra au point que son frère fut obligé de se charger de l'administration de ses biens. Lorsqu'il mourut, le peuple qui n'avait point oublié ses victoires, accourut à ses funérailles et, si son tombeau n'avait été depuis longtemps préparé par lui-même à Tusculum, sa cendre eût été déposée au Champ-de-Mars, où le vœu public lui destinait une place auprès de celle de Sylla.—*Voir* Cicéron, Velleius-Paterculus, Florus et surtout Plutarque. J. L-T-A.

LUCUMON. Avant la publication des ouvrages de Niebuhr et d'Ottfried Müller, ce mot était généralement regardé comme un nom propre. On nous dit que le Corinthien Démarate avait à Tarquinies deux fils, Lucumon qui régna sous le nom de Tarquin, et Aruns. A Clusium, un puissant jeune homme appelé Lucumon débauche la femme d'un autre Aruns, son tuteur, qui, pour se venger de ce qu'il n'en obtient pas justice, va chercher les Gaulois. D'après Denys d'Halicarnasse, Romulus même fut secondé par un Étrusque du nom de Lucumon, et Properce a dit : *Prima galeritus posuit prætoria Lucmo*. Mais il n'est pas certain que ce poëte attachât au mot *Lucmo*, *Lucumo*, le sens d'un nom propre; on aurait d'ailleurs dû faire attention à un passage de

Censorin qui nous apprend que les Lucumons étaient les conservateurs de la doctrine de Tagès, ce dieu sorti de la terre dans le sillon tracé par un laboureur, ce dieu enfant par le corps, vieillard pour la sagesse. Servius parlant des douze états d'Étrurie, leur donne pour rois douze Lucumons : c'était une caste dominante et sacerdotale. On était lucumon en Étrurie, comme à Rome on était patricien. Les Cilnius, les Cæcina étaient pour la noblesse les égaux des Claudius et des Valérius; mais à Rome ils ne comptaient, selon Niebuhr, que parmi les plébéiens. *Voy.* Étrusques. P. G-y.

LUDEN (Henri), professeur d'histoire à l'université d'Iéna et conseiller privé, est né à Loxstedt, dans le duché de Brême, le 10 avril 1780. Ses études terminées en 1803, il continua à habiter Gœttingue jusqu'en 1806, année où il fut nommé professeur extraordinaire de philosophie à Iéna. Quatre ans plus tard, il obtint la chaire d'histoire qu'il occupe encore aujourd'hui. Ses leçons, qui embrassaient tout le vaste champ de l'histoire, inspirèrent aux étudiants un goût presque exclusif pour cette branche de la science, en même temps que ses publications contribuaient à faire sortir les études historiques de l'ornière où elles se traînaient, et y imprimaient un cachet plus conforme à l'esprit de l'époque. Sans parler de plusieurs biographies remarquables, entre autres de Chr. Thomasius (Berl., 1805), de Hugues Grotius (1806), de sir William Temple (1808), M. Luden a composé, en langue allemande, plusieurs ouvrages parmi lesquels nous citerons ses *Considérations sur la Confédération du Rhin* (Gœtt., 1808), qui furent imprimées à Iéna, sous la responsabilité de l'auteur, le censeur de Gœttingue ayant refusé son visa; *Quelques mots sur l'étude de l'histoire nationale* (Iéna, 1809), écrit qui lui ouvrit la carrière académique; *Manuel de politique* (ib., 1811), qui donna lieu à des jugements si étranges qu'il se vit forcé d'expliquer sa pensée dans un traité spécial intitulé : *Sur le sens et le contenu du Manuel de politique* (ib., 1811); *Histoire générale des peuples et des états de l'antiquité* (ib., 1814; 3e éd., 1824); *Histoire générale des peuples et des états dumoyen-âge* (ib., 1821-22; 2e édit., 1824). Mais l'ouvrage capital de M. Luden, l'occupation d'une grande partie de sa vie, est l'*Histoire du peuple allemand* (Gotha, 1825 et suiv., vol. I-XII), qu'on peut regarder comme un véritable monument national, malgré les critiques nombreuses, et souvent fondées, qu'on en a faites. On y rencontre bien des assertions qui s'éloignent entièrement des idées reçues; mais l'avenir se chargera peut-être de les justifier. Ce grand ouvrage n'est pas encore terminé; on annonce toutefois comme prochaine la publication des deux ou trois volumes qui restent à donner. On doit aussi à ce célèbre historien une nouvelle édition des *Idées* de Herder (Leipzig, 1812; 2e édit., 1821). *C. L.*

LULLE (Raymond), né, en 1234, à Palma (île de Majorque), joue un rôle à part dans l'histoire de la philosophie du moyen-âge, où le tour particulier de son esprit et de sa doctrine lui valut le surnom de *docteur illuminé*. Tour à tour soldat, courtisan, missionnaire, homme marié, moine, théologien, philosophe, la singularité de sa vie et de ses travaux a autorisé sur lui les jugements les plus contraires. Il a été regardé par les uns comme un fou, par les autres comme un génie supérieur, condamné comme hérétique et vénéré comme un saint et un martyr. Esprit ardent, livré d'abord à toutes les passions de la jeunesse, après en avoir épuisé tous les plaisirs, il se jeta plus tard dans une piété exaltée, se fit moine de l'ordre de saint François, s'enfonça dans l'étude de la théologie et de la philosophie des Arabes, et rêva la conversion des mahométans et des païens. Son existence agitée devait avoir un début romanesque : on prétend qu'étant devenu éperdûment amoureux d'une jeune fille qu'aucun obstacle ne semblait devoir éloigner de lui, il fut étrangement surpris du redoublement de froideur qu'il remarquait en elle toutes les fois qu'il faisait des efforts plus pressants pour obtenir son aveu. Il voulut enfin avoir l'explication de cette conduite : la jeune fille, poussée à bout, lui découvrit son sein, et il s'aperçut qu'il était dévoré par un cancer. Une fois qu'il connut ce fatal

secret, son unique pensée fut de trouver le moyen de guérir celle qu'il aimait, et l'on ajoute qu'il fut assez heureux pour y réussir. Telle fut, dit-on, la première occasion qui éveilla dans Raymond Lulle le goût des sciences.

Le caractère espagnol se montrait en lui avec toute son ardeur et sa ténacité. La vie d'un Espagnol, à cette époque, était une croisade perpétuelle : forcé de conquérir ou de défendre son territoire contre un ennemi sans cesse menaçant, il ne comprenait pas que l'Europe dut s'arrêter dans le mouvement qui l'avait jetée sur l'Asie. Raymond Lulle, venu au monde dans le siècle où les croisades finissaient sans retour, était dans la force de l'âge au moment où la mort de saint Louis fermait l'ère des luttes religieuses entre l'Occident et l'Orient. Il voulut les continuer, ou du moins il conçut le plan d'une croisade spirituelle pour la conversion des musulmans, et pendant de longues années, il fatigua les rois et les papes de sollicitations infatigables pour les amener à seconder ses vues de prosélytisme.

Après avoir assisté aux derniers beaux jours de la scolastique, après avoir vu mourir Albert-le-Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, il tenta de frayer à la science des voies nouvelles. En contact avec les Arabes et avec les Juifs, il vit là deux mines fécondes, et encore presque intactes, à explorer. Il travailla à répandre la connaissance de la langue arabe et provoqua dans les universités, et spécialement à Paris, l'érection de chaires pour l'enseignement de cette langue; en même temps, il importa dans l'Occident les idées de la cabale juive, et de ce mélange sortit son *Grand art* (*Ars magna*), qui n'aspirait à rien moins qu'à opérer une réforme générale de la philosophie et des sciences. Cet *Art* n'était autre chose qu'un mécanisme logique pour combiner certaines classes d'idées et résoudre, par ce moyen, toutes les questions scientifiques : ce qui équivaudrait à raisonner de tout sans étude ni réflexion. Quelque vagues que puissent être les procédés, quelque vains que soient les résultats, tâchons d'en donner une idée.

En partant de l'hypothèse que les combinaisons logiques des idées sont la représentation fidèle des réalités, que les êtres se formant, comme nos conceptions, par une sorte de déduction des notions les plus générales, on n'a qu'à faire l'inventaire de ces idées abstraites, en les classant d'après le rôle qu'elles jouent dans ces combinaisons, pour reproduire tous leurs éléments possibles et pour avoir une espèce de tableau synoptique de la science. Qu'on attache ensuite à chacune des divisions de cette nomenclature des signes conventionnels, tels que les lettres de l'alphabet; qu'on trace des tableaux figuratifs propres à exprimer toutes les évolutions que ces termes peuvent subir en s'associant entre eux, on obtiendra, par un artifice tout mécanique, un nombre indéfini de formules, qui seront comme la clef de tous les problèmes métaphysiques. Tel est le *Grand art* de Raymond Lulle. Il place sur autant de colonnes distinctes ce qu'il appelle les principes ou *prædicats*, divisés en deux ordres : absolus et relatifs; il y range les questions possibles, les sujets généraux, les vertus et les vices; à chaque colonne il assigne neuf termes; il construit ensuite des cercles concentriques les uns aux autres et mobiles, dont chacun correspond à une des colonnes de son tableau et dont les rayons correspondent aux différents termes de ces colonnes. Ces cercles, dans leurs positions respectives, varient les rapports de ces termes et engendrent ainsi toute sorte de propositions. On ne peut mieux comparer ce jeu qu'à la machine imaginée par Pascal pour exécuter les quatre règles de l'arithmétique. Les révolutions des figures emblématiques remplacent les méditations de l'esprit; elles tiennent également lieu de la connaissance des faits. Cet artifice une fois imaginé, Lulle l'a varié de mille manières, lui a donné mille développements. Tantôt ce sont des tableaux synoptiques, tantôt des arbres généalogiques, qu'il appelle *arbre de la science*. Seulement il lui fallait une symétrie rigoureuse, des nombres déterminés; et comme la région des idées ne se prête pas ainsi aux caprices du mécanicien, il lui a fallu contraindre, bon gré mal gré, toutes les notions à s'arranger dans ses cases, à se

réduire aux proportions qui lui étaient nécessaires.

Un tel système pourrait offrir quelques secours à la mnémonique, et, dans ce genre, plusieurs applications en ont été faites. Les diverses tentatives pour former une langue universelle ont pu aussi s'aider jusqu'à un certain point de ces travaux. Les catégories d'Aristote, dans lesquelles ce philosophe s'est efforcé de ramener la pensée à ses divers éléments fondamentaux, sont évidemment une des données sur lesquelles Raymond a fondé sa théorie; cependant il n'a pas laissé d'attaquer vivement les péripatéticiens, et en particulier Averroès (*voy.*). Un de ses ouvrages est dirigé spécialement contre ce commentateur arabe d'Aristote. Il est dédié à Philippe-le-Bel et intitulé : *Libri XII principiorum philosophicorum contra Averroïstas*. Ses nombreux écrits ont été recueillis en 10 vol. in-fol., Mayence, 1721-42.

Raymond Lulle a eu des partisans enthousiastes qui cherchèrent dans ses ouvrages jusqu'à l'art de produire de l'or. Des esprits supérieurs même ont donné dans ses idées : tel fut Jordan Bruno (*voy.*), qui les raffina, dit Bayle, et inventa diverses méthodes de mémoire artificielle; et il ajoute : « Tout cela, dit-on, marque beaucoup de génie, mais on y trouve tant d'obscurités qu'on ne saurait s'en servir. » Le grand Leibnitz s'est aussi beaucoup occupé de Raymond Lulle, et il lui a donné quelques éloges; mais des esprits sévères, tels que Bacon, Gassendi et les écrivains de Port-Royal, n'ont pas hésité à condamner ces frivoles jeux d'esprit.

Raymond Lulle portait dans ses travaux philosophiques le même goût d'aventures que dans sa vie : il explora les régions de la science avec cette même intrépidité d'esprit qui lui fit affronter la mort chez les Arabes. Il s'appuya du patronage de Jacques II d'Aragon et de Philippe-le-Bel pour répandre sa doctrine en Europe et pour la faire enseigner publiquement; et il y parvint en 1298. Il avait fait un premier voyage à Tunis pour combattre les Arabes adversaires de sa doctrine, et il avait même converti à la foi chrétienne plusieurs disciples d'Averroès; en 1315, il voulut une seconde fois travailler à y répandre ses idées, mais il y fut lapidé, et ses restes, recueillis sur le rivage, furent transportés à Majorque, dont les habitants l'honorèrent comme un martyr.

Si Raymond Lulle a mérité d'occuper une place dans l'histoire intellectuelle de son temps, c'est plutôt par l'impulsion qu'il a donnée aux esprits que par les vérités mêmes qu'il a découvertes ou par la valeur intrinsèque de ses travaux dont il reste aujourd'hui fort peu de chose. A-D.

LULLY* (JEAN-BAPTISTE), le plus célèbre des compositeurs qui brillèrent en France à l'époque de Louis XIV, était né à Florence ou dans les environs de cette ville, en 1633, d'un père qui était meunier. Un moine franciscain lui apprit à pincer de la guitare : il conserva toujours du goût pour cet instrument et parlait souvent avec respect et reconnaissance du bon cordelier qui le lui avait enseigné. M^lle^ de Montpensier ayant prié le chevalier de Guise de lui ramener d'Italie, où il se rendait, quelque petit Italien, *s'il en rencontrait un joli*, ce seigneur trouva Lully qui lui plut par sa gaîté et sa vivacité; à l'âge et dans la position du jeune Baptiste, il n'y avait point à hésiter : il partit donc. Mais M^lle^ de Montpensier le relégua dans les cuisines parmi les *galopins* ou sous-marmitons de son office. On a prétendu qu'à cette époque on le vit réunir des casseroles, les disposer en séries convenables et s'en servir pour exécuter des sortes de carillons : cela n'est pas impossible; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il parvint à se procurer un méchant violon sur lequel il s'exerçait dans les moments de loisir que lui laissait son emploi. Le comte de Nogent l'ayant entendu par hasard, dit à Mademoiselle que parmi ses galopins il s'en trouvait un qui avait *du talent et de la main* : l'enfant avait alors 13 ans; il fut donc introduit dans les appartements d'où sa figure peu agréable l'avait d'abord fait écarter. Il y avait, à cette époque, dans la domesticité, comme partout ailleurs, une hiérarchie déterminée et une étiquette

(*) C'est ainsi qu'il a toujours signé son nom, quoique l'*y* n'existe point dans la langue du pays qui lui a donné le jour.

rigoureuse dont on ne s'écartait jamais : aussi le jeune Lully ne fut-il admis que comme *valet des valets de chambre*. Toutefois Mademoiselle lui donna aussitôt un maître de musique, et, pendant six ans qu'il resta dans cette maison, il fit des progrès extraordinaires particulièrement sur le violon; il étudia ensuite le clavecin et la composition sous trois organistes célèbres à cette époque : Métru, Roberdet et Gigault.

Lully eut le tort, à ce qu'il paraît, de mettre en musique une chanson dont le fond était une plaisanterie faite aux dépens de Mademoiselle : l'air ayant donné cours aux paroles, Lully fut immédiatement congédié. Alors il se présenta pour être admis parmi les violons du roi; on a prétendu qu'il n'y fut d'abord reçu que comme garçon d'orchestre. Quoi qu'il en soit, il composait déjà à cette époque (1752), des airs de divers genres qui étaient extrêmement goûtés; le roi, qui voulut connaître Lully, fut si charmé de son jeu qu'il créa une nouvelle bande de douze violons, indépendante de la grande bande des vingt-quatre, et que l'on nomma en conséquence les *petits violons*. Sous la direction de Lully, ils ne tardèrent pas à surpasser leurs aînés, et l'on ne doit pas oublier que c'est à lui que l'on doit en France les premiers perfectionnements de la musique instrumentale, tant sous le rapport de la composition que sous celui de l'exécution. Tous les violonistes qui se firent un nom à cette époque et à celle qui suivit immédiatement sortaient de la bande des *petits violons*.

Cependant les succès de notre compositeur allaient chaque jour croissant : il fut chargé de mettre en musique certaines parties des ballets mêlés de récits que le roi faisait représenter chaque année avant l'introduction de l'opéra en France. On fut tellement satisfait de ce qu'il produisit en ce genre, qu'on lui fit écrire la musique entière de ces ouvrages, et bientôt le roi lui donna le titre de surintendant de sa musique. Ce fut quelque temps après qu'il cessa entièrement de jouer du violon et ne voulut plus être que compositeur. Il écrivit aussi quantité de pièces qui se chantaient dans les appartements du roi, particulièrement à son coucher, et que ce prince se plaisait souvent à fredonner lui-même, ce qui en augmentait encore la vogue.

Mais il était réservé à la musique de Lully de devenir populaire, et elle ne pouvait l'être que par suite de circonstances qui ne tardèrent pas à se présenter. La division s'étant introduite entre les trois associés qui exploitaient le privilége accordé à l'abbé Perrin pour la représentation des opéras en France (*voy.* Opéra), on profita de cette dissension pour le faire passer à Lully; et, par le crédit de M^me^ de Montespan, il obtint, moyennant une somme d'argent, que Perrin lui céderait ses droits, auxquels l'architecte Guischard prétendait avoir part; il en résulta un procès intenté par celui-ci, et auquel Lully répondit par une accusation d'empoisonnement : ce procès dura deux ans, et se termina par l'intervention du roi, qui voulut que cette affaire fût assoupie.

Un tel embarras dans les premiers pas d'une entreprise naissante aurait arrêté tout autre que Lully; mais, fort de la protection de la cour, il obtient une lettre de la main du roi qui ordonnait la clôture du théâtre de Guischard, et il ouvre le sien. En un moment, il réunit des chanteurs, des danseurs, des musiciens; il est à la fois compositeur, directeur, régisseur, chef d'orchestre, maître des ballets et premier machiniste. Son activité suffit à tout, et tout semble conspirer pour le succès de son entreprise; il a le rare bonheur de rencontrer un poëte qui sait plier son génie à toutes les exigences de la scène, à toutes celles de la musique, qui peut même condescendre sans que son style perde rien de sa pureté, de sa grâce, de son éclat, à tout ce que tant d'écrivains appellent les *caprices* du compositeur. Lully forme des acteurs-chanteurs et des choristes, comme il avait précédemment formé des violonistes; il sait modifier ses inspirations pour les mettre à la portée des sujets qui doivent les rendre, lorsqu'il ne peut élever leur talent à sa propre hauteur.

On ignore quelle fut l'origine de l'association de Lully et de Quinault (*voy.*); si le musicien devina, en cette occasion, la

véritable aptitude du poëte, connu jusqu'alors par des comédies fort médiocres, il est certain que l'on ne pouvait montrer une plus heureuse perspicacité. Quinault commençait par dresser le canevas de plusieurs sujets et les montrait au roi, qui choisissait celui qui lui plaisait le plus; il faisait aussitôt le plan de l'ouvrage qui était communiqué à Lully; quand celui-ci l'avait examiné, il indiquait les endroits où il voulait des divertissements, des danses et des chansonnettes de bergers, de pêcheurs, etc., extrêmement nombreuses dans les anciens opéras : pour tous ceux de ces airs qui devaient avoir des paroles, Lully en composait lui-même en même temps qu'il écrivait les airs; ces canevas informes étaient refaits par Quinault, qui devait s'astreindre rigoureusement à la coupe et à la syllabation marquées par le musicien, c'est-à-dire faire tomber constamment les syllabes fortes sur les temps forts de la mesure. Quant aux scènes, Quinault les préparait seul, puis les soumettait à l'Académie, qui lui donnait son avis, d'après lequel il modifiait quelquefois ses premières idées; il les portait ensuite à Lully, qui, sans s'inquiéter le moins du monde de ce qu'avait décidé le corps académique, faisait souvent refaire au poëte tout son travail.

Lorsque Quinault avait terminé une scène de manière à contenter le musicien, celui-ci s'en emparait, s'en pénétrait, la lisant et relisant jusqu'à ce qu'il la sût par cœur; alors, il se mettait à son clavecin, chantant plusieurs fois les paroles et gravant dans sa tête la mélodie qu'il se proposait d'y adapter. Quand le morceau était ainsi terminé, il pouvait le répéter tout entier sans difficulté, et faisait venir Lallouette ou Colasse, ses élèves, qui l'écrivaient sous sa dictée, ainsi que la basse continue qui devait l'accompagner; il leur laissait le soin d'ajouter, d'après la basse, les parties instrumentales. Il composait de la même manière les symphonies dont il a été le véritable créateur; et, quelques mesquines que puissent paraitre aujourd'hui ces compositions, Lully a non-seulement le mérite incontesté d'être venu le premier, mais encore celui d'avoir donné des dessins particuliers à la musique instrumentale, et fourni les types fondamentaux auxquels tous ceux qui ont écrit dans ce genre se sont depuis rattachés.

Lully ne composait pas fort rapidement: il mettait d'ordinaire un an pour écrire et retoucher un opéra; il est à remarquer qu'il était âgé de 40 ans lorsqu'il donna le premier; mais, à cette époque, il avait déjà publié une grande quantité de musique vocale et instrumentale.

Les succès de Lully lui avaient valu les suffrages du public et de celui qui, en ces temps, pouvait facilement les entraîner. Louis XIV ne voulait pas entendre d'autre musique que la sienne; et Lully, aussi bon courtisan qu'habile musicien, profita singulièrement des favorables dispositions du prince pour se faire accorder des grâces de toute espèce, qui l'enrichirent lui et sa famille. Ce n'est pas tout, le fils du meunier florentin voulut devenir noble, et il ne tarda pas à obtenir cette faveur. Au reste, Lully n'avait pas attendu ce moment pour fréquenter les seigneurs de la cour, qu'il divertissait par sa gaîté, ses saillies et des bouffonneries de toute espèce. Les débauches dans lesquelles il fut entraîné par ces fréquentations auraient sans doute hâté sa fin, que précipita un accident des plus extraordinaires. Il faisait répéter un *Te Deum* lors de la convalescence du roi, vers la fin de 1686; en battant la mesure avec sa canne, il se frappa l'extrémité du pied sans y faire d'abord beaucoup d'attention; au bout de quelque temps, son médecin annonça que la nature du mal exigeait que le doigt fût coupé : Lully refusa de se soumettre à l'opération; un peu plus tard, le médecin déclara qu'il fallait amputer le pied : nouvelle résistance de Lully; à la fin, il apprend que s'il veut vivre, il est nécessaire de perdre la jambe. Peut-être se serait-il décidé à souffrir l'opération, mais, par malheur pour lui, survint un charlatan, qui promit de lui conserver la jambe et de le guérir. MM. de Vendôme, qui l'aimaient beaucoup, s'engagèrent à payer 20,000 liv. à cet homme s'il réussissait. Il y eut quelque amélioration, mais elle ne fut qu'apparente et momentanée; la gangrène fit des progrès rapides; il fallut se résoudre

à mourir, ce que fit Lully avec les marques de componction habituelles, disent les écrivains du temps, aux gens de son pays; il ordonna qu'on le mît sur la cendre, confessa publiquement ses fautes et chanta d'une voix éteinte une phrase mélodique de sa composition, sur ces paroles:

Il faut mourir, pécheur, il faut mourir!

Il expira le 22 mars 1687.

On dit que, dans un moment où il se sentait mieux, son confesseur l'ayant tourmenté pour brûler divers morceaux de chant qu'il destinait à l'opéra d'*Achille et Polyxène*, il s'y décida enfin; mais un instant après, le prince de Conti entrant lui reprocha d'avoir ainsi sacrifié une si belle musique : « Paix, Monseigneur! dit le malade; je savais bien ce que je faisais : j'en avais une seconde copie. » Dans un autre moment, entendant sa femme reprocher au chevalier de Lorraine d'avoir été le dernier qui eût enivré son mari : « C'est vrai, dit Lully, et si j'en réchappe, M. le chevalier sera le premier qui m'enivrera. » En effet, il avait, dit un contemporain, pris l'inclination d'un Français pour le vin et la table, et il avait gardé l'inclination italienne à l'avarice. A sa mort, l'inventaire de ses biens, meubles et immeubles, en y joignant le prix du transfert de ses charges vénales, fait monter sa fortune à plus de 600,000 liv. Lully était de courte taille, il avait une physionomie sans noblesse, mais vive et singulière, le nez gros, la bouche grande, les yeux extrêmement petits et la vue des plus courtes. Il vivait en égal avec le dernier des musiciens dans le commerce privé; mais, en ce qui touchait ses fonctions, il était avec ses inférieurs d'une grossièreté et d'une violence insupportables. Il abusa de sa position pour écarter tout artiste qui eût pu, par son mérite, détourner un seul instant l'attention de la cour et de la ville. Son avarice était devenue proverbiale, à tel point que les seigneurs du temps ne le nommaient jamais que Lully *le ladre*. C'est à ce vice qu'il faut sans doute attribuer sa brouillerie avec deux des plus grands poëtes du siècle, Molière et La Fontaine; et il fallait vraiment qu'il eût bien irrité le fabuliste pour que cet excellent homme se fût décidé à écrire contre lui une très virulente satire, la seule qu'il ait jamais faite en sa vie.

La musique de Lully a été pendant près d'un siècle un objet d'admiration. Il a réussi également dans la musique d'église, de chambre et de théâtre; mais ce sont ses opéras qui ont réellement fondé, propagé et conservé sa grande renommée: leur vogue a résisté non-seulement aux productions des compositeurs ses élèves, mais aux charmantes pièces données, en 1752, par les bouffons italiens et qui étaient dues aux plus habiles auteurs de cette époque, siècle d'or de la musique italienne. Rameau lui-même, bien que le mérite incontestable de ses ouvrages l'ait placé à un rang fort distingué, ne put faire oublier les opéras de Lully, et il fallut toute la puissance du génie de Gluck (*voy.* ces noms) pour écarter de la scène lyrique ces vieilles compositions qui, dans certaines parties, peuvent être encore, de nos jours, offertes comme modèles. En les rapprochant des ouvrages écrits à la même époque, on ne trouve pas, il est vrai, que Lully ait beaucoup étendu le domaine musical de l'opéra; ses airs sont rarement plus développés et autrement modulés que ceux de Cavalli et de Carissimi, compositeurs alors célèbres; mais ce qu'on ne rencontre pas chez ceux-ci, c'est l'expression dramatique poursuivie sans cesse et presque toujours atteinte par Lully; sans doute la tournure de ses récitatifs a vieilli, ainsi que les cadences de ses airs, mais il y demeure une force et une vérité que rien ne saurait remplacer et desquelles il est bien difficile d'approcher. C'est vraiment lui qui a constitué le genre lyrique français.

Presque tous les opéras de Lully, au nombre de 19, ont été plusieurs fois gravés et imprimés; on a en outre publié des recueils d'airs tirés de ses ouvrages, des motets, des morceaux parodiés sur ses compositions vocales et même sur les ouvertures de ses opéras; mais une grande partie de ses compositions est demeurée manuscrite; les ballets écrits pour la cour, au nombre de 26 pour le moins, sont dans ce cas. La vie de Lully a été écrite par son contemporain, Lecerf de La Vieville de Freneuse (dans la seconde partie de sa *Comparaison de la*

musique italienne et de la musique française, 3 part., in-12, Brux., 1705), à une époque où l'on ne se souciait guère de recueillir des détails sur les artistes; c'est à cette source qu'ont puisé sans exception tous les biographes postérieurs. Charles Perrault et Titon du Tillet ont, avec raison, compris Lully parmi les grands hommes du siècle de Louis XIV, dont ils ont écrit l'éloge; son portrait, peint par Rigault, a été plusieurs fois reproduit par la gravure, et l'on voit encore à Paris, dans l'église des Petits-Pères, le tombeau de ce grand artiste sculpté par Collot et surmonté de son buste en marbre; au-dessous se lit une belle épitaphe de Santeul, dont voici la pensée : « O mort! nous te savions cruelle, perfide, téméraire et aveugle; mais en frappant Lully tu nous as prouvé que tu étais sourde. » J. A. DE L.

LUMBAGO, *voy.* LOMBES.

LUMIÈRE, cause inconnue de la visibilité, substance indéfinissable qui, interposée entre notre œil et les objets éloignés, les rend perceptibles à la vue (*voy.*). La nature de ce principe, son action immédiate échappent à nos recherches; cependant nous en connaissons quelques lois qui constituent la science à laquelle on a donné le nom d'optique. *Voy.* ce mot.

La lumière se produit d'une infinité de manières : il suffit d'un frottement de l'acier contre une pierre à feu pour la faire jaillir. Sous l'eau même, l'acier donne des étincelles. La lumière électrique est visible dans l'eau, et l'acier embrasé dans l'oxygène continue de paraître rouge sous ce liquide. La lumière est donc une matière qui pénètre dans tous les corps et qui peut les traverser.

Le soleil, la flamme et tous les corps en incandescence répandent de la lumière autour d'eux : on dit que ces corps sont *lumineux par eux-mêmes*; d'autres rendent seulement l'effet qu'ils ont reçu des premiers, et l'on dit qu'ils sont *éclairés*. La lumière traverse visiblement tous les gaz, la plupart des liquides, particulièrement l'eau, et beaucoup de corps solides, surtout le verre : les corps qui jouissent de cette propriété sont dits *transparents*, tandis qu'on nomme *opaques* ceux qui retiennent la lumière à leurs surfaces.

Dans un milieu transparent et de propriétés matérielles homogènes, la transmission de la lumière se fait en ligne droite. Cette ligne forme le *rayon lumineux*. De chaque point d'un corps lumineux par lui-même, les rayons se dispersent vers tous les côtés où l'on peut tirer des lignes droites dans le milieu transparent; et chaque rayon de lumière suit son chemin en rayonnant, jusqu'à ce qu'il rencontre un milieu de propriétés matérielles différentes : alors l'effet change suivant la nature du corps dans lequel pénètre le rayon. Entre-t-il dans un milieu transparent plus dense ou plus rare, il éprouve une *réfraction*, c'est-à-dire qu'il prend une nouvelle direction en ligne droite, mais qui forme un angle avec la première, suivant des lois qui sont l'objet de la *dioptrique* (*voy.*). Tombe-t-il sur la surface polie d'un corps opaque, il éprouve une *réflexion*, c'est-à-dire qu'il est renvoyé ou *réfléchi* dans une direction déterminée, dont la *catoptrique* (*voy.*) examine les phénomènes. S'il passe très près d'un corps, il subit une faible *inflexion* qu'on nomme *diffraction* (*voy.*). Enfin si la lumière arrive sur un corps opaque et non poli, elle est renvoyée affaiblie par le corps éclairé vers tous les points où l'on peut mener une ligne droite dans l'espace, et elle éprouve une grande *dispersion* (*voy.*) : il en résulte une forte diminution d'éclat, puisque par cette dissémination chaque rayon se trouve ainsi subdivisé en un nombre infini de rayons.

Les rayons se propageant par eux-mêmes en ligne droite, il en résulte que tous ceux qui partent d'un même point lumineux vont toujours en s'éloignant les uns des autres, ce qui les a fait appeler rayons *divergents*. On nomme rayons *convergents* ceux qu'on a rapprochés ou concentrés en un point, comme au foyer d'une lentille ou d'un miroir. Les rayons sont dits *parallèles* lorsque, venant du soleil, des astres ou de tout autre corps très éloigné, ils ne présentent aucune différence appréciable dans leur marche.

Le contact des corps fait presque toujours éprouver des changements remarquables à la lumière. Ceux qui renvoient toute ou presque toute la lumière qu'ils reçoivent paraissent exactement blancs,

D'autres en renvoient à peine ou même point du tout : ce sont les corps parfaitement noirs. Tous les autres font éprouver à la lumière un changement qui fait sur notre œil une impression différente de celle que produit la lumière primitive, d'où naît ce que nous nommons *couleur* (*voy.* ce mot).

La couleur semble ne pas appartenir au corps, mais bien à la lumière réfléchie, qui est elle-même bleue, verte, rouge, etc., puisque les sensations des diverses couleurs ne peuvent être apportées dans l'œil qu'au moyen de cette lumière. Il est d'ailleurs prouvé que la lumière qui vient d'un corps coloré a elle-même une couleur. La lumière colorée est moins intense que la blanche. Cet effet est moins considérable pour les couleurs vives ou claires que pour les couleurs sombres ou obscures. L'observation de ce phénomène porterait à croire que la lumière blanche du soleil est un mélange de diverses lumières colorées, et que la surface de chaque corps éclairé par cet astre ne réfléchit que quelques-uns des principes constituants de sa lumière, c'est-à-dire seulement quelques-unes de ses couleurs, tandis qu'elle en absorbe d'autres et les rend sans effet. Ainsi la couleur tiendrait à la nature du corps éclairé et à la manière dont il reçoit la lumière, et il ne paraîtrait rouge, bleu, violet, etc., que parce qu'il ne réfléchirait que les rayons rouges, bleus, violets, etc.

Kepler croyait que la transmission de la lumière était instantanée, ou du moins que sa vitesse était trop grande pour être mesurée. Mais Rœmer, astronome danois, ayant remarqué que les occultations des satellites de Jupiter étaient visibles d'autant plus tard que cette planète est plus éloignée de nous, en a déduit la mesure de vitesse de la transmission de la lumière. On a calculé que la lumière parcourt en 15 minutes de temps le diamètre de l'orbite terrestre, c'est-à-dire un espace équivalent à 47,416 fois le rayon de la terre. La lumière parcourt donc en une seconde un espace de 52.684 rayons de la terre ; et, si l'on admet que le rayon de la terre soit équivalent à 6,384 kilom., cet espace sera de 336,334 kilom., vitesse prodigieuse évaluée 10 millions de fois plus grande que celle du boulet que la poudre chasse d'un canon.

Il est difficile de déterminer si l'intensité d'un même rayon lumineux décroît ou reste constante lorsque ce rayon passe à travers un espace vide ou un milieu absolument transparent. La vivacité de la lumière des étoiles (*voy.*) fixes, comparativement à leur immense éloignement, semble du moins démontrer que, dans les distances plus petites parcourues par la lumière, il ne peut y avoir aucun affaiblissement sensible de son intensité. Mais la lumière qui vient d'un corps perd de sa force en se répandant, parce qu'elle est dispersée dans un espace d'autant plus étendu qu'elle avance davantage. On démontre que l'intensité de la lumière est réciproque au carré de la distance, en supposant que cette force ne soit affaiblie par aucune autre cause que par la dispersion et l'écartement des rayons. Indépendamment de la distance, l'éclat de la lumière est encore modifié par diverses causes, entre autres par l'intensité lumineuse du corps éclairant; par sa grandeur et sa position ; par la situation du plan qui reçoit la lumière; par les propriétés du milieu à travers lequel elle passe, etc.

Tant que l'intensité de la lumière est sensible pour nos yeux, on la nomme *clarté*. L'absence totale de la lumière forme l'*obscurité*. On appelle *ombres* les places où la lumière des corps lumineux ne peut parvenir directement dans un espace éclairé, parce qu'elle est interceptée par un corps opaque; la *penombre* est le petit éclat lumineux qui se répand alors autour du corps éclairé.

La recherche mathématique de l'évaluation de l'intensité de la lumière fait l'objet de la *photométrie*. Bouguer et Lambert se sont particulièrement occupés de cet objet. Cette théorie est aussi difficile que l'application en est restreinte, les petites différences d'intensité de la lumière n'étant pas appréciables pour notre œil. Néanmoins, Bouguer, Lambert, Leslie, Rumfort (*voy.*) et plusieurs autres ont imaginé différents instruments qu'on nomme *photomètres*, dont la destination est de mesurer l'intensité de la lumière dans les circonstances données et que

nous devrons examiner à l'article qui leur sera consacré.

Quoique le soleil et la plupart des corps lumineux présentent la lumière et la chaleur combinées ensemble, ces deux substances ne doivent pas être confondues. La lumière paraît quelquefois sans chaleur et plus souvent la chaleur sans lumière. Plus on étudie ces deux agents physiques et les effets qu'ils produisent, plus on est porté à les regarder comme deux choses entièrement distinctes.

C'est à l'aide des miroirs (*voy.*) qu'on déduit les règles de la catoptrique. Parmi les formes diverses qu'on peut donner à leur surface, deux seulement sont en usage: ce sont celles des miroirs plans et des miroirs sphériques, soit concaves, soit convexes. Toutes les surfaces polies réfléchissent la lumière à la façon des miroirs; mais les images qu'elles produisent sont souvent indistinctes.

Les phénomènes de la réflexion de la lumière, quoique très variés, reposent sur cette loi extrêmement simple : si un rayon de lumière tombe sur une surface quelconque, que l'on élève au point d'*incidence* où il la rencontre une perpendiculaire à la surface réfléchissante, et qu'on suppose ensuite par la pensée un plan qui contiendrait cette ligne et le rayon incident, le rayon réfléchi se trouvera aussi sur ce plan et de manière à faire avec la perpendiculaire un angle égal à celui que forme le rayon incident avec cette perpendiculaire. En un mot, le rayon incident et le rayon réfléchi auront, par rapport à la perpendiculaire, une position opposée, mais symétrique. La perpendiculaire est nommée perpendiculaire *incidente*, l'angle qu'elle forme avec le rayon incident s'appelle *angle d'incidence*, celui qu'elle forme avec le rayon réfléchi prend le nom d'*angle de réflexion*. Lorsqu'un rayon tombe perpendiculairement sur la surface, le rayon se réfléchit sur lui-même, et les angles d'incidence et de réflexion sont par conséquent nuls.

Nous avons déjà dit que tous les fluides aériformes, la plupart des liquides et beaucoup de corps solides sont transparents. Peut-être même n'est-il aucun corps qui ne se laisse traverser jusqu'à un certain degré par la lumière. Bien des corps transparents laissent passer la lumière sans l'altérer, c'est-à-dire sans changer la couleur qu'elle avait avant d'y pénétrer; mais beaucoup d'entre eux ne transmettent que certaines couleurs de la lumière, et par cette raison, ils paraissent colorés. Il y a même des corps qui réfléchissent une couleur et en laissent passer une autre : tels sont, par exemple, la teinture de tournesol, le verre blanc de lait lorsqu'il est très mince, etc.

Pour que les corps solides ou liquides soient parfaitement transparents, il faut que leurs surfaces soient exactement unies. Cette condition se trouve naturellement remplie pour les liquides par l'effet de la pesanteur qui rend leur surface régulièrement plane. Elle l'est aussi jusqu'à un certain point dans les corps solides cristallisés. Cependant ce n'est en général qu'avec le secours de l'art qu'on parvient à polir des surfaces avec toute l'exactitude nécessaire. Un corps transparent non poli laisse bien, à la vérité, passer la lumière; mais en même temps il la disperse irrégulièrement dans tous les sens et l'on ne saurait voir distinctement à travers sa substance.

Parmi les corps transparents, le plus grand nombre réfracte *simplement* la lumière, c'est-à-dire que les faisceaux de rayons lumineux ne se désunissent pas en les traversant; mais il est d'autres corps qui séparent les rayons en deux faisceaux distincts; de ce nombre sont toutes les substances cristallisées dont la forme primitive n'est ni un cube, ni un octaëdre régulier : ce phénomène se nomme la *double réfraction*.

Tous les phénomènes qu'on observe au moyen des corps transparents qui réfractent simplement la lumière se rapportent à la loi suivante : lorsqu'un rayon lumineux passe obliquement d'un milieu transparent dans un autre, il s'écarte de sa direction primitive, et subit une réfraction. Si, par le point d'incidence où le rayon rencontre le second milieu, on conçoit une ligne perpendiculaire à la surface réfractante, le rayon, en se réfractant, s'approchera de cette perpendiculaire si le milieu où il entre est plus dense que celui qu'il quitte, et au con-

traire, s'il est plus rare, il s'en écartera.

Comme pour la réflexion, l'angle formé dans la réfraction par la perpendiculaire et le rayon incident sera l'*angle d'incidence*, et l'angle plus grand ou plus petit qu'elle formera avec la nouvelle direction du rayon réfracté prendra le nom d'*angle de réfraction*. Jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle, les physiciens admirent que ces deux angles avaient entre eux un rapport constant : ce fut le Hollandais Snellius qui corrigea cette erreur et fit voir que ce rapport n'avait lieu que pour les *sinus* de ces angles, c'est-à-dire pour les côtés opposés à ces angles de triangles rectangles dont les rayons seraient l'hypoténuse. Le rapport entre le *sinus* d'incidence et le *sinus* de réfraction se nomme le *rapport de réfraction*. On a coutume d'appeler les angles du nom du milieu où ils se trouvent : c'est ainsi que l'on dit l'angle dans l'air, dans l'eau, dans le verre, etc. Si le rayon tombe perpendiculairement, il passe sans être réfracté, autrement il se réfracte et cela d'autant plus qu'il tombe d'une manière plus oblique. Les corps plus denses réfractent davantage la lumière que les corps plus rares; cependant le pouvoir *réfringent* semble ne pas dépendre seulement de la densité, mais aussi des propriétés chimiques des corps. On a observé que les corps combustibles réfractent la lumière plus fortement que les non-combustibles, et MM. Biot et Arago ont démontré que c'est l'hydrogène qui donne aux huiles, aux résines et aux autres substances que l'on nomme combustibles leur force réfringente.

Les rapports de réfraction les plus intéressants sont ceux qui existent entre l'air et le verre, entre l'air et l'eau. On trouve les rapports de réfraction des différentes substances dans les traités de physique.

Si la lumière n'était ni réfractée ni réfléchie par les corps transparents, ceux qui sont parfaitement diaphanes (*voy.*) et incolores échapperaient à notre vue comme la lumière elle-même. Ils ne sont visibles qu'à cause de la réflexion qui se fait à leurs surfaces, ou par la différence de direction que prend la lumière qui les traverse, après qu'elle s'y est réfractée. De cette manière, on peut même distinguer deux fluides incolores qui, sans se mêler, se trouvent réunis dans un même vase : par exemple, une huile sans couleur et de l'eau, de l'éther et de l'eau, etc. Ce qui rend l'air invisible en petites masses, c'est que les réfractions et les réflexions y sont à peu près insensibles.

Lorsqu'un corps visible se trouve dans un autre milieu transparent que celui où est l'œil, sa position apparente subit, dans la plupart des cas, un changement par la réfraction de la lumière. C'est ainsi que nous apercevons au fond d'un vase rempli d'eau une pièce de monnaie posée de façon à être invisible lorsque le vase est vide; c'est encore là ce qui fait paraître brisée la partie d'un bâton droit plongée dans l'eau, parce que chacun des points qui la composent semble plus élevé qu'il ne l'est réellement. Les astres se trouvent pour nous dans une situation analogue par le passage de leurs rayons dans notre atmosphère, et depuis longtemps les astronomes ont observé que les étoiles qui ne sont pas au zénith paraissent plus éloignées de l'horizon qu'elles ne le sont réellement : c'est ce qu'on appelle la *réfraction astronomique* ou *atmosphérique*. C'est elle aussi qui fait varier la forme des astres à l'horizon et qui nous les fait voir sur ce cercle sans qu'ils y soient véritablement (*voy.* LEVER DES ASTRES).

Les verres polis plans ou sphériques donnent lieu aux phénomènes les plus remarquables de la réfraction, et c'est par leur secours qu'on les a étudiés. *Voy.* LENTILLES.

L'appareil au moyen duquel Newton a démontré clairement les lois de la dispersion des couleurs qui se produisent à chaque réfraction, est un prisme de verre triangulaire posé sur une de ses bases. Quand la lumière passe dans un de ces prismes, chaque rayon y est réfracté deux fois, à la surface antérieure et à la surface postérieure, c'est-à-dire en entrant et en sortant; par ce double effet, la réfraction et la dispersion des couleurs augmentent beaucoup, et il devient très facile d'examiner la lumière réfractée à telle distance que l'on veut derrière le prisme. Si l'on regarde à travers un verre de cette espèce, les objets qu'il laisse apercevoir changent de place et de forme, et paraissent entourés des couleurs de

l'arc-en-ciel. Mais c'est surtout dans une chambre obscure que l'on obtient le plus curieux des phénomènes lumineux. Lorsque la pièce est parfaitement close et inaccessible à la lumière, on fait passer un cône mince de rayons solaires par une petite ouverture percée dans le volet d'une fenêtre, et l'on fait tomber ce cône sur une des faces du prisme. Cette lumière, après s'être réfractée deux fois, s'élargit d'autant plus qu'elle se prolonge davantage. Si elle est alors recueillie sur une paroi blanche et bien unie, opposée à l'ouverture du volet, on observe une image allongée qui n'est bien terminée nulle part, mais qui forme pourtant une espèce de parallélogramme, dont les extrémités supérieure et inférieure paraissent des demi-cercles, quoique leurs contours soient très indécis. L'image entière est environ cinq fois plus longue que large, et des couleurs différentes et très vives marquent chaque point de sa hauteur. Ces couleurs semblent se fondre les unes dans les autres par des gradations insensibles, et cette dégradation continuelle de couleur est si bien ménagée, qu'on n'y peut guère distinguer que sept nuances qui sont, dans l'ordre de haut en bas : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orange, rouge. Cette image des couleurs se nomme le *spectre solaire*. Il faut la recueillir à une certaine distance du prisme, à 4 mètres au moins, parce que plus près de la surface postérieure, l'image est parfaitement blanche au milieu, et seulement colorée vers le haut et le bas ; au lieu que plus la lumière s'est dilatée par l'éloignement, plus les couleurs sont distinctes.

On doit concevoir le spectre solaire comme composé d'une infinité d'images du soleil, rondes et de différentes couleurs, placées les unes au-dessus des autres, de manière que chacune d'elles dépasse un peu celle qui la précède. Ces cercles innombrables sont d'un égal diamètre, et comme ils sont excessivement pressés, les lignes latérales produites par leurs continuelles intersections paraissent droites, et semblent en quelque sorte leurs tangentes communes.

De l'expérience du prisme on doit déduire que la lumière blanche se divise, par la réfraction, en rayons de diverses couleurs, qui ont chacun une réfraction particulière. On n'est pas d'accord sur le nombre de couleurs entre lesquelles la lumière est divisée par son passage à travers le prisme. Newton a reconnu des nuances infinies, depuis le violet le plus sombre jusqu'au rouge le plus vif ; d'autres ont prétendu que la lumière n'était composée que de trois couleurs primitives dont toutes les autres ne seraient que des modifications.

Malus a découvert une autre propriété de la lumière, qu'il a nommée sa *polarisation*, et qui consiste dans certaines affections que les rayons lumineux prennent lorsqu'ils ont été réfléchis par des surfaces polies, ou réfractés par ces surfaces, ou enfin transmis à travers des corps cristallisés doués de la double réfraction. Par exemple, les rayons lumineux peuvent subir une modification telle que les molécules qui composent un même rayon échappent ensemble à la réflexion lorsqu'on les présente aux surfaces réfléchissantes par de certains côtés et sous des incidences déterminées. Pour expliquer ce phénomène, on a supposé certaines forces aux molécules de la lumière qui permettraient de croire que toutes leurs faces ne sont pas douées de la même force lumineuse. En les assimilant à des espèces d'aiguilles magnétiques, elles auraient donc des sortes de pôles pourvus d'une certaine attraction qui les ferait ordinairement se diriger toutes en un même sens et au bout les unes des autres, mais qui, dans quelques cas, leur ferait tourner toutes ensemble ces pôles vers un même point qui agirait sur elles à la façon d'un aimant.

M. Edm. Becquerel a signalé dans la lumière, déjà si complexe, des rayons jouissant chimiquement d'une propriété très particulière. A côté des rayons lumineux et des rayons non lumineux mais jouissant d'une action chimique, il a reconnu d'autres rayons qui ne sont ni lumineux ni chimiques par eux-mêmes, mais qui sont capables de continuer une action chimique commencée : ce qui les a fait appeler rayons *continuateurs*. C'est ainsi que la faible action commencée, mais tout-à-fait invisible, sur un corps sensible à la lumière (comme le papier imprégné

de chlorure d'argent ou bien la surface d'argent de la plaque iodurée du daguerréotype), par leur exposition pendant un seul instant à la lumière, se continue et devient visible, quand on les expose au soleil, sous un verre rouge qui ne laisse passer que les rayons continuateurs. On a mis à profit cette propriété pour obtenir, avec le daguerréotype, des figures prises d'une manière instantanée; la chambre noire, refermée presque aussitôt qu'ouverte, ne laisse aucune trace sensible de l'action de la lumière sur la plaque; mais cette plaque, exposée au soleil, sous un verre rouge, laisse apparaître l'image après avoir été soumise à la vapeur mercurielle, comme si elle était restée un temps suffisant dans la chambre obscure.

Quelques anciens considéraient la lumière comme une matière qui émane de notre œil. Newton la fit venir, au contraire, des objets que nous voyons; il la regardait comme composée de petites particules lancées par les corps lumineux et mus avec une très grande vitesse, ce qui permet de la comparer à une pluie d'atomes lumineux. Descartes, et après lui Huygens (*voy.*) et un grand nombre de physiciens, ont cru que c'est un fluide excessivement ténu, dont les mouvements agissent sur notre œil de la même manière que les vibrations de l'air agissent sur notre oreille. La sensation de la lumière serait donc produite en nous par des ondulations excitées dans un milieu très élastique et propagées jusqu'à notre œil. Ce milieu, s'il existe, doit remplir tous les espaces célestes, puisque c'est à travers ces espaces que la lumière des astres parvient à nos yeux; il doit être aussi très élastique, puisque la transmission de la lumière s'opère avec une si grande vitesse; et, en même temps, il doit avoir une densité infiniment petite, puisque la comparaison la plus exacte des observations astronomiques anciennes et modernes n'indique, dans les mouvements planétaires, aucune trace sensible de résistance. Quant aux rapports de ce milieu avec les corps terrestres, on voit qu'il doit les pénétrer tous, puisque tous transmettent la lumière quand ils sont suffisamment amincis; et, de plus, sa densité doit y être différente, selon la nature des substances, puisque les réfractions inégales qu'elles exercent sur les mêmes rayons prouvent que la propagation de ces rayons s'y opère avec d'inégales vitesses. Si l'on conçoit un corps qui ait la faculté d'exciter un ébranlement instantané dans un point d'un tel milieu, supposé d'abord également dense dans toute son étendue, cet ébranlement s'y propagera sphériquement, suivant les mêmes lois que dans l'air, à la vitesse près, qui devra y être beaucoup plus rapide. Chaque molécule du milieu ébranlé sera donc aussi ébranlée à son tour, et rentrera après dans le repos; si ces ébranlements se répètent dans le même point, il en résultera, comme dans l'air, une suite d'ondes analogues aux ondes sonores. La formation des différentes couleurs, la réflexion et la réfraction et d'autres phénomènes s'expliquent par cette analogie des ondes lumineuses et des ondes sonores. Il peut arriver encore que ces ondes se rencontrent de façon à ce que leur éclat lumineux s'ajoute ou se détruise, en sorte que deux rayons produisent de la lumière ou de l'ombre. Cette rencontre des ondes lumineuses a pris le nom d'*interférence* (de *inter*, entre, et *ferre*, porter); leur effet avait été entrevu par Grimaldi; mais le docteur Young (*voy.*) en a le premier montré toutes les applications. On a calculé que lorsque deux portions égales de lumière, dans des circonstances exactement semblables, ont été séparées et coïncident de nouveau à peu près dans une même direction, elles s'ajoutent l'une à l'autre ou se détruisent mutuellement, selon la différence des temps employés dans leurs trajets séparés.

Fresnel a considéré toutes les parties de l'onde lumineuse directe comme autant de centres d'ébranlements distincts, dont les effets se propagent sphériquement à tous les points de l'espace auxquels ils peuvent parvenir, après quoi, pour chacun de ces points, l'effet définitif résulte des interférences de tous les ébranlements partiels qui y arrivent, c'est-à-dire de la rencontre des différentes ondes lumineuses.

Les physiciens admettent généralement cette nouvelle théorie de la forma-

tion de la lumière par des ondes éthérées. M. Arago, auquel la théorie de la lumière doit d'ingénieuses observations et d'heureuses découvertes, s'en est montré le plus zélé partisan. Néanmoins, cette théorie est encore loin d'être complète : elle semble même ne devoir l'être jamais, puisque nous n'apercevons pas la substance lumineuse, mais seulement les objets rendus perceptibles par son secours. L. L.

Influence de la lumière. La lumière solaire joue un grand rôle dans la vie organique : elle seule a le pouvoir de mettre en mouvement l'immense appareil où le monde semble se renouveler sans cesse. « L'organisation, a dit Lavoisier, le sentiment, le mouvement spontané, la vie, n'existent qu'à la surface de la terre et dans les lieux exposés à la lumière. On dirait que la fable du flambeau de Prométhée (*voy.*) était l'expression d'une vérité philosophique qui n'avait point échappé aux anciens. Sans la lumière, la nature était sans vie ; elle était morte et inanimée : un Dieu bienfaisant, en apportant la lumière, a répandu sur la surface de la terre l'organisation, le sentiment et la pensée. — Ces paroles sont aussi vraies qu'elles sont belles, ajoute M. Dumas. Si le sentiment et la pensée, si les plus nobles facultés de l'âme et de l'intelligence ont besoin, pour se manifester, d'une enveloppe matérielle, ce sont les plantes qui sont chargées d'en ourdir la trame avec des éléments qu'elles empruntent à l'air et sous l'influence de la lumière que le soleil, où en est la source inépuisable, verse constamment et par torrents à la surface du globe. » X.

Tous les êtres vivants sont soumis à l'influence de la lumière; les corps inorganiques même n'y sont pas entièrement soustraits, et l'on connaît un assez grand nombre de composés chimiques et de minéraux, modifiés ou décomposés par elle. Les animaux, sauf de très rares exceptions, cherchent la lumière ; les reptiles, les mollusques, certains vers, et jusqu'aux polypes se traînent vers elle et vont se ranimer à ses rayons. Si les mammifères, les oiseaux, et les insectes des terres tropicales ont, avec des formes élégantes ou de riches parures, une souplesse et une agilité incomparables, c'est que dans ces régions la lumière est plus vivifiante et plus pure. Toute créature animée, soustraite à son action bienfaisante, languit et meurt. Ainsi, priver un criminel de la liberté et le plonger dans une prison obscure, ce n'est pas seulement le condamner à l'isolement, c'est peut-être altérer en lui, par une longue torture, les sources de toute excitation vitale. La législation moderne a apprécié, dans l'application des peines, cette loi de physiologie générale.

Les effets du fluide lumineux se révèlent chez les plantes par des phénomènes aussi nombreux que singuliers. Les animaux, de jour et de nuit, remplissent les mêmes fonctions organiques ; il n'en est pas de même des plantes : elles ont une vie diurne et une vie nocturne différentes. Aussitôt que le soleil éclaire l'horizon, elles absorbent le gaz carbonique contenu dans l'air atmosphérique ; elles le décomposent, fixent le carbone dans l'intimité de leurs tissus et dégagent l'oxygène. Plus la lumière devient vive et éclatante, plus cette fonction se montre active. Elle est au plus haut point d'intensité quand le soleil gagne le zénith ; on s'est assuré qu'elle s'accélère et se ralentit suivant que le ciel est pur ou nuageux ; vers le soir, elle est languissante, et quand les ténèbres couvrent la terre elle cesse tout-à-fait : les plantes alors absorbent l'oxygène de l'air et elles exhalent du gaz acide carbonique.

Toutes les parties du végétal, mais surtout les parties jeunes, sont soumises, sans exception, à l'influence de la lumière; mais cette action est bien plus facile à constater dans les feuilles et dans les fleurs, que partout ailleurs.

Les feuilles et les parties vertes, nouvellement développées, sont toujours impressionnées par la lumière; néanmoins, dans le plus grand nombre de cas, les effets produits ne sont point appréciables à la vue. Elles dégagent ou absorbent les gaz en conservant leur disposition ordinaire ou seulement en exerçant de légers mouvements d'abaissement ou d'élévation, suivant que la lumière est plus ou moins intense.

Dans les familles à feuilles membra-

neuses, portées sur un pétiole à base renflée en coussinet, dans les légumineuses, les oxalidées, les rosacées, certaines rutacées, et par conséquent les plantes à corolle polypétale, les mouvements exécutés par les feuilles sont extrêmement remarquables. Les plantes charnues ou grasses, comme on est convenu de les appeler, ne présentent ce phénomène que d'une manière très obscure. Il a été surtout examiné le soir, et les physiologistes lui ont donné le nom de *sommeil*, parce qu'ils avaient cru remarquer que les organes appendiculaires (les feuilles) étaient dans une situation de repos ou de prostration. Cependant ce nom ne rend compte que d'une partie du phénomène, ou plutôt il n'en indique que la cessation : aussi préférons-nous le désigner sous celui d'*héliotropie végétale*. Ce terme, qui signifie l'acte par lequel la plante *se tourne* pour *suivre le soleil* (ἥλιος et τρέπω), devra s'appliquer à tous les mouvements exécutés par les végétaux, pour se mettre en rapport avec la lumière ou pour en éviter l'action trop énergique.

Ce besoin de la lumière est impérieux. Dans les serres qui ne sont éclairées que d'un côté, on voit les feuilles de toutes les plantes qui y sont renfermées se diriger vers les vitraux. Les végétaux les mieux portants sont toujours ceux qui sont le plus complétement éclairés, et les meilleures serres celles qui reçoivent le plus de lumière. Les oxalides et la capucine, dont les feuilles sont attachées à de longues pétioles, exécutent pour la chercher des mouvements de torsion curieux. On les voit suivre le soleil dans son cours, et si on tourne les pots où elles végètent, de manière à les mettre dans l'ombre, elles se retournent assez promptement pour se placer comme elles l'étaient précédemment.

La partie de la feuille soumise à l'influence des rayons lumineux est la lame supérieure. Elle est lisse, souvent glabre et très verte : nous lui donnerons, pour faciliter l'intelligence de ce qui va être dit, le nom de *pôle héliotrope*, réservant celui de pôle *héliofuge*, à la lame inférieure. Il semble, en effet, convenable de désigner par des noms divers des parties qui remplissent des actes physiologiques différents. Considérées sous le rapport de l'influence lumineuse, l'une de ces lames est le pôle positif, l'autre le pôle négatif. Les feuilles velues ou drupées ne sont que peu ou point impressionnables; celles qui sont glabres paraissent l'être plus ou moins; les unes s'étalent complaisamment aux rayons du soleil et semblent se plaire à les recevoir directement, les autres ne peuvent en être frappées qu'obliquement; celles-ci veulent une lumière diffuse, celles-là une lumière rayonnante, et, suivant ces idiosyncrasies ou dispositions individuelles, elles présentent ou leur surface seulement ou leur tranche. Citons quelques exemples curieux de ces singuliers arrangements.

Les dolics, plantes légumineuses à feuilles trifoliées, inclinent leurs lames vers le soleil levant; elles les relèvent jusque vers dix heures, puis tournant sur leurs pétioles et appliquant l'une contre l'autre leurs lames supérieures, elles les abritent mutuellement contre l'action trop vive de la lumière. Elles quittent cette station le soir pour jouir des derniers rayons du jour, après quoi elles abaissent leurs pointes vers la terre, se mettent en rapport par leurs lames inférieures, la foliole terminale s'étalant horizontalement, et la feuille entière ne montre plus que ses trois lames supérieures. Les haricots (*phaseolus*) se comportent de même. Le *gymnocladus* du Canada, bel arbre de la famille des légumineuses, à feuilles surdécomposées, ayant par conséquent des folioles attachées dans tous les sens et ne pouvant les tourner que dans le même sens, n'exécute de mouvement qu'au profit des folioles qui peuvent se mettre en rapport, soit avec le soleil levant, soit avec le soleil couchant; à midi toutes sont horizontales. Il résulte de ce mécanisme que les folioles qui ont tourné le matin ne se retournent plus le soir, et que celles qui se sont déplacées le soir ne se déplacent pas le matin suivant. Les lupins ont des feuilles digitées; l'effet de la lumière détermine l'élévation des folioles; elles se rapprochent en cornet et leur limbe se ferme sur sa moitié supérieure. Lorsque la lumière est diffuse, toutes les parties sont horizontales; si la nuit vient, elles sont dans l'état de prostration, les pétioles

regardant le collet de la racine. Les mélilots et les trèfles redressent vers le soir leurs pétioles et leurs folioles contre la tige et celles-là tournent en dedans leurs lames supérieures. Les pétioles du haut du rameau étant plus courts que ceux du bas, les feuilles forment une sorte de paquet dont l'arrangement est singulier. Au soleil couchant, on ne voit plus que des lames inférieures, et la foliole terminale, devenue horizontale, forme le toit au-dessus des latérales appliquées l'une contre l'autre par leurs lames héliotropes. Le soir et pendant la nuit les oxalides abaissent leurs quatre folioles en cœur renversé, celles-ci se rapprochent, se plient sur leur nervure moyenne et forment une figure régulière à quatre angles ou ailes; le sommet forme une croix dont chaque branche est constituée par les pétiolules. La base de cette figure est à huit lobes, deux pour chaque face. Ces feuilles sont éminemment hélioscopiques, ainsi que celles de la capucine qui se dirigent avec la plus grande aisance vers la lumière. La plicature des feuilles du *porliera* hygrométrique a lieu pour les folioles par imbrication, pour la feuille entière par renversement d'avant en arrière; celle-ci est tout-à-fait appliquée sur le rameau qui lui donne naissance. Les folioles de la rose et celles d'un grand nombre de légumineuses, immobiles sur leur pétiole, se ferment vers leur milieu quand elles ne sont plus ou qu'elles sont trop excitées par la lumière. Pour cacher ou pour épanouir leur face héliotrope, les feuilles de la balsamine impatiente, horizontales durant le jour, sont appliquées contre la tige pendant la nuit; elles se bombent légèrement alors et les fleurs vont se réfugier sous cet abri naturel. Les deux feuilles de la fabagelle (*zygophyllum fabago*, L.), composées de deux folioles et opposées, se redressent vers le soir; elles se rapprochent au point de se toucher, les folioles appliquent l'une contre l'autre leurs lames héliotropes, et la période de repos commence.

Les végétaux dont les feuilles n'exécutent aucun mouvement présentent toujours leur limbe héliotrope à la lumière pour qu'elle puisse les éclairer à toutes les heures du jour. Cette disposition est telle que l'œil fixé sur une plante ne voit jamais que des lames supérieures avec leur teinte d'un vert foncé. L'aspect du paysage perdrait tout son éclat s'il arrivait que les feuilles changeassent de situation: on se croirait entouré d'arbres et d'herbes malades.

Il résulte de ces faits qu'il serait facile de multiplier, que le besoin de chercher la lumière ou l'héliotropie est universel parmi les plantes; qu'il se révèle même chez celles dont les feuilles n'exécutent aucun phénomène de torsion; que chez beaucoup d'entre elles ce besoin est si impérieux qu'elles semblent suivre le soleil dans son cours pour mieux en recevoir l'influence (*voy.* HÉLIANTHE); que d'autres se défendent contre l'énergie de ses rayons et exécutent, pour s'abriter, des mouvements aussi marqués que ceux qu'elles font pour les chercher quand cette énergie est modérée; enfin que l'on doit expliquer par l'héliotropie les phénomènes désignés par Linné sous le nom de sommeil des plantes. *Voy.* NÉPENTHES, SENSITIVE, SAINFOIN, etc.

Les fleurs éprouvent aussi l'influence de la lumière; leurs fonctions vitales les plus intimes s'accomplissent au grand jour. C'est même l'étude de leurs rapports avec le soleil qui a conduit à former le mot *héliotrope* (*voy.*). Les anciens avaient observé le phénomène de l'héliotropie des fleurs: la fable de Clytie en fait foi; mais ils ne pouvaient le rattacher à des considérations physiologiques, faute de connaissances précises. Les fleurs héliotropes appartiennent surtout aux synanthérées. On peut voir à l'époque du solstice d'été, période de l'année où la lumière a le plus d'intensité, leurs calathides s'incliner vers l'ouest après avoir reçu les rayons du soleil durant une partie du jour. L'héliotropie s'exerce principalement sur les enveloppes florales, notamment sur le calice. Les sépales, pour éviter l'action trop vive de la lumière, se redressent et déterminent ainsi l'occlusion de la fleur; les pédoncules, ayant la forme arrondie, ne reçoivent les rayons lumineux que vers un point de leur circonférence. Les fibres de cette partie ainsi excitée se raccourcissent, se resserrent, la transpiration, devenue abondante, dimi-

nue la rigidité de l'organe, et la fleur est portée en avant. Vers midi, les rayons tombant plus ou moins perpendiculairement sur le centre de la fleur, le pédoncule ne peut les recevoir directement et il se maintient redressé. La lumière, après avoir agi durant un certain temps sur les enveloppes florales, détermine l'épanouissement ou l'occlusion des fleurs. Ces alternatives d'écartement et de rapprochement du calice et de la corolle favorisent grandement la fécondation en mettant en contact direct les anthères et le stigmate. On a remarqué que l'épanouissement des fleurs avait lieu, pour une même espèce de plantes, à des heures semblables de la journée : Linné ayant recueilli un certain nombre de ces observations, les a réunies sous la qualification d'*Horloge de Flore* (*voy.* FLORAISON) ; il avait déjà créé l'expression de *Calendrier de Flore* en faveur d'un tableau destiné à fixer l'époque de l'année où fleurit une plante pour la première fois; mais il ne faut pas trop se laisser séduire par ces termes poétiques.

Il est des fleurs qui ne s'ouvrent que la nuit, ce qui les a fait qualifier de *tristes* ou de *nocturnes*; ce sont elles qui exhalent les plus douces et les plus suaves odeurs. Celles qui épanouissent ou ferment leur corolle suivant l'état de l'atmosphère ont reçu le nom de *météoriques*. On les dit *tropiques* ou *caniculaires* quand elles se dilatent ou se resserrent à mesure que le soleil s'élève ou s'abaisse au-dessus ou au-dessous de l'horizon. Les *équinoxiales* s'ouvrent et se referment à des heures déterminées. Ces modifications d'un phénomène unique s'expliquent toutes par la manière plus ou moins vive avec laquelle la lumière agit sur les fleurs.

Le besoin que les plantes ont de la lumière est manifeste. Point de floraison sans lumière solaire, point de fécondation sans son intervention puissante! Pour se mettre en rapport direct avec la lumière, ne voit-on pas la vallisneria mâle détacher sa fleur du court pédoncule qui la tient captive afin de venir, libre de toute connexion organique, féconder la fleur femelle élevée au-dessus des eaux par un support en spirale d'autant plus long que l'eau est plus profonde? Ne voit-on pas les nymphéacées, les cypéracées, les ombellifères et les crucifères aquatiques s'efforcer de sortir leurs tiges ou leurs pédoncules floraux du sein des fleuves et ne porter de fleurs que quand elles jouissent de l'influence atmosphérique? Ne sait-on pas que l'utriculaire se débarrasse, pour devenir flottante, du lest muqueux qui la retient captive avant la fécondation? La pontéderie à gros pétioles, la macre de nos étangs, la zostère et la ruppie des mers d'Europe ne sécrètent-elles pas de l'air dans le repli de leurs feuilles pour se faire des vessies natatoires qui les élèvent au-dessus des eaux? En présence de tant d'actes merveilleux auxquels donne lieu l'accomplissement d'une seule fonction organique exécutée par des corps vivants mais privés de volonté, ne faut-il pas faire intervenir la volonté d'un Créateur qui a manifesté sa suprême sagesse dans toutes ses œuvres? A. F.

LUMIÈRE (peinture). La lumière est l'âme de la peinture ; sans elle il n'y a ni forme, ni couleur, ni effet. Il est donc d'une grande importance pour le peintre de la régler de la manière la plus favorable. Pour simplifier le jeu de la lumière et rendre leur tâche plus facile, les peintres d'histoire sont dans l'habitude de se créer un jour particulier. A cet effet, ils donnent une certaine couleur aux parois de leur atelier; puis, par une baie carrée, conique, cylindrique, ou prismatique, etc., ils introduisent la lumière du jour. Comme le propre d'une lumière serrée est de dessiner les objets d'une manière plus nette et moins fuyante, et qu'en rapprochant ou en éloignant son modèle du foyer de lumière on obtient des ombres plus ou moins larges, des clairs plus ou moins vifs, chaque peintre modifie son jour jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'effet qu'il s'est proposé. C'est le plus souvent sous un rayon lumineux incliné de 45 degrés que peignent les peintres. Le jour du nord, comme le moins variable, est celui qu'ils préfèrent. Le Caravage (*voy.*) a peint sous un jour étroit et perpendiculaire comme celui d'un soupirail de cave; le Corrége au milieu des torrents de la lumière du jour; Rembrandt a su rendre les effets du soleil dardant; Honthorst ceux qui se produisent dans la nuit par un incendie ou par de doubles,

de triples foyers de lumière; Girodet a souvent peint la nuit, à la lueur des bougies, des sujets de jour.

La lumière se communiquant aux objets de quatre façons différentes, on compte en peinture quatre sortes de lumière. Celle qui vient du haut et tombe d'aplomb sur un objet dont elle éclaire la partie éminente se nomme *lumière souveraine* ou *principale;* celle qui ne fait que couler sur les objets est la lumière *glissante;* celle qui, en s'éloignant du principe qui la produit, diminue d'éclat et se confond avec la masse d'air dans laquelle elle nage et finit par se perdre, est la lumière *diminuée* ou *perdue*; enfin la lumière empruntée à un corps qui l'avoisine et duquel elle rejaillit, se nomme *réfléchie*. En général, les artistes entendent par lumière la partie claire opposée à l'ombre.

Pour l'art de répartir la lumière dans un tableau, un dessin, une gravure, *voy.* CLAIR-OBSCUR. L. C. S.

LUMIÈRES, expression métaphorique dont on se sert pour désigner la capacité intellectuelle et les connaissances acquises, soit d'un seul individu, soit d'une masse d'individus. *Voy.* INSTRUCTION, INTELLIGENCE, etc.

Savoir, c'est voir par les yeux de l'esprit : or, pour voir, il faut être *éclairé*, et les notions, les aperçus conquis par la réflexion et par l'étude sont, pour l'intelligence, œil de l'âme, ce que sont, pour les yeux du corps, les rayons de la lumière. Nous n'avons pas à apprécier ici le progrès des lumières à travers les siècles (*voy.* CIVILISATION, INVENTIONS, etc.); ce progrès, inégal dans sa marche, est accéléré, suspendu ou retardé par une foule d'accidents dont l'appréciation doit entrer dans la tâche du philosophe et de l'historien. De nombreuses circonstances, dépendant des temps et des lieux, varient le caractère et les effets de ce mouvement. A l'origine des sociétés, ou à l'époque de leur renaissance, apparaissent d'abord, avec la poésie, les œuvres d'imagination et les arts d'imitation; les études morales et philosophiques, les sciences exactes ou spéculatives, les travaux d'érudition viennent plus tard, et laissent ensuite le champ aux découvertes dans les arts industriels, à l'exploration de tous les perfectionnements qui peuvent satisfaire aux besoins matériels de la vie. Ainsi, après les siècles de confusion du Bas-Empire et les temps d'ignorance du moyen-âge, on peut, depuis l'époque de François I^er^ jusqu'à nos jours, suivre aisément, dans ses diverses phases, cette progression dont, à peu de chose près, les développements sont identiques dans tous les âges de l'histoire.

En regard de la question de la marche toujours ascendante des lumières, se placent les considérations relatives aux avantages ou aux inconvénients de leur diffusion. Nous ne rentrerons point ici dans l'examen du fameux paradoxe de J.-J. Rousseau, si souvent combattu par le raisonnement, et, selon nous, encore mieux réfuté par l'expérience. Non! Dieu, qui a fait la lumière, ne l'a pas créée pour qu'elle restât invisible à l'esprit, non plus qu'à l'œil de l'homme; mais il a voulu, sans doute, qu'elle fût mesurée à chacun, selon les convenances et les besoins de sa condition. Celles qui ne serviraient qu'à faire trouver pénible l'état dans lequel on se trouve placé par une loi supérieure, qui ne feraient qu'exciter le désir de situations plus élevées et quelquefois inaccessibles, que provoquer à l'envie et à la haine contre ceux qui y sont parvenus; les lumières encore vers lesquelles nous porte cet orgueil humain incapable de s'imposer le frein de la raison et avide de pénétrer dans les secrets dont Dieu s'est à lui seul réservé la connaissance, de lever tous les voiles dont il a couvert son essence suprême et l'essence des choses créées; ces lumières, disons-nous, doivent être interdites à la faiblesse et à la fragilité humaine; s'il est de purs rayons qui échauffent et qui éclairent, il est de fausses lueurs qui égarent, des clartés qui brûlent ou qui aveuglent, à force d'éblouir. Tel est sans doute le sens réel que l'antiquité, aussi profonde dans ses aperçus qu'ingénieuse dans ses fictions, a caché sous l'enveloppe des mythes immortels de Prométhée et de Phaéton, d'Icare et de Tirésias (*voy.* ces noms). P. A. V.

LUNAISON, *voy.* LUNE et ANNÉE, T. I^er^, p. 787.

LUNATIQUE, personne malade et qu'on supposait être sous une influence

malfaisante de la lune. C'était une sorte de *possession*. *Voy.* DÉMONIAQUE, FOLIE, etc.

LUND, place forte et ville épiscopale dans le Malmœhuslæn en Suède, remarquable surtout par son université, qui a été fondée en 1666 et qui compte toujours de 6 à 700 étudiants. A cette institution se rattachent un séminaire pour les prédicateurs, une bibliothèque de 30,000 volumes et de 1,000 manuscrits, un cabinet d'histoire naturelle, un médailler, une collection de modèles, un cabinet de physique, un observatoire, un jardin botanique, un amphithéâtre d'anatomie. Plusieurs particuliers possèdent en outre d'importantes collections. La population de Lund ne s'élève pas beaucoup au-delà de 4,000 âmes. Les habitants cultivent le tabac et la garance, entretiennent des fabriques de draps, de sucre, de cuir, et font un commerce maritime considérable. Parmi les édifices publics se distingue la cathédrale avec une chapelle souterraine. Dans le voisinage de la ville s'élève le *Lybershügel*, célèbre dans l'ancienne histoire de la Suède, parce que là se faisaient les élections des rois de Skæne ou Schonen. *C. L.*

LUNE, planète secondaire ou satellite qui accompagne la terre (*voy.*), autour de laquelle elle décrit un orbite elliptique en $27^j\ 7^h\ 43^m\ 11^s\ \frac{1}{2}$ de temps moyen. La lune se retrouve ensuite dans le ciel à une position à peu près identique parmi les étoiles : c'est ce qu'on appelle sa *révolution sidérale*.

Tandis que la lune exécute cette révolution, le soleil (*voy.*) qui, vu de la terre, paraît doué d'un mouvement propre dirigé de l'occident à l'orient, s'est avancé sur l'écliptique (*voy.*) dans le même sens que la lune, en sorte que, pour le rattraper et revenir dans la même position relativement au soleil, la lune doit décrire, en sus d'une circonférence entière de la sphère céleste, l'arc excédant décrit par le soleil. Cette révolution, qu'on nomme *synodique*, exige donc plus de temps que la révolution sidérale : sa durée moyenne est en effet de $29^j\ 12^h\ 44^m\ 2^s.8$. C'est ce qu'on nomme encore *mois lunaire* ou *lunaison*.

Pendant chaque révolution synodique, la lune apparaît sous différentes formes ou aspects auxquels on a donné le nom de *phases*.

Quand la lune se trouve directement interposée entre le soleil et la terre, elle est éclairée dans toute l'étendue de son hémisphère opposé à notre planète, et nous ne l'apercevons pas. C'est le moment de la *conjonction* (*voy.*). On dit alors que la lune est *nouvelle*, ce qu'on désigne aussi par le nom de *néoménie* (de νέος, nouvelle, et μήνη, lune).

Lorsque la face de la lune éclairée par le soleil est complétement tournée de notre côté, c'est-à-dire lorsque la terre se trouve entre ces deux astres, et qu'alors le soleil est sous l'horizon, au méridien opposé, la lune paraît comme un cercle lumineux. On dit alors qu'elle est *pleine* : c'est le temps de l'*opposition*.

Le mot de *syzygie* (du grec συζυγία, attelage à deux chevaux, et, plus généralement, paire, couple) sert à désigner indistinctement les nouvelles et les pleines lunes, c'est-à-dire les conjonctions ou les oppositions de cet astre.

A l'époque qui partage en deux parties égales l'intervalle compris entre la nouvelle et la pleine lune, cet astre a la forme d'un demi-cercle lumineux ou *dichotome* dont l'arc circulaire est tourné à l'occident, et qui est terminé à l'orient par une sorte de diamètre rectiligne : c'est ce qu'on nomme le *premier quartier*. La lune se trouve alors dans la *première quadrature ;* ce mot vient de ce que sa distance angulaire au soleil est d'environ 90° ou du quart de la circonférence.

La *seconde quadrature*, aussi nommée le *second* ou *dernier quartier*, arrive au milieu de l'intervalle qui sépare la pleine de la nouvelle lune. L'astre paraît encore sous la forme d'un demi-cercle lumineux; mais cette fois, la convexité est orientale et la portion rectiligne est du côté de l'occident.

Pour certaines recherches, on a eu besoin de distinguer, dans le cours de la lune, quatre autres points qui ont pris le nom d'*octants*, parce qu'ils divisent le cours de la lune en huitièmes. Le *premier*, le *second*, le *troisième* et le *quatrième* octants sont respectivement situés, par ordre, à égales distances de la nouvelle lune et

du premier quartier, du premier quartier et de la pleine lune, de celle-ci et du second quartier, et enfin du second quartier et de la nouvelle lune suivante. Chaque octant est caractérisé par une forme particulière de l'astre.

On a coutume de faire commencer le mois lunaire à partir de chaque nouvelle lune. Le nombre de jours écoulés depuis cette époque donne ce qu'on appelle l'*âge* de la lune, qui est par conséquent la date de la lunaison. Pour le trouver chaque jour de l'année, on se sert de l'*épacte* (*voy.* ce mot). Le temps compris entre la nouvelle et la pleine lune, cet intervalle durant lequel la partie éclairée de l'astre visible de la terre augmente graduellement d'étendue, s'appelle la période de la lune croissante. L'autre moitié de la lunaison porte le nom de période *décroissante*, *du décours* ou *du déclin*, parce qu'en effet, dans cette période, la lune ne cesse de diminuer de grandeur et d'éclat.

Quand la lune est pleine, elle passe au méridien au milieu de la nuit : alors elle se lève en même temps que le soleil se couche, et réciproquement. Si l'on continue de l'observer pendant plusieurs jours, on voit qu'elle se lève plus tard ; et lorsque son disque est réduit à un demi-cercle, à la dernière quadrature, elle ne paraît plus que dans la seconde moitié de la nuit. Quelques jours après, ce n'est plus qu'un *croissant* dont les pointes sont tournées à l'occident, c'est-à-dire vers le côté du disque le plus éloigné du soleil ; alors elle se lève seulement quelques instants avant cet astre ; le croissant diminue de jour en jour, et n'est plus qu'un filet délié ; enfin la lune devient obscure, elle se lève en même temps que le soleil et l'on cesse de l'apercevoir. Au bout de trois ou quatre jours, elle reparaît sur l'horizon, à l'occident, le soir, peu de temps après le coucher du soleil, d'abord comme un petit filet lumineux qui, s'agrandissant peu à peu, prend bientôt la forme d'un croissant dont les pointes sont tournées à l'orient, c'est-à-dire du côté opposé au soleil ; son éclat croît toujours, elle reprend la forme d'un demi-cercle, qui augmente encore ; son lever se rapproche de plus en plus du coucher du soleil, et enfin elle reparaît arrondie et brillante pour diminuer de nouveau et représenter successivement, dans le même ordre, les mêmes phénomènes.

Bien avant qu'on ait pu les expliquer, ces phénomènes offraient une mesure si naturelle du temps que, dès l'enfance des sociétés, les phases de la lune ont dû servir à régler les assemblées, les sacrifices, les exercices publics, enfin le calendrier (*voy.*). Pendant longtemps sans doute le mois des anciens ne fut que cet intervalle d'une phase de la lune au retour d'une phase semblable ; et en grec même, les mots *lune* (μήνη) et *mois* (μήν, -ὸς, de là *mensis*, mois), sont presque identiques.

Le plan dans lequel se trouve l'orbite lunaire n'est pas le même que celui de l'écliptique, mais il forme avec lui un angle de 5° 8′ 48″ qu'on nomme l'inclinaison de l'orbite lunaire. Cet orbite ne se rencontre donc avec l'écliptique qu'en deux points opposés qu'on nomme *nœuds*. Le nœud *ascendant* (qu'on représente par le signe ☊) est celui par lequel passe la lune en s'élevant du sud au nord de l'écliptique, c'est-à-dire quand elle s'élève vers le pôle boréal ; le nœud *descendant* (☋) est celui où s'exécute le mouvement inverse, c'est-à-dire le point où la lune coupe l'écliptique pour descendre vers le pôle austral.

Si l'on observe de mois en mois le point où la lune traverse l'écliptique, on trouve que les nœuds de son orbite sont dans un état continuel de rétrogradation sur cette courbe. Les nœuds se mouvant ainsi vers l'occident, parcourent l'écliptique en sens contraire du mouvement apparent du soleil, ou dans le sens du mouvement diurne d'orient en occident. A chaque lunaison, ils ont reculé d'environ 1° 28′ ou, en moyenne, d'environ 3′ 10″.64 par jour. Au bout de 18 ans $\frac{3}{5}$, ils ont parcouru tous les points de l'écliptique, et les nœuds se retrouvent au même point de ce cercle terrestre. C'est ce qu'on nomme la révolution *draconitique*. Comme cette rétrogradation a lieu dans un sens inverse au mouvement du soleil, cet astre rejoint la lune sur l'écliptique avant d'avoir accompli le tour entier du ciel,

et en effet, le temps de la révolution synodique du nœud est d'environ 346 jours, c'est-à-dire qu'après cet intervalle de temps, le soleil se trouve au nœud de la lune.

La terre occupant un des foyers de l'orbite lunaire, son satellite s'approche ou s'éloigne d'elle alternativement suivant la partie de la courbe qu'il décrit dans l'espace. Les deux points extrêmes se nomment *apsides*. Celui qui marque le maximum de proximité s'appelle *périgée*, l'autre, qui lui est diamétralement opposé, et qui marque le plus grand éloignement, est l'*apogée* (*voy.* ce mot). La ligne qui joint ces deux points et qui forme le grand axe de l'ellipse lunaire se nomme *ligne des apsides*.

Les apsides ne sont pas fixes parmi les étoiles. Leur déplacement s'opère de l'occident à l'orient. L'axe de l'ellipse décrit par la lune change sans cesse de direction dans l'espace, de manière que la distance de la lune à la terre varie suivant une loi qui ne s'accorde pas exactement avec celle du mouvement elliptique. Ce phénomène, connu sous le nom de *révolution des apsides de la lune*, s'effectue dans une période de 3,232j.5753, c'est-à-dire que l'axe de l'orbite lunaire fait environ dans 9 années une révolution complète dirigée dans le même sens que le mouvement propre de la lune. L'effet sensible de cette révolution est de faire changer continuellement le lieu des apsides : on la nomme révolution *anomalistique*.

Ainsi le plan de l'orbite lunaire subit deux sortes de mouvements bien caractéristiques: par le premier, il change continuellement de place dans l'écliptique, et par le second il tourne sur lui-même. Pour rendre ces mouvements plus sensibles, imaginez deux cerceaux : le plus grand sera l'écliptique; l'autre, que nous supposerons le toucher intérieurement, sera l'orbite lunaire. Il est évident qu'en les inclinant un peu ils se rencontreront en deux points: eh bien! sans rien changer à cette inclinaison, faisons tourner le cercle interne dans le plus grand cerceau, en ayant soin que ce soit toujours les mêmes points du premier qui touchent le second, nous aurons la représentation du changement des nœuds ou la révolution draconitique. Maintenant, supposons un autre mouvement du cercle interne sur lui-même, et nous aurons la révolution anomalistique. Si enfin nous faisons des ellipses de ces cerceaux, nous aurons les deux mouvements du plan lunaire qui affectent et compliquent le mouvement apparent de la lune sur la sphère céleste, et qui s'exécutent pour ainsi dire indépendamment du mouvement de l'astre autour de son ellipse. L'orbite de la lune n'est donc pas, rigoureusement parlant, une ellipse rentrant sur elle-même; mais cette courbe doit nous paraître comme une espèce de spirale indéfinie. Dans ce mouvement que nous appellerions capricieux si quelque chose pouvait l'être dans les lois de la nature, la lune doit donc passer successivement devant une infinité d'étoiles qu'elle occultera, de même qu'elle éclipse le soleil toutes les fois qu'une partie de son disque opaque atteint dans sa course tortueuse une portion de l'espace occupé dans le ciel par cet astre. Or, l'écliptique étant le cercle suivi par le soleil dans la course qu'il semble fournir annuellement autour de la terre, si l'orbite lunaire était dans le même plan que l'écliptique, chaque fois que la lune serait en opposition, il y aurait nécessairement interception des rayons solaires par le globe terrestre pendant tout le temps qu'elle mettrait à traverser le cône d'ombre projeté par la terre; de même qu'elle voilerait le soleil pendant quelque temps chaque fois qu'elle serait en conjonction : ainsi, il y aurait éclipse de lune à chaque pleine lune et éclipse de soleil à chaque nouvelle lune. Pendant les autres époques de son cours, elle occulterait toujours les mêmes étoiles; mais l'inclinaison de l'orbite lunaire fait varier tous ces phénomènes. On comprend ainsi que les éclipses ne peuvent arriver que lorsque la lune se trouve dans les nœuds, ou du moins très près, aux époques de syzygies.

L'accord assez remarquable qui règne dans les périodes de la révolution synodique de la lune et de celle de ses nœuds, fait que les éclipses reviennent au bout d'un certain temps, presque dans le même ordre et de la même grandeur. On

trouve effectivement que 223 révolutions synodiques moyennes de la lune ou lunaisons emploient 6,585j.32, et que 19 révolutions synodiques complètes du nœud s'opèrent en 6,585j.78. Ainsi la différence dans la position moyenne du nœud au commencement et à la fin de 223 lunaisons est presque insensible, en sorte que dans cet intervalle de temps les mêmes éclipses doivent se reproduire. Cette période de 223 lunaisons ou 18 ans et 10 jours est donc très importante pour la chronologie. Les anciens avaient sans doute déjà remarqué le retour dans le même ordre des éclipses, longtemps avant que leur théorie fût découverte, et l'on croit que cette période était connue des Chaldéens sous le nom de *Saros*.

Il résulte de ces mouvements divers des *inégalités* dans le cours de la lune, qui proviennent des lois mêmes de la gravitation; puisque tous les corps s'attirent mutuellement, les globes de notre système doivent en effet se contrarier réciproquement dans leur marche et éprouver une infinité de perturbations. Quant à celle qu'on nomme *équation de l'orbite* ou *équation du centre*, ce n'est que la différence entre le mouvement elliptique de la lune et le mouvement moyen qu'on lui suppose dans un orbite circulaire.

Quand la lune est en conjonction, elle se trouve naturellement plus rapprochée du soleil qu'en aucun autre temps : l'attraction solaire s'exerçant alors avec plus d'intensité, la distance de la lune à la terre en est augmentée. Lorsque au contraire la lune est en opposition, la terre est plus fortement attirée par le soleil, et elle se trouve plus éloignée de son satellite. Dans les quadratures, l'action du soleil laisse prédominer celle de la terre. L'effet immédiat de ces dérangements est d'influer sur la vitesse du mouvement de la lune : il se ralentit en effet de la conjonction à la première quadrature et s'accélère de la quadrature à l'opposition, pour diminuer de nouveau jusqu'à la deuxième quadrature et augmenter encore jusqu'à la conjonction. Ces inégalités ont reçu le nom de *variations*. Elles ont été découvertes par Tycho-Brahé.

Toutefois, comme la lune accompagne la terre dans son mouvement autour du soleil, et que la terre dans ce mouvement s'approche plus ou moins de cet astre, ce changement dans les distances doit apporter des modifications aux *variations* que nous venons de décrire. Cette nouvelle espèce d'inégalités a reçu le nom d'*équation annuelle*. L'expérience l'avait également fait indiquer par Tycho-Brahé (*voy.* ce nom).

La force d'attraction que la terre exerce sur son satellite varie encore d'intensité selon que la lune est apogée ou périgée, et laisse en conséquence plus ou moins d'influence à l'attraction solaire. De là des allongements ou des contractions dans l'orbe lunaire, inégalités qu'on nomme *évections*. Ptolémée les avait déjà signalées bien que la cause lui en fût inconnue.

Enfin, le mouvement rétrograde des nœuds et le changement d'inclinaison de l'orbite lunaire sur l'écliptique s'expliquent encore par l'attraction. « Ce mouvement des nœuds de l'orbe lunaire, a dit M. Arago, et les variations de son inclinaison sur l'écliptique, sont dus à l'action du soleil. En effet, lorsque la lune, dans son mouvement de révolution autour de la terre, se rapproche du plan de l'écliptique, la force d'attraction du soleil la fait descendre, et devance ainsi le moment où elle doit couper le plan de l'écliptique. »

Mais en même temps que la théorie venait au secours de l'observation pour démêler les causes de ces phénomènes, on découvrit de nouvelles inégalités qui, par leur complication et leur petitesse, devaient demeurer insensibles. Parmi ces dernières, qu'on doit considérer comme autant de corrections à faire aux précédentes, il en est une qu'on nomme l'*équation séculaire*, et dont la découverte est due à Laplace (*voy.*). Les autres se nomment *perturbations*.

Avec une bonne table de toutes ces inégalités, le *lieu* de la lune, à un instant donné, c'est-à-dire sa position vraie dans le ciel, se trouve aussi facilement que celui du soleil. On suppose à la lune un mouvement régulier et circulaire qui indique le mouvement moyen et le lieu

approché; puis on corrige ce lieu en y ajoutant l'équation du centre, l'évection, la variation, l'équation annuelle, l'équation séculaire et les perturbations. On obtient alors le lieu vrai ou la longitude de la lune.

Les tables lunaires ont suivi naturellement les progrès de la science : Halley et Flamsteed en publièrent sur les données de Newton; Euler fit paraître, en 1746, dans ses Opuscules, de nouvelles tables, qu'il perfectionna en les réimprimant dans l'Almanach astronomique de Berlin pour 1750. Clairaut et d'Alembert donnèrent aussi des tables de la lune, en 1754. Mais Tobie Mayer, astronome de Gœttingue, ayant comparé les tables d'Euler avec les observations, trouva le moyen de les corriger avec beaucoup de succès; il les publia en 1753, et ne cessa de les perfectionner. De Lalande les reproduisit dans la seconde édition de son Astronomie (1771); mais la découverte de Laplace vint ajouter un nouvel élément à la théorie lunaire. Depuis, d'autres tables ont été calculées, dans lesquelles l'erreur est beaucoup trop minime pour ne pouvoir être négligée. Le Bureau des Longitudes a publié les Tables de la lune, par M. Burckhardt, 1812, in-4°, comme il avait publié celles de M. Burg (1806), qui se trouvent à la suite des Tables du soleil de Delambre; on lui doit également les tables de la lune, formées par la seule théorie de l'attraction, par M. le baron Damoiseau, 1828, in-fol.

La lune étant tantôt plus près et tantôt plus éloignée de la terre, son diamètre apparent varie avec sa distance. Lorsqu'elle est à l'horizon, par un effet de réfraction, elle prend une forme elliptique et paraît beaucoup plus grande et moins brillante que lorsqu'elle était au méridien. C'est ce phénomène qu'on a nommé lune *horizontale*. Deux fois l'année, la lune se lève presque à la même heure pendant une semaine : c'est alors qu'elle reçoit le nom de lune d'*automne* ou de lune du *chasseur*.

La distance de la lune à la terre se déduit de sa parallaxe (*voy.*) horizontale. On donne pour distance moyenne des centres de ces deux corps, environ 60 rayons équatoriaux de la terre ou 80,000 lieues. Le diamètre de la terre étant représenté par 1, celui de la lune est 0.27, d'où il suit que son volume est seulement 0.02 de celui de la terre. En continuant de comparer ce satellite à la terre prise pour unité, la masse lunaire est 0.017; sa densité 0.715076.

Les phénomènes des phases, des éclipses et des occultations, prouvent que la lune est un corps opaque qui réfléchit une lumière empruntée. Sa forme de croissant, qui augmente régulièrement depuis l'état de filet demi-circulaire jusqu'à celui de disque complet, correspond à l'apparence qu'offrirait un globe dont un hémisphère serait noir, l'autre blanc, lorsqu'on le présenterait à l'œil en sens divers, de manière à faire voir une portion plus ou moins grande de chacun. La lune est donc probablement un globe dont la moitié est éclairée par les rayons de quelque luminaire assez éloigné pour répandre sa lumière sur tout un hémisphère de ce globe, et d'un éclat assez intense pour lui communiquer le degré de splendeur que nous lui connaissons. Or, il n'appartient qu'au soleil de produire un tel effet; et de plus, nous voyons toujours que, quand la lune est en croissant, le bord éclairé est tourné vers cet astre. Qu'on ne s'étonne pas de ce qu'une substance solide, ainsi éclairée, montre de l'éclat et renvoie sa clarté à la terre. N'est-ce pas aussi ce que produit un nuage blanc qui se détache sur l'azur du firmament? Pendant le jour, à peine la lune se distingue-t-elle en clarté d'un pareil nuage; et dans l'obscurité du soir, les nuages qui reçoivent les derniers rayons du soleil paraissent jeter un éclat qui ne le cède en rien à celui qu'offre la lune pendant la nuit. Que la terre envoie aussi une semblable lumière à la lune, mais probablement plus intense en raison de son plus grand volume, c'est ce que veulent les principes d'optique, et ce qui explique la visibilité de la partie obscure du disque de la jeune lune quand elle marche vers son premier quartier; car, lorsque la lune est presque nouvelle pour la terre, celle-ci (pour employer le même langage) est presque pleine pour la première dont elle éclaire l'hémisphère obscur par une forte lumière *terrestre* qu'on

nomme aussi *cendrée ;* et c'est une portion de cette lumière renvoyée sur notre globe par réflexion qui nous rend la lune visible pendant le crépuscule. A mesure que l'âge de la lune augmente, la terre lui présente une moindre portion de son côté éclairé, et le phénomène en question se dissipe.

La lune effectue un mouvement de rotation sur son axe, d'occident en orient, exactement dans le même temps qu'elle emploie pour sa révolution autour de la terre. C'est ce qui est cause qu'elle nous présente toujours la même face. Il est facile en effet de se convaincre que lorsqu'un corps parcourt la circonférence d'un cercle, en tournant constamment le même côté vers le centre, il exécute en même temps un tour sur lui-même. Pour rendre ce mouvement plus compréhensible, supposez que vous fassiez le tour d'une table ronde, en ayant toujours le visage tourné vers le centre, il est évident que lorsque vous reviendrez au point d'où vous êtes parti, vous aurez fait dans le même temps le tour de la table et un tour sur vous-même; car les personnes qui seraient restées immobiles à vous regarder auraient vu successivement toutes les faces de votre corps.

Ce mouvement fait que nous ne connaissons qu'un seul hémisphère de notre satellite. Cependant, par l'observation des taches que présente sa surface, on a pu reconnaître qu'elle nous montre tantôt plus, tantôt moins de cette surface, d'un côté ou de l'autre, comme si elle avait un léger balancement. C'est ce qu'on appelle *libration* (du latin *libra*, balance), mot qui peint bien les apparences observées, mais qu'on ne doit pas prendre à la lettre, car cette oscillation n'est que le résultat d'une illusion optique. En effet, nous avons vu que la vitesse du mouvement de la lune dans son orbite varie selon qu'elle s'approche ou s'éloigne de la terre, tandis que son mouvement de rotation est toujours uniforme. Il en résulte que durant les moments d'accélération elle montre à l'orient quelques portions de sa surface qu'on ne voyait point d'abord, tandis que la partie correspondante de l'occident disparaît. Le phénomène inverse se produit pendant le retard. C'est ce qu'on nomme la libration en *longitude*. On en doit la découverte à Hévélius et Riccioli. La libration en *latitude* provient de ce que l'axe de rotation de la lune est incliné sur son orbite. Ainsi, selon que cet axe nous présente sa plus grande ou sa plus petite obliquité, il doit nous montrer successivement les deux pôles de rotation du sphéroïde lunaire, et par conséquent les taches qui s'y trouvent. Cette libration est peu considérable parce que l'équateur de la lune diffère à peine du plan de son orbite. Enfin, la libration *diurne*, reconnue, ainsi que la précédente, par Galilée, vient de ce que la lune tournant constamment le même hémisphère vers le centre de la terre, l'observateur qui est placé à sa surface aperçoit, quand l'astre est à l'horizon, quelques parties de plus d'un côté et les parties correspondantes de moins du côté opposé. On doit à D. Cassini la première explication satisfaisante du phénomène de la libration dont la théorie complète a été donnée par Lagrange (*voy.*), dans un mémoire qui remporta, en 1764, le prix proposé par l'Académie des Sciences.

La constitution physique de la lune nous est beaucoup mieux connue que celle d'aucun autre corps céleste. A l'aide des télescopes, on distingue des inégalités à sa surface, qui ne peuvent être que des montagnes et des vallées, par cette raison toute simple qu'on voit les ombres projetées par les montagnes dans l'exacte proportion, quant à la longueur, qu'elles doivent avoir d'après l'inclinaison des rayons du soleil sur cette partie de la surface de la lune où sont ces inégalités. La ligne convexe du disque, tournée vers le soleil, est toujours circulaire et à peu près unie, mais le bord opposé de la partie éclairée est toujours extrêmement raboteux et coupé de profondes cavités et de proéminences, si bien qu'on croit voir quelque chose d'analogue à une figure humaine. La mesure micrométrique des ombres qu'on observe a donné pour la plus grande hauteur perpendiculaire des montagnes lunaires environ 2,800 mètres.

La lune nous présente 40 taches et 8 mers, que Galilée a observées le premier.

Quelques astronomes leur ont donné des noms tirés de l'ancienne géographie, mais Riccioli a désigné les taches sous les noms de savants illustres de tous les temps et de tous les pays. Cassini fit graver, en 1692, d'après ses propres observations, une carte des taches de la lune, qu'on a souvent reproduite depuis. Un frère du grand compositeur Meyer Beer, M. Guillaume Beer, a publié, en 1836, avec M. J.-H. Mædler, une carte de la lune, pour l'explication de laquelle ils ont fait paraître, en 1838, un ouvrage intitulé : *La lune considérée dans son état individuel et dans ses rapports cosmiques, ou Sélénographie générale et comparative* (Berlin, in-4°, en allem.).

La lune n'a ni nuages ni d'autres indications d'une atmosphère ; c'est du moins ce qui résulte de l'observation des éclipses et des occultations qui ne subissent aucune des altérations que l'existence de cet atmosphère devrait apporter dans ces phénomènes. La lune paraît actuellement dans nos lunettes comme nous la verrions, à l'œil nu, à 80 lieues. Une singularité de cet astre, c'est qu'une de ses moitiés est éclairée par la terre pendant l'absence du soleil, tandis que l'autre, pour laquelle la terre n'est jamais visible, est dans une nuit profonde pendant la moitié de la lunaison.

Vue de la lune, la terre doit paraître 13 fois plus grande que la lune ne l'est à nos yeux. L'aspect que nous lui présentons doit être très varié. Les mers, les continents, les forêts, les îles, les déserts, les montagnes neigeuses doivent apparaître comme autant de taches de grandeur et d'éclat différents, et notre atmosphère avec ses nuages doit encore apporter à ces teintes des modifications continuelles.

On a cherché quelles pourraient être les propriétés des rayons lumineux qui nous viennent de la lune; mais les expériences les plus délicates n'ont fait découvrir dans cette lumière aucunes propriétés caloriques ou chimiques. Cependant la crédulité a attaché une certaine influence à cet astre, et la lune *rousse* jouit à cet égard d'une triste célébrité parmi les agriculteurs. M. Arago, en réfutant cette opinion populaire, a expliqué comment la lune pouvait être chargée de certains méfaits. La lune rousse est celle qui commence en avril et finit en mai, c'est-à-dire à une époque où la température n'est souvent que de 4 à 6° au-dessus de zéro. Or, on sait que les plantes perdent pendant la nuit, par voie de rayonnement, une partie du calorique qu'elles ont reçu dans le jour, et l'expérience prouve que cette déperdition peut aller jusqu'à 7 ou 8 degrés lorsque le temps est serein, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de nuages pour neutraliser le rayonnement. Il n'est donc pas étonnant que lorsque la lune brille au firmament, ce qui annonce un temps serein, les jeunes bourgeons des plantes gèlent et *roussissent*, et la lune en est non pas la cause, mais le signe, si l'on peut s'exprimer ainsi. Les soins que prendra le cultivateur viendront encore fortifier sa croyance, puisque en couvrant de pailles ou d'autres matières les plantes qu'il veut protéger contre l'influence pernicieuse de la lune, il les aura en effet protégées contre le rayonnement et atteindra le but. M. Arago a également combattu l'erreur non moins ancienne qui attribue aux phases de la lune, et à ses passages par les divers quartiers, une influence sur les variations atmosphériques, sur les changements de temps. On peut voir ses raisons dans les notices scientifiques dont ce savant a enrichi l'*Annuaire du Bureau des longitudes pour* 1833, et où il examine cette question générale : La lune exerce-t-elle sur notre atmosphère une influence appréciable?

Tels sont les principaux phénomènes que nous présente la lune, ce doux astre des nuits. Le plus rapproché de nous de tous les astres, l'étude de ses mouvements nous a fait découvrir les plus belles lois de la nature. Le marin trouve en elle un guide sûr et fidèle. Les anciens avaient raison de la donner pour sœur au soleil, après lequel elle est l'astre le plus brillant; car elle annonce la même sagesse du créateur, elle révèle la même puissance, la même grandeur, la même magnificence. L. L.

LUNE (MONTAGNES DE LA), en arabe *el Kamar* ou *el Kumri*, chaîne de montagnes en Afrique, qui bordent l'Abyssinie et le Kordofan au sud. Depuis Pto-

lémée qui les nomme, on n'a guère acquis de connaissances ni sur l'étendue de cette chaîne, dont la direction est de l'est à l'ouest, ni sur son élévation, ni enfin sur sa constitution géologique. On sait seulement qu'il en sort beaucoup de rivières, dont quelques-unes charrient des paillettes d'or. On ignore si les montagnes de la Lune se rattachent à d'autres chaînes de l'intérieur de l'Afrique; quelques voyageurs présument que les eaux qui descendent de son versant septentrional pourraient bien alimenter le Nil. D-G.

LUNEBOURG. Cette ancienne principauté de la Basse-Saxe forme aujourd'hui un gouvernement du royaume de Hanovre (*voy.*). Son étendue est de 204 milles carrés géogr., y compris la partie du Lauenbourg (*voy.*), qui appartient à cet état; sa population est de 275,500 habitants, professant presque tous la religion protestante. Ce pays est arrosé par l'Elbe et ses affluents, l'Iertze, l'Ilmenau avec la Lühe et la Seeve, ainsi que par l'Aller qui reçoit l'Oker, la Fuse, la Leine et la Bœhme, et appartient au bassin du Weser. Il forme une plaine peu fertile, coupée de collines et s'abaissant graduellement vers l'Elbe. Il est assez bien cultivé sur les bords des rivières, dans les environs de Lüchow et d'Ulzen, où l'on récolte du lin de bonne qualité; mais partout ailleurs, ce n'est qu'une lande à perte de vue, couverte de vastes tourbières et de forêts de pins, où l'on élève une espèce particulière de brebis, et beaucoup d'abeilles. Cependant la charrue commence à y pénétrer, et l'on peut croire qu'avant peu elle produira autre chose que des génévriers, des myrtilles et des airelles. Les rives de l'Elbe et de ses affluents sont au contraire regardées comme une des parties les plus fertiles, les plus riches et les plus peuplées de l'Allemagne. Les habitants s'y livrent à l'éducation des bestiaux et au jardinage plus encore qu'à la culture des terres; mais les digues qui arrêtent les débordements du fleuve exigent d'énormes frais d'entretien. Parmi les richesses minérales de ce pays, on doit mentionner le sel, dont il existe plusieurs sources près de Lunebourg et de Sülze, et le pétrole qu'on recueille à Édemissen. La route du commerce entre Hambourg et l'intérieur de l'Allemagne traverse cette principauté, qui ne possède ni manufactures, ni fabriques importantes, quoique ses habitants s'occupent activement du filage et du tissage du lin, du tricotage des bas et de la confection d'ouvrages en bois.

Lunebourg, capitale de la principauté, où les ducs de Brunswic-Lunebourg résidèrent jusqu'en 1389, est bâtie sur l'Ilmenau, à 3 milles de son confluent. On évalue sa population à 12,400 hab. A l'extrémité occidentale de cette ville s'élève le Kalkberg, colline de gypse, aujourd'hui exploitée, sur laquelle avaient été construits, dans le x^e^ siècle, le couvent de Saint-Michel et une forteresse. Lunebourg possède un gymnase, deux bibliothèques, une fabrique de sucre, etc. On y fait un commerce assez considérable non-seulement du produit des riches salines et des carrières du pays, mais de lainages, de fil, de cire, de miel, de lamproies, etc. Cependant son commerce d'expédition est plus important encore. *C. L.*

LUNEL (VIN DE), *voy.* MUSCAT et HÉRAULT (*dép. de l'*).

LUNETTE (opt.), nom que l'on donne à différents instruments dont l'effet est de renforcer l'action de la vue. Les lunettes sont simples ou composées, suivant qu'elles interposent un ou plusieurs verres entre l'œil et les objets qu'on veut regarder.

Nous avons vu au mot LENTILLES comment les verres sphériques, convexes ou concaves, corrigeaient l'aplatissement de l'œil presbyte ou la convexité de l'œil myope, en donnant aux rayons lumineux une réfraction convenable. C'est cette propriété qu'on a mise à profit pour la construction des lunettes. De ce que nous avons dit de la réfraction de la lumière (*voy.*), il est aisé de déduire l'importance qu'il y a de bien choisir pour cet usage les verres destinés à réfracter les rayons, puisque, si au lieu d'avoir à traverser une masse de verre bien égale dans toutes ses parties, ils rencontrent des filaments plus ou moins vitrifiés ou des bulles d'air restées dans le verre, ce qu'on appelle *points* ou *bouillons*, il est évident que les rayons lumineux subiront différents dérangements

dans leur route, à chaque variation de la substance, et ne produiront qu'une image indécise : c'est là ce qui fait préférer les glaces coulées aux glaces soufflées. Les verres qu'on emploie sont rarement d'un blanc parfait, et conservent généralement une teinte colorée. Mais cette légère teinte, pourvu qu'elle soit égale, ne nuit pas à la régularité de la réfraction. On en peut même tirer parti en choisissant pour les vues faibles et longues les verres légèrement bleuâtres qui tempèrent ce que la trop grande quantité de rayons réunis au foyer pourrait avoir de trop brillant à l'œil; de même que les teintes tirant sur le jaune réparent, dans les verres concaves, le défaut de lumière qui provient de la divergence des rayons.

Pour donner aux verres le degré de courbure convenable, on commence par tailler les morceaux de glace le plus circulairement qu'il est possible; puis, on les passe sur la meule, et on les cimente ensuite au bout d'une mollette qui forme une espèce de manche pour la facilité du travail. Alors, on les dégrossit dans un bassin de fer de la même courbure que le foyer qu'on veut obtenir, et seulement en les frottant avec du grès; mais, pour achever de les adoucir, on prend un bassin semblable, en cuivre, dans lequel on donne trois *doucins* successifs, c'est-à-dire qu'on met dans le bassin un émeri (*voy.*) de plus en plus fin. Il ne reste après cela qu'à les polir; cette opération se fait à sec, dans un bassin toujours de la courbure donnée et garni d'un papier très légèrement saupoudré de pierre ponce et de tripoli de Venise. Tous ces bassins sont donc creux pour les verres convexes; pour les verres concaves, on emploie des espèces de calottes qui n'exigent pas moins de régularité; enfin, on obtient des surfaces planes sur des plaques bien dressées.

Ces verres sont ensuite diversement montés. On donne les noms de *monocles* et de *binocles* à ces lunettes à un ou deux verres, dont on ne fait pas usage continuellement. Ces *lorgnons* se montent en écaille, en nacre, en argent, en or, etc., soit à simple pivot, soit à ressort, soit à repoussoir. Les lunettes dites *lunettes à nez* ou *besicles* étaient montées en cuir, en écaille, en acier, en argent, en or, etc. : comme elles pincent désagréablement le nez, on les a complétement abandonnées pour les montures *à branches*. Ces branches étaient d'abord simples, et c'est ce qu'on nommait lunettes *à tempe :* elles pressent les tempes comme les besicles serrent le nez; on imagina d'en faire en écailles *à branches fourchues*, garnies de velours, d'une grande légèreté et d'une flexibilité parfaite. Néanmoins, les montures le plus en usage sont à *doubles branches*, soit *à charnières*, soit *à pivot*, soit *à coulisse*. On les fait également en acier, en écaille, en argent, en or, etc. C'est à ces lunettes à branches qu'on adapte de doubles verres de couleur ou du taffetas vert, au moyen de charnières, pour éviter les effets du grand jour ou pour guérir le strabisme.

Il importe beaucoup, lorsqu'on veut faire usage de lunettes, de choisir des verres parfaitement appropriés aux yeux dont ils doivent corriger les défauts. Les moins convexes, qu'on emploie comme lunettes, ont 72 pouces de foyer : on les nomme *premières conserves;* viennent ensuite les verres de 60, 48, 36, et 30 pouces, qui portent encore le nom de *conserves*, parce que leur effet grossissant est peu sensible et qu'on les emploie plutôt comme moyen conservateur. Après les verres de 24 pouces, on les dispose à peu près de 2 en 2 pouces jusqu'à 12 pouces; ensuite de pouce en pouce jusqu'à 6; enfin de $\frac{1}{2}$ pouce en $\frac{1}{2}$ pouce jusqu'à 4 et même 3 pouces $\frac{1}{2}$; mais devenant ainsi de véritables *loupes*, ils ne sont plus employés que par les personnes dont les travaux délicats exigent un fort grossissement. Il y a donc en tout 21 à 22 forces de verres usuels, auxquels on donne des numéros. Les verres concaves sont gradués de la même manière. Les foyers se proportionnent à l'état de l'œil, en sorte qu'on est obligé de changer petit à petit les verres de ses lunettes, en observant que pour les vues longues les foyers ont besoin d'être diminués à mesure que l'on avance en âge; tandis que dans les vues courtes, l'âge demande des foyers de plus en plus longs, ce qui dépend de l'aplatissement progressif de l'œil dans le cours de la vie. Il faut encore avoir égard à la

distance à laquelle on a l'habitude de se tenir des objets qu'on étudie et de celle qui existe, par suite de la conformation du nez, entre l'œil et les verres. Les lunettes *à la Franklin* ont, devant chaque œil, deux segments de verre de différents foyers, placés l'un au-dessus de l'autre et occupant l'un la partie supérieure, l'autre la partie inférieure, en sorte que la vue peut trouver deux secours divers, suivant que les yeux regardent par l'une ou par l'autre de ces deux parties.

On fait généralement honneur de l'invention des besicles à Roger Bacon (*voy.*); mais elle paraît plus ancienne et doit remonter au milieu du XII^e^ siècle.

La moins compliquée des lunettes composées ou lunettes d'*approche* est celle dont on se sert journellement aux spectacles et qu'on nomme *lorgnette*. Lorsqu'elles sont accouplées de manière à pouvoir s'appliquer à la fois aux deux yeux, elles prennent le nom de *jumelles*. Les lunettes achromatiques, qui s'allongent et se développent davantage, sont vulgairement appelées *longue-vue*. Ces lunettes sont composées seulement de deux verres adaptés aux deux extrémités d'un tuyau ou plutôt de tubes entrant les uns dans les autres et permettant ainsi de rapprocher, au moyen d'un *tirage*, les verres l'un de l'autre de manière à s'approprier à toutes les vues. L'un de ces verres, convexe et large, se nomme *objectif*, parce qu'il reçoit les rayons envoyés par les objets vers lesquels il est tourné; l'autre, concave et plus petit, se nomme *oculaire*, parce qu'il est placé près de l'œil, auquel il transmet les rayons reçus par l'objectif. Dans les grandes lunettes astronomiques, où il y a plusieurs oculaires, on les compte à partir de l'objectif: le premier oculaire en est le plus près, le second oculaire vient après, et ainsi de suite, en se rapprochant de l'œil. On nomme *champ de la lunette* l'espace que l'on embrasse à la fois en regardant à travers, espace qui est nécessairement circulaire; on mesure ce champ par l'angle sous lequel l'œil simple l'apercevrait. Une lunette grossit le diamètre apparent des objets autant de fois que la distance focale de l'objectif contient la distance focale de l'oculaire. La quantité plus ou moins grande de surface que présentent les verres des lunettes aux rayons de lumière se nomme *ouverture ;* plus l'objectif d'une lunette a d'ouverture, plus l'instrument a de clarté, et plus l'oculaire a d'ouverture, plus l'instrument a de champ.

On attribue au hasard l'invention de ces lunettes: vers 1609, un opticien, Jacques Metius ou Metzu, de la ville d'Alkmaer, en Hollande, suivant les uns, et suivant d'autres, Zacharie Janssen, ou bien Jean Lippersheim, tous deux de Middelbourg, s'occupait à fabriquer des miroirs et des verres ardents : les verres imparfaits étaient jetés de côté; ses enfants s'en amusaient, et l'un d'eux aurait eu la fantaisie d'en prendre un de chaque main et de les mettre l'un devant l'autre, en les approchant et les éloignant. Surpris du résultat, il poussa des cris d'exclamation qui attirèrent l'attention de l'opticien : celui-ci répéta l'observation et se mit à étudier cette combinaison des verres, en les adaptant à des tuyaux qui lui permettaient de les éloigner et de les rapprocher à volonté. Quoi qu'il en soit, Galilée raconte, dans le *Nuncius sydericus*, publié au mois de mars 1610, que le bruit s'étant répandu qu'un Hollandais avait construit une lunette par le moyen de laquelle les objets éloignés paraissaient très proches, il chercha à en composer une semblable. Il plaça aux deux extrémités d'un tube de plomb deux verres plans d'un côté et sphériques de l'autre, mais dont l'un avait un côté concave et l'autre un côté convexe, et il put voir les objets trois fois plus près qu'à la vue simple. Galilée s'occupa dès lors à perfectionner cette invention, à laquelle il dut plus tard ses plus curieuses découvertes astronomiques. Ces sortes de lunettes ont reçu le nom *de Galilée* ou *de Hollande*, à cause de leur origine.

Dans la lunette de Galilée, les verres doivent être disposés de manière que l'image renversée des objets, produite par l'objectif, n'atteigne pas tout-à-fait le foyer postérieur de l'oculaire, ce qui en produit le redressement; mais le champ de cette lunette est trop petit pour qu'on puisse obtenir avec elle de très grands grossissements. Kepler employa pour ocu-

laire de ses lunettes un verre de convergence d'un foyer très rapproché. Comme ce dernier verre ne redresse pas l'image produite par l'objectif, il s'ensuit qu'avec ces instruments on voit les objets renversés, ce qui, du reste, est indifférent pour les observations astronomiques. Cependant, on n'obtient encore un grossissement très considérable qu'en donnant à la lunette une longueur incommode.

Pour redresser les objets de la lunette de Kepler, il suffit de placer entre l'objectif et l'oculaire d'autres vers convexes : la lunette prend alors le nom de *lunette terrestre*. Elle fut inventée au commencement du XVII^e^ siècle, par le Père Rheita. Le verre convexe de l'objectif est ordinairement très large, parce qu'on cherche surtout à rassembler le plus possible de lumière et à embrasser beaucoup d'objets; mais comme les rayons qui frappent sur les bords d'un verre d'une certaine dimension éprouvent des réfractions prismatiques, le défaut des lunettes ordinaires est de former des *iris*, c'est-à-dire de donner aux bords des objets les couleurs de l'arc-en-ciel. On diminue cet inconvénient en plaçant dans l'intérieur un *diaphragme*, cercle opaque percé à son centre, ou espèce d'anneau qui ne laisse parvenir à l'oculaire que les rayons les plus régulièrement réfractés. La lunette perd un peu de son brillant, mais les objets en sont plus nets. Newton crut ce défaut incorrigible, et pour y parer, il imagina un télescope dans lequel l'image des objets est reçue sur un miroir. Depuis ce temps, on divise les lunettes en lunettes *dioptriques* lorsqu'elles sont composées de lentilles seulement, et en lunettes *catoptriques* lorsque des miroirs y sont adaptés. Nous traiterons de ces dernières au mot TÉLESCOPE, nom sous lequel elles sont particulièrement connues en France, bien qu'en général, on puisse l'appliquer à toutes les lunettes astronomiques.

Cependant la découverte des lentilles achromatiques (*voy.*) a rendu l'usage des lunettes plus commode. Pouvant donner plus d'ouverture aux lentilles sans craindre les iris, on obtient de forts grossissements sans faire prendre aux instruments des formes trop gigantesques. Les lunettes astronomiques sont très puissantes : il en est qui grossissent jusqu'à un millier de fois.

Pour mesurer la hauteur des astres et pour une foule d'autres opérations, les lunettes portent dans leur champ des fils métalliques diversement disposés, qui semblent diviser l'espace en petits carreaux, et dont la ténuité est extrême puisqu'ils sont beaucoup plus fins que des fils d'araignée. On obtient ces fils de platine par un procédé très ingénieux qui consiste à les recouvrir d'argent de manière à former des fils dont ceux de platine forment le centre : on les passe encore à la filière, le fil de platine s'étire proportionnellement, et enfin on plonge le tout dans l'acide nitrique qui dissout l'argent sans agir sur le platine. L. L.

LUNETTE (art milit.) On donne ce nom à un ouvrage avancé, composé comme les demi-lunes, de deux faces et de deux flancs. On les place sur les capitales des bastions et sur celles des demi-lunes (*voy.* ces mots), en ayant soin d'en déterminer le relief, de manière qu'elles ne masquent pas les feux du corps de place. Elles présentent, dans une position très rapprochée de l'assiégeant, un emplacement avantageux à l'artillerie pour éloigner l'ouverture de ses tranchées et contrarier sa marche. On leur donne de 50 à 70^m^ de face avec des flancs de 16 à 20^m^; on entoure leur angle flanqué d'un fossé qui va en diminuant de profondeur vers la gorge, où elle se réduit à rien. Les faces qui obtiennent quelque relief par cet approfondissement du fossé sont revêtues en maçonnerie, ainsi que les flancs et la gorge. On arme cette gorge d'une palissade, et on assure la communication des lunettes avec le chemin couvert de la place par une caponnière, ou mieux encore par une galerie souterraine qui a l'avantage de mettre la communication à l'abri des bombes et des pierres. Ces lunettes ont pour objet principal d'éloigner l'assiégeant des derniers termes du siége : il faut qu'il s'en empare, avant de venir attaquer le corps de place, et quand elles sont bien défendues, elles contribuent puissamment à ralentir les progrès des attaques. On se rappelle les difficultés qu'opposa la lu-

nette Saint-Laurent à l'armée française, lors du siége d'Anvers, en décembre 1832. *Voy.* ANVERS. C-TE.

LUNÉVILLE (*Lunaris* ou *Lunæ villa*), possédée à titre de comté, au x^e^ siècle, par une des branches cadettes de la maison de Lorraine (*voy.*), puis réunie au duché en 1167, est aujourd'hui chef-lieu d'un arrondissement du département de la Meurthe (*voy.*). Située à 6 lieues S.-O. de Nancy, dans une plaine fertile, vers le confluent de la Vezouse et sur la rive droite de la Meurthe, cette ville, autrefois fortifiée, conserve surtout, par l'aspect de ses monuments d'architecture, le caractère de dignité qu'elle eut jadis, comme résidence princière et abbatiale. Sa population était, en 1836, de 12,431 hab. Mais cette ville n'a d'autre importance que d'avoir donné son nom au traité de paix qui rompit la deuxième coalition des monarchies de l'Europe contre la République française.

TRAITÉ DE LUNÉVILLE. L'expédition d'Égypte, qui, aux yeux de l'Allemagne, était comme un désarmement de la part de la France et une nécessité produite par la pacification incomplète de 1797 (*voy.* CAMPO-FORMIO), n'eut pas plus tôt fourni l'occasion et le prétexte d'une conflagration nouvelle, que le chef de l'Empire s'y mêla, croyant l'instant venu de prendre sa revanche et d'effectuer peut-être les projets déjoués naguère par l'énergie des premiers gouvernements de la révolution. Un moment les espérances de l'empereur François semblèrent justifiées par le succès des campagnes de 1799 en Souabe, en Italie, en Suisse; un moment la frontière de France fut menacée par les Austro-Russes. Cependant la République ne tarda pas à voir réparées ses défaites d'Ostrach et de Liptingen, de Vérone et de Novi. La mésintelligence s'était mise entre les alliés dès qu'avait pu se révéler la divergence de leurs prétentions et de leurs intérêts : le tsar Paul I^er^ abandonnait au moment décisif la croisade monarchique dont lui-même avait été l'ardent promoteur; l'impulsion nouvelle donnée, à l'intérieur, aux affaires de la république par l'événement du 18 brumaire (*voy.*) achevait de changer la face des choses : le premier consul, qui, à la tête d'une armée nouvelle, organisée comme par enchantement, venait de pénétrer en Italie, remportait sur le général Mélas la victoire de Marengo (*voy.*). Il s'ensuivit un armistice, déclaré, le 16 juin 1800, à Alexandrie, et, le 15 juillet suivant, à Parsdorf, puis de premières ouvertures de paix, reçues par le vainqueur avec un empressement qu'explique très bien l'importance qu'il devait mettre à arracher l'Autriche à l'alliance de l'Angleterre, surtout après l'outrageux accueil fait par cette puissance à ses propositions directes de paix, que le ministère avait livrées aux sarcasmes du parlement britannique (28 janvier 1800).

Réduite à demander la paix, et forte seulement de la bienveillance intéressée que rencontraient ses propositions, l'Autriche traîna les négociations en longueur; si bien qu'il fallut, pour la décider, l'expiration de l'armistice, puis la victoire de Hohenlinden (3 décembre 1800), et les dures mais plausibles exigences de l'armistice de Steyer accordé par suite à l'archiduc Charles, enfin la fermeté prévoyante du général Macdonald à l'égard de l'occupation de Mantoue. Jusque-là, le prétexte dilatoire avait été l'attente du plénipotentiaire anglais (M. Grenville) désigné pour prendre part au congrès qui, dans l'hypothèse de l'accession du cabinet de Saint-James au traité, serait tenu à Lunéville où s'étaient rendus, dès le 7 novembre, le comte de Cobenzl (*voy.*), négociateur de l'Autriche, et Joseph Bonaparte, comme plénipotentiaire du premier consul. Acculé au dernier terme, l'empereur François autorisa son ministre à passer outre à la conclusion du traité qui fut signé le 9 février 1801, à six jours de date de ses préliminaires.

Ce traité, où l'empereur François stipulait tant en son nom personnel pour ses états héréditaires qu'au nom du corps germanique, encore bien que sans autorisation spéciale de la diète, reproduisit, avec peu d'aggravations qui ne fussent compensées, les conditions de Campo-Formio. Il établit entre la France et l'Allemagne la limite naturelle du Rhin : la France, en restituant toutes les places qu'elle occupait sur la rive droite, telles que Dusseldorf, Philippsbourg, les forts

de Cassel, de Kehl, etc., conservait la souveraineté des provinces situées sur la rive gauche de ce fleuve, depuis l'endroit où il quitte le territoire helvétique jusqu'à celui où il entre sur le territoire batave. L'Allemagne reconnaissait l'indépendance des républiques ligurienne, cisalpine, batave, helvétique; laissait au premier consul la libre disposition de la Toscane et se chargeait d'indemniser le grand-duc. Des dédommagements semblables devaient être fournis par l'Empire aux princes héréditaires dépossédés sur la rive gauche du Rhin.

Le 21 février 1801, l'Empereur porta le traité de Lunéville à la connaissance de la diète, où nulle autre objection que celle du roi de Prusse ne s'éleva à l'encontre du *conclusum* (9 mars suivant) tendant à ce qu'il fût donné sanction, par le corps germanique, aux stipulations contractées en son nom par l'Empereur. Quant à l'application des articles concernant les indemnités, les débats de la diète n'eurent pas une solution aussi facile. L'accord, sur cette question, fut remis à une commission spéciale qui tint à Ratisbonne ses interminables conférences.

La paix de Lunéville a cela de remarquable qu'elle détermina la série des autres traités que conclurent successivement avec la France les diverses puissances de la coalition, et jusqu'à la Porte-Othomane; traités dont le plus important, sinon le plus sincère et le plus durable, fut celui d'Amiens (*voy.* ce nom). P. C.

LUPATA (MONTS), dans l'Afrique orientale. Cette chaîne, qu'on a surnommée, on ne sait pourquoi, l'*épine du monde*, s'étend à l'ouest du pays de Mozambique et se dirige à peu près parallèlement à la côte vers le pays de Zanguebar. Au sud, une ramification de la chaîne se prolonge dans la Cafrerie; on ne connaît au reste ni la hauteur, ni l'étendue, ni enfin la constitution géologique de cette chaîne qu'aucun naturaliste n'a encore explorée. D-G.

LUPERCALES, une des fêtes établies à Rome par d'antiques superstitions. Au rapport de Servius, ce nom vient de la grotte où Romulus et Remus furent allaités par la louve, et qu'on appelait *Lupercal* (*voy.* LYCAON). Elle fut consacrée à Pan, dieu des troupeaux, qui les préservait des loups. Des prêtres nommés *luperques* y faisaient des sacrifices à ce dieu. Ovide dit qu'on célébrait les lupercales le troisième jour après les ides de février. Les jeunes gens y couraient tout nus, tenant d'une main les couteaux dont ils s'étaient servis pour immoler les chèvres, se teignaient le front du sang de ces animaux, l'essuyaient avec leur laine trempée dans du lait. De l'autre main, ils tenaient des courroies dont ils frappaient ceux qu'ils rencontraient dans leur chemin. On prétendait que ces coups de fouet rendaient les femmes fécondes. Ovide raconte l'origine de cette opinion, dans les Fastes (liv. II) de plusieurs manières. Mais toutes ces fables sont assez indifférentes; le plus important, c'est que les lupercales, qui tombaient en désuétude, furent rétablies du temps d'Auguste, et subsistèrent même après l'abolition du paganisme. Toutefois, le sacerdoce des lupercales ne paraît pas avoir été en grand honneur à Rome, car Cicéron reproche à Antoine de l'avoir exercé (*Pro Cœlio*, cap. 2), et il traite le corps des luperques de société agreste, instituée avant que les hommes aient été policés. D. M.

LUPIN (*lupinus*), plante légumineuse papilionacée, constituant un genre caractérisé par un calice bilabié à divisions entières ou dentées, par une carène bipétalée, des étamines toutes soudées à leur base, et par une gousse coriace, oblongue et polysperme. Ces plantes sont annuelles pour la plupart; on trouve cependant, et comme par exception, dans les pays chauds des espèces frutescentes. Sur cent lupins connus, 24 espèces paraissent propres à l'Amérique septentrionale, 56 à 60 vivent dans les diverses régions de l'Amérique du sud, l'Europe n'en possède qu'une dizaine environ; elles sont fort rares en Afrique et en Asie. Les feuilles de ces légumineuses sont remarquables par leurs folioles en ovale renversé ou lancéolées qui prennent, suivant l'intensité de la lumière (*voy.* p. 47), des dispositions singulières qui prouvent combien elles sont sensibles à son action. Ces plantes sont en général chargées de chromule, souvent succulentes, tantôt glabres et tantôt couvertes

de poils blanchâtres et soyeux. Leurs fleurs varient beaucoup quant à la nuance de leurs corolles; il en est de blanches, de violettes teintées de blanc, de jaunes, de bigarrées. On cultive dans les jardins celles qui ont les fleurs les plus grandes et les plus riches en couleurs.

Les anciens faisaient peu de cas des lupins; Virgile lui donne l'épithète de *tristis*. Les stoïciens et les pauvres en faisaient leur nourriture. L'espèce cultivée par les Grecs et par les Romains est le *lupinus albus*, L., qu'on cultive encore aujourd'hui dans le midi de l'Europe. Cette plante s'élève à six décimètres environ, et sa tige, garnie de feuilles digitées, pétiolées, composées de 5 à 7 folioles velues, se charge, surtout vers le sommet, de gousses renfermant des graines orbiculaires, aplaties et jaunâtres. Ces semences ont une saveur amère qui disparait en partie par la macération, ce qui permet aux paysans corses et piémontais de les employer comme aliments. Les bestiaux les aiment beaucoup. On se servait naguère de sa farine en médecine, et elle prenait place parmi les farines dites résolutives. Dans les pays méridionaux, on cultive le lupin moins comme légume que comme engrais; quand il a acquis tout son développement on l'enfouit en retournant la terre avec la charrue, puis on sème les céréales. A. F.

LUSACE, ancienne province de l'électorat de Saxe, située entre le 51° et le 52° 10′ de lat. N., entre le 36° et le 38° environ de long. or. de l'île de Fer, et que bornaient au sud la Bohême, à l'ouest la Misnie, au nord le Brandebourg et à l'est la Silésie. Elle formait autrefois deux margraviats : la *Haute* et la *Basse-Lusace*. Depuis 1815, la majeure partie de ce pays, c'est-à-dire toute la Basse-Lusace et les trois cinquièmes environ de la Haute, a passé sous le sceptre de la Prusse. La Saxe n'a conservé que les quatre districts de Budissin, de Zittau, de Kamenz et de Lœbau, formant une superficie de 39 milles carrés, avec une population de 224,580 hab., dont plus de 206,000 protestants, d'après le recensement de 1834. Quoique plus vaste, la Haute-Lusace prussienne est beaucoup moins peuplée; elle n'a que 162,700 habitants sur une superficie de 63 milles carrés. Elle comprend les quatre cercles, de Gœrlitz, de Rothenbourg, de Hoyerswerda et de Lauban. La population relative de la Basse-Lusace est moins considérable encore, puisqu'elle ne compte que 225,000 habitants sur une superficie de 134 milles carrés, divisée en sept cercles, de Luckau, de Sorau, de Guben, de Lubben, de Kalau, de Spremberg et de Kottbus.

Montagneuse sur les frontières de la Bohême, la Lusace offre au nord de riches plaines arrosées par la Spree et la Neisse, et couvertes sur les limites de la Silésie de forêts peuplées de gibier. Quoique sablonneux, son sol produit en abondance des fruits, du lin, du sarrasin, de l'orge, du chanvre, etc., ainsi que du blé, mais en quantité à peine suffisante pour la consommation intérieure. On y cultive en outre beaucoup de tabac et l'on récolte, dans le cercle de Guben, un vin rouge de qualité médiocre. L'éducation des abeilles est aussi pour les habitants une source de revenus; mais c'est l'industrie qui alimente principalement le commerce. Aujourd'hui déchues, les fabriques de toile fournissent cependant encore des produits estimés qui s'exportent en Italie, en Russie et jusqu'en Amérique. Le linge de table damassé de Gross-Schœnau est toujours sans rival tant pour l'éclat que pour la finesse. Enfin les draps de la Lusace trouvent un placement avantageux, même à l'étranger. Ce sont principalement les habitants d'origine allemande qui soutiennent l'activité industrielle de la province. Les Vénèdes, qui forment à peu près le quart de la population, s'occupent de préférence de l'agriculture et de l'éducation des bestiaux. Quant aux productions minérales de la Lusace, nous placerons en première ligne l'alun, qui se rencontre en grande quantité dans les landes de Muskau. Des mines de fer oxydé terreux alimentent quelques usines. Dans la partie méridionale, on trouve de vastes tourbières et, près de Zittau, des mines de charbon de terre.

La Lusace prussienne a perdu tous ses priviléges, et a été incorporée, la Basse,

au Brandebourg, et la fraction de la Haute à la Silésie. La Lusace saxonne, au contraire, a conservé son ancienne constitution, modifiée, il est vrai, par la convention du 9 décembre 1832. Budissin est le siége du gouvernement et d'un tribunal d'appel. C'est dans cette ville que s'assemblent tous les trois ans les États provinciaux composés des barons, des possesseurs de biens nobles de naissance noble et des députés des villes. Tout individu né sur un bien noble est vassal du seigneur : il est soumis à des corvées et comme attaché à la glèbe, car il ne peut quitter le pays sans payer un dédommagement à son maître.

A l'époque de la grande migration des peuples, les Sorbes, de race slave, s'établirent dans le pays qui porte aujourd'hui le nom de Lusace. Henri I^er^ les rendit tributaires en 928, et Othon I^er^ les convertit au christianisme 40 ans plus tard. Au commencement du XI^e^ siècle, les Lusaciens secouèrent le joug du margrave de Misnie, à qui Henri I^er^ les avait soumis, pour s'allier à la Pologne, et ce n'est qu'en 1032 qu'ils furent réduits à l'obéissance après une guerre sanglante. Quelque temps après, Vratislaf de Bohème s'empara de la Lusace ; mais il ne sut pas défendre sa conquête. Son petit-fils fut plus heureux : il réunit les deux margraviats. A sa mort (1136), comme il ne laissa point d'enfants, la Basse-Lusace échut à Conrad-le-Grand de Meissen (Misnie), et la Haute-Lusace au prince de Bohème Sobieslaf. En 1205, Kamenz et Ruhland passèrent, par mariage, dans la maison de Brandebourg. Othon III acquit, en 1231, tout le reste de la Haute-Lusace, à l'exception du district de Zittau, du chef de sa femme, fille du roi de Bohème, Venceslaf Ottokar. En 1330, la Basse-Lusace, qui avait fait partie jusque-là du margraviat de Misnie, fut aussi hypothéquée aux margraves de Brandebourg. A l'extinction de la branche d'Ascagne (*voy.*), Louis de Bavière donna à son fils Louis la Basse-Lusace et le Brandebourg, tandis que la Haute-Lusace se soumit volontairement au roi de Bohème, Jean de Luxembourg, soumission qui lui valut les plus précieuses franchises. Les Hussites la ravagèrent impitoyablement pour la punir de sa fidélité aux souverains de la Bohème. En 1459, elle dut reconnaître pour roi Georges Podiebrad, et, en 1467, elle passa sous le sceptre de Matthias Corvin, à qui elle fut cédée par le traité d'Olmütz. Ce fut sous le règne de ce prince que les dénominations de Haute et Basse-Lusace commencèrent à devenir usuelles. En 1476 et en 1490, les États de la Haute-Lusace renouvelèrent leur alliance et fondèrent la confédération des sept villes de Bautzen, Gœrlitz, Zittau, Lauban, Kamenz et Lœbau, qui arrachèrent successivement aux rois de Bohème et aux empereurs d'Allemagne tous les priviléges des villes impériales. Cette confédération entretenait une armée et elle sut plus d'une fois faire respecter ses franchises. A la mort de Matthias, en 1490, ces deux margraviats restèrent réunis à la Bohème, et, en 1526, ils passèrent avec elle sous le sceptre de Ferdinand I^er^ d'Autriche, qui dépouilla les six villes de la plupart de leurs priviléges et persécuta de toutes les manières les habitants qui avaient embrassé le protestantisme. Pendant la guerre de Trente-Ans, la Lusace ne voulut jamais reconnaître pour roi de Bohème l'électeur palatin Frédéric. Jean-Georges I^er^ de Saxe l'occupa, en 1620, au nom de l'Empereur, et la garda comme gage des sommes considérables qu'il lui avait avancées. Le traité de Prague, signé en 1635, la céda définitivement à la Saxe, mais sous la suzeraineté de la Bohème. Sans être incorporée aux états héréditaires de l'électeur et sans appartenir à un des cercles de l'Empire, la Lusace partagea dès lors le sort de la Saxe. En 1807, elle reçut un accroissement par l'adjonction du district de Kottbus, que le traité de Tilsitt enleva au Brandebourg; mais le traité de Vienne, en 1815, dédommagea amplement la Prusse de cette perte momentanée en lui cédant les trois cinquièmes environ de la Haute-Lusace et la Basse tout entière augmentée encore de quelques bailliages. *C. L. m.*

LUSIGNAN (FAMILLE DE), célèbre dans l'histoire des Croisades et du royaume chrétien de Jérusalem. Elle avait tiré son nom d'une petite ville du département de la Vienne, à peu de distance de

laquelle on voyait le château de Lusignan ou plutôt de *Lesignem*, dont les sires ou seigneurs, connus dès le XI^e^ siècle, devinrent dans la suite comtes de la Marche et d'Angoulême. Les chroniqueurs attribuaient la fondation de ce château à la fée Mélusine (*voy.* FÉE), et il en a conservé le nom, Lusignem étant l'anagramme de Mélusigne. Ce fut vraisemblablement Hugues II, seigneur de Lusignan, qui le bâtit. Pris sur les calvinistes, après quatre mois de siége, en 1575, par le duc de Montpensier, il fut rasé de fond en comble : « Ainsi fut détruit, dit Brantôme, ce château si ancien et si admirable, qu'on pouvait dire que c'était la plus belle marque de forteresse antique et la plus noble décoration vieille de toute la France ! »

On fait remonter la famille de Lusignan à HUGUES I^er^, dit *le veneur*, qui vivait au X^e^ siècle. Son fils, HUGUES II, fut sans doute celui qui fit construire le château dont nous venons de parler. HUGUES V, son arrière-petit-fils, fut tué, en 1060, dans les guerres contre le duc de Guienne. HUGUES VI, fils du précédent, le fut en 1110, dans un voyage particulier qu'il fit en Terre-Sainte. HUGUES VII mourut à la croisade de Louis-le-Jeune, en 1148. Ce fut le fils de HUGUES VIII (mort en 1165), GUI de Lusignan, qui, après avoir été revêtu des titres de comte de Jaffa et d'Ascalon, devint roi de Jérusalem par son mariage avec Sibylle, fille d'Amaury (*voy.* T. XV, p. 354 et suiv.). Son frère, AMAURY ou AMÉDÉE, lui succéda au trône de Chypre que Gui avait acheté aux Templiers. Ses descendants continuèrent à y régner jusqu'à Jacques-l'Enfant, mort en 1475 (*voy.* CHYPRE). Sa dynastie légitime s'était éteinte en 1464, dans la personne de CHARLOTTE, fille de JEAN III.

Les comtés de la Marche et d'Angoulême étaient tombés dans la maison de Lusignan par le mariage de HUGUES IX, fils de Hugues VIII, sire de Lusignan, avec Mathilde, fille des anciens comtes. Ils y restèrent jusqu'à la mort de HUGUES XIII, après quoi ils furent réunis à la couronne par Philippe-le-Bel qu'il avait institué son héritier par testament, au détriment de son frère Gui et de ses sœurs ; il n'avait point d'enfants. Deux marquis de Lusignan furent députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789. Un marquis du même nom a été nommé pair de France, le 7 nov. 1839. L. L.

LUSITANIE, une des divisions de l'ancienne Ibérie sous les Romains. Elle comprenait le Portugal (*voy.*) actuel, moins les provinces d'Entre Duero y Minho et Traz-os-Montes, avec la majeure partie de l'Estremadure espagnole jusqu'à la limite de l'Anas (Guadiana), la province de Salamanque, et une petite portion de celle de Tolède. Cette contrée emprunta son nom des Lusitaniens, le principal et le plus ancien des peuples belliqueux qui l'habitaient. Ils se trouvaient établis entre le Tage et le Douro et occupaient des villes fortifiées. Auprès d'eux étaient les *Turdules*, originaires de la Bétique, sur les côtes, les *Vettons*, au sud du Tage, et plus au sud encore les *Turdetans*. X.

LUSTRE, LUSTRATION, EAU LUSTRALE. Le lustre était une institution romaine fort ancienne, puisqu'elle est attribuée au roi Servius Tullius (Tite-Live, I, 44) ; elle avait pour objet de connaître le nombre des citoyens en état de porter les armes et de payer le cens. Ce dénombrement se fit par les consuls, après l'expulsion des rois, et plus tard, l'an 311 de Rome, 443 av. J.-C., il entra dans les attributions des censeurs (*voy.*). A l'époque du lustre, ces magistrats inscrivaient aussi sur les fastes du sénat les citoyens qui avaient été admis à l'honneur d'y siéger ; ce n'était même que, après l'inscription censoriale, que ceux-ci obtenaient l'entier caractère de sénateur. A cette époque également, le sénat réparait ses pertes et se complétait par l'admission des citoyens les plus distingués, surtout dans l'ordre équestre (*voy.* ce mot et SÉNAT). Toutes ces importantes mesures d'administration contribuaient à faire du lustre une époque solennelle.

Comme, dans l'origine, le dénombrement du peuple se renouvelait tous les cinq ans, on a appelé lustre ce cycle quinquennal. Quant au mot lui-même, il vient du grec λούω, laver, d'où les Latins ont fait *lustro*, purifier, parce que le dénombrement était suivi d'un sacrifice expiatoire, consistant dans l'immolation d'une

truie, d'un mouton, d'un taureau, et pour cela appelé *suovetaurile*. Faire ce sacrifice se disait *condere lustrum*, clore le lustre.

Le grand lustre dont il est question dans Martial (*ingens lustrum*, IV, 1), signifie le siècle, à la fin duquel se célébraient les jeux séculaires (*voy.*); après le lustre ordinaire, on donnait des fêtes moins magnifiques, qui néanmoins faisaient du lustre comme un reflet de l'olympiade (*voy.*) et des jeux qui la signalaient.

Les sacrifices ou purifications dont nous avons parlé, s'appelaient aussi *lustration*. C'est, en général, le nom qu'on donnait à toutes les cérémonies ou sacrifices par lesquels on purifiait une ville, un champ, une armée ou des personnes souillées de quelque crime. Plus particulièrement, on appelait à Rome lustration la cérémonie qui consistait à asperger un enfant nouveau-né d'*eau lustrale*. Cette eau n'était que de l'eau commune, dans laquelle on avait plongé un tison ardent, pris au foyer des sacrifices. Cette cérémonie de la lustration n'est pas sans quelque ressemblance matérielle avec notre baptême. F. D.

LUT (de *lutum*, boue, limon), matière que l'on applique en couches plus ou moins épaisses aux diverses parties d'un appareil pour prévenir les déperditions. Les luts préservent de l'action immédiate du feu et de celle de l'air, bouchent les interstices des corps qui en sont recouverts et les rendent imperméables. On fait des luts avec de la farine de graine de lin et de la colle d'amidon, de l'argile et de l'huile siccative, du blanc d'œuf et de la chaux, de l'argile et du sable.

On fait encore usage d'une espèce de lut, composé de 4 parties de brique pilée, 3 parties de résine et 1 de cire jaune. Ce lut a beaucoup d'analogie avec celui des fontainiers. On prépare plusieurs autres luts, dans lesquels entre de la limaille de fer ou de la tournure de fonte; d'autres qui contiennent du bitume, etc.; mais ces luts sont plus ordinairement appelés *mastics* (*voy.* ce mot). V. S.

LUTH ou Lut, instrument à cordes, tombé en désuétude, mais qui, pendant longtemps, a été l'un des plus cultivés. On ne doute plus aujourd'hui que le *luth* ne nous soit venu des Arabes; l'étymologie suffirait pour le prouver. Cet instrument avait exactement la même forme que la *mandoline*, encore fort en usage, dans ces derniers temps, en Espagne. Cette dernière n'est autre chose qu'un luth en de petites proportions, c'est un diminutif de la *mandore* ou *pandore*, qui l'était elle-même du luth. Ces instruments diffèrent de la guitare en ce que leur partie arrière était arrondie en forme de côtes de melon, nommées *éclisses* par les luthiers. Le luth n'était, dans le principe, monté que de six cordes de boyau doubles, à l'exception de la chanterelle qui était simple; on ajouta dans la suite plusieurs cordes simples au grave, qui se touchaient toujours à vide; il y en avait ordinairement quatre; l'ensemble de ces dix cordes fournissait trois octaves et une tierce majeure. Le manche était garni de touchettes comme celui de la guitare, formées, pour les instruments ordinaires, de cordes de boyau qui passaient en travers par le manche et s'attachaient en dessous; on obtenait ainsi la place de chaque degré chromatique: ces divisions étaient habituellement au nombre de neuf.

Le luth servait, avant le clavecin, à l'accompagnement des basses continues; quant à la musique qui lui était spécialement destinée, elle s'écrivait en *tablature*, comme pour la guitare (*voy.* T. XIII, p. 308).

Il existe un grand nombre de méthodes de luth; la plus facile à consulter est celle de Basset, que le P. Mersenne a insérée dans son *Traité des instruments à chordes*. On peut encore citer le *Traité historique, théorique et pratique du luth*, dû à E.-G. Baron, et publié à Nuremberg, en 1727. On voit dans quelques cabinets des luths conservés comme objets de curiosité; il y en a d'une très belle confection et dont les parties accessoires sont d'une grande magnificence; les meilleurs se fabriquaient à Bologne.

L'instrument que l'on a quelquefois nommé *archiluth*, s'appelait aussi *théorbe* ou *tuorbe*, et différait de celui qui nous occupe, en ce qu'il avait un double manche et n'était monté que de cordes simples.

C'est vers le milieu du siècle dernier que l'usage du luth a tout-à-fait passé de mode; on lui a substitué la guitare, à la vérité plus commode et plus aisée à jouer, mais moins étendue et moins riche d'harmonie. Toutefois, on a continué d'appeler *luthiers* les fabricants d'instruments à cordes; et, d'un autre côté, le luth est resté, avec la lyre, l'instrument désigné par les poëtes, comme servant à soutenir, diriger et modérer leur voix lorsqu'ils s'abandonnent aux inspirations du génie. J. A. DE L.

LUTHER (MARTIN), le grand réformateur allemand (*voy.* RÉFORMATION), naquit à Eisleben, petite et riante ville de la Thuringe adossée aux montagnes du Harz*. Son père, Hans Luther, pauvre paysan du village voisin de Mœhra, se trouvait à Eisleben avec sa famille lorsque, le 10 novembre 1483, sa femme Élisabeth Lindemann accoucha d'un fils, que l'on nomma Martin d'après le saint du calendrier. Peu de temps après, les époux allèrent s'établir dans la ville de Mansfeld, et ce fut là que grandit cet enfant élevé par ses parents avec une rude et sévère simplicité. Hans avait embrassé la profession de mineur. Son labeur assidu adoucit bientôt sa pauvreté; et il finit même par devenir propriétaire de deux fourneaux. La considération qui l'entourait le fit entrer dans le conseil de la ville. Mais cette petite prospérité ne changea point l'austère rudesse de sa vie intérieure, uniquement remplie par le travail et la prière. Au sein de cette famille simple, pieuse et grave, les facultés éminentes du jeune Martin se développèrent de bonne heure. Son père reconnut en lui un esprit méditatif et un goût pour l'étude qu'il s'empressa de cultiver. Dès l'âge de sept ans, il l'envoya tous les jours à l'école de la ville pour y apprendre à lire. Hans, dont la famille était nombreuse, plaçait sur cet enfant de prédilection ses plus chères espérances; et souvent on le vit prier avec ferveur près du berceau de son fils. Sa sévérité pour lui n'en était pas moins extrême. Luther, qui conserva toujours à ses parents le plus tendre souvenir de respect et d'amour, se plaignit lui-même plus tard de l'excessive rigueur avec laquelle son père et ses maîtres le traitèrent dans son enfance.

Enfin, à 14 ans, il quitte la maison paternelle. Son père l'envoie à l'école de Magdebourg, où il se rend en compagnie de son camarade Jean Reineck. Admis gratuitement, les deux pauvres enfants sont obligés d'aller devant les maisons des riches, chantant des cantiques au profit de l'école. Reineck reste à Magdebourg; mais Luther, ne trouvant dans cette ville ni secours ni protection, part l'année suivante et se rend à l'école d'Eisenach, où il a d'abord recours au même moyen pour subvenir à ses besoins. A cette époque où, dans toute la chrétienté, les ordres mendiants prélevaient sur la charité publique de larges aumônes, la mendicité n'avait pas le caractère qu'elle a de nos jours; et si Luther souffrit de l'abaissement auquel il était réduit, ce fut moins pour lui que pour ses compagnons d'infortune. « Ne méprisez pas, dit-il dans la suite, ceux qui vont ainsi chantant et demandant *panem propter Deum;* car moi aussi j'ai fait comme eux et j'ai mangé le pain des riches, surtout à Eisenach, ma bonne ville. »

Mais bientôt le sort du jeune Martin s'adoucit. Une dame de la ville touchée de la beauté de son chant, prit chez elle le pauvre écolier et pourvut à ses premiers besoins, de sorte qu'il put étudier et s'instruire à loisir, sans avoir à s'inquiéter du nécessaire. Luther apprit à Eisenach tout ce qu'on enseignait dans les écoles bourgeoises de ce temps : la religion et les rudiments des grammaires allemande et latine. Doué d'un sens musical très développé, il s'exerça aussi de bonne heure à jouer de la flûte et du luth.

En 1501, il fut en état d'entrer à l'université, et commença ses études académiques à celle d'Erfurth, où son père fit de grands sacrifices pécuniaires pour subvenir à son entretien. Ayant pris le grade de bachelier en 1503, Luther commença à enseigner lui-même la physique et l'éthique d'Aristote. Ce fut vers cette époque qu'il lui tomba par hasard sous les yeux, dans la bibliothèque d'Erfurth, une bible latine. Il ne connaissait du texte sacré que les évangiles et les épîtres qu'il

(*) Elle fait aujourd'hui partie de la régence de Mersebourg, dans la Saxe prussienne.

entendait lire pendant les offices. Quelle fut sa joie et sa surprise, en trouvant dans le saint livre un trésor inépuisable de science et de vie! Ce fut comme un monde nouveau qui se révélait à lui. A partir de ce jour, la lecture de la Bible devint sa plus chère occupation et donna bientôt à son intelligence une direction nouvelle. Livré jusque-là, suivant le vœu de son père, à l'étude du droit, il se sentit de plus en plus porté vers la théologie, vers cette science des sciences qui, suivant ses propres expressions, pénètre jusque dans le noyau du fruit, dans la pulpe du blé, dans la moelle des os.

Ces tendances religieuses agitaient sourdement son esprit, lorsqu'un événement étrange vint le frapper comme un avertissement céleste. En 1505, peu de temps après la mort subite de son ami intime Alexis, et au retour d'une visite qu'il avait faite à ses parents, Luther revenait de Mansfeld à Erfurth. Un orage affreux éclate au milieu des montagnes. Le feu du ciel tombe à ses côtés. Saisi de terreur, Luther que la mort de son ami avait déjà vivement impressionné, fait vœu, s'il échappe au danger, d'entrer dans un cloître*. Il arrive sain et sauf à Erfurth. Peu de jours après, il rassemble ses amis, passe gaîment avec eux une dernière soirée dans les plaisirs de la table et de la musique, et le lendemain 17 juillet, jour de saint Alexis, il entre au couvent des Augustins.

L'éducation dure et sévère de Luther, les épreuves et les privations, son ardeur au travail et à l'étude, avaient retrempé d'une énergie nouvelle son esprit naturellement ferme et grave; mais son caractère s'était assombri. Un amer dégoût du monde, un besoin insatiable de science le tourmentaient sans cesse. Il espérait trouver dans la vie monastique un remède à ces douleurs morales qui, réagissant sur sa nature robuste, le faisaient souffrir de corps aussi bien que d'esprit. Cependant les austérités du cloître qui lui présentaient toujours la misère et la fragilité humaines aux prises avec la terrible puissance de Dieu, loin de consoler son âme, ne firent que la remplir de terreurs étranges et de remords imaginaires. Dès son entrée au couvent, il se soumit, avec un zèle exalté, à toutes les pénitences et à toutes les humiliations que les supérieurs de l'ordre imposaient aux novices, croyant ne jamais faire assez pour apaiser la colère du ciel. Il redoubla d'ardeur à l'étude; ses forces s'épuisèrent: il tomba gravement malade.

Alors au milieu de ses angoisses et de ses souffrances, une source inattendue de consolations s'ouvrit pour lui. Un vieux frère augustin, qui veillait près de son lit, lui rappela un jour les chapitres de saint Paul sur la justification *par la foi*. La foi, cette vertu si douce et si vraiment chrétienne qui, seule, peut faire trouver à l'homme le pardon de son Dieu; la foi, que l'orgueil et l'intérêt humains avaient osé remplacer par de prétendues *bonnes œuvres*, descendit sur Luther comme un rayon d'en haut (*voy.* Grace). Il comprit le peu de valeur des macérations qu'il imposait à son corps et à son esprit pour gagner son salut; il crut, et il se sentit sauvé.

Il se rétablit promptement. Staupitz, vicaire général des Augustins, appréciant les talents et les connaissances éminentes du jeune moine, le traita avec douceur, et l'exempta des devoirs inférieurs et humiliants du couvent. Luther reprit courage et poursuivit ses études avec une infatigable activité. L'électeur de Saxe, Frédéric-le-Sage (*voy.*), venait de fonder (1502) l'université de Wittenberg (*voy.*): Staupitz lui recommanda vivement son protégé, et, en 1508, Luther fut appelé comme professeur à la nouvelle université. Cette sphère plus vaste ouverte à son ardeur acheva sa guérison morale en le relevant à ses propres yeux. Il continua cependant à observer la règle de son ordre et alla loger à Wittenberg, chez les Augustins de cette ville. Il professa d'abord, comme à Erfurth, la physique et la morale. Ses leçons furent très suivies; mais ces sciences n'étaient point son fait. Sa véritable vocation, nous l'avons dit, était la théologie: pour obtenir le droit d'enseigner dans cette faculté, il y prit le grade de bachelier. Déjà, cédant à la demande du conseil de la ville et encouragé par Staupitz, il avait accepté la charge de prédi-

(*) Suivant un autre récit, Alexis aurait accompagné Luther et serait mort à ses côtés, frappé de la foudre.

cateur. Timide et ignorant lui-même ses propres forces, Luther prêcha d'abord au couvent. Puis, satisfait de ce premier essai, il osa parler en public dans les églises. L'éloquence un peu rude, mais pleine de vie de ce moine de 25 ans, sa parole parfois sévère et mordante, mais respirant toujours la droiture et la conviction, attirèrent bientôt à ses sermons un grand concours d'auditeurs. Luther joignait à un rare talent oratoire une érudition vaste et profonde : les classiques anciens et les Pères de l'Église lui étaient familiers, et il était très versé dans les langues grecque et hébraïque. Certes il ne pensait pas alors qu'il dût un jour réformer l'Église; mais sans le vouloir et sans le savoir, il travaillait déjà à l'œuvre de la réforme. Ses enseignements étaient toujours fondés sur l'autorité de l'Écriture; il ramenait sans cesse ses auditeurs à cette base des croyances religieuses dont tant de chrétiens, à cette époque, ignoraient presque jusqu'à l'existence. En même temps, il attaquait vigoureusement la philosophie scolastique qu'il avait étudiée à fond afin d'en bien connaître les défauts et les erreurs; car il avait toujours éprouvé une vive aversion pour ce mélange bizarre de philosophie aristotélique et de théologie chrétienne qui, dans les derniers siècles du moyen-âge, avait obscurci par des subtilités dogmatiques les saines et simples vérités du christianisme.

En 1509, Luther dut se rendre à Rome pour une affaire qui n'est pas bien connue, mais qui concernait, selon toute apparence, les intérêts de son ordre. On ne sait pas même au juste s'il y fit un ou deux voyages. On prétend aussi que l'aspect des magnificences mondaines et de la corruption de la cour pontificale frappa l'esprit du pauvre et simple moine allemand; on dit que la différence entre ce qu'il s'attendait à voir et ce qu'il vit en effet lui causa une vive déception, et qu'il revint de Rome dégagé de ce respect mêlé de crainte que, malgré les souillures qu'un Borgia y avait laissées, la chaire de Saint-Pierre inspirait toujours à la chrétienté. Cependant, comme on le verra plus bas, Luther ne cessa de témoigner de son respect pour le Père des fidèles longtemps encore après son voyage à Rome, et tout en admettant que son séjour dans cette ville modifia et éclaira ses opinions sur plus d'un point, il faut reconnaître que le combat acharné qu'il livra plus tard à la papauté avait des causes plus profondes.

De retour à Wittenberg, Luther obtint, en 1512, le grade éminent de docteur en théologie, qu'il ne brigua que pour céder aux exhortations et presque à la violence de Staupitz, et dont l'électeur Frédéric paya les frais de promotion. Le serment qu'il prononça en cette occasion : « D'étudier et de prêcher l'Écriture-Sainte, toute sa vie durant, » resta toujours profondément gravé dans sa mémoire, et le souvenir de cette promesse solennelle fut, dans des moments difficiles et décisifs, un refuge contre le doute et un puissant aiguillon pour avancer résolument dans la voie où sa conscience le poussait. L'activité de Luther à cette époque était déjà surprenante, et quand on lit dans ses propres écrits ou dans les témoignages de ses contemporains, le détail de ses occupations journalières, on a peine à comprendre qu'un seul homme ait pu suffire à tant de soins et d'affaires. Sa santé, quoique robuste, souffrit de cet excès de travail; mais cette contention d'esprit de tous les instants contribua beaucoup à fortifier et à développer ses facultés intellectuelles. Son énergie morale s'accrut à tel point, qu'elle dégénéra fréquemment en violences et en emportements qui n'étaient que momentanés, il est vrai, mais qui déparaient quelquefois les belles qualités de son âme. Luther jouissait d'ailleurs d'une grande considération. Staupitz lui confia l'inspection de quarante couvents de son ordre, mission importante qui lui donnait le pouvoir de créer et de déposer des prieurs.

L'année 1517 vit commencer enfin le rôle providentiel de Luther et la grande œuvre de sa vie.

Le pape Léon X (*voy.*), ayant besoin d'argent pour reconstruire la basilique de Saint-Pierre, eut recours à un moyen déjà employé avec succès, dans des cas analogues, par plusieurs de ses prédécesseurs. Des indulgences (*voy.*) furent prêchées, principalement en Allemagne, où l'archevêque de Mayence les prit pour

ainsi dire à ferme, et chargea le dominicain Jean Tetzel de les répandre. Ce moine en fit un véritable trafic, vendant publiquement le pardon de Dieu. Le cri de réprobation qui s'élevait dans la conscience des hommes pieux et éclairés, un prêtre eut le courage de le faire retentir à haute voix : ce fut Martin Luther. Plus que tout autre, il devait être indigné de ce scandale. La justification par la foi et non par les œuvres était la pierre angulaire de ses convictions religieuses, et cette doctrine est évidemment contraire à celle de la surabondance des bonnes œuvres (*opera supererogatoria*), qui, constituant au profit de l'Église une espèce de trésor dont elle était libre de disposer, servait de base à l'usage des indulgences. La conduite de Tetzel blessait à la fois le bon sens de Luther et toutes ses idées de religion, de philosophie, de science même. Prédicateur éloquent, il connaissait l'effet puissant de sa parole; il devait parler, et il parla.

En septembre 1517, il préluda, par plusieurs sermons contre les indulgences et contre le dogme catholique de la pénitence, à une démarche plus grave : le 31 octobre, il afficha à la porte de l'église principale de Wittenberg ses fameuses thèses sur l'efficacité des indulgences, et ouvrit une ère nouvelle dans l'histoire de la chrétienté. C'est de ce jour que commence la réforme religieuse; c'est ce jour que plusieurs communions protestantes célèbrent encore maintenant comme l'anniversaire de leur origine.

Ces thèses*, que Luther conviait tout le monde à venir discuter avec lui, et qu'il se faisait fort de défendre, sont au nombre de 95. Il y fait une distinction tranchée entre les indulgences du pape et celles qui se vendent en son nom. Il ne reconnaît qu'au pape seul le pouvoir de lier et de délier, avec cette réserve, toutefois, que sans vrai repentir il n'y a point de salut possible, mais que le repentir seul, même sans indulgences, peut suffire pour intéresser la grâce de Dieu en faveur du pécheur. Il attaque bien aussi le dogme du trésor de l'Église, mais non d'une manière absolue, et quoique battant déjà en brèche plusieurs principes alors admis dans l'Église, ces thèses ne respirent point encore un esprit réellement hostile au pape.

Cependant leur publication eut en Allemagne et dans toute l'Europe un immense retentissement; Luther lui-même, malgré son génie et sa perspicacité, n'en sentait pas toute la portée; mais les savants et les penseurs s'en émurent vivement et comprirent que c'était là un premier pas dans une voie nouvelle, qui devait le mener bien au-delà du but qu'il semblait s'être proposé. L'orage qu'il avait attiré ne tarda pas à gronder autour de lui. A peine publiées, ses thèses furent accusées d'hérésie par le haut et le bas clergé. Tetzel fit publier par Conrad Wimpina, professeur à Francfort-sur-l'Oder, des contre-thèses pour répondre à celles de Luther. Le dominicain Hoogstraeten (*voy.*), à Cologne, Emser à Dresde, et Prierias, *magister palatii* à Rome, l'attaquèrent également dans des écrits violents et passionnés. Luther répliqua avec une égale vigueur, et alla jusqu'à dire que si le pape et ses cardinaux pouvaient approuver ces diatribes, il ne mettait plus en doute que Rome ne fût le siége de l'Antechrist. Néanmoins, il protestait encore de son respect pour le saint-père dans une lettre écrite par lui à Léon X, en 1518.

Le pape, peu inquiet d'abord d'une affaire qui lui semblait n'avoir pour motif que quelque misérable rivalité de couvent et d'ordre, fut bien forcé à la fin de s'en mêler : Luther fut sommé de comparaître à Rome pour rétracter ses erreurs. Il hésita à se rendre à cet appel, où il croyait voir un piége, et grâce à l'intercession de l'électeur Frédéric, qui l'avait toujours efficacement protégé, il obtint de pouvoir régler cette affaire en Allemagne. Augsbourg fut le lieu désigné. Le cardinal Cajetan (Thomas de Vio de Gaëte) fut chargé par le pape de faire rentrer dans le giron de l'Église le fils rebelle qui troublait son repos. Luther se présenta hardiment à Augsbourg, le 12 octobre 1518, malgré les dangers qui pouvaient l'y attendre. Il répondit aux doucereuses insinuations du savant italien avec une modestie ferme et la con-

(*) Elles portaient le titre de *Disputation von der Kraft des Ablasses.*

science de son bon droit. « Prouvez-moi que j'ai tort, disait-il sans cesse, et je me rétracterai. » Aux ordonnances du pape et aux décrets humains dont le cardinal s'armait pour le convaincre, il répondait en citant simplement la parole de Dieu. Cette entrevue se renouvela trois jours de suite. A la fin, Luther promit de se taire, pourvu qu'on imposât aussi silence à ses adversaires; mais Cajetan n'accepta point cette transaction. Les amis de Luther, craignant pour sa sûreté, le pressèrent de partir. Il s'échappa à la hâte d'Augsbourg sur un bon cheval, et arriva eu quelques jours sain et sauf à Wittenberg.

Dès lors, le réformateur ne pouvait plus s'arrêter sur le terrain glissant où il s'était placé. Le nonce Miltitz, envoyé par Léon X à la cour de l'électeur de Saxe, essaya encore de ramener Luther par la persuasion. Mais l'inflexible moine répondait toujours par les mêmes paroles : « Prouvez-moi que j'ai tort, et je me rétracterai; sinon, non. »

Le plus célèbre champion de la théologie scolastique en Allemagne, Jean Eck, professeur à Ingolstadt, devait être naturellement un des plus violents ennemis des doctrines de Luther : il commença par l'attaquer dans un écrit intitulé *Obélisques*. Luther répondit par un autre écrit, qu'il nomma *Astérisques*. Mais Eck voulait voir Luther face à face : il rédigea des thèses, et fixa un rendez-vous à Leipzig pour leur discussion solennelle. La réponse de Luther ne se fit pas attendre; il publia des contre-thèses, et se rendit à Leipzig, où la discussion publique eut lieu avec un grand éclat, devant une foule d'auditeurs, et en présence du duc Georges de Saxe lui-même. Elle dura du 27 juin au 13 juillet 1519. On disputa avec un rare acharnement sur tous les points mis en question, et, comme on devait s'y attendre, les deux partis s'adjugèrent chacun la victoire. Ce qui est certain, c'est que Luther y gagna une réputation et une popularité immenses.

Eck se rendit l'année suivante à Rome et n'eut pas de peine à décider le pape à prononcer contre Luther une bulle qui condamnait 41 articles de ses écrits, lui accordait deux mois pour rétracter ses erreurs, et, ce délai expiré, prononçait l'excommunication contre lui.

A cette époque, Luther écrivit une nouvelle lettre au pape, où il s'adresse plutôt à Léon lui-même qu'au vicaire de Jésus-Christ; il le plaint de son aveuglement, des honteux abus qu'il autorise, et de l'entourage odieux qui lui sert de cour et de conseil. Cette lettre, singulier mélange de respect et d'invectives, de pitié et d'ironie, de soumission à l'Église et de révolte contre son chef, peint bien les dernières hésitations de Luther, convaincu de la justice de sa cause, mais qu'une sorte de préjugé d'habitude retenait encore.

Sur ces entrefaites Eck revient d'Italie, porteur des foudres du Vatican. Il fait afficher la bulle dans plusieurs villes. Mais les temps étaient changés; le prestige de l'excommunication, si puissant naguère, était détruit. Le cygne prédit par Jean Huss (*voy.*) mourant sur le bûcher, ne devait pas périr comme lui. Luther avait des amis qui ne lui firent pas faute au moment du péril. L'électeur Frédéric refusa de faire brûler ses livres; plusieurs nobles chevaliers de l'Empire, François de Sikingen, Sylvestre de Schaumbourg, Ulric de Hutten (*voy.*), etc., lui offrirent le secours de leurs armes, et au besoin un refuge dans leurs châteaux-forts.

Luther alors ne résiste plus au torrent qui l'entraîne et au cri de sa conscience. Il lève enfin ouvertement l'étendard de la révolte contre le pape et l'Église romaine, par la publication de deux écrits importants, l'un adressé à la noblesse allemande* et intitulé : *De la réforme du clergé*, et l'autre : *De la captivité de l'Église* **, qu'il compare à celle des juifs à Babylone. Presque tous les dogmes du protestantisme (*voy.*) sont contenus en germe dans ces deux écrits.

Cependant la bulle du pape reçoit un commencement d'exécution : les livres de Luther sont brûlés à Anvers, Louvain, Mayence, Cologne, Ingolstadt. Luther, poussé à bout, cède à son caractère iras-

(*) *An den christlichen Adel Deutscher Nation' von des geistlichen Standes Besserung.*

(**) *Von der Babylonischen Gefangenschaft der Kirche.*

cible : il veut rendre violence pour violence, affront pour affront; et, le 10 décembre 1520, devant la porte de Wittenberg, en présence de l'université entière et du peuple assemblé, il fait élever un bûcher où l'on entasse par son ordre les rescrits et les décrétales des papes, les livres du droit canon et les écrits d'Eck; puis il y fait mettre le feu, et quand la flamme brille, il y jette de sa propre main la bulle d'excommunication. C'était rendre tout accommodement impossible; désormais le moine de Wittenberg allait être en guerre ouverte avec Rome et l'Église.

Luther sentait en lui l'énergie et le courage nécessaires pour soutenir cette lutte, devant laquelle eût reculé un esprit moins ferme que le sien et moins convaincu du caractère providentiel de sa mission. En effet, le péril alla sans cesse grandissant. Le pouvoir temporel se joignit bientôt au pouvoir spirituel, dont les foudres n'avaient pas effrayé l'intrépide réformateur. Charles-Quint (*voy.*), récemment élu empereur d'Allemagne, dut nécessairement, dès son arrivée dans ce pays, intervenir dans le grand débat religieux qui occupait tous les esprits. Toutefois le nombre des partisans de Luther était déjà assez imposant pour forcer le pouvoir impérial à garder encore quelques ménagements. Au lieu de faire exécuter simplement la bulle d'excommunication, on cita Luther à la diète de Worms, afin qu'il rendît compte de ses actions et de ses écrits devant l'Empereur lui-même. Luther obéit sans hésiter à cet appel, quoique ses amis cherchassent à l'en détourner, en lui faisant craindre le sort de Jean Huss à Constance. « Jean Huss, leur répondit Luther, a été brûlé, mais non la vérité avec lui. J'entrerai à Worms, quand même il y aurait autant de diables que de tuiles sur les toits. » Il partit accompagné du héraut impérial et suivi de quelques amis, et arriva à Worms le 16 avril 1521, au milieu d'une foule immense qui s'était portée à sa rencontre.

Dès le lendemain, le moine augustin (car il portait encore l'habit de cet ordre) comparut hardiment devant l'Empereur entouré de tout le corps germanique, assemblée imposante, dont l'éclat inaccoutumé put éblouir un moment ses yeux et affaiblir sa voix, mais non ébranler sa résolution. Le second jour, il présenta sa défense avec clarté, avec modestie, mais aussi avec une fermeté également inaccessible aux promesses et aux menaces. Sourd à tous les intérêts du monde, et préoccupé seulement de l'intérêt de la vérité évangélique, il reconnut qu'il était l'auteur des écrits condamnés par le Saint-Siége, mais il refusa d'en rien rétracter. Sa défense se termina par ces paroles mémorables : « A moins que l'on ne parvienne à me convaincre par des témoignages de l'Écriture-Sainte ou par des raisons évidentes (car je n'admets ni l'autorité absolue du pape ni celle des conciles qui ont souvent erré et se sont même contredits), je ne puis ni ne veux rien rétracter, car il n'est pas bon d'agir contre sa conscience. Me voici; je ne puis faire autrement. Que Dieu me soit en aide! Amen. »

Malgré l'impression favorable que cette péroraison produisit sur l'assemblée, on ordonna à Luther de repartir sur-le-champ; et peu de jours après, Aleander, légat du pape, obtint de l'Empereur la publication du célèbre édit de Worms, qui déclarait coupables d'hérésie Luther et ses partisans, et les mettait au ban de l'Empire.

Mais déjà le réformateur était en lieu de sûreté. L'électeur Frédéric-le-Sage l'avait fait enlever, tandis qu'il retournait de Worms à Wittenberg, et transporter à la Wartbourg, château-fort situé sur une haute montagne, près d'Eisenach, en Thuringe. Luther y resta dix mois, sans qu'on sût ce qu'il était devenu, quoique les nouveaux écrits qu'il ne cessait de faire paraître rendissent témoignage de son existence et entretinssent le courage de ses partisans. Dans cette retraite, qu'il se plaisait lui-même à appeler son *Patmos* (*voy. saint* JEAN), au milieu des beautés de la grande et sombre nature qui l'entourait, loin des bruits et des distractions du monde, face à face avec la tâche gigantesque qu'il se croyait fermement appelé à remplir par Dieu lui-même, l'esprit de Luther fut en proie à de violents combats intérieurs. Son imagination ardente le jeta parfois dans d'étranges hallucinations.

Souvent ses adversaires ont voulu voir dans les récits qu'il fait lui-même de ses luttes fréquentes contre Satan, la preuve d'une intelligence faible ou d'une conscience bourrelée de remords; mais il est facile de les expliquer par l'exaltation de l'esprit de Luther, par la croyance au démon, encore si généralement répandue à cette époque, et surtout par ce souvenir de Patmos qui le préoccupait, et qui devait faire de l'Apocalypse l'objet continuel de ses lectures et de ses méditations.

Ce fut aussi dans cette retraite que Luther commença la traduction de la Bible en langue allemande, qu'il projetait depuis longtemps et qu'il n'acheva qu'en 1532. Ce travail, chef-d'œuvre de force et de clarté, eût suffi pour rendre son nom immortel. La Bible allemande d'aujourd'hui est encore la traduction presque intacte de Luther. Chaque exemplaire du Livre saint porte son nom sur la première page. C'est ainsi que s'explique l'immense popularité dont le réformateur fut bientôt environné et que trois siècles n'ont pu affaiblir dans sa patrie. Il n'y a, dans ce sentiment de vénération et de reconnaissance aucune trace de superstition ou de fanatisme. Ce n'est point un prophète, ce n'est point un chef de secte, dont on conserve le souvenir : c'est l'homme qui a donné à ses frères ignorants la connaissance plus parfaite du Livre de Dieu. Mais ce travail n'est pas seulement une œuvre de foi et de charité, c'est encore une œuvre littéraire du premier mérite : Luther rendit un immense service à son pays en en fixant ainsi définitivement la langue. C'est de sa traduction de la Bible que date l'existence de la prose allemande : le réformateur a été en quelque sorte, pour ses compatriotes, le créateur de la langue nationale.

La réforme, si pure, si légitime dans son principe, donna bientôt lieu aux excès les plus déplorables, dont la ville de Zwickau fut d'abord le théâtre. Carlstadt, ancien ami de Luther, se laissa entraîner dans les rangs des novateurs effrénés, et prêcha à Wittenberg des doctrines exagérées entièrement contraires à l'esprit qui avait guidé les premiers pas de la réforme. Des scènes violentes, l'émeute, le pillage des églises et des couvents, la destruction des images furent les conséquences de ces conseils funestes donnés au peuple et de l'exemple de quelques bandes de fanatiques, qui reçurent bientôt le nom d'anabaptistes (*voy.*), parce qu'ils renouvelaient le sacrement du baptême.

A la première nouvelle de ces excès, Luther, voyant le succès de son œuvre compromis, quitte subitement la Wartbourg, sans s'inquiéter des nouvelles excommunications lancées contre lui par le pape et l'Empereur, et sans redouter même d'encourir la disgrâce de l'électeur. Il lui écrit cependant pour justifier son départ précipité; puis il court à Wittenberg (mars 1522), monte en chaire, et prononce, pendant huit jours consécutifs, une série de sermons qui calment bientôt l'effervescence populaire, et mettent un terme au désordre. La prudence, la modération, le respect pour l'ordre public dont Luther fit preuve en cette occasion suffiraient pour réduire au silence tous ces adversaires du père de la réforme, qui ne veulent voir en lui qu'un novateur aveugle, donnant libre cours aux passions humaines. Luther était, il est vrai, plus propre à détruire qu'à fonder. Son esprit ardent et irritable était plutôt porté à combattre les préjugés et les erreurs qu'à consolider un nouvel ordre de choses et d'idées. Mais en attaquant tous les abus qu'il rencontrait, il ne se jeta point, comme tant d'autres, dans les abus contraires : il blâma, avec la même vigueur, les hommes qui, par ignorance ou par intérêt, enchérissaient sur ses réformes, et nuisaient, par leur zèle déplacé, à la cause de l'Évangile, dont il se faisait le champion. La guerre des paysans (*voy.*) et d'autres troubles civils, qui éclatèrent en Allemagne, étaient peut-être le fruit des idées de réforme mal comprises et dénaturées par des esprits grossiers, ou exploitées par des ambitieux. Luther s'éleva énergiquement contre ces tristes et sanglants corollaires de son œuvre *; il fit tout ce qui dépendait de lui pour réprimer ces excès; il est vrai que le même homme, qui prêchait au peuple l'amour de l'ordre et l'obéissance à l'autorité,

(*) Surtout dans un écrit intitulé : *Wider die räuberischen und mörderischen Bauern.*

n'était pas lui-même exempt d'orgueil : son front ne se courbait point devant les puissants de la terre; fort du caractère sacré de sa mission, il se sentait l'égal des rois. Plusieurs lettres qu'il adressa à divers souverains, et surtout sa fameuse lettre au roi d'Angleterre, en sont la preuve. Henri VIII (*voy.*), à cette époque encore zélé catholique, n'avait pas dédaigné de prendre lui-même la plume pour attaquer le réformateur allemand : Luther osa répondre au roi avec tant de vivacité, qu'il en fut blâmé par ses propres partisans, et qu'il rétracta lui-même, quelques années après, les expressions dont il s'était servi.

Mais les qualités qui manquaient à Luther pour fonder des institutions durables, son ami, le sage et pacifique Melanchthon (*voy.*), les possédait, et ces deux esprits supérieurs se complétaient admirablement l'un l'autre. Cette union intime de deux hommes d'une nature si différente, mais également convaincus, également persévérants, et marchant avec le même zèle, sinon par les mêmes voies, vers le même but, cette union, disons-nous, assura le succès de la réforme et la constitution d'une nouvelle Église dans le pays où elle avait pris naissance.

L'édit de Worms contre les partisans de la réforme n'avait pas réussi à les disperser. Chaque jour, au contraire, voyait grossir leur nombre. Presque tous les souverains du nord de l'Europe y adhérèrent. A Nuremberg, en 1524, et surtout à la diète de Spire, en 1525, les princes et les états d'Allemagne qui avaient adopté les idées de Luther protestèrent solennellement contre l'édit de Worms, et refusèrent de s'y soumettre. Cette protestation publique, qui fit donner à ses auteurs le nom de *protestants*, divisa l'Allemagne en deux camps bien tranchés, dont les intérêts religieux et politiques étaient également opposés.

En 1524, Luther quitta un des derniers signes de soumission aux règles du catholicisme, en déposant le froc de moine augustin qu'il avait conservé, et en le remplaçant par une simple robe noire comme les laïcs pouvaient en porter. L'année suivante, il fit un pas de plus. Ne trouvant dans l'Écriture-Sainte rien qui lui parût justifier l'ordre de Grégoire VII concernant le célibat des prêtres (*voy.*), Luther, toujours conséquent avec lui-même, se maria. Il épousa Catherine de Bora (*voy.*), fille de 26 ans, d'une bonne famille de Saxe, qui avait quitté deux ans auparavant le couvent où elle était religieuse. Ce mariage, qui pouvait blesser les convenances ou choquer quelques consciences timorées, fut désapprouvé même par les partisans les plus zélés de la réforme. Melanchthon avait vainement cherché à en détourner Luther. Du côté de ses adversaires, il souleva une tempête formidable d'anathèmes, et donna lieu à des attaques plus ou moins exagérées, et à des calomnies dont la violence n'était égalée que par leur cynisme. L'histoire a fait justice de ces inventions de l'esprit de parti. Les intentions de Luther étaient pures : il voulait consacrer par son propre exemple l'abolition du célibat forcé, qui avait amené tant de scandales. Agé de 42 ans quand il se maria, il ne céda point, comme on l'a dit, à un amour terrestre et charnel. Cependant il aimait sa femme, et il goûta auprès d'elle, suivant son propre témoignage, un bonheur domestique qui le reposait des fatigues incessantes de sa vie active et agitée.

De 1526 à 1529, Luther s'occupa principalement de constituer, avec l'aide de Melanchthon, l'Église évangélique dans l'électorat de Saxe. Ils parcoururent ensemble toutes les villes et tous les villages pour établir partout eux-mêmes ce culte simple et purement spirituel, qui seul était d'accord avec leurs principes. Ils s'occupèrent également avec le plus grand soin des écoles; car dans l'esprit du protestantisme, l'Église et l'école ne font qu'un. Ce long et pénible travail d'inspection et de réforme est un des plus beaux titres de gloire des deux amis. C'est aussi vers cette époque que Luther publia son catéchisme (*voy.*), petit livre qui met le christianisme à la portée de toutes les intelligences, et résume pour les enfants les points fondamentaux du dogme et de la morale.

La confession de foi rédigée par Melanchton, et qui fut présentée par les

États protestants à la diète d'Augsbourg, fait la matière d'un autre article de cette Encyclopédie (*voy.* Augsbourg et Confessions), et l'ensemble des idées de la réforme, ainsi que le caractère qui lui est propre, sera présenté plus tard à nos lecteurs aux mots Réformation et Protestantisme. Disons seulement ici que Luther, inflexible à l'égard des papistes, ne le fut pas moins pour ceux qui rejetaient le catholicisme sans adopter entièrement les dogmes qu'il avait lui-même conservés. La violence extrême avec laquelle il s'éleva contre les réformateurs suisses, qui, à la voix de Zwingle (*voy.*), s'étaient séparés de l'Église romaine, fut le principal motif qui divisa les protestants en deux partis distincts et nuisit évidemment au triomphe de leur cause. Luther enseignait la présence du corps du Sauveur dans le sacrement de l'eucharistie, sans croire toutefois à la transsubstantiation (*voy.*), telle que l'admettait l'Église romaine. Zwingle, Carlstadt et quelques autres réformateurs allemands, repoussaient, au contraire, comme un reste du catholicisme, cette présence réelle du Christ dans l'hostie. Luther combattit par plusieurs écrits les doctrines des *sacramentistes* (comme on les nommait), avec un acharnement qu'il est difficile de concilier avec la charité. Doit-on cependant lui faire un crime d'avoir préféré perdre des alliés utiles à sa cause, que de transiger avec ce qu'il regardait comme un article de foi? Le caractère de fer qui n'avait plié ni devant le pape ni devant l'Empereur pouvait-il céder aux exigences de ceux qui, une fois lancés dans le vaste champ des réformes, ne consentaient pas à s'arrêter là où lui-même avait trouvé son point d'arrêt? On s'abuse étrangement en supposant que Luther ait voulu établir la liberté entière d'examen et accorder à chaque homme le droit d'interpréter la Bible suivant les lumières de sa raison. Il en livrait le texte aux méditations continuelles de tous les fidèles, mais comme une matière de foi et d'édification et non comme un thème de discussion, où il serait loisible à chacun de trouver un sens différent. Pour lui, la Bible faisait seule autorité en tout ce qui tient à la foi, et il rejetait comme un alliage impur, comme des inventions humaines, tout ce qui n'était pas fondé sur des textes positifs de nos livres saints; mais ceux-ci, dans sa pensée, étaient placés au-dessus des débats de la raison humaine, et il n'appartenait, suivant lui, qu'à l'Église de l'interpréter. De là ses anathèmes multipliés dans tous les livres symboliques (*voy.*) de la réforme, et de là la résistance inébranlable que Luther opposa, dès le début, aux tentatives des novateurs qui prenaient, dans un sens plus large, la liberté évangélique, dont il avait lui-même arboré l'étendard. En effet, la liberté d'examen était une conséquence du rejet de la tradition admise par l'Église romaine, ainsi que de l'infaillibilité du pape, dont Luther voulait affranchir l'Église. Cette conséquence était-elle inévitable, et Luther se trompa-t-il en repoussant à la fois le libre examen, la tradition et l'infaillibilité? C'est là une question grave et difficile qu'il ne nous appartient pas de résoudre.

Les dernières années de Luther (1531-1546) sont peu fertiles en événements extérieurs; mais son infatigable activité ne se démentit pas un seul instant. Sa résidence habituelle demeura fixée à Wittenberg. Cependant, il fit de fréquents voyages dans les autres villes de la Saxe, toutes les fois que sa présence put y être nécessaire au succès de son œuvre. Il ne cessa pas non plus d'écrire, de prêcher dans les églises, d'enseigner dans son université. Peu d'hommes ont eu une existence aussi remplie que la sienne; et pourtant bien des douleurs physiques et morales vinrent l'assaillir. Des rhumatismes aigus et surtout la pierre le firent horriblement souffrir. Le regret de voir son œuvre méconnue par les uns, dénaturée par les autres, l'affecta aussi profondément. Mais sa confiance en Dieu le soutint au milieu de toutes les épreuves. La certitude d'avoir agi suivant sa conscience et la pureté désintéressée de ses intentions lui firent supporter ses maux avec courage. Sa gaîté naturelle ne l'abandonna même pas. Heureux au sein de sa famille, sa vie intérieure était calme et son commerce intime plein de candeur et d'abandon. Il se livrait avec ses enfants à tous les amusements qui pouvaient

plaire à leur âge, en les sanctifiant toujours par l'idée de la présence de Dieu. Il aimait à épancher sa verve dans un cercle d'amis, à jouir avec modération des plaisirs de la table. Ses saillies fréquentes ne brillaient pas toujours par un rigoureux atticisme ; mais elles étaient si pleines de bonhomie, de finesse et d'à-propos, qu'elles sont restées populaires en Allemagne, où elles font le sujet d'une foule d'anecdotes que chacun sait par cœur. Luther avait une véritable passion pour la musique, et il demandait souvent à cet art ses plus douces jouissances. Son célèbre chant choral *Ein' veste Burg ist unser Gott!* est encore aujourd'hui un des chefs-d'œuvre du genre.

Au commencement de 1546, Luther, malgré ses souffrances, que l'âge avait rendues plus vives, entreprit un voyage à Eisleben, sa ville natale, pour tâcher d'apaiser une querelle survenue entre les comtes de Mansfeld (*voy.*). Une œuvre de paix et de conciliation fut ainsi le dernier acte de la vie de ce grand homme, tant de fois dépeint comme un fauteur de haines et de discordes. Peu de jours après son arrivée à Eisleben, il tomba gravement malade. Ses forces l'abandonnèrent; mais sa confiance en Dieu lui resta jusqu'à son dernier jour. Le 18 février, il mourut en chrétien, plein de foi, comme il avait vécu. « Mon Père, je te remets mon esprit, à toi qui m'as sauvé ! » Telles furent ses dernières paroles. Ses amis éplorés entouraient son lit. Le docteur Jonas lui demanda s'il mourait dans la foi en Jésus-Christ, telle qu'il l'avait prêchée? « Oui ! » répondit-il, et il rendit son âme à Dieu.

L'électeur de Saxe, successeur de Frédéric-le-Sage, fit faire à Luther de magnifiques funérailles. Il fut inhumé dans l'église principale de Wittenberg. Partout, sur le passage du convoi, des populations entières accoururent éplorées pour rendre un dernier hommage à sa mémoire.

La veuve et les enfants de Luther restèrent, après sa mort, dans une position peu aisée. Le dernier descendant mâle du réformateur est mort à Dresde, en 1759; mais d'autres branches de sa famille ont laissé quelques rejetons, dont l'attention publique s'est occupée de nos jours en diverses occasions*. S-F-D.

LUTHÉRIEN (CULTE). A l'art. CULTE, on a parlé d'une manière générale des formes extérieures qu'affecte l'adoration que l'homme doit à son Créateur ; mais chaque confession religieuse suit à cet égard des pratiques particulières que nous n'avons pas ici à comparer entre elles. Voici en quels termes la confession d'Augsbourg s'exprime sur ce point : « Notre enseignement sur les cérémonies

(*) Les œuvres de Luther, qu'on divise en œuvres latines et en œuvres allemandes, forment, indépendamment de sa traduction de la Bible, une longue série de volumes qui ont été imprimés et réimprimés à différentes reprises, dans tous les formats. L'édition la plus ancienne, publiée par ordre de l'électeur Jean-Frédéric, se compose de 19 vol. in-fol., imprimés à Wittenberg, de 1539 à 1559, et complétés par un volume de table des matières mis au jour, en 1563, à Breslau. Mais la plus estimée de toutes est celle de Walch, Halle, 1740-53, 24 vol. in-4°. Une nouvelle édition a été entreprise de nos jours par M. Irmischer, à Erlangen, 1826 et ann. suiv. : elle forme déjà 28 vol. in-8°. Il existe ensuite un grand nombre d'éditions séparées de ses principaux écrits dont le nombre total s'élève à plus de 400, et depuis le jubilé séculaire de 1817 (auquel pour la première fois s'est associée l'Église de Paris), des œuvres choisies, abrégés, esprits des œuvres de Luther, etc., se sont multipliés dans toutes les parties de l'Allemagne ; dans ce moment même, un choix des œuvres de Luther, par M. Gustave Pfizer, est en cours de publication. En France, M. Michelet nous a donné, sous le titre de *Mémoires de Luther* (Paris, 1835, 2 vol. in-8°), un extrait de la Correspondance et surtout des *Discours à table* du réformateur, ouvrage qui, malheureusement, reste inachevé. — Melanchthon, Matthesius, Moz, Frœbing, Schrœck et autres ont écrit anciennement la vie de Luther ; de nos jours, M. Gustave Pfizer (*Martin Luthers Leben*, Stuttg., 1836, in-8°) en a fait le sujet d'un livre mis à la portée de toutes les classes de la population allemande. Nous ne parlerons pas de la *Vie de Luther*, en langue française, par M. Audin (Paris, 1841, 2 vol. in-8°), ni de la courte notice sur Luther dans le *Musée des protestants célèbres*, ni de l'article *Luther* dans le Dictionnaire de Bayle, qui mérite cependant d'être relu ; mais nous citerons l'*Histoire de la Réforme* par M. Merle d'Aubigné (Genève et Paris, 3e édit., 1842, 3 vol. in-8°) comme un des ouvrages qui sont le plus propres à faire connaître à des lecteurs français, dans tous leurs détails, l'œuvre du réformateur allemand sur laquelle nous reviendrons d'ailleurs nous-mêmes dans d'autres articles indiqués dans le cours de la présente notice. On sait que, sous les auspices du roi de Prusse, une statue en bronze lui fut élevée devant l'hôtel-de-ville de Wittenberg, et que ce monument, où il est représenté tenant la Bible à la main, fut inauguré le 31 octobre 1821. J. H. S.

ecclésiastiques établies par les hommes, est qu'il faut maintenir celles qui peuvent être conservées sans péché et qui servent pour la tranquillité et le bon ordre de l'Église, comme sont certains jours de fête et de solennité, et autres choses semblables. Nous avertissons les fidèles que toutes les traditions humaines établies pour apaiser la colère de Dieu, pour mériter la grâce et satisfaire pour nos péchés, sont contraires à l'Évangile et à la doctrine de la foi. C'est pourquoi nous regardons comme inutiles et même contraires à l'Évangile, les vœux monastiques et les traditions sur l'usage des viandes et les jours de fête, institutions humaines faites dans la vue de mériter la grâce divine et de satisfaire pour nos péchés. » On y trouve dans un autre endroit : « Ce n'est que pour instruire les ignorants, pour inspirer une crainte véritable et une foi pure, et pour exciter à la prière, qu'il est nécessaire d'avoir des cérémonies et de prêcher la parole de Dieu. » Tel fut l'esprit des changements introduits par la réformation dans le culte religieux. Ces changements ne furent cependant pas poussés dans l'Église luthérienne aussi loin que dans l'Église réformée. Luther partit du principe de maintenir tout ce qui n'était pas expressément contraire à l'Écriture, tandis que Zwingle et Calvin (*voy.* ces noms) voulaient abolir tout ce qui ne pouvait se prouver par l'Écriture. Luther supprima la messe, quoiqu'en en retenant le nom et quelques-unes de ses formes extérieures. Il rétablit la communion sous les deux espèces, en conservant l'hostie. Il rejeta l'invocation des saints, le culte des images, les jeûnes obligatoires, les vœux monastiques, le célibat des prêtres. Il restreignit le nombre des jours religieusement fériés, condamna les pèlerinages et autres pratiques ; il prescrivit l'usage de la langue vulgaire pour tous les exercices du culte. Enfin il voulut que l'enseignement, c'est-à-dire, la prédication de la parole de Dieu fût la principale partie du service divin, et il insista fortement sur l'instruction des enfants, qu'il envisageait comme une des plus importantes parmi les fonctions pastorales. Tels furent les principes qu'il appliqua dans sa première liturgie, publiée en 1523, et qui fut en peu de temps adoptée dans tous les lieux où l'on avait embrassé la réformation. Il encouragea, dans les mêmes vues, la composition de cantiques (*voy.*) destinés au culte, soit domestique, soit public. Il en composa lui même un grand nombre, paroles et musique, qui sont encore en usage, et qui contribuent puissamment à l'édification par la foi vivante, par la force et l'onction qui respirent dans ces hymnes, la plupart remarquables aussi sous le point de vue littéraire. Les principes de la réformation n'exigent pas une complète uniformité de culte dans toutes les Églises et laissent à cet égard une assez grande liberté. « Pour former la véritable unité de l'Église, dit la confession d'Augsbourg, il suffit d'être d'accord dans la doctrine de l'Évangile et dans l'administration des sacrements. Il n'est pas besoin d'avoir partout les mêmes traditions, d'observer les mêmes rites et les mêmes cérémonies, lorsqu'elles sont d'institution humaine. » Néanmoins il y a une assez grande uniformité entre les liturgies des diverses contrées où le culte luthérien est professé; elles offrent des différences moins importantes et moins nombreuses que celles qu'on rencontre dans les rituels des pays catholiques. *Voy.* LITURGIE.

Outre l'administration des sacrements, les parties essentielles qui constituent le culte luthérien et qu'on retrouve partout, sont : des prières, des chants religieux, la lecture de portions de l'Écriture, la prédication. Tous ces actes sont accomplis en langue vulgaire, et par des pasteurs, à l'exception des chants auxquels l'assemblée entière prend part. Le service commence ordinairement par une prière, qui est une confession des péchés, prononcée par un pasteur. L'Église luthérienne n'admet comme sacrements que le baptême et la sainte Cène, parce que ce sont les deux seules cérémonies religieuses formellement instituées par Jésus-Christ. Le baptême (*voy.*) s'administre par aspersion avec de l'eau ordinaire, sans addition d'aucune autre cérémonie. La sainte Cène (*voy.*) se célèbre sous les deux espèces. Elle est précédée d'un service de préparation. Après

la lecture d'une formule de confession générale des péchés, le pasteur officiant annonce l'absolution à ceux dont la repentance et la foi sont sincères: il ne la donne pas. La *confession particulière* n'est admise que comme une pratique toute volontaire. Le jeûne avant la communion est de conseil, non de précepte. En certains lieux, il est d'usage de recevoir la communion à genoux. Dans un grand nombre d'Églises, pasteurs et fidèles se mettent également à genoux en récitant certaines prières. On ne rend aucun honneur, ni à la Vierge, ni aux saints; on ne les invoque point. Il n'y a pas de prières pour les morts. Les actes religieux célébrés à l'occasion des funérailles ont surtout pour but la consolation et l'édification de ceux qui y assistent. La présentation du corps à l'Église n'est en usage que dans certains lieux. Les mariages (*voy.*) sont bénis par une prière dans laquelle le pasteur implore la grâce de Dieu sur les nouveaux époux, après avoir reçu leurs engagements réciproques et leur avoir *retracé les devoirs que leur impose* l'Évangile.

Si le culte luthérien est sobre de symboles (*voy.*), à cause des abus superstitieux qui en résultent si facilement, il n'exclut cependant point les cérémonies et les ornements; il les admet dans une certaine mesure. Presque partout les chants sont exécutés avec accompagnement d'orgues. Beaucoup d'églises sont ornées de statues et de tableaux représentant les principaux événements de la vie de Jésus. On ne dédaigne pas le secours de l'architecture pour la décoration des édifices religieux, des chaires, des fonts baptismaux, des autels. Les clochers sont souvent surmontés de la croix, qui se place également sur les tombes comme symbole de la foi et des espérances du chrétien. Les autels sont ordinairement ornés d'une croix ou d'un crucifix; mais aucun *honneur particulier n'est rendu* à ces images. On y voit souvent aussi des cierges qui sont allumés pendant les offices. Les cloches sont partout en usage pour donner le signal des exercices religieux. Le costume ecclésiastique des pasteurs est généralement une robe noire avec ceinture de même couleur, le rabat blanc, et quelquefois en outre le surplis blanc. Quant aux jours de fête religieuse, *ils sont pour la plupart les mêmes que* dans toutes les églises chrétiennes; d'autres sont particuliers à certaines contrées et se rapportent à des événements qui intéressent ces localités. Il est partout de précepte que le dimanche ou jour du Seigneur soit célébré par la cessation des travaux ordinaires, sauf les cas d'urgence manifeste, et sanctifié par des exercices religieux. Il y a chaque dimanche un ou plusieurs offices; en beaucoup de lieux il s'en célèbre pendant la semaine, qui ne se composent que de chants et de prières. Les autres solennités principales sont celles de Noël, du jeudi et du vendredi saints, de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte. Au principal service des dimanches et fêtes solennelles, les prédicateurs sont obligés de prêcher sur des textes ou péricopes fixés d'avance par les autorités ecclésiastiques; aux autres services *ils choisissent librement leurs* textes. Chaque pays a sa liturgie, qui prescrit la forme des actes religieux, et qui contient les prières et les formulaires dont le pasteur doit se servir dans l'accomplissement de ses fonctions ecclésiastiques. L'Église luthérienne a conservé le calendrier ecclésiastique tel qu'il est en usage dans l'Église romaine. Sous le rapport religieux, elle commence l'année au premier dimanche de l'Avent, et la divise en Avent, dimanches après l'Épiphanie, Carême, dimanches après Pâques et dimanches après la Trinité. Aucun jeûne n'est prescrit pendant le Carême; ce temps est particulièrement consacré à la méditation de la Passion du Sauveur, et les services religieux y sont plus multipliés qu'aux autres époques de l'année. R. C.

LUTHIER, *voy.* LUTH et INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

LUTINS. Ces êtres fantastiques dans la catégorie desquels rentrent les *esprits-follets* et les *farfadets*, sont encore un des produits de la féconde et crédule imagination des peuples anciens; seulement ils leur avaient donné le nom de *génies*, *dieux lares*, *pénates*, *larves*, *lémures* (*voy.* tous ces mots).

Les lutins, quoique déclarés malicieux et espiègles, jouissaient au moyen-âge

d'une assez bonne réputation. Ils passaient pour s'attacher aisément à une maison, dont ils devenaient les serviteurs très actifs et très désintéressés, pansant les chevaux pendant la nuit, nettoyant les habits et les chambres, en un mot épargnant aux domestiques presque tout l'ouvrage du jour. Le bon P. Calmet assure même, dans un de ses livres, avoir connu un seigneur auquel un lutin servait de valet de chambre, cirait les bottes et faisait la barbe. Toutefois, il fallait bien se garder de les offenser, car alors leur natur ', un peu diabolique, reprenait le d' sus, et ils se vengeaient cruellement. L'un d'eux, suivant nos vieilles chroniques, étrangla, au XII^e^ siècle, un valet qui l'avait battu. Ne pouvant appréhender au corps, ni pendre le coupable, on se borna à l'excommunier.

Parfois aussi les lutins faisaient des malices moins noires et se contentaient de troubler les travaux ou le sommeil des hôtes d'un logis. En 1595, le parlement de Bordeaux, après avoir reçu une plainte de cette nature et pris l'avis de graves théologiens, prononça la résiliation du bail d'une maison où ils s'étaient établis.

Les lutins ont cessé depuis longtemps de rendre des services et de jouer des tours semblables. De toute cette *lutinerie*, il ne nous reste aujourd'hui que le mot de *lutin*, pour désigner un enfant vif et espiègle, et un verbe pour exprimer les coquettes agaceries des jolies femmes qui nous *lutinent*. M. O.

LUTTE, LUTTEURS (du latin *luctari*, lutter, *luctâ certari*, combattre à la lutte). La lutte faisait partie, chez les anciens, des exercices du gymnase et des jeux publics (*voy.* ces mots). Elle fut sans doute, dans son origine, la première et la plus simple manière de se battre. Les brigands qui, dans les temps primitifs, infestaient la Grèce, contraignaient les voyageurs à lutter avec eux. Ils furent vaincus par Hercule et par Thésée. Ce dernier, selon Pausanias, établit des écoles publiques, appelées *palestres*, dans lesquelles la lutte fut enseignée comme un art où il fallait joindre l'adresse à la force. Les athlètes (*voy.*) ne négligèrent rien pour se rendre habiles dans ce genre de combats.

Il y avait trois sortes de luttes : la première était la perpendiculaire. Il s'agissait, dans cette lutte, de renverser son adversaire et de lui résister ; mais quand le lutteur renversé entraînait dans sa chute son antagoniste, ils luttaient, couchés sur le sable, jusqu'à ce que l'un des deux, gagnant le dessus, contraignît son adversaire à s'avouer vaincu. Dans la seconde lutte, on se roulait sur le sable et on se battait couché, sans avoir commencé par s'attaquer de pied ferme. Dans la troisième enfin, les athlètes n'employaient que l'extrémité de leurs mains, croisant les doigts, se les serrant fortement, et se poussant avec la paume de la main, sans le secours d'aucun autre membre. Ils se tordaient ainsi les doigts, les poignets et les bras, jusqu'à ce que l'un des deux demandât quartier.

Nous trouvons dans les poëtes des descriptions de luttes dont les plus remarquables sont : la lutte d'Ajax et d'Ulysse, dans Homère (*Iliad.*, XXIII, v. 708 et suiv.) ; la lutte d'Hercule et d'Acheloüs, dans Ovide (*Métam.*, IX) ; celle d'Hercule et d'Antée, dans Lucain (*Pharsal.*, IV, v. 6), et la lutte de Tydée et d'Agyllée, dans Stace (*Thébaïd.*, VI, v. 887). On en a une description en prose dans le roman de *Théagène et Chariclée*, par Héliodore (liv. XXI).

A Sparte et dans l'île de Chio, les personnes de sexe différent luttaient les unes contre les autres. Lycurgue voulut que les jeunes filles Spartiates luttassent toutes nues. Mercure était le dieu de la lutte. Pausanias dit que la lutte faisait partie des jeux olympiques dès le temps d'Hercule. Pour obtenir le prix dans les jeux publics, il fallait combattre trois fois de suite, et terrasser au moins deux fois son adversaire. La lutte, ainsi que les autres exercices du gymnase, avait une grande importance à une époque où la force physique était une des qualités principales des guerriers, qui combattaient presque toujours corps à corps et qui n'avaient à leur disposition qu'un petit nombre d'armes.

Pour les différentes espèces de luttes, *voy.* GYMNASTIQUE, ATHLÈTE, etc.

La lutte a longtemps été en usage dans nos provinces. On s'y exerce encore en Bretagne. D. M.

LUTZEN, petite ville sans importance de la régence de Mersebourg dans la Saxe prussienne, mais célèbre dans l'histoire par les batailles qu'y ont livrées, en 1632 et en 1813, les deux plus grands capitaines de leurs siècles.

Gustave-Adolphe (*voy.*) était occupé au siége d'Ingolstadt, lorsqu'il apprit que Wallenstein était entré en Saxe, ravageant tout sur son passage. Dans la crainte qu'il ne lui coupât la retraite, et pressé en même temps de secourir son allié, il se hâta de quitter la Bavière et marcha rapidement sur Naumbourg à la tête de 27,000 hommes, dont plus de 10,000 de cavalerie. Il avait l'intention d'opérer sa jonction avec l'électeur de Saxe et le duc de Lunebourg qui étaient campés à Grimma ; mais les nouvelles qu'il reçut lui firent changer subitement de résolution. Espérant surprendre Wallenstein, il se porta avec rapidité contre ses quartiers. Prévenu à temps, le général de l'Empire rassembla ses troupes et les concentra entre Lutzen et le *Flossgraben*, son aile droite s'appuyant sur la ville et sa gauche sur le canal. Le front de bataille faisait face à la route, protégé par une batterie de sept pièces de gros calibre. La cavalerie fut placée aux ailes, l'infanterie, disposée en quatre grands carrés, au centre; un cinquième carré pareil fut destiné à soutenir l'aile droite. Le fossé gauche de la route fut creusé plus profondément et la terre rejetée sur le bord de manière à former un parapet derrière lequel s'établirent deux lignes de fusiliers et une ligne de Croates. Une hauteur en avant de Lutzen, dite Montagne aux moulins à vent, fut garnie de 14 pièces d'artillerie et derrière les murs des jardins se postèrent des mousquetaires. L'aile gauche que devait renforcer Pappenheim, attendu à chaque instant de Halle, était le seul point de la ligne de bataille qui ne fût pas protégé par des canons. L'armée impériale était forte de 40,000 hommes environ. Arrivés en présence de l'ennemi, à la distance de mille pas au plus, les Suédois se formèrent en bataille. L'aile gauche s'étendit jusqu'à Lutzen, la droite au-delà du Flossgraben, composées l'une et l'autre de cavalerie. L'infanterie, divisée en huit corps, occupa le centre, à l'exception de quelques compagnies qui furent réparties entre les escadrons. L'artillerie suédoise se composait de 100 pièces, dont 26 des plus lourdes furent disposées en batterie devant l'aile gauche, 20 plus petites devant chaque aile, et 5 devant chaque division d'infanterie. Gustave-Adolphe se plaça à l'aile droite, le duc Bernard (*voy.* SAXE-WEIMAR) reçut le commandement de l'aile gauche, et le seigneur de Kniphausen celui du centre. La bataille s'engagea le 16 novembre, par un épais brouillard, qui ne se dissipa que vers les dix heures. Les Suédois se précipitèrent du côté du fossé, mais un feu meurtrier répandit le désordre dans leurs rangs, et l'infanterie lâchait pied, lorsque Gustave-Adolphe, se jetant à bas de son cheval, saisit la pique d'un soldat et ramena les fuyards au feu. Un combat terrible s'engagea corps à corps. Le colonel Winkel franchit le fossé à la tête de son régiment, la batterie fut enlevée, et les carrés impériaux rompus. Mais Holk, accourant avec ses cuirassiers, repoussa les Suédois et donna à Wallenstein le temps de rallier son infanterie. Déjà les Suédois avaient été rejetés dans le fossé, lorsque leurs escadrons parvinrent enfin à le franchir. La cavalerie impériale fut bientôt culbutée, les canons repris et la victoire semblait se décider pour les Suédois. Cependant les choses se passaient moins heureusement pour eux à l'aile gauche. La batterie de la Montagne aux moulins avait ouvert contre cette aile un feu si violent qu'elle commençait à plier. Gustave-Adolphe, laissant à Kniphausen le soin de poursuivre les fuyards, se porta en personne à son secours. Mais déjà, par une manœuvre habile, le duc Bernard avait pris l'ennemi en flanc. Les deux partis combattaient avec une égale fureur, lorsque tout à coup on vit arriver le cheval du roi sans cavalier, la selle couverte de sang, les pistolets déchargés dans les fontes. Pressentant quelque grand malheur, Bernard envoya 100 cavaliers à la recherche de Gustave-Adolphe, en annonçant à ses soldats qu'il avait été fait prisonnier. Animés d'une nouvelle ardeur, les Suédois renversent tout ce qu'ils rencontrent, enlèvent la batterie, et la tournent contre les Impériaux

qu'ils chassent devant eux, tandis que la seconde ligne repousse les Croates qui s'étaient jetés sur les bagages, et que Kniphausen à la tête de régiments frais poursuit les fuyards. La victoire était décidée, lorsque Pappenheim parut sur le champ de bataille avec ses huit régiments de cavalerie : le combat recommença. Pappenheim avait déjà rejeté les Suédois dans le fossé, quand Kniphausen lui opposa sa seconde ligne. Il se précipita sur elle avec impétuosité; mais frappé aux reins d'un boulet, il fut, malgré sa résistance, entraîné hors de la mêlée. Le brouillard et l'approche de la nuit mirent fin au combat. Bernard et Kniphausen étaient si loin de se regarder comme vainqueurs, qu'ils délibérèrent s'ils ne se replieraient pas sur Weissenfels; mais Wallenstein ayant profité de l'obscurité pour battre en retraite sur Leipzig, les Suédois restèrent ainsi maîtres du terrain. Cette bataille, qui avait duré neuf heures, coûta 9,000 hommes aux deux partis. Les Impériaux perdirent toute leur artillerie et rentrèrent en Bohème. Le lendemain, Bernard rallia ses régiments dispersés, et repoussa les Croates qui voulaient sauver le bagage. Les victimes les plus regrettables de cette sanglante journée furent Pappenheim qui mourut à Leipzig de ses blessures, et Gustave-Adolphe dont on retrouva le corps au milieu de la grande route, sous un monceau de cadavres, presque nu et tellement défiguré par les pieds des chevaux qu'on le reconnut à peine. On a toujours ignoré les circonstances de sa mort; il ne paraît pas cependant qu'on doive l'attribuer, comme on l'a fait, à la trahison et à la vengeance (*voy.* GUSTAVE-ADOLPHE, T. XIII, p. 324). La victoire de Lutzen délivra pour quelque temps la Saxe des ravages des Impériaux. — *Voir* Curths, *Batailles de Brectenfeld et de Lutzen* (Leipzig, 1814), et Wineke, *Bataille de Lutzen* (Berlin, 1832).

Près de deux cents ans plus tard, le 2 mai 1813, Lutzen fut de nouveau témoin d'une bataille plus sanglante encore, et qui a reçu en Allemagne le nom de *Grossgœrschen*.

Dès la fin d'avril, les colonnes françaises avaient franchi la forêt de la Thuringe, et le 28 elles avaient paru devant Naumbourg, tandis que le vice-roi d'Italie enlevait Mersebourg. Il n'était pas possible de douter que le plan de Napoléon ne fût de marcher sur Dresde et l'Elbe. Le 1er mai, après l'affaire de la Rippach, où fut tué Bessières (*voy.*), les avant-postes russes quittèrent Weissenfels et Lutzen, et se retirèrent derrière l'Elster, dans les environs de Pegau et de Zwenkau. La grande armée des alliés se concentra en même temps à Leipzig, décidée à attaquer l'ennemi. Elle s'avança donc à sa rencontre le long de la rive droite de l'Elster qu'elle passa, le 2 mai, près de Pegau, et se déployant au midi de Lutzen sur le flanc droit de l'armée française, elle manœuvra de manière à lui couper les communications avec Weissenfels. Le général Kleist (*voy.*) avait été laissé à Lindenau avec 5,000 hommes pour couvrir Leipzig, qui devait servir de point de ralliement en cas de défaite, et un corps de 12,000 Russes commandé par Miloradovitch fut jeté dans Zeitz. Mais les masses de Napoléon qu'on croyait encore dans les environs de Lutzen, s'étaient déjà avancées beaucoup au-delà, et le corps du vice-roi qui formait l'avant-garde, tombant sur le général Kleist, le battit. Par suite de ce revers, le flanc et les derrières des alliés se trouvèrent menacés. Entre la première ligne de bataille et Lutzen, ces derniers occupaient Starsiedel, Kaja, Rana, Gœrschen, villages en arrière desquels bivouaqua le corps de Ney. Le comte de Wittgenstein (*voy.*) croyant que c'était l'avant-garde ennemie, fit ses dispositions en conséquence. Les villages furent pris et repris plusieurs fois. Cependant Napoléon avait rapproché du champ de bataille toutes ses troupes disponibles, des régiments frais arrivaient à chaque instant, et néanmoins le centre de l'armée française commençait à plier. Dans ce moment décisif, l'empereur rassembla toutes ses forces, se porta avec sa garde et une artillerie formidable sur les points menacés, arracha aux alliés leurs avantages et les repoussa sur plusieurs points. Ceux-ci essayèrent de tourner les flancs de l'armée française; mais leur tentative échoua. Les gardes russes, qui

formaient la réserve, furent lancées dans la mêlée, sans plus de succès. Les villages tombèrent l'un après l'autre au pouvoir des Français. La nuit mit fin au combat. Les alliés battirent en retraite sur Meissen et Dresde. La bataille de Lutzen ou de Grossgœrschen remit Napoléon en possession de la Saxe et du cours de l'Elbe. On a évalué la perte des Français et des alliés de 12 à 15,000 hommes de chaque côté. *C. L. m.*

Pour la suite des événements, *voy.* les articles Bautzen, Dresde, Leipzig, etc.

LUXATION (du latin *luxare*, disloquer, *luxatura*, entorse), maladie chirurgicale qui consiste dans le déplacement des os, considérés dans leurs parties articulaires. Il est clair que les luxations doivent être extrêmement rares lorsque les os se touchent par des surfaces planes et larges proportionnellement, et lorsque les articulations sont entourées de ligaments dont les fibres très courtes ne permettent ni extension ni écartement. Au contraire, là où des têtes osseuses sont reçues dans des cavités orbiculaires, et permettent des mouvements d'une certaine étendue, le rapport normal est fréquemment rompu.

C'est toujours sous l'influence d'une violence extérieure, telle qu'une chute, un coup, une traction violente, qu'on voit deux os, naturellement réunis, quitter plus ou moins complétement leur contact accoutumé. Ce phénomène ne saurait avoir lieu sans douleur, sans déformation des parties et sans dérangement dans l'exercice des fonctions, lors même qu'il n'y a point de complication plus grave, telle que contusion, hémorragie, plaie, etc. Si une main secourable ne vient replacer les os dans leur condition naturelle, ils persistent dans celle que le hasard leur a faite, et même quelquefois les fonctions peuvent se rétablir, parce que la nature bienfaisante forme en quelque sorte une nouvelle articulation aux dépens des parties, qui n'avaient pas primitivement cette destination.

Le premier effet d'une luxation est le sentiment d'une déchirure intérieure, accompagnée quelquefois d'un bruit analogue à celui qu'on produit en faisant craquer les doigts, et toujours d'une douleur vive et persistante. En même temps, on s'aperçoit que la partie *luxée* a perdu sa forme, que son axe a dévié de sa direction accoutumée, que certaines parties sont distendues outre mesure, tandis que d'autres au contraire sont dans un état de relâchement insolite. Les mouvements sont impossibles, ou au moins très douloureux. Si l'on abandonne la maladie à elle-même, la contraction des muscles entraîne l'os le plus mobile dans sa direction, jusqu'à ce qu'il rencontre une saillie osseuse ou une cavité dans laquelle il s'arcboute et où se forme, aux dépens des parties molles voisines qui s'altèrent et deviennent ligamenteuses, une capsule articulaire qui forme, avec le temps, une articulation susceptible de se prêter à certains mouvements incomplets. Alors la douleur cesse et le membre peut encore rendre quelques services. Lorsqu'au contraire les secours de l'art sont administrés à temps, le mouvement se rétablit et l'éraillement des parties ligamenteuses s'efface promptement. C'est ce qui est démontré par l'anatomie pathologique, laquelle a fait constater aussi, et les désordres qui succèdent aux luxations non réduites et les procédés que la nature sait employer pour y remédier à elle seule.

Il n'est pas difficile de reconnaître une luxation, mais il n'est pas toujours aisé de la distinguer d'avec une fracture (*voy.*) survenue dans le voisinage d'une articulation, ce qui est un cas très fréquent. Cependant la crépitation manque; le membre est immobile et ne peut pas être ramené à sa forme et à sa direction naturelle. Mais la luxation se reconnaît d'une manière certaine lorsque les os étant ramenés à leurs rapports normaux, on voit qu'ils y persistent, et que la douleur cesse définitivement.

Les chances pour la réduction des luxations sont plus favorables au moment de l'accident que longtemps après. Mais, dans ces derniers temps, la chirurgie, qui montre ici toute sa puissance, est parvenue à réduire, avec un plein succès, des luxations déjà très anciennes qui, autrefois, auraient été regardées comme incurables. Celles qui n'ont point été réduites peuvent, sous l'empire d'une mauvaise

constitution, donner lieu à des inflammations et à des caries.

Rétablir les rapports normaux des surfaces articulaires, tel est le but qu'on doit se proposer dans le traitement de la luxation en général. Pour y arriver, il faut surmonter la résistance quelquefois très énergique des muscles, ce qu'on fait au moyen de puissances tractives bien dirigées, secondées par l'usage de saignées et de narcotiques. Les rebouteurs ont souvent recours à l'ivresse qui produit un relâchement complet extrêmement favorable à l'opération. Il faut alors faire parcourir à l'os malade le chemin qu'il a parcouru pour sortir de sa place, et le ramener en face de l'écartement ou de la déchirure de la capsule articulaire qui lui a donné issue. Le malade étant bien fixé par des aides ou par des lacs formés de draps ou de nappes qui embrassent le corps, d'autres aides saisissent le membre luxé et le tirent jusqu'au point de ramener l'extrémité articulaire au niveau de la cavité qui doit le recevoir. C'est alors que le chirurgien qui dirige toutes ces manœuvres pousse l'os à sa place par un mouvement opportun et combiné avec celui des aides. Un bruit ordinairement sensible, un soulagement immédiat, et le rétablissement complet de la forme viennent l'avertir qu'il a réussi. Ces procédés simples et dans lesquels le relâchement des muscles joue un plus grand rôle que les tractions, a succédé au système effrayant de force, de poulies et de treuils employés par les anciens pendant le moyen-âge. Il y a des luxations compliquées de plaies, de fractures, d'issue des os, etc., accidents qui exigent des soins et des opérations toutes particulières. Après la réduction, les parties doivent être maintenues dans l'immobilité, assez longtemps pour que les déchirures puissent se cicatriser solidement : elles seront contenues par un bandage, sous peine de les voir se luxer de nouveau. En même temps, les accidents inflammatoires seront combattus par les moyens appropriés.

Presque toutes les articulations sont susceptibles de se luxer. C'est ainsi qu'à la tête, la mâchoire inférieure, le seul os mobile de cette partie, s'est souvent déplacée; au tronc, les vertèbres et les côtes sont aussi le siége de luxations généralement graves; puis enfin aux membres, où cet accident est le plus fréquent, à raison de la multiplicité des articulations : on l'observe surtout dans celles qui, par l'étendue de leurs mouvements, sont plus exposées aux violences extérieures.

La *luxation spontanée de la cuisse* est une affection dépendant ordinairement d'un état scrofuleux, et qui consiste dans une maladie de la cavité articulaire où est reçue la tête du fémur. Une fongosité qui s'y développe chasse peu à peu la tête de l'os de sa place, de telle sorte qu'il y a une véritable luxation. Cela se fait d'une manière lente et graduelle. Il n'y a pas de moyen chirurgical pour rétablir les rapports réguliers des os : ce n'est qu'en diminuant l'inflammation locale qu'on peut y réussir, outre que l'on doit combattre encore l'état général. *Voy.* SCROFULE. F. R.

LUXE. La plupart des économistes ont défini le luxe, l'usage du superflu. Mais comment tracer la ligne de démarcation entre le superflu et le nécessaire? Les besoins de la vie humaine ne sont-ils pas infinis? Ne dépendent-ils pas de l'éducation, du tempérament, de la santé, des habitudes? Le nécessaire et le superflu ne doivent-ils pas varier selon la fortune des individus, suivant l'état des sociétés, suivant les progrès de la civilisation? D'après Adam Smith, les choses nécessaires sont celles que la nature et certaines règles de décence et d'honnêteté rendent indispensable à toutes les classes du peuple; d'après Stewart, les superfluités sont les choses qui ne sont pas absolument nécessaires pour vivre. D'après d'autres, le fait constitutif du luxe est la possession d'une chose dont on ne se sert pas, si ce n'est par ostentation.

De tout temps, les moralistes se sont élevés avec force contre l'excès du luxe; et il est certain qu'en énervant les populations le luxe a souvent amené la chute des empires. Cependant le remède à ce mal est bien difficile à trouver. A différentes époques de l'histoire, des législateurs, à l'exemple de Lycurgue, ont voulu réprimer cet abus par des lois somptuaires

(*voy.*); mais ces lois ont été presque toujours impuissantes.

De leur côté, certains économistes ont condamné le luxe, et voici sur quelles raisons ils se sont fondés : une consommation qui n'a pour objet la satisfaction d'aucun besoin réel nuit à la production en altérant un de ses éléments nécessaires, le capital. N'est-il pas évident que l'augmentation des capitaux tend à augmenter la production ? Comment les capitaux s'acquièrent-ils? par l'épargne. Or, quelle épargne peuvent produire les hommes qui consomment en objets de luxe tout ce qu'ils gagnent ? Il est d'ailleurs démontré que le luxe des riches engendre la misère en augmentant l'inégalité des fortunes. L'économie seule fait la fortune des particuliers comme celle des états; or, le luxe exclut l'économie. J. D. C-ZE.

La question n'a pas toujours été envisagée sous ce point de vue. « Si l'on entend par luxe tout ce qui est au-delà du nécessaire, le luxe est une suite naturelle des progrès de l'espèce humaine, dit Voltaire... On sent, ajoute-t-il, qu'il serait absurde de regarder comme un mal des commodités dont tous les hommes jouiraient : aussi ne donne-t-on, en général, le nom de luxe qu'aux superfluités dont un petit nombre d'individus seulement peuvent jouir. Dans ce sens, le luxe est une suite nécessaire de la propriété (*voy.*) et d'une grande inégalité entre les fortunes. » On peut même aller plus loin, et dire que le luxe est le correctif de cette inégalité ; car sans lui, les capitaux s'enfouiraient bien vite dans quelques coffres-forts que la bienfaisance et les entreprises purement utiles ne suffiraient pas à vider. Cet achat des jouissances n'est-il pas le plus noble stimulant et la plus belle récompense du travail? Que deviendraient nos sociétés si tout à coup chacun, renonçant aux plaisirs du luxe, s'astreignait au strict nécessaire? où en seraient les arts, les sciences, les lettres, tous les produits enfin de l'intelligence et de l'industrie? Ne faudrait-il pas en revenir à l'état de nature?

Toutefois, si par le luxe on entend l'excès dans la jouissance, assurément c'est un mal. Il est honteux le luxe du grand seigneur qui le doit à la souffrance du vassal qu'il pressure, et qui étale un faste orgueilleux auprès de la misère de celui dont le labeur l'enrichit ; il est honteux le luxe du maître qui profite seul du travail de l'esclave, sans lui laisser l'espoir d'en jamais recueillir aucun fruit. Mais félicitons-nous qu'une fortune honorablement acquise soit noblement dépensée, qu'elle aille dans toutes les directions alimenter l'émulation humaine, qu'elle encourage les produits de l'intelligence, qu'elle fasse créer de nouvelles jouissances et appelle tout le monde à la production, à la propriété! Le luxe engendre, dit-on, la mollesse et cause la décadence des nations :

Le luxe, les plaisirs, plus cruels que la guerre,
Ont enfin subjugué les maîtres de la terre;
Ils ont vengé le monde, et le Tibre indompté
A vu fuir ses vertus avec sa pauvreté!
(JUVÉNAL.)

Mais il serait peut-être facile de trouver d'autres raisons à la corruption générale. Quoi qu'il en soit, avec nos lois constitutives de la propriété les grandes fortunes sont à peu près impossibles. En France, la richesse (*voy.*), pour nous servir d'une image de M. de Kératry, est presque comme une coupe destinée à passer de main en main dans un festin; par ses fluctuations continuelles, elle convie chacun à la jouissance, mais auparavant au travail, à l'économie. L. L.

LUXEMBOURG (GRAND - DUCHÉ DE). 1° *Géographie*. Ce grand-duché, qui a été partagé à peu près également entre la Hollande et la Belgique par le traité de Londres de 1839, est borné au nord-ouest et à l'ouest par les provinces de Namur et de Liége, au sud par la France, à l'est et au nord-est par la Prusse rhénane. Sa superficie totale est de 108 milles carr. gécgr. (Luxembourg belge, 58; Luxembourg hollandais, 50), et sa population de 303,571 habitants (Luxembourg belge, 149,571; Luxembourg hollandais, 154,000), presque tous Wallons d'origine et professant pour la plupart la religion catholique. Le pays est arrosé par la Moselle, la Sure, la Vilz, l'Alzette et l'Our. Les Ardennes (*voy.*), qui le traversent et dont le point culminant ne s'élève pas au-delà de 1,800 pieds, sont couvertes d'épaisses forêts où

vivent beaucoup de loups et de sangliers. Quoique peu fertile en général, le sol produit en assez grande abondance du chanvre, du lin, des grains, des légumes et des fruits. Les habitants élèvent des moutons, des chevaux, des cochons et donnent des soins assidus à l'éducation des abeilles. Les mines de fer sont très abondantes; le cuivre, la terre de porcelaine et l'ardoise peuvent être mentionnés aussi parmi les richesses minérales du pays. Le tissage du lin est très répandu. Les fabriques de cuirs, de draps, et surtout les papeteries sont nombreuses. Cependant le commerce est fort peu actif, faute de rivières navigables, de canaux, de bonnes routes et peut-être aussi faute de débouchés; son accession à l'union des douanes allemandes, qui vient d'être signée (février 1842), lui en ouvrira de considérables; en attendant que les effets s'en fassent sentir, la misère est générale, et ne le cède guère qu'à l'ignorance.

Le chef-lieu du grand-duché et anciennement celui de tout le pays qui en tire son nom est LUXEMBOURG, forteresse célèbre, située sur l'Alzette et le ruisseau de Petrusbach qui s'y jette. La ville possède un tribunal de commerce, un hôpital militaire, quelques tanneries, une fabrique de carton; on y fait aussi le commerce du fer; sa population est de 10,000 âmes. C'est une des premières forteresses de la Confédération germanique; sa garnison se compose d'un quart de Néerlandais et de trois quarts de Prussiens; le roi de Prusse en nomme le gouverneur et commandant militaire. La ville haute, ou Luxembourg proprement dit, est située sur un rocher escarpé qui s'élève à pic sur le bassin de l'Alzette, rive gauche, et dans lequel trois passages ont été percés. De l'autre côté, la ville est défendue par des bastions, devant lesquels sont deux rangées de lunettes avec double glacis, ravelins et contre-gardes. L'enceinte de la ville haute se compose de neuf bastions dont l'un, le bastion du Saint-Esprit, est séparé de la ville par un ouvrage à cornes et forme une espèce de citadelle. De l'autre côté du ruisseau, le Petrusbach, qui le baigne, un système de forts détachés ajoute à la défense. La ville basse est située au fond de la vallée de l'Alzette; plus petite que la ville haute, elle est généralement bien bâtie. Dans le quartier appelé *Pfaffenthal*, s'élèvent l'hôtel du gouverneur, des casernes et les plus beaux édifices. Ce quartier et toute la ville basse sont protégés par une ligne fortifiée qui se prolonge sur la rive droite de l'Alzette et qui forme une seconde enceinte à la partie escarpée de la ville haute. Les trois hauteurs qui se dirigent vers l'Alzette, par la rive droite, sont défendues, l'une par un ouvrage couronné, la seconde par un ouvrage semblable mais plus petit et devant lequel s'élèvent deux forts détachés; la troisième hauteur est munie de trois forts qui sont disposés en avant l'un de l'autre. Toutes les fortifications sont taillées dans le roc et l'on ne peut creuser le sol à quelques pieds, sans rencontrer la roche. Ce grand nombre d'ouvrages de fortifications nécessite une garnison très nombreuse.

Luxembourg, s'il faut en croire quelques géographes, est l'*Augusta Romanduorum* des Romains. Du temps d'Othon-le-Grand, empereur d'Allemagne, c'était un petit fort qui devint la propriété des comtes de Luxembourg (*voy.* plus loin). Peu à peu ces comtes en multiplièrent les fortifications. Après l'invention de la poudre à canon, Luxembourg fut pourvu de nouveaux ouvrages d'art. Les Français, commandés par le duc d'Orléans, fils de François I^er^, s'emparèrent de cette forteresse (1542); mais l'empereur Charles-Quint la reprit bientôt après. L'année suivante, François I^er^ s'en rendit maître de nouveau; elle ouvrit ses portes aux Espagnols en 1544. Le maréchal de Créqui la prit en 1684, après un très long siége: Louis XIV ne la rendit qu'à la paix de Ryswick. En 1701, le gouverneur des Pays-Bas, l'électeur de Bavière, livra aux Français Luxembourg ainsi que les autres forteresses de ce pays. A la paix de Bade (1714), elle fut restituée à la maison d'Autriche. L'empereur Charles VI en augmenta considérablement les fortifications et en fit une des premières places de guerre de l'Europe. Les Français la

prirent en 1795, après un long siége. En 1814, les Prussiens et ensuite les Hessois que commandait le général Dœrnberg, la bloquèrent et à la paix générale seulement, elle ouvrit ses portes aux alliés. Z.

Le chef-lieu du Luxembourg belge est *Arlon*, très petite ville à laquelle ses forges donnent une certaine importance.

Comme grand-duc du Luxembourg, le roi des Pays-Bas a la 11e place à la diète germanique et trois voix dans le plénum. Il doit fournir à l'armée fédérale un contingent de 2,556 hommes appartenant au 9e corps. On évaluait les revenus du grand-duché, avant la séparation, à 1,800,000 florins.

En 1815, le Luxembourg avait reçu une constitution analogue à celle des autres provinces du royaume des Pays-Bas; il avait ses États provinciaux qui envoyaient quatre députés à la seconde chambre des États-Généraux. Le gouvernement hollandais s'occupe actuellement à introduire dans cette constitution les changements nécessités par les circonstances. D'après les nouvelles les plus récentes, il y aura une chambre des représentants dont les membres seront choisis par des électeurs nommés eux-mêmes par des votants pris sans distinction dans la population entière. Tous les Luxembourgeois seront éligibles. Les représentants auront droit à une indemnité. Le roi grand-duc ouvrira et clôra les sessions qui dureront quinze jours. Les séances ne seront pas publiques. En janvier 1842, a été créé pour le grand-duché l'ordre de la *Couronne de Chêne* destiné à récompenser le mérite civil.

2° *Histoire*. Lors de l'invasion des Francs dans les Gaules, le Luxembourg faisait partie du territoire de Trèves et de Tongres. Réuni au royaume d'Austrasie (*voy.*), il passa ensuite sous la domination des ducs de Lorraine (*voy.*), dont les comtes des Ardennes s'affranchirent dans le xe siècle, en se plaçant sous la suzeraineté immédiate de l'Empire. En 963, le comte Sigefroi acquit le château de *Luciliburgum* ou Luxembourg, d'où ses successeurs prirent le nom de comtes de Luxembourg. Il mourut en 998, laissant ses états à son second fils Frédéric Ier. La ligne masculine de cette famille s'éteignit en la personne de Conrad II, mort en 1136, et le comté passa à Ermesinde, fille de Conrad Ier, qui avait épousé Godefroi, comte de Namur, ou plutôt à son fils Henri-l'Aveugle, qui mourut en 1196, ne laissant qu'une fille pour héritière. Cette fille, appelée Ermesinde ou Ermansette, avait été mariée à Thibaud, comte de Bar, à la mort duquel elle épousa le comte de Limbourg, marquis d'Arlon. De ce mariage naquit un fils, Henri-le-Grand, qui succéda à son père en 1226, et mourut en 1270 ou 1274. Il fut la souche de la seconde ligne des comtes de Luxembourg, ses successeurs ayant pris ce titre au lieu de celui de comte de Limbourg, qu'il avait porté comme son père. Son fils Henri périt dans la bataille de Nola, en 1288, laissant un fils en bas-âge, Henri III, qui lui succéda sous la tutelle de sa mère, et qui fut élu roi des Romains en 1308, après l'assassinat de l'empereur Albert, sous le nom de Henri VII (*voy.*). Il eut pour successeur, dans le comté de Luxembourg, son fils Jean, époux d'Élisabeth, seconde fille du roi Venceslas de Bohème, qui avait été choisi pour roi par les États de Prague, en 1309, et qui gouvernait aussi le Luxembourg, par suite de la cession qui lui en avait été faite par son père, vers la même époque. On sait que Jean perdit la vie à la bataille de Crécy (*voy.*), en 1346, bataille à laquelle il avait voulu assister, quoique aveugle. Son fils aîné Charles fut élu empereur en 1347. Après avoir gouverné huit ans le comté, il s'en démit en faveur de son frère Venceslas, né d'un second mariage de Jean de Bohême avec Béatrix de Bourbon, et, l'année suivante, il l'érigea en duché. Venceslas, qui fut ainsi le premier duc de Luxembourg, étant mort, en 1363, sans postérité, ses états retournèrent à son neveu Venceslas II, fils de l'empereur Charles IV, qui succéda à la couronne élective de son père, en 1378. Mais, dix ans plus tard, le besoin d'argent le détermina à transporter le nouveau duché, par forme d'arrangement, à Josse de Luxembourg, margrave de Moravie, son cousin comme fils de Jean de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV. A la mort de Robert

de Bavière, la désunion s'étant mise parmi les électeurs, les uns voulurent replacer sur le trône Venceslas qui avait été déposé en 1400, tandis que les autres élurent pour empereurs, en 1410, Sigismond, son frère, et Josse. La mort de ce dernier, arrivée en 1411, fit cesser le schisme et ramena tous les suffrages à Sigismond, roi de Hongrie et électeur de Brandebourg. Quant au duché de Luxembourg, il échut à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, du chef de sa femme Élisabeth, fille de Jean de Luxembourg, duc de Gœrlitz. Antoine étant resté sur le champ de bataille d'Azincourt, en 1415, sa veuve épousa, en secondes noces, Jean, comte de Hollande; mais les Luxembourgeois, fatigués de son humeur impérieuse, se révoltèrent et choisirent pour duc le margrave de Misnie, Guillaume III, époux d'une arrière-petite fille de l'empereur Sigismond. De son côté, Élisabeth céda tous ses droits sur le duché à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui entra dans le Luxembourg à la tête d'une armée, emporta d'assaut la capitale, en 1443, et força, l'année même, Guillaume de Misnie à renoncer à toutes ses prétentions. Élisabeth étant morte en 1451, les ducs de Bourgogne conservèrent la tranquille possession de leur conquête. Charles-le-Téméraire la transmit à sa fille Marie, qui la laissa à son tour à son fils Philippe d'Autriche. Le Luxembourg passa ainsi dans la ligne espagnole de la maison de Habsbourg (*voy.*), et y resta jusqu'en 1700, sauf une petite portion qui en fut détachée et cédée à la France par le traité des Pyrénées, en 1659. La paix d'Utrecht, en 1713, le réunit aux possessions de la maison d'Autriche, qui y exerça une souveraineté non contestée jusqu'en 1795, époque où les Français s'emparèrent de Luxembourg, après un siége de huit mois. Cédé à la république par le traité de Campo-Formio, le duché appartint dès lors à la France, qui en fit le département *des Forêts*, jusqu'en 1815, où le congrès de Vienne l'érigea en grand-duché, le déclara partie intégrante de la Confédération germanique (*voy.*), et le donna au roi des Pays-Bas, pour le dédommager de ses possessions du pays de Nassau, cédées à la Prusse, en l'augmentant de la majeure partie du duché de Bouillon (*voy.*); mais en en détachant, d'un autre côté, quelques parcelles, qui furent aussi réunies à la Prusse. Lorsque la révolution belge éclata, en 1830, tout le grand-duché, à l'exception de la forteresse et de son rayon, prit part au mouvement. Neuf années s'écoulèrent avant que la conférence de Londres parvînt à mettre d'accord les prétentions réciproques du gouvernement belge, du roi de Hollande, de la diète germanique et des agnats de la maison de Nassau (*voy.*). Mais enfin la question fut tranchée par le traité de Londres, du 19 avril 1839, et le Luxembourg fut partagé entre la Belgique et la Hollande, comme nous l'avons dit plus haut. E. H-G.

LUXEMBOURG (MAISON DE). Cette illustre famille, qui donna des empereurs à l'Allemagne, des rois à la Bohème, des généraux et des hommes d'état distingués à la France, se divisa, vers la fin du XIII^e^ siècle, en deux branches. L'une, la branche allemande, continua à gouverner le Luxembourg, et son histoire se confond avec celle de ce pays (*voy.* l'art. précéd.); l'autre, la branche française ou de *Luxembourg-Ligny*, dont il nous reste à parler, eut pour auteur WALÉRAN I^er^, fils cadet de Henri-le-Grand, qui, comme il a été dit, fut tué avec ses frères, en 1288, à la bataille de Nola. Son fils, WALÉRAN II, lui succéda, et prit, comme lui, le titre de seigneur de Ligny et de Roussi. On ignore l'époque de sa mort; mais il est certain qu'il vivait encore en 1353, et qu'il laissa un fils, nommé JEAN, qui le suivit dans la tombe en 1364. A ce Jean succéda GUI de Luxembourg, qui avait épousé, en 1350, Mahaud de Châtillon, héritière de Gui, comte de Saint-Pol. Le roi de France, Charles V, érigea en sa faveur la seigneurie de Ligny en comté, dans l'année 1367; mais Gui ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité; car, en 1371, il resta sur le champ de bataille de Baëswider. Son fils aîné, WALÉRAN III, hérita des comtés de Ligny et de Saint-Pol. Fait prisonnier en 1374 et conduit en Angleterre, il sut, par son amabilité autant que par sa bonne mine, gagner l'affection de la princesse Mathilde, sœur

du roi Richard II, qu'il épousa en 1380. Mais on lui fit un crime, à la cour de France, de s'être allié à la maison royale d'Angleterre, et, pour l'en punir, Charles V fit saisir tous ses châteaux, qui ne lui furent rendus que par Charles VI. En 1392, Waléran accompagna ce prince dans sa malheureuse expédition de Bretagne. Quatre ans plus tard, il fut envoyé en ambassade à Londres pour y traiter de la paix, et, à son retour, il fut nommé gouverneur de la république de Gênes, qui s'était donnée à la France. La mort tragique de son beau-frère ayant excité en lui des sentiments de vengeance, il tenta, mais sans succès, en 1402, une descente dans l'île de Wight, et, pour se consoler de sa défaite, il fit pendre en effigie le comte de Sommerset devant les portes de Calais. En 1410, le duc de Bourgogne, dont il était un des plus chauds partisans, le nomma gouverneur de Paris. Ce fut lui qui organisa cette fameuse milice de bouchers qui commit tant d'horribles excès. Élevé à la dignité de connétable, en 1412, il battit les Armagnacs dans la Basse-Normandie, et s'empara de Domfort; mais l'année suivante, le duc de Bourgogne ayant été obligé de sortir de Paris, il tomba en disgrâce, et le roi lui fit redemander l'épée de connétable. Il refusa de la rendre; cependant il garda dès lors la neutralité entre les deux partis. Il mourut en 1415, ne laissant qu'une fille qui avait épousé, en 1402, Antoine de Bourgogne, duc de Brabant. Avec lui s'éteignit le titre de comte de Luxembourg-Ligny.

Son frère JEAN devint la tige des comtes de *Luxembourg-Saint-Pol*. Il épousa Marguerite d'Enghien, qui lui apporta le comté de Brienne, et mourut en 1397, laissant plusieurs enfants, dont l'aîné, PIERRE, lui succéda. Pierre Ier succomba à la peste, en 1433, au moment où il marchait contre Saint-Valéri à la tête d'un corps de troupes anglaises, dont le duc de Bedfort, son beau-père, lui avait confié le commandement. Son fils aîné, LOUIS, alors âgé de 15 ans, lui succéda. Partisan des Anglais comme son père, il entra, en 1434, dans le Laonnais, et y mit tout à feu et à sang. En 1435, il se trouva à la fameuse assemblée d'Arras avec Jean de Luxembourg, comte de Ligny, son oncle, qui a attaché à son nom une bien triste célébrité, moins encore par son dévouement à Henri V d'Angleterre et par ses sanglantes excursions sur les frontières de France, que par sa barbare conduite envers Jeanne d'Arc, qu'il avait faite prisonnière et vendue à ses bourreaux. Tous deux refusèrent de jurer le traité d'Arras par attachement pour les Anglais. Cependant, quelques années plus tard, Louis de Luxembourg rompit toute liaison avec ces derniers, et travailla activement à les chasser de France. En 1452, il marcha au secours du duc de Bourgogne contre les Gantois révoltés. Ce fut en vain que Louis XI essaya de le détacher du parti du duc de Charolais; rien ne put le gagner, et il commandait l'avant-garde à la bataille de Montlhéri. Cependant l'épée de connétable qu'il reçut en 1465 le décida à observer une espèce de neutralité jusqu'à la mort de Philippe-le-Bon, et dès que Charles fut devenu duc de Bourgogne, il se déclara hautement contre lui. En 1470, il lui enleva la ville de Saint-Quentin, qu'il garda pour lui-même. Mais bientôt le roi et le duc s'aperçurent que le connétable les trahissait tous deux, dans la vue de se rendre indépendant. Dès cet instant, sa perte fut résolue. Afin de détourner l'orage qui le menaçait, Saint-Pol appela Édouard IV en France. Le résultat ne fut pas tel qu'il l'espérait, et, se voyant sur le point d'être assiégé dans Saint-Quentin, il s'enfuit sur les terres du duc de Bourgogne, qui, fidèle à sa promesse, malgré les offres du connétable, le livra à Louis XI. Le roi le mit en jugement, et lui fit trancher la tête sur la place de Grève, en 1475. De ses nombreux enfants, l'un, JEAN, fut tué à Morat; l'autre, PIERRE II, mourut en 1482, laissant deux filles qui furent rétablies dans les biens de la maison de Luxembourg par Charles VIII, biens qui passèrent dans celle de Bourbon, par le mariage de l'aînée, Marie, avec François de Bourbon, bisaïeul de Henri IV; un troisième, ANTOINE, devint la souche des comtes de Brienne.

Antoine fut rétabli dans ses biens par Louis XII, qui l'employa à diverses négo-

ciations importantes. Il mourut en 1510, et eut pour successeur son fils, CHARLES, qui ne servit pas avec moins de zèle François I^er^. Son fils, ANTOINE, qui lui succéda en 1530, défendit vaillamment Ligny contre Charles-Quint. Il mourut en 1557. Cette branche s'éteignit, en 1608, en la personne de CHARLES II, fils de Jean et petit-fils d'Antoine; mais il en sortit une autre tige, celle des ducs *de Pinei*, que fonda le fils puîné d'Antoine, FRANÇOIS de Luxembourg.

La seigneurie de Pinei fut érigée en duché en 1576, et en pairie en 1581, par Henri III, en faveur de ce François qu'il honorait d'une estime particulière, et qui fut envoyé plusieurs fois en ambassade à Rome par lui et par son successeur. HENRI, son fils, qui lui succéda, et qui mourut en 1616, ne laissa qu'une fille, Marguerite-Charlotte. Avec lui s'éteignit donc la tige des ducs de Pinei. Ses possessions passèrent dans la maison de Montmorency (*voy.*) par le mariage de sa petite-fille, Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse avec François-Henri de Montmorency-Bouteville, qui s'est rendu si célèbre sous le nom de maréchal de Luxembourg, et auquel nous devons consacrer une notice spéciale.

Il nous reste à parler de la branche de *Luxembourg-Fiennes*, fondée, en 1433, par le fils puîné de Pierre I^er^, comte de Saint-Pol, THIBAUT, qui mourut en 1477, laissant plusieurs enfants, entre autres JACQUES, qui lui succéda, et FRANÇOIS, auteur de la tige des vicomtes *de Martigues*. Le fils de Jacques, JACQUES II, n'eut qu'une fille, Françoise, qui porta la seigneurie de Fiennes dans la maison des comtes d'Egmont.

FRANÇOIS II, fils de François I^er^, vicomte de Martigues, eut pour successeur SÉBASTIEN, à qui son courage intrépide valut le surnom de chevalier sans peur. Il se signala au siége de Metz, à celui de Calais, aux batailles de Dreux, de Jarnac et de Montcontour, et fut tué, en 1569, devant les murs de Saint-Jean-d'Angely. La ligne masculine de cette maison s'éteignit avec lui. Sa fille, Marie, mourut en 1623, ne laissant non plus qu'une fille, Françoise, de son mariage avec Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mèrcœur. Françoise épousa, en 1609, César de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées, et ce mariage fut le prix de la réconciliation du dernier chef de la Ligue avec Henri IV. E. H-G.

LUXEMBOURG (FRANÇOIS-HENRI DE MONTMORENCY, DUC DE), maréchal de France, naquit à Paris, le 8 janvier 1628. Il était fils posthume du comte de Bouteville, décapité pour un duel, en 1627. La princesse de Condé, sœur de l'infortuné Henri II, duc de Montmorency, et mère du grand Condé, s'intéressa vivement à ce pauvre orphelin, espoir d'une des branches de sa famille. Le maréchal de Montmorency avait institué le jeune Bouteville son légataire universel; mais ce testament fut supprimé, et la confiscation des biens de Montmorency fut ordonnée au profit du prince de Condé, son beau-frère. La princesse de Condé s'occupa de relever la fortune de Bouteville; elle le présenta à la cour, et le donna pour aide-de-camp au héros de Rocroy. L'amitié unit bientôt ces deux jeunes hommes. La première campagne de Bouteville fut celle de Catalogne (1647). Il se distingua tellement à la bataille de Lens (1648), que la reine Anne d'Autriche lui fit délivrer sur-le-champ un brevet de maréchal-de-camp. Dans la Fronde, il suivit en tout le parti que suivait Condé, son maître. Il tenta même de le délivrer lorsque Mazarin eut fait enfermer ce prince à Vincennes; mais ayant échoué, il essaya de soulever la Bourgogne, et fut enfin forcé de rejoindre Turenne qui était à la tête d'une armée espagnole. Il en reçut le titre de lieutenant général, et assista en cette qualité à la bataille de Rethel. Abandonné des siens, blessé à la cuisse et enveloppé, Bouteville fut obligé de se rendre; Mazarin traita son prisonnier avec distinction, et n'épargna rien pour le détacher du parti des princes; n'y pouvant réussir, il le fit jeter dans le donjon de Vincennes. Bientôt une nouvelle commotion ouvrit les portes de sa prison; Condé, rendu aussi à la liberté, lui donna le gouvernement de Bellegarde, en Bourgogne, qu'il lui fallut céder par suite d'une capitulation avec le duc d'Épernon et le marquis d'Uxelles, commandant l'armée royale.

Encore une fois, Bouteville se joignit à Condé qui s'était mis à la tête d'une armée espagnole qu'il conduisait contre sa patrie. Ils vinrent assiéger Arras; mais Turenne força les lignes ennemies, et eût enveloppé l'armée sans l'habile retraite du prince, fortement secondé par Bouteville. A la défense de Valenciennes (1652), Bouteville réussit à faire prisonnier le maréchal de La Ferté; l'année suivante, ils firent lever le siége de Cambrai; mais à la journée des Dunes (1658), Turenne le fit prisonnier. Il fut conduit à Soissons et bientôt échangé contre le marquis d'Aumont. Le mariage de Louis XIV avec la fille de Philippe IV, et le traité des Pyrénées (1659) ayant mis fin à cette guerre, Condé et Bouteville furent présentés au roi qui leur pardonna. Bouteville était moins coupable; son dévouement au prince de Condé l'avait seul entraîné : aussi, bien qu'il ne fût pas riche, il refusa les 60,000 écus que lui offrait le roi d'Espagne, disant qu'il n'avait jamais entendu être au service de l'Espagne.

Ce fut à cette époque que, par l'entremise du prince de Condé, il épousa l'héritière de la maison de Luxembourg, dont il prit dès lors le nom.

La guerre contre l'Espagne ayant recommencé en 1667, Turenne fut envoyé en Flandre avec une armée sous ses ordres; Condé n'ayant point obtenu de commandement, Luxembourg partit comme simple volontaire. Il se fit remarquer par Turenne qui appela sur lui l'attention du roi. Enfin dans la guerre dite de dévolution (*voy.* T. XVI, p. 753), Condé ayant été chargé d'envahir la Franche-Comté, Luxembourg fut un de ses premiers lieutenants généraux; il prit Salins, et contribua à la reddition de Dôle. Cette guerre, à laquelle mit fin le traité de paix d'Aix-la-Chapelle, fut suivie, en 1672, de celle de Hollande, dont Luxembourg eut le commandement : les batailles de Grool, Deventer, Zwoll, etc., furent pour lui autant d'occasions d'accroître sa réputation. L'allocution qu'on lui prête, et par laquelle, avant d'entrer en campagne, il aurait engagé ses soldats au meurtre, au viol, au pillage, n'est nullement compatible avec ce qu'on sait de son caractère; on pourrait avec plus de justice lui reprocher l'incendie de bourgs et d'habitations, s'il n'en avait reçu l'ordre positif de Louvois (*voy.*). Cependant le duc de Luxembourg dut évacuer la Hollande : sa belle retraite le mit au rang des premiers capitaines de son temps. Le grand Condé lui ayant confié le commandement de l'aile droite de son armée de Flandre, il eut part à la victoire de Senef (1674). Après la mort de Turenne (1675), Luxembourg fut un des huit maréchaux que nomma le roi, et qu'une dame d'esprit appela la *monnaie de M. de Turenne*. Investi du commandement d'une partie de l'armée française, il éprouva alors un échec : le duc de Lorraine s'empara de Philippsbourg; de là ce mot attribué au grand Condé que *Luxembourg faisait mieux l'éloge de Turenne que Mascaron et Fléchier*. Il prit bientôt une éclatante revanche. Valenciennes, Cambrai tombèrent en son pouvoir; il contribua au gain de la bataille de Cassel, força le prince d'Orange à lever le siége de Charleroi, et s'empara de Gand; surpris par le prince d'Orange à Saint-Denis, près de Mons, il ramena la victoire sous ses drapeaux par de savantes manœuvres. Mais il se brouilla avec l'implacable Louvois qui, pour assurer sa perte, le jeta dans un procès odieux.

Un simple pouvoir signé du maréchal pour une affaire qu'il avait avec des marchands de bois, fut remis à un intrigant, et changé en un pacte diabolique. Luxembourg fut cité devant la chambre ardente; on poussa la haine et la calomnie jusqu'à l'accuser d'avoir voulu empoisonner sa femme, le maréchal de Créqui et d'autres personnages. Des amis l'engageaient à se mettre en sûreté; mais, fort de son innocence, il se rendit de lui-même à la Bastille, où on l'enferma dans un affreux cachot. Après de longs débats et 14 mois de détention, absous et rendu à la liberté (1680), il n'en fut pas moins exilé, par lettre de cachet, à 20 lieues de Paris, dans une de ses terres.

Dix années d'oubli et de disgrâce s'étaient écoulées lorsque le monarque lui donna, de son propre mouvement, le commandement de l'armée qu'il destinait pour la Flandre. Le maréchal prouva,

dans les batailles de Fleurus (1690), de Leuze, de Steinkerque (1692) ce que l'on pouvait encore attendre de lui ; il termina cette campagne par la sanglante victoire de Nerwinde (1693).

Mais le 31 décembre 1694, le maréchal tomba dangereusement malade. Bourdaloue, qui l'assista dans ses derniers moments, fut tellement édifié de sa foi, qu'il dit : « Je n'ai pas vécu comme le maréchal, mais je voudrais bien mourir comme lui. » Peu de temps avant d'expirer, Luxembourg s'écria : « Je préférerais aujourd'hui, à l'éclat de victoires inutiles au tribunal du juge des rois et des guerriers, le mérite d'un verre d'eau donné à un pauvre pour l'amour de Dieu. » Il mourut le 4 janvier 1695. Son corps fut enterré à Ligny et son cœur déposé dans l'église de la maison professe des jésuites, où le père de La Rue prononça son oraison funèbre.

Le duc de Luxembourg était généreux, spirituel et franc. Il avait un génie ardent, l'exécution prompte et le coup d'œil juste. Quoique un peu contrefait, il savait plaire et se faire aimer : « Je ne pourrai donc jamais battre ce bossu-là, dit un jour le prince d'Orange ! — Bossu ! s'écria Luxembourg à qui ce propos fut rapporté; qu'en sait-il? il ne m'a jamais vu par-derrière. » La vie du maréchal de Luxembourg occupe les tomes IV et V de l'histoire de la maison de Montmorency par Désormeaux. On a encore l'*Histoire militaire du duc de Luxembourg*, par Beaurain, La Haye, 1756, in-4°; *Mémoire pour servir à l'histoire du maréchal duc de Luxembourg, contenant des anecdotes très curieuses, et sa détention à la Bastille, écrite par lui-même*, La Haye (Paris), 1758, in-4°; et enfin la *Campagne de Hollande en 1672, contenant des lettres de ce grand capitaine, celles de M. le comte de Duras, de M. de Chamilly, et d'autres officiers généraux*, etc., La Haye, 1759, in-fol.

Christian-Louis de Luxembourg, son quatrième fils, devint comme lui maréchal de France. Né le 9 février 1675, il fut d'abord connu sous le nom de *chevalier de Luxembourg*, parce qu'au berceau il avait été reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; il prit plus tard le titre de prince *de Tingri*, et ensuite celui de maréchal de Montmorency. Après une vie des plus distinguées sur les champs de bataille, mais sans avoir jamais commandé en chef, il mourut le 23 novembre 1746.—L'aîné de ses enfants, Charles-François-Christian, et son neveu, Charles-François-Frédéric, devinrent également maréchaux de France. C'est de ce dernier dont il est parlé dans les *Confessions* de J.-J. Rousseau. Sa femme avait d'abord été connue comme duchesse de Boufflers (*voy.*) par une conduite peu régulière, ce qui ne l'empêcha pas de séduire et d'épouser le maréchal de Luxembourg, à l'âge de 43 ans. Après son second veuvage (1764), toutes les illustrations de l'Europe recherchaient sa maison, où elle tenait bureau d'esprit, dispensait les réputations, tandis qu'elle devait la sienne à l'amitié de Jean-Jacques, de Walpole, de madame Du Deffand, etc., autant qu'à la vivacité de son esprit, à la sûreté de son goût et à l'élégance de ses manières. Elle mourut en 1787. L. D. C.

LUXEMBOURG (palais du), *voy.* Paris, Brosse (*de*), Musée, etc.

LUXEUIL ou Luxeu (*Luxovium*), chef-lieu de canton du département de Haute-Saône (*voy.*), en France, est une ville de 3,600 âmes, située sur la rive droite du Breuchin, et renommée pour ses sources d'eaux thermales, que l'on prend en bains, en douches et en boissons contre différentes maladies, surtout les paralysies, les rhumatismes et les affections nerveuses. Il y a le grand bain, celui des dames, celui des pauvres et quelques autres. Le bâtiment de ces bains est beau et vaste. L'eau de la source qui alimente le grand bain a 52° cent. de chaleur ; les autres sources en ont moins ; une source d'eau ferrugineuse qui jaillit auprès des sources purement thermales n'a que 22°. Ces eaux étaient déjà célèbres et fréquentées du temps des Romains, qui avaient embelli la ville de beaux édifices, de statues, d'aqueducs, de tombeaux, etc. On en a trouvé beaucoup de restes non-seulement à Luxeuil, mais aussi dans les environs, maintenant en partie couverts de bois. Lorsqu'au VII^e siè-

cle, saint Colomban (*voy.*) fonda un monastère à Luxeuil, il y avait les restes d'un fort, et la forêt renfermait des statues ou idoles. Ce monastère devint puissant et célèbre. Luxeuil fut ravagé, au x^e^ siècle, par les Hongrois, et à la fin du xiii^e^, par Hugues de Bourgogne. Après avoir été fortifiée selon le système moderne, la ville fut assiégée et prise successivement par Turenne en 1644, et par Louis XIV en personne l'an 1674. L'abbaye avait été soumise d'abord par les comtes de Champagne, puis par les ducs de Bourgogne. Luxeuil a un très ancien hôtel-de-ville avec un beffroi, une synagogue et une école secondaire ecclésiastique. On y fait commerce des fers forgés dans le département. D-G.

LUXOR ou Louqsor, *voy.* Égypte, Thèbes, Obélisques, etc.

LUYNES (Charles d'Albert duc de), favori de Louis XIII, naquit au Pont-Saint-Esprit (Gard) le 5 août 1578. On croit sa famille originaire de la Toscane, et on la fait remonter à Thomas Alberti, frère du pape Innocent VI. Ce pape se nommait en effet Étienne Alberti. Quoi qu'il en soit, il parait que Thomas Alberti se fixa au Pont-Saint-Esprit, en 1414, quatorze ans après le bannissement des Alberti de Florence. Il acheta Boussarquia et d'autres seigneuries dans le Midi. Le premier de cette famille qui francisa son nom fut Léon d'Albert, qui épousa, en 1535, Jeanne de Ségur. Il posséda la terre de Luynes ou Maillé (en Touraine), qui n'avait alors que le titre de comté, et que Louis XIII érigea en duché-pairie, en 1619.

Charles d'Albert, eut Henri IV pour parrain. Ce fut au mariage de ce prince qu'il parut à la cour. Son extérieur avantageux, qui faisait dire de lui, comme de Henri de Guise, que, pour le haïr, il ne fallait pas le voir, lui procura le moyen de parvenir. Henri IV le nomma page de sa chambre et l'attacha ensuite avec ses frères au jeune dauphin, qui ne tarda pas à devenir roi. Il ne dut sa faveur qu'aux puérils amusements qu'il procurait à Louis XIII, qui le fit d'abord grand-fauconnier, puis l'un des premiers gentilshommes de la chambre. Le maréchal d'Ancre en prit de l'ombrage ; mais il ne tarda pas à être sacrifié, et le favori hérita de la totalité de ses biens et de ses emplois, charges, titres et dignités. En 1617, il épousa la fille du duc de Montbazon (voy. *duchesse de* Chevreuse). Il réussit bientôt à brouiller le roi avec sa mère, qui fut exilée. A la fois connétable et garde-des-sceaux, il réunissait la plus haute dignité militaire à la première charge de magistrature : aussi affichait-il un faste vraiment royal. Il n'avait pourtant aucun talent militaire. Le siége de Montauban (*voy.*) tourna à sa honte, et il mourut le 14 déc. 1621, au camp de Longueville, d'une fièvre pourprée, d'autres disent par le poison. Sa mort prévint la chute que tout semblait lui annoncer. On a un *Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le règne du connétable de Luynes*, in-8°, 1622 et suiv.

Louis-Charles d'Albert, fils unique du connétable, pair de France, naquit à Paris, le 25 déc. 1620. Il préféra l'étude et la retraite à tous les avantages que lui promettait sa naissance. Cependant il fut grand-fauconnier et chevalier des ordres du roi. Il se fit remarquer en quelques occasions et notamment à la défense du camp devant Arras (1640). Lié d'amitié avec les pieux solitaires de Port-Royal, il publia différents ouvrages de piété, l'*Office du Saint-Sacrement*, etc., etc., et on lui doit une traduction en français des *Méditations métaphysiques* de Descartes (Paris, 1647, in-4°). Il mourut le 10 octobre 1690.

Paul d'Albert de Luynes, cardinal et archevêque de Sens, était son arrière-petit-fils. Il était né à Versailles, le 5 janv. 1703. D'abord destiné à l'état militaire, il refusa un duel, et quitta une profession si peu en harmonie avec les sentiments de douceur et de charité qui l'animèrent toute sa vie. Il devint premier aumônier de la dauphine, mère de Louis XVI, membre de l'Académie-Française et membre honoraire de l'Académie des Sciences. Il mourut à Paris, le 21 janvier 1788.

Un duc de Luynes fut député de la noblesse aux États-Généraux de 1789. Il traversa sans danger toutes les phases de la révolution. L'un des plus riches propriétaires de la France, il devint mem-

bre du Sénat conservateur, et mourut en 1808.

Un général vendéen du même nom, qui avait figuré au siége de Nantes, fut pris, condamné à mort et fusillé en janvier 1794.

Le chef actuel de cette famille est officier de la Légion-d'Honneur et associé libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. X.

LUZERNE (*medicago*), genre de plantes de la famille des légumineuses (*voy.*), qui fournit un abondant fourrage (*voy.* ce mot) aux bestiaux. Ce genre comprend environ 50 espèces presque toutes herbacées, et la plupart appartenant à l'Europe. Z.

LUZERNE (MAISON DE LA), une des plus anciennes de Normandie. THOMAS de La Luzerne fut un des chevaliers qui accompagnèrent Robert, duc de Normandie, fils ainé de Guillaume-le-Conquérant, à la première croisade. Dans les guerres contre les Anglais, sous Charles VII, GUILLAUME de La Luzerne défendit vaillamment le Mont Saint-Michel, et y mourut en 1458. La terre de La Luzerne passa, en 1556, dans la maison de Briqueville. CÉSAR-ANTOINE de la Luzerne, comte de Beuzeville, maréchal-de-camp, était de cette famille. Il épousa une fille du chancelier de Lamoignon. De ce mariage naquit à Paris, en 1737, CÉSAR-HENRI, comte de La Luzerne, lieutenant général, ministre de la marine de 1786 à 1791. S'étant opposé aux principes de la révolution, il émigra en Angleterre, puis en Autriche, et mourut en 1799; il a publié deux traductions de Xénophon. Son frère, CÉSAR-GUILLAUME, naquit en 1738. Il fut appelé à l'évêché de Langres en 1770. Député du clergé aux États-Généraux, il combattit les idées de réforme qui prévalaient alors, et fut néanmoins deux fois élu président de l'Assemblée nationale. Il se démit de ses fonctions législatives après les 5 et 6 octobre, et en 1791 il quitta la France pour se retirer en Allemagne, puis en Italie. Nommé duc et pair de France en 1814, il reçut le chapeau de cardinal en 1817 et mourut à Paris le 21 juin 1821, laissant un grand nombre d'écrits polémiques, ascétiques, etc. ANNE-CÉSAR de La Luzerne, frère des deux précédents, né en 1741, servit d'abord sous le duc de Broglie, son parent, et parvint au grade de major général de la cavalerie, puis à celui de colonel des grenadiers de France. Mais il renonça à la carrière militaire pour embrasser celle de la diplomatie. Accrédité, en 1776, comme envoyé extraordinaire auprès de l'électeur de Bavière, il montra tant de capacité, qu'il fut fait ministre près des États-Unis, puis ambassadeur en Angleterre. Il mourut à Londres en 1791. L. L.

LYCANTHROPIE, *voy.* LOUP-GAROU.

LYCAON, roi d'Arcadie, fils de Pelasgus, et, selon d'autres, de Titan et de la Terre. Des historiens le représentent comme ayant donné à son peuple les premiers éléments de la civilisation; mais d'autres en font un affreux tyran et lui attribuent l'institution d'un culte dans lequel on sacrifiait au souverain des dieux des victimes humaines. Ovide raconte que Jupiter (*voy.*), descendu de l'Olympe sur la terre, alla demander l'hospitalité à Lycaon. Ce prince, désirant s'assurer du caractère divin de son hôte, lui fit servir sur sa table les membres d'un malheureux égorgé par son ordre; mais Jupiter, irrité d'une telle barbarie, lança la foudre sur le palais du tyran et le réduisit en cendres. Lycaon effrayé s'enfuit dans les bois où il fut changé en loup (en grec λύκος). Suidas rapporte autrement cette histoire. D'après lui, Lycaon, voulant inspirer aux Arcadiens un saint respect pour ses lois, prétendait que Jupiter venait fréquemment le visiter sous la figure d'un étranger. Ses enfants, pour s'assurer de la vérité de cette assertion, mêlèrent aux chairs des victimes que leur père sacrifiait à Jupiter les entrailles d'un jeune enfant qu'ils venaient d'égorger. Mais le châtiment suivit de près le crime : les cinquante Lycaonides furent aussitôt foudroyés. C'est à cette occasion que Lycaon aurait institué les fêtes lupercales (*voy.*), où l'on sacrifiait des victimes humaines. Pausanias, dans ses *Arcadiques*, assigne à la vie de Lycaon une date moins ancienne. Tous les dix ans, il reprenait sa première forme, pourvu que, dans cet espace de temps, il se fût abstenu de chair

humaine. — Au reste, on connaît plusieurs personnages du nom de Lycaon dans l'histoire des temps héroïques de la Grèce. Em. H-c.

LYCÉE. Le Lycée était, avec le Cynosarge et l'Académie (*voy.*), un des gymnases d'Athènes, destinés à l'éducation de la jeunesse. Tous les trois avaient été construits hors des murs de la ville, aux frais de l'état. Le Lycée, ainsi appelé de Lycus, fils du roi Pandion, ou plutôt d'Apollon Lycien (tueur de loups), était à l'est d'Athènes (*voy.*), sur les bords de l'Ilissus qui le séparait du mont Hymette. Construit par Pisistrate ou par Périclès, agrandi et embelli à différentes époques, il consistait en un vaste édifice dont les murs étaient enrichis de peintures, et qu'entouraient des jardins avec un stade (*voy.*). Apollon était le dieu tutélaire de ce gymnase et sa statue en ornait l'entrée. C'est sous les beaux ombrages du Lycée qu'Aristote (*voy.*) donnait, en se promenant, les leçons de sa philosophie.

Depuis, et par imitation, on a souvent appelé lycée les lieux d'instruction et d'étude : Cicéron donna ce nom au gymnase de Tusculum (*De divin.*, I, 5) et l'empereur Adrien à sa campagne de Tibur (*Hist. aug., Spartian.*, 26). En France, par une loi de l'an X, au nom de prytanées appliqué aux écoles publiques qui avaient remplacé les écoles centrales, fut substitué celui de lycées (*voy.* Collèges royaux). L'effet de cette loi fut de faire perdre le titre de lycée à un établissement qui s'était montré digne de le porter. Le Lycée d'Athènes, en effet, ressuscita quelque temps à Paris sous le protectorat éclairé de Monsieur, depuis Louis XVIII, et de son frère, depuis Charles X. Établi d'abord dans le Palais-Royal, il fut, en 1792, transféré rue de Valois, dans le local où, sous le nom d'Athénée (*voy.*), il perpétue les glorieux souvenirs de l'enseignement des La Harpe, des Fourcroy, des Chaptal, des Lemercier, etc. F. D.

LYCIE. La Lycie, aujourd'hui comprise dans la partie sud du pachalik d'Anadoli (Anatolie), était une province de l'Asie-Mineure, limitée au nord par la Phrygie, au nord-est par la Pamphilie, au nord-ouest par la Carie, au sud, à l'est et à l'ouest par la mer, d'un côté le golfe de Glaucus ou de Telmesse (auj. Macri), de l'autre la mer de Lycie (auj. golfe de Satali). Au sud du golfe de Telmesse s'élève le mont Cragus dont la chaîne se termine à la mer par plusieurs sommets (*Cragi vertices*), dont l'un connu sous le nom de Chimère est un volcan. Le haut de ce volcan était occupé, dit-on, par des lions, le milieu par des chèvres sauvages, et le bas par des serpents. Bellérophon (*voy.*) donna la chasse à ces animaux, en délivra le pays : de là la fable du monstre de la Chimère (*voy.*) dompté par ce héros.

Les plus anciens habitants de la Lycie furent les Solymes dont parle Homère. Ceux-ci furent refoulés dans l'intérieur du pays par les Termiles, colonie crétoise. Bientôt après, Lycus, fils de Pandion, chassé d'Athènes par son frère Égée, se réfugia dans cette même contrée et lui donna son nom.

La république des Lyciens est célèbre dans l'histoire. C'était une association de 23 villes qui avaient, suivant leur grandeur, trois, deux ou une voix dans le conseil commun. Les juges et les magistrats étaient élus par ce conseil et toujours dans la même proportion (Strabon, XIV). Parmi ces 23 villes, les plus importantes étaient Telmessus (auj. Macri), fondée par un devin, qui avait légué aux habitants son esprit de divination, de telle sorte qu'on venait de toutes parts les consulter sur l'avenir ; Xanthus, sur le fleuve du même nom, qui devint l'une des villes épiscopales de la Lycie ; Patara, ville et port, célèbre par son temple de Jupiter Pataréen qui, pendant les six mois d'hiver, y rendait des oracles, comme il en rendait, pendant les six mois d'été, à Délos (*voy.*). Tout-à-fait à l'est, et en dehors de la confédération, étaient la ville et le port de Phaselis (auj. Fionda). Comme les Ciliciens, les Phaselites se rendirent habiles et redoutables dans la piraterie, et c'est à leur imitation que les Romains construisirent un petit bâtiment à voiles et à rames qu'ils appelèrent *phaselus*. La ville de Phaselis fut prise et ruinée par Servilius, surnommé l'Isaurique, et depuis, la Lycie suivit la fortune de l'empire romain et de l'empire grec, ne

conservant rien de cette constitution qui a fait dire à Montesquieu : « S'il fallait donner un modèle d'une belle république fédérative, je prendrais la république de Lycie (*Esprit des lois*, IX, 4). » F. D.

LYCOPHRON, grammairien grec et auteur de plusieurs tragédies, né à Chalcis dans l'Eubée, vivait à Alexandrie vers l'an 280 av. J.-C., sous le règne de Ptolémée Philadelphe, dont il avait conquis la faveur par ses anagrammes. On dit qu'il mourut percé d'une flèche que lui décocha un de ses adversaires au milieu d'une discussion sur les mérites des anciens poëtes. Suidas nous a conservé les titres de vingt de ses tragédies. Il ne nous reste de lui qu'un poëme écrit en vers iambiques et intitulé *Cassandre* ou *Alexandre*, espèce de monologue où Cassandre prédit la ruine de Troie et le sort de tous les héros qui combattent pour sa défense. Cet ouvrage, surchargé d'érudition et d'allusions très obscures, n'offre quelque intérêt que sous le rapport de la mythologie et de l'archéologie. Le grammairien Jean Tzetzes l'a commenté. Les meilleures éditions qui en aient été publiées sont celles de J. Potter, avec le commentaire de Tzetzes (Oxford, 1697; 2e édit., 1702, in-fol.); de Reichard, avec le commentaire de Canter (Leipz., 1788); du P. Sebastiani (Rome, 1803, in-4°), de Müller (Leipz., 1811, 3 vol.), et de Bachmann (Leipz., 1830). Ce dernier a publié aussi un *Lexicon Lycophroneum* dans les *Anecdot. græc.* (1828). *Voir* Niebuhr, *Sur le siècle de Lycophron le ténébreux*, dans ses *Opuscules historiques* (Bonn, 1828). *C. L.*

LYCOPODE, Lycopodiacées. Cette famille de plantes, l'une des plus curieuses du règne végétal, et par son port et par la singularité de son organisation, est placée non loin des fougères et très près des cydacées dont elles sont séparées, n'ayant pas comme elles des étamines et des pistils. Les lycopodiacées sont vivaces, herbacées, quelquefois et comme par exception sous-frutescentes. La tige est dure, droite ou flexueuse, volubile dans deux espèces seulement; souvent rampante et se fixant aux supports par des crampons. Les feuilles, médiocrement chargées de chromule, sont petites, symétriques, ovales, lancéolées, pourvues d'une nervure médiane et posées sur la tige comme les écailles sur le corps d'un reptile, verticillées, distiques et présentant alors entre elles des espèces de bractées acuminées. Les organes reproducteurs prennent le nom de capsules; ce sont des corps arrondis ou trigones, cordiformes, prismatiques ou réniformes; s'ouvrant en une ou deux valves et renfermant à l'intérieur des corpuscules arrondis visibles seulement au microscope; ces molécules germent et reproduisent ainsi l'espèce.

Les lycopodiacées vivent généralement sous les tropiques; l'Europe en possède une douzaine d'espèces, ce qui ne fait guère que la dixième partie des espèces aujourd'hui connues. Leurs dimensions sont très variables : il en est qui s'élèvent à peine à la taille de nos polytrics, d'autres excèdent un mètre de haut; les espèces rampantes peuvent de beaucoup dépasser cette dimension. On trouve les lycopodiacées, sur la terre, parmi les mousses, au pied des arbres, sur les rochers; une ou deux espèces sont aquatiques. Le *lycopode penché* est l'un des plus cosmopolites du genre; on l'a trouvé aux Açores, à la Martinique, au Brésil, au cap de Bonne-Espérance et jusqu'aux îles Sandwich. Les 120 espèces de lycopodes pourraient facilement se réduire à quinze ou vingt si l'on n'avait point égard aux légères modifications que leur imprime la latitude où elles vivent, et la température à laquelle elles sont soumises. Plusieurs sont remarquables par leur élégance; on ne peut malheureusement en cultiver qu'un bien petit nombre.

Le lycopode en massue (*lycopodium clavatum*, L.) est une espèce d'Europe et d'Amérique, commune en France et surtout en Suisse, où on l'exploite pour en obtenir les capsules. Celles-ci ont l'apparence d'une poussière jaunâtre, ce qui leur a valu le nom de *soufre végétal*. Les tiges sont rampantes; elles émettent d'espace en espace des rameaux redressés donnant naissance à de longs épis cylindriques, pédonculés, entremêlés de bractées et chargés d'une quantité prodigieuse de capsules. Il suffit de secouer légèrement les épis pour qu'elles se séparent,

Le lycopode est un objet de commerce assez important. On a tiré parti de sa prompte et facile inflammabilité pour simuler des éclairs sur nos théâtres. Il a, dit-on, des propriétés vomitives. On s'en sert pour empêcher la peau des enfants et des personnes chargées d'embonpoint de s'excorier. Le lycopode a été employé dans le traitement de la plique polonaise, ce qui lui a valu le nom de *plicaria*. On l'utilise dans les pharmacies pour s'opposer à ce que les pilules adhèrent entre elles. Cadet Gassicourt a fait l'analyse du lycopode et l'a trouvé composé de cire végétale, de sucre, d'une sorte de fécule et de matière extractive avec des traces d'alumine et de fer. On a prétendu que le lycopode sélagine était vénéneux : le fait n'est pas bien prouvé ; mais il contient un principe âcre qui peut agir comme vomitif. On a mis à profit la décoction du lycopode phlegmaire pour faire périr la vermine; d'autres espèces encore paraissent jouir de cette propriété. A. F.

LYCORTAS, *voy.* Polybe.

LYCURGUE, législateur de Sparte (*voy.*), vivait environ 890 ans av. J.-C. Il était le plus jeune des deux fils du roi Eunomus ; son frère, Polydecte, succéda à son père ; il régna peu de temps et laissa, par sa mort, le trône à Lycurgue. Mais dès que l'on sut que la veuve de Polydecte était enceinte, Lycurgue déclara que si elle mettait au monde un fils, il serait le premier à le reconnaître pour roi; il renonça même immédiatement à la royauté et administra en qualité de tuteur du futur héritier au trône. Cependant la reine lui fit entendre que, s'il voulait l'épouser, elle était prête à faire périr l'enfant qu'elle portait dans son sein. Lycurgue eut horreur d'une telle proposition, mais il crut devoir dissimuler; il prit des mesures pour assurer la conservation de ce précieux enfant, et ordonna à des serviteurs affidés de le lui apporter aussitôt après sa naissance. Il était à table avec les magistrats et d'autres citoyens au moment où le jeune prince fut remis entre ses bras; il le leur présenta comme leur roi en lui donnant le nom de Charilaüs, pour marquer la joie que cet événement devait causer au peuple (Hérodote l'appelle Léobotas). Lycurgue s'était déjà acquis l'estime générale par la sagesse de son administration ; mais l'exemple sublime qu'il venait de donner l'éleva au comble de la gloire et souleva contre lui l'envie des principaux Spartiates à l'instigation de la reine qui ne lui pardonnait pas d'avoir trompé ses espérances. Elle fit répandre parmi le peuple des craintes pour la vie du jeune roi s'il restait confié à un homme qui avait tant d'intérêt à s'en défaire. Afin d'échapper à un pareil soupçon, Lycurgue se détermina non-seulement à renoncer à la tutelle de Charilaüs, mais encore à quitter sa patrie pendant la minorité du jeune prince. Il se rendit en Crète où il prit connaissance des lois de Minos (*voy.*), qui lui offrirent beaucoup de points de ressemblance avec les usages et les institutions en vigueur chez les Lacédémoniens et les autres nations doriennes. Il passa ensuite dans l'Asie-Mineure où la mollesse, le luxe, le goût des plaisirs, la faiblesse des lois formèrent à ses yeux un contraste frappant avec la simplicité et la sévérité qui régnaient en Crète. On prétend qu'il visita aussi l'Égypte, l'Inde, l'Espagne, et l'on assure que ce fut lui qui fit connaître aux Grecs d'Europe les poëmes d'Homère.

Pendant son absence, les deux rois Archélaüs et Charilaüs n'étaient parvenus à se faire respecter ni du peuple ni des grands; les lois étaient restées sans vigueur, et la confusion des pouvoirs était complète. Dans cette situation critique, Lycurgue était le seul homme de qui l'on pût attendre secours et salut : le peuple implora sa protection contre les grands, et les rois le crurent seul capable de faire rentrer le peuple dans l'obéissance. On lui envoya plusieurs fois des députés pour hâter son retour et le prier de venir sauver l'état. Il résista longtemps et ne céda qu'avec peine aux instances de ses compatriotes. Arrivé à Sparte, il ne tarda pas à reconnaître qu'il ne s'agissait pas seulement de détruire des abus partiels, mais qu'un remaniement général des lois et usages du pays était indispensable.

Sa première institution fut celle d'un sénat composé de 28 membres âgés au moins de 60 ans, qui devait servir de conseil aux deux rois, et sans l'approbation

duquel ceux-ci ne pouvaient rien entreprendre. Ce corps maintenait un équilibre salutaire entre la puissance royale et les prétentions populaires. En même temps le peuple acquit le droit de donner son opinion sur les résolutions qui intéressaient l'état, sans pouvoir cependant délibérer : il devait se borner à approuver ou à rejeter ce que les rois et le sénat avaient proposé. Tous les citoyens de Sparte furent divisés en un certain nombre de classes, probablement cinq, et chacune de celles-ci en trente tribus. Cette division était sans doute en rapport avec l'administration civile, la surveillance des mœurs et le service militaire. Les Spartiates seuls, depuis l'âge de 30 ans, pouvaient assister aux assemblées publiques; leur vie devait être uniquement consacrée aux intérêts de l'état. Les Lacédémoniens ou Périœques (*περίοικοι*) devaient rester étrangers au gouvernement; ils étaient chargés de cultiver les terres et pouvaient se livrer au commerce et à l'industrie. Enfin les Ilotes (*voy.*) étaient des esclaves qui travaillaient pour les Spartiates et dont Lycurgue n'améliora nullement la triste position. Toutes les terres de la Laconie furent divisées en 39,000 lots égaux, dont 9,000 furent réservés aux seuls Spartiates qui ne pouvaient pas les aliéner.

Les institutions de Lycurgue furent accueillies avec faveur par ses compatriotes; l'égale répartition des propriétés souleva seule, de la part des riches, une opposition qui fut si violente que le législateur, assailli de tous côtés, chercha à se réfugier dans un temple. Il reçut un coup qui lui fit perdre un œil ; mais il se contenta de se retourner et de montrer à ceux qui le poursuivaient son visage inondé de sang. A cette vue, ils furent saisis de honte et de repentir, ils implorèrent son pardon et le ramenèrent respectueusement dans sa demeure. On lui livra l'auteur de sa blessure, jeune noble d'un caractère emporté, à qui il pardonna après lui avoir fait sentir combien sa conduite avait été injuste.

Lorsque la constitution de Sparte fut établie, Lycurgue prit des mesures pour la rendre durable; il ne voulut pas que ses lois fussent gravées ou écrites, mais il ordonna qu'elles fussent confiées à la mémoire des citoyens, afin qu'elles pénétrassent plus profondément dans les mœurs et les usages de la nation. Ayant annoncé son intention d'aller à Delphes consulter l'oracle sur quelque affaire importante, il fit prêter serment à tous les citoyens qu'ils ne changeraient rien à aucune de ses lois avant son retour; et Apollon ayant répondu que Sparte serait la plus florissante des cités aussi longtemps qu'elle observerait les lois qui venaient de lui être données, Lycurgue fit parvenir cette réponse à ses concitoyens et s'exila volontairement. Il mourut hors de sa patrie, à Cirrha, suivant les uns, et suivant d'autres à Élis ou en Crète; on assure qu'il se laissa mourir de faim. D'après ses ordres, son corps fut brûlé et ses cendres jetées dans la mer, afin qu'elles ne pussent être apportées à Sparte, et que le peuple de cette ville ne pût jamais se croire relevé du serment qu'il avait prêté. On y éleva un temple à Lycurgue, et ses admirateurs formèrent une société qui subsista jusqu'aux derniers jours de Sparte et qui était destinée à conserver le souvenir des vertus de ce grand homme.

Le principal but de la législation de Lycurgue était d'introduire à Sparte une forme de gouvernement mixte qui combinât de telle sorte l'élément monarchique avec l'aristocratie et la démocratie que l'un des éléments servît de contrepoids aux deux autres. Mais pour que cette heureuse combinaison fût durable, il fallait qu'elle s'incorporât dans la nation de manière à former un ensemble dont chaque partie semblât essentielle à l'existence du tout. On ne saurait donc trop admirer la force de volonté et le génie du législateur qui parvint à changer non-seulement les institutions civiles et politiques, mais encore les mœurs et les usages d'un peuple qui devait avoir atteint un certain degré de civilisation, et à qui il sut inspirer une abnégation et un dévouement qui allaient jusqu'au mépris de la vie. A cet effet, il s'efforça de subordonner au bien de l'état les liens que la nature, la parenté et l'amitié établissent entre les hommes. Considérant le mariage comme le moyen de se procurer des citoyens robustes, il établit des peines

contre les célibataires, et contre ceux qui se mariaient trop tard ou qui s'unissaient avec des personnes d'un âge trop disproportionné; il mit des entraves à la réunion des nouveaux mariés afin d'entretenir en eux le désir de se voir, et il permit aux maris qui ne pouvaient avoir des enfants ou de prêter leurs femmes à de jeunes hommes, ou de remplacer par d'autres leurs femmes faibles ou stériles. Les enfants n'appartenaient pas à leurs parents: l'état décidait s'ils devaient vivre ou être abandonnés comme débiles ou contrefaits; il réglait seul la manière dont ils devaient être élevés. Afin d'inspirer au jeune Spartiate l'esprit public, et le soumettre à une subordination sévère, Lycurgue le plaça sous la surveillance continuelle des citoyens, qui se trouvaient à leur tour sous celle des vieillards, tandis que, d'un autre côté, le jeune homme était appelé à surveiller les enfants. Cette hiérarchie intéressait tout le monde au maintien de l'obéissance et de la règle, et assurait à la vieillesse le respect et la soumission générale. Le jeune Spartiate passait son temps dans les gymnases, à la chasse, aux repas publics et dans les réunions où il assistait aux entretiens des citoyens plus âgés, prenait des leçons de sagesse et de vertu, et s'exerçait à s'exprimer d'une manière nette, concise et saillante. Les exercices du corps étaient prescrits aux jeunes gens des deux sexes; en les exigeant des femmes, Lycurgue voulait sans doute fortifier la nation entière et lui assurer des citoyens bien constitués; il crut pouvoir remplacer la pudeur par la crainte du blâme public, mais il sacrifia à son but les vertus modestes, les liens de famille et tout ce qui en découle pour le bonheur de l'homme. S'il fit fléchir les sentiments de la nature devant le bien de l'état, il sut aussi faire tourner celui-ci au profit de l'humanité, en substituant aux sacrifices humains qui souillaient le culte de Diane, la flagellation des enfants dont le sang arrosait les autels, et qui apprenaient ainsi à supporter sans se plaindre les plus vives douleurs. Pour introduire et maintenir la tempérance parmi le peuple, Lycurgue ordonna que les demeures fussent construites d'après un modèle simple, et il institua des repas communs, ainsi que des peines sévères contre la débauche et l'ivrognerie. Aucun étranger ne devait séjourner à Sparte plus longtemps qu'il n'était nécessaire aux soins de l'affaire qui l'y avait amené. Aucun Spartiate, si ce n'est pour la guerre ou pour des ambassades, ne devait sortir du pays. Nul ne devait posséder de l'or ou de l'argent; la monnaie était de fer. Enfin les Spartiates ne devaient point s'adonner à la culture des lettres ou des sciences; ils ne devaient acquérir que les connaissances qui leur étaient indispensables; la gymnastique même n'était pas poussée chez eux aussi loin que chez les autres peuples de la Grèce. On ne pouvait représenter aucune pièce de théâtre; la musique n'était cultivée que jusqu'à un certain degré; ni artisans ni orateurs ne pouvaient séjourner à Sparte sans la permission de l'autorité. Lycurgue ne changea rien dans le culte de ses compatriotes: au contraire, il appuya ses institutions sur leurs croyances religieuses. Il ordonna que les morts fussent enterrés sans démonstration de douleur publique, et limita à onze jours le deuil particulier; il permit cependant d'ensevelir les morts dans la ville, et de leur élever des monuments auprès des temples, afin que l'espoir d'obtenir une semblable distinction affaiblît la crainte de perdre la vie. Il fit peu de lois judiciaires, et tant que ses institutions étaient fidèlement observées, de telles lois étaient peu nécessaires; les procès qui pouvaient s'élever étaient jugés d'après les principes du droit naturel, ou par les rois, ou par le sénat, ou peut-être le plus souvent par des arbitres choisis entre les citoyens les plus justes et les plus impartiaux. Mais de toutes les institutions de Lycurgue la plus remarquable fut l'éducation guerrière qu'il fit donner à la jeunesse, éducation qui lui faisait surmonter tout sentiment de douleur et braver la mort. Le commencement d'une guerre était pour elle une fête, le camp un lieu de récréation; car elle voyait alors cesser le genre de vie si sévère qu'il fallait observer à Sparte; les exercices corporels étaient moins fatigants que ceux que l'on exigeait en temps de paix. Vaincre ou mourir était pour le jeune Spartiate le comble de la gloire; une honte éternelle

était le partage du lâche ou du fuyard. D'autres causes contribuaient aussi à développer le courage chez cette nation : Lacédémone n'avait ni enceinte de murailles ni forteresse; on ne devait ni poursuivre trop loin les ennemis, ni dépouiller les morts pendant le combat; on ne devait pas renouveler la guerre avec le même peuple; les guerriers qui avaient succombé sur le champ de bataille étaient ensevelis avec de grands honneurs; on consacrait à leur souvenir des fêtes, des statues, des temples. Au reste, Lycurgue ne voulait point faire des Spartiates un peuple conquérant, car il avait défendu d'entretenir soit une flotte, soit une armée navale.

Les institutions de ce législateur ont été l'objet d'autant de blâme que d'éloge. Si Xénophon et Plutarque lui accordent une admiration sans partage, Platon, Aristote, Thucydide, lui reprochent d'avoir fait de la valeur corporelle la première des vertus aux dépens de l'humanité, et d'avoir fondé la vertu sur la crainte. Parmi les ouvrages modernes où l'on peut étudier avec confiance la nature et l'esprit de la législation de Lycurgue, nous devons mentionner, en première ligne, celui de Manso, intitulé *Sparta*, et les recherches d'Ottfried Müller sur *les Doriens*. *C. L. m.*

LYDIE. La Lydie était une province de l'Asie-Mineure qui avait pour limites au nord la Mysie, à l'est la Phrygie, au sud la Carie, et à l'est l'Ionie. De ce côté, elle s'étendait même jusqu'à la mer Égée, avant que les colonies ioniennes (*voy.* Ionie) eussent enlevé aux Lydiens le littoral de cette mer. Aujourd'hui elle fait partie du pachalik d'Anadolie (Anatolie).

Il ne faut pas confondre la province de Lydie avec le royaume du même nom, dont l'étendue fut bien plus considérable, surtout sous Crésus (*voy.*), puisqu'il comprenait tous les pays situés entre la mer et le fleuve Halys sur les frontières de la Cappadoce, l'Éolide, la Doride et la Carie (Hérodote, I, 19).

La mythologie, l'histoire et la poésie ont consacré le souvenir des montagnes et des fleuves, ainsi que de la plupart des villes de la Lydie. Le mont Sypyle s'élève au nord-ouest dans la belle plaine de Magnésie, qu'arrose l'Hermus. Tantale régnait sur cette montagne plus d'un siècle avant la guerre de Troie, et c'est là que sa fille Niobé (*voy.* ces noms), quoique changée en pierre, pleura la mort de ses enfants. De cette montagne fut extrait le premier aimant, appelé *magnes*, du nom de la ville de Magnésie. Le mont Tmolus, à l'est, était fertile en vin et en safran. C'est sur cette montagne élevée qu'Apollon donna des oreilles d'âne à Midas (*voy.*), roi de Phrygie. Le fleuve Hermus, qui arrose le nord de la Lydie, y reçoit à sa droite l'Hyllus, et à sa gauche le Pactole (*voy.*). Le Caystre, qui sort pareillement du mont Tmolus, coule de l'est à l'ouest dans des plaines autrefois fécondes, et se jette, comme l'Hermus et le Méandre (*voy.*), dans la mer Égée. Les principales villes étaient Hiérocésarée, qu'un violent tremblement de terre renversa sous Tibère; Thietyra, sur le Lycus; *Magnesia Sipyli* (aujourd'hui Manissa), ville encore assez considérable, sous les murs de laquelle Agésilas, roi de Sparte, 396 ans av. J.-C., défit l'armée des Perses commandée par Tissapherne, et où, deux siècles après, Scipion gagna sur Antiochus-le-Grand la victoire mémorable qui fit passer sous la puissance romaine toutes les villes de l'Asie-Mineure; vers le sud, Tripolis sur le Méandre; Tmolus, au pied de la montagne du même nom; Métropolis, sur le Caystre; Tralles, à peu de distance du Méandre (aujourd'hui Sultan-Hissar); Nysa, vers la Carie, et *Magnesia Mæandri*, dont Artaxerce fit présent à Thémistocle; enfin, au centre de la Lydie, Sardes, sur le Pactole, regardée comme la plus opulente des villes de l'Orient, la capitale du royaume et le séjour des rois. Ce qui plus tard devint pour Sardes une nouvelle illustration, ce fut la dignité de son église, l'une des sept premières de l'Asie. Ruinée de fond en comble par Tamerlan (*voy.*), elle n'est plus qu'un village dans une solitude; mais elle conserve son nom *Sart*, et c'est presque tout ce qui reste de cette ville que Florus appelait la *seconde Rome*.

Les arts, notamment l'architecture et la musique, ont été cultivés avec succès en Lydie, comme l'attestent les monu-

ments dont les ruines font encore l'admiration des voyageurs, et le nom d'un des modes de la musique ancienne, le mode lydien, chant d'un caractère triste, approprié aux prières, aux douleurs, aux passions du jeune âge, aux hymnes funèbres. C'est également en Lydie qu'on frappa les premières monnaies d'or et d'argent.

La population y acquit, à des époques très anciennes, un tel degré d'accroissement qu'il fallut fonder des colonies. Tacite nous apprend que Tyrrhénus et Lydus, fils du roi Atys, se partagèrent leur peuple; que Lydus resta dans le pays de ses ancêtres, que Tyrrhénus alla fonder un nouvel établissement, et que des noms de ces deux chefs étaient venues les dénominations de Lydiens en Asie, de Tyrrhéniens en Italie (*Annal.*, IV, 55).

Ce Lydus qui donna son nom au pays, appelé auparavant *Mœonia*, eut des descendants qui régnèrent jusqu'à l'avénement des Héraclides (*voy.*) dont le dernier roi, Candaule, 718 av. J.-C., fut remplacé par Gygès, son meurtrier. Crésus (*voy.* ces noms), qui régna longtemps après (562), est célèbre par ses immenses richesses, par ses conquêtes, et plus encore par le renversement de sa fortune. Cyrus (*voy.*), son vainqueur (548), s'empara de ses états. Conquise sur les Perses par Alexandre (334), la Lydie tomba après sa mort au pouvoir des rois de Syrie qui la gardèrent jusqu'à la défaite d'Antiochus-le-Grand à Magnésie (189); les Romains la cédèrent alors à Eumène II, roi de Pergame, leur allié. Enfin, Attale III, l'un des successeurs d'Eumène, ayant laissé par testament ses états au peuple romain, la Lydie passa sous la puissance de Rome, et de là sous celle des empereurs grecs, jusqu'aux conquêtes de Tamerlan, de Bajazet (*voy.* ces noms) et des Turcs. F. D.

LYMPHATIQUE (SYSTÈME), assemblage de vaisseaux diversement repliés servant à la circulation d'un fluide particulier appelé *lymphe*, qui ne se trouve que chez les animaux vertébrés. Ce système, appelé *absorbant*, paraît avoir pour fonction principale de reprendre au sein des parties vivantes les matériaux usés par l'usage de la vie, et de les porter dans la grande circulation sanguine qui les élimine ou les utilise par diverses voies. Les vaisseaux lymphatiques sont donc des organes de décomposition, et par conséquent ils sont répandus comme les vaisseaux sanguins et comme les nerfs dans toutes les parties du corps.

L'existence des vaisseaux lymphatiques paraît avoir été ignorée des anciens : leur découverte, revendiquée par plusieurs auteurs, appartient à Olaus Rudbeck, anatomiste suédois du XVII^e^ siècle. Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on n'ait pas aperçu plus tôt ces vaisseaux qui sont extrêmement ténus et sans couleur. Les injections de mercure, les rendant évidents, font reconnaître qu'ils sont innombrables et forment un lacis inextricable; que, partis de tous les points du corps, ils se rendent à un canal central situé sur le côté gauche de la colonne vertébrale, où aboutissent aussi les vaisseaux chylifères. Ce vaisseau principal a reçu le nom de *canal thoracique;* son extrémité supérieure aboutissant à la veine sous-clavière gauche y verse le chyle et la lymphe qui s'y mêlent au sang veineux revenu des parties supérieures. Dans leur trajet les vaisseaux lymphatiques rencontrent, principalement au voisinage des articulations, les ganglions lymphatiques, amas de vaisseaux repliés sur eux-mêmes, qui paraissent faire subir à la lymphe une élaboration particulière.

La circulation lymphatique est, comme la circulation veineuse, lente, insensible et favorisée par des valvules qui coupent les colonnes de liquide et les empêchent de rétrograder. C'est en vertu de la capillarité que les extrémités les plus déliées des lymphatiques absorbent les molécules de la lymphe. On reconnaît facilement deux plans de lymphatiques, l'un superficiel et l'autre profond qui communiquent entre eux par des anastomoses (*voy.*) fréquentes, et d'autant plus nécessaires que cette circulation devait rencontrer de nombreux obstacles.

La structure des vaisseaux lymphatiques est toute cellulaire; on y montre deux membranes dont l'une, intérieure, est analogue aux séreuses, tandis que l'autre, extérieure, est lamellaire. La pathologie a éclairé l'histoire du système

lymphatique. On a vu, dans quelques circonstances, les vaisseaux et les ganglions s'enflammer, s'engorger, dégénérer. Ces accidents se manifestent d'une manière à peu près constante chez des sujets remarquables par la mollesse et la pâleur de leurs tissus; on a donné le nom de *constitution* et de *tempérament lymphatiques* à cette disposition organique prédominante chez l'enfant et chez la femme, et dont l'aberration extrême est l'affection scrofuleuse (*voy.* Scrofule). Chez le sujet lymphatique, tous les actes de la vie présentent un caractère particulier de lenteur et de faiblesse qui a frappé trop exclusivement peut-être les observateurs, et a suscité la méthode des toniques prodigués en pareil cas. Il est vrai de dire que l'on voit le tempérament lymphatique naître, pour ainsi dire, et se développer sous l'influence des causes débilitantes tandis qu'il se modifie par l'action des causes opposées.

La lymphe, appelée aussi *sang blanc*, est le fluide qu'on se procure en ouvrant le canal thoracique chez un animal tué après trois ou quatre jours de jeûne, ou bien qu'on recueille après avoir piqué un gros tronc lymphatique. Elle est d'une couleur jaunâtre, limpide et transparente, d'une odeur peu prononcée, d'une saveur salée, d'une consistance légèrement visqueuse, un peu plus pesante que l'eau distillée. Abandonnée à elle-même et refroidie, elle se partage comme le sang en deux portions, analogues, l'une au caillot, l'autre au sérum. Mais le premier ne présente qu'une très faible quantité de matière colorante.

L'analyse chimique de M. Chevreul y a fait découvrir un peu de fibrine, une plus grande quantité d'albumine, du muriate de soude, quelques atomes de carbonate de soude, de phosphate, de chaux, de magnésie et de soude.

Il est extrêmement difficile de se procurer de la lymphe, et par conséquent d'en évaluer la quantité absolue qui doit être infiniment moindre que celle du sang, si l'on considère l'exiguïté des vaisseaux qui la renferment.

On ne saurait attribuer à la lymphe d'autres usages que de contribuer à l'entretien et au renouvellement du sang. Mais elle ne figure là qu'en seconde ligne; il semble que la nature ait eu en vue d'utiliser un résidu en le mêlant au chyle et au sang. Poussé par la circulation dans les organes sécréteurs, la lymphe leur fournit les matériaux qu'ils éliminent sous diverses formes. Quelques physiologistes pensent que la lymphe est un liquide plus animalisé que le chyle, et qui doit être considéré comme un fluide de composition. La science est indécise, bien que la première opinion compte un plus grand nombre de partisans. F. R.

LYNCH-LAW, ou Loi de Lynch*. C'est une justice sommaire et brutale que le peuple exerce, aux États-Unis, contre les individus, coupables à ses yeux, qui échappent par un acquittement, par une condamnation trop douce, ou par l'impunité, à la rigueur des lois pénales. La victime est pendue, ou frappée d'un certain nombre de coups de fouet. Quelquefois on se contente de l'enduire de poix et de la rouler dans la plume. Suivant le capitaine Marryat, dont on peut consulter à ce sujet le *Voyage en Amérique*, la loi de Lynch, dans les premières colonies américaines, n'était autre chose que cette justice patriarcale que toute communauté qui ne s'est pas encore donné des lois écrites exerce envers ceux de ses membres qui la troublent. R-y.

LYNDHURST (John Singleton Copley, baron) est né à Boston, le 21 mai 1772. Son père, peintre distingué, vint s'établir en Angleterre à la fin de la guerre de l'indépendance. Il est l'auteur de plusieurs tableaux que la gravure a popularisés : *la Mort de Chatham*, celle *du major Pierson*, le *Siége de Gibraltar*, etc. Néanmoins il n'avait pas de fortune, et destinait son fils à l'état ecclésiastique. Mais, au sortir de Cambridge, où il avait fait d'excellentes études, le jeune Copley préféra la carrière du barreau. Il défendit avec talent plusieurs accusés politiques, et entre autres le conspirateur Thistlewood (1820). Jeune, brûlant du désir de se faire un nom, il professa alors des opinions avancées que

(*) On a traduit : *Loi de la lanterne ;* mais l'étymologie du mot *lynch* n'est pas connue. Le verbe *to lynch* est aussi usité, et l'on dit proverbialement le *Juge Lynch*, le *Code de Lynch*.

l'on a reprochées depuis plus d'une fois au chancelier tory. Quoi qu'il en soit, lord Liverpool (*voy.*) et ses amis politiques devinèrent ce qu'il y avait chez ce jeune homme de talent et d'avenir. Ils le firent élire membre du parlement et franchir rapidement tous les degrés de l'avancement judiciaire. Solliciteur-général lors du procès de la reine Caroline, il montra beaucoup de modération et se renferma soigneusement dans son rôle officiel. En 1824, il fut nommé *attorney-general* et envoyé pour la seconde fois, par les électeurs d'Ashburton, à la Chambre des communes. Aux élections de 1826, il aspira à l'honneur d'y représenter l'université de Cambridge et fut élu avec lord Palmerston après une lutte animée. Déjà membre du conseil privé, maître des rôles, la retraite de lord Eldon (*voy.*) des fonctions de chancelier ouvrit bientôt à son ambition une carrière plus belle encore. Porté par un puissant parti auquel il était devenu nécessaire, rien ne le séparait plus du sac de laine que la question de l'émancipation catholique (*voy.*) que le ministère était résolu à faire passer, mais que sir John Copley avait vigoureusement combattue à la Chambre des communes. Cette fois l'amour du pouvoir triompha d'une de ses antipathies les plus vives. Il se résigna à une concession dont les sceaux et la pairie furent le prix (avril-mai 1827).

Lord-chancelier sous les trois ministères de Canning, de lord Goderich (*voy.* Ripon) et du duc de Wellington, lord Lyndhurst apporta dans la partie judiciaire de ses fonctions une sagacité qui remplaçait sans trop de désavantage la longue expérience de son prédécesseur; mais en prenant rang dans la chambre haute, il épousa toutes les passions de l'aristocratie avec l'ardeur d'un homme nouveau, et porta à l'extrême les doctrines tories dont il fut l'organe le plus habile. Il ne rendit les sceaux qu'en 1830, à l'avénement de lord Grey (*voy.*), auquel il fit alors une vigoureuse opposition. Ce fut sur sa motion, tendant à modifier le bill de réforme, que celui-ci résigna ses fonctions en 1831, mais pour les reprendre bientôt après. En décembre 1834, les tories ayant réussi à s'installer un moment au pouvoir, lord Lyndhurst, chef-baron de l'échiquier depuis janvier 1833, accepta de nouveau le poste de chancelier sous le premier ministère de sir Robert Peel (*voy.*). On sait que lord Melbourne et ses collègues revinrent aux affaires en avril 1835.

Le cabinet whig, pendant toute sa durée, eut dans lord Lyndhurst un adversaire d'autant plus redoutable que nul ne savait mieux donner à des attaques passionnées les formes de la modération. En 1837, ce fut lui qui fit adopter par le parlement, contre les actes de lord Durham, gouverneur du Canada, un blâme destiné à rejaillir sur l'administration qui l'avait nommé. En août 1839, il fut un des plus actifs instruments de la coalition qui se forma entre les tories et les radicaux à l'occasion des affaires de la Jamaïque, et qui amena encore une fois la dissolution momentanée du ministère whig. Mais son opposition prenait surtout un caractère de passion et presque de personnalité dans les questions qui regardaient l'Irlande. L'éternel bill des corporations municipales irlandaises, tant de fois reproduit sans succès, et sur le terrain duquel les amis comme les adversaires de ce malheureux pays semblaient s'être donné rendez-vous, a retrouvé à toutes ses phases lord Lyndhurst sur la brèche pour le repousser, et lorsqu'enfin, de guerre lasse, le principe de ce bill est sorti de l'urne parlementaire en 1840, ce ne fut pas sans des mutilations portant encore la trace de la même main hostile.

Enfin cet événement que lord Lyndhurst avait prédit tant de fois, et qu'il avait si puissamment contribué à amener par ses redoutables attaques, la chute définitive du ministère Melbourne, se réalisa en août 1841. Il avait sa place marquée dans le ministère que sir Robert Peel (*voy.*) compléta au commencement de septembre. Il y figure en ce moment avec le titre de lord-chancelier, dont il est revêtu pour la troisième fois. R-Y.

LYNX. On comprend sous ce nom plusieurs espèces du grand genre chat, formant un groupe assez naturel que caractérise particulièrement l'existence

d'un pinceau de poils à l'extrémité des oreilles. Nous citerons en tête le *lynx proprement dit* (*felis lynx*), dont la taille est presque le double de celle du chat sauvage, le pelage roux, tacheté de brun, la queue très courte. La finesse de sa vue est proverbiale. Les anciens, amis du merveilleux, allaient jusqu'à lui attribuer la faculté de voir à travers les murailles. Ce carnassier, autrefois commun en Europe, est aujourd'hui refoulé dans quelques parties boisées et montagneuses de ce continent. Perché sur des arbres, il guette les petits mammifères, dont il fait sa proie. Cependant il ne craint pas d'en attaquer de plus forts que lui. Selon une opinion plus populaire que scientifique, il accompagnerait quelquefois le lion (*voy.*) dans ses excursions nocturnes, et lui servirait d'éclaireur. C'est un animal très destructeur. Le *lynx de Moscovie* ou *loup-cervier* (*f. cervaria*), de la taille du loup, est d'un gris argenté avec des taches noires; sa queue est touffue, noire à son extrémité. Sa fourrure est, dans le Nord, un objet assez considérable de commerce. Les plus belles viennent de l'Asie septentrionale, par la Russie, et se paient au-delà de 100 fr. Mais on confond dans le commerce, sous le nom de *loups-cerviers*, les pelages de 5 ou 6 espèces différentes, qui ont beaucoup d'analogie entre elles; tels sont : le *lynx polaire* (*f. borealis*); le *lynx d'Amérique* ou *chat-cervier des fourreurs* (*f. rufa*); le *lynx de Barbarie* ou *caracal* (*f. caracal*); le *chat-tigre* ou *sewal* (*f. sewal*); le *chat-parde* (*f. pardinus*); le *chat botté* (*f. caligata*); le *lynx des marais* ou *chaus*, qui fait la chasse aux oiseaux aquatiques. C. S-TE.

LYON (*Lugdunum* des Romains), la seconde ville de France par sa population et son industrie, est le chef-lieu du département du Rhône (*voy.*). Située au confluent du Rhône et de la Saône par 45° 45′ 58″ de lat. N., et 2° 29′ 9″ de long. or., elle communique avec les deux mers qui baignent les côtes de la France. Sa population était, en 1841, de 159,390 habitants. En 1836, elle était de 150,814 sans compter les grandes communes de la Guillotière, de Vaise et des Brotteaux. Les naissances étaient au nombre de 7,537, dont 2,060 naturelles. Le nombre des décès a été de 5,329, savoir : 2,597 mâles et 2,732 du sexe féminin. Dans la même année, il a été conclu 1,957 mariages.

Lyon est le siége d'une préfecture, de la 7^{e} division militaire, d'une cour royale dont le ressort embrasse les départements du Rhône, de l'Ain et de la Loire; d'une académie universitaire avec facultés de théologie, des sciences et des lettres, dont la juridiction s'étend sur les mêmes départements. Son archevêché a pour diocèse les départements du Rhône et de la Loire. Le métropolitain prend le titre de *primat des Gaules*, etc. Les réformés ont à Lyon une église consistoriale et les juifs une synagogue. Son hôtel des monnaies marque les pièces qui y sont frappées d'un D. Enfin, on trouve dans cette ville une grande quantité d'établissements scientifiques, littéraires ou d'utilité publique.

L'aspect de la ville de Lyon est des plus pittoresques. Placée sur la rive droite du Rhône et sur les deux rives de la Saône, elle s'élève sur les flancs des hauteurs de Saint-Just, de Fourvières et de la Croix-Rousse, couvre leurs plateaux et redescend ensuite dans la plaine où serpente le Rhône. Les rues de Lyon sont pour la plupart étroites et boueuses; on en peut néanmoins citer de fort belles. Les quais offrent une admirable promenade d'une longueur de 5 kilom. A l'extrémité méridionale de la ville, le cours du Midi, esplanade immense, bien plantée, s'étend du Rhône à la Saône. L'architecte Perrache en a conquis l'emplacement sur les deux fleuves qui baignent Lyon. Avant 1776, le Rhône et la Saône opéraient leur jonction en cet endroit. Un peu plus loin existait une île, nommée *île Mogniat:* Perrache, par une longue levée, détourna le cours du Rhône, reporta ainsi le confluent à 2 kilom. au sud, et l'île Mogniat fut réunie à la terre ferme. Aujourd'hui, la presqu'île Perrache forme un beau quartier neuf, tendant à s'accroître de jour en jour. Parmi les autres promenades, on peut citer les allées des Brotteaux; le quai en dehors de la barrière Saint-Georges, connu sous le nom

des *Étroits*, entrecoupé de grottes et d'accidents de terrain. On trouve encore aux portes de la ville les bois de Roche-Cardon, de la Tête-d'Or et de Charbonnière, où les promeneurs se donnent rendez-vous.

La plus belle place de Lyon est celle dite de Bellecour, d'une longueur de 316 mètres. Elle était autrefois ornée d'une statue équestre de Louis XIV, entourée de jardins, pelouses et jets d'eau. La révolution fit tout disparaître; mais Bonaparte releva les deux monuments qui la terminaient à l'est et à l'ouest, et la place prit son nom. Sous la Restauration, lorsqu'on eût fait ériger une nouvelle statue de Louis-le-Grand, elle prit le nom de ce roi. Dans le quartier Perrache, les places de la Liberté et du Champ-de-Mars sont tracées sur des proportions gigantesques; malheureusement, elles sont encore inachevées. Citons aussi la place des Terreaux, en face de l'hôtel-de-ville; la place des Célestins et la place Sathonay, où l'on a récemment élevé la statue de Jacquard (*voy.*). Le jardin des plantes, situé sur le penchant d'une colline, s'ouvre sur cette place et en augmente l'agrément.

Lyon est en général solidement bâti; mais les maisons, excessivement élevées, sont sans beauté et sans élégance. Un grand nombre de monuments remarquables fixent néanmoins l'attention du visiteur. L'hôtel-de-ville, construit de 1646 à 1655, est orné d'un fronton, aux côtés duquel on voit deux statues, Hercule et Pallas. La tour de l'horloge, qui s'élève au centre derrière la façade, a 48^m de hauteur. Dans le vestibule qui précède la cour immense autour de laquelle sont les innombrables bureaux de l'administration municipale, sont placées, à droite et à gauche, deux statues colossales, dessinées par Coustou et fondues en bronze par Coysevox (*voy.* ces noms) : elles représentent le Rhône et la Saône sous des figures emblématiques.

Le palais du commerce et des arts, vulgairement appelé *palais Saint-Pierre*, décore le côté méridional de la place des Terreaux : c'est l'ancienne abbaye des Dames-de-Saint-Pierre, religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, élevée au XVII^e^ siècle, et qui a été transformée en une sorte de temple scientifique et commercial; on y a disposé des galeries pour servir de musées, des salles en amphithéâtre pour les cours publics, une bibliothèque et un cabinet d'histoire naturelle. L'ancien réfectoire est devenu une salle de concerts, et les négociants y tiennent la bourse. On voit dans ce bâtiment, dont la façade a 102^m de longueur, une galerie de tableaux, salle immense où l'on a placé plus de 500 toiles, dont quelques-unes du plus grand prix.

Le collége royal est établi dans un vieux bâtiment occupé autrefois par les jésuites. La chapelle et la salle de la bibliothèque de la ville méritent d'être mentionnées pour leur construction remarquable (*voy.* BIBLIOTHÈQUE, T. III, p. 492). La fondation de l'Hôtel-Dieu remonte au commencement du VI^e^ siècle; on l'attribue au roi Childebert et à la reine Ultrogothe sa femme. Les bâtiments se divisent en deux parties bien distinctes, connues vulgairement sous les noms de petit ou vieux dôme et de grand dôme. Il est impossible de rien voir de plus grand, de plus noble, de plus magnifique que la façade; au milieu des ornements d'un style simple et sévère à la fois sont placées les deux statues des premiers fondateurs de l'hospice. Les lits consacrés aux indigents de tout sexe et de tous pays sont au nombre de 1,084. Quelques salles sont réservées à des malades qui paient une faible rétribution. Le chiffre moyen des malades soignés à l'Hôtel-Dieu de Lyon dépasse chaque année 12,000. Les frais se sont élevés à 511,149 fr. 4 cent. en 1839. *Voy.* HÔPITAUX ET HOSPICES, T. XIV, p. 230.

L'hôpital de la Charité n'admet que les vieillards des deux sexes qui ont au moins atteint l'âge de 70 ans, les enfants au-dessous de 10 ans exposés ou abandonnés, un nombre fixe d'incurables à places fondées, et enfin un nombre fixe aussi d'enfants malades de la ville et des faubourgs âgés de 2 à 9 ans, moyennant une rétribution de 25 cent. par jour. Le nombre des lits est de 655, sans compter 30 lits destinés aux filles enceintes.

Sur le coteau de Fourvières, on aperçoit de loin l'*hospice de l'Antiquaille*,

où l'on recueille les victimes de la débauche, les aliénés et les pauvres atteints de maladies de la peau. Le nombre des lits s'élève à 600.

Dix-huit églises sont ouvertes à Lyon à la piété des fidèles. La cathédrale est dédiée à saint Jean-Baptiste. Renversée plusieurs fois et plusieurs fois reconstruite, sa dernière réédification appartient aux XI^e^ et XII^e^ siècles; son portail ne fut même fini que sous Louis XI. Malgré le temps employé à cette construction, Saint-Jean est peut-être celle de toutes les basiliques de France qui montre le moins de contrastes de style; son architecture appartient au gothique pur; 4 gros clochers bas et un peu lourds s'élèvent aux angles. L'un d'eux renferme un bourdon qui pèse 17,500 kilogr. L'intérieur est d'une grande simplicité; mais la longueur des nefs, l'élévation des fenêtres, la multiplicité des colonnes et les vitraux en couleurs qui ne laissent pénétrer qu'un jour incertain et mystérieux, donnent à l'édifice un air de grandeur et de majesté. Une horloge curieuse (*voy.* T. XIV, p. 245) avec une sonnerie très compliquée et un savant mécanisme qui d'heure en heure faisaient chanter un coq et représenter une des scènes de la Passion de Jésus-Christ, est placée dans un des bras de la croix. Ce chef-d'œuvre de mécanique, construit en 1598 par un Bâlois, est maintenant immobile et muet. Tout auprès de cette horloge, dans la chapelle consacrée à Marie, est une vierge de Canova.

L'église de Saint-Nizier a été fondée par saint Pothin, premier évêque de Lyon. L'édifice actuel, qui est des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, est l'un des plus beaux monuments gothiques du royaume. Son portail en conque, ou *crypto-portique*, chef-d'œuvre de Philibert Delorme, est d'une composition admirable. Le clocher est surmonté d'une flèche pyramidale qui surpasse les plus hauts monuments de la ville basse. L'église des Chartreux, fondée par Henri III sur le haut de la colline des Carmélites, est digne d'être mentionnée surtout pour son magnifique autel de marbres précieux et son dôme élégant construit d'après les dessins de Servandoni. La modeste chapelle de Fourvières, bâtie en 1192, est célèbre par les miracles prodigieux que la tradition attribue à la madone à laquelle elle est dédiée. Cette chapelle occupe l'emplacement de l'ancien *forum Trajani*; le mot Fourvières est dérivé, dit-on, de *forum vetus*.

Riche en monuments anciens, Lyon possède aussi un grand nombre d'édifices modernes. Son Grand-Théâtre, son palais de justice, la galerie de l'Argue, la galerie de l'Hôtel-Dieu, ses deux prisons, sa chapelle expiatoire où sont déposés les ossements des victimes de la révolution, son marché, son grenier à sel, son abattoir et son entrepôt pour les liquides sont dignes de la seconde ville de France. Dix beaux ponts traversent la Saône, quatre autres font communiquer entre elles les deux rives du Rhône; deux gares servent à remiser les bateaux en hiver; et pour mettre la ville à l'abri des débordements, on a récemment entrepris d'élever deux digues destinées à protéger la rive gauche du Rhône, l'une au-dessus de la ville, et l'autre à la tête du pont de la Guillotière. Mais ces jetées n'ont pu être efficaces contre l'élévation des eaux survenue en 1840. Tous les journaux ont reproduit les détails de cet événement sinistre qui dans la seule ville de Lyon a causé une perte évaluée à près de 16 millions de fr. Douze forts détachés, construits depuis 1830, font, en outre, de Lyon une place militaire d'une haute importance.

Au confluent de la Saône et du Rhône, et comme assise sur ces deux grands fleuves, dont les ports de déchargement sont fort beaux, Lyon est devenue un immense entrepôt où arrivent et s'échangent les marchandises du Midi et du Nord. Cette ville est le point où se réunissent les routes de Paris, de Marseille, de Bordeaux, de Genève et de la Suisse, de l'Italie et de l'Auvergne. Un chemin de fer l'unit déjà à Saint-Étienne (*voy. dép. de la* LOIRE), un autre doit la relier à la capitale et à Marseille. Les sources de la richesse lyonnaise sont dans son commerce autant que dans son industrie qui est immense et dont les branches sont très variées; les principales sont l'orfévrerie, la coutellerie, la préparation des

cuirs, la verrerie et cristallerie, le travail des métaux, les produits chimiques, les papiers peints, l'impression sur étoffes de soie et de coton, le blanchiment des toiles, la passementerie, la chapellerie, la teinture, la confection des tulles, et enfin par-dessus tout, la fabrication des étoffes de soie.

C'est vers le milieu du xv^e^ siècle que le tissage des étoffes de soie fut introduit à Lyon par des Italiens que les longs troubles civils avaient chassés de leur pays *. La protection royale éleva au plus haut degré la prospérité de cette cité; mais la révocation de l'édit de Nantes en tarit les sources par l'exil de 10,000 familles qui portèrent leur industrie à l'étranger. De nouvelles inventions suivies de nouveaux malheurs y ramenèrent tour à tour le bien-être et la misère. Le siége de 1793 et le blocus continental lui furent également funestes; mais avec la paix, et malgré la concurrence, le métier à la Jacquard lui donna une nouvelle vie. Cependant, après 1830, l'encombrement causa de nouvelles crises; les métiers s'arrêtèrent, et la misère enfanta plus d'une fois l'émeute qui ensanglanta les rues de cette ville populeuse et industrielle. On peut évaluer à près de 30,000 le nombre des métiers mis en mouvement à Lyon et dans son arrondissement. On en estimait le total du produit, pour 1835, à 112 millions de fr. Un sixième seulement est consommé dans l'intérieur du royaume, le reste est exporté en Italie, en Espagne, en Angleterre et surtout en Amérique. Cette fabrication est une des sources les plus précieuses de la richesse nationale. Elle est entre les mains de 500 fabricants principaux et de plus de 100,000 ouvriers.

Lyon possède un tribunal et une chambre de commerce, un conseil de prud'hommes, un entrepôt, une banque publique créée en 1836. L'école de la Martinière, fondée par le major Martin et ouverte en 1826, et l'école des beaux-arts dite de Saint-Pierre, établie sous l'empire et entretenue aux frais de la ville, ont pour but de donner, la première à 200 élèves, la seconde à 150, l'instruction la plus conforme à la carrière industrielle qu'ils se proposent de suivre, soit comme simple ouvrier, soit comme dessinateur. *Voy.* Soieries.

Histoire. Selon certains auteurs, Lyon aurait été fondée 200 ans av. J.-C. par ces mêmes Phocéens qui bâtirent Marseille. D'autres, au contraire, prétendent qu'elle n'existait pas avant l'invasion romaine dans les Gaules. Cette dernière opinion est la plus généralement admise, sans doute parce que César ne fait point mention de *Lugdunum*. Aussi lit-on dans la plupart des historiens que le consul Lucius Munacius Plancus reçut du sénat, l'an 712 de Rome (41 av. J.-C.), l'ordre d'établir une ville au confluent de la Saône et du Rhône pour les Viennois qui, chassés par les Allobroges, étaient venus s'y réfugier. Quoi qu'il en soit, *Lugdunum* prit bientôt une grande importance. Auguste y résida trois ans et l'éleva au rang de chef-lieu d'une des quatre provinces gallo-romaines (*voy.* Gaule, T. XII, p. 193). Agrippa en fit le point de départ de quatre voies militaires qui traversaient le pays. Néron releva la ville ruinée par un incendie et lui donna la prééminence sur *toutes les autres villes des Gaules*. Le commerce y jeta depuis de si profondes racines que, malgré les événements de toute nature, il n'a plus jamais déserté le confluent du Rhône et de la Saône. Lyon eut la gloire d'être la première église des Gaules, mais aussi le sang des premiers confesseurs de la foi nouvelle y coula en abondance. Aux persécutions religieuses se joignirent les désordres qui bouleversaient l'empire, et les factions qui agitèrent Rome pendant les siècles suivants. Quand l'empire romain fut tombé, les barbares fondirent sur la ville à plusieurs reprises. Attila en fit un monceau de ruines.

Malgré ses malheurs, vers la fin du v^e^ siècle, devenue capitale du royaume de Bourgogne (*voy.*), Lyon était déjà descendue des hauteurs de Saint-Just et de Fourvières pour s'étendre sur les rives des deux fleuves. Elle fit un moment partie du royaume des Francs; mais vers

(*) *Voir* Schnitzler, *De la création de la richesse, ou des intérêts matériels en France*, T. I^er^, pag. 272. Cet ouvrage récemment publié renferme des détails très développés sur l'industrie lyonnaise.

965, le roi Lothaire II la céda, pour la dot de sa sœur Marguerite, à Conrad le Pacifique, roi de la Bourgogne transjurane. Lyon appartint une seconde fois aux Bourguignons jusqu'à la mort de Rodolphe III, fils de Conrad. A cette époque (1032), l'archevêque de Lyon, Burchard, frère de ce même Rodolphe, profitant des efforts faits par les seigneurs de Bourgogne pour se rendre indépendants, s'empara de la souveraineté temporelle et la transmit à ses successeurs. Alors commença une nouvelle période de calamités. Cet état de choses dura jusqu'en 1274, où Philippe-le-Hardi réunit la province à la couronne de France. Mais ce ne fut qu'en 1312 que Philippe-le-Bel obtint de l'archevêque Pierre de Savoie la cession de tous ses titres de souveraineté.

Sous le gouvernement de nos rois, Lyon, enrichie par l'industrie, devint une des villes les plus florissantes du monde. Administrée par des hommes de son choix, exempte d'impôts, elle avait joui une des premières d'une entière liberté municipale. Elle offrait au commerce toutes les garanties désirables: aussi au XIV^e^ siècle, ses draps, sa chapellerie, au XV^e^ son imprimerie, sa corderie, sa tannerie, sa fabrique de cartes étaient renommés partout; au XVI^e^ siècle, ses futaines, ses draps d'or, d'argent et de soie, ses étoffes façonnées lui assuraient déjà la suprématie qu'elle possède aujourd'hui. Par ordre de François I^er^, elle fut entourée de murs et de bastions formidables qui subsistèrent jusqu'en 1793. On en voit encore une assez grande partie au nord, entre la ville et la Croix-Rousse, depuis le fort Saint-Jean jusqu'au bastion de Saint-Clair.

En 1789, Lyon préservée par son régime municipal des maux qui affligeaient le reste de la France, ne désirait point une révolution. Cependant le premier cri de liberté y trouva des échos, et le château de Pierre-en-Cise, bastille construite dans le moyen-âge, tomba avec la bastille parisienne; mais Lyon ne suivit le mouvement révolutionnaire qu'avec une extrême froideur. Pour la punir, la Convention nationale frappa la ville d'une réquisition énorme; on dressa des listes de proscription et d'impositions forcées. Indignés, les Lyonnais prirent les armes, le 29 mai 1793, renversèrent les représentants du pouvoir, et, sous les ordres de Précy, soutinrent un siége contre l'armée révolutionnaire. La Convention triompha facilement de la résistance, et une fois maîtresse de la ville, commença une sanglante réaction. On décréta que l'on changerait le nom de Lyon en celui de *Commune affranchie*. Sur les décombres, ajoutait le décret, s'élèvera un monument avec cette inscription : « Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus! » et pour exécuter cette loi barbare, Couthon se faisait porter dans les rues, un marteau à la main, et frappant les maisons, il s'écriait : « Maison rebelle, la loi te frappe; sois détruite! » C'est alors que furent renversés les monuments de la place Bellecour. Pendant ce temps, coupables ou non, royalistes ou républicains, des malheureux périssaient par centaines sous la mitraille de Collot-d'Herbois (*voy.* ces noms et FOUCHÉ); d'autres cherchaient dans l'exil à sauver leurs têtes. Cette belle industrie, jadis apportée par des proscrits, était sur le point de quitter la ville avec d'autres proscrits. Mais les Lyonnais, jaloux de la prospérité de cette France qu'ils adoraient malgré ses rigueurs, rapportèrent plus tard avec fierté la richesse et le bonheur dans leur ville natale.

Lyon fut encore ensanglanté à la réaction du 9 thermidor. Napoléon l'embellit. En 1815, deux princes essayèrent en vain d'y organiser une résistance contre son retour. Après la révolution de juillet, les émeutes y firent plusieurs fois couler le sang. Celles de 1831 et de 1834 laissent un douloureux souvenir dans l'histoire de cette cité. Le 21 novembre 1831, les ouvriers en soie, réclamant une augmentation de salaire, prirent les armes, repoussèrent les troupes, firent prisonniers le préfet et le général commandant la division, et s'emparèrent de l'hôtel-de-ville. Le maréchal Soult et le duc d'Orléans partirent aussitôt; mais tout était déjà rentré dans l'ordre lorsqu'ils y arrivèrent. Au mois d'avril 1834, les mêmes causes, exploitées par les passions politiques, amenèrent une plus dé-

plorable collision (*voy.* Gasparin). Le procès des *mutuellistes* (association formée pour défendre les intérêts généraux de la classe ouvrière, et qui avait défendu le travail chez quelques fabricants, parce qu'ils avaient baissé les prix de la façon) en fut le signal. Mais après cinq jours d'un combat acharné et impitoyable, l'armée resta maîtresse de tous les points. Le contre-coup de cette insurrection se fit sentir dans plusieurs parties de la France et à Paris surtout.

On peut consulter sur la ville de Lyon : *Description historique de Lyon*, par Cochard, Lyon, 1817, in-12; *Guide du voyageur à Lyon*, par le même, 1826, in-12; *Histoire de Lyon*, par Clerjon, 1829, in-8°; *Voyage pittoresque dans Lyon et ses faubourgs*, par Chapuy, 1824; et enfin *Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône*, par M. Fortis, 1821-22, 2 vol. in-8°, av. pl. J. C-T.

LYONNAIS, ancienne province française dont Lyon était la capitale, et qui forme aujourd'hui les départements du Rhône et de la Loire (*voy.* ces mots). Il était borné au nord par le Mâconnais et la Bourgogne, au nord-ouest par le Bourbonnais, à l'est par le Dauphiné, au midi par le Vivarais et le Velay; à l'ouest les montagnes le séparaient de l'Auvergne. Le Lyonnais formait un gouvernement comprenant le Lyonnais proprement dit, le Beaujolais et le Forez (*voy.* tous ces noms). Les principales rivières du Lyonnais sont la Saône, le Rhône et la Loire (*voy.* ces noms).

Anciennement, les peuples du Lyonnais s'appelaient *Segusiani*; ils furent sous la dépendance des Ædui (*voy.* Éduens) jusqu'à l'empire d'Auguste qui les affranchit. Aussi Pline les nomme-t-il *Segusiani liberi*. *Voy.* sur la *Gallia lugdunensis*, le mot Gaule, T. XII, p. 193. Z.

LYRE, instrument à cordes, dont l'invention attribuée à Apollon, Orphée, Linus, Amphion, etc., mais plus généralement à Mercure (*voy.* ces noms), remonte incontestablement à la plus haute antiquité. Une des hymnes données ordinairement sous le nom d'Homère contient un récit fort détaillé des circonstances de cette découverte, que Mercure aurait faite étant encore au berceau. Sans reproduire ici le récit du poëte grec non plus que les narrations analogues de divers mythographes, nous remarquerons que tous les écrivains s'accordent pour présenter une écaille de tortue comme ayant fourni l'idée primitive et la partie essentielle de l'instrument.

La forme de la lyre a beaucoup varié tant chez les Égyptiens que chez les Grecs; mais sa construction peut, dans tous les cas, être rapportée à certaines règles qui lui donnent cinq parties principales : 1° la caisse, qui, dans l'origine, fut si l'on veut une écaille de tortue, et qui a été depuis une sorte de boîte en bois de figure quelconque; 2° la table, consistant souvent en une simple pièce de peau sèche tendue au-dessus de la partie creuse du corps précédent; 3° les montants qui étaient, dit-on, dans l'origine, des cornes de bœuf et s'adaptaient à la caisse de l'instrument où ils demeuraient fixés; 4° le joug qui se plaçait en travers d'un montant à l'autre; 5° les cordes qui s'attachaient d'une part à la caisse, de l'autre au joug. On plaçait souvent celui-ci, non pas parallèlement à la base, mais de telle manière que le point d'union aux montants fût beaucoup plus abaissé à une de ses extrémités qu'à l'autre. Cette position donnait la facilité d'accorder l'instrument; on faisait glisser les cordes le long du joug, et elles se tendaient davantage à mesure qu'on les portait vers son côté le plus élevé. Elles furent d'abord au nombre de 3, on en mit ensuite 4, 7 et un plus grand nombre; tout le monde sait que Timothée fut banni de Sparte pour en avoir ajouté une 8e; mais cet exemple n'effraya pas les novateurs, et les monuments nous ont prouvé que le nombre des cordes alla toujours en augmentant : ils nous ont montré des lyres à 18 cordes usitées même en Égypte.

La lyre se touchait tantôt avec les doigts, tantôt au moyen d'un *plectre* (*plectrum*), et aussi des deux manières à la fois; en ce dernier cas, l'instrument se pinçait de la main gauche, tandis que le plectre, promené par la droite sur toutes les cordes à la fois, indiquait par ses

accords informes le rhythme du morceau. Cette manière de jouer est encore en usage chez les Abyssins qui se servent de lyres grossièrement confectionnées, mais composées exactement de toutes les parties énumérées plus haut.

En Europe, l'usage de la lyre paraît s'être perdu au moyen-âge et même à une date assez éloignée de nous. Après l'époque de la renaissance, ce nom fut imposé à différents instruments qui avaient assez peu de rapport avec la lyre des anciens; ceux qui jouirent de quelque crédit furent la *lira da braccio*, véritable *ténor de viole* monté de sept cordes, et qui se jouait comme le violon au moyen d'un archet, et la *lira da gamba*, autrement *lirone*, ou *arciviola di liuto*, qui se jouait et se tenait comme le violoncelle, mais portait douze ou seize cordes. On a aussi donné quelquefois le nom de lyre à la vielle et à un autre instrument à manivelle que l'on appelait *lyre allemande* ou *rustique* (*Leyer*).

Le goût que prirent à la fin du dernier siècle les Français pour les meubles et habillements grecs, donna l'idée de ressusciter la lyre antique en y joignant un manche de guitare qui, partant de la caisse, s'élevait au niveau du sommet des montants; la forme gracieuse de l'instrument lui procura une vogue passagère, puis on revint à la guitare, moins élégante, à la vérité, mais plus maniable, et à laquelle on trouvait d'ailleurs une plus forte résonnance.

L'observation qui termine notre article Luth est aussi applicable à la lyre, et les poëtes sont bien excusables d'avoir continué, dans leurs vers, de demander des inspirations à l'instrument qui en a fourni de si sublimes aux beaux génies de l'antiquité. J. A. DE L.

LYRIQUE (POÉSIE). La poésie lyrique est, à proprement parler, celle qui naît aux accords de la lyre (*voy.*); poésie toute de spontanéité et d'inspiration, qui est comme le cri instinctif des passions du poëte, poésie d'amour et d'adoration quand il aime, de haine et de vengeance quand il hait, poésie en un mot dans laquelle toutes les émotions de son cœur se répandent avec effusion. Dans l'origine, toute poésie était lyrique; mais lorsque le rhythme, la cadence, la rime, etc., eurent été imaginés pour suppléer à la mélodie musicale, la poésie chantée perdit peu à peu de son prestige jusqu'à ce qu'elle fût détrônée tout-à-fait par la poésie parlée ou déclamée. Aujourd'hui, on ne chante plus, on écrit des vers, et c'est par une sorte de fiction qu'on donne le nom de poésies lyriques à des poëmes qui ne sont pas chantés, mais qui offrent quelque analogie, pour la forme et pour le fond, avec les poëmes chantés de l'antiquité : l'ode, la chanson, la ballade.

L'*ode*, désignée aussi sous le nom d'*hymne* ou simplement de *chant*, est héroïque ou religieuse : les *cantates*, et ce que nos poëtes contemporains ont qualifié bizarrement de *messéniennes*, d'*harmonies*, d'*orientales*, etc., n'en sont que des variétés. La noblesse et la grandeur des pensées, l'exaltation du sentiment, la richesse des images, et en un mot l'inspiration dans tout ce qu'elle a de plus pur et de plus élevé, tels sont les caractères propres à l'ode. La *chanson* est plus sobre d'ornements; son allure est moins majestueuse, son ton plus calme; son coloris a des teintes plus douces. Elle revêt différents caractères : le *dithyrambe*, la *romance*, l'*élégie* (*voy.* ces mots) rentrent dans ce genre. Dans le dithyrambe, le poëte s'abandonne tout entier au plaisir qui l'échauffe; dans la romance, il est tendre, rêveur, passionné; dans l'élégie, il pleure et fait pleurer :

Il faut que le cœur seul parle dans l'élégie.

Pour ce qui est de la chanson (*voy.*) proprement dite, elle doit racheter par les agréments de l'esprit ce qui lui manque en agréments poétiques : c'est, avec la romance et le dithyrambe, le seul poëme où le chant se soit généralement conservé chez les modernes. Enfin la *ballade* est héroïque ou romantique : dans le premier cas, elle tient de l'ode dont elle emprunte le langage figuré, l'élévation des pensées; dans le second, elle se rapproche plutôt de la romance dont elle aime la grâce, la délicatesse, la simplicité. Quant à la technique ou facture du vers dans les poésies lyriques, rhythmées ou simplement accentuées comme en français, elle est aussi variée que la nature des sentiments que le poëte veut peindre C'est ce que Fran-

çois de Neufchâteau a exprimé dans les vers suivants pour la poésie des Grecs :

Chaque genre eut son rhythme.....
La modeste élégie eut recours au distique;
Archiloque s'arma de l'iambe caustique;
A des mètres divers, Alcée, Anacréon
Prêtèrent leur génie, et leur gloire et leur nom.

Mais dans les poésies qui n'étaient soumises qu'au parallélisme, comme celle des Hébreux, ou à l'allitération, comme celle des anciens Scandinaves, ces différentes modifications ne devaient pas exister, et alors, le rhythme musical se réglait sans doute sur les inspirations du poëte.

Trois périodes sont plus particulièrement remarquables dans l'histoire de la poésie lyrique : l'âge des bardes ou rhapsodes qui remonte à la plus haute antiquité; l'âge des troubadours (*voy.* ces mots) qui s'ouvre vers le IX^e^ siècle; et l'âge moderne qui commence pour la France avec Malherbe. Nous indiquerons rapidement les poëtes qui ont jeté le plus d'éclat dans l'une et l'autre de ces périodes.

Dans l'Orient, les Hébreux se présentent au premier rang. Nulle part ailleurs la poésie sacrée n'a eu de plus nobles inspirations. Que de simplicité et que de grandeur dans les hymnes de David (*voy.* PSAUMES)! Que de beautés inimitables jetées à profusion! L'antiquité n'a rien produit de comparable, et l'on devrait presque ajouter foi aux prodiges qui sont racontés d'Amphion et d'Orphée pour croire que le psalmiste a eu des rivaux parmi les Grecs. Mais en Grèce où l'esprit guerrier dominait, où l'Olympe était peuplé de héros, les hymnes à Dieu devaient être des chants de guerre et de triomphe. Le plus fameux de tous les poëtes lyriques auxquels la Grèce a donné le jour, Pindare, que son émule Horace compare à un fleuve majestueux où tous les poëtes vont s'abreuver, consacrait sa lyre à la louange des vainqueurs aux jeux publics. Ses *Olympiques* et ses *Pythiques* respirent le plus vif enthousiasme lyrique; mais ils justifient mal, au sentiment de bien des critiques, les éloges immodérés qu'on leur a prodigués. Le nom d'Anacréon réveille des souvenirs plus doux. Le dieu de la guerre n'était pas seul honoré en Grèce, les plaisirs aussi avaient leurs autels; ils devaient donc avoir leurs prêtres et leurs oracles. Le chantre de Téos remplit ce ministère, et il le remplit avec autant de zèle que de talent. Ses chansons que le vin et l'amour ont inspirées sont des modèles de grâce et d'esprit. Horace, chez les Latins, marcha sur les traces de ces maîtres de la lyre. Mais quoique offrant des beautés du premier ordre, ses chants se ressentent peut-être quelquefois de la gêne qu'il éprouvait de faire entrer dans des mètres grecs des poésies latines. Un grand nombre de ses odes ne sont que des traductions libres ou des imitations du grec; et néanmoins il a su conquérir, à force de talent, une sorte d'originalité. Après lui, la poésie lyrique ne fit plus que décliner. L'élégie seule trouva encore des poëtes qui firent résonner agréablement son rhythme plaintif sur les cordes de leur lyre : Catulle, Ovide, Tibulle. *Voy.* tous ces noms et les suivants.

Dans le Nord, la poésie lyrique jeta aussi quelques mâles accents. Sans parler des chants de l'Edda (*voy*), on ne peut passer sous silence le barde Ossian, quoique l'authenticité de ses chants ait été contestée. Ses poésies, étonnant mélange de pensées profondes et de sentiments vrais, de simplicité et de grandeur, le placent au niveau des plus beaux génies de l'antiquité.

Vers le IX^e^ siècle, la poésie lyrique rentre en Europe avec les Arabes. Alors commence à poindre l'ère brillante des troubadours. Après s'être retrempée en Espagne, la chanson passe les Pyrénées, se répand dans le midi de la France, et de là rayonne dans tous les sens, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en Écosse, en Scandinavie. En Allemagne, elle jeta son plus vif éclat à la cour des Hohenstaufen; les *Minnesinger* ne tardèrent pas à rivaliser avec leurs maîtres : Wolfram d'Eschenbach, Godefroy de Strasbourg, Conrad de Würtzbourg sont de nobles enfants de Bertrand de Born, de Sordello, de Geoffroy Rudel, de Guillaume Faydit. L'Écosse, l'Angleterre eurent leurs *minstrels;* l'Italie, l'Espagne, leurs troubadours; la Scandinavie, ses scaldes. La *Divina commedia*, magnifique ballade héroïque, et les sonnets de Pétrarque pourraient être regardés comme la

dernière expression de la poésie des troubadours. Dans le XVI^e^ siècle, la poésie lyrique est en plein âge de décadence : ni l'ode antique, ni la *canzone*, ni la romance ne fleurissent plus. En France, « Malherbe, Racan, Rousseau lui-même, dit Marmontel, ont voulu être élégants, nombreux, fleuris; ils n'ont presque jamais parlé à l'âme ; leurs odes sont froidement belles, et on les lit comme ils les ont faites, c'est-à-dire sans être émus. » Ce jugement sévère paraîtra mérité, et on pourrait peut-être l'appliquer à tous les lyriques modernes, même les plus célèbres. Cependant il y a quelques noms hors de ligne : l'Italie a eu Métastase, que J.-J. Rousseau appelle « le seul poëte du cœur; » l'Allemagne, Klopstock, Schiller et Gœthe, ce génie incomparable qui a excellé dans tous les genres; l'Angleterre s'honore aujourd'hui de Thomas Moore; l'Écosse, de Burns; la Pologne, de Mickiewicz; la France a J.-B. Rousseau, É. Lebrun, Victor Hugo, dans l'ode; dans le genre élégiaque, Millevoye, Lamartine; mais surtout elle cite avec orgueil Béranger, qui n'a eu de rival, dans la chanson, ni chez les anciens ni chez les modernes. EM. H-G.

LYSANDRE, fils d'Aristocrite, un des plus célèbres généraux de Lacédémone, naquit vers l'année 470 av. J.-C. Il était de la race des Héraclides, mais non de la branche royale. Son illustre naissance, sa mâle éducation, son courage l'élevèrent au commandement des armées, et il s'y distingua par son habileté politique autant qu'en homme de guerre. C'est effectivement en détachant Éphèse des intérêts et de l'alliance d'Athènes, c'est en gagnant l'affection du jeune Cyrus (*voy.*) qui lui prodigua ses trésors, qu'il prépara adroitement la ruine de la rivale de Sparte et la glorieuse fin d'une guerre de 27 ans. Ce mémorable événement s'accomplit, l'an 404, à Ægos-Potamos (*voy.* ce nom). Lysandre ne se contenta pas de sa victoire : il en sut profiter, en établissant dans les villes de l'Asie-Mineure et de l'Archipel l'autorité de Sparte, et, l'année suivante, en assiégeant Athènes qui fut prise et contrainte à détruire ses murailles, à livrer ses vaisseaux, à changer même la forme de son gouvernement. Lysandre y établit trente archontes ou tyrans (*voy.*), ce qu'on appelle la domination des Trente. Ces glorieux succès, l'honneur d'avoir terminé la guerre du Péloponnèse, les éloges qui lui furent prodigués, enivrèrent Lysandre d'un orgueil téméraire et des plus ambitieuses espérances. Après s'être frayé la route au pouvoir suprême en établissant l'aristocratie dans les villes grecques d'Asie et de l'Archipel, en y confiant les charges publiques à ses hôtes et à ses créatures, il résolut de modifier la constitution de Sparte, d'y obtenir la couronne par l'élection et de régner ainsi sur la Grèce entière. Ne pouvant espérer d'abolir ouvertement des institutions consacrées par les siècles et par l'opinion, il usa d'artifice, il compta sur l'assistance des dieux et négocia avec leurs prêtres; mais il échoua dans ses tentatives de corruption auprès des oracles de Dodone, de Delphes et de Jupiter Ammon. Sa conduite même, à cet égard, allait être l'objet d'un acte d'accusation, lorsque, heureusement pour lui, la guerre éclata soudainement entre Sparte et Thèbes, et détourna l'attention publique. Chargé avec Pausanias de l'expédition contre les Thébains, Lysandre se hâta d'envahir la Béotie, prit Orchomène, s'empara de Lébadée, voulant, par la rapidité de ses victoires, éblouir ses concitoyens; mais, arrivé devant Haliarte, les Thébains l'attaquent à l'improviste et le tuent dans une sanglante mêlée, l'an 394 ou 95. Quelque temps après, Pausanias reprit aux ennemis les dépouilles mortelles de son collègue, et lui fit, à Haliarte même, de magnifiques funérailles.

Les biographes de Lysandre, Corn. Népos et Plutarque, lui reprochent, avec raison, d'avoir eu l'ambition d'arriver à la royauté, en changeant la constitution de son pays qui l'en écartait. Quant à son arrogance envers les vaincus qu'ils blâment également, elle peut s'expliquer par l'exaltation de son patriotisme et par la fierté des mœurs lacédémoniennes. Mais ce qui honore véritablement le vainqueur d'Ægos-Potamos et d'Athènes, c'est qu'il enrichit sa patrie, lui apporta 6 millions en argent comptant, la dota du revenu annuel d'une pareille somme imposée aux

Grecs asiatiques, et resta pauvre à ce point que ses filles n'eurent pour toute fortune et pour dot que le glorieux nom de leur père. F. D.

LYSIAS, l'un des dix orateurs attiques compris dans le canon des grammairiens d'Alexandrie, naquit à Athènes, l'an 459 av. J.-C. Son père, Céphale, était un riche syracusain, qui vint s'y établir, sur l'invitation de Périclès, son hôte et son ami, et qui s'y lia d'amitié avec l'élite des citoyens, notamment avec Socrate. Lysias fut élevé avec les enfants des premières familles, et par reconnaissance de l'accueil qu'avait reçu son père et de l'éducation qu'on lui donna, il regarda toujours Athènes comme sa patrie. A peine âgé de 16 ans, il partit avec la colonie que les Athéniens envoyèrent à Sybaris, depuis Thurium, dans la Grande-Grèce. Possesseur d'une fortune considérable, il entra, après avoir terminé ses études sous deux rhéteurs célèbres de Syracuse, dans l'administration des affaires de la colonie, et il y resta jusqu'à l'âge de 46 ans. L'issue funeste de l'expédition de Nicias en Sicile détacha du parti des vaincus un grand nombre d'alliés et surtout ceux d'Italie. Lysias, soupçonné avec raison de favoriser la cause athénienne, fut chassé de Thurium et revint à Athènes, dont les 400 étaient alors les maîtres. Il y avait à peine fixé sa demeure, que la défaite d'Ægos-Potamos (*voy.*), la prise d'Athènes et surtout la tyrannique domination des Trente l'obligèrent encore de s'enfuir; il se retira à Mégare, après avoir couru les plus grands périls et perdu une partie de sa fortune, mais sans désespérer de l'avenir. Aussi, lorsque, sous la conduite de Thrasybule (*voy.*), les exilés, qui s'étaient emparés de Phylé, voulurent rentrer dans Athènes, Lysias contribua de tout son pouvoir au succès de l'entreprise, en levant 500 soldats qu'il paya de ses propres deniers. Pour récompenser un si grand service, Thrasybule, après avoir rétabli l'ordre et les lois, proposa d'accorder à Lysias le droit de cité. Le peuple y consentit par un décret; mais sa décision n'ayant pas été portée dans les délais légaux à la sanction du sénat, le décret fut annulé. Privé de la qualité de citoyen dont il était si digne, Lysias resta néanmoins à Athènes et y acheva sa carrière qu'il voua tout entière à l'éloquence. Le nombre des discours qu'il composa pour le barreau, pour la tribune, pour les assemblées publiques, fut très considérable, puisque Photius, au IX^e^ siècle, en comptait encore 233. Il n'en reste plus que 34, mais ils suffisent pour justifier les éloges de tous les critiques grecs et romains. « Le style de Lysias, dit Denys d'Halicarnasse, se distingue par la grâce et la simplicité; c'est un des plus parfaits modèles du dialecte attique; c'est l'orateur le plus remarquable par la pureté de la diction. Aussi éclipsa-t-il les orateurs qui l'avaient précédé ou qui florissaient de son temps; et parmi ceux qui vinrent après lui, il en est bien peu qui lui soient supérieurs (*Examen des plus célèbres écrivains de la Grèce*, I, 2). » Encore doit-on attribuer, dans ce cas, son infériorité à ce qu'il composa la plupart de ses plaidoyers dans sa vieillesse et pour les autres, sans aborder lui-même la tribune. Il mourut octogénaire, l'an 379 av. J.-C.

Les discours de Lysias se trouvent dans les collections des *Oratores Attici*, dont les meilleures éditions sont celles de Reiske, Leipz., 1770-75, 12 vol. in-8°; et de Imm. Bekker, Berlin, 1823-24, 5 vol. in-8°. L'abbé Auger qui, en 1783, a donné de Lysias une traduction estimée, en a publié aussi, dans la même année, une édition gr.-lat., 2 vol. in-4°. Deux édit. bien supérieures à la précédente ont paru à Leipz., en 1829, et à Stuttgart, en 1831, l'une de C. Fœrtsch, l'autre de J. Franz. F. D.

LYSIMAQUE, un des lieutenants d'Alexandre-le-Grand dans son expédition d'Asie. Il était Macédonien de naissance, fils d'Agathocles, et se distingua de bonne heure par son courage et son habileté. A la mort d'Alexandre, il servit chaudement les intérêts de Perdiccas (*voy.* MACÉDOINE), et reçut en récompense le gouvernement d'une grande partie de la Thrace. Il étendit sa domination vers le nord, jusqu'au-delà des bouches de l'Ister (Danube), et l'affermit en soumettant les Odryses et leur prince Seuthès, qui avait voulu secouer le joug

macédonien. Cette guerre ne permit pas à Lysimaque de prendre une part active dans les premières querelles des successeurs d'Alexandre (diadoques); mais lorsqu'en 316, plusieurs d'entre eux se coalisèrent contre Antigone, il entra dans la ligue et gagna, avec Cassandre, Séleucus et Ptolémée (301), la grande bataille d'Ipsus (*voy.*), où Antigone trouva la mort. Lysimaque partagea avec ses alliés les fruits de la victoire, et obtint pour lui une partie de l'Asie-Mineure. Plus tard, il guerroya contre Démétrius Poliorcète et contre Pyrrhus, roi d'Épire, qui s'était emparé de la Macédoine et qu'il parvint à chasser complétement de ce pays.

Maître de la Thrace, de l'Asie-Mineure et de la Macédoine, Lysimaque, qui portait depuis 306 le titre de roi, était arrivé à une puissance égale à celle de Séleucus et de Ptolémée. Mais ses dernières années furent troublées par des révoltes et des querelles de famille. Cédant aux haineuses insinuations de sa seconde femme Arsinoë, il fit périr son propre fils Agathocles. Plusieurs autres actes de cruauté lui aliénèrent le cœur de ses sujets, et Séleucus, son ancien allié, qui n'avait pas vu sans jalousie grandir sa puissance, en profita pour l'attaquer. Lysimaque marcha à sa rencontre et mourut en combattant à la bataille de Coros, dans l'Asie-Mineure. Il était âgé de 80 ans. Ses états furent démembrés après sa mort. La ville de *Lysimachie*, qu'il avait fondée en Thrace, conserva son nom. Lysimaque était ambitieux, cruel, dissimulé, avare, et possédait une rare habileté à profiter des événements qu'il n'avait pas assez de génie pour diriger, mais dont il savait admirablement tirer parti. S-F-D.

LYSIPPE, célèbre sculpteur grec, natif de Sicyone, fleurissait au temps d'Alexandre-le-Grand. Il exerça d'abord le métier de serrurier, s'adonna ensuite à la peinture, et finit par se livrer entièrement à la sculpture; il eut pour premier maître Polyclète. Suivant le conseil du peintre Eupompe, il s'attacha surtout à étudier la nature. Aussi parvint-il à la rendre avec non moins de vérité que de charme, d'élégance et de noblesse. Il donna les plus belles proportions à ses figures. « Mes prédécesseurs, disait-il, ont représenté les hommes tels qu'ils sont; pour moi, je les représente tels qu'ils paraissent. » Lysippe travailla surtout en bronze. Il fit, pour la ville de Tarente, un Jupiter qui avait 40 coudées de haut, que l'on pouvait faire tourner avec la main, et qui cependant était si bien ajusté, qu'aucune tempête ne pouvait l'abattre.

Lysippe eut le privilége de faire seul les statues d'Alexandre (Plutarque, *Fort. d'Alex.*). L'une d'elles figurait ce prince, la tête un peu penchée et les yeux élevés vers le ciel, attitude qui a été souvent imitée dans ses portraits. Il a, du reste, représenté le conquérant à différents âges de sa vie. Une grande quantité d'ouvrages de Lysippe avaient été transportés à Rome par Métellus, surnommé *le Macédonique*. Les plus célèbres sont le *Cupidon* qu'il avait fait pour les Thespiens; la statue de *Pyrrhus d'Élée*, vainqueur aux jeux olympiques; la statue de *Socrate*; *un Chien blessé léchant sa plaie*. Agrippa avait fait placer dans ses Thermes une statue de Lysippe représentant un *Apoxioumène* ou athlète occupé à se frotter avant le combat; il y eut presque une révolution à Rome, sous Néron, lorsque ce prince la fit enlever pour la placer dans son palais. On a pensé que les statues des Muses trouvées à Tivoli pouvaient être copiées sur des originaux de Lysippe. C'est ainsi qu'on a été porté à croire que la tête du Cupidon essayant son arc (Mus. des antiq., n° 399), qui est pleine d'expression, et que l'on trouve répétée plusieurs fois, peut être la copie de celle de cet artiste, qu'on admirait à Thespies. L'Hercule Farnèse passe aussi pour être une copie de son Hercule. On a encore attribué à Lysippe les chevaux antiques dits de Venise; mais ils sont du temps de la décadence des arts. D. M.

M.

M, la treizième lettre et la dixième consonne de notre alphabet, représente une articulation qui ne paraît étrangère à aucune langue. Pour la rendre, on amène un souffle nasal sur les lèvres qui se rapprochent complétement, et, par conséquent, la lettre est labio-nasale. Ainsi que la suivante (*voy.* N), on la fait le mieux sonner en ouvrant les narines. Au reste, elle est simple, douce, facile à prononcer. C'est une des premières articulations que les enfants réussissent à former : aussi appartient-elle, dans la plupart des langues, à l'expression de l'idée de mère, *ma*, *maman*, *math*, *mater*, *Mutter*. Nous n'avons rien de particulier à en dire, comme de beaucoup d'autres lettres : nous nous bornerons à noter quelques variantes qu'offre sa prononciation dans la langue française.

Au commencement d'une syllabe, cette prononciation est toujours la même ; à la fin, au contraire, elle peut se modifier considérablement. En général, lorsqu'elle est ainsi placée, que ce soit ou non à la fin du mot, elle est nasale et se prononce comme une *n*, par exemple dans *nom*, *daim*, *parfum*, *thym*, ou dans *tombeau*, *jambe*, *membre*, *imbiber*, *humble*. Lorsqu'elle est redoublée, c'est-à-dire, suivie d'une seconde *m* commençant la syllabe subséquente, elle conserve sa valeur, comme dans *immortel*, *immense ;* excepté dans les mots composés de la préposition *en*, alors la première *m* se prononce encore comme *n : emmener*, *emmaillotter*. Elle garde aussi sa prononciation quand la syllabe suivante commence par une *n*, par exemple, dans *amnistie*, *omnipotence*, *indemnité*, *gymnastique* ; mais il n'en est pas de même du mot *automne*, ni de *damné*, *damnation*, *condamnation*, où l'*m* ne se fait nullement sentir, ni de *solemnel* qui se prononce *solanel*. On fait, au contraire, sonner l'*m* dans le mot *rhum*, et dans les exclamations *dam ! hum !* A la fin de la plupart des noms étrangers, tels que *Abraham*, *Ibrahim*, *Mathusalem*, *Jérusalem*, *Amsterdam*, *Édom*, on la prononce de même, excepté dans *Adam*, qui se prononce *Adan*. Dans le corps d'un nom, l'*m* a également la prononciation de l'*n : Samson* se prononce *Sanson ; Rembrandt*, *Ranbran ; Sempronius* devient *Sinpronius*, et *Memphis*, *Minphis ;* mais d'un autre côté, l'*m* se fait sentir dans *Memnon*, *Mimnerme*, etc., c'est-à-dire, toutes les fois qu'il est suivi de l'*n* dans les noms propres. Suivie d'une consonne à la fin d'un mot, l'*m* ne change pas pour cela, mais conserve ce son nasal par lequel l'*n* se lie étroitement à la voyelle précédente, comme dans *champ*, *exempt*, *plomb*, etc., où l'on entend simplement *chan*, *exan*, *plon* ; *rumb* de vents fait cependant exception à cette règle. Devant les lettres *p* et *b*, l'*m* prend, en général, la valeur d'une *n*.

En portugais, l'*m* finale équivaut à la nasale pure *ñ*.

En français, comme dans d'autres langues, l'*m* se redouble ; dans la plupart des cas, la voyelle précédente devient alors brève, comme dans *homme*, *femme*, et comme en allemand (*Amme*, *hemmen*, *immer*) ; mais souvent aussi elle s'allonge (*flamme*), suivant l'effet ordinaire des consonnes doubles, en français.

Comme signe numéral, l'M latine n'a pas la même valeur que le μ' grec ou le *mem* hébreu ; ces deux derniers signifient 40, tandis que l'M latine signifie mille ou deux fois cinq cents ; c'est à la fois un double D (CIↃ) et l'initiale du mot *mille*. Surmonté d'un trait horizontal, $\overline{\text{M}}$ vaut un million.

Sur les monnaies françaises, cette lettre indique qu'elles ont été frappées à l'hôtel de Toulouse.

Comme abréviation, l'M est diversement employée. Dans les inscriptions latines, elle remplace les noms de *Marcus*, *Manlius*, *Mucius*, ou le titre de *Magister*. Chez les modernes, M. A. signifie *magister artium ; m* tout seul, veut

dire masculin, et M., monsieur. En musique, il veut dire *meno*, moins, ou *mano*, main, ou *mezzo*, moyen, modéré, etc.

Une abréviation particulière est celle de M', dans les noms propres écossais, pour *Mac*, fils, par exemple *M'Culloch*, *M'Donald*. On prononce très rapidement la syllabe *Mac*. Les Irlandais se servent dans le même but de l'O', par exemple *O'Higgins*, *O'Meara*. J. H. S.

MAB, nom que Shakspeare, dans une charmante fantaisie de sa tragédie de *Roméo et Juliette*, donne à la reine des fées (*voy.*) et dont Wieland, à son exemple, s'est servi dans le même sens. X.

MABILLON (Jean), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né dans le village de Saint-Pierremont, en Champagne, le 23 novembre 1632. Après avoir fait ses études au collége de Reims, Mabillon entra au séminaire et prononça ses vœux, en 1654, à l'abbaye de Saint-Remi. Il aida d'abord D. Luc d'Achery dans ses travaux pour son vaste recueil historique connu sous le nom de *Spicilége*, et ensuite ses supérieurs le chargèrent de collationner les *OEuvres* de saint Bernard pour en donner une nouvelle édition. En 1668, Mabillon publia le premier volume des *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti in sæculorum classes distributa* (Paris, in-fol.), dont le 9e et dernier parut en 1702. Cet ouvrage, composé en partie de pièces recueillies par d'Achery, mais que Mabillon enrichit de savantes préfaces, de notes et de tables, nécessita de sa part des recherches qui lui inspirèrent l'idée de son grand traité *De Re diplomaticâ* (1681, in-fol.; suppl., 1702, in-fol.), la plus importante de ses publications (*voy.* T. VIII, p. 274). « Le traité de diplomatique de Mabillon, dit M. Weiss, sera toujours un livre précieux pour les savants; et si la connaissance des manuscrits a fait quelques progrès depuis un siècle, c'est uniquement à cet ouvrage qu'on en est redevable. » Chargé par le gouvernement de rechercher dans les archives et les bibliothèques de l'Allemagne et de l'Italie des documents relatifs à l'histoire de France et à celle de l'Église, Mabillon en rapporta une quantité de pièces curieuses et plus de 3,000 volumes, imprimés ou manuscrits, qui furent déposés à la Bibliothèque du roi. Le 4e vol. de ses *Vetera analecta* (1675-85, in-8°), et son *Musæum Italicum seu Collectio veterum scriptorum ex bibliothecis italicis eruta* (1687-89, 2 vol. in-4°), contiennent, le premier, la relation de son voyage en Allemagne avec une partie des pièces qu'il y avait recueillies, et le second, son voyage en Italie. En 1701, Mabillon fut nommé membre honoraire de l'Académie des Inscriptions. Il travaillait à ses *Annales ordinis S. Benedicti* (1713-39, 6 vol. in-fol.), lorsque la mort le surprit, le 27 déc. 1707, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Mabillon est encore auteur de plusieurs ouvrages moins considérables et d'un grand nombre de dissertations savantes. Em. H-g.

MABLY (Gabriel Bonnot de), publiciste français, né à Grenoble, le 14 mars 1709, et mort à Paris, le 23 avril 1785. Après avoir achevé ses études au collége des Jésuites à Lyon, il vint à Paris, où son parent, le cardinal de Tencin, le fit entrer au séminaire de Saint-Sulpice. Mais ne se sentant aucune vocation pour la carrière ecclésiastique, le jeune Mably se contenta de recevoir le sous-diaconat et se livra ensuite tout entier aux études profanes. Son *Parallèle des Romains et des Français par rapport au gouvernement* (1740, 2 vol. in-12), qui eut un grand succès, engagea le cardinal de Tencin, alors ministre, à se l'attacher en qualité de secrétaire et à lui confier la rédaction de ses rapports au roi. Mably s'acquitta pendant plusieurs années de cette tâche, jusqu'à ce qu'un sentiment d'orgueil blessé le porta à renoncer à toutes les faveurs du ministre. Les notes qu'il avait recueillies pour l'instruction particulière du cardinal lui fournirent la matière de son livre : *Droit public de l'Europe fondé sur les traités* (1748, 2 vol. in-12), qu'il fit paraître à l'étranger, la censure n'en ayant pas autorisé la publication en France. Une 2e édition, donnée en 1754, fut augmentée d'un 3e vol.; mais la plus complète est celle de 1764, où l'on trouve un sommaire des traités conclus jusqu'alors. Dans cet ouvrage, Mably se propose de faire connaître la marche de la politi-

que en Europe à partir de la paix de Westphalie. Bientôt après, il fit paraître ses *Observations sur les Grecs* (Genève, 1749, in-12), qu'il reproduisit plus tard, avec de notables changements, sous le titre d'*Observations sur l'histoire de la Grèce*, et ses *Observations sur les Romains* (1751, in-12). Dans ce dernier ouvrage, où il doit beaucoup à Montesquieu, il s'accuse d'avoir dit dans son *Parallèle des Romains et des Français* bien des choses qu'il n'aurait pas dû penser et d'en avoir passé sous silence beaucoup d'autres qu'il aurait dû dire. Aux *Principes des négociations* (La Haye, 1757, in-12), où le publiciste recommande au diplomate la bonne foi, la justice, la modération, comme le meilleur moyen d'entretenir la concorde entre les nations, succédèrent les *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale et de la politique* (Amst., 1763, in-12), qui est de tous les ouvrages de Mably celui qu'on regarde comme écrit avec le plus de pureté. Mais Jean-Jacques ne voit dans ce livre qu'une compilation de ses propres idées « faite sans retenue et sans honte. » Dans ses *Observations sur l'Histoire de France* (Genève, 1765, 2 vol. in-12), Mably expose les différentes formes du gouvernement des Francs depuis leur établissement dans les Gaules jusqu'à la réunion des grands fiefs à la couronne. Deux autres volumes y furent ajoutés plus tard par les soins des exécuteurs testamentaires de l'auteur. Dans cette dernière partie, dont on a contesté l'authenticité, Mably désespère du salut de la France, où il ne découvre aucun germe de révolution ! M. Guizot a récemment donné une édition de cet ouvrage qu'il a enrichie de savantes notes : c'est sans doute à ce travail qu'on est redevable des excellents *Essais sur l'Histoire de France* du même auteur. Sollicité par la confédération de Bar (*voy.*) de rédiger pour la Pologne un projet de constitution, Mably y travailla avec ardeur. Le livre *Du gouvernement et des lois de la Pologne* (1781, in-12) fut le fruit de ses études et de ses méditations : contre l'avis de Jean-Jacques, qui avait aussi été consulté à ce sujet, il s'y prononce pour une royauté héréditaire ; mais il veut que « le roi, borné à représenter la majesté de l'état, comme un roi de Suède ou un doge de Venise, reçoive des hommages respectueux et n'ait qu'une ombre d'autorité. « Parmi les autres ouvrages de Mably, nous citerons : *Doutes proposés aux économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés* (1768), où il s'élève surtout contre le despotisme légal ; *De la législation, ou Principes des lois* (Amst., 1776), où il établit que l'égalité dans les fortunes et dans les conditions est le fondement de la prospérité des états ; *De l'étude de l'Histoire* (1778), inséré d'abord dans le cours que l'abbé de Condillac, frère de l'auteur, composa pour l'instruction de son élève ; *De la manière d'écrire l'Histoire* (1782, in-12), où l'abbé de Vertot, parmi les historiens français, est le seul qui trouve grâce devant son tribunal ; et enfin ses *Observations sur le gouvernement et les lois des États-Unis d'Amérique* (1784, in-12). L'abbé Arnoux a donné la *Collection complète* de ses œuvres, en 15 vol. in-8° (Paris, 1794-5). On a reproché à Mably de tourner sans cesse dans le même cercle d'idées : Sparte, tel est pour lui le gouvernement modèle ; les principes de la législation de Lycurgue reviennent sous toutes les formes dans ses écrits. D'après le célèbre Gibbon, « Mably aimait la vertu et la liberté ; mais sa vertu était rigide et sa liberté ne pouvait souffrir d'égal. » Em. H-G.

MACABRE (DANSE). Ce nom, que l'on donnait d'abord en France et en Angleterre aux mascarades religieuses, origine probable de la *danse des morts*, fut appliqué plus tard à la danse des morts elle-même, on ne sait pas précisément à quelle époque. La plus ancienne de ces peintures allégoriques où l'on voit la Mort (*voy.*), sous toute sorte de formes, conduire une danse à laquelle prennent part une foule de personnages de tout âge, de tout sexe et de toute condition, est celle qui se trouve au Petit-Bâle. Elle remonte à l'an 1312, et a été décrite par Hegner dans son *Hans Holbein le jeune*. Une danse pareille avait été peinte, au milieu du xv^e^ siècle, sur les murs du cimetière des Saints-Innocents à Paris. Le chapitre de Saint-Paul, à Londres, la fit copier pour en orner les murailles de son

couvent. Gabriel Peignot, dans ses *Recherches sur les danses des morts et sur l'origine des cartes à jouer* (Dijon et Paris, 1826), parle d'une danse des morts à Dijon, qui remonterait à l'an 1436. On trouve fréquemment aussi de semblables peintures dans les anciens cimetières. La plus célèbre était la fresque aujourd'hui détruite de celui des Dominicains, dans le faubourg Saint-Jean, à Bâle. Cette danse des morts, attribuée à tort à Holbein (*voy.*), et qu'il ne faut pas confondre avec celle du Petit-Bâle, avait été peinte en mémoire de la peste qui ravagea cette ville en 1431, par un artiste resté inconnu. Elle se composait de 60 figures de grandeur naturelle, représentant des personnages de toute condition, depuis le pape et l'Empereur jusqu'au mendiant; et tous se précipitaient sur les pas de la Mort, ainsi que l'annonçaient des sentences en vers. Selon quelques auteurs, elle serait l'œuvre d'un certain J. Glauber ou Klauber; ce qui est moins contesté, c'est qu'elle fut restaurée, en 1480, par Hans Bock, et qu'un autre Hans Hugo Klauber, dont le nom se lisait au-dessus des figures, y mit la dernière main en 1520 ou en 1568. Nous ajouterons qu'elle a été gravée par Joas Dennecker (Augsb., 1544) et par Matth. Merian l'aîné, en 1621, en 44 planches. On en conserve une copie en détrempe à la bibliothèque de Bâle. Peut-être est-ce cette peinture qui a donné à Holbein la première idée de la danse des morts dont les dessins originaux passèrent dans le cabinet de l'impératrice Catherine II, et qu'il grava lui-même sur bois, s'il faut en croire quelques auteurs. Mechel l'a publiée en 33 planches dans les *OEuvres de Jean Holbein* (Bâle, 1780), et Schlotthauer l'a lithographiée (Munich, 1829). Des danses pareilles furent peintes dans différentes autres villes de la Suisse pendant le XV^e^ siècle. Celle qu'on voit dans l'église de N.-D. à Lubeck a été achevée en 1463. Celle qui ornait autrefois le château royal de Dresde se montre aujourd'hui sur les murs du cimetière de la nouvelle ville. Elle consiste en 27 figures de grès en bas-relief, qui représentent des personnes des deux sexes, de toute condition. *Les images de la mort, auxquelles sont adjoustées* 12 *figures* (1530, in-4°; 2^e^ édit., Lyon, 1547), est un ouvrage rare. *C. L.*

MAC-ADAM (JOHN LOUDON), inventeur d'un nouveau système de routes auquel il a eu la gloire de donner son nom (routes à la Mac-Adam, chaussée macadamisée), était né en Écosse, en 1755. Après avoir passé ses premières années aux États-Unis, il revint en Angleterre, en 1787, et fut nommé curateur des routes dans un district d'Écosse. Dès lors il tourna tous ses soins, toutes ses études, vers cette partie, et son expérience suppléa bientôt à l'absence presque complète chez lui d'instruction pratique. Ses travaux soumis au parlement le firent appeler en Angleterre, et on lui confia, en 1819, la curatelle des routes de Bristol qui lui servirent à populariser rapidement son système. Aujourd'hui, il est généralement adopté dans la Grande-Bretagne. On en a fait plusieurs essais en France. Le principe fondamental sur lequel il repose consiste à maintenir dans un état parfait de sécheresse le sol sur lequel une route est établie. Cette nécessité exige l'exclusion de toute espèce de matières terreuses et le rejet de toute couche inférieure de grosses pierres qui pourraient dans leurs interstices fournir un passage à l'eau. Mac-Adam est mort à Moffat (Écosse), le 26 novembre 1836. D. A. D.

MACAIRE, MACAIRISME. Voilà deux mots dont la langue française s'est accrue (Dieu nous garde de dire enrichie!) et dont il eût été difficile de présager la scandaleuse fortune.

Lorsque les auteurs de l'*Auberge des Adrets* donnèrent à l'un de leurs bandits le nom de Robert Macaire, ce fut sans doute par souvenir de celui d'un autre assassin, ce déloyal et perfide chevalier Macaire, vaincu, suivant nos vieilles chroniques, par le chien d'Aubry (*voy.*) de Montdidier, et contraint par le courageux et fidèle animal à s'avouer coupable du meurtre de son maître. Nous avons dit à l'art. *Frédérick* LEMAITRE comment le talent original et aventureux d'un acteur fit, d'un vulgaire brigand de mélodrame, le héros du vol romantique, l'assassin bouffon et persifleur. Vainement les auteurs

avaient placé son complice sur la même ligne que lui : Macaire, en se constituant le don Quichotte du crime, réduisit soudain le pauvre *Bertrand* au rôle de son Sancho.

Le succès de *Robert Macaire* s'accrut prodigieusement, lorsque, de la forêt, le même acteur le transporta dans le salon. Là, ce fut bien un autre personnage que celui qui s'était borné à railler des juges de village et de *bons gendarmes*. Tout en se moquant à la fois, pour ses menus-plaisirs, et de la société, et de la famille, et de l'amour, etc., on le vit, travaillant désormais en grand, exploiter les entreprises, l'industrie, et surtout la crédulité. Il devint la personnification de l'escroquerie sur une vaste échelle et du charlatanisme de tant de fondateurs de sociétés d'actions, de commandites, etc.; l'Hercule, dans la vie fabuleuse duquel on pouvait réunir les *exploits* des plus illustres faiseurs en ce genre. La société se vengeait ainsi, en les flétrissant du moins sur les épaules de ce fripon collectif.

La caricature se hâta d'exploiter, à son tour, Robert Macaire, et de le représenter dans une série de positions sociales où s'exerce son savoir-faire. Le journalisme et le pamphlet contribuèrent également à populariser son nom, en signalant les hauts faits trop nombreux de ses disciples et de ses imitateurs. Aussi Robert Macaire est-il devenu le type de la friponnerie à la fois adroite et audacieuse. M. O.

MACAO, île formée de rochers, située dans la province chinoise de Kouang-Toung, en avant de l'embouchure du Ta-Sikiang, non loin du port de Canton (*voy.*). Elle est depuis 1563 une possession des Portugais, auxquels, en récompense d'éminents services rendus contre des pirates qui infestaient les côtes du golfe de Canton, l'empereur de la Chine en fit don, à charge de reconnaître sa souveraineté et de lui payer tribut. La ruine du commerce que les Portugais faisaient au Japon, commerce qui, au milieu de XVII^e^ siècle, resta exclusivement aux Hollandais, pendant que les Anglais s'emparaient de la majeure partie de celui de la Chine, comprima l'essor de Macao. Néanmoins, lorsque les Tatars Mandchous renversèrent la dynastie des Ming, les Portugais, ayant assisté les nouveaux conquérants contre les débris du parti vaincu qui s'étaient réfugiés sur des vaisseaux, obtinrent d'être confirmés dans leur possession. Ils conclurent, en 1635, un traité avec les Anglais, et leur accordèrent, en dépit des Hollandais, la station pour leurs bâtiments faisant le commerce de la Chine. En 1654, Cromwell renouvela ce contrat, et en 1664 les Anglais eurent une première maison à Macao. Mais bientôt, sur l'injonction du gouvernement chinois, les Hollandais durent être admis à jouir des mêmes avantages, et Macao, en vertu de sa position dans le golfe de Canton, devint ainsi un lieu de station générale très animé.

La ville, siége du gouvernement portugais et d'un évêque catholique, renferme une population de 20 à 30,000 âmes, et une garnison portugaise de 400 hommes, en majeure partie composée de nègres et de mulâtres. Elle est défendue par une citadelle. Son port est très sûr, mais d'un accès difficile. Le commerce de Macao est aujourd'hui déchu; cependant, dans les derniers temps encore, on y comptait tous les ans, à l'entrée, une trentaine de gros navires qui venaient de Lisbonne, de Madère, de Malacca, du Bengale ou des îles de la Sonde, apportant surtout de l'opium et emportant du thé en échange.

Dans les environs de la ville, sur une éminence, on montre la grotte où le Camoëns (*voy.*) doit avoir composé son immortel poëme des *Lusiades*. *Voir* Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. III, p. 825 et suivantes. CH. V.

MACARONI, *voy.* PATES d'ITALIE.

MACARONIQUES (VERS). C'est une espèce de poésie burlesque où l'on fait entrer des mots de la langue vulgaire en leur donnant une terminaison latine; une pièce de vers en style *macaronique* s'appelle une *macaronée*. Cette poésie a pris naissance en Italie, au commencement du XVI^e^ siècle, et son inventeur l'a nommée macaronique à cause du macaroni qui, arrangé avec de la farine, du beurre et du fromage, représente l'amalgame de mots qu'on y fait entrer. En voici un échantillon :

De branchâ in brancham degringolat atque facit pouf.

On attribue l'invention de cette poésie houffonne au moine Folengo de Mantoue, connu sous le nom de Merlin Cocaïe, ce qui veut dire *Merlinus coquus*, Merlin le cuisinier. C'est effectivement en latin de cuisine, mêlé de patois toscan, de gros mots populaires et d'élégances romaines qu'il a publié, dans une épopée burlesque, sous le nom du héros *Baldus*, ses aventures nomades et ses gastronomiques exploits (Venise, 1517). Sous l'enveloppe facétieuse de son italien latinisé, Merlin Cocaïe cache des pensées d'un grand sens, des traits d'une saillie ingénieuse et piquante sur les grands, sur la vanité des titres; et c'est ce qui a donné du relief et quelque renom à ce genre de style qui a fait école. A son imitation, mais avec moins d'esprit et d'entrain, on a fait de la poésie macaronique en France, en Angleterre, en Allemagne; bien plus, les macaronées de Merlin Cocaïe ont été le prototype de l'œuvre rabelaisienne. Rabelais (*voy.*) s'est non-seulement inspiré de ses idées grotesques, de ses folles fantaisies, il a quelquefois aussi imité dans son inimitable prose le style macaronique de la poésie italienne; et c'est sur ce modèle, mais en francisant le latin, qu'il a écrit quelques-uns des meilleurs endroits de son *Pantagruel*, notamment l'admirable chap. 6 du liv. II. Un service rendu par le macaronisme, c'est qu'en exagérant les ridicules du latin moderne (*voy. basse* Latinité), en en faisant une si originale caricature, il en a dégoûté tout le monde, universités et parlements, et a fait ainsi prévaloir l'usage exclusif des langues modernes. F. D.

MACARTNEY (George, comte de), connu surtout par son ambassade en Chine, était né, le 14 mai 1737, à Lissanoure, en Irlande. Il reçut sa première éducation au collége de la Trinité à Dublin, et fit ensuite son droit à Middle-Temple, où il se lia d'amitié avec Burke et d'autres personnages célèbres depuis. Après un voyage sur le continent, admis dans l'intimité de lord Holland, et présenté à lord Sandwich, il fut élu membre du parlement pour Midhurst, et, peu de temps après, nommé envoyé extraordinaire en Russie, où il arriva en 1765. Il réussit à conclure un traité de commerce avec cette puissance; mais l'Angleterre n'étant pas satisfaite des conditions, Macartney fut rappelé en 1767. De retour à Londres, il fut réélu membre du parlement d'Angleterre, puis de celui de sa patrie; il devint ensuite secrétaire du lord-lieutenant d'Irlande. Décoré de l'ordre du Bain, fait baron en Irlande, nommé (1775) capitaine général et gouverneur en chef de Tabago et de la Grenade (Antilles), il défendit vigoureusement cette dernière colonie contre les attaques du comte d'Estaing (*voy.*). Mais, forcé de se rendre prisonnier, il fut emmené en France : cependant sa captivité ne dura pas longtemps. Le gouvernement britannique ne tarda pas à lui confier les fonctions d'administrateur en chef de la présidence de Madras (1781). L'Angleterre était alors en guerre avec la France; Hyder-Ali (*voy.*) menaçait la présidence: lord Macartney parvint à ranimer l'ardeur de son armée, et obtint d'abord quelques succès. L'arrivée de Suffren (*voy.*) dans les mers de l'Inde changea la face des affaires, et Macartney était dans une position inquiétante quand la paix fut signée en Europe. Ses démêlés avec le gouverneur Hastings (*voy.*) se terminèrent par le rappel de celui-ci. Il fut rappelé lui-même en 1785; cependant avant d'avoir quitté Calcutta il reçut sa nomination à la place de gouverneur général; mais les conditions qu'il mit à son acceptation ne furent pas agréées par les directeurs de la Compagnie.

Il goûtait le repos à Londres lorsqu'en 1792 on lui confia cette fameuse ambassade de Chine qu'il conduisit avec habileté, mais dont néanmoins le succès ne paraît pas avoir répondu à ses efforts. Il parvint, il est vrai, jusqu'à Péking, mais la défiance du gouvernement chinois ne lui permit pas d'y séjourner, et il vit par conséquent s'évanouir l'espoir qu'il avait conçu de fonder avec le céleste empire des relations solides et durables. Lord Macartney revint en Angleterre en 1794, et fut élevé au rang de comte. L'année suivante, on lui confia une mission confidentielle en Italie. A son retour, il fut

créé pair de la Grande-Bretagne et nommé gouverneur du cap de Bonne-Espérance; ses infirmités le forcèrent à quitter cette colonie en 1798, et il refusa, pour la même raison, plusieurs autres emplois qui lui furent offerts. Il mourut dans le comté de Surrey, le 31 mars 1806.

Lord Macartney a laissé plusieurs ouvrages : l'*État de la Russie en* 1767 et l'*État de l'Irlande en* 1773 n'avaient été imprimés que pour quelques amis; le *Journal de l'ambassade envoyée par le roi de la Grande-Bretagne à l'empereur de la Chine, en* 1792, 1793 *et* 1794, n'a paru qu'après la mort de Macartney et à la suite de sa Vie. Cette ambassade a donné lieu à plusieurs autres ouvrages, de Staunton, de Barrow, d'Ænéas Anderson, de Holmes, de Huttner (en allem.), qui ont tous été traduits en français. Z.

MACASSAR, nom d'un district et d'un gouvernement hollandais dans l'île de Célèbes (*voy.*). Le chef-lieu en est Vlaardingen.

On appelle *huile de Macassar* une espèce de cosmétique (*voy.*) pour l'entretien des cheveux. X.

MACBETH, chef écossais, puis usurpateur du trône d'Écosse, dont Shakspeare a immortalisé le nom et les forfaits, vivait dans le commencement du XI^e^ siècle. Boëce, suivi en ce point par Holinshed et Buchanan, le fait naître de Sinel, thane d'Angus, et de Doada, seconde fille de Malcolm II. Mais, selon les chroniqueurs Wyntoun et Torfæus, dont les données paraissent plus exactes, son père Finlay était *maormor* ou gouverneur du comté de Ross, et ce serait par son mariage avec lady Gruoch, veuve du thane de Moray, qu'il aurait acquis l'influence qui facilita son usurpation. Quoi qu'il en soit, on sait que, vainqueur des Danois et comblé des bienfaits du vieux roi Duncan, Macbeth l'assassina pour arriver au trône, élévation que lui avaient prédite des sorcières. Il fut en effet couronné à Scone, selon l'usage des rois d'Écosse; mais son premier crime, et le meurtre de son ancien ami Banquo, ne le laissaient pas régner en paix, malgré les largesses qu'il prodiguait au clergé et à la cour de Rome. Enfin Macduff, thane de Fife, poursuivi à son tour par la vengeance de Macbeth, se rallia à la cause de Malcolm, fils du roi défunt, réfugié en Angleterre. Siward, comte du Northumberland, amena à leur secours une puissante armée, et Macbeth vaincu périt de la main de Macduff à Dunsinane, suivant la légende, ou plus exactement à Lumphanan dans le nord. Cet événement eut lieu le 5 décembre 1056. R-Y.

MACCABÉES, famille de courageux Israélites qui, dans le II^e^ siècle av. l'ère chrétienne, défendirent les libertés religieuses de leur peuple et l'appelèrent au renversement de la tyrannie qui pesait sur lui. Ils descendaient d'Éléazar, fils aîné d'Aaron. Suivant une opinion vulgaire, le nom de Maccabée leur est venu de ce que Judas avait fait inscrire sur ses étendards les initiales M. C. B. I., qui se rapportent au texte hébreu de ce passage de l'Exode (XV, 11) : « Qui d'entre les dieux, Seigneur, est semblable à toi? » Suivant une autre opinion, ce serait un titre que leur aurait mérité leur valeur guerrière, le mot *maccabi* signifiant, en syro-chaldéen, *vaillant prince*. Le nom d'Asmonéens, qu'on donnait à leur race, n'est pas plus facile à expliquer que celui de Maccabées, le plus connu des deux, parce qu'il est resté attaché à des livres non canoniques de la Bible (*voy.* T. III, p. 458) : d'après les uns, Asamon serait le nom d'une montagne; d'après d'autres, l'aïeul des Maccabées l'aurait porté, et quelques-uns encore écrivent *Hasmonéens*, dérivant ce nom d'un mot syro-chaldéen signifiant *chef*. S.

La tyrannie du roi de Syrie, Antiochus (*voy.*) Épiphane, ayant allumé dans toutes les âmes généreuses le désir de la vengeance, le prêtre Matathias abandonna Jérusalem et se retira dans une localité désignée sous le nom de Modin, où il donna le signal de la guerre par le massacre d'un Israélite qui s'apprêtait à sacrifier aux idoles et par celui de l'officier syrien qui voulait l'y contraindre. Réfugié dans les montagnes avec ses cinq fils et soutenu par les Esséniens, il eut bientôt composé une petite armée de ses compatriotes fugitifs; puis il se mit à parcourir le pays, détruisant partout les

autels des faux dieux et rétablissant le culte de Jéhovah. Mais la mort ne lui laissa pas le temps de délivrer sa patrie. Cette tâche glorieuse était réservée à son 3e fils JUDAS, qu'il avait lui-même désigné pour son successeur dans le commandement quelques instants avant sa mort, arrivée l'an 166 av. J.-C. On ne l'en regarde pas moins comme le premier de ces princes asmonéens qui ont gouverné la Judée jusqu'à Hérode-le-Grand.

Aussitôt entré en fonctions, Judas Maccabée marcha contre le gouverneur de Samarie et le défit. Il vainquit ensuite celui de Syrie, dispersa une armée formidable commandée par trois des meilleurs généraux d'Antiochus, et s'empara de Jérusalem, à l'exception de la citadelle de Sion, où s'enferma le gouverneur syrien. Maître de la ville sainte, son premier soin fut de réparer le sanctuaire, de le purifier des profanations des idolâtres et de le dédier de nouveau à l'Éternel. Cette dédicace est devenue une fête perpétuelle pour les Juifs, sous le nom de *Fête des lumières*. Après avoir fortifié la montagne du Temple, il marcha contre les Iduméens, les Philistins, les Ammonites, les Moabites, qui, jaloux de ses succès, s'étaient ligués contre lui. Il les vainquit successivement; mais il ne se reposa pas longtemps dans son triomphe; car bientôt après il lui fallut recommencer la guerre contre les Syriens. Il les défit de nouveau, et Lysias, l'un de leurs généraux, pour sauver les débris de son armée, lui offrit la paix. Judas l'accepta, à condition que les Juifs jouiraient d'une entière liberté pour l'exercice de leur culte. Cependant la guerre ne tarda pas à se rallumer. Le héros juif remporta de nouvelles victoires; mais, hors d'état de résister avec une poignée de soldats à une armée formidable commandée par Antiochus V Eupator en personne, il dut se réfugier dans Jérusalem, où il se défendit vaillamment. Il est probable cependant qu'il eût fini par succomber, si les affaires de Syrie n'avaient forcé Eupator à conclure la paix. A la mort de ce prince, Judas reprit les armes pour repousser de nouvelles agressions des Syriens. Il triompha à la fois des embûches du traître Alcime, créature d'Antiochus que celui-ci éleva au pontificat, et des derniers efforts de Nicanor, qui fut défait et tué à Bethoron, malgré la précaution qu'il avait prise d'attaquer les Juifs un jour de sabbat, dans l'espoir qu'ils n'essaieraient même pas de se défendre. Durant le repos que cette victoire lui procura, Judas fit alliance avec Rome. Malheureusement, ses ambassadeurs revinrent trop tard avec la lettre que le sénat avait écrite à Démétrius Ier pour lui signifier qu'il eût à respecter une nation amie du peuple romain. Voulant effacer la honte de ses revers, le roi de Syrie avait, en effet, rassemblé une armée nombreuse. Abandonné par la plus grande partie de ses troupes, Judas succomba enfin après des prodiges de valeur, l'an 160 av. J.-C. Ses frères enlevèrent son corps et le firent porter à Modin, où il fut enterré avec magnificence dans le tombeau de sa famille.

La mort de Judas répandit la consternation et le découragement dans toute la Judée; et il fallut quelque temps à son frère et successeur JONATHAS pour réveiller le patriotisme et le zèle religieux de ses compatriotes. Cependant ses talents militaires et les troubles qui éclatèrent en Syrie lui permirent bientôt de quitter la défensive. Il embrassa le parti d'Alexandre Balas, qui, à la mort d'Alcime, lui conféra le titre de grand-prêtre, et il devint ainsi le chef légitime de la nation. Sa fidélité inviolable à ce prince ne lui fut point imputée à crime par Démétrius II, vainqueur de cet usurpateur. Jonathas fut, au contraire, confirmé par lui dans sa dignité, et par reconnaissance, il marcha à son secours contre les révoltés d'Antioche; mais Démétrius ne lui ayant pas livré la forteresse de Sion, comme il le lui avait promis, il passa du côté d'Antiochus VI, fils de Balas. Cependant Tryphon, qui gouvernait sous le nom de ce jeune prince, craignant sans doute que Jonathas ne se rendit indépendant ou peut-être qu'il ne s'opposât à l'usurpation qu'il méditait, l'attira à Ptolémaïs, et le fit assassiner avec ses fils, l'an 143 av. J.-C.

SIMON, non moins distingué par sa valeur que par sa prudence, et qui, après la mort de Judas, avait vu sans jalousie

le gouvernement passer dans les mains de son cadet Jonathas, lui succéda. Son premier soin fut de réparer les murailles de Jérusalem et de fortifier les places de la Judée. Il envoya ensuite des ambassadeurs à Démétrius pour le prier d'affranchir les Juifs du tribut qu'ils lui payaient: ce prince y consentit, et lui accorda à lui-même le titre de prince. Antiochus Sidètes lui accorda les mêmes prérogatives, tant qu'il eut besoin de lui contre Tryphon; mais, après la mort de ce dernier, il le fit attaquer par Condebœus, qui fut défait complétement par les fils du grand-prêtre. La joie de ce nouveau triomphe fut troublée par l'odieuse perfidie de Ptolémée, gendre de Simon, qui, aspirant à s'emparer du gouvernement, fit assassiner son beau-père et ses deux fils Matathias et Judas, l'an 135 av. J.-C.

Jean Hyrcan, qui échappa au massacre de sa famille, ne put venger la mort de son père et de ses frères; car il se vit bientôt assiégé dans Jérusalem par Antiochus, que Ptolémée avait appelé en Judée. Vivement pressé par le roi de Syrie, il fut obligé d'accepter les conditions qu'on lui imposa; mais il ne tarda pas à s'affranchir de nouveau du joug des Syriens. Il profita du moment où Antiochus était tout occupé de la guerre contre les Parthes, non-seulement pour reconquérir son indépendance, mais même pour agrandir le territoire des Hébreux. Il soumit la Samarie et la Galilée, détruisit le temple de Garizim et subjugua l'Idumée. Mais à peine eut-il délivré son pays de l'oppression étrangère que les Pharisiens y excitèrent des dissensions intérieures, qui finirent par ruiner la puissance de la famille des Maccabées. Cette secte, à la fois religieuse et politique, voyait avec déplaisir, en effet, l'autorité ecclésiastique et l'autorité séculière réunies dans la même main. Elle voulait donc que Jean Hyrcan renonçât à la dignité de grand-prêtre et se contentât du titre de prince. Cependant, ce n'est que plus tard que ces dissensions dégénérèrent en querelles sanglantes.

Hyrcan mourut l'an 107 av. J.-C., après un règne glorieux. Il eut pour successeur son fils, le cruel Aristobule Ier (*voy.*)*, qui prit le titre de roi. Ce tyran mourut de remords et de désespoir, après un an de règne. Son frère, Alexandre Jannée, prit sa place et commença par faire mourir un autre de ses frères qu'il regardait comme un rival dangereux. Aussi ambitieux que cruel et débauché, il voulut jouer le rôle de conquérant: il mit le siége devant Ptolémaïs, que le roi de Chypre, Ptolémée Lathyre, secourut. Il perdit contre ce prince une sanglante bataille qui aurait entraîné la conquête de la Judée sans les secours de la reine Cléopâtre. Soutenu par les Égyptiens, Alexandre reprit l'offensive et s'empara de plusieurs villes, entre autres de Gaza qu'il réduisit en cendres. Mais à son retour, il eut l'imprudence d'irriter les Pharisiens dont la haine excita une guerre civile. Il mourut l'an 79 av. J.-C. S'il faut en croire quelques historiens, il fit crucifier un jour 800 de ses sujets qu'il avait faits prisonniers dans une révolte, et massacrer sous leurs yeux leurs femmes et leurs enfants. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il ne parvint pas à comprimer la rébellion : ce qui le prouve, c'est qu'Alexandra, sa veuve, à qui il avait légué sa couronne, fut obligée de se jeter dans les bras des Pharisiens, qui disposèrent du gouvernement pendant tout son règne et ne lui laissèrent que le titre de reine. Aristobule II (*voy.*), fils d'Alexandre Jannée, indigné du despotisme de cette secte puissante, tenta de s'emparer de l'autorité peu de temps avant la mort de sa mère, arrivée l'an 68 av. J.-C., et, quoiqu'elle eût nommé pour son successeur son fils aîné, Hyrcan II, déjà revêtu de la dignité de grand-prêtre, il vint à bout de son dessein. Mais il ne conserva pas longtemps la tranquille possession du pouvoir qu'il avait usurpé. Excité par son confident, l'Iduméen Antipater, auteur de la famille des Hérodes (*voy.*), Hyrcan s'allia avec le prince arabe Arétas et mit le siége devant Jérusalem. Aristobule appela à son secours le lieutenant de Pompée, Scaurus, qui se trouvait alors à Damas, et qui battit les Arabes. Cependant Pompée se prononça en

(*) C'est par une faute d'impression que son avénement est placé à l'an 103 au lieu de 107, dans l'article qui lui est consacré. S.

faveur d'Hyrcan. Les tentatives d'Aristobule et de son fils Alexandre pour reconquérir le trône n'eurent aucun succès, et l'état juif tomba dans une dépendance d'autant plus grande qu'Antipater obéit en tout aux volontés de Rome. Dès l'an 48 av. J.-C., César nomma le rusé Iduméen procurateur de la Judée, et son fils Hérode commandant dans la Galilée. Lorsque son père fut mort empoisonné, Hérode sut se maintenir à la tête du gouvernement en gagnant la faveur d'Antoine. Cependant le parti opposé était encore si puissant qu'il parvint, avec le secours des Parthes, à assurer la couronne à Antigone, le dernier des fils d'Aristobule. L'infortuné Hyrcan eut les oreilles coupées, et devint incapable, par cette mutilation, de remplir les fonctions de grand-prêtre; il se laissa persuader par sa fille Alexandra, mère de Mariamne, femme d'Hérode, de se retirer chez les Arabes. Hérode, de son côté, s'était enfui à Rome, et par ses intrigues auprès des triumvirs, il obtint qu'Antigone fût déclaré ennemi des Romains. ARISTOBULE III, petit-fils d'Hyrcan II, fut nommé à sa place. Mais Hérode s'en défit à son tour, dès qu'il se fut rendu maître de Jérusalem. Antigone, fait prisonnier, fut exécuté publiquement à Antioche, 34 ans av. J.-C. Hyrcan II périt également d'une mort violente, 4 ans après. Mariamne elle-même fut sacrifiée à la sombre jalousie d'Hérode, malgré la passion qu'elle lui avait inspirée. Ainsi s'éteignit la famille des Maccabées ou des princes asmonéens.

Il nous resterait à parler des 4 livres insérés dans le recueil de la Bible sous le titre de *Livres des Maccabées*, mais nous avons déjà renvoyé à cet égard le lecteur à l'art. BIBLE, T. III, p. 458-459. Bornons-nous à dire que l'Église romaine adopte comme canoniques les deux premiers de ces livres que l'Église protestante regarde comme apocryphes. Le 1^er^ a été écrit originairement dans la langue du pays, par un auteur inconnu. Le 2^e^, d'une date beaucoup postérieure à compter du chapitre VI, n'est pas sorti évidemment de la plume d'un seul et même écrivain. Le 3^e^ et le 4^e^, qu'on ne trouve que dans quelques exemplaires de la Bible, ont été attribués sans raison suffisante à Jésus Siracide (*voy.*). Nous ajouterons que, dès le IV^e^ siècle, l'Église chrétienne célébrait une fête en l'honneur de cette mère héroïque et de ses sept fils dont l'histoire est racontée dans le II^e^ livre des Maccabées (VI, 7); cette fête est tombée en désuétude au XIII^e^ siècle. E. H-G.

MACCALUBBA, volcan vaseux de la Sicile, à 7 milles au N. de Girgenti, présentant un soulèvement du sol d'environ 600 pieds de diamètre, sans aucune trace de végétation et où bouillonne dans des milliers de petits cratères une eau limoneuse, mais froide. La dernière grande éruption a eu lieu en 1811 : elle lança des colonnes de boue jusqu'à dix pieds de haut. *C. L.*

MAC-CARTHY-REAGH (comte), un des plus grands bibliomanes de notre époque, était né, en 1744, à Spring-House, en Écosse; mais il passa sa vie en France, et mourut à Toulouse, en 1811. Sa précieuse bibliothèque excitait l'étonnement général. Il s'occupa surtout de rassembler des exemplaires sur parchemin (602 ouvrages en 826 vol.). Cependant il fit aussi l'acquisition des produits les plus rares des premiers temps de l'imprimerie, des monuments les plus anciens de la littérature française et d'un nombre considérable d'exemplaires sur grand papier. Tous les ouvrages qui composaient sa bibliothèque n'étaient pas moins remarquables par la beauté des éditions que par la richesse de la reliure. Ils furent vendus à l'encan à Paris, en 1817 (sauf quelques-uns que la famille conserva), pour la somme de 404,746 fr. 50 c. Le catalogue, dressé par Debure, forme 2 vol. in-8° (Paris, 1815). *C. L.*

MACCHIAVELLI, *voy.* MACHIAVEL.

MACDONALD (ÉTIENNE-JACQUES-JOSEPH-ALEXANDRE), duc DE TARENTE, naquit le 17 novembre 1765, à Sancerre (Cher), d'une famille noble et originaire d'Irlande, qui vint en France à la suite du roi Jacques II. Lieutenant dans le régiment irlandais de Dillon (*voy.*), il fit sa première campagne en Hollande, sous le maréchal de Maillebois, en 1784. Quand la révolution

éclata, il en adopta les principes avec modération, et continua à servir la nation comme il avait servi le roi. A Jemmapes, il était colonel d'infanterie et commandait l'ancien régiment de Picardie. Devenu général de brigade et envoyé à l'armée du Nord, il se distingua à la prise de Menin (octobre 1793), et dans plusieurs rencontres; l'année suivante, il battit le duc d'York et les troupes anglaises. En 1795, sous le commandement de Pichegru (*voy.*), il s'acquit une nouvelle gloire, en franchissant le Vaal sur la glace, sous le feu de l'ennemi. Cette belle action lui valut le grade de général de division. En 1796, il prit part aux travaux de l'armée d'Italie, et fut chargé, avec Duhesme, de remettre au directoire les drapeaux décernés par le corps législatif aux armées du Nord et de Rhin-et-Moselle. En 1798, Macdonald fut désigné pour gouverner les États romains. Le général Mack (*voy.*), à la tête d'une armée de 80,000 Napolitains, vint lui offrir la bataille : le général français, quoique inférieur en nombre, lui répondit par la victoire d'Otricoli. Il était prêt à poursuivre le cours de ses succès, lorsqu'une mésintelligence survenue entre lui et le général Championnet (*voy.*) le décida à donner sa démission. Quelques mois après, les événements changèrent de face: Championnet fut destitué et Macdonald reçut le commandement en chef de l'armée chargée d'occuper Naples. Par malheur, les désastres de Scherer le contraignirent à évacuer cette magnifique conquête. Il lui fallut se faire jour avec 35,000 hommes seulement à travers plus de 50,000 Autrichiens et Russes. La victoire lui resta d'abord à la Trébia (*voy.*); mais le lendemain, l'ennemi lui enleva près de 12,000 hommes et le força de continuer avec rapidité son mouvement de retraite, trop heureux de lui échapper par sa jonction avec Moreau, auprès de Gênes.

Macdonald quitta alors l'armée, par des raisons de santé qui ne l'empêchèrent pas d'accepter le commandement de Versailles, où il seconda puissamment Bonaparte dans la journée du 18 brumaire (*voy.*). En récompense, le premier consul lui donna le commandement en chef de l'armée de réserve, dite des Grisons, à la tête de laquelle il fit une campagne des plus remarquables, dont le but était de prendre l'ennemi entre deux feux. Déjà il avait réussi à tourner toutes ses positions en se servant, pour franchir les montagnes, des mêmes moyens que Bonaparte avait employés au mont Saint-Bernard, lorsque l'armistice de Trévise lui fit tomber l'épée des mains. De retour à Paris, Bonaparte lui confia le poste important de ministre plénipotentiaire près la cour de Danemark, et la manière dont Macdonald s'acquitta de sa mission lui valut l'étoile de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

A peu près à cette époque, il tomba tout à coup en disgrâce, à l'occasion du procès de Moreau dont il eut le courage de prendre la défense. Ce ne fut qu'en 1809, que Napoléon, pour combler les vides que la mort avait faits dans les rangs de ses lieutenants, oublia ses anciens griefs et rendit sa confiance à Macdonald. Envoyé en Italie, il fut choisi par le prince Eugène pour commander son aile droite; on lui dut la capitulation de Laybach et la prise du général Meerfeld. Sa brillante conduite sur le champ de bataille de Wagram (*voy.*), le 6 juillet 1809, lui valut le bâton de maréchal de France et le titre de duc de Tarente. Pendant le reste de la campagne, il commanda la citadelle importante de Grætz. Au mois de mai de l'année suivante, il fut envoyé en Espagne pour remplacer Augereau dans le commandement du 7^{e} corps ; il parvint à ravitailler Barcelonne, et, réuni au maréchal Suchet, il battit les Espagnols à Cervera.

En 1812, le duc de Tarente fut chargé, en Russie, de commander le 10^{e} corps de la grande armée. Après le désastre de Moscou, les Prussiens qui se trouvaient sous ses ordres, s'étant brusquement séparés de lui, il fit une brillante retraite sur Kœnigsberg, où il parvint le 3 janvier 1813. Il assista aux combats de Lützen et de Bautzen (*voy.*), fut chargé d'opérer l'évacuation de la Silésie, se battit à Wachau, et fit des prodiges de valeur à Leipzig, où, dirigeant les opérations de l'arrière-garde

avec Poniatowski (*voy.*), il se vit aussi forcé de traverser l'Elster à la nage. Pendant la campagne de France, Macdonald fut opposé à Blücher, qu'il parvint plus d'une fois à repousser, et qu'il battit à Nangis. Mais il était trop tard, et, après l'avoir servi de son épée, ses conseils ne contribuèrent pas peu à faire abdiquer l'empereur.

La Restauration considérant ce triste devoir comme un service, récompensa l'ancien serviteur de Napoléon par le titre de pair de France, et par le commandement de la 21e division militaire. Au 20 mars 1815, l'empereur le trouva à la tête de l'armée du Gard, dirigée par le duc d'Angoulême, et opposée à sa marche sur Paris. Mais la défection de ses troupes l'engageaà chercher son salut dans la fuite; il vint se ranger aux côtés de Louis XVIII, l'accompagna jusqu'à Menin, et rentra en France, tout en refusant de servir sous Napoléon.

Après les Cent-Jours, le roi lui confia la mission délicate du licenciement de l'armée de la Loire. En juillet 1816, il fut nommé grand-chancelier de la Légion-d'Honneur; le 13 octobre suivant, il fut admis dans le conseil privé du roi; en 1818, il reçut la croix de commandeur, et en 1820 la grand'croix de Saint-Louis et fut fait chevalier du Saint-Esprit. Nommé major général de la garde royale, en 1819, il présida, l'année suivante, le collége électoral du Rhône; en 1825, il fut aussi nommé président de la commission de liquidation de la loi d'indemnité. Malgré tant de faveurs, le maréchal Macdonald n'en conserva pas moins son indépendance sur le siége qu'il occupait au Luxembourg, et il vota toujours en faveur des libertés constitutionnelles. Après la révolution de 1830, sa santé chancelante le força de renoncer, dans le courant de l'année suivante, à son titre de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur. Depuis cette époque, il vécut dans la retraite, attendant tranquillement la mort qui vint terminer une si brillante carrière, le 25 septembre 1840, dans son château de Courcelles, près de Guise (Loiret). Le duc de Tarente a laissé un fils, fort jeune encore. D. A. D.

MACÉDOINE. L'antique royaume de Philippe et d'Alexandre-le-Grand est aujourd'hui une province de l'empire othoman d'une étendue d'environ 720 milles carr. géogr., peuplée de 700,000 habit., Grecs, Albanais, Turcs, Boulgares et Valaques. Bornée à l'est par l'ancienne Thrace, au nord par la Boulgarie et la Servie, à l'ouest par l'Albanie et au sud par la Thessalie et la mer Égée, la Macédoine est divisée en trois sandjaks turcs dont le principal est celui de Salonique, où réside un pacha. Ce pays, vulgairement appelé par les Turcs *Filiba Vilajeti*, projette dans la mer Égée, entre les golfes de Salonique et de Contessa, une large presqu'île terminée par trois promontoires, dont l'Athos (*voy.*) est le plus célèbre. C'est une contrée extrêmement montagneuse, richement boisée et pourvue de nombreux cours d'eau. Rien n'indique plus aujourd'hui ces filons renommés d'or et d'argent qui, dans l'antiquité, remplissaient les coffres de ses rois; mais les plaines et les côtes y sont toujours d'une heureuse fécondité et produisent en abondance le blé, le coton, le tabac, l'huile d'olive, des vins et des fruits de toute espèce.

La Macédoine est séparée de la Thessalie, au sud, par l'Olympe et les monts Cambuniens (auj. Monte di Voluzzo); de l'Épire, à l'ouest, par le Pinde (auj. Stymphé). Quant à ses limites à l'est, au nord et au nord-ouest, les conquêtes de Philippe et d'Alexandre les reculèrent bien au-delà de la ligne qui les avait marquées jusqu'alors. Avant eux, toute la contrée au-delà du Strymon (Strumona) et même la péninsule macédonienne autrefois appelée Chalcidique, depuis Amphipolis jusqu'à Thessalonique, appartenaient à la Thrace (*voy.*), ainsi que la Péonie qui occupait tout le nord. Au nord-ouest, vers l'Illyrie, la Macédoine arrivait jusqu'au lac Lychnitis (Achrida). Philippe conquit la péninsule chalcidique, soumit la Péonie, avança les limites de son royaume à l'est du Strymon jusqu'au Nestus et au mont Rhodope, et, à l'ouest, porta sa domination sur tout le pays illyrien au-delà du lac Lychnitis jusqu'au Drino. Alors la Macédoine s'étendait de la mer Égée à la mer Ionienne. Les Romains la divisèrent en quatre dis-

tricts : la région orientale, entre le Strymon et le Nestus (cap. Amphipolis); le pays compris entre l'Axius et le Strymon où se trouvait la presqu'île chalcidique (cap. Thessalonique); la région du sud (cap. Pella), et celle du nord (cap. Pélagonie). L'Illyrie était redevenue une province séparée.

Parmi les montagnes de la Macédoine, il faut encore citer le Bernus ou Bora et les monts Candaviens qui appartiennent à la chaine occidentale entre la Macédoine et l'Albanie; le mont Scardus au nord avec ses prolongements, l'Orbélus et le Scormius; le Pangée sur la côte à l'orient; dans l'intérieur, le Cercine qui domine la plaine centrale et le Bermius, rameau qui dépend du Bernus. Deux bassins réunissent les principaux fleuves de la Macédoine : l'un à l'ouest comprend l'Axius (Vardar), le Lydias et l'Haliacmon (Bichlista), qui tous les trois débouchent dans le golfe Thermaïque ou de Salonique; l'autre à l'est, est formé par le Strymon qui, venant du nord, s'amasse, non loin de la mer, dans le lac Prasias, et va se jeter dans le golfe de Contessa auquel il donnait anciennement son nom. Le grand lac Bolbé s'étend au nord de la péninsule chalcidique.

Aujourd'hui, la principale ville de la Macédoine est Salonique, l'ancienne Thessalonique, qui avait d'abord porté le nom de Therma. Assise en amphithéâtre au fond de son golfe, elle a une population de 70,000 âmes. On y voit quelques restes de son ancienne splendeur, de belles églises changées en mosquées, et le port, construit par Constantin, qui offre un asile à 300 vaisseaux, et qui, par l'activité commerciale dont il est le foyer, est encore aujourd'hui le premier de la Turquie d'Europe après Constantinople. La péninsule chalcidique terminée par l'Athos au sud-est, doit son nom à l'ancienne Chalcis, fondée par des colonies helléniques, ainsi que plusieurs autres villes dont Olynthe et Potidié étaient les plus célèbres. Dans le bassin du Strymon, la ville de Sérès (30,000 hab.) est le centre du commerce et des fabriques de coton. Le bassin du Haut-Vardar contient la ville d'Uskup, l'ancienne Scopia. Istib, l'ancienne Stobi, est dans une vallée à gauche de l'Axius; à droite de ce fleuve se voit Bitolia ou Monastir (15,000 hab.), résidence du *roumeli-valissy*.

A l'ouest, dans la partie la plus rapprochée de la Grèce, et près du lac Lydias, s'élevait la royale Pella, où naquit Alexandre. Un misérable village de Boulgares, Palatitza, en marque l'emplacement, et c'est à peine si quelques débris attestent encore l'existence de cette forte et glorieuse cité où Philippe tenait sa cour et faisait garder ses trésors. Non loin de là est la ville moderne de Jénidge, renommée pour ses tabacs. Dans la Macédoine proprement dite, Veria rappelle l'ancienne Béroé. C'est là que devaient se trouver les jardins fabuleux de Midas et des Phrygiens. Plus à l'ouest, dans la région du Pinde, le district de Macéta était la patrie des Macednes ou Macédoniens. Dans l'Émathie, qui comprenait la plaine située au pied de ces montagnes jusqu'au Lydias, au milieu du site charmant où s'élève aujourd'hui Vodena, on voyait Édesse, l'ancienne capitale et le lieu de sépulture des rois, comme elle avait été le berceau de la monarchie. Enfin, parmi les villes actuelles du pays, nous nommerons encore Castoria, située sur un beau lac, dans les montagnes à travers lesquelles l'Haliacmon s'ouvre un chemin.

Entre les peuplades de la Macédoine, on distingue les Yeuruks et les Koniasides, descendants des Turcomans de Konieh, transplantés là pour contenir la population indigène. Des tribus boulgares et albanaises mènent une vie pastorale dans la région supérieure des montagnes. Près de Castoria, un mélange de Serviens et de Valaques a formé la peuplade des Castarèses. Les Grecs, qui sont le principal élément de la population, composent généralement la classe industrielle et commerçante.

Du temps de Philippe, la Macédoine était divisée en 19 cantons, dont les noms étaient pour la plupart connus dès avant Hérodote. Outre la Macédoine proprement dite ou *Émathie*, la *Péonie* et la *Chalcidique*, nous ne nommerons que la *Mygdonie* et la *Bottiéide* qui, au nord du golfe Thermaïque, les séparaient; puis la *Piérie*, au sud de l'Émathie, qui longeait le même golfe. Dans l'intérieur

du pays, en remontant de la Thessalie vers le nord, étaient la *Stymphalide*, l'*Élymiotide*, l'*Orestide*, l'*Éordée*, la *Lyncestide*, etc., et dans la partie centrale, au nord de la Mygdonie, la *Crestonique*, le pays des *Bisaltes*, etc.

Histoire. Au nord de la péninsule hellénique, un peuple se forme, un royaume se fonde et traverse plusieurs siècles, éclairé seulement d'un faible jour que les grands événements de la Grèce y font tomber par intervalles. Longtemps traité de barbare, rien ne le fait encore redouter, lorsque soudain des circonstances favorables et l'impulsion magique du génie développent dans son sein des forces inconnues, l'élèvent à la suprématie sur tout le corps hellénique et d'un seul coup renversent à ses pieds le plus vaste empire de l'Orient. Mais à la mort du héros à qui la Macédoine devait cette prodigieuse fortune, les éléments hétérogènes que son glaive avait réunis chancellent; un démembrement complet s'opère avec violence, et l'ancien royaume, séparé de ses conquêtes, se replonge dans ses luttes incessantes avec les cités de la Grèce. Il y prend des forces nouvelles; mais au moment où son triomphe s'achève, intervient la formidable puissance de Rome, qui le brise et l'engloutit.

L'origine du peuple macédonien n'a été que faiblement éclaircie par les historiens de l'antiquité. Il semblerait assez naturel de l'attribuer à une fusion d'éléments grecs et barbares. Les Pélasges se trouvaient en majorité dans la plaine, tandis que des peuples thraces et illyriens occupaient presque exclusivement les montagnes, où ils surent longtemps maintenir leur indépendance; à ces éléments indigènes vinrent ensuite se mêler des colonies helléniques, dont l'une, établie en Émathie, devint le berceau de la puissance macédonienne. Si nous en croyons Hérodote, le nom de Macédoniens aurait d'abord appartenu à une tribu dorienne qui, chassée de l'Histiéotide, serait venue s'établir au pied de la chaîne du Pinde. Mais selon O. Müller qui, dans une savante dissertation, a examiné cette question, les *Macednes* ou Macédoniens proprement dits, habitants de l'antique pays de *Macéta*, au pied du Bermius, étaient un peuple montagnard illyrien et non pas une tribu de race hellénique. Quoi qu'il en soit, le premier état régulier qui se forma dans cette contrée fut le royaume d'Édesse, situé dans la plaine, dans la vieille Émathie d'Homère. En même temps s'élevaient dans la Haute-Macédoine les petites souverainetés barbares des Orestes, des Lyncestes, des Élimiotes, etc., qui n'eurent qu'une existence éphémère.

On n'est pas d'accord sur le véritable auteur de la famille qui régnait à Édesse. D'après la plus ancienne tradition, trois frères Téménides, fugitifs d'Argos, et indignés de l'ingratitude d'un roi de la Haute-Macédoine qu'ils avaient servi comme pâtres, se retirèrent au mont Bermius, auprès des anciens jardins de Midas, et de là se soumirent tout le pays de la plaine dont Perdiccas, l'un d'eux, prit le titre de roi. Suivant un autre récit, plus communément adopté, l'Héraclide Caranus, parti également d'Argos sur la foi d'un oracle, aurait passé en Macédoine à la tête d'une troupe de Grecs, se serait emparé de la ville d'Édesse, en Émathie, et lui aurait donné le nom d'Égée, parce qu'une chèvre (en grec *αἴξ*) lui avait servi de guide dans son expédition, qu'il faudrait placer au commencement du VIII^e^ siècle avant notre ère. Quoi qu'il en soit, sous le règne d'Amyntas, 8^e^ successeur de Caranus, une grande partie de l'intérieur du pays, la Mygdonie, la Bottiéide, ainsi que la Piérie sur les côtes, étaient réunies sous le sceptre des souverains d'Édesse, et la plupart des petits rois voisins reconnaissaient au moins leur prépondérance. Mais au sud, dans la Chalcidique, florissaient dans une parfaite indépendance un grand nombre de colonies grecques, fondées vers la X^e^ olympiade, en même temps que Méthone et Pydna s'élevaient sur le littoral de la Piérie.

Lorsque l'ambition des rois de Macédoine les poussait vers le Strymon, les Perses avaient déjà subjugué tout le pays au-delà de ce fleuve. Le faible royaume d'Amyntas n'aurait pu leur résister : aussi ce prince s'empressa-t-il de rendre aux envoyés de Mégabaze, satrape de la Thrace, l'hommage qu'ils réclamèrent au

nom du grand roi. Cependant un outrage qu'Amyntas reçut de ces mêmes ambassadeurs, au sortir d'un festin où ils avaient exigé la présence de ses femmes, outrage qu'ils payèrent de leur vie, retarda pour quelque temps encore les effets de sa soumission. Mais lorsque, sous son successeur Alexandre (498 av. J.-C.), Mardonius vint diriger contre les Grecs une expédition qui n'atteignit point son but, la Macédoine au moins ne put échapper aux armes de ce général. Forcée de reconnaître la suprématie de Darius, elle fournit un corps auxiliaire aux innombrables armées qui, sous son fils Xerxès, inondèrent la Grèce. Dans cette alliance involontaire, Alexandre, partisan secret de la cause hellénique, sut habilement servir les Grecs sans se nuire aux yeux de leurs adversaires; car il fut désigné par Mardonius pour conduire les négociations avec Athènes, et il parvint à agrandir son propre territoire de la Crestonique et de la Bisaltie. Tous les efforts du grand roi ayant échoué contre la valeur et le patriotisme des Grecs, il cessa bientôt d'être pour Alexandre un sujet d'inquiétude; mais sous son successeur, Perdiccas II, d'autres dangers menacèrent la Macédoine: Philippe, frère de ce prince, révolté contre lui, s'était mis sous la protection des Athéniens, qu'avaient appelés dans le pays l'insurrection des villes grecques de la Chalcidique, fatiguées du joug qui leur avait été imposé. Dans la guerre du Péloponnèse, dont la presqu'île devint le théâtre en 432, Perdiccas soutint la cause des ennemis d'Athènes; mais une invasion terrible des Odryses dont elle avait armé contre lui le roi Sitalcès, mit la Macédoine à deux doigts de sa perte. Perdiccas détourna le danger en concluant un traité avec le roi de Thrace, et, en 424, les succès de Brasidas détruisirent sur ces côtes la domination athénienne; mais Sparte ayant voulu y substituer la sienne, Perdiccas comprit que sa tâche devait consister à tenir la balance entre les deux partis qui se disputaient l'hégémonie de la Grèce. Il mourut l'an 413, laissant le trône à son fils Archélaüs, prince ami des lettres grecques, et qui attira à sa cour le poëte Euripide (*voy.*). Archélaüs, mort en 399, eut pour successeur son fils Oreste qui, au bout de 4 ans, fut tué par Aéropus. Cet usurpateur transmit à son fils Pausanias la couronne que lui avait donnée son crime. Mais celui-ci ayant été assassiné à son tour, en 394, elle retourna à un rejeton de la dynastie héraclide, Amyntas II, arrière-petit-fils du roi Alexandre.

Des guerres avec les Illyriens et avec divers peuples de sa domination, ainsi que les rivalités constantes entre Sparte et Athènes, auxquelles se mêla l'ambition naissante d'Olynthe, remplirent d'agitations ce long règne. Amyntas II mourut l'an 370, au moment où éclatait la guerre entre Thèbes et Lacédémone. Il avait eu de sa femme Eurydice trois fils, Alexandre, Perdiccas et Philippe. Alexandre régna le premier. Il était occupé en Thessalie contre le tyran Alexandre de Phères, lorsqu'un prétendant, Ptolémée Alorète, s'éleva contre lui en Macédoine et le força à un prompt retour. Le Thébain Pélopidas (*voy.*), qui venait de porter secours aux villes thessaliennes, devint aussi l'arbitre des partis qui se disputaient le trône d'Édesse, les contraignit à une transaction qui donna un apanage à Ptolémée, et, pour gage de la paix, il emmena en otage, à Thèbes, le jeune Philippe, frère d'Alexandre, avec 30 jeunes Macédoniens des plus nobles familles. Mais le repos fut de courte durée. Ptolémée assassine Alexandre en 368 et s'empare du pouvoir au nom du jeune Perdiccas, frère de la victime. Un nouveau compétiteur, Pausanias qui, à la tête de secours grecs, était venu augmenter le trouble et avait obtenu de grands succès, est chassé par l'Athénien Iphicrate (*voy.*), alors occupé du siége d'Amphipolis. Ptolémée ressaisit le pouvoir, sous prétexte de l'assurer à l'héritier légitime dont la tutelle lui revenait de droit; mais l'an 365 il tombe sous les coups de Perdiccas qui venge ainsi l'assassinat de son frère. Le règne de Perdiccas III est peu connu. Les relations de ce prince avec Platon, ses dissensions avec son frère Philippe, qui réclama et finit par obtenir un apanage, en sont les faits les plus remarquables. Ce fut aussi sous lui qu'eut lieu probablement la prise d'Amphipolis, qui altéra la bonne har-

monie avec Athènes. Il périt, l'an 360, dans la guerre contre les Illyriens, victime peut-être d'un nouveau crime de sa mère Eurydice qu'on avait déjà accusée de complicité avec Ptolémée, l'assassin d'Alexandre.

La mort de Perdiccas laissait le trône à un enfant, que l'ambition de son oncle, le célèbre Philippe, eut bientôt mis à l'écart. Avec l'avénement de ce prince commença l'accroissement prodigieux de la puissance macédonienne, qu'Alexandre éleva si haut. C'est aux articles relatifs à ces deux rois que nous devons renvoyer le récit de tous les événements mémorables de cette époque. Soumettre les barbares Péoniens, Thraces et Illyriens qui menaçaient ses frontières, arrondir son territoire, et, par les moyens divers que la civilisation grecque lui avait révélés, créer ou vivifier dans son royaume de nouvelles ressources morales et matérielles, tel était le but immédiat de Philippe. Mais là ne s'arrêtaient pas ses projets : il voulait assujettir la Grèce, minée déjà par la corruption, divisée par des intérêts divers et par la jalousie, rongée par des plaies incurables; et lorsqu'il aurait conquis l'hégémonie sur cette contrée, il espérait tourner contre la Perse cette nouvelle force, pour venger en commun avec elle d'anciens outrages. On sait que l'habileté de sa politique, non moins que l'éclat de ses armes, le mirent bien près du but qu'il voulait atteindre. Mais c'est au grand Alexandre que le sort réservait la gloire d'accomplir cette immense conquête et de porter jusqu'au-delà de l'Indus la terreur du nom macédonien et les limites de sa domination. Vainqueur et maître de l'Orient, Alexandre ne songeait qu'à fondre ensemble les parties si dissemblables de son colossal empire, à y entretenir la vie par des créations gigantesques, à le faire fleurir par le commerce et les arts, lorsque la mort le surprit, en l'an 323, et renversa l'édifice qu'il avait si glorieusement élevé.

Comme il ne laissait pas d'héritier en âge de se charger du fardeau de l'empire, et qu'il n'avait point fait connaître ses volontés relativement à sa succession, cette circonstance réveilla l'ambition de généraux avides, qui ne tardèrent pas à se disputer l'héritage de leur maître et à le déchirer en lambeaux. De tous les fils que Philippe avait eus de ses concubines, il n'en restait plus qu'un seul, l'imbécile Arrhidée. Un fils, Hercule, que Barsine, fille du roi Darius, avait donné à Alexandre, et auquel peut-être il destinait l'empire, fut accueilli avec peu de faveur par les Macédoniens, à cause de son origine semi-barbare. Une autre épouse du héros, Roxane, alors enceinte, accoucha bientôt du jeune Alexandre, qui parut avec Arrhidée réunir le plus de suffrages. Dans le conseil tenu par les généraux à Babylone, et après de sanglants débats, Perdiccas, auquel Alexandre, en mourant, avait remis l'anneau royal, finit par emporter la régence, pour l'exercer seul à Babylone, au nom des héritiers légitimes. Les autres généraux se partagèrent le gouvernement des satrapies de l'ouest de l'empire. Python obtint la Médie; Ptolémée, fils de Lagus, l'Égypte; Léonnat, la partie de la Phrygie qui borde l'Hellespont; Antigone, la Pamphylie, la Lycie et le reste de la Phrygie; Eumènes, une partie des côtes du Pont, la Paphlagonie et la Cappadoce, où des souverains indépendants continuaient à se maintenir. La Thrace, avec la partie occidentale des côtes du Pont, échut à Lysimaque, tandis qu'Antipater et son adjoint Cratère (*voy.* ces noms) furent chargés de diriger en commun les affaires de la Macédoine et de la Grèce. Au bout de peu de temps, la discorde éclata entre le régent, accusé d'aspirer à l'empire, et les gouverneurs qui aspiraient de leur côté à se rendre indépendants dans leurs provinces. Perdiccas, après avoir aidé Eumènes à soumettre la Cappadoce, tourne ses armes contre Antigone. Celui-ci court se réfugier auprès d'Antipater, qui venait de terminer victorieusement, avec Cratère, la guerre Lamiaque (*voy.*), où Léonnat avait trouvé la mort. Pendant la lutte qui s'engage alors de tous côtés, Perdiccas est égorgé dans sa tente, l'an 321, sur la frontière de l'Égypte, par ses soldats révoltés. Eumènes, qu'il avait laissé pour défendre le passage de l'Hellespont, est refoulé vers la Cappadoce par Cratère, qui perd néanmoins la vie en le combattant.

La mort de Perdiccas fit passer la régence, que Python ne voulut exercer qu'un instant, entre les mains d'Antipater, qui mourut bientôt après, l'an 318. Sincèrement attaché à la famille de son roi, il désigna pour son successeur Polysperchon, à l'exclusion de Cassandre, son propre fils, dont le caractère ambitieux et féroce lui inspirait de justes craintes. Pour fortifier son parti, le nouveau régent fit revenir d'Épire, où l'avait retenue l'inimitié d'Antipater, Olympias, mère d'Alexandre-le-Grand, avec laquelle il partagea le pouvoir. Irrité de voir échapper à ses mains la puissance de son père, Cassandre s'unit à Antigone et à Ptolémée, qui s'était, dans l'intervalle, enrichi des dépouilles de Laomédon, dont la Syrie avait formé le lot. Polysperchon cherche alors un appui dans Eumènes, qui court dans l'Asie supérieure se mettre à la tête d'une ligue de satrapes alarmés de l'ambition des autres gouverneurs. Mais c'est en vain qu'Eumènes y déploie le plus généreux courage; livré à Antigone par la trahison de ses propres troupes, il est mis à mort, l'an 315. Pendant que la cause royale perdait en Asie ce dernier et valeureux champion, elle périssait en Europe par des crimes sanglants. Polysperchon, pour déjouer les projets de Cassandre, favorise en Grèce des insurrections démocratiques, dont le sage Phocion (*voy.*) est la plus illustre victime (318). Cependant, Cassandre s'empare d'Athènes, et, y rétablissant le gouvernement aristocratique, lui donne pour chef Démétrius de Phalère (*voy.*); la reine Eurydice, femme d'Arrhidée, jalouse du pouvoir d'Olympias, le seconde en Macédoine et fait prendre la fuite à sa rivale. Mais bientôt celle-ci revient avec les forces de l'Épire, et, de concert avec Polysperchon, elle proclame son petit-fils Alexandre et fait mettre à mort Arrhidée, Eurydice et Nicanor, frère de Cassandre. Ce dernier accourt aussitôt, et, après avoir battu séparément la reine-mère et le régent, il s'empare à Pydna de la famille royale, fait mourir Olympias, puis épouse Thessalonice, la sœur du conquérant. Roxane et son fils sont gardés à vue par son ordre; Alexandre, fils de Polysperchon, est refoulé dans un coin du Péloponnèse; le père fuit en Étolie, et le vainqueur reste maître de la Macédoine.

En Asie, Antigone, après avoir trompé tous ses alliés, s'était débarrassé de Python par un assassinat, et avait contraint Séleucus, gouverneur de Babylone, à s'enfuir de cette ville en Égypte. Ce prince dépossédé, Ptolémée, Lysimaque et Cassandre s'étaient soulevés contre Antigone. Celui-ci, dans la lutte qui s'engage, gagne à sa cause Polysperchon. Ptolémée, d'abord vainqueur à Gaza, perd ensuite la Syrie, la Phénicie, la Palestine; mais Séleucus se rétablit à Babylone grâce à l'amour des habitants, agrandit son pouvoir par la domination de la Médie, de la Susiane et d'autres provinces voisines, et fonde la dynastie des Séleucides (*voy.*), l'an 311.

La subite élévation de cette puissance, qui à son tour devenait menaçante, amène un rapprochement entre Antigone et ses adversaires. Mais la paix qui s'ensuivit ne tarda pas à être rompue. Pour écarter tout obstacle à ses vues ambitieuses, Cassandre immole, l'an 310, Roxane et son jeune fils. La guerre se rallume aussitôt. A l'instigation d'Antigone, Polysperchon appelle de Pergame Barsine et son fils Hercule, dernier rejeton mâle d'Alexandre, dont l'apparition excite partout l'enthousiasme. Ligué avec les Étoliens, il était près d'écraser Cassandre, lorsqu'il fut lui-même vaincu par les séductions de ce prince artificieux. Polysperchon, pour remplir les conditions d'un marché abominable, fait périr le jeune Hercule avec sa mère, et la famille d'Alexandre s'éteint par ce crime, l'an 309; mais l'auteur du forfait n'en recueillit que l'infamie.

La guerre néanmoins se poursuivit à l'avantage d'Antigone, dont le vaillant fils Démétrius (*voy.*) Poliorcète, après avoir été retenu plus d'un an au siége de Rhodes, revint, en 303, achever la délivrance d'Athènes et de la Grèce, où il s'était déjà montré une première fois en libérateur (308). Une éclatante victoire qu'il avait remportée auprès de Chypre sur la flotte de Ptolémée, avait marqué l'intervalle entre ces deux expéditions. Dans la joie de ce triomphe, Antigone et son fils prirent l'un et l'autre le titre de

rois, et bientôt tous les autres gouverneurs imitèrent leur exemple, à l'exception de Cassandre qui se crut obligé à plus de ménagements envers les Macédoniens. Démétrius avait rejeté Cassandre au-delà des Thermopyles, lorsqu'il fut soudainement rappelé en Asie par son père, contre lequel Séleucus, le vainqueur de l'Orient, venait encore de former une ligue formidable. Une bataille décisive s'engagea à Ipsus (*voy.*), en Phrygie (301), et Antigone, défait, fut tué dans l'action. Après cette victoire, qui porta à son comble la puissance de Séleucus, l'empire d'Alexandre, définitivement partagé, donna naissance à quatre royaumes principaux: la Macédoine, la Thrace sous Lysimaque, la Syrie sous Séleucus, et l'Égypte sous Ptolémée (*voy.* tous ces noms).

A ces états il faut en ajouter quelques autres d'une moindre importance, qui se maintinrent dans l'Asie-Mineure sous des princes indigènes, tels que l'Arménie, la Cappadoce, la Bithynie et le Pont (*voy.* tous ces noms). Toutes ces souverainetés furent plus tard enveloppées dans le vaste réseau de la domination romaine.

Échappé au désastre d'Ipsus, Démétrius revint disputer à Cassandre la suprématie en Grèce. Ce dernier mourut d'hydropisie. Son fils Philippe le suivit dans la tombe après 4 mois de règne. Antipater, frère de Philippe, fit assassiner sa mère Thessalonice et persécuta son autre frère Alexandre, qui implora l'appui de Pyrrhus (*voy.*), roi d'Épire. Démétrius accourut pour profiter de ces dissensions, et prévenant par la mort d'Alexandre l'assassinat que ce prince méditait contre lui-même, il se fit proclamer roi de Macédoine l'an 294, et, malgré les réclamations d'Antipater, il parvint à se faire reconnaître même de Lysimaque. Il soumit toute la Grèce, à l'exception de Sparte et des Étoliens (*voy.*); mais les immenses charges que son luxe effréné et les armements au moyen desquels il espérait, nouvel Alexandre, faire à son tour la conquête de tout l'Orient, épuisèrent le royaume, pendant que ses débauches et sa hauteur asiatique le rendaient odieux à ses sujets. La Syrie et l'Égypte liguées armèrent contre lui Lysimaque et Pyrrhus. Abandonné par son armée, Démétrius courut d'abord rejoindre en Grèce son fils Antigone, puis abordant à Milet, en 287, il s'empara de Sardes. Poursuivi par Agathocle, fils de Lysimaque, il fut obligé de se rendre à Séleucus, et termina dans la captivité son aventureuse carrière.

Lysimaque et Pyrrhus se disputèrent alors les lambeaux de la Macédoine. Ce dernier, vaincu par son rival en Thessalie, avec Antigone dont il s'était fait un allié, renonça à ce royaume en 286. Antigone, surnommé Gonatas, continua de se maintenir en Grèce; mais la mort de Lysimaque amena de nouveaux changements. Ptolémée Céraunus, prince égyptien, s'empara du pouvoir en Thrace et en Macédoine; après avoir assassiné Séleucus, le vainqueur de Lysimaque, il mit le comble à ses crimes en faisant égorger tout ce qui restait de la famille de ce dernier. Le départ de Pyrrhus qui alla combattre les Romains ne laissa d'autre rival à Ptolémée que Gonatas; mais l'invasion des Gaulois qui fondirent sur la Macédoine l'arrêta dans sa carrière. Il tomba sous leurs coups, en 280; ces barbares, qui de là se jettent sur la Grèce, y essuient, l'année suivante à Delphes, une sanglante défaite. Leurs forces se divisent alors; mais une de ces fractions renforce l'armée d'Antigone Gonatas, et l'aide à remonter sur le trône de Macédoine au milieu du bouleversement de cette contrée (276 av. J.-C.).

L'avénement d'Antigone fixa pour quelque temps la destinée de ce royaume, qui ne sortit plus de sa dynastie. Le turbulent Pyrrhus revenu d'Italie en conteste la possession à ce prince, mais une tuile lancée par la main d'une femme dans la ville d'Argos lui ôte la vie, en 272. La Macédoine redevint alors prépondérante en Grèce, mais ce ne fut pas pour longtemps. La ligue achéenne (*voy.*), les Étoliens et Sparte combattirent pour l'indépendance hellénique. Le Péloponnèse fut soustrait à la domination macédonienne, mais Athènes y resta assujettie. Démétrius II succéda à Antigone, en 240, et régna 10 ans avec sagesse et fermeté. Antigone Doson, son frère, monta sur le trône après lui. Les armes des Spartiates accablaient alors la ligue achéenne.

Aratus (*voy.*), son chef, ouvrit le Péloponnèse à Doson, qui défit à Sellasia (223) le roi de Sparte Cléomène (*voy.*) : cette victoire le rendit l'arbitre de la péninsule. Il triompha aussi des Illyriens qui avaient menacé ses frontières, et en mourant il remit le sceptre à Philippe, fils de Démétrius, qui lui succéda, en 221, à l'âge de 17 ans. Comme ses prédécesseurs, ce prince s'efforça de subjuguer la Grèce, où les Étoliens et les Achéens étaient encore aux prises. La défaite de ces derniers à Caphyes, en Arcadie (220), fut suivie d'un nouvel appel à son intervention; mais il déploya peu d'énergie dans la guerre contre les Étoliens, et profita de sa position pour opprimer les villes achéennes. On sait qu'Aratus, le chef de la ligue, fut empoisonné à sa cour, en 213. Après avoir soumis les Péoniens et combattu avec succès les sauvages Dardaniens au nord de son royaume, Philippe fit la paix, en 217, avec la ligue étolienne. Démétrius, prince de Pharos en Illyrie, ancien allié de Rome, dépouillé de ses états par le consul Lucius Émilius, étant venu chercher un asile auprès du roi de Macédoine, lui avait signalé cette puissance envahissante qui le menaçait à son tour. L'an 217, après la victoire d'Annibal à Trasimène, Philippe et les Grecs, réunis par le sentiment d'un commun danger, conclurent avec le général carthaginois un traité contre les Romains. Mais Philippe agit mollement. Il cherchait à étendre sa domination sur les côtes d'Illyrie, lorsqu'en 213, les Romains y faisant une descente taillèrent son armée en pièces devant Apollonie. Une alliance que les Étoliens contractèrent, en 211, avec Levinus, commandant de la flotte romaine, détermina le roi à traiter avec plus de douceur les Achéens, qui, en 208, nommèrent stratègue de la ligue Philopœmen (*voy.*), sans qu'il mit obstacle à cette élection. Cependant les Étoliens firent la paix avec Philippe, malgré l'arrivée du proconsul Sempronius en Épire, qui venait leur porter des secours, en 205. La paix se conclut aussi avec les Romains, pour lesquels les résultats de la guerre avaient été peu importants. Philippe rechercha l'alliance d'Antiochus, roi de Syrie, qui convoitait l'Égypte, et brava les Romains en attaquant Attale I^er^, roi de Pergame, et les Rhodiens, leurs alliés, dont il combattit les flottes avec succès. Mais Rome, que la victoire de Zama, remportée, en 202, sur Annibal en Afrique, avait affranchie de ses craintes de ce côté, souleva contre lui Nabis, tyran de Sparte, les villes grecques et les Étoliens. Le consul Sulpicius que le sénat envoya pour le combattre (200), eut des avantages partiels, et les négociations que Philippe entama tournèrent au profit de son ennemi, en 198. Quinctius Flamininus (*voy.*) ayant pris le commandement des légions, remporta, l'année suivante, une victoire décisive, sur la phalange macédonienne, à Cynocéphales (*voy.*). Philippe n'obtint la paix qu'aux conditions les plus humiliantes. Les vainqueurs, maîtres de la Thessalie, détruisirent l'influence macédonienne en Grèce, en proclamant libres toutes les cités. Forcé de servir les armes romaines contre Antiochus et bientôt réduit dans son royaume à la limite du Strymon, Philippe vit se consumer dans le chagrin les dernières années de son règne. Les calomnies de son fils aîné Persée, né d'une concubine, lui avaient rendu suspect son autre fils Démétrius, héritier présomptif de la couronne, et objet des faveurs du sénat romain. Il le fit mettre à mort; mais ayant reconnu ensuite son innocence, la douleur l'emporta dans la tombe, l'an 179. Persée déshérité n'en monta pas moins sur le trône, après s'être défait d'Antigone, son parent, en faveur duquel le roi mourant avait disposé de sa couronne. L'arrêt de la Macédoine était déjà prononcé dans le sénat romain; des affaires plus importantes en retardaient seules l'exécution. Ce fut en vain que le nouveau roi épuisa tous les moyens pour conjurer l'orage. Rome commença la guerre (173) sous les prétextes les plus futiles. Persée se décida, en désespoir de cause, à la repousser, et entra en Thessalie avec une armée de 42,000 hommes, composée de Macédoniens, de Grecs et de Barbares. D'abord vainqueur près du Pénée, il perd ses avantages dans de stériles négociations avec le consul Licinius. Marcius Philippe, puis Paul-Émile succèdent à celui-ci avec

des troupes fraîches, pendant que l'unique allié de Persée, Gentius, roi d'Illyrie, dont il avait été obligé d'acheter les secours, voit son sceptre brisé par le préteur Anicius. Complétement défait à Pydna par Paul-Émile (*voy.*), en 168, Persée est pris dans sa fuite, et, avec toute sa famille, emmené captif en Italie, où il orne le triomphe du vainqueur.

La Macédoine fut d'abord divisée en 4 républiques et gratifiée d'une liberté illusoire sous la souveraineté de Rome, qui se réserva la moitié des revenus du pays et fit bannir tous ceux qui pouvaient faire obstacle à sa domination. La tentative de l'aventurier Andriscus, qui se fit passer, en 152, pour un fils de Persée, nommé Philippe, amena sa réduction en province romaine. Métellus (*voy.*) qui vainquit, en 148, le faux Philippe, reçut le surnom de Macédonique, et la chute de la Grèce, écrasée à Scarphée par le même général, suivit de près celle du pays, qui l'avait si longtemps dominée. CH. V.

MACÉDOINE. Ce mot dont on ne saurait donner l'étymologie, désigne une espèce d'*olla podrida* de fruits ou de légumes; et l'on s'en sert figurément en littérature pour parler d'un ouvrage où sont traités toutes sortes de sujets: *ce livre est une macédoine, on y trouve de tout.* X.

MACÉRATION (du latin *maceratio*, de *macero*, amollir, détremper), opération qui consiste à faire tremper dans un liquide, pendant un temps plus ou moins long, et à froid, les corps dont on veut séparer les parties solubles. La macération est préférée aux différents modes de dissolution, quand les principes que l'on veut dissoudre sont facilement altérables, quand le liquide employé ne peut supporter l'action de la chaleur sans éprouver de changements dans sa nature, ou quand la substance sur laquelle on agit renferme plusieurs principes différemment solubles, et que l'on a intérêt à dissoudre les uns à l'exclusion des autres. V. S.

MACÉRATION, mortification par jeûnes, discipline et autres austérités. *Voy.* ASCÉTISME, JEÛNE.

MACHABÉES, *voy.* MACCABÉES.

MACHAULT D'ARNOUVILLE, contrôleur général des finances et garde-des-sceaux sous Louis XV, naquit d'une famille ancienne de magistrature, le 13 décembre 1701, et mourut en prison, le 12 juillet 1794. Il avait perdu les sceaux pour avoir voulu renvoyer la marquise de Pompadour pendant la maladie que l'attentat de Damiens (*voy.*) causa au roi. *Voy.* LOUIS XVI, T. XVI, p. 762. X.

MACHIAVEL (NICCOLO DI BERNARDO *dei Macchiavelli*) naquit à Florence le 3 mai 1469. L'ancienneté de sa famille remontait aux marquis toscans, qui, dans le IX^e^ siècle, seigneurs de val di Greve et de val di Pesa, avaient leurs possessions sur les confins du territoire de la république florentine. A mesure que l'état naissant étendit sa domination, il soumit ces seigneurs, qui, devenus bourgeois de Florence, furent revêtus des dignités que la république offrait à ses citoyens, et prirent parti dans les factions entre lesquelles elle fut souvent partagée. Son père Bernard avait épousé Barthołomée de la famille des Nelli, célèbre aussi à Florence et par son ancienneté et surtout par les charges qu'elle avait occupées dans le gouvernement. Le père de Machiavel était jurisconsulte et trésorier de la Marche d'Ancône; sa fortune était médiocre et le produit de ses emplois lui était nécessaire pour soutenir le rang de sa famille.

On ne sait rien des premières années de Machiavel; il reçut sans nul doute une éducation libérale, telle qu'on la donnait aux gens de sa condition à cette époque de la renaissance des études, où l'enthousiasme pour les lettres était dans toute sa ferveur; il put puiser le goût de la poésie dans les entretiens de sa mère, femme instruite et même poëte. Il paraît que le savant professeur de littérature grecque et latine Marcello Virgilio, qui prit part au gouvernement de la république, l'avait formé aux travaux de l'esprit. Il est certain du moins qu'il lui donna les premières notions de la politique lorsque Machiavel fut placé près de lui à l'âge d'environ 25 ans (1494). Quatre ans après, par décret du conseil suprême (19 juin 1498), Machiavel obtint le poste de chancelier de la deuxième chancellerie, dans un concours ouvert entre quatre aspirants. Dès le 14 juillet suivant, il fut

nommé à l'emploi de secrétaire du gouvernement de la république (office des dix de liberté et de paix). C'est de cette fonction qu'il a reçu le titre sous lequel il est constamment désigné en Italie, *le secrétaire florentin*.

Les attributions de cette place étaient importantes : c'était la correspondance générale de la république, l'enregistrement des délibérations des conseils, la rédaction des traités avec les états et les princes étrangers, etc. Pendant que Machiavel exerçait cet emploi, il fut souvent envoyé par le gouvernement en mission pour les affaires intérieures de l'état, ou bien en ambassade près des gouvernements étrangers. Il a ainsi représenté la république dans 23 légations, dont quelques-unes étaient de la plus haute importance pour l'état de Florence. Dans quatre de ces légations, il fut accrédité près la cour de France, à une époque où le souverain de ce pays était, parmi les grandes puissances, le seul allié de la république. Deux fois il fut envoyé auprès de l'Empereur; deux fois à la cour de Rome, qui jouait encore alors un rôle actif dans la politique européenne. Parmi les autres légations, il faut mentionner celle qui le conduisit auprès de César Borgia (*voy.*), au moment même où la puissance de cet homme commençait à s'écrouler. Cette légation tient une place digne d'attention dans l'histoire de Machiavel, non-seulement à cause de son importance réelle, mais surtout parce qu'elle ne fut pas sans influence sur les opinions politiques du grand publiciste, et sur les théories qu'il développa plus tard dans ses livres.

Parmi les choses remarquables qu'exécuta Machiavel durant sa participation aux affaires, et dont il est juste de tenir compte à sa mémoire, il faut mettre au premier rang son plan de milices nationales, créées pour remplacer les mercenaires dont ce publiciste avait compris et démontré tous les inconvénients.

Cependant la mauvaise fortune des Français en Italie ayant causé la ruine de la république de Florence, les Médicis (*voy.*) furent replacés à la tête du gouvernement (1512). Machiavel qui s'était signalé par ses efforts pour le maintien de la république, fut dépouillé de ses emplois et relégué, pour une année, dans le territoire de Florence, avec défense d'entrer dans le palais du gouvernement. Bientôt accusé de complicité dans une conspiration tramée contre le cardinal de Médicis, depuis Léon X, il fut jeté en prison et livré à la torture. Machiavel subit cette épreuve avec une grande fermeté, soutenu par son courage, et aussi, sans doute, par son innocence; car il ne paraît pas qu'il ait trempé dans cette conjuration. Peu de temps après, il fut rendu à la liberté par l'ordre de Léon X, et il se retira à la campagne, près de San Casciano, dans une petite propriété nommée *la Strada*, modeste patrimoine qui n'avait pas été augmenté durant la carrière publique de Machiavel.

Malgré l'activité du secrétaire florentin dans les laborieux emplois qu'il eut à remplir, il lui restait peu de temps à consacrer aux lettres; cependant il demanda plus d'une fois à la poésie quelques-unes de ces distractions que les hommes d'un esprit supérieur cherchent encore au milieu des plus importantes affaires. Le premier de ses ouvrages, son poëme intitulé *Decennale primo*, fut composé en 1504; et c'est à cette même année qu'il faut rapporter, malgré les assertions contraires, la composition de *la Mandragore*. Le très petit nombre de comédies dignes de souvenir qui avaient précédé celle-ci, ou qui parurent à la même époque, sont toutes des imitations plus ou moins piquantes du théâtre ancien; de *la Mandragore* date bien réellement la création de la comédie moderne : c'est le monde pris sur le fait, ce sont les hommes de la ville transportés sur le théâtre; il n'y a plus rien là d'Athènes ni de Rome : c'est l'Italie, c'est Florence au XV^e^ et au XVI^e^ siècle; l'illustre publiciste avait montré la route à Molière. Malheureusement ce chef-d'œuvre est gâté par l'obscénité de l'intrigue qui afflige le lecteur et serait aujourd'hui insupportable au théâtre; les spectateurs du temps de Machiavel étaient moins scrupuleux; et lorsqu'on sait le plaisir que prenaient publiquement à la représentation d'un tel ouvrage et Léon X et la cour de Rome tout entière, on peut condamner les mœurs de

l'époque, mais il faut bien excuser Machiavel.

Trois autres comédies inférieures à *la Mandragore*, et quelques poésies dont nous ne pouvons ici expliquer les beautés ni les défauts, n'auraient pas tiré le nom de Machiavel de la foule des noms des poëtes qui ont illustré l'Italie; *la Mandragore* seule aurait dû suffire pour le rendre immortel, quand même les chefs-d'œuvre du publiciste n'eussent pas placé Machiavel au premier rang des penseurs et des écrivains.

Lorsque la restauration des Médicis vint renverser à Florence le gouvernement républicain, elle surprit Machiavel dans la force de l'âge (il avait alors 43 à 44 ans); elle moissonnait les fruits d'une vie remplie tout entière de graves occupations et de services rendus au pays; elle détruisait les espérances d'un homme auquel ses emplois et surtout son génie avaient promis un bel avenir; elle jetait dans un insupportable repos un esprit dont l'activité naturelle s'était accrue encore par l'habitude des affaires et du travail: aussi Machiavel resta-t-il comme anéanti de cette catastrophe fatale. Ceux de ses biographes qui ont vanté sa grandeur d'âme dans cette circonstance, qui l'ont représenté trouvant dans l'étude une consolation souveraine, et comme incapable de plier sous le faix d'une telle infortune, se sont singulièrement trompés. Les lettres que Machiavel écrivit depuis sa disgrâce à ses plus intimes amis et à ceux qui pouvaient le servir auprès des Médicis, sont remplies des plus pressantes instances, des plus tristes lamentations, du plus profond découragement, quelquefois même des paroles du désespoir. A peine échappé à la torture que les Médicis lui avaient infligée, il leur adressa des vers pour gagner leurs bonnes grâces; la première pensée du livre fameux intitulé *le Prince* (*il Principe*) *, fut une pensée de courtisan. Machiavel le composa pour enseigner à Julien de Médicis, devenu maître de Florence, l'art de se maintenir au pouvoir; Machiavel l'a déclaré lui-même, et on ne comprend guère, après cet aveu échappé aux confidences de l'amitié, comment on a pu faire tant d'extravagantes conjectures sur l'esprit de ce livre et sur le but de l'auteur. C'est tout simplement un résumé de la politique qui était considérée comme la plus efficace dans un temps où il ne serait passé par la tête de personne de se demander s'il fallait préférer le juste à l'utile *.

Mais si l'âme de Machiavel était abattue par son infortune, son génie semblait y puiser des forces nouvelles. Ce fut alors qu'il composa ses immortels *Discours sur Tite-Live* (*Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*), le meilleur de ses ouvrages, celui où l'on est moins attristé par l'adultère mélange de la beauté intellectuelle et de la corruption morale.

Sa renommée d'homme d'état avait suivi Machiavel dans la retraite, et il était consulté par Léon X sur la meilleure forme de gouvernement à donner à Florence. Le mémoire que Machiavel composa à cette occasion, montre combien le caractère du républicain s'était assoupli et résistait mal aux complaisances qui pouvaient flatter le pouvoir. Vers le même temps, chargé d'écrire l'*Histoire de Florence* (de 1215 à 1492, Florence, 1532, in-4°), travail pour lequel il recevait une pension des Médicis et dont il a fait un de ses titres de gloire, il avouait assez ingénument l'embarras où il se trouvait en arrivant aux événements contemporains, tourmenté qu'il était et du désir de dire la vérité et de la crainte de déplaire: aussi s'est-il arrêté à cette époque difficile.

L'un des livres les plus curieux de ce grand publiciste, c'est son traité de *l'Art de la guerre* (1521), également composé après qu'il eut cessé d'être dans les affaires, et le seul de ses livres (*la Mandragore* exceptée) qui fut imprimé de son vivant. Cet ouvrage, écrit en forme de dialogue, nous retrace l'image de ces doctes et élégantes conversations qui réunissaient dans les jardins Rucellaï l'élite de la société philosophique et lettrée de Florence.

Parmi les divers ouvrages de Machiavel, il en est qu'il n'avait point destinés à la publicité, dont il n'avait pas pensé que

(*) Il ne fut imprimé qu'après sa mort, Rome 1532.

(*) On sait que *le Prince* fut réfuté par Frédéric-le-Grand dans son *Anti-Machiavel*.

la postérité dût jamais avoir connaissance, et ce ne sont pas assurément les moins remarquables. Nous voulons parler des dépêches que, durant ses différentes missions, il adressait à la seigneurie de Florence. Ces *Légations*, écrites pour la circonstance, quelquefois à la hâte, et toujours sans le secours de la méditation qui prépare et qui mûrit un livre, sont néanmoins remplies d'admirables passages, où la connaissance profonde des hommes et des affaires, où le génie du diplomate et de l'homme d'état se révèlent presque à chaque ligne.

Pour bien comprendre toutes les singularités de ce caractère, si diversement et souvent si mal jugé, il faut suivre l'illustre publiciste quittant son cabinet où il enfantait de si beaux ouvrages, et ces élégantes réunions où ses jeunes compatriotes l'écoutaient, le respectaient comme un oracle, pour aller étourdir ses chagrins ambitieux et la douleur que lui faisait éprouver l'oubli des Médicis dans les distractions de voluptés banales et au milieu des passe-temps de cabaret. La précieuse lettre découverte il n'y a pas longtemps, et où il fait lui-même une si intéressante peinture de la vie qu'il mène dans sa retraite champêtre, offre, avec les autres lettres de Machiavel, les révélations les plus capables de le faire bien connaître.

Les Médicis s'étaient enfin décidés à se rendre à ses longues supplications et à lui confier quelques affaires, assez peu conformes à la hauteur de son génie, lorsqu'une nouvelle révolution vint changer encore les destinées de Florence. Les Impériaux, sous la conduite du connétable de Bourbon, avaient pris Rome, le 6 mai 1527; à cette nouvelle, les Florentins se soulevèrent contre les Médicis. Clément VII avait donné pour maître à Florence un enfant de 12 ans, Hippolyte de Médicis, fils naturel de Julien, et il avait confié la direction des affaires à trois cardinaux. L'enfant et les trois cardinaux prirent la fuite, et le gouvernement populaire fut rétabli. Machiavel accourut à Florence; mais sa conduite durant le gouvernement restauré des Médicis avait inspiré, sans doute, à ses concitoyens quelque défiance et quelque désaffection, car on n'eut aucun égard à ses anciens services, non plus qu'à son génie, et on ne lui donna pas la moindre part au gouvernement. Machiavel en ressentit un chagrin profond, et ne tarda pas à mourir. Il expira le 22 juin 1527, âgé d'un peu plus de 58 ans.

Machiavel était d'une taille moyenne et bien prise, d'une complexion peu robuste; il avait le teint olivâtre, la physionomie vive et spirituelle, un regard qui révélait son génie. Sa conversation était agréable et fertile en reparties piquantes; il avait l'esprit caustique et le cœur bienveillant. On a dit qu'il était mort en athée; on a dit qu'il avait mal vécu avec sa femme (Marietta Corsini), et que la fable de Belphégor était la peinture de son ménage : c'étaient là des calomnies; on sait que Machiavel mourut avec les secours de la religion, et que son testament est plein des témoignages de la confiance et de l'amitié que lui inspirait sa compagne.

La question de l'immoralité des écrits de Machiavel est jugée maintenant: l'immoralité est celle du siècle plus que de l'homme; et, en effet, dans ses ouvrages, à côté des plus odieuses maximes, on trouve fréquemment les préceptes de la morale la plus pure, de la politique la plus loyale et la plus humaine. Machiavel est peut-être l'un des hommes qui ont été l'objet du plus grand nombre de controverses. Le sujet n'est pourtant pas épuisé. Le siècle de Machiavel, son génie d'écrivain, son habileté politique, ont été souvent expliqués par des observateurs d'une pénétration profonde et d'une éminente sagacité; l'homme lui-même présente encore une énigme dont on semble craindre de dire le mot. Ce mot, c'est que le grand écrivain, le grand homme d'état, considéré dans la vie privée, n'était plus qu'un homme ordinaire; c'est que, sublime par le génie, Machiavel était petit par le caractère. Il est temps d'abandonner cette éternelle fable de Machiavel républicain austère, martyr de la liberté, irréconciliable ennemi des maîtres de sa ville, orné de toutes les vertus du grand citoyen, et près de briser les chaines de ses compatriotes. Machiavel restera, pour tous ceux qui l'au-

ront étudié à fond, homme de génie aux affaires comme dans ses livres; il sera bon père, ami dévoué, patriote passionné pour l'indépendance italienne, républicain de théorie, mais fort peu pratique assurément; publiciste fécond en pensées sublimes, citoyen stérile en beaux dévouements; probe et désintéressé dans le maniement des affaires publiques, besoigneux dans la vie privée et avide d'argent et d'emplois, parce qu'il est surtout ami de ses aises et des voluptés; fort contre la torture, faible contre une disgrâce; esprit rare enfin entre les esprits les plus éminents; cœur perdu dans la foule des cœurs vulgaires*. M. A.

MACHIAVÉLISME, système politique dont l'astuce et la mauvaise foi composent les maximes et qu'on trouve développé dans le traité du *Prince*, de Machiavel (*voy.*). Mais on a dit avec raison que le machiavélisme était antérieur à Machiavel. Z.

MACHICOULIS (en basse latinité, *machicolamentum*), galerie saillante que l'on pratiquait autrefois au haut des tours, des portes des villes, des châteaux-forts. Les corbeaux ou consoles de pierre qui soutenaient cette galerie, laissaient entre eux des ouvertures par lesquelles les assiégés jetaient des pierres, des poutres, des traits, de l'huile bouillante sur les assaillants lorsque ceux-ci se disposaient à saper ou miner les murs. Souvent, ce sont ces ouvertures mêmes qui sont désignées dans les auteurs sous le nom de machicoulis, ou *maciolis* dans les Chroniques de Monstrelet. D'après Félibien, le nom de *massicoulis* ou *massecoulis* aurait éte donné à ces ouvertures parce qu'elles servaient à faire couler des masses (*mache*, massue, sorte d'arme) sur les assiégeants. Em. H-G.

MACHINES. On appelle généralement de ce nom, d'origine grecque (μηχανὴ, *voy.* Mécanique), tout agent quelconque, naturel ou artificiel, qui peut servir à l'homme, pour aider ou suppléer à sa force, dans les différentes actions physiques qu'il exerce sur les objets qui l'environnent.

L'art de créer des machines est un privilége que la nature a exclusivement accordé à l'espèce humaine. Si quelques animaux semblent doués de la même faculté, ce n'est qu'une apparence : c'est de pur instinct qu'ils agissent, c'est un vœu de la nature qu'ils réalisent, une des conditions de leur existence qu'ils accomplissent. Comparé aux autres individus de la création, l'homme naît dans un état de faiblesse et de nudité qui lui rendrait la vie impossible, sans le secours de son actif génie; mais la nature a compensé au moral ce qu'elle lui a refusé au physique. Il invente en dehors de sa condition d'existence; il prémédite les combinaisons et les perfectionne successivement; il travaille à améliorer son bien-être, tant pour lui que pour les siens et ses successeurs. La faculté d'invention fait donc le complément de son organisation; c'est sa propriété caractéristique désignée sous le nom de raison ou intelligence (*voy.* ce mot).

En toute machine, il y a deux choses principales à considérer : le moteur et le mécanisme. On voit déjà que nous distinguons ce dernier de la machine même, avec laquelle on le confond quelquefois, tandis qu'en réalité, il n'en est qu'une partie. Le *moteur* est l'agent principal qui introduit le mouvement (*voy.*) dans la machine. Le *mécanisme* est l'arrangement matériel, l'appareil ou instrument mécanique à l'aide duquel le mo-

(*) Dès l'année 1550 parut (sans indication de lieu) une édition des OEuvres complètes de Machiavel; beaucoup d'autres l'ont suivie : nous ne citerons que celle de Florence, 1813, 8 vol. in-8°, et celle de Paris, 1799 et 1821, 12 vol. in-8°. Plusieurs traductions de ces œuvres avaient aussi paru lorsque Guiraudet donna la sienne (Paris, 1799, 9 vol. in-8°); celle de M. J.-V. Périès (Paris, 1823 et suiv., 12 vol. in-8°) est la plus estimée. La première édition du *Prince*, celle de Rome, 1532, déjà mentionnée, fut également suivie d'une multitude d'autres, et dans la même année le fameux traité fut réimprimé par les Juntes. Amelot de La Houssaye le traduisit en français (Amst., 1683; La Haye, 1743); une autre traduction française de M. Halevy eut de notre temps plusieurs éditions (1re, Paris, 1822, 2 vol. in-18). Il avait déjà été traduit en latin et il le fut successivement dans toutes les langues de l'Europe. Pour l'appréciation de ce livre célèbre, on peut recourir encore aux deux ouvrages suivants: Star-Numann, *Diatribe in Nic. Macchiavelli opusculum* DEL PRINCIPE (Utrecht, 1833, 2 vol. in-8°), et chevalier Artaud, *Machiavel, son génie et ses erreurs* (Paris, même année, 2 vol. in-8°). Les *Discorsi* ont été publiés pour la première fois en 1531. Il en existe aussi des traductions dans toutes les langues. S.

teur communique ou transmet son action. On pourrait dire que l'un est l'âme de la machine, et l'autre le corps.

On admet en mécanique, comme loi fondamentale, que tout moteur est sans objet, sans l'intervention d'un appareil mécanique : tout mécanisme est muet ou sans action, sans la présence d'un moteur qui lui donne la vie. Le premier ne doit donc s'entendre que d'un principe de mouvement; le second ne s'applique qu'au moyen de transmission. Mais ce dernier seul constitue si peu la machine, qu'en adaptant le même mécanisme à plusieurs moteurs, on produirait autant de machines différentes ; comme aussi le même moteur engendrerait des effets divers, suivant l'espèce de mécanisme qu'on y appliquerait.

Contrairement à ces principes, il semble exister dans la nature des mouvements qui s'opèrent sans moteur ni mécanisme apparents. Chez les êtres animés, les actes de marcher, courir, voler, nager (*voy.* Locomotion), ceux de boire, manger, crier, tirer, pousser, soulever, etc., semblent des actions immédiates qui ne dépendent que de la volonté de l'individu. Chez les êtres inanimés, comme les plantes, la faculté de croître, de s'étendre, de se reproduire paraissent autant d'actions spontanées qui n'empruntent le secours d'aucun effort étranger. Mais ce n'est là qu'une illusion ; ces différents actes ne s'exécutent pas sans un mécanisme occulte dont la nature s'est réservé le secret. Ce sont purement des actions vitales dont le véritable machiniste est le souverain auteur de toutes choses ; nous ne les rangeons point dans les combinaisons de l'art de la mécanique proprement dit ; nous réservons cette dénomination aux seules œuvres de la main de l'homme, imaginées et exécutées par lui, en dehors de sa condition personnelle et de l'existence propre des êtres. Il suit de ce qui précède que la classification des machines peut être réglée, soit d'après l'espèce de moteur qui les met en mouvement, soit d'après le système mécanique qu'on leur applique.

Les principaux moteurs connus sont ceux qui sont fournis par les éléments de la nature ; ils sont comme eux au nombre de quatre : 1° La *force musculaire de l'homme et des animaux* considérés comme productions terrestres ; 2° l'*air*, substance invisible et impalpable, mais qui, rendue sensible par l'impression du vent, produit des pressions considérables; 3° l'*eau*, dont la pente naturelle, résultat de la gravité sur sa matière fluide, produit une action permanente ; 4° le *feu* ou la *chaleur*, dont l'influence sur les corps développe en eux ou fait rayonner de leur centre des forces expansives très puissantes.

A ces causes naturelles, dont les effets sont immédiats, et qui pour cette raison ont été reconnues depuis longtemps, la physique moderne a ajouté l'électricité, le magnétisme, le galvanisme, la pesanteur, l'élasticité, l'affinité, la capillarité (*voy.* ces mots), et généralement les diverses forces attractives ou répulsives qui existent, ou qui ont été admises comme telles dans la nature. Quoique en nombre de cas ces différentes actions semblent n'agir que d'une manière inappréciable, des expériences décisives ont appris que leurs effets sont réels et souvent d'une puissance très énergique.

Quelques auteurs rangent les puissances motrices seulement en deux classes : ils distinguent les moteurs *animés* et les moteurs *inanimés ;* quelques-uns admettent encore des moteurs *mixtes* ou *composés*. Nous ne nous arrêterons point à ces dénominations, parce que la rigueur de la langue n'en justifie pas toujours la justesse, et sans chercher à les classer, nous ne reconnaîtrons comme moteurs réels que les agents naturels qui renferment en eux-mêmes une puissance immédiate, soit qu'ensuite cette action se transmette directement ou indirectement.

Quoique conforme à l'ordre naturel des choses, la nomenclature que l'on pourrait établir des diverses machines en usage, d'après la nature de leurs moteurs respectifs, serait prolixe et compliquée ; elle se prêterait mal à l'étude méthodique de leurs parties constitutives, parce que beaucoup de ces éléments réunissent fréquemment des combinaisons semblables ou analogues entre lesquelles on peut faire confusion, et qui entraîneraient d'ailleurs dans des répétitions. Toutefois

pour nous conformer à l'usage qui veut que ce genre de classement soit indiqué, nous allons esquisser sommairement le tableau général qui pourrait en donner une idée.

Parmi les machines qui se rapportent à la force musculaire de l'homme ou des animaux, on distinguera principalement les leviers, les cordes, les poulies, les grues, les cabestans (*voy.* ces mots), etc., et généralement les agrès et apparaux propres aux constructions; les chariots et voitures (*voy.*) pour charge, roulage et transport, etc.; puis tous les instruments qui ont pour but de favoriser les mouvements de l'homme dans la multitude des actions de la vie, depuis les outils les plus simples, comme les couteaux, les haches, les ciseaux, etc., les ustensiles de jardinage et de labourage, jusqu'aux métiers (*voy.*) les plus compliqués, à filer, tisser, tanner, etc.; diverses machines à moudre, à tordre, et à piler; d'autres à fendre, à scier, à écraser, à marteler, etc., devront faire partie de cette première catégorie, si féconde en espèces, et que nous sommes loin d'avoir détaillée d'une manière complète. Les machines qui doivent leur naissance à l'effort de l'air ne sont pas aussi nombreuses, mais elles ne sont pas moins diversifiées, parce que ce principe d'action, aussi bien que la force musculaire, est susceptible d'agir en plusieurs sens, à raison de sa faculté d'opérer par choc, par pression, par aspiration et par dilatation. Les principales machines de ce genre sont les moulins, les navires et tous les appareils à voiles qui reçoivent l'impulsion du vent : les pompes aspirantes, les soufflets, les ventilateurs, les appareils d'aérage, les aérostats (*voy.* ces mots), etc., où l'air joue successivement des rôles opposés, par sa présence ou son retrait; facultés inverses que la théorie, dans ses calculs, confond souvent en une seule, par l'attribution positive ou négative qu'elle leur affecte. *Voy.* aussi PNEUMATIQUE.

Les machines à eau sont très répandues; leurs variétés sont presque toutes comprises sous la dénomination de machines hydrauliques (*voy.*), parmi lesquelles on énumère les puits, les bassins, les réservoirs, tous les genres de pompes (*voy.*) et autres ouvrages de fontainerie; les écluses (*voy.*), les retenues, tous les appareils d'usines situés sur des cours d'eau ou mus par des chutes, où sont employés, comme moyens auxiliaires, les roues (*voy.*) à aubes, à palettes ou à godets; les chapelets, les vis (*voy.*) à eau, etc. et une foule d'autres appareils qui se rattachent à la même série. Les machines à feu peuvent avoir pour objet, soit l'action directe de la chaleur sur les corps, comme dans les diverses opérations de fusion, fonderie et les effets de pyrotechnie; soit de provoquer la faculté expansive de certaines substances, comme dans la production des gaz et de la vapeur, d'où résulte l'effet des bouches à feu, des locomotives et autres appareils qui à leur tour deviennent moteurs, mais seulement par suite d'une action secondaire. *Voy.* VAPEUR.

Enfin les machines qui sont dues aux progrès de la physique moderne comprennent les appareils électriques, galvaniques et magnétiques, les instruments d'optique et de chimie, etc., dont l'emploi n'est plus aujourd'hui restreint aux opérations spéculatives de la science, mais se répand journellement jusque dans les usages de la vie domestique.

Il doit être bien entendu que dans cette énumération nous n'avons en vue que l'énoncé du principe de mouvement par lequel une machine agit, indépendamment de l'effet réel qu'elle produit sur les corps qui en reçoivent l'influence. Cette dernière notion ne peut être appréciée que par l'examen du procédé mécanique appliqué à la machine.

La classification des machines par rapport à leur mécanisme semblerait donc conduire plus directement à la connaissance de l'art de la mécanique; mais ici, l'innombrable multiplicité d'appareils que l'on met en action en toutes circonstances possibles, est un obstacle semblable à celui qui s'oppose à leur classement suivant l'espèce du moteur. Ce serait en vain qu'on passerait en revue tous les genres de fonctions que les machines doivent opérer : pression, traction, locomotion, curage, sondage, forage, coupure, ciselure, scierie, fonderie, etc., etc.; on n'arriverait point à spécialiser avec

ordre chaque genre, chaque espèce, chaque variété du nombre infini de combinaisons mécaniques usitées ou applicables.

Pour ne point s'égarer dans cette foule d'agents, variables même dans leur spécialité respective, il faut renoncer à l'idée de les explorer une à une et s'attacher préférablement à rechercher la composition organique des éléments communs ou analogues qui se reproduisent fréquemment dans leurs combinaisons principales. A cet effet, les praticiens ont recours à deux moyens : le premier consiste à reconnaître l'espèce de mouvement qu'une machine produit ; le second à préciser la fonction que remplit chacun des organes dont elle se compose.

D'après la règle commune, on ne considère en mécanique que deux sortes de mouvements : le mouvement rectiligne, c'est-à-dire celui qui s'effectue en ligne droite, et le mouvement circulaire; le mot circulaire étant appliqué à toute direction qui dévie de la ligne droite, indépendamment du genre de courbe que le mobile décrit. L'un et l'autre de ces deux mouvements peut être continu, intermittent, ou alternatif. De ce dernier dérive, en quelques occasions, le mouvement de va-et-vient. Ces mouvements peuvent être exécutés verticalement de bas en haut ou de haut en bas, horizontalement de droite ou de gauche, et obliquement dans toutes les directions.

Cela posé, un moteur, quel qu'il soit, est toujours censé imprimer une impulsion en ligne droite : le but et l'effet de toute machine est de transmettre cet effort, en tout ou en partie, à un mobile déterminé, soit en gardant la même direction, soit en la modifiant. D'après ces notions, il devient facile de concevoir que les machines peuvent être divisées en autant de classes qu'il y a de variations ou combinaisons possibles parmi les divers changements qu'on peut opérer entre les mouvements rectiligne et circulaire, continus ou alternatifs, et comme le nombre de ces variations est borné (il ne s'élève pas au-delà de dix), celui des classes y est ainsi ramené et limité.

Pour éclaircir ceci prenons un exemple, le mouvement d'un seau dans un puits; en cette circonstance, la corde qui passe dans la poulie n'a d'autre effet que de changer la direction de la force de l'homme qui soutient le seau. A chaque brassée opérée par l'homme de haut en bas, le seau parcourt de bas en haut un certain intervalle. Dans le cas dont il s'agit, l'effet obtenu par la machine est d'avoir communiqué la force humaine au mobile en conservant la même direction, mais en sens contraire, et d'avoir produit un mouvement intermittent.

Si la corde qui soutient le seau est enroulée sur un treuil mu par une manivelle, la force imprimée à celle-ci occasionne une rotation, et comme la corde, en s'enroulant ou en se déroulant exécute une action continue, la machine donne alors pour résultat de changer un mouvement de rotation en un autre rectiligne et de produire un mouvement vertical continu.

Si l'appareil se compliquait d'un tambour monté sur un arbre vertical mu par un manége (*voy.*), comme dans la machine dite du maraîcher, on remarquerait ici la succession de plusieurs mouvements; savoir : 1° la force motrice du cheval agissant tangentiellement au cercle du manége et produisant sur sa barre un mouvement de rotation continu; 2° la transmission de ce mouvement au tambour et à l'arbre qui lui sert d'axe ; 3° la communication du mouvement à la corde qui s'enroule autour du tambour et la production du mouvement rectiligne horizontal continu de la partie de cette corde qui passe du tambour à la poulie du puits; 4° le changement de direction, au moyen de la poulie, à la partie de la corde qui descend dans le puits, laquelle opère enfin le mouvement rectiligne vertical du mobile.

Maintenant si l'on considère isolément chaque organe de la machine, on remarquera encore que le cheval étant appliqué à la barre, celle-ci a pour fonction de recevoir immédiatement le moteur, et pour ce motif, dans la composition générale de la machine, on lui donne le nom de *récepteur*. A la rigueur, cette dénomination pourrait être aussi donnée au tambour qui ne fait qu'un tout avec la barre,

mais parce que ce tambour communique avec la corde qui porte le mobile, on peut l'appeler *communicateur*. De même, parce que la corde sert d'intermédiaire entre le tambour et le mobile, on pourrait aussi la désigner comme un communicateur; mais parce qu'elle modifie le mouvement circulaire du tambour en un mouvement rectiligne, on peut lui donner la qualification de *modificateur*. La poulie au-dessus du puits est à la fois une seconde espèce de communicateur et de modificateur, en cela qu'elle réunit les deux parties de la corde, et qu'en même temps elle exécute un changement de direction sur cette corde; mais comme sa véritable fonction est de replacer la corde dans le sens utile où elle doit opérer, on peut désigner cet organe sous les noms de *directeur* ou de *correcteur*. Enfin, la dernière partie de la corde, qui plonge dans le puits et qui opère le mouvement final exercé sur le mobile, est pour cette raison appelée *opérateur*. On peut aussi donner ce nom au seau qui contient l'eau considérée comme seul mobile à élever. Dans cette hypothèse, la seconde partie de la corde n'est plus que la continuation du communicateur.

Dans des machines plus compliquées que celle de notre exemple, on distingue encore les *modérateurs*, les *régulateurs*, les *compensateurs*, les *réacteurs*, etc., indiquant des fonctions dont on appréciera l'importance par la seule extension d'analogie, qu'on peut donner aux considérations qui précèdent. Ces détails ne pouvant trouver place ici, nous nous contenterons d'énoncer, comme indication des agents les plus usuels, que les manivelles simples, les roues de divers genres, les ailes de moulins, sont généralement des récepteurs; les manivelles composées, les cordes, les chaînes, les engrenages, sont des communicateurs; les leviers, les poulies, les treuils et les rouages dentés sont des modificateurs; les poids, les ressorts, les volants, servent, suivant les cas, de modérateurs ou de régulateurs; les marteaux, les ciseaux, les scies, les coins, les écrous, sont des opérateurs, etc. Nous ne négligerons point de faire observer que, dans diverses machines, et même dans une seule, il peut exister des organes de même genre et de même espèce qui exécutent successivement des fonctions différentes; d'où il résulte qu'après avoir exercé plusieurs actions, certains agents finissent par devenir opérateurs; ainsi que nous l'avons remarqué pour la corde à puits du maraîcher.

Ce que nous avons fait pour cet exemple si simple, on peut l'appliquer aux machines les plus compliquées. C'est par une analyse de cette sorte, espèce de dissection anatomique, que l'on parviendra à décomposer méthodiquement une machine quelconque en tous ses éléments, et à démêler facilement, dans le dédale des combinaisons, les fonctions réelles de chacun d'eux. En résumé, et en adoptant ici les idées de M. de Borgnis, la classification méthodique des machines, et par suite leur étude, doit être rapportée, moins au moteur qui les met en action, moins à l'action finale qu'elles opèrent, qu'à la fonction de l'agent principal qui caractérise leur marche. C'est évidemment dans ce sens que la logique naturelle de la langue s'accorde avec cette théorie dans les phrases suivantes : ces usines fonctionnent par trois roues; les labours de ce fermage emploient dix colliers; ce meunier fait agir six meules, etc. Ces locutions sont plus expressives que les descriptions qu'elles remplacent.

Il existe encore un point important qu'il est nécessaire d'approfondir pour reconnaître le véritable but d'un agent mécanique et préciser la portée de ses moyens d'exécution. L'expérience a appris que la force motrice ne se transmet point intégralement à l'objet sur lequel la machine agit. Excepté les chaînes flexibles ou rigides, il est peu de machines où le mobile reçoive toute l'intensité d'action que le moteur imprime. Dans presque toutes, une grande partie de la force primitive est perdue : par exemple, dans les machines hydrauliques les plus propices, la force transmise est au plus la moitié de la force imprimée. Ce résultat provient d'abord de l'inertie naturelle propre à la matière de tous les corps, en vertu de laquelle une partie de la force du moteur est absorbée avant que la machine entre en mouvement (*voy.* FORCE et MOUVEMENT); puis de l'influence des

frottements qui ont lieu entre les organes partiels de la machine : cette cause secondaire ajoute à la résistance propre qu'oppose le mobile à l'action de la puissance, et va quelquefois jusqu'à éteindre entièrement l'effort du moteur. L'art de vaincre ou d'atténuer le frottement est, en mécanique, une seconde science, souvent plus épineuse que celle de la composition même de la machine (*voy.* FROTTEMENT). L'effet réel d'une machine ne peut donc être précisé qu'autant qu'on aura déterminé le rapport exact entre sa puissance et sa résistance, en tenant compte des modifications que les frottements y peuvent apporter.

Les calculs proportionnels des puissances et résistances, ainsi que ceux des frottements, appartiennent plus directement à la théorie de l'art qu'à sa pratique. C'est pourquoi nous renverrons sur ce point important à l'art. MÉCANIQUE. Néanmoins, nous devons rappeler comme un principe reconnu utile aux praticiens, que les machines ne gagnent en intensité d'action qu'au détriment de leur vitesse d'exécution. C'est ainsi, par exemple, qu'un homme a bien plus tôt fait d'élever à bras le seau d'un puits, qu'il n'y parvient à l'aide d'une manivelle; mais par compensation, il est obligé, dans le premier cas, à un plus grand effort que dans le second. Nous renverrons encore au même article l'explication sommaire des moyens d'apprécier les forces absolues et relatives de l'homme et des animaux, auxquelles on rapporte comparativement la force des autres moteurs.

Nous aurions désiré, en faisant application des moyens d'analyse dont nous avons indiqué les principes, dérouler aux yeux du lecteur les secrets de quelques machines les plus renommées, soit par leur utilité universelle, soit par la magie de leur composition; mais on comprendra que, privé du secours des figures, seul langage intelligible en cette matière, nous ne puissions qu'imparfaitement détailler tant de merveilles. Quoique nous ne désespérions pas, dans des articles spéciaux, d'aborder quelques-unes de ces descriptions, nous ne pourrions sans prolixité l'entreprendre en celui-ci; nous dirons cependant que, parmi ces œuvres remarquables, il y en a qui ont fait révolution dans les habitudes des populations.

La France possède quelques ouvrages de mécanique théorique du premier ordre, mais elle est moins favorisée à l'égard de ceux qui ne traitent que d'applications pratiques. Ce n'est pas cependant que l'on manque d'œuvres intéressantes où les auteurs se sont attachés spécialement à certaines branches de la mécanique; nombre de savants et d'ingénieurs ont aussi publié des recueils d'un grand mérite. Mais on connaît peu de traités complets sur l'ensemble de la science; nous ne pourrions indiquer en ce genre que le *Traité élémentaire des machines* du professeur Hachette, et celui plus étendu de M. l'ingénieur de Borgnis. Ces deux ouvrages, aussi recommandables sous le point de vue scientifique que par les descriptions figurées qu'ils renferment, ne nous paraissent toutefois devoir être considérés que comme de riches répertoires où l'on regrette encore de ne pas rencontrer des développements plus explicites sur les rapports généraux qui existent entre les diverses combinaisons mécaniques, de quelque genre qu'elles soient. Il existe à l'étranger des recueils de machines très étendus, parmi lesquels nous citerons principalement *The repertory of arts and manufactury* , collection imprimée à Londres, qui se compose de 33 vol. in-8°, et qui a pour pendant, chez nous, les *Annales des arts et manufactures*, en 38 vol. du même format. Une société de savants spéciaux a entrepris récemment la publication figurée des modèles de machines exposés au Conservatoire des arts et métiers (*voy.*) : ce sera un service rendu aux études, aussi utile pour la science que l'est au pays ce bel établissement, musée unique dans son genre. J. B-T.

MACHINE INFERNALE. On a donné ce nom à des appareils de guerre destinés à produire une explosion excessivement meurtrière. L'ingénieur italien Frédéric Jambelli paraît en être l'inventeur; les machines qu'il construisit furent employées au siége d'Anvers (1585), pour détruire le pont de bateaux qu'Alexandre de Parme, général des Espagnols, avait fait jeter sur l'Escaut. Elles consistaient

en quatre bateaux plats, revêtus à leur intérieur d'une maçonnerie de briques et de chaux. Au centre était la chambre de la mine, haute et large de 3 pieds, chargée de poudre et recouverte de pierres d'une énorme grosseur, et d'une grande quantité de projectiles. L'espace vide entre les côtés des bateaux et les parois de la mine était rempli de pierres de taille maçonnées, et sur le tout s'étendait un plancher de grosses planches avec une couche de brique. Depuis, les Anglais essayèrent plusieurs fois de ce moyen pour ruiner les villes maritimes de la France, et notamment à Saint-Malo.

Des machines infernales de moindre dimension ont été quelquefois employées dans des conspirations politiques, pour se défaire, d'un seul coup, des chefs du parti contraire. Bonaparte et Louis-Philippe ont tous deux failli être les victimes de semblables attentats.

Le 3 nivôse an IX (24 déc. 1800), le premier consul, accompagné de Joséphine, sortait des Tuileries pour se rendre à l'Opéra. A peine était-il parvenu dans la rue Saint-Nicaise, qu'une explosion terrible se fait entendre : les glaces de sa voiture volent en éclats; plusieurs personnes sont tuées ou blessées; toutes les maisons d'alentour sont fortement endommagées. La machine infernale à laquelle le premier consul venait d'échapper comme par miracle, consistait en deux petits barils pleins de poudre, de balles et d'artifices, et munis d'un ressort à détente. Le soupçon tomba d'abord sur les Jacobins. Comme ils avaient fait l'essai de semblables machines peu de jours avant l'événement, et qu'on en avait saisi chez plusieurs d'entre eux, on profita de la circonstance pour les traiter avec la dernière rigueur : la peine capitale fut prononcée contre les fabricateurs des machines découvertes avant le 3 nivôse, et 75 des plus exaltés furent condamnés à la déportation. Cependant on ne tarda pas à acquérir la certitude que le coup était parti du camp vendéen. Les deux prévenus, Carbon et Saint-Régent, furent condamnés à mort par le tribunal criminel et exécutés.

Les détails de l'attentat du 28 juillet 1835 sont encore présents à tous les esprits. La machine infernale de Fieschi (*voy.*) se composait d'un bâtis en bois de chêne de 3 pieds et demi de hauteur qui s'élevait sur 4 montants ou chevrons à vis, munis de 7 traverses; la plus haute de ces traverses, placée derrière, pouvait se monter et s'abaisser à volonté, et supportait 24 canons de fusil, disposés en éventail, sur un plan incliné. Em. H-c.

MACHOIRES. On désigne ainsi les pièces plus ou moins nombreuses, plus ou moins compliquées, armées ou dépourvues de dents (*voy.*), et formées de substance osseuse ou simplement calcaire et cornée, qui servent aux animaux à saisir et à diviser les substances qui composent leur nourriture, et aussi, d'armes offensives dans une multitude d'espèces. Tous les animaux vertébrés ont deux mâchoires; aucun n'en est dépourvu et aucun n'en a plus de deux. De nature osseuse comme le reste du squelette de ces animaux, elles sont dans tous placées l'une au-dessus de l'autre; l'inférieure est seule mobile dans les mammifères, la supérieure l'est plus ou moins dans la plupart des oiseaux, des reptiles et des poissons.

Chez l'homme, la mâchoire supérieure est composée de deux os et constitue la plus grande portion de la charpente osseuse de la face. Ces deux os réunis forment en bas le plancher supérieur de la bouche (*voy.*) presque en entier; de leur corps, qui correspond à la partie moyenne du visage, partent deux prolongements, l'un antérieur (*apophyse montante*), qui va se réunir à l'os du front en s'échancrant pour loger dans l'intervalle laissé entre lui et son correspondant, les fosses nasales et les os qui en dépendent; l'autre postérieur (*apophyse malaire*), qui va joindre l'os de la *pommette*.

Cette courte description suffit pour faire comprendre, que la grande différence qui existe entre les animaux et l'homme, dans la conformation de la tête, tient surtout au développement relatif des os *maxillaires* * supérieurs. En effet, que les deux apophyses montantes de ces os viennent à s'élargir, et les yeux sont nécessairement rejetés sur les cô-

(*) La mâchoire se dit en latin *maxilla* (diminutif de *mala*). S.

tés, comme dans le chien, le cheval, etc.; que la voûte palatine, pour loger plus de dents sur ses bords, s'avance directement plus ou moins, et une sorte de museau apparaît. Ce qui distingue encore la mâchoire supérieure de l'homme de celle de la plupart des autres mammifères, c'est l'absence chez eux de soudure des os qui, intimement réunis chez lui à l'état adulte, portent les dents incisives et sont enclavés entre les os maxillaires, position d'où ils ont reçu le nom d'os *inter-maxillaires* ou *incisifs*. Ce sont eux qui constituent la presque totalité du bec des oiseaux. Enfin, moins considérables dans les reptiles, ces deux os n'en forment souvent qu'un seul dans les poissons chez lesquels il est doué d'un mouvement indépendant et porte seul des dents.

La mâchoire inférieure de l'homme est formée d'une lame osseuse courbée en arc, à convexité antérieure. Chez lui seul, la partie moyenne de cet arc offre une proéminence connue sous le nom de *menton*. Dans tous les autres vertébrés, cette portion de la mâchoire, loin d'avancer, recule. Les deux extrémités de cet os, dont le bord supérieur porte une rangée de dents semblable à celle de la mâchoire supérieure, se relèvent et remontent presque verticalement vers la base du crâne en formant ce que l'on nomme les *branches montantes* de la mâchoire inférieure. La partie supérieure de chacune de ces branches offre une espèce de petite tête nommée *condyle* de la mâchoire, qui est reçue dans une cavité de l'os *temporal*. On la sent avec le doigt : elle est située immédiatement en avant du conduit auditif externe où elle constitue le point d'appui de la mâchoire et son articulation avec le crâne. En avant de cette apophyse articulaire, s'en trouve une autre, située un peu plus bas, c'est l'apophyse *coronoïde* : elle donne attache au muscle *crotaphite* spécialement chargé de rapprocher la partie horizontale de la mâchoire inférieure de la supérieure.

Dans la plupart des mammifères, les deux branches horizontales de l'os maxillaire inférieur ne se soudent pas, comme chez l'homme adulte, mais restent presque constamment distinctes. Cette réunion n'a lieu que chez les singes, les chéiroptères, les éléphants et les autres pachydermes. Dans les oiseaux, la mâchoire est formée de trois pièces, dont une moyenne; dans les reptiles, elle en renferme jusqu'à 7, comme dans la tortue franche; 12 dans les crocodiles. La mâchoire inférieure des poissons cartilagineux ne renferme qu'un seul os; celle des poissons osseux en renferme deux au moins.

Comme il est aisé de le comprendre, des rapports intimes, nécessaires, subordonnent le genre de nourriture des animaux à la conformation générale de leurs mâchoires. Aussi peut-on, le système maxillaire et dentaire d'un mammifère étant donné, en déduire rigoureusement le régime et réciproquement. Ainsi la hauteur de la mâchoire, dépendante de la longueur des branches montantes de cet os, d'où résulte une grande liberté de mouvements dans tous les sens et partant une force médiocre, se lie, comme dans l'homme, les singes, les ruminants, avec l'action et l'instinct de diviser, de mâcher, pour se nourrir, des fruits et des herbes tendres. La brièveté des mêmes parties et celle des branches horizontales qui rapproche la substance à déchirer des puissances musculaires chargées de cet emploi, une articulation serrée comme un gond qui ne peut permettre qu'un mouvement analogue à celui de lames de ciseaux, indiquent clairement un régime composé de substances tenaces, filamenteuses, non susceptibles de broiement, d'écrasement, mais devant être nécessairement coupées : telle est la chair palpitante dont se repaissent les animaux carnassiers. L'instinct de s'attaquer, pour s'en nourrir, à des substances d'une dureté extrême, comme font les rongeurs, est mis en rapport avec des mouvements encore énergiques et précis de la mâchoire, mais s'effectuant presque uniquement d'arrière en avant, et réciproquement, comme il convient à l'action de limer : cela résulte encore du peu de hauteur des branches montantes de la mâchoire et de la forme de la cavité articulaire qui, limitée latéralement, ne permet au condyle que de glisser en avant et en arrière.

Quand on abandonne les vertébrés pour examiner les mâchoires dans les au-

tres types du règne animal, on ne retrouve plus la même régularité dans les formes; mais toujours, et aussi rigoureusement, existent les rapports qui lient le genre de nourriture à la conformation des màchoires. Celles-ci manquent dans la plupart des mollusques, les céphalopodes et quelques gastéropodes exceptés; une partie des vers en a de latérales, tels sont les néréïdes, les sangsues; le plus grand nombre en est dépourvu, comme le ver de terre ou lombric. Les crustacés offrent les appareils de préhension et de mastication les plus compliqués. La bouche des araignées et des articulés qui en sont voisins est en général munie aussi de pièces puissantes pour saisir et dévorer la proie. Beaucoup d'insectes présentent une organisation à peu près semblable; cependant chez eux, ces organes ne sont jamais qu'au nombre de deux de chaque côté: la paire antérieure se nomme *mandibules*, la paire postérieure màchoires. Quelques échinodermes ont cinq màchoires placées en rayons : ce sont les oursins; les autres en manquent ainsi que les zoophytes, mais les animalcules en présentent. *Voy.* Carnassier, Carnivore, Herbivore, etc. C. L-r.

MACIEJOWICE (bataille de), livrée entre les Russes et les Polonais, le 10 octobre 1794 (*voy.* Kosciuszko et Souvorof). Maciejowice est un village du Palatinat de Lublin, à 10 lieues de Varsovie, appartenant aux comtes Zamoyski (*voy.*). X.

MACIS, *voy.* Muscade.

MACK (Charles, baron) de Leiberich, général autrichien, célèbre surtout par sa capitulation d'Ulm, était né, le 25 août 1752, à Nensslingen, en Franconie. Entré au service de l'Autriche, il fit ses premières armes dans la guerre de Sept-Ans, sous le comte de Lascy. Dans la guerre de Turquie, sa conduite lui valut les bonnes grâces du feldmaréchal Loudon, et le grade de capitaine. Fait quartier-maître général de l'armée du prince de Kobourg, Mack dirigea en cette qualité les opérations de la campagne de 1793. En 1797, il succéda à l'archiduc Charles dans le commandement de l'armée du Rhin, et l'année suivante, il fut envoyé à Naples. Nommé généralissime de l'armée napolitaine, Mack réussit à reprendre Rome (28 nov.) sur les troupes françaises; mais la fortune ne tarda pas à lui être contraire : son armée, battue sur tous les points, se replia rapidement, et les Français rentrèrent vainqueurs dans Rome, 17 jours seulement après en être sortis (*voy.* Championnet). Bientôt après, un armistice proposé par lui, et accepté par le général français, excita un tel soulèvement des lazzaronis à Naples, que, se voyant menacé dans sa vie, il dut chercher un refuge dans le camp français. On le considéra comme prisonnier de guerre et on le transféra à Dijon. Après le 18 brumaire, le premier consul lui ayant permis de venir à Paris pour y rétablir sa santé, il profita de la liberté qu'on lui laissait pour s'évader. Déguisé en maquignon alsacien, il partit par la diligence de Strasbourg, le 15 avril 1800. En 1804, il fut appelé au commandement général des forces autrichiennes dans le Tyrol, la Dalmatie et l'Italie. Après l'ouverture de la campagne d'Autriche, en 1805, il concentra son armée à Ulm et dans le camp retranché en avant de cette place. Mais Napoléon étant venu se placer sur ses derrières, le tint étroitement bloqué. Plusieurs fois Mack tenta de se frayer un chemin : ses troupes furent battues dans toutes les rencontres. Convaincu alors de l'inutilité d'une plus longue résistance, il signa, le 17 octobre, la célèbre capitulation d'Ulm (*voy.*). Après la reddition de la place, le général Mack fut arrêté par ordre du gouvernement autrichien, traduit devant un conseil de guerre, et condamné à mort; mais sa peine fut commuée en deux années de détention dans une forteresse. Il mourut, le 22 octobre 1828, à Saint-Pœlten, en Autriche. Em. H-g.

MACKENZIE (Henri), romancier anglais dans le genre sentimental, naquit à Édimbourg, en août 1745. Voué par sa famille à la pratique des lois, il sut concilier ces occupations arides avec la culture des lettres. La profession d'*attorney* à la cour de l'Échiquier, et, en dernier lieu, la place lucrative de contrôleur général des taxes, lui laissèrent assez de loisir et d'indépendance pour se

livrer à ses goûts favoris. *L'Homme sensible*, le premier et le plus célèbre de ses ouvrages, parut en 1771, sans nom d'auteur. Venu entre le *Voyage sentimental* et *Werther*, le roman de Mackenzie, avec moins d'originalité que le premier, moins de profondeur que le second, a néanmoins une affinité littéraire avec ces deux modèles. Le succès en fut assez éclatant pour qu'un certain Eccles, de Bath, essayât de s'en attribuer l'honneur; imposture qui força le véritable auteur à se faire connaître. Deux autres romans, l'*Homme du Monde* et *Julia de Roubigné* (1777) suivirent de près le premier. De 1780 à 87, il publia *le Miroir* et *le Flaneur*, recueils périodiques dans le genre du *Spectateur*. En 1808, il donna une édition complète de ses œuvres, en 8 vol. in-8°. On y remarque des poésies, des pièces de théâtre; un *Compte-rendu de la session du Parlement de* 1784; une bonne *Biographie littéraire de Home*, l'auteur de Douglas; un curieux *Essai sur la poésie Gallique*. Mackenzie mourut le 14 janvier 1831. Véritable patriarche de la littérature écossaise, il eut la gloire de révéler le premier le génie de Burns, et d'être choisi par Walter Scott pour recevoir, avec le titre d'*Addisson du Nord*, la dédicace de *Waverley*. Le célèbre romancier nous a lui-même raconté la vie de Mackenzie dans *The novellist's library*. R-Y.

MACKENZIE (sir ALEXANDRE), voyageur anglais, naquit vers 1760. Jeune encore, il passa au Canada pour y faire le commerce des pelleteries. De simple commis dans la maison Gregory, il devint membre de la Compagnie du Nord-Est qui avait centralisé ce genre d'industrie, et enfin il conçut l'idée de faire servir aux intérêts de la science les excursions que le désir de traiter directement avec les sauvages avait seul fait entreprendre jusque-là. Ses *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, publiés en Angleterre, 1801, in-4°, et traduits l'année suivante en français par Castera, 3 vol. in-8°, ont été analysés par M. de Chateaubriand, qui, vers la même époque (1789-1793), parcourait ces contrées. Dans le premier de ces voyages, Mackenzie découvrait le fleuve qui porte son nom, et son cours jusqu'à l'Océan boréal; dans le second, il s'avançait à l'ouest vers l'océan Pacifique à travers les montagnes Rocheuses. Le gouvernement britannique, en lui accordant le titre de baronnet, montra le prix qu'il attachait aux travaux de ce modeste et utile voyageur qui a eu la gloire de frayer la route à ses successeurs Franklin, Parry et Ross. R-Y.

MACKINTOSH ou MAC INTOSH (sir JAMES), orateur et littérateur anglais, naquit le 24 octobre 1765, à Aldourie, sur les bords du lac Ness, à quelques milles d'Inverness, en Écosse. Son père, qui était capitaine, avait servi dans la guerre de Sept-Ans. En 1775, le jeune Mackintosh fut placé dans une pension de la petite ville de Fortrose. Quatre ans après, sa mère le conduisit en Angleterre, et, au mois d'octobre 1780, James entra au collége du roi, à l'université d'Aberdeen; il y étudia le latin et le grec, et il y resta jusqu'en 1784, époque où il obtint le degré de maître ès-arts. Il avait profité utilement du temps qu'il avait passé dans cette université : il s'y était livré à quelques essais de poésie, et y avait acquis une profonde connaissance de la littérature classique.

Le goût de Mackintosh le portait de préférence vers le barreau; mais son peu de fortune lui fit étudier la médecine qui semblait lui offrir des ressources plus immédiates. A cet effet, il se rendit à Édimbourg, en 1784, et il y suivit des cours de chirurgie. Ce fut pendant son séjour dans cette université qu'il fit la connaissance de Benjamin Constant qui y étudiait également, et dont il prévoyait la future célébrité (*Memoirs of sir J. Mackintosh*, t. I, p. 27). On avait établi à Édimbourg une espèce d'académie, sous le nom de *Société spéculative*, et c'est là que s'assemblaient des jeunes gens fort distingués, se livrant à des études diverses, mais réunis par le goût du travail et de la controverse. Mackintosh s'y exerça dans l'art de parler en public. Puis ayant obtenu son diplôme de docteur, il partit pour Londres, en 1788. Il s'y produisit sous les auspices du docteur Fraser, médecin renommé de Bath. Les premiers germes de la révolution française com-

mençaient alors à se montrer. On proposa à Mackintosh un emploi de médecin en Russie; mais répandu dans les meilleures sociétés de Londres, il y goûtait des agréments qui ne pouvaient le porter à quitter la vie douce qu'il y menait. Cependant, s'étant marié, il fit avec sa femme un voyage en Belgique, dans l'automne de 1789 : il y fut témoin des grandes luttes que le voisinage de la France y avait excitées, et ce fut à partir de cette époque qu'il prit la résolution de se livrer aux études politiques. De retour dans sa patrie, il fut attaché à un journal appelé *l'Oracle*, et il y fit insérer des articles sur les affaires de France et de Belgique; les talents qu'il devait développer par la suite commencèrent à s'y manifester.

Burke (*voy.*) venait de lancer son éloquente philippique contre la révolution française. Mackintosh entreprit de la réfuter. Ses *Vindiciæ gallicæ* (1791) obtinrent un succès presque égal à l'ouvrage de Burke. Ce livre fut traduit dans notre langue, en 1792, sous le titre d'*Apologie de la révolution française* *, et valut à son auteur, de la part de l'Assemblée nationale, le titre honorifique de citoyen français. Ces travaux de publiciste éloignèrent de plus en plus Mackintosh de la pensée d'exercer la médecine et le firent revenir à son dessein primitif de se faire avocat. Il entra au barreau en 1795, et ne tarda pas à y acquérir une haute réputation. Il fit aussi insérer dans le *Monthly Review* des articles de littérature et d'histoire qui furent remarqués. Il s'était lié avec les hommes les plus distingués de l'Angleterre, dans la carrière politique et littéraire, et notamment avec ceux qui étaient à la tête du parti whig.

Les opinions de Mackintosh éprouvèrent une notable modification : elle fut attribuée à la liaison qui s'était établie entre Burke et lui; mais il est plus probable que les excès de la révolution française affaiblirent dans son âme, comme dans celle de tant d'autres amis des lumières et de la civilisation, le sentiment qui l'avait fait applaudir au grand mouvement social manifesté au commencement de cette révolution. Ce fut dans cette disposition d'esprit qu'il entreprit un cours de droit naturel qu'il professa à Londres, en 1799. La paix d'Amiens venait d'être conclue. Un émigré français nommé Peltier avait publié à Londres, sous le titre de *l'Ambigu*, une diatribe violente contre le premier consul Bonaparte. L'ambassadeur français en Angleterre fut chargé de porter plainte contre ce libelle. Un procès criminel s'ensuivit; Mackintosh, chargé par Peltier de sa défense, s'en acquitta avec une noble éloquence. Son plaidoyer figure parmi les chefs-d'œuvre du barreau anglais et le place à côté d'Erskine (*voy.*) et des premiers orateurs de son pays. Peltier fut déclaré coupable par le jury et condamné à une peine légère.

Peu de temps après, Mackintosh, qui s'était marié en secondes noces, fut nommé *recorder* (juge) à Bombay. Il arriva dans cette ville avec toute sa famille au mois de mai 1804, et il y résida jusqu'en 1811. Pendant ce long séjour dans l'Inde, il poursuivit ses études sur la philosophie, l'histoire, la littérature tant ancienne que moderne; il fit de laborieuses recherches sur la philosophie des Brahmes, visita les villes les plus importantes de cette contrée lointaine, entretint une nombreuse correspondance non-seulement avec les hommes les plus distingués de l'Angleterre, mais encore des autres parties de l'Europe, et améliora beaucoup, dans son ressort, l'administration de la justice.

Mackintosh fut de retour en Angleterre au mois d'avril 1812. Peu de temps après, il devint membre du parlement pour le

(*) Une circonstance intéressante se rattache à la traduction des *Vindiciæ Gallicæ*. Mackintosh dit dans ses Mémoires, qui ont été publiés par son fils (t. II, p. 341), qu'en 1816, ayant été invité à dîner chez le duc d'Orléans, qui habitait alors Twikenham (*voy.* Louis-Philippe), ce prince lui apprit qu'il avait autrefois traduit une grande partie de sa réfutation de Burke. Voici ce que nous savons à cet égard. Le jeune duc de Chartres assistait un jour à une séance du club des Jacobins; le vicomte de Noailles occupait la tribune et parlait du livre de Mackintosh qui venait de paraître, ajoutant qu'il serait à désirer qu'il fût traduit en français; puis il sembla désigner le duc de Chartres du regard et du geste, disant qu'il voyait dans l'assemblée un jeune homme qui était à même d'en faire une bonne traduction. Le prince, en effet, se mit à l'œuvre, et les morceaux qu'il traduisit doivent se trouver dans le *Journal des Jacobins*.

comté de Nairn, en Écosse. Il y prit place à côté de sir Samuel Romilly, de Canning, etc., et ne tarda pas à s'y faire remarquer par l'étendue de ses connaissances et par l'élévation de son éloquence. Ses sentiments libéraux lui firent embrasser les grands intérêts qui tendent à l'amélioration et aux progrès de la race humaine. La Pologne, la Grèce eurent en lui un défenseur zélé. Il plaida souvent aussi la cause des nègres esclaves et celle des catholiques anglais privés de l'exercice de leurs droits; mais il fit surtout retentir la tribune anglaise de ses accents pathétiques en faveur de l'adoucissement de la législation criminelle. Mackintosh fut un des chefs de l'opposition whig : son nom se place à côté de ceux de Fox, d'Erskine, de Canning, de Wilberforce, de Holland, etc.

En 1818, sir James Mackintosh avait été nommé professeur de législation au collége de la Compagnie des Indes à Haileybury. Quelques années après, il fut élu recteur de l'université de Glasgow, quoiqu'il eût Walter Scott pour compétiteur. A l'avénement du ministère whig, en 1830, il fut placé dans le cabinet en qualité de commissaire pour les affaires de l'Inde. Dans cette même année, Mackintosh avait eu le malheur de perdre sa femme (dont la sœur avait épousé M. de Sismondi). Depuis cette époque sa santé se détériora, et il mourut à Londres, le 30 mai 1832, regretté de l'Angleterre entière dont il était l'un des plus illustres citoyens.

Mackintosh ne fut pas seulement un orateur politique des plus distingués, ses écrits attestent encore un littérateur du premier ordre et un publiciste éminent. Indépendamment de ses *Vindiciæ gallicæ*, il est connu par de nombreux articles insérés dans l'*Edinburgh Review*. Il s'était aussi beaucoup occupé de l'histoire d'Angleterre; mais il avait négligé de faire connaître au public le produit de ses recherches sur ce vaste sujet. Cependant, deux ans avant sa mort, il fit insérer dans le *Cabinet cyclopedia* de M. Lardner le premier volume de son histoire d'Angleterre, et deux autres le suivirent dans la même publication. Ils ont été traduits en français, sous le titre d'*Histoire des Iles Britanniques*, par M. Defauconpret, qui les a fait suivre de la traduction de l'histoire d'Écosse de Walter Scott (8 vol. in-8°). Une composition qu'il avait beaucoup plus soignée était son *Histoire de la révolution de* 1688, dont il s'était occupé pendant une longue partie de sa vie, et pour laquelle il entreprit des recherches considérables. Malheureusement il n'a pu l'achever, et le seul volume qu'il en ait terminé a paru depuis sa mort. Par une singularité difficile à expliquer, l'éditeur a fait continuer cet ouvrage dans un autre esprit que celui qui a présidé au volume appartenant à Mackintosh. M. P. Royer-Collard, notre collaborateur, a traduit le Discours d'ouverture du cours du droit de la nature et des gens; M. Léon Simon a publié, sous le titre de *Mélanges philosophiques de sir James Mackintosh*, la traduction de trois articles de cet écrivain publiés dans la *Revue d'Édimbourg*, sur l'histoire générale des progrès des sciences métaphysiques de Dugald-Stewart, et sur l'ouvrage de M^me^ de Staël, intitulé *De l'Allemagne*. Enfin, on trouve dans le 1^er^ volume du *Barreau anglais* une traduction de son plaidoyer pour Peltier. Il serait à désirer que l'on fît passer dans notre langue un morceau fort remarquable de sir James Mackintosh, inséré dans les deux premiers volumes de l'édition donnée à Édimbourg de l'*Encyclopédie britannique*, et intitulé *Coup d'œil général sur la philosophie éthique ;* sa Vie de sir Thomas Morus, qui a paru dans le *Cabinet cyclopedia*, et son *Histoire de la révolution de* 1688, car ce sont là ses principaux titres littéraires.

L'appréciation la plus juste que nous connaissions de l'esprit et de la science de sir Mackintosh est celle qui en a été faite par M^me^ de Staël dans ses *Considérations sur la révolution française* : « C'est un homme si universel dans ses connaissances et si brillant dans sa conversation, dit-elle, que les Anglais le citent avec orgueil aux étrangers, pour prouver que, dans ce genre, ils peuvent être les premiers. » A. T-R.

MAÇON, MAÇONNERIE. La maçonnerie est l'art de construire toute espèce de

murs, de voûtes en pierres ou briques hourdées en plâtre ou mortier, et de faire les enduits et moulures pour la décoration des édifices : de là vient la division de cet art en deux classes principales qu'on désigne sous les noms de *grosse* et de *légère* maçonnerie. La première comprend les travaux de fondations, la structure des murs et voûtes; l'autre les enduits de toutes sortes, les plafonds, pigeonnages, cloisons, etc.

On fait dériver maçonnerie du mot de basse latinité *machio* (maçon); jusque vers le XVI^e^ siècle, on disait *machonnerie*, comme le montrent les inscriptions tumulaires de nos *maistres des œuvres de machonnerie*, auxquels nous devons nos belles églises gothiques.

On emploie le mot maçonnerie pour désigner l'art du maçon et aussi l'ouvrage terminé de cet ouvrier; toutefois, on trouve dans le Dictionnaire de l'Académie-Française le mot *maçonnage* qui répond à cette dernière acception; mais cette distinction, quoique bonne, est peu usitée. L'usage veut aussi que par maçonnerie on entende seulement une construction exécutée en petits matériaux, comme moellons, briques, cailloux, et non en pierres de taille. Cette distinction n'est pas fondée, et il est préférable d'avoir un seul nom générique qui embrasse tout un art, surtout lorsqu'il tend à un même but, quoique par des moyens différents.

L'art de la maçonnerie a pris naissance aussitôt que les hommes ont voulu s'élever des abris solides. Il a eu de l'importance dès les premiers âges dans les édifices destinés au culte de la divinité et à l'habitation des rois. *Voy.* ARCHITECTURE.

Les ruines appelées *Tour de Nemrod*, à une vingtaine de lieues de Bagdad, sont sans doute l'œuvre la plus ancienne de maçonnerie connue. Suivant Pietro della Valle, la tour est bâtie avec de grandes briques seulement séchées au soleil et liées par une espèce de terre, avec des lits de roseaux hachés ou de paille à faire des nattes étendues de distance en distance. Les briques servant de point d'appui sont cuites. D'après sir Ker-Porter, ces ruines, appelées *Birs-Nemrod* (bourg de Nemrod), ressemblent à une colline, et ont 415^m^ de pourtour et 65^m^ de hauteur. Ce monument, ruiné 400 ans av. J.-C., a fourni une partie des matériaux pour construire Babylone.

Nous n'avons pas à nous étendre sur les procédés de la maçonnerie, dont s'occupent plusieurs articles spéciaux (*voy.* BATIMENT, CONSTRUCTION, FONDATION, ENDUIT, MUR, MATÉRIAUX, PLATRE, PIERRES DE TAILLE, MOELLONS, BRIQUE, MORTIER, BÉTON, etc.).

Les règles générales à suivre dans une bonne maçonnerie sont, pour les murs en pierres, de poser celles-ci sur leur lit de carrière et bien en liaison, sans cales, autant que possible; de faire des lits bien plans, sans *démaigrissement* au milieu, si le mur doit supporter de grandes charges. Pour les briques, moellons, de bien observer les liaisons, les aplombs, les fruits; de placer des chaînes en pierres ou briques dans les murs composés de petits matériaux, comme cailloux; enfin d'employer des mortiers bien corroyés et de bon plâtre, qui doit toutefois être proscrit des fondations et endroits humides.

Les *légers ouvrages*, exécutés par le *compagnon maçon*, peuvent se diviser en deux classes principales : les ravalements et les plafonds. Les ravalements en plâtre, qui se commencent toujours par le haut du bâtiment, se composent de crépis, enduits et moulures de toute espèce pour corniches, bandeaux, archivoltes, etc. Pour exécuter les enduits et feuillures, l'ouvrier fait ce qu'il appelle des *cueillies*, bien dressées à la règle, dans un même plan, et il ne reste plus qu'à les joindre pour avoir un parement. Les moulures se poussent avec un calibre monté sur un sabot qui glisse sur des règles directrices. Les plafonds se font ordinairement en plâtre sur lattis jointif, ou, à défaut de plâtre, en *blanc en bourre*, appelé aussi *batifodage*.

L'impulsion surprenante donnée aux arts mécaniques par l'emploi des machines n'existe pas pour la maçonnerie, restée en quelque sorte stationnaire. Nous citerons néanmoins quelques exemples de l'application des machines à la maçonnerie, cas tout-à-fait exceptionnels. On

trouve, dans un rapport de M. Jobard de Bruxelles, que la douane de Liverpool, bâtie en pierres de taille, a été construite au moyen d'une machine à vapeur : trois hommes ont fait autant d'ouvrage que 300 maçons; on élevait des pierres de 2,000 kilogr., qu'un ouvrier placé sur le mur recevait, gouvernait sans efforts, et qu'il rangeait en quelque sorte à son commandement. On emploie aussi dans les carrières de Leys-Mill, en Angleterre, une machine de l'invention de M. Hunter, pour l'appareil des pierres par un procédé de rabotage. Cette machine, mue par la vapeur, dresse et polit, en une demi-heure, une surface moyenne de $1^{m}.5$ en pierre brute, ce qui demanderait cinq journées et demie d'un ouvrier. Un autre perfectionnement à citer dans la maçonnerie, c'est la construction des maisons, des ponts, des ports même, tout en béton.

On nomme *maçon* l'ouvrier qui fait dans les bâtiments tous les murs et fondations, carrelage, et aussi les enduits en plâtre, pigeonnage, plafonds, appelés communément *légers ouvrages*. A Paris surtout, on distingue deux sortes de maçon : le *limousin*, qui s'en tient au *limousinage*, c'est-à-dire à la construction des fondations et des murs en moellons; le *compagnon maçon*, qui fait les légers ouvrages en plâtre, tels que crépi, enduit, tableaux, feuillures, plafonds, corniches, frontons, fourneaux, cloisons, etc.; c'est l'ouvrier nommé *plâtrier* dans plusieurs départements. Les Romains avaient aussi deux espèces de maçon, les *structores* et les *cæmentarii*.

L'état de maçon exige de l'adresse, une certaine habileté même dans quelques cas difficiles; de légères connaissances pratiques en dessin, géométrie et en mécanique sont aussi nécessaires à cet ouvrier, dont les outils principaux sont la *règle*, le *plomb*, le *niveau*, l'*équerre*, le *compas*, la *truelle*, la *hachette*, le *marteau*, etc.

Le *manœuvre* ou *garçon maçon* sert sous les ordres du compagnon; il porte les outils de celui-ci, gâche le plâtre, bat le mortier qu'il monte dans des auges sur les échafauds. Il s'attelle même au chariot pour transporter les matériaux, et est chargé, dans la bâtisse, de beaucoup d'autres ouvrages. Le travail des maçons est ordinairement dirigé par un maître maçon au compte d'un entrepreneur. ANT. D.

MACONNAIS. Du temps de la conquête des Gaules par Jules César, Mâcon (en latin *Matisco*, changé par corruption en *Mastico*, d'où l'on a formé *Mascon*, puis Màcon), aujourd'hui chef-lieu du département de Saône-et-Loire (*voy.*), célèbre par son vin (*voy. vins de* BOURGOGNE), appartenait aux Éduens (*voy.*). Comprise dans la première Lyonnaise, sous Honorius, elle était érigée en cité lorsque les Bourguignons s'en rendirent maîtres; puis après la destruction du premier royaume de Bourgogne, elle passa sous la domination des Francs. Son territoire (*pagus Matisconensis* ou *Matiscensis*), borné au nord par le Châlonnais, au midi par le Beaujolais, à l'est par la Saône qui le séparait de la Bresse, à l'ouest par le Charolais et le Brionnais, avait une étendue de 18 lieues en longueur et 14 en largeur; il était gouverné par des comtes, d'abord amovibles, puis héréditaires en 920. Après la mort du prince Jean, comte de Poitiers, qui avait été investi de ce comté par son frère le dauphin Charles, régent du royaume pendant la captivité de son père, le Mâconnais fit retour à la couronne de France. Cédé par le traité d'Arras (1435) à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, pour être tenu en pairie, il resta dans la maison de ce prince jusqu'à la prise de possession du duché de Bourgogne par Louis XI. En 1526, François Ier l'abandonna par le traité de Madrid à l'empereur Charles-Quint; mais par le traité de Cambrai (1529), il fut restitué à la France, et depuis il n'a plus cessé d'en faire partie. EM. H-G.

MAÇONNERIE, *voy.* FRANC-MAÇONNERIE.

MAÇONNIQUE (ORDRE). L'origine de la Franc-Maçonnerie (*voy.*) est, comme on sait, le sujet d'une grande controverse. Les uns, s'appuyant de ses initiations, la rattachent aux anciens mystères; les autres, forts de son nom, de ses emblèmes, de ses symboles, la rapportent à Noé, à la tour de Babel, à Salomon, à la construction des temples antiques, etc. L'opinion la plus commune

la voit naître dans l'institution de ces pieuses confréries de maçons et d'architectes, auxquelles l'Allemagne, la France, l'Italie et d'autres pays doivent les monuments les plus importants du moyen-âge, tels que les cathédrales de Cologne, de Strasbourg, le dôme de Milan, etc., et qu'on retrouve encore, vers l'an 1400, en Portugal, lors de la construction du couvent de Batalha. Ces sociétés avaient des lois, des règlements particuliers, et correspondaient vraisemblablement avec des sociétés analogues. Mais ce n'était sans doute encore qu'une sorte de compagnonnage (*voy.*) dans le but d'assurer du travail à leurs membres et la conformité de leurs œuvres. Z.

MACPHERSON (James), écrivain écossais, connu surtout par la publication des poésies d'Ossian (*voy.*), était né sur la fin de 1738, à Ruthven, en Écosse (comté d'Inverness). Ses premiers essais poétiques eurent peu de succès. Il siégea à la Chambre des communes depuis 1780, et mourut, le 17 février 1796, dans la terre qu'il possédait non loin d'Inverness, et à laquelle il avait donné le nom de Belleville. Z.

MACQUER (Pierre-Joseph), né à Paris, en 1718, d'une famille originaire d'Écosse, se fit un nom comme médecin et comme chimiste. L'Académie royale des Sciences le nomma adjoint dans la classe de chimie en 1745, associé en 1766, et pensionnaire en 1772. Ses études en chimie firent faire quelques pas à cette science. Il mourut le 15 février 1784. On lui doit des *Éléments de chimie théorique*, Paris, 1741, 1749, in-12; des *Éléments de chimie pratique*, 1751, 2 vol. in-12; un *Dictionnaire de chimie*, 1766, 2 vol. in-8°; et un grand nombre d'articles dans le *Journal des Savants*. Vicq-d'Azyr a fait son éloge. — Son frère, Philippe Macquer, né en 1720, et mort en 1770, aida le président Hénault dans son travail sur l'histoire d'Espagne, et publia lui-même divers abrégés historiques et chronologiques, dont plusieurs sous le voile de l'anonyme. D. A. D.

MACRIN, *voy.* Romains et Héliogabale.

MACROBE (Aurelius-Macrobius-Ambrosius-Theodosius) est un polygraphe latin du commencement du v^e^ siècle, injustement appelé le singe d'Aulu-Gelle, et qui s'est surtout distingué comme philosophe et grammairien. D'après son nom Μακρόβιος, et aussi à cause des hellénismes qui déparent son style, on a supposé qu'il était Grec; le lieu de sa naissance n'est pas plus connu que celui de sa mort; mais l'opinion générale est qu'il vécut à Rome. Fut-il le même que Macrobe, personnage consulaire, grand-chambellan sous Honorius et Théodose II? c'est ce qui est douteux; on ne sait pas davantage s'il fut chrétien. Par ses fonctions à la cour d'empereurs très zélés pour la religion chrétienne, on a dû le croire attaché au christianisme; mais, à en juger par ses écrits, il fut très probablement païen. Ce qui est hors de doute, c'est que cet écrivain est un de ceux qui ont contribué à répandre parmi les modernes la science de l'antiquité. Son livre intitulé *Saturnalia*, résultat supposé d'une conversation entre quelques doctes Romains pendant les fêtes des Saturnales (*voy.*), et qu'il écrivit pour l'instruction de son fils Eustathius, est, en effet, un répertoire très précieux de mythologie et d'histoire, de documents sur les fêtes, le calendrier, la vie privée des Romains, et d'études comparatives entre les deux grandes épopées grecque et latine. Outre les *Saturnales*, Macrobe a écrit sur le *Songe de Scipion*, épisode admirable du VI^e^ livre de la République de Cicéron, dont nous lui devons la conservation, un commentaire dans lequel il expose, avec un certain mysticisme, les sentiments des anciens sur le système du monde, la théorie de la Trinité de Platon, son maître, l'indestructibilité de la matière, et des rêveries bizarres sur les nombres et l'astronomie: on y reconnaît l'œuvre d'un philosophe platonicien. Enfin, ce même Macrobe avait composé un traité sur les différences entre le grec et le latin, et l'analogie de ces deux langues; mais il ne nous en reste qu'un extrait attribué à Scot Erigène (*voy.*). Les meilleures éditions de ce polygraphe sont celles de Gronovius, Leyde, 1670; de Zeune, Leipzig, 1774; et des Deux-Ponts, 1788. M. de Rosoy en a donné une tra-

duction fort estimable, Paris, 1827, 2 vol. in-8°. F. D.

MACROBIOTIQUE, *voy.* LONGÉVITÉ et HUFELAND.

MADAGASCAR ou MADÉCASSE (c'est-à-dire *île de la Lune*), grande île de l'océan Indien, située sous la zone torride, à l'est du continent de l'Afrique, dont elle est séparée par le canal de Mozambique qui a 90 lieues de largeur à l'endroit le plus resserré. Elle s'étend sur une longueur d'environ 340 lieues sur 120 de large, et l'on évalue sa superficie à 28,000 lieues carrées. Une double chaîne de montagnes, dont les points culminants atteignent une hauteur de près de 2,400 mètres, la traverse du sud au nord, et donne naissance à un grand nombre de rivières, larges, profondes et poissonneuses. Parmi les baies qui entourent Madagascar, on remarque surtout celle d'Antogil, à l'est, et celle de Saint-Augustin, à l'ouest. Dans l'intérieur, on trouve de vastes plaines, des forêts immenses, des lacs étendus et de grandes masses d'eau stagnante qui rendent certaines parties de l'île très insalubres. Tout le pays, à l'exception des côtes, est d'une fertilité remarquable. Il produit en abondance du riz et des patates, et l'on y récolte en outre des fruits du sud, de l'indigo, diverses espèces de gomme, des baumes précieux et de la soie. Des léopards et une grande variété de singes vivent dans les forêts; on y rencontre aussi le babiroussa, espèce de sanglier, dont les défenses ressemblent à des cornes. L'hippopotame est fréquent dans les rivières. Les pâturages nourrissent de nombreux troupeaux de moutons et de zébus ou bœufs à bosse de graisse; et les montagnes paraissent recéler des mines d'argent et de cuivre.

On porte à 4 millions la population de Madagascar. On y distingue trois races principales: les Malgaches, très répandus sur les côtes; les Séclaves, qui habitent une partie des côtes de l'ouest; et les Ovas, qui vivent dans l'intérieur. Les Malgaches, qu'on croit être les indigènes primitifs, et qui sont d'un brun marron, se rattachent à la famille éthiopienne, ainsi que les Séclaves, qui, par le noir d'ébène de leur peau et le saillant des traits de leur visage, ont encore plus de ressemblance avec les nègres du sud de l'Afrique et proviennent sans doute du mélange de ceux-ci avec les Malgaches. Quant aux Ovas, qui de nos jours sont devenus le peuple dominant, ils ont le teint cuivré; leurs caractères physiques et leur intelligence doivent les faire considérer plutôt comme d'origine arabe. Tous ces peuples, divisés en un grand nombre de tribus nomades ou sédentaires, en partie indépendantes les unes des autres, sont gouvernés par des chefs particuliers. Les Ovas ont fondé dans ces derniers temps, au centre de leur pays, une capitale appelée *Tananarive*. On distingue dans la population trois classes, qui sont les princes et leurs familles, les hommes libres et les esclaves. Ces derniers sont traités avec beaucoup de douceur par leurs maîtres, qui souvent partagent leurs travaux. Tous les habitants de Madagascar en général sont de taille moyenne, vigoureux et bien constitués, d'humeur joviale, amis de l'indépendance et très belliqueux. Ils professent le paganisme; cependant on a trouvé sur une partie de la côte orientale des tribus dont les croyances et les pratiques religieuses attestent plutôt un mélange de mahométisme et de judaïsme. La polygamie est commune parmi eux. Il y en a qui se livrent à l'exercice de certains métiers, et les Ovas se sont montrés habiles à profiter de la civilisation européenne. Quant à l'existence, pendant longtemps admise, d'une peuplade naine dans l'intérieur de l'île, elle paraît devoir être rejetée au nombre des fables.

L'île de Madagascar, sans doute connue dès la plus haute antiquité des Perses et des Arabes, est déjà mentionnée au XIII^e^ siècle par Marco Polo. Sa découverte ne date cependant en réalité pour les Européens que de 1506, où le Portugais Lorenzo d'Almeida la vit le premier et lui donna le nom d'*île Saint-Laurent*, que les Français changèrent plus tard en celui d'*île Dauphine*. Vers le milieu du XVII^e^ siècle, la Compagnie française des Indes s'appliqua à former des établissements sur les côtes; mais la guerre acharnée qu'elle eut à y soutenir contre les naturels ne tarda pas à faire abandonner ces colonies. De nouvelles

tentatives, faites en 1768 et en 1774, ne réussirent pas davantage. La dernière de ces expéditions, sous les ordres de Beniowski (*voy.*), tourna même tout-à-fait contre les intérêts de la France. En 1814, une escadre française se remit en possession des anciens établissements de Foulpointe et de Tamatave; une autre colonie s'était déjà formée dans la petite île de Sainte-Marie, en face de Tintingue; mais les progrès que fit alors la domination des Ovas, dont le chef Radama, profitant de l'assistance des Anglais qui avaient organisé son armée à l'européenne, aspirait à subjuguer l'île entière et à y introduire la civilisation, entraînèrent la perte de presque tous ces points, en 1822 *. Radama, qui avait reçu dans ses états des missionnaires anglais, fonda des écoles, une imprimerie, et bâtit la capitale, Tananarive. Il mourut, dit-on, empoisonné par sa femme, Ranavala-Manjoka, qui lui succéda en 1828, aidée de son amant, jeune Africain d'une rare beauté et d'un grand courage. Après ce changement de gouvernement les dispositions hostiles des Ovas éclatèrent de nouveau contre la France, lorsqu'en 1829 elle voulut recouvrer ses établissements perdus; ses efforts échouèrent contre la résistance des conquérants indigènes, et elle ne s'est maintenue que dans l'île de Sainte-Marie. Cependant des relations plus pacifiques se sont établies depuis, et on a même vu à Paris une ambassade malgache. Les colons de l'île Bourbon continuent à se livrer au commerce sur les côtes de Madagascar. Les Anglais aussi possèdent un district au nord de l'île avec le port Louquez. — *Voir* l'*Histoire des révolutions de Madagascar depuis* 1642 *jusqu'à nos jours*, par M. Akermann, Paris, 1833; et *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, précédé d'une notice historique et géographique sur Madagascar, par Leguevel de Lacombe, Paris, 1840, 2 vol. in-8° avec atlas. CH. V.

MADALINSKI (ANTOINE), général polonais, qui leva le premier, en 1794, le drapeau de l'insurrection nationale en Pologne, était né en 1739. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, et commença à se distinguer lors de la confédération de Bar (*voy.*). Nonce du palatinat de Poznanie à la diète qui proclama la constitution du 3 mai 1791, le roi Stanislas-Auguste Poniatowski l'éleva, en 1792, au grade de brigadier d'une légion noble de cavalerie. La Russie ayant exigé et obtenu le désarmement de la Pologne, quand vint (12 mars 1794) le tour de licencier la brigade de Madalinski, celui-ci réunit à Ostrolenka ses compagnons d'armes, au nombre de 700, et à leur tête il se fraya un chemin à travers les postes prussiens, passa la Vistule et la Piliça sous le feu de l'ennemi, et rejoignit, aux environs de Krakovie, le général Kosciuszko (*voy.* ce nom), qui venait d'y être proclamé chef suprême de l'insurrection. Alors commença, dans les champs de Raçlavicé, cette lutte de huit mois qui fut terminée par le partage de la Pologne, et dans laquelle Madalinski eut plus d'une occasion de signaler sa bravoure. Il eut surtout une part notable aux succès de l'insurrection de la Grande-Pologne (Pologne prussienne). Il donna alors une belle preuve de sa modestie et de son patriotisme, en passant de son propre mouvement sous les ordres du général Dombrowski (*voy.*), son inférieur en grade, mais reconnu supérieur en talents militaires. Enfermé, à la fin de la guerre, dans les prisons prussiennes, Madalinski fut mis en liberté après le partage de la Pologne; il ne survécut que de quelques années à sa patrie; il termina ses jours dans ses terres à Borow (Grande-Pologne), le 19 juillet 1804. TH. M-KI.

MADAME, MADEMOISELLE, *voy.* DAME, DAMOISEL.

MADELEINE, *voy.* MAGDELEINE.

MADELONNETTES ou FILLES DE LA MADELEINE, nom que l'on donnait à des femmes de mauvaise vie, retirées volontairement ou renfermées par ordre de l'autorité dans des monastères consacrés à sainte Madeleine (*voy.*). Il y avait plusieurs de ces maisons en France et en Italie. Le couvent des Madelonnettes à Paris (quartier du Temple), fondation (1620) de la marquise de Maignelai, sœur

(*) *Voir* néanmoins les *Notices sur les Colonies françaises*, publiées par le ministre de la marine, t. IV.

du cardinal de Gondi, renfermait trois classes de filles. La première, qui était aussi la plus nombreuse, se composait de filles mises en réclusion pour faire pénitence : elles gardaient l'habit séculier; la seconde, nommée la congrégation, était formée de filles mâtées par les austérités et les prières : elles portaient un habit gris; la troisième enfin, comprenait des filles qui avaient donné des preuves non équivoques de leur conversion : elles étaient admises à faire des vœux. En 1793, le couvent des Madelonnettes fut converti en une prison publique, destinée, en 1795, aux femmes prévenues de délits. Em. H-G.

MADÈRE (*Madeira*), île de l'archipel des Açores, située par 32° 38′ de lat. N., et 19° 16′ de long. occ. de Paris, sur la côte occidentale de l'Afrique, au nord des îles Canaries. Découverte, en 1419, par Zargo et Taxeira, elle est restée depuis sous la domination du Portugal. C'est un volcan éteint de 16 ½ milles carr. géogr., dont le point culminant, le Pico Ruyro, s'élève à 5,300 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il y règne un printemps perpétuel, et le sol, arrosé par de nombreux ruisseaux, est d'une fertilité extraordinaire. Le climat est extrêmement sain; toute l'année les arbres sont couverts de fleurs et de fruits. L'île produit surtout le vin renommé qui porte son nom. On en récolte annuellement 30,000 pipes, dont la moitié est exportée. La meilleure qualité est celle de la côte méridionale: c'est un malvoisie qu'on appelle en Angleterre *malmsey* et qu'on préfère même au *dry-madera*, ou madère sec, ainsi nommé parce qu'on le prépare avec les grappes les plus mûres et même déjà un peu sèches. Si le *tri-madera* est d'une qualité supérieure, c'est uniquement parce qu'il a été bonifié par un long voyage sur mer. Les vignobles ne sont jamais affermés que pour une année. Quatre dixièmes de la récolte appartiennent au fermier, quatre autres au propriétaire, une au roi et une au clergé. Au lieu des forêts qui couvraient l'île à l'arrivée des Portugais et qui lui ont valu le nom de Madère (pays boisé), on ne trouve plus que des bouquets de châtaigniers, d'orangers, de citronniers, d'abricotiers et de pêchers. La canne à sucre, le caféier, les fruits des tropiques y viennent également. Le blé ne suffisant pas à la consommation, on en importe une assez grande quantité, ou l'on y supplée par des racines d'arum, des patates et des châtaignes. On élève des bêtes à cornes, des moutons et des chevaux de race européenne. Les seuls animaux sauvages qu'on rencontre, sont des lapins et des sangliers. La population monte à 100,000 habitants, créoles, mulâtres et nègres. Le gouvernement portugais entretient à Madère un gouverneur général, et en tire des sommes considérables. Presque tout le commerce est entre les mains des Anglais. La capitale de l'île est *Funchal*, siége du gouverneur et de l'évêque. Cette ville s'élève en amphithéâtre au fond d'une baie sur la côte méridionale. Vue de la mer, elle offre un aspect charmant auquel l'intérieur de la ville ne répond pas du tout. Elle a trois couvents, un port défendu par quatre forts et 20,000 habitants. Un peu plus au nord que Madère se trouve la petite île de *Porto-Santo* qui en dépend. Peuplée de 1,200 hab., elle est très riche en menu gibier. — *Voir* Pitta, *Account of the island of Madeira* (Londres, 1812); Bowdich, *Excursion of Madeira* (*ib.*, 1825, in-4°), et *Rambles in Madeira and in Portugal*, *in* 1826 (*ib.*, 1827). *C. L.*

MADIANITES. Ce peuple, qui habitait sur la rive orientale de la mer Morte, tirait son nom de Madian, quatrième fils d'Abraham et de Kétura (*Gen.*, XXV). Il paraît s'être livré de bonne heure au commerce; c'est à des marchands de cette nation, aussi nommés *Ismaélites* par la Bible, que Joseph fut vendu (*ibid.*, XXXVII). Les Madianites ne nous sont guère connus que par les chap. XXV et XXXI du livre des *Nombres*. Les Israélites, pendant leur séjour dans le désert, s'étant livrés à l'impudicité et ayant sacrifié aux idoles à l'instigation des Madianites, le législateur fit exterminer ce peuple, à l'exception seulement des filles vierges : 675,000 brebis, 72,000 bœufs, 61,000 ânes et 32,000 vierges, dont 32 furent vouées au service du Tabernacle, formèrent le butin des Israélites. Cependant, 200 ans plus tard, les Madianites

se relevèrent et parvinrent même à asservir les Israélites qui gémissaient depuis 7 ans sous le joug lorsqu'ils furent délivrés par Gédéon (*voy.*). Jethro, sacrificateur de Madian, dont Moïse (*voy.*) épousa la fille, appartenait vraisemblablement à une autre branche, qui descendait de Chus, petit-fils de Noé. Elle habitait les bords de la mer Rouge, et l'on suppose qu'elle n'était point idolâtre. Em. H-g.

MADISON (James), un des auteurs de la constitution américaine et président des États-Unis, naquit, en 1758, à Montpellier, dans la province de Virginie. Destiné par sa famille au barreau, il se prépara à cette carrière par d'excellentes études. Les événements qui suivirent, et qui constituèrent son pays en corps de nation indépendante, l'appelèrent, comme tant d'autres, à la vie politique. En 1785, un mémoire, où il posait en principe, contrairement aux conclusions d'un bill présenté à la législature de la Virginie, la liberté de tous les cultes et l'entretien par chacun d'eux de ses ministres au moyen de contributions volontaires, fit connaître son nom dans toute l'Union américaine, et y amena l'adoption du système qu'il avait éloquemment soutenu. Aussi fut-il associé, l'année suivante, aux hommes éminents que la Virginie députa à la convention chargée de rédiger le pacte fédéral. Le nom de Madison restera attaché, avec celui des Franklin, des Washington, des John Adams, etc., à ce grand acte qu'il défendit de sa plume dans le journal *The Federalist*, et qu'il se vit bientôt appelé à consolider comme législateur. Il fut élu député du congrès qui se réunit en vertu de la nouvelle constitution, et ne tarda pas à y prendre le rang que son patriotisme, la sagesse de ses vues et un remarquable talent d'élocution devaient lui assurer. Secrétaire d'état pendant les deux présidences de Jefferson (*voy.*), son ami, il lui succéda, en mars 1809, dans la première magistrature des États-Unis. Il y continua la politique de son prédécesseur, avec une nuance démocratique moins prononcée, et se trouva appelé à prendre parti dans les complications survenues à la suite du blocus continental européen. Madison se montra en général favorable à la France, et seconda les projets de Napoléon contre l'Angleterre, en tant qu'ils s'accordaient avec les intérêts et l'honneur du pavillon américain. La guerre contre cette puissance fut décidée par le congrès, le 19 juin 1812, et suivie par le pouvoir exécutif, avec plus ou moins de vivacité et avec des alternatives de revers et de succès, jusqu'en décembre 1814, où la paix de Gand vint la terminer honorablement. Madison, porté de nouveau à la présidence, en 1813, la conserva jusqu'à la fin de 1817. Alors il se retira dans son pays natal, où il vécut depuis ce temps jusqu'au 28 juin 1836, époque de sa mort, exerçant les modestes fonctions de juge de paix, et dans un état de pauvreté bien honorable pour celui qui avait par deux fois occupé la première magistrature de son pays. R-y.

MADJARES, *voy.* Magyares.

MADONE. Ce mot, qui nous vient de l'italien, *madonna*, signifie proprement madame; mais dans le sens plus restreint que nous lui donnons, il s'applique exclusivement aux représentations de la Vierge Marie. Parmi la foule de madones peintes qui décorent les églises chrétiennes et les musées de peinture, il n'y en a pas de plus célèbre que la *Madonna di Sisto* de Raphaël (*voy.*), que l'on admire dans la riche galerie de Dresde. X.

MADRARIDES, *voy.* Médrarides.

MADRAS, capitale d'une présidence de l'Inde anglaise, est située dans une contrée sablonneuse, au bord de la mer, sur la côte de Coromandel (*voy.*), sous 13° 5′ de lat. N. et 78° de long. or. (mér. de Paris). Cette ville, arrosée par la rivière de Palier, n'est, à proprement parler, qu'une agglomération de maisons de campagne élevées autour du fort Saint-George. On y voit un grand nombre de mosquées surmontées de coupoles du plus bel effet. La *ville Blanche*, habitée par les Européens, est régulièrement bâtie et ceinte de murailles. Elle renferme les habitations des riches négociants, leurs immenses magasins et de brillantes boutiques. Parmi les édifices publics, répandus au milieu des jardins, on distingue le somptueux palais du gouverneur, élevé,

en 1802, par lord Clive, d'après un plan qu'avait conçu le comte de Choiseul-Gouffier. En face de ce palais se trouve l'hôtel-de-ville. La *ville Noire*, habitée par les Hindous, dont chaque caste occupe un quartier particulier, est fortifiée et séparée de la ville Blanche par une esplanade. Elle s'étend sur un espace de trois lieues.

La population de Madras, qu'on évalue à 400,000 âmes*, est un composé bizarre d'Hindous, de Mahométans, de Ghèbres, d'Arméniens, de catholiques, de réformés, de Chinois même, qui tous suivent tranquillement les pratiques de leur culte, dans une infinité de pagodes, de mosquées, de chapelles, d'églises, de temples et d'oratoires. On trouve à Madras la plus belle église d'Asie : c'est un édifice situé dans un petit bois de palmiers, et reposant sur des colonnes. Du côté de la mer, l'aspect de la ville qui déploie ses longues rangées de superbes édifices, et de riants jardins, est très imposant. Madras possède une banque, un observatoire, une imprimerie, un collége pour l'enseignement des langues orientales, plusieurs établissements d'instruction, entre autres une école militaire où Bell (*voy.*) mit pour la première fois sa méthode en pratique, et enfin, depuis 1820, une société asiatique.

On fabrique à Madras des étoffes de coton blanches et de couleur, de la verroterie, dont on fait des parures pour les femmes hindoues, de la poterie, des tuiles, et on y prépare du sel. Le commerce y est d'une plus grande importance que l'industrie, bien que la ville manque de port et n'ait qu'une rade peu sûre. Un aqueduc conduit dans la ville l'eau des environs.

Madras a été construite par les Anglais sur l'emplacement occupé autrefois par la petite ville de *T'chinnapatnam*, qui appartenait au roi de Bisnagor et leur fut cédée par ce prince. En 1645, elle fut prise par La Bourdonnais (*voy.*). Plus tard, Lally-Tollendal (*voy.*) tenta de s'en emparer.

La présidence de Madras, sur une étendue de plus de 7,000 lieues carrées, contient une population d'environ 15 millions d'âmes; l'Angleterre en tire un revenu d'environ 125 millions de fr. Elle embrasse toute la partie méridionale de la presqu'île en-deçà du Gange, depuis le cap Comorin jusqu'à Balasore et comprend les 9 provinces de Karnatik, de Coïmbatour, de Salem avec Barramahal, des Cirkars, de Mysore (Maïssour), de Malabar, de Travancore, de Canara et de Balaghaout. CH. V.

MADRAS (techn.), étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de coton. Son nom lui vient de ce que les premiers madras furent importés en Europe de la ville indienne de ce nom. Aujourd'hui, il s'en fabrique en abondance en France, surtout à Rouen et dans l'Alsace. X.

MADRÉPORES (*madrepora*), nom de formation moderne, sous lequel on confond généralement dans le monde la plupart des polypiers pierreux qui figurent comme objets de curiosité dans les cabinets d'amateurs, mais qui, prenant une acception plus précise en histoire naturelle, est spécialement affecté par les zoologistes de nos jours à un grand genre de polypes lithophytes de la famille des corticaux (*voy.* POLYPES), et voisin du corail (*voy.* ce mot et ZOOPHYTES). C. S-TE.

MADRID, capitale de l'Espagne, est située sur la rive gauche du Manzanarès, par les 40° 25′ 7″ de lat. N. et 6° 3′ 15″ de long. occ., à 280 lieues S.-O. de Paris.

Les érudits espagnols voient dans la ville de Madrid la *Mantua Carpetanorum* des Romains, ce qui est plus que douteux. Elle ne commence à être connue dans l'histoire que vers le XI^e^ siècle. Conquise par Alphonse VI, en 1083, elle ne prit de l'importance que sous le règne de Henri III, qui l'agrandit, mais ce fut seulement sous Charles-Quint et surtout sous Philippe II qu'elle devint ce qu'on la voit aujourd'hui. On ne sait quand elle prit le nom de *Majoritum*, qui lui fut donné quand elle se fut accrue. Ce n'est point comme on l'a prétendu un nom d'origine arabe, et qui signifierait maison du bon air, *casa de los aires saludables*, il vient bien plutôt du mot latin *major*.

Madrid est, comme on sait, la plus cen-

(*) Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. IV, 2^e^ partie, p. 328.

trale des capitales d'Europe. Comme Rome, elle s'étend sur sept collines, dans une situation dont rien ne justifie le choix; elle semble avoir usurpé sur Tolède, placée sur un fleuve, et d'une antiquité bien mieux constatée, l'avantage d'être le séjour des rois et la tête de la monarchie espagnole. Le Manzanarès lui sert de limite du nord-ouest au sud-est. De magnifiques ponts et quelques passerelles en bois, permettent de traverser ce cours d'eau sur plusieurs points; presque à sec en été, le Manzanarès roule en hiver des eaux abondantes qui rendent aux ponts toute leur importance. Madrid s'ouvre à l'extérieur par six portes royales, dont plusieurs sont monumentales. La porte d'Alcala est la plus remarquable : c'est un bel arc de triomphe, orné de bas-reliefs, copiés sur ceux dont Michel-Ange a embelli le Capitole. Chacune de ces portes aboutit à de grandes rues, larges et bien bâties. L'enceinte de Madrid est d'environ 8 kilom. (2 lieues); sa figure est presque carrée; la rue d'Alcala et la grande rue qui la continue partagent la ville en deux parties égales. Au sud s'étendent deux promenades spacieuses *los Paseos Nuevos* et *las Delicias*, dont les principales allées aboutissent au Manzanarès et au canal du même nom; à l'est se trouve le jardin botanique et le Prado qui commence à la porte *de Atocha*, où viennent finir *las Delicias*. Le *Prado* (le pré) se divise en deux parties, le prado *de San-Geronimo* et le prado *de los Recoletos*. Cette promenade célèbre, dont la beauté a été de beaucoup exagérée par les romanciers, est une sorte de boulevard extérieur dont la longueur est de plus de 3 kilom.; des fontaines de marbre ornées de statues et de sculptures l'embellissent; les plantations, déjà vénérables par leur ancienneté, offrent au piéton ce qu'on trouve bien rarement en Espagne, de l'ombre et de la fraîcheur. Les deux prados sont séparés par la *calle d'Alcala*, sans contredit la plus belle rue de Madrid; dans le voisinage de cette vaste promenade est situé, sur une éminence, le *Buen Retiro*. Ce palais n'a rien de remarquable, mais ses jardins sont agréables. Ils ont beaucoup souffert pendant la guerre de l'indépendance. Le Palais royal, édifice moderne, imposant, dont la construction, commencée en 1737, ne fut achevée que vers 1750, se trouve aussi dans les environs du Prado. Il est extrêmement solide, ses murailles sont épaisses, ses fondements profonds, ses voûtes puissantes et ses colonnes d'une grande dimension. Il manque de jardins, embellissement obligé de toute résidence royale. A l'ouest de la ville, on voit le Jardin royal; en face et sur la rive droite du Manzanarès, la *Casa real del campo*. Madrid ne renferme à l'intérieur aucune promenade, car on ne peut donner ce nom à la place Santa-Anna où se trouvent quelques arbres et une fontaine : aussi le rendez-vous des oisifs est-il un carrefour central, improprement nommé la *puerta del Sol* (porte du Soleil). C'est là que viennent déboucher les rues principales qui sont fort belles; en général, il existe bien peu de villes qui soient aussi bien percées que Madrid. Partout règne la propreté, et l'intérieur des habitations ne laisse rien à désirer sous ce rapport. L'aspect des rues est plutôt animé que bruyant. Les passants, vêtus de noir, marchent avec gravité; les femmes, voilées, ont une toilette plus française qu'espagnole, mais la manière dont elles la portent lui donne un caractère national. La mantille et la *montera* ne sont plus que des exceptions à la mise générale. Il y a peu de voitures, moins encore de cavaliers; les muletiers seuls se montrent partout en nombreuses caravanes. La plupart des couvents n'existent plus, et les religieux, autrefois si nombreux et si bigarrés, ont en partie disparu.

Depuis 20 ans, Madrid s'est beaucoup embellie; il y a des trottoirs, on a fait disparaître les accidents de terrain qui rendaient certaines rues montueuses, l'éclairage s'est amélioré; mais le pavé est resté détestable. On trouve à Madrid 2 bibliothèques publiques, dont l'une, la bibliothèque royale (*voy.* T. III, p. 485), possède 150,000 volumes et des manuscrits précieux; 2 hôtels des monnaies, de vastes casernes et plusieurs grands hôpitaux, parmi lesquels l'hôpital général, avec un collége de chirurgie. Siége du gouvernement, les Chambres espagnoles tiennent

leurs sessions à Madrid. Différentes académies (*voy.* ce mot) s'y réunissent, et plusieurs journaux y sont publiés. Parmi les églises, qui sont nombreuses, il en est de belles, mais aucune qui soit vénérable par son antiquité ou qui puisse être considérée comme un chef-d'œuvre d'architecture. *San Geronimo*, l'Incarnation, la Visitation et l'église des Mercenaires-Chaussés sont les plus remarquables. Indépendamment de ces édifices consacrés au culte, il en est d'autres qui se font admirer : tels sont le quartier des gardes, l'hôtel des postes, l'hôtel-de-ville, le palais des conseils, la douane, les principales portes et surtout le palais du roi. Les étrangers visitent avec intérêt le jardin botanique et le cabinet d'histoire naturelle, très inférieurs néanmoins à ceux de l'Europe centrale. Les théâtres sont au nombre de trois, la *Cruz*, le *Principe* et *los Caños del Peral;* ils ne sont pas plus remarquables à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Le climat de Madrid est froid. La plaine où elle est située est un plateau élevé de 2,167 pieds castillans au-dessus du niveau de la mer; elle est entourée de hautes montagnes, et au nord s'élève le Guadarrama, couvert de neige pendant une partie de l'hiver. Sa population est d'environ 200,000 habitants. Il est rare que, dans cette ville, les naissances égalent les décès. La phthisie pulmonaire y exerce de grands ravages, et, quand souffle le vent du nord, une inflammation particulière des intestins, nommée *colique de Madrid*, s'y montre fort grave. C'est ce qui avait fait désigner cette ville sous le nom de *Madrid la osaria* (l'ossuaire); néanmoins, elle offre un séjour agréable, et l'on peut, avec quelques précautions, y conserver sa santé aussi longtemps qu'ailleurs. La capitale de toutes les Espagnes n'a que le titre de *villa;* celui de cité, *ciudad*, ne lui a pas été conféré; elle est le séjour des rois depuis Philippe II. Après la révolte du 2 mai 1808 et sa lutte contre l'armée française, le titre de *ville héroïque* lui fut accordé, et elle s'en glorifie.

Madrid a donné son nom à une province dont elle est le chef-lieu, dans la nouvelle Castille. Lorsque le voyageur a atteint le sommet du Guadarrama et franchi la limite qui sépare les deux Castilles, il est frappé de la beauté du panorama ouvert devant lui. Les plaines qui entourent Madrid s'étendent à perte de vue; elles sont semées de nombreux villages sans habitations intermédiaires. Il a, vers la droite, l'Escurial (*voy.*) et ses vastes forêts de chênes, et, si le temps est beau, il peut découvrir la capitale, qui se présente hérissée de clochers, de dômes et de clochetons. La descente est facile; et bientôt, en suivant une des plus belles routes du monde, il s'engage dans un dédale de petites collines, séparées par des bas-fonds. Partout il voit de magnifiques ponts, de belles chaussées; mais c'est en vain qu'il cherche à l'horizon ou autour de lui un bois, un bosquet, un arbre: tout est monotone, nu, dépouillé. L'absence d'arbres a complétement changé l'aspect du pays et modifié désavantageusement la température. Fernandez de Oviedo vante la douceur du climat de Madrid, l'abondance de ses eaux, la fraîcheur de ses ombrages. On disait autrefois d'elle qu'elle était comparable à une flotte sur la mer (*armada sobre agua*). Il suffisait alors de creuser la terre à quelques pieds de profondeur pour y trouver de l'eau, et aujourd'hui on est souvent dans la nécessité d'en faire venir, à dos de mulet, du Guadarrama, lorsque les chaleurs se prolongent. A. F.

Traité de Madrid, *voy.* Charles-Quint, et François I^er^, roi de France.

MADRIGAL (*litt.*). Aucun genre de la poésie légère ne fut plus cultivé chez nous aux XV^e^ et XVI^e^ siècles et même encore dans une grande partie du XVII^e^.

L'antiquité connaissait déjà la chose, sinon le mot, et un assez grand nombre des pièces désignées sous le nom générique d'*épigrammes* dans l'Anthologie grecque, ou parmi les poésies de Catulle et de Martial, sont de véritables madrigaux.

A l'exemple des anciens, nos premiers poëtes ne désignaient point ces petites pièces galantes sous un titre particulier. Ce fut seulement après Marot, très fécond en ce genre, qu'un auteur du XVI^e^ siècle, Gilles Durand de la Bergerie, imagina de franciser le mot italien de *ma-*

drigalë, créé par les poëtes de cette nation. Son exemple fut dès lors généralement suivi et le madrigal prit place dans notre littérature. On ne l'astreignit point, comme le sonnet et le rondeau, à de *rigoureuses lois ;* on lui imposa seulement celle de la concision ; il eut, du reste, la faculté de s'exprimer en vers de toute mesure, et toute pensée amoureuse, galante, fine ou sentimentale fit partie de son domaine.

Le mari de M^me^ de La Sablière s'acquit une telle renommée en ce genre, qu'un critique le surnomma *le Madrigalier français*. Il a fait un volume entier de madrigaux.

Le grand écueil du madrigal c'est la fadeur et l'afféterie ; il ne l'a pas toujours évité ; aussi, pour en faire justice, dans *les Précieuses ridicules* et *les Femmes savantes*, Molière n'eut à coup sûr que l'embarras du choix. Un littérateur qui faisait des vers, sinon en poëte du moins en homme d'esprit, La Monnoye, tenta de réhabiliter le madrigal en lui donnant une tournure plus vive et plus piquante. Au lieu de suivre ses traces, Dorat et son école voulurent imposer au XVIII^e^ siècle leurs madrigaux prétentieux et musqués ; le goût en fit promptement justice. Aussi le madrigal, décédé même avant l'ancienne galanterie française, ne figure-t-il plus que comme souvenir dans notre littérature actuelle. M. O.

MADRIGAL (mus.), genre de composition qui, dès la fin du XV^e^ siècle, paraît avoir acquis une assez grande importance sous la plume des compositeurs franco-belges, prédécesseurs immédiats de la grande école romaine, qui eut pour chef Palestrina (*voy.* ce nom). Avant lui les madrigaux ne différaient guère du contrepoint fugué ; mais ce grand musicien en fixa les véritables règles en publiant ceux auxquels il avait imprimé le cachet de son génie. La principale consistait à considérer sans cesse le sens des paroles et à tâcher que l'expression s'en reproduisit dans la musique ; les motifs devaient d'ailleurs avoir peu d'étendue et se renouveler continuellement ; les durées étaient plus courtes, les tournures plus légères et plus animées que dans la musique d'église.

Les plus anciens madrigaux s'écrivaient à quatre parties pour le moins, car l'on en trouve quantité qui ont cinq, six, sept et jusqu'à huit parties vocales sans accompagnement. Marenzio et Scarlatti sont peut-être ceux qui ont le plus approché de la perfection du grand maître qu'ils imitaient et entre les mains duquel est demeuré le sceptre de l'ancien genre madrigalesque. Il est à remarquer qu'à cette époque les madrigaux en vogue servaient aussi de musique instrumentale ; les exécutants ordinaires reproduisaient la pièce telle qu'elle était écrite, et c'est pour cela que l'on fit pendant longtemps si peu d'usage des tons aigus sur les instruments, puisque l'on ne jouait que des morceaux renfermés dans l'étendue ordinaire des voix. Si les exécutants étaient d'une grande habileté, chacun brodait sa partie à sa façon, mais cependant d'après certains principes dont parlent les anciens traités. Quelquefois aussi les instruments accompagnaient les voix en doublant la partie sans qu'aucun d'eux en exécutât une partie qui lui fût propre.

L'invention de la basse continue, confiée au violoncelle, au luth, au théorbe, et enfin au clavecin ou à l'orgue, amena l'usage des madrigaux accompagnés ; on cessa d'écrire pour un grand nombre de voix ; on eut alors des morceaux à une voix qui prirent le nom particulier de *cantate* (*voy.*), et des morceaux à deux et trois voix qui conservèrent plus ou moins, selon la convenance des compositeurs, les allures du style madrigalesque.

On a nommé madrigaux *spirituels* ceux qui étaient composés sur des paroles pieuses ; l'Italie en a vu naître un grand nombre de ce genre qui même a été, dit-on, le plus anciennement connu ; c'est à cette espèce que doit être rapporté l'œuvre capital connu sous le nom de *Psaumes de Marcello*, et qui contient les 50 premiers psaumes de David paraphrasés en vers italiens et mis en musique par le célèbre patricien de Venise ; ce bel ouvrage, qui tient de tous les styles, mais plus particulièrement de celui dont nous traitons ici, offre, sous le rapport de l'expression et sous celui de la

facture, des modèles également admirables, qui seront toujours étudiés avec fruit. J. A. DE L.

MAESTRICHT (*Trajectum ad Mosam*), célèbre place de guerre du royaume des Pays-Bas, située sur la Meuse (Maes) qui y reçoit la Jaar. On y voit un beau pont en pierre, de 500 pieds de long. La ville n'a guère au-delà de 20,000 habitants; elle est assez régulièrement bâtie et ornée de places publiques, parmi lesquelles on distingue celle de la Parade, plantée d'arbres, et celle du Marché, sur laquelle s'élève le bel hôtel-de-ville qui renferme aussi la bibliothèque publique. Maestricht a 9 églises catholiques et réformées, 21 églises de couvents supprimés, un lycée, des fabriques de drap, de savon, de cuir, d'amidon, de garance; on y confectionne des armes; on y cultive le tabac, la chicorée, et on y distille de l'eau-de-vie de grains. La montagne de Saint-Pierre (*Petersberg*), à l'ouest de la Meuse, est dominée par une citadelle, et l'espace compris entre elle et la ville peut être submergé au moyen des écluses. Le Petersberg a des excavations célèbres qui, dit-on, offriraient un abri sûr à environ 40,000 personnes, et où l'on a trouvé de curieuses pétrifications.

Maestricht, la clef de la Hollande du côté de la Meuse, était autrefois gouverné simultanément par le roi des Pays-Bas et par l'évêque de Liége. Cette importante forteresse a subi de nombreux siéges: en 1673 et 1748, elle fut attaquée par les Français, qui la bombardèrent encore en 1793 et s'en rendirent maîtres en 1794. Elle devint alors le chef-lieu du département de la Meuse-Inférieure. En 1831, la conférence de Londres a maintenu cette ville avec un territoire de 12,000 toises et une partie de Limbourg (*voy.*) dans le royaume des Pays-Bas. Z.

MAFFEI, famille illustre, originaire de Vérone, et dont diverses branches se sont établies sur différents points de l'Italie *. On y distingue : RAPHAEL Maffei, né en 1451 à Volterra, dit *le Volterran*, mort en 1522, connu par plusieurs ouvrages qui ont été réunis en 1506, Rome, in-fol., et dont le plus célèbre est son *Commentarii rerum urbanarum;* BERNARDIN Maffei, savant cardinal, né à Rome en 1514, mort en 1553; JEAN-PIERRE Maffei, jésuite, né à Bergame, en 1535, protégé par Philippe II et par Grégoire XIII, ami du cardinal Bentivoglio, d'Annibal Caro et des deux Manuces. Son ouvrage *Historiarum judicarum libri XVI*, Florence, 1588, eut dans son temps une grande réputation due à l'élégance du style et à la faculté qu'eut l'auteur de puiser dans les archives de Lisbonne. Il a été traduit en français par Armand de Laborie et par l'abbé de Pure. Sa *Vie d'Ignace de Loyola*, Venise, 1585, in-8°, a été aussi souvent réimprimée. Il mourut le 20 octobre 1603; PAUL-ALEXANDRE Maffei, savant antiquaire, né à Volterra le 11 janvier 1653, mort à Rome en 1716. Ses deux principaux ouvrages, *Raccolta di statue antiche e moderne*, 1704, in-fol., et *Gemme antiche*, 1707, 4 vol. in-4°, offrent la description des statues et des pierres antiques contenues dans les jardins, les palais et les musées de Rome.

Le marquis ALEXANDRE Maffei, frère aîné du célèbre auteur de *Mérope*, né à Vérone, le 3 octobre 1663, s'est lui-même distingué dans la carrière des armes. Il obtint, en 1683, une cornette dans un régiment de cavalerie, fit la campagne de Hongrie, et reçut trois ans après le brevet de capitaine. En 1706, il assistait avec le grade de colonel à la bataille de Ramillies où il fut fait prisonnier pour la seconde fois. Enfin l'électeur récompensa ses services par le titre de feld-maréchal, et l'empereur lui donna le même grade dans ses armées, en considération des talents militaires dont il fit preuve, en 1717, au siége de Belgrade. Le marquis Maffei mourut à Munich, en janvier 1730. On a publié ses *Mémoires*, La Haye, 1740, 2 vol. in-12.

FRANÇOIS-SCIPION, marquis Maffei, naquit à Vérone, le 1er juin 1675. Élevé au collége des nobles à Parme, où il se forma aux exercices du corps aussi bien qu'à ceux de l'esprit, il sembla d'abord hésiter

(*) On trouve de nombreux détails généalogiques sur cette famille dans les *Mémoires du marquis Alex. Maffei*, que l'on croit être l'ouvrage de son frère Scipion.

entre la plume et l'épée, ou plutôt vouloir réaliser cette alliance de la littérature facile avec la profession des armes, qui passait alors pour le vrai partage d'un gentilhomme. C'est ainsi que nous voyons le jeune Maffei soutenir une thèse *sur l'amour* à l'université de Parme, servir en volontaire dans la campagne de 1704, et, comme il convenait à un homme qui avait fait ses preuves à la bataille de Donauwœrth, ainsi qu'à l'Académie des Arcades, écrire, à l'occasion d'une querelle où son frère était engagé, un livre (*la Scienza cavalleresca*, Rome, 1710, in-4°), où il faisait en savant l'histoire du duel tandis qu'il le jugeait en homme du monde et en chrétien. Désormais voué sans partage à la science et à la littérature, il s'occupa de la réforme du théâtre et « fut le premier, dit Voltaire, dans un siècle et dans un pays où l'art des Sophocle commençait à être amolli par des intrigues d'amour ou avili par d'indignes bouffonneries, qui eut le courage et le talent de donner une tragédie sans galanterie, une tragédie digne des beaux jours d'Athènes, dans laquelle l'amour d'une mère fait toute l'intrigue, et où le plus tendre intérêt naît de la vertu la plus pure *. » La *Mérope* de Maffei (1713), représentée avec succès à Vérone et dans toute l'Italie, traduite en plusieurs langues, a eu la gloire d'inspirer à Voltaire une de ses meilleures tragédies qu'il a dédiée à l'auteur italien avec une lettre également honorable pour l'un et pour l'autre. La découverte des manuscrits de la cathédrale de Vérone vint détourner Maffei de la littérature et diriger ses travaux vers l'archéologie, où il a su conquérir des titres moins brillants, il est vrai, mais plus à l'abri peut-être des épreuves du temps. Dans les voyages qu'il entreprit en France, en Angleterre, en Hollande et en Autriche, il étudia les monuments et reçut partout des hommages mérités. Le plus flatteur de tous l'attendait à son retour dans sa patrie. En entrant dans une des salles de l'Académie de Vérone, il y trouva son buste avec cette inscription : *Au marquis de Maffei vivant.* Il mourut le 11 février 1755, à l'âge de 80 ans. Il serait trop long de donner ici la liste de ses œuvres qui dans l'édition de Venise, 1790, forment 21 vol. in-8°; il nous suffira de signaler encore les suivants : *Istoria diplomatica*, Mantoue, 1727, in-4°; *Verona illustrata*, 1731, 2 vol. in-fol., ouvrage qui, outre son intérêt spécial, renferme un des systèmes les plus accrédités sur l'origine de la langue italienne; *Galliæ antiquitates selectæ*, Paris, 1733, in-4° : c'est le recueil des inscriptions et des monuments que l'auteur avait observés pendant un voyage de quatre ans en France. R-y.

(*) *Lettre au marquis de Maffei*, en tête de la tragédie de *Mérope*.

MAFRA, village d'environ 1,000 habitants avec un château royal, dans la province d'Estrémadure (Portugal), à 5 lieues N.-O. de Lisbonne, situé non loin de la mer sur une hauteur. Il est célèbre par son couvent qui, jadis le plus pauvre du Portugal, en devint le plus riche et le plus magnifique. Le roi Jean V (*voy.*) ayant fait vœu, pendant une maladie, d'élever ce monastère à la place du plus misérable cloître de son royaume, dépensa plus de 20 millions de florins pour le construire. Quoique inachevé, ce vaste édifice passe pour un des monuments les plus importants du genre gothique. C'est Frédéric Ludwig, orfévre allemand, qui en dirigea la construction. Par sa forme carrée, il a de la ressemblance avec l'Escurial (*voy.*), mais il le surpasse en étendue; toutefois il porte plutôt le cachet du luxe que de la grandeur. Du côté de l'ouest se trouve un portique d'ordre ionique à 6 colonnes qui conduit à une église en marbre. On y compte plus de 2,500 portes et fenêtres, et l'on vante sa bibliothèque, ses collections et les vastes jardins qui l'environnent. Murphy en a publié la description dans son magnifique ouvrage enrichi par les explications historiques de Luis de Souza. *C. L.*

MAGALHAENS, *voy.* Magellan.

MAGASIN. On appelle ainsi tout lieu où l'on serre des marchandises, soit pour les vendre par pièces ou comme on dit *balles sous cordes*, ainsi que font les marchands en gros, soit pour les y conserver jusqu'à ce qu'on les transporte ailleurs. Dans le commerce, le temps écoulé depuis le jour où la marchandise a été mise en magasin jusqu'à celui où elle a

été vendue s'appelle *magasinage;* il augmente le prix de l'objet dans une certaine mesure. On se sert également du mot *magasin* pour désigner tout local où se trouve déposé un amas de choses quelconques représentant une certaine valeur. Les *magasins militaires* sont les dépôts d'approvisionnements à l'usage de l'armée, des munitions de guerre et de bouche, d'habillement, d'armes, etc. On a aussi donné le nom de *magasins* à certains ouvrages la plupart périodiques, où l'on insère toute sorte de morceaux concernant la littérature ou les sciences. Nous avons le *Magasin historique*, le *Magasin des Enfants*, *des Adolescents*. On imagina en Angleterre de publier sous ce titre des recueils ornés de vignettes et à bon marché; leur succès fit entrer la France dans la même voie, et le *Magasin pittoresque* fut suivi de diverses productions analogues très dignes d'être recommandées à la jeunesse studieuse. Le mot anglais *magazine* a même été naturalisé chez nous pour désigner des publications élégantes d'un genre voisin de celui des *keepsake* (*voy.*). J. D. C-ZE.

MAGDEBOURG, ville forte et commerçante de la Prusse, chef-lieu du district de même nom et de toute la province de Saxe, est située dans une plaine à 20 milles de Berlin, sur l'Elbe. Sa population est portée à 36,600 habitants. Par ses nombreux ouvrages de fortification, Magdebourg commande toute la partie moyenne de l'Elbe. Parmi les édifices et les établissements de la ville, on cite l'hôtel-de-ville, construit en 1691, la cathédrale, beau monument gothique, avec une tour très haute et divers mausolées. Magdebourg renferme huit églises, dont une vouée au culte catholique. Outre deux lycées, une école de commerce et d'industrie, cette ville possède beaucoup d'institutions de bienfaisance. Les fabriques sont en grand nombre et fournissent des produits très variés. Il s'y tient annuellement quatre foires, dont deux exclusivement pour les laines. Un service de bateaux à vapeur est organisé sur l'Elbe, et un chemin de fer unit la ville à Leipzig, Dresde et Berlin. Un canal joignant l'Elbe à la Havel existe depuis 1743.

Déjà du temps de Charlemagne, Magdebourg figure comme ville commerçante, et l'histoire nous apprend que l'empereur Othon Ier, dont une statue très ancienne se voit encore sur le marché, affectionnait beaucoup ce séjour. En 1522, la ville embrassa avec chaleur la cause de la réformation; ayant été mise au ban de l'Empire, elle fut obligée de se rendre, après un long siége, à l'électeur Maurice de Saxe, en 1551. Le 20 mai 1631, les généraux Tilly et Pappenheim, à la tête d'une armée catholique, s'emparèrent de Magdebourg, qui fut cruellement saccagée. En 1806, le général Kleist (*voy.*) livra cette place au maréchal Ney par une capitulation honteuse, après le désastre des Prussiens à Iéna. Incorporée ensuite au royaume de Westphalie, Magdebourg, que le général Tauenzien s'était borné à cerner en 1813, fut rendue à la Prusse par suite de la paix de Paris. — *Voir* Lehmann, *Topographie de Magdebourg* (2e édit., Magd., 1829); Rathmann, *Histoire de Magdebourg*, 4 vol.

C'est à Magdebourg que fut inventée, en 1650, la machine pneumatique (*voy.*), ainsi que l'instrument connu sous le nom d'*hémisphères de Magdebourg*, par Othon de Guerike, bourguemestre et physicien distingué de cette ville. X.

MAGDEBOURG (Centuries de), *voy.* Centuries.

MAGDEBOURG (Droit de). On appelait ainsi, en Pologne, les lois qui régissaient les villes de ce pays. C'était le fameux code connu sous le nom de *Speculum juris saxonici*, que l'empereur Othon Ier octroya, en 947, à la ville de Magdebourg, et que les colons allemands établis en Pologne lui empruntèrent. Peu de villes jouirent d'abord de ces lois; les villes anciennes, en particulier, avaient leur *jus polonicum:* aussi, par distinction, appelait-on encore le droit de Magdebourg *jus theutonicum*, ou bien *jus sredense*, du nom de *Sroda*, ville de la Grande-Pologne qui l'avait probablement adopté une des premières. Mais comme ce code, quoique excessivement sévère, accordait aux bourgeois, outre la sécurité personnelle, le libre choix de leurs magistrats, toutes

les villes l'adoptèrent peu à peu. Boleslas-le-Pudique l'accorda à la ville de Krakovie, en 1257. Dans ces temps-là, les causes des bourgeois jouissant du droit de Magdebourg étaient encore jugées en dernier ressort par le sénat de la ville de Magdebourg, qui exerçait même quelquefois son autorité par une sorte de *missi dominici*. Les villes des palatinats prussiens, seulement, et celles du duché de Mazovie, avaient leur cour d'appel à Kulm : c'est pourquoi le même droit, très légèrement modifié, prenait dans ces contrées le nom de *jus culmense*. Ce n'est qu'en 1356 que Casimir-le-Grand, après avoir obtenu le consentement préalable des villes, dans une assemblée réunie à cet effet à Krakovie, abolit la juridiction du sénat de Magdebourg, en établissant pour les villes de Pologne une cour d'appel dans sa résidence. La juridiction de cette cour passa, en 1646, à la cour royale, dite *cour assessoriale*, et, dès lors, presque toutes les villes furent admises au droit de Magdebourg. Aussi, dès l'année 1505, ce droit fut-il inséré dans le code général des lois, rédigé par le chancelier Laski. Sigismond-Auguste l'approuva, en 1654, pour les villes du grand-duché de Lithuanie. Le code de Magdebourg fut publié en langue polonaise, par Paul Sczerbicz, en 1581. TH. M-KI.

MAGDELEINE (MARIE-), ainsi nommée du lieu de sa naissance, Magdala, petite ville de la Pérée, vraisemblablement aujourd'hui Madchdel sur la rive orientale du lac de Génézareth, à 5 lieues de Tibérias. Tout ce que l'Évangile nous apprend sur le compte de Marie-Magdeleine, c'est qu'elle était une des femmes qui suivaient Jésus, et par qui elle avait été délivrée de l'influence des malins esprits (Luc, VIII, 2; Marc, XVI, 9); qu'elle était au pied de la croix sur le Calvaire (Jean, XIX, 25); que, lorsque le Sauveur eut été enseveli par Nicodème, elle resta vis-à-vis du sépulcre (Matth., XXVII, 61); que le surlendemain elle accourut de grand matin avec des parfums pour embaumer son corps (Luc, XXIV, 1-10; Jean, XX, 1), mais qu'elle trouva le sépulcre vide et qu'un ange, et plus tard le Seigneur lui-même, lui annoncèrent sa résurrection en lui commandant de l'aller annoncer à son tour aux apôtres (Matth., XXVIII, 9; Marc, XVI, 9; Jean, XX, 11-18). Selon la tradition, elle souffrit le martyre et fut ensevelie à Éphèse. Léon le Philosophe fit transporter ses reliques à Constantinople, en 890, et deux siècles environ plus tard, l'Église institua une fête en son honneur, qu'on célèbre le 22 juillet.

Une erreur d'exégètes l'a fait confondre avec la pécheresse de Naïm, qui oignit les pieds du Sauveur d'une huile odoriférante et les essuya avec ses propres cheveux, pendant qu'il était à table chez le Pharisien (Luc, VII, 36-50). Cette erreur a été signalée depuis longtemps (*voir* entre autres Anquetin, *Dissertation sur sainte Marie-Magdeleine, pour prouver que Marie-Magdeleine, Marie sœur de Marthe, et la femme pécheresse, sont trois femmes différentes*, Rouen, 1699, in-12). Cependant on n'en persista pas moins à les confondre, et les poëtes et les peintres continuent à représenter la Magdeleine comme une pécheresse repentante.

C'est la même supposition erronée qui a fait choisir sainte Marie-Magdeleine pour patronne d'un ordre religieux (*voy.* MADELONNETTES), fondé dans le XIII^e^ siècle par des filles repenties, qui espéraient que leurs fautes leur seraient pardonnées, comme à la pécheresse de l'Évangile, parce que, comme elle, elles avaient beaucoup aimé. Cet ordre, qui adopta la règle de saint Augustin, se répandit rapidement jusque dans les Indes. Il existe encore de nos jours, même dans des pays protestants, comme par exemple à Lauban, dans la Haute-Lusace. Ailleurs, comme en Angleterre et aux États-Unis, il y a seulement des sociétés de sainte Magdeleine, dont les efforts ont été couronnés des plus beaux résultats. E. H-G.

MAGELLAN ou plutôt MAGALHAENS (FERDINAND DE), illustre navigateur portugais qui fit le premier le tour du globe, et qui, comme l'observe Bougainville, démontra physiquement, pour la première fois, la sphéricité de la terre et l'étendue de sa circonférence*. Longtemps on avait

(*) *Voir* nos *Recherches sur les découvertes en Afrique*, Paris, 1842, p. 314.

ignoré le lieu de sa naissance; mais dernièrement on a prouvé qu'il vit le jour à Porto * vers la seconde moitié du XV^e^ siècle. Il descendait d'une famille illustre dont il existe encore des représentants en Portugal. Dès sa jeunesse, il reçut une éducation scientifique et militaire, et il passa ses premières années au service de la reine Léonore, femme du roi Jean II. Après la mort de ce monarque, Magellan continua de servir le roi Emmanuel-le-Grand. Il s'embarqua pour l'Inde avec le premier vice-roi, don François d'Almeida, qui mit à la voile au port de Lisbonne, le 25 mars 1505, avec une flotte de 22 navires **. Il se trouvait au sac de Quiloa, et à la prise de Mombaze; et l'année suivante, le vice-roi choisit Magellan pour mettre fin à l'anarchie qui avait éclaté dans la première, d'où il se rendit ensuite à Sofala. Son courage, sa prudence et son jugement le recommandaient chaque jour davantage à ses supérieurs ***. Pendant son retour de l'Inde en Portugal, il fit naufrage, et, en présence du danger, il montra non-seulement le plus grand sang-froid, mais par sa fermeté il sauva la vie à un grand nombre de marins qui se précipitaient tumultueusement dans les embarcations. Le général Lopez de Siqueira lui dut également la vie lors de la conquête de Malacca. En 1510, Albuquerque-le-Grand l'envoya à la découverte des Moluques avec Abreu et Serrano. Mais ils se séparèrent, et Magellan découvrit d'autres îles, situées à 600 lieues au-delà de Ternate; de ces parages, il se mit en correspondance suivie avec Serrano qui resta à Ternate pendant plus de 9 ans. Il paraît que dès lors ce grand homme eut des sujets de mécontentement contre la cour de Portugal: il discutait déjà avec Serrano sur la question de savoir si on devait considérer les Moluques comme appartenant au Portugal en vertu de la fameuse ligne de démarcation du traité de Tordesillas et de la bulle qui avait partagé l'Océan entre les deux couronnes de Portugal et d'Espagne. A son retour en Europe, il soutint avec plus de force cette opinion en s'appuyant sur les cartes géographiques. Le 12 juin 1512, le roi Emmanuel le nomma son page (*moço fidalgo*). Il passa en Afrique, se trouva à Azamor, et après les événements survenus dans cette place il sollicita du roi diverses récompenses. Le roi les lui refusa, à ce qu'il paraît, par suite des plaintes que le gouverneur d'Azamor avait portées contre lui; sans écouter sa justification, il lui ordonna de retourner à Azamor. Magellan obéit, obtint un jugement favorable et revint alors dans son pays. Mais le roi se méfiant toujours de lui, il resta privé des avantages auxquels il croyait avoir des droits. Il en conçut un tel dépit, qu'il résolut de s'expatrier.

Des correspondances secrètes l'instruisirent des dispositions de la cour d'Espagne et le décidèrent à se rendre auprès de Charles I^er^ (Charles-Quint), accompagné du célèbre astronome portugais Ruy Faleiro. Il arriva à Valladolid en 1517. Il instruisit aussitôt le monarque de la vraie position des Moluques; et comme tous les cosmographes croyaient alors, d'après Ptolémée, que les côtes de Siam et de la Cochinchine étaient sous le 180° de longitude à compter du méridien de l'île de Fer, des difficultés s'élevèrent entre le Portugal et l'Espagne sur la possession de quelques points de ces côtes. Cependant les Moluques, situées à une grande distance plus à l'est, semblaient se trouver dans la moitié du globe concédée à l'Espagne. Cette puissance résolut donc de faire rechercher ces îles du côté de l'ouest. Pour cela, il fallait contourner la barrière que le continent du Nouveau-Monde semblait opposer de ce côté. Magellan s'y engagea, et, pour en prouver la possibilité, il produisit une carte ou un globe où l'on voyait un détroit à la suite des terres les plus méridionales de l'Amérique. Quelques auteurs ont attribué à Martin Behaim (*voy.*) le monument géographique sur lequel se fondait Magellan; mais de Mürr a prouvé sans réplique que le continent de l'Amérique ne se trouvait pas sur le globe de Behaim dressé en 1492. Il est donc plus probable que Magellan se servit, pour démontrer la possibilité du

(*) Argensola, *Historia de las Molucas*, lib. I, p. 6, *passim*; *Anal. de Aragon*, lib. I, p. 133.

(**) *Voir* notre *Notice sur les Mss. de la Bibliothèque du roi, à Paris*, p. 76.

(***) *Voir* Barros, *Decad.*; et Herrera, *Hist. de las Indias*, decad. II, p. 52.

passage, de la mappemonde de Juan de La Cosa, de 1500, ou de quelque autre où se trouvaient déjà marquées les navigations des Portugais le long de la côte du Brésil. Quoi qu'il en soit, Charles-Quint, sans s'arrêter aux réclamations de l'ambassadeur de Portugal, fit équiper une flotte composée de 5 navires, avec 230 hommes d'équipage en tout. Cette flotte appareilla le 10 août, selon Pigafetta. Ayant rélâché à Ténériffe le 29 septembre, elle dépassa les îles du cap Vert, et se dirigea sur Rio-Janeiro, où elle renouvela ses provisions le 13 décembre. Elle demeura dans ce port jusqu'au 26; mit de nouveau à la voile et longea la côte jusqu'au cap Santa-Maria, par le 34° $\frac{2}{3}$ de lat. australe. Magellan entra dans un fleuve qu'il nomma *San Christovam*, vers le 34°. Il y resta jusqu'au 2 février 1520; puis mettant de nouveau à la voile, il reconnut plusieurs ports et entra, le 13 mars, dans la baie de Saint-Julien, située vers le 49° $\frac{1}{3}$ à l'extrémité sud de ce continent, et y passa l'hiver de 1520. Ce fut dans ce port qu'une révolte éclata parmi les marins de trois vaisseaux de sa flotte. Magellan déploya alors cette fermeté dont il avait déjà donné plus d'une preuve: voyant augmenter la sédition de ses équipages, qui demandaient à retourner en Espagne, il envoya poignarder Louis de Mendouza sur son propre vaisseau, et ce coup d'autorité lui réussit; il fit ensuite canonner *la Victoire*, aborda ce vaisseau et s'empara du rebelle Quezada. Tout rentra dans l'ordre, et après avoir ainsi dompté ses marins, il partit le 24 août* et entra dans le port de Santa-Cruz. L'ayant quitté de nouveau le 18 octobre, il découvrit le 21, du côté de l'océan Atlantique, le cap qu'il nomma cap des Vierges (*cabo das Virgens*) et, à 2 ou 3 lieues, ils entrèrent dans le fameux détroit qui sépare la Terre de Feu de la Patagonie et qui a pris le nom du grand navigateur.

(*) Nous nous servons, pour la chronologie des atterrages, du précieux *Journal de cette navigation*, écrit par un pilote génois qui était dans la flotte, et dont on possède deux Mss., l'un à la Bibliothèque du roi, à Paris, et un autre à Lisbonne. L'Académie des Sciences de Lisbonne vient de le publier, ce qui nous a mis à même de relever quelques inexactitudes dans la notice de la *Biographie universelle*.

Après avoir exploré ce détroit pendant 35 jours, il entra dans la vaste mer à laquelle il donna le nom de Pacifique (*voy.*), avec trois navires seulement, car il en avait perdu deux dans le trajet.

Il est difficile de bien déterminer quelles furent les îles que Magellan découvrit de là aux Mariannes: néanmoins il paraît certain qu'il passa entre l'Archipel dangereux de Bougainville et les Marquises, qu'il fit route ensuite au nord-ouest jusqu'à l'hémisphère septentrional, et qu'après avoir relâché aux îles Mulgrave, il arriva aux îles Mariannes le 6 mars 1521. Puis il découvrit celles de l'archipel Saint-Lazare, qui ont été nommées depuis Philippines (*voy.*). Il fit élever une forteresse dans Zebré, et établit le roi de cette île, qui s'était déclaré vassal de la couronne d'Espagne, au-dessus de ceux qui régnaient dans les autres îles. Celui de Mactan n'ayant pas voulu se soumettre, Magellan tenta de l'y forcer avec 55 hommes seulement; mais il rencontra une résistance opiniâtre de la part des habitants; la multitude l'entoura et l'accabla de pierres. Pendant une journée entière il se défendit bravement; cependant la poudre venant à manquer, il dut songer à la retraite. Alors les insulaires redoublèrent d'efforts: Magellan, blessé à la jambe d'un coup de pierre, fut terrassé et tué d'un coup de lance le 27 avril 1521. Ses compagnons d'armes ne purent obtenir des habitants le cadavre de leur grand capitaine, dont la mort fut suivie, dans l'île de Zebré, du massacre d'un grand nombre d'Espagnols. Les officiers élirent alors pour capitaines Jean Lopez et Gonçalovaz d'Espinosa; mais ne se trouvant plus en nombre suffisant pour manœuvrer trois vaisseaux, ils brûlèrent *la Conception* pendant le trajet. Ils touchèrent ensuite à plusieurs îles habitées par des nègres et à différents points de la côte orientale de Bornéo, et jetèrent l'ancre dans un des ports de cette dernière le 8 juillet. Ils se remirent en mer au commencement d'août, et s'étant emparés de pilotes qui connaissaient ces parages, ils abordèrent d'abord aux Moluques le 8 novembre, et ensuite à Tidor. Ils expédièrent alors, le 21 décembre, pour l'Espagne, Sébastien d'Elcano avec

des lettres du roi des Moluques, et le 18 février 1522, ils doublèrent le cap de Bonne-Espérance et jetèrent l'ancre à San-Lucar de Barrameda, en Espagne, le 6 septembre, 3 années et 14 jours après leur départ du même port, ayant parcouru plus de 14,000 lieues.

Plusieurs auteurs ont cherché à justifier la conduite de Magellan envers son souverain et sa patrie. Nous avons la relation de son mémorable voyage écrite par deux témoins oculaires, par le chevalier Pigafetta et par le pilote génois dont nous avons parlé. *Voir*, outre les ouvrages cités dans cet article : Navarrete, *Collec. de los viages de los Espagnoles*, t. IV, où sont réunis un grand nombre de documents précieux relatifs à l'illustre navigateur qui nous occupe. V. DE S-T-M.

Un célèbre orateur contemporain paraît appartenir à la même famille, RODRIGO DA FONSECA Magalhaens, né près de Coïmbre, en 1787. Ayant été élu, en 1834, député aux cortès par la province de Minho, il y déploya des talents oratoires si distingués qu'il se fraya bientôt la route aux plus grands honneurs. Il devint ministre de l'intérieur en 1835, et de nouveau en 1839. S.

MAGELLAN (DÉTROIT DE) , *voy.* l'art. précédent, PATAGONIE et TERRE DE FEU.

MAGES. Les mages étaient une corporation sacerdotale qui fut pour la Médie et la Perse ce que les brahmanes ont été pour l'Inde, et les lévites (*voy.* ces mots) chez les Hébreux. Leur institution, leur puissance, remontent à une très haute antiquité. Zoroastre (*voy.*) n'en fut pas le fondateur: mage lui-même, il régularisa leur action politique et religieuse; il s'en servit comme d'auxiliaires pour le culte dont il fut le législateur et le pontife. Puissamment organisés, les mages vécurent à l'état de tribu, et réunirent l'autorité civile, religieuse et même militaire, jusqu'à ce que l'un d'eux, Smerdis, ayant usurpé frauduleusement la couronne, les Perses, indignés de cette usurpation, se vengèrent par un massacre général des mages. Cette *magophonie*, comme dit Hérodote (III, 79), signala l'avénement au trône de Darius, fils d'Hystaspe (521 ans av. J.-C.). Il ne resta de cette tribu qu'un petit nombre de membres qui ne cessèrent pas toutefois de former un ordre de prêtres, un collége de savants. L'influence qu'ils exercèrent à toute époque par les sciences, surtout par l'astrologie et la divination, fut telle que les idées de mage et de magicien ont fini par se confondre (*voy.* MAGIE). Des descendants de ces mêmes mages, qui, le jour de la naissance d'Alexandre, s'étaient écriés que le malheur et le fléau de l'Asie venaient de naître (Cic., *De Divin.*, I, 23), se dirigèrent vers l'Occident au moment de la naissance du Sauveur du monde, comme les précurseurs des gentils; arrivèrent, après treize jours de marche, conduits par une étoile miraculeuse, à l'étable de Bethléem (*voy.* ÉPIPHANIE), et offrirent au nouveau-né, au désiré des nations, au roi de l'univers, de l'or, de l'encens et de la myrrhe (*voir* S. Matthieu qui, seul des quatre évangélistes, raconte l'intéressante histoire de l'adoration des mages, ch. II). F. D.

MAGHREB, nom qui signifie le couchant, *voy.* BARBARESQUES (*états*), MAROC et FEZ, T. X, p. 753.

MAGIE, science chimérique, ainsi nommée des mages (*voy.*) de Perse, et par laquelle l'homme prétend disposer des puissances surnaturelles au profit de ses passions ou de ses désirs. A ce titre, elle mérite d'occuper une place importante dans l'histoire des aberrations de l'esprit humain. A diverses époques, nous la trouvons sur un terrain limitrophe à celui de la religion. C'est une application fausse, c'est une déviation pour ainsi dire naturelle de notre faculté religieuse; c'est la réalisation de cet adage populaire : « Quand on ne croit pas à Dieu, il faut croire au diable. » On peut voir en effet dans les procédés de la magie un reflet de l'antique dualisme (*voy.*) qui partageait le monde invisible en anges de lumière et anges de ténèbres, en divinités bienfaisantes et divinités malfaisantes, en dieux et en démons (*voy.* DÉMONOLOGIE). Elle se rapproche de la religion, en ce qu'elle croit à un monde invisible, qu'elle peuple d'agents supérieurs à l'homme; elle la fausse et la corrompt, en ce qu'elle suppose à certaines pratiques la vertu d'assujettir ces agents surnaturels à la volonté

de l'homme; elle n'emprunte à la religion que sa partie terrestre, des rites, des cérémonies, des formules plus ou moins mystérieuses, elle délaisse toute la partie céleste, l'élément moral, le sentiment qui porte l'homme vers son Créateur. Il est néanmoins des cas où la magie et la religion paraissent se confondre : par exemple, chez les peuples sauvages, où les ministres de la religion ne sont que des sorciers, des jongleurs, et où le culte ne consiste qu'en conjurations, en pratiques de sorcellerie. *Voy.* CHAMANISME, SCANDINAVES, DIVINATION.

La magie repose cependant sur quelques dispositions inhérentes à notre nature: cette inquiétude qui porte l'esprit humain à interroger sur sa destinée tout ce qui l'entoure, le besoin de percer le voile obscur qui recouvre l'avenir, le désir de savoir ce qui se passe dans le monde invisible, sont autant de causes auxquelles la magie doit sa puissance. On lui demande des *charmes* pour guérir les maladies, pour rendre invulnérables, pour soulever des tempêtes, pour gagner les procès, pour troubler la raison d'un ennemi, tantôt pour faire naître l'amour (*voy.* PHILTRE), tantôt pour exciter la haine. L'empire des tombeaux est surtout son domaine; elle évoque les mânes, elle fait apparaître les génies malfaisants; on lui demande des paroles mystérieuses pour ressusciter les morts*. Elle devient le centre de plusieurs sciences occultes, liées entre elles par des pratiques communes, et par leur but de pénétrer ce qui est inaccessible à l'homme : l'astrologie et l'alchimie (*voy.* ces mots) sont ses alliées naturelles.

Mais à mesure que la religion se développe, elle tend à s'épurer et à se dégager de cet alliage; à mesure que les hommes conçoivent des idées plus saines sur la Divinité, ils comprennent tout ce qu'il y a de contraire au respect qui lui est dû, dans cette prétention de faire violence aux dieux mêmes, et de changer leur volonté. Alors les prêtres se distinguent avec soin des *magiciens;* alors les prestiges de la magie sont attribués à des communications coupables avec des génies ennemis des hommes. Les prêtres finissent même par reconnaître deux espèces d'opérations surnaturelles : les unes dont ils sont les instruments, et seules légitimes; les autres flétries du nom de magie, et auxquelles s'attache une notion mystérieuse de crime et d'impiété. Alors on brûle les *sorciers**; leur pouvoir est regardé comme le résultat d'un pacte fait avec les génies infernaux.

C'est surtout aux époques de décadence religieuse que la magie s'accrédite, et elle accélère à son tour la décadence de la religion. Les âmes délaissées par le sentiment des choses divines saisissent avidement tout ce qui promet de remplir le vide qu'elles sentent en elles; mais ces vaines pratiques, impuissantes à les satisfaire, dénaturent le culte dans son esprit comme dans ses formes.

Les religions vaincues ont le plus souvent été incriminées de magie par les religions triomphantes : les ministres du culte déchu étaient proscrits comme magiciens, et les dieux qu'ils servaient décriés comme des démons malfaisants. Les dieux du polythéisme devinrent pour les chrétiens des anges rebelles. Les chrétiens ont sans cesse accusé les Juifs de sorcellerie. La croyance aux *sortiléges***** est ainsi devenue un article de foi, et celui qui les révoquait en doute se rendait suspect d'impiété. C'est seulement au grand jour de la raison, c'est lorsque les lumières se sont répandues dans toutes les classes de la société, que la magie se décrédite complétement, et que le sacerdoce consent à ne plus voir dans les magiciens que des imposteurs ou des fous, et non des hommes en relation avec les puissances des ténèbres.

La croyance à la magie remonte aux temps les plus reculés; nous en trouvons des traces jusque dans la Bible. Suivant les Indiens, c'est la science des anges tombés. De son côté, Cassien prétend que Cham en fut l'inventeur, ou du moins, que n'ayant pas osé porter dans l'arche les livres qui en traitaient, il en grava les

(*) Les mots *enchantement* (*incantatio*), *enchanteur*, se rapportent à cette prétention. *Voy.* NÉCROMANCIE. S.

(*) De *sors*, celui qui nous fait *un sort* ou qui exerce de l'influence sur le sort. S.

(**) *Legere sortem* ou *sortes*, tirer au sort, abandonner au sort la décision d'une chose. S.

principaux dogmes sur des corps très durs, qui pouvaient résister aux eaux du déluge; il cacha soigneusement ce trésor, et lorsqu'on fut sorti de l'arche, il le retira du lieu où il l'avait déposé. Dans l'histoire des dix plaies d'Égypte (*Exode*, VII et VIII), les trois premiers miracles de Moïse sont imités par les magiciens. Les Chaldéens, savants de Babylone adonnés à l'astrologie judiciaire, lisaient dans le ciel la destinée des hommes et des empires; ils n'étaient pas moins livrés aux sciences occultes, aux sortiléges et aux enchantements; l'étude de la magie faisait, avec celle de l'astrologie, leur principale occupation. Ils se vantaient de pouvoir détourner les malheurs et de procurer toutes sortes de biens par leurs expiations, leurs sacrifices et leurs cérémonies magiques (Diodor. Sic., II). Isaïe (XLVII) prédit à Babylone sa ruine, « à cause du grand nombre de ses enchantements, et de la multitude de ses enchanteurs. » *Voir* aussi Ézéchiel, XXI, 21; Daniel, I, 20; II, 2; V, 7.

Homère, au X^e^ chant de l'Odyssée, nous montre dans Circé (*voy.*) une véritable magicienne, puisqu'elle change d'un coup de baguette les hommes en animaux. Nous retrouvons dans ses mains la verge ou baguette dont Aaron était armé, et qui passera plus tard aux mains des fées (*voy.*) et des magiciens du moyen-âge. L'Odyssée (XIX, 457) nous offre encore des *conjurations* pour arrêter par des chants mystérieux le sang qui coule d'une blessure. La tragédie grecque a dans Médée (*voy.*) une puissante enchanteresse : on sait comment elle rajeunit le corps d'Éson; et Euripide nous la montre communiquant à des robes et à des ornements la vertu de consumer ceux qui s'en paraient. Andromaque, dans la tragédie de ce nom, est accusée par Hermione d'avoir recours aux sortiléges pour lui enlever le cœur de son époux et la rendre stérile. Nous voyons dans *Alceste* (v. 128) qu'il y avait en Thessalie des *psychagogues* qui, par des lustrations et des charmes, attiraient ou chassaient les ombres.

Dans les temps historiques, Démocrite passa pour s'être adonné à la magie et pour avoir écrit des livres sur cette matière (*voir* Pline, *Hist. Nat.*, XXX, 1, qui nomme aussi Pythagore, Empédocle et Platon). Les Lacédémoniens firent venir des psychagogues de Thessalie, lorsque le spectre de Pausanias effrayait tous ceux qui s'approchaient du temple de Minerve (Plutarque, *Sur les délais de la justice divine*). Cependant les sorciers de la Thessalie devinrent plus tard des objets d'horreur, et leurs profanations parurent dignes du dernier supplice. Démosthène raconte que les Athéniens firent mourir ainsi Théoride, magicienne de Lemnos. Avant l'époque de Démosthène, les écrivains grecs ne parlent d'aucun châtiment infligé aux magiciens.

C'est après les conquêtes d'Alexandre que la décadence du polythéisme se déclare : dès lors, la magie devient populaire en Grèce. Le magicien Osthranès, qu'Alexandre voulut garder près de sa personne, fit connaître aux Grecs la magie des Perses. Des sorciers babyloniens s'introduisirent dans toutes les villes grecques, à la suite des généraux macédoniens. Éphèse, cet entrepôt des superstitions étrangères, qui y affluaient de l'Asie pour se déborder sur toute la Grèce, devint aussi le principal théâtre de la magie. Dans le même temps, elle se répandit en Égypte. La plus belle idylle de Théocrite (*voy.*) est intitulée *la Magicienne :* on y voit dans tous leurs détails les conjurations auxquelles elle se livre pour ramener à elle le cœur de son amant; c'est d'un Assyrien qu'elle tient le secret de la composition de ses philtres et de ses poisons les plus dangereux.

La même invasion eut lieu chez les Romains dès que la religion y fut ébranlée. Jusqu'alors, le peuple croyait à la magie et ne la pratiquait pas. Aussi longtemps qu'il est satisfait des moyens que son culte lui présente pour communiquer avec le monde invisible, l'homme n'en cherche pas de nouveaux. Quand ces moyens de communication se décréditent, il cherche une autre voie, et le ciel lui étant fermé, il descend jusque dans les enfers. Nigidius Figulus, contemporain et ami de Cicéron, avait érigé l'astrologie en système (*Cité de Dieu*, V, 3); consulté par Fabius sur la perte qu'il

avait faite de 500 deniers, il fit dire, par la force de ses enchantements, à de petits garçons, où l'on avait enterré la bourse qui renfermait une partie de ces deniers. Le même Nigidius avait prédit la grandeur d'Octave. Sous Auguste, des philosophes donnaient des cours de magie. Les Romains erraient dans les sépulcres, ramassant pour des cérémonies prohibées les ossements des morts et les herbes qui croissaient sur les tombeaux (*voir* ce qu'Horace dit des procédés magiques de Canidie, dans la 8e satire du Ier livre). Tibère proscrivit les magiciens, parce qu'il redoutait leur puissance; mais il avait des astrologues auprès de lui, et tout l'empire l'accusait d'avoir employé la magie pour se délivrer du spectacle des vertus de Germanicus. Néron fit venir à Rome Tiridate et d'autres enchanteurs pour être initié dans leurs secrets; et après son parricide, il se réfugia dans la magie contre l'ombre d'Agrippine. Sous les empereurs, la magie devint la passion universelle. Les villes étaient remplies, les chemins étaient couverts de sorciers, qui se disputaient les passants. Toutes les sciences devinrent tributaires de la magie : la médecine ne consista plus qu'en formules mystérieuses et en mots barbares. Xénocrate d'Aphrodise, dans son livre sur l'art de guérir, n'indiquait pour remèdes que des *incantations* et des amulettes (*voy.*). La magie fut même souillée de sacrifices humains (Juvénal, *Sat.* V), et si nous en croyons Horace, dans sa 5e épode contre la même Canidie, on allait jusqu'à enterrer des enfants tout vifs ou à les faire expirer de faim pour examiner leurs entrailles.

Apulée, écrivain du IIe siècle, nous donne de précieux renseignements sur ces grossières superstitions. Poussé par un insatiable désir de connaître, il se fit initier à tous les mystères; il voyagea de Carthage à Athènes, parcourut toute la Grèce, vint à Rome, se fit admettre parmi les prêtres d'Osiris. Il avait épousé une veuve, dont les parents lui intentèrent un procès, l'accusant d'avoir employé la magie pour se faire aimer : nous avons l'apologie qu'il fit pour répondre à cette accusation. Dans son *Ane d'or*, il paraît vouloir se moquer de la magie; mais les détails dans lesquels il entre avec complaisance, ses citations exactes des formules d'*évocations* et d'*imprécations*, les renseignements qu'il donne sur la nature des esprits, sur leur hiérarchie et leur influence, tout cela trahit un esprit qui n'était pas resté étranger aux préjugés de son siècle.

Le triomphe du christianisme réprima l'essor de la magie, pour un temps du moins : il anathématisa et poursuivit ceux qui s'y livraient comme complices des esprits de ténèbres. A son berceau même, nous rencontrons la lutte de saint Pierre contre Simon-le-Magicien, et lorsque Constantin l'eut placé sur le trône, la proscription lancée contre le vieux paganisme atteignit toutes les pratiques occultes. Mais l'horreur manifestée alors pour la sorcellerie en rendait la croyance plus vivace. Les siècles de barbarie qui survinrent, en épaississant les ténèbres de l'ignorance, firent suspecter tout ce qui dépassait le niveau des connaissances vulgaires. Pendant tout le moyen-âge, quiconque se distinguait par des études profondes ou par des idées nouvelles encourut le reproche d'hérésie et de magie. Les souverains pontifes eux-mêmes n'échappèrent pas à cette loi commune. Le moine Gerbert, qui fut pape sous le nom de Sylvestre II, à la fin du Xe siècle, fut accusé de sorcellerie pour avoir inventé les horloges à ressort. Au siècle suivant, Hildebrand, cet illustre Grégoire VII qui constitua le pouvoir politique de la papauté, fut incriminé de magie au concile de Brixen, l'an 1080. Nul esprit supérieur ne fut à l'abri de cette imputation. Albert-le-Grand (*voy.* ce nom et les suivants) passait pour avoir forgé un homme artificiel, appelé *Androïde*, que son disciple saint Thomas d'Aquin brisa par impatience. Roger Bacon, l'inventeur de la poudre, avait, disait-on, fabriqué une tête d'airain qui répondait à ses questions, et ce ne pouvait être qu'à l'aide de secrets magiques. Au XVIe siècle, le célèbre Cornélius Agrippa (*voy.*) passa pour mener toujours avec lui un diable, sous la figure d'un chien noir. Il aimait beaucoup ce chien, qui se tenait dans son cabinet, couché sur des tas de papiers, pendant que son maître travaillait. Or,

comme Agrippa était des semaines sans sortir, et qu'il ne laissait pas de savoir ce qui se passait en divers pays du monde, il y avait des badauds qui disaient que son chien était un diable qui lui apprenait tout cela. Des idées analogues se répandirent au sujet de Faust, dont Gœthe (*voy.*) a fait le héros d'une de ses plus belles créations. Enfin, au siècle suivant, sous le ministère du cardinal de Richelieu, Urbain Grandier fut brûlé vif comme atteint et convaincu des crimes de magie, maléfice et possession, *arrivés par son fait ès personnes d'aucunes religieuses Ursulines de Loudun.*

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette histoire d'une des superstitions les plus grossières de l'esprit humain. Le véritable remède à ces erreurs est dans la propagation des lumières. Malheureusement, toutes les intelligences ne marchent pas de front dans la vaste carrière de la civilisation ; bien des traînards restent en arrière, et nous n'oserions affirmer qu'aujourd'hui encore, et à peu de distance de nous, il ne se trouve pas des esprits faibles pour qui la puissance de la magie est restée un article de foi. A-D.

MAGISTER, mot latin qui s'emploie en français, par ironie, pour parler d'un méchant maître d'école ou d'une personne qui en a le ton et les manières ; dans tous les autres cas, on le rend par *maître*. Anciennement, les recteurs et les professeurs des sciences, dans les écoles publiques, étaient honorés du titre de *magister*, que, plus tard, on donna à tous ceux qui excellaient dans quelque science. La dénomination de *magister* fut ensuite plus particulièrement affectée aux docteurs en théologie : les docteurs de la faculté de théologie de Paris sont quelquefois nommés *magistri parisienses*. Le premier grade universitaire, dans la plupart des universités, était celui de *magister artium* ou maître ès-arts ; en Angleterre, où ce titre (*master of arts*) s'est conservé ainsi qu'en Allemagne, c'est le degré intermédiaire entre ceux de bachelier et de docteur. En Allemagne, on appelle aussi *magister legens* le professeur qui, après certaines épreuves, a obtenu le droit de faire un cours public. EM. H-G.

MAGISTRAT, MAGISTRATURE. On a pu voir, dans l'article précédent, l'étymologie de ces mots (*magister*, maître). Ils entraînent l'idée d'une fonction donnant à celui qui en est investi une autorité plus ou moins étendue sur les autres citoyens. Dans les républiques, les chefs de l'état sont les magistrats du peuple. Dans les monarchies constitutionnelles, on peut dire que le roi est le premier magistrat du pays.

Mais dans le langage usuel, on donne la qualification de *magistrats* aux membres de l'ordre judiciaire. Cette qualification ne leur appartient toutefois que lorsqu'ils réunissent dans leur main la *juridiction* et le *commandement*, c'est-à-dire le droit de rendre des jugements et de connaître de leur exécution (voy. *pouvoir* JUDICIAIRE) : telle est l'opinion de Bodin, de Loyseau, de Henrion de Pansey, etc. Ainsi, les juges qui n'ont que la juridiction sans le commandement ne sont pas de véritables magistrats. Dans cette dernière catégorie se trouvent les juges aux tribunaux de commerce, les arbitres, etc. Néanmoins, on donne aussi le titre de magistrats aux officiers du ministère public qui ont commandement sans juridiction ; mais c'est uniquement en raison de l'importance de leurs fonctions. Quant aux officiers de police judiciaire et à certains fonctionnaires de l'ordre administratif que l'on décore quelquefois du titre de magistrats, c'est improprement et sans aucun droit de leur part à cette éminente qualification *.

Les anciens paraissent avoir eu des idées moins précises sur les fonctions désignées par la qualification de *magistrature*. A Athènes, par exemple, les archontes (*voy.*), élus annuellement et chargés spécialement d'exercer la police, les stratèges ou généraux d'armées, les hipparques ou généraux de la cavalerie, etc., étaient appelés magistrats. A Rome, les magistratures étaient très nombreuses parce qu'elles comprenaient une foule de fonctions politiques, civiles, administratives, etc. : il y avait des magistrats ordi-

(*) En Allemagne et dans d'autres pays, en disant *der Magistrat*, c'est, au contraire, précisément l'autorité communale, administrative, qu'on veut désigner. S.

naires et extraordinaires, des magistrats patriciens et plébéiens, des magistrats supérieurs et inférieurs. Les consuls, les préteurs, les édiles, les tribuns du peuple, les questeurs (*voy.* tous ces mots), élus pour une année, étaient les magistrats ordinaires; le dictateur, le général de la cavalerie, l'entre-roi, etc., étaient au contraire des magistrats extraordinaires élus dans des circonstances particulières. Les magistrats patriciens et supérieurs étaient ceux qui appartenaient à l'ordre le plus élevé et qui avaient les grands auspices, tels que les consuls, les censeurs et les préteurs. Les magistrats inférieurs étaient les édiles, les tribuns du peuple, les questeurs. Les magistrats du premier ordre se faisaient précéder par des licteurs (*voy.*), prérogative dont ceux du second ordre ne jouissaient pas; ils siégeaient sur la chaise curule, et de là vient que *magistrature curule* fut synonyme de magistrature supérieure.

Les différents degrés de magistrature en France consistent aujourd'hui dans les fonctions de juges de paix, juges près les tribunaux de première instance, conseillers aux cours royales, conseillers à la cour de cassation, en y comprenant les présidents et officiers du ministère public attachés aux trois dernières de ces juridictions.

Ces magistrats, sauf les juges de paix et les officiers du ministère public, sont inamovibles. Ils jouissent tous de certaines prérogatives qui n'ont point été créées dans leur intérêt personnel, mais pour la dignité du ministère dont ils sont revêtus. « Pouvoir tout pour la justice et ne pouvoir rien pour soi-même, c'est l'honorable mais pénible condition du magistrat, » a dit d'Aguesseau.

Les lois sur l'organisation judiciaire ont déterminé l'âge et les conditions requises pour être promu aux différentes charges de magistrature. Toutes ces charges sont à la nomination du roi, car ce n'est que dans les républiques que les fonctions de cette nature sont conférées par la voie de l'élection.

La magistrature française a toujours joui d'une haute considération. Dans l'ancienne monarchie, elle modérait le pouvoir absolu, autant qu'elle le pouvait, par l'exercice du droit de remontrances et par la résistance qu'elle déployait contre l'enregistrement des édits qui lui semblaient contraires au droit public du royaume et à l'intérêt bien entendu du roi et du peuple. Elle savait opposer aussi aux factieux un courage calme et digne qui a répandu beaucoup d'éclat sur certaines parties de nos annales. Les noms des L'Hospital, des Molé, des Harlay, des d'Aguesseau, des Séguier, des Malesherbes (*voy.* leurs art.), etc., se lient aux souvenirs les plus honorables de l'histoire de France. Sans doute ce tableau n'est pas sans quelque ombre: il n'est pas donné aux institutions humaines d'arriver à une entière perfection. Les anciens magistrats ne se sont pas toujours élevés au-dessus des préjugés de leur temps; ils n'ont pas toujours mis une mesure convenable dans leurs démêlés avec le pouvoir royal, l'autorité ministérielle, le clergé, etc. Ils se sont trop souvent montrés intolérants et quelquefois aussi, malgré une rudesse apparente, ils ont fait pencher la balance de la justice en faveur du pouvoir qui réclamait d'eux des actes de complaisance. Malgré ces défauts, couverts par tant de vertus et de si grands services, l'ancienne magistrature doit faire notre orgueil, et nous ne connaissons pas de nation qui puisse mettre ses magistrats en parallèle avec les nôtres.

La nouvelle magistrature ne s'est pas écartée des grands exemples que l'ancienne lui avait donnés. Elle occupe le rang le plus élevé dans l'estime générale, et malgré l'esprit de dénigrement qui mine tous les pouvoirs, elle a su s'environner du respect des peuples et inspirer une juste confiance à ceux qui réclament son patronage.

Les devoirs des magistrats se trouvent retracés dans bien des livres. Nous nous contenterons de citer les belles mercuriales de d'Aguesseau, comme la source la plus pure où doivent puiser ceux qui veulent se pénétrer des vertus que cette profession exige. Ces devoirs avaient été indiqués en ces termes par Cicéron : « *Est proprium munus magistratûs intelligere, se gerere personam civitatis, debereque ejus dignitatem et decus sustinere, servare leges, jura describere,*

ea fidei suæ commissa meminisse (*De Offic.*, I, 124). » A. T-R.

MAGLIABECCHI (ANTOINE), un des plus grands littérateurs de son siècle, naquit à Florence, en 1633. A la mort de son père, il entra en apprentissage chez un orfévre; mais ne pouvant vaincre son goût pour la littérature, il quitta son maître et se consacra entièrement à l'étude, en 1673. Grâce à son ardeur infatigable et à sa mémoire prodigieuse, il acquit une foule de connaissances, et son érudition le fit choisir pour bibliothécaire par le grand-duc Cosme III. Il mourut au milieu de ses livres, en 1714, laissant tout ce qu'il possédait à la bibliothèque qu'il avait dirigée avec tant de zèle. On a publié à Florence, en 1793, le catalogue des manuscrits et des ouvrages, presque tous rares et précieux, qu'il a légués à la bibliothèque publique, où ils forment une section particulière, sous le nom de *Magliabecchiana* (*voy.* FLORENCE). On n'a de lui aucun ouvrage original; mais il en a édité plusieurs, et il a concouru à la composition des *Acta sanctorum*. Jean Targioni a publié, en plusieurs volumes (Florence, 1745 et suiv.), un recueil des nombreuses lettres qu'on lui écrivit de tous côtés. *C. L.*

MAGNA CHARTA, *voy.* CHARTE (*grande*).

MAGNANERIE, *voy.* SOIE et VER A SOIE.

MAGNATS. C'est le titre qu'on donne à la haute noblesse en Pologne et en Hongrie. En Pologne, ce titre appartenait surtout aux conseillers du royaume ou aux sénateurs temporels et ecclésiastiques, c'est-à-dire l'archevêque de Gnezne, et plus anciennement à celui de Léopol ou Lemberg, les évêques, les voïvodes, les castellans et les grands fonctionnaires du royaume ou ministres. En Hongrie, il ne s'appliquait qu'aux barons du royaume, qui étaient, au degré supérieur, le palatin, les juges auliques et d'empire, les bans de Croatie, d'Esclavonie et de Dalmatie, le grand-trésorier et les plus hauts dignitaires de la cour; puis, au degré inférieur, les comtes et tous les nobles de seconde classe.

Certaines prérogatives s'attachaient autrefois à la qualité de magnat dans les deux pays. En Pologne, les magnats qui, à la diète de 1791, avaient fait généreusement le sacrifice d'une partie de leur puissance, en votant d'abord la fameuse loi relative au droit des communes, puis la constitution du 3 mai qui consolida le pouvoir monarchique et jeta les fondements d'une émancipation future des populations agricoles, virent tomber ce qui leur restait d'autorité sous la domination étrangère. En Hongrie, après avoir été longtemps les seuls représentants de la nation dont ils entraînaient tous les autres éléments à leur suite, les magnats composent encore aujourd'hui une section particulière de la diète dite *la table des magnats*, qui constitue ce qu'on appelle Chambre haute dans d'autres pays. X.

MAGNE (*Mania* ou *Maïna*), partie de la Morée (*voy.*) qui correspond à l'ancienne Éleuthéro-Laconie (*voy.* T. XVI, p. 32, la note), nommée, dans le moyen-âge, Tzaconie, et qui s'étend entre les golfes de Coron et de Colokythia, depuis le mont Saint-Élie ou Taygète jusqu'au cap Matapan (Ténare), près duquel s'élève le fort de *Mania*, qui a donné son nom à cette contrée.

Dans le IX^e^ siècle, quelques tribus slaves établies dans les défilés du Taygète s'étaient soustraites à l'autorité des empereurs de Constantinople; grâce à l'aspérité des lieux qu'elles habitaient, et où il était difficile de les atteindre, elles obtinrent de se régir elles-mêmes en payant un léger tribut. Leurs voisins de Mania participèrent à cette indépendance. Mais on aurait tort de confondre les *Maniotes* avec les Slaves; l'empereur Constantin Porphyrogénète, dans son livre *De l'administration de l'empire*, affirme qu'ils sont d'origine grecque. On les désignait même encore de son temps sous le nom d'*Hellènes*, parce qu'ils n'avaient reçu le baptême que sous le règne de l'empereur Basile (de 867 à 886).

Lors de l'occupation de la Morée par les Francs, au XIII^e^ siècle, Guillaume de Ville-Hardouin bâtit la ville de Misistra et un château, nommé le petit *Mania*, qui commandait l'entrée de la presqu'île ou *brazo di Maïna*. Par là, les habitants furent amenés à traiter; mais ils conservèrent leurs franchises, et ce fut par leurs

montagnes et avec leur assistance que les empereurs grecs commencèrent, en 1260, à recouvrer la Morée sur les conquérants occidentaux. Dans la suite, cette même contrée échappa seule à la domination musulmane et devint le refuge de plusieurs nobles familles, qui préférèrent ce séjour sauvage à la terre étrangère. De ce nombre étaient quelques descendants des Comnènes, qui avaient régné à Trébisonde. Ils exercèrent la primatie dans une partie du Magne jusqu'en 1675, époque où des dissensions intestines et les progrès menaçants des Turcs engagèrent C. Stéphanopoli Comnène à aller chercher un asile en Corse, à la tête de 1,200 émigrés du Magne*. En effet, en 1670, les Turcs, après la conquête de Candie, avaient résolu de détruire l'indépendance du Magne. Ayant attiré les principaux capitaines à bord de leur flotte, ils les retinrent prisonniers jusqu'à ce que les Maniotes eussent consenti à laisser construire quelques forts sur leurs côtes et à reconnaître la suzeraineté de la Porte. Ils ne purent cependant étouffer l'esprit de liberté dont ces montagnards avaient fait preuve à toutes les époques. En 1612, le duc de Nevers, héritier par les femmes des Paléologues, qui rêva la conquête de Constantinople, avait envoyé des émissaires dans le Magne, prêt à se lever en masse. Les Vénitiens y avaient trouvé de fidèles auxiliaires; en 1770, les Maniotes se déclarèrent pour les Russes et, abandonnés à eux-mêmes, ils soutinrent quelque temps la lutte; mais, à la fin, ils furent obligés de traiter, de payer tribut et de reconnaître un bey, choisi parmi eux, qui relevait du capitan pacha. Zanetakis Coutoupharis fut investi le premier, en 1777, de cette autorité précaire que lui-même et la plupart de ses successeurs payèrent de leur vie.

Bonaparte, après ses victoires en Italie et l'occupation des îles vénitiennes, ayant un instant tourné les yeux du côté de la Grèce, avait envoyé dans le Magne, pour s'informer des ressources du pays, deux émissaires choisis dans cette famille des Comnènes de la Corse à laquelle quelques personnes ont voulu rattacher l'origine des Bonaparte (*voy.* Kalomérides); mais d'autres événements l'empêchèrent de donner suite à ce projet.

De 1816 à 1821, le Magne fut gouverné par le bey Mavromichalis (*voy.*), qui a joué, ainsi que ses concitoyens, un rôle important dans la révolution grecque. Depuis la constitution du royaume de Grèce, le Magne a eu quelque peine à se plier à l'unité administrative, qui a rencontré des obstacles dans les prétentions féodales de quelques familles et les habitudes turbulentes de la population.

Avant la révolution grecque, la population du Magne était évaluée à 30,000 âmes, dont près du tiers en état de porter les armes. La fertilité du sol n'étant pas en rapport avec les besoins, trop souvent la piraterie, favorisée par la nature des côtes, est devenue la ressource des Maniotes. Aussi ont-ils été jugés très diversement; et si quelques personnes reconnaissaient à leur amour de l'indépendance et à la simplicité de leurs mœurs les descendants des Spartiates, d'autres ne voyaient en eux qu'un ramassis de forbans, dont ils contestaient même l'origine grecque. Cependant, leur langue, quoique corrompue par un mélange de mots slaves, présente encore beaucoup de traces du dialecte dorien. W. B-t.

MAGNÉSIE (géogr.). Trois lieux portaient ce nom dans l'antiquité. La presqu'île de Magnésie, située sur la mer Égée et baignée au sud par le golfe de Pagase, faisait d'abord partie de la Macédoine, et fut plus tard comprise dans la Thessalie. Elle renfermait le promontoire et la ville du même nom; la dernière s'étendait entre la mer et le mont Pélion. — Une autre Magnésie, sur l'Hermus et au pied du Sipyle, était une ville considérable de l'ancienne Lydie (*voy.*), qui eut plusieurs fois à souffrir par suite de tremblements de terre. Située au nord-est de Smyrne et de Phocée, elle est devenue célèbre par la victoire que Scipion l'Asiatique y remporta sur le roi de Syrie Antiochus (*voy.* ces noms), l'an 190 av. J.-C. L'aimant (*voy.* ce mot et surtout Boussole, T. IV, p. 91, note 1re), a pris son nom de cette ville. — Enfin, une troisième Magnésie, dans

(*) *Voir* l'*Histoire de la colonie grecque établie en Corse*, par Nicolas Stéphanopoli. Paris, 1826, in-12.

la Carie au sud-est d'Éphèse et au confluent du Méandre et du Léthée, sur le penchant méridional du mont Thormax, était célèbre par son temple de Diane. C'est aujourd'hui la ville de Guzulhissar. CH. V.

MAGNÉSIE (chim.), *voy.* MAGNESIUM.

MAGNESIUM, métal longtemps admis par induction et aujourd'hui isolé, qui, par sa combinaison avec l'oxygène, donne l'oxyde de magnesium, spécialement connu sous le nom de *magnésie*. On l'a obtenu par la pile et par le potassium. Par le premier procédé, il faut agir sur un mélange de trois parties de magnésie humide sur une partie de peroxyde de mercure. Par le second procédé, on fait passer du potassium en vapeur sur de la magnésie chauffée au rouge-blanc. Le potassium s'oxyde aux dépens de la magnésie, et en distillant l'amalgame, à l'abri du contact de l'air, le magnesium reste fixe. Le produit a la forme d'un enduit noir. M. Bussy décompose aussi le chlorure de magnesium par le potassium, et il obtient un métal gris-de-fer, brillant, ductile, sans action sur l'eau et inaltérable à l'air. Ses usages sont nuls, mais ses oxydes et ses sels ont une certaine importance. Uni à des terres, il constitue les pierres ollaires, les stéatites, le mica, le talc, la craie de Briançon, etc.

Les terres et les pierres qui renferment de la magnésie pure, même dans une très faible proportion, nuisent à la végétation. C'est pourquoi les collines de serpentine, de stéatite et de magnésite sont remarquables par leur nudité. On a observé que toutes les matières terreuses mangées par certains peuples, soit par goût, soit pour tromper la faim, étaient à base de magnésie.

Les usages des terres et roches magnésiennes dans les arts économiques sont : pour la giobertite, dans la fabrication de la porcelaine et dans celle des creusets de verrerie; pour les diverses magnésites, dans la fabrication des pipes connues sous le nom de pipes d'écume-de-mer et dans celle de la porcelaine.

On donne le nom de *magnésie pure*, de magnésie *décarbonatée*, de magnésie *calcinée* à un oxyde de magnesium, obtenu par la décomposition, à l'aide d'une forte chaleur, du sous-carbonate de magnésie. Cet oxyde est pulvérulent, peu sapide, presque insoluble dans l'eau, se transformant lentement en un sous-carbonate par son exposition à l'air. Combiné avec les acides, il forme des sels incolores, tantôt insolubles et sans action sur l'économie, tantôt solubles, amers et purgatifs. Le plus célèbre de ces sels solubles est le sulfate connu sous le nom vulgaire de *sel d'epsom*. On emploie en médecine l'oxyde de magnesium comme absorbant et comme purgatif. Il s'oppose à la formation morbide de l'acide urique, et devient ainsi un excellent préservatif de la gravelle (*voy.*). Les Anglais se servent de ce médicament jusqu'à l'abus, et l'on a reconnu que sous l'influence de cette médication trop fréquente, il se formait des concrétions intestinales capables de déterminer la mort des sujets qui les portent.

Le sous-carbonate de magnésie a également reçu le nom de magnésie : c'est la *magnésie blanche*, la magnésie *anglaise*, la magnésie *carbonatée* des officines. Elle est très rare dans la nature à l'état de pureté, mais elle a été trouvée dans certaines eaux minérales. Elle est en pains cubiques, d'un blanc mat, doux au toucher, insipide, inodore et fort légère. Elle happe à la langue; quoiqu'elle soit insoluble dans l'eau, elle verdit le sirop de violettes. Ce sel sert dans les pharmacies à préparer l'oxyde de magnesium, dont il vient d'être parlé plus haut. On l'emploie assez fréquemment en médecine. Il n'y a point de poudres, de pastilles, de tablettes dites absorbantes dans lesquelles le sous-carbonate de magnésie ne soit introduit. Il est peu actif et ne peut servir que comme auxiliaire dans le traitement des maladies graves. A haute dose, il combat avec succès l'empoisonnement par les acides en les neutralisant. A. F.

MAGNÉTISME (du nom grec de l'aimant, μάγνης, *voy.* BOUSSOLE, T. IV, p. 91, note). On appelle ainsi cette singulière propriété que possède l'aimant d'attirer le fer, ainsi que l'ensemble des phénomènes qui en résultent. La grande

action que semble exercer la terre elle-même sur l'aiguille aimantée est désignée sous le nom de *magnétisme terrestre*. C'est improprement qu'on appelle *magnétisme animal* certains phénomènes qui se manifestent dans les corps humains vivants, et qui n'ont aucun rapport avec le sujet qui nous occupe : il en sera traité au mot SOMNAMBULISME.

De l'art. AIMANT on a renvoyé ici la théorie des propriétés de cette pierre métallique, qu'elle partage d'ailleurs avec quelques autres métaux, tels que le nickel et le cobalt. On sait que le fer, à l'état métallique et à celui d'oxyde noir, s'attache à l'aimant avec une force considérable; cette force se mesure par le poids du fer que l'aimant peut enlever. Elle ne dépend point de la grosseur de celui-ci : l'on voit des aimants porter des poids dix fois plus considérables que le leur propre. La force magnétique ne se manifeste pas avec une égale intensité dans tous les points de la surface d'un aimant. Ordinairement il y a deux portions de cette surface dans lesquelles l'attraction est plus forte : on les appelle les *pôles de l'aimant*. On peut les reconnaître en plaçant l'aimant dans de la limaille de fer, celle-ci s'attachant plus fortement aux environs des pôles. Lorsque les deux pôles peuvent agir en même temps sur les extrémités opposées d'un morceau de fer, l'attraction magnétique en est augmentée : c'est pour cette raison qu'on donne aux aimants artificiels la forme d'un fer à cheval dont les deux extrémités sont les deux pôles. On applique sur ces deux extrémités un morceau de fer doux qu'on appelle l'*ancre*, et qu'on charge d'autant de fer que l'aimant en peut porter. La force magnétique n'exerce pas seulement son influence par le contact : un aimant un peu fort enlève de la limaille de fer à distance. Elle s'exerce également à travers tous les corps, si l'on en excepte le fer, qui, selon la manière dont il est placé, en augmente ou en affaiblit l'effet. Un aimant conserve toute sa force lorsqu'on a soin de le charger autant qu'il peut l'être, autrement il la perd peu à peu. La rouille l'affaiblit aussi. Les aimants chauffés fortement perdent tout-à-fait leurs propriétés; diverses autres causes paraissent nuire aussi quelquefois au pouvoir magnétique.

Si, par un moyen quelconque, on place un aimant de manière à ce qu'il puisse se mouvoir librement en direction horizontale, il prend toujours de lui-même une position telle qu'un de ses pôles est dirigé vers le nord, et l'autre vers le sud. Pour cette raison ces points de l'aimant sont appelés *pôle austral* et *pôle boréal*. Cette propriété, qu'on désigne sous le nom de *polarité*, a conduit à l'invention de la *boussole* (*voy.*). Deux aimants s'attirent mutuellement par leurs pôles de noms différents, *boréal* et *austral*, qu'on appelle en conséquence les *pôles amis ;* ils se repoussent par leurs pôles de noms semblables, ou *pôles ennemis*.

Toutes les propriétés de l'aimant peuvent se communiquer au fer à l'aide de frottements. *Voy.* AIMANTS ARTIFICIELS et AIGUILLE AIMANTÉE.

Lorsqu'un morceau de fer doux touche seulement à un aimant, ou même tant qu'il en est proche, il est lui-même magnétique, mais dès qu'on l'en éloigne, il perd à peu près cette propriété. Dans ce cas, le fer n'est pas aimanté par la communication, mais par le *partage* du magnétisme, et l'espace en dedans duquel cet effet a lieu s'appelle la *sphère d'activité magnétique*. C'est là-dessus qu'est fondée l'idée de l'*armure* (*voy.*), morceau de fer qui s'applique exactement sur un aimant naturel dont il rejoint les deux pôles, et qui est muni lui-même en dehors de deux proéminences auxquelles s'attachent une *ancre ;* le reste de l'aimant est recouvert d'une enveloppe de cuivre. Au moyen de cette disposition, le fer doux devient, par le partage du magnétisme, un aimant dont la force est bien plus active et plus durable.

Les causes du magnétisme nous sont encore inconnues. Descartes, Euler, Bernoulli, etc., supposaient une matière se mouvant en tourbillons dans l'aimant. Æpinus reconnaît une seule matière magnétique dont les parties se repoussent entre elles et sont attirées par le fer et par l'acier; elle est partout uniformément répandue, et se trouve accumulée dans le fer. Dans l'aimant, elle est en excès d'un côté, ce qui donne un magnétisme

positif; et elle manque de l'autre, ce qui produit un magnétisme négatif. Wilke et Brugmann admettent deux matières magnétiques qui s'attirent entre elles, tandis que les particules de chacune d'elles se repoussent mutuellement : ces deux matières se trouvent combinées dans le fer. Dans l'aimant elles sont séparées, et chacune d'elles est accumulée vers un des côtés. Cette dernière hypothèse qui explique le mieux certaines analogies du magnétisme avec l'électricité semble corroborée par quelques expériences de Coulomb et permet d'en réunir tous les principes. Ampère a démontré que tous les phénomènes du magnétisme s'expliquent par la théorie de l'électricité. L. L.

On considère la terre comme un grand aimant qui a ses pôles opposés, de sorte que l'extrémité d'une aiguille aimantée qui se dirige vers le nord ou le pôle boréal en est le pôle dissemblable ou son pôle austral, tandis que le pôle boréal de l'aiguille est attiré par le pôle sud ou austral de la terre. En admettant cette puissance propre au globe terrestre, soit qu'on la considère comme inhérente aux conditions de son existence, soit qu'on prétende qu'elle résulte d'immenses courants électriques qui auraient lieu dans son sein et qui seraient dirigés de l'est à l'ouest perpendiculairement au méridien magnétique; en admettant, disons-nous, l'existence d'un *magnétisme terrestre*, on comprend sans peine la marche des deux aiguilles aimantées connues sous les noms d'aiguille de déclinaison et d'aiguille d'inclinaison (*voy.* ces mots).

La première, en effet, se maintient sans cesse dans la position qu'on lui connaît et qui indique la direction du *méridien magnétique* du lieu où l'on se trouve, parce que ses pôles sont attirés par les pôles de nom contraire de la terre, tandis que la seconde, horizontale dans une série de points qui sont à peu près parallèles à l'équateur, et qu'on nomme l'*équateur magnétique* (*voy.*), va sans cesse en s'inclinant davantage au fur et à mesure qu'on se rapproche des pôles de la terre. De même que la série des points où l'aiguille d'inclinaison reste horizontale constitue l'équateur magnétique, de même aussi les points au nord et au sud où cette aiguille serait perpendiculaire devraient être considérés comme les pôles magnétiques de la terre. Mais, il faut le dire, malgré les explorations de hardis voyageurs français et étrangers, parmi lesquels nous devons nommer les capitaines Parry, Philips, Freycinet, Duperrey, Blosseville, moins malheureux encore que Dumont-d'Urville; malgré les nombreuses recherches des savants les plus distingués, les Humboldt, Arago, Gay-Lussac (*voy.* tous ces noms), Wilke, Morlet, tous ces points sont encore mal déterminés.

L'action magnétique du globe paraît s'étendre à de grandes distances sans perdre de son énergie : M. Gay-Lussac, à $7{,}000^{m}$ de hauteur, l'a trouvée la même qu'à la surface du globe. Mais on a depuis fait remarquer que dans cette expérience il n'avait pas été tenu compte des différences de température, et il est prouvé aujourd'hui qu'une aiguille oscille d'autant plus vite que sa température est moindre. M. de Humboldt a parfaitement établi que l'intensité magnétique va en croissant quand on s'avance de l'équateur magnétique vers les pôles; et ses observations ont été confirmées par celles des savants que nous avons déjà nommés, auxquels il faut ajouter les noms du capitaine Sabine et de MM. Ad. Erman et Kupffer.

L'intensité magnétique du globe est sujette à d'autres variations que celles qui résultent de la situation géographique des lieux : les unes sont annuelles, d'autres diurnes, et enfin il en existe d'instantanées qui s'observent dans le même moment en un grand nombre de lieux à la fois : telles sont, pour ces dernières, celles que produisent l'apparition d'une aurore boréale, un tremblement de terre.

L'action magnétique du globe se manifeste encore dans bien d'autres circonstances, soit naturelles soit expérimentales. Ainsi c'est elle qui fait prendre une direction perpendiculaire à celle de l'aiguille aimantée à un conducteur rectangle dans lequel on établit un courant électrique. C'est cette même influence qui communique les propriétés de l'aimant à tous les objets en fer ou en acier dont nous nous servons. Nos pelles, nos pincettes sont dans ce cas, ainsi que les li-

mes, les ciseaux, etc., et si l'on présente à ces objets une petite aiguille aimantée, on les verra attirer une de ses extrémités et repousser l'autre. Un barreau d'acier placé dans la position qu'affecte l'aiguille d'inclinaison dans nos latitudes, s'aimante assez rapidement, et ses pôles sont disposés comme ceux de cette aiguille. Le phénomène se produit plus promptement, avec plus d'énergie et d'une manière plus durable, si l'on frappe à petits coups une des extrémités du barreau. On renverse les pôles de ce nouvel aimant en faisant prendre au barreau nouvellement aimanté une position inverse de la première, et en répétant la même manœuvre sur l'autre extrémité. A. L-D.

MAGNÉTOMÈTRE (de μάγνης, aimant, et μέτρον, mesure), nom donné à un instrument proposé par Saussure pour comparer les forces attractives des aimants. Pour cela, une boule d'acier est suspendue à l'extrémité inférieure d'une verge, dont l'autre bout est terminé par une pointe comme une aiguille. Cette sorte de pendule pivote d'une manière très mobile sur un pignon qui le retient vers le sixième de sa longueur près de la boule. Lorsqu'on expose la boule à l'action d'un aimant, celui-ci la fait dévier de la position verticale, et l'autre bout de la verge marque sur un cercle gradué l'angle de cette déviation, qui est d'autant plus grand que la boule est plus fortement attirée. Coulomb a imaginé un autre moyen d'apprécier l'intensité de la force magnétique. Il a fait osciller une très petite aiguille aimantée à diverses distances d'un des pôles d'une barre très longue aussi aimantée, mais à un degré beaucoup plus considérable. L'effet de la force magnétique, pour produire ces oscillations, est analogue à celui de la pesanteur pour produire les oscillations du pendule (*voy.*), et elles peuvent également servir à mesurer l'intensité du *magnétisme*. En comparant entre elles les forces de ces oscillations, Coulomb a remarqué qu'elles deviennent de plus en plus lentes à mesure que la petite aiguille s'éloigne du centre de la force attractive; et par une analogie de plus avec l'action de la gravité, il a prouvé par le calcul que, d'après la loi de ce ralentissement, l'attraction magnétique est constamment réciproque au carré de la distance. L. L.

MAGNIFICAT, premier mot de la version latine du cantique que la mère de Jésus prononça en répondant à sa cousine Élisabeth, dans la visite qu'elle lui fit quelque temps après sa conception. L'usage de réciter ce cantique où la Vierge *glorifie* le Seigneur et qui fait partie de l'Évangile selon saint Luc (I, 46 et suiv.), remonte sans doute aux premiers temps de l'Église : dans la liturgie catholique, on le chante maintenant tous les jours à vêpres. Z.

MAGNOLIACÉES, famille de plantes dicotylédones, dont le nom est dû au genre *magnolia* qui, comme l'on sait, renferme plusieurs des arbres les plus élégants que l'horticulture emprunte aux climats étrangers. Beaucoup d'autres magnoliacées d'ailleurs se parent d'un superbe feuillage, et leurs fleurs, qui exhalent des parfums délicieux, se font remarquer tant par la beauté des formes, que par des dimensions inconnues dans nos arbres indigènes; car aucune espèce de cette famille ne croît spontanément en Europe. L'écorce et le fruit des magnoliacées sont très aromatiques et toniques; la *badiane* ou *anis étoilé* (qui est le fruit de l'*illicium anisatum*), et l'*écorce de Winter* (qui provient du *drymis Winteri*), en sont des exemples assez notables.

Les caractères distinctifs des magnoliacées sont : calice inadhérent, composé de 2 à 9 sépales caducs, imbriqués avant l'épanouissement, de même que les pétales, qui sont en nombre soit défini, soit indéfini, libres, caducs; étamines caduques, libres, nombreuses, insérées au réceptacle; ovaires distincts ou entregreffés, plus ou moins nombreux, uniloculaires, ordinairement imbriqués en forme de capitule ou d'épi sur un prolongement du réceptacle; fruit composé en général d'un nombre indéfini de petites capsules univalves ou bivalves, et contenant chacune soit une seule graine, soit deux graines ou davantage; embryon petit, rectiligne, niché vers l'une des extrémités d'un périsperme charnu et huileux.

Toutes les magnoliacées sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles éparses ou

roselées, simples, pétiolées, penninervées, très entières, ordinairement ponctuées, le plus souvent accompagnées chacune de deux stipules membraneuses, caduques, soudées en spathe conique, qui recouvre, dans le bourgeon, les feuilles plus intérieures. Les fleurs sont régulières, ordinairement terminales et solitaires, avant l'épanouissement recouvertes chacune d'une spathe semblable à celle qui résulte de la soudure des stipules. ÉD. SP.

MAGNUS, *voy.* SUÈDE et NORVÈGE.

MAGON, *voy.* CARTHAGE, PUNIQUES (*guerres*), etc.

MAGOT, *voy.* SINGE.

MAGYARES (suivant la prononciation du pays *Madjares*, ou plutôt *Madiares*), nom que se donnent à eux-mêmes les Hongrois, et qu'ils paraissent avoir apporté d'Asie. Dankowski pense que ce mot peut signifier *force d'estomac* (*Mej-erö*); et Horvat, *celui qui sème, le cultivateur* (*mag erestök*). Nous serions plutôt tentés de le rapporter à la racine si répandue de *mag*, comme exprimant l'idée de grandeur, pouvoir, puissance, d'où sont venus les mots μέγας, *magnus*, *magnat*, etc.; *magas*, en hongrois, signifie de même, haut, puissant. Quoi qu'il en soit, les Magyares nous sont représentés par leurs propres chroniques, par Constantin Porphyrogénète, ainsi que par l'historien de la ville de Derbent, comme la plus influente, la plus remarquable d'entre les sept peuplades qui occupaient les contrées entre l'Oural et le Caucase, qu'on désignait sous le nom de *Grande-Hongrie*, lorsque, au VIII^e^ siècle, elles les abandonnèrent pour commencer leur migration, qui de proche en proche devait les conduire dans l'ancienne Dace et la Pannonie. Le territoire particulier des Magyares était alors voisin de l'ancienne ville de ce nom, *Madjar* ou *Madjari*, dont les ruines se voient sur les bords du Kouma, dans la province russe dite du Caucase *. On a longtemps disputé, et l'on n'est point encore entièrement d'accord, sur l'origine de ce peuple. Elle paraît être finnoise, comme celle des Huns et des Avares (*voy.* ces mots et FINNOIS). Des rapprochements historiques, ainsi que des ressemblances de mœurs et de langage, ont fourni à un savant Hongrois, George Fejer, les moyens de faire ressortir la probabilité que les Magyares provinssent des anciens Parthes. *Voy.* ce nom.

La cause qui détermina la migration des Magyares et de leurs confédérés vers l'Europe, paraît être le mouvement imprimé aux Arabes par l'islamisme. L'historien de la ville de Derbent précité, dit que *les Mogores qui dominaient dans ces contrées* (sur le Kouma, dans le Deschté-Kiptchak) résistèrent, avec l'aide des Chazires ou Khazars, aux propagateurs de la foi de Mahomet, depuis la 41^e^ jusqu'à la 112^e^ année de l'hégire (de 663 à 734 de notre ère); alors commença leur migration vers l'Occident, avec une partie de leurs alliés. Il paraîtrait, d'après les récits de Constantin Porphyrogénète, du moine Nestor et de l'abbé Regino, qu'ils suivirent diverses routes pour arriver dans l'ancienne Dace, et qu'ils y pénétrèrent à deux époques. On trouve même dans les *Acta sanctorum* la mention d'une irruption faite par les Hongrois (*impia gens Hungarorum*) chez les Grisons, en 750; mais s'il n'y a point là une erreur de date, il ne faudrait pas en conclure autre chose, sinon qu'on avait déjà donné cette dénomination aux Avares, qui occupaient alors l'ancienne Dace, etc. Ce sont sans doute ceux qui avaient été rejetés, au commencement du IX^e^ siècle, par-delà la Theiss, que l'on voit encore compter, en 862, sous le nom d'*Ungri*, parmi les ennemis de Louis-le-Germanique. Quoi qu'il en soit, les dates qui paraissent les plus certaines, relativement à l'arrivée des Magyares dans la Hongrie actuelle, sont l'an 889, époque où ils y parvinrent à travers les monts Karpaths, du côté de la Galicie, et l'an 895, pour la Transylvanie.

Après avoir séjourné, suivant leurs propres chroniques, l'espace d'environ 150 ans, entre le Volga et le Tanaïs, ils s'étaient dirigés, en 884, vers l'occident,

(*) D'après Karamzine, les Hongrois auraient habité cette ville; mais Klaproth le nie formellement (*Voyage dans les steps d'Astrakhan et du Caucase*, par le comte J. Potocki, t. II, p. 188). Suivant lui, Madjari est un ancien mot turc qui signifie *édifice en briques*. M. de Hammer (*Histoire de la Horde d'or*, p. 290) est, au contraire, d'avis que ce nom lui vient des Hongrois. J. H. S.

sous la conduite d'Alom ou Almos, fils d'Ugeg (*Hist. Duc.*, c. 5), au nombre de 708 familles (dit la chronique de Thuròczy), et contenant 216,000 combattants commandés par sept capitaines. L'anonyme de Bela se borne à dire qu'ils formaient une immense multitude, sans y comprendre leurs confédérés. Ils errèrent longtemps à travers des contrées désertes et passèrent le Don sur des outres. Il paraitrait qu'ils se divisèrent dès lors en deux bandes, dont l'une conduite par Almos et son fils Arpad se dirigea vers le nord-ouest et atteignit la ville de Kiiow (Kief), où elle traversa le Dnieper. Les Kioviens avaient appelé à leur secours les Poloftses ou Komans; mais ceux-ci ayant été vaincus, les Russes payèrent le tribut aux Magyares, en les invitant à se diriger vers le pays d'Attila, derrière les montagnes neigeuses. A cet effet, ils leur donnèrent des otages et des guides, et leur fournirent les vivres nécessaires. Les Komans ayant reconnu entre eux et les Magyares des rapports de parenté, se joignirent à eux. Ils traversèrent ainsi la Galicie et la Lodomérie, et arrivèrent, l'an 889, dans le pays des anciens Bastarnes, alors peuplé de Slaves. Ces détails qui se trouvent dans Thuròczy sont confirmés par le moine russe Nestor.

Constantin Porphyrogénète, après nous avoir fait connaître que les Turcs (nom sous lequel il désigne les Magyares) avaient séjourné quelque temps près du Tanaïs, dans le pays appelé Lebedias ou Lébédie, du nom de leur chef, ajoute qu'ils en furent chassés par les Patzinacites (*Petchénèghes* des Russes). Quelques-uns retournèrent vers l'orient en Perse (vraisemblablement encore sous le Caucase); le surplus se dirigea au contraire vers l'occident, dans la province d'*Atelkousou* (entre les eaux), c'est-à-dire entre le Boug, le Koundou, le Dniester, le Pruth et le Seret: c'est la Bessarabie, la Moldavie et la Valachie. Chassés de nouveau de ces lieux par les Patzinacites, ils entrèrent, en 895, dans la Hongrie, par la Transylvanie (*voir* Regino, *Script. Rer. Germ.*, t. I^er^, liv. II).

Voici le portrait que trace d'eux et surtout de leur manière de combattre l'empereur Léon-le-Sage qui, avant leur entrée en Hongrie, les avait employés comme troupes auxiliaires: « Les Magyares sont une nombreuse et libre nation. Dès leur enfance accoutumés à monter à cheval, ils n'aiment point à aller à pied; ils portent sur leurs épaules une longue lance et dans la main un arc dont ils se servent habilement pour percer leurs ennemis en fuite; leur estomac et le poitrail de leurs chevaux sont couverts de plaques de fer ou de cottes de maille; habitués à lancer des flèches, ils évitent les combats corps à corps et préfèrent ceux où, de loin, ils peuvent nuire à leurs ennemis qu'ils excellent à inquiéter par de continuelles escarmouches et des attaques soudaines en leur coupant les vivres, en les débordant sans cesse, en leur tendant des piéges. D'après cette tactique, ils savent attirer leurs adversaires par des fuites simulées, et lorsqu'ils les ont ainsi divisés, ils tournent bride subitement et pénètrent dans leurs rangs ouverts. Si quelquefois ils en viennent à une ordonnance régulière de bataille, ils se forment en petits massifs d'environ 1,000 cavaliers chacun, rapprochés à la suite les uns des autres pour donner de la force à leur position. Ils poursuivent sans relâche l'ennemi dans sa fuite et ne songent au butin que lorsqu'ils ont tout égorgé. Ils obéissent ponctuellement aux ordres d'un chef supérieur, et sont soumis à des peines sévères qui atteignent surtout les lâches. » Les ducs magyares, comme les anciens rois francs, étaient, à leur nomination, élevés sur un bouclier.

Les Magyares nommaient l'Être-Suprême *isten* (*ichten*), et c'est encore le mot par lequel les Hongrois désignent Dieu. Ils adressaient à lui seul leurs prières; ils croyaient cependant au double principe de Zoroastre : Ourdoung était chez eux le principe du mal, ce qui a fait croire qu'ils étaient idolâtres. Ils vénéraient le feu, le ciel, l'eau et la terre; ils reconnaissaient de bons et de mauvais génies. Ourdoung et ces derniers étaient personnifiés dans le porc et le chien. Le principe du mal s'appelait aussi Arimanios : on ne saurait y méconnaître l'Ahriman des Perses. Les Magyares croyaient à l'immortalité de l'âme. Le deuil qu'ils portaient, leurs festins de mort, leurs tumulus ou

tombeaux l'attestent; leur nom de l'âme (*lelek*) indique que, dans leur pensée, la créature était le souffle de Dieu; mais il ne paraît point qu'ils aient cru à la migration des âmes. Ils se figuraient le ciel (*menny*) comme un séjour d'inaltérables délices de chasse, de pêche, de victoires, ou de leur souvenir. Leurs succès étaient célébrés par des fêtes; leurs calamités amenaient des sacrifices sous des arbres, sur des pierres, près des fontaines; ils appelaient *idamas*, *aldomas*, ces cérémonies religieuses. Ils immolaient des chevaux blancs. Ensuite venait le repas. Ils mangeaient la chair de cheval, en buvaient le sang et le lait des juments. Leurs prêtres s'appelaient *taltos;* mais leur ministère n'était point indispensable, et pouvait qui voulait faire un sacrifice; ils présageaient l'avenir de différentes manières, mais surtout par le hennissement des chevaux.—*Voy.* notre art. HONGRIE et l'*Histoire des Magyares*, par le comte Mailath, t. I^er^. C. L-G-T.

MAHADIAH, ville du nord de l'Afrique, fondée par Obéid-Allah, qui en fit sa résidence. *Voy.* FATIMIDES.

MAHARADJAH, *voy.* RADJAH et INDOSTAN.

MAHDI, *voy.* ALMOHADES, IMAM et FATIMIDES, T. X, p. 533.

MAHMOUD I-II. Deux sulthans ont régné sous ce nom dans l'empire Othoman (*voy.* l'article).

MAHMOUD I^er^, fils d'Ahmed II, né à Constantinople en 1696, monta sur le trône en 1730, et mourut le 13 décembre 1754.

MAHMOUD II, deuxième fils d'Abdoul-Hamid, naquit à Constantinople le 2 septembre 1789*, et fut élevé dans le sérail, selon la coutume des souverains othomans. Son frère aîné, Mustapha IV, en montant sur le trône par suite de la révolution de 1807 (*voy.* SÉLIM), voulut d'abord se défaire de lui; mais le payeur de l'armée, Ramir-Effendi, sauva ses jours, et l'année suivante (28 juillet 1808), Mustapha Baïraktar ou Baraïk-dar (*voy.* JANISSAIRES), pacha de Routchouk, n'ayant pas réussi à rendre le trône à Sélim III, mit Mahmoud à la place de Mustapha IV, qu'il renferma dans une prison. Quelques mois après, une révolte des janissaires contraignit Baïraktar, devenu grand-visir, à se faire sauter dans le séra l; mais auparavant il fit mettre à mort Mustapha et sa mère. Mahmoud II se montra partisan des réformes commencées par Sélim et voulut conserver les corps de troupes déjà organisés à l'européenne (*seymens*). Mais ses milices favorites ayant eu le dessous dans la lutte engagée à la suite de la rébellion des janissaires, le 16 novembre 1808, il se vit forcé de parlementer avec ces derniers, et de renoncer à ses projets. Alors il ne songea plus qu'à s'affermir sur le trône, en faisant étrangler le fils de Mustapha IV, enfant de trois mois, et en faisant jeter dans le Bosphore trois sulthanes enceintes. Il resta ainsi seul de la dynastie impériale. Après ces cruelles exécutions, il concentra tous ses efforts contre les Serviens (*voy.* TCHERNY-GEORGE), et contre les Russes (*voy.* KAMENSKOÏ, KOUTOUSOF, etc.), avec lesquels il lui fallut soutenir une guerre désastreuse qui se termina par la paix de Boukarest (*voy.*), le 28 mai 1812. Entouré de conseillers indignes d'une si haute faveur, tels que son barbier et un misérable bouffon, Khalet-Effendi, parvenu sous Sélim III au poste d'ambassadeur auprès de Napoléon, Mahmoud n'en conserva pas moins, à travers ses goûts sanguinaires, une énergie digne d'éloges avec ses sujets continuellement en révolte, et une noble fierté avec les puissances étrangères, qui cherchaient à l'entraîner dans la grande lutte européenne. Cependant des désastres sans cesse renaissants déchiraient l'empire, et chaque jour, une nouvelle province secouait le joug de ses oppresseurs. Les Serviens échappaient à la tyrannie du pacha de Belgrade; Méhémet ou Mohammed-Ali-Pacha (*voy.*), vainqueur des Wahabites et des Mamelouks, se rendait maître de l'Égypte; les pachaliks de Romélie, de Viddin, de Damas, de Trébizonde, de Saint-Jean-d'Acre, d'Alep, de Bagdad, de Latakieh, changeaient tour à tour de domination; Ali (*voy.*), le fameux pacha de Janina, se rendait souverain indépendant de l'Épire, et les tentatives de Mahmoud pour re-

(*) Nous trouvons ailleurs pour date de sa naissance le 20 juillet 1785. S.

conquérir cette dernière province poussaient la Grèce à la conquête de sa liberté. Par les conseils de Khalet, le sulthan voulait étouffer dans un massacre général cette imminente révolution. Mais en vain il voyait à ses pieds la tête du redoutable Ali, en vain les cris de deux provinces étaient étouffés dans le sang, en vain un traité conclu par les soins de l'Angleterre venait mettre un terme à une lutte désavantageuse avec la Perse, Mahmoud n'était pas tranquille sur son trône, et du fond de son sérail, il tremblait à la voix des janissaires, devenus plus audacieux que jamais depuis l'insurrection de la Grèce. Il essaya de les apaiser en sacrifiant son favori Khalet; mais il était trop tard. La révolte éclata en novembre 1822, et dès ce moment les janissaires siégèrent en maîtres dans le divan. Il y allait pour lui de l'empire et sans doute de l'existence, s'il n'eût conçu l'audacieux projet de lutter d'énergie avec ses dominateurs. Alors il proclama hardiment ses plans de réforme, longuement mûris dans sa tête. Il fit choix pour seraskier et pour capitan-pacha de Reschid et de Kosrew, tous deux d'une haute capacité, et s'assura l'assistance définitive du vice-roi d'Égypte dans la guerre de Morée. Plus tranquille alors dans Constantinople, il ordonna, par un hatti-chérif du 29 mai 1826, sous prétexte de la réorganisation de son armée, le licenciement des janissaires, et malgré une révolte désespérée de cette milice turbulente (*voy.* T. XV, p. 257), il persista avec fermeté dans son dessein de l'anéantir. En même temps, il se débarrassa des prétentions de la Russie par la signature du traité d'Akerman (*voy.*), le 6 octobre 1826, et par l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie. D'un autre côté, la question grecque avait enfin ému toutes les puissances européennes; mais Mahmoud refusa obstinément toute espèce de médiation, et préféra la ruine de son empire plutôt que d'accéder au traité de pacification signé à Londres le 6 juillet 1826, entre la Russie, l'Angleterre et la France. La défaite de Navarin (*voy.*) ne fit pas même fléchir sa volonté. Les ambassadeurs des trois puissances quittèrent Constantinople, et la Russie, irritée de l'inexécution du traité d'Akerman, déclara la guerre à la Porte. Le 11 juin 1829, l'armée othomane fut détruite à Koulevtcha, et le général Diebitsch (*voy.*) Zabalkanskoï occupa Andrinople, le 20 août. C'est alors que l'intervention de la Prusse, et les conseils de la France et de l'Angleterre qui avaient opéré leur réconciliation avec Mahmoud, décidèrent ce fier sulthan à accepter la paix. Le traité d'Andrinople (*voy.*) fut signé le 14 septembre, et l'une des bases de la réconciliation avec la Russie fut la cessation des hostilités en Grèce.

L'empire Othoman commençait enfin à respirer après tant de désastres; Mahmoud, occupé de ses plans favoris, avait repris ses goûts et ses exercices militaires. L'armée voyait augmenter tous les jours ses bataillons réguliers, et la marine, presque détruite à Navarin, s'enrichissait de plusieurs bâtiments retenus depuis cette époque dans le port d'Alexandrie par le pacha d'Égypte, lorsque, tout à coup le signal d'une nouvelle insurrection fut donné en Albanie par Mustapha, pacha de Scodra, contre lequel il fallut envoyer une armée de 18 à 20,000 hommes, commandés par Reschid-Pacha en personne. Le vice-roi d'Égypte en prit occasion pour s'affranchir du paiement de l'impôt qu'il devait à la Porte, prétextant les frais extraordinaires occasionnés par la guerre contre les Russes. Dans cette extrémité, Mahmoud, qui ne se sentait pas en état d'entreprendre une nouvelle lutte, appela la patience musulmane à son aide. Non-seulement il sembla céder aux prétentions du vice-roi, mais encore il dévora en silence l'affront que lui fit le cabinet français, en poursuivant l'expédition d'Alger, en dépit de ses réclamations énergiques. Ce ne fut que l'année suivante qu'il fit en quelque sorte acte de vengeance contre le nouveau gouvernement de juillet 1830, en dénonçant aux puissances alliées les démarches secrètes du comte Guilleminot (*voy.*), ambassadeur de France, qui cherchait à entraîner la Turquie, dans la prévision d'une conflagration générale. La France renia sa diplomatie, et le comte Guilleminot fut rappelé.

L'opposition aux réformes du sulthan

prenait chaque jour un plus grave caractère ; sans se laisser effrayer, Mahmoud II voulut en juger par lui-même, et, contre l'usage reçu, il fit en grande pompe un voyage à Andrinople : sur toute la route, il put recueillir les preuves de la désaffection de son peuple. De retour dans sa capitale, il fit ou sembla faire quelques pas rétrogrades; mais la populace n'en témoigna pas moins son mécontentement par de nouveaux incendies. Le 2 août, le faubourg de Péra fut dévoré par les flammes ; plus de 10,000 maisons disparurent dans cet affreux désastre. Mahmoud parut puiser une nouvelle énergie dans cette opposition. Il ordonna la création d'un ordre civil et militaire, divisé en quatre classes, dont la distribution fut inaugurée par une fête à l'européenne, et il mit le comble à l'exaspération des vrais croyants en autorisant la fondation, jusque-là inouïe, d'un *Moniteur*, moitié turc et moitié français. La peste et le choléra, qui ravageaient alors l'empire, furent regardés par les serviteurs du prophète comme une juste punition du ciel. Cependant la soumission des pachas de Bagdad et de Scodra révoltés, qui eut lieu vers la fin de l'année 1831, semblait présager le retour de la tranquillité, si l'Égypte n'eût en même temps préparé à la Porte de plus graves et de plus sérieux embarras. Méhémet, qui convoitait depuis longtemps la riche province de Syrie, prétexta d'anciens différends avec Abdallah, pacha d'Acre, et demanda au sulthan l'autorisation de porter la guerre dans cette contrée voisine de l'Égypte. Mahmoud, indécis, accorda d'abord, puis après refusa son firman ; mais Ibrahim-Pacha (*voy.*), fils de Méhémet, n'en partit pas moins du Caire, le 20 octobre, avec une armée de 30,000 hommes, disciplinés à l'européenne. Le sulthan envoya aussitôt au vice-roi l'ordre exprès de rappeler son fils ; mais le parti de Méhémet était bien pris : il ne tint aucun compte des représentations de son suzerain, et Ibrahim mit le siége devant Saint-Jean-d'Acre (*voy.*). Mahmoud arma de son côté ; mais après plusieurs victoires, couronnées par celle de Konieh (*voy.*), rien ne s'opposait plus à la marche d'Ibrahim sur Constantinople. Dans cette cruelle situation, Mahmoud ne crut pouvoir sauver l'empire qu'avec le secours des puissances étrangères. On sait que la Russie envoya dans le Bosphore, avec une merveilleuse promptitude, une armée de 25,000 hommes ; le résultat de son intervention fut le traité d'Unkiar-Skélessy, dont un article important fermait, à son profit, l'entrée des Dardanelles à toutes les puissances d'Europe. La France et l'Angleterre protestèrent ; mais la Russie resserra encore son alliance avec la Porte, en lui faisant remise d'une partie des contributions de guerre qui lui étaient dues. Toutefois, le traité d'Unkiar-Skélessy a été annulé depuis par celui de Londres, en date du 13 juillet 1841, qui a de nouveau sanctionné les droits absolus de la Porte relativement au passage des Dardanelles.

Cependant, les troubles prenaient toujours une nouvelle extension en Albanie, dans la Bosnie et dans l'Asie-Mineure ; le prince de Servie, Milosch (*voy.*), se mettait de lui-même, et par la force, en possession de certains districts qui lui avaient été promis par le traité d'Andrinople. Une diversion au sein de la Syrie vint rendre une lueur d'espoir au malheureux sulthan. La Palestine et la Galilée, fatiguées du joug pesant de Méhémet-Ali, s'insurgèrent tout à coup, au mois de mai 1834. Mahmoud, croyant l'occasion favorable pour prendre sa revanche, envoya sur le théâtre de la guerre une armée de 60 à 80,000 hommes qui menaça Alep et Adana ; mais les puissances européennes intervinrent encore, et le motif apparent de ces dissensions, le district d'Ourfa, fut évacué par les Égyptiens.

Au milieu de tous ses embarras, Mahmoud complétait ses réformes. Des routes se construisaient ; des postes s'établissaient ; l'armée touchait à sa complète réorganisation. C'est de cette époque aussi que la Porte eut, comme les autres puissances, des ambassadeurs à poste fixe à Vienne, à Londres et à Paris. Les femmes, franchissant pour la première fois la porte de leurs harems (*voy.*), purent se montrer en public. Enfin, des quarantaines s'établirent sur tous les points du littoral de l'empire.

La tranquillité se rétablissait, quoique lentement, dans les provinces. La soumission du Kouristan coïncidait avec la cessation des embarras en Bosnie et en Albanie. Un nouveau traité avec la Russie, signé au mois de mars 1836, faisait remise à la Porte d'une grande partie des contributions qu'elle devait lui payer, et la Silistrie, dernier gage des Russes, était évacuée. Le 29 avril 1837, le sulthan, pour la seconde fois, entreprit un voyage dans ses états, et partit pour explorer les provinces septentrionales de la Turquie d'Europe. Mais, pendant son absence, un vaste complot s'organisait contre lui. Il revint à la hâte pour sévir contre les conjurés; l'une des premières victimes fut le ministre de l'intérieur, partisan déclaré des anciens usages.

Échappé à un si grand danger, Mahmoud dut tourner toute son attention vers l'Égypte, où l'orage grossissait de jour en jour. De nouvelles prétentions du pacha surgissaient sans cesse, et le sulthan n'aspirait qu'au moment favorable où il pourrait humilier son vassal rebelle. Pendant toute l'année de 1838, les flottes turque et égyptienne, renfermées dans les Dardanelles et dans le port d'Alexandrie, ne furent retenues que par les efforts réunis des puissances européennes. Mais enfin, au commencement de l'année 1839, Mahmoud étant parvenu à réunir un assez grand nombre de troupes sur les frontières de Syrie, dévoila hautement son projet de se venger du vice-roi d'Égypte. Voulant toutefois donner un prétexte plausible à son agression, il somma tout à coup Méhémet-Ali de lui payer le tribut arriéré depuis plusieurs années, et de retirer ses troupes des frontières pour les faire rentrer dans l'intérieur de la Syrie. Sur le refus du vice-roi, il ordonna à son armée de franchir le Taurus, déclara de nouveau Méhémet-Ali traître à la patrie, et donna l'investiture de ses états à son séraskier Hafiz-Pacha, généralissime des forces othomanes. Ibrahim, à la tête de ses Égyptiens, attendait ses ennemis sur les bords de l'Euphrate, et après les avoir attirés sur un terrain favorable, il les tailla en pièces et les rejeta en désordre au-delà du Taurus. Cette mémorable bataille, qui décidait du sort de deux empires, eut lieu à Nézib, le 25 juin 1839. Mahmoud n'eut pas connaissance de ce dernier malheur qui ouvrait au pacha d'Égypte la route de sa capitale : atteint d'une maladie grave, il expira à Constantinople, le 1^er^ juillet.

Mahmoud avait régné 31 ans, se montrant jusqu'à la fin l'un des plus ardents réformateurs de notre siècle. Il avait affranchi la Porte de la domination militaire des janissaires; mais, d'un autre côté, il s'était vu enlever les plus belles provinces de son immense empire. Il laissa, en mourant, trois fils légitimes, dont l'aîné, Abdoul-Medjid, né le 19 avril 1823, recueillit son héritage chancelant et abandonné à la merci des puissances européennes. D. A. D.

MAHMOUD le Gaznévide, *voy.* Gaznévides et Kaboul. Il était né à Gazna, le 14 novembre 970, et mourut le 30 avril 1030.

MAHOMET (Aboul-Kassem Ebn Abd'-Allah), ou plutôt, d'après l'orthographe et la prononciation arabe, Mohammed (nom qui signifie *loué*, *considéré*), prophète et législateur des Musulmans, fondateur de l'islamisme (*voy.* Mahométisme), naquit à la Mecque, le 10 novembre 570, suivant l'opinion commune. Son père, Abd'-Allah, était de la famille de Hachem, de la tribu arabe des Koréïchites (*voy.*), et sa mère, Amenah, était de la tribu des Zarites. Fils unique, sans fortune, et laissé orphelin en bas-âge, il fut élevé par son grand-père, Abd'-el-Motalleb, gouverneur de la Mecque, et, à sa mort, par Abou-Taleb, l'aîné et le plus respectable de ses oncles, qui lui témoigna toujours une vive affection. On ignore les particularités de sa première jeunesse. On dit qu'Abou-Taleb l'instruisit de bonne heure dans les affaires du commerce, et, s'il faut en croire la tradition, ce fut dans un voyage qu'il lui fit faire en Syrie que Mahomet eut l'occasion de s'entretenir avec l'abbé nestorien d'Abdol-Kaïsi, dont les leçons firent sur lui une profonde impression. Quoi qu'il en soit, son oncle le recommanda comme facteur à une riche veuve de sa tribu, nommée Khadidjah, pour le compte de laquelle il conduisit plusieurs grandes caravanes en Syrie, dans l'Yémen

et en Perse, et qu'il finit par épouser. Ce mariage, en faisant de lui tout à coup un des premiers négociants de la Mecque, lui permit de tenir le rang que lui assignait sa naissance. Peut-être ce changement dans sa position contribua-t-il aussi à nourrir en lui une exaltation qui se serait vraisemblablement éteinte au milieu des fatigues d'une vie laborieuse. Ce fut depuis cette époque, en effet, qu'il prit l'habitude de se retirer chaque année, pendant le Ramadan, dans une caverne du mont Héra, afin de s'y livrer à ses contemplations solitaires. Ces retraites annuelles, jointes à ses actes de dévotion, à sa charité inépuisable, lui valurent bientôt une haute réputation de pieuse austérité. La haine de l'idolâtrie qui régnait autour de lui, la connaissance qu'il avait des autres religions de l'Asie occidentale, le spectacle affligeant de la dégradation et de la corruption du culte mosaïque, le retentissement déplorable des querelles sanglantes des chrétiens qui s'accusaient réciproquement d'avoir falsifié l'Écriture-Sainte, firent, sans doute, naître dans l'esprit de Mahomet le désir de fonder une nouvelle religion pour faire cesser les désordres et rétablir le règne de la vérité. Mais à quel titre pouvait-il prétendre réformer à la fois le christianisme, le judaïsme et le sabéisme que professaient ses compatriotes? au même titre, il nous l'apprend lui-même, qu'Adam, Noé, Abraham, Moïse et Jésus-Christ, qui, en divers temps et sous diverses formes sont venus, selon lui, enseigner les vérités de la religion une et immuable, au titre d'envoyé de Dieu. Ce ne fut cependant qu'à l'âge de 40 ans qu'il s'attribua ouvertement la mission de prophète. Mais quoiqu'il possédât tous les avantages propres à favoriser son entreprise, un port noble, une figure imposante, une éloquence persuasive, il n'obtint pas d'abord tout le succès qu'il espérait. Sa femme Khadidjah, à qui il raconta un entretien qu'il venait d'avoir, disait-il, avec l'ange Gabriel; Waraka, l'oncle ou le cousin de cette dernière; son esclave Zaïde, à qui il donna la liberté, et son jeune cousin, l'ardent Ali (*voy.*), furent ses premiers sectateurs. Une acquisition plus importante pour sa cause fut celle d'Abd'-Allah, surnommé depuis Abou-Bekr (*voy.*), qui jouissait d'une haute considération et dont l'exemple entraîna dix des principaux habitants de la Mecque; il fut aussi bientôt suivi par Othman, destiné à devenir un des khalifes successeurs du prophète. Trois années s'étaient écoulées en progrès lents et silencieux; dans la quatrième, Mahomet réunit dans un festin ses parents hachémites, leur annonça sa mission divine, et finit par leur demander qui d'entre eux voudrait être son khalife ou lieutenant. Tous gardaient le silence, lorsque Ali, se levant avec l'impétuosité et l'enthousiasme du jeune âge, s'écria qu'il serait son lieutenant et qu'il se porterait aux dernières extrémités contre quiconque oserait le braver. Abou-Taleb, qui assistait à ce banquet, accueillit avec autant de froideur que les autres la proposition de son neveu; cependant, s'il n'embrassa pas sa doctrine, il continua à lui prodiguer les témoignages de son amitié, soit en le protégeant contre ses ennemis, soit en lui ménageant un asile au moment du péril. Malheureusement Mahomet perdit ce zélé protecteur, la 10^{e} année de son apostolat, et la mort de Khadidjah, qu'il avait toujours tendrement aimée, quoiqu'elle eût 15 ans de plus que lui, vint mettre le comble à ses infortunes. Il se trouva ainsi sans appui en face de la famille ennemie d'Ommeyah (*voy.* Ommiades), entre les mains de laquelle le pouvoir avait passé à la mort d'Abou-Taleb. Dès lors, il ne lui fut plus possible de fréquenter la Kaaba aussi assidûment qu'il l'avait fait jusque-là, exhortant ses compatriotes à quitter leur grossière idolâtrie pour le culte du seul Dieu, leur prêchant la prière et les bonnes œuvres. Il fut même forcé d'abandonner pour quelque temps la Mecque avec ses partisans : ceux-ci se sauvèrent en Éthiopie, où ils convertirent le roi Ascham, tandis que lui-même cherchait un refuge à Tayef. Ce fut dans cette ville qu'il fit, en esprit et sous la conduite de l'ange Gabriel, ce fameux voyage dans le ciel auquel le Koran fait allusion. Cette vision, qui peint si fidèlement l'état de son âme, dut le consoler de la persécution qu'il éprouvait; mais un événement plus important pour le sort

futur de sa doctrine, ce fut la faveur avec laquelle les habitants de Yathreb (Médine) l'accueillirent. Soit rivalité, soit toute autre cause, le succès de l'islamisme fut aussi rapide que général dans cette ville. Les deux tribus qui s'y disputaient le pouvoir envoyèrent à Mahomet des députés chargés de lui offrir leur secours, et une grande partie de la population adopta la religion nouvelle. Mais pendant qu'il gagnait des prosélytes à Yathreb, Mahomet en perdait à la Mecque. Ses ennemis jurèrent même sa mort. Instruit à temps du danger qu'il courait, il se hâta de s'y soustraire par la fuite, et, accompagné du seul Abou-Bekr, il chercha un asile dans une caverne des environs de sa ville natale, où il resta trois jours avant de pouvoir gagner Yathreb, exposé à des périls de toute espèce. Avertis de son arrivée, 500 habitants de cette ville allèrent à sa rencontre et le reçurent avec les démonstrations du plus profond respect. C'est de cette fuite, qui eut lieu l'an 622 de notre ère (le 15 ou plutôt le 16 juillet) que date l'hégire (*voy.*) musulmane. Le séjour du prophète à Yathreb fit donner à cette ville le nom de *Medinat al Naby* (ville du prophète) ou Médine (*voy.* ce nom).

Une fois en sûreté, Mahomet s'empressa de récompenser le dévouement d'Abou-Bekr en épousant sa fille Aïécha, et il prit en même temps le titre de prince et de pontife. Le nombre de ses partisans alla depuis sans cesse en augmentant, et il résolut alors d'opposer la force à la force. Il en résulta entre ses sectateurs et ses ennemis une guerre acharnée. Son premier exploit fut le pillage d'une caravane escortée par Abou-Sofiân, chef des Koréïchites *, à la tête d'une troupe de 950 hommes. Quoiqu'il n'en eût avec lui que 313, Mahomet n'hésita pas à l'attaquer. La victoire fut longtemps disputée; mais le combat se termina par la fuite des ennemis du prophète. Ce fameux combat de Bedr, dont la description nous a été donnée, d'après les écrivains arabes, par M. Caussin de Perceval **, fut suivi d'autres entreprises non moins heureuses. Cependant la fortune sembla se lasser de le favoriser, et, la 3e année de l'hégire, Abou-Sofiân prit une sanglante revanche à Ohod, non loin de Médine. Le prophète, blessé, ne sauva qu'avec peine sa vie. Cet échec ayant abattu la confiance de ses partisans, Mahomet se hâta de déclarer qu'il était la punition infligée aux péchés de plusieurs d'entre eux; quant à ceux qui étaient restés sur le champ de bataille, ils n'avaient fait qu'accomplir, disait-il, leur destinée fixée de toute éternité par l'Être-Suprême. Cette assurance releva le courage de ses sectateurs.

Dès l'année suivante, Abou-Sofiân parut sous les murs de Médine à la tête de 10,000 hommes. Mahomet se tint prudemment sur la défensive, et la désunion s'étant mise parmi ses ennemis, ils se retirèrent après un siége de 20 jours. Délivré de ce danger, le prophète résolut de châtier sévèrement les juifs de Koreïdha qui avaient fait cause commune avec les Mecquois. Il s'empara de leur château-fort après 25 jours de siége, et, avec une cruauté qui n'était pourtant pas dans son caractère, il fit passer au fil de l'épée tous les hommes en état de porter les armes, au nombre de 6 à 700, et réduisit en esclavage les femmes et les enfants. La prise de Khaïbar, qui eut lieu quelques années après, compléta sa victoire sur ce peuple infortuné. Bientôt ses généraux lui soumirent l'Yémen, et, ses projets grandissant avec ses succès, il écrivit, dans la 7e année de l'hégire, à Khosrou II (*voy.*), roi de Perse, à Héraclius, empereur de Constantinople, à Mokawkas, gouverneur de l'Égypte, et à plusieurs autres princes des pays voisins de l'Arabie, pour les engager à embrasser l'islamisme. L'accueil que reçurent ses députés fut différent selon le degré de puissance de ceux à qui il les envoya. Khosrou les traita avec mépris, Héraclius leur témoigna des égards, le gouverneur de l'Égypte les chargea de présents pour leur maître, et quelques autres obéirent à l'espèce de sommation qui leur était adressée.

Mais un intérêt plus puissant encore pour Mahomet que ses conquêtes loin-

(*) Il a été parlé de lui à ce mot. S.

(**) *Voir* à ce sujet, outre l'article de M. Caussin de Perceval dans le *Nouveau Journal asiatique* (février 1839), la *Description des monuments musulmans* (t. Ier, p. 201), par notre savant collaborateur, M. Reinaud, de l'Institut.

taines, c'était d'atteindre ses ennemis au cœur même de leur puissance et de ne pas rester plus longtemps exilé loin de la Kaaba. Sous prétexte de visiter ce sanctuaire, il partit de Médine à la tête de 1,400 hommes et se présenta devant la Mecque. Les Koréïchites s'opposèrent à son entrée, et trop faible pour employer la force, il dut composer avec eux, en s'engageant à ne rester que trois jours dans les murs de la ville sainte. Ce peu de temps lui suffit pour attirer dans son parti deux des membres les plus influents de cette tribu, Amrou et Khaled, les conquérants futurs de l'Égypte et de la Syrie. Ce fut pour lui une acquisition précieuse. Khaled, en effet, par des prodiges de valeur, prévint, l'année suivante, la défaite complète d'un corps de 3,000 hommes envoyé sous les ordres de Zaïda pour châtier le gouverneur de Mouta, en Palestine, qui avait mis à mort un envoyé de Mahomet. Enfin, un manque de foi des Koréïchites fournit à ce dernier l'occasion qu'il attendait depuis longtemps de s'emparer de la Mecque. Il se présenta devant ses portes avec 10,000 hommes parfaitement équipés et enflammés du plus ardent enthousiasme. Les Koréïchites n'osèrent résister longtemps, et, pour sauver leur vie et leur liberté, tous embrassèrent l'islamisme. Le prophète triomphant fit abattre les idoles de la Kaaba; mais il respecta la fameuse pierre noire, après l'avoir toutefois consacrée de nouveau. La Kaaba devint dès lors le principal sanctuaire de la religion mahométane.

Cet important événement eut lieu la 8e année de l'hégire. Mahomet s'occupa ensuite de réduire différentes tribus qui n'avaient point encore accepté sa doctrine, et dès qu'il eut reçu leur soumission, il résolut de prévenir les projets hostiles de l'empereur Héraclius en envahissant la Syrie. Il rassembla donc une armée de 20,000 hommes d'infanterie, 10,000 chevaux et 12,000 chameaux, pour cette expédition sainte, à laquelle les femmes mêmes voulurent contribuer par le sacrifice de leurs bijoux. Vêtu d'une robe verte et monté sur une jument blanche, le prophète la commanda en personne. Après des souffrances inouïes, il atteignit les frontières de la Syrie; mais il ne s'avança que jusqu'à Tabouc, à moitié chemin de Damas, et il retourna à Médine après avoir écrit à Héraclius pour l'engager encore à adopter sa religion. Ce fut sa dernière expédition militaire. La 10e année de l'hégire, il entreprit son dernier pèlerinage à la Mecque, le *pèlerinage de l'adieu;* il y parut dans le plus grand éclat, entouré de 90,000 ou, selon d'autres, de 150,000 de ses partisans. De retour à Médine, sentant approcher sa fin, hâtée, dit-on, par le poison que lui avait fait prendre une juive plusieurs années auparavant, il voulut donner à ses disciples un grand exemple de résignation, d'humilité et de justice. A son lit de mort, il les rassembla autour de lui, leur demanda à réparer les torts qu'il avait pu avoir envers quelques-uns d'entre eux; un seul ayant réclamé trois drachmes, il les lui rendit aussitôt; puis il affranchit tous ses esclaves, bénit ses amis, en leur recommandant instamment de rester unis et fermes dans leur foi. Il rendit le dernier soupir entre les bras de sa femme Aïécha, la 11e année de l'hégire (8 juin 632 de J.-C.). De toutes ses femmes, la première seule lui avait donné des enfants, dont l'une, Fatime (*voy.*), épouse d'Ali, lui survécut. C'est une erreur populaire de croire que son tombeau est suspendu dans la Kaaba : ses cendres reposent dans une chapelle de la principale mosquée de Médine.

Il est bien difficile de porter un jugement impartial sur cet homme étonnant. Les historiens grecs ont pris à tâche de le noircir par leurs calomnies. Les Arabes au contraire nous le font voir paré de toutes les vertus, de toutes les qualités même physiques. Selon Aboulféda, il était de taille moyenne, avait la tête forte, la barbe noire et épaisse, le regard perçant, le visage coloré et exprimant une douce bienveillance. Grave et cérémonieux, il se montrait toujours civil envers les grands et affable envers les pauvres. Doué d'une éloquence naturelle, il excellait dans l'art de persuader. Il paraît avoir eu surtout un talent éminent pour la controverse. On vante aussi sa vaste mémoire et la promptitude de son jugement. Devenu maître de l'Arabie, il ne

changea rien à son genre de vie qui était d'une simplicité vraiment patriarcale. On le voyait traire lui-même ses brebis, allumer son feu, raccommoder ses vêtements et ses chaussures. Sa nourriture ordinaire consistait en pain et en dattes; il ne buvait que de l'eau; le lait et le miel étaient les seules friandises qu'il se permit. Sa charité était inépuisable. Il garda la plus grande fidélité à Khadidjah; mais après la mort de cette épouse chérie, sa passion pour les femmes l'entraîna à des excès. Quant au courage et à la résolution, il en donna de nombreuses preuves pendant tout le cours de sa vie. Plus d'une fois, comme à Honaïn, il paya de sa personne. Son ignorance était telle, dit-on, qu'il ne savait ni lire ni écrire; mais son génie y suppléait. On a vu au mot KORAN comment il composa ce livre célèbre. Malheureusement ses qualités brillantes sont obscurcies par quelques taches. Outre sa faiblesse pour les femmes, on lui reproche avec raison de s'être montré quelquefois cruel, perfide même, et d'avoir fait servir les passions de ses disciples à la réussite de ses projets. D'un autre côté, il a donné en différentes occasions, à la prise de la Mecque entre autres, des preuves de générosité et de grandeur d'âme. Mahomet était, en un mot, un homme animé d'une noble ardeur et de convictions sincères, mais chez qui l'enthousiasme n'était point assez pur pour lui faire repousser les moyens humains propres à le conduire à son but.—*Voir* Aboulféda, *Vie de Mahomet*, trad. de M. Noël Desvergers; Prideaux, *Vie de Mahomet*, trad. franç., Amst., 1693, in-8°; OElsner, *Mahomet*, Francf., 1810, en allemand. E. H-c.

MAHOMET. Quatre souverains othomans ont porté ce nom du prophète.

MAHOMET I^er^, fils de Bajazet I^er^ (*voy.*), naquit en 1374. Après la mort de son père, il dut défendre son trône contre ses deux frères, Soliman I^er^ et Musa. Resté vainqueur, il s'occupa de relever la gloire de l'empire ébranlé par Tamerlan (*voy.*) et par la guerre civile. Il fit rentrer le Pont et la Cappadoce sous son obéissance, subjugua la Servie avec une partie de l'Esclavonie et de la Macédoine, et rendit la Valachie tributaire. Il établit le siége de son empire à Andrinople, et mourut en 1421, non moins recommandable par ses victoires que par sa justice et sa fidélité à sa parole.

MAHOMET II, surnommé *Bouiouk* ou le Grand, naquit à Andrinople, en 1430, et succéda à son père, Mourad II, à l'âge de 21 ans. Aussitôt qu'il fut monté sur le trône, il renouvela avec l'empereur grec le traité de paix conclu par son prédécesseur, sans doute pour préparer à loisir les moyens de s'emparer de Constantinople. Le 6 avril 1453, en effet, il parut devant les murs de cette ville qu'il assiégea par terre avec une armée de 300,000 combattants, tandis qu'une flotte de 300 galères et de 200 bâtiments plus petits la bloquait du côté de la mer. Les Grecs n'avaient à lui opposer qu'environ 10,000 hommes; mais le courage suppléa au nombre. Ne pouvant faire entrer ses vaisseaux dans le port, que défendaient de fortes chaînes de fer, Mahomet fit couvrir deux lieues de chemin de planches de sapin enduites de graisse, sur lesquelles il fit tirer jusque dans le port, à force de bras et de machines, une partie de sa flotte. Il fit établir en même temps un pont de bateaux qu'il garnit d'artillerie. Les Grecs continuèrent à se défendre avec courage, mais leur empereur, Constantin (XI ou XIII) Drakoses, ayant été tué, ils cessèrent toute résistance, et Constantinople (*voy.*) fut prise d'assaut, le 29 mai 1453. Trois jours après, Mahomet y fit son entrée triomphale et y établit le siége de l'empire othoman. Désirant repeupler cette ville désolée, il accorda aux Grecs le libre exercice de leur religion et leur permit d'élire un patriarche dont il augmenta même les prérogatives. Constantinople redevint bientôt aussi florissante que jamais. Ses murailles se relevèrent et les châteaux des Dardanelles (*voy.*), construits à l'entrée de l'Hellespont, assurèrent encore sa sécurité. Mahomet II songea alors à poursuivre le cours de ses conquêtes. Il tourna ses armes victorieuses contre Skanderbeg (*voy.*), prince d'Albanie, qui, favorisé par la nature de son pays, sut arrêter le terrible conquérant malgré l'immense infériorité de ses forces, et le contraignit à lui accorder la paix. Ce ne fut qu'à la

mort de ce grand homme qu'il parvint à soumettre l'Albanie. Il voulut ensuite pénétrer en Hongrie, mais le célèbre Jean Hunyades (*voy.*) l'obligea, en 1456, à lever le siége de Belgrade. Mahomet II ne fut pas plus heureux contre le fils de Hunyades, Mathias (*voy.*) Corvin, qui lui enleva la Bosnie. Ces revers cependant furent compensés par la conquête de la Grèce, de tout le Péloponnèse, de la plupart des îles de l'Archipel et de l'empire fondé, au commencement du XIII^e^ siècle, par les Comnènes à Trébizonde, sur les côtes de l'Asie-Mineure. Ces rapides succès commencèrent enfin à inquiéter les puissances chrétiennes, et, à la demande du pape Pie II, une croisade fut résolue à Mantoue, en 1459. La mauvaise organisation de la plupart des états de l'Europe ne permit pas de donner suite à ce projet. La république de Venise et les Génois prirent seuls les armes. Venise s'empara, en 1470, de Négrepont, et Gênes de Caffa, en 1474, sans que Mahomet, occupé sur les frontières de la Perse, pût s'y opposer. En 1480 cependant, il attaqua l'île de Rhodes; mais il fut repoussé avec une grande perte par Pierre d'Aubusson, grand-maître des chevaliers de Saint-Jean (*voy.* MALTE). Il se vengea de cette défaite sur la ville d'Otrante, qu'il emporta après 17 jours de siége, et il est vraisemblable qu'il aurait porté ses armes au cœur de l'Italie, si la mort n'était venue mettre un terme à ses projets. Il mourut, en 1481, dans une campagne contre les Perses, après avoir conquis, pendant les 29 années de son règne, 12 royaumes et plus de 200 villes. Si des qualités brillantes, une vaste ambition, et de longs succès font les grands princes, personne ne mérita mieux ce titre que Mahomet II. Malheureusement il ternit sa gloire par une cruauté barbare, une odieuse perfidie, un libertinage sans frein. Du reste, c'était un homme instruit pour son siècle et sa nation : il parlait le grec, l'arabe, le persan, et comprenait le latin ; il dessinait et peignait même; il avait des connaissances en géographie et en mathématiques, et il avait étudié l'histoire des plus grands hommes de l'antiquité.

MAHOMET III, né en 1566, succéda à son père Mourad III en 1595. Il commença son règne par faire étrangler 19 de ses frères et noyer 12 femmes de son père, que l'on croyait enceintes. Après ces sanglantes exécutions, il entra dans la Hongrie et prit Agra. Cependant l'archiduc Maximilien lui avait déjà enlevé son artillerie et taillé en pièces 12,000 hommes, lorsque, par un revers de fortune, la victoire resta au sulthan, en 1596. Mais Mahomet III reperdit successivement la Hongrie, la Moldavie, la Valachie, la Transylvanie, et se vit forcé de demander la paix, que les princes chrétiens lui refusèrent. Il mourut de la peste, en 1603, après avoir exilé sa mère et fait étrangler son fils aîné.

MAHOMET IV, né en 1642, fut placé sur le trône en 1649, après la mort tragique de son père Ibrâhim, étranglé par les janissaires. Sa grand'mère, femme ambitieuse, prit les rênes du gouvernement; mais une révolution de sérail lui coûta la vie. Le célèbre Mohammed Kœprili (*voy.*) la remplaça à la tête des affaires, et eut lui-même pour successeur dans la dignité de grand-visir son fils Ahmed Kœprili, qui releva la gloire de l'empire par la prise de l'île de Candie, en 1669. En 1672, Mahomet marcha en personne contre la Pologne, alors désolée par l'anarchie, et lui enleva plusieurs provinces; mais Jean Sobieski (*voy.*) vengea sa nation, l'année suivante, par la défaite entière de l'armée othomane. La levée du siége de Vienne, en 1683, la victoire de Mohacs, remportée, le 12 août 1687, par le prince Charles de Lorraine, la perte du Péloponnèse, enlevé par Morosini, irritèrent les janissaires, qui déposèrent Mahomet IV, le 3 novembre de la même année, et le jetèrent dans une prison où il mourut en 1691. *C. L. m.*

MAHOMÉTISME ou ISLAMISME. C'est ainsi qu'on désigne la religion fondée par Mahomet (*voy.* ce nom). *Islam* est un mot arabe qui exprime l'action de s'abandonner à Dieu, la foi. Ce mot entre dans la composition de celui de *moslem*, *muslim* dont nous avons fait *musulmans*, nom qui désigne les *croyants*, c'est-à-dire les mahométans, sans distinction de sectes, et qui paraît avoir été emprunté aux Persans.

Toutes les croyances et les pratiques

religieuses des sectateurs de Mahomet étant renfermées dans le Koran, l'analyse que nous avons donnée de ce livre célèbre nous laisse bien peu de chose à ajouter sur le mahométisme. Nous avons suffisamment parlé du dogme. Quant au culte, nous rappellerons qu'il consiste dans le jeûne, la prière, des ablutions fréquentes, l'abstinence (*voy.* ces mots) decertains aliments, et le pèlerinage de la Mecque (*voy.*). Outre le jeûne du Ramadan, sorte de carême prescrit par Mahomet en mémoire de la révélation du Koran, et pendant lequel il est défendu de manger et de boire entre le lever et le coucher du soleil, il y a d'autres jeûnes encore qui pourraient s'appeler jeûnes de pénitence et que le musulman s'impose lorsqu'il a commis quelque faute grave. Les prières se font cinq fois par jour, le matin, à midi, l'après-midi, le soir et à la nuit close; on peut s'en acquitter chez soi ou partout ailleurs, pourvu qu'on ait soin de se tourner vers la Mecque. Il n'y a de prière solennelle que celle du vendredi, jour de la semaine spécialement consacré à Dieu; elle doit se faire en commun dans le temple et sous la direction d'un ministre du culte. Ce devoir rempli, chacun est libre de vaquer à ses affaires. Un repos absolu n'est exigé du croyant qu'à la fête de la fin du Ramadan et à celle du Baïram (*voy.* Beiram) où les mahométans ont coutume d'offrir un sacrifice à Dieu. Outre ces deux grandes fêtes, dont la dernière dure trois jours, les musulmans célèbrent encore celle de la naissance du prophète. Avant la prière, le croyant doit se laver le visage, les mains et les pieds, même avec du sable à défaut d'eau. L'ablution ordinaire, appelée *wohou*, se distingue de l'ablution totale, nommée *ghosel*, qui, selon la croyance populaire, nettoie l'âme de toutes ses souillures. Ces fréquentes ablutions sont indispensables dans un climat brûlant, et sans doute ce fut aussi un motif hygiénique qui engagea Mahomet à adopter la distinction établie par Moïse entre les animaux purs et les animaux impurs. Quant au pèlerinage de la Mecque, chaque musulman doit le faire au moins une fois dans sa vie, soit en personne, soit par procuration.

Les temples des mahométans s'appellent *mosquées* (*voy.*). Ils sont surmontés d'une tour ou minaret du haut de laquelle le *muezzin* ou crieur appelle le peuple à la prière. Il est défendu, sous peine de mort, aux infidèles d'y entrer; cependant il arrive souvent maintenant que des chrétiens obtiennent l'autorisation de visiter les sanctuaires même les plus saints du mahométisme. A la tête de la hiérarchie religieuse est le *mufti*. C'est lui qui, dans les cas embarrassants, interprète le Koran et résout les questions de doctrine de concert avec les oulémas (*voy.*) ou docteurs. Dans l'empire turc, il siége à Constantinople; mais il y a des muftis dans d'autres états musulmans et même en Russie. Les grandes villes ont des sous-muftis. Les *imams* ou prêtres sont les véritables ministres du culte. Ils lisent le Koran au peuple et le lui expliquent; ils récitent les prières dans les mosquées; ils circoncisent les enfants, pratique qui n'est point commandée par le Koran, mais qui est empruntée aux anciens Arabes; ils président enfin aux enterrements, et, malgré leur ignorance grossière, ils sont un objet de respect et de vénération. Les imams sont d'ailleurs parfaitement libres de se marier et même de changer d'état, ainsi que les derviches et les fakirs (*voy.* ces noms), religieux qui composent plusieurs ordres: les uns vivent en commun, d'autres en anachorètes, et d'autres encore courent le monde.

Malgré la défense faite par Mahomet à ses sectateurs de s'occuper de recherches théologiques et de se livrer à des discussions sur les matières religieuses, ils se sont partagés en plus de soixante-dix sectes, dont les opinions varient sur les attributs de la Divinité, sur l'autorité du Koran, sur l'interprétation de quelques-uns de ses passages, sur l'efficacité de la prière, du jeûne et des ablutions. Les deux principales de ces sectes sont celles des *sunnites* et des *chiites*. La première, qui est répandue dans tout l'empire othoman, l'Égypte, la Barbarie et le reste de l'Afrique mahométane, la Tatarie, l'Afghanistan, plusieurs provinces des Indes-Orientales, l'Arabie et les îles de l'archipel indien, admet la *sunna* ou tradition, c'est-à-dire les explications théologiques du

Koran et les décisions légales des quatre premiers successeurs de Mahomet, Abou-Bekr, Omar, Othman et Ali. Elle se divise en quatre branches ou rites (*voy.* HANIFITES) qui sont regardées comme également orthodoxes. Les chiites (*voy.*), c'est-à-dire sectaires, parmi lesquels se placent les Persans et les Kourdes, rejettent la tradition et, partisans exclusifs d'Ali, ils ne voient dans les trois premiers khalifes que des imposteurs et des hérétiques. Quoique moins nombreux, ils se divisent en cinq grandes sectes qui ont chacune un nombre considérable de ramifications. E. H-G.

MAHON, *voy.* MINORQUE.

MAHON (lord), *voy.* STANHOPE.

MAHRATTES ou MARATTES, peuple de l'Hindoustan qui habite la partie nord-ouest du Dekkan (*voy.*) et qui se trouve aujourd'hui soumis à la domination anglaise. Les monts Ghattes (*voy.*) furent le berceau de cette nation. Les divers états mahrattes qui ont pu sauver des débris de leur puissance en reconnaissant la suzeraineté de la Compagnie des Indes et en lui payant tribut, sont disséminés dans les provinces de Gondouana, de Bedjapour, de Malwah et de Guzerate. Leurs principaux états sont : les royaumes de Satarah, de Nagpour et de Bopal, auxquels on peut ajouter celui de Guzerate ou de Baroda, sous un prince radjepoute, qui porte le titre de *guicowar*. Le reste de l'empire mahratte est sous l'autorité immédiate de l'Angleterre. *Pounah*, sa capitale, fait partie de la présidence de Bombay. Les états de Sindiah, qui ont échappé, jusqu'à ce jour, à la domination britannique, consistent en des lambeaux de territoire, faiblement liés entre eux et compris dans les provinces d'Agra, de Malwah et de Kandeisch. A Oudjein, l'ancienne capitale de Sindiah, a succédé, comme résidence de ce prince, la cité florissante et populeuse de Goualior, dont la forteresse, bâtie sur un rocher élevé, est célèbre dans l'Inde.

La tribu belliqueuse des Mahrattes tire son origine des Radjepoutes (*voy.*). Elle professe le brahmanisme, et parle le pracrit (*voy. langues* INDIENNES). Après avoir subi la domination musulmane, vers le milieu du XVII^e^ siècle, les Mahrattes, profitant des discordes qui agitaient l'empire du grand-mogol, sous Aureng-Zeyb (*voy.*), se rallièrent autour de Sevadji, jeune Radjepoute, descendant des rois de Tchittore, qui s'empara rapidement de toute la côte, depuis Goa jusqu'à Surate. Le grand-mogol lui fit la guerre sans pouvoir le vaincre. Sevadji prit le titre de *maharadjah* (grand-prince), et mourut en 1680. Ses premiers successeurs n'héritèrent pas de son génie ; les Portugais furent néanmoins attaqués, et la guerre contre le grand-mogol se continua avec acharnement. Le fils de Sevadji, Sumbadji, qui avait pris sa place sur le trône au milieu des intrigues domestiques, tomba, en 1689, au pouvoir du mogol, et son petit-fils, le jeune Chao, eut bientôt après le même sort, par suite de la prise de Raigour, résidence des rois mahrattes. Ram-Radjah, oncle de Chao, s'empara alors du pouvoir ; mais il n'éprouva non plus que des revers, et sa nouvelle capitale, Satarah, fut prise en 1700. A la mort de ce prince, pendant la régence de sa femme, tutrice de son fils en bas-âge, tout changea de face : les Mahrattes reprirent le dessus, et leurs victoires assombrirent les dernières années du règne d'Aureng-Zeyb.

La réapparition de Chao, fils de Sumbadji, jeta la division parmi les Mahrattes. Aidé de quelques partisans, ce prince parvint à se rétablir sur le trône paternel. Les Mahrattes reprirent bientôt le cours de leurs succès, et finirent même par soumettre l'empire mogol, déchiré par les guerres intestines. Mais, pendant qu'ils étendaient ainsi leur puissance, un grand changement s'opérait dans leur gouvernement intérieur. L'autorité du souverain était usurpée par le *peischwah* ou premier ministre, qui, par l'influence des brahmanes, dont un conseil de 8 membres présidait sous sa direction aux affaires de l'état, parvint à former, avec tous les grands possesseurs de fiefs, une espèce de confédération, dont il se fit reconnaître le chef. Wiswanath Balladji, devenu peischwah, en 1714, rendit cette dignité héréditaire dans sa famille. Le siége de l'empire fut transféré à Pounah,

par Balladji Badji-Raou, en 1750; et les tristes rejetons de Sevadji, confinés dans leur résidence de Satarah, où ils étaient traités en prisonniers, virent expirer peu à peu jusqu'à la dernière ombre de pouvoir qu'on leur avait laissée. Les Mahrattes aspiraient déjà à la domination de l'Inde, lorsqu'en 1761, la victoire remportée sur eux, à Pannipout, par l'Afghan Ahmed-Chah Abdalli, détruisit leurs espérances. Ce désastre brisa en même temps le pouvoir du peischwah. Divers princes se rendirent indépendants. Néanmoins, au milieu de cette désorganisation, les armes des Mahrattes furent souvent encore heureuses. Hyder-Ali (*voy.*) dut renoncer, en 1764, aux avantages qu'il avait remportés sur eux, et unis aux Robillahs, ils s'emparèrent de Delhi (*voy.*), en 1772. Mais l'usurpation de Rakoubah, qui cherchait à se maintenir dans la dignité de peischwah, aux dépens du fils posthume d'un de ses neveux, que soutenait le conseil de régence, amena des dissensions qui fournirent aux Anglais l'occasion de s'immiscer dans les affaires des Mahrattes pour appuyer les prétentions de l'oncle. Ils en profitèrent pour s'emparer de Salsette, en 1774; mais la guerre qu'ils soutinrent contre ce peuple (de 1778 à 1783) n'eut pas pour eux de résultats favorables. La suspension des hostilités avec la France y mit un terme. Hyder-Ali, devenu l'allié des Mahrattes, était mort en 1782. Son fils, Tippo-Saïb (*voy.*) se brouilla avec eux; mais la crainte de les jeter dans les bras des Anglais, ses ennemis implacables, le détermina à leur accorder une paix avantageuse, en 1787. Leurs armes se tournèrent alors contre le nizam de Hyderabad, qu'ils forcèrent, en 1795, à se soumettre aux conditions les plus dures. La famille Holkar (*voy.*) exerçait à cette époque la plus heureuse influence sur le gouvernement des Mahrattes.

Cependant l'empire de la Compagnie des Indes-Orientales venait, en 1799, de se fonder sur la ruine de Tippo-Saïb, que les Mahrattes l'avaient aidée à soumettre. Ceux-ci, maîtres du pays qui seul faisait obstacle à la communication entre les présidences de Bengale et de Bombay, étaient l'unique puissance qui pût encore résister à l'agrandissement des Anglais. Mais la haine des deux hommes sur lesquels reposaient les destinées de leur empire en précipita la chute. En 1802, les démêlés de Raou Holkar avec Sindiah ramenèrent les Anglais, qui rétablirent le peischwah dans sa capitale. Renversant la puissance de Sindiah, ils lui imposèrent, en 1804, une paix honteuse, ainsi qu'au radjah de Bérar, son allié. L'année suivante vit s'unir un moment les deux ennemis qui reprennent les armes; mais quelques restitutions désarment Sindiah, et Holkar est de nouveau abattu. A son tour, le peischwah eut l'imprudence de s'attaquer à la puissance britannique, fort de l'appui des Pindaris, espèce de compagnies franches qui s'étaient formées principalement de troupes licenciées des radjahs vaincus. Secondé par une ligue des principaux chefs mahrattes, il commença les hostilités en 1817. Mais il eut bientôt lieu de s'en repentir. Les Anglais le cernèrent dans Pounah, et après avoir dissous la confédération mahratte, ils le dépouillèrent entièrement de ses états et le réduisirent à une simple pension, en 1818. Les autres princes, tels que le fils de Holkar et le radjah de Bérar, abandonnés de Sindiah, ne résistèrent pas longtemps aux forces britanniques. Tous perdirent leur indépendance, et un descendant de Sevadji fut placé sur le faible trône de Satarah, sous la protection de la Compagnie anglaise, qui acheva ainsi la conquête de l'Indostan. CH. V.

MAI, *voy.* MOIS et CALENDRIER.

On donne aussi le nom de ce mois à un arbre ou simplement un rameau qui se plantait, le 1er jour de mai, devant la maison des personnes que l'on voulait honorer. Les habitants des campagnes rendaient ainsi hommage à leurs baillis et à leurs seigneurs. Cet usage, dont l'origine n'est pas connue, s'est conservé dans quelques parties de la France, où les jeunes villageois plantent encore des mais, qu'ils ornent de fleurs et de rubans, à la porte de leurs maîtresses. Les clercs de la Basoche (*voy.*) dressaient tous les ans à Paris un mai dans la grande cour du Palais. On offrait aussi des mais aux églises. Celui que présentaient les orfévres de

Paris à Notre-Dame fut plus tard changé en *ex-voto* et en tableaux, dont les plus célèbres sont ceux de Lebrun et de Lesueur (*voy* ces noms). X.

MAI (CHAMP-DE-), *voy.* CHAMP.

MAI (JOURNÉE DU 31) 1793, *voy.* COMMUNE DE PARIS, CONVENTION NATIONALE, GIRONDINS.—JOURNÉE DU 12 MAI 1839 (invasion de l'hôtel-de-ville, conspiration Barbès, etc.), *voy.* GASPARIN, GÉRARD, etc.

MAI (ANGE), cardinal italien qui, avant d'être revêtu de la pourpre romaine, s'est rendu célèbre par la découverte de plusieurs ouvrages d'anciens auteurs grecs et latins déchiffrés par lui dans des palimpsestes (*voy.* COPISTES et MANUSCRIT). Né à Bergame, il vivait obscurément dans un couvent de Jésuites des états de Venise, lorsqu'il en fut tiré, en 1813, pour être placé à la tête de la bibliothèque Ambrosienne (*voy.*) à Milan. En 1819, il fut appelé à Rome et attaché à la conservation de la bibliothèque du Vatican dont il ne tarda pas à être nommé bibliothécaire. Il obtint en outre (1825) le titre de protonotaire apostolique surnuméraire, fut admis au sein de la congrégation de la propagande, et reçut, en 1840, le chapeau de cardinal, grâce à ses travaux et à la réputation européenne qu'ils lui avaient acquise.

Ce fut en 1814 que M. l'abbé Maï en jeta les fondements par la publication de quelques fragments de trois oraisons de Cicéron encore inédites, qu'il avait découverts dans un *codex rescriptus* de la bibliothèque Ambrosienne; publication suivie, en 1815, de celle de différents ouvrages de Cornélius Fronton (*voy.*) qui n'avaient jamais été imprimés, non plus que les lettres de Fronton et des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Vérus, etc., qu'il publia plus tard (1823) à Rome; et divers fragments d'anciens auteurs. En même temps, il fit imprimer huit harangues de Symmaque auxquelles il en ajouta de nouvelles dans la suite (1823), environ soixante vers inédits de la comédie de Plaute intitulée *Vitularia*, un commentaire des comédies de Térence, le discours complet d'Isée sur la succession de Cléonyme et une oraison du philosophe Thémistius. En 1816, le savant bibliothécaire crut avoir découvert, dans deux manuscrits de Milan, l'abrégé, cité par Photius, des Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse; mais nous avons dit à l'article DENYS que ce fut une erreur. Puis il mit au jour des fragments de la traduction méso-gothique des épîtres de saint Paul; une description des campagnes d'Alexandre (*Itinerarium Alexandri*), qui malheureusement tient trop du roman, et l'ouvrage de Julius Valerius, *Res gestæ Alexandri Macedonis*, qui a été réimprimé, à la suite du précédent, à Francfort-sur-le-Mein, 1818, in-8°. Un manuscrit très ancien des poésies d'Homère lui fournit la matière d'un nouvel ouvrage où il publia plusieurs fragments du texte avec un grand nombre de scholies et des gravures des curieuses peintures dont il est enrichi *. Enfin le rétablissement, au moyen d'un manuscrit arménien, d'une partie des chroniques d'Eusèbe (1818), termina la série de ses travaux à Milan. Il les reprit avec une infatigable ardeur à Rome, où il découvrit le traité de Cicéron *De Republicâ* presque complet (Rome, 1822). En 1823, il publia des fragments du droit civil avant Justinien, de l'*Ars rhetorica* de Jul. Victor, etc., et enfin le recueil intitulé *Scriptorum veterum nova collectio e Vatic. codd. edita* (Rome, 1825-38, vol. I à X, in-4°) qui contient d'anciens ouvrages et la liste des manuscrits orientaux conservés à la bibliothèque Vaticane. Tout en s'occupant de cet important recueil, il fit imprimer *Nicetæ et Paulini scripta*, avec un fragment de l'*Episcopologe d'Aquilée* (Rome, 1827), et commença une autre collection de différents auteurs (*Auctores classici e Vatic. codd.*, Rome, 1828 et ann. suiv.). Les plus hautes dignités que l'Église puisse conférer n'ont pas ralenti son zèle pour les travaux d'érudition : dans ce moment même, M. le cardinal Maï publie un *fac-simile* du célèbre *Codex Vaticanus* du Nouveau-Testament, offrant ainsi de nouvelles ressources à la critique philologique de nos livres saints. Z.

MAIA, *voy.* MERCURE et PLÉÏADES.

MAIGRE (FAIRE), *voy.* RÉGIME, ABSTINENCE, JEUNE.

(*) Voir *Revue Encycl.*, t. VIII, p. 461 et suiv.; t. V, p. 197, etc.

MAIGREUR, *voy.* AMAIGRISSEMENT.

MAILLARD (JEAN), *voy.* MARCEL (*Étienne*).

MAILLARD (OLIVIER), fameux prédicateur de l'ordre des frères Mineurs et professeur en théologie, était né en Bretagne dans le XV^e^ siècle. Ses sermons, publiés à Lyon et à Paris, de 1498 à 1521*, sont remplis de bouffonneries, d'indécences grossières que le goût du siècle était loin de repousser. On a encore de ce prédicateur : *Confession générale du frère Olivier Maillard*, Lyon, 1526, in-8°, gothique; *Conformité et correspondance des SS. mystères de la messe à la Passion de N. S. J.-C.*, Paris, 1552, in-8°, gothique; *Histoire de la Passion de J.-C.*, publiée avec une notice sur l'auteur, des notes et une table des matières, par M. G. Peignot, Paris, 1828, in-8°. Maillard mourut près de Toulouse, le 13 juin 1502. X.

MAILLARD (STANISLAS-MARIE), huissier au Châtelet de Paris, un des vainqueurs de la Bastille, et un des héros des journées des 5 et 6 octobre 1789, est surtout connu par la part qu'il prit aux massacres de septembre. Ce fut lui qui présida la commission populaire nommée, sur la proposition de Manuel, pour juger les prisonniers (*voy.* HÉBERTISTES, T. XIII, p. 548). Il fut ensuite attaché comme agent au Comité de sûreté générale. On ignore l'époque de sa mort. X.

MAILLE (en basse latinité, *mallia*, *medala* et *medalia*), nom qu'on a quelquefois donné, en France, à l'obole (*voy.*). Cette monnaie valait la moitié du denier (*voy.*). D'abord en usage sous les premiers rois carlovingiens, la maille ne fut plus qu'une monnaie de compte lorsque la livre fut réduite. On la divisait en 2 pites et chaque pite en 2 demi-pites. Le mot de maille s'est conservé dans quelques expressions familières comme *n'avoir ni sou ni maille*, etc. X.

MAILLÉ, illustre et ancienne maison originaire de la Touraine, où elle possédait la terre de Maillé, qui fut acquise par le connétable de Luynes et érigée pour lui en duché. La maison de Maillé a donné naissance à plusieurs branches célèbres, entre autres à celle de Brézé (*voy.* ce nom). Z.

MAILLECHOR, *voy.* ARGENT, T. II, p. 229.

MAILLOT, système de linges et de bandages dont on se servait autrefois surtout, et qu'on emploie encore dans quelques pays pour envelopper les enfants du premier âge. Une pièce de linge appelée *couche*, deux ou trois *langes* de laine ou de coton superposés, le tout replié et attaché avec quelques épingles ou mieux avec des cordons, afin d'éviter les piqûres, tel est le maillot qui convient le mieux. Il doit être médiocrement serré et être changé toutes les fois qu'il est mouillé ou sali; on doit éviter surtout d'y employer des pièces qui auraient servi déjà et qu'on se serait borné à faire sécher. Il suffit de savoir combien sont molles chez les enfants même les parties osseuses, pour comprendre combien étaient fâcheuses les compressions qu'exerçait le maillot d'autrefois. F. R.

MAILLOTINS (*Malleti*), nom donné aux bourgeois de Paris insurgés contre les exactions des oncles du roi, dans les premières années du règne de Charles VI (*voy.*). L'insurrection éclata le 1^er^ mai 1382, à l'occasion de l'imposition d'un douzième sur le prix de toutes les denrées vendues aux halles de Paris. Le peuple se porta en foule à l'Hôtel-de-Ville, en brisa les portes, et, s'étant emparé d'une grande quantité de maillets qui y étaient déposés, il s'en servit pour tomber sur les percepteurs royaux : de là, la dénomination de *maillés* ou *maillotins*. Ce soulèvement provoqua de la part du roi enfant une répression terrible. Les bourgeois qui jouissaient du plus d'influence parmi le peuple eurent la tête tranchée ou furent pendus; d'autres furent jetés à la Seine, cousus dans des sacs. Lorsqu'on jugea qu'assez de sang avait coulé, Charles VI annonça aux Parisiens qu'il leur faisait grâce de la vie, mais que le châtiment mérité par ceux qui n'avaient pas encore été jugés, serait converti en amendes. Le produit des sommes extorquées de la sorte se monta à près d'un million de florins; en même temps, les impôts

(*) *Voir* aussi *Sermon prêché à Bruges, en* 1500, *et autres pièces du même auteur*, avec une notice par M. l'abbé J. de Labouderie, Paris, 1826, in-8°.

qui avaient été supprimés, furent rétablis dans toute leur odieuse rigueur : tels furent les déplorables résultats de l'insurrection des Maillotins. Em. H-G.

MAILLY, ancienne et noble famille qui tirait son nom d'un bourg de Picardie, à 6 lieues d'Amiens, et dont l'origine remonte à Anselme de Mailly, qui vivait vers l'an 1050 et commandait les armées du comte de Flandre. Il partagea depuis, avec deux sires de Coucy, la régence de cette province, étant parent du comte, fils de Richilde. Anselme s'établit en Picardie, et devint la tige d'une nombreuse et illustre postérité. Guillaume de Mailly mourut grand-prieur de France, en 1360. Colard de Mailly, le deuxième des grands chargés des affaires pendant la maladie de Charles VI, fut tué, ainsi que son fils, à la bataille d'Azincourt, en 1414.

La maison de Mailly a produit 13 branches, dont quatre subsistaient encore à la fin du siècle dernier; celles de *Mailly*, de *Nesle et Rubempré*, de *Mareuil* et d'*Haucourt*.

Parmi les rejetons les plus distingués de cette famille, nous citerons : François de Mailly, cardinal et archevêque de Reims, né à Paris, le 4 mars 1658, qui fut archevêque d'Arles en 1698, et de Reims en 1710. Il compta au nombre des plus fermes soutiens de la bulle *Unigenitus*. Après la mort de Louis XIV, le parlement condamna ses instructions; mais l'archevêque résista avec énergie. Pour récompenser son zèle, le pape lui envoya, de lui-même, le chapeau de cardinal. Il mourut, le 13 septembre 1721, dans son abbaye de Saint-Thierri, près de Reims.

Le chevalier de Mailly, qui s'acquit une certaine célébrité dans les lettres, était filleul de Louis XIV. Il intenta un procès scandaleux à sa famille pour se faire déclarer bâtard, et mourut à Paris, dans l'obscurité, en 1724. Ses œuvres, qui n'ont jamais été réunies, se composent principalement d'une foule de nouvelles amoureuses et d'aventures galantes.

Louise-Julie de Nesle, comtesse de Mailly, née à Paris, le 16 mars 1710, épousa, à l'âge de 16 ans, son cousin, Louis-Alexandre de Mailly, et fut nommée, en 1729, dame d'honneur de la reine, à la place de sa mère. A peine venait-elle de paraître à la cour, que des amis officieux lui ménagèrent une entrevue avec le jeune roi Louis XV, pour lequel elle se sentait déjà un secret penchant. Elle devint sa maîtresse, et fut bientôt supplantée par Mme de Vintimille, sa sœur. En 1741, après la mort de cette dernière, Mme de Châteauroux (*voy.*), leur dernière sœur, devenue favorite, exigea du roi le renvoi de Mme de Mailly, qui n'avait pas quitté la cour. Dès cet instant, Mme de Mailly ne songea plus qu'à faire oublier ses erreurs passées par une conduite plus régulière; elle employa en aumônes la plus grande partie de la pension de 40,000 livr. qu'elle recevait du roi, et mourut dans la retraite la plus austère, le 30 mars 1751, à l'âge de 41 ans.

Joseph-Augustin, comte de Mailly d'Haucourt, maréchal de France, naquit à Paris, le 5 avril 1708. Entré au service en 1726, il parut au siége de Kehl, en 1733, comme lieutenant de la compagnie des gendarmes écossais. Brigadier en 1743, et maréchal-de-camp en 1745, il fit avec distinction la campagne d'Italie, en 1746. Bientôt après, il fut nommé lieutenant général et commandant en chef du Roussillon. En 1757, il fit des prodiges de valeur à Rossbach, resta blessé sur le champ de bataille et fut fait prisonnier. Il assista pourtant aux campagnes d'Allemagne, de 1761 et de 1762. En 1771, il reçut la direction générale des camps et armées des Pyrénées, ainsi que des côtes de la Méditerranée et de la frontière des Alpes. Retiré alors dans son gouvernement du Roussillon, il dota cette province d'une université, d'une bibliothèque publique, d'une école d'instruction pour l'équitation, etc. Tant de titres lui valurent, en 1783, les honneurs des ordres du roi et le bâton de maréchal de France. En 1790, au début de nos campagnes révolutionnaires, il fut chargé du commandement d'une des quatre armées décrétées par l'Assemblée nationale pour la défense des frontières. Mais le 22 juin, il envoya sa démission, sitôt qu'il eut connaissance du projet de départ du roi; et après l'avortement de cette tentative, il vint se ranger au pied

du trône avec les fidèles serviteurs qui, au 10 août, prêtèrent l'appui de leurs bras à l'infortuné Louis XVI. Ce fut lui qui dirigea la défense des Tuileries, dans laquelle il courut de grands dangers. Sauvé pour ainsi dire malgré lui, par un homme du peuple, il fut, peu de jours après, jeté en prison, mais presque aussitôt relâché. Il se croyait en sûreté au fond de la Picardie, dans son château de Mareuil, lorsqu'il fut de nouveau arrêté, le 26 septembre 1793, pour être transféré à Arras et conduit à l'échafaud, le 25 mars 1794, à l'âge de 86 ans.

La Restauration rendit à son fils ADRIEN, comte de Mailly, son titre de pair de France, dont il crut devoir se démettre à la suite des événements de juillet 1830. D. A. D.

MAIMBOURG (LOUIS), prédicateur et historien ecclésiastique, était né à Nancy, en 1610. Dès l'âge de 16 ans, il entra dans la Société des Jésuites, et fut envoyé à Rome pour y faire son cours de théologie. De retour en France, il enseigna d'abord les humanités au collége de Rouen, et ensuite, il s'appliqua à la prédication, d'après le vœu de ses supérieurs. Ayant pris trop chaudement la défense des libertés gallicanes, sa hardiesse déplut au pape Innocent XI, qui donna l'ordre au général des Jésuites de l'exclure de la compagnie (1682); mais Louis XIV le dédommagea par une pension des rigueurs ultramontaines. Retiré à l'abbaye Saint-Victor, il y mourut le 13 août 1686. Comme prédicateur, le P. Maimbourg rappelait souvent par ses bouffonneries les fameux sermons d'Olivier Maillard : « Est-il étonnant, disait Molière, que je mette des sermons sur le théâtre, puisque le P. Maimbourg fait des comédies en chaire? » Comme historien, le P. Maimbourg ne jouit plus d'aucune autorité. Une collection de ses *Histoires* a été publiée à Paris, 1686-7, 14 vol. in-4° ou 26 vol. in-12. La première édition de son célèbre *Traité historique sur les prérogatives et les pouvoirs de l'Église de Rome et de ses évêques*, parut en 1685, in-4°; nouv. édit., Nevers, 1831, in-8°. EM. H-C.

MAIMONIDE ou MAÏMON (MOÏSE-BEN-), un des plus savants rabbins, né à Cordoue, en 1139, étudia la médecine et la philosophie sous Thophaïl et Averrhoës (*voy.*). Lorsque ce dernier tomba en disgrâce, Maïmonide quitta l'Espagne, et se retira en Égypte. Il fit d'abord le commerce des pierreries; mais il l'abandonna pour exercer la médecine, et ne tarda pas à être nommé premier médecin du sulthan Saladin, sous la protection de qui il fonda, à Alexandrie, une école très fréquentée. Après divers voyages, il mourut en 1205 ou 1209, et fut enterré à Tibériade. Son séjour en Égypte lui a fait donner aussi, par ses coréligionnaires, le surnom du *Moïse égyptien*. Ils le regardent, en effet, comme le plus beau génie après Moïse, et l'ont surnommé la *lampe d'Israël*, le *Maître le plus véridique*, le *Grand-Aigle*, la *lumière de l'Orient et de l'Occident*. Quelquefois, ils le désignent sous le nom de *Rambam*, composé des lettres initiales R. M. B. M. de son nom entier Rabbi Moïse Ben-Maïmon. On a de lui plusieurs écrits, dont le plus connu est *More Nevochim*, c'est-à-dire le docteur de ceux qui s'égarent ou qui chancellent, méthode d'interprétation de l'Ancien-Testament qui témoigne en faveur de la lucidité et de la sagacité de l'esprit du célèbre rabbin, et qui a servi de guide à plusieurs scolastiques. Écrit originairement en arabe, cet ouvrage a été traduit en hébreu par un juif, en latin par Buxtorf (Bâle, 1629, in-4°). On doit citer encore son excellent *Commentaire sur la Mischna*, imprimé avec ce livre, en hébreu à Naples, 1492, in-fol., etc., en latin à Amsterdam, 1698-1703, 6 vol. in-fol.; *Jad Chasaka*, ou *La main forte*, abrégé du Talmud, Amst., 1702, 4 vol. in-fol.; *Sepher hammitzvoth*, ou le *Livre des préceptes*, imprimé en hébreu et en latin, à Amst., 1660, in 4°. Maïmonide a écrit aussi sur l'idolâtrie, sur le Christ, sur la médecine et sur plusieurs autres sujets, sans parler d'un grand nombre de lettres et de traités. *C. L. m.*

MAIN. La main est l'extrémité élargie et aplatie des membres thoraciques de l'homme; elle fait suite à l'avant-bras. Les anatomistes la divisent en trois portions, qui sont : le *carpe*, le *métacarpe*, les *doigts* (*voy.* ces mots). On distingue

encore dans la main la *paume* ou partie interne, et le *dos*. La main est à la fois un organe de préhension et un organe des sens; c'est le siége du tact perfectionné, le *toucher*. Ce qui ne permet pas de la confondre avec la patte et le pied, c'est l'indépendance du pouce, qui, par son opposition aux autres doigts, lui permet de saisir les objets avec la plus grande facilité. L'homme n'offre de main qu'aux membres thoraciques; les singes, les sarigues en présentent encore à leurs extrémités pelviennes : c'est ce qui leur a fait donner le nom de *quadrumanes*, l'homme étant seul considéré comme *bimane*. La main de l'homme et des singes tire un grand avantage du mouvement de rotation sur son axe opéré par le *radius* (*voy.* Bras); cet os de l'avant-bras, auquel elle est presque uniquement attachée, l'emporte avec lui, et peut lui faire présenter sa face palmaire à tous les points d'une circonférence complète. C. L-R.

MAIN DE JUSTICE. Cette expression désigne l'autorité de la justice (*voy.*) et la puissance qu'elle a de faire exécuter ses décisions (*voy. pouvoir* Judiciaire). Cette puissance, qui émane du prince, est représentée par une main d'ivoire placée au-dessus d'une verge qui est l'un des insignes de la royauté, comme la couronne, le sceptre et le glaive. Mettre des biens *sous la main de justice*, c'est les saisir, les mettre en séquestre (*voy.* ce mot). E. R.

MAIN-LEVÉE. On nomme ainsi l'acte qui lève l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition, ou d'une inscription hypothécaire. La main-levée est *volontaire*, *judiciaire*, ou *administrative*. La première est celle à laquelle le saisissant, l'opposant ou le créancier consent, par acte notarié, ou par exploit, suivant la nature de l'affaire. La seconde est celle qui est prononcée par jugement, soit que l'on ait refusé de la donner à l'amiable, soit qu'il n'ait appartenu qu'aux tribunaux de l'ordonner. La troisième est celle qui résulte d'un arrêté du préfet, dans le cas où il s'agit des intérêts de l'état. Les communes et les établissements publics ne peuvent consentir la main-levée d'une inscription hypothécaire sans l'autorisation du préfet (décret du 11 thermidor an XII). E. R.

MAIN-MISE, *voy.* Saisie. Dans un autre sens, on appelait anciennement *main-mise* (du latin *manumissio*) l'affranchissement des serfs par leurs seigneurs. E. R.

MAIN-MORTE, état des vassaux qui, sous l'empire de la féodalité, étaient soumis à la servitude personnelle, réelle ou mixte. Les effets de ce droit n'étaient pas réglés d'une manière uniforme par les coutumes, et il n'est pas possible d'en donner une définition qui convienne à toutes. Dans la plupart, les *main-mortables* ne pouvaient disposer de leurs biens par testament, si ce n'est jusqu'à concurrence de 5 sols, et quelquefois de 60 sols, et leur succession, lorsqu'ils mouraient sans enfants légitimes, était recueillie par leur seigneur. On a donné diverses explications sur l'origine de l'expression de *main-morte*. Molanus, professeur à l'université de Louvain, rapporte que l'évêque Albero ou Adalbero, mort en 1142, avait aboli, dans le pays de Liége, une espèce de servitude fort ancienne, dite de *main-morte* (*mortua manus*). Après la mort de tout paysan qui y était soumis, on coupait sa main droite que l'on présentait au seigneur, afin d'indiquer par là que le défunt s'en trouvait affranchi (*De Canonicis*, lib. III, cap. 35). Par son édit du mois d'août 1779, Louis XVI avait aboli ce droit odieux dans les terres et les seigneuries de son domaine, et avait invité les seigneurs à l'imiter. Cet exemple avait fait peu de prosélytes, lorsque l'Assemblée constituante étendit à toute la France la suppression de la main-morte, par la loi du 28 mars 1790.

On nommait, sous l'ancien régime, *gens de main-morte*, tous les corps ou communautés qui se perpétuaient, et qui, par une subrogation successive de personnes, étant censés être toujours les mêmes, ne produisaient aucune mutation par décès, et ne pouvaient disposer de leurs biens sans l'autorisation du prince. De nos jours, les communautés religieuses, les hospices et autres établissements publics, se trouvent dans ce cas; mais la dénomination de main-morte n'est plus

employée dans les lois qui les concernent. E. R.

MAIN-D'ŒUVRE. On appelle ainsi la façon de l'ouvrier. Ce mot indique également la rémunération du travail; néanmoins il ne faut pas confondre la main-d'œuvre et le salaire (*voy.*): la main-d'œuvre s'applique à celui qui traite avec un entrepreneur pour une portion déterminée de l'ouvrage entrepris, et qu'il fait à son propre compte, tandis que le salaire s'applique à celui qui ne fournit absolument que sa coopération personnelle. Dans le premier cas, le travailleur possède ordinairement ses instruments et son métier, quelquefois même la matière première; dans le second, il reçoit de l'entrepreneur et la matière et les instruments. Le premier est un artisan, le second un ouvrier.

Le prix de la main-d'œuvre est en proportion de l'offre et de la demande sur les marchés, c'est-à-dire en proportion, d'une part, de la quantité des objets demandés, du nombre de ceux qui en ont besoin, de la vivacité de ce besoin, et, d'autre part, de la quantité offerte, du nombre de ceux qui offrent et de leur besoin plus ou moins pressant de vendre. Tel est le régulateur du prix de la main-d'œuvre.

Le taux moyen du prix de la main-d'œuvre dans son rapport avec le prix des choses nécessaires à la vie, a subi en France toutes les variations, tous les accidents des temps.

La baisse ou la hausse du prix du pain exerce une grande influence sur le prix de la main-d'œuvre; une foule d'autres causes concourent à augmenter ou à diminuer ce prix. Ainsi, le trop grand accroissement de la population, la perturbation sur les marchés, le passage soudain d'un état politique à un autre, de la guerre à la paix, toute brusque transition d'un système à un autre en matière d'importations et d'exportations, l'invasion subite d'une machine, de nouveaux tarifs, sont autant de faits qui engendrent soit une diminution dans la demande, soit une baisse dans la rétribution du travail. Une excessive concurrence est une cause de l'abaissement du prix de la main-d'œuvre, parce que le travailleur subit la loi du capitaliste qui n'a pas besoin de tout le travail qu'on lui offre; mais d'un autre côté, l'accroissement du capital et de la production augmente la demande. Il est des circonstances de temps et de lieu qui influent également sur le prix de la main-d'œuvre. Ainsi l'étendue, l'énergie de certains besoins, dans un moment donné; la connaissance exacte, de la part de l'artisan, des besoins du marché, du degré de valeur de l'objet qu'il confectionne, etc. L'affaiblissement du prix de la main-d'œuvre cause au milieu des populations laborieuses des souffrances plus ou moins vives, plus ou moins longues. Ces maux sont inséparables de la condition du travail; ils peuvent être évités ou adoucis par la prévoyance et la prudence qui conseillent au travailleur l'ordre, l'économie; car, quoi qu'il fasse, le travailleur ne changera jamais la loi générale du marché, le résultat nécessaire de l'offre et de la demande. Le prix de la main-d'œuvre ne peut échapper à la loi commune. J. D. C-ZE.

Quelquefois la main-d'œuvre fait presque tout le prix d'un objet, ou du moins elle peut donner aux matières les plus communes une valeur vénale très considérable par l'accumulation successive de travail qui s'y attache. « Demandez à Bréguet de quoi sont faits les petits ressorts spiraux de ses admirables montres, a dit M. Biot; il vous répondra : On les fabrique avec du fer qui, dans l'état brut, coûte à Paris sept sous la livre. Ce fer est d'abord transformé en acier; puis, à l'aide d'une multitude d'autres opérations, on en tire enfin ces petits ressorts qui se vendent 5 fr. Or, ils sont si délicats, qu'il en faut huit pour peser $\frac{16}{17}$ de grain, et valoir par conséquent 40 fr. Ainsi, comme une livre contient 9,216 grains, il en faudrait 69,391 pour peser une livre, qui, ainsi transformée, se vendrait 346,955 fr., ou près d'un million de fois sa valeur première. Cet accroissement, déjà prodigieux, le devient davantage encore, lorsque le fer est transformé par le travail en petites roues d'échappement, car chacune de ces roues pèse $\frac{21}{64}$ de grain et se vend 30 fr., ce qui porte le prix de la livre à 842,610 fr. » Cet accroissement énorme du prix est destiné

à payer la longue succession de travail de tous genres qu'il a fallu appliquer à la matière brute pour la transformer en objets si finis et si délicats, et personne ne saurait se plaindre du prix élevé d'un objet dont la matière première est cependant de si peu de valeur. S.

MAINE, ancienne province de France, comprise actuellement dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe (*voy.*). Elle était bornée au nord par la Normandie, à l'ouest par la Bretagne, au midi par l'Anjou, à l'est par le Perche, et formait avec cette dernière province un gouvernement auquel elle donnait son nom. Ce pays était anciennement habité par les *Cenomani* : c'est de ce peuple que lui vient, ainsi qu'au Mans sa capitale, sa dénomination. Les Francs s'en rendirent maîtres peu après leur arrivée dans les Gaules, et les successeurs de Clovis y établirent des comtes pour le gouverner. Plus tard, ce comté fut compris dans le duché de France, et dans le x^e^ siècle, il devint héréditaire dans la famille de Hugues I^er^, qui en avait été investi par Hugues-le-Grand, duc de France. En montant sur le trône d'Angleterre, Henri, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, le fit passer sous la domination anglaise; mais Philippe-Auguste le conquit sur Jean-sans-Terre. En 1246, saint Louis le donna à son frère Charles, depuis roi de Sicile, dont les descendants le possédèrent jusqu'en 1481; Louis XI le réunit alors par héritage à la couronne de France. Le titre de duc du Maine a encore été porté par le fils légitimé de Louis XIV et de M^me^ de Montespan (*voy.* l'art. suiv.).

Maine, nom de la Mayenne après son confluent avec la Sarthe, *voy.* Maine-et-Loire. Em. H-c.

MAINE (Louis-Auguste de Bourbon, duc du), fils naturel du roi Louis XIV et de M^me^ de Montespan (*voy.*), naquit, le 30 mars 1670, à Versailles. Légitimé par édit du 29 décembre 1673, il épousa, en 1692, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon Condé, petite-fille du grand Condé.

Le soin de la première enfance du duc du Maine fut confié à M^me^ de Maintenon (*voy.*) qui, pour complaire à Louis XIV, fit imprimer, en 1677, le recueil des thèmes du jeune prince sous le titre d'*Œuvres d'un jeune enfant qui n'a pas encore sept ans*. M^me^ de Montespan, chargée par Louis XIV de faire acheter à Lauzun (*voy.*) sa liberté au prix du sacrifice de la principauté de Dombes qu'il avait reçue en présent de M^lle^ de Montpensier, fit passer cette souveraineté sur la tête de son fils; et le roi qui s'attachait de plus en plus à cet enfant, dont l'intelligence précoce et les saillies fines et spirituelles l'amusaient et flattaient son amour-propre, le déclara, en 1682, prince souverain de Dombes. Il rétablit en sa faveur tous les priviléges dont jouissait cette terre avant sa confiscation sur le connétable de Bourbon. La même année, il le nomma gouverneur du Languedoc, et, en 1688, gouverneur des galères. Plein de goût dans les manières, doué d'une instruction solide et d'enjouement, le duc du Maine aimait avant tout la retraite, et il ne portait dans le grand monde qu'une familiarité contenue, et une politesse sans effusion qui laissait peu de place à la confiance. L'ambition de sa femme, en le jetant, malgré lui, dans les intrigues du prince de Cellamare (*voy.*), abreuva d'amertume une vie peu faite pour les luttes de la politique. Enfin, après avoir expié sa faiblesse par une année de détention à la citadelle de Dourlans, éloigné de sa femme, il obtint d'aller habiter son château de Clagny. Quand la duchesse du Maine eut, à son tour, obtenu sa liberté, il se laissa persuader, par les instances de cette princesse, de se fixer avec elle à Sceaux, où la duchesse s'entoura d'une société d'hommes célèbres par leurs connaissances et les agréments de leur esprit.

Le duc du Maine mourut le 14 mai 1736; sa femme vécut jusqu'en 1753. Ils avaient eu deux fils : Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, mort en 1755, à 55 ans, et Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, mort en 1775, à 74 ans, l'un et l'autre sans avoir été mariés. F. d. C.

MAINE (État du), *voy.* États Unis

MAINE DE BIRAN (Marie-François-Pierre Gonthier) était né en 1766, à Grateloup, près Bergerac, en Périgord. Il servait dans les gardes-du-corps du

roi, lorsque la révolution éclata. Naturellement circonspect, il laissa passer les événements sans y prendre part. Jeune encore, il se livra à des études sérieuses, et bientôt le goût de la philosophie devint chez lui prédominant. Cependant sous le Directoire, il fut élu membre du conseil des Cinq-Cents par le département de la Dordogne; mais son élection fut annulée au 18 fructidor. Il reprit alors le cours de ses méditations philosophiques. Le premier travail qui le fit connaître au monde savant fut un mémoire intitulé *Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, qui obtint, en l'an XI (1803), le prix proposé par la classe des sciences morales et politiques de l'Institut. Il prit place dès lors parmi les *idéologues*, nom qu'on donnait à cette époque aux hommes qui s'occupaient de métaphysique, et il fut nommé par la suite correspondant de l'Institut.

Sous l'empire, Maine de Biran devint successivement membre du conseil de préfecture de son département, sous-préfet de Bergerac, et enfin, en 1810, il fut élu député au Corps législatif. Le 4 février 1810, il porta la parole pour haranguer Napoléon, au nom de la députation du collége électoral de la Dordogne. La carrière politique de Maine de Biran n'aurait rien de remarquable, s'il n'avait eu l'insigne honneur de faire partie de cette commission de cinq membres du Corps législatif, qui, au mois de décembre 1813, eut le courage de réclamer la paix et la liberté pour la France.

Après la restauration, Maine de Biran rentra dans les gardes-du-corps, et reçut la croix de Saint-Louis. Député en 1815, et plusieurs fois réélu, il vota avec la minorité qui s'efforçait de modérer la réaction de la Chambre introuvable, et appuya constamment depuis le gouvernement. Nommé conseiller d'état après la dissolution de cette chambre et commandeur de la Légion-d'Honneur, en 1818, il mourut à Paris, le 20 juillet 1824.

C'est surtout par ses travaux philosophiques que Maine de Biran s'est fait connaître. Outre le mémoire déjà cité sur l'*Influence de l'habitude*, il avait publié un autre mémoire *Sur la décomposition de la pensée*. Dans ces deux premiers ouvrages, l'auteur n'avait pas échappé à l'ascendant de la philosophie régnante, c'est à-dire, du sensualisme de Condillac. S'il n'eût pas laissé d'autres écrits, on serait suffisamment autorisé à le classer parmi les disciples de Cabanis et de Tracy. Dans le premier, sa doctrine est essentiellement physiologique, et se réduit à l'analyse des impressions actives et passives, dont les nerfs sont les organes et le siége. Cette tendance physiologique est moins prononcée dans le second mémoire, où l'auteur paraît plus disposé à admettre l'être intelligent comme un principe à part, distinct de l'organisme. La métamorphose apparaît toute complète dans l'*Examen des leçons de M. de Laromiguière*, publié en 1817. Que s'était-il donc passé dans son esprit? Comment s'était opéré en lui cette révolution intellectuelle? Ici, il faut rappeler l'action qu'exerça sur Maine de Biran le commerce de quelques penseurs, qui ont noblement glorifié sa valeur comme philosophe, mais qui ne sont pas restés étrangers eux-mêmes au mouvement de son esprit. De 1811 à 1814, M. Royer-Collard (*voy.*), avec le courage d'une intelligence supérieure, avait attaqué l'école régnante; il avait analysé et commenté dans sa chaire les ouvrages de Reid et de Dugald-Stewart, les représentants de cette école écossaise qui, sans jeter les bases d'une philosophie puissante, protestait du moins au nom du sens commun contre les lacunes de la doctrine de Condillac. Lié avec M. Royer-Collard par une communauté de goûts et d'études, Maine de Biran suivait les phases de cette lutte des systèmes. D'autres amis, morts aujourd'hui, le savant Stapfer, l'original Ampère, et M. de Gerando, qui a survécu, se mêlaient à ces doctes discussions. L'intimité des hommes que nous avons nommés fait comprendre plus facilement, ce nous semble, comment Maine de Biran a pu modifier ses idées, et comment son esprit a franchi le vaste intervalle qui sépare la physiologie du spiritualisme. Nul doute qu'il ne fût doué de facultés puissantes : il y avait en lui une force remarquable de réflexion; par une pratique assidue, il avait acquis le pouvoir de s'isoler du monde extérieur, de descen-

dre en lui-même, d'interroger sa conscience, et de s'y faire un asile impénétrable, où il se donnait le spectacle de ses opérations intellectuelles; mais il lui manquait tout ce qui rend propre à agir sur les autres, c'est-à-dire la verve, l'entraînement, l'étendue et surtout la clarté d'esprit. Aussi, y eut-il au moins autant de courtoisie que de vérité dans ce mot de M. Royer-Collard : « Il est notre maître à tous. »

L'*Examen des leçons de M. Laromiguière*, qui n'est certes pas le plus mal écrit de ses ouvrages, est des plus pénibles à lire, d'un style lourd, diffus, entortillé. Cet opuscule avait été composé d'abord pour entrer dans les *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, recueil mensuel, que M. Guizot rédigea pendant 18 mois, de juillet 1817 à décembre 1818. Mais l'étendue que prit l'article, jointe à l'obscurité du style, empêchèrent de l'insérer dans un recueil périodique, et il fut imprimé à part. Cet écrit, dont la manière contrastait si étrangement avec l'élégance, la lucidité, la transparence de Laromiguière (*voy.*), n'en fut pas moins un service rendu à la science. L'auteur y établit que l'âme est une cause, une force, un principe actif, thèse sur laquelle il était bon d'insister, au moment où il s'agissait de disputer l'école française au vieux sensualisme, pour la pousser dans des voies nouvelles.

Dans son art. *Leibnitz*, publié en 1819 dans la *Biographie universelle*, Maine de Biran s'attache de plus en plus au point de vue exclusif du *moi*, considéré comme force active, volontaire et motrice; il devient partisan d'un système dont le fond est le monadisme. A sa façon de se concentrer en lui-même et de se préoccuper de l'observation intérieure, il était aisé de prévoir qu'il finirait par ne plus avoir qu'une idée, celle de vie, de force, de pure activité, et qu'il arriverait ainsi à un spiritualisme absolu et universel, qui explique tout, Dieu, l'homme et le monde par la seule notion de *principe actif*. C'est en effet à ce système qu'il a été conduit.

Des travaux inédits que Maine de Biran laissa à sa mort, M. Cousin a publié, en 1831, un volume intitulé : *Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral de l'homme*. L'auteur y attaque avec force le système de Condillac, qui réduisait l'homme à la sensation; il rétablit un élément différent de la sensation et non moins réel, la volonté, fondement véritable et racine de la personnalité; il rend à la nature humaine l'activité et les facultés qui en dérivent : c'est par là que Maine de Biran a bien mérité de la philosophie. A-D.

MAINE-ET-LOIRE (DÉPARTEMENT DE). Borné à l'est par les dép. de la Vienne et d'Indre-et-Loire, au sud par ceux de la Vendée et des Deux-Sèvres, à l'ouest par celui de la Loire-Inférieure, et au nord par ceux de la Mayenne et de la Sarthe, il a été formé d'une partie de l'Anjou (*voy.*); sa superficie est de 722,163 hectares, ou d'un peu plus de 365 lieues carrées. On y compte un peu au-delà de 440,000 hect. de terres labourables, et 31,358 hect. de vignes donnant environ 310,500 hectol. de vin. Il y a 176,440 hect. de jachères, 61,830 de bois dont plus de la moitié appartient aux communes, et 15,450 de landes; 2,827 hect. sont cultivés en lin et 6,850 en chanvre; on trouve 3,080 hect. de châtaigneraies. La Loire (*voy.*), qui traverse le département de l'est à l'ouest, le partage presque en deux parties égales; des digues ou levées l'empêchent de déborder; elle reçoit la Mayenne à laquelle se réunit la Sarthe, qui depuis ce confluent s'appelle le Maine, et plusieurs petites rivières telles que le Thoué, le Layon, l'Évre, etc. Les vallées de la Loire et de la Mayenne, deux rivières navigables dans tout leur cours à travers le département, sont d'une grande fertilité. Le schiste calcaire forme la plus grande partie du sol; on y exploite des granits, des marbres, de bonnes pierres à bâtir et beaucoup d'ardoises, surtout aux environs d'Angers; on évalue à 80 millions le nombre d'ardoises tirées annuellement des carrières du département; il n'y a point de métaux autres que le fer; mais il y a des mines de houille; une source d'eaux thermales existe auprès de Martigné-Briant. La principale industrie manufacturière est celle de Chollet où l'on fabrique des siamoises, coutils, flanelles, guingams,

calicots, percales, et surtout des mouchoirs. Il y a des raffineries de sucre, des tanneries, des papeteries, des distilleries, et une manufacture de toiles à voiles. On exporte des bestiaux gras, des chevaux, des grains, des fruits, vins, eaux-de-vie, du vinaigre, etc.

Le département avait, en 1836, une population de 477,270 habitants, dont voici le mouvement dans la même année : naissances: 11,901 (6,040 masc., 5,861 fém.), et sur ce nombre 756 illégitimes; décès, 9,384 (4,651 masc., 4,733 fém.); mariages, 4,087. Le département comprend les cinq arrondissements d'Angers, Baugé, Segré, Beaupréau et Saumur, qui renferment 34 cantons et 384 communes. Il fait partie de la 4e division militaire, dont le siége est à Tours; il a, à Angers, une cour royale, une académie et un évêché suffragant de l'archevêché de Tours. Il se divise en 7 colléges électoraux. En 1836, on y comptait 2,315 électeurs. *Angers*, chef-lieu du département, ancienne capitale des *Andégaves*, puis de l'Anjou, est une ville de 35,901 hab., située à peu de distance de la Loire, sur la Mayenne. Elle était beaucoup plus considérable avant la révocation de l'édit de Nantes. Elle est mal bâtie; autrefois elle était remplie de couvents et d'églises. Des boulevards agréables ont remplacé ses vieux murs. Le château-fort construit en schiste ardoisier a un aspect sombre; on remarque aussi la vieille cathédrale avec un beau portail, l'hôtel de la préfecture et celui de la mairie. Angers a une école royale d'arts et métiers avec 430 élèves entretenus aux frais de l'état; aux environs, le sol est percé d'immenses carrières d'ardoises. Une lieue de distance sépare le chef-lieu de la ville de Pont-de-Cé, sur la rive droite de la Loire, ville de 3,600 hab. Baugé sur la rive droite du Couesnon, dans une belle vallée, a une population de 3,400 hab.; sur la même rivière est située la ville de Beaufort, peuplée de 5,920 habitants, qui possède encore son vieux château. Beaupréau, sur l'Évre, a 3,288 hab.; à quelques lieues de là, sur les falaises de la Loire, est bâti Saint-Florent qui domine une contrée charmante et contient 2,100 hab. Chollet, auprès de la Moine, a plus de 7,000 âmes. Saumur, la seconde ville sous le rapport de la population, qui est de 11,925 hab., est située sur la rive gauche de la Loire, au pied et sur la pente d'une colline dominée par un château-fort. Un beau pont fait communiquer la ville avec le faubourg de la rive droite. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, cette ville a perdu son ancienne industrie. A un quart de lieue de Saumur est située l'école royale d'équitation, pouvant contenir 500 élèves, et qui est pourvue d'un beau manége. Auprès de Saumur sont la petite ville de Doué où le roi Dagobert avait un palais; et Fontevrault (*voy.*) qui autrefois était renommée pour son abbaye, dont les bâtiments ont été convertis en maison de réclusion pour les condamnés des deux sexes. Segré, sur le Loudon, est une très petite ville de 2,130 hab. située dans un pays fertile. D-G.

MAINFROI, *voy.* MANFRED.

MAINOTTES, *voy.* MAGNE.

MAINTENON (FRANÇOISE D'AUBIGNÉ, marquise DE) naquit à Niort (Deux-Sèvres), le 27 novembre 1635. Cette femme, qui devait prendre une part assez considérable à la révocation de l'édit de Nantes, était petite-fille d'un protestant célèbre, Agrippa d'Aubigné (*voy.*), l'ami de Henri IV; et, destinée à devenir presque reine de France, elle vit le jour dans une prison et passa ses premières années dans une forteresse. A l'époque de sa naissance, Constant d'Aubigné, son père, était détenu à la conciergerie de Niort, d'où il fut ensuite transféré au château Trompette. Elle reçut de sa mère, femme forte et lettrée, une éducation austère et catholique. Dans le dénûment où Constant d'Aubigné avait laissé sa famille, Mlle d'Aubigné, qui avait alors 10 à 11 ans, fut confiée à Mme de Villette, sœur de son père. Cette dame lui fit embrasser le calvinisme, qu'on eut grand'peine à lui faire abjurer plus tard, au couvent des Ursulines de Niort. Fort jeune encore lorsqu'elle perdit sa mère, elle se trouva sans aucune ressource; une partie de son enfance et sa jeunesse subirent la rude épreuve de l'infortune et des humiliations qui trop souvent accompagnent l'assistance qu'on

prête aux malheureux. Amenée à Paris, elle fut connue de Scarron (*voy.*), poëte en renom à une époque où la bonne compagnie goûtait le genre burlesque. Scarron fut charmé de son esprit et touché de son malheur : il lui offrit de l'épouser sans dot, ou de lui donner une dot pour entrer en religion. Le monde ouvrait à M^lle^ d'Aubigné des chances qui flattaient son imagination : elle épousa le cul-de-jatte dont l'esprit facétieux attirait autour de lui une société nombreuse et lettrée. Douée d'une grande beauté, d'un esprit remarquable, de beaucoup d'empire sur elle-même, aimable et sévère à la fois, M^me^ Scarron se fit, parmi cette société, une réputation de femme d'un haut mérite. Elle avait 25 ans à peine quand Scarron la laissa veuve, si l'on peut donner ce nom à une femme qui avait défini son mariage « une union où le cœur entrait pour peu de chose, et le corps pour rien. »

La veuve de Scarron, réduite à la position la plus modeste et vivant dans la plus haute et la plus aimable société de ce temps-là, y recevait l'accueil le plus distingué, grâce à son esprit de conduite, à cette passion d'une bonne réputation à laquelle elle faisait toutes sortes de sacrifices, et qui était sa folie, comme elle le disait elle-même. En même temps, elle était amie assez intime de Ninon (*voy.*) de Lenclos.

La mort de la reine-mère ayant fait perdre à M^me^ Scarron la pension que cette princesse avait continuée à la veuve de *son malade*, M^me^ Scarron était sur le point de quitter la France, lorsqu'elle obtint une nouvelle pension par la protection de M^me^ de Montespan, qui n'était pas encore maîtresse de Louis XIV (1666); et quatre ans après, ce fut sur elle que la favorite jeta les yeux pour diriger l'éducation des enfants qu'elle avait eus du roi, et dont la naissance devait alors rester un mystère. M^me^ Scarron n'accepta qu'à la condition d'en recevoir l'ordre du roi lui-même, afin qu'il fût bien constaté qu'elle n'était pas au service de M^me^ de Montespan.

C'est un petit roman plein de détails piquants que l'histoire de M^me^ Scarron durant cette éducation secrète. Ses premières relations, peu favorables pour elle, avec Louis XIV, le progrès qu'elle fit peu à peu sur l'esprit du père des enfants de M^me^ de Montespan, l'entreprise qu'elle forma de le convertir pour l'enlever à la maîtresse dont la protection l'avait placée dans ce poste de confiance, l'intimité qui la conduisit non à s'asseoir sur le trône du grand roi, mais ce qui était plus important et plus difficile peut-être, à partager sa puissance, tout cela a été raconté par elle-même d'une manière assez originale.

Le règne des maîtresses fini, M^me^ de Maintenon * s'appliqua à y substituer les douceurs d'une amitié assez intime pour charmer le roi sans déplaire à la reine ; cette princesse s'applaudissait hautement, au contraire, de la conduite du roi à son égard, depuis que M^me^ de Maintenon était en faveur.

La reine mourut en 1683. Quelque temps après, M^me^ de Maintenon écrivait à une de ses amies : « A 45 ans, il n'est plus temps de plaire ; mais la vertu est de tout âge... Je le renvoie toujours affligé et jamais désespéré. » M^me^ de Maintenon avait entrevu enfin la possibilité d'arriver à cette haute fortune que, dans ses plus ambitieuses espérances, elle n'avait sans doute jamais osé se promettre. Louis XIV épousa la veuve de Scarron. Rien de plus certain que ce mariage, rien de plus douteux que l'époque précise où il fut secrètement célébré. Tout le monde en a été convaincu sans que personne l'ait su avec certitude, le roi ni M^me^ de Maintenon n'en ayant jamais fait une déclaration formelle. C'est entre 1684 et 1686 que les conjectures l'ont fixé. Vers ce temps, en effet, M^me^ de Maintenon jouissait, à Versailles et dans l'intérieur des appartements, de toutes les distinctions qui devaient environner l'épouse du roi. Toutefois on ne l'a jamais vue ailleurs réclamer aucune des prérogatives de la reine de France.

De ce moment, les affaires de l'état ne se décidèrent, le plus souvent, qu'avec

(*) On commença à l'appeler ainsi durant l'éducation des enfants du roi, après qu'elle eut acheté la terre de ce nom, que Louis XIV érigea en marquisat, et qui avait été payée des bienfaits dont le roi récompensa les soins que M^me^ Scarron prenait de ses enfants.

l'avis de M^me^ de Maintenon, quoiqu'elle affectât de ne point s'en mêler et qu'elle usât à cet égard d'une grande réserve; mais c'est chez elle que le roi travaillait avec les ministres, et il aimait à la consulter. Le pays eut plus d'un reproche à lui faire. Ses créatures, placées au ministère ou dans les grands commandements militaires, ont attesté, par leurs fautes et par les malheurs publics dont elles furent cause, l'erreur de ses amitiés et l'empire qu'elle exerçait. Il n'est pas douteux qu'elle n'ait contribué à la révocation de l'édit de Nantes; mais il est également certain qu'elle condamnait les rigueurs qui en furent la suite. On peut lui imputer aussi en partie la fâcheuse résolution prise par Louis XIV, de légitimer ses bâtards dans un testament que la nation ne ratifia pas. Du reste, quoique M^me^ de Maintenon ne fût pas une femme ordinaire, elle n'avait pas l'étendue et la force d'esprit nécessaires au gouvernement des affaires d'un grand état.

Le bonheur de M^me^ de Maintenon était loin d'égaler sa fortune. Dévorée d'un ennui profond, au milieu du faste et des grandeurs, il lui arriva plus d'une fois, sous les lambris dorés de Versailles, de laisser égarer jusque vers sa petite chambre du couvent des Hospitalières de la Place-Royale un souvenir qui n'était pas sans charme; à cette époque, ses lettres font foi de l'amertume de ses pensées secrètes. Auprès du royal vieillard, des chagrins dont il était bien difficile de le distraire; en public, des antipathies qui n'étaient pas sans péril (on voit dans les Mémoires du temps qu'elle n'osait aller à Paris dans son équipage) : telle était la situation de cette femme tant enviée. Quand Louis XIV mourut (1715), elle touchait à sa 80^e^ année.

M^me^ de Maintenon se retira dans la maison de Saint-Cyr, fondée par elle 30 ans auparavant; et, servie seulement par deux femmes, elle conforma sa vie à la règle de cette communauté, ainsi que toutes les autres religieuses, jusqu'à sa mort, arrivée le 15 avril 1719. Elle avait composé, en 1699, un opuscule, où se trouve exprimée d'une manière fort remarquable sa pensée sur cette grande fondation. Cet écrit est intitulé : *Esprit de l'institut des filles de saint Louis.*

Le désir de considération, du respect et des éloges des autres, ce fut chez M^me^ de Maintenon la première ambition, l'ambition de toute sa vie; elle sacrifia tout à ce besoin, qui s'élevait dans son esprit à l'exaltation d'une passion; on peut croire même que ce fut la seule dont elle ait jamais été animée. Ce sentiment est trop voisin de l'égoïsme pour mériter des éloges; disons cependant qu'il faut lire avec circonspection les jugements portés sur cette femme célèbre; car beaucoup de motifs ont dû inspirer contre elle la malveillance et armer la calomnie.

On a publié, en 1752, un recueil des lettres de M^me^ de Maintenon; à ce recueil curieux, plusieurs fois réimprimé, il faut joindre 4 volumes de lettres inédites, qui parurent en 1826, et qui renferment la correspondance de M^me^ de Maintenon et de la princesse des Ursins, durant la guerre de la succession d'Espagne. Les *Mémoires de M^me^ de Maintenon*, ouvrage de La Beaumelle, ont été jugés par Voltaire avec une juste sévérité. M. A.

MAIRE, MAIRIE. On nomme *maire* le premier officier municipal d'une commune. Ce mot dérive immédiatement de *major*, maître, premier, ou, selon Du Haillan, Malingre et Ménage, du tudesque *Meyer* que les Germains auraient tiré de l'expression latine (Ménage, *Dict. étym.*). L'*adjoint* au maire est l'officier qui le remplace en cas d'empêchement, et qui l'assiste dans ses fonctions. On entend par *mairie* (de la basse latinité *mairia*) d'abord l'office de maire, ensuite le temps pendant lequel on exerce cette fonction, et enfin l'édifice où se tient l'administration municipale.

A partir du XII^e^ siècle, époque de la révolution que nos historiens désignent par le nom d'affranchissement des communes (*voy.*), on voit succéder aux *rachimburgii* et aux *scabini* de nouveaux magistrats municipaux sous les noms de *maires*, *majeurs* ou *maïeurs*, *préposés*, *consuls*, *syndics*, *jurats*, *jurés*, *capitouls*, *pairs**, etc. Ces administrateurs se sont perpétués jusqu'à nos jours dans les fonctions municipales, quoiqu'il n'existât

(*) Nous consacrons des articles à plusieurs de ces mots. S.

plus, en 1789, que de faibles débris de l'ancienne organisation des villes de France.

Ce n'est pas des grands-officiers de la maison des rois mérovingiens, que les historiens modernes se sont habitués à nommer *maires du palais* (*voy.* l'art. suiv.), que les magistrats municipaux qui reçurent le même titre de maire tirent leur origine. C'est d'une autre sorte de maires, dont les fonctions purement privées répondirent d'abord à celles d'économe ou de régisseur. Les reines en avaient à leur service (Ducange, *Gloss.*, verb. *major domus*), ainsi que nos rois. Sous la seconde race et depuis l'établissement de la féodalité, les barons auxquels les guerres privées faisaient négliger la gestion de leurs domaines, eurent aussi des régisseurs qu'ils revêtirent du double caractère d'intendant et de juge, et qu'ils qualifièrent, comme les économes royaux, de *maires*, *viguiers* ou *vicaires*. Ces maires avaient l'administration des villages dont leurs maîtres étaient seigneurs, et jugeaient les causes légères entre les serfs qui en dépendaient. Dans la suite, l'office de maire s'inféoda, le maire devint un nouveau vassal pour son seigneur, et le domaine qu'il reçut de lui, et qu'il tenait à foi et hommage, devint un fief de mairie.

Après de nombreux changements dans les attributions des maires, et dans les formes de leur nomination, ces fonctionnaires furent établis en France, d'après un système uniforme, par la loi du 14 décembre 1789. Ils sont aujourd'hui nommés par le roi ou, en son nom, par les préfets, et choisis parmi les conseillers municipaux (loi du 21 mars 1831). Leurs fonctions durent trois ans; ils peuvent être suspendus par les préfets, mais ils ne sont révocables que par le roi. Il n'y a qu'un maire dans chaque commune, Paris excepté; mais le nombre des adjoints varie suivant le chiffre de la population.

Nous avons présenté au mot DROIT ADMINISTRATIF un tableau succinct des attributions actuelles des maires. On reviendra sur cette matière dans l'art. *régime* MUNICIPAL. E. R.

MAIRE DU PALAIS. On sait que ce titre fut celui d'un des principaux officiers des rois mérovingiens (*voy.*). Il y a dans l'histoire des maires du palais trois grandes périodes : d'abord simples intendants de la maison du roi, nommés par le prince et révocables à sa volonté, ils devinrent administrateurs du royaume sous les rois et furent nommés à vie; et ensuite, élus par les grands, ils rendirent leur charge héréditaire et devinrent les maîtres absolus de l'état et du prince.

Que les maires du palais n'aient été, dans le principe, que de simples officiers de la maison royale, ce fait résulte du titre même que leur donnent les premiers historiens qui ont parlé de leur charge : ils les nomment *majores domûs regiæ*, majordomes du roi. Ils étaient alors les chefs des domestiques et les intendants des affaires privées du prince.

Mais ce poste de confiance, qui mettait les maires en contact habituel avec les rois, dont ils administraient les revenus, et dont ils durent souvent diriger les libéralités, étendre ou resserrer les faveurs, ne pouvait rester longtemps dans sa première obscurité : aussi voyons-nous que les plus anciens maires dont l'histoire ait conservé le nom, les maires de la fin du VI^e^ siècle, s'occupaient de l'administration générale du pays, puisque Bertoald, maire de Bourgogne, reçut de Brunehaut la mission d'aller lever des tributs; ils commandaient les armées, puisque ce même Bertoald livra bataille à Landri, maire de Neustrie, l'an 604. Vers la même époque, on voit le pouvoir des maires prendre une nouvelle extension. Brunehaut, régente d'Austrasie, ayant voulu perdre le maire Warnachaire, celui-ci s'attacha les grands, qui livrèrent Brunehaut à Clotaire II, roi de Neustrie, et ce roi, soit reconnaissance, soit nécessité, s'engagea à ne jamais destituer Warnachaire : le maire devint donc inamovible. Le roi fit plus : il accorda aux grands d'Austrasie le droit de choisir, à l'avenir, leur maire. De ministres, de capitaines, de favoris du roi, les maires devinrent ainsi ministres, capitaines, favoris des grands : ce fut une révolution tout entière.

En Neustrie, les choses n'allèrent pas tout-à-fait aussi vite : l'autorité royale s'y maintint encore pendant quelque temps et

celle des maires y fit moins de progrès. Dagobert tint le sceptre d'une main assez ferme; mais à sa mort, arrivée en 638, deux enfants occupèrent les trônes qu'il laissait vacants, la Neustrie avec la Bourgogne d'un côté, l'Austrasie de l'autre; deux maires Æga et Pepin de Lamden régnèrent sous les noms des deux rois : ils assemblèrent les conseils, disposèrent des charges, commandèrent les armées; et dès ce moment, il n'y eut plus guère d'autre pouvoir en Gaule que celui des maires.

Æga et Pepin moururent l'an 640. En Austrasie, les seigneurs donnèrent la charge de Pepin à Grimoald son fils, ce qui fut un premier pas vers l'hérédité. En Neustrie, le successeur d'Æga, Erchinoald, fut aussi nommé par les grands assemblés. Quant à la Bourgogne, la mère des deux jeunes rois, Nantéchilde, convoqua les évêques et les grands, et les engagea à élire Floachat pour leur maire. Ceux-ci exigèrent de Floachat la promesse de ne jamais les dépouiller de leurs offices, ce qu'il promit. On ne trouve pas de stipulations semblables en Neustrie et en Austrasie; mais il est assez probable que des conditions analogues y furent faites. L'action des rois disparut nécessairement alors; tout dut se passer désormais entre les grands et les maires.

Il y avait dans la monarchie des Francs un germe de discordes fatales, le partage du royaume entre les enfants des rois; la rivalité avait éclaté depuis longtemps entre la Neustrie et l'Austrasie, et la lutte, tantôt sourde, tantôt ouverte, durait depuis les régences de Frédégonde et de Brunehaut (*voy.* ces noms). Peut-être, comme on l'a pensé, trouvait-elle un aliment dans la diversité des populations appartenant aux deux royaumes; la Neustrie était, en effet, plus romaine, l'Austrasie plus germaine. Les maires, succédant aux rois, se trouvèrent placés à peu près dans les mêmes conditions qu'eux, et la lutte se perpétua.

Le maire Ébroïn régnait en Neustrie et en Bourgogne sous le nom de Thierri III; l'Austrasie n'avait pas de roi. Ébroïn vint y faire reconnaître l'autorité de Thierri, c'est-à-dire la sienne; les Austrasiens, redoutant son caractère altier et dur, refusent de se soumettre, et élisent pour chef Pepin d'Héristal, membre de cette famille qui leur avait déjà donné Pepin de Lamden et Grimoald. Ébroïn porta la guerre en Austrasie; il allait triompher lorsqu'il fut assassiné. L'un de ses successeurs reprend son projet; il meurt sans l'accomplir. Les choses changent alors de face : l'Austrasie acquiert une prépondérance marquée sur la Neustrie et la Bourgogne; et comme l'Austrasie était, pour ainsi dire, inféodée à la famille des Pepins, leur mairie s'éleva sur les autres mairies, et leur maison sur les autres maisons, selon l'expression de Montesquieu.

Un grand nombre de seigneurs neustriens, victimes de la tyrannie d'Ébroïn, s'étaient réfugiés en Austrasie : Pepin demanda à Thierri de les réintégrer dans leurs biens et dans leurs honneurs; refus du roi avec ordre de livrer les proscrits. Pepin alors, d'accord avec les seigneurs austrasiens, prend les armes, entre en Neustrie, rencontre le roi Thierri et son maire Bertaire, les met en fuite et pousse jusqu'à Paris, où le roi est contraint de se mettre à sa merci. Il se fit alors créer maire des trois royaumes; et afin que son titre répondit à son autorité, il s'appela *duc et prince des Français*.

Pepin usa habilement de son pouvoir; il sut s'attacher les grands et le clergé. Il fit revivre la coutume d'assembler tous les ans la nation au commencement de mars (*voy.* CHAMP-DE-MARS). Le roi se trouvait à cette assemblée; il y tenait la première place, mais il n'agissait que conformément aux vues du maire; il ne parlait que pour exprimer les pensées du maire, pour faire les réponses qu'on lui avait apprises, disent les chroniques. Après la cérémonie, on le conduisait dans une maison de campagne, où il ne se mêlait plus de rien; c'était le maire qui agissait : aussi les contemporains disent-ils que Pepin gouverna les Francs pendant 27 ans, ayant les rois sous ses ordres, *cum regibus sibi subjectis*.

A la mort de Pepin, les Neustriens élurent pour maire l'un d'entre eux, appelé Rainfroi, qui, de concert avec son roi, tenta d'abattre en Austrasie la famille des Pepins. Mais Charles-Martel

(*voy.*), fils du dernier maire, tua la moitié de leur armée et mit le reste en fuite. L'année suivante, il ne craignit pas de venir lui-même en Neustrie attaquer le roi et son maire, qu'il mit une seconde fois en déroute.

Cependant, quelque puissant que fût Charles-Martel, il ne crut pas pouvoir se dispenser de placer sur le trône d'Austrasie quelque fantôme de roi. Cet acte de politique n'empêcha pas les Neustriens de soulever contre l'Austrasie les Frisons et les Aquitains. Charles marche contre les alliés, les disperse et prend possession du royaume de Neustrie. Bientôt le roi d'Austrasie étant mort, il fait celui de Neustrie, qu'il avait assez dégradé pour n'en plus rien avoir à craindre, chef nominal des trois royaumes, dont il se fait lui-même le maire: le roi eut le titre de souverain et Charles l'autorité. Ce roi était Chilpéric II. A sa mort, le maire fit asseoir sur le trône Thierri de Chelles, âgé de 7 ans. Thierri mourut, et il y eut alors un interrègne de 5 ans.

Charles mourut lui-même après avoir partagé en deux la monarchie, donnant la mairie d'Austrasie à Carloman, et à Pepin dit *le Bref* celle de Neustrie. La mairie était devenue la propriété de sa famille.

Les nouveaux maires jugèrent à propos de faire ce qu'avait fait leur père, de créer une espèce de roi, et ils mirent sur le trône un prince nommé Childéric qu'ils traitèrent plus sans façon encore que les maires de leur famille n'avaient traité les rois précédents. Pepin et Carloman obtinrent de grands succès auprès des seigneurs par leur administration, et sur les Bavarois, les Saxons, les Alémans, les Aquitains, par leurs armes.

Cependant Carloman se retira dans un cloître et Pepin resta seul à la tête de l'administration des trois royaumes. Il était dans la force de l'âge et déjà célèbre par son nom et ses qualités personnelles. Rien ne se faisait plus en Gaule que par ses ordres; tous les postes étaient remplis par des hommes dévoués à ses intérêts; il ne lui manquait que le titre de roi, et tout semblait l'inviter à le prendre. Dans une assemblée générale qui se tint à Soissons, en mars 752, fut donc faite la proposition de raser le roi Childéric et de lui substituer Pepin. Du commun consentement des évêques et des grands, l'un fut déposé en effet, et l'autre placé sur le trône. Ainsi finit la charge de maire du palais en se confondant avec celle de roi. *Voy.* CARLOVINGIENS. J. G-T.

MAIRES (DÉESSES), *voy.* GAULE, T. XII, p. 198.

MAIS (*zea mays*, L.). De même que toutes les autres céréales (*voy.*), cette plante appartient à la famille des graminées (*voy.*), où elle constitue, à elle seule, un genre particulier, nommé *zea* par Linné, et *mays* par les botanistes plus anciens. C'est une plante annuelle, dont les tiges s'élèvent d'ordinaire à environ 5 pieds, mais susceptible d'acquérir, dans certaines variétés, le double de cette hauteur. Les feuilles sont grandes, linéaires-lancéolées, d'un vert clair, ciliées, souvent pubescentes en dessus. Les fleurs sont monoïques. Les mâles forment une grande panicule terminale, composée de beaucoup d'épis grêles et flexueux; les épillets naissent deux à deux sur les dents de l'axe des épis, et ils contiennent chacun deux fleurs; la glume de l'épillet est à deux valves; chacune des fleurs se compose d'une glumelle à deux valves et de trois étamines. Les fleurs femelles sont agrégées, par séries longitudinales et serrées, en épis solitaires aux aisselles des feuilles supérieures et enveloppés chacun d'une sorte d'involucre formé d'un grand nombre de gaines membraneuses; les épillets sont réduits à une seule fleur fertile, qui est accompagnée d'une fleur rudimentaire; la glume et la glumelle sont à deux valves. L'ovaire se termine en un très long style filiforme, indivisé, pendant, à stigmate longitudinal. Les fruits (vulgairement *grains de maïs*) sont assez gros, irrégulièrement arrondis, plus ou moins comprimés, lisses et luisants, jaunes, ou blanchâtres, ou rougeâtres, ou bleuâtres, ou panachés, plus ou moins enfoncés dans les alvéoles de l'axe de l'épi, et disposés sur 8 à 12 rangs serrés, dont l'ensemble forme un cône qui est recouvert par les gaines de l'involucre.

Le maïs, quoique ses noms vulgaires de *blé d'Inde*, *blé de Turquie*, *blé de Guinée* et *blé d'Espagne* sembleraient

indiquer le contraire, est originaire d'Amérique; les aborigènes de cette partie du monde le cultivaient de temps immémorial, et ils ne connaissaient pas d'autre céréale avant l'invasion des Européens. Il paraît que le maïs fut introduit eu Europe peu de temps après la découverte du nouveau continent, et que sa culture était déjà très répandue dans quelques contrées de la France, vers la fin du XVI^e^ siècle.

La culture du maïs est surtout avantageuse dans les climats dont la chaleur, trop intense ou trop continue, ne convient plus aux blés et autres céréales du Nord : aussi ne réussit-elle guère, en Europe, au-delà du 50^e^ degré de latitude; dans toutes les contrées soumises à un hiver plus ou moins prolongé, il importe de n'en faire les semis qu'à une époque assez avancée pour que les gelées printanières ne soient plus à craindre. Certaines variétés sont assez hâtives pour accomplir en deux mois, ou même en 40 à 50 jours, toutes les phases de la végétation. Le maïs vient en toute espèce de terre, pourvu qu'elle soit profonde, bien labourée, et suffisamment amendée; toutefois il préfère les sols légers et un peu humides; de même que toutes les céréales, il épuise promptement le terrain.

Bien que le maïs ne soit pas d'une utilité aussi universelle que le blé ou le riz, il n'en est pas moins une denrée alimentaire de première importance pour beaucoup de nations. Il s'en fait une immense consommation au Mexique, aux États-Unis et dans l'Amérique méridionale. Dans plusieurs départements du sud-ouest de la France, dans le Piémont, et dans d'autres parties de l'Europe méridionale, les paysans vivent principalement de maïs. La farine de ce grain ne peut se conserver au-delà d'une année, et elle n'est pas propre à la panification, à moins qu'on n'y ajoute un tiers de farine de blé : à l'aide de ce mélange, elle fournit un pain sain et de saveur agréable; mais la manière la plus habituelle d'employer cette farine est d'en faire des bouillies, des gâteaux, de la *polenta*, mets favori des Piémontais, etc. Le maïs est une nourriture excellente pour les bestiaux et les oiseaux domestiques, qui engraissent promptement lorsqu'on les soumet à ce régime. En Amérique, on l'emploie à faire de la bière, et on le donne aux chevaux, en place d'avoine. Les feuilles de la plante, soit en vert, soit séchées, fournissent un bon fourrage; les feuilles séchées sur pied, les enveloppes foliacées des épis, sont préférables à la paille de blé ou de seigle, tant pour le remplissage des paillasses que comme litière. On confit au vinaigre les jeunes épis. Les tiges sèches, fendues en éclats, servent en Amérique à la confection de divers ouvrages de vannerie. De même que les jeunes tiges de la plupart des graminées, elles contiennent du sucre; mais ce principe est loin d'y être assez abondant pour en être extrait avec profit. ÉD. SP.

MAISON (*mansio*), *voy.* BATIMENT, HABITATION, APPARTEMENT, ARCHITECTURE, etc.

Ce mot sert encore à désigner l'ensemble de ce qui se rapporte aux affaires domestiques, *une maison bien ordonnée*, *faire les honneurs de la maison*. La maison d'un roi se compose des officiers de la chambre, de la garde-robe, de la bouche, et autres attachés au service personnel du souverain. En France, les troupes spécialement destinées à la garde du roi formaient sa *maison militaire*. Le ministère de la maison du roi est aujourd'hui remplacé par l'intendance générale de la liste civile; mais dans d'autres pays la gestion du domaine de la couronne ou du domaine particulier du prince reçoit encore cette dénomination. Figurément, *maison* signifie race, famille noble et illustre.

Le nom de maison est donné à différents établissements.

MAISON GARNIE, *voy.* HÔTEL.

MAISON D'ÉDUCATION, *voy.* INSTITUTION, PENSION.

MAISON DE JEU, *voy.* JEUX.

MAISON DE PRÊT, *voy.* MONT-DE-PIÉTÉ.

MAISON DE VILLE, *voy.* VILLE.

MAISON D'ARRÊT, DE DÉTENTION, DE FORCE, DE CORRECTION, *voy.* PRISON, PÉNITENTIAIRE (*système*), PEINE et PÉNAL (*système*).

MAISON D'ACCOUCHEMENT, DE REFUGE, *voy.* HOSPICES, ASILES, etc.

MAISON D'ALIÉNÉS, *voy.* FOLIE.

Maison de santé, établissement privé destiné à recevoir, à traiter, les malades, et pourvu d'un personnel et d'un matériel propres à cet usage. La rétribution plus ou moins considérable qu'on paie dans les maisons de santé et l'isolement des malades constituent les différences principales entre ces maisons et les hôpitaux et hospices. *Voy.* ces mots.

Comme les hôpitaux, les maisons de santé sont souvent consacrées d'une manière spéciale à telle ou telle maladie, bien que le plus ordinairement on y reçoive tous les malades qui s'y présentent. Pour la plupart, elles sont sous la direction exclusive d'un médecin dont elles sont la propriété. La disposition et la tenue de ces établissements doivent nécessairement se rapporter, proportions gardées et eu égard à la qualité des personnes, à ce qui s'observe dans les hôpitaux. La commodité, la propreté s'y trouveront réunies à un certain degré d'élégance. En général, il n'y a de maisons de santé que dans les grandes villes, où elles offrent une ressource précieuse et une économie réelle aux étrangers et aux célibataires qui rencontreraient beaucoup de difficultés à se faire soigner chez eux.

Des règlements de police régissent les maisons de santé et obligent ceux qui les tiennent à une certaine responsabilité, surtout en ce qui concerne les aliénés et les détenus auxquels les autorités permettent, pour cause de maladie, d'y passer une partie plus ou moins considérable de leur détention. F. R.

MAISON (Nicolas-Joseph, marquis), maréchal de France, était né à Épinay, près Saint-Denis, le 19 décembre 1770. Fils d'un simple laboureur de la commune des Beauges, à 3 lieues de Chambéry, il n'oublia jamais sa naissance modeste, et M. le duc de Broglie rapporte dans l'éloge du maréchal (à la Chambre des pairs), que Napoléon lui ayant dit un jour qu'il était sans doute de l'ancienne famille de son nom *, Maison répondit : « Non, sire, mon père était paysan. » Le 22 juillet 1792, le jeune Maison partit avec un bataillon organisé pour combattre les Prussiens à la frontière ; il était déjà capitaine à Jemmapes, où il eut le bonheur de reprendre aux ennemis le drapeau d'un bataillon parisien. D'autres preuves de bravoure qu'il don[redacted] dans la campagne de 1793 ne le sauvèrent pas d'une destitution heureusement momentanée. Laissé pour mort sur le champ de bataille de Fleurus, il n'attendit pas son entier rétablissement pour rejoindre l'armée sous les murs de Maëstricht. En 1795 et en 1796, il combattit avec distinction sous les ordres de Bernadotte, dans l'armée de Sambre-et-Meuse. Au passage du pont de Limbourg, blessé grièvement aux yeux, il fut présenté par Jourdan au 88e régiment, en qualité de chef de bataillon. A peine eut-il recouvré la vue, qu'il rejoignit Bernadotte en Franconie ; puis il passa en Italie où il prit part à toutes les actions d'éclat de cette célèbre campagne, jusqu'à la conclusion du traité de Campo-Formio. Le 10 janvier 1799, il fut nommé adjudant-général et premier aide-de-camp de Bernadotte, alors ministre de la guerre, qui lui confia une mission importante à l'armée du Rhin. L'année suivante, Maison combattait en Hollande contre les Austro-Russes, lorsqu'une grave blessure vint l'éloigner pour quelque temps encore du théâtre de la guerre. Après la paix d'Amiens, il reçut le commandement du département du Tanaro ; mais Bernadotte se hâta de le rappeler auprès de lui à l'armée de Hanovre, devenu le premier corps de la Grande-Armée. Dans la campagne de 1805, il eut occasion de se distinguer à Iglau et surtout à Austerlitz. Il fit la campagne de Prusse, en 1806, en qualité de général de brigade, et se couvrit de gloire à Iéna. Chargé de poursuivre Blücher, il parvint jusqu'aux portes de Lubeck, dont il reçut la soumission et dont il fut nommé gouverneur. En 1807, il était chef d'état-major de son corps d'armée, et il assista aux diverses phases de cette campagne, qui se termina par la paix de Tilsitt. L'année suivante, il passa en Espagne, sous les ordres du maréchal Victor, et contribua au gain de la bataille d'Espinosa de Los Monteros (10 novembre). Blessé encore grièvement au

(*) Nous nous bornerons à rappeler ici le comte de Maison, qui, ayant été conduit en Russie par l'émigration, y devint le bienfaiteur des Tatars Nogaïs, qu'il appela à la civilisation. S.

pied droit, devant les murs de Madrid, il se vit forcé de rentrer en France pour se rétablir. Cependant, en 1809, il fut en état d'accompagner le prince de Ponte-Corvo en Hollande et il eut tour à tour le commandement de Berg-op-Zoom et celui de Rotterdam. En Russie, il commanda une brigade d'infanterie du 2e corps, et après l'affaire de Polotzk, il fut fait général de division. Placé, en cette qualité, sous les ordres de Gouvion Saint-Cyr, il fut, pendant la retraite, opposé à Wittgenstein, et fit si bien son devoir sur les bords de la Bérésina, que l'empereur lui conféra le titre de baron sur le champ de bataille. Le 2e corps était sans chef, par suite d'une blessure du maréchal Oudinot. Napoléon en confia le commandement au général Maison ; mais il fut forcé de l'abandonner à Custrin pour revenir encore une fois en France se faire soigner de ses blessures. En 1813, placé dans le 5e corps, sous les ordres de Lauriston, il s'empara de Halle, puis de Leipzig le jour même où l'armée se battait à Lutzen. Redevenu un des acteurs principaux au combat de Bautzen, il délivra une foule de prisonniers français et s'empara de la colonne qui leur servait d'escorte. A la funeste journée de Leipzig, il fut culbuté de cheval et dangereusement blessé, sans pour cela cesser de combattre. Après tant de travaux glorieux, les récompenses ne se firent pas attendre. Nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur le 28 octobre, puis grand'croix de la Réunion, le 21 novembre, il reçut encore, le 22 décembre, le titre de comte de l'empire et le commandement en chef de l'armée du Nord. Au moment de l'invasion, il fut opposé, sur la ligne de l'Escaut, aux Anglais et aux Prussiens réunis. Mais l'ennemi gagnant du terrain, Maison se vit forcé de se concentrer sur Bruxelles et ensuite sur Lille. Cependant il remporta une victoire complète sur le général Thielmann, près de Courtrai, le jour même de l'occupation de Paris. Ayant envoyé le 13 avril, son adhésion au nouveau gouvernement, il fut créé chevalier de Saint-Louis, pair de France, grand-cordon de la Légion-d'Honneur. Commandant de Paris, au moment où l'on reçut la nouvelle du débarquement de Napoléon, il suivit à Gand Louis XVIII, qui, au retour, lui rendit le commandement de la 1re division militaire. Mais dans le procès du maréchal Ney, en se déclarant incompétent dans le conseil de guerre dont il faisait partie, il s'attira une espèce de disgrâce, il fut transféré dans la 8e division militaire, dont le siége est à Marseille. Cependant, le 3 mai 1816, le roi le fit commandeur de Saint-Louis, et le 31 août 1817, il lui donna le titre de marquis. Nommé le 30 septembre 1818, grand-cordon de Saint-Louis, il redevint, en 1819, commandant de la 1re division militaire. Il resta ensuite pendant quelques années en dehors des affaires jusqu'à ce qu'il fut choisi, en 1828, pour commander l'expédition de Morée, qui avait lieu en vertu de la convention des trois puissances intéressées à l'émancipation de la Grèce (*voy.*). On lui confia une armée de 14,000 hommes avec laquelle il mit à la voile à Toulon, le 17 août ; débarqué sur la plage de Coron, il somma Ibrahim-Pacha (*voy.*) de se retirer avec ses troupes, ainsi que son père en avait pris l'engagement dans les conférences d'Alexandrie. Après quelques hésitations, Ibrahim signa, avec le général Maison, le 7 septembre, une convention définitive, et l'embarquement commença aussitôt. Mais le général français ne pouvant obtenir assez vite la soumission de la presqu'île, entra de force dans la citadelle de Navarin, et se fit ouvrir celles de Modon, de Coron et de Patras. Le château de Morée voulut seul faire résistance, mais il capitula après une première attaque. Son but ainsi rempli, Maison ne songea plus qu'à mettre la Morée en état de défense; il s'établit à Navarin et à Coron, et c'est dans cette dernière ville qu'il reçut le bâton de maréchal et l'ordre de revenir en France, au mois de mai 1829. L'année suivante, au moment des événements de juillet, le maréchal Maison siégeait à la Chambre des pairs au rang des défenseurs de la constitution. Aussi fut-il choisi, avec MM. de Schonen et Odillon-Barrot (*voy.*), pour accompagner Charles X jusqu'à Cherbourg. Le 2 novembre, il fut nommé ministre des affaires étrangères, sous la présidence de M. Lafitte, puis, quinze jours après, il fut envoyé en

ambassade à Vienne. En janvier 1833, il changea son poste contre celui de Saint-Pétersbourg, et enfin, le 30 avril 1835, il fut appelé au ministère de la guerre où il resta jusqu'au 19 septembre 1836. Le maréchal Maison vivait depuis quelque temps loin des affaires, lorsqu'il mourut subitement à Paris, le 13 février 1840. D. A. D.

MAISONS (Petites-), nom que l'on donnait à un hospice de la rue de Sèvres, à Paris, où étaient enfermés des insensés. Cet hôpital était originairement une maladrerie dépendante de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. En 1544, l'abbé, cardinal de Tournon, la céda au prévôt des marchands et aux échevins, qui la disposèrent pour y recevoir des pauvres hors d'état de gagner leur vie, de l'un et de l'autre sexe, ainsi que des enfants atteints de la teigne; on y enferma aussi des libertins et des insensés. Plus tard, il n'y eut plus que des vieilles femmes et des fous. La destination spéciale de cette maison fit étendre son nom à tous les hospices d'aliénés. On donnait encore le nom de petites-maisons ou *folies* à des habitations appartenant à des particuliers, où ils allaient jouir de plaisirs secrets et qui furent surtout à la mode du temps de Louis XV. Elles étaient généralement situées dans des quartiers retirés et décorées d'une manière lascive. L. L.

MAISSOUR, *voy.* Mysore.

MAISTRE (Joseph, comte de), un des écrivains les plus remarquables de notre siècle, connu surtout par la vigueur avec laquelle il a systématisé les doctrines de la théocratie et de l'absolutisme, naquit à Chambéry, le 1er avril 1755. Son père était président du sénat de Savoie; et sous ses auspices, il entra, à 20 ans, dans la magistrature. Vers cette époque, il publia un éloge de Victor-Amédée. En 1787, il fut nommé sénateur. L'invasion des Français dans la Savoie, en 1793, le força de se retirer en Piémont; et lorsque, en 1796, le Piémont fut à son tour envahi par l'armée du général Bonaparte, il suivit le roi en Sardaigne, où, trois ans après, les fonctions de régent de la grande-chancellerie lui furent conférées. Déjà, en 1796, il avait publié les *Considérations sur la France*, courte brochure anonyme, qui excita une vive sensation dans toute l'Europe. Cette brochure est digne d'attention en ce qu'elle contient déjà le germe de toutes les idées développées plus tard par l'auteur. La révolution française est pour lui un événement providentiel; elle doit être l'occasion d'une révolution morale et religieuse. Dieu punit pour régénérer; le sacerdoce en France avait besoin d'une régénération : le serment constitutionnel a criblé les prêtres. Il prophétise la restauration; les jacobins ont travaillé pour la royauté; les conquêtes ont été faites pour maintenir l'intégrité du territoire. Sa théorie de l'expiation et de la réversibilité se montre déjà telle qu'il l'a expliquée par la suite. La guerre est une purification; le sang versé par la terreur l'a été en châtiment des crimes de la terre, et en même temps les innocents, enveloppés dans la proscription, ont souffert au profit des coupables. L'apôtre du pouvoir absolu annonce ses principes dans toute leur pureté; pour lui, les droits des peuples ne peuvent être que des concessions du souverain; mais les droits du souverain et de l'aristocratie n'ont ni dates ni auteurs : ils sont primitifs. Enfin, on y trouve cette prédiction : « L'affaiblissement des principes moraux, l'anarchie intellectuelle, l'ébranlement de toute autorité, annoncent, ou qu'il va se former une religion nouvelle, ou que le christianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire. » On conçoit aisément l'effet que durent produire de pareilles idées, énoncées en style simple, mais vigoureux, et d'une chaleur contenue. Après le 18 fructidor, le Directoire publia, parmi les pièces saisies à l'occasion de cette journée, une lettre de félicitation adressée par Louis XVIII à l'auteur des *Considérations*.

De Maistre fut envoyé, en 1803, à Saint-Pétersbourg, comme ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne. Il y publia, en 1810, l'*Essai sur le principe générateur des institutions politiques*. On croit qu'il fut rappelé de Russie par suite de ses liaisons avec les jésuites, dont le prosélytisme catholique avait effarouché l'empereur. Il vint en France après la

restauration, en 1816; et il y donna la traduction du traité de Plutarque, *Sur les délais de la justice divine*. A son retour en Piémont, il fut nommé ministre d'état, et il eut la régence de la grande-chancellerie des états de terre ferme. Ce fut en 1820 qu'il fit paraître son fameux livre *Du Pape*, 2 vol. in-8°. Vers la fin de la même année, il écrivait à son ami M. de Marcellus : « Je sens que ma santé et mon esprit s'affaiblissent tous les jours. *Hic jacet !* Voilà ce qui va bientôt me rester de tous les biens de ce monde. Je finis avec l'Europe; c'est s'en aller en bonne compagnie. » On peut juger par ces mots, qu'il ne se faisait pas illusion sur l'avenir des sociétés européennes. Il mourut le 25 février 1821, quelques jours avant la révolution du Piémont, qu'il pressentait peut-être, mais qui aurait sans doute répandu bien de l'amertume sur ses derniers moments, s'il en eût été témoin.

Un an après sa mort, en 1822, parurent les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 2 vol. in-8°. Le but de cet ouvrage est la justification humaine du gouvernement de la Providence. L'auteur se demande, avec tous les hommes, pourquoi le juste souffre; ce qui le conduit à cette autre question : Pourquoi l'homme souffre-t-il ? c'est la question de l'origine du mal (*voy.*). Le mal est sur la terre; et, selon lui, il y est très justement; et Dieu ne saurait en être l'auteur. Il n'y trouve d'explication possible que le péché originel, pour lequel il faut une expiation. C'est dans ce livre qu'on lit le mémorable éloge du bourreau, purificateur des iniquités humaines, clef de voûte de l'édifice social. Un peu plus loin, on rencontre une comparaison entre le soldat et le bourreau, laquelle est tout à l'avantage du dernier. La guerre est de même providentielle; c'est une des voies par lesquelles s'accomplit cette loi occulte et terrible, qui a besoin du sang humain. Ainsi la terre n'est qu'un immense autel expiatoire, perpétuellement arrosé de sang, où l'homme ne cesse de donner sa vie pour racheter ses crimes.

Cependant cet implacable ennemi de la créature humaine laisse échapper en passant un palliatif aux dogmes formidables de l'imputabilité, de la solidarité, et du péché originel : c'est la réversibilité des douleurs de l'innocence au profit des coupables. Tout comme Dieu a bien voulu accepter les souffrances du Christ, en expiation des péchés du genre humain, ainsi un homme peut acquitter les dettes d'un autre. Ce pardon accordé par l'intercession et pour les mérites d'un autre, n'est qu'une conséquence du dogme de l'innocence payant pour le crime, dogme sur lequel repose le christianisme.

Le livre *Du Pape*, publié avant *les Soirées de Saint-Pétersbourg*, contenait la partie politique des doctrines du comte de Maistre. C'est la réalisation de ses théories théocratiques. A l'aide d'une érudition partiale, il y justifie tous les excès de la chaire pontificale. Le pape est pour lui le pouvoir suprême, régulateur et infaillible. Il y développe les idées déjà émises dans son *Essai sur le principe générateur des constitutions*, qui n'est autre chose que le pouvoir absolu des prêtres, en d'autres termes, la puissance de tout faire appuyée sur l'infaillibilité. Cet ensemble de vues rétrogrades, fortement systématisées, joint à une haine profonde du présent, a fait appeler de Maistre *le prophète du passé*.

Le spectacle de la révolution française éveilla son talent; il l'a poursuivie avec une persévérance infatigable; il l'a attaquée dans tous les sens, par tous les bouts, dans ceux qui l'ont préparée, dans ceux qui l'ont accomplie, dans ceux qui en ont hérité. Il faut voir avec quelle verve il harcelle Voltaire; sa mauvaise humeur contre Locke, et jusque contre Bacon, par cette seule raison qu'ils peuvent être regardés comme les ancêtres de la philosophie du XVIII^e^ siècle. Il avait même laissé un ouvrage posthume, intitulé : *Examen critique de la philosophie de Bacon*, en 2 vol. in-8°, lequel a été publié en 1831. Mais, chose étrange! ce champion si intrépide d'un retour systématique vers l'esprit du passé, est lui-même un esprit indépendant et hasardeux. Cet homme qui veut asservir à la fois les intelligences et les trônes, use largement pour lui-

même de la liberté d'examen; et sans le ton d'âpre conviction qui règne dans ses écrits, on serait tenté de croire que c'est pour sortir de la foule qu'il s'est fait le contradicteur le plus puissant des idées nouvelles. A-D.

MAISTRE (Xavier, comte de), frère cadet du précédent, naquit à Chambéry, en 1764. A 30 ans, il publia cet ingénieux et philosophique badinage qui, sous le titre de *Voyage autour de ma chambre* (Turin, 1794, in-18), obtint en France un succès qui eut de l'écho dans toute l'Europe. — « C'est Sterne, mais Sterne décent », a dit un excellent juge.

Cet écrit n'avait été qu'un délassement pour M. de Maistre, qui, officier dans les troupes sardes, s'était déjà fait connaître comme savant chimiste et très bon peintre de paysage. Les événements politiques vinrent l'arracher, non-seulement à ses travaux, mais à sa patrie. Lorsque la Savoie fut conquise par les armes françaises, il ne se crut point dégagé de ses serments, et il alla demander un asile à la Russie. Accueilli dans cet empire et sous ses drapeaux, il se distingua dans la guerre contre la Perse, et conquit le grade de général-major. Revenu à Saint-Pétersbourg, il s'y maria. A cette époque commence la seconde et la plus brillante période de la carrière littéraire du comte Xavier. Ce fut en 1811 qu'il publia *Le lépreux de la Cité d'Aoste*, cette nouvelle si touchante et si originale. Deux autres compositions ont encore illustré sa plume : *Le Prisonnier du Caucase*, sombre et énergique peinture d'usages et de mœurs qui tranchent si fortement avec les nôtres; et *Prascovie*, cette intéressante histoire du dévouement filial d'une jeune Sibérienne. C'est au sein de sa patrie, où il avait pu revenir en 1817, que M. le comte Xavier de Maistre a tracé ces deux derniers tableaux, et l'on doit regretter que les agitations de sa vie ne lui aient pas permis de les multiplier.

Le Lépreux y avait été réimprimé en 1817, à la suite du *Voyage autour de ma chambre*. Plus tard a paru (Paris, 1825, 3 vol. in-18) une édition complète des œuvres du comte X. de Maistre, puis une autre en 2 vol. in-8°.

L'auteur, aujourd'hui presque octogénaire, membre depuis longtemps de l'Académie des Sciences de Turin, conserve, dit-on, encore en portefeuille quelques écrits sur la chimie et la peinture, ainsi que des poésies qui ne sont point, à ce que l'on assure, inférieures à l'originalité et au piquant de sa prose. M. O.

MAITRE (du latin *magister*), celui qui commande, qui domine, de droit ou de fait, celui qui a la propriété d'une chose, qui a des sujets, des domestiques, des esclaves; ou bien simplement celui qui est le premier parmi ses compagnons, et qui peut s'en faire obéir. Ce mot se dit en outre de celui qui enseigne quelque art ou quelque science, ou qui est savant, expert dans un art, comme les grands peintres, les grands musiciens. En France, les avocats, les avoués et les notaires prennent le titre de maître, nominativement attaché à certaines charges, comme celles de maîtres des requêtes au conseil d'état (*voy.* ce mot et Requêtes), de maîtres des comptes (*voy. Cour des* Comptes). Les maîtres de chapelle sont chargés de diriger la musique dans une église ou dans une chapelle particulière. Il y avait autrefois à la cour de France, comme il y a encore dans les pays étrangers, des maîtres des cérémonies, de la garde-robe, et autres, soumis souvent à un fonctionnaire supérieur qui avait le titre de *grand-maître*. L'Université (*voy.*) de France est aussi régie par un grand-maître. Le *maître-ès-arts* était celui qui avait pris un certain grade dans une université (*voy.* Degrés, Magister, *Arts* Libéraux, etc.); pour tous les autres maîtres employés dans l'enseignement, *voy.* Instituteur, Écoles, Pension. On donnait jadis le nom de maître à celui qui, après avoir été apprenti, puis compagnon, et avoir fait preuve de capacité en produisant ce qu'on appelait le *chef-d'œuvre*, était reçu avec les formes ordinaires dans quelques corporations d'arts et métiers, et avait seul le droit d'occuper des ouvriers de son état (*voy.* Maîtrises). Enfin, on donne aussi le nom de maître et de grand-maître aux chefs de certains ordres militaires et de chevalerie (*voy.* Malte, Teutonique, Templiers, etc.); leur autorité

s'appelle *maîtrise* ou *grande-maîtrise*. L'ordre Teutonique avait son grand-maître qui était le suzerain d'un simple maître en Livonie, etc. X.

Le Maître d'équipage est, ainsi que l'indique son nom, le chef immédiat de l'équipage et en même temps le premier grade de la *maistrance* ou le premier sous-officier. Il prend le pas sur tous les autres maîtres et c'est à lui que revient de droit le commandement du bâtiment en cas d'extinction des officiers composant l'état-major. Incorporé dans les équipages de ligne, son grade correspond à celui d'adjudant-sous-officier, dont il porte les épaulettes. Son insigne distinctif est un sifflet d'argent, muni d'une chaînette de même métal qui le tient suspendu à sa boutonnière. Bien que sur un bâtiment de haut bord, il y ait plusieurs officiers mariniers qui portent le titre de maîtres, comme les maîtres charpentier, calfat (*voy.*), voilier, canonnier, cependant en raison de la suprématie et de l'étendue de ses fonctions, le maître d'équipage est ordinairement désigné à bord sous le nom par excellence de *maître*. Ses fonctions sont aussi nombreuses qu'importantes ; sauf les objets qui concernent exclusivement les spécialités de ses collègues, elles embrassent tous les détails de l'installation et de la manœuvre (*voy.* ces mots) du bâtiment. Il transmet à l'équipage les ordres de l'officier et préside à leur accomplissement. Il organise le travail, le distribue, le dirige et exerce une haute surveillance sur les ouvrages qu'il confie à ses subordonnés. Le gréement et tous ses accessoires sont particulièrement dans ses attributions. Dans les grandes occasions, comme un appareillage ou un branle-bas de combat (*voy.* ces mots), son poste est au pied du grand mât, d'où son sifflet porte dans toutes les directions les ordres du commandant. Cap. B.

MAITRISES. Nous avons déjà parlé des maîtrises au mot Corporation ; elles n'étaient, dans l'origine, qu'un moyen de constater l'individualité régulière des chefs d'ateliers et d'entreprises. Peu à peu elles s'arrogèrent des droits, et le gouvernement leur en reconnut d'autres. Pour parvenir à une maîtrise, il fallait d'abord remplir certaines conditions, s'astreindre à des règles fixes, ainsi qu'à un temps d'épreuve assez long et payer un droit souvent assez fort. C'était parmi les maîtres que se choisissaient les arbitres (*voy.* Jurande), chargés d'éclaircir les cas litigieux dans chaque corporation. De là sont venus sans doute les capitouls, les consuls, etc. Les maîtres étaient aussi dépositaires des règlements particuliers, à l'aide desquels se gouvernaient tous les métiers, et ils étaient astreints à les faire observer fidèlement. Turgot (*voy.*) fit tous ses efforts pour supprimer les maîtrises ; mais ce fut le 17 mars 1791 seulement que l'Assemblée constituante les abolit complétement. Depuis cette époque, elles ont entièrement disparu du sol français. C'était un privilége donné à l'aisance et à la routine sur le travail et l'intelligence. L'ouvrier le plus habile, le plus probe, le plus laborieux, l'inventeur le plus ingénieux, l'auteur des plus heureuses découvertes ne pouvait parvenir à se produire, faute d'un brevet de *maître* (*voy.*), et des tracasseries de toute sorte pouvaient arrêter l'essor du génie. Rien n'était plus contraire aux vrais principes de l'industrie qui vit de liberté, aux vrais intérêts des consommateurs merveilleusement servis par la concurrence, que les maîtrises limitaient souvent, et limitent encore dans plusieurs pays, outre mesure. D. A. D.

MAITTAIRE (Michel), critique et bibliographe distingué, naquit en France, en 1668, de parents qui professaient la religion réformée. La révocation de l'édit de Nantes les ayant forcés de chercher un asile en Angleterre, Maittaire y fit ses études et obtint, en 1695, une place de professeur dans l'école de Westminster, à Londres. Il mourut dans cette ville, le 7 août 1747. On lui doit un grand nombre de bonnes éditions de classiques latins et grecs. Parmi les ouvrages de sa propre composition, tous publiés à Londres, nous citerons les suivants : *Marmora Oxoniensia* (voy. *marbres d'*Arundel), 1732, in-fol. ; *Annales typographici, ab artis inventæ origine ad* 1557 (*cum appendice ad annum* 1664), La Haye, Amst. et Londres, 1719-41, 4 tom. ou 9 vol. in-4° ; *Græcæ linguæ*

dialecti, 1706; nouv. édit. de Sturz, Leipz., 1807; *Opera et fragmenta veterum poetarum lat.*, Londres, 1713, 2 vol. in-fol.; *Stephanorum historia*, *ib.*, 1709, in-8°; *Historia typographorum aliquot parisiensium vitas et libros complectens*, *ib.*, 1717, in-8°. Z.

MAJESTÉ (de *majestas*, grandeur), titre qu'on donne aux têtes couronnées. Il n'y a d'exception à cet égard aujourd'hui que pour les souverains qui sont en dehors du système européen : ainsi, quoiqu'on dise Sa Majesté (en russe *yévo vélitchestvo*, sa grandeur) l'Empereur de Russie, on ne qualifie que de *Hautesse* (*voy.*) le padichah ou empereur des Othomans; mais cette distinction, établie par l'usage, est plus nominale que réelle. Pour les empereurs, il est d'usage de joindre à la qualification de Majesté l'épithète *impériale* (S. M. I.); celle de *royale*, en parlant des rois, ne s'emploie que dans certaines langues; mais n'est pas usitée en français. Quelquefois on y ajoute encore d'autres épithètes, telles que *most gracious* (très gracieuse) en Angleterre, *Allerhœchste* (très haute) en Allemagne, *Kaiserlich-Kœnigliche* (impériale et royale) en Autriche. Le titre de *Majesté catholique* a été donné par la cour de Rome aux souverains d'Espagne; celui de Majesté *très chrétienne* aux rois de France; *très fidèle* aux souverains de Portugal; *apostolique* à ceux de Hongrie. Ces titres se sont conservés dans le langage de la chancellerie.

Avant de devenir un titre d'honneur, le mot de Majesté s'employait pour exprimer la qualité de tout ce qui était revêtu d'un caractère de grandeur propre à inspirer le respect : la majesté de Dieu, des lois; c'est dans ce sens que l'on disait à Rome : la majesté du peuple, du sénat, du dictateur, du consul; et, lorsque le souverain pouvoir eut passé dans les mains d'un seul, la majesté du prince, *Majestas Augusti*, *Majestas divinæ domûs*. Plus tard, les empereurs d'Allemagne furent seuls honorés du titre de Majesté; les autres souverains de l'Europe étaient simplement qualifiés d'Altesse ou Hautesse (*Altitudo*), de Magnitude (*Magnitudo*), de Celsitude (*Celsitudo*), etc., titres qui variaient suivant les langues des divers peuples.

Cependant on trouve souvent ce titre donné par honneur aux souverains pontifes, aux cardinaux, aux archevêques et même à de simples barons : c'est ainsi que Philippe de Bourgogne est appelé Majesté par les Gantois (1453). Louis XI, selon les uns, et Henri II, selon d'autres, fut le premier roi de France qui prit le titre de Majesté. Dans le traité de Cambrai (1529), le titre de Majesté n'est donné qu'à l'empereur Charles-Quint. Dans celui de Crespy (1544), Charles-Quint est appelé Majesté impériale et François Ier Majesté royale. Les titres de Majesté très chrétienne et Majesté catholique se trouvent pour la première fois dans le traité de paix de Cateau-Cambrésis (1559). En Angleterre, les souverains prenaient le titre de Sa Grâce, Sa Hautesse, Son Altesse (*His Grace*, *His Highness*); ce n'est que depuis Élisabeth que le titre de Majesté a définitivement prévalu. Em. H-G.

Crime de Lèse-Majesté. Dans notre ancienne législation, on distinguait : 1° le crime de *lèse-majesté divine*, qui était une offense commise envers Dieu (comme l'apostasie, l'hérésie, le sacrilége, le blasphème, etc.), puni plus ou moins sévèrement, et même quelquefois du dernier supplice; et 2° le crime de *lèse-majesté humaine*, qui était l'attentat commis contre le souverain ou contre l'état. On distinguait, relativement au crime de lèse-majesté humaine, plusieurs chefs ou degrés, qui rendaient le crime plus ou moins grave. Le crime de lèse-majesté humaine, au premier chef, était l'attentat contre le souverain, les enfants de France, et les conspirations contre l'état. La désertion à l'extérieur, les injures dites au souverain, ou la rébellion à ses ordres, l'embauchage, l'usurpation des pouvoirs publics, etc., constituaient le crime de lèse-majesté humaine au second chef.

Le Code pénal de 1810 (art. 86) nommait crime de lèse-majesté et punissait de la peine du parricide l'attentat contre la vie ou la personne du souverain; mais lors de la révision de ce code, en 1832, l'expression de lèse-majesté a été effacée; elle subsiste, au contraire, dans les codes de la plupart des autres nations

européennes. Quant au crime de lèse-majesté divine (*voy.* Sacrilége), il a disparu de notre législation moderne, qui punit néanmoins l'outrage fait publiquement envers la morale religieuse ou les ministres d'un culte autorisé par la loi. E.R.

MAJEUR, *voy.* Mode (mus.).

MAJEUR (lac), appelé par les Romains *Verbanus*, situé en partie dans le royaume Lombardo-Vénitien, et en partie dans le canton suisse du Tessin. Il est traversé par la rivière du Tessin et a une longueur d'environ 15 lieues sur 1 à 2 $\frac{1}{2}$ de large. Il reçoit plusieurs torrents des Alpes, et communique avec le lac de Lugano situé à l'est du lac Majeur. Ses bords présentent une belle végétation et un grand nombre de villes et de villages parmi lesquels on remarque en Italie Arona, Angera, Intra et Canobbio, et en Suisse, Locarno auprès de l'embouchure de la Maggia. Des bateaux à vapeur le traversent d'une extrémité à l'autre. On sait qu'au sein du lac Majeur sont situées les îles Borromées (*voy.*), appartenant à la famille de ce nom qui autrefois possédait aussi une grande partie de ses bords. *Voir* le *Voyage pittoresque aux trois lacs* (nom sous lequel on comprend les lacs Majeur, de Lugano et de Come). D-g.

MAJEURE (log.), *voy.* Syllogisme et Conséquence.

MAJORAT, substitution perpétuelle qui passe dans une famille de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et est affectée à un titre de noblesse héréditaire. Elle est nommée *majorat*, parce qu'elle est établie en faveur de ceux qui sont *majores natu*. Le même mot désigne aussi la propriété qui est frappée de substitution.

Les majorats, institution du moyen-âge, étaient en usage dans tous les pays autrefois régis par le droit féodal. En France, ils avaient été abolis par les lois de l'Assemblée constituante; mais lorsque le gouvernement impérial voulut créer une noblesse nouvelle, son premier soin fut de rétablir les majorats. Ce fut par suite de cette mesure que, le 3 septembre 1807, l'on ajouta à l'art. 896 du Code civil, qui proscrivait d'une manière générale les substitutions, un paragraphe conçu en ces termes : « Néanmoins, les biens libres, formant la dotation d'un titre héréditaire, que l'empereur aurait érigé en faveur d'un prince ou d'un chef de famille, pourront être transmis héréditairement, ainsi qu'il est réglé par l'acte impérial du 30 mars 1806 et par le sénatus-consulte du 14 août suivant. »

On trouve dans le décret d'organisation des majorats, du 1er mars 1808, ces paroles remarquables : « L'objet de cette institution a été non-seulement d'entourer notre trône de la splendeur qui convient à sa dignité, mais encore de nourrir au cœur de nos sujets une louable émulation, en perpétuant d'illustres souvenirs et en conservant aux âges futurs l'image toujours présente des récompenses qui, sous un gouvernement juste, suivent toujours les grands services rendus à l'état. »

Il y a deux espèces de majorats : le majorat *de propre mouvement*, formé de biens donnés par le prince, et le majorat *sur demande*, qu'un chef de famille est autorisé à former de ses propres biens.

Sous un autre point de vue, le majorat est constitué *pour la pairie* ou *hors de la pairie*. Le premier devait être d'un revenu net de 50,000 fr. pour un duc, de 20,000 fr. pour un marquis ou un comte, et de 10,000 fr. pour un vicomte ou un baron. Le majorat hors de la pairie devait être d'un revenu net de 10,000 fr. pour un marquis ou un comte, et de 5,000 fr. pour un vicomte ou un baron (décret du 1er mars 1808, ordonnances des 25 août 1817 et 10 février 1824). Il n'y a point de majorat de chevalier.

Les biens qui forment les majorats sont inaliénables; ils ne peuvent être engagés ni saisis, excepté pour certaines créances privilégiées (décret du 1er mars 1808, art. 52). Le majorat s'éteint avec la descendance masculine et légitime du titulaire qui a fourni les biens. Ces biens deviennent libres dans la succession du dernier titulaire, et sont recueillis par ses héritiers.

Depuis 1830, il n'a pas été établi de majorats en France, et même une loi du 12 mai 1835 a décidé : 1° que toute institution de majorats serait interdite à l'avenir; 2° que les majorats fondés jusqu'à

ce jour avec des biens particuliers ne pourraient s'étendre au-delà de deux degrés, l'institution *non comprise*; 3° que le fondateur d'un majorat pourrait le révoquer en tout ou en partie, ou en modifier les conditions; que néanmoins il ne pourrait exercer cette faculté s'il existait un appelé qui eût contracté, antérieurement à la loi, un mariage non dissous, et dont il fût resté des enfants. En ce cas, le majorat doit avoir son effet restreint à deux degrés, ainsi qu'il vient d'être dit; 4° enfin, que les dotations ou portions de dotations, consistant en biens soumis au droit de retour en faveur de l'état, continueraient à être possédées et transmises conformément aux actes d'investiture, et sans préjudice des droits d'expectative ouverts par la loi du 5 décembre 1814.

Comme on le sent, cette loi a pour effet de diminuer chaque jour le nombre des majorats en France; mais en Angleterre, en Allemagne et dans d'autres pays, aucune atteinte de ce genre n'a encore été portée à cette institution. E. R.

MAJORDOME, du latin *major domûs* (*voy.* MAIRES DU PALAIS), mot qui signifie maître d'hôtel. On l'emploie en parlant des officiers qui servent en cette qualité à la cour de Rome, dans les autres cours d'Italie et en Espagne. Z.

MAJORITÉ, pluralité des votants, des suffrages dans une assemblée délibérante. On appelle majorité *absolue* celle qui est formée de la moitié des voix plus une, et majorité *relative* celle qui dépend simplement de la supériorité des voix obtenues par un des concurrents. X.

MAJORITÉ, état de celui qui est majeur (du latin *major*), c'est-à-dire qui a l'âge fixé par la loi pour jouir de ses droits et contracter valablement.

En France, sous l'ancien régime, on distinguait la majorité *féodale*, la majorité *coutumière* et la majorité *parfaite*. La première était la majorité exigée par les coutumes pour que le vassal pût porter la foi et hommage (*voy.*) à son seigneur. La seconde était une sorte d'émancipation (*voy.*) que l'on acquérait à un certain âge, également déterminé par les coutumes, et qui conférait la capacité d'administrer ses biens, de disposer de ses meubles et d'ester (*voy.*) en jugement. La majorité parfaite, celle qui correspond à notre majorité actuelle, n'était atteinte, dans la plus grande partie de la France, qu'à 25 ans, ce qui était conforme aux dispositions du droit romain. En Normandie, on était majeur à 20 ans.

La loi du 20 septembre 1792 et, après elle, le Code civil, ont fixé uniformément la majorité, pour l'un et l'autre sexe, à 21 ans accomplis. A cet âge, dit l'art. 488, on est capable de tous les actes de la vie civile, sauf les restrictions portées au titre du mariage et à celui de l'adoption (art. 148, 346).

Le roi est majeur à 18 ans.

Il n'est ici question que de la majorité *civile*. Il existe des conditions d'âge particulières pour l'exercice des droits politiques, tels que ceux de juré, d'électeur, et pour l'admission aux diverses fonctions publiques. *Voy.* MINORITÉ. E. R.

MAJORQUE ou MAIORQUE (*Majorca* ou *Mallorca*), la plus grande des îles Baléares (*voy.* ce nom) qui donnait anciennement son nom à un royaume. Elle a plus de 140,000 hab., sur une superficie de 63 milles carr. géogr. *Palma*, sa capitale, port fortifié avec 29,000 hab., est le siége du capitaine général de la province de Majorque qui comprend toutes les îles Baléares, d'un évêché, d'une université, etc. On y trouve un autre port, Alcudia, qui a servi de prison d'état. Majorque a été prise sur les Maures, en 1229, par Jacques 1^er^, roi d'Aragon. Z.

MAKI (*lemur*), genre de mammifères qui a servi de base à la famille des *lémuriens*, et qui comprend de petits quadrumanes aux formes grêles et allongées, à queue très longue et touffue, à tête pointue, d'où leur est venu le nom de *singes à museau de renard*. Ils ont, comme les singes, les 4 pouces bien développés et opposables aux autres doigts, mais leurs membres postérieurs sont plus longs. Les makis, animaux crépusculaires, se nourrissent d'insectes, de petits oiseaux et de fruits. Comme tous les quadrumanes, ils ont une grande agilité dans leurs mouvements, et vivent sur les arbres, en troupes composées de 30 à 40 individus. Leur voix est une sorte de rugissement.

Les *makis proprement dits* sont tous

originaires de Madagascar, où ils remplacent les singes. On en connaît plusieurs espèces, le *vari*, le *mococo* (*l. catta*) le *grand* et le *petit mongous*, etc. On voit parfois des makis dans nos ménageries, mais ils y souffrent du froid. D'un naturel doux et sociable, on les apprivoise facilement, et ils témoignent leur affection par des caresses. C. S-te.

MAKRIZI, mot qui sert ordinairement à désigner un célèbre écrivain arabe du xv^e^ siècle de notre ère, n'est qu'un titre dérivé de Makriz, bourg aux environs de la ville de Baalbek, en Syrie, d'où la famille de cet écrivain tirait son origine. Aussi les Arabes écrivent ce titre avec l'article, et disent *Almakrizi*. Le véritable nom de cet auteur, c'est-à-dire le nom qu'il reçut, soit à sa naissance, soit à sa circoncision, était Ahmed; son père se nommait Ali; pour lui, il adopta, lorsqu'il obtint ses grades universitaires, le titre de *Taki-eddin* (celui dont la religion est pure).

Makrizi naquit au Caire, vers l'an 1360, et se livra de bonne heure aux études qui ont plus tard fait sa gloire. Il apprit successivement la jurisprudence qui, pour les musulmans, est ce qu'est pour nous le droit canon, les traditions religieuses et historiques, en un mot, tout ce qui s'enseignait alors au Caire, y compris l'astrologie et les sciences occultes. Au nombre des personnes dont il rechercha les leçons était Ibn-Khaldoun (*voy.*), dont il tira l'horoscope et à qui, disent ses biographes, il prédit une partie de ce qui lui arriva.

Makrizi fut d'abord employé dans les bureaux de la chancellerie, où il était chargé de copier les lettres émanées du sulthan. Il fut ensuite revêtu à plusieurs reprises des fonctions de *mohtassib*, qui consistaient à surveiller le poids et la valeur des objets vendus dans les marchés. Il remplit également les fonctions de *khatyb* dans la mosquée d'Amrou, et celles d'imam dans la mosquée de Hakem, d'inspecteur et de lecteur de traditions dans un collége. De plus, il fut envoyé à Damas où on lui confia l'administration de certaines fondations pieuses, notamment de l'hôpital; il y exerca aussi le haut enseignement dans divers colléges; on lui offrit même la charge de cadi de Damas; mais il la refusa. Il s'en retourna au Caire, pour vivre dans la retraite, et mourut dans cette capitale au commencement de l'année 1442. Voici le portrait que fait de notre auteur l'historien Aboul-Mahassen, qui avait étudié sous lui : « Makrizi était un imam d'une érudition vaste et variée; il a écrit immensément de sa propre main; il a fait des extraits choisis et a recueilli des choses utiles et intéressantes. Il a joui, de son vivant et après sa mort, d'une grande réputation dans la connaissance de l'histoire et dans d'autres sciences, en sorte que son nom est comme passé en proverbe, etc. »

Makrizi est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages; on en peut voir la liste dans le premier volume de la *Chrestomathie arabe* de M. Silvestre de Sacy. La plupart de ces ouvrages sont relatifs à la géographie et à l'histoire de l'Égypte sous la domination musulmane; il n'y règne pas toujours une critique judicieuse, mais on y trouve un grand nombre de passages d'écrits qui ne nous sont point parvenus, et c'est là surtout qu'ont été puisés les renseignements qui, depuis l'expédition française, ont jeté tant de jour sur l'état moderne de l'antique monarchie des Pharaons. Voici l'indication des principaux ouvrages de Makrizi : 1° *Ketab almevaidh oual-itibâr fi dzikr alkhithath oual-atsar*, ou Livre des avertissements et des sujets de réflexion, au sujet des anciennes divisions territoriales et des monuments de l'antiquité. C'est une description topographique et historique du Caire et du reste de l'Égypte, en plusieurs volumes. M. Silvestre de Sacy en a inséré quelques fragments, texte arabe, traduction française et notes, dans sa *Chrestomathie arabe*. 2° *Ketab alsolouk fi marifati doual almolouk*, ou Introduction à la connaissance des dynasties des princes; c'est une histoire de l'Égypte, procédant année par année, depuis l'avénement du grand Saladin, dans la dernière moitié du xii^e^ siècle, jusqu'au temps où écrivait l'auteur. Cet ouvrage, qui se compose également de plusieurs volumes, est moins répandu que le premier; mais on le trouve à la Bibliothèque royale de Paris. L'auteur de cet article en a extrait

la partie qui se rapporte aux guerres des croisades, et l'a insérée dans ses *Extraits des historiens arabes des guerres des croisades*, Paris, 1829. M. Quatremère publie en ce moment la partie qui commence à l'avénement des sulthans mamelouks, au milieu du XIII^e^ siècle; cette publication se fait à Paris aux frais du comité de traduction de Londres : le premier volume a paru, sous le titre de *Histoire des sulthans mamelouks de l'Égypte, traduite en français et accompagnée de notes philologiques, historiques et géographiques*, in-4°. Ce volume, du reste, renferme divers passages qui déjà avaient été publiés par l'auteur de cet article. Makrizi avait composé de plus une histoire de l'Égypte, depuis la conquête arabe, sous le khalife Omar, jusqu'à l'arrivée des khalifes fatimides; elle était suivie d'une histoire particulière des khalifes fatimides jusqu'à Saladin. Ces deux ouvrages qui, réunis au premier, auraient formé une chaîne non interrompue depuis l'invasion musulmane jusqu'au XV^e^ siècle, ne nous sont point parvenus. Makrizi avait également entrepris une histoire de tous les personnages considérables qui ont séjourné ou au moins passé en Égypte : elle devait former 80 volumes, mais elle n'a probablement pas été achevé; la Bibliothèque royale en possède un volume de la main même de l'auteur, et de plus un recueil de petits traités de Makrizi. Parmi ces écrits nous signalerons : 1° un traité des monnaies musulmanes; 2° un traité des poids et mesures des musulmans : ces deux traités ont été publiés en arabe et en latin par Olaüs Tychsen, ensuite en français, d'une manière plus exacte, par M. Silvestre de Sacy, dans le *Magasin encyclopédique;* 3° un traité des principautés que les musulmans ont formées au milieu des provinces chrétiennes de l'Abyssinie. Ce traité, publié en arabe et en latin, par Rinck, Leyde, 1790, in-4°, fut composé à la Mecque, en 1436, dans un des pèlerinages de Makrizi à la Kaaba; l'auteur fit usage des renseignements que lui fournirent les pèlerins musulmans des côtes occidentales de la mer Rouge et du Zanguebar. R.

MAL, *voy.* BIEN.

Le mal existe sur la terre, il y est trop apparent pour qu'il soit possible de le nier : le mal physique, ou la souffrance; le mal moral, ou le vice, le crime, et, dans la langue de la religion, le péché. D'où vient le mal? Il ne peut venir de Dieu, dit-on, car tout ce que fait un être parfait comme lui, doit être bien. Oui, tout ce que fait Dieu doit être bien, en ce sens que tout ce qu'il fait doit avoir sa raison, et doit être approprié à sa fin. Si donc il se trouvait que le mal physique ou le mal moral eussent leur raison, et fussent appropriés à une fin déterminée, s'ils entraient dans l'ensemble des choses, comme un des éléments de l'ordre général et de l'harmonie universelle, alors, en quoi serait-il attentatoire à la dignité de Dieu de dire que le mal est son ouvrage comme tout ce qui se fait dans le monde?

D'abord, qu'est-ce que le mal? tâchons de faire une analyse exacte de cette idée, ou plutôt un inventaire complet des phénomènes divers compris sous la dénomination commune de *mal*. Pour commencer par ce qu'on appelle les *désordres physiques*, les tremblements de terre, les éruptions des volcans, les tempêtes, les ouragans, les poisons, les animaux malfaisants, jusqu'à quel point sommes-nous autorisés à les considérer comme des désordres? Ne serait-il pas bien téméraire à nous de décider ce que sont toutes ces choses dans l'économie générale de l'univers? Qui de nous a pénétré dans les profondeurs de la création, et a compris tous les desseins du Créateur? Savons-nous ce qui est bien ou mal, par rapport au grand tout? Pour l'intelligence humaine, l'ordre, appliqué à la nature, est un arrangement dont nous saisissons la régularité et le dessein : or, pouvons-nous nous flatter de connaître si bien l'universalité des choses, que rien ne nous échappe de son organisation? Pour juger si en effet il y a désordre dans la nature, telle que nous la voyons, il faudrait d'abord comprendre dans toute son étendue le système du monde tel qu'il existe, et de plus, être capable de décider si un autre ordre de choses était possible. Or, une telle prétention dans l'esprit de l'homme serait à *coup sûr* déraisonnable. De ce que nous n'apercevons pas toutes les lois par les-

quelles ces phénomènes se rattachent à l'ordre régulier, nous ne sommes pas autorisés à conclure que ces lois n'existent pas. Ne voyons-nous pas, par exemple, que ce qui est poison pour une espèce, est aliment pour une autre ?

Mais quoi que puissent être ces phénomènes en eux-mêmes, nous pouvons dire du moins que, par le côté qui nous touche, les maux dont ils nous menacent, et contre lesquels l'homme a à lutter, sont autant de motifs pour lui d'exercer sa prévoyance et d'aiguillonner son industrie. En effet, pour l'homme comme pour le monde, le mal est la condition du bien; il dérive nécessairement de la constitution même de notre nature. C'est de la sensibilité, source de tous nos plaisirs, que résulte la souffrance; par cela seul que l'homme est sujet au plaisir, il est également sujet à la douleur; les sources de l'un sont aussi les causes de l'autre. L'enfant souffre dès qu'il est sorti du sein de sa mère, et dès lors ses cris attestent sa souffrance : il pleure, ce futur dominateur du monde, et il risquerait de mourir mille fois, sans les trésors de sollicitude que recèle le cœur maternel. Cette souffrance est-elle le pur effet d'un caprice cruel de son auteur? n'y aurait-il pas plutôt une intention prévoyante, dans cet appel à la pitié, en faveur d'une frêle créature qui n'a que ses pleurs pour avertir de ses besoins? L'enfant grandira; mais à peine commencera-t-il à affermir ses pas chancelants, il lui arrivera mainte fois de tomber, de se heurter; des contusions, des blessures, fruits de son inexpérience, seront autant d'avertissements sévères par lesquels il fera connaissance avec le monde extérieur. Les premiers besoins physiques qui se font sentir à lui ont pour but de le contraindre à pourvoir à sa subsistance, et à tous les soins qu'exige sa conservation. La souffrance est un mobile sans lequel il se serait endormi dans l'insouciance; le chaud et le froid, la faim et la soif, sont des stimulants qui déterminent l'homme à sortir de lui-même; ce sont les premiers ressorts de son activité. Pour qu'il développât ses facultés, il fallait qu'il y fût poussé par des besoins, et que la crainte de la douleur fût pour lui un motif toujours présent de prévoir, d'agir, de se défendre contre les maux qui le menacent. Ainsi, lors même que ce qu'on appelle mal physique n'aurait d'autre effet que de solliciter l'homme au travail, le mal physique rentrerait par là dans le plan général de la création; ce serait une des mille preuves des vues bienfaisantes de la Providence sur notre espèce.

Si nous poursuivions cette histoire de la vie humaine dans toutes ses phases, nous trouverions à chaque époque des besoins à satisfaire, un malaise qui résulte de ces besoins, et des leçons analogues données à l'homme, soit par les objets extérieurs, soit par ses semblables, dans l'intérêt de son bien-être ou de son amélioration. Que serions-nous, en effet, sans les obstacles de tout genre qui, depuis le berceau jusqu'à la tombe, sont semés sur notre passage? La souffrance est le plus habile de nos maîtres; le burin aigu de la douleur est celui qui grave le plus profondément dans notre âme les leçons de l'expérience. La mémoire et la prévision tourmentent prodigieusement les hommes; mais vaudrait-il mieux qu'elles leur eussent été refusées, et qu'ils eussent été créés incapables de se souvenir et de prévoir, c'est-à-dire dénués d'intelligence. La mort même, citée souvent comme le plus grand des maux, est la fin nécessaire de tout être créé, et la condition de la vie et de la reproduction. Pour le développement d'un être et d'une espèce perfectibles, engagés dans une lutte interminable avec la nature, ces épreuves laborieuses étaient un moyen d'éducation, et comme la condition indispensable du long apprentissage auque ils sont soumis.

Quant au *mal moral*, il est en effet l'ouvrage de la liberté de l'homme; mais Dieu ne l'a permis que parce qu'il voulait que l'homme fût un être libre et moral, et il ne pouvait devenir un être libre et moral, qu'avec la possibilité de faillir. Y aurait-il vertu, si le vice n'était possible? La vertu n'est donnée à l'homme qu'à la condition de se vaincre. Dieu l'a fait capable de choisir : il est sollicité par des passions, par des penchants, dont l'attrait est puissant sur lui; en même temps, il est doué de raison (*voy.*) et capable de

comprendre l'obligation qui lui est imposée, de soumettre ses penchants à la règle de la loi morale. En un mot, il a été mis en ce monde pour faire acte de liberté (*voy.* ce mot).

Concluons donc que le mal physique et le mal moral sont dans la nature des choses, qu'ils font partie intégrante de l'ordre universel, et qu'ils sont, dans l'état actuel du genre humain, une des conditions de son existence.

Mais de plus, entre le mal moral et le mal physique, l'homme entrevoit une liaison étroite, une dépendance nécessaire. Le vice et le crime amènent infailliblement la souffrance à leur suite, et l'homme conçoit qu'il doit en être ainsi; l'idée du juste qu'il trouve en lui-même le porte irrésistiblement à tirer cette conclusion.

Observons avec soin ce nouveau caractère du mal. Ici, la souffrance devient le châtiment du crime, c'est une expiation de la loi morale violée; la justice divine s'exerce déjà, même en ce monde. Oui, il y a une vérité profonde dans cette harmonie préétablie, aperçue entre le mal moral et le mal physique, entre le péché et la douleur. C'est une application forcée, irrésistible, du principe de mérite et de démérite. Cependant, regardons-y de près; craignons d'outrer même la vérité. Toute souffrance est-elle un châtiment? tout mal physique est-il une conséquence du mal moral? C'est ce qu'on a prétendu dans un certain système : toute douleur est devenue une expiation. L'expiation (*voy.*), doctrine vraie, lorsqu'on la contient dans une certaine mesure, devient fausse lorsqu'on l'exagère.

Pour expliquer ce fait de l'existence du mal, pour remonter à son origine, on a produit des dogmes et des systèmes qu'il convient de soumettre à un examen sévère, parce que ces dogmes et ces systèmes ont donné des solutions très diverses aux questions de la destinée de l'homme et de la Providence divine, les deux points sur lesquels il nous importe le plus d'avoir des idées arrêtées. Ces divers systèmes sont nés de l'impossibilité apparente de concilier l'existence du mal avec la bonté de Dieu. Les uns, partant de l'existence du mal, en ont fait une objection contre la bonté divine, et ont nié la Providence (*voy.*). Les autres, partant de la bonté de Dieu et de la Providence, l'ont jugée inconciliable avec l'existence du mal, et par conséquent ils ont nié le mal; ils ont dit : Tout est bien, car tout dans l'univers est l'ouvrage de Dieu : donc le mal n'existe pas. Aux premiers, dont la thèse est à peu près celle de l'athéisme (*voy.*), nous avons répondu, dans la première partie de cet article, en montrant que l'existence du mal entre dans les plans de la Providence, et qu'elle n'exclut pas la bonté de Dieu. Le système des seconds est l'optimisme (*voy.*), mais entendu d'une manière étroite, exclusive, et partant fausse.

Restent deux autres systèmes, qui, dans l'impossibilité de nier l'existence du mal, ont dit : Dieu, être souverainement bon, ne peut être l'auteur du mal : donc il faut chercher l'origine du mal hors de Dieu.

Le dualisme (*voy.*) a donné au problème une solution facile et d'une clarté apparente : avec deux principes, dont l'un ne fait que le bien, et dont l'autre est l'auteur du mal, il semble que la bonté de Dieu est sauve. Mais dans l'application, les contradictions et les impossibilités de cette théorie se prononcent bientôt. Si les deux principes sont inégaux en force, ou le bon principe est inférieur, et alors Dieu succombe; ou le mauvais principe est inférieur, et alors Dieu est responsable du mal, comme s'il en était l'auteur; on n'a fait que reculer la difficulté. Si les deux principes sont égaux en force, alors l'univers est en proie à un antagonisme perpétuel, à un état de guerre sans fin, qui équivaut à la négation de Dieu. Le dualisme, ou le manichéisme (*voy.*), fut une erreur sans doute, mais une erreur bien supérieure en puissance, en grandeur et en moralité, à toutes les religions du polythéisme. Ce devait être, et ce fut en effet la dernière forme de culte divin essayée avant le triomphe du pur théisme.

Enfin, d'autres ont dit : L'homme seul est l'auteur du mal. L'homme avait été créé immortel et parfait; sa désobéissance primitive aux ordres de Dieu a fait entrer le péché et la mort dans le monde. Le mal physique, les désordres de la na-

ture, la souffrance, le travail, et la mort, qui est le plus grand de tous les maux, sont les conséquences de la faute du premier homme. Telle est la doctrine du péché originel, doctrine fortement empreinte elle-même du vieil esprit manichéen. Ceux qui ont enfanté ou accrédité ce dogme ont cru avoir mis à l'abri la bonté de Dieu, en laissant à l'homme la responsabilité de la première désobéissance; ils n'ont pas vu qu'ils faisaient un cercle vicieux, qu'ils commençaient par supposer le mal, pour expliquer l'existence du mal, le péché par la désobéissance; mais la puissance de désobéir, de qui l'homme la tenait-il, si ce n'est de Dieu? Ce qui a fait la force de cette doctrine, c'est un côté vrai, qu'elle a mis dans une vive lumière et qu'elle a même outré au point d'en faire une erreur. Ce côté vrai, c'est, nous l'avons déjà vu, l'harmonie préétablie entre le mal moral et le mal physique, entre le péché et la souffrance. L'erreur, c'est de prétendre que toute souffrance est une punition, que tout mal physique est une conséquence du mal moral. Le correctif de la doctrine de l'expiation, ainsi exagérée, c'est la doctrine de l'*épreuve*, appelée à rectifier les aberrations funestes du dogme du péché originel.

Cette vie n'est ni une déchéance, ni une expiation; c'est une épreuve. L'homme doit mériter; il ne peut mériter sans effort, et tout effort est pénible. Pour que l'épreuve pût s'accomplir, il fallait que l'homme fût libre entre le bien et le mal, et que la douleur existât à côté du plaisir. C'est donc par sa liberté qu'il doit lutter contre les mauvais penchants et triompher du mal. Car la vertu, comme la vérité, comme le bonheur, veut être laborieusement achetée; toutes ces conquêtes, il doit les gagner à la sueur de son front. L'homme est un être essentiellement perfectible, et la douleur est pour lui le grand moyen de perfectionnement. Telle est donc la signification du mal: il est envoyé à l'homme pour l'éprouver. Seul entre tous les êtres, il est appelé à ce combat, seul aussi il est appelé à la récompense; et au grand jour de la justice divine, il sera rendu à chacun selon ses mérites. Si en effet l'épreuve suppose une lutte, et un être libre appelé à la soutenir, elle suppose nécessairement aussi un but à atteindre. L'épreuve à laquelle l'homme est soumis suppose donc un but vers lequel le genre humain doit marcher. Ce but n'est autre que l'éducation de l'âme pour le ciel; c'est une longue préparation à des destinées inconnues, mystérieuses, vers lesquelles nous tendons par des initiations successives. La mort, à son tour, n'est pas un châtiment, c'est une loi de la nature, c'est un passage à une autre existence. Disons donc que la vie terrestre est le commencement d'une autre vie, où nous ne pouvons arriver que par la mort. A-D.

MALABAR (dans la langue du pays *Malayala*, c'est-à-dire pays de montagnes), nom sous lequel on désigne toute la partie sud de la côte occidentale de l'Indostan (*voy.* INDE, T. XIV, p. 587), depuis le cap Comorin jusqu'à la rivière de Chandraghire, aux limites de la province de Kanara, et qui, dans une acception plus large, s'entend quelquefois de toute la côte jusqu'à Surate. Le Malabar forme une longue bande de terre, ayant à peine 15 lieues dans sa plus grande largeur, et formant une superficie de 704 milles carr. géogr. Resserrée entre la chaîne occidentale des monts Ghattes (*voy.*) à l'est, et la mer, sur laquelle ses côtes se développent dans une longueur de 50 lieues, à l'ouest, cette contrée est arrosée par un grand nombre de rivières découlant des montagnes qui la dominent, parmi lesquelles on doit citer les Nil-Gherris (*voy.* T. XIV, p. 596 et 594), chaîne qui s'étend depuis le royaume de Cochin, au sud, jusqu'à l'état de Mysore, au nord. A l'exception de quelques terrains marécageux, le sol y est d'une fertilité extrême, et produit particulièrement du poivre, du riz, de l'indigo, etc. Ses vastes forêts sont peuplées d'éléphants, de tigres, de buffles et d'innombrables troupes de singes; elles fournissent d'excellents bois pour les constructions navales. Les habitants sont des Hindous, des Mahométans venus de l'Asie occidentale, des Européens d'origine diverse, catholiques et protestants, des nestoriens ou chrétiens de Syrie, et des juifs. La langue du Malabar est, parmi

les idiomes de l'Indostan, une des plus agréables: aussi les Européens qui vivent dans cette contrée l'étudient-ils ordinairement de préférence à toutes les autres. *Voy.* INDIENNES (*langues*), T. XIV, p. 624.

Les possessions immédiates de la Compagnie anglaise des Indes dans le Malabar, qui comprennent la partie septentrionale, avec les royaumes de Cochin ou Kotchin et de Calicut, sont incorporées à la présidence de Madras. Elles embrassent 337 $\frac{1}{2}$ milles carrés, avec une population de 900,000 hab. Quelques princes indigènes y ont conservé, sous la domination anglaise, une partie de leur pouvoir et de leurs revenus. Plus puissant que ceux-ci, le roi de Travancore, qui règne sur toute la partie méridionale du Malabar, ne reconnaît que la suprématie de la Compagnie, dont il est tributaire. Ses états renferment aussi une population de 900,000 hab. sur 366 milles carr. Le prince réside à Trivanderam; Travancore est l'ancienne capitale du pays. *Voir* Ch. Ritter, *Géogr. de l'Asie*, t. IV, 1re partie, p. 750 et suiv. CH. V.

MALACCA, presqu'île longue et étroite, qui termine au sud la péninsule transgangétique de l'Inde (*voy.*), à laquelle elle se rattache au nord par un isthme. Baignée par la mer de Chine à l'est et par l'océan Indien à l'ouest, elle est séparée de ce côté, vers sa partie méridionale, de la grande île de Sumatra par le détroit auquel elle a donné son nom. Un prolongement des montagnes de Siam, traversant toute la province par son milieu, jusqu'à sa pointe méridionale, le cap Romania, donne naissance à un grand nombre de petites rivières qui se jettent dans les deux mers. L'intérieur, en partie marécageux, ou couvert d'antiques forêts, est infesté d'un grand nombre d'animaux féroces et d'insectes malfaisants. De légères pluies, presque quotidiennes, se joignent à la brise de la mer pour tempérer l'ardeur du climat, et entretiennent dans les régions habitées un printemps perpétuel. Toutes les productions de l'Inde, ainsi que des îles Philippines, s'y retrouvent en abondance. L'éléphant, le tigre et le buffle, figurent au premier rang des animaux sauvages; et, parmi les animaux domestiques, les porcs et la volaille suppléent par leur nombre à la rareté du gros bétail. Les mines d'or et d'argent ne sont pas exploitées; mais l'étain, d'une excellente qualité, est l'objet d'une grande exportation, principalement en Chine; les habitants des côtes sont les Malais (*voy.*), dont le nom a été donné à tout le pays. Il se peut que les tribus féroces de l'intérieur se rattachent aussi à cette race. On évalue la population de toute la presqu'île à environ 500,000 habitants répandus sur une superficie de 2,741 milles carr. géogr. Il existe aujourd'hui dans le Malacca, 9 royaumes ou principautés indépendantes, gouvernées par des sulthans indigènes. Ce sont les états de Patani, Kalantan, Tringano, Pahang et Djohor sur la côte orientale et méridionale, et ceux de Quéda, Pérak, Salangore, et Rumbo, sur la côte occidentale de la presqu'île.

La capitale de cette province, *Malacca*, avec 12,000 hab. et un territoire dont la population totale s'élevait, en 1825, à 35,000 âmes, est aujourd'hui une possession anglaise, et forme, avec deux îles voisines, un gouvernement particulier qui relève de la présidence de Bengale.

Fondée, en 1253, par une colonie malaie venue de l'île de Singapore, la ville de Malacca fut envahie, en 1276, par d'autres tribus malaies qui se convertirent à l'islamisme. Leurs princes indigènes, qui portèrent d'abord le titre de radjahs, puis celui de sulthans, conservèrent leur puissance jusqu'en 1511. Albuquerque (*voy.*) s'en empara alors à la tête des Portugais, les premiers Européens qui abordèrent dans le port de Malacca. Cette ville parvint bientôt à une grande prospérité; mais, en 1641, les Hollandais y renversèrent la domination portugaise, et avec la chute de cette puissance commença le déclin de la colonie. Occupée plus tard par les Anglais, Malacca fut restituée aux Hollandais en 1814, et par un traité conclu en 1824, cédée de nouveau aux Anglais, qui donnèrent en échange leurs possessions de Bencoulen dans l'île de Sumatra. Malacca devint, en 1815, le siége d'une société

de missions protestantes dont l'activité s'est principalement exercée du côté de la Chine. De Malacca dépendent Poulo-Penang, ou l'île du Prince de Galles (*voy.*), et Singapore ou Sincapour (*voy.* INDE, T. XIV, p. 597 et suiv.). — *Voir* Ch. Ritter, *Géogr. de l'Asie*, T. IV, 1re partie, p. 38 et suiv. CH. V.

MALACHIE (nom hébreu qui signifie *messager*, *envoyé*, *ange*), le dernier des petits prophètes, naquit, selon la tradition, à Sopha, dans la tribu de Zabulon, et fut ainsi nommé à cause de sa beauté. Il vivait vraisemblablement au temps de Néhémie (Mal., II, 8. 11; Néh., XIII, 23; X, 38; I, 8. 11. 13; II, 8), et l'aida dans ses travaux. Ses six prophéties peignent différents abus et différents désordres qui s'étaient introduits dans le culte. Il menace les pécheurs de toute la colère de Dieu, et prédit la venue du Messie, ainsi que de son précurseur Élie (Mal., III, 1; IV, 5). Cette dernière prédiction fut appliquée, comme on sait, à Jean-Baptiste (Luc, I, 16. 17). Le style vif et animé du prophète est très concis et très énergique. X.

MALACHITE (pron. *malakite*). Ce nom a été donné au carbonate vert de cuivre. C'est un composé de 71 parties de deutoxyde de cuivre, de 18 à 20 d'acide carbonique et de 8 à 10 d'eau. Cette substance, d'un beau vert, cristallise en prismes droits rhomboïdaux. Elle raye le carbonate de chaux ou calcaire, et est rayée par la fluorine ou le fluate de chaux. Sa solution dans un acide précipite du cuivre sur une lame de fer.

La malachite cristallisée est assez rare; cette espèce minérale se trouve plus communément en masses concrétionnées, en groupes aciculaires qui ont l'aspect soyeux, ou bien en petites masses compactes ou terreuses.

La malachite concrétionnée présente des zones de diverses nuances d'un beau vert qui se dessinent de la manière la plus agréable par le poli velouté qu'elle reçoit. Elle est recherchée pour en fabriquer des objets d'ornement en l'employant en plaques minces dont on fait une sorte de marqueterie. Cette belle substance se trouve principalement dans les monts Ourals et dans d'autres montagnes de la Sibérie. Plusieurs contrées, telles que la Hongrie, la Bohême, la Saxe et l'Angleterre en possèdent aussi, mais en moindre quantité et d'une qualité inférieure.

On cite quelques exemples de masses de malachite concrétionnée d'un volume considérable. Le musée du Corps impérial des mines à Saint-Pétersbourg en possède une du poids de 1,440 kilogr. En 1835, on en a trouvé une masse plus considérable encore à la profondeur de 70^{m} dans les possessions de la famille Démidof (*voy.*), à Nijni-Taghilsk, sur le versant occidental des monts Ourals. Sa longueur est d'environ $5^{m}.5$, sa largeur de $2^{m}.5$, et sa hauteur de 3^{m}; son poids est de près de 6,000 kilogr. J. H-T.

MALACHOWSKI (LES COMTES), famille polonaise distinguée, originaire du palatinat de Siradie. Parmi ceux de ses membres qui ont occupé des hautes dignités dans leur pays pendant les deux derniers siècles de son existence politique, on doit citer le plus honorablement : JEAN, évêque de Krakovie, sénateur éclairé et patriote sous les règnes de Jean-Casimir, de Wisniowiecki et de Sobieski; son neveu, STANISLAS, palatin de Poznanie, plénipotentiaire polonais au traité de Karlowitz, en 1699; enfin un de ses descendants directs, STANISLAS, né le 24 août 1735, maréchal de la célèbre diète de quatre ans (1788-1791), qui décréta la constitution du 3 mai. Après avoir vainement essayé d'inspirer au roi Poniatowski l'énergie nécessaire pour défendre cette œuvre nationale avec succès, le maréchal Malachowski fut du petit nombre des hommes d'état polonais de cette époque qui souffrirent l'emprisonnement et les persécutions de l'étranger plutôt que de souscrire à aucun acte honteux, et qui se rallièrent les premiers au mouvement national provoqué par les événements de la guerre de 1806. Napoléon nomma Malachowski président de la commission suprême de gouvernement du grand-duché de Varsovie; il mourut dans cette ville, président du sénat, le 29 décembre 1809, laissant un nom justement et universellement vénéré. Un petit neveu du maréchal, GUSTAVE, nonce de Szydlowiec et ministre des affaires étran-

gères pendant la dernière révolution de Pologne, marcha dignement sur les traces de son illustre aïeul. Intrépide sur les champs de bataille, éloquent à la tribune, habile dans les travaux du cabinet, Gustave Malachowski appartient sans contredit aux caractères les plus marquants et les plus nobles que la lutte récente de la Pologne ait mis en évidence. Condamné à mort par contumace, il n'échappa aux oppresseurs de son pays que pour mourir, jeune encore, à Paris, en 1835. Un frère cadet de Gustave, JULES, forma pendant la dernière guerre de l'indépendance un corps de volontaires, se distingua à sa tête et périt au malheureux combat de Kazimierz, le 17 avril 1831, lorsque, une faux à la main, il cherchait à rallier les bataillons de nouvelles levées ébranlés par la supériorité des forces russes. C. M-cz.

MALACIA (de μαλακὸς, mou, faible, énervé), *voy.* APPÉTIT, FAIM et BOULIMIE.

MALACOLOGIE, *voy.* MOLLUSQUES et HISTOIRE NATURELLE, T. XIV, p. 74.

MALADETTA, *voy.* PYRÉNÉES et GARONNE (*dép. de la Haute-*).

MALADIE, trouble accidentel et plus ou moins profond qui se manifeste dans l'état des organes ou dans l'exercice des fonctions. Cette définition, qui n'est pas préférable à beaucoup d'autres, est, comme celle de la santé, comme celle de la vie, impossible à donner d'une manière précise. De même, il est difficile de distinguer la maladie de l'*indisposition*, qui souvent en est le début, de l'*infirmité* (*voy.*), qu'on voit lui succéder dans plusieurs cas, et du *vice d'organisation* qui, compatible jusqu'à un certain point avec la santé, apporte cependant du trouble et de l'irrégularité dans l'exercice des fonctions. Chez les anciens, la maladie (*morbus*, en latin; νόσος, en grec *) était ce que nous appelons maladie interne, par opposition aux maladies externes (*vulnera*). Ils les regardaient comme causées par la colère céleste, et n'avaient guère scruté ni leur nature intime ni leur origine. A-t-on été plus heureux dans les recherches ultérieures à ce sujet?

(*) Du premier de ces mots sont dérivés *morbidesse* (*voy.*), *morbifique*; du second, *nosologie* (*voy.*) et autres mots semblables. S.

La simple observation fait reconnaître la maladie chez l'être vivant par des signes tantôt matériels, tantôt impalpables et du domaine de l'intelligence. Après la mort, l'anatomie (*voy.*) révèle des désordres locaux, lesquels, par leur constance dans un grand nombre de cas au moins, permettent de croire qu'ils jouent un certain rôle comme cause immédiate des phénomènes apparents. Mais l'essence, la nature intime de la maladie reste couverte d'un voile épais et laisse le champ libre à toutes les théories et à toutes les hypothèses.

Nous avons exposé déjà, dans l'article CAUSES DES MALADIES, les principales explications qu'on a proposées successivement à ce sujet. Pour celles qui sont relatives à l'essence ou à la nature de la maladie, on a d'ailleurs reconnu l'inutilité de pareilles recherches, et l'on s'est appliqué dans tous les temps (au moins cela est-il vrai des meilleurs esprits) à observer attentivement les symptômes et la marche des maladies (*voy.* EXPECTATION), afin d'imiter l'action de la nature dans les cas où elle manifeste des tendances conservatrices. Nous rappellerons seulement que l'on a cherché ces explications dans les sciences physiques, suivant qu'elles dominaient à telle ou telle époque.

Après s'être demandé d'où et comment venait la maladie, on a voulu savoir où elle résidait, si elle affectait d'abord et principalement les solides ou les liquides, les vaisseaux ou les nerfs; mais on n'a trouvé aucune solution précise de ce problème.

Si l'on se borne à ce qu'il y a d'appréciable dans la maladie, on voit facilement que ses formes apparentes varient presque à l'infini suivant les parties qu'elle affecte; de telle sorte qu'on doit dire *les maladies*, plutôt que *la maladie;* cependant on remarque entre elles des analogies notables et qui tendent à établir des groupes naturels.

Les maladies auxquelles nous sommes condamnés par notre nature sont plus ou moins nombreuses suivant une foule de circonstances dont l'étude constitue l'hygiène (*voy.*). Quelques sujets privilégiés atteignent, sans jamais avoir été malades, le terme d'une longue carrière;

d'autres, dans des conditions à peu près semblables, sont arrêtés à chaque pas, et la masse passe tour à tour de la maladie à la santé. L'homme peut susciter ou écarter à son gré ces conditions productrices de la maladie; il peut ainsi prévenir cette dernière et souvent la guérir lorsqu'elle est une fois développée.

La marche de la nature, dans la maladie, est analogue à celle qu'elle suit dans ses autres opérations: tantôt rapide et violente, elle détruit les tissus et amène une mort prompte; tantôt elle mine sourdement la vie jusqu'à ce qu'elle l'anéantisse tout-à-fait. Dans les cas les plus favorables, elle s'arrête, et rétrograde ensuite pour revenir soit à une santé parfaite, soit à un état au moins compatible avec la vie. Des nuances infiniment multipliées séparent ces divers degrés et ne présentent jamais un aspect identique chez le même individu. A plus forte raison en est-il ainsi lorsque plusieurs maladies se groupent, se compliquent ou se succèdent les unes aux autres.

Le besoin de dénommer et de classer s'est inévitablement fait sentir au milieu de cette multitude de faits. Parmi les dénominations, les unes se bornent à ce qu'il y a de plus extérieur et de plus patent; les autres ont été dictées par le désir ou la prétention d'expliquer les causes et leur mode d'action. Les noms de maladies *externes* et *internes*, *aiguës* ou *chroniques* sont dans la première catégorie; ceux de maladies *nerveuses*, *inflammatoires*, *venteuses*, etc., dans la seconde. De même, on a divisé les maladies d'après leur siége réel ou présumé en *externes* et en *internes* d'abord, puis en *locales* et en *générales*, en *fixes* et en *vagues*, en *rongeantes* ou *serpigineuses*, etc. D'autres, se bornant aux indications les plus saillantes, ont traité des maladies de la tête, de la poitrine, du ventre, des membres, ou bien de celles qui, nonobstant les diverses parties du corps qu'elles affectent, occupent des tissus similaires. L'anatomie pathologique a fait naître de grandes espérances de localiser d'une manière précise chaque maladie, et des générations médicales tout entières se sont abandonnées à ces illusions; puis sont venues les théories mathématiques, physiques et chimiques comme bases d'autant de classifications et de nomenclatures; de telle sorte que la même maladie est désignée sous huit ou dix noms, et que leur synonymie est devenue une étude.

Les mots *vice*, *virus*, *engorgement*, *obstruction*, ont pris place dans le vocabulaire médical au milieu d'une foule de dénominations plus ou moins bizarres, souvent forgées par le peuple qui fait les langues en dépit des savants. Inutile d'ajouter que les mêmes variations n'ont pas manqué d'avoir lieu dans le traitement des maladies.

On dut reconnaître, dès la plus haute antiquité, que les maladies étaient souvent produites par des miasmes (*voy.*); que d'autres semblent appartenir d'une manière constante à telle saison, à tel climat, ou bien à un âge ou à l'un des deux sexes. De là autant de noms particuliers. Enfin, un point de vue non moins intéressant, c'est que certaines affections sont *essentielles*, *principales*, *génératrices*, si l'on peut ainsi dire, tandis que les autres ne viennent que secondairement, et par une sorte de solidarité avec celles-ci, ce qui leur a valu le nom de *sympathiques* ou de *symptomatiques*.

Quant à leur durée, les maladies sont encore distinguées en *éphémères*, en *aiguës* et en *chroniques*; de même que, sous le rapport de la gravité, on les appelle *bénignes* ou *légères*, par opposition à celles qui sont *malignes*, *insidieuses* ou même *pernicieuses*. On sait que la distinction n'est pas toujours facile, et que les transformations sont fréquentes.

Le type *continu*, *rémittent* ou *intermittent*, de même que la périodicité, donnent aux maladies un caractère spécial, et suscitent des indications curatives toutes particulières. Enfin, dans toute affection se présentent des périodes d'invasion, de consistance et de déclin, qui doivent fixer l'attention.

La distinction des maladies en *curables*, *incurables* et en *mortelles*, est peut-être celle qui, pour le malade, doit dominer toutes les autres. Elle est souvent difficile *à priori*; et, plus d'une fois, les prévisions à ce sujet ont été déçues dans l'un comme dans l'autre sens.

A l'article Crise, on trouvera suffisamment détaillé ce qui est relatif à la terminaison favorable des maladies, et, par induction, ce qui concerne leur terminaison plus ou moins fâcheuse.

Les maladies peuvent encore être considérées comme *simples* ou *compliquées*, comme *acquises* ou comme *innées*, ou même comme *héréditaires* (*voy.*). Quelques-unes ont pu être appelées *salutaires*, en ce qu'elles sont venues quelquefois en guérir d'autres. On a nommé *chirurgicales* celles dont la guérison exige l'application de la main seule ou munie d'instruments; enfin, le médecin légiste est souvent appelé à constater l'existence réelle des maladies *dissimulées*, ainsi que la non-existence de celles qu'on simule dans un intérêt quelconque.

Toute maladie est constituée par une série de phénomènes appelés *symptômes* (*voy.*) dont l'ensemble successif la caractérise, et qui sont, suivant une heureuse expression, les cris de douleur des organes souffrants (*voy.* Pronostic et Diagnostic). C'est l'observation attentive (*voy.* Exploration) et l'étude philosophique des symptômes qui amènent à la connaissance de la maladie et de sa curation. La vie entière d'un homme est trop courte pour l'acquérir complétement.

Au trouble maladif succède un calme salutaire nommé *guérison* (*voy.*); mais il n'est pas parfait tout d'abord : il reste pendant un certain temps dans les organes ou dans les fonctions quelques dérangements qui s'effacent dans la suite. Cet état transitoire a reçu le nom de *convalescence* (*voy.*). Sous l'influence des causes productrices, la maladie complétement guérie peut reparaître : c'est la *rechute*. On nomme *récidive* le retour de la même maladie après une guérison constatée par un laps de temps plus ou moins long.

Même après la guérison, les maladies laissent dans les organes des traces indélébiles, telles que cicatrices, fausses membranes, tumeurs, concrétions, etc. Après la mort surtout, ses traces sont plus sensibles encore; et pourtant il y a des affections, que les anciens avaient nommées *morbi sine materiâ*, dans lesquelles des symptômes effrayants ne laissent après eux aucun désordre apparent auquel ils puissent être légitimement attribués : la grande classe des affections nerveuses est dans ce cas. C'est aux articles des maladies considérées en particulier et à ceux où il est question de ces grandes classes, comme Inflammation, Névrose, Cancer, etc., qu'il faut avoir recours pour se former une idée générale de la maladie et pour développer et compléter les indications que nous avons seulement esquissées ici pour ne pas faire double emploi. F. R.

Plus loin, dans ce même tome, nous aurons à nous occuper de la *médecine* qui est la science, non-seulement de la guérison des maladies, mais aussi de la conservation de la santé, la science dont l'objet est la vie de l'homme et ses manifestations physiques. La science des maladies, de leur origine, de leurs symptômes, de leur essence, s'appelle plus spécialement la *pathologie* et quelquefois la *nosologie*; et l'art de les traiter constitue la *thérapeutique*. Nous reviendrons sur ces mots et sur plusieurs autres analogues à l'art. Médecine. S.

MALADIES DES PLANTES, *voy.* Plantes.

MALADRERIE, *voy.* Lazare (*saint*), Hôpitaux et Hospices, etc.

MALAGA, ville très commerçante, dont le port est un des meilleurs de l'Espagne, et qui faisait partie du royaume de Grenade (*voy.*). Située dans une contrée délicieuse, couverte de riches vignobles, à l'embouchure du Quadalmédina dans la Méditerranée, elle est garnie d'une double ceinture de murailles, et défendue par une citadelle qui s'élève sur un rocher. Parmi ses monuments, on distingue la vaste cathédrale, dont l'intérieur surtout est remarquable, le palais épiscopal et l'aqueduc. Le port, très spacieux et supérieurement construit, est garanti, du côté de l'est, par un môle de 700^{m} de longueur, à l'extrémité duquel s'élève un beau fanal. Malaga qui, depuis 1834, a eu beaucoup à soutfrir de la lutte entre les partis carliste et christino, a une population d'environ 50,000 âmes. Ses importations consistent principalement en articles manufacturés que viennent y apporter les navires de l'Angleterre et de la France; les exportations, en huiles, raisins secs et fruits du sud.

Mais ce sont principalement les vins célèbres de son territoire qui ont fait la haute renommée et constituent la richesse de Malaga. Ces vins, pleins de chaleur, d'une saveur délicieuse, ne sont pour la plupart livrés au commerce qu'après avoir subi le mélange d'une certaine quantité d'eau-de-vie, et se distinguent en vins doux et en vins secs. Ils trouvent leur principal débouché dans les deux Amériques. La production annuelle en est estimée de 35 à 40,000 pipes, dont environ 27,000 sont exportées.

Pour l'histoire de Malaga, *voy.* GRENADE. CH. V.

MALAGRIDA (GABRIEL), jésuite qui périt victime de la persécution suscitée contre son ordre par le marquis de Pombal (*voy.* ce nom et JÉSUITES, T. XV, p. 369). Il était né, en 1689, à Mercajo (Milanez), et avait été envoyé en Portugal par les supérieurs de son ordre. L'inquisition le condamna pour deux écrits ridicules où l'auteur raconte les entretiens qu'il a eus avec la Vierge et avec sainte Anne. Z.

MALAGUETTE (CÔTE DE), *voy.* GUINÉE, T. XIII, p. 296.

MALAIS, peuple de l'Océanie (*voy.*) qui forme une race distincte. On a voulu rapporter à cette race une grande partie des populations des îles nombreuses qui couvrent l'Océan dans l'espace immense compris entre la côte orientale de l'Afrique et la côte occidentale de l'Amérique. D'après certaines analogies de langage et de caractères physiologiques, on avait cru reconnaître dans ces insulaires les éléments d'une seule et même famille, dont on cherchait l'origine et le prototype dans les Malais, qui habitent encore aujourd'hui la presqu'île de Malacca (*voy.*) à laquelle ils ont donné leur nom. Sans nier la liaison qui a pu de toute antiquité exister entre ces innombrables peuplades répandues sur tout le monde austral, nous ne devons considérer comme Malais que le peuple qui domine dans l'archipel de la Sonde (*voy.*) et dans la presqu'île de Malacca, et qui de là s'est encore étendu dans les Moluques, les Philippines (*voy.* ces noms) et d'autres îles.

Cette nation, qui de bonne heure paraît avoir atteint un certain degré de civilisation, n'eut pas, comme on l'a cru longtemps, son berceau dans la presqu'île de Malacca, mais bien, ainsi que l'a établi M. Ch. Ritter (*Géogr. de l'Asie*, t. IV, 1re part., p. 85 et suiv.), dans les régions élevées de l'intérieur de l'île de Sumatra, dans la province de Menangkabao. C'est là qu'elle forma un état florissant, le plus célèbre de tout l'Archipel de la Sonde, et dont l'ancienne splendeur et la puissance sont encore aujourd'hui attestées par de nombreux vestiges. C'est de ce foyer primitif que, d'après la tradition des Malais mêmes, sont parties les premières colonies qui s'emparèrent des îles voisines. La plus ancienne de ces colonies fut celle que conduisit, en 1160, dans l'île de Singapore, un chef qui se prétendait issu du grand Iskander (Alexandre-le-Grand). De Singapore se détachèrent les colons qui fondèrent la ville de Malacca (1253) et s'emparèrent successivement de toute la presqu'île. Dès lors elle devint pour ce peuple essentiellement navigateur le point de départ d'émigrations continuelles, et il put s'établir à Java, Timor, Bornéo, Célèbes, dans les petites îles adjacentes et jusqu'aux Moluques, et à Manille (*voy.* ces noms), où ils fondèrent différents états. C'est dans le XVe siècle que les Malais échangèrent leurs croyances hindoues contre l'islamisme, marquant ainsi les commencements de leur décadence que détermina surtout l'arrivée des Européens, et particulièrement des Hollandais dans ces parages. Le commerce avait été la principale source de leur prospérité.

Les Malais sont partagés en une foule de tribus et de petites souverainetés qui ne reconnaissent pas de chef commun. La noblesse, parmi eux, jouit d'une grande indépendance; mais la majeure partie de la nation se compose d'esclaves. Quoique plus petits de taille que les Européens, et malgré leurs jambes grêles, les Malais sont bien proportionnés, nerveux et robustes. Ils ont les cheveux longs et d'un noir luisant, le nez fort et épaté, les yeux grands, brillants et plein de feu, le teint d'un brun foncé. Leur barbe est généralement peu fournie, et encore le plus souvent se l'arrachent-ils tout-à-fait. Ils sont emportés, indomptables dans

leur fureur, perfides et avides de meurtres et de pillage. C'est du moins sous cet aspect que se présentent les tribus pauvres et farouches des côtes, qui infestent le détroit de Malacca et les passes étroites des îles de la Sonde, ainsi que, plus au nord, l'archipel des îles Soulou.

Outre le Koran, les Malais ont différents codes dont l'objet principal est de régler le commerce maritime. Mais, prompts à suivre leurs passions, et s'inquiétant peu de la justice, ils vivent constamment en guerre entre eux, ne sortent jamais qu'armés et munis de leurs poignards, et font un abus fréquent de l'opium, qui excite encore davantage leur humeur sanguinaire. Naturellement paresseux, ils abandonnent l'agriculture aux serfs.

Ils parlent une langue qui a pour éléments fondamentaux la langue généralement répandue dans toute la Polynésie, un autre idiome qui paraît appartenir en propre aux Malais, et enfin le sanscrit. Le malais, aujourd'hui mêlé d'une foule de mots étrangers, tant européens qu'asiatiques, compose son alphabet, emprunté aux Arabes, de 20 consonnes, de 5 voyelles et 2 diphthongues. Cette langue a beaucoup de douceur et d'agrément dans la prononciation ; mais il lui manque cette abondance de figures, cette richesse et cette pompe d'expressions qui donnent, en général, tant de poésie aux autres langues de l'Orient. *Voy.* Linguistique, T. XVI, p. 576. Ch. V.

MALAISIE, *voy.* Océanie.

MALASPINA, illustre famille de l'Italie septentrionale, feudataire immédiate de l'Empire, et qui posséda, en souveraineté, la Lunigiane pendant 800 ans. Son origine remonte à Alberic Malaspina, qui assista, en 876, au concile de Pavie. Dès lors, cette famille occupa le revers des Alpes Apuanes, et le pays situé le long de la mer, entre la Ligurie et la Toscane. Le fief le plus important des marquis de Malaspina était la principauté de Massa-Carrara (*voy.*), qui, à l'extinction de la branche aînée de cette famille, passa dans la maison de Cibo, au commencement du XVI^e^ siècle ; mais la branche cadette est encore en possession des fiefs de la Lunigiane.—Quelques autres personnages du nom de Malaspina méritent d'être mentionnés ; mais nous ignorons s'ils se rattachent à la famille des marquis. Nous devons nommer Albert de Malaspina, troubadour qui florissait vers la fin du XII^e^ siècle ; Ricordano Malaspina, le plus ancien historien de Florence (depuis sa fondation jusqu'en 1281, continuée par son neveu, Giachetta Malaspina, jusqu'en 1286, publiée sous ce titre : *Historia antica dell' edificazione di Fiorenza*, etc., Flor., Giunti, 1568, 1598, in-4°), né dans cette ville au commencement du XIII^e^ siècle, et mort peut-être en 1281 ; Sabas Malaspina, chroniqueur sicilien, parent de Ricordano et qui vivait dans le même temps. Z.

MALATESTA, famille souveraine de Rimini et d'une grande partie de la Romagne, dans le moyen-âge, était une branche de celle des comtes de Carpegna. L'un de ces comtes, seigneur de la Penna dei Billi, qui était surnommé *Malatesta* (mauvaise tête), transmit ce surnom à ses descendants, vers le commencement du XII^e^ siècle. Les Guelfes bolonais choisirent, en 1275, pour leur chef Malatesta, seigneur de Verrucchio, et le plus distingué des gentilshommes de leur parti à Rimini. Obligé de sortir de cette ville, il y rentra, en 1290, et cinq ans après, il s'en fit proclamer seigneur par le peuple : il conserva cette souveraineté jusqu'à sa mort (1312). Malatestino, son fils aîné, lui succéda, et sut se faire chérir du peuple ; il se distingua par sa valeur, sa prudence, sa générosité et sa haine implacable contre les Gibelins. Il était borgne ; son frère Jean était boiteux et très difforme : c'est ce dernier qui avait épousé la belle Françoise (*voy.*) de Rimini, qu'il tua, ainsi que son propre frère Paul, le seul des Malatesti dont la figure fût agréable, lorsqu'il les surprit dans un entretien d'amour. Ce fut Charles, seigneur de Rimini, depuis 1385, conjointement avec son frère Pandolfe III, qui porta la maison Malatesta à son plus haut période de gloire. « L'élégance de sa cour, dit M. de Sismondi, la munificence avec laquelle il protégeait les arts et les lettres, et le nombre de gens distingués qu'il avait attirés auprès de lui, contribuèrent, autant que

ses exploits et ses vertus, à étendre sa réputation dans toute l'Europe. » Les fils de Pandolfe III devaient succéder aux souverainetés de leur maison; mais leur cousin, prince de Pesaro, ayant réclamé ces états, le pape en profita pour en reprendre plusieurs, laissant aux trois jeunes Malatesti les villes de Rimini, Fano et Césène, qu'il partagea entre eux. L'aîné de ces princes, GALEOTTO-ROBERT, mourut en 1432, et ses frères se partagèrent ses états. Leur vie fut une lutte continuelle contre les autres princes de l'Italie. SIGISMOND-PANDOLFE Ier déploya les plus grands talents guerriers; mais il ne lui restait que Rimini, lorsqu'il alla combattre les Turcs en Morée, au service des Vénitiens. Il mourut à Rimini, le 22 octobre 1468. Il aimait les lettres et les arts, et on lui doit la fondation de plusieurs belles bibliothèques. On a conservé quelques-unes de ses poésies. ROBERT, son fils et son successeur, régna de 1468 à 1482. Condottiere comme presque tous ses ancêtres, et général habile, il remporta plusieurs victoires importantes, entre autres celle de Campo-Morte, près de Velletri (21 août 1482), sur Alphonse, duc de Calabre, qui s'avançait contre le pape Sixte IV. Robert mourut le 10 septembre de la même année. Depuis 1528, Rimini, qui, sous les Malatesti, avait été le siége du goût et de la magnificence, déchue et ruinée, n'a cessé de faire partie des États de l'Église. Cependant la famille de ses anciens maîtres subsiste encore. Z.

MALCHUS (CHARLES-AUGUSTE, baron de), homme d'état et économiste, naquit le 27 septembre 1770, à Manheim, et dut en grande partie au duc Charles de Deux-Ponts la brillante éducation qu'il reçut. Après avoir été employé en qualité de secrétaire privé par le ministre d'état de Mayence, comte de Westphalen, et ensuite par le ministre plénipotentiaire impérial à la cour de l'électeur de Trèves, il entra, en 1799, au service du grand-chapitre de Hildesheim; mais celui-ci ayant été réuni à la Prusse, il devint membre de la commission constitutive, et fut attaché, avec le titre de conseiller de la guerre et du domaine, à la chambre de Halberstadt-Hildesheim. Peu de temps après la fondation du royaume de Westphalie, M. de Malchus fut appelé (1808) au conseil d'état et ensuite nommé directeur général des impôts, liquidateur de la dette publique et directeur de la caisse d'amortissement. Mais il se démit bientôt de ces deux dernières fonctions, et, en 1813, on lui confia le ministère de l'intérieur; en même temps, il fut créé comte *de Marienrode*.

En butte à des attaques personnelles, après la dissolution du royaume de Westphalie, il chercha à les repousser dans un écrit intitulé *De l'administration du royaume de Westphalie* (Stuttg., 1814). En 1817, le roi de Würtemberg lui confia la direction des finances de son royaume; mais au bout d'un an, il rentra dans la vie privée et vécut depuis à Heidelberg. — Les meilleurs ouvrages de ce savant économiste sont: *Exposé de l'organisme de l'administration politique intérieure* (Heidelb., 1820); *Statistique et économie politique* (Tub., 1826), et son excellent *Manuel de la géographie militaire* (2 vol., Heidelb., 1833). C. L.

MALCOLM I-IV, rois d'Écosse, dans l'intervalle de 938 à 1165. *Voy.* ÉCOSSE.

MALCOLM (sir JOHN) naquit, le 2 mai 1769, à Burnfoot, près de Langholm, en Écosse. Il n'avait que 13 ans lorsqu'il partit, comme cadet, pour les Indes; et dix ans plus tard, au siége de Seringapatam, il attira l'attention du gouverneur général, marquis de Cornwallis. Il retourna dans sa patrie, en 1794; mais après un court séjour, il s'embarqua de nouveau pour l'Inde, où la connaissance qu'il avait acquise de la langue et des mœurs des indigènes, jointe aux preuves d'habileté qu'il avait déjà données, lui fit confier bientôt les missions les plus importantes. Aucun ambassadeur anglais n'avait paru en Perse depuis le règne d'Élisabeth: en 1800, Malcolm y fut envoyé, et réussit à négocier une alliance offensive et défensive contre les Afghans. A son retour à Calcutta, il fut nommé secrétaire du gouverneur général, marquis de Wellesley (*voy.* WELLINGTON). En 1802, il fut chargé d'une nouvelle mission à la cour de Perse, auprès de laquelle il fut accrédité une troisième fois, en 1808, avec ordre de travailler à faire

échouer l'alliance projetée entre Napoléon et le chah (*voy.* Gardanne), et une quatrième, en 1810. A son départ, il fut revêtu de la dignité de khan. La Perse lui doit l'introduction de la pomme de terre, qui y est appelée de son nom *aluh e Malcolm* (prune de Malcolm). Les fruits de son séjour dans cette partie de l'Asie sont : une *Histoire de la Perse* (Lond., 1815, 2 vol. in-4°; 2e éd., 1828, in-8°) très estimée et qui a été traduite en français par M. Benoist, continuée et annotée par Langlès (Paris, 1821, 4 vol. in-8°), et des *Esquisses de la Perse* (Lond., 1827, 2 vol.), tableau des mœurs de ce pays. A son retour en Angleterre, en 1812, il fut nommé chevalier; puis, en 1816, il repartit pour les Indes, où il se distingua dans la guerre contre Holkar (*voy.*), et à la cessation des hostilités contre les Mahrattes et les Pindaris, il fut choisi pour gouverneur civil et militaire de tous les pays conquis. Sir John Malcolm a publié sur son administration un ouvrage remarquable, intitulé *A memoir of central India* (Lond., 1823, 2 vol.), où l'on trouve une foule de renseignements curieux sur des pays peu connus et sur les mœurs de leurs habitants. Nommé major général, il revint en Angleterre, où les directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales lui accordèrent une pension considérable, en récompense de ses services. Ayant ensuite (1827) été appelé au poste de gouverneur de la présidence de Bombay, une de ses mesures les plus sages fut celle qui permit aux Européens d'y affermer des terres, soit pour la culture, soit pour l'établissement de fabriques. De retour en Angleterre en 1831, il est mort à Windsor le 31 mai 1833. Outre les ouvrages déjà cités, nous avons de lui une *Esquisse de l'histoire politique de l'Inde* (Lond., 1811), incorporée plus tard dans sa grande *Histoire politique de l'Inde, de* 1784 *à* 1823 (Lond., 1826, 2 vol.); une *Esquisse des Seiks* (Lond., 1812), et un écrit sur l'*Administration de l'Inde anglaise* (Lond., 1833). *C. L.*

MAL DE MER, *voy.* Mer.

MALDIVES et Lakédives, archipel d'environ 12,000 îlots, qui pour la plupart ne sont que des écueils. Elles s'étendent au S.-O. du cap Comorin (*voy.* Inde), et, par l'élévation du plateau maritime dont elles se détachent, concourent avec Ceylan (*voy.*) à former le bassin méridional du Dekkan. Le nombre des îles un peu étendues et qui ont une population permanente, n'est que de 40 à 50; mais celles-là sont bien peuplées, bien cultivées, et offrent une très riche végétation. Les productions consistent principalement en riz, blés, fruits du sud, noix de coco, dont une espèce particulière est appelée *noix des Maldives*. — La dénomination de Maldives signifie proprement *îles malaies*, celle de Lakédives, *les cent mille îles*. Elles forment 17 groupes, districts naturels gouvernés par des chefs indigènes. Les habitants, probablement de race hindoue, sont mélangés d'Arabes et autres mahométans. Ils ont le teint d'un jaune cuivré et professent l'islamisme. Male, jolie ville et port dans l'île du même nom, est la résidence du sulthan des Maldives. *C. L. m.*

MAL DU PAYS, *voy.* Nostalgie.

MALE, Masculin, *voy.* Genre et Sexe.

MALEBRANCHE (Nicolas), un des plus célèbres philosophes, et peut-être le plus grand métaphysicien de la France, naquit à Paris, le 6 août 1638. Il était fils d'un secrétaire du roi. Né avec une complexion délicate, et même avec un vice de conformation, il dut, à cause de la faiblesse de sa santé, recevoir toute sa première éducation dans la maison paternelle. Cependant les années ayant fortifié sa constitution, il fit sa philosophie au collége de la Marche, et suivit un cours de théologie en Sorbonne. A l'âge de 22 ans, il entra dans la congrégation de l'Oratoire. Là il se livra tour à tour à l'étude de l'histoire, de l'hébreu, de la critique sacrée; mais ces divers objets n'avaient pu captiver son imagination inquiète. Enfin une rencontre fortuite lui révéla son génie. Étant entré un jour dans la boutique d'un libraire, sa main tomba sur le *Traité de l'homme* par Descartes : il eut à peine ouvert ce volume, qu'il fut comme illuminé d'une clarté soudaine; il le lut d'un bout à l'autre, et avec un tel transport que des battements de cœur l'obligèrent plus d'une

fois de suspendre sa lecture. Dès lors, sa vocation fut décidée. Après ce premier ouvrage, il lut tous les autres écrits de Descartes, et les relut à plusieurs reprises. Il s'en appropria même tellement la substance, qu'il aurait pu, disait-il, si les œuvres de Descartes venaient à périr, en rétablir sinon la lettre, au moins la pensée.

Mais si Malebranche est d'abord disciple de Descartes, il a, par sa théorie des idées, une affinité non moins étroite avec Platon. Sa doctrine, que nos idées existent hors de notre entendement, et que nous voyons tout en Dieu, est dans Plotin, chef de l'école néo-platonicienne. S. Augustin (*voy.* tous ces noms), dont les écrits reproduisent les mêmes théories, est encore un maître dont Malebranche a reçu les inspirations. Il le cite à chaque pas, il lui fait des emprunts fréquents; et l'on peut dire en effet que les divers écrivains que nous venons de nommer sont tous en quelque sorte des membres d'une même famille. Malgré des diversités remarquables dans la direction de leur intelligence, et dans le terme auquel ils ont abouti, tous ont ceci de commun qu'ils ont défendu en disciples fervents ce spiritualisme élevé, cet idéalisme hardi, dont Malebranche est un des plus illustres représentants.

Le plus connu des ouvrages de Malebranche est sa *Recherche de la vérité* (Paris, 1674, 3 vol. in-12), très souvent réimprimé; mais il publia en outre beaucoup d'autres écrits, non moins importants pour la connaissance de sa doctrine. C'est dans sa *Recherche de la vérité* qu'il a jeté ce mot profond, qui est comme l'âme de sa philosophie : « Dieu est le lieu des esprits, comme l'espace est le lieu des corps. » C'est là le germe de sa *vision en Dieu*. Son principe fondamental est en effet que nous voyons tout en Dieu ; rien de fini ne représente l'infini : si donc notre intelligence voit Dieu, c'est qu'il existe. Dieu est l'infini de l'espace et de la pensée, le monde intelligible. Nous ne voyons pas les choses elles-mêmes, mais seulement leurs idées : de ce que j'ai l'idée de tel ou tel phénomène, il ne s'ensuit pas que ce phénomène existe; il s'ensuit seulement que cette idée est en Dieu, où je l'aperçois. Notre commerce avec l'intelligence divine est actuel et continuel : l'esprit ne pouvant subsister hors de Dieu, ne peut jamais se défaire de l'idée générale de l'être, c'est-à-dire de l'idée de Dieu. Non-seulement donc nous avons l'idée de l'infini, mais c'est la plus essentielle de nos idées; il y a plus, elle précède dans nos intelligences celle du fini; car pour concevoir un être fini, il faut d'abord concevoir l'être, et par conséquent l'infini.

L'hypothèse que Malebranche imagina pour expliquer l'action mystérieuse et réciproque de l'âme sur le corps, et du corps sur l'âme, n'est pas la partie la moins bizarre de son système : c'est l'hypothèse des *causes occasionnelles*, qui est d'ailleurs liée à sa théorie de la vision en Dieu, comme une conséquence à son principe. Les hommes, selon lui, ne sont pas les véritables causes des mouvements qu'ils produisent dans leurs corps : ils n'en sont que les causes occasionnelles ; il n'y a de cause véritable, que celle que l'esprit aperçoit comme nécessairement liée à son effet : or l'être, c'est-à-dire Dieu, est la seule cause en qui cette condition se trouve remplie ; c'est donc Dieu qui meut notre corps, comme il éclaire notre âme.

La *Recherche de la vérité* est partagée en 6 livres : dans le 1er, le 2e, le 4e et le 5e, l'auteur analyse les sens, l'imagination, les inclinations et les passions; il montre comment ces facultés nous abusent; c'est là qu'il a fait un admirable inventaire de nos erreurs, et une éloquente peinture de l'imagination, cette folle du logis, dont il médit beaucoup, malgré l'éclat dont elle colore ses propres pensées. Dans le 6e livre, il montre comment ces mêmes facultés peuvent nous conduire à la vérité. Ces cinq livres sont en quelque sorte la systématisation des idées répandues dans les divers écrits de Descartes. Dans le 3e livre, il expose son système particulier.

Ses *Conversations chrétiennes* (1677) sont un essai ingénieux, où il voulut faire l'application de ses principes philosophiques à la théologie. Dans son *Traité de la nature et de la grâce*, il développa son système d'optimisme : c'est de ce

traité que naquit la longue et mémorable controverse qu'il soutint contre Arnauld. Il publia ensuite ses *Entretiens sur la métaphysique et la religion* (1687), et ses *Méditations chrétiennes :* il y traite les mêmes matières que dans les deux ouvrages précédents, mais avec plus de détails et de développements; la forme et la composition y sont surtout bien supérieures. Enfin, son *Traité de morale* (Rotterd., 1684) peut être regardé comme son plus important ouvrage : il y a rassemblé en corps de doctrines les idées éparses dans ses autres écrits.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur les doctrines de Malebranche, il aura toujours la gloire d'avoir repris et restauré avec originalité, avec grandeur, et avec un rare talent de style, un des plus profonds systèmes dont l'histoire de la philosophie nous donne le spectacle. Leibnitz ne parle jamais de Malebranche, même lorsqu'il ne l'approuve pas, qu'en termes pleins d'estime pour son esprit et pour son système, avec lequel il avoue que le sien a plus d'un point de contact. « Je ne vois pas, dit-il, que les cartésiens aient fait des progrès considérables en physique. Il n'y a que la métaphysique où l'on peut dire qu'ils ont enchéri sur leur maître, surtout le P. Malebranche, qui a joint à des méditations profondes une belle manière de les expliquer. » C'est cette admirable unité du fond et de la forme qui a fait donner à Malebranche le nom de Platon chrétien.

Malebranche était aussi géomètre et physicien. Il fit partie de l'Académie des Sciences, en 1699, et mourut le 13 octobre 1715 (*voy.* Berkeley). A-D.

MALÉDICTION, ou l'acte de maudire. C'est un recours à la justice divine; c'est un appel à cette puissance suprême dont un des attributs essentiels est la rémunération du bien et du mal, et la dispensation des peines et des récompenses. La malédiction se rapporte à l'enfance des idées morales; elle doit appartenir à des temps où le sentiment de la justice divine et humaine n'est pas encore complétement développé, à des temps où une longue expérience n'a pas encore appris aux hommes que la rétribution du bien et du mal est imparfaite ici-bas, et que le jugement de Dieu peut admettre des délais. Elle implique une idée de vindicte; elle appelle la vengeance divine sur des torts dont le châtiment n'est pas immédiat, et qu'elle voudrait voir punir dès cette vie.

La malédiction peut donc être l'œuvre de la passion; elle peut être le cri de l'impuissance, qui veut rendre Dieu complice de sa haine. Nous ne sommes plus au temps où Dieu maudissait une race jusque dans sa postérité la plus reculée. A mesure que la raison humaine s'est éclairée, à mesure que nous avons acquis des notions plus saines sur la divinité, la conception de sa justice s'est dégagée de cet alliage de passions haineuses, telles que la colère, la jalousie, la vengeance, dont on s'est plu trop souvent à la défigurer.

Les exemples de malédictions sont nombreux dans l'histoire du passé. Si nous ouvrons la Genèse, nous voyons Dieu maudire Caïn, le premier homicide; Noé prononce cet anathème sur son fils Cham : « Que Cham, fils de Canaan, soit maudit; qu'il soit l'esclave des esclaves à l'égard de ses frères! » On connaît les malédictions des prophètes sur Babylone, sur Ninive, sur Samarie. Dans la mythologie grecque, les malédictions sont des prières adressées aux dieux infernaux ou aux furies vengeresses. *Voy.* Imprécations. A-D.

MALÉFICE, action par laquelle on est censé causer du mal à l'aide de moyens cachés et surnaturels, soit aux hommes, soit aux animaux ou aux fruits de la terre. On sait qu'il y avait autrefois, dans divers pays chrétiens, un *tribunal du maléfice*. *Voy.* Magie. Z.

MALEK ADHEL, *voy.* Saladin.

MALÉKITES, secte mahométane sunnite, *voy.* Mahométisme, Hanifites et Imam.

MALESHERBES, *voy.* Lamoignon.

MALET (conjuration de). Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1812, un homme s'échappe furtivement d'une maison de santé qui lui servait de prison, se présente aux casernes, et annonce aux soldats la mort de Napoléon, engagé alors dans son expédition de Russie. Il fait sortir de la Force les généraux Guidal

et Lahorie qui y étaient détenus, fait prendre les armes à un bataillon de la garde de Paris, gagné d'avance, dirige un de ses complices sur la préfecture de police, et se rend lui-même à l'état-major de la place, où il annonce au général Hullin la mort de l'empereur et la formation d'un gouvernement provisoire. Mais là se termine le rôle de ce hardi conspirateur. Le général Hullin ayant montré quelque méfiance, il lui tire d'abord un coup de pistolet, et se prépare à en diriger un second contre lui, lorsqu'il est lui-même arrêté par l'adjudant Laborde. Le matin, à son réveil, Paris apprit que Napoléon avait failli être renversé dans la nuit par un seul homme, et que cet homme était CLAUDE-FRANÇOIS de Malet, général français, né à Dôle, en Franche-Comté, le 28 juin 1754. Il avait servi dans les mousquetaires, puis avait embrassé avec ardeur les principes de la révolution. Envoyé à la fédération par le département du Jura, en qualité de commandant de la garde nationale, il prit bientôt du service dans l'armée et devint aide-de-camp de Beauharnais. Adjudant général en 1793, et général de brigade en 1799, il conserva toujours ses principes républicains et manifesta quelque opposition au système de Bonaparte, qui le destitua, en 1805, du gouvernement de Pavie, qu'il avait obtenu en contribuant aux succès de Masséna. De retour à Paris, il prit part aux complots du parti républicain; et la police, qui ne pouvait réunir assez de preuves pour le mettre en jugement, opéra son arrestation en 1808, par mesure de sûreté. Transféré, en 1812, dans une maison de santé, où il se lia avec plusieurs chefs du parti royaliste, c'est de là qu'il sortit pour accomplir son audacieuse entreprise et pour marcher à la mort, qu'il reçut dans la plaine de Grenelle, avec ses deux compagnons, le 29 octobre 1812. D. A. D.

MALFILATRE (JACQUES-CHARLES-LOUIS), né, en 1732, à Caen, de parents pauvres, reçut néanmoins une bonne éducation, grâce aux soins des jésuites, qui avaient reconnu ses dispositions précoces. Il justifia, en effet, cet augure par ses premières pièces de poésie, couronnées aux concours des *Palinods* de Rouen. Son ode, ayant pour titre *Le Soleil fixe au milieu des planètes*, obtint, en outre, le suffrage des littérateurs de la capitale, et particulièrement de Marmontel, qui la signala, dans le *Mercure*, comme l'aurore d'une belle carrière poétique. Clément et Palissot publièrent aussi avec éloge, dans leurs recueils, plusieurs pièces très remarquables de cette jeune muse, entre autres des fragments d'une traduction en vers des *Géorgiques*.

Enivré, par ces louanges, de flatteuses espérances, Malfilâtre vint à Paris, où un libraire acquit, à un prix qui déjà les réalisait en partie, la traduction de Virgile, mélangée de vers et de prose. Mais ici commencèrent ses infortunes. Trop sensible aux séductions du plaisir, il eut bientôt dépensé ce premier produit de son talent, et ses nouvelles productions ne trouvèrent plus d'acquéreurs. Atteint par la misère, au milieu de ses manuscrits, recueilli par charité chez une tapissière, qui figurait cependant parmi ses créanciers, la maladie et le chagrin terminèrent sa vie à 35 ans.

Une renommée posthume lui était toutefois réservée, avant même ces deux vers de Gilbert, qui ont popularisé son nom :

La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré;
S'il n'eût été qu'un sot, il aurait prospéré.

Deux ans après sa mort, en 1769, on publia son poëme de *Narcisse dans l'île de Vénus*, un peu défectueux par le plan, mais dont on s'accorda à louer les détails pleins de grâce et de fraîcheur, ainsi que le style élégant et harmonieux. Fontanes en donna, en 1790, une nouvelle édition (1 vol. in-8°), avec une notice où cet auteur plein de goût rendait un juste hommage au talent méconnu. En 1795, une autre édition encore en fut publiée par Aubin; et en 1805, les *OEuvres de Malfilâtre* parurent (1 vol. in-12) précédées d'une notice biographique et littéraire d'Auger. Enfin on a réimprimé ses essais de traduction du prince des poëtes latins, sous le titre de *Génie de Virgile*. M. O.

MALHERBE (FRANÇOIS DE) naquit à Caen, en 1555, d'une famille illustre, dont les aînés avaient suivi les ducs de Normandie en Angleterre. Son père remplissait à Caen les modestes fonctions

d'assesseur. Le jeune Malherbe n'avait que 17 à 18 ans lorsqu'il fut attaché à la maison du grand-prieur, Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II, auquel était confié le gouvernement de la Provence. Là, Malherbe épousa la veuve d'un conseiller au parlement d'Aix; et ce fut cette union sans doute qui l'engagea à se fixer à Aix, après la mort de son patron.

Voué dès sa jeunesse à la profession des armes, il fut envoyé, avec deux cents hommes placés sous son commandement, devant la ville de Martigues, alors infectée de la peste, et que bloquaient à la fois les Espagnols et les Provençaux, afin d'empêcher la contagion de se propager. Durant la guerre de la Ligue, il se trouva un jour en présence de Sully, qui faillit devenir son prisonnier, et qui ne lui échappa qu'après une poursuite de deux ou trois lieues.

Mais ce n'était point dans la carrière des armes que devait s'illustrer Malherbe: il ne tarda pas à la quitter, pour se livrer exclusivement aux lettres et à la poésie. L'un de ses premiers poëmes, *les Larmes de saint Pierre*, composé lorsqu'il venait d'atteindre sa 30^{e} année, était une imitation du poëte italien Tansillo : les faux brillants, les *concetti* empruntés à l'auteur italien, n'étaient point dans la nature de son esprit; bientôt il chercha une manière plus conforme à son génie sévère, ainsi qu'au génie même de la langue française; mais ce n'était pas en peu de temps qu'une poésie nouvelle pouvait se substituer à la poésie de Ronsard (*voy.*), alors admirée de tous. Malherbe travaillait en silence, au fond de sa province, et l'ode qu'il présenta à Marie de Médicis, en 1600, lorsqu'elle passa à Aix pour venir s'asseoir sur le trône de France, et lorsque le poëte avait déjà 45 ans, fit briller pour lui l'aurore d'une renommée, qui, cinq ans plus tard, était dans tout son éclat. En 1585, appelé à Paris pour ses affaires, Malherbe y rencontra la gloire, et de ce moment sa réputation ne fit que grandir. Henri IV voulut que le célèbre poëte lui fût présenté, et, à la veille de partir pour le Limousin, il lui demanda des vers sur ce voyage. Ce fut à cette occasion que Malherbe fit une de ses meilleures odes, qu'il intitula *Prière pour le roi*. Cette pièce charma Henri IV, qui voulut attacher le poëte à sa personne, et qui, en attendant qu'il en fît son pensionnaire, le plaça chez le grand-écuyer Bellegarde, où Malherbe avait un logement, la table, un cheval et 1,000 livres d'appointements. Il quitta cette position sous le règne de Marie de Médicis, qui lui donna 500 écus de pension. Depuis, sa muse n'interrompit guère son silence que pour chanter la reine; au moins les pièces qu'il fit pour cette princesse sont-elles les seules de quelque étendue qu'il ait composées dans les 15 dernières années de sa vie, si l'on excepte l'ode adressée au roi Louis XIII, partant pour La Rochelle, et dans laquelle se trouve ce vers :

Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages.

Malherbe était, en effet, près de sa mort, arrivée au mois d'octobre 1628; il avait 73 ans. Cette même année, Malherbe, qui avait déjà perdu plusieurs enfants, dont une petite fille, morte de la peste entre ses bras, eut à pleurer le seul fils qui lui restât et qui fut tué en duel. Notre vieux poëte en ressentit une douleur profonde; il courut à La Rochelle où était alors le roi, et n'ayant pas obtenu la justice qu'il souhaitait, il voulut tirer lui-même vengeance de l'adversaire de son fils, dans un combat singulier, qui pourtant n'eut pas lieu. On lui avait fait porter des paroles d'accommodement et offrir dix mille écus pour arranger l'affaire; il refusa d'abord et accepta ensuite, dans le dessein d'employer cette somme à élever un *mausolée* à son fils: c'était le mot dont il se servait. Mais sa mort étant survenue, l'arrangement ne fut point exécuté. Malherbe exhala sa douleur dans des vers qui furent sans doute les derniers qu'il ait composés. Le chagrin avança la fin de sa carrière, dont une santé robuste semblait devoir éloigner le terme.

La renommée de Ronsard avait rempli le siècle où naquit Malherbe et celui-ci commença à composer des vers précisément à l'époque où Ronsard mourut (1585). *L'Apollon de la source des Muses*, comme l'appelait Marie Stuart, était à l'apogée de sa gloire, et les honneurs qui furent rendus à sa cendre attestent

qu'il était encore considéré comme le prince des poëtes de ce temps. Malherbe, l'un des premiers, s'éleva contre cette réputation colossale; il affichait pour Ronsard un mépris si complet, qu'on ne peut guère l'expliquer que par l'exagération qui est le propre des réactions. Moins poëte que Ronsard, Malherbe eut plus que lui le sentiment du génie de la langue française, il en comprit mieux l'allure, il en devina plus habilement l'harmonie; et la foule plus capable de juger des qualités d'un style correct que des créations d'une imagination lyrique, quitta promptement ses adorations pour un autre culte. Sans avoir jamais atteint à la renommée de Ronsard, Malherbe le détrôna pourtant. Les vers célèbres : *Enfin Malherbe vint*... ne révèlent pas seulement l'opinion de Boileau, ils sont l'expression du sentiment général. *Voy.* FRANÇAISE (*littérature*), T. XI, p. 471.

Malherbe travaillait lentement; il corrigeait avec opiniâtreté ; il manque d'invention, mais non de verve; et s'il n'a pas toujours l'imagination de la pensée, celle de l'expression et du tour lui fait rarement défaut. On regrette de trouver de temps en temps, dans ses poésies, la satire et même la malédiction à côté de l'éloge, selon que la fortune élevait ou abaissait ses héros. Les œuvres de Malherbe contiennent, outre ses poésies, diverses traductions de Sénèque et de Tite-Live, ainsi qu'un recueil de lettres. Il en existe d'autres manuscrites dans plusieurs dépôts littéraires. Racan, qui l'avait connu intimement, a écrit sa vie, et il l'a semée d'une foule de mots plus ou moins heureux, que les amis de Malherbe recueillaient dans sa conversation. C'est à cette source commune qu'ont puisé les divers biographes du poëte. Il faut, pour compléter l'œuvre de Racan, lire l'article que Bayle a consacré, dans son Dictionnaire, à Malherbe, ainsi que les notices de Baillet, dans les *Jugements des savants*, n^os^ 944 et 1411, et enfin les lettres de Balzac.

Les éditions de Malherbe sont très multipliées. On cite parmi les meilleures celles de Chevreau (1723, 3 vol. in-12), de Lefèvre de Saint-Marc (1757, in-8° et 1776, in-12), et de Didot aîné, 1797, in-4°.

M. A.

MALIBRAN (MARIE-FÉLICITÉ), née GARCIA et fille du chanteur et compositeur de ce nom (*voy.*), vit le jour à Paris, le 24 mars 1808. Les dispositions admirables qu'elle montra pour le chant, dès sa plus tendre enfance, furent soigneusement cultivées par son père, qui ne négligea rien, et eut même recours, dit-on, à une extrême sévérité, pour mieux assurer l'effet de ses leçons. Marie avait à peine cinq ans, lorsqu'en Italie, où elle avait suivi sa famille, elle joua pour la première fois, à Naples, le rôle de l'enfant dans l'*Agnese* de Paër. Dès ce moment, ses études commencèrent; Panseron lui enseigna les premiers principes de la musique, et le compositeur Hérold devint son professeur de piano ; mais ce ne fut qu'en 1819, pendant son séjour à Paris, que se développèrent tout à coup ces magnifiques qualités qui devaient bientôt en faire une des premières cantatrices du monde. En 1824, elle se fit entendre pour la première fois en public, et le succès qu'elle obtint fut le présage de ceux qui l'attendaient sur une plus vaste scène. Elle était à Londres avec son père, en 1825, lorsqu'une indisposition subite de M^me^ Pasta lui fournit l'occasion de débuter dans la carrière dramatique par le rôle de Rosine, du *Barbiere di Seviglia*, qu'elle apprit en peu de jours, et où elle enleva les suffrages des connaisseurs les plus difficiles. Ce brillant essai lui valut un engagement pour la saison, au théâtre du Roi. Elle chanta ensuite aux festivals de Manchester, York et Liverpool; puis, son père ayant obtenu la direction du théâtre de New-York, elle le suivit au-delà des mers, et les sérieuses études qu'elle fit alors pour seconder Garcia dans *Otello*, *Romeo*, *Don Giovanni*, *Tancredi*, *la Cenerentola*, etc., acquirent à sa voix un degré de perfection qu'elle n'avait pas encore atteint. C'est pendant ce séjour en Amérique, qu'elle fut demandée en mariage par un négociant français, nommé Malibran, qui avait plus du double de son âge, mais dont la fortune aplanit tous les obstacles. La jeune Marie, malgré de tristes pressentiments, consentit à lui donner sa main, et leur union fut célébrée le 25 mars 1826. Un an après, Malibran

était en faillite, et sa femme, offensée des calculs de son mari, qui comptait sur son talent pour rétablir ses affaires, le quitta, et revint en France au mois de septembre 1827. Sa réputation l'y précéda, et fut bientôt sanctionnée par le public parisien, dans une représentation de la *Semiramis*, qu'elle donna à l'Opéra, le 14 janvier 1828. Mais sa place était marquée d'avance au théâtre Italien, et elle y débuta le 8 avril. Son chant magique, réunion des deux voix de contralto et de soprano aigu, produisit une sensation extraordinaire que ne fit qu'exalter encore le sentiment dramatique qu'elle possédait au suprême degré. Elle joua tour à tour, au milieu des triomphes les mieux mérités, les rôles de Rosine, de Desdemona et de Cenerentola. Rappelée sur la scène à plusieurs reprises, après chaque représentation, elle était accablée de couronnes et de fleurs. Après deux années de succès inusités à Paris et dans les départements, elle se décida à accompagner Lablache (*voy.*) en Italie, et parcourut successivement avec lui, Milan, Rome, Naples, Bologne. Elle reparut à Milan, en 1834, pour créer le rôle de *Maria Stuardo*, opéra de Donizetti. A Lucques, elle joua *Inès de Castro*, partition écrite pour elle par Persiani. Ces différentes excursions ne l'empêchèrent pas de consacrer ses hivers au public parisien, et ce fut dans une de ses haltes à Paris, que les tribunaux français prononcèrent, en 1835, la nullité de son mariage avec Malibran, comme n'ayant pas été contracté devant l'autorité compétente. Le 29 mars 1836, elle épousa le célèbre violoniste M. de Bériot, et le suivit immédiatement dans sa nouvelle patrie, la Belgique, où leurs talents réunis firent les délices des habitants de Bruxelles. Mais au milieu de ses succès et de son bonheur, la mort s'approchait, imprévue et terrible. Une chute de cheval qu'elle avait faite au mois d'avril avait altéré sa santé, sans pour cela la faire renoncer à son existence toute d'émotions et de luttes. Vers le mois de septembre, elle voulut, malgré les conseils des médecins, assister au festival de Manchester ; mais à peine avait-elle paru en public, qu'elle fut saisie d'une fièvre nerveuse qui fit en peu de jours des progrès effrayants, et elle expira le 23, entre les bras de son mari. Ses restes, transportés à Bruxelles, furent enterrés avec pompe au cimetière de Laëken. D. A. D.

MALINES (en flamand et en allemand *Mechelen*), chef-lieu du 2^e^ arrondissement de la province d'Anvers, dans le royaume de Belgique, et siége d'un archevêque autrefois primat des Pays-Bas. Elle est traversée par la Dyle que les bateaux de l'Escaut remontent jusqu'à Malines à la faveur de la marée haute, et compte une population de 25,000 habitants. Ornée de constructions d'une belle apparence, percée de rues larges et d'une grande propreté, cette ville avait autrefois reçu le surnom de *la Jolie*. Son heureuse situation l'a fait choisir pour centre du système de chemins de fer, dont les réseaux doivent réunir toutes les principales villes de la Belgique. Déjà des voies de fer la mettent en communication avec Ostende, par Bruges et Gand, avec Liége par Louvain, Tirlemont et Saint-Trond, avec Mons par Bruxelles, et avec Anvers.

Parmi les édifices publics, on remarque le palais archiépiscopal bâti dans le style moderne; les églises, en partie décorées de chefs-d'œuvre des peintres flamands : celle de Saint-Jean renferme l'*Adoration des Mages* de Rubens; celle de Notre-Dame, la *Pêche miraculeuse de saint Pierre* du même maître. Mais le plus beau monument de Malines est la vaste et superbe cathédrale de Saint-Rombaud, commencée vers la fin du XII^e^ siècle. Cette belle église gothique est surmontée d'une tour d'un travail aussi riche que délicat, dont la masse entière repose sur l'ogive de la grande porte d'entrée; commencée en 1452, elle est restée inachevée, mais elle ne s'en élève pas moins à une hauteur de 97^m^.30. Dans l'intérieur de la basilique, on voit un chef-d'œuvre de Van Dyck, le *Christ entre les deux larrons*, et beaucoup de mausolées.

Outre l'université catholique, inaugurée le 4 novembre 1834, il existe à Malines une académie de peinture.

Malines est déjà mentionnée dans un diplôme de Pepin-le-Bref, de l'an 753.

Les évêques de Liége en possédèrent la souveraineté qu'ils partagèrent avec la puissante famille de Berthaut, qui d'avoués ou vidames s'érigèrent en seigneurs de la ville (1219). En 1333, l'évêque de Liége, Adolphe de la Marck, vendit à Louis de Nevers, comte de Flandre, ses droits de souveraineté qu'il était dans l'impuissance de soutenir.

La ville entra enfin dans la maison de Bourgogne par le mariage de Philippe-le-Hardi avec Marguerite de Flandre. Un autre mariage, celui de Marie, héritière des Pays-Bas et fille de Charles-le-Téméraire, avec Maximilien, en 1478, la fit passer sous la maison d'Autriche, et depuis elle partagea constamment les destinées des provinces du sud ou Pays-Bas autrichiens.

Malines fait par la Dyle un commerce assez considérable en denrées du pays. Elle a des fabriques de chapeaux de feutre, de draps, de couvertures de laine et de coton, de toile, etc.; ses brasseries aussi sont très importantes; elle possède une superbe manufacture de châles, façon cachemire; mais l'industrie des dentelles, autrefois si florissante, et à laquelle cette ville fut longtemps redevable d'une grande partie de son illustration et de sa prospérité, a été ruinée par suite du développement qu'a pris la fabrication des tulles dans d'autres localités : elle n'occupe plus qu'un très petit nombre d'ouvriers. X.

MALLÉOLES, ou chevilles du pied, *voy.* JAMBE et PIED.

MALLÉOLES, armes romaines, *voy.* FEU, T. X, p. 733.

MALLET DU PAN (JACQUES), de Genève, né en 1750, mort en Angleterre, en 1809, *voy.* MERCURE DE FRANCE.

MALMAISON (LA). Ce château, fécond en souvenirs historiques contemporains, dépend de la commune de Rueil, et, comme elle, est situé sur la route de Saint-Germain-en-Laye, à 3 lieues environ de Paris. Son nom, sinon sa construction, remonte à l'époque de l'invasion des Normands, au IX^e^ siècle. Dévastée par eux, la demeure qui occupait alors cet emplacement fut appelée *Mala mansio*, mots traduits plus tard par celui de *Malmaison*.

Possesseur de ce petit domaine à l'époque de la révolution, Lecouteulx de Canteleu le vendit à Joséphine (*voy.*). Le premier consul, qui s'y plaisait beaucoup, en fit restaurer les bâtiments, agrandir et décorer l'intérieur; le parc surtout reçut, par l'acquisition de nombreux terrains, des accroissements considérables. Un théâtre, une bibliothèque, une galerie de tableaux, où figuraient à la fois des chefs-d'œuvre de peintres anciens et de belles compositions des Gérard, des Girodet, etc., concoururent également à embellir cette charmante demeure.

Toutefois, ce fut à Joséphine que la Malmaison dut les créations qui, sous le double rapport de l'utilité et de l'agrément, méritèrent les plus justes éloges. Elle y fonda une école d'agriculture, une bergerie où l'on s'occupa du perfectionnement de la race des mérinos; enfin, elle y fit construire cette magnifique serre, où elle surveillait elle-même les soins donnés aux plus rares et aux plus belles plantes et fleurs exotiques qu'elle y avait réunies. Ce fut, lors de son divorce, une des consolations que lui offrit cette habitation. Respectée, par égard pour elle, lors de l'invasion de 1814, la Malmaison put ajouter à ses illustrations celle de la visite de l'empereur Alexandre et du roi Frédéric-Guillaume de Prusse; mais, quelques jours après, ce château perdait, par la mort de Joséphine, son plus bel ornement et sa plus puissante protection.

Après son abdication en 1815, Napoléon alla chercher, dans cette riante et paisible retraite, quelques jours de repos; ce fut de là qu'il partit pour son exil.

Les beaux jours de la Malmaison étaient également évanouis. Ravagée, en 1815, par les troupes étrangères, elle eût peut-être recouvré quelque chose de sa splendeur passée, s'il avait été permis à son nouveau propriétaire, le prince Eugène de Beauharnais, d'y établir sa résidence. Mais une loi sévère le tenait éloigné de sa patrie. Privé de ses plus beaux accessoires (car la bergerie et la serre avaient été détruites), le domaine de la Malmaison fut vendu en différents lots, et la plus

grande partie du parc convertie en terres labourables. Le banquier Haggerman, consul de Suède, se rendit acquéreur du château, qui, depuis sa mort, a été loué (en 1842) à la reine d'Espagne, Marie-Christine (*voy.* ce nom). M. O.

MALMESBURY (James Harris), fils du philologue Harris (*voy.* ce nom), né le 20 avril 1746, élevé à la pairie, le 17 septembre 1788, avec le titre de baron, et, en 1800, celui de comte de Malmesbury et vicomte Fitz-Harris, s'est fait connaître dans la diplomatie. Attaché à diverses ambassades, puis ministre plénipotentiaire, en Hollande, en Espagne, en Russie, en Prusse, son nom se trouva mêlé à diverses transactions importantes, telles que l'affaire des îles Falkland (*voy.* Malouines), le rétablissement du stathoudérat, le mariage du prince régent d'Angleterre avec la princesse Caroline de Brunswic, etc. Mais il est surtout connu pour la part qu'il prit aux négociations entamées (1796-7), entre le gouvernement anglais et le Directoire. Cette mission, dont on peut voir les détails dans l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers (t. VIII et IX), fut sans résultat. Lord Malmesbury mourut le 21 novembre 1820. Son fils, James-Edward Harris, deuxième comte de Malmesbury, né le 19 août 1778, succéda à ses titres et à sa pairie. Il est, depuis 1807, gouverneur de l'île de Wight. R-y.

MALO-RUSSES, *voy.* Russie (*Petite-*).

MALOUET (Pierre-Victor), né à Riom, en 1740, fut élevé, en cette ville, au collége des Oratoriens, et parut d'abord disposé à entrer dans cette congrégation. Son défaut de fortune devait le porter à embrasser ce parti; mais il en fut détourné, et, dès l'âge de 18 ans, il se décida pour la carrière de l'administration. Attaché d'abord à l'ambassade de France en Portugal, il devint bientôt après secrétaire du maréchal de Broglie, qu'il suivit à l'armée. Envoyé à Saint-Domingue, en 1767, il y resta jusqu'en 1774; et, en revenant en France, il fut capturé par les Anglais, qui le relâchèrent presque aussitôt. A peine de retour à Paris, il reçut le brevet de secrétaire des commandements de M^me^ Adélaïde, fille de Louis XV; mais Sartines, ministre de la marine, l'envoya bientôt à Cayenne, avec la mission d'étudier les moyens d'accroître la prospérité de cette colonie; conçus sur les lieux, ses plans d'amélioration, qui furent presque tous adoptés, produisirent les meilleurs effets. Sa mission prit fin en 1779; et les heureux résultats qu'il en avait obtenus lui valurent, en 1780, la place importante d'intendant de la marine à Toulon, dont il exerça les fonctions pendant 8 ans.

A l'époque de la convocation des États-Généraux, Malouet y fut envoyé, par le bailliage de Riom, comme député du tiers-état. Après l'ouverture de l'assemblée, il se prononça pour la réunion des trois ordres et la délibération en commun. Plus tard, il appuya la revendication des biens du clergé comme propriétés nationales, avec la réserve d'appliquer le produit de la vente aux frais du culte catholique et à la dotation des établissements de charité. Il soutint hautement le principe constitutionnel des deux chambres, vota pour le *veto* suspensif, et repoussa, comme élément de désordres perpétuels dans l'état social, la déclaration des droits de l'homme. Persuadé que la conservation du dogme monarchique était, pour la France, le seul garant des conquêtes d'une sage liberté, il vit avec horreur les mouvements anarchiques des 5 et 6 octobre, et insista avec force pour que les fauteurs de ces attentats fussent recherchés et punis. Injurié et menacé, à cette occasion, dans plusieurs feuilles incendiaires, il dénonça, à la tribune, Marat et Camille Desmoulins, et réclama l'adoption de mesures répressives des excès de la presse. Le 20 février 1790, il se réunit à Cazalès pour demander que le roi fût momentanément investi d'un pouvoir discrétionnaire afin d'arrêter le cours des désordres qui se propageaient impunément dans toute la France. Pour opposer une digue aux rapides envahissements du jacobinisme, Malouet, d'accord avec les autres chefs du parti monarchique, voulut fonder, sous le titre de club *des Impartiaux*, une société rivale du club des Jacobins; mais les émissaires de ceux-ci s'ameutèrent contre cette réunion, et la clôture

suivit de près les premières séances. A l'Assemblée nationale, Malouet fit, le 15 août 1790, infirmer l'arrêt porté, en 1781, contre l'abbé Raynal, avec lequel il s'était lié lorsque celui-ci revint de Prusse en France. Cette circonstance donna lieu d'attribuer à Malouet la rédaction de la fameuse lettre adressée par Raynal à l'Assemblée constituante : elle lui fut en effet communiquée ; mais elle avait été rédigée par Stanislas de Clermont-Tonnerre.

Vers cette époque, Louis XVI appela Malouet dans son conseil privé ; il en fit partie jusqu'au 10 août, et ses avis, toujours reçus avec déférence, ne furent, par malheur, que trop rarement préférés à de pernicieuses inspirations. Après la chute du trône, au soutien duquel il s'était dévoué, il parvint à s'assurer une retraite en Angleterre. De là, il écrivit, le 9 octobre, à la Convention, pour solliciter l'autorisation de venir, devant elle, défendre Louis XVI. La Convention répondit à cette demande, en ordonnant, par un décret, que le nom de Malouet fût inscrit sur la liste des émigrés. Depuis ce jour jusqu'au commencement de 1800, époque de sa rentrée en France, sa vie n'offre rien qui ait trait à la politique, et on peut croire qu'il demeura étranger à toutes les intrigues ourdies contre sa patrie. Bonaparte alla chercher Malouet au sein de la retraite, et l'envoya à Anvers avec le titre de commissaire, et les pouvoirs de préfet maritime. Il eut la plus grande part aux mesures qui firent échouer l'entreprise des Anglais contre cette place, et Napoléon dit alors de lui qu'il avait éminemment le courage d'esprit. Maître des requêtes en 1808, Malouet fut fait conseiller d'état en 1810, époque où l'affaiblissement de sa santé le força à quitter Anvers. Outré de son opposition, Napoléon l'exila, en 1812, à 40 lieues de Paris. Retiré dans les environs de Tours, il fut, en avril 1814, nommé, par le gouvernement provisoire, commissaire au département de la marine, et le 13 mai suivant, Louis XVIII le confirma dans cette fonction, avec le titre de ministre. Tout était à refaire dans cette partie, frappée de défaveur sous le gouvernement impérial. L'activité que Malouet apporta à cette réorganisation était en disproportion avec ses forces usées par l'âge et par le travail : il succomba à la tâche, au bout de quatre mois. Il mourut, le 7 septembre 1814, dans un état de fortune tellement médiocre, que le roi se crut obligé de pourvoir aux dépenses de ses funérailles. Depuis 1811, Malouet était décoré de la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur.

A l'âge de 16 ans, Malouet avait composé une *Ode sur la prise de Mahon* et une *Épître au prince de Condé sur ses victoires en Italie ;* une tragédie et deux comédies, qui datent de la même époque, sont restées inédites. Lekain, sous le patronage duquel l'auteur avait voulu placer ces essais de sa jeunesse, réussit à le détourner de la carrière du théâtre. Lors de son séjour à Saint-Domingue, il composa un poëme intitulé : *Les quatre parties du jour à la mer.* Ses écrits sur la politique et l'administration sont beaucoup plus dignes d'attention. Nous citerons entre autres : *Mémoire sur l'esclavage des nègres*, 1788, in-8° ; *Mémoire sur l'administration du département de la marine*, 1790, in-8° ; *Collection de ses opinions à l'Assemblée constituante*, 1791-2, 3 vol. in-8° ; *Défense de Louis XVI*, 1792, in-8° ; *Examen de cette question : Quelle sera pour les colonies de l'Amérique le résultat de la révolution française?* etc., 2e éd., Paris, 1796, in-8° ; *Mémoire et correspondances officielles sur l'administration des colonies, et notamment sur la Guyane*, Paris, 1802, 5 vol. in-8° ; *Considérations historiques sur l'empire de la mer chez les anciens et les modernes*, Anvers, 1810, in-8°. P. A. V.

MALOUINES (îles), appelées aussi îles Falkland, situées dans l'océan Atlantique, à l'extrémité S.-E. de l'Amérique, sous 51° de lat. S. et 62° de long. occid. Quoique connues depuis le XVIe siècle, elles ne furent bien explorées qu'au commencement du XVIIIe, et c'est en l'honneur des marins bretons dont l'armement s'était fait à Saint-Malo, que Bougainville leur donna le nom de Malouines. Les Anglais continuent de les appeler Falkland, nom que le navigateur Strong avait donné à l'île occidentale. Ce fut le

même Bougainville qui essaya d'établir à la Soledad une colonie française devant rivaliser avec le port Egmont, dans l'île Falkland, où les Anglais, de leur côté, tentèrent ensuite de fonder un établissement. Il fallut y renoncer sur les réclamations des Espagnols qui, comprenant ces îles dans la Magellanie, s'en prétendaient les seuls possesseurs légitimes. Cependant elles demeurèrent désertes et incultes comme auparavant. Dans le siècle actuel, la république Argentine y a fait un nouvel essai de colonisation, mais sans succès; et après elle, les Anglais sont revenus dans les Malouines pour en faire un point de relâche en faveur de ceux de leurs bâtiments qui doublent le cap Horn, et surtout en faveur de leurs pêcheurs. On voit encore au Port-Louis les ruines de la colonie française.

Les deux îles principales, séparées par le détroit de San-Carlos, ont une longueur d'environ 40 lieues et consistent en collines de grès blanc et en plaines tourbeuses couvertes de bruyères, de mousse et de fougères touffues; il n'y croît ni arbres ni arbustes, à l'exception d'un arbousier nain, et la violence des ouragans empêche la végétation de s'élever beaucoup au-dessus du sol. Il n'y a que deux saisons : l'hiver et l'été. Les rivières sont poissonneuses, et les parages des Malouines abondent en phoques, en dauphins, en huitres, etc. Les Espagnols y apportèrent des chevaux, des bœufs, des cochons et des lapins, qui vivent aujourd'hui à l'état sauvage. Sur les côtes viennent pondre, depuis octobre jusqu'en avril, des troupes innombrables de manchots dont la forme et le port bizarres étonnent toujours les voyageurs. D-G.

MALPLAQUET, village du département du Nord, arrondissement d'Avesnes, célèbre par la bataille du 12 septembre 1709, entre les Français et les puissances alliées contre elle dans la guerre de la succession d'Espagne, *voy.* cet article, ainsi que Louis XIV, Villars, Eugène et Marlborough. X.

MALT. C'est le nom que l'on donne à la drèche (*voy.*) ou orge germée qui doit servir à la fabrication de la bière. Le but du maltage est le développement d'un principe particulier (*voy.* Diastase) qui changera plus tard la fécule en dextrine et en sucre de raisin. On sait qu'après avoir mouillé le grain on le laisse en tas; puis on le dessèche en l'exposant à la chaleur sur une toile métallique. Le malt destiné à la préparation de la bière blanche est desséché avec la plus minutieuse précaution, de manière à ne pas le roussir; pour la bière brune ou le porter, cela est moins nécessaire, puisque l'on ajoute quelquefois à l'orge germée de l'orge qui a presque subi un commencement de torréfaction. *Voy.* Bière. V. S.

MALTE, île de la Méditerranée située entre la Sicile et l'Afrique, et qui fait partie des possessions de l'empire britannique, ainsi que *Gozzo* et *Comino*. Ce petit groupe compte 112,000 habitants sur une étendue de plus de 10 milles carr. géogr. L'île principale a près de 8 milles carrés et 97,000 habitants. Les Grecs l'appelèrent *Melité* à cause de la bonté de son miel; elle a reçu son nom actuel des Arabes. C'est un immense rocher calcaire de près de 5 lieues de long sur environ 3 de large, couvert d'une légère couche de terre végétale qu'on y a transportée de Sicile; cependant, grâce à l'influence de son beau climat, cette île offre une riche végétation. On y trouve quelques sources; mais la rareté des pluies amène souvent la sécheresse. Ses oranges célèbres et d'autres fruits exquis, la beauté de ses fleurs et surtout de ses roses, son miel délicieux, la fécondité de ses brebis et de ses bestiaux en font un des plus charmants pays du monde. On y récolte du coton, qui passe en Angleterre en partie brut, en partie déjà filé. La vigne produit un vin qui rappelle ceux d'Espagne. L'industrie manufacturière est sans importance. Les habitants, généralement de race arabe, mélangée d'Italiens et de Grecs, parlent un jargon mixte dans lequel on reconnaît les idiomes de ces divers peuples, mais dont le fond est arabe. Ils professent la religion catholique. Le commerce, la marine, la pêche et le jardinage sont leurs principales occupations. Les autorités civiles et judiciaires continuent à être choisies par les habitants; le droit romain et le droit pontifical y sont également en vigueur. La langue anglaise a été

introduite dans les tribunaux supérieurs, en 1823. On évalue les revenus de l'île à 114,000 liv. st. Cette somme est bien loin de couvrir tous les frais de l'administration, mais l'importance de Malte comme station de la marine britannique dans la Méditerranée, entre Gibraltar et les îles Ioniennes, offre à l'Angleterre une ample compensation. Les Anglais y entretiennent une forte garnison, établie principalement à *La Valette*, capitale de l'île, une des plus fortes places de l'Europe et l'un des meilleurs et des plus vastes ports de la Méditerranée. Cette ville doit son nom au grand-maître Jean de La Valette, son fondateur. Le palais des anciens grands-maîtres est aujourd'hui la résidence du gouverneur. C'est surtout vue de la mer que cette ville offre un coup d'œil magnifique. Son port franc lui procure un commerce considérable. Elle compte aujourd'hui plus de 60,000 âmes. Des services permanents de paquebots sont établis entre cette ville, le Levant et la Sicile. Elle est le point où se croisent toutes les dépêches, et les journaux qui s'y impriment, le *Malta Times* et le *Portafolio*, ont acquis de nos jours un grand intérêt par la prompte publication des nouvelles de l'Orient. Citta-Vecchia, l'ancienne capitale de l'île et siége de l'évêché, est complétement déchue.

L'île de Gozzo, qui a 4 lieues de long sur 2 de large, est hérissée de montagnes. Elle est fertile en coton, en grains et en plantes potagères. *Comino* a pris son nom du cumin, sa principale production.

Les Phéniciens de Tyr formèrent, environ 1,400 ans avant notre ère, un établissement à Malte et à Gozzo, où les suivirent plus tard des colonies ioniennes qui, sous un gouvernement tempéré d'aristocratie et de démocratie, conservèrent leur indépendance, jusqu'à ce que, vers l'an 400 av. J.-C., les Carthaginois s'en emparèrent pour en être à leur tour dépossédés par les Romains, l'an 216 av. J.-C. Les Arabes s'y établirent, en 818; mais le comte Roger, après les avoir chassés de Sicile, leur reprit Malte, en 1090. Elle était sous la mouvance de ce royaume lorsqu'en 1530 Charles-Quint en fit don à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (*voy.* l'art. suiv.), auquel Bonaparte, pendant le trajet de son expédition d'Égypte, l'enleva en 1798; mais, en 1800, la garnison française fut obligée de se rendre aux Anglais. A la paix d'Amiens, la restitution en fut promise à l'ordre; mais l'Angleterre, s'y étant refusée en 1803, conserva cette île dont la possession lui fut confirmée en 1814. C'est comme souverain de Malte que le roi d'Angleterre institua, en 1810, les ordres de Saint-Georges et de Saint-Michel. — *Voir* Miège, *Histoire de Malte*, Paris, 1841, 3 vol. in-8°. Ch. V.

MALTE (ORDRE DE). Les chevaliers *de l'Hôpital, de Saint-Jean-de-Jérusalem*, puis *de Rhodes*, et enfin *de Malte*, formaient le plus célèbre des anciens ordres militaires. L'origine de cet ordre hospitalier (*voy.*) n'est pas certaine. Il paraît remonter au-delà de la première croisade. Dès l'année 1048, des négociants d'Amalfi (*voy.*) avaient, selon Guillaume de Tyr, acheté des khalifes d'Égypte la permission d'établir, dans le voisinage du Saint-Sépulcre, un couvent du culte latin, dédié à la Vierge, à côté duquel les moines élevèrent un hospice destiné au soulagement des pèlerins malades ou nécessiteux. Cette maison, fondée sous le patronage de S. Jean-Baptiste, se distingua de bonne heure par les plus éminents services, et son supérieur Gérard, qui la gouvernait sous le titre de prévôt ou de gardien, déploya tant de zèle et d'activité, qu'après la prise de Jérusalem, l'ordre obtint les faveurs de Godefroy de Bouillon et des autres princes chrétiens. Bientôt les frères fournirent des escortes armées aux pèlerins, pour les protéger contre les bandes musulmanes qui infestaient la Terre-Sainte. En 1113, ils obtinrent du pape le droit de choisir eux-mêmes leurs supérieurs. Raymond du Puy, qui, en 1118, fut élevé à cette dignité après Gérard, changea son titre en celui de *maître* de l'ordre, dont il fixa les statuts et dont il devint ainsi le véritable fondateur. Prescrivant aux chevaliers le triple vœu d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, il les soumit à la règle de S. Augustin et leur imposa l'obligation de concourir de leur personne à la défense de l'Église, avec les ressources que leur entretien et celui des

pèlerins laisseraient disponibles. L'entrée de Baudouin dans Antioche, la prise de Tyr et la levée du siége de Jaffa, dues principalement à la valeur de l'ordre de l'Hôpital, répandirent au loin sa gloire, pendant qu'il s'enrichissait de grandes possessions en Espagne et dans d'autres contrées de l'Europe. Des exploits non moins brillants continuèrent à élever son crédit et sa puissance sous les successeurs de Raymond, qui mourut, en 1160, entouré de la vénération de toute la chrétienté. L'empereur Frédéric Ier accorda de magnifiques priviléges, en 1185, aux chevaliers de Saint-Jean; mais deux ans après, la prise de Jérusalem par Saladin (*voy.*) les obligea à changer de résidence. Chassés de la Terre-Sainte, lorsque Saint-Jean-d'Acre tomba au pouvoir des musulmans, en 1291, ils trouvèrent d'abord un asile dans l'île de Chypre, puis s'établirent dans celle de Rhodes, dont ils avaient réussi à s'emparer en 1309. Ils ne cessèrent, dans cette nouvelle résidence, de se montrer redoutables aux Infidèles, dont ils repoussèrent les attaques en 1440 et en 1444. Guidés par leur grand-maître Pierre d'Aubusson (*voy.*), ils résistèrent avec le même succès à l'armée formidable envoyée par Mahomet II, et la forcèrent à la retraite. Mais en 1522, Soliman débarque avec 150,000 hommes; en vain les chevaliers et leur grand-maître, Villiers de l'Isle-Adam, font des prodiges de valeur : la trahison les rend inutiles, et après six mois de siége, une capitulation honorable livra Rhodes aux Infidèles. André Amaral, chancelier de l'ordre, à qui l'on imputait cette trahison, avait été mis à mort.

Depossédés de Rhodes, les chevaliers se répandirent à Candie, puis en Italie et en Sicile, où Venise, Rome, Viterbe et Nice, Messine, Villa-Franca et Syracuse, leur servirent provisoirement de refuge jusqu'en 1530. Enfin l'île de Malte, qui leur fut cédée par Charles-Quint, devint le siége définitif de l'ordre, qui s'engagea toutefois à la restitution de ce fief de la Sicile, dans le cas où il parviendrait à reconquérir Rhodes, et s'obligea à une guerre perpétuelle contre les musulmans et les corsaires barbaresques.

Soliman ayant aussi attaqué Malte avec des forces considérables, en 1565, y subit un cruel échec, sous le grand-maître Jean de La Valette, qui jeta, l'année suivante, les fondements d'une nouvelle capitale de l'île (*voy.* p. 242) et mourut en 1568. Les chevaliers continuaient toujours à soutenir contre les Infidèles une guerre vive et acharnée, mais sans pouvoir ressaisir leurs anciennes possessions. Pénétré de son impuissance et n'ayant plus de but positif pour son activité dans un temps où tout autour de lui était changé, l'ordre ne tarda pas à voir arriver son déclin. Il végétait encore sous la protection de la France; mais la révolution de 1789 lui porta le dernier coup. L'armée de l'expédition d'Égypte s'empara de Malte sans presque éprouver de résistance, le 10 juin 1798. Le grand-maître Ferdinand de Hompesch abdiqua après l'évacuation de l'île. L'empereur de Russie Paul Ier, qui s'était déclaré le protecteur de l'ordre, en fut élu grand-maître et fit flotter la bannière de Malte sur l'un des bastions de l'amirauté à Saint-Pétersbourg. Mais ce puissant patronage releva à peine les espérances des chevaliers. Le 2 septembre 1800, l'Angleterre prit possession de l'île dont le traité d'Amiens stipula en vain la restitution, sous la garantie d'une puissance neutre. L'ordre ne conserva plus qu'une existence de forme, et transféra, en 1826, le siége de son administration de Catane, en Sicile, à Ferrare, dans les États de l'Église.

II. L'ordre de Malte, répandu aux temps de ses succès sur presque toute l'Europe, où il avait partout de riches possessions, se composait de trois classes principales de membres, les *chevaliers*, les *servants d'armes* et les *frères d'obédience*. Les chevaliers, pour être admis, devaient faire preuve de 16 quartiers de noblesse, dont 8 du côté paternel et 8 du côté maternel. Ceux qui réunissaient ces conditions s'appelaient chevaliers *de justice*, par opposition aux chevaliers *de grâce* dont le mérite avait fait passer sur l'insuffisance des titres généalogiques. Les servants d'armes étaient partagés entre les travaux de la guerre et les soins de l'infirmerie. Quant aux frères d'obédience, c'étaient les chapelains ou prêtres de l'ordre. Chaque chevalier ou servant

s'obligeait, lors de sa réception, à faire 4 croisades ou *caravanes* de 6 mois chacune; mais dans les derniers temps cette règle n'était plus guère observée, et à la paix d'Amiens il fut même résolu de supprimer entièrement toutes les hostilités contre les Turcs. Les *donats* ou *demi-croix*, ainsi nommés parce qu'ils ne portaient que la croix à 3 branches, étaient une espèce de stagiaires ou aspirants de l'ordre; 24 pages attachés à la personne du grand-maître prenaient rang parmi les chevaliers. Celui-ci, chef suprême de l'ordre, avait les titres de *grand-maître du Saint-Hôpital de Saint-Jean à Jérusalem* et de *gardien de l'armée de Jésus-Christ*, et dans ses rapports avec les puissances étrangères d'*altesse éminentissime*. Les armes de l'ordre consistaient en une croix d'argent dite de Malte à cause de sa forme particulière, sur un champ de gueule, surmontée d'une couronne ducale, avec un chapelet qui serpentait autour de l'écusson, et au bas duquel pendait une petite croix avec cette légende : *Pro fide*. Le grand-maître était élu par les chevaliers de l'ordre. Il résidait à La Valette, et son revenu annuel pouvait s'élever à environ 2 millions de fr. L'ordre n'était soumis au Saint-Siége que pour les matières de dogme; dans tout ce qui regardait le temporel, il jouissait d'une pleine et entière souveraineté. Le pouvoir séculier était en majeure partie entre les mains du grand-maître, quoique limité par l'autorité des chefs ou *piliers* des 8 langues ou ressorts nationaux qui composaient l'ordre. La direction des affaires générales appartenait au *chapitre*, qui en était le tribunal suprême, et qui, présidé par le grand-maître, avait seul le pouvoir de faire des changements dans les statuts et d'imposer des taxes qu'on appelait *responsions*. Le conseil, où siégeaient, outre l'évêque de Malte, le prieur de l'Église, les 8 *baillis conventuels* ou piliers de l'ordre, quelques autres dignitaires qu'on nommait *baillis de grâce*, n'était que rarement convoqué en assemblée générale. Chaque langue ou grande division territoriale était subdivisée en prieurés, ceux-ci en bailliages, et ces derniers en commanderies, et au premier dignitaire de chacune d'elles s'attachaient spécialement le titre et les attributions d'une des hautes charges de l'ordre. C'étaient le *grand-commandeur* pour la langue de Provence, le *maréchal* pour la langue d'Auvergne, le *grand-hospitalier* pour la langue de France, l'*amiral* pour celle d'Italie, le *grand-conservateur* pour la langue d'Aragon, le *grand-chancelier* pour celle de Castille, le *grand-bailli* pour celle d'Allemagne, enfin le *turcopolier* pour la langue bavaroise dite *anglo-bavaroise*, parce qu'elle fut substituée en 1782 à celle d'Angleterre, dont le roi Henri VIII avait prononcé l'abolition et confisqué les biens, en 1537. Lorsqu'éclata la réforme, l'ordre perdit les grands-prieurés de Suède et de Danemark; les jésuites envahirent les revenus de celui de Hongrie. Les bailliages provinciaux de Thuringe, de Saxe et de Brandebourg passèrent au protestantisme, mais néanmoins continuèrent à subsister comme éléments du grand-prieuré d'Allemagne. Les chevaliers protestants pouvaient se marier. La révolution engloutit les 3 langues de France. L'avénement de l'empereur Paul à la maîtrise occasionna la fondation d'un prieuré russe du rite grec que ce prince dota richement et qui reçut de lui des statuts pareils à ceux du prieuré catholique de Pologne. Ces deux grands-prieurés et celui de Bohême-Autriche sont tout ce qui reste aujourd'hui de l'ordre. L'électeur palatin de Bavière, Maximilien-Joseph, pour éviter tout démêlé avec la Russie, l'avait supprimé dans ses états en 1799, immédiatement après l'élection de Paul. Le traité d'Amiens en sépara les langues de Castille et d'Aragon, et la paix de Presbourg amena la sécularisation de la principauté de Heitersheim, chef-lieu du grand-prieuré germanique, qui fut donnée au grand-duc de Bade. Avec la suppression du bailliage de Brandebourg et de toutes ses dépendances par le roi de Prusse, dans les années 1810 et 1811, la langue d'Allemagne aussi s'éteignit tout-à-fait. *Voy.* T. XV, p. 315.

Les chevaliers de Malte portaient, en temps de paix, un long manteau sur lequel était à gauche une croix blanche à 8 pointes, et dont les quatre branches

d'égale longueur allaient en s'élargissant du centre aux bords. Ils en portaient une autre en or sur le milieu de la poitrine. A la guerre, ils mettaient une soubreveste rouge, en forme de dalmatique, avec une croix blanche sans pointes, par-devant et par-derrière.

L'ordre de Malte comprenait aussi des femmes, soumises à la même règle que les hommes. Cette institution, qui subsistait encore à la révolution française, datait également des premiers temps de la fondation de l'Hôpital de Saint-Jean, et était alors, suivant Guillaume de Tyr, sous la direction d'une dame romaine, nommée Agnès. *Voy.* Hospitaliers. Ch. V.

MALTE-BRUN (Malthe-Conrad Bruun, connu sous le nom de) naquit à Thister dans la province de Jutland en Danemark, le 12 août 1775. Son père, ancien officier, était conseiller de justice et administrateur des domaines; il le destinait à l'état ecclésiastique; mais l'étude de la théologie lui parut aride, et les devoirs de pasteur s'accordaient mal avec sa vive imagination. La nature l'avait doué de beaucoup de facilité pour les langues, et d'une grande aptitude pour les sciences. Ses premiers pas dans la carrière des lettres furent marqués par des succès; l'harmonie de ses vers et la force de ses pensées promettaient un grand poëte au Danemark. Ses talents naissants lui acquirent de la considération et le firent admettre parmi les littérateurs les plus distingués de la capitale. L'influence que la révolution française exerçait en Europe se fit aussi sentir en Danemark. Les idées nouvelles exaltèrent l'âme ardente de Malte-Brun, et dès lors il prit la résolution d'abandonner la carrière ecclésiastique pour suivre celle du barreau.

L'étude des lois développa ses talents, et bientôt il se plaça, malgré sa jeunesse, au premier rang parmi les publicistes danois. La feuille qu'il publia sous le titre de *Wakkeren* (le Réveille-Matin) lui attira une condamnation fiscale; puis celle qu'il rédigea en 1795 et 1796, et qu'il intitula *le Catéchisme des aristocrates*, provoqua contre lui des poursuites qui l'obligèrent à se réfugier dans l'île de Hven appartenant à la Suède. Le séjour qu'il fit dans cette célèbre résidence de Tycho-Brahé inspira sa muse : il y composa deux poëmes, l'un en l'honneur d'un combat naval que les Danois, sous les ordres de Bille, avait livré aux Barbaresques; l'autre à l'occasion de la mort du comte de Bernstorff (*voy.*), ministre qui, comprenant la marche des idées, projetait de sages réformes.

Après un court séjour sur la terre d'exil, Malte-Brun obtint l'autorisation de revenir à Copenhague. Son premier soin fut de publier ses essais poétiques. Cette publication eut tout le succès qu'il pouvait en attendre. Mais comme il ne cessait de réclamer pour sa patrie les libertés que sous le ministère de Bernstorff elle paraissait être sur le point d'obtenir, les hommes puissants intéressés à s'opposer à ces réformes signalèrent le jeune poëte comme un esprit brouillon, comme un révolutionnaire dangereux. Un écrit politique très piquant qu'il publia en 1799 sous le titre de *Tria juncta in uno*, mit au comble la fureur de ses adversaires. Prévenu par ses amis que le ministère public allait diriger des poursuites contre lui et que cette fois l'autorité serait plus sévère qu'elle ne l'avait été jusqu'alors, Malte-Brun se hâta de chercher un refuge en Suède. Peu de temps après, des offres avantageuses lui furent faites à Hambourg par un riche négociant qui le chargea de l'éducation de ses enfants. Ce fut dans cette ville qu'il apprit deux nouvelles qui eurent une grande influence sur son avenir : celle de la sentence des tribunaux danois qui le condamnèrent à un long exil; et celle d'une révolution qui donnait à la république française un chef dont on espérait que la fermeté étoufferait les factions sans enchaîner la liberté. Son enthousiasme pour le héros de l'Égypte fut un des motifs qui le déterminèrent à quitter Hambourg et à adopter la France pour patrie.

Il paya comme tant d'autres son tribut d'admiration à l'homme extraordinaire qui tenait les rênes du gouvernement; mais lorsqu'il le vit se faire proclamer consul à vie, Malte-Brun, par des articles insérés dans plusieurs journaux, osa blâmer l'ambition du chef et la faiblesse du sénat. Le publiciste danois n'éprouva plus dès ce moment que de la haine pour

l'idole qu'il avait encensée. Forcé de renoncer à la politique, il se livra à l'étude d'une science qui devait lui acquérir de la célébrité. Jusqu'alors les traités de géographie français étaient des compilations sans critique et sans goût. Malte-Brun comprit tout le parti qu'un écrivain habile et instruit pouvait tirer d'une science qui embrasse, pour ainsi dire, toutes les autres. Il débuta en s'associant avec Mentelle pour publier un traité dans lequel, mettant à contribution les auteurs étrangers que ses connaissances des langues du Nord lui rendaient familiers, il donna sur les contrées qu'il décrivit des détails inconnus en France. Animant ses descriptions de ce coloris naturel à un poëte de 28 ans, il se plaça bientôt dans cet ouvrage au niveau des auteurs français les plus éloquents (*Géographie mathématique, physique et politique*, Paris, 1804-1807, 17 vol. in-8°, avec atlas in-fol.).

Dès ce moment, sa réputation d'écrivain fut solidement établie : aussi les propriétaires du *Journal des Débats* s'empressèrent-ils, en 1806, de l'associer à leurs travaux en qualité de rédacteur. En 1808, il publia le *Tableau de la Pologne*, ouvrage qui offrait une esquisse rapide de la géographie, de l'histoire, des mœurs et des ressources de son ancien territoire, et dont M. Léonard Chodzko a depuis donné une seconde édition. La même année, il fonda, de concert avec M. Eyriès, les *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, et, grâce à cet heureux essai, nous possédons maintenant plusieurs ouvrages périodiques sur la science géographique.

Ce fut vers la même époque qu'il conçut le plan de l'ouvrage qui devait fonder sa réputation scientifique et littéraire. Nous voulons parler du *Précis de la géographie universelle* : le premier volume parut en 1810. En 1815, pendant les Cent-Jours, Malte-Brun jugeant par les premiers actes de l'empereur que son séjour à l'île d'Elbe ne l'avait pas rendu plus partisan des libertés publiques, manifesta hautement son éloignement pour le despotisme et l'arbitraire en publiant une *Apologie de Louis XVIII*. En 1817, il fit imprimer le 5e volume du *Précis*. Fidèle à ses principes de politique, il publia, en 1825, un *Traité de la légitimité*. Vers la fin de 1821, il acquit un nouveau titre à la reconnaissance des hommes instruits en coopérant de tout son pouvoir à l'établissement de la *Société de Géographie*. Enfin en 1826 parut le 6e vol. du Précis.

Cependant l'assiduité d'un travail fatigant et les veilles continuelles épuisaient depuis longtemps ses forces ; ses amis voyaient avec douleur l'altération graduelle de sa santé, lorsque, le 14 décembre 1826, une attaque d'apoplexie l'enleva subitement à sa famille et à ses amis.

Appréciateur de ses talents, lorsque dans des entretiens instructifs nous admirions sa profonde érudition, nous étions loin de prévoir que nous serions un jour appelé à terminer l'ouvrage qu'il regardait comme son plus beau titre à la renommée *. J. H-T.

MALTHUS (Thomas-Robert) naquit le 14 février 1766, à Rockery, dans le comté de Surrey. Cet écrivain, dont les ouvrages ont fait tant de bruit et provoqué une si vive polémique, eut l'existence la plus calme et la plus unie. Élevé à Cambridge, maître ès-arts au collége du Christ, prêtre de l'Église anglicane, il devint plus tard (1804) professeur d'histoire et d'économie politique au collége de la Compagnie des Indes-Orientales, à Haileybury, et conserva cette position jusqu'à sa mort. Ce fut en 1798 qu'il publia son fameux *Essai sur la population* (*Essay on the principles of population*, Londres, in-4°). Ce n'était d'abord qu'une réfutation des théories exposées par Godwin (*voy.*) dans ses *Recherches sur la justice politique*. Mais l'auteur se trouva amené, par le succès de l'ouvrage, à étayer de preuves ses hardis paradoxes, à ériger un corps complet de doctrines. Ce fut dans ce but qu'il entreprit (1800) un voyage sur le continent, visitant tous les pays alors accessibles aux Anglais et compulsant les documents publics ou privés qui se rapportaient à l'objet de ses recherches. De retour en Angleterre, il arrangea avec soin le ré-

(*) *Voy.* ce que nous en avons dit à l'article Géographie, T. XII, p. 318. S.

sultat de ses observations, y refondit la substance de son livre et publia le tout d'abord in-4°, puis pour la cinquième fois, 1817, 3 vol. in-8°. M. P. Prevost, professeur de physique à Genève, en a donné une traduction française, également en 3 vol. in-8°, qui a eu elle-même deux éditions.

La théorie de Malthus peut se réduire aux propositions suivantes : « L'accroissement des subsistances ne suit pas celui de la population; ce dernier s'opère dans une progression arithmétique, c'est-à-dire que l'espèce multiplie de vingt en vingt ans, comme 1, 2, 4, 8, 16, tandis que les subsistances ne peuvent s'accroître que comme 1, 2, 3, 4, 5, etc. Or, tôt ou tard il devient indispensable d'opposer une barrière quelconque à cet accroissement disproportionné de la population. » Ce système n'était qu'une réaction contre les idées de perfectibilité indéfinie, mises en avant par Condorcet et Godwin, et encouragées par la révolution française; comme toutes les réactions, il tombe dans l'erreur contraire et pèche par un excès de défiance dans les forces de la nature. Un grain de blé se multiplie plus rapidement que le laboureur qui le sème : cette vérité si simple répond aux sophismes de Malthus*. D'ailleurs, sa théorie n'était pas neuve. L'Écossais Wallace, le voyageur anglais Townshend, le Modenais de Ricci, avaient signalé avant lui ce qu'il appelle *le principe de la population*. Néanmoins, on ne peut refuser à Malthus le mérite d'avoir analysé avec profondeur les lois qui président à l'accroissement et à la diminution de l'espèce, et combattu des exagérations accréditées de son temps, quant à l'encouragement indéfini et à l'utilité réelle d'une population toujours croissante. Les doctrines renfermées dans son *Essai sur la population* ont servi de base aux amendements faits en Angleterre, peu de temps avant la mort de l'auteur, aux lois sur les pauvres. Ses autres ouvrages, notamment ses *Principes d'économie politique* (1819 et 1822, in-8°; trad. en franç. par F.-C. Constancio, 1820, 3 vol. in-8°), renferment de saines idées, et il a le premier posé les véritables bases de la hausse et de la baisse des revenus de la terre dans ses *Recherches sur la nature et les progrès du fermage*, 1815, in-8°. Malthus est mort à Bath, le 29 décembre 1834. R-y.

(*) Nous doutons que la réponse soit complète. Dans tous les cas, il resterait à savoir si le nombre de ceux qui sèment est toujours dans la même proportion relativement à ceux qui consomment.—Parmi les réfutations de ce livre, on distingue surtout celle de M. Th. Sadler, *The law of population*, Lond., 1830, 2 vol. in-8°. S.

MALTÔTE, anciennement *maletoste*, *malletoste*, *maltoute*, *maletoulte*, etc. Tous ces mots ont été employés pour désigner un impôt qui n'est pas dû, qui n'est pas légal. Par abus, on a appelé de ce nom toute espèce d'impôts, et *maltôtier* l'agent chargé de leur recouvrement. On nomma *maltôte* un impôt levé sous le règne de Philippe-le-Bel, en 1296, pour la guerre contre les Anglais, et que Nicole Gilles (*Annales et chroniques de France*) appelle « exaction grande et non accoustumée. » Dans plusieurs actes on entend par *maltôte* des impôts onéreux que l'on supprimait. On lit dans les *Olim*, année 1275 : *Placuit domino regi, quod malatolta, quæ apud Rhotomagum levabatur, cessaret.* Ce mot signifie littéralement chose injustement enlevée. Il est formé de l'adverbe *mal* (*malè*) et du verbe *touldre* (*tollere*), qui appartient à la langue romane. E. R.

MALVACÉES, grande famille de végétaux dicotylédones, de la classe des polypétales, à étamines hypogynes. Cette famille, dont le genre *malva* (mauve) est le type, offre les caractères distinctifs suivants : calice inadhérent, persistant, à cinq dents, ou à cinq lobes plus ou moins profonds; préfloraison valvaire; corolle rosacée, composée de cinq pétales non-persistants, contournés en préfloraison, ordinairement entregreffés par les onglets; étamines en nombre indéfini (rarement en nombre défini), monadelphes; anthères réniformes, s'ouvrant par une fente transversale; ovaire à cinq loges ou plus, couronné soit d'un seul style, soit d'autant de styles qu'il y a de loges; fruit capsulaire ou charnu, ou composé d'un nombre plus ou moins considérable de coques verticillées, attachées à un axe central; graines dépourvues de périsperme, ou munies d'un périsperme mince;

embryon replié, à cotylédons irrégulièrement plissés. Les malvacées renferment des herbes, des sous-arbrisseaux, des arbrisseaux et des arbres; leurs feuilles sont alternes, bistipulées, en général plus ou moins profondément lobées; les fleurs naissent d'ordinaire aux aisselles des feuilles.

Beaucoup de malvacées servent à divers usages soit dans l'économie domestique ou dans les arts, soit en thérapeutique. Les cotonniers appartiennent à cette famille. En général, les malvacées abondent en principes mucilagineux, en vertu desquels on les emploie soit comme remèdes émollients et adoucissants, tels que la *guimauve* (*althæa officinalis*, L., herbe vivace qui croît dans les localités humides de l'Europe, et qui possède à un degré éminent ces propriétés médicales; le mucilage de cette plante sert de base à diverses préparations pectorales, telles que le sirop et la pâte de guimauve; tout le monde sait que la décoction des fleurs ou des racines de la guimauve se prescrit contre toutes les affections catarrhales de la poitrine), et les *mauves*, soit comme herbes potagères, telles que le *gombo* (*hibiscus esculentus*), dont les jeunes fruits sont l'un des mets favoris des habitants des climats chauds. Les tiges herbacées de la plupart des malvacées ont une écorce filandreuse, presque aussi tenace que le chanvre : cette écorce sert à faire des cordages, des tissus et du papier; dans l'Inde, le *hibiscus cannabinus* se cultive en grand à cet effet; il en est de même pour le *sida abutilon*, en Chine. Enfin, beaucoup d'espèces intéressent par la beauté de leurs fleurs : nous nous bornerons à citer, comme plantes d'ornement d'une culture générale, la *rose trémière*, les *lavatères* et le *ketmia* d'Orient ou *mauve en arbre*. Éd. Sp.

MALVOISIE (VIN DE), *voy.* GRÈCE (*vins de*).

MALWA, *voy.* INDOSTAN et INDE.

MAMELLE (*mamma*), organe complémentaire de l'appareil génital dans le sexe féminin, chez les êtres supérieurs, et dont la présence constitue le caractère distinctif d'une des principales classes des vertébrés (*voy.* MAMMIFÈRES). Les mamelles, au nombre de deux au moins, sont situées à la région pectorale et s'étendent, quand il y a lieu, jusque sur l'abdomen. Elles forment, dans l'espèce humaine, deux éminences arrondies surmontées d'une saillie centrale, appelée *mamelon*, laquelle est formée par la réunion des vaisseaux laiteux qui partent des divers grains glanduleux dont la glande (*voy.*) est composée. Cette glande *mammaire* qui existe aussi chez les sujets du sexe masculin, mais à l'état rudimentaire, sauf quelques rares exceptions, est ce qui constitue essentiellement la mamelle, à laquelle la peau et le tissu cellulaire fournissent une enveloppe plus ou moins épaisse et consistante. Des vaisseaux artériels et veineux y portent et en rapportent le sang nécessaire non-seulement à la nutrition, mais encore à l'importante sécrétion dont cet organe est le siége. *Voy.* LAIT et LACTATION.

Jusqu'à l'époque de la puberté, de même qu'après l'époque critique, les mamelles ne jouent aucun rôle appréciable dans l'économie; et même dans la période comprise entre ces deux époques, ce n'est qu'après les couches qu'elles entrent en action. Une étroite sympathie les unit pourtant à l'utérus, et elle se signale par un gonflement plus ou moins douloureux qui se manifeste toutes les fois que ce dernier organe est le siége de quelque mouvement vital. Durant l'allaitement (*voy.*), la mamelle se gonfle et sécrète le lait spontanément et périodiquement, puis aussi sous l'influence de la succion qu'exerce l'enfant. Cette excitation peut quelquefois y provoquer un flux surabondant et maladif.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule maladie des mamelles : l'inflammation y est fréquente, et à raison de la structure glanduleuse et vasculaire de ces organes, les abcès y sont nombreux et les indurations fréquentes. Pendant que les femmes allaitent, le mamelon devient souvent le siége de gerçures extrêmement douloureuses; enfin, vers l'âge de retour, le sein est affecté de tumeurs, qui, mal traitées, dégénèrent en squirrhes et en cancers (*voy.*).

Le nombre, le volume et la situation des mamelles ont souvent présenté des anomalies, qui, grossies par la curiosité ou par l'ignorance, encombrent inutile-

ment les actes des sociétés savantes. F. R.

MAMELOUK, nom qui, dérivé du mot arabe *malek* (possédé), signifie en général *esclave*, et dont le pluriel *memalik* a été particulièrement appliqué à cette fameuse milice d'esclaves qui, dans le moyen-âge, maîtres de l'Égypte et d'une partie de la Syrie et de l'Arabie, n'ont pas cessé de figurer dans l'histoire jusqu'à nos jours. Quoiqu'il y ait eu des mamelouks dans divers autres états musulmans, ils n'y sont jamais parvenus qu'accidentellement et passagèrement au pouvoir suprême: aussi ne parlerons-nous ici que de ceux de l'Égypte.

Vers la seconde moitié du XIII^e^ siècle, le sultan Nedjm-Eddin Ayoub, l'un des derniers princes de la dynastie des Ayoubides, crut affermir sa domination en achetant un grand nombre de jeunes esclaves que les Tatars Mongols (*voy.*), après avoir dévasté l'Asie centrale, avaient enlevés du Kiptchak (*voy.*). Le sulthan d'Égypte logea d'abord ces esclaves dans le vestibule de son palais, dont il leur confia la garde, et il les employait aussi comme agents de police, pour savoir tout ce qui se passait au Caire. Lorsqu'il les eut fait élever et discipliner quelque temps auprès de sa personne, il les mit en garnison dans les places maritimes de la Basse-Égypte, notamment dans le château de l'île de Raoudah, qu'il venait de faire bâtir; c'est de *Bahar* (mer) que ces mamelouks furent nommés *Bahariah* ou *Baharites* (marins). Ils portaient sur leurs habits, avec différentes marques distinctives, les brillantes armoiries de leur maître, qui, redoutant néanmoins leur précoce insubordination et leur future puissance, dépouillait de leurs biens ceux qui parvenaient trop rapidement à la fortune, et les faisait mourir en prison. Cet excès de défiance et de sévérité lui aliéna l'affection et la reconnaissance des mamelouks; mais si sa mort prématurée, que Joinville attribue au poison, le mit personnellement à l'abri de leur vengeance, peu de temps après la prise de Damiette par les Français, l'an 647 de l'hégire (1249 de J.-C.), elle éclata vingt-six jours après la victoire que Moadham-Touran-Chah, son fils et son successeur, avait remportée, le 5 avril 1280, sur saint Louis. Plusieurs chefs mamelouks, mécontents de la paix conclue entre les deux monarques, firent périr le sulthan et mirent sur le trône sa belle-mère, Chadjr-Eddor, qui épousa leur commandant, Moezz-Eddyn Aïbek, à qui elle laissa toute l'autorité. Au bout de trois mois, ils la déposèrent et reconnurent Aïbek pour sulthan; mais une autre faction le remplaça par un prince enfant de la race des Ayoubides. Aïbek, toujours puissant, le fit descendre du trône en 1254, y remonta, et fut le premier sulthan de la dynastie des mamelouks Baharites. Assassiné par Chadjr-Eddor qu'il avait répudiée, il fut vengé par sa première femme qui lui donna son jeune fils pour successeur.

Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit (T. IX, p. 283 et suiv.) sur la dynastie des mamelouks Baharites, et sur celle des mamelouks Circassiens, par qui elle fut supplantée. Ceux-ci ont été nommés aussi *Bordjites* (de *bordj*, tour), parce qu'achetés par Kelaoun et ses successeurs, ils avaient été élevés dans le château du Caire et dans les autres forteresses de l'intérieur. Nous renvoyons aussi au même article pour ce que nous avons dit de la conquête et de la nouvelle organisation de l'Égypte par Sélim (1517), ainsi que de l'histoire des mamelouks sous la domination othomane.

A la fin du siècle dernier, les mamelouks formaient un corps d'environ 8,400 hommes, dont 600 appartenaient à Ibrahim-Bey, 400 à Mourad-Bey, et le reste aux 22 autres beys ou begs. Ils surpassaient, sinon par le nombre, du moins pour la tenue, l'équipement, la tactique, et surtout pour l'audace et l'intrépidité, les cinq autres corps militaires de l'Égypte, car le sixième, celui des *Azabs*, nouvelles recrues, avait été dissous depuis quelques années. Les chefs de ces divers corps étaient pris dans celui des mamelouks. Excellents cavaliers, ceux-ci avaient pour armes la carabine, le sabre, la masse d'armes, deux pistolets d'arçon et deux autres à la ceinture; mais leur insubordination égalait au moins leur bravoure. Nés, pour la plupart, de

parents chrétiens, ils étaient regardés par les Turcs comme des étrangers, des apostats, comme des hommes sans foi ni loi.

Au premier bruit de l'apparition de l'armée française en Égypte, en 1798 (*voy. Expédition française en* ÉGYPTE), Ibrahim-Bey reprocha à Mourad d'avoir provoqué cette guerre par ses indignes procédés, et il le laissa s'occuper seul des moyens de défense. Préférant les voies pacifiques, il seconda sa femme, qui, respectée au Caire pour ses vertus et parce qu'elle était issue du législateur des musulmans, usait de son crédit pour sauver de la fureur populaire les négociants français, dont elle s'établit gardienne dans un palais où elle les avait fait renfermer avec leurs épouses. Ibrahim, de concert avec le pacha titulaire d'Égypte, se disposait à envoyer un de ces négociants pour parlementer avec Bonaparte; mais il le retint en apprenant l'issue de la bataille des Pyramides. Tandis que Mourad et Mohammed-Elfi-Bey, son favori, qu'il avait rappelé de la province de Charkieh, où il faisait la guerre aux Arabes, soutenaient avec un rare courage une lutte inégale et malheureuse contre les Français, Ibrahim, campé sur la rive gauche du Nil, incendiait la flottille des mamelouks, pour qu'elle ne tombât pas au pouvoir des vainqueurs, et se retirait ensuite en Syrie avec ses troupes et ses effets les plus précieux, se bornant à soutenir des combats partiels et à fomenter l'insurrection. Mourad, forcé de gagner le Fayoum, puis le Saïd, et toujours harcelé par Desaix, qui le repoussa au-delà des cataractes du Nil, rentra dans le Saïd lorsque l'expédition de Bonaparte en Syrie eut mis Desaix dans la nécessité de concentrer ses forces. Il continua de guerroyer contre les Français; mais il se rapprocha d'eux après le départ de Bonaparte, et traita avec Kléber par l'intermédiaire de sa femme Setty Neffis, qui n'était pas moins vénérée au Caire que celle d'Ibrahim. Mourad obtint la permission de venir à Djizeh. Après la rupture du traité d'El-Arisch (*voy.*) pour l'évacuation de l'Égypte, en janvier 1800, Ibrahim, renforcé par un grand nombre de mamelouks qui avaient abandonné Mourad, se joignit à l'armée du grand-visir Youssouf. Pendant la bataille d'Héliopolis, dont il n'attendit pas l'issue, il alla surprendre le Caire, qu'il fit insurger contre les Français; mais les cruautés exercées sur eux et sur leurs partisans furent l'ouvrage du féroce Nassouf-Pacha. La résistance du château donna le temps à Kléber et à son armée victorieuse de rentrer au Caire par une capitulation dont Mourad fut le négociateur. Il obtint en récompense le gouvernement d'Assouan et de Djirdjeh dans le Saïd, eut une entrevue avec Kléber et demeura le fidèle allié des Français. Ibrahim, reconduit avec ses troupes jusqu'aux frontières de Syrie, ne rentra en Égypte qu'après l'assassinat de Kléber et le débarquement de la flotte anglo-turque. Les propositions pacifiques qu'il transmit de la part du grand-visir à Mourad, et que celui-ci fit présenter par Osman-Bey-Bardissi à Menou, successeur de Kléber, ayant été rejetées par cet imprudent général, la bataille d'Alexandrie décida du sort de l'Égypte. Ibrahim n'y assista pas; mais il seconda par ses hostilités les opérations du grand-visir, du capitan-pacha et des Anglais, et contribua aux succès qui amenèrent les capitulations des divers corps de l'armée française. Quant à Mourad, fidèle à ses engagements, il s'était joint aux troupes françaises qui avaient évacué le Saïd pour descendre le Nil et défendre le Caire, lorsqu'il mourut en avril 1801. Son successeur Osman-Bey-Tanbourdji, héritier de ses sentiments et de sa politique, envoya des grains aux Français. Lorsqu'il vit leur cause perdue, il se soumit au capitan-pacha, mais il refusa de porter les armes contre eux.

Après l'évacuation complète de l'Égypte (octobre 1801), les mamelouks, qui, dans les provinces de Djirdjeh et d'Esné, s'étaient recrutés d'esclaves amenés par les caravanes du Sennaar et de 800 Français, formaient un corps de 4,000 hommes sous les ordres de Tanbourdji, et campaient près de Djizeh, non loin de l'armée anglaise amenée de l'Inde par le général Baird. Ibrahim, chef d'un autre corps, et qui se trouvait au Caire avec le grand-visir, fut étranger au supplice des femmes musulmanes noyées dans le Nil pour avoir eu commerce avec les Fran-

çais. Cependant la Porte, peu reconnaissante des secours des mamelouks et voulant les disperser pour détruire leur puissance, offrait à leurs chefs des établissements en Europe. Le grand-visir et le capitan-pacha, quoique rivaux, exécutèrent, chacun de son côté, les ordres secrets de leur gouvernement. Ibrahim, malgré le titre de cheikh-al-Belad qui lui avait été rendu, et quelques autres beys, arrêtés au Caire par ordre du visir qui venait de leur lire un firman d'amnistie, furent néanmoins relâchés par la médiation du général Baird. Osman Tanbourdji, Osman Bardissi et cinq autres beys de la maison de Mourad, attirés à Alexandrie par le capitan-pacha, furent embarqués de force sur la flotte othomane. Tanbourdji et trois de ses collègues périrent en se défendant. Bardissi et deux autres, grièvement blessés, durent leur liberté aux menaces du général Hutchinson et allèrent rejoindre Ibrahim à Djizeh.

Mohammed-Khosrou-Pacha, à peine installé dans le gouvernement de l'Égypte (février 1802), envoya des forces contre les mamelouks réunis au nombre de 4 ou 5,000 hommes dans le Saïd. Attaqués par les Turcs et se fiant peu aux Anglais, Ibrahim et Osman-Bey-Bardissi, successeur de Mourad, malgré les avantages qu'ils avaient obtenus, tournèrent leurs regards vers la France, et envoyèrent à Livourne un agent avec une lettre pour Bonaparte, dont ils réclamaient le secours en échange de leur soumission, aux conditions qu'il lui plairait d'imposer. L'arrivée à Paris d'un ambassadeur othoman rendit cette démarche inutile; on craignit de mettre obstacle à la paix qui allait se conclure avec la Porte. Après le départ de l'escadre anglaise venue de l'Inde, le pacha enleva en personne Djizeh aux mamelouks et les affaiblit en attirant au Caire Osman-Haçan-Bey, qui n'appartenait ni à la maison d'Ibrahim, ni à celle de Mourad. Toutefois ce bey se retira dans le désert, lorsque Khosrou-Pacha envoya un corps d'armée qui fut taillé en pièces, le 23 novembre, par Bardissi, au combat de Damanhour.

Lorsque les Anglais rendirent aux Turcs Alexandrie, le 14 mars 1803, Mohammed Elfi-Bey qui avait résisté aux troupes othomanes dans la Haute-Égypte, et qui s'était aussi séparé des autres beys, avant le dernier combat, s'embarqua sur la flotte anglaise avec quinze mamelouks, comme ambassadeur d'un parti qu'il semblait avoir déserté. Tandis que ses collègues poursuivaient leurs succès dans le Saïd, une révolution les ramena dans la Basse-Égypte. Taher-Pacha qui les avait combattus, à la tête des Albanais ou Arnautes, et qui commandait en second sous Khosrou, se révolta contre ce pacha, le força de se retirer à Damiette et s'empara du Caire et des rênes du gouvernement. Ses extorsions et ses cruautés l'ayant bientôt rendu odieux, il fut assassiné par les Osmanlis, le 25 mai. Ce fut alors que son neveu Mohammed-Ali (*voy.*), commença sa brillante carrière. Avec le secours d'Ibrahim, de Bardissi et des autres chefs mamelouks dont son oncle avait senti la nécessité de se rapprocher, il fit arrêter Ahmed-Pacha qui, traversant l'Égypte pour aller gouverner Djedda sur la mer Rouge, avait été nommé pacha d'Égypte par les Osmanlis, aussi ennemis des Albanais que des mamelouks. Khosrou ayant reçu des secours, tenta de reprendre le Caire; mais après quelques succès, il fut vaincu par Bardissi et par Mohammed-Ali, et conduit prisonnier au Caire, où Ibrahim le reçut avec les plus grands égards.

L'arrivée d'un nouveau gouverneur, Ali-Pacha Djezaïrli, en 1803, sembla resserrer d'abord l'union des mamelouks avec les Albanais, pour s'opposer à sa marche; mais ceux-ci, mécontents de ne pas toucher leur solde arriérée, quittèrent le camp de Damanhour et revinrent au Caire avec Mohammed-Ali. Osman Bardissi y ramena bientôt les mamelouks et reprit la direction des affaires avec Ibrahim, qui était chargé de la police et de l'administration. Ali-Pacha ayant envoyé aux beys un hatti-chérif qui leur promettait des apanages en Syrie, ils complétèrent leur nombre en se donnant 15 nouveaux collègues. Si ces élections, ayant froissé quelques ambitions particulières, occasionnèrent une nouvelle scission, un intérêt commun les réunit et rallia tous les mamelouks lorsqu'en jan-

vier 1804, Ali-Pacha, qui soufflait parmi eux la discorde, marcha sur le Caire après avoir échoué devant Rosette; mais ses troupes ayant refusé de le suivre, il se livra à la discrétion de Bardissi qui, convaincu qu'il continuait ses intrigues, le fit périr avec quelques-uns des siens. En même temps, un des nouveaux beys, Elfi, surnommé *le petit*, faisait conduire les troupes désarmées de ce pacha jusqu'aux frontières du désert de Syrie, après avoir mis à mort six de leurs chefs.

La tranquillité paraissait devoir se rétablir en Égypte, lorsque le retour de Mohammed-Elfi, dit *le grand*, sur une frégate anglaise, y ralluma le feu de la guerre et hâta la ruine des mamelouks. Mohammed-Ali, qui devait la consommer, attaqua avec ses Albanais Elfi-le-Petit qui allait au-devant de son patron, et s'empara des trésors enlevés à Ali-Pacha par ce bey qui fut massacré par ordre de Bardissi. Elfi-le-Grand, échappé comme par miracle aux embûches de son rival, perdit toutes les richesses qu'il avait apportées d'Angleterre; une partie de ses mamelouks furent faits prisonniers, et lui-même aurait succombé si le gouvernement anglais, qui avait fondé sur lui de grandes espérances, n'eût fait agir la médiation de son consul. Voyant les beys désunis et odieux pour leurs exactions, Mohammed-Ali fit attaquer Osman-Bardissi et Ibrahim qui eurent beaucoup de peine à sortir de la ville. Ils perdirent plusieurs mamelouks, et leurs maisons furent pillées. A Rosette, à Damiette, les beys qui y commandaient en furent aussi chassés.

Mohammed-Ali, élu par les cheikhs, se fit alors proclamer pacha. L'ancien gouverneur, Khosrou, fut tiré de la citadelle peu de jours après, et conduit à Rosette où on l'embarqua pour Constantinople. Il fut remplacé par Khourchid qui, depuis deux ans, gouvernait Alexandrie. Elfi-Bey reparut alors, et la guerre continua pendant plusieurs mois avec des succès partagés; mais les mamelouks, forcés de s'éloigner du Caire qu'ils bloquaient, s'en rapprochèrent, en juillet 1805, lorsque Khourchid, assiégé dans la citadelle par Mohammed-Ali, les appela pour auxiliaires. Ce dernier, confirmé par la Porte, feignit aussi de se réconcilier avec eux et en fit périr un certain nombre qui s'étaient laissé attirer dans la ville, le 18 août, sous prétexte d'y assister à la solennité annuelle de la coupure de la digue du Nil. Le même jour, Ibrahim et son fils * Marzouk-Bey taillèrent en pièces 1,500 hommes que le nouveau pacha avait envoyés contre eux. Retirés dans la Haute-Égypte, les beys s'emparent de Syout, entrent dans le Fayoum, et poussent leurs incursions jusqu'aux environs du Caire, en 1806. Avant de leur faire une guerre à outrance, le vice-roi cherche à les gagner par des offres de concessions de territoire; mais ils demandent plus d'extension à ces apanages, parce que chacun d'eux veut y avoir part. Leur armée se renforce par la désertion d'une partie des troupes du vice-roi. Elfi, vainqueur dans quelques combats, se montre le plus exigeant et assiége Damanhour pour appuyer ses prétentions. Cependant les Anglais, ayant obtenu à Constantinople le rétablissement des beys et voulant élever l'autorité d'Elfi, leur protégé, sur les ruines de celui de Mohammed-Ali, le capitan-pacha, chargé d'exécuter cette mesure, arrive à Alexandrie le 1^er^ juillet; mais la jalousie des autres principaux beys, Ibrahim, Bardissi et Osman-Haçan, contribue à faire avorter ce projet. Une victoire complète remportée par Elfi sur les troupes de Mohammed-Ali, près de Nadjileh, les démarches du capitan-pacha et du consul d'Angleterre auprès des autres beys et du vice-roi, n'eurent d'autre résultat qu'un secours de 200 hommes à Elfi et des présents à l'amiral othoman, que cette désunion des beys détermina à laisser le gouvernement de l'Égypte à Mohammed-Ali. Après son départ, cette nomination fut confirmée par un firman du grand-seigneur. La mort d'Osman-Bardissi, le 19 nov. 1806,

(*) Volney a dit et on a souvent répété, d'après lui, que durant plus de deux siècles les mamelouks n'ont jamais laissé de postérité et que tous leurs enfants mouraient au premier ou second âge : c'est une erreur, les exceptions sont très nombreuses. Outre Ibrahim, nous citerons, dans la dynastie des Baharites, la famille du sulthan Kelaoun qui a régné 103 ans sous 15 princes et 5 générations. Dans la seconde dynastie figurent plusieurs sulthans qui ont eu leurs fils pour successeurs.

et celle de Mohammed-Elfi, le 30 janv. 1807, privèrent les mamelouks du plus vaillant et du plus habile de leurs chefs, et hâtèrent la décadence de ce corps fameux. Elfi, obligé de lever le siége de Damanhour, s'était retiré dans la Haute-Égypte, suivi par le vice-roi qui n'avait pas osé l'attaquer. Chahin-Bey, successeur de ces deux beys, n'avait ni assez de talent ni assez d'influence sur ses compagnons d'armes pour disputer l'Égypte à Mohammed-Ali. Ibrahim seul était en garde contre les embûches du pacha; mais son âge ne lui permettait d'aider ses collègues que de son expérience et de ses conseils. Mohammed-Ali se mit en campagne contre Chahin, le 12 février 1807, et obtint quelques succès contre lui; mais il fut obligé de ramener du Saïd toutes ses forces pour s'opposer aux Anglais qui, sous prétexte d'empêcher les Français de s'emparer d'Alexandrie, y étaient entrés, le 21 mars, par la trahison du gouverneur.

Cet événement parut relever le parti des mamelouks; mais leur indécision, leur désunion, leur démoralisation, les empêchèrent de prendre aucun parti. Ibrahim se retira bientôt dans le Fayoum, et le vice-roi lui renvoya sa femme, un de ses fils et son petit-fils. Les Anglais ayant été forcés d'évacuer Alexandrie le 14 septembre, et de se rembarquer, Chahin, à qui le pacha avait cédé la province de Fayoum et la résidence de Djizeh, vint au Caire où il fut reçu avec de grands honneurs. Yassin-Bey, qui depuis longtemps faisait bande à part, menait une vie errante et se livrait au pillage, fut réduit à se rendre et embarqué pour l'île de Chypre, en février 1808. Le fils d'Ibrahim, Marzouk-Bey, se soumit au pacha qui le nomma gouverneur de la province de Djirdjeh. Un laps de temps considérable se passa en négociations avec d'autres beys qui, éblouis par les faveurs accordées à Chahin, à Marzouk, venaient successivement au Caire, ce séjour étant pour eux la *condition* expresse de la paix. Mohammed-Ali voulut de nouveau employer la force contre Ibrahim, qui était sourd à toutes ses offres et ses promesses. Mais sa flottille et son armée furent battues, dans la nuit du 13 au 14 juillet 1810, par les mamelouks, qui ne surent pas tirer parti de cet avantage.

Enfin, Mohammed-Ali mit à exécution le projet qu'il méditait depuis longtemps. Le 1^er^ mars 1811, jour où il revêtait son fils Toussoun d'une pelisse d'honneur et l'envoyait contre les Wahabis à la tête d'une armée, il invita à cette solennité toutes les autorités civiles et militaires, notamment les beys et les mamelouks qui étaient au Caire et qui devaient faire partie de cette expédition. Après leur avoir fait servir le café dans la citadelle, on les dirigea à travers un chemin étroit et tortueux taillé dans le roc, et où deux cavaliers ont peine à marcher de front; là, on les assaillit de toutes parts à coups de fusil; ceux que l'on prit vivants furent décapités à l'instant; 470 mamelouks périrent dans cette circonstance avec plusieurs beys, entre autres Chahin et Marzouk. Leurs maisons furent pillées, leurs femmes violées, et leur perte, en comptant ceux qui furent tués dans les provinces, monta à plus de mille.

Ibrahim, Osman-Haçan, et les autres beys qui échappèrent à cette horrible catastrophe, abandonnèrent Djizeh et se retirèrent avec leurs mamelouks dans le Saïd, leur asile ordinaire. Ils y furent attaqués, en 1812, par les troupes du vice-roi; plusieurs d'entre eux furent pris et décapités, et les autres se réfugièrent en Nubie, jusqu'à Dongolah, dont ils soumirent les souverains. Ce fut là que moururent Osman-Haçan, en 1816, et Ibrahim, le Nestor des mamelouks, en 1817. L'expédition d'Ismaïl-Pacha, l'un des fils du vice-roi, dans la Nubie, acheva de dissiper cette brave et terrible milice, en 1820. Quelques chefs mamelouks implorèrent la clémence de Mohammed-Ali, en 1822; il leur permit de revenir en Égypte, mais à des conditions si rigoureuses que plusieurs préférèrent l'exil et l'indépendance au joug qu'on voulait leur imposer. Le nombre des mamelouks a diminué de jour en jour, et leur existence n'est aujourd'hui probablement qu'un souvenir historique. — On doit à Makrizi (*voy.*) une Histoire des mamelouks en langue arabe. H. A-D-T.

MAMERTINS. Les Samnites (*voy.*), dans une épidémie, avaient voué aux dieux un printemps sacré (*ver sacrum*); en conséquence, tout ce qui naquit au printemps fut immolé; on ne réserva que les enfants, et encore pour les bannir du pays à leur 20e année (Festus, p. 7 et 8; Plut., *Vie de Fabius*, 6). Les jeunes Samnites, ainsi bannis, se réfugièrent en Sicile, où Agathocles (*voy.*) les prit à sa solde. Après sa mort (288 ans av. J.-C.), ces aventuriers, ayant excité des troubles à Syracuse, furent obligés d'en sortir, et se retirèrent sous les murs de Messine. Ils y entrèrent comme amis; mais ils n'y furent pas plus tôt installés qu'ils massacrèrent une partie des habitants, chassèrent les autres, prirent les femmes et les enfants, et se partagèrent ce qu'il y avait de richesses dans la ville et le pays. On dit qu'alors, pour avoir un nom, ils consultèrent le sort, en mettant dans une urne les noms de douze grands dieux. Il en sortit celui de *Mamers*, qui, dans la langue des Osques, signifie Mars. C'est de là qu'ils s'appelèrent Mamertins, et qu'ils nommèrent Messine *Mamertina civitas*. Vers la même époque, et par une trahison semblable, des Romains s'étaient emparés de Rhegium (Reggio). Unis avec eux par une communauté d'origine et de brigandage, les Mamertins demeurèrent non-seulement tranquilles possesseurs de leur ville et de son territoire, mais ils inquiétèrent fort les Carthaginois et les Syracusains, qui se disputaient alors la possession de la Sicile, et obligèrent même une partie des villes à leur payer tribut (Polybe, I, 1). Telles furent leur force et leurs ressources, qu'ils purent résister à Pyrrhus, et qu'ils lui firent éprouver un rude échec quand il évacua la Sicile, 275 av. J.-C. (Plut., *Vie de Pyrrhus*, 31). Hiéron II, roi de Syracuse, parvint enfin à vaincre les Mamertins. C'est alors qu'ils se partagèrent en deux factions : les uns eurent recours aux Carthaginois, et leur livrèrent la citadelle; les autres implorèrent les secours des Romains, leurs alliés. Ceux-ci accoururent, et bientôt s'accomplit la prédiction de Pyrrhus, en quittant la Sicile : « Quel beau champ de bataille nous laissons aux Carthaginois et aux Romains ! » Ce fut là l'origine et l'occasion de la première guerre punique (*voy.*), qui éclata 264 ans av. J.-C., et dont la Sicile fut un des principaux théâtres. F. D.

MAMMALOGIE ou MAMMALIOLOGIE, du latin *mammalia*, *voy.* MAMELLE, MAMMIFÈRES, ZOOLOGIE et HISTOIRE NATURELLE.

MAMMEA, *voy.* GUTTIFÈRES.

MAMMÉE, fille de Mæsa, *voy.* ALEXANDRE SÉVÈRE.

MAMMIFÈRES (de *mamma*, mamelle, et *fero*, je porte), nom sous lequel on comprend les vertébrés à sang rouge et chaud, vivipares, et nourrissant leurs petits du liquide que sécrètent leurs mamelles (*voy.*). Cette définition fait rentrer dans ce grand groupe non plus seulement l'ancienne classe des quadrupèdes (*voy.*), mais encore des animaux qui s'en éloignent à de notables égards, tels que les cétacés (*voy.*). Il n'est peut-être pas, en effet, dans le règne animal de classe qui offre des variations plus étranges dans la forme, comme dans la taille : mesurez la distance qui sépare un éléphant d'une chauve-souris, un rat d'une baleine ! Et cependant une conformité incontestable dans les principaux traits de l'organisation unit ces êtres, en apparence bien disparates. Si nous étudions les caractères distinctifs de l'appareil de la nutrition dans cette classe qui figure à bon droit en tête du règne animal (*voy.*), nous y trouvons une respiration pulmonaire simple; un cœur à deux ventricules, et par conséquent une circulation double; une cloison musculaire ou diaphragme (*voy.*), séparant ses organes thoraciques des organes abdominaux. Ceux-ci se modifient en raison du genre de nourriture *carnivore*, *herbivore* ou *omnivore* (*voy.* ces mots). La conformation de ces différents organes a la plus grande analogie avec celle qu'elle offre dans l'homme (*voy.* COEUR, CIRCULATION, POUMONS, RESPIRATION, DENTS, ESTOMAC, INTESTINS, DIGESTION, etc.).

Si, de l'appareil de la nutrition passant à celui de relation, nous considérons le squelette qui détermine la conformation générale du corps, nous lui trouvons la plus grande analogie avec celui de l'homme. Ses modifications sont surtout rela-

tives au mode de locomotion (*voy.*). Chez ceux qui doivent chercher leur nourriture dans les eaux, le tronc s'allonge pour servir à la translation, les membres se raccourcissent et finissent par se convertir en larges rames ; c'est l'inverse de ce qui a lieu dans les espèces terrestres, dont le tronc, inutile à la progression, est supporté par quatre membres (*voy.*) qui servent non-seulement d'organes de locomotion, mais encore de préhension et de défense. La queue (*voy.*) qui, presque nulle dans quelques mammifères, s'allonge beaucoup dans d'autres, fait suite à la colonne vertébrale et sert souvent d'auxiliaire aux appendices locomoteurs. Rien de plus varié, d'ailleurs, que les différents modes de progression dans les animaux de cette classe; rien, comme nous l'avons dit, qui se soustraye plus à une règle commune que leur forme générale. Il n'en est pas de même de l'enveloppe cutanée (*voy.* Peau) qui est, dans l'immense majorité des cas, protégée par une sorte de production essentiellement propre à cette classe, les poils (*voy.*), dont la couleur, la forme et la consistance varient néanmoins beaucoup (*laine*, *soie*, *crins*, *piquants*), et qui donnent naissance, en s'agglutinant d'une manière particulière, à des plaques épaisses et solides qu'on nomme *ongles*, *sabots*, *cornes*, *écailles* (*voy.* tous ces mots). La peau est d'ailleurs organe de protection plutôt que de sensation chez le plus grand nombre des mammifères, si ce n'est dans quelques parties limitées, comme les lèvres, où elle se modifie pour devenir organe du toucher. Quant aux autres organes sensoriaux, ils offrent le plus haut degré de perfectionnement et renferment la plus grande analogie avec ce qu'ils sont dans l'homme. Aussi n'est-il pas de classe d'animaux où les sensations soient plus délicates, comme il n'en est point où les organes locomoteurs produisent des mouvements plus variés. *Voy.* Oeil, Oreille, Nez, Odorat, Goût, etc.

Les mammifères doivent à un cerveau plus développé et à une organisation cérébrale plus parfaite que dans aucune autre classe, une intelligence susceptible d'un certain degré de perfectionnement et affranchie, jusqu'à un certain point, de l'empire des instincts auxquels obéissent exclusivement les classes inférieures. *Voy.* Encéphale, Instinct.

L'allaitement maternel, qui n'a lieu que dans cette classe d'animaux, implique, chez ceux où il se trouve, des soins prolongés, assidus, donnés aux petits. C'est un des points les plus intéressants à connaître dans l'histoire des mœurs et des habitudes de ces vertébrés ; mais comme chaque espèce diffère sous ce rapport, nous ne pouvons que renvoyer ici à chacun des articles qui leur sont consacrés. Le nombre des mamelles varie de 2 à 14 ou 15. Ce sont les didelphes (*voy.*) qui en présentent le plus. On cite dans notre espèce un grand nombre d'hommes et de femmes *multimammes*.

L'accouplement (*voy.*) qui a lieu généralement à une époque réglée (le rut) est suivi de la gestation (*voy.*), qui est d'autant plus longue que l'animal met plus de temps à prendre son accroissement; elle varie d'un mois et demi à dix et plus ; le nombre des petits est ordinairement en proportion inverse de la grandeur de l'espèce.

Les mammifères habitent toutes les parties du monde. C'est parmi eux, et notamment dans les espèces marines, que l'on trouve les animaux de la plus grande taille, y compris même ceux qui existèrent dans les temps antédiluviens (*voy.* Mastodontes, Mégathériums, etc.). C'est dans le groupe des musaraignes (*voy.*), petits carnassiers de la famille des insectivores, que l'on trouve le plus petit de tous. La taille des espèces les plus volumineuses semble être en rapport avec l'étendue des continents qu'elles habitent. Ainsi, les mammifères de la Nouvelle-Hollande sont moins grands que ceux de l'Amérique; ceux-ci inférieurs à ceux de l'Ancien-Monde; et bien qu'il y ait des espèces communes au nord des deux continents, celles qui habitent les régions méridionales sont uniquement propres, sauf quelques exceptions, à l'un ou à l'autre hémisphère. La circonscription de chacune est même quelquefois si nettement tracée qu'elles peuvent, dans les parties d'un même continent, offrir des caractères opposés. Ainsi, les éléphants d'Asie diffèrent spécifiquement de ceux

d'Afrique. Cette opposition peut se retrouver jusque dans les genres.

On trouve un grand nombre de mammifères *fossiles* appartenant soit à des genres ou à des espèces perdues, soit à des espèces vivantes. *Voy.* Fossiles, Antédiluvien, etc.

La classification des mammifères repose en général sur des modifications essentielles dans l'organisation, d'où résultent des groupes très naturels et nettement séparés de tous ceux qui les entourent. Il y a néanmoins des espèces dans lesquelles le type principal se modifie tellement qu'il devient difficile de saisir le passage des unes dans les autres et d'établir la ligne de démarcation qui les sépare : de là quelques dissentiments parmi les zoologistes sur les bases qu'il faut préférer dans leur distribution, méthodique. On a donné la préférence, dans notre Encyclopédie, à celle de G. Cuvier (*voy.*), qui est, malgré quelques imperfections, la plus naturelle et celle qu'on a le plus généralement adoptée. Cette classification repose sur les modifications que subissent les organes du toucher et de la manducation (*voy.* Dents, Machoire, etc.), ces modifications entraînant des différences importantes dans la structure des autres organes, et par conséquent dans les mœurs, les instincts, les habitudes, etc. La classe des mammifères se divise, d'après ces considérations, en 9 ordres : les *bimanes* qui ne renferment que l'homme, les *quadrumanes* ou *singes*, les *carnassiers*, les *rongeurs*, les *édentés*, les *marsupiaux* ou *didelphes*, les *pachydermes*, les *ruminants*, et les *cétacés* (*voy.* tous ces mots).

On appelle *mammalogie* ou *mastologie*, la branche de la zoologie qui s'occupe des mammifères, ce nom ayant été préféré à celui de *quadrupèdes vivipares*, lequel est inexact, puisque tous n'ont pas quatre membres. *Voy.* Histoire naturelle.

C. S-te.

MAMMON. Ce mot se rencontre quatre fois dans le Nouveau-Testament (Matthieu, VI, 24 ; Luc, XVI, 9. 11. 13) avec le sens de *richesses*. On le trouve aussi avec la même signification dans quelques passages du Targoum. Les uns le font dériver de l'hébreu. S. Augustin fait observer que c'est un mot d'origine syriaque qui signifie *gain*, *lucre*. Tertullien dit que Mammon vient de *nummus*, argent. On s'accorde généralement à traduire ce mot par richesse ou abondance de biens ; quelques-uns seulement font de Mammon une divinité syriaque, une espèce de Plutus. Jésus-Christ a dit : *On ne peut à la fois servir Dieu et Mammon.*

E. H-o.

MAMMOUTH, nom donné par les Russes à une espèce d'éléphant fossile, dont les débris se trouvent en grande abondance sous terre, dans les parties les plus froides de la Sibérie. La découverte d'un de ces animaux entier fut faite en 1799, sur les rivages de la mer Glaciale, dans le voisinage de l'embouchure de la Léna. Il fallut cinq ans pour que cette masse se dégageât entièrement des glaçons qui l'enveloppaient, et vint s'échouer à la côte. Les défenses en avaient déjà été enlevées par le pêcheur tougouse qui l'avait découvert, et les chairs, qui avaient servi de pâture aux chiens des Iakoutes du voisinage ainsi qu'aux bêtes féroces, étaient fortement endommagées quand Adams arriva de Saint-Pétersbourg, en 1807, pour examiner cette pièce curieuse. Cependant, à l'exception d'un pied de devant, le squelette était encore entier, une partie était même recouverte par la peau ; une des oreilles, bien conservée, était garnie de touffes de crins. On distinguait encore la prunelle de l'œil ; le cou était garni d'une longue crinière. La peau offrait deux sortes de poils : les uns laineux et rougeâtres, les autres noirs, longs et luisants. Les défenses avaient plus de 3 mètres de longueur. La tête, sans les défenses, pesait plus de 200 kilogr. Ce quadrupède, haut de 5 à 6 mètres, ressemblait beaucoup à l'éléphant (*voy.*) actuel des Indes, et n'en différait que par quelques détails d'ostéologie, entre autres par la longueur des alvéoles des défenses, mais surtout par l'espèce de fourrure qui lui servait de protection contre la rigueur extrême des froids de la région polaire. La quantité énorme d'ossements de mammouth que chaque fouille, chaque débordement de rivière un peu considérable

met à découvert, a fait naître et entretient chez les Sibériens l'opinion que ces animaux habitent sous terre et trouvent la mort dans leur contact avec la lumière. La présence de ces débris n'est pas uniquement bornée à la Sibérie : on en trouve aussi, quoique bien moins fréquemment, en Europe et même en Amérique, où ils sont gisant pêle-mêle avec des ossements de mastodontes (*voy.*). C'est à tort que les Anglo-Américains ont appliqué la dénomination de mammouth aux mastodontes aussi bien qu'aux véritables mammouths des Russes. Les premiers se distinguent en effet, d'une manière notable, des éléphants proprement dits, par la structure singulière de leurs mâchelières. L'ivoire (*voy.*) provenant des défenses bien conservées des mammouths est employé dans les arts avec autant d'avantage que l'ivoire ordinaire. C. L-R.

MAN, île de la province anglaise de Westmoreland dans la mer d'Irlande, d'une étendue d'environ 10 milles carr. géogr. Sa population est de plus de 40,000 hab. Cette île renferme beaucoup de montagnes, parmi lesquelles on remarque le Snafflefield ou Snowfield. De cette montagne, qui a 2,000 pieds de haut, on découvre l'Irlande, l'Écosse, les côtes de l'Angleterre.

L'île de Man possède des mines de plomb, de fer, de cuivre, des carrières de granit, etc. Le sol produit du blé, de l'orge, du chanvre, etc. On y élève beaucoup de bétail, qui forme un objet de commerce d'exportation assez considérable. *Castletown* (2,000 hab.) est le chef-lieu de l'île. Il faut encore citer Douglas (6,000 hab.), avec un beau port sur la côte sud-est, résidence de l'évêque anglican de Sodor et Man.

Les habitants, nommés *Manker*, descendants des anciens Bretons, parlent la langue erse ou gaëlique (*voy.* ces mots). L'île de Man était autrefois gouvernée par des rois particuliers. En 1405, elle fut donnée à lord Stanley, et en 1735, le duc d'Athol en fut mis en possession; mais, en 1764, elle fut vendue à la Grande-Bretagne avec tous les droits de souveraineté, au prix de 70,000 liv. st. L'île conserva son ancienne constitution; elle est administrée par 24 représentants, à la tête desquels est placé un gouverneur royal. Z.

MANAKIN, *voy.* SYLVAINS (oiseaux).

MANANTS, *voy.* BOURGEOIS, T. IV, p. 60.

MANASSÈS. Deux personnages de ce nom sont connus dans l'histoire sacrée. L'un, fils aîné de Joseph et d'Aseneth, fut adopté par son grand-père Jacob et devint le chef d'une des tribus d'Israël (*voy. les douze* TRIBUS); l'autre, fils d'Ézéchias, roi de Juda, succéda à son père, l'an 699 av. J.-C. (*voy.* HÉBREUX, T. XIII, p. 571). X.

MANCHE (LA), appelée aussi *Canal* (*voy.*) *britannique* ou *anglais*. C'est la partie de l'Océan qui d'un côté baigne le nord-ouest de la France, et de l'autre le sud de l'Angleterre; elle s'étend depuis 48° 38′ jusqu'à 51° de lat. septentrionale, sur une longueur d'environ 120 lieues; sa largeur, très irrégulière, n'est que de 8 lieues entre les caps Grinez en France, et Dungness en Angleterre; mais elle est de 55 lieues entre le fond de la rade de Cancale et l'embouchure de la rivière anglaise d'Ex. Ce canal baigne les départements français du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure, du Calvados, de la Manche, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Finistère (*voy.* ces mots). Les deux premiers sont bordés de dunes, les autres de falaises et en partie d'écueils. Du côté de l'Angleterre, ce sont les comtés de Kent, Sussex, Southampton, Dorset, Devon et Cornouailles, que touchent les eaux de la Manche; elles y rencontrent presque partout des falaises calcaires. Trois golfes assez considérables y déversent, en France, l'un les eaux de la Seine, l'autre celles de la Touques, de la Dive, de l'Orne et de la Vire, et le troisième, celles du Couesnon, de la Rance et de quelques autres petites rivières. Du côté opposé, le canal reçoit les rivières également peu considérables de Ex, Dart, Tamer et Fal. L'île de Wight (*voy.*) et les îles dites normandes, c'est-à-dire Jersey (*voy.*), Guernesey et Aurigny, appartenant toutes à l'Angleterre, et quelques petites îles de la côte de France, savoir : Saint-Marcou, Bréhat, Bas, etc., sont situées dans

le même canal. Cette partie de l'Océan fournit une bonne pêche; elle a de fortes marées et est fréquemment soulevée par les vents d'ouest. D-G.

MANCHE (DÉPARTEMENT DE LA). Il est formé par une grande presqu'île de la Normandie, ayant à l'est les dép. du Calvados et de l'Orne, au midi ceux d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, à l'ouest l'Océan, au nord et au nord-est la Manche (*voy.* tous ces noms). Sa superficie est de 593,776 hectares, ou un peu plus de 300 lieues carrées, dont 380,415 hect. de terres labourables, 94,056 de prés, 23,957 de bois, sur lesquels 336 hect. seulement appartiennent à l'état, et plus de 15,454 hect. de landes. 6,580 hect. sont cultivés en lin, et en produisent 1,624,170 kilogr.; 1,990 hect. cultivés en chanvre donnent 515,070 kilogr. La Manche, qui n'a pas de vin, est en revanche le département où l'on fait le plus de cidre; la production annuelle est de 1,322,600 hectol. de cidre fort et de 455,000 de petit cidre. Ce département n'offre point de montagnes; son sol, reposant sur le granit, est fertile surtout en grains et fruits. On exploite des mines de fer, de plomb et de houille; on fait du sel sur quelques points de la côte, où plusieurs petites rivières se jettent dans la mer, comme le Couesnon, dont l'embouchure sépare le département de la Manche de celui d'Ille-et-Vilaine, la Vire et plusieurs autres rivières plus petites, dont le cours n'étant que de quelques lieues est entièrement renfermé dans les limites de ce département. Des falaises hérissent les côtes; mais elles ont été entamées et même détruites en beaucoup d'endroits. On compte sept ports, savoir: Cherbourg, seul port militaire que la France possède dans la Manche, mais dont les travaux sont loin d'être achevés; Granville, Portbail, Barfleur, Saint-Waast, La Hogue et Carteret. Les habitants se livrent beaucoup à la pêche et au cabotage. On exporte de ce département des bêtes à cornes, des moutons, des veaux, des chevaux, des porcs et des volailles, dont une partie considérable passe en Angleterre; c'est là aussi qu'on envoie des cargaisons d'œufs, exportés par deux navires de 30 à 40 tonneaux, qui font la traversée deux fois par mois. Le département exporte en outre, pour l'île Bourbon et pour les Antilles, un nombre considérable de mulets. Le seul arrondissement d'Avranches renferme plus de 200 moulins et usines de divers genres. L'industrie manufacturière, qui pourrait être beaucoup plus active, fournit des coutils, des toiles, des papiers, des glaces polies, des dentelles, de la tannerie et mégisserie, de la soude et du sucre raffiné.

En 1836, la Manche avait une population de 524,382 hab., dont voici le mouvement: naissances, 13,190 (6,700 masc., 6,490 fém.), dont 886 illég.; décès, 11,632 (5,902 masc., 5,730 fém.); mariages, 3,956. Le département est divisé en six arrondissements: Saint-Lô, Coutances, Valognes, Cherbourg, Avranches et Mortain, qui se subdivisent en 32 cantons avec 693 communes; 3,385 électeurs nomment 8 députés. Le département fait partie de la 14e division militaire, dont le chef-lieu est à Rouen. Coutances est le siége d'un évêché; pour la justice et l'instruction publique, le département est du ressort de la cour royale et de l'académie de Caen.

Saint-Lô, chef-lieu, est une ville ancienne de 9,065 hab., sur la Vire; elle s'appelait d'abord *Briovera*. Autrefois siége d'un évêché, sa cathédrale est un beau monument gothique; une église plus ancienne encore est celle de Sainte-Croix; la grande place est ornée de belles constructions nouvelles.. Coutances a 7,663 hab., et Cherbourg 19,315; des articles particuliers ont été consacrés à ces deux villes. Avranches, sur une colline de la rive gauche de la Sée, a 7,690 hab.; elle s'appelait anciennement *Ingena*. Elle possède, comme d'autres villes du département, une belle église ancienne; elle a une salle de spectacle, une bibliothèque et de jolies promenades. A 4 lieues de distance, au fond de la baie de Cancale, et au milieu de la grève que la marée inonde, s'élève le mont Saint-Michel, autrefois lieu de dévotion et de pèlerinage, maintenant prison redoutable, défendue autant par ses fortifications et ses rochers que par les sables mouvants et dangereux qui l'entourent. A Pontorson,

sur le Couesnon, passage autrefois très fréquenté entre la Normandie et la Bretagne, il y avait un château-fort; Louis XIII le fit démolir. Granville, à l'embouchure du Bosc, égale par sa population la ville d'Avranches; son port est peu profond et abandonné par la mer lorsqu'elle est basse. De vieilles fortifications avec un château flanqué de tours défendent la petite ville de Carentan, située sur la Taute, qui y forme un petit port, accessible pendant la marée seulement aux grosses barques. Valognes, sur le Merderet, ville de 6,655 hab., a été prise et ravagée plusieurs fois dans les guerres des Anglais et des religionnaires; son vieux château a été détruit comme celui de Mortain, petite ville de 2,521 âmes, située sur la Cance, entourée de rochers. Il faut citer encore le haras de Montebourg, près de Valognes; le port de Saint-Waast; celui de la Hogue (*voy.*), très fréquenté par les pêcheurs et les caboteurs. Quelques petites îles et îlots appartiennent au département; on doit mentionner les îles Chaucey, situées à quelques lieues de la côte occidentale. — L'*Annuaire du département de la Manche*, publié par notre collaborateur, M. J. Travers, en est déjà à sa quatorzième année. D-G.

MANCHE (en espagnol *Mancha*), province qui s'étend dans la partie méridionale de la Nouvelle-Castille (*voy.*), située entre les provinces de Tolède au nord, et l'Andalousie au sud. Son chef-lieu est Ciudad-Réal. Dans la nouvelle division du royaume, elle forme le département qui porte le nom de cette ville. *Voy.* ESPAGNE. Z.

MANCHESTER, ville manufacturière de l'Angleterre, comté de Lancaster (*voy.*), à 12 lieues E. de Liverpool et à 60 lieues N.-O. de Londres, par 53° 29′ de lat. N. et 4° 34′ de long. occ., avec une population de 271,000 hab. en 1831. Elle est située sur l'Irwell qui y reçoit l'Irk et le Medlock; le faubourg de Salford, sur la rive gauche du premier, est réuni à la ville par un beau pont en fer d'une seule arche. Les canaux d'Ashton, de Rochdale, de Bridgewater (*voy.*) et de Manchester-Bolton-et-Bury qui y aboutissent, lui ouvrent des communications faciles avec presque tout le royaume. On remarque à Manchester le *Crescent*, longue rangée de constructions charmantes, en forme de croissant, avec une terrasse d'où l'on jouit de la vue sur la rivière, la nouvelle rue de Londres et celle du Nouveau Marché. Parmi les édifices publics, il faut citer le nouvel hôtel-de-ville (*Townhall*); la Bourse, en demi-rotonde, surmontée d'une coupole; le grand hôpital, le beau marché couvert et la nouvelle prison à Salford; enfin, la belle collégiale en style gothique. Manchester se distingue d'ailleurs par un grand nombre d'établissements de bienfaisance et d'instruction publique. Il y a des sociétés savantes et littéraires. La bibliothèque publique possède 18,000 volumes.

C'est surtout l'étonnante industrie de Manchester qui mérite d'attirer l'attention; au milieu du siècle dernier, sa population était à peine de 20,000 âmes: nous avons déjà dit ce qu'elle est aujourd'hui. Parmi les fabriques, celles de cotonnades sont au premier rang. Plus de 100 filatures, où la vapeur met constamment en mouvement plus de 2 millions de broches, fournissent annuellement près de 200 millions de livres de coton filé. Cette ville produit encore des velours de coton dits *manchester*, des nankins, des piqués, des mousselines, des futaines, et beaucoup d'autres étoffes. On évalue à 19,260 le nombre de métiers mécaniques qui y sont employés, savoir : 17,708 pour le calicot, 2,381 pour la futaine, 545 pour la mercerie, 20 pour le velours, et 30 pour la soie. Les manufactures de soieries prennent de jour en jour un plus grand développement. Il existe en outre à Manchester des fabriques très considérables de grosse toile, de chapeaux et de rubans, des ateliers de construction pour les machines surtout à vapeur, et des fonderies de fer. L'abondance et le bas prix de la houille, l'excellence des machines et les communications nombreuses et rapides favorisent admirablement l'industrie de Manchester. Un chemin de fer réunit cette ville à Liverpool (*voy.*), qui, par son port, lui sert d'intermédiaire pour l'approvisionnement d'une grande partie de ses fabriques en matières pre-

mières, ainsi que pour l'exportation de ses produits manufacturés. CH. V.

MANCINI. C'est le nom d'une ancienne famille patricienne de Rome que portaient les nièces du cardinal Mazarin (*voy.*), dont la sœur avait épousé Michel-Laurent Mancini, fils de Paul Mancini, fondateur de l'Académie *dei Umoristi*. Le cardinal fit venir ses cinq nièces à Paris. Il maria l'aînée, LAURE, au duc de Vendôme; la seconde, OLYMPE, à Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons : celle-ci devint la mère du célèbre prince Eugène (*voy.*). Après la mort de son mari, compromise dans l'affaire des poisons, elle se sauva en Flandre et passa en Espagne. Elle mourut à Bruxelles, le 9 octobre 1708. La troisième, MARIE, née à Rome, en 1639, subjugua le cœur de Louis XIV qui pensa un moment à l'épouser; unie au prince Colonna (*voy.*), connétable de Naples, elle s'en sépara bientôt et mena une vie aventureuse : on place sa mort en 1715. La quatrième, HORTENSE, une des plus belles femmes de son temps, née à Rome, en 1646, fut demandée en mariage par le roi Charles II d'Angleterre et par le duc de Savoie; mais le cardinal refusa tant d'honneur et lui fit épouser le fils du maréchal de la Meilleraye, Armand-Charles de la Porte, sous la condition qu'après la mort de son oncle, il prendrait le nom et les armes de Mazarin. Ce mariage ne fut pas heureux : Hortense s'enfuit à Rome, et, après bien des traverses, elle alla se fixer en Angleterre, où sa maison devint le rendez-vous d'une foule de beaux esprits, tels que Saint-Réal, Justel, Vossius, Leti, Saint-Évremond. Elle vécut à Londres d'une pension du roi d'Angleterre jusqu'à sa mort, arrivée le 2 juillet 1699. On a des *Mémoires* sous son nom. Saint-Évremond composa son oraison funèbre de son vivant. La cinquième nièce de Mazarin, MARIE-ANNE, née à Rome en 1649, fut mariée à Godefroi de La Tour, duc de Bouillon. Sa vie fut plus heureuse que celle de ses deux sœurs Marie et Hortense; elle fut la première protectrice de La Fontaine (*voy.*) et encouragea les gens de lettres dont elle aimait le commerce. Une curiosité ridicule l'amena devant la chambre ardente, et pour la punir de s'être amusée aux dépens de ses juges, le roi l'exila à Nérac. Elle mourut à Paris le 20 juin 1714. Nous retrouverons le nom de Mancini à l'article NIVERNAIS, le duc de Nevers étant le frère de ces cinq femmes célèbres. L. L.

MANCIPATION. On distinguait, dans l'ancien droit romain, avant Justinien, les choses *mancipi* et les choses *nec mancipi*. On comprenait, sous la première dénomination, les héritages urbains ou ruraux, situés en Italie, et les servitudes qui en dépendaient. On y comprenait aussi les esclaves et les animaux domestiques, qui servent comme bêtes de trait ou de somme. Toutes les autres choses étaient dites *nec mancipi*. La mancipation était, d'après le droit civil, l'un des modes d'acquisition de la propriété (*mancipium*) des choses *mancipi*. C'était une vente fictive qui se faisait entre deux parties, le vendeur et l'acheteur, en présence de cinq témoins pubères et citoyens romains et d'un porte-balance, appelé *libripens*, qui devait réunir les mêmes qualités. Celui qui voulait acquérir la propriété se portait acheteur en termes solennels, et, pour prix de la vente, remettait au vendeur un lingot d'airain, dont il touchait préalablement la balance du *libripens* (Gaïus, 1, Inst. 119).

Les choses *mancipi* pouvaient être également aliénées par l'autorité du magistrat, en introduisant devant lui un procès volontaire, une revendication solennelle, dont les parties convenaient d'avance, et par suite de laquelle le magistrat adjugeait la chose au revendiquant, dont la prétention n'avait pas été contredite (Gaïus, 2, Inst. 24). C'est ce mode d'acquisition que l'on nommait *in jure cessio*, mots dont l'inversion n'est pas admise. E. R.

MANCO-CAPAC, *voy.* INCAS, T. XIV, p. 557.

MANDARIN, mot dérivé de l'indien *mantri*, signifiant conseil, conseiller, et qui est la traduction du chinois *kuan*. Sous le nom de *mandarins*, on comprend tous les lettrés de l'empire du Centre, divisés en 18 classes ou degrés, en dehors desquelles sont encore un grand nombre

d'employés *non-inscrits*, c'est-à-dire surnuméraires ou qui font un stage préalable. Tous les mandarins reçoivent de l'empereur, suivant leur rang, un certain titre donnant droit à des qualifications particulières dont jouissent aussi les membres de leur famille. A la tête de toute la hiérarchie, et les premiers après l'empereur, sont les quatre conseillers privés au premier degré et de première classe, appelés aussi *ta-hio-cé*, ou imbus de la grande science (de la science politique), et dont deux sont Mandchous, deux Chinois. A ces quatre principaux conseillers de la couronne qui sont, pour nous servir d'une expression des annales chinoises, les pieds et les mains, les yeux et les oreilles du *fils du Ciel* (de l'empereur), on adjoint un certain nombre de conseillers du second rang, fonctionnaires supérieurs dans l'ordre administratif et qui, par cette raison, sont le plus souvent absents de Péking. Il y a, en outre, six ministères. S.

MANDAT, du latin *mandatum*. Le mandat est un contrat par lequel une personne confie la gestion d'une ou plusieurs affaires à une personne qui l'accepte. On appelle *mandant* celui qui donne le pouvoir d'agir en son nom, et *mandataire* celui qui le reçoit.

Le mandat peut être donné par acte authentique, ou sous seings privés, et même verbalement. Il peut être pur et simple, à terme, ou sous condition. Chez les Romains, ce contrat était gratuit de son essence (§ 13, Inst. *de mandato*); mais aujourd'hui les parties peuvent convenir d'un salaire.

Le mandat est ou *spécial*, et pour une affaire ou certaines affaires déterminées, ou *général*, et pour toutes les affaires du mandant. Le mandat conçu en termes généraux n'est présumé contenir que le pouvoir de faire les actes d'administration. S'il s'agit d'aliéner, d'hypothéquer ou de tout autre acte semblable, le mandat doit être exprès. Par la même raison, le pouvoir de transiger ne renferme pas celui de compromettre.

Le mandataire, en acceptant le mandat, contracte l'obligation : 1° de gérer l'affaire dont il est chargé; 2° d'y apporter tout le soin qu'elle exige; 3° enfin, de rendre compte de sa gestion. Il n'est pas tenu de gérer l'affaire par lui-même; il peut, si cette faculté ne lui a pas été interdite, se substituer une personne, du fait de laquelle il devient responsable. Il est soumis à la même responsabilité, dans le cas où il a reçu le pouvoir de se substituer quelqu'un, si personne ne lui a été désigné, et si l'individu dont il fait choix était notoirement incapable ou insolvable.

Le mandant, de son côté, est tenu de rembourser au mandataire les frais occasionnés par l'exécution du mandat, et de lui payer le salaire, s'il en a été promis. Il doit lui tenir compte des avances faites pour le même objet, avec les intérêts à compter du jour des avances constatées, et l'indemniser des pertes qu'il a essuyées à l'occasion de la gestion. Le mandant est tenu, à l'égard des tiers, d'exécuter les engagements contractés par le mandataire, si celui-ci s'est renfermé dans les bornes du mandat; mais il n'est tenu de ce que le mandataire a fait au-delà qu'autant qu'il l'a ratifié.

Le mandat finit : 1° par l'expiration du terme, ou l'événement de la condition; 2° par la révocation du mandataire. Cette révocation a lieu tacitement par la constitution d'un nouveau mandataire pour la même affaire; 3° par la renonciation du mandataire; 4° par la mort du mandant; 5° par la mort du mandataire; 6° par la faillite ou déconfiture, soit du mandant, soit du mandataire; 7° par le changement d'état de l'un ou de l'autre, si, toutefois, ce changement influe sur leur capacité, comme l'interdiction, le mariage de la femme, etc.; 8° enfin, par la cessation des fonctions du mandant, lorsqu'il a donné le mandat en une qualité qui vient à cesser. Ainsi, le mandat donné par un tuteur, en cette qualité, finit avec la tutelle.

En général, quand le mandat finit par une cause qui est ignorée du mandataire, tout ce que celui-ci a fait dans cette ignorance est valide. Il en est de même, à l'égard des tiers, pour les engagements contractés par eux de bonne foi avec le mandataire (Code civil, art. 2008, 2009). E. R.

MANDAT DE COMPARUTION, DE DÉ-

PÔT, D'AMENER, D'ARRÊT. On nomme ainsi des ordonnances du juge d'instruction, ou de certains autres fonctionnaires, en vertu desquelles une personne est mandée à comparaître, est arrêtée ou déposée dans une prison.

On appelle mandat de comparution une assignation spéciale donnée, au nom du juge d'instruction, à l'inculpé, et que ce magistrat doit, à moins de motifs graves, décerner de préférence au mandat d'amener, toutes les fois que l'inculpé est domicilié et que le fait est de nature à n'entraîner qu'une peine correctionnelle.

Le mandat de dépôt est l'ordre en vertu duquel un individu est déposé dans une maison d'arrêt pour y être détenu jusqu'à ce que la chambre du conseil ait prononcé. Il est décerné par le juge d'instruction, le procureur du roi et les officiers de police judiciaire auxiliaires du second de ces magistrats (Code d'instr. crim., art. 34, 49, 91, 100).

On entend par mandat d'amener l'ordre donné aux agents de la force publique de faire comparaître forcément devant le magistrat l'individu inculpé d'un crime ou d'un délit. Ce mandat *peut* toujours être délivré lorsqu'il y a des motifs suffisants pour déterminer l'emploi de cette mesure de rigueur. Il *doit* l'être, 1° lorsque l'inculpé fait défaut sur le mandat de comparution; 2° toutes les fois qu'il s'agit de crimes, et, en outre, dans les cas indiqués aux art. 92, 269, 355 et 462.

Le mandat d'arrêt peut être délivré dans les mêmes cas que le mandat de dépôt, c'est-à-dire lorsque le fait de la prévention est de nature à emporter une peine afflictive ou infamante, ou un emprisonnement correctionnel. Il n'est décerné par le juge d'instruction que sur les conclusions du ministère public.

Les mandats de comparution, de dépôt, d'amener et d'arrêt, sont signés par le fonctionnaire qui les délivre, et munis de son sceau. Le prévenu y est nommé ou désigné le plus clairement possible. Le mandat d'arrêt doit énoncer en outre le fait pour lequel l'arrestation est ordonnée, et la loi qui incrimine ce fait. E. R.

MANDAT APOSTOLIQUE. On appelait ainsi un rescrit du pape par lequel il était enjoint à un collateur ordinaire de conférer le premier bénéfice qui viendrait à vaquer à sa collation, à l'ecclésiastique désigné dans le mandat. On s'accorde à attribuer à Adrien IV (*voy.*) cette innovation à l'ancienne discipline de l'Église. L'usage des mandats apostoliques a été définitivement aboli par le concile de Trente. X.

MANDCHOUS *, peuple de l'Asie orientale, d'où est sortie la dynastie conquérante qui depuis près de deux siècles règne en Chine (*voy.*). Les Mandchous, dont les tribus nomades sont répandues sur toute la vaste région qui s'étend au nord de la Chine et de la Corée (*voy.*) jusqu'à l'embouchure de l'Amour (*voy.*), et sur le bassin de ce fleuve, appartiennent, par leurs caractères physiques ainsi que par le langage, à la race tungouse (*voy.*). Ils ne forment plus aujourd'hui qu'une seule famille avec les *Daours* ou *Doutchéri*, autre peuple de la même race, qui habita longtemps le territoire de l'Amour moyen et supérieur, l'ancienne Daourie.

Ce n'est qu'en 1583 que les Mandchous commencent à figurer dans l'histoire, sous l'empire d'un seul chef et avec leur nom actuel; mais plusieurs des peuples compris sous cette dénomination collective avaient joué un grand rôle dans les révolutions de cette partie de l'Asie longtemps auparavant. Les *Nindchi* ou *Joudchi* étaient leurs véritables ancêtres, issus de la même souche que les Khitans, dont la domination subsistait depuis 907, et dont ils étaient tributaires; ils se révoltèrent contre eux en 1114, anéantirent leur puissance, s'emparèrent de toute la partie septentrionale de la Chine, en refoulant vers le sud la dynastie des Tsong, et y élevèrent le puissant empire des *Kin* ou Khans d'Alton (*voy.* HORDE), en 1125. Les Mongols leur étaient

(*) Ce nom, dit M. Jacques Schmidt, célèbre mongoliste, est d'origine bouddhique. Dans une lettre de félicitation de 1642, présentée au khan à Moukden, capitale du pays, on donne à ce khan la qualification de *Mandchous'ri jeke khoangti*, c'est-à-dire le grand empereur Mandchous'ri. Or, Mandchous'ri *signifie sagesse* et est une épithète de Bouddha. Le nom abrégé Mandchou servit à désigner le peuple. S.

tributaires, mais en 1208, Tchinghiz-Khan se souleva contre eux, les vainquit et les soumit à un tribut. Plus tard, Oktaï-Khan attaqua de nouveau les Kin abattus, et, en 1234, il détruisit leur empire.

Après cet événement, les Mandchous errèrent dans les montagnes sauvages qui dominent au nord la Chine et la Corée. Ce n'est qu'en 1610 qu'ils tentèrent leurs premières incursions dans le céleste empire, où depuis l'appât d'un riche et facile butin les ramena sans cesse, réunissant promptement autour d'eux toutes les tribus de leur race et même des hordes mongoles. Leur nom grandit avec la fortune de leurs armes; ils enlevèrent à la Chine des provinces entières et, après quelques intervalles de repos, Choun-Chi, leur chef, à la suite de l'usurpation de Li, contre lequel le dernier des Ming avait appelé leur secours, acheva la conquête de l'empire, en 1647, et en transmit le trône à ses descendants. Une grande partie des tribus mandchoues s'établirent alors dans le pays conquis, où leur influence est encore aujourd'hui dominante, et où le contact permanent avec les vaincus, plus avancés qu'elles en civilisation, ne tarda pas à produire dans leurs mœurs une révolution complète, et à inspirer le goût des lettres et des arts à des hommes qui jusque-là n'avaient pas même connu l'écriture. D'autres tribus, restées dans le pays de leurs ancêtres, dont elles n'ont pas quitté le genre de vie, ont été considérablement renforcées par ces tribus du nord, dont il a déjà été question, jointes à beaucoup de peuplades tungouses, que le gouvernement chinois s'est constamment appliqué à attirer sur ses terres pour combler les vides de l'émigration qui suivit naturellement la conquête du grand empire. Klaproth en énumère en tout 65, comprises sous la dénomination de Mandchous et soumises à l'autorité de l'empereur de la Chine, dont la domination s'étend sur tout le cours de l'Amour, depuis l'abandon formel que la Russie a fait, en 1689, de toutes ses prétentions sur ce fleuve.

Le chamanisme est, en général, professé par ces populations, qui n'ont encore été visitées par aucun Européen, et parmi lesquelles un certain nombre de colons tributaires de la Chine sont venus successivement s'établir. Nous avons déjà parlé de la langue des Mandchous, le plus cultivé et le plus répandu des idiomes tungouses (*voy.* l'article Linguistique, T. XVI, p. 575). Devenue la langue dominante à la cour de Péking, elle s'est aussi depuis formé une littérature consistant principalement en traductions du chinois.

La Mandchourie, comprenant la *Daourie chinoise*, le pays dont nous venons d'indiquer les limites au nord, occupe tout le versant oriental des monts Solki, où s'abaisse l'immense plateau de la Haute-Asie. Cette contrée, dont le climat, assez rigoureux au nord et dans les parties élevées, varie beaucoup, en raison de son étendue, produit, au midi, le cyprès, l'acacia, le saule, l'abricotier, le pêcher et le mûrier. Le blé y rend le centuple de la semence, et le ginseng y croît sur toutes les montagnes. Cette *reine des plantes*, comme l'appellent les Chinois, est pour eux une panacée précieuse. Outre un nombreux gibier, on y trouve des bêtes féroces, la zibeline, la civette, l'once, le djiggétaï et le cheval sauvage, le faisan, etc. Le fer, le jaspe et la nacre de perles comptent également parmi les productions. Le *Chan-Yen-Alin*, ou longue Montagne-Blanche, forme, dans le sud de la contrée, la barrière de séparation entre la Corée et la Chine. Ces monts, qui dominent l'ancienne province de Léao-tong, aujourd'hui Ching-king, que baigne la mer Jaune (*voy.*), renferment le pays de Ki, où les Mandchous ont pris leur origine, et sont sacrés pour eux comme le berceau de leur puissance. C'est un pays rempli de beautés sauvages et de charmes alpestres, dont l'empereur Kien-Long (*voy*) a fait un pompeux éloge dans une poésie composée en l'honneur de *Moukden*, qui en est la capitale, et qui, antérieurement à la conquête, avait succédé à Ningouta, au nord-est de la Montagne-Blanche, comme siége des princes mandchous, dont elle possède les tombeaux. Kirin, sur le revers septentrional du groupe et sur le Songari, affluent de l'Amour,

est la résidence du gouverneur chinois de la Mandchourie, et la ville commerçante de Fon-Haon, la seule porte qui donne entrée en Corée. C'est à Tsitsicar, dans la Daourie, que sont envoyés les exilés de la Chine, qui fait transporter ses criminels à Ningouta et à Oula-Aighan. Ch.V.

MANDEMENT, écrit que publie un évêque dans l'étendue de son diocèse, et qui se termine ordinairement par quelque prescription ou ordonnance religieuse. De nos jours, les évêques adressent des mandements aux fidèles en prenant possession de leurs siéges, tous les ans au commencement du carême, et dans toutes les circonstances importantes. Z.

MANDIBULES, *voy.* Insectes et Machoires.

MANDOLINE et Mandore, *voy.* Luth.

MANDRAGORE, genre de la famille des solanées (*voy.*), fameux par les vertus merveilleuses que lui attribuaient déjà la crédulité et la superstition des anciens, et dont la renommée, grâce aux charlatans, n'est pas encore éteinte de nos jours. Les fables les plus absurdes s'étaient accréditées au sujet de ces plantes ; on se plaisait à trouver une ressemblance parfaite entre les racines des mandragores et le corps humain ; on assurait gravement que la plante poussait des gémissements épouvantables quand on l'arrachait de terre ; cette racine était un élément indispensable pour la composition des philtres (*voy.*), et pour mille autres pratiques néfastes. Du reste, les mandragores sont du nombre des narcotiques les plus dangereux, et l'on s'en est servi maintes fois pour des usages criminels *.

Ce genre ne renferme que trois espèces ; Linné les confondait sous le nom d'*atropa mandragora* ; Tournefort avait fondé sur l'une d'elles son genre *mandragora*, qui a été repris par les botanistes modernes. Ces végétaux habitent l'Europe méridionale et l'Orient. Ce sont des herbes vivaces, acaules, à racine tubéreuse, grosse, irrégulièrement rameuse ; les feuilles sont grandes, pétiolées, ondulées, disposées en rosette radicale. Les fleurs naissent sur de longs pédoncules axillaires, simples, diffus après la floraison. Le calice est turbiné, quinquéfide, persistant. La corolle, violette ou d'un jaune livide, est en forme de cloche à cinq lobes, et à sa base s'insèrent cinq étamines. L'ovaire est à deux loges multi-ovulées, couronné d'un long style filiforme, à stigmate terminal, bilobé. Le fruit est une baie charnue, presque remplie par un gros placentaire central ; les graines sont très nombreuses, réniformes et comprimées. Éd. Sp.

(*) On sait que la *mandragore* a donné son titre à une fameuse comédie de Machiavel (*voy.*), et à un conte de La Fontaine qui en est imité.

MANÉGE. Ce mot a différentes acceptions. Dans l'équitation, c'est l'art de dompter et de discipliner les chevaux ; ce terme s'applique aussi au lieu où se dressent les chevaux et où se donnent les leçons d'équitation (*voy.*). En mécanique, manége se dit de toute espèce de machine, tournant sur un axe vertical, et que des animaux font mouvoir dans un cercle horizontal. D. A. D.

MANES (du latin *manere*, rester). C'est ce qui reste de l'homme après sa mort, ce qui lui survit, son âme. *Quisque suos patimur manes*, a dit dans ce sens Virgile (*Æn.*, VI, 743), en parlant des peines que les âmes souffrent aux enfers. Les âmes, ainsi séparées du corps, s'appelaient *lares*, si elles étaient bienfaisantes, et si elles étaient méchantes ou funestes, elles s'appelaient *lemure* ou *larvæ*. Autrement encore, les lares (*voy.*) étaient les âmes des gens de bien, qui devenaient les protecteurs de leurs descendants ; les lémures ou larves (*voy.*) étaient les âmes des méchants qui, ayant fait le malheur de leur famille pendant leur vie, en étaient encore le fléau après leur mort. Enfin, on appelait généralement *mânes* les morts, bons ou méchants, par euphémisme ou pour se les rendre favorables ; la superstition, la peur, les avaient même divinisés, comme nous le voyons, notamment sur les tombeaux païens, même dans quelques inscriptions chrétiennes, qui portent : *Diis manibus*, ou simplement les initiales D. M. F. D.

MANÈS ou Mani, *voy.* Manichéens.

MANÉTHON ou *Manæthos* (la forme purement égyptienne paraît avoir été *Man'tho* ou *Man'thot*), nom de plu-

sieurs Égyptiens dont le plus célèbre, natif de Sebennyte et grand-prêtre, vivait du temps de Ptolémée Philadelphe, auquel il dédia une histoire d'Égypte écrite en grec. Les fragments de ce livre sont pour nous la source principale de la chronologie égyptienne (*voy.* l'art. Égypte). Avant la conquête de l'Égypte par les Grecs, les temples de cette contrée renfermaient de nombreux documents historiques sur pierre ou sur papyrus. C'étaient des généalogies royales, ou des listes de tous les princes ensevelis dans ces sanctuaires; il y avait aussi des espèces de poëmes sur les plus illustres de ces monarques. C'est d'après ces documents que les prêtres de Memphis donnèrent à Hérodote un aperçu des anciennes annales de leur patrie. Mais il ne paraît pas qu'il ait existé alors une véritable histoire d'Égypte. Manéthon entreprit de l'écrire pour satisfaire la curiosité des rois Lagides, et fit un relevé des inscriptions sacrées. Selon Josèphe, elles étaient très précises, car elles contenaient le nombre d'années, de mois et de jours, que chaque prince avait régné, et sa taille exacte. Cependant, dans un autre passage, le même Josèphe, voulant repousser une assertion de Manéthon, peu flatteuse pour les Juifs, dit qu'il a inséré dans son histoire des récits populaires indignes de croyance. Il est probable en effet que, pour pallier l'aridité monotone de ces listes royales, Manéthon avait puisé quelques récits à des sources moins authentiques. Du reste, nous ne savons pas jusqu'à quel point il s'était montré judicieux dans la tâche difficile de coordonner les documents conservés à Thèbes et à Memphis, et dans les autres villes qui avaient été à diverses époques le siége de l'empire, et s'il a toujours tenu compte des révolutions ou des conquêtes qui ont pu détruire momentanément l'unité du royaume. L'histoire de Manéthon était divisée en trois livres. Il commençait par rapporter le règne des dieux et des demi-dieux, qui comprenait des myriades d'années. Celui des simples mortels, depuis Menès jusqu'à Alexandre, divisés en 30 dynasties, embrassait encore un espace d'environ 5,000 ans, ce qui recule l'origine de l'histoire d'Égypte bien au-delà du déluge. Par ce motif, les chronologistes chrétiens, Jules Africain et plus tard Eusèbe, ont cherché, par diverses coupures dans le livre de Manéthon, à faire coïncider le règne de Menès avec la dispersion des peuples au temps de la tour de Babel. Les extraits faits par ces deux auteurs, et réunis par George Syncelle au VIII^e^ siècle, sont, avec le passage cité par Josèphe, tout ce qui nous reste des *Égyptiaques* de Manéthon. Outre les mutilations systématiques, ce texte a encore subi de la part des copistes de nombreuses altérations dans les nombres et les noms propres étrangers. Divers savants modernes, d'après une idée d'Eusèbe, ont travaillé à resserrer l'antiquité égyptienne dans des limites plus restreintes, en supposant des dynasties contemporaines. Mais ce système est étranger à la pensée de Manéthon, et, sans lui accorder une confiance absolue, nous n'avons rien de mieux à faire aujourd'hui que de chercher à rétablir l'état primitif de ce livre, qui, ayant été composé en grande partie d'après les monuments égyptiens, est un des meilleurs guides pour leur interprétation, comme l'ont montré les travaux de Champollion (*voy.* ce nom et Hiéroglyphes).

Il nous est parvenu un poëme grec en 6 chants *sur l'influence des astres*, qui porte le nom de Manéthon. L'auteur, dans une dédicace à un roi Ptolémée, dit qu'il a pris pour guide Pétosiris, et a voulu montrer, par la composition de ce poëme grec, que les Égyptiens n'étaient étrangers à aucune science. Gronovius, qui a publié ce poëme pour la première fois (Leyde, 1698), Lucas Holstenius, Tyrwhitte, Dorville, Heyne et les derniers éditeurs, MM. Ast et Rigler (Cologne, 1832), ont discuté la question de l'antiquité de ce livre, qui, d'après quelques licences métriques et surtout des particularités astronomiques, ne paraît pas remonter à l'époque de Ptolémée Philadelphe : ainsi il n'appartiendrait pas au Manéthon auteur des *Égyptiaques*.

Suidas cite un autre Manéthon, prêtre égyptien, natif de Mendes, qui avait écrit sur la confection de l'encens. W. B-t.

MANFRED ou Mainfroi, prince de Tarente, fils de l'empereur Frédéric II

(*voy.*) et de la belle Blanche, fille du comte Boniface Lancia, naquit en 1231, et fut chargé, à la mort de son père, du gouvernement de l'Italie en l'absence de Conrad IV (*voy.* HOHENSTAUFEN). La haine d'Innocent IV (*voy.*) lui fournit bientôt l'occasion de déployer son habileté et son énergie. Il comprima la révolte que le pape avait excitée et remit l'Apulie pacifiée aux mains de son frère Conrad. Ce service aurait dû cimenter l'union de ces deux princes; mais la calomnie ne tarda pas à les diviser. Les plus proches héritiers du trône étant morts, on accusa Manfred de les avoir empoisonnés, et cette accusation fut renouvelée avec plus de force encore lorsque Conrad lui-même descendit dans la tombe, le 21 mai 1254. Il est pourtant permis de ne pas le croire coupable de ce crime, lorsqu'on voit les grands de l'empire lui confier la tutelle de son neveu Conradin (*voy.* CONRAD V). Le pape n'avait d'ailleurs pas hésité à jeter sur Conrad lui-même les soupçons du meurtre de ses propres enfants, et l'on ne doit pas oublier la haine acharnée de la cour de Rome contre tous les descendants de Frédéric II, haine qui se manifesta contre Manfred par une sentence d'excommunication. Manquant d'argent pour payer ses troupes et voyant plusieurs vassaux de l'empire prêts à prendre les armes, Manfred dut entrer en négociations avec le pape, le 27 septembre 1254. Il reconnut tenir ses possessions comme fief immédiat du Saint-Siége, et à ce prix l'excommunication fut levée. Mais la réconciliation ne fut qu'apparente. Le pape trouva bientôt un prétexte pour recommencer les hostilités. Manfred ayant défait les soldats de l'Église à la bataille de Foggia, le 2 décembre 1254, cette victoire lui soumit toute l'Apulie et la plus grande partie de la Calabre. Hors d'état de lui résister, Alexandre IV, successeur d'Innocent, fit offrir le royaume d'Apulie au prince Edmond, fils de Henri III d'Angleterre, tout en essayant d'amuser son redoutable ennemi par de belles promesses; mais Manfred ne tomba pas dans le piége. Dès l'an 1257, il s'était rendu maître de tout le royaume des Deux-Siciles; le bruit de la mort de Conradin s'étant répandu, il se fit proclamer roi à Palerme, le 11 août 1258, et lorsque cette nouvelle fut démentie, il refusa de déposer la couronne. Le pape l'excommunia de nouveau avec tous ses partisans, parmi lesquels on comptait les premiers prélats du royaume. Manfred, de son côté, s'allia avec les Gibelins de Toscane (*voy.* GUELFES ET GIBELINS, T. XIII, p. 226). Après la mort d'Alexandre, Urbain IV continua la même politique contre Manfred. En 1263, il appela Charles d'Anjou (*voy.*), frère de saint Louis, en Italie et lui donna l'investiture des royaumes de Naples et de Sicile. Manfred marche aussitôt contre Rome et oblige le pape à s'enfuir à Pérouse où il mourut (2 oct. 1264). Clément IV, son successeur, ne se montra pas moins intraitable; il repoussa toute proposition d'accommodement, et le 6 janvier 1266, il couronna à Rome Charles d'Anjou. La trahison du comte Richard de Caserta livra à celui-ci le passage du Garigliano, et le 26 février 1266, la bataille de Bénévent le débarrassa de son compétiteur. Manfred y périt. Quelques jours après, on retrouva son corps couvert de blessures et on le jeta dans une fosse près du pont de Bénévent. L'archevêque de Cosenza le fit déterrer plus tard et transporter dans une vallée aride sur les confins de l'Abruzze et du Picenum, mais sans lui accorder la sépulture ecclésiastique à cause de l'excommunication qui avait été prononcée contre lui.

Les historiens de l'Église ont représenté comme un monstre ce prince qu'il faut placer parmi les souverains les plus remarquables de son siècle, tant par ses talents militaires que par la sagesse de son administration et la protection qu'il accorda aux lettres. Doué d'une beauté peu commune, d'un caractère enjoué, plein de douceur et d'amabilité, libéral, instruit et brave, on peut dire qu'il possédait toutes les qualités comme il avait tous les défauts de son illustre père. Sous son gouvernement ferme et énergique, le royaume des Deux-Siciles jouit d'une prospérité qu'il dut vivement regretter depuis. C'est Manfred qui a fait construire le port de Salerne et qui a fondé la ville de Manfredonia. A l'exception de sa fille Constance, qui épousa,

en 1262, Pierre d'Aragon, d'où naquirent les prétentions des princes espagnols sur la couronne de Naples, toute sa famille partagea son funeste destin. Sa femme mourut des mauvais traitements qu'elle eut à souffrir. Sa fille Béatrix passa 18 ans en prison, et ses trois fils, dont l'un, Henri, fut aveuglé, restèrent 31 ans dans les fers sans aucune communication avec le reste du monde.— *Voir* F. de Raumer, *Histoire des Hohenstaufen*, t. IV. *C. L. m.*

MANGANÈSE. C'est un métal dont les propriétés, déjà connues de Pott (1737) et de Gahn, furent constatées par Scheele (1782) et par Bergmann. Observé d'abord à l'état d'oxyde, il fut désigné sous le nom de *magnésie noire*. Gahn étant parvenu ensuite à réduire cet oxyde, le métal qu'il obtint prit le nom de *magnesium*, qui fut changé plus tard en celui de *manganum*, *manganesium*, d'où l'on a fait *manganèse*.

Le manganèse se rencontre assez fréquemment dans la nature, mais presque toujours à l'état d'oxyde ; on ne le trouve jamais à l'état natif, tant est grande sa tendance à s'unir avec l'oxygène. Ce métal, qui ne s'obtient qu'à une très forte chaleur, en décomposant son oxyde par le charbon, est d'un gris blanc, d'une texture grenue, très dur, néanmoins assez cassant pour se pulvériser facilement dans un mortier. Il est doué d'un faible éclat métallique ; son poids spécifique est de 8.013; il décompose l'eau à une température rouge ; il n'entre en fusion qu'à environ 160° du pyromètre de Wedgwood. Exposé à l'action de l'oxygène et de l'air secs, à la température ordinaire, il n'éprouve pas de changement ; mais il s'altère bientôt lorsque ces gaz sont humides : il se ternit et se convertit en une poudre noire. Le manganèse forme plusieurs combinaisons avec l'oxygène ; c'est celle de ces combinaisons qui renferme le plus de ce gaz, et que l'on nomme, pour cette raison, *peroxyde*, qui est employée dans les arts.

Le plus grand usage du peroxyde de manganèse est pour la préparation du chlore (*voy.*), qui se produit en mettant l'oxyde en contact avec l'acide chlorhydrique. A l'aide de la chaleur, les acides puissants le font passer à l'état de protoxyde et forment des combinaisons avec lui ; cependant, l'acide nitrique ne l'attaque pas ; mais si l'on ajoute un peu de sucre, il se dégage une énorme quantité d'acide carbonique, formé aux dépens du carbone du sucre et d'une portion d'oxygène de l'oxyde, et il se produit un nitrate. Le peroxyde de manganèse est en aiguilles friables, qui ont l'éclat métallique, et tachent les doigts en noir ; on le rencontre rarement pur ; mais c'est surtout lorsqu'il est mélangé de carbonate calcaire que son usage, pour la préparation du chlore, présente de notables inconvénients. On se sert encore de l'oxyde de manganèse pour colorer le verre et la porcelaine en violet ; et, chose fort remarquable, il est employé, sous le nom de *savon des verriers*, pour blanchir le verre coloré dans certains cas. Le manganèse a également été introduit dans la fabrication des toiles peintes pour donner aux tissus ces couleurs qui ont été désignées sous le nom de *solitaires*. V. S.

MANGLIER. Les mangliers ou *palétuviers* constituent le genre *rhizophora*, appartenant à la famille des loranthacées. Ce sont des arbres propres à la zone équatoriale, où ils forment des forêts impénétrables sur les plages que baignent les flots de la marée haute; la singularité de leur manière de croître fait l'un des traits les plus caractéristiques de la flore de ces régions. Le tronc de ces végétaux bizarres repose sur un grand nombre de longues racines, semblables à des arcs-boutants, et qui s'élèvent au-dessus de la surface du sol ; il se couvre, en outre, d'autres racines dans presque toute sa longueur; les branches émettent également des racines qui atteignent la vase, s'y fixent, et finissent par se convertir en nouveaux troncs. La graine commence à germer longtemps avant que le fruit se détache du rameau qui lui a donné naissance; la radicule de l'embryon perce le péricarpe, et elle atteint souvent, dans l'air, plusieurs pieds de long. Les forêts de mangliers servent de demeure à une quantité prodigieuse d'oiseaux aquatiques et de crustacés ; mais elles sont aussi infestées de mousquites et d'autres insectes malfaisants.

L'une des espèces les plus communes, et que le nom de manglier désigne plus spécialement, est le *rhizophora mangle*, qui abonde aux Antilles, ainsi que sur le littoral du golfe du Mexique, de la Guiane et du Brésil. Cet arbre, qui a des branches longues, inclinées et touffues, atteint environ 50 pieds de haut; les feuilles sont longues de 3 à 6 pouces, un peu charnues, opposées, pétiolées, obovales-oblongues, obtuses, très entières, parsemées de points noirâtres; les pédoncules naissent aux aisselles des feuilles et portent chacun deux ou trois fleurs; le calice est jaunâtre, fendu en 4 à 13 lobes; les pétales sont petits, blancs, linéaires, en même nombre que les lobes du calice. Le fruit, de même que l'écorce de l'arbre, sert au tannage. ÉD. SP.

MANGOUSTAN, *voy.* MANGUIER et GUTTIFÈRES.

MANGOUSTE, du genre *vivera*, *voy.* CIVETTE et ICHNEUMON.

MANGUIER (*mangisera indica*, L.). Le manguier est l'arbre fruitier le plus généralement cultivé dans l'Asie équatoriale, d'où il a été transporté aux Antilles et en d'autres établissements coloniaux du nouveau continent. Cet arbre fait partie de la famille des térébinthacées; il atteint la taille du chêne; ses branches, quoique très grosses, sont fragiles au point de rompre facilement sous le seul poids des fruits; les feuilles sont longues de 6 à 8 pouces, sur environ 2 pouces de large, coriaces, glabres, d'un vert foncé, lancéolées ou oblongues-lancéolées, très entières, pétiolées, agrégées en rosette à l'extrémité des ramules; les fleurs, petites et d'un jaune verdâtre, naissent en panicules terminales; le calice est à 5 folioles caduques; la corolle à 5 pétales étalés; les étamines sont au nombre de 5, dont une seule fertile; le fruit, qui est connu sous le nom de *mangue* ou *mango*, est un drupe très variable quant à la forme, au volume et à la couleur; la chair est succulente; il contient un noyau solitaire, comprimé, évalve, uniloculaire, hérissé de longues pointes ligneuses et entrecroisées.

On possède un grand nombre de variétés de mangues, de qualité et de saveur très diverses. Plusieurs ont un goût de térébenthine qui ne plaît guère aux Européens; d'autres sont sucrées, acidules et relevées d'un arome délicieux. Les variétés les plus estimées sont : le mango vert, le mango-prune, le mango-pêche et le mango-abricot; ces fruits, à ce qu'on assure, ne le cèdent qu'au mangoustan* et aux meilleures variétés d'ananas. Les mangues passent pour un aliment très sain; on les mange soit sans préparation, soit en les arrosant de vin sucré, soit confites; elles possèdent des propriétés dépuratives et anti-scorbutiques. L'amande de la graine est très amère : les Hindous l'emploient comme vermifuge. ÉD. SP.

MANHEIM, ancienne capitale du Palatinat, aujourd'hui chef-lieu du cercle du Bas-Rhin, dans le grand-duché de Bade (*voy.*), compte 24,000 hab. Elle est sur la rive droite du Rhin, au confluent du Neckar avec ce fleuve. Un pont de bateaux établit la communication entre les deux rives du Rhin; celles du Neckar, qui coule au-dessous de la ville, sont jointes par un autre pont en pierres. Manheim est une des villes les plus régulièrement bâties; elle est de forme ovale et divisée en 112 carrés, par 11 rues parfaitement percées et bien espacées, que 10 autres rues pareilles coupent à angles droits. Autour de la ville, de riants jardins couvrent le terrain qu'occupaient autrefois les fortifications. Sur la place d'armes, s'élève une fontaine que décorent plusieurs statues en bronze, fondues par Crepello. Un groupe en pierre, chef-d'œuvre de Van der Brand, orne la belle et grande place du marché. Le palais du grand-duc, un des plus vastes de l'Allemagne, a 750 pieds de longueur et forme tout le côté de la ville tourné vers le Rhin. Il se compose de 3 corps de bâtiments carrés, derrière lesquels s'étend, en partie le long du fleuve et dans un circuit assez considérable, un parc anglais servant de promenade aux habitants. L'aile gauche fut, aux murs extérieurs près, consumée par le feu pendant le siége de 1795. L'aile droite, construite

(*) Le mangoustan, qu'il ne faut pas confondre avec le mangue, est le fruit du *Garcinia mangostana*, arbre de la famille des guttifères (*voy.* cet article).

par l'électeur Charles-Théodore, et consacrée dès l'origine aux sciences et aux arts, renferme une galerie de tableaux, un cabinet d'histoire naturelle, une collection de plâtres et d'antiquités, enfin une bibliothèque; mais ces collections, autrefois riches, ont été singulièrement réduites depuis que Manheim a changé de domination. Parmi les édifices, on distingue l'ancien collége et l'église dite des Jésuites, surmontée d'un dôme orné à l'intérieur de belles peintures à fresque, l'arsenal, la Bourse et le théâtre avec une belle salle de bal. On sait que les premières représentations des plus célèbres drames de Schiller ont illustré cette scène. Manheim possède, en outre, un gymnase, un observatoire, une nouvelle douane spacieuse et d'une belle apparence, etc.

Grâce à sa situation sur deux grandes rivières, Manheim a vu prendre une certaine importance à son commerce, qu'augmente encore l'accession du grand-duché aux douanes allemandes. Cette ville sert d'entrepôt au transit qui s'effectue entre la Suisse, le Wurtemberg et la Hollande. Elle fait aussi le commerce des denrées coloniales et des produits de son sol, parmi lesquels il faut citer les tabacs, le houblon, les céréales, les vins, les graines oléagineuses, etc. L'espèce de liqueur d'anis édulcorée, appelée *eau de Manheim*, est renommée. L'industrie y fait aussi des progrès sensibles. Déjà Manheim possède des raffineries de sucre, des manufactures de tabac, un atelier pour la construction des machines, etc. On y fabrique aussi des tabatières en chrysocale connu sous le nom d'*or de Manheim*. Un chemin de fer lie Manheim avec Heidelberg (*voy.*). On s'occupe activement de celui qui, par Kehl, doit unir Manheim à Strasbourg et à Bâle. Un double service de bateaux à vapeur remonte et descend le Rhin pendant toute la belle saison. Chaque année, un grand nombre d'étrangers, attirés par la beauté et les agréments de cette ville, viennent y fixer leur séjour.

Un château-fort que l'électeur Frédéric IV fit construire, en 1606, dans le village de Manheim, fit de celui-ci une ville que des réfugiés des Pays-Bas, chassés de leur pays par les persécutions religieuses, peuplèrent en majeure partie. Prise et reprise plusieurs fois durant la guerre de Trente-Ans, elle fut entièrement détruite en 1688, après un siége de 17 jours, sort qu'éprouvèrent également, par les ordres de Louvois, 11 autres villes du Bas-Palatinat. L'ayant reconstruite, en 1699, l'électeur Frédéric-Guillaume la fit fortifier à la Coehoorn. Il en fit sa résidence en 1720, et lors de la translation du siége du gouvernement à Munich, en 1777, on chercha à dédommager Manheim par la création de plusieurs établissements scientifiques. En 1801, la ville, dont les fortifications avaient été rasées, échut aux souverains de Bade par le traité de paix de Lunéville. *C. L. m.*

MANICHÉENS, disciples de MANÈS ou MANI, sectaire du III^e^ siècle de J.-C. Conduit en Perse, dans sa première jeunesse, en qualité d'esclave, Manès s'y livra à des études mystiques qui bientôt firent naître en lui la prétention de réformer le christianisme. Son système, qui offre un singulier mélange du dualisme chaldéen et des mystères gnostiques (*voy.* DUALISME et GNOSTICISME), était propre à séduire les imaginations des Perses. Il se fit en peu de temps une si grande réputation qu'elle arriva jusqu'aux oreilles du roi Sapor, qui lui confia le traitement d'un de ses fils; mais ce jeune prince étant mort entre ses mains, il fut jeté en prison. Cependant il parvint à s'échapper et se retira en Mésopotamie où il convertit à sa doctrine un grand nombre de chrétiens. Ses succès excitèrent les soupçons de la cour de Perse, et Varanès le fit mettre à mort, l'an 277 de J.-C.

Le manichéisme n'est guère chrétien que de nom : aussi rejetait-il non-seulement l'Ancien-Testament, mais le Nouveau presque tout entier. Il admettait deux principes indépendants : l'un, le bon principe ou le Dieu de la lumière, l'autre, le mauvais principe, le *hylé*, le démon, ou le principe des ténèbres. De ces deux principes, selon Manès, sont émanés une immense quantité d'éons ou d'esprits élémentaires qui leur ressemblent et qui habitent dans cinq éléments ou sphères. Pendant des siècles, le prince des ténèbres ignora l'existence du royaume

de la lumière ; mais il n'en fut pas plus tôt informé qu'il résolut de se le soumettre. Le Dieu de la lumière lui opposa une armée commandée par le premier homme, mais avec si peu de succès que le démon et ses éons s'emparèrent d'une partie de la lumière et même de Jésus, fils du premier homme. Le Saint-Esprit fut plus heureux, il vainquit le prince des ténèbres et créa la terre. Afin de se venger en introduisant le mal dans le monde, le démon créa de son côté nos premiers parents composés d'un corps et d'une âme sensitive appartenant à la matière ténébreuse et d'une âme raisonnable, particule de cette lumière engloutie dans la lutte par le prince des ténèbres. Dieu envoya son fils Christ sur la terre pour délivrer ces âmes formées de la lumière divine. Ce sauveur parut dans le monde sous l'apparence d'un être humain; mais sa vie et sa passion n'eurent rien de réel : ce furent comme des exemples offerts aux hommes pour leur apprendre qu'ils ne peuvent arriver à la félicité céleste qu'à travers les privations et la mort. Avant de quitter ses disciples, il leur promit de leur envoyer le Paraclet ou le Consolateur, et cette promesse était réalisée dans la personne de Manès, qui était venu annoncer la vérité aux hommes sans types et sans figures.

Après la mort, les âmes doivent être purifiées par l'eau et le feu ; il n'y a point de résurrection des corps. Les âmes purifiées entrent promptement dans le royaume de la lumière ; celles qui négligent l'œuvre de leur purification passent dans des corps d'animaux et n'arrivent à la félicité céleste qu'après de nombreuses transmigrations ; quelques-unes plus endurcies sont condamnées aux peines de l'enfer. Dès que la plus grande partie des âmes aura été délivrée et introduite de nouveau dans la région de la lumière, le monde sera consumé par le feu, le prince des ténèbres et ses éons rentreront dans leur séjour de ténèbres, et pour les empêcher de recommencer la guerre, Dieu entourera la région de la lumière d'une garde invincible composée des âmes déchues.

La morale des manichéens était parfaitement d'accord avec leur dogmatique. Ils se divisaient en deux classes, les *élus* et les *auditeurs*. Les premiers devaient s'abstenir de vin, de viande et de toute nourriture animale, de la musique, du mariage, et en général de toutes les jouissances qui naissent de la satisfaction, même modérée, de nos penchants naturels. Ils ne devaient rien posséder en propre et passer toute leur vie dans la contemplation. Les auditeurs n'étaient pas astreints à une règle aussi sévère ; cependant ils devaient se nourrir de leur travail, eux et les élus, et chercher le bonheur dans la pauvreté.

Les manichéens avaient à la tête de leurs assemblées, sous la direction suprême de Manès et de ses douze apôtres, des évêques, des anciens et des diacres dont l'unique fonction était l'enseignement. Ils n'avaient dans les lieux de leurs réunions ni autels, ni images, ni sacrifices. Leur culte ne consistait qu'en chants, en prières, en lectures de leurs livres saints et en exhortations. Ils célébraient la Cène sans vin et n'administraient le baptême que dans un âge mûr. Leurs seules fêtes étaient la commémoration de la mort du Sauveur, le dimanche et l'anniversaire du martyre de Manès. Leur doctrine se répandit avec rapidité en Asie, en Afrique et jusqu'en Italie; mais, depuis le IV^e^ siècle, persécutés avec acharnement, ils se réfugièrent dans le mystère des sociétés secrètes, et s'ils reparurent de loin en loin, ce fut sous d'autres noms. Les priscillianistes, les pauliciens et les cathares (*voy.*) avaient avec eux de nombreuses analogies; mais il n'en est pas de même d'autres hérétiques qui furent condamnés comme manichéens quoiqu'ils n'eussent rien de commun avec eux. Z.

MANIE, *voy.* ALIÉNATION MENTALE et FOLIE.

MANIÈRE. Dans le langage des beaux-arts, c'est la méthode suivie par un artiste, par une école, dans l'invention et l'exécution de leurs ouvrages (*voy.* FAIRE). Il résulte de cette définition que, selon que l'habitude d'opérer a été contractée sous l'influence d'études plus ou moins fortes, plus ou moins basées sur l'observation de la nature, elle constitue une manière plus ou moins savante, plus ou moins recommandable.

Avoir une manière et être *maniéré* sont deux choses bien distinctes: l'une se prend en bonne part, elle se rapporte à la façon de concevoir, d'opérer, au style (*voy.*), qui distingue un maître d'un autre maître; l'autre désigne une habitude désordonnée, une pratique vicieuse, où la nature est sacrifiée à des combinaisons de pure fantaisie, à des formes incorrectes, exagérées, ou de convention.

Pour l'expression de MANIÈRE NOIRE, *voy.* GRAVURE. L. C. S.

MANIFESTE, écrit public par lequel un prince, un état, un parti, une personne de grande considération, rend raison de sa conduite dans quelque affaire importante. C'est principalement dans les cas de déclaration de guerre qu'il est d'usage, entre puissances, de s'adresser des manifestes (*voy.* GUERRE, T. XIII, p. 241). Ce nom leur est venu de ce qu'ils commençaient autrefois par ces deux mots latins: *manifestum est* (il est manifeste). Parmi les manifestes célèbres, nous ne citerons que celui du duc de Brunswic (*voy.*), à son entrée en France en 1792. X.

MANILIUS (MARCUS), poëte latin, qui vivait vraisemblablement au siècle d'Auguste, est surtout remarquable parce qu'il est le seul d'entre les Romains qui ait essayé de marcher sur les traces du grec Aratus (*voy.*). Il a composé un poëme didactique sur l'astronomie, dont cinq livres seulement sont arrivés jusqu'à nous sous le titre d'*Astronomica*. Cet ouvrage n'a aucune valeur scientifique; sous le rapport poétique, il ne mérite pas non plus une place fort distinguée; on y admire cependant quelques beaux morceaux, et son style est généralement pur. Il a été publié pour la première fois à Nuremberg, en 1473. Parmi les éditions suivantes, nous mentionnerons principalement celle de Scaliger (Paris, 1579, et Leyde, 1600), de Rich. Bentley (Lond., 1739), de Huet (Paris, 1679, in-4°), de Stœber (Strasb., 1767) et de Pingré avec trad. franç. (Paris, 1786, 2 vol.). Z.

MANILLE, capitale de l'île Luçon, *voy.* PHILIPPINES.

MANIOC (*jatropha manihot*, L.), plante justement célèbre par les denrées alimentaires que sa racine fournit aux habitants de l'Amérique équatoriale, où on la cultive abondamment dans tous les établissements coloniaux. Le manioc appartient à la famille des euphorbiacées (*voy.*). C'est un arbuste haut de 5 à 8 pieds, à racine tubéreuse, blanchâtre, atteignant souvent un poids de 30 à 40 livres. Les feuilles sont longues d'environ un pied et demi, pétiolées, d'un vert foncé en dessus, palmées, à lobes ovales-lancéolés, pointus. Les fleurs sont monoïques : elles naissent en grappes axillaires, pédonculées, longues de 4 à 5 pouces; le calice est rougeâtre ou jaunâtre, campanulé, profondément divisé en 5 lobes; la corolle manque. Les fleurs mâles ont 10 étamines, à filets libres, insérés au bord d'un disque charnu. Les fleurs femelles offrent un ovaire à 3 loges uni-ovulées, couronné d'un style à 3 stigmates multifides. Le fruit est une capsule globuleuse, se séparant en 3 coques bivalves et monospermes.

La racine du manioc est composée presque uniquement de fécule; mais elle contient en outre un suc laiteux et blanchâtre, plus ou moins amer, qui abonde aussi dans toutes les autres parties de la plante, et qui est un des poisons les plus dangereux du règne végétal : introduit dans l'estomac, même à petite dose, ce suc donne la mort au bout de quelques minutes, sans laisser dans les intestins la moindre trace d'inflammation; toutefois, ce principe délétère est de nature si volatile, qu'il suffit de certains procédés très simples pour en purger complétement les racines de manioc, et les convertir en aliments salubres.

Une des plus importantes de ces préparations de manioc est celle qu'on appelle *cassave* ou *pain de cassave*, qui constitue le fond principal de la nourriture des hommes de couleur et même de beaucoup de blancs aux Antilles et dans l'Amérique septentrionale. Pour obtenir la cassave, on râpe les racines de manioc, encore fraîches, et l'on en soumet la pâte à une forte pression, dans des sacs de toile, jusqu'à ce qu'il n'en découle plus de suc; puis, on étend cette matière sur des tables ou sur des nappes exposées à l'ardeur du soleil, afin d'en chasser ce qui reste encore de parties humides, qui

seules sont vénéneuses; enfin, dès que la fécule est suffisamment séchée, on l'étend sur des plaques de fer polies et chauffées préalablement. Le peu d'humidité qui y subsiste suffit pour que toutes les parties adhèrent entre elles et forment une galette qui ne doit pas avoir plus d'une ligne et demie d'épaisseur. Cette sorte de pain est d'autant plus précieuse pour les pays chauds qu'elle n'est point sujette à être attaquée par les vers, et qu'elle peut se conserver pendant plusieurs années, pourvu qu'elle reste à l'abri de l'humidité. On mange la cassave soit séchée, soit trempée dans de l'eau ou dans du bouillon, soit en bouillie; elle gonfle prodigieusement, et il n'en faut pas plus d'une demi-livre, à ce qu'on assure, pour la nourriture journalière d'un homme.

La fécule qui se précipite du suc exprimé de la râpure des racines de manioc, dans la préparation de la cassave, est d'une finesse et d'une blancheur parfaites. On soumet cette fécule à des lotions réitérées; puis on la fait sécher au soleil, et, lorsqu'elle est bien sèche, on la conserve, à l'abri de l'humidité, dans des sacs de papier. Ainsi préparée, elle sert à beaucoup d'usages alimentaires; elle donne un pain très léger et très délicat, en la mêlant par parties égales avec de la farine de blé. On en fait des crèmes, des pâtisseries, etc.

Une autre préparation importante du manioc est connue sous les noms de *tapioca*, *farine de manioc*, ou *couac;* on l'importe, comme on sait, en Europe, où elle s'emploie de même que le salep et le sagou. Cette préparation n'est autre chose que la râpure des racines de manioc, que l'on presse comme pour en faire de la cassave, et que l'on torréfie jusqu'au degré convenable.

Les nègres préparent, avec de la cassave, des patates râpées et du sirop de mélasse qu'ils font fermenter ensemble dans de l'eau, une boisson vineuse assez forte pour enivrer, mais ne se conservant que peu de jours; ils nomment cette boisson *mobi*. Les naturels de la Guiane savent également mettre à profit le manioc pour l'extraction de différentes boissons alcooliques.

Le suc propre du manioc, réduit de moitié par l'ébullition, assaisonné de sel et de piment, constitue une sauce que les créoles appellent *cabiou*, et dont ils font usage pour relever le goût des viandes; cette composition prouve que le poison du manioc disparaît par l'évaporation, à la suite d'une ébullition prolongée.

La culture du manioc n'exige que peu de soins, et elle est des plus productives; on dit qu'un seul arpent de terre planté de cette denrée fournit pour le moins autant de substance alimentaire que six arpents de blé. Dans un sol favorable, ces racines acquièrent, au bout d'une année, le volume de la cuisse d'un homme. La plante se multiplie de boutures avec la plus grande facilité; elle est bien moins sujette aux variations de l'atmosphère et aux ravages des animaux que les autres denrées coloniales et les céréales. En général, les racines de manioc se conservent bonnes, en terre, pendant trois années; mais passé ce terme elles durcissent et ne peuvent plus servir à des préparations alimentaires. ÉD. SP.

MANIPULES, *voy.* LÉGION, ENSEIGNE et INFANTERIE.

MANLIUS CAPITOLINUS (MARCUS), d'une ancienne et illustre famille (*gens Manlia*), et l'un des plus célèbres consuls de la république romaine, se signala surtout dans la guerre contre les Gaulois et contribua par son courage au salut de Rome. Quand Rome fut prise par Brennus (*voy.*), l'an 390 av. J.-C., Manlius se réfugia dans le Capitole (*voy.*) avec le sénat et l'élite de la jeunesse romaine. Les Gaulois, qui en firent le siége pendant sept mois, tentèrent par une nuit sombre d'escalader les rochers de cette citadelle. Ils en atteignaient déjà les créneaux, lorsque les oies sacrées poussèrent des cris d'alarmes. Manlius, réveillé, accourt aux remparts, en repousse les Gaulois et les précipite du haut des murailles; ainsi fut sauvé le Capitole. En récompense de cet exploit, Manlius reçut le glorieux surnom de *Capitolinus*, et la république lui donna une maison sur le mont Capitolin. D'aussi éclatants témoignages de la reconnaissance publique ne satisfirent pas son ambition. Jaloux des honneurs décernés à Camille (*voy.*), perpétué dans la dictature et le tribunat, il conçut le plan

criminel de changer la constitution de son pays et de s'emparer du pouvoir souverain. Les tribuns devinèrent à temps ses projets; ils devinrent eux-mêmes ses accusateurs. Son jugement s'instruisit au Champ-de-Mars; mais comme de là l'accusé dans sa défense montrait le Capitole, et que sa vue influençait le peuple en sa faveur, on changea le lieu de l'assemblée, et Manlius, condamné à mort, fut précipité du haut de la roche Tarpéïenne, témoin de ses anciens triomphes, l'an de Rome 370 (384 av. J.-C.). Sa maison du Capitole fut démolie, et, pour flétrir davantage sa mémoire, il fut décrété qu'aucun membre de la famille Manlia ne porterait à l'avenir le surnom de Marcus. Manlius Capitolinus est le titre et le héros d'une tragédie de Lafosse (*voy.* ce nom). F. D.

MANLIUS TORQUATUS (Titus), de la même famille que le précédent, est le fils de Manlius Imperiosus, qui fut nommé dictateur, l'an de Rome 392 (362 av. J.-C.), pour placer le clou sacré dans le temple de Jupiter. Son père, dont le surnom indique suffisamment le caractère, l'avait relégué à la campagne à cause d'une prononciation embarrassée qui semblait le rendre impropre aux affaires. Une telle conduite de la part d'un père était à Rome l'objet d'un blâme universel; il arriva même qu'un tribun, Titus Pomponius, le cita devant le peuple pour qu'il eût à se justifier de tant de rigueur. Le jeune Manlius, ayant eu avis de cette affaire, accourut de la campagne à Rome, entra de grand matin chez le tribun, et, le poignard sur la gorge, lui fit solennellement jurer de renoncer à son accusation. Cet acte de piété filiale inspira pour ce jeune homme une vive admiration, et lui concilia l'affection du peuple. Aussi, l'année suivante, fut-il élu tribun militaire, grade qui, d'ordinaire, était la récompense de grands services. Il ne tarda pas à justifier ce choix par sa bravoure, en acceptant le défi d'un Gaulois, que sa taille gigantesque et ses armes étranges rendaient formidable. Le Gaulois fut vaincu, dépouillé de ses armes; et le collier (*torquis*) qu'il avait au cou, Manlius le mit au sien; de là lui vint le surnom de *Torquatus*, porté depuis par ses descendants. Plus tard, en récompense de son mérite et de son courage, on lui déféra la dictature, l'an 402 (352 av. J.-C.), pour faire la guerre aux Cérites, alliés des Tarquiniens, les plus implacables ennemis de Rome. L'an 408, il fut honoré une seconde fois de cette dignité. Ce fut le premier Romain nommé dictateur sans avoir été auparavant consul. Enfin il parvint au consulat, et pour la troisième fois, l'an 417. Malheureusement pour sa gloire, la même sévérité dont son enfance avait été victime, il l'eut envers son fils, et à un plus haut degré. Ce jeune homme, contre l'ordre des consuls, avait accepté le défi d'un Latin. Il le tua, mais cette victoire ne désarma pas le consul : l'intérêt de la discipline prévalut sur la pitié paternelle. Manlius eut l'horrible courage de faire attacher son fils au poteau fatal et d'ordonner au licteur de lui trancher la tête. Le jour de son triomphe, la jeunesse de Rome lui témoigna sa désapprobation par son absence; les vieillards seuls allèrent au-devant du triomphateur. Quelque temps après, on lui offrit la censure, mais il la refusa en disant que les Romains ne pourraient pas supporter sa sévérité, ni lui les vices du peuple. Pour flétrir son implacable rigidité, tous les ordres d'une excessive rigueur ont été par la suite appelés *edicta Manliana*, ordres à la Manlius. F. D.

MANNE (hist. sacr.). Les critiques ne sont pas d'accord sur l'étymologie de ce mot. Les uns le font dériver de deux mots hébreux signifiant *qu'est-ce?* question que s'adressèrent les Israélites, selon le témoignage de la Bible (*Exod.*, XVI, 15), lorsqu'ils aperçurent pour la première fois cette substance qui leur était absolument inconnue. D'autres, peu satisfaits de cette étymologie, prétendent que ce mot tire son origine d'un autre mot hébreu signifiant *don*, la manne ayant été pour les Juifs un véritable don du ciel, ou bien d'un verbe signifiant *préparer*, parce que c'était un mets qui n'exigeait aucune préparation. On l'a fait dériver aussi du verbe latin *manare*, couler. Enfin les curieux trouveront plusieurs autres conjectures dans Stellwagius, *De mannâ Christi typo*, ou dans Stapelin, *Dissertatio de voce manna*,

insérée dans l'ouvrage de Wolf intitulé *Cur. crit. ad Joan.*, VI, 49.

Si les hypothèses sont nombreuses sur l'étymologie du mot *manne*, elles ne le sont guère moins sur la nature de cette substance. Tout ce que la Bible nous apprend à cet égard, c'est qu'elle tombait chaque matin, excepté le jour du Sabbat (*Exod.*, XVI, 26), après que la rosée était descendue sur le camp (*Nomb.*, XI, 9), et en assez grande quantité pour que chacun pût en recueillir un *homer* (*Exod.*, XVI, 16); que le vendredi il en tombait une quantité double (XVI, 22); qu'elle se corrompait et qu'il s'y engendrait des vers si on la conservait jusqu'au lendemain (XVI, 20), excepté le samedi où elle ne souffrait aucune altération (XVI, 24); qu'elle ressemblait à un grain de coriandre, qu'elle était petite, ronde, blanche, et d'une saveur semblable à du miel (XVI, 14. 31; *Nomb.*, XI, 7); qu'enfin les Israélites s'en nourrirent tant qu'ils restèrent dans le désert (*Jos.*, V, 12). Le savant Saumaise croyait qu'en réalité ce n'était que du miel comme celui qui tombe en grande abondance des arbres du Liban; mais des voyageurs modernes, entre autres Ehrenberg (*Symbolæ physicæ*, fasc. 1), pensent que ce peut être le produit d'un arbrisseau particulier (*tamarix gallica mannifera*), sur les branches duquel habitent une foule d'insectes (*coccus manniparus*) dont les piqûres en font découler, lorsqu'il pleut, un suc qui s'épaissit et forme une espèce de sirop rougeâtre d'un goût agréable et d'une odeur aromatique. *Voy.* l'art. suivant. E. H-G.

MANNE (pharm.), corps concret, blanchâtre, léger, d'un aspect cristallin, faiblement odorant et de saveur fade, sucrée, qui découle spontanément ou à la suite d'incisions faites sur l'écorce de certains arbres, notamment sur celle des frênes. La manne est presque en entier formée de *mannite* (*voy.*), substance cristallisable, et d'un principe muqueux, non cristallisable, dans lequel paraissent résider les propriétés laxatives de la manne. Le commerce tire la manne de la Calabre et surtout de la Sicile. C'est le frêne à feuilles rondes (*fraxinus rotundifolia*, L.) qui la fournit, et c'est vraisemblablement à tort qu'on a désigné d'autres espèces. La récolte de la manne a lieu de juin en août; cette substance découle durant le jour, se concrète pendant la nuit et peut être recueillie le matin. Si les pluies surviennent, le suc est entraîné vers le sol : aussi, lorsque les étés sont humides, la manne est rare. On trouve dans les pharmacies trois espèces de manne, dites *en larmes*, *en sorte* et *en masses*. La première est celle qui reste sur l'écorce : elle est sèche, fragile, en longs fragments canaliculés, d'une saveur assez agréable et inodore; elle est plutôt adoucissante que laxative, et ce n'est que lorsqu'elle a été conservée dans les officines que ses qualités purgatives se prononcent. On l'administre à la dose de 30 gr. dans du lait; elle fait la base de la marmelade de Tronchin, devenue célèbre par le long usage que Voltaire en fit durant les dernières années de sa vie. La manne en sorte ou *manne commune* est jaunâtre; elle renferme des fragments de manne en larmes, unie par une matière poisseuse, grisâtre, d'une saveur nauséabonde, sucrée et d'une odeur souvent acéteuse. On la fait entrer dans les potions purgatives depuis la dose de 30 jusqu'à 60 gr. Elle a des propriétés laxatives assez prononcées. On la recueille sur les écorces, en les ratissant, ce qui explique pourquoi on y trouve mêlés des débris végétaux. Lorsqu'on procède au triage de la manne en larmes, les fragments qui en sont séparés sont mélangés avec la manne en sorte. La manne en masses ou *manne grasse* est fort impure et souillée de terre. Elle a une grande ténacité; sa couleur gris-noirâtre devient de plus en plus foncée, et souvent elle fermente. A peine si l'on y découvre quelques particules cristallines. Elle est plus purgative que les deux autres. On l'estime peu, et, comme elle est facile à falsifier, on ne l'emploie guère. On la recueille vers les parties inférieures des arbres; elle reste plus longtemps à l'air et renferme une grande quantité de sève qui la rend fluide. Les Italiens donnent les noms de *manna di corpo* à la manne qui découle naturellement du tronc, de *manna forsata* à celle qui provient des incisions, et de *manna di fronde* à celle

qui se trouve sur les feuilles. Récemment extraite, on la sert en Sicile pour dessert; elle n'a pas alors les propriétés purgatives qu'on lui reconnaît plus tard. Certains insectes hémiptères, notamment le *cicada orni*, L., ont été indiqués comme favorisant par leur piqûre la sortie de la manne.

La liste des plantes sur lesquelles on a trouvé des exsudations d'une nature analogue à la manne est assez longue : nous citerons le *larix europæa*, Desf., auquel on doit la *manne de Briançon;* le *cistus ladaniferus*, L., qui fournit la *manna de hatta* des Andalous; et le *salix chilensis*, Mol., qui, au Chili, donne des produits d'une assez grande importance. La manne d'Orient est fournie par l'*alhagi Maurorum*, Tournef., et par quelques espèces voisines. Ce sont de petits arbrisseaux épineux qui, en été, et dans certaines localités, exsudent un liquide sucré qui se concrète en petits grains arrondis, de couleur blanc-jaunâtre, assez mou pour s'agglomérer. Cette manne remplace le sucre dans plusieurs contrées de l'Orient. Quoique les alhagis se trouvent près du Sinaï, ce n'est point à eux qu'il faut rapporter la manne du désert (*voy.* l'art. préc.), mais bien au *tamarix mannifera*. Cet arbrisseau est commun en Palestine, au pied du Sinaï. Le produit sucré qui découle naturellement de ses branches est d'un jaune-pâle, un peu transparent, d'une saveur assez agréable. On le recueille avec soin et on le mange comme une friandise. On ne peut, sans contrarier les analogies, croire que cette manne soit alimentaire. La quantité récoltée est ordinairement très faible.

Presque tous les anciens peuples mentionnent la manne; mais ce qu'ils en disent n'est pas suffisant pour faire décider s'ils ne confondaient pas avec elle divers sucs résineux. Théophraste parle de la manne sous le nom de miel; Galien raconte (*Alim.*, III, 39) qu'en été, après une nuit froide, il vit les feuilles de certains arbres se couvrir d'un miel qu'il qualifie de miel de rosée ou miel céleste; il ajoute que les paysans, qui plusieurs fois avaient observé ce phénomène, se réjouirent, en disant que Jupiter faisait pleuvoir le miel; ils recueillirent cette exsudation dans de grandes cruches pour s'en servir en guise de sucre. Tout ce que disent Hippocrate (*De ulcer.*), Amyntas, Pline et plusieurs autres auteurs paraît devoir être rapporté à cette exsudation, nommée miellée, qui couvre quelquefois, comme d'une sorte de vernis, les feuilles du tilleul et celles de plusieurs érables : on a cru pouvoir l'attribuer à des pucerons. Virgile (*Eglog.*, IV) et Ovide (*Métam.*, I) disent que les chênes donnent un miel abondant, semblable à la rosée : or, comme il ne faut pas prendre le mot *chêne* dans un sens trop absolu, il est juste de penser que c'est de notre manne que ces poëtes voulaient parler. A. F.

MANNERT (Conrad), historien et géographe distingué, naquit le 17 avril 1756, à Altdorf en Bavière. Après avoir fait ses études à l'ancienne université de cette ville, il fut nommé professeur à l'école principale de Nuremberg, fonction qu'il échangea, en 1788, contre celle de recteur au gymnase de Saint-Gilles de la même ville. En 1797, il fut chargé d'une chaire de philosophie à l'université d'Altdorf, et en 1808 il passa à celle de Landshut en qualité de professeur ordinaire d'histoire avec le titre de conseiller aulique; mais cette université ayant encore été supprimée (1826), il fut appelé à Munich, où il mourut le 25 septembre 1834.

Comme historien, Mannert, habitué à puiser les faits aux sources mêmes, fut surtout un excellent critique, ainsi que le prouvent son *Histoire des Vandales* (Leipz., 1785); son *Histoire des successeurs immédiats d'Alexandre* (*ibid.*, 1787); son *Abrégé de l'histoire de l'Empire germanique* (*ibid.*, 1803; 3e éd., 1813); et son *Histoire de la Bavière* (*ibid.*, 1826, 2 vol.); ouvrages auxquels on peut ajouter encore les suivants : *Première histoire de la Boïarie* (Nuremb., 1807); *L'empereur Louis IV* (Landshut, 1812); *Manuel de l'histoire ancienne* (Berlin, 1818). Cependant le principal titre de gloire de Conrad Mannert est sa grande *Géographie des Grecs et des Romains*, qu'il publia d'abord seul, mais pour laquelle il s'adjoignit plus tard le savant M. Ukert (Nuremb., 1792-1825, 10 vol. in-8°). Il existe une

seconde édition de plusieurs volumes de cet ouvrage qui a répandu une vive lumière sur le monde des anciens à l'aide des recherches et découvertes modernes. Ses observations sur l'étude de la diplomatique, publiées sous le titre modeste de *Miscellanea* (Nuremb., 1793), méritent aussi d'être mentionnées. *C. L.*

MANNITE, principe découvert par Proust et qui constitue presque en entier la manne (*voy.*) en larmes. Blanche, légère, poreuse, cristallisable, inodore, d'une saveur fraiche et sucrée, elle brûle en donnant une odeur prononcée de caramel. Elle se dissout facilement dans l'eau, et, suivant Pallas, elle est fermentescible à la température de $+20^{\circ}$. Ce n'est point à ce principe que la manne doit ses propriétés purgatives, mais à une autre substance muqueuse incristallisable et nauséabonde. On a trouvé des mannites plus ou moins modifiées dans le suc d'oignon, de melon, de betterave, de carotte, dans les feuilles du céleri, dans l'écorce et les feuilles d'olivier, dans divers fucus et dans certains champignons. Le miel fermenté et le suc de canne ont fourni de la mannite à l'analyse. Elle parait manquer entièrement dans les mannes d'Orient. A. F.

MANOËL (don Francesco), poëte lyrique portugais, naquit à Lisbonne, en 1734. Il se consacra d'abord à l'étude de la musique; mais il ne tarda pas à y renoncer pour ne plus s'occuper que de littérature et de poésie. Les premiers qui reconnurent en lui un poëte furent des étrangers qui visitaient les ruines de Lisbonne après le tremblement de terre de 1755, et à qui il servait de cicérone. Les Portugais, qui jusque-là n'avaient pas lu ses poésies, l'apprécièrent alors et sa réputation alla toujours croissant; mais l'envie s'attacha bientôt à son talent. On révoqua en doute son orthodoxie, on lui fit un crime d'avoir traduit le *Tartufe* de Molière et on le dénonça à l'inquisition. Le 4 juillet 1778, celle-ci voulut se saisir de lui; mais il parvint à s'échapper et s'enfuit à Paris, où le marquis de Marialva, ambassadeur du Portugal, le prit sous sa protection et mit sa vieillesse à l'abri du besoin. On estime surtout ses *Odes* et sa traduction des *Fables* de La Fontaine. Il a aussi traduit l'*Obéron* de Wieland. Manoël mourut le 25 février 1819. Ses œuvres complètes ont été imprimées sous le titre de *Filinto Elysio* (2e édit., Paris, 1818-19, 11 vol.). *C. L.*

MANŒUVRE (art mil.). Ce mot, détourné de sa signification première d'*ouvrage des mains*, s'entend des changements de position, de front et de direction exécutés, au moyen de divers mouvements, par tous les individus qui composent un ou plusieurs bataillons (*voy.*). Ces changements, qui donnent la facilité de faire mouvoir avec ordre, régularité et dans un temps déterminé, de grandes masses de troupes, ont surtout une haute importance quand ils ont lieu en raison de ceux que fait l'ennemi qui est en présence. Le gain d'une bataille dépend presque toujours d'une ou plusieurs manœuvres froidement accomplies sous le feu du canon; mais l'exécution d'un mouvement de ce genre exige une foule d'*évolutions* de détail, et nous renvoyons à ce mot pour la distinction à faire entre les deux termes. Comme le but des manœuvres est toujours de faire face à un nouvel embarras suscité par une évolution de l'ennemi, leur premier mérite est la promptitude; elles doivent être simples, faciles et surtout uniformes. Pour en obtenir un résultat satisfaisant, il faut en quelque sorte que le soldat n'ait besoin que d'un mot pour se laisser guider.

Le premier degré de l'instruction militaire est l'*école de peloton*, dans laquelle le sous-officier apprend à faire *manœuvrer* un petit nombre d'hommes; vient ensuite l'*école de bataillon* ou *d'escadron*, dans laquelle la première vient se fondre; puis toutes deux se réunissent pour constituer les *évolutions de ligne* ou grandes manœuvres, qui sont du ressort de la stratégie et de la tactique (*voy.* ces mots). En l'absence de règles certaines, et d'ailleurs impossibles à suivre en face de l'ennemi, les grandes manœuvres doivent être complétement abandonnées à la sagacité du général ou chef de l'armée. Mesurer d'un coup d'œil la position de son adversaire, fondre rapidement sur son centre ou sur l'une de ses extrémités, la déborder, la couper, l'entamer, la poursuivre à outrance, en

lui imprimant des directions divergentes, telle était la manœuvre favorite de Napoléon, le plus grand tacticien des temps modernes et le créateur, pour ainsi dire, de ses propres manœuvres; car, lorsqu'il parut, cet art sortait à peine de l'enfance. Jusqu'au tiers du siècle dernier, on n'en avait encore qu'une idée bien imparfaite, et on en était venu, vers la fin du règne de Louis XIV, à ce point d'insouciance que, selon l'expression d'un contemporain, *on manœuvrait sans combattre, on combattait sans manœuvrer.* Au milieu de ce chaos surgit Frédéric II, roi de Prusse, qui non-seulement appela la stratégie à son aide pour gagner des batailles, mais qui apprit aussi à ses soldats l'art élémentaire de manœuvrer par pelotons et par bataillons. La France comprit aussitôt ce qu'on pouvait attendre de cette innovation, et, par les soins d'un ministère éclairé, le comte de Gisors, qui avait surpris le secret du roi de Prusse, en dota sa patrie. Le maréchal de Saxe, qui commandait alors les armées françaises, seconda les vues du ministère en perfectionnant les leçons du grand Frédéric. C'est à lui que nos soldats doivent l'art bien simple, mais indispensable, d'emboîter le pas. Les grandes guerres de la république permirent bientôt de substituer les immenses résultats d'une pratique de tous les instants aux essais toujours incertains de la théorie. Puis enfin parut Napoléon qui porta ce système au plus haut degré.

En général, et à peu d'exceptions près qui sont le résultat de la nécessité et de l'inspiration, les grandes manœuvres se réduisent à un très petit nombre d'éléments principaux : déployer une armée et changer tout ou partie de ses dispositions, pour rétablir un combat, pour occuper un point ou pour tourner l'ennemi. On déploie une armée à l'aide de différents ordres de bataille, dont pourtant la manœuvre se résume en deux points fondamentaux : l'*ordre profond*, qui était celui de l'antiquité et du moyen-âge, et l'*ordre mince*, adopté généralement depuis l'invention de la poudre, pour laisser moins de prise aux projectiles les plus meurtriers. Mais souvent il arrive que le général se voit forcé subitement de changer ses premières dispositions sur le terrain, et c'est dans cette opération que brille le génie de l'homme de guerre. Frédéric-le-Grand en a donné un célèbre exemple à Leuthen (*voy.*), en opérant devant l'ennemi un changement complet sur son front de bataille. Napoléon a dépassé sous ce rapport les plus grands capitaines : ses manœuvres de marche au mont Saint-Bernard, à Ulm, à Iéna; ses savantes et rapides évolutions dans sa première campagne d'Italie et dans sa campagne de France, en 1814, seront toujours citées comme les plus habiles conceptions dont l'art militaire puisse à bon droit s'enorgueillir.

Il est aujourd'hui passé en principe qu'au milieu de la paix il est utile de réunir, de temps en temps, un certain nombre de troupes pour les exercer à de grandes manœuvres, images complètes de la guerre. Louis XIV donna le premier l'exemple de ce curieux spectacle, en réunissant à Compiègne une armée de 70,000 hommes, en 1698; mais depuis cette époque, on avait eu le temps d'oublier un pareil essai, lorsque Frédéric de Prusse fit entrer les camps de manœuvres dans ses nombreux projets de théorie. De nos jours, en France, il ne se passe pas d'année que nous n'ayons un spectacle de ce genre, soit à Compiègne, soit à Saint-Omer, à Châlons, etc. Plusieurs stratégistes ont contesté l'utilité de ces sortes d'exercices, qui, selon eux, sont rendus complétement illusoires par l'absence d'un danger réel; à l'appui de leur opinion, ils citent l'exemple de l'armée prussienne, élevée à l'école du grand Frédéric et la plus forte manœuvrière de l'Europe, qui pourtant fut détruite en moins de quinze jours par l'armée de Napoléon. Mais cela ne prouverait-il pas tout au plus en faveur de la tactique générale sur les manœuvres proprement dites? *Voy.* Tactique. D. A. D.

MANŒUVRE (mar.). La manœuvre est cette partie de l'art de naviguer qui consiste en quelque sorte à communiquer la vie au navire, à diriger et régler l'impulsion qui le fait précipiter, ralentir ou arrêter sa marche, tourner en tous sens sur lui-même, et exécuter, en un mot, ces mouvements compliqués qui semblent le

douer, à la mer, des facultés de l'être animé. Passant du simple au composé, le même terme s'applique encore aux mouvements d'ensemble des flottes et des escadres : marches, contre-marches, ordre de bataille et de retraite, et autres évolutions de guerre plus spécialement désignées sous le nom de *tactique navale*.

Les anciens navigateurs empruntaient leur principal auxiliaire, pour *manœuvrer* un bâtiment, aux rames (*voy.*) dont il était toujours armé et dont la double force, en tout temps disponible, offrait un moteur immédiatement applicable au besoin du moment. Les galères (*voy.*), dont l'usage s'est perpétué jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle dans la Méditerranée, étaient la dernière expression de ce mode de manœuvre, qui n'est plus employé que par les bâtiments légers et seulement pour produire un effet momentané. Aujourd'hui, la vapeur devra encore modifier la manœuvre; mais nous ne nous occuperons ici que de la manœuvre des navires à voile. Les seuls agents de la manœuvre sont alors le vent et l'action combinée des voiles et du gouvernail (*voy.* ces mots). On y ajoute bien quelques procédés accessoires destinés à aider leurs effets dans de certains cas, mais c'est exclusivement à l'aide de ces trois principales forces qu'un navire accomplit ces évolutions dont la précision, la hardiesse et la grâce sont un sujet d'étonnement et d'admiration.

L'effet de ces agents se déduit de quelques données fort simples et dont nous essaierons de donner brièvement une idée. Tout le monde comprend comment un bâtiment poussé par un vent venant de l'arrière, s'élance en avant; mais on se rend moins facilement compte de sa marche, lorsqu'il est frappé par une brise dont la direction est oblique relativement à celle de sa route. Pour cela, il faut remarquer d'abord que ses formes fines et allongées sont dans les conditions les plus favorables pour solliciter sa masse en avant. Sa grande longueur, qui contribue encore à ce résultat, lui donne au contraire une difficulté extrême à refouler l'eau par le travers, de sorte que, lorsque, frappé par un vent de côté, il est pressé contre le fluide, il tend presque de lui-même à échapper à cette pression, en glissant dans la direction de la quille. Alors, pour peu que l'action des voiles qui peuvent s'orienter ou s'ouvrir au vent sous des angles aigus favorise cette tendance, le bâtiment appuyé sur la résistance du fluide obéit à l'impulsion en avant qui lui est communiquée, sans céder sensiblement à celle qui le pousse en travers.

Ceci posé, la tâche du *manœuvrier* consiste à régler l'action de la voilure de manière à établir un équilibre parfait entre les forces qui agissent simultanément, mais en sens divers, sur les différentes parties du navire. On sait que la mâture se compose de plusieurs mâts (*voy.*) au nombre de deux, trois, quatre, selon l'espèce de bâtiment, espacés d'une de ses extrémités à l'autre, et dont chacun, à l'exception du beaupré, supporte un système symétrique de voiles. Si le vent soufflait toujours de l'arrière, il n'y aurait pas de motifs à cette multiplication de systèmes semblables, qui, masqués l'un par l'autre, n'offriraient utilement à la brise qu'une seule de leurs surfaces; et c'est en effet ce qui a lieu sous l'allure du vent arrière. Mais ce n'est pas pour cette navigation facile qu'ont été inventées les ingénieuses combinaisons des voiles et du gouvernail. Dès que le vent vient à frapper le navire par le travers, soit d'un bord, soit de l'autre, chaque système de voilure, tournant autour de son mât, vient présenter sa surface à son souffle qui, n'étant plus intercepté, emplit à la fois toutes les voiles dans cette position; il est facile de comprendre que chaque mât ou système de voilure a son effet propre sur la partie du navire qu'il domine, et d'autant plus sensible que cette partie est plus éloignée du centre de gravité. Ainsi, les voiles qui sont sur l'avant, savoir celles du beaupré et du mât de misaine, tendent à l'entraîner sous le vent et l'obligeraient effectivement à céder à leur impulsion, si les voiles de l'arrière, poussant également cette partie sous le vent, ne paralysaient cet effort en produisant un effet contraire. Les effets latéraux des voiles étant ainsi contrebalancés, le navire obéit aux forces qui le poussent dans la direction

de sa quille et s'y maintient à l'aide du gouvernail qui corrige ses écarts momentanés.

C'est à obtenir constamment cet équilibre qui, pour être parfait, doit laisser au gouvernail toute sa puissance et la liberté entière de ses mouvements, que s'applique le manœuvrier. C'est un devoir de tous les instants, et qui exige une surveillance inquiète et des travaux incessants. En effet, excepté dans certains parages où règnent des brisès constantes, le vent varie continuellement non-seulement de direction, mais de force, et dans l'un comme dans l'autre cas, un changement quelconque nécessite des manœuvres, soit qu'il faille simplement orienter les voiles pour le suivre ou virer pour le recevoir de l'autre bord, soit qu'il faille augmenter ou diminuer la surface de la voilure. Or, ces variations dans l'état du temps et de la mer dont il faut aussi consulter les caprices, n'ont rien de régulier. Tantôt elles ne se déclarent qu'à des intervalles plus ou moins longs, tantôt elles se succèdent sans relâche dans le plus court espace de temps.

Une grande sûreté de coup d'œil, beaucoup de sang-froid et de présence d'esprit, surtout une attention vigilante et soutenue à laquelle aucune circonstance n'échappe, telles sont les qualités indispensables au manœuvrier. Bien que son art ait pour base abstraite des principes rigoureux et des formules absolues, scientifiquement déduites dans les savants traités d'Euler, de Romme et de Forfait (*voy.* NAUTIQUE), il n'a pas expressément besoin, pour l'exercer, d'en posséder à fond la théorie. La connaissance approfondie et toujours présente des effets des différentes voiles, celle des ressources nombreuses que fournissent leurs combinaisons, toutes choses que peuvent apprendre l'expérience et l'observation, suffisent pour rendre un marin intelligent propre à manœuvrer un navire; et, comme dans tous les arts d'exécution, la théorie, dont on ne saurait contester l'utilité relative, mais qui seule ne pourrait rien, est avantageusement suppléée par une aptitude naturelle ou par une longue pratique secondée par les qualités déjà spécifiées.

D'après ce qui précède, on voit que le mot de *manœuvres* s'applique en général, non-seulement aux opérations qui ont pour objet de faire exécuter au bâtiment des mouvements marqués et déterminés, mais encore à celles dont l'effet est simplement de modifier sa marche et son allure, sans pour cela changer son assiette. Ces dernières, telles que, *orienter les vergues*, *larguer* ou *serrer une voile*, *prendre des ris*, *établir ses bonnettes* ou voiles supplémentaires, sont des *manœuvres de détail*, d'un usage journalier et se répétant indéfiniment selon les accidents de la route et les besoins du service. On pourrait désigner les autres par le nom de *manœuvres d'ensemble*, parce qu'elles exigent d'ordinaire le concours de tout l'équipage, et que ce sont à peu près les seules qui, offrant des phases successives et régulières, comportent une suite de commandements marqués. Ce sont : le *virement de bord*, manœuvre en quelque sorte fondamentale de la navigation, au moyen de laquelle un navire contrarié par le vent peut non-seulement conserver la position qu'il occupe, mais encore, en louvoyant (*voy.*), avancer dans la direction que les éléments semblent lui interdire; l'*appareillage*, le *mouillage* et quelques autres moins régulières, telles que la *panne*, le *sondage*, etc. Ces diverses manœuvres peuvent s'effectuer de plusieurs manières, dont chacune répond à certaines circonstances du vent, du courant et de la mer, et qui, hors quelques cas assez rares, ne doivent pas être indifféremment employées. Ainsi, avec de l'espace, il est toujours possible de virer de bord *vent arrière*, c'est-à-dire en laissant tourner le navire sous l'impulsion du vent; tandis que l'agitation de la mer, le calme ou la violence de la brise, opposent souvent au virement *vent devant* des obstacles qui en compromettent le succès. Pour le mouillage, l'appareillage et autres évolutions qui exigent le concours de tous les agents de la manœuvre, il faut également consulter les conditions locales et accidentelles dans lesquelles elles doivent s'exécuter; et comme ces conditions varient à l'infini, les modifications qu'elles nécessitent dans la manœuvre n'ont pas de limites.

Il s'ensuit qu'il n'est pas aisé de réduire la pratique de la manœuvre à des règles fixes et absolues. Car bien que, les termes du problème étant donnés, on puisse toujours le résoudre, la multiplicité des combinaisons résultant des altérations que subissent ces termes ne permet pas même à l'imagination de les supposer toutes. Quelques auteurs, de Bonnefoux, dans ses *Séances nautiques*, et surtout Bourdé de Villehuet, dans son *Manœuvrier*, ont cependant entrepris ce travail, et indiqué des manœuvres propres à tels ou tels cas particuliers. Mais ils ont dû se borner aux principaux, à ceux qui se reproduisent le plus fréquemment dans la navigation, ou qui, par leurs caractères simples, se prêtent à l'application des formules générales. C'est ainsi qu'ils décrivent les différentes manières d'appareiller et de mouiller, *avec* ou *sans courant*, *vent arrière*, *largue* ou *au plus près*, et diverses manœuvres de détail dont l'exécution est indépendante de l'imprévu ou n'admet qu'une alternative facile à prévoir, comme le *petit* et le *gros temps*. Mais ces indications, fort bonnes à consulter d'ailleurs, ne sauraient non plus suppléer à l'expérience.

La manœuvre est si bien un art dont l'expérience seule a posé les règles, qu'elle est la même chez toutes les nations maritimes. Elle diffère naturellement dans ses formes selon l'espèce du bâtiment et de la navigation qu'il exerce : on ne manœuvre pas un *lougre* comme un *carré* et les *clippers* de l'Inde évolutionnent autrement que les *calaous* arabes ; mais les mêmes installations (*voy.*) étant données, les mêmes mouvements ne se peuvent effectuer que par la répétition des mêmes manœuvres et dans le même ordre. Dès lors, la supériorité dépend entièrement du mérite de l'exécution, de la promptitude et de la précision avec lesquelles elle s'accomplit, de l'habileté de celui qui la dirige et de sa vigilance à profiter de toutes les circonstances qui peuvent la favoriser. Dans un combat, *primer de manœuvre*, c'est ravir un gage à la victoire. Jusqu'ici notre marine, bien qu'elle ait produit des manœuvriers accomplis, n'a pas assez compté peut-être pour sa gloire sur les avantages que donne ce genre de supériorité ; mettant toute sa confiance dans la valeur et l'impétuosité nationales, elle semble avoir presque toujours préféré la manœuvre décisive de l'*abordage* (*voy.*) aux combinaisons étudiées qui, empruntant les ressources de l'art, prolongent l'action et diminuent le danger.

Ce que l'on vient de dire de la manœuvre s'applique aussi bien à l'état de guerre qu'à l'état de paix, au navire marchand qu'au vaisseau armé. Comme dans les deux cas la fin est la même, tenir la mer et pourvoir aux besoins absolus de la navigation, les moyens ne sauraient varier. Mais en temps de guerre, sa mission s'étend et grandit en raison des nouveaux devoirs que lui impose une destination exclusivement militaire ; non-seulement alors, la manœuvre exige des soins plus minutieux, des précautions redoublées, mais encore ses attributions s'augmentent de plusieurs opérations ayant spécialement pour objet les besoins de l'attaque et de la défense. Quelquefois, comme dans la *chasse* et la *retraite*, elle joue le principal rôle : c'est aux ressources dont elle dispose pour accélérer la marche, aux combinaisons qu'elle fournit pour accroître ou diminuer la distance, que le chasseur et le chassé demandent, l'un le succès, l'autre son salut ; ailleurs, comme dans le combat, elle concourt directement au résultat de la lutte, soit en donnant les moyens de prendre et de conserver les *avantages du vent* et de paralyser les *désavantages* de la situation contraire ; soit en parvenant, par des évolutions rapides, à placer l'ennemi dans la position désastreuse de l'*enfilade* qui le livre presque sans défense aux feux meurtriers des batteries. C'est encore la manœuvre qui permet à un bâtiment sous voiles de s'attaquer impunément à la supériorité immobile d'un fort ou d'un vaisseau embossé ; ménageant avec prudence ses mouvements, elle l'amène au moment favorable à portée de l'ennemi, et quand il a lâché ses bordées, elle le soustrait, par une fuite habilement calculée, aux suites de son audace. *Voy.* COMBAT NAVAL.

L'application de la manœuvre au mouvement des flottes et des escadres

(*voy.* ces mots) constitue la *tactique navale*. Ici la manœuvre perd son caractère indépendant pour se conformer à des règles fixes. Chaque bâtiment, en accomplissant à son bord les évolutions qui lui sont signalées, obéit à un mot d'ordre et concourt pour sa part à l'exécution d'un plan d'ensemble. La manœuvre dès lors, devient un instrument à l'usage de la tactique, science à part qui, bien que différant essentiellement de la manœuvre, en exige cependant la connaissance approfondie, et a sa théorie particulière, conçue dans un ordre régulier de combinaisons stratégiques. Les principes de cette théorie sont exposés au long dans un ouvrage imprimé par ordre du gouvernement, et dont tous les bâtiments de l'état possèdent au moins un exemplaire. Cap. B.

MANOMÈTRE (de μανὸς, rare, ténu, et μέτρον, mesure), instrument qui sert à mesurer la densité de l'air. Ce n'était d'abord qu'un simple globe de verre posé sur une balance très sensible et mis en équilibre avec un poids équivalent; quand l'air devenait moins dense et moins pesant, le poids de la boule augmentant faisait trébucher la balance; le même effet avait lieu dans le sens contraire lorsque la densité de l'air était plus grande, en sorte que la boule de verre l'emportait sur le poids ou le poids sur elle. Cette différence de poids s'appréciait au moyen d'une portion de cercle gradué sur lequel tournait la languette ou aiguille de la balance. On préfère maintenant un tube de verre rempli d'air sec et plongeant dans une cuvette pleine de mercure. Lorsqu'on introduit cette cuvette dans une atmosphère dont on veut connaître l'élasticité, le mercure pressé par l'air ou les gaz qui y sont contenus monte plus ou moins dans le tube, qui est gradué et indique la force de la pression. Le manomètre sert surtout dans les machines à vapeur (*voy.*) pour indiquer la force d'expansion de la vapeur qu'on évalue, comme on sait, en atmosphères (*voy.* Mécanique), c'est-à-dire en une mesure pour laquelle la force atmosphérique ordinaire sert d'unité. Dans les machines à haute pression, le manomètre est une sorte de baromètre à siphon communiquant avec la chaudière, dont la force d'expansion chasse le mercure dans le tube gradué, qui indique ainsi à chaque instant la pression exercée par le gaz dans l'intérieur de la machine. L. L.

MANOU ou Menou, nom du père du genre humain dans la mythologie indienne (*voy.* Brahma, T. IV, p. 120 et suiv.). C'est à lui que les Indiens attribuent le plus ancien code qui existe en sanscrit. Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle cet ouvrage fut composé, mais il remonte vraisemblablement à plusieurs siècles avant notre ère. Il porte le titre de *Manava dharmasastra*, c'est-à-dire code de Manou, ou celui de *Manou sanhita*, recueil de Manou, et est divisé en 12 livres qui traitent du droit public et privé et des commandements de Dieu. Il commence par un mythe de la création du monde (*voy.* Cosmogonie, T. VII, p. 77), développe ensuite les devoirs des quatre castes des prêtres, des guerriers, des artisans et des serviteurs, s'étend sur le mode d'enseignement et d'éducation, ainsi que sur les devoirs de celui qui se consacre à l'étude des choses divines, règle les cérémonies à observer dans les mariages et les grandes fêtes religieuses, enseigne les différentes manières de pourvoir à sa subsistance et les devoirs des pères de famille, détermine les aliments purs ou impurs, fixe le nombre et le mode des ablutions et des lustrations, et contient enfin une foule de prescriptions relatives aux femmes, aux anachorètes, aux princes. On y trouve en outre des règles sur le jugement des contestations, sur l'audition des témoins, sur les héritages, et des lois pénales contre les crimes. Il traite enfin des migrations des âmes et de la félicité qui attend ceux qui auront fait de bonnes œuvres. Il accorde à la caste des prêtres une influence extraordinaire sur les affaires politiques et civiles. Au nombre des crimes capitaux, il place le meurtre, l'adultère, l'ivresse, les jeux de hasard, la dérogation aux priviléges d'une caste, la dégradation des monuments publics, la falsification des monnaies, l'abus de la puissance publique, les offenses commises envers les prêtres, les pénitents, les agriculteurs et les femmes, la retenue faite à un ouvrier de son salaire, la profanation

des lieux saints et la négligence des devoirs de l'hospitalité. Le châtiment est proportionné au rang du coupable ou du plaignant, et est d'autant plus sévère qu'il tombe sur un membre d'une caste supérieure. La loi du talion préside souvent à la détermination de la peine : ainsi le voleur est condamné à avoir les doigts coupés ; le destructeur d'une écluse, à être noyé. Les punitions corporelles peuvent se racheter à prix d'argent, et, dans ce cas, les hautes castes paient moins que les basses. Une des peines les plus sévères est la dégradation d'une caste à une caste inférieure; elle est accompagnée ordinairement de l'expulsion du coupable hors du pays, après qu'on lui a imprimé sur le front une patte de chien. Les témoins prêtent serment et le juge doit les faire souvenir auparavant de la vie future.

Plusieurs dispositions du code de Manou rappellent une époque fort ancienne; le bouddhisme (*voy.*) semble y exister en germe; la mythologie n'y est que peu développée, et nulle part on n'y trouve ordonné aux femmes de se brûler sur le corps de leurs maris. Ces lois forment des distiques rimés. Un grand nombre de savants indiens en ont publié des *Viakhiânas* ou commentaires et des *Nibandhanagrantha* ou remaniements. W. Jones (*voy.*) a donné de cet ouvrage célèbre une trad. anglaise (Londres, 1796). Le texte original, accompagné du commentaire de Kulluka Bhatta, a paru à Calcutta, en 1813, et M. Loiseleur-Deslongchamps l'a traduit en français (Strasb., 1830). *C. L.*

MANSART, deux architectes du siècle de Louis XIV ont illustré ce nom.

François Mansart, né à Paris, en 1598, était d'une famille d'origine italienne. Il comptait parmi ses aïeux plusieurs architectes de mérite. Cette circonstance décida sans doute de ses études et de sa vocation. Son oncle, Germain Gautier, architecte du roi, fut son premier maître. Mansart s'était déjà fait connaître par la construction de différents châteaux et hôtels, lorsque la reine Anne d'Autriche fit commencer le Val-de-Grâce sur ses dessins; mais il n'en construisit que le premier étage : diverses intrigues lui enlevèrent la continuation de cet important travail. Il mit le sceau à sa réputation par l'Église des dames de Sainte-Marie de Chaillot, et surtout par le château de Maisons, près Saint-Germain-en-Laye. Son instabilité naturelle qui le portait toujours à démolir ce qu'il avait fait, pour le reconstruire sur un autre plan, fut cause qu'on ne lui confia pas les travaux du Louvre. Son dernier ouvrage fut le portail de l'église des Minimes de la place Royale. Il mourut à Paris, en septembre 1666.

C'est de lui que cette sorte de couverture brisée, généralement adoptée dans la construction des maisons, et dont il passe pour être l'inventeur, a pris le nom de *mansarde*, *voy.* Comble, Étage, etc.

Jules Hardouin-Mansart, fils de Jules Hardouin, premier peintre du cabinet du Roi, qui avait épousé une sœur de François Mansart, naquit à Paris en 1645. Élève de son oncle, il prit son nom par reconnaissance. Louis XIV, à qui il eut le bonheur de plaire, lui confia les travaux d'architecture les plus importants de son règne. C'est à lui qu'on doit la construction du château de Versailles et de l'hôtel des Invalides (*voy.* ces noms). Il éleva aussi successivement les châteaux de Marly et du Grand-Trianon, la maison de Saint-Cyr, la place Vendôme, la place des Victoires, le château de Dampierre, l'église Notre-Dame de Versailles, etc. Pour prouver sa satisfaction à Mansart, Louis XIV lui accorda le cordon de Saint-Michel, et lui donna en outre la place de premier architecte, et celle de surintendant des bâtiments, arts et manufactures. Grâce à cette royale faveur, Mansart acquit une fortune considérable qui lui attira bien des envieux. Mais le roi, qui aimait son talent et son caractère, le couvrait sans cesse de sa protection. Mansart mourut presque subitement à Marly, le 11 mai 1708. Coysevox (*voy.*) fut chargé de sculpter son tombeau qui, de l'église Saint-Paul, à Paris, fut transféré, pendant la révolution, dans une des salles du Musée des monuments français; il a été replacé depuis dans une église de cette ville. D. A. D.

MANSFELD (maison de), une des plus anciennes de l'Allemagne. Elle tirait son nom d'un château situé dans

l'ancien cercle de la Haute-Saxe. Cette famille, aujourd'hui éteinte, brilla d'un vif éclat dès le commencement du XII^e^ siècle, où HOYER, l'un des premiers comtes de Mansfeld, généralissime de l'empereur Henri V, mourut glorieusement à la bataille de Welfsholz, en 1115. Lors de la réformation, le comte ALBERT embrassa chaudement la cause de Luther, né dans son comté, et devint un des principaux soutiens du protestantisme. Le comte VOLRATH, 5^e^ fils du précédent, se signala à la bataille de Montcontour et mourut en 1578. Le comte PIERRE-ERNEST fut gouverneur du Luxembourg et de Bruxelles; il mourut en 1604, après avoir obtenu le titre de prince du Saint-Empire. Son fils légitime, le prince CHARLES, qui se distingua dans les guerres de Flandre et de Hongrie, ne laissa pas de postérité.

PIERRE ERNEST, comte de Mansfeld, frère naturel de ce dernier, un des plus célèbres hommes de guerre de son temps, fut élevé dans la religion catholique par son parrain l'archiduc Ernest d'Autriche, et rendit ainsi que son frère d'importants services au roi d'Espagne, dans les Pays-Bas, et à l'empereur Rodolphe II en Hongrie. Il arriva ainsi à se faire légitimer par ce dernier; mais comme, malgré des promesses solennelles, on refusait de lui accorder la dignité de son père et les biens que celui-ci avait possédés dans les Pays-Bas, il se rangea, en 1610, du parti des princes protestants, embrassa le culte réformé et devint un des plus dangereux ennemis de la maison d'Autriche. Pierre-Ernest s'unit, en 1618, aux mécontents de la Bohème, auxquels il amena des renforts. Il combattit longtemps dans ce pays et sur le Rhin pour la cause de l'électeur palatin Frédéric, fut mis au ban de l'Empire et ravagea les terres des princes ecclésiastiques. Il éprouva plusieurs défaites, mais sans s'avouer vaincu. Avec l'argent de la France et de l'Angleterre, il leva, en 1625, une armée, dans le but d'envahir les états héréditaires de l'Empereur. Battu près de Dessau par Wallenstein (*voy.*), cet échec ne l'empêcha pas de continuer sa marche vers la Hongrie, et de se réunir avec le prince de Transylvanie, Bethlen Gabor. Lorsque celui-ci changea de parti, Pierre-Ernest, après avoir licencié ce qui lui restait de troupes, avait formé le projet de passer par Venise en Angleterre, avec le petit nombre de partisans qu'il avait retenus, lorsqu'il tomba malade dans un village près de Zara, et mourut, en 1626, âgé de 40 ans. Son corps fut inhumé à Spalatro.

Un comte WOLFGANG de Mansfeld prit aussi une part très active à la guerre de Trente-Ans.

Des deux lignes principales dans lesquelles était divisée la maison de Mansfeld, la luthérienne, celle d'Eisleben, s'éteignit en 1710. Le comte HENRI-FRANÇOIS, de la branche catholique, reçut, en 1690, du roi Charles II d'Espagne la principauté de Fondi, dans le royaume de Naples, et plus tard, l'empereur Léopold I^er^ lui conféra la dignité de prince de l'Empire. HENRI-PAUL-FRANÇOIS, dernier comte de Mansfeld et prince de Fondi, vendit cette principauté, et mourut, en 1780, sans postérité mâle. Sa fille unique apporta ses biens allodiaux en mariage à la maison princière de Colloredo (*voy.*), qui joignit alors à ce nom celui de Mansfeld.

L'ancien comté de Mansfeld, situé dans la Thuringe septentrionale, et qui avait une population de 59,000 hab. sur 19 milles carr. géogr., fut séquestré, en 1570, pour cause de dettes, par la Saxe électorale et l'évêché de Magdebourg. Il renferme les petites villes de Mansfeld et d'Eisleben. Incorporé à la Prusse, en 1814, il fait aujourd'hui partie de la régence de Mersebourg (prov. de Saxe). *C. L.*

MANSO (JEAN-GASPARD-FRÉDÉRIC), poëte, critique et historien allemand, naquit à Blasienzell (Saxe-Gotha), le 26 mai 1759. Après avoir fait ses humanités dans la maison de son père et au gymnase de Gotha, il étudia la théologie à l'université d'Iéna, mais en continuant de se livrer à la philologie. En 1785, il fut placé d'abord comme adjoint et plus tard comme professeur au gymnase de Gotha, d'où il passa, en 1790, à celui de Marie-Magdeleine, à Breslau; et, trois ans après, la direction de cet établissement lui ayant été confiée, il remplit honorablement cette charge jusqu'à sa mort, arrivée le 9 juin 1826.

Indépendamment de son édition des

poésies de Méléagre (Gotha, 1789), ce fut d'abord par des traductions que Manso fixa sur lui l'attention; puis il fit paraître ses propres poésies dont il faut mentionner l'*Art d'aimer* (Berlin, 1794), son épître à Garve *sur la science calomniée*, et ce qu'il a appelé, à l'exemple de Herder (*voy.*), ses *Forêts poétiques*, insérées dans les *Mélanges* (Leipz., 1801, 2 vol.). Parmi ses ouvrages en prose, on remarque surtout les suivants : *Essais sur quelques sujets mythologiques des Grecs et des Romains* (Leipz., 1794); *Sparte*, excellent essai sur l'histoire, la constitution et les mœurs des Lacédémoniens (Leipz., 1800, 2 tom. en 4 vol.); *Vie de Constantin-le-Grand* (Leipz., 1817); *Traités et morceaux variés* (Bresl., 1821); *Histoire de l'état prussien depuis la paix de Hubertsbourg* (Francf., 1819-20, 3 vol.), ouvrage très important dont une nouvelle édition a été publiée depuis 1835; enfin son *Histoire de l'empire des Ostrogoths en Italie* (Bresl., 1824). Il a traduit Virgile, Bion, Moschus, l'*OEdipe* de Sophocle; ses traductions ne brillent pas toujours par l'exactitude, mais on ne saurait lui contester l'élégance et le sentiment poétique. *C. L.*

MANSOUR (Abou-Djafar Abd' Allah al-), c'est-à-dire *le Victorieux*, second khalife de la maison des Abassides (*voy.*), succéda à son frère Aboul-Abbas *al-Saffah*, l'an 136 de l'hégire (753 de J.-C.), et s'affermit sur le trône par le meurtre des Ommeyades (*voy.*). Il eut beaucoup de guerres à soutenir et lutta avec énergie contre la secte des *Rawandian* qui exerçait son culte dans la résidence même du khalife. Après avoir fondé Bagdad (*voy.*), Al-Mansour y attira des savants de tous les pays, et y fit fleurir les lettres et les sciences. Il mourut en 774, âgé de 63 ans (*voy.* Khalife, T. XV, p. 644).—Sur d'autres personnages du même nom, *voy.* Fatimides. X.

MANTÈGNE (André). *Andrea Mantegna*, né à Padoue, en 1430, dans une condition obscure, et mort à Mantoue, en 1506, est considéré comme le fondateur de l'école mantouane. Ses premiers essais ayant été remarqués par Jacques Squarcione, peintre de Padoue, celui-ci l'attira dans sa maison et l'adopta pour son fils; il lui fit étudier des plâtres moulés sur l'antique et des tableaux sur toile qui lui venaient de la Toscane et de Rome. Les progrès d'André furent rapides; à 17 ans, il peignit le tableau du maître-autel de Sainte-Sophie de Padoue qui établit sa réputation et lui fit confier un grand nombre de travaux. Jean Bellin (*voy.*), peintre vénitien, alors très célèbre, admirateur d'André, lui donna sa fille en mariage, ce qui le brouilla avec le Squarcione. Le duc de Mantoue appela André à sa cour, le combla de largesses et lui fournit de nombreuses occasions d'exercer son talent. C'est là que le Mantègne fonda cette école à laquelle Jules Romain (*voy.*) imprima plus tard un nouvel élan, école qui se distingua par la pureté, la simplicité et l'exactitude. Le Corrége, dit-on, fut disciple du Mantègne, et tient de ce maître la science des raccourcis admirée dans ses plafonds à Parme. Innocent VIII fit venir le Mantègne à Rome pour travailler au Belvédère. Ses principaux ouvrages sont à Padoue, à Vérone, à Rome, à Mantoue : on doit citer *la Madone de la victoire*, *la Vierge tenant l'enfant Jésus*, et *l'Annonciation* (à Dresde). On lui a attribué à tort l'invention de la gravure au burin; mais il fut un des premiers qui la perfectionnèrent. Il a gravé une partie de son célèbre tableau du *Triomphe de Jules-César*, aujourd'hui en Angleterre, au château d'Hamptoncourt, et dont Andrea Andreani, dit le Mantouan, a reproduit l'ensemble en neuf planches formant frise. L'Arioste, dans son XXIII^e^ chant, a rangé le Mantègne au nombre des plus illustres peintres de son temps. L. C. S.

MANTINÉE (bataille de). Mantinée était une petite ville de l'Arcadie, célèbre par la bataille que s'y livrèrent les Thébains et les Lacédémoniens, et qui coûta la vie à Épaminondas (*voy.*), l'an 362 av. J.-C. *Voy.* Batailles, T. III, p. 143. Z.

MANTOUE, ville d'Italie, capitale du Mantouan, qui forme, avec les duchés de Castiglione et de Saëfercino, une province du gouvernement de Mi-

lan. La ville de Mantoue, située sur un lac formé par les eaux du Mincio, et protégée en outre par une citadelle, offre une position presque inexpugnable ; ses rues sont larges et belles. Plusieurs monuments la décorent, et parmi eux on distingue le palais du T (ainsi nommé à cause de sa forme), décoré par le célèbre peintre Jules (*voy.*) Romain. Cette ville, dévastée en 1630, par les Autrichiens, et privée de ses ducs depuis 1705, a vu le nombre de ses habitants décroître successivement. On n'y compte plus aujourd'hui que 25,000 âmes. Mantoue, prise par Napoléon en 1796, reprise par les Autrichiens en 1799, et rendue aux Français en 1801, fut définitivement restituée à l'Autriche à la suite de la paix de 1814.

Le *Mantouan* qui compte 41 milles carr. géogr. et 231,000 habitants, a suivi les vicissitudes de sa capitale. Gouverné depuis le xv^e^ siècle par des ducs de la maison de Gonzague (*voy.*), il a tour à tour été incorporé dans les provinces milanaises soumises à la maison d'Autriche, à la république Cisalpine fondée par Napoléon, et enfin au royaume Lombardo-Vénitien dont il fait aujourd'hui partie. Virgile (*voy.*) est né dans un petit village des environs de Mantoue, qu'on appelait Andes, et qui se nomme à présent Pietola. Pour l'école de peinture, à laquelle Mantoue donna son nom, *voy.* Lombarde et Mantègne. D. A. D.

MANUCE (Alde). *Aldus Pius Manutius Romanus*, ou Alde *l'ancien*, fut le chef de la famille de ces imprimeurs de Venise, non moins célèbres par leurs excellents travaux typographiques (*voy.* Aldines) que par leurs connaissances littéraires et leur infatigable activité. Il naquit, à Bassano, en 1446. Après avoir achevé ses études à Ferrare, il fut choisi pour précepteur du jeune prince de Carpi, Albertus Pius, qui, par reconnaissance, lui permit de prendre le surnom de Pius, et en 1482, il se rendit à Mirandole. Il avait déjà atteint l'âge viril lorsqu'il se mit à apprendre le grec, et dès 1488, il établit une imprimerie à Venise. Il perfectionna singulièrement son art encore dans l'enfance; réformant les caractères gothiques, il répandit l'usage des caractères antiques, dits romains, et inventa les lettres italiques (*voy.* Incunables); il améliora la ponctuation et employa le premier les deux points et le point et virgule. Il veilla d'ailleurs avec le plus grand soin non-seulement à la beauté de l'impression, mais à la correction du texte, et, dans ce but, il fonda même dans sa maison une société de savants avec lesquels il discutait les versions à adopter. Il mourut assassiné, en 1516. Sans parler des préfaces qu'il a mises à plusieurs des ouvrages sortis de ses presses, nous avons de lui une *Grammaire grecque* (1515, in-4°), un *Dictionnaire grec* (1497; et Bâle, 1519, in-fol.), une *Grammaire latine* (1501 et 1508, in-4°) et une *Introduction à la langue hébraïque*, imprimée pour la première fois avec la grammaire de Lascaris (1501, in-4°).

Son fils Paul, né à Venise, en 1512, étudia spécialement la langue latine qu'il écrivait avec beaucoup de pureté. Il fut chargé, pendant quelque temps, de la bibliothèque Vaticane par Pie IV, qui le mit à la tête de l'Imprimerie apostolique, et fut employé également à la bibliothèque de Venise. L'imprimerie aldine, fermée depuis la mort de son père, fut rouverte en 1533, et Paul Manuce continua à en diriger les travaux jusqu'à sa mort arrivée, en 1574, à Rome, où il s'était rendu sur l'invitation de Grégoire XIII. Nous avons de lui, outre des commentaires sur différents auteurs, un recueil de *lettres et* de *préfaces* (1558) qui a été réimprimé plusieurs fois. — Son fils Alde, dit *le jeune*, né en 1547, hérita de son savoir. Il n'avait que 14 ans lorsqu'il écrivit un traité d'orthographe latine. Il professa ensuite les langues anciennes à Venise, à Bologne, à Pise et à Rome, où il mourut, en 1597, dans une grande pauvreté, après avoir été obligé de vendre l'imprimerie de son père qu'il avait dirigée pendant quelque temps. On a de lui des annotations à Velléius Paterculus, Horace, Salluste, Eutrope, et plusieurs traités sur les antiquités romaines insérés dans le *Thesaurus* de Grævius et de Sallengre. *C. L.*

MANUEL (de *manus*, la main, *manualis*, à la main). On donne ce nom à

de petits livres ou abrégés, comme pour indiquer qu'on doit en faire un fréquent usage et les avoir constamment à la main. Depuis quelque temps, ces sortes de livres se sont excessivement multipliés en France; il n'y a pour ainsi dire pas de branche dans la science ou dans les arts, pas de métier même qui n'ait son manuel. Mais il est à regretter que ces ouvrages, faits pour être mis entre les mains des jeunes gens, n'aient le plus souvent aucune valeur. Sous ce rapport, la France a beaucoup à envier à l'Allemagne, où des savants du premier ordre n'ont pas dédaigné d'écrire de simples manuels. X.

MANUEL I et II, *voy.* COMNÈNE et PALÉOLOGUE.

MANUEL (PIERRE-LOUIS) naquit à Montargis, en 1751. Après avoir fini ses études, il entra dans la congrégation de la doctrine chrétienne, fut ensuite répétiteur dans un des colléges de Paris, puis précepteur du fils d'un riche banquier. Sa tâche étant terminée, Manuel quitta cette maison avec une pension, dont il vécut en y joignant le faible produit de quelques travaux littéraires. La publication d'un pamphlet, hostile à la religion et au gouvernement, lui valut un séjour de trois mois à la Bastille, et il en sortit disposé à se jeter à corps perdu dans le mouvement de la révolution, qui était sur le point d'éclater. Son ardeur le fit assez remarquer pour lui conquérir une place dans la municipalité provisoire, organisée après le 14 juillet, sous la présidence de Bailly. Cette position l'ayant mis à même de fouiller dans les papiers de l'ancienne police, il y puisa les matériaux d'un ouvrage, en 2 vol. in-8°, intitulé *La Police dévoilée*, où il mit à découvert, mais non sans une exagération notable, les vices et les abus du régime qui venait de disparaître. L'un des orateurs les plus *avancés* du club des Jacobins, il fut, à la fin de 1791, nommé procureur de la commune de Paris, en même temps que Pétion en était nommé maire, et, dans ce poste éminent, Manuel travailla avec la plus grande activité à accélérer la chute du trône. Au 20 juin, il laissa à Pétion la direction ostensible du mouvement, se bornant à paraître sous les murs du château, dont il narguait les hôtes augustes par d'indécentes démonstrations. Le directoire du département ayant, par un arrêté du 6 juillet, suspendu Pétion de ses fonctions municipales, Manuel fut compris dans cette mesure; mais, par une coupable et imprudente faiblesse, l'Assemblée législative cassa l'arrêté; et stimulés encore par l'irritation de cette disgrâce momentanée, les deux magistrats factieux osèrent venir à la barre de l'assemblée demander, au nom de la commune de Paris, la déchéance du roi. La journée du 10 août décida par la violence ce que l'abus du droit de pétition n'avait pu emporter. Manuel fut un des principaux directeurs de l'insurrection, et le 13 août, la commune *régénérée* le chargea d'opérer la translation au Temple de Louis XVI et de sa famille. Il paraît prouvé qu'il avait proposé de les retenir à l'hôtel de la Chancellerie, place Vendôme, et qu'au Temple, il insista encore pour qu'ils fussent logés dans le palais, et non point emprisonnés dans la tour. Les journées de septembre vinrent bientôt compléter l'œuvre du 10 août. Les royalistes et les révolutionnaires ont, d'accord, attribué à Manuel la complicité des attentats qui ensanglantèrent ces jours d'éternel opprobre. Il en avait sans doute été prévenu, mais tout porte à croire qu'il s'éleva avec force contre cet odieux projet, et, du moins, ce qu'on ne saurait nier, c'est qu'il arracha alors à la mort de nombreuses victimes, parmi lesquelles il faut citer le prince de Poix, M^me^ de Tourzel et sa fille, et Beaumarchais, son ennemi personnel. Ce fut aussi par ses soins que M^me^ de Staël put sortir de Paris sans danger; enfin, le 3 novembre, à la tribune des Jacobins, il qualifia les massacres de septembre de *Saint-Barthélemy du peuple*, et le 16, il demanda à la Convention que tous ceux qui, en ces jours de meurtre, avaient quitté la France ne fussent point réputés émigrés.

Manuel avait été élu, par le département de Paris, membre de la Convention nationale. A la séance d'ouverture, il fit une première brèche à sa popularité, en demandant que le président de l'assemblée, qu'il qualifiait de *président de la nation*, fût, pendant la durée de

ses fonctions, logé aux Tuileries, et environné d'honneurs. Or, ce président était Jérôme Pétion. Le plus vif mécontentement accueillit cette proposition, et elle fut repoussée à l'unanimité. Le 7 octobre, Manuel fut chargé d'aller notifier au roi prisonnier l'établissement de la république, et de lui faire quitter les signes extérieurs de son ancienne puissance. Il s'acquitta de cette mission sans violence et sans brutalité, mais avec une froide et insultante ironie. A partir de ce moment, il agit dans l'intérêt de Louis XVI avec autant d'ardeur que jusque-là il en avait mis à lui nuire et à l'accabler. Son zèle révolutionnaire n'éclata plus que dans deux occasions, au 18 octobre, où il fit supprimer la croix de Saint-Louis, en disant que *c'était une tache sur un habit*, et, quelques jours plus tard, en se déchaînant contre le clergé et en traitant de contre-révolutionnaires tous ceux qui défendaient la cause du culte catholique. Il proposa aussi la mise en vente du château de Versailles.

La Convention ayant décrété que Louis XVI serait jugé par elle le 6 décembre, Manuel demanda qu'il fût entendu dans ses moyens de justification. Sur la question de l'appel au peuple, il fit entendre ces paroles remarquables : « Le droit de mort n'appartient qu'à la nature; le despotisme le lui avait pris, la nation le lui rendra. » Il vota ensuite pour la détention dans un fort éloigné de Paris. La Montagne l'accusa d'avoir, comme membre du bureau, falsifié le recensement des votes. On fit la motion de le déclarer infâme, et, en sortant de la salle, il fut injurié et même frappé. Dès le lendemain, il donna sa démission. Retiré dans sa ville natale, au mois de mars 1793, à l'occasion de la levée du recrutement, il fut assailli à coups de pierre et de bâton, et laissé pour mort sur la place. Le fait ayant été dénoncé à la Convention, elle ordonna des poursuites qui n'eurent pas lieu; mais le 20 août, Manuel, arrêté à Montargis comme suspect, fut amené à Paris. En octobre, il fut cité comme témoin dans le procès de la reine. Quoiqu'il fût lui-même alors sous le coup d'une accusation capitale, Manuel évita de charger la malheureuse princesse. Mis en jugement le 15 novembre, il parut s'étonner de se voir traiter en conspirateur, et invoqua avec force, en sa faveur, les souvenirs du 10 août. Par une contradiction aussi atroce que bizarre, on lui reprochait à la fois d'être l'un des artisans des massacres de septembre, et d'y avoir soustrait plusieurs victimes. On lui imputait aussi d'être de complicité dans les vols commis au Garde-Meuble. Condamné à mort, il montra dans ses derniers moments un abattement qui tenait de la pusillanimité. Outre plusieurs brochures politiques peu dignes d'être mentionnées, on a de Manuel : *Lettres de Mirabeau à Sophie* (la marquise de Monnier), Paris, 1792, 4 vol. in-8°. Cette publication produisit un grand effet. La famille de Mirabeau en fut blessée et entama des poursuites contre Manuel, éditeur non autorisé; mais le crédit dont il jouissait alors les lui fit braver, et elles n'eurent aucun résultat; *Essais historiques, critiques, littéraires et philosophiques*, Genève, 1783, in-12; *Coup d'œil philosophique sur le règne de saint Louis*, 1786, in-8°; *l'Année française*, 1789, 4 vol. in-12. P. A. V.

MANUEL (Jacques-Antoine), une des célébrités parlementaires de la Restauration, naquit à Barcelonnette (Basses-Alpes), le 10 décembre 1775. Fils d'un ancien militaire, il fit ses études chez les doctrinaires de Nîmes, et fut envoyé, fort jeune encore, dans le Piémont pour y étudier le commerce sous la direction d'un de ses oncles. Mais la guerre survenue, au commencement de la révolution, entre la France et la Sardaigne, ayant nécessité son retour, il prit du service, en 1793, dans un des bataillons réquisitionnaires. Des preuves de courage qu'il donna en différentes occasions lui avaient fait obtenir rapidement le grade de capitaine, lorsqu'après la signature du traité de Campo-Formio, il revint dans ses foyers pour se faire guérir de ses blessures, et, cédant aux instances de sa famille, il donna sa démission pour suivre la carrière du barreau. Il débuta avec quelque avantage à Digne, et passa ensuite (an VIII) à la cour d'appel d'Aix. Ce fut seulement pendant les Cent-Jours qu'il visita Paris; pendant le séjour qu'il y fit,

il reçut la nouvelle de sa nomination de représentant du département des Basses-Alpes. Cet honneur, qu'il n'avait pas sollicité, put à peine triompher de ses scrupules; néanmoins il accepta, et alla s'asseoir, à la Chambre des représentants, au milieu des plus sincères amis de la gloire et des libertés nationales. D'abord il choisit le rôle d'observateur silencieux; mais le désastre de Waterloo et les dissensions qui en furent la conséquence dans la Chambre lui firent rompre le silence, et son début, qui eut lieu au milieu des funestes divisions survenues à l'occasion des changements constitutionnels réclamés par les circonstances, fut pour lui un véritable triomphe. Dès ce moment, son avenir parlementaire se dessina nettement, et le conventionnel Cambon, vivement frappé de ses premières paroles, s'écria : « Ce jeune homme commence comme Barnave a fini. »

Au second retour des Bourbons, et après la dissolution de la Chambre, Manuel résolut de se fixer dans la capitale, vendit ses propriétés du Midi, et, pour accroître un peu ses modestes ressources, se présenta au barreau de Paris. Mais l'ordre des avocats, sans avoir d'autre motif à lui opposer que ses opinions libérales, refusa de l'admettre dans son sein; Manuel se vit donc réduit à ouvrir un cabinet de consultations, où, du reste, sa réputation de jurisconsulte ne tarda pas à lui amener une nombreuse et riche clientelle. Lors des élections de 1818, choisi à la fois dans le Finistère et dans la Vendée, il opta pour le dernier collége, et prit place parmi les membres les plus avancés de la gauche. Défenseur ardent des bienfaits légués à la France par la révolution, versé dans presque toutes les branches de l'administration, il était toujours sur la brèche, et ne laissait passer aucune discussion importante sans y prendre part. Ses paroles hardies provoquèrent plus d'une fois le mécontentement de la majorité de la Chambre, dévouée au pouvoir; mais son improvisation semblait puiser dans cette lutte une nouvelle énergie. Sa puissance de logique, sa fermeté inébranlable, irritèrent à un si haut degré les adversaires politiques de Manuel, que sa perte fut résolue, et l'on n'attendit plus qu'une occasion. Elle se présenta enfin au mois de février 1823, à propos des violents débats auxquels donna lieu la guerre d'Espagne. Un tumulte effroyable interrompit tout à coup l'un de ses discours, dans lequel la majorité prétendait avoir vu l'apologie du régicide. En vain, Manuel voulut-il protester de ses intentions monarchiques, en répétant la phrase incriminée: il fut rappelé à l'ordre, et dès le lendemain, sur la proposition de La Bourdonnaye (*voy.*), on mit en discussion son expulsion de la Chambre, qui fut prononcée le 3 mars suivant. C'est alors que survint un de ces incidents qui ont exercé une si fatale influence sur les destinées de la Restauration, en jetant dans les esprits de la multitude un levain de haine et de vengeance. Le 4 mars, Manuel, en dépit de l'acte arbitraire qui le chassait de la Chambre, était venu reprendre sa place au côté gauche. Sur l'interpellation du président, il répondit qu'il ne céderait qu'à la violence. En effet, un sergent de la garde nationale, nommé Mercier, ayant refusé de porter la main sur lui, on fut obligé d'avoir recours à la gendarmerie, qui l'arracha de son banc et l'entraîna hors de la Chambre, où toute la gauche le suivit pour protester contre son exclusion.

Loin d'exploiter l'immense célébrité acquise par plusieurs années d'une lutte habile et courageuse, terminée par un tel événement, Manuel se retira dans le silence de la retraite, et y attendit avec calme la mort dont il portait déjà le germe dans son sein. Il expira à Maisons, le 20 août 1827 : son corps, transporté au cimetière du Père-Lachaise, fut accompagné par plus de cent mille personnes, qui donnèrent ainsi un dernier souvenir d'estime et de reconnaissance à l'un des plus courageux défenseurs des libertés populaires qu'eussent encore offerts les sessions législatives. D. A. D.

MANUFACTURE (de *manufactus*, fait avec la main). La première acception de ce mot a dû être bien différente de celle qu'il a prise à mesure que l'industrie s'est étendue. Maintenant on entend généralement par manufacture un établissement industriel monté sur une

vaste échelle, peuplé de nombreux ouvriers, qui, suppléant en outre par de puissantes machines à l'insuffisance du travail de l'homme, fabrique en grandes masses un produit quelconque ; c'est donc la fabrique (*voy.*) dans les plus grandes proportions (*voy.* INDUSTRIE, T. XIV, p. 649). L'extension des opérations a donné naissance à un élément nouveau, à un agent fécond et générateur, la division du travail (*ibid.*, p. 650). L'immensité de la production a fait remplacer en grande partie le travail de l'homme par celui de moteurs puissants qui ne laissent presque rien à faire à la force et à l'intelligence de l'ouvrier occupé près des machines (*voy.*), et permettent même d'y employer des femmes et des enfants (*voy.* T. XIV, p. 651). Sans se substituer à l'eau dans les localités où la nature en fournit un cours suffisant, la vapeur (*voy.*) est devenue le principal et le plus énergique de ces moteurs. C'est du moment où l'emploi de la vapeur a trouvé de nombreuses applications que le combustible (*voy.* HOUILLE) a pris une si grande place dans le régime économique des peuples : de là aussi le nom d'*usine* qui s'applique surtout aux établissements où le feu et la vapeur jouent le principal rôle comme agents de production ou de fabrication.

Le régime manufacturier est une des dernières transformations de l'industrie moderne, transformation devenue nécessaire par le développement des besoins, l'exigence de la consommation et les progrès de la concurrence entre les différents peuples. C'est sous l'administration de Colbert qu'on vit, en quelque sorte, s'élever les premières manufactures. Sous le règne de Louis XV, la France en possédait déjà un nombre assez considérable. On avait cru devoir soumettre les manufactures à des règlements spéciaux, qui les régirent jusqu'à la révolution française. A cette époque, elles furent délivrées des entraves qui comprimaient leur essor en les protégeant. Tout se faisait alors en détail et avec peine, rarement en grande quantité. Un certain nombre d'établissements, destinés soit à produire les objets de première nécessité, soit à alimenter la fabrication de luxe, pouvaient être rangés parmi les manufactures, et quelques-unes, comme la manufacture de porcelaine de Sèvres, celle des Gobelins, de la Savonnerie et de Beauvais, etc., portaient expressément ce nom avec l'épithète de royales, en vertu d'un privilége. Mais sous l'empire, le nombre s'en accrut considérablement à la suite du blocus continental. La fabrication du coton (*voy.*) surtout donna lieu à la création de vastes établissements ; d'autres eurent pour objet la laine, la soie, le sucre de betterave, etc., et le monopole multiplia le nombre des manufactures royales de tabac. Aujourd'hui, ainsi qu'on l'a vu à l'art. INDUSTRIE, l'Angleterre, la France, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne sont couvertes de manufactures. L'extension des besoins, les progrès de la richesse publique et de l'aisance individuelle ont trop agrandi la fabrication pour qu'elle pût se concentrer, comme autrefois, entre les mains de quelques ouvriers : elle a dû passer aux machines, qui l'ont développée sur une immense échelle. La réunion des grands capitaux a ensuite consolidé l'établissement des manufactures, et a ainsi donné naissance à l'association qui est une de leurs conditions d'existence et de prospérité.

Nous avons dit plus haut que le remplacement du travail de l'homme par la force mécanique a amené les capitalistes à cette conclusion, que du moment où l'homme n'était plus que l'accessoire de la machine, son travail pouvait être fructueusement remplacé par le travail moins cher de l'enfant. Peu à peu en effet les enfants ont succédé aux hommes près des machines. Malheureusement la cupidité des maîtres leur imposa des travaux au-dessus de leurs forces, et l'abus d'un pareil état de choses a dû à la fin attirer l'attention des gouvernements. L'Angleterre, où le mal était plus profond que partout ailleurs, détermina la première par un bill les conditions auxquelles les enfants pourraient travailler dans les manufactures. En France, la loi du 22 mars 1841 a réglé cette matière délicate, et depuis, les circulaires ministérielles des 25 mars, 14 août et 1er octobre 1841 ont pourvu à son exécution. Les autres pays, entre autres la Prusse, ont aussi, par des

dispositions analogues, mis leur législation en harmonie avec des nécessités qui devenaient chaque jour plus impérieuses. L. N.

MANUFACTURES (CONSEIL GÉNÉRAL DES), *voy.* CONSEILS ADMINISTRATIFS, T. VI, p. 588.

MANUFACTURIER (SYSTÈME), *voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE, T. IX, p. 120.

MANUMISSION, *voy.* AFFRANCHISSEMENT.

MANUSCRIT (de *manus*, main, et *scriptum*, écrit), ce qui est écrit à la main. Avant l'invention de l'imprimerie, l'écriture (*voy.*) était la seule manière de perpétuer les travaux de l'esprit que la mémoire, moyen d'ailleurs trop chanceux, ne suffisait plus à retenir. Malheureusement le temps a détruit un grand nombre de manuscrits; mais ceux qui nous sont venus de l'antiquité ont été pour nous un puissant moyen de civilisation, une école de goût et une source abondante où l'on a pu puiser les connaissances les plus variées : aussi leur étude fut-elle poussée bien loin par les érudits des trois derniers siècles, aidés des lumières de la critique.

Les anciens manuscrits conservés dans la plupart de nos grandes bibliothèques (*voy.*), dont ils sont souvent les plus précieuses richesses, sont écrits sur peau de vélin ou parchemin, ou bien sur papier, soit de papyrus (*voy.*), soit de coton, de toile ou de soie (*voy.* ÉCRITURE, ENCRE, PAPIER, etc.). Nous avons dit au mot COPISTES de quelle manière ils se confectionnaient et quelle distinction on faisait entre eux, suivant qu'ils étaient disposés en rouleaux (*volumina*) ou en feuillets mis les uns dans les autres (*codices*), et cet article, ainsi que LIVRES et INCUNABLES, renferme sur la matière qui nous occupe beaucoup d'autres détails auxquels nous devons nous borner à renvoyer le lecteur. Nous serons d'ailleurs obligés d'y revenir à l'art. PALÉOGRAPHIE, science qui est une branche de la *diplomatique* dont nous nous sommes déjà occupés. En conséquence, nous pouvons être ici très courts.

Lorsqu'on veut déterminer la date et la valeur d'un manuscrit, il faut d'abord examiner avec soin le genre et la nature des caractères. Il est plus difficile de découvrir, d'après l'écriture, l'ancienneté d'un manuscrit grec que celle d'un manuscrit latin. Il existe une règle générale pour les manuscrits grecs : c'est que plus les caractères sont légers, agréables et rapides, plus le livre est ancien; car, de siècle en siècle, l'écriture grecque est devenue plus raide et plus lourde. La présence ou l'absence des accents ne prouve rien, en général, relativement à l'âge de ces manuscrits. Du reste on ne trouve guère de manuscrits grecs plus anciens que le VII^e^ siècle, ou tout au plus le VI^e^. Les caractères latins ont été classés d'après leur grandeur en *majuscules* et *minuscules*; et, d'après la forme qui leur a été donnée par les différents peuples et à de certaines époques, en caractères *romains antiques*, *mérovingiens*, *lombards*, *carlovingiens*, sans parler de l'écriture *onciale* dont il a été question aux art. COPISTES et ÉCRITURE, etc. L'usage des caractères *gothiques* date du XII^e^ siècle : ce sont des espèces de minuscules anguleuses et bizarrement contournées. Il a été établi pour chacune de ces écritures des règles au moyen desquelles on peut découvrir l'ancienneté du manuscrit où elle été employée.

Antérieurement au VIII^e^ siècle, on ne trouve guère de ponctuation; caractère qui toutefois manque aussi souvent dans des manuscrits postérieurs à son adoption générale, même dans quelques-uns du XIII^e^ siècle et des siècles suivants. Les manuscrits sans division en chapitres ou en autres sections sont toujours très anciens. La réclame (*custos*), ou la répétition du premier mot d'un double feuillet ou cahier au-dessous de la dernière ligne du double feuillet précédent, date du XII^e^ siècle et a été en usage dans les siècles suivants. Plus le manuscrit est ancien, moins il y a d'abréviations (*voy.*), ou moins elles sont considérables. Dans les manuscrits les plus vieux les mots ne sont point séparés et se suivent sans aucune interruption dans les lignes. Ce n'est que depuis le IX^e^ siècle que l'usage d'espacer les mots est devenu général. L'emploi des chiffres arabes commence dans les manuscrits de

la première moitié du XIII^e^ siècle. Quelques manuscrits portent à la fin l'indication de l'époque à laquelle ils ont été exécutés, et même de la personne qui les a faits; mais il faut se garder d'avoir une foi aveugle dans cette sorte de souscriptions, car souvent la date qu'elles renferment est celle de la composition de l'ouvrage, ou bien elles ne se rapportent qu'à une partie du manuscrit, ou encore elles donnent des détails controuvés.

Depuis la découverte des manuscrits d'Herculanum, on a la certitude qu'aucun des autres manuscrits connus ne remonte au-delà du I^er^ siècle de notre ère. En 1825, un Français voyageant pour M. Bankes, Anglais, a trouvé dans l'île d'Éléphantine (Haute-Égypte) un fragment de l'*Iliade*, sur papyrus, contenant 8 à 900 vers (à partir du 160^e^) tracés en belles lettres capitales. On pense que ce manuscrit date de l'époque des Ptolémées, et, dans ce cas, il serait probablement le plus ancien livre qui existe.

Dans le moyen-âge, on effaçait ou grattait l'écriture des livres sur parchemin pour la remplacer par de nouveaux textes : ces livres, dont le nombre est peu considérable, sont nommés *palimpsestes*, en latin *codices rescripti ;* mais déjà au XIV^e^ siècle, l'usage de ce procédé avait cessé, sans doute parce que le papier commençait à devenir plus abondant. *Voy.* T. VI, p. 756.

Les plus riches dépôts de manuscrits sont la Bibliothèque du Roi à Paris, les bibliothèques Vaticane et Ambrosienne à Rome et à Milan, celle d'Oxford, celle de Vienne, etc. *Voy.* BIBLIOTHÈQUES.

Il existe dans toutes les langues un grand nombre d'ouvrages sur les manuscrits; quelques-uns ont été indiqués à l'art. DIPLOMATIQUE, et au mot BIBLIOTHÈQUE on a mentionné différents catalogues de manuscrits publiés par les conservateurs des grands dépôts qui les renferment. M. G. Hænel a fait paraître, depuis 1829, les *Catalogues des manuscrits qui se trouvent dans les bibliothèques de la France, de la Suisse, de l'Espagne, du Portugal et de l'Angleterre*, Leipzig, in-4°: nous avons donné T. III, p. 503, le titre latin de cet ouvrage. Nous en citerons encore deux en langue allemande : A. Pfeiffer, *Sur les manuscrits en général*, Erlangen, 1810, et Ébert, *Sur la connaissance des manuscrits*, Leipz., 1825 et ann. suiv.

Différents ouvrages ont été publiés sous le titre de Manuscrit : on sait quelle sensation produisit dans le temps le *Manuscrit venu de Sainte-Hélène*, Londres, 1817, bientôt suivi de différents ouvrages décorés d'un titre semblable. Le baron Fain (*voy.*) a imité cet exemple pour la relation des campagnes de 1812, 1813 et 1814; et, en Allemagne, le *Manuscrit venu de l'Allemagne méridionale* (Londres, 1820), qui avait pour objet l'organisation politique de cette contrée et dont le docteur Lindner paraît avoir été l'auteur, excita l'attention générale au moment de sa publication, et donna lieu à des explications entre les cabinets de Würtemberg et de Bavière. J. H. S.

MANZONI (ALEXANDRE), poëte et littérateur italien, est né à Milan, en 1784. Son père portait le titre de comte; sa mère est la fille du célèbre Beccaria (*voy.*). C'est à elle et à un ami paternel, Carlo Imbonati, qu'il doit son développement intellectuel et moral. Il y a dans la carrière littéraire de Manzoni deux phases très distinctes. Par ses débuts lyriques (*Versi sciolti*, 1806), Manzoni tient à l'école italienne du XVIII^e^ siècle; la forme de sa pensée est élégante, froide, presque sans couleur; le fond de ses convictions religieuses et poétiques n'est point encore formé. Après un voyage à Paris, converti aux dogmes de l'Église et néophyte fervent, il compose des hymnes sacrés (*Inni sacri*, 1810), et jette les premiers fondements de sa réputation littéraire par ses vers religieux, écrits sous l'inspiration d'une foi vive et sincère. La douce figure de la Vierge, invoquée par le poëte, se transforme pour lui en muse sacrée; il célèbre la vie et la résurrection du Sauveur dans un langage que les psalmistes ne désavoueraient point; et sous ses doigts, la lyre italique, qui pendant si longtemps n'avait servi qu'à moduler les soupirs de l'amour profane, s'enrichit d'une corde nouvelle. Dès lors Manzoni fait école; plusieurs recueils de poésies sacrées parurent à la suite de ses hymnes, et M. de Lamartine ne dédaigna point

d'emprunter au *Cinq mai* * de Manzoni quelques mâles pensées. En célébrant l'anniversaire de la mort du grand conquérant, le poëte italien resta poëte sacré; car c'est surtout du néant des grandeurs humaines, qu'il est frappé à la vue de cette destinée extraordinaire.

Gœthe le premier a fait connaître à l'Europe littéraire le talent tragique de Manzoni**. Il a donné une analyse détaillée du *Comte de Carmagnole* (tragédie qui parut pour la première fois à Milan, en 1820); mais le patriarche de Weimar a, selon nous, prêté une valeur trop grande à cette œuvre dramatique, remarquable sans doute lorsqu'on la compare aux autres productions théâtrales de l'Italie contemporaine, mais dénuée de cette originalité puissante qui caractérise les œuvres de génie. Manzoni, dans son calme développement, ne paraît point avoir ressenti ces passions véhémentes, variées, complexes, qui font le grand poëte dramatique; c'est plutôt un talent d'analyse que de création : aussi sa véritable gloire n'est point attachée au *Comte de Carmagnole*, ni à la tragédie d'*Adelchi* (1823). Hâtons-nous toutefois d'ajouter que le sujet de ces deux pièces est heureusement choisi; que les chœurs prennent une part réelle à l'action dramatique; enfin que le dialogue est simple et naturel.

Le roman intitulé *Les Fiancés* (*I promessi sposi*), *histoire milanaise du* XVII^e^ *siècle*, qui parut en 1827 (Milan, 3 vol. in-8°), enleva sur-le-champ les suffrages de l'Europe littéraire, et, traduit dans toutes les langues, valut à Manzoni une renommée durable. A cette époque, Walter Scott tenait encore le sceptre du roman historique; et l'on ne peut disconvenir que le romancier italien ne soit sorti de l'école écossaise; nous doutons même que, sans l'étude de Walter Scott, il eût eu la révélation de son propre talent. Mais ce point accordé, il reste tant d'originalité dans le faire de Manzoni, son inspiration lyrique et sa foi religieuse jettent une teinte si particulière sur son roman, que sa part de gloire est encore assez belle. On ne sait en effet ce qu'il faut le plus admirer dans cette composition, du talent de peintre-paysagiste, de la conviction du chrétien et du moraliste, de la sagacité de l'historien, ou de la verve naïve du poëte. Les sites pittoresques du lac de Côme, dans le voisinage duquel Manzoni a passé son enfance, sont décrits avec autant de vivacité et de vérité que les sites d'Écosse dans les pages du châtelain d'Abbotsford. L'époque néfaste pendant laquelle une vice-royauté espagnole pesait sur la Lombardie, et où la désorganisation sociale, unie à la peste, affligeait ce beau pays, est retracée par le romancier italien presqu'avec autant de vigueur que le sont les guerres des clans par son illustre modèle. Comme romancier, Manzoni a fait école en Italie; une série de romans historiques vint, à la suite des *Fiancés*, initier le public italien aux anciennes chroniques de la Péninsule (*voy. litt.* ITALIENNE, T. XV, p. 178). Manzoni a d'ailleurs le mérite d'avoir, par son roman, donné droit de cité à beaucoup de locutions lombardes, jusque-là rejetées par les puristes, disciples fanatiques de la *Crusca*. Encore aujourd'hui il s'occupe, dit-on, de recherches sur la langue italienne : c'est son étude favorite.

Son traité sur *la Morale catholique* se range dans une catégorie d'ouvrages populaires, trop rares encore, mais dont le nombre grossit de jour en jour, grâce à la conviction, partagée par beaucoup d'esprits distingués, qu'il faut reconstruire les croyances du passé, en les appuyant sur les bons sentiments que la conscience nous révèle. L. S.

MAPPE-MONDE, *voy.* CARTES GÉOGRAPHIQUES, T. V, p. 11. Le nom de mappe vient du latin *mappa*, mot punique qui signifie le linge dont on couvre la table, un tapis à mettre dessus, de là ensuite une carte géographique. Z.

MAQUEREAU. Ce poisson appartient au genre *scombre*, famille des scombéroïdes, ordre des acanthoptérygiens. L'espèce désignée par Linné sous le nom de *scomber scomberus*, se distingue par la présence de 5 petites nageoires attachées en dessus et en dessous de la queue, par une tête allongée, une bou-

(*) Il parut avec des Mélanges, en 1823.

(**) Voir *Opere poetiche di Manzoni, con prefazione di Gœthe*, Iéna, 1827.

che largement ouverte, une mâchoire supérieure dépassant un peu l'inférieure, un tronc comprimé, une nageoire caudale fourchue. Sa taille varie de 15 à 30 pouces. Tout le monde a remarqué ses couleurs brillantes. C'est au sein de l'Océan polaire, loin déjà de la zone tempérée, que les maquereaux prennent probablement naissance; c'est là aussi qu'ils se retirent chaque année pour passer l'hiver. Nous voyons arriver leurs nombreuses légions sur nos côtes depuis le mois de mai jusqu'à celui de juillet. Ils sont pour les pêcheurs de la Flandre, de la Normandie et de la Bretagne, une source de richesse considérable; les villes de Dieppe et de Saint-Valery sont les principaux marchés où ils affluent. Ils ne sont pas moins nombreux sur les rivages correspondants de l'Angleterre, surtout lorsqu'il règne un vent fort connu des pêcheurs sous la dénomination de *vent des maquereaux*. On en prend alors plusieurs centaines à la fois, en attachant à un pieu fixé dans le sable, non loin du rivage, le bout d'un filet, dont l'autre extrémité est conduite au large par un bateau qui la ramène en décrivant un cercle vers le rivage. A Sainte-Croix, l'une des Açores, sur la côte de Dalmatie, dans la Méditerranée, c'est à l'entrée de la nuit et par un temps calme que se fait cette pêche. On attire le poisson au moyen de flambeaux ou de fanaux placés à l'avant de quelques bateaux; puis les autres barques, disposées sur un espace considérable, se rapprochent vers un centre commun et enveloppent ainsi les maquereaux dans leurs filets. Il n'est presque pas de côtes sur lesquelles on ne rencontre des individus plus ou moins nombreux appartenant à cette espèce; nulle part, cependant, ils ne se présentent par myriades comme dans la Manche (*voy.*). Quoique faiblement armés, ces poissons attaquent des espèces beaucoup plus fortes; on rapporte même plusieurs cas de baigneurs attaqués et plus ou moins déchirés par ces avides habitants de l'Océan.

Le *petit maquereau* (*scomber pneumatophorus*, L.) se distingue de l'espèce précédente, comme l'indique son nom latin, par la présence d'une vessie natatoire; il est commun dans la Méditerranée, sur les côtes des îles Baléares et sur les rivages de la Provence. C. L-R.

MARA (GERTRUDE-ÉLISABETH), une des plus grandes cantatrices des temps modernes, naquit à Cassel, le 23 février 1749. C'est sous la direction de son père, Schmehling, musicien de la ville, qu'elle fit de si grands progrès sur le violon qu'à 9 ans elle donnait déjà des concerts à Vienne, et qu'à 10 ans elle joua, à Londres, devant la reine. Une dame de la cour l'ayant décidée à abandonner le violon pour se livrer au chant, elle eut pour maître Paradisi : à 14 ans, elle chanta à la cour avec beaucoup de succès. Au bout de quelques années, son père retourna avec elle à Cassel, et la conduisit, en 1766, à Leipzig, où, dirigée par Hiller, elle devint *prima donna*, et perfectionna ses connaissances sur le piano. Frédéric II, l'ayant entendue en 1770, l'appela à Berlin. Son union avec le violoncelle Joseph Mara, en 1774, lui suscita de nombreux désagréments. Congédiée, en 1780, par le roi irrité, elle retourna à Leipzig, d'où elle alla, en 1782, à Vienne, et ensuite, par la Suisse, à Paris. Elle y éclipsa la célèbre Todi, et obtint le titre de première cantatrice des concerts de la reine. Sa réputation la devança à Londres, où elle se rendit en 1784 et fut accueillie avec le plus grand enthousiasme. Elle se mit ensuite à voyager, et, en 1808, étant à Moscou, elle épousa, dit-on, après la mort de son mari, dont elle était séparée depuis longtemps, Florio, qui l'accompagnait dans ses voyages. L'incendie de Moscou (1812) lui ayant fait perdre sa maison et sa fortune, elle se retira à Reval, en Esthonie, et y donna des leçons pour vivre. Elle mourut dans cette ville, le 20 janvier 1833. *C. L. m.*

MARABOUT (de l'arabe *marbouth* ou *morabeth*, sentinelle, cénobite), nom que l'on donnait primitivement à une secte de musulmans établie sur la lisière du Sahrah (*voy.* ALMORAVIDES). Après la dispersion de cette secte par les Almohades, le nom de *marbouth* est resté, parmi les Berbers du nord de l'Afrique, à des religieux attachés ordinairement au service d'une mosquée ou d'une chapelle sépulcrale, également appelées *mar-*

bouth. Les marabouts sont en grande vénération ; ils passent pour faire des miracles et avoir reçu le don de prophétie. Il y en a qui exercent une autorité absolue sur leurs tribus. La dignité et la sainteté du marabout se transmettent de père en fils.

En France, on a donné le nom de marabouts à des plumes très fines servant d'ornement à la coiffure des femmes. X.

MARAGNON, appelé aussi fleuve des Amazones (*voy.*). Son nom lui vient, dit-on, de ce que Pinzon, qui le découvrit en 1498, se serait écrié, à l'aspect de cette immense nappe d'eau, *Mare an non?* Orelhan le parcourut pour la première fois en 1541. — *Voy.* Amérique, T. I^er^, p. 589. X.

MARAIS. On désigne sous ce nom des espaces plus ou moins étendus occupés par des eaux stagnantes et des amas de vase. Ils sont placés tantôt sur des plateaux et tantôt dans des plaines basses. Leur végétation, toujours fraîche et vigoureuse, consiste en diverses plantes aquatiques, dont les racines s'entrelacent et dont les débris, en se décomposant, forment un terreau que viennent occuper d'autres plantes, et qui s'élève graduellement. Bientôt, les végétaux qui succèdent trouvent l'aliment qui leur est nécessaire sans atteindre la profondeur des premiers, et ceux-ci venant à disparaître, leurs racines entrelacées forment des masses solides qui se détachent par l'action des vents ou des eaux, et constituent ces îles flottantes (*voy.*) que l'on remarque dans un grand nombre de marais. Le plus souvent, des arbustes élégants, tels que des andromèdes, des mirica, des airelles, croissent sur ces îles et achèvent de les consolider par leurs racines.

Les contrées septentrionales présentent, en général, plus de marais que les contrées méridionales, parce que les eaux, peu échauffées par les rayons solaires, se vaporisent lentement, de sorte que les pluies et les torrents viennent les alimenter avant qu'ils soient mis à sec. La Hollande, le Danemark, les côtes de la mer Baltique et l'intérieur de la Russie d'Europe (marais de Pinsk), offrent, en plusieurs endroits, une suite de marais séparés les uns des autres par des plateaux ou des chaînes de collines.

Cependant l'Europe méridionale possède plusieurs marais d'une grande étendue : nous nous bornerons à citer ceux de l'Italie, célèbres sous le nom de *Marais pontins* (*voy.* Campagne de Rome), et que les anciens nommaient *Pomptina palus*. Leur influence délétère dépeuple une partie des états du pape. Ils occupent une superficie de 16 lieues carrées : au midi, ils se terminent au bord de la mer ou bien à des lacs d'eau salée qui communiquent à celle-ci ; ils sont bornés au nord par les collines de Velletri, à l'est par la montagne de San-Felice et le rivage de Terracine, et à l'ouest par la campagne de Cisterna. Ils sont formés par les torrents qui descendent des montagnes environnantes et par les débordements de plusieurs rivières. Environ 310 ans avant notre ère, Appius Claudius entreprit de les dessécher pour y faire passer la route qui porte son nom : on voit encore les restes des canaux, des chaussées et des ponts qu'il y fit construire. Plus tard, Auguste y fit creuser un immense canal, sur lequel on naviguait ; mais ces travaux ne suffirent point pour les assainir. En 1293, Boniface VIII recommença cet ouvrage si longtemps négligé. Depuis, plusieurs papes y ont travaillé avec succès ; sous l'administration française, on y dépensa des sommes considérables ; mais l'ouvrage qui se continue est encore loin d'être terminé. On porte à 70,000 toises cubes le terrain qu'il faudrait transporter pour obtenir un succès complet, et à 1 million de fr. les dépenses que nécessiteraient ces utiles travaux.

Dans les pays où l'agriculture a acquis un certain degré de développement, les marais diminuent tous les jours de nombre par les soins que l'on met à les dessécher pour les livrer à la culture (*voy.* Dessèchement). Cette opération a le double avantage d'assainir le pays et de l'enrichir. Le sol des marais desséchés offre un terreau extrêmement fertile, parce qu'il est formé de débris de végétaux et d'animaux ; il se couvre pendant très longtemps des plus riches moissons, sans qu'on ait besoin d'y porter les engrais qu'exigent les terres labourables. J. H-t.

On nomme *marais salants* des espaces entourés de digues au bord de la mer qui les couvre dans les hautes marées et y laisse, en se retirant, une eau qui s'évapore et dépose le sel dont elle était chargée. *Voy.* SEL et SALINE. Z.

MARASME, dernier degré de l'épuisement, *voy.* CONSOMPTION, PHTHISIE, FIÈVRE HECTIQUE. F. R.

MARASQUIN, liqueur provenant de la distillation du fruit du marasque (*voy.* CERISIER). On la fabrique surtout à Zara (Dalmatie); elle est très recherchée le long de l'Adriatique; il s'en exporte aussi pour les pays étrangers. D-G.

MARAT (JEAN-PAUL), né à Baudry, dans la principauté de Neufchâtel, en 1744, de parents calvinistes, se livra de bonne heure à l'étude des sciences physiques et médicales. Ne trouvant que peu de ressources dans son pays, il se mit à voyager. Son nom parut pour la première fois en 1774; à cette époque, il se trouvait à Édimbourg, où il donnait des leçons de français, pour vivre : il y fit paraître un ouvrage écrit en anglais, intitulé *The chains of slavery* (Les chaînes de l'esclavage), que, sous ce dernier titre, traduit par lui-même, il publia à Paris, en 1792. Une seconde publication de Marat, qui parut à Amsterdam, en 1775, lui valut l'honneur d'une polémique avec le plus grand génie du XVIII^e^ siècle. Voltaire fit insérer, dans la *Gazette littéraire*, une réfutation de cet ouvrage de physiologie, dont le titre était : *De l'homme, ou des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme.* Plusieurs notices bibliographiques indiquent encore diverses compositions de Marat, relatives à l'optique et à l'électricité, comme ayant été publiées à l'étranger. C'est à 1784 seulement que se rapporte la date du premier ouvrage imprimé à Paris, sous le titre de *Recherches médicales sur l'électricité.*

Marat n'était dépourvu ni d'instruction, ni d'aptitude aux travaux littéraires et scientifiques. Mais à l'esprit le plus brouillon, il joignait un amour-propre démesuré et une violence de procédés inouïe. Avant de tout bouleverser dans l'ordre social, il avait entrepris de tout réformer dans la science, et s'était posé, de prime abord, en novateur aussi entreprenant que paradoxal. La contradiction le mettait en fureur. Assistant, un jour, à une leçon du célèbre physicien Charles, il se permit de l'interrompre pour combattre une proposition qu'il venait d'émettre, et osa tirer l'épée contre le professeur qui ne voulait pas lui céder; toutefois ce fut à sa honte et pour son malheur, car Charles s'étant mis en défense, le blessa assez grièvement à la cuisse. Dans l'espace de douze ans, il publia un pareil nombre d'ouvrages, sur des questions de physique et de médecine; mais le succès ne répondit pas à la hardiesse de ses tentatives, et, au produit de ses œuvres, insuffisant pour le faire subsister, il fut obligé d'ajouter la vente d'un spécifique de sa composition, qu'il débitait lui-même, dans les rues de Paris. Sa condition, en un mot, était celle d'un empirique, lorsqu'il parvint à obtenir l'emploi de *médecin* des écuries du comte d'Artois. Ce fut à ce point que la révolution vint le prendre pour en faire un homme politique.

Deux ans avant cette époque, Marat avait voulu faire œuvre de publiciste philanthrope, en publiant un *Plan de législation criminelle* (1787, in-8°, réimpr. en 1790). Dans cet ouvrage, il réclamait l'abolition de la peine de mort, par lui déclarée attentatoire aux droits de l'humanité. Aussitôt que les premiers symptômes de la Révolution vinrent à se déclarer, Marat se jeta à corps perdu dans le mouvement; agent forcené de tous les excès populaires, il ne cessait de les provoquer, soit par ses écrits, soit par ses discours.

Marat exerça une influence redoutable sur la marche de la révolution, en irritant les fureurs d'une populace ignorante et abrutie. Chaque soir, lus à haute voix dans les places publiques et les carrefours, les écrits de Marat, répandus à profusion, captivaient l'attention et excitaient l'effervescence de cette foule désœuvrée et turbulente. Dans ces feuilles éphémères, la dénonciation était constamment à l'ordre du jour, contre la cour, les ministres, l'assemblée et la garde nationale, en un mot, contre tous les pouvoirs réguliers de la société. Les bruits les plus absurdes, les propos les plus calomnieux étaient,

par cette voie, accueillis et propagés dans tout Paris. Dès le mois d'août 1789, il écrivait qu'il fallait transformer en potences 800 arbres des Tuileries, et y accrocher autant de députés, en commençant par Mirabeau. Ce fait ayant été dénoncé à l'Assemblée constituante, Mirabeau demanda l'ordre du jour, en le motivant sur l'indignité de Marat. C'était surtout contre Necker et La Fayette que se dirigeaient les attaques journalières de celui-ci. Elles devinrent plus fâcheuses et plus inquiétantes, lorsqu'il eut fondé un journal qui, publié pour la première fois le 12 septembre 1789, échangea bientôt son premier titre, *le Publiciste parisien*, contre celui de *l'Ami du peuple*, sous lequel il acquit la plus épouvantable célébrité. A ce terrible moyen d'agitation, il ne tarda pas à en ajouter un autre non moins redoutable. Danton, pour renchérir sur l'influence de la société des Jacobins, créa le club des Cordeliers (*voy.*); il se hâta d'y introduire Marat, dont il croyait faire l'aveugle instrument de ses vues ambitieuses. Celles de Marat n'allaient qu'à entourer son nom de beaucoup de bruit, en excitant beaucoup de désordre; tout semble au moins prouver que jamais il n'eut l'ambition personnelle du pouvoir. Ce qui faisait sa force, c'est qu'il exerçait sur la populace une action directe, en lui parlant un langage à sa portée, et en se montrant à ses yeux sous des dehors où elle se reconnaissait elle-même.

L'autorité cependant s'en inquiéta sérieusement, et peut-être trop tard. Au mois de janvier 1790, Marat fut décrété de prise de corps par le Châtelet, et, sur la réquisition de la municipalité de Paris, le général La Fayette fit investir la rue des Cordeliers, où logeait le folliculaire; mais Danton lui fit trouver un asile chez M^lle^ Fleury, actrice du Théâtre-Français. La peur l'en chassa bientôt, et il alla se cacher à Versailles. Après l'arrestation du roi à Varennes, on vit Marat redoubler d'audace et de violence. Sous l'Assemblée législative, il en attaqua toutes les fractions en dehors de la Montagne, et les Girondins trouvèrent dès lors en lui leur premier comme leur plus implacable adversaire. Longtemps avant le 10 août, il les dénonçait quotidiennement sous le nom *d'hommes d'état :* aussi deux de leurs chefs, Guadet et Lasource, agirent-ils de concert avec Vaublanc et Beugnot, membres influents du côté droit, pour demander sa mise en accusation. Le côte gauche y consentit, mais moyennant une transaction par laquelle on prit la même mesure envers l'abbé Royou, rédacteur de l'*Ami du Roi*. Ce journaliste venait de mourir, quand le décret fut rendu, et bientôt les événements du 10 août mirent Marat hors de cause. Les caves des Cordeliers le reçurent, tant que dura le danger; après le succès, il vint se placer en tête des triomphateurs. N'ayant pu se faire subventionner, comme écrivain politique, par Roland, redevenu ministre de l'intérieur, il se déchaîna avec fureur contre lui; et, non content de se mettre à la solde de Danton, parvenu au ministère de la justice, il prit place d'autorité, au sein d'une réunion que celui-ci venait de former, sous le titre de comité de surveillance et de salut public. C'est de là que sortit l'effroyable résolution des massacres de septembre.

Marat fut élu député de Paris à la Convention nationale. La plupart de ses collègues firent éclater la plus grande répugnance à le voir dans leurs rangs. Chacun, sur les bancs, s'écartait de lui, et quand il essayait de prendre la parole, ce n'était jamais sans exciter un long murmure d'improbation. A peine installé, il fut accusé par Louvet et Rebecqui (*voy.* LOUVET et GIRONDINS) d'avoir demandé la dictature en faveur de Robespierre. Ayant commencé sa défense par ces mots : « Je n'ignore pas que j'ai des ennemis dans cette assemblée, » plus des trois quarts des membres présents se levèrent en s'écriant : *tous ! tous !* Loin de paraître ému de cette démonstration, il osa soutenir la nécessité de la proposition qui lui était reprochée; mais il ajouta que cette dictature, dont la durée devait être limitée à peu de jours, dans sa pensée n'aurait pour objet que d'assurer la punition des traîtres envers la patrie; et que, dans l'exercice de sa puissance, le dictateur devrait traîner au pied un boulet, afin de rester toujours lui-même sous le coup de la justice populaire. Boileau,

député girondin, demanda que Marat fût décrété d'accusation. Le décret allait être rendu, sous l'influence de l'animadversion générale, lorsque Marat, qui dans cette circonstance fit preuve de sang-froid, parvint, après de longs efforts, à lire un numéro de son journal, postérieur à un autre dont Boileau s'était servi pour l'incriminer, et réussit à faire tomber la proposition du décret. Marat, tirant alors un pistolet de sa poche et l'appuyant sur son front, s'écria que si le décret d'accusation eût été rendu, il se serait brûlé la cervelle à la tribune; mais on croit que le pistolet n'était pas chargé.

Enhardi par ce succès d'impunité, dès le 18 octobre 1792, Marat dénonça Dumouriez, qu'il accusait d'être, à l'armée, le persécuteur des volontaires patriotes. Quelques jours plus tard, dans *l'Ami du peuple*, Marat demanda le sacrifice de 270,000 têtes; ce fait ayant été dénoncé, il ajouta que, si on les lui refusait, il en exigerait bientôt un bien plus grand nombre. A l'époque du procès de Louis XVI, il proposa de faire afficher le tableau des votes qui seraient émis, afin, dit-il, que le peuple pût connaître tous les traîtres qui étaient dans la Convention. Il demanda, en même temps, que tous les faits antérieurs à l'acceptation de la constitution par le roi ne pussent lui être reprochés, comme ayant été couverts par le bénéfice de l'amnistie; ensuite, il vota pour la mort dans les 24 heures, et voua à l'exécration publique ceux qui avaient proposé l'appel au peuple. Après le 21 janvier, il imprima dans son journal qu'il fallait chasser de la Convention les trois quarts de ceux qui en faisaient partie. Nous avons dit à l'art. GIRONDINS quelle part doit être attribuée à Marat dans le pillage qui eut lieu chez les épiciers, le 25 février, et dans la conspiration avortée du 10 mars 1793. Le 4 avril, il provoqua la création d'un comité, spécialement chargé de rechercher et de faire arrêter les *suspects* dans toute la France. Après la retraite de Dumouriez à l'étranger, il demanda que sa tête fût mise à prix, ainsi que celle du duc de Chartres. Il proposa, au contraire, d'admettre le père de ce jeune prince à proposer ses moyens de défense à la Convention, d'où son exclusion était réclamée. Nous avons, dans le même article, donné des détails sur le procès de Marat devant le tribunal révolutionnaire, et sur sa lutte contre les Girondins jusqu'au 31 mai.

« Dénonciateur acharné de tous les hommes entourés de la faveur publique, dit M. Thiers, il avait toujours provoqué, par ses dégoûtantes invectives, les disgrâces encourues par les chefs populaires. Mirabeau, Bailly, La Fayette, Pétion, les Girondins, avaient été accablés de ses outrages lorsqu'ils jouissaient encore de toute leur popularité. Depuis le 10 août surtout, il s'était livré à tous les désordres de son esprit; et, quoique révoltant pour les hommes raisonnables et honnêtes, et étrange au moins pour les révolutionnaires emportés, il avait été encouragé par un commencement de succès. Aussi ne manquait-il pas de se regarder en quelque sorte comme un homme public, essentiel au nouvel ordre de choses. Il passait une partie de sa vie à recueillir des bruits, à les répandre dans sa feuille, et à parcourir les bureaux pour y redresser les torts des administrateurs envers le peuple. Faisant au public la confidence de sa vie, il disait un jour, dans l'un de ses numéros *, que ses occupations étaient accablantes; que sur les vingt-quatre heures de la journée, il n'en donnait que deux au sommeil, et une seule à la table et aux soins domestiques; qu'en outre des heures consacrées à ses devoirs de député, il en employait régulièrement six à recueillir et à faire valoir les plaintes d'une foule de malheureux et d'opprimés; qu'il consacrait les heures restantes à lire une multitude de lettres et à y répondre, à écrire ses observations sur les événements, à recevoir des dénonciations, à s'assurer de la véracité des dénonciateurs, enfin à faire sa feuille et à veiller à l'impression d'un grand ouvrage. Depuis trois années, il n'avait pas pris, disait-il, un quart d'heure de récréation; et on tremble en se figurant ce que peut produire dans une révolution une intelligence aussi désordonnée, servie par cette activité dévorante. » (*Histoire de la Révolution*, t. III, p. 214.)

(*) *Journal de la république française*, n° 39, mercredi 9 janvier 1793.

Dans la séance du 6 janvier, Guadet, Barbaroux et plusieurs autres députés du même parti, exaspérés par les outrages de Marat, se ruèrent sur lui avec une telle violence, qu'il allait périr sous leurs coups, lorsqu'on parvint enfin à le leur arracher. Il eut aussi l'audace, dans la soirée du 31 mai, de menacer de son pistolet Raffet qui, à la tête de la légion de la Butte-des-Moulins, arrivait au secours de la Convention. Le brave commandant se contenta de le chasser ignominieusement, aux acclamations de toute sa troupe. Le succès que, deux jours plus tard, obtint la faction dont Marat n'était que le vil instrument (*voy.* Jacobins), fut le dernier des crimes politiques auxquels il put prendre part.

Les progrès de la maladie qui le rongeait ne lui permirent plus de paraître aux séances de la Convention, et, le 13 juillet, le poignard de Charlotte Corday (*voy.*) devançant, de quelques jours seulement, l'œuvre de la nature, mit fin à la hideuse existence de Marat. Ce crime fut en même temps une grande faute : tous les desseins pour lesquels Robespierre et sa faction s'étaient servis de Marat étant accomplis, sa vie n'était plus qu'un embarras pour eux, et sa mort leur mit entre les mains une arme terrible dont ils se servirent, avec un effroyable succès, pour calomnier et pour immoler leurs ennemis.

Quoi qu'il en soit, l'assassinat en fit un dieu, et des torrents du sang le plus pur consacrèrent l'infâme apothéose. Un tableau où le pinceau de David avait retracé la mort du prétendu martyr de la liberté, fut inauguré dans la salle des séances de la Convention, et placé auprès du bureau du président, en parallèle avec celui où Michel Lepelletier (*voy.*) était représenté sur son lit funèbre. On lisait au-dessous du portrait de Marat :

Ne pouvant le corrompre, ils l'ont assassiné.

La Convention nationale assista, en corps, aux obsèques du héros révolutionnaire. La section des *Cordeliers*, depuis le 10 août, devenue section de *Marseille*, en conservant ce dernier nom, y ajouta celui de *Marat*. Une cérémonie expiatoire eut lieu en son honneur, dans le jardin du Luxembourg, transformé en prison ; et le 4 novembre 1793, la Convention, sur le rapport de Chénier, décerna les honneurs du Panthéon à Marat ; elle décréta en même temps que Mirabeau en sortirait le jour où il y serait porté. A son tour, Marat en fut chassé par un autre décret, le 8 février 1795. L'égout Montmartre avait déjà reçu son urne cinéraire.

Outre son journal in-8°, dont la collection, commencée le 12 septembre 1789, fut continuée sous les titres de *l'Ami du peuple* (jusqu'au 21 septembre 1792), de *Journal de la république française*, et de *Publiciste de la république française* (jusqu'au 13 juillet 1793, jour de sa mort), on a de Marat, sept brochures politiques, dont trois sont des dénonciations contre le ministre Necker. A ceux de ses ouvrages scientifiques, que nous avons cités dans le cours de cet article, nous ajouterons les suivants : *Recherches physiques sur le feu*, 1780, 1 vol. in-8° ; *Découvertes sur la lumière*, Londres, 1782 ; *Recherches physiques sur l'électricité*, 1782, in-8° ; *l'Optique de Newton*, trad. en fr., 1787, in-8° ; *Les Charlatans modernes*, ou *Lettres sur le charlatanisme académique*, 1791, in-8°. P. A. V.

MARATHON (bataille de), *voy.* Miltiade et Médiques (*guerres*).

MARATTES, *voy.* Mahrattes.

MARATTI (Carle) naquit en 1625, à Camerino, dans la Marche d'Ancône. Sa famille était originaire d'Illyrie. L'inclination précoce qu'il montra pour la peinture le fit placer, à l'âge de 11 ans, dans l'école d'André Sacchi. Des grands maîtres qu'il étudia, Raphaël lui parut mériter la préférence, et son admiration pour lui fut telle, que, chargé de raviver ses peintures à la Farnesine, il ne voulut employer que le pastel, afin que si quelque artiste plus digne que lui d'associer son pinceau à celui de Raphaël survenait, il pût effacer son travail et y substituer le sien. Dans son siècle, Carle Maratti fut considéré comme l'un des premiers peintres de l'Europe. Il arrêta, à Rome, la décadence de la peinture, commencée sous l'influence de Piètre de Cortone et de ses imitateurs, mais sans réussir à la régénérer ; pour cela il lui manquait, ce que l'étude seule ne donne pas, cette verve,

ce feu créateur, cette originalité entraînante qui constituent le génie. Carle Maratti fut fréquemment employé par les souverains pontifes sous lesquels il vécut. Clément XI l'honora de l'ordre du Christ et le gratifia d'une pension. Louis XIV le nomma par brevet son peintre ordinaire. Il mourut à Rome, le 15 décembre 1713, vivement regretté à cause de ses talents et de sa probité. Il ne laissa qu'une fille. Cet artiste eut d'abord une telle prédilection pour les sujets de Vierge, que Salvator Rosa le surnomma *Carluccio delle madonnine*; il prouva toutefois, par son *Constantin détruisant les idoles*, et les trois chapelles de Saint-Isidore, que son talent avait de la force et de la variété. Au dire de Reynolds, les ouvrages de Carle Maratti sont empreints d'une certaine pesanteur qui se fait sentir uniformément dans l'invention, l'expression, le dessin, le coloris et l'effet général. Maratti fut très soigneux dans l'exécution de ses ouvrages, mais trop souvent cette qualité dégénère en défaut, la minutie remplace l'esprit. Il ne fut point heureux dans l'art de draper; son affectation à concentrer la lumière sur un seul point n'a réussi qu'à lui. L. C. S.

MARAUDAGE, *voy.* GUERRE, T. XIII, p. 244.

MARAVEDI, monnaie de cuivre espagnole de la valeur d'un demi-liard environ, dont le nom a été expliqué au mot ALMORAVIDES et que l'on a commencé à frapper vers la fin du XV^e^ siècle. *Voy.* RÉAUX. X.

MARBOD, *voy.* MARCOMANS.

MARBOURG, ville de la Hesse électorale, chef-lieu de la Haute-Hesse (*voy.* HESSE-CASSEL), bâtie sur la Lahn et sur le penchant d'une colline dominée par un château. Elle compte 7,600 hab., possède deux églises remarquables, dont l'une renferme les tombeaux des anciens gouverneurs, quelques manufactures, plusieurs établissements d'instruction et de bienfaisance, etc. A Marbourg s'est tenu, en 1529, un célèbre colloque entre les réformés et les protestants, représentés par Zwingle et Luther (*voy.* ces noms). La ville a beaucoup souffert pendant la guerre de Sept-Ans. Prise et reprise par les Français, en 1759 et en 1761, elle est définitivement restée au pouvoir des alliés. L'université de Marbourg, qu'illustra Christian Wolf (*voy.*), et qui compte habituellement plus de 400 étudiants, est la plus ancienne de toutes les universités de l'Allemagne (*voy.* T. XIII, p. 789). D. A. D.

MARBRE. On nomme ainsi les variétés de pierres calcaires qui sont susceptibles de prendre un beau poli et d'être employés comme ornements dans les arts.

Les minéralogistes divisent ces calcaires en deux grandes classes : les calcaires *saccharoïdes*, c'est-à-dire dont la cassure est semblable à celle du sucre, lesquels fournissent les marbres statuaires; et les calcaires *sublamellaires*, qui, par la finesse de leur grain, sont particulièrement propres à être employés dans la décoration des édifices.

Le nombre des marbres est immense si l'on tient compte des variétés innombrables qui résultent des différentes nuances de couleur qu'ils présentent et des matières étrangères qu'ils renferment et qui en modifient l'aspect. Nous nous bornerons donc à indiquer ici les variétés les plus connues, en les partageant en deux grands groupes : les *marbres antiques* et les *marbres modernes*.

Marbres antiques. Le mot latin *marmor*, dérivé du grec μάρμαρος, qui signifie *brillant, blanc*, indique que ce nom fut particulièrement donné, dans l'origine, au véritable marbre statuaire. Le premier et le plus célèbre est le *marbre de Paros:* c'est de celui-ci que sont faites la Vénus dite de Médicis, à Rome, et la Diane chasseresse au Musée du Louvre, à Paris.

Le marbre *pentélique*, que l'on tirait du mont Pentélès et du mont Hymette (*voy.*), plus fin et plus serré que le précédent, mais d'une teinte moins unie, se reconnaît dans plusieurs statues antiques du Musée du Louvre. Le fameux Torse est le reste d'une statue qui avait été tirée d'un bloc de ce marbre. Dans la suite, les statuaires grecs abandonnèrent le marbre de Paros pour celui de *Luna*, aujourd'hui Luni, près de Carrare, que son grain saccharoïde rendait plus propre à la sculpture; l'Apollon dit du Belvédère (*voy.*) prouve l'antiquité de l'époque à laquelle on a commencé à s'en servir.

Le *rouge d'Égypte* (*marmor Ægyptum*), appelé aussi *rouge antique*, se tirait de carrières situées en Égypte, entre le Nil et la mer Rouge. Les morceaux que l'on en retrouve dans le commerce servent à faire de petits objets d'ornements. La chaîne du Taygète, en Laconie, fournissait aussi un marbre rouge, mais d'une teinte moins belle et moins unie, et conséquemment moins estimé.

Le *noir antique*, surnommé *marbre de Lucullus* (*marmor Luculleum*), est remarquable par l'intensité de sa couleur noire. Il paraît que les anciens le tiraient de la Grèce. Faujas a retrouvé dans les environs de Spa des carrières de très beau marbre noir, qui, abandonnées depuis des siècles, paraissent avoir été exploitées aussi par les anciens.

Le *vert antique* est une brèche (marbre formé d'un amas de cailloux) composée de fragments de serpentine et de marbre saccharoïde, réunis par un ciment calcaire. On l'exploitait dans les environs de Thessalonique en Macédoine et à la Cavale dans la Thrace. On en voit quatre belles colonnes dans l'ancienne salle du Laocoon au Louvre.

Le *jaune antique* s'exploitait en Macédoine. C'est avec ce marbre qu'ont été faites les colonnes d'une seule pièce qui décorent l'intérieur du Panthéon à Rome.

La *brèche violette antique*, appelée aussi *brèche d'Alep*, ce qui a fait croire qu'on la tirait de Syrie, s'exploitait probablement dans les environs de Carrare, où l'on en trouve encore de semblable. Ses couleurs sont très variées; elle présente des fragments anguleux de calcaire blanc et de calcaire lilas, réunis par un ciment violet.

La *brèche africaine antique*, composée de fragments gris, rouges et violets réunis par une pâte calcaire noire, n'est pas moins variée que la précédente. Ce marbre produit un très bel effet, ainsi qu'on en peut juger par une colonne placée dans la salle des Muses au Louvre. Il est probable que les anciens le tiraient d'Afrique, comme son nom semble l'indiquer.

Marbres modernes. Il est peu de contrées qui ne possèdent des marbres plus ou moins riches en couleurs : les voyageurs en ont rapporté des échantillons de différentes îles de l'Océanie; les anciens tiraient de l'Afrique quelques-uns de ceux auxquels ils attachaient le plus de prix ; la civilisation qui propage en Amérique le luxe européen a fait chercher et découvrir différentes variétés de marbre, depuis les bords du Saint-Laurent jusqu'à l'extrémité méridionale de la chaîne des Andes ; l'Asie paraît être la partie du monde la plus favorisée sous ce rapport.

Si les marbres de l'Europe sont les plus connus, c'est que l'antique civilisation de cette contrée en a rendu l'emploi plus vulgaire. La Suède et la Norvège ont des carrières exploitées depuis longtemps. L'Allemagne en possède plusieurs qui ont acquis de la réputation : on connaît le marbre de la Hesse, d'un jaune paille et orné d'herborisations; les marbres rouges de la Bohème, les marbres verts du Tyrol, celui d'Osnabrück recherché pour sa couleur noire, et celui de Ratisbonne pour sa blancheur.

L'Italie, plus riche peut-être que toutes les autres contrées de l'Europe, a ses marbres jaunes de Sienne et de Vérone; ses marbres verts de Florence, de Prato, de Bergame et de Suze; ses marbres coquilliers des Abruzzes, connus dans le commerce sous le nom de *lumachelle* (marbre à coquillages) *grise d'Italie*; ses célèbres marbres statuaires de Carrare et de la côte de Gênes; ce superbe *bleu-turquin* ou *Bardiglio*, que l'on tire aussi des environs de Carrare; et ce *portor*, marbre non moins beau, d'un noir intense sillonné de nombreuses veines d'un jaune vif ou d'un jaune rougeâtre que l'on exploite au cap Porto-Venere.

La péninsule hispanique pourrait rivaliser par ses marbres avec l'Italie : ceux des environs de Molina passent pour être d'un grain aussi beau que celui de Carrare; les royaumes de Grenade et de Cordoue en possèdent qui ne lui cèdent point en blancheur. Les marbres espagnols colorés les plus renommés sont : le marbre gris de Tolède, les marbres noirs de la Manche et de la Biscaye, le noir veiné de blanc de Murviedro, les marbres violets de la Catalogne, le rouge de Séville de Molina, le vert de Grenade veiné de blanc de Santiago

chelles rouges de Grenade et de Cordoue, enfin la *brocatelle d'Espagne*, autre marbre lumachelle ou coquillier à pâte jaune, qu'on exploite aux environs de Tortose, en Catalogne. Le Portugal possède comme le reste de la péninsule des marbres variés, riches en couleurs et du plus bel effet.

Le royaume uni de la Grande-Bretagne renferme aussi des marbres en abondance et dont plusieurs ne le cèdent point aux plus beaux marbres du continent. La Belgique fait un grand commerce de ses marbres noirs bitumineux ou carbonifères employés dans les monuments funèbres, et de plusieurs autres plus ou moins connus : tels sont le *drap mortuaire*, sorte de lumachelle dont les coquilles blanches et spirées tranchent d'une manière agréable sur une pâte d'un beau noir; le *marbre noir de Seille*, près Namur, marbre coquillier analogue au précédent; le *petit granite* ou *granitelle*, variété de lumachelle noire, pétrie de fragments d'encrines et d'autres polypiers, qui y forment autant de petites taches grises. Ce marbre, qui s'exploite principalement à Ligny et aux Écaussines près de Mons, est celui que nos ébénistes emploient le plus communément pour en faire des dessus de meubles. Enfin nous citerons encore le *marbre de Sainte-Anne*, d'un fond gris avec des taches blanches irrégulières, et dont sont faits les dessus de tables de la plupart des cafés de Paris. On le tire aussi des environs de Mons.

La France, qui a longtemps ignoré la richesse des produits qu'elle pouvait offrir à l'art du marbrier, compte aujourd'hui une quarantaine de départements qui exploitent des carrières de marbres. Nous nous bornerons à citer les plus connus. Le *languedoc* ou *incarnat* que l'on extrait aux environs de Narbonne, est un marbre rouge de feu, mêlé de blanc et de gris, en zones contournées, qui produit un bel effet: aussi a-t-il été employé pour la décoration d'un grand nombre de nos plus belles églises. Le *nankin*, de Valmiger dans le dép. de l'Aude, est d'un jaune terne varié par les coquillages qu'il renferme. Les marbres rouges et blancs du même département ne sont pas sans éclat et sans beauté : on peut en prendre une idée par les huit colonnes de l'arc de triomphe de la place du Carrousel à Paris. Les marbres schisteux de Campan, dans les Pyrénées, forment trois variétés estimées : l'*isabelle*, d'un rose tendre, entremêlé de veines ondoyantes de talc verdâtre; le *campan vert*, dont la pâte d'un vert d'eau pâle est mélangée de vert plus foncé et souvent d'isabelle; le *campan rouge*, d'un rouge sombre, veiné de rouge brun. Ces marbres ont commencé à acquérir de la célébrité depuis que Louis XIV les a employés à la décoration des palais de Versailles et de Trianon. Le marbre dit *griotte*, ainsi appelé du nom d'une petite cerise, présente sur un fond d'un rouge brun des noyaux d'une teinte plus claire. On l'exploite aux environs de Narbonne : c'est un des marbres rouges les plus recherchés; il a été fréquemment employé à la décoration des palais de Versailles et de Trianon, et de l'église Notre-Dame de Paris. Ce qu'il offre de plus remarquable est sa composition: M. Dufrénoy, de l'Académie des Sciences, a reconnu que les taches ovoïdes et d'un rouge clair qui le distinguent sont dues à la présence d'une immense quantité de nautiles dont les moules se détachent agréablement sur la pâte d'un rouge brun qui a servi à les cimenter. Les marbres dits *grand deuil* et *petit deuil* sont des brèches qui offrent des éclats blancs sur un fond noir et que l'on exploite dans plusieurs localités des dép. de l'Ariège, de l'Aude et des Basses-Pyrénées. La *brèche de Marseille*, improprement appelée dans le commerce *brèche de Memphis*, est très recherchée à Paris : elle se compose de fragments blancs, gris et bruns, réunis par une pâte rougeâtre. Nous ne citerons point le marbre blanc et le cipolin des Hautes-Alpes et de l'Isère; les marbres coquilliers de la Charente-Inférieure, les marbres veinés de Maine-et-Loire, les noirs et les jaspés de la Mayenne, et les nombreux marbres de la Haute-Marne, du dép. du Nord et de la Manche; mais parmi ceux du Pas-de-Calais, nous mentionnerons particulièrement celui que l'on exploite près de Boulogne et qui, après avoir été appelé *marbre Napoléon*, fut dédié à la duchesse d'Angoulême sous

le nom de *Marie-Thérèse*. Il se fait remarquer par sa couleur café au lait veinée de blanc : on en voit plusieurs dessus de tables dans les deux Trianons, au palais de Meudon et dans d'autres résidences royales ; il forme le piédestal de la statue de Louis XIV à Caen. J. H-T.

MARBRES D'ARUNDEL ou D'OXFORD, ou CHRONIQUE DE PAROS, *voy.* ARUNDEL et INSCRIPTIONS.

MARC, poids dont on se servait chez nous, et dont on se sert encore dans divers pays, particulièrement pour l'or, l'argent et les matières précieuses. On croit que les mesures arabes furent introduites en France par Charlemagne, auquel Haroun-al-Rachid en avait peut-être envoyé des étalons. Des 12 onces qui composaient la livre arabe, Philippe I^er^ en aurait pris 8 pour former le poids de marc à l'usage des monnayeurs ; puis le roi Jean, doublant ce marc, en composa la livre de 16 onces que le système métrique a remplacée. En 1350, ce prince fit faire un marc égal à la 50^e^ partie d'un poids de 50 marcs, nommé *pile de Charlemagne*, qui existait encore à cette époque. On dit aussi qu'il fit renouveler cette pile. Cette copie a subsisté jusqu'à ce jour et elle a servi pour comparer les anciens poids avec les mesures nouvelles (*voy.* GRAMME). Le marc qui dérive de cette pile est de 244.753 grammes. La livre *poids de marc*, ainsi nommée parce qu'elle était le double du marc, fut divisée, comme nous l'avons vu T. XVI, p. 635, en 16 onces, etc.; mais le marc des monnaies avait reçu la même subdivision que la livre de Charlemagne, nommée *esterlin*, laquelle était de 12 onces et de 20 sous ; le sou avait 12 deniers, le denier 20 oboles, et l'obole 12 grains. Sous les successeurs de Charlemagne, il y eut différentes sortes de marcs, comme de livres. Au XI^e^ siècle, ceux de La Rochelle, de Tours et de Troyes étaient les principaux. Du marc de Troyes est venu la dénomination de *poids de Troy* encore usité en Angleterre et dans les Pays-Bas. En 1703, la valeur du marc d'or fut fixée, par arrêt du conseil d'état, à 474 liv. 10 sous 10 deniers, et celle du marc d'argent fin à 31 liv. 12 sous 3 deniers. On évalue aujourd'hui à 843 fr. le marc d'or pur et à 54 fr. le marc d'argent sans alliage. Comme tous les poids d'or, le marc se divisait en 24 carats (*voy.*) de fin ; mais dans la vente de ce métal on avait pris ce nouveau poids pour première subdivision du marc : chaque carat se partageait alors en 8 deniers, le denier en 24 grains, et le grain en 24 primes.

En Allemagne, le poids de marc est basé sur le marc (*Mark*) de Cologne, que l'association douanière prussienne, par convention du 25 août 1837, a adopté, et qu'on appelle *marc prussien*. Il pèse 233.856 grammes. Le marc anglais vaut deux tiers de la livre sterling.

La règle du *marc le franc* est une opération arithmétique par laquelle, au moyen d'une sorte de règle de société, on fixe ce que doit donner un franc, au prorata d'une somme qu'on veut partager entre plusieurs personnes, soit en augmentation soit en diminution.

On désignait aussi par le nom de *marc* un poids de cuivre composé de plusieurs poids emboîtés les uns dans les autres, et qui pesaient ensemble un marc ou 8 onces. Ces poids pouvaient se séparer et servir à évaluer de très petites fractions de marc ; ils avaient la forme de petits godets plus larges que hauts. On en comptait 8, y compris la boîte qui pesait 4 onces ; le suivant pesait 2 onces, l'autre moitié moins, et ainsi de suite jusqu'au 8^e^, qui était plein et avait le même poids que le 7^e^, c'est-à-dire un demi-gros.

On donne encore le nom de marc à des monnaies de Hambourg, de Lubeck, d'Altona et de Danemark, qui toutes se subdivisent en 16 schillings de 12 deniers (*pfennige*) chacun ; mais avec des différences de valeur. Le marc *courant* est la monnaie réelle de Hambourg. Le marc *banco* est une monnaie de compte dont la valeur intrinsèque est de 25 $\frac{1}{3}$ p. % supérieure au marc courant ; on l'estime à 1 fr. 88 c. de notre monnaie. Le marc *lubs* (ainsi nommé de Lubeck) est le marc courant émis au tarif convenu entre Lubeck, Hambourg et le Danemark, il vaut 1 fr. 53 ; on le nomme aussi *marc convention de Lubeck* ; enfin le marc danois de 1776, qu'on a aussi appelé marc *lubs*, est une monnaie de

compte et une monnaie réelle d'argent évaluée à 94 c. de France. L. L.

MARC (SAINT), un des quatre évangélistes, fils de Marie, et cousin de Barnabé, compagnon de S. Pierre et de S. Paul, était vraisemblablement de Jérusalem et sans doute la même personne que celle dont il est fait mention dans les Actes (XII, 12) sous le nom de *Jean-Marcus*. Converti au christianisme après la résurrection du Sauveur, il accompagna SS. Paul et Barnabé dans l'île de Chypre où il partagea leurs travaux. Mais, ayant donné des sujets de mécontentement à S. Paul qui ne voulut plus se l'adjoindre, il partit avec Barnabé pour Babylone. Plus tard, il parvint à dissiper les préventions de S. Paul, et alla le retrouver à Rome lors de sa première captivité dans cette ville. S. Paul réconcilié le recommanda aux fidèles de Colosses. Après la mort de cet apôtre, Marc revint en Asie vers S. Pierre (1. Pierre, V, 13). C'est là tout ce que l'Évangile nous apprend de lui.

Toute l'antiquité attribue à S. Marc l'évangile qui porte son nom. Selon toute probabilité, il n'a fait que compléter et éclaircir S. Matthieu. Divers traits qu'il rapporte et qui annoncent un témoin oculaire, mettent hors de doute qu'il écrivait sous la direction de S. Pierre. *Voy.* ÉVANGILE. EM. H-G.

MARC (SAINT), 33e souverain pontife, *voy.* PAPES.

MARC-ANTOINE (triumvir), *voy.* ANTOINE, FULVIE, CLÉOPATRE, etc.

MARC-ANTOINE (graveur), *voy.* RAIMONDI.

MARC-AURÈLE, illustre empereur romain, qui réalisa, autant qu'il était permis à l'humanité de le faire, le vœu exprimé par Platon, lorsqu'il disait que les peuples seraient heureux quand les rois seraient philosophes. Il est, en effet, célèbre à un double titre, d'une part, comme empereur, par son gouvernement, qui fut le plus sage, le plus modéré et le plus humain que comportait alors l'état du monde; de l'autre, comme moraliste, par son livre, qui est encore aujourd'hui un des monuments les plus admirables de la sagesse antique.

Marc-Aurèle naquit à Rome, l'an 121 de J.-C.; mais il était d'origine espagnole : son bisaïeul paternel, Annius Verus, qui fut sénateur et préteur, était né à Succubis, ville municipale d'Espagne. Il perdit son père, fort jeune, et fut élevé dans la maison de son grand-père, qui prit un soin extrême de son éducation, et lui donna d'abord un gouverneur d'une vertu consommée, puis les maîtres les plus habiles dans tous les genres d'études. Dès ses jeunes années, l'empereur Adrien (*voy.*) conçut un goût très vif pour son esprit, et le fit même chevalier dès l'âge de six ans, ce qui était sans exemple. Plus tard, lorsque Antonin-le-Pieux (*voy.*) fut adopté par Adrien, pour remplacer Commodus qui venait de mourir, comme Antonin n'avait pas d'enfants mâles, l'empereur voulut qu'il en adoptât deux : l'un était un enfant de sept ans, Verus, fils de ce même Commodus, l'autre était Marc-Aurèle, alors âgé de 17 ans. Les noms de ce dernier avaient été jusque-là MARCUS ANNIUS VERUS, et Adrien l'appelait quelquefois *Verissimus*, par allusion sans doute à son amour pour la vérité; lorsque l'adoption d'Antonin l'eut fait entrer dans la famille Aurélienne, il prit les noms de son père adoptif, et fut appelé depuis *Marc-Aurèle Antonin*.

La grande destinée et les honneurs souverains que lui annonçait sa position nouvelle, n'altérèrent en rien le goût prédominant qu'il avait déjà manifesté pour la philosophie. Dès l'âge de douze ans, non-seulement il portait le manteau des stoïciens, et pratiquait leurs austérités; mais il faisait une étude approfondie de leurs systèmes, sous la direction des philosophes les plus habiles de son temps; et dès lors il prit la résolution de faire de leur doctrine la règle constante de sa conduite.

Antonin ne tarda pas à remarquer la différence de caractère de ses deux fils adoptifs; et lorsque, après la mort d'Adrien, il eut pris les rênes de l'empire, il initia Marc-Aurèle au secret des affaires, et se reposa sur lui d'une partie des soins du gouvernement. En même temps, il rompit le mariage de Marc-Aurèle avec la fille de Commodus, union qu'Adrien avait désirée, et il lui fit épouser sa

propre fille Faustine. *Voy.* son article.

Marc-Aurèle montra toujours pour Antonin, pendant sa vie, un respect vraiment filial et la plus entière déférence, et depuis il rendit un culte pieux à sa mémoire. Après la mort d'Antonin, en 161, le sénat conféra d'abord à Marc-Aurèle seul les dignités et les prérogatives dont la réunion constituait le pouvoir impérial; mais le nouvel empereur pria le sénat de lui associer son frère. C'est alors que Commodus prit le nom de Verus, sous lequel il est connu comme collègue de Marc-Aurèle. L'année suivante, celui-ci lui fit épouser sa fille Lucilla. L'empire vit alors pour la première fois à sa tête deux empereurs en même temps; mais Verus, reconnaissant la supériorité de son frère, lui abandonna entièrement la conduite des affaires.

Jamais souverain ne remplit avec une conscience plus scrupuleuse tous les devoirs de la souveraineté. Pendant une vie de 60 années, et 20 ans d'administration, il s'attacha à mettre un parfait accord entre ses actes et ses principes. En veillant à l'observation des lois avec une juste sévérité, il se montra toujours clément pour les offenses commises envers lui-même. Il disait : « Par les châtiments nous devons chercher à faire éclore le bien qui souvent se trouve caché au fond du cœur des hommes. » Il travaillait à alléger les charges du peuple. Il paraît avoir voulu mettre des bornes aux profusions occasionnées par les spectacles publics, et les purger de ce qu'ils avaient de trop cruel. Il ne permit aux gladiateurs de combattre dans l'arène qu'avec des épées émoussées. Il institua ou rétablit les registres de l'état civil, pour recevoir les noms des enfants nouveau-nés. Dion Cassius dit de lui (LXXI, 34): « Il fut doué de toutes les vertus; mais il vécut surtout dans la pratique de la bienfaisance: aussi fit-il élever à cette vertu un temple au Capitole. »

Il eut malgré lui à soutenir des guerres périlleuses, quelques-unes en Orient, sur les frontières éloignées de l'empire, d'autres dans le voisinage de l'Italie : c'étaient les premiers mouvements des peuples barbares, qui devaient, deux siècles plus tard, inonder l'empire. Sa première guerre fut contre les Parthes : ils voulaient asservir le roi d'Arménie, vassal des Romains; la sûreté des provinces orientales imposait aux Romains l'obligation de s'opposer à cette entreprise; cette guerre se prolongea de l'an 161 à l'an 165, et fut terminée par un traité avantageux aux Romains. Les Marcomans (*voy.*) menaçaient l'Italie de leurs continuelles irruptions: Marc-Aurèle fut forcé d'envoyer contre eux des expéditions fréquemment renouvelées. Dans une de ces guerres qu'il dirigea en personne, une peste des plus meurtrières avait tellement ravagé son armée, qu'il dut enrôler les gladiateurs et les esclaves, chose sans exemple, depuis la seconde guerre punique. Mais dans cette extrémité, ce qui peint fidèlement l'esprit de la populace romaine, c'est le sentiment qu'excita cette mesure de salut public. « Eh quoi! s'écriait-on, l'empereur prétend-il donc faire de nous autant de philosophes, en nous privant de nos jeux et de nos spectacles? »

Son collègue Verus mourut l'an 169, au retour d'une de ces expéditions. Ce fut dans la dernière guerre de Marc-Aurèle contre les Quades, en 174, que les Romains, enveloppés de toutes parts, furent miraculeusement délivrés. *Voy.* Légion fulminante.

Aux demandes qui lui avaient été adressées de quelques provinces lointaines, pour persécuter les chrétiens, il avait répondu par une lettre admirable à l'assemblée générale d'Asie à Éphèse. Cette réponse, qui a été conservée par Eusèbe, repose sur les principes de la tolérance la plus éclairée.

Il n'eut, pendant son règne, qu'une seule révolte à réprimer. Avidius Cassius, gouverneur de Syrie, et un des meilleurs généraux de ce temps-là, répandit la nouvelle de la mort de Marc-Aurèle pour se faire proclamer empereur par ses légions. Mais au bout de trois mois, la nouvelle ayant été démentie, Cassius fut tué par quelques-uns de ses officiers. Cette révolte fut l'occasion d'un voyage de Marc-Aurèle dans les provinces d'Orient; mais en même temps, elle fit éclater toute la noblesse de ses senti-

ments. Dans un discours qu'il adressa à ses soldats, il témoignait la crainte que Cassius ne se donnât la mort, ou qu'un autre ne le fît périr. « Car, disait-il, par-là me serait ravi le prix du combat et de la victoire, le plus grand prix à mes yeux que personne ait jamais obtenu. Quel prix, direz-vous? celui de pardonner à un homme qui m'a offensé; celui de demeurer l'ami de l'ingrat qui a violé l'amitié; celui de garder ma foi au perfide qui n'a pas respecté la sienne. Et, ajoutait-il, le seul avantage à retirer du malheur présent, c'est de montrer à l'univers que même les guerres civiles peuvent se terminer d'une manière conforme aux lois de la vertu et de l'humanité. »

A son retour de ce voyage en Orient, il marcha de nouveau contre les Marcomans, l'an 178. Il allait ouvrir la troisième campagne, l'an 180, lorsqu'à *Vindobona* (Vienne, en Autriche), où il avait établi son quartier-général, il fut attaqué d'une maladie mortelle, qui l'enleva en 7 jours. Il était âgé de 59 ans; il avait régné 9 ans avec Verus, et 10 ans tout seul. Le regard qu'en mourant il jeta sur l'avenir ne dut pas être exempt d'inquiétude, soit qu'il pensât à la jeunesse de son fils (*voy.* COMMODE), qui, il est vrai, n'avait pas encore montré les penchants pervers auxquels il s'abandonna par la suite; soit qu'il envisageât ses conquêtes au nord de l'empire, encore mal affermies, et les dispositions turbulentes de ces peuplades à peu près indomptées. Du moins, il emportait avec lui la conscience d'avoir travaillé au bonheur des hommes, et il laissait dans ses écrits une image fidèle de sa noble nature.

Les Mémoires qu'il avait composés sur sa vie, pour l'instruction de son fils, sont le plus regrettable de ses ouvrages perdus. Mais nous avons ses réflexions *à lui-même sur lui-même*, un des meilleurs ouvrages de morale que les anciens nous aient transmis. Dans ses voyages et dans ses expéditions, au milieu des affaires les plus difficiles, il mettait tout son temps à profit, et les intervalles que lui laissait la chose publique, il les employait à se rendre compte de sa conduite, de ses pensées et de ses desseins; et c'est à ce soin laborieux que nous devons ses *entretiens avec lui-même*. La date des deux premiers livres nous apprend que l'un fut écrit à Carnunte, et l'autre dans son camp, au pays des Quades, pendant la guerre la plus terrible qu'il ait eu à soutenir.

Les confidences qu'un homme nous fait sur lui-même ne sont pas toujours des témoignages de son caractère auxquels on puisse ajouter une foi sans réserve. Il faut pour cela qu'on puisse voir dans ces aveux l'expression sincère de sa pensée intime et des sentiments de son âme. On sent, en lisant les *Réflexions** de Marc-Aurèle, qu'elles sortaient du fond de son cœur. Son style simple et sans fard porte même quelques traces de négligence, qui sont comme un signe de sa véracité. On a dit de lui qu'il avait adopté les principes de la secte stoïcienne: on pourrait ajouter que non-seulement il étudia cette doctrine, qu'il s'en pénétra profondément, et qu'il se l'assimila pour ainsi dire; la vérité est qu'il retrouva ses propres pensées coordonnées dans le système stoïcien, et qu'il y avait affinité complète entre sa nature morale et cette philosophie, en sorte que Marc-Aurèle eût été un véritable stoïcien, lors même que Zénon et le Portique n'auraient pas existé. A-D.

MARCEAU (FRANÇOIS-SÉVERIN DESGRAVIERS), général républicain, était né à Chartres, le 1er mars 1769. Son père, greffier au bailliage criminel de cette ville, voulut lui faire étudier les lois; mais ses goûts l'entraînaient vers la car-

(*) Les Réflexions morales de Marc-Aurèle, en grec, ont été imprimées pour la première fois par Xylander, avec trad. lat., Zurich, 1558, in-8°, sous ce titre : *M. Antonini imp. de se ipso*. On estime encore l'édit. de Casaubon, Londres, 1643; de Gataker, Cambridge, 1652, in-4°; de Morus, Leipz., 1775, in-8°; de Koraï, Paris, 1816, etc. Elles ont été trad. en franç. par Dacier, Paris, 1691, 2 vol. in-12 et souvent depuis. M. l'abbé Maï (*voy.*) a découvert une partie de la correspondance de cet empereur avec Fronton (*voy.*); on en doit une trad. franç., accompagnée du texte latin et de notes à M. Armand Cassan, Paris, 1830, 2e vol. in-8°. Enfin nous citerons *Marc-Aurèle, ou Histoire philosophique de l'empereur Marc-Antonin*, ouvrage où l'on présente dans leur entier et selon un ordre nouveau les Maximes de ce prince, etc., Paris, 1820, 4 vol. in-8°. S.

rière des armes, et à peine eut-il atteint sa 15^e^ année, qu'il entra dans le régiment de Savoie-Carignan. Comprenant bien alors l'insuffisance de ses premières études, il se mit au travail avec ardeur, apprit de lui-même les mathématiques, et sut lire avec fruit les ouvrages des grands capitaines qui ont écrit sur l'art militaire. Il était parvenu au grade de sergent, et se trouvait à Paris, *en congé*, lorsque éclata la révolution de 1789, à laquelle il prit une part active. Il se rendit ensuite dans sa ville natale, et fut nommé, par le suffrage de ses concitoyens, commandant du bataillon de volontaires organisé dans le département d'Eure-et-Loir. Envoyé pour combattre aux frontières du Nord, il assista à la défection du général La Fayette (*voy.*), qui passait sur le territoire ennemi, avec les principaux chefs de son corps d'armée, pour échapper à l'échafaud. Le mouvement menaçait de se communiquer aux masses, lorsque Marceau s'élança au-devant des soldats, en leur criant : « Français ! il est un devoir plus sacré que l'amour pour son général, c'est de ne pas laisser cette frontière découverte. » Tout le monde s'arrêta. Marceau fit ensuite partie de la garnison enfermée dans Verdun, pendant le siége de cette place par les Prussiens; ce fut même lui qui, en raison de sa jeunesse, fut obligé de porter au roi de Prusse la capitulation qu'il avait désavouée de tout son pouvoir. Peu de temps après, on l'envoya dans la Vendée avec le titre de capitaine de cuirassiers. Mais le conventionnel Bourbotte le fit arrêter comme suspect avec tout l'état-major, et traduire devant le tribunal révolutionnaire de Tours, qui l'acquitta. Peu de temps après, il trouva l'occasion de se venger noblement de Bourbotte. Dans un engagement aux portes de Saumur, il aperçut ce représentant aux prises avec un parti de soldats vendéens qui allaient le faire prisonnier ; Marceau s'élance, le délivre, et lui donne son cheval. Il eut aussi le bonheur d'échapper aux ennemis, et ce brillant fait d'armes, rehaussé d'une magnanimité digne des anciens, lui valut, à 22 ans, le grade de général de brigade. En 1793, toujours attaché à l'armée de la Vendée, il fut fait général de division, et concourut puissamment à la victoire d'Antrain, remportée par le général Rossignol, le 18 novembre. Quelques jours après, on lui confia, par intérim, le commandement en chef de cette armée, à la tête de laquelle il déploya de grands talents militaires, sous les murs du Mans, le 13 décembre de la même année. Ce fut dans cette bataille qu'il eut occasion de sauver la vie à une jeune fille, prise au milieu des Vendéens les armes à la main. L'ordre de la Convention était de ne faire quartier à personne dans cette horrible guerre. Marceau, dénoncé, fut conduit à Paris, et il allait porter la peine de sa généreuse conduite, lorsque Bourbotte, averti du danger que courait son noble défenseur, accourt au tribunal, se fait remettre les pièces, et les déchire. Marceau était sauvé. L'année suivante, on lui permit de reprendre son service, et il fut dirigé en qualité de général de division, d'abord sur l'armée des Ardennes, et ensuite sur celle de Sambre-et Meuse. A Fleurus, le 26 juin, Marceau, qui commandait l'aile droite, enfonça l'armée ennemie, et décida de la victoire. Le 25 octobre, il prit Coblentz, et contraignit les Autrichiens à repasser sur la rive droite du Rhin. Dans la campagne suivante, forcé, à son tour, de rétrograder sur la rive gauche, par suite des mouvements de l'ennemi, il fut chargé de l'arrière-garde, et fit une défense héroïque, pendant que l'armée passait sur le pont de bateaux jeté sur la Sieg. En 1796, Marceau fut placé sous les ordres de Moreau, à l'armée du Rhin. A la tête de 30,000 hommes, qui composaient l'aile droite, il sut contenir la menaçante position de Mayence. Mais l'armée de Sambre-et-Meuse se voyant forcée de céder du terrain, il se trouva à découvert, et pour suivre le mouvement, il opéra avec ordre sa retraite sur Limbourg. L'archiduc Charles avait décidément repris l'offensive, et l'armée française était dans une situation des plus critiques. Jourdan chargea Marceau d'attirer à lui tout l'effort de l'ennemi, tandis que l'armée passerait le défilé d'Altenkirchen, au-delà duquel était son salut. Marceau prit aussitôt le commandement de l'arrière-

garde, et les Autrichiens ne purent franchir l'entrée du défilé. Mais c'était là le dernier exploit du jeune héros. Amené par une reconnaissance au milieu des éclaireurs de l'armée ennemie, il y trouva la mort de la main d'un chasseur tyrolien, qui, placé derrière une haie, avait pu choisir son but à loisir. Il fut transporté mourant à Altenkirchen, où Jourdan se vit bientôt forcé, par les exigences de sa retraite, d'abandonner son malheureux compagnon d'armes à la générosité des officiers autrichiens. Cette noble recommandation ne fut pas perdue : les généraux ennemis assistèrent respectueusement aux derniers moments du jeune général, qui expira le 21 septembre ; et l'archiduc Charles ordonna que son corps, accompagné d'un détachement de cavalerie autrichienne, fût conduit à Neuwied, où les derniers honneurs lui furent rendus par ses ennemis et ses frères d'armes, réunis un instant pour accomplir un acte si honorable de regret et d'estime. D. A. D.

MARCEL (SAINT) ou MARCEAU, évêque de Paris, successeur de Prudence, mourut vers le milieu du v^e^ siècle. Il se distingua de bonne heure par ses vertus, la gravité de ses mœurs et ses progrès dans les saintes lettres. Enterré hors de la ville, dans un village qui forma plus tard un faubourg portant son nom, ses reliques furent transportées à la cathédrale, où elles se sont conservées. Z.

MARCEL I et II, *voy.* PAPES.

MARCEL (ÉTIENNE), prévôt des marchands de Paris, eut une part importante aux événements politiques qui marquèrent les premières années du règne du roi Jean et la régence de son fils, le dauphin Charles, pendant sa captivité. Chef du parti populaire dans l'assemblée des États-Généraux de 1355 et de 1357, Marcel contribua puissamment à l'adoption des réformes que les États étaient parvenus à arracher au régent. On sait que ce dernier, violant tous ses engagements, n'en persista pas moins à agir contre les vœux formels de la représentation nationale, et que bientôt quatre nouvelles ordonnances pour la falsification des monnaies vinrent mettre le comble à l'exaspération des esprits. Dans cet état de choses, Marcel comprit que pour sauver la liberté publique, il fallait avant tout dissiper le conseil secret du prince. Le 22 février 1358, il se présenta donc au palais et demanda au dauphin s'il voulait enfin mettre ordre à la défense du royaume et pourvoir à la sûreté du peuple, abandonné à tous les brigandages des soldats ? Sur sa réponse évasive, Marcel se retournant du côté des hommes qui l'avaient suivi : « Allons ! leur dit-il, faites en bref ce pour quoi vous êtes venus ici ; » et aussitôt ils se précipitèrent sur les maréchaux de Champagne et de Normandie qui se tenaient auprès du prince, et les massacrèrent sans pitié. Le dauphin effrayé se jeta à genoux et implora sa grâce ; mais Marcel le rassura en lui posant sur la tête son chaperon aux couleurs nationales, mi-partie de rouge et de bleu. Conduit à l'Hôtel-de-Ville, Charles de Valois déclara à haute voix au peuple assemblé sur la place de Grève que les deux maréchaux égorgés n'étaient que de mauvais traîtres et qu'il approuvait ce qui s'était fait. Cependant le bon accord entre les trois ordres des États ne tarda pas à s'altérer. La bourgeoisie ayant seule profité de l'autorité enlevée à la couronne, la noblesse et le clergé en conçurent de la jalousie, et, à la faveur de cette division, le parti de la cour réussit à regagner le terrain perdu. Dans l'assemblée des États tenue à Compiègne, les députés de la noblesse exprimèrent leur indignation de ce qu'un bourgeois avait osé faire massacrer, en présence du dauphin, deux de ses conseillers ; et ils demandèrent que le prévôt des marchands et ses complices fussent tués de la même manière. Le prévôt, averti par le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais (*voy.*), de l'orage qui se préparait contre lui, engagea l'Université à envoyer à Compiègne une députation pour implorer la clémence du régent ; mais ce prince resta inébranlable, et les hostilités commencèrent. Privé de cavalerie et n'ayant à opposer aux 7,000 lances du dauphin que des hommes mal armés et sans aucune expérience de la guerre, Marcel ne se fit pas illusion sur le résultat que devait avoir une lutte aussi inégale, et il réussit à déterminer les bourgeois de Paris à choisir le roi de Navarre pour capi-

taine général. Ce prince accepta l'offre de la municipalité; mais un rapprochement qui eut lieu secrètement entre lui et le dauphin lui fit retirer sa capitainerie. Charles-le-Mauvais sortit alors de la ville, et, le 19 juillet, il signa un traité avec le dauphin, par lequel ce dernier s'engageait à pardonner aux Parisiens, pourvu qu'on lui remit leur prévôt des marchands avec douze bourgeois à son choix pour *en faire à sa volonté*. Sa position devenant ainsi chaque jour plus critique, Marcel chercha à se rapprocher du roi de Navarre, et, à cet effet, il eut avec lui plusieurs entrevues secrètes dans lesquelles il lui promit de le faire nommer de nouveau capitaine général des Parisiens. Charles-le-Mauvais souscrivit à la fin à cette proposition, à condition que la porte Saint-Denis lui fût livrée immédiatement. Cependant Marcel, qui avait déjà éprouvé combien les échevins et les conseillers de la commune étaient irrités contre le roi de Navarre et les Anglais à sa solde, ne se flattait pas de les amener, par une délibération régulière, à confier les clefs de Paris à l'agent du roi de Navarre. Il essaya donc de changer, pendant la nuit du 31 juillet au 1er août, les gardes de la bastille Saint-Denis et d'y mettre des gens qui lui fussent dévoués; mais au moment où il s'y présentait, une troupe armée au milieu de laquelle se trouvait Jean Maillard, échevin de Paris, se précipita sur lui en criant : à la trahison! et le massacra avec six autres magistrats de la ville qui l'accompagnaient. « Trois bourgeois de Paris, raconte Mézerai, Jehan et Simon Maillard, frères, et Pepin des Essarts, chevalier,.... ayant adverti leurs amis de la conspiration du prévost, se tindrent en armes la nuict qu'il devoit exécuter ce dessein.... Jehan Maillard l'ayant rencontré, lui chercha querelle et chargea dessus tant qu'il luy fendit la teste d'un coup de hache; ensuite, il monta à cheval et déployant une bannière semée de fleurs de lys, s'escria tant qu'il put : *Montjoie Saint-Denis!* » Aussitôt les conjurés firent partir un courrier pour prévenir le dauphin qui se trouvait alors à Meaux; et trois jours après le meurtre de Marcel, Charles fit son entrée à Paris (3 août 1358), accompagné de Jean Maillard « qui, dit Froissart, estoit grandement en sa grace et en son amour. » Maillard et sa famille furent anoblis en 1372.

Le corps de Marcel, exposé nu dans la cour de l'église Sainte-Catherine, fut ensuite jeté à la Seine. Par ses améliorations dans la ville, par sa conduite indépendante et libérale, Étienne Marcel s'était acquis une immense popularité. « Ce n'étaient point des traîtres, dit M. de Sismondi (*Hist. des Franç.*, tom. X, p. 497), après avoir énuméré les réformes dont Étienne Marcel fut un des plus ardents promoteurs, que l'évêque de Laon (Robert-le-Cocq) et le prévôt des marchands, encore que tous les historiens de la monarchie se soient efforcés de les noircir comme tels; c'étaient au contraire des hommes animés du désir du bien et de l'amour du peuple, qui, voyant le désordre épouvantable où tombait l'état, les voleries universelles, l'incapacité et l'incurie des chefs, tentèrent de sauver la France en dépit des princes français. » Em. H-g.

MARCELLIN, *voy.* Ammien.

MARCŒLLIN, *voy.* Papes.

MARCELLO (Benedetto), compositeur célèbre, naquit à Venise, le 24 juillet 1686, d'une ancienne et noble famille. Il eut pour maîtres dans l'art de la musique son frère aîné Alexandre, Gasparini et Lolli. Pendant 14 ans, il fit partie du conseil des Quarante; nommé ensuite provéditeur à Pola et camerlingue à Brescia, il mourut en cette ville, le 17 juillet 1739. Marcello était un écrivain éloquent, un poëte distingué et un compositeur du premier ordre. Son épitaphe l'appelait poëte philologue et prince de la musique. Ses motets, ses cantates et ses psaumes, dont une nouvelle édition vient de paraître à Paris, ainsi que ses autres ouvrages, lui ont valu une grande célébrité, par leur caractère à la fois simple et grandiose. Z.

MARCELLUS (Marcus Claudius), d'une des plus illustres familles de Rome (*gens Claudia*), et l'un des héros de Plutarque, qui le met en parallèle avec Pélopidas, naquit vers l'an 270 av. J.-C. L'éducation qu'il reçut l'initia à la littérature et aux arts de la Grèce et tempéra, par les plus douces vertus de la vie

civile, la rudesse de l'homme de guerre. Le courage, les talents militaires dont il donna des preuves de bonne heure, déterminèrent la république à lui confier la direction et le commandement d'une expédition contre les Gaulois, encore maîtres du nord de l'Italie. Élu consul à cet effet, il marcha contre eux avec résolution, tua de sa propre main leur roi Viridomare et remporta des dépouilles opimes (*voy.*). Romulus, le dictateur Cossus et lui, furent les seuls qui eurent cette gloire. Le succès de cette campagne eut pour résultat de mettre l'Italie à l'abri des invasions de la Gaule et d'établir à Plaisance et à Crémone des colonies romaines, comme postes avancés. Le triomphe fut décerné à Marcellus. Au commencement de la seconde guerre punique (218 av. J.-C.), il avait été envoyé en Sicile comme préteur; mais aussitôt après la bataille de Cannes (*voy.*), il fut rappelé. Rome touchait à sa perte, lorsqu'elle lui confia les débris de ses légions et la fortune de la république. Sa confiance ne fut pas trompée : il fut le premier qui obtint quelque avantage sur Annibal (*voy.*) et montra à ses concitoyens qu'il n'était pas invincible. Fabius (*voy.*) fut sans doute le bouclier de Rome, mais Marcellus en fut l'épée. Lorsque les Carthaginois eurent été éloignés de Rome et réduits à la défensive, les affaires de la Sicile, où la politique et les armes de Carthage avaient prévalu, fixèrent l'attention de la république, qui en arrêta la conquête définitive. C'est Marcellus, consul pour la troisième fois, qui fut chargé de cette importante mission. Pour soumettre plus facilement le pays, il résolut de s'emparer d'abord de Syracuse, qu'il attaqua par terre et par mer. Mais la ville était défendue par Archimède (*voy.*), qui déjoua tous ses efforts, détruisit ses machines de guerre et le força de convertir le siége en blocus. Il fallut trois années et toute la persévérance des Romains et de leur chef pour triompher de l'opiniâtre courage des Syracusains et du génie d'Archimède : encore, ce fut par surprise, en profitant d'une nuit pendant laquelle les habitants célébraient la fête de Diane, que les remparts furent escaladés et la ville prise d'assaut. Malgré les ordres du vainqueur, Archimède fut tué par des soldats qui ne le reconnurent pas. Marcellus pleura sa mort et lui fit de magnifiques funérailles; il pleura aussi sur les malheurs de Syracuse, consola les vaincus et régla les affaires de la Sicile avec un désintéressement dont les Siciliotes perpétuèrent le souvenir, en établissant des fêtes appelées *Marcellea*. Syracuse, cependant, fut dépouillée de ses statues, de ses tableaux, qui servirent à décorer les places et les monuments de Rome. Ainsi le goût des beaux-arts et l'élégance des Grecs s'introduisirent dans Rome et altérèrent l'austérité des mœurs. Nommé consul pour la quatrième fois, Marcellus fut de nouveau chargé de continuer la guerre contre Annibal. Il la poussa avec la plus énergique vigueur. Plusieurs villes considérables des Samnites, qui s'étaient révoltées, furent reprises, et 3,000 soldats d'Annibal, préposés à leur garde, faits prisonniers. Quelque temps après, Marcellus éprouva un échec; mais le lendemain même, il eut sa revanche, et força Annibal de battre en retraite. Cette dernière victoire ne l'empêcha pas d'être accusé d'avoir compromis par un revers le sort de l'Italie; mais ses concitoyens lui prouvèrent leur estime et leur confiance en l'élevant pour la cinquième fois au consulat. Il reprit aussitôt la route du théâtre de la guerre. Là, s'étant imprudemment éloigné de son camp pour une reconnaissance, il fut tué dans une embuscade (208 ans av. J.-C.), à l'âge de 60 ans. Annibal lui rendit les derniers devoirs, recueillit ses cendres et les envoya à son fils dans une urne d'argent.

La famille de ce grand citoyen s'est perpétuée avec éclat jusqu'à MARCELLUS, fils de Caïus Marcellus et d'Octavie, sœur d'Auguste, qui avait épousé Julie (*voy.*), fille de l'empereur, et qui mourut fort jeune après son édilité (l'an de R. 730). C'était un jeune prince de la plus heureuse espérance, et qui laissa de vifs regrets dans Rome. Pour honorer sa mémoire, Octavie, sa mère, lui consacra une bibliothèque et Auguste un théâtre, le théâtre de Marcellus; mais c'est Virgile qui l'a surtout immortalisé par le magnifique et touchant épisode de la fin du VI^e^ li-

vre de l'*Énéide* et par ces vers qu'Octavie, qui s'évanouit en les entendant, récompensa avec tant de magnificence, *Tu Marcellus eris*, etc. F. D.

MARCHAND, MARCHANDISES, *voy.* NÉGOCIANT, MARCHÉS, COMMERCE, etc.

MARCHE et CONTRE-MARCHE. En termes de guerre, la marche est le mouvement qu'exécute un corps de troupes pour se porter d'un lieu dans un autre lieu. Ce mouvement se fait pour plusieurs motifs, dont les principaux sont : pour combattre; pour changer de quartier, lorsque celui que l'on occupe n'offre plus de ressources, ou pour priver l'ennemi de celles qu'il pourrait en retirer ; pour l'attirer dans un pays nouveau, ou pour empêcher qu'il n'y entre ; pour passer des défilés ou une rivière ; pour empêcher que l'ennemi ne les passe ; pour investir une place, ou pour empêcher l'ennemi d'en investir une, etc. Il est une précaution qui est comme la base du succès d'une marche, c'est celle d'emporter le moins de bagages (*voy.* ce mot et ÉQUIPAGES) possible. Une autre précautiou non moins indispensable est de faire éclairer la marche d'une armée par un détachement de cavalerie, qui doit lui-même envoyer quelques éclaireurs (*voy.*) sur ses ailes. Les marches les plus célèbres des temps modernes, et sur lesquelles on peut utilement consulter l'histoire, sont celles que fit Turenne, en 1674, pour couvrir sa conquête de la Franche-Comté, et Condé pour secourir Oudenarde, assiégée par le prince d'Orange, qui contraria celle de son adversaire par une habile contre-marche. De nos jours, on trouve au commencement et à la fin de la carrière militaire de Napoléon des exemples nombreux de belles marches, dans sa première campagne d'Italie, lorsqu'il se porta au-devant des Autrichiens qui voulaient secourir Mantoue, et dans la campagne de France, lorsque, suivi de sa garde, il se portait alternativement au-devant de chacune des armées alliées, et signalait chaque marche par une victoire.

La *contre-marche* est le mouvement d'une troupe qui, au lieu d'achever l'exécution d'une marche qu'elle avait commencée, tourne successivement en tout ou en partie, et prend pour continuer sa route une position contraire à celle qu'elle avait d'abord. D. A. D.

MARCHE. Ce nom que l'on donnait autrefois à certaines provinces limitrophes, paraît dériver du mot tudesque *mark*, borne, limite, traduit dans la basse latinité par *marca*, *marcha*, d'où venait le vieux mot français *marchir*, confiner, être sur les frontières d'un pays (*voy.* MARGRAVE, MARQUIS). Les principaux états désignés sous le nom de Marche étaient, en France : le comté de la Marche ou Marche limousine (*voy.* plus bas), la haute et la basse Marche dans le Rouergue; en Italie : la Marche trévisane, la Marche d'Ancône, la Marche de Fermo; dans l'Empire germanique : la Marche austrienne, formée par Charlemagne des provinces conquises sur les Avares en Hongrie : une partie considérable de cette ancienne division s'appelle encore aujourd'hui *Steyermark*, c'est-à-dire Marche de Styrie; les Marches de Schleswig, de la Saxe septentrionale et de Missnie, établies toutes trois par Henri-l'Oiseleur; le comté de la Marche en Westphalie (*voy.* plus loin) ; la Marche de Brandebourg ou Marche électorale qui, vers le milieu du XII^e^ siècle, remplaça la Marche de la Saxe septentrionale (*voy.* BRANDEBOURG et PRUSSE).

La MARCHE, ancienne province de France, d'une superficie d'environ 220 lieues carrées, fait actuellement partie des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne (*voy.* ces noms). Bornée au nord par le Berri, à l'est par l'Auvergne, à l'ouest par le Poitou et l'Angoumois, au sud par le Limousin, elle était divisée en Haute et en Basse Marche : la première avait pour capitale Guéret, et la seconde Bellac. Cette province était aussi appelée *Marche limousine*, parce qu'avant le milieu du X^e^, elle était comprise dans le Limousin. Après avoir été gouvernée par ses comtes particuliers, elle fut confisquée par Philippe-le-Bel, et donnée en apanage par Philippe-le-Long, après son avénement au trône, à son frère Charles; mais celui-ci étant devenu roi à son tour (1322) l'échangea contre le comté de Clermont, en Beauvoisis, qui appartenait à Louis de Bourbon, petit-fils de saint Louis. Le comté

de la Marche passa ensuite (1435) par mariage dans la maison d'Armagnac. Après l'exécution de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours (*voy.*), la maison de Bourbon-Montpensier en hérita; mais en 1531 François I^er^ le réunit à la couronne et il n'en a plus été séparé depuis. Em. H-G.

Un comté allemand porte aussi le nom de Marche (*Mark*). Sa superficie est de 31 milles carr. géogr. avec environ 136,000 hab. qui professent pour la plupart la religion protestante. Il faisait autrefois partie du cercle de Westphalie, et était borné au nord par la principauté de Münster, à l'est par le duché de Westphalie, au sud et à l'ouest par le duché de Berg; aujourd'hui il est compris dans la régence prussienne d'Arnsberg. La Roër le divise en deux parties inégales. La partie septentrionale, qui est la plus considérable, est extrêmement fertile; la méridionale est riche en mines de fer et d'excellent charbon de terre. Le chef-lieu en est *Hamm*, siége d'un tribunal supérieur, avec un gymnase et une population de 5,300 habitants. Dans le voisinage, on montre, au village de Mark, l'ancien château des comtes de ce nom et le couvent de Kentrop, où se trouve, depuis 1820, une institution de sourds-muets. Le comté de la Marche échut au Brandebourg à l'extinction de la maison de Juliers (*voy.*). La paix de Tilsitt, en 1807, le réunit au grand-duché de Berg et il fit partie du département de la Roër; mais il fut de nouveau réuni à la Prusse en 1814. *C. L.*

MARCHÉS (du latin *mercatus*, *mercatura*). Les marchés sont les lieux publics où l'on transporte et vend des marchandises. Partout où les sociétés s'établissent et se développent les populations augmentent, et avec elles le besoin non-seulement des subsistances, mais d'une foule de choses nécessaires à l'état de civilisation de ces populations. Les populations se fixant, il se forme des foyers de consommation où la production est mise en vente. Un homme qui a fabriqué ou qui possède quelque chose d'utile, peut sentir le besoin d'avoir une autre chose utile que possède un autre homme; mais cet homme et son produit ne sont pas toujours faciles à trouver, il peut être très éloigné, et celui qui a besoin peut ignorer qu'un autre a ce qu'il désire. De là la nécessité d'un lieu déterminé comme rendez-vous de chaque production pour étaler aux yeux des consommateurs sa marchandise. Telle a été l'origine des marchés. Leur importance est en raison du développement matériel de la civilisation. *Voy.* Commerce, Foires, etc.

Au moyen-âge, où il n'y avait pas de sécurité pour les marchands, où le bourgeois industrieux était l'objet de mille avanies, de mille extorsions, le commerce et l'industrie se prêtaient un mutuel appui, soit pour résister aux iniques prétentions du seigneur, soit pour se transporter là où il y avait le plus de sûreté et le moins de droits à payer; mais aujourd'hui que la police exerce partout une surveillance attentive, que chacun, égal devant la loi, est protégé et dans sa personne et dans ses biens, que la forme du gouvernement n'accorde à personne le droit d'imposer quelqu'un malgré lui, le commerce et l'industrie n'ont plus besoin des foires, mais seulement de certains marchés, connus sous le nom d'entrepôts de commerce. Dans tous les pays, à quelque degré de civilisation qu'ils soient parvenus, il est commode pour tout commerçant de trouver rassemblés, et en très grande abondance, certains produits spéciaux. Les progrès de la navigation et les besoins de la civilisation se sont associés pour établir des entrepôts de commerce partout où se sont rencontrés des ports commodes, des grands capitaux et une grande industrie. Ces grands marchés, comme nos petits marchés (*voy.* Halles), ont l'avantage de déterminer la valeur des marchandises, c'est-à-dire, en langage usuel, *d'en fixer le cours*. Par ce moyen il est difficile de tromper les acheteurs sur la véritable valeur des objets de commerce.

Ces marchés d'entrepôt, qui sont le plus souvent des marchés extérieurs, réagissent d'une manière plus ou moins favorable sur les marchés intérieurs. Les marchés extérieurs étendent et développent la production en offrant des produits de tous genres, et, par ce moyen, ils servent les besoins et les intérêts des consommateurs; mais le régime prohibitif affaiblit ces avan-

tages immenses, qui ne peuvent exister qu'avec l'appui d'une sage liberté, élément vital de tout commerce. *Voy.* Consommation, Circulation, Douanes, Balance du commerce, Économie politique, etc. J. D. C-ze.

MARCHESI ou Marchesini (Luigi), un des plus célèbres chanteurs castrats (*voy.*), naquit à Milan, en 1755. Fils d'un joueur de cor de la chapelle de Modène, il s'adonna d'abord à l'étude de cet instrument; mais plein d'amour pour son art et jaloux de la célébrité dont jouissaient les sopranistes (*musici*), il quitta secrètement son père, et se fit opérer à Bergame déjà dans la force de l'âge. Après différents voyages, on l'accueillit dans son pays avec enthousiasme. L'académie de Milan fit frapper une médaille en son honneur et tous les chanteurs le prirent pour modèle. Il se fit entendre sur les théâtres des principales villes d'Italie, puis à Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg et enfin à Londres.

Il est mort à Milan, le 15 décembre 1829. Sa voix était extrêmement pure et claire, et son jeu excellent. Z.

MARCHFELD, riche plaine de 5 milles de long sur 3 de large dans le cercle de Mannhartsberg en Autriche, célèbre par plusieurs batailles qui s'y sont livrées. En 1260, Ottokar de Bohème y défit Béla IV de Hongrie, victoire qui fut suivie de la conquête de la Styrie. Le 26 août 1278, le même Ottokar y combattit, mais avec moins de succès, Rodolphe de Habsbourg qui fonda dans cette journée la puissance de sa maison. Le 21 et le 22 mai 1809, l'archiduc Charles (*voy.*) sauva momentanément près d'Aspern (*voy.* Essling) la monarchie autrichienne; et, moins heureux le 5 et le 6 juillet de la même année, il soutint au moins à Wagram (*voy.*) la gloire des armes de l'Autriche. *C. L.*

MARCIANUS CAPELLA, *voy.* Capella.

MARCION, Marcionites, *voy.* Église, Évangile et Gnosticisme.

MARCOMANS (en langue tudesque *Mark-Mannen*, hommes de la frontière), peuple germain, formé de tribus appartenant à la grande nation des Suèves (*voy.*), et que, depuis César, on trouve établi le long de la chaîne des Alpes, principalement du côté de l'Helvétie. Le fameux Arioviste (*voy.*) était un prince issu des Marcomans. Sous le règne d'Auguste, ils se rapprochèrent encore davantage des limites de l'empire romain, et Maroboduus ou Marbod, un de leurs rois, réussit, par la force et par l'adresse, à ranger sous ses ordres une puissante confédération de peuples suèves habitant depuis le Danube jusqu'aux bords de l'Elbe. Ce prince, qui fixa dans la Bohème, d'où les Boïens (*voy.*) avaient été expulsés, le centre de sa nouvelle puissance, et disposait d'une force de 70,000 hommes à pied et 4,000 cavaliers, ne tarda pas à se rendre redoutable aux Romains. Ils lui déclarèrent la guerre; mais appelé soudain en Pannonie par la grande révolte qui venait d'y éclater, Tibère (*voy.*) se hâta de conclure la paix avec son ennemi, l'an 7 de notre ère.

Dans la lutte des Germains du Nord, réunis sous Hermann (*voy.*) contre le joug de la domination romaine, Marbod conserva la neutralité. Il envoya même à Rome la tête de Varus (*voy.*) que le héros de l'indépendance germanique lui avait adressée pour le décider à faire cause commune avec lui. Mais bientôt (l'an 19) il se vit cruellement puni par le même Hermann qui le défit et le chassa de ses états. Son empire fut détruit et le Goth Catualda (*voy.* Goths) qui, après lui, s'était mis à la tête des Marcomans, ne tarda pas à éprouver contre les Hermondoures (*voy.* Hermions), le même sort que son prédécesseur. L'un et l'autre furent obligés de chercher un asile chez les Romains qui les reléguèrent, celui-ci à Ferrare, celui-là à Fréjus en Provence.

Soumis pendant quelque temps à la domination romaine, les Marcomans recommencèrent bientôt à harceler l'empire. Victorieux de Domitien, ils furent néanmoins contenus par Trajan et Adrien. Mais en 166 ils réunirent autour d'eux une ligue formidable, et donnèrent par leur irruption en Pannonie le signal de la grande guerre dite *des Marcomans*. Au nombre de leurs alliés on distinguait alors les Hermondoures, les Quades, les

Lombards et beaucoup de tribus suèves, et l'on vit aussi paraître les Vandales, les Goths, les Bastarnes, les Peucins, les Alains et même des peuples sarmates, tels que les Iazygues et les Roxolans. Après une lutte opiniâtre, le génie militaire de Marc-Aurèle (*voy.*) en aurait alors triomphé, si la mort n'était venue le surprendre, l'an 180. Son fils Commode (*voy.*) crut devoir acheter la paix. Cependant les Marcomans figurèrent de nouveau parmi les flots de Barbares, qui, sous le règne d'Aurélien, en 270, portèrent la terreur dans l'Italie. Dès lors ils se perdirent dans la foule de peuples qui fondirent sur l'empire romain. Après la dissolution de l'empire d'Attila, on voit s'agiter dans les pays où les Marcomans avaient autrefois leur siége d'autres tribus germaniques, telles que les Rugiens, les Hérules, les Scyrres, etc. X.

MARCOTTE, branche que l'on couche en terre à une certaine profondeur, sans la détacher de la plante, afin qu'elle y prenne racine, et qu'on *sèvre* ensuite, c'est-à-dire qu'on détache lorsque ses racines lui permettent de vivre seule et de former un sujet indépendant. La différence qui existe entre la marcotte et la bouture (*voy.*), c'est que cette dernière est séparée du tronc quand on la met en terre. Toute la théorie du *marcottage* consiste à déterminer l'enracinement au moyen de l'humidité, de la chaleur, d'une terre préparée, d'incisions et de ligatures. Cette opération est une des plus importantes de l'horticulture; les œillets surtout se multiplient ainsi. On s'en sert encore pour remplacer des ceps de vigne dans une pièce, ou même renouveler en entier des souches trop vieilles et dépérissantes: on la désigne alors sous le nom de provignement, *provins*. On en fait aussi usage pour regarnir, dans les bois taillis, les clairières qui ne sont pas trop étendues. Z.

MARC-POL. Il est un voyageur qui a pu dire de lui-même: « Depuis que no-« tre sire Dieu forma de ses mains Adam « notre premier père, jusqu'à présent, il « ne fut chrétien, ni païen, ni Tartare, « ni Indien, ni homme d'aucune race, « qui sût et cherchât des diverses parties « du monde et de leurs merveilles, comme « messire Marc s'enquit et sut. » Et ce n'était point forfanterie: nul voyageur au monde ne nous a laissé une relation si pleine de merveilles et en même temps d'exactitude; nul voyageur n'a joui d'une célébrité aussi grande, aussi populaire, aussi méritée que Marc-Pol.

La famille des Poli était, au commencement du XIII^e^ siècle, une des plus puissantes de Venise. Andrea Polo di Santo-Felice, qui en était le chef, eut trois fils, Marco, Maffeo et Nicolo. Les deux cadets, résolus de chercher fortune dans le commerce du Levant, partirent pour Constantinople avec des marchandises dont ils tirèrent un parti avantageux; puis ils se rendirent, en 1259, par la mer Noire, dans le Kiptchak (*voy.*), à la cour de Barkah-Khân, où ils doublèrent leurs profits; mais la guerre ayant éclaté entre Barkah et Holagou-Khân, le mouvement des armées ferma aux deux voyageurs les voies du retour direct, ce qui les détermina à faire un grand circuit vers l'est par Bokhara. Arrivés là, ils furent retenus trois ans sans pouvoir avancer ni reculer, jusqu'à ce que des envoyés de Holagou vers le kâân Koubilaï, ayant proposé aux deux frères de les emmener, ils se rendirent à l'*ordou* impérial (*voy.* HORDE) en chevauchant au nord-est l'espace d'une année. Trois puissances se partageaient alors le monde, savoir: les Tatars, les Sarrazins et les Latins. Les Sarrazins étaient, pour les deux autres, un ennemi commun, contre lequel il y avait tout avantage à se liguer. Koubilaï l'avait senti, et il voulut profiter du retour des deux Poli dans leur patrie, pour envoyer avec eux un ambassadeur au chef de la chrétienté. L'ambassadeur tomba malade en route, et les deux frères, continuant leur marche, arrivèrent au bout de trois ans, en avril 1269, à Saint-Jean-d'Acre, où ils apprirent la mort du pape Clément IV; et ils allèrent attendre à Venise l'élection d'un nouveau pontife. On sait que le Saint-Siége demeura vacant près de trois années.

Nicolo, à son départ de Venise, y avait laissé sa femme enceinte. Il la trouva morte, et l'enfant dont elle était accouchée, appelé Marco comme son oncle, avait atteint douze ans; c'est lui qui fut

le célèbre voyageur *Marco Polo*, ou, comme on dit vulgairement en français, Marc-Pol.

Après deux ans d'attente, voyant que le Sacré-Collége ne donnait point encore de successeur à Clément IV, Maffeo et Nicolo n'osant retarder davantage leur retour auprès du grand-kâân, partirent de Venise emmenant avec eux le jeune Marc. Ils étaient déjà arrivés à El-Ayâs, dans la petite Arménie, quand ils apprirent l'élection du pape Grégoire X, alors légat de Palestine; ils retournèrent auprès de lui et reprirent ensuite leur chemin, accompagnés de deux missionnaires dominicains (Nicolas de Vicence et Guillaume de Tripoli), porteurs de la réponse pontificale aux lettres de Koubilaï. Mais effrayés des dévastations du sulthan d'Égypte Bibars, dont les troupes couraient alors la petite Arménie, les bons religieux n'osèrent s'avancer au-delà d'El-Ayâs, et remirent leurs dépêches aux Poli, qui continuèrent seuls leur route, chevauchant toute la belle saison, s'arrêtant l'hiver à cause des pluies et du débordement des fleuves, en sorte qu'ils mirent trois années et demie à atteindre la résidence du kâân (1275). Ce ne peut être ici le lieu de déterminer par quelle route ils y arrivèrent : il suffit de reconnaître en gros qu'ils traversèrent la grande Arménie, la Perse, Balkh, Badakhchan, les montagnes de Belur, la petite Boukharie, le désert de Lob et le Tangkout. Koubilaï, averti de leur retour, avait envoyé au-devant d'eux jusqu'à une distance de 40 journées; il leur fit le plus gracieux accueil, les garda à sa cour et les traita avec plus de distinction que ses propres sujets. Le jeune Marc, « qui estoit jeune bachaler, » se façonna si bien au costume, aux mœurs, aux divers langages du pays, qu'il gagna entièrement les bonnes grâces du kâân et reçut bientôt de lui une mission pour un pays situé à six mois de distance. Sans discuter ici l'époque et la destination de cette ambassade, nous croyons pouvoir lui assigner une date voisine de l'année 1280 et conduire notre jeune Vénitien à travers toute la Chine, vers le sud-ouest, par Tai-yuan-fou, Sin-gan-fou, Tchhing-tou-fou, le Yun-nan et Ava, jusqu'au Bengale. « Li jeune bachaler feit sa ambassée bien et sagement »; et comme il savait que le kâân attachait un grand prix aux informations qu'on pouvait recueillir sur les pays et les peuples éloignés, il y mit toute son attention et rapporta une telle provision de renseignements, que le kâân et tous ceux qui l'ouïrent en furent émerveillés, lui reconnurent la plus haute capacité, et, tout jeune qu'il était, on ne l'appela plus dès ce moment que *messire* Marc-Pol. Il fut désormais chargé de toutes les missions importantes et lointaines, et s'en acquitta toujours à la grande satisfaction du kâân, qui le combla de faveurs au point d'exciter l'envie des autres courtisans; il eut même pour trois ans le gouvernement d'une des provinces réservées aux douze membres du conseil impérial des lettrés. Après 17 ans ainsi passés au service de Koubilaï, les Poli eurent le désir de retourner dans leur patrie; mais le kâân se refusait à y consentir. Sur ces entrefaites, arrivèrent à sa cour trois ambassadeurs d'Arghoun-Khân, qui venaient au nom de leur maître lui demander pour épouse une princesse de son sang. Koubilaï lui destina la belle Koukâtchyn, sa petite-fille, âgée de 17 ans; et comme messire Marc revenait alors de l'Inde par mer, les trois envoyés, qui avaient fait la connaissance de la famille des Poli, demandèrent au kâân la faveur de s'en retourner par mer, sous la conduite des trois Vénitiens, ce à quoi Koubilaï n'accéda qu'avec beaucoup de peine.

Enfin, les choses étant ainsi réglées, le kâân fit préparer une flotte de 14 grands vaisseaux à quatre mâts, approvisionnés pour deux ans; il combla les Poli de présents et leur remit des lettres pour le pape et les autres princes de la chrétienté. La navigation fut de 3 mois jusqu'à Sumatra, de 18 mois jusqu'à Hormuz. Là, ils apprirent la mort d'Arghoun et l'avénement de Ghazan-Khân sous la tutelle de son oncle Kaykhatou. Ils remirent en ses mains la princesse Koukâtchyn, que Ghazan prit lui-même pour épouse; et continuant leur route par Trébizonde, Constantinople et Négrepont, ils arrivèrent enfin à Venise sur la fin de 1295, après une absence de 26 ans,

Leur naissance et leurs richesses leur donnèrent de l'importance dans la république, et Maffeo, alors chef de la famille, fut pourvu d'un haut emploi dans la magistrature. On accourait à leur palais pour leur entendre raconter les merveilles qu'ils avaient vues, et Marc, qui en était le narrateur habituel, répondant toujours par des *millions* aux questions qui lui étaient faites sur la richesse et la population du grand empire de Khathay, on en vint à le surnommer lui-même *messer Marco Millioni* ou *Milione*.

Peu de temps après le retour des Poli, une flotte génoise, commandée par Lamba Doria, ayant paru dans l'Adriatique, Venise envoya contre elle ses galères, sous les ordres de Dandolo. Marc-Pol reçut le commandement de l'un de ces bâtiments; mais la flotte vénitienne fut battue, et Marc-Pol, qui s'était signalé aux premiers rangs, fut blessé, fait prisonnier et emmené à Gênes, où il fut retenu 4 ans. C'est pendant qu'il était en cette prison, en 1298, qu'il se détermina à écrire la relation de ses voyages et qu'il la dicta à l'un de ses compagnons de captivité, Rusticien de Pise. On a longtemps agité la question de savoir en quelle langue avait été faite la rédaction originale; car il existe des versions diverses, vénitiennes, toscanes, latines, françaises, toutes d'ancienne date; et d'excellents arguments sont allégués tour à tour pour la priorité de chacune d'elles. Cependant, en ces derniers temps, l'un des plus studieux commentateurs de Marc-Pol, le comte Baldelli Boni, a remarqué dans les rédactions italiennes qui semblaient réunir le plus de suffrages, des bévues de traduction évidemment provenues de l'imparfaite intelligence d'un original français. M. Paulin-Paris a montré de son côté que Rusticien de Pise, connu par bien d'autres ouvrages, a toujours écrit en français; et nous-même enfin, après avoir établi que le manuscrit le plus ancien et le plus complet que l'on connaisse de cette relation, est un manuscrit français écrit à Venise en 1307, sous les yeux de Marc-Pol, nous avons tranché définitivement toute difficulté à cet égard, en produisant le témoignage explicite de l'abbé de Saint-Bertin, Jean Lelong d'Ypres, diligent collecteur des relations publiées par les voyageurs célèbres de son temps, et qui, en parlant de Marc-Pol, nous dit : *Multa mirabilia vidit, de quibus postea librum in vulgari gallico composuit, quem librum mirabilium cum pluribus similibus penes nos habemus.*

Le texte français, publié en 1824 par la Société de Géographie de Paris, d'après le manuscrit de 1307 mentionné plus haut, présente donc la relation originale, et il y a désormais beaucoup moins d'intérêt à rechercher les versions plus ou moins fidèles qui en ont été faites : aussi nous dispenserons-nous d'énumérer ici les divers manuscrits qu'on en possède, bien que quelques-uns, par leur correction et leur antiquité, méritent d'être distingués. Nous en dirons autant des éditions, entre lesquelles, cependant, on ne peut se dispenser de mettre hors de ligne celle de Ramusio (Venise, 1553, in-fol.), préparée et arrangée par lui avec beaucoup de soin, sur de nombreux manuscrits. Il y a joint d'ailleurs des éclaircissements qui ont leur prix. André Müller a donné pareillement, avec son édition latine (Berlin, 1671, in-4°) des éclaircissements dignes d'être consultés. Le meilleur commentaire qui ait encore paru sur le livre de Marc-Pol, est celui de William Marsden (Londres, 1818, grand in-4°). Cependant il convient aussi de tenir compte de celui du cardinal Zurla (Venise, 1818, in-fol.), et de celui du comte Baldelli (Florence, 1827, 4 vol. in-4°). Klaproth en préparait un, qui eût sans doute fait oublier tous les autres, et que la Société de Géographie de Paris avait résolu d'imprimer à ses frais. Déjà quelques mémoires sur divers points spéciaux avaient été insérés dans plusieurs recueils; il avait en outre recueilli des notes nombreuses, actuellement conservées à la Bibliothèque royale. Malheureusement, la mort est venue le surprendre avant qu'il eût mis par écrit les solutions ingénieuses qu'il avait trouvées aux difficultés les plus graves de son sujet, et les matériaux les plus curieux du commentaire projeté ont ainsi péri avec lui.

La paix, signée, le 24 mai 1299, entre

Gènes et Venise, rendit la liberté au célèbre voyageur, et il se maria. Il fit, dit-on, son testament en 1323, et l'on suppose qu'il mourut peu de temps après. Quel était alors son âge? c'est une question fort controversée, la date de sa naissance étant diversement estimée au gré des variantes des manuscrits; mais tout nous semble confirmer les indications du texte français, d'après lequel il atteignait tout au plus sa douzième année lors du retour de son père à Venise, sur la fin de 1269 ou au commencement de 1270. Il pouvait ainsi, après son ambassade de 1280, se qualifier encore de jeune bachelier, ce qui n'eût pas été possible s'il avait dès lors accompli 30 ans comme le veulent ceux qui le font naître en 1250. *A...

MARCULFE, moine français qui vivait vers 660, auteur d'un ouvrage très utile à la connaissance des antiquités nationales, intitulé *Formulaire*. Des deux parties de ce livre, la première, destinée aux actes royaux, renferme des modèles de brevets et d'actes, ainsi que les chartes des rois de France; dans la seconde, consacrée aux actes privés, on trouve des modèles de donation, de vente, de louage, de mandat, de pactes sur des droits de succession, de contrats de mariage, etc. Les Formules de Marculfe furent publiées, en 1613, par Jérôme Bignon qui les enrichit de notes pleines d'érudition; elles furent réimprimées en 1666; mais l'édition la plus complète est celle qu'en a donnée Baluze (*voy.*) dans le IIe vol. de ses *Capitulaires*, en 1677. Z.

MARDOCHÉE, *voy.* Esther.

MARDONIUS, gendre de Darius, général des armées de Xerxès, prit la ville d'Athènes et remporta plusieurs autres avantages sur les Grecs; mais la fortune l'abandonna à la bataille de Platée (*voy.*), où il perdit la victoire avec la vie, 479 ans av. J.-C. *Voy.* Médiques (*guerres*). X.

MARÉCHAL, Maréchallerie, (techn.). Ce mot est évidemment dérivé de l'allemand *Marschalk*, dont l'étymologie a été diversement expliquée. Il paraît composé de *Schalk*, valet, et de *Mar* ou *Mœhre*, jument ou en général cheval de noble race; cependant on a pensé aussi qu'il pourrait l'être de *Mayer*, maire, et *Stall*, écurie, ou du latin *major stabuli*. Quoi qu'il en soit, du mot *Marschalk* s'est formé dans la basse latinité celui de *marescalcus* (*voy.* Maréchaussée), et en français celui de *maréchal* qui ne rappelle plus le service des écuries, d'après sa signification primitive, que dans le sens de *maréchal ferrant*, dont nous traiterons d'abord.

Le maréchal ferrant est l'artisan dont les fonctions consistent principalement à ferrer les chevaux (*voy.* Ferrure), opération que la résistance de ces animaux ou l'état de leurs pieds rend souvent difficile. Il emploie pour cela les outils suivants : le *brochoir*, sorte de marteau destiné à fixer les clous dans le fer du cheval; les *tricoises*, espèces de tenailles avec lesquelles il coupe la pointe des clous ou les arrache; la *rénette* servant à retenir la pointe des clous; le *rogne-pied*, formé d'un morceau d'acier tranchant, pour couper la corne qui déborde le fer; le *repoussoir* qui sert à déboucher les fers. Le maréchal ferrant doit pouvoir traiter aussi les chevaux dans leurs maladies de même que plusieurs autres animaux. Son métier n'est donc pas une pure routine : il exige certaines connaissances dans l'art vétérinaire (*voy.*). A cette branche de son industrie, il réunit le plus souvent une grande partie de celle du serrurier en voitures (*voy.* Serrurerie), partie qui constitue la grosse maréchallerie. S.

MARÉCHAL (art mil.). Cette dénomination, comme celle de connétable (*voy.*), se perd dans la nuit des premiers temps de la monarchie française. Le maréchal, en latin du moyen-âge *marescalcus* (*voy.* l'art. précédent), dont il est fait mention dans la loi salique, était sans doute un officier chargé du commandement de quelques hommes de cheval, et préposé, sous les ordres du connétable, à la surveillance et à l'entretien des écuries ou de la cavalerie du prince (*voy.* Maréchaussée). Ce n'est que sous Philippe-Auguste qu'on trouve, pour la première fois, le titre de *maréchal de France* affecté à un officier commandant en chef les troupes du roi. Henri Clément, qui fit la conquête de l'Anjou et du Poitou, était alors le seul maréchal du royaume; encore sa dignité n'était-

elle que temporaire. Sous le règne de saint Louis, on ne compta que deux maréchaux, qui furent Raoul de Sores, seigneur d'Estrées, et Lancelot de Saint-Maard. Plus tard, il y en eut trois et quatre; ce dernier nombre fut fixé par les États de Blois, ce qui n'empêcha pas Henri III et ses successeurs de le dépasser considérablement. Sous Louis XIV, il y en eut jusqu'à vingt, lors de la grande promotion de 1703, et, pour la première fois, ce monarque admit les marins au partage de cette dignité, dont l'armée de terre était d'abord exclusivement en possession. Les maréchaux de France, appelés à un commandement d'une aussi haute importance, créèrent des charges inférieures, qui devinrent l'apanage d'officiers généraux, connus d'abord sous la dénomination d'aides-maréchaux, et bientôt après sous celle de *maréchaux-de-camp*. Ces officiers (*voy.* ÉTAT-MAJOR), chargés ordinairement des détails des campements et des fourrages, commandaient en chef dans certaines occasions, et gouvernaient militairement des places ou même des provinces. Leur nombre augmenta successivement dans une telle proportion, qu'en 1793, au moment de leur abolition, on en comptait plus de 500 sur les cadres de l'état-major. Napoléon, qui rétablit la dignité de maréchal de France, ou plutôt *de l'empire*, laissa à la Restauration le soin de rétablir le grade de maréchal-de-camp, qui subsiste encore aujourd'hui, immédiatement au-dessous du grade de lieutenant général, et répond à celui de général de brigade. Les maréchaux de France, dont la loi du 4 août 1839, sur l'état-major, réduit le nombre à 6, en temps de paix, nombre qui peut être élevé à 12 en cas de guerre, portent pour marque distinctive de leur dignité un bâton de commandement de couleur azur, parsemé d'étoiles d'or.

Dans les deux derniers siècles, il existait un tribunal dit *du point d'honneur*, composé des maréchaux de France, qui jugeait en dernier ressort les querelles survenues entre les nobles sur le point d'honneur, ou sur des questions relatives à la guerre ou à la noblesse. Ce tribunal avait des délégués dans les provinces ressortissant de leur juridiction établie au Palais de Justice de Paris, sous le nom de *connétablie et maréchaussée de France*.

La dignité de maréchal, supérieure à tous les grades de l'armée, existe dans la plupart des pays d'Europe; dans ceux du Nord, c'est la dénomination de *feld-maréchal* qui est en usage. Nous lui avons consacré un article particulier.

Le titre de maréchal est, en outre, affecté à un grand nombre d'emplois ou charges militaires et autres.

On appelait autrefois *maréchal général des logis de la cavalerie* l'officier chargé plus spécialement du campement de cette arme. Louis XIV lui adjoignit deux aides, connus sous le nom de maréchaux-des-logis de la cavalerie. Le *maréchal général des logis de l'armée* était aussi un officier chargé, d'une manière plus étendue, de choisir le lieu du campement, et de veiller aux marches et aux subsistances. On désigne encore aujourd'hui sous le nom de *maréchal-des-logis*, dans la cavalerie et quelques corps spéciaux, un sous-officier, dont le grade répond à celui de sergent dans l'infanterie de ligne. Il y a de même des maréchaux-des-logis-chefs, dont les fonctions sont celles de sergent-major. *Voy.* GRADE.

Le titre de *maréchal* se donnait encore à certains grands-officiers de la cour : c'est ainsi que l'électeur de Saxe était *grand-maréchal* de l'Empire. Chez quelques princes d'Allemagne, le *grand-maréchal* est un officier chargé de la surintendance générale du palais. Dans certains états allemands et en Russie, il y a des *maréchaux de la noblesse*, présidents des assemblées provinciales, etc. D. A. D.

MARÉCHAUSSÉE (de *marescalia* ou *mareschaussia*, écurie, qu'on rendait, dans le vieux langage, par *mareschaucie* et *mareschaussée*), corps militaire, en France, qui était chargé de veiller à la sûreté publique et d'assurer l'exécution des lois. Cette institution remontait à une époque très reculée. Après avoir subi différentes modifications dans leur organisation, les brigades de la maréchaussée se composaient, en 1789, de 6 divisions de 5 compagnies chacune, à l'exception de la première, qui en comptait 6, et la

dernière 7. Ces 33 compagnies, avec celle *de la connétablie*, créée en 1060, celle du *prévôt général de l'Ile de France*, chargée de la police de la capitale, et celle *de la prévôté générale des monnaies*, formaient un effectif de 368 officiers et 4,241 sous-officiers et soldats, désignés sous le nom d'archers (*voy.*). La maréchaussée était sous les ordres immédiats du connétable, et après la suppression de cette charge, ce commandement fut dévolu aux maréchaux de France. On appelait prévôt des maréchaux, prévôt de la maréchaussée ou grand-prévôt, l'officier préposé à la sûreté des grands chemins et chargé de connaître des délits qui se commettaient dans l'étendue d'une généralité ou province. Par décrets des 22, 23, 24 décembre 1790, 16 janvier et 16 février 1791, la maréchaussée fut réorganisée et prit le nom de *gendarmerie* (*voy.*) *nationale*. — La juridiction des maréchaux de France se nommait aussi maréchaussée. EM. H-G.

MARÉE (de *mare*, mer). On donne ce nom à tout poisson de mer comestible, mais surtout lorsqu'il n'est pas salé. On dit proverbialement : *Arriver comme marée en carême*, pour exprimer qu'on arrive tout-à-fait à propos. X.

MARÉE. On désigne par ce mot l'oscillation régulière et périodique que la mer subit et dont l'étude intéresse autant la physique du globe que la navigation. Ce phénomène offre deux phases bien distinctes: ainsi dans tous les ports de mer situés sur l'Océan, deux fois dans l'espace de 24 heures et 48 minutes, on voit la mer monter vers le rivage qu'elle envahit plus ou moins complétement, et deux fois descendre et abandonner la rive qu'elle vient de couvrir, de sorte qu'après avoir monté pendant environ six heures, elle descend pendant six autres heures pour recommencer à monter de nouveau pendant le même espace de temps et redescendre encore pendant six heures. Parvenue à sa plus grande élévation, la mer reste stationnaire à peu près un quart d'heure : c'est le moment de la *haute-mer* ou de la *pleine-mer*. Entre le mouvement descensionnel et le mouvement ascensionnel, la mer demeure *basse* à peu près une demi-heure : le premier de ces mouvements se nomme *flux* ou *flot ;* le second, *reflux, jusant* ou *ébé* (en allem. *Ebbe*) ; enfin le double mouvement que nous venons de décrire se nomme *flux et reflux*.

Quelle est la cause de ce phénomène qui, malgré les inégalités qu'il offre dans sa périodicité et dans son intensité, est annoncé longtemps à l'avance (par exemple dans la *Connaissance des temps*) pour tous les ports de mer où il se produit, avec une exactitude mathématique et qui tient compte de toutes les circonstances qui l'accompagnent? Tous les physiciens sont aujourd hui d'accord pour attribuer la marée aux attractions combinées exercées sur notre planète par le soleil, qui agit en raison de sa masse malgré son éloignement, et par la lune dont l'action est encore plus puissante malgré sa petitesse, à cause de sa proximité (*voy.* ATTRACTION). Les anciens avaient soupçonné cette double cause, et Pline avait dit en parlant de la marée : *Causa in sole lunâque*. Galilée avait pressenti que le flux et reflux étaient une preuve du double mouvement de la terre par rapport au soleil. Quant à Descartes, quoiqu'il ait attribué le même phénomène à l'action lunaire, il faut reconnaître que la théorie qu'il en a donnée et qu'il a fait rentrer dans son système des *tourbillons* s'éloigne absolument de la vérité. Kepler est le premier qui ait réellement soupçonné que la gravitation des parties de la terre vers la lune et le soleil était la cause du flux et reflux. « Si la terre cessait, dit-il, d'attirer ses eaux vers elle-même, toutes celles de l'Océan s'élèverait vers la lune ; car la sphère d'attraction de la lune s'étend vers notre terre et en attire les eaux. » Enfin c'est à Daniel Bernoulli et à Euler qu'on est redevable d'une bonne théorie des marées. Quant à celle qui fut donnée par l'auteur de *Paul et Virginie*, elle ne mérite pas les honneurs d'une réfutation.

Par leur mobilité, les eaux de la mer peuvent recevoir des mouvements isolés et doivent naturellement s'élever chaque fois qu'une cause extérieure agit sur elles. Or, la force attractive du soleil s'exerçant en raison inverse du carré de la distance (*voy.* GRAVITATION), il s'ensuit que, lors-

que cet astre passe au méridien, l'attraction est plus forte à la surface de la terre tournée de son côté qu'au centre et aux autres parties du globe terrestre : les eaux ainsi attirées doivent donc s'élever vers le soleil sous la forme d'un renflement en ménisque. Et suivant le cours de l'astre, elles se retirent des points où il agit le moins, pour s'agglomérer au point où il agit le plus. Le même phénomène a lieu au point diamétralement opposé de la terre, par la raison inverse : les eaux s'y trouvant, en effet, plus éloignées du soleil que le centre de la terre, elles y sont moins attirées, et restant pour ainsi dire en arrière, s'accumulent pour former un renflement semblable. De là le double flux et reflux journalier de la mer. Deux masses d'eau opposées s'avancent en même temps à mesure que la terre tourne sur elle-même pour se trouver sans cesse dans la direction de la ligne qui joint le centre de la terre à celui du soleil. Dans ce mouvement progressif, elles envahissent les rivages, tandis qu'au contraire, à 90° de distance en longitude, les eaux s'abaissent pour alimenter le flux. Toute cette théorie s'applique aussi bien à la lune ; mais les eaux de la mer se trouvant ainsi soumises à deux actions simultanées qui se compensent, s'ajoutent ou se détruisent, ne subissent que la somme ou la différence résultante de ces deux forces d'action. Ainsi, à la nouvelle et à la pleine lune, les deux astres agissant à peu près dans la même direction, les marées sont plus fortes à l'époque des syzygies; dans les quadratures, au contraire, la haute mer lunaire arrive en même temps que la basse mer solaire, et réciproquement, et alors la marée effective n'est que la différence des deux forces attractives. Les distances de la terre à la lune et au soleil étant variables, l'action de ces astres est encore diminuée ou augmentée suivant qu'ils sont à leur apogée ou à leur périgée. Comme la lune s'éloigne peu de notre équateur dans sa révolution et qu'elle reste par conséquent fort distante des pôles, il en résulte qu'elle n'y exerce qu'une très faible action sur les eaux de la mer, et à la latitude de 65° le flux et reflux est à peine sensible.

C'est au moment des syzygies équinoxiales, en mars et en septembre, qu'on a les plus grandes marées, parce qu'alors toutes les circonstances qui influent sur l'élévation des eaux concourent pour produire le plus grand effet; au solstice d'hiver, le soleil étant périgé, les marées sont plus grandes qu'au solstice d'été. Enfin, et pour résumer tout ce qui précède, les plus grandes de toutes les marées arrivent quand la lune est à la fois dans l'équateur, périgée, et dans les syzygies, et que le soleil lui-même est plus près de la terre. Les calculs astronomiques permettent fort bien de prévoir, longtemps à l'avance, séparément et concurremment toutes ces circonstances.

Telle est la théorie générale des marées. Mais on a objecté que ce phénomène n'avait jamais lieu au moment même du passage de l'astre au méridien. Il est facile d'expliquer ce retard par la force d'inertie des eaux que la force attractive doit vaincre; ne faut-il pas aussi que cette dernière fasse un appel aux masses liquides les plus éloignées? et celles-ci, dans leurs afflux, ne peuvent-elles pas rencontrer des obstacles naturels, des îles, des caps, des détroits, le courant des fleuves qui se précipitent dans la mer avec une telle impétuosité qu'on le reconnaît quelquefois en pleine mer? Indépendamment de toutes ces circonstances, qui modifient considérablement, selon les lieux, le moment et la grandeur des marées, il faut encore tenir compte du mouvement de rotation extrêmement rapide de la terre qui déplace incessamment les points soumis à l'attraction lunaire, ainsi que de la configuration des rivages, la direction des courants et la puissance des vents. On a encore dit que le phénomène de la marée ne se reproduisait pas dans les mers méditerranées : c'est là une de ces erreurs qui se propagent par le manque d'examen. Sans doute le flux et reflux est peu sensible dans les mers intérieures à cause de la petitesse de la masse des eaux; mais il est facilement apercevable dans la Méditerranée, et mieux encore dans l'Adriatique, où l'afflux des eaux est rendu plus sensible par l'étroitesse des canaux où elles sont obligées de circuler.

On nomme *unité de hauteur* pour chaque port l'élévation moyenne entre les hautes et les basses marécs dans ce port. Le retard dû à la configuration des rivages ou à d'autres circonstances locales est ce qu'on appelle l'*établissement du port;* c'est un retard constant pour chaque port de mer en particulier, mais qui varie d'un port à l'autre. Le retard dû au mouvement de la terre et à la résistance des eaux est constamment de 36 heures, et il est universellement constaté que la marée d'un jour quelconque est déterminée par les circonstances où se trouvaient le soleil et la lune un jour et demi auparavant. Bernoulli et Laplace ont donné des formules pour trouver l'heure des hautes mers. L'*Annuaire du Bureau des longitudes* publie de petites tables très commodes et des exemples de calcul qui ont le même but. A. L-D.

MAREMMES ou MAREMNES, terrains isolés et situés en Italie, particulièrement dans les environs de Sienne (Toscane), sur le versant occidental des Apennins et dans le royaume de Naples, qu'on ne saurait habiter en été sans danger, à cause des émanations délétères (*mal aria*) qu'exhale un sol imprégné de soufre et d'alun. Les maremmes, qu'il ne faut pas confondre avec les marais (*voy.*) Pontins, n'ont manifesté leurs effets insalubres que vers le XV^e^ siècle; depuis cette époque, ils ont envahi un terrain immense. Inhabitables pendant la belle saison, ce sont, au contraire, en hiver, de riches prairies, où le bétail trouve une abondante nourriture, et où l'homme peut résider sans inconvénient. En 1829, le grand-duc de Toscane a ordonné le dessèchement du lac *Castiglione della Pescaja*, à l'effet de rendre à son ancienne salubrité le terrain qui s'étend d'Orbitello à Piombino. Les belles plantations d'arbres qu'il fit exécuter diminuèrent le mal, sans le chasser entièrement. *Voy.* ARIA CATTIVA, CAMPAGNE DE ROME, etc. D. A. D.

MARENGO (BATAILLE DE), gagnée le 14 juin 1800, par Bonaparte, premier consul, sur les Autrichiens, commandés par le feldmaréchal de Mélas (*voy.* ces noms), dans la plaine qui s'étend près du bourg piémontais de ce nom, entre Alexandrie et Tortone (duché de Montferrat).

Le passage à jamais célèbre du mont Saint-Bernard (*voy.*) par l'armée de réserve dont les alliés abusés nièrent longtemps l'existence, son apparition soudaine en Italie, sa marche rapide dans le Milanez, le drapeau français flottant à Ivrée, à Milan, à Pavie; le passage du Pô au-dessous de cette ville, effectué sans équipage de pont, au moyen de quelques barques enlevées à l'ennemi; la victoire de Montébello remportée par Lannes (*voy.*); cette succession rapide d'événements inattendus mit le général Mélas, qui se préparait à envahir le sol français, dans la plus grande perplexité. Ses communications avec le Mantouan et les états héréditaires étaient interceptées; Suchet (*voy.*) menaçait sa droite par Acqui, et l'armée commandée par le premier consul aspirant à une bataille qui lui livrerait d'un seul coup l'Italie, le berceau de sa gloire, débouchait, le 13 juin 1800, dans les plaines de Marengo. La Bormida, affluent du Tanaro, séparait les deux armées. Mélas avait son quartier-général à Alexandrie, et l'armée qu'il y avait réunie se composait de 23,000 hommes d'infanterie, de 7,500 hommes d'une belle cavalerie, et de près de 80 bouches à feu. Le général autrichien, dans sa position critique, ne savait à quel parti s'arrêter. Sans cesse délibérant et hésitant, ce ne fut que dans la nuit du 13 au 14 qu'il prit la résolution définitive de se confier au sort des armes en livrant bataille au delà de la Bormida, afin de passer sur le ventre de l'armée française et de rétablir ainsi ses communications avec Vienne.

Bonaparte, de son côté, très inquiet de n'avoir aucun indice qui pût lui faire pénétrer les intentions de Mélas, supputait tous les partis qu'il pouvait prendre, et manœuvrait de manière à être en état de lui tenir tête et de l'anéantir partout où il tenterait de sortir du cercle dans lequel il l'avait enfermé. Le 13, le premier consul, persuadé par le peu de résistance que Victor (*voy.*) avait éprouvé à s'emparer de Marengo, que l'armée autrichienne était sur le point de lui échapper, et qu'elle manœuvrait pour se jeter

dans Gênes, donna l'ordre au général Desaix (*voy.*) de se porter avec la division Boudet sur la route de Novi, et de former ainsi l'avant-garde de son armée sur Gênes. La division Monnier appuya ce mouvement. Dans la nuit du 13 au 14, l'armée française qui combattit à Marengo, forte d'environ 28,000 hommes, occupait les positions suivantes : Gardanne (*voy.*) avec sa division en première ligne, en avant de Marengo; Chambarlhac à Marengo, sa gauche appuyée à la Bormida ; la brigade de cavalerie du général Kellermann (*voy.*) en arrière de la gauche. Ces troupes étaient sous le commandement du général Victor. Le corps de Lannes était en arrière et sur la droite de celui de Victor, la brigade de cavalerie de Champeaux à la droite de Lannes, la garde consulaire en réserve en arrière de Lannes. La brigade de cavalerie du général Rivaud sur la route de Salé; la division Monnier au-delà de San-Giuliano; Desaix avec la division Boudet à près d'une journée de marche de Marengo. Bonaparte passa la nuit à Torre di Garofolo, à quelques lieues de Marengo, pour être plus à portée de recevoir des nouvelles de l'ennemi et des autres corps de son armée.

Le 14 juin, à la pointe du jour, l'armée autrichienne passa la Bormida et se rangea en bataille : ces dispositions préliminaires, à cause du défilé des ponts, prirent beaucoup de temps. A 8 heures du matin, les colonnes autrichiennes attaquèrent vigoureusement la position de Marengo : la défense des Français fut opiniâtre; le passage du ravin de Fontanone, qui couvrait Marengo, coûta beaucoup de monde aux Autrichiens; ils y perdirent le général Haddik. Les troupes du général Victor, accablées par le nombre, furent mises dans une déroute complète et allèrent se rallier au-delà de San-Giuliano.

A 9 heures du matin, le général Mélas, informé que les coureurs de Suchet se montraient sur la route d'Acqui, et concevant quelques inquiétudes sur ses derrières, détacha du champ de bataille de Marengo un corps entier de cavalerie; faute capitale à laquelle on attribue en partie la perte de la bataille.

A 10 heures, le premier consul, qui déjà avait fait expédier à Desaix l'ordre de revenir sur ses pas, arriva sur le champ de bataille. Lannes était aux prises avec l'ennemi; la division Monnier arrivait. Bonaparte, avec une des brigades de cette division, se porta au secours de Lannes, et dirigea la brigade Carra Saint-Cyr à l'extrême droite sur Castel-Ceriolo; la garde consulaire prit une position intermédiaire, à 500 toises sur la droite de Lannes. Ces dispositions rétablirent un instant le combat; la garde consulaire, comme une *redoute de granit* au milieu de cette plaine immense, résista longtemps et héroïquement aux efforts de l'ennemi; mais il est certain, contrairement aux assertions officielles *, qu'elle dut céder au nombre et suivre avec Lannes et Carra Saint-Cyr le mouvement rétrograde de l'armée. *Les routes étaient couvertes de fuyards, de blessés, de débris; la bataille paraissait perdue* ** : elle l'eût été en effet si en ce moment Mélas avait eu sous la main la cavalerie dont il s'était volontairement privé. Ce général, assuré du succès et croyant qu'il n'y avait plus qu'à poursuivre l'armée française, confia ce soin à son chef d'état-major (de Zach); il se retira du champ de bataille, et annonça à la cour de Vienne une victoire qui allait se changer pour lui en une sanglante défaite.

Desaix, si impatiemment attendu, arriva enfin à San-Giuliano, il pouvait être 5 heures; Bonaparte conféra quelques instants avec lui, prit de nouvelles dispositions, et s'adressant aux troupes qui avaient combattu toute la journée : « Soldats, leur dit-il, pour des Français vous avez déjà trop reculé; souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille. »

Les Français reprirent alors l'offensive: la division Desaix aborda l'ennemi avec impétuosité; mais au premier coup de feu, Desaix, l'intrépide Desaix, tombe mortellement blessé, avec le regret de ne point avoir fait assez pour la France. Dès lors

(*) *Voir* les cinq relations de la bataille de Marengo dans le tome IV du *Mémorial du Dépôt de la guerre.*

(**) Les phrases soulignées sont les propres expressions du bulletin de l'armée de réserve écrit le lendemain de la bataille.

l'armée n'aspire plus qu'à venger sa mort; la division Boudet attaque avec fureur l'ennemi et renverse les premières troupes. Le général Kellermann, par une de ces inspirations qui décident de la victoire, *exécute une charge avec tant de vigueur et si à propos, que* 6,000 *grenadiers et le général Zach furent faits prisonniers et plusieurs généraux ennemis tués*. Le premier consul poursuit avec habileté ce premier retour de la fortune: il ne laisse plus le temps aux Autrichiens étonnés et terrifiés de se reconnaître; leur armée n'a plus de chef, Bonaparte accable successivement leurs colonnes éparses et sans lien. L'armée française reprend Marengo et ses premières positions. L'ennemi, battu sur tous les points, se retire au-delà de la Bormida sous les murs d'Alexandrie.

La célèbre convention que les généraux en chef signèrent le lendemain, 15 juin, mit au pouvoir des Français toute la Haute-Italie, des Alpes à l'Adriatique, de Gênes à l'Adige. C. A. H.

MARÉOTIS, lac de la Basse-Égypte qui a donné son nom au *vin maréotique*, *voy.* Égypte et Institut d'Égypte, T. XIV, p. 758.

MARET (Hugues-Bernard) duc de Bassano, né à Dijon, le 1er mai 1763, était fils d'un habile médecin, secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville. Ses premières études furent dirigées vers le génie militaire, et des occupations littéraires vinrent de temps en temps le délasser de ses sérieux travaux. Fort jeune encore, il concourut à l'Académie de Dijon pour l'éloge de Vauban, et vaincu dans cette lutte par Carnot (*voy.*), alors officier du génie, il dut se contenter de la seconde palme. Un poëme qu'il fit à la même époque sur la bataille de Rocroi attira sur lui l'attention du prince de Condé; déjà, grâce à cette protection, son avenir paraissait assuré, lorsqu'un malheur de famille le contraignit à abandonner ses études militaires, pour se fixer dans sa ville natale. Il se voua tout entier à la carrière du barreau, et se fit bientôt recevoir avocat au parlement de Bourgogne. En 1785, il fit un voyage à Paris où le patronage du ministre comte de Vergennes (*voy.*) dirigea ses premiers pas, tandis que la fréquentation des hommes de lettres les plus distingués lui ouvrit les portes du Lycée de Monsieur (*voy.* Athénée).

Il était encore dans la capitale, lorsque les premiers symptômes de la révolution éclatèrent. De concert avec Méjean l'aîné, il eut l'idée de publier un *Bulletin des séances de l'Assemblée nationale*, et ce premier essai fut si bien accueilli que le *Moniteur* (*voy.*) qui naissait à peine, ne crut pouvoir assurer son succès qu'en lui proposant une fusion. Maret y consentit, tout en conservant sa physionomie spéciale au milieu des colonnes de son nouvel associé. C'est de cette époque qu'il faut dater ses premières relations avec Bonaparte, qui, simple lieutenant d'artillerie, logeait dans le même hôtel que lui, rue Saint-Thomas-du-Louvre, et qu'il eut plus d'une fois occasion d'obliger de son crédit et de sa bourse. Il faisait alors partie de la fameuse société des Jacobins; mais à compter de 1791, ses opinions se mitigèrent, et il devint l'un des fondateurs du club des Feuillants, où l'on prêchait les doctrines de la monarchie constitutionnelle. Nommé, après le 10 août, secrétaire de légation à Hambourg, puis à Bruxelles, il fut rappelé à Paris pour occuper le poste important de chef d'une division au ministère des affaires étrangères. Une rupture paraissait imminente avec l'Angleterre: il fut envoyé à Londres pour en arrêter les effets désastreux; mais malgré l'appui de Pitt, qui ne tarda pas à apprécier son mérite, il ne put réussir, et la guerre éclata. Le résultat de cette difficile mission fut la perte de sa place aux affaires étrangères; peu de temps après, cependant, on lui offrit l'ambassade de Naples, et il se mit en route avec M. de Sémonville qui se rendait à Constantinople. Mais arrivés au village de Novale, dans le Piémont, ils furent tous deux saisis par ordre de l'Autriche, et on les jeta dans les cachots de Mantoue, où ils restèrent d'abord dix *mois*, plongés dans la plus affreuse captivité, pour être ensuite transférés dans une forteresse de la Moravie. Cette nouvelle détention, moins dure et pendant laquelle Maret s'occupa de divers travaux littéraires, ne finit, au bout de 22 mois,

qu'en juin 1795, époque où plusieurs prisonniers français de distinction furent échangés contre la fille de Louis XVI.

De retour à Paris, malgré tout l'intérêt qui s'attachait à sa situation, il demeura dans l'oubli jusqu'au moment où sa nomination au conseil des Cinq-Cents (22 nivôse an IV) le ramena forcément sur la scène politique. Il fut désigné par le Directoire pour aller négocier à Lille la paix avec l'Angleterre (*voy.* MALMESBURY). Prôné à l'avance par Pitt, ses efforts appuyés par les négociateurs anglais allaient obtenir un heureux résultat, lorsque la révolution du 18 fructidor vint rompre brusquement les conférences et retarder la paix. Cet incident le rejeta de nouveau dans l'inaction; son existence se trouva même compromise, et sans un secours de 150,000 fr. qui lui fut accordé comme dédommagement de sa captivité, il eût eu peine à vivre de sa plume. Il était sur le point de faire représenter au Théâtre-Français une tragédie en 5 actes, lorsque le retour de Bonaparte et la journée du 18 brumaire (*voy.*) vinrent encore, et cette fois pour longtemps, le tirer de son obscurité.

Les services qu'il rendit en cette occasion à l'arbitre des destinées de la France lui valurent le titre de secrétaire du gouvernement consulaire, et bientôt après les fonctions, créées exprès pour lui, de ministre secrétaire d'état. Dans cette haute position, qu'il conserva jusqu'à la chute de l'empire, il sut captiver toute la confiance de Napoléon, et devint, surtout après la disgrâce de Bourienne, le confident intime de ses pensées les plus secrètes. Son ministère de nouvelle formation n'ayant aucune attribution spéciale, il se vit chargé de toutes les affaires qui, par leur importance, se trouvaient, pour ainsi dire, en dehors du cercle des autres ministères. Assistant de droit à la tenue de tous les conseils, toutes les affaires de l'état passaient sous ses yeux avant d'être soumises à la signature de l'empereur. Toujours aux côtés de Napoléon, dans les palais comme sur le champ de bataille, il rédigeait avec lui ces bulletins si célèbres de la grande-armée, ou cette polémique si incisive qui trahissait parfois dans le *Moniteur* la main du maître. Nommé ministre des affaires étrangères en 1811, avec le titre de duc de Bassano, Maret, ne pouvant s'opposer à la guerre de Russie, s'efforça du moins à en atténuer les effets désastreux. Chef du gouvernement provisoire polonais qui fut établi à Vilna, au début de la campagne, il dirigea aussi seul les affaires étrangères avec le corps diplomatique, qu'il avait appelé auprès de lui, jusqu'au moment où la fatale retraite de Russie vint lui faire un devoir de songer à la sûreté de l'armée et de son chef. De retour à Paris, le duc de Bassano, remplissant les fonctions de ministre de la guerre, demanda au sénat une levée extraordinaire de 350,000 hommes; et aussitôt après il courut à Dresde pour entamer des négociations avec les souverains coalisés. Cette tentative ayant échoué, le duc de Bassano fut sacrifié à la clameur publique qui l'accusait de trop de complaisance pour l'empereur. Le duc de Vicence (*voy.* CAULAINCOURT) le remplaça au ministère des affaires étrangères; mais la faveur de Napoléon, loin de se retirer de lui, rendit à sa fidélité le portefeuille de la secrétairerie d'état. Admis sans résultat au congrès de Châtillon (*voy.*), il reprit sa place auprès de Napoléon, au moment où tous ses autres serviteurs l'abandonnaient, et il eut la triste gloire d'être le seul de ses ministres présent aux adieux de Fontainebleau.

Le 20 mars 1815 rendit au duc de Bassano son portefeuille de secrétaire d'état. Resté fidèle au souvenir de l'empereur pendant la première Restauration, il fut nommé alors, par intérim, ministre de l'intérieur, mais il offrit sa démission plutôt que de contresigner l'acte additionnel (*voy.*). Après Waterloo, rien ne put le retenir aux affaires, et il refusa de faire partie du gouvernement provisoire.

La constance de son attachement à Napoléon devait provoquer la colère de la Restauration. Le duc de Bassano fut compris dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815. Réfugié d'abord en Suisse, il fut fait prisonnier, et livré à l'Autriche qui lui assigna pour exil Lintz et ensuite Grætz. Après quatre ans d'absence, une nouvelle ordonnance d'am-

nistie lui permit de rentrer en France; mais la Restauration, dédaignant ses services, ne lui laissa que le droit de voter dans les colléges électoraux en faveur de l'opposition. Vers les dernières années du règne de Charles X, les ministres voulurent, dit-on, s'étayer de ses conseils, et l'opinion égarée l'accusa d'avoir conçu l'idée du coup d'état qui précipita du trône les Bourbons de la branche aînée. Le duc de Bassano s'est lavé depuis de ce reproche en publiant le mémoire qu'il avait adressé aux ministres de Charles X, et dans lequel, bien loin de conseiller la perte d'une monarchie, il formulait avec éloquence et précision son opinion contre les coups d'état.

Quoi qu'il en soit, le nouveau gouvernement, habile à grouper autour de lui tous les hommes d'état oubliés par la Restauration, éleva le duc de Bassano à la pairie, et, le 10 novembre 1834, lui offrit le portefeuille du ministère de l'intérieur. Le duc de Bassano consentit à accepter ce fardeau, sous la condition qu'il ferait agréer son programme, en tête duquel figurait l'amnistie. A peine au pouvoir, les divers éléments dont se composait le nouveau ministère (dit *des trois jours*), ne purent opérer leur fusion; il fut dissous le 18 novembre 1834.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée le 13 mai 1839, le duc de Bassano resta complétement éloigné des affaires, et se contenta de venir de temps en temps occuper sa place au milieu de l'opposition modérée du palais du Luxembourg. En sa double qualité de membre de l'Institut et de pair de France, il reçut sur sa tombe les éloges de MM. Dupin aîné et Étienne. D. A. D.

MAREZOLL (Jean-Gottlob), un des *meilleurs orateurs de la chaire allemande*, naquit à Plauen (Saxe), le 25 déc. 1761, et fit ses études à Leipzig. Son goût le portait vers l'enseignement; mais ayant obtenu une place de pasteur, il se livra tout entier à l'homilétique. Il composa donc une foule de sermons qui obtinrent l'approbation de Zollikofer, et dont il publia un choix en même temps qu'il faisait paraître, sous le voile de l'anonyme, un ouvrage intitulé : *Le Christianisme envisagé indépendamment de son histoire et de la forme qu'il a revêtue* (Leipz., 1787). Le succès que ces publications obtinrent lui valut la place de prédicateur de l'université de Gœttingue. Il avait livré à l'impression, peu de temps auparavant, un *Livre de dévotion pour les femmes* (Leipz., 1788-89, 2 vol.; 4e éd., 1817), qui fut traduit en plusieurs langues. En 1794, il fut appelé à remplacer Münter, premier pasteur de l'église allemande de Saint-Pierre à Copenhague; et, 8 ans après, il fut nommé surintendant ecclésiastique à Iéna, qu'il habita jusqu'à sa mort, arrivée le 15 janvier 1828. Parmi ses ouvrages nous citerons encore ses *Sermons appropriés à l'esprit et aux besoins de notre siècle* (Gœtt., 1790-92, 2 vol.; 2e éd., 1795); son traité *Sur la destination de l'orateur de la chaire* (Gœtt., 1793); ses *Sermons en mémoire de l'importance de la réforme* (Iéna, 1822); ses *Homélies et quelques autres sermons*, œuvre posthume publiée par Schott (Neust. sur Orla, 1829). C. L.

MARGARINE, *voy.* Graisse.

MARGIANE, *voy.* Khoraçan.

MARGRAVE, Margraviat (en allemand *Markgraf*, *Markgrafschaft*, de *Mark*, marche, frontière, et *Graf*, juge, comte). Le titre de margrave, en latin *marchio*, en italien *marchese*, et correspondant, mais sans avoir tout-à-fait la même valeur, à celui de *marquis* (*voy.*) en français, était primitivement donné aux gouverneurs que les empereurs d'Allemagne chargeaient de l'administration des marches (*voy.*) ou provinces frontières de l'Empire. L'état, la dignité d'un margrave ou le territoire gouverné par lui s'appelait margraviat. Dans le XIIe siècle, les margraviats étant devenus héréditaires, leurs possesseurs obtinrent dans la suite le rang de princes de l'Empire : ils siégeaient à la diète entre les ducs et les comtes. Avant sa nouvelle organisation politique, il y avait en Allemagne plusieurs margraviats : les margraviats de la Haute et de la Basse-Lusace, le margraviat de Brandebourg, appartenant au roi de Prusse comme chef de la branche aînée de la maison de Brandebourg; le margraviat de Misnie, à l'électeur de Saxe; le margraviat de Bade; le margraviat de

Moravie (*voy.* ces noms), possédé par la maison d'Autriche, etc. Em. H-G.

MARGUERITE, reine de Norvége, de Danemark et de Suède, surnommée la Sémiramis du Nord, naquit à Copenhague, en 1353. Fille de Waldemar III, roi de Danemark, et d'Hedwige de Sleswig, elle épousa Hakon, roi de Norvége, que les Suédois avaient appelé à succéder à leur roi Éric, son frère aîné. Mais ce mariage ayant mécontenté les Suédois, ils déposèrent Hakon et élurent à sa place Albert de Mecklembourg. La guerre qui s'ensuivit fut terminée en 1370. Quatre ans après, la mort de Waldemar vint changer l'état des affaires; Ingeburge, sa fille ainée, avait un fils; mais Marguerite parvint à faire reconnaître le sien, nommé Olaüs, roi de Danemark (1376), sous sa régence. A la mort de Hakon (1380), la Norvége lui donna aussi la régence, et dès lors elle parut s'occuper de la réunion de ces deux royaumes. Albert de Mecklembourg, qui régnait sur la Suède, tenta de s'emparer de la Scanie; mais il en fut repoussé. Sur ces entrefaites, Olaüs, âgé de 16 ans seulement, mourut (1387). Marguerite avait intérêt à cacher cette mort quelque temps : on crut qu'elle avait fait disparaître son fils pour régner à sa place. Un aventurier chercha à se faire passer pour ce prince, et expia son ambition sur le bûcher. Le Danemark reconnut l'autorité de Marguerite; mais, pour satisfaire les Norvégiens, elle dut faire asseoir à côté d'elle sur le trône (1389) le jeune Éric, fils de Vratislaf, duc de Poméranie, et de Marie, fille de sa sœur Ingeburge, dont le fils venait aussi de mourir.

Cependant Albert ayant mécontenté les Suédois, ceux-ci invoquèrent le secours de Marguerite et la reconnurent bientôt pour reine. Albert, défait à Falkœping (1388), lui fut amené prisonnier, et la Suède se soumit enfin (1394). Alors, voyant ces trois royaumes sous sa domination, elle essaya d'en fixer pour toujours la réunion. Assemblés à Kalmar (1397), les députés des trois états jurèrent un pacte connu sous le nom d'*Union de Kalmar* (*voy.*), qui sanctionnait ce grand dessein. Elle maria son petit-neveu Éric à Philippine, fille de Henri IV, roi d'Angleterre, et mourut en lui laissant le trône, le 28 oct. 1412, ayant vu les derniers temps de sa vie empoisonnés par l'ingratitude d'Éric, qui aspirait depuis longtemps à lui ravir une puissance qu'elle avait su créer et qu'il était incapable de maintenir. Z.

MARGUERITE de Valois, fille de Charles d'Orléans, duc d'Angoulême, et de Louise de Savoie, était née à Angoulême, le 11 avril 1492, et mourut, le 21 décembre 1549, au château d'Odos en Bigorre (Hautes-Pyrénées). Mariée d'abord (décembre 1509), à Charles, duc d'Alençon, premier prince du sang et connétable de France, elle épousa ensuite (1527), deux ans après la mort de ce prince, Henri II d'Albret, roi de Navarre, dont elle eut deux enfants, un fils qui mourut à Alençon, en 1530, et une fille Jeanne (*voy.*) d'Albret, qui fut la mère de Henri IV. Douée de qualités éminentes, Marguerite s'appliqua avec son époux à faire fleurir les arts dans leur petit état, à embellir et fortifier les villes : le château de Pau date de cette époque. Les réformés trouvèrent souvent un refuge contre les persécutions auprès de cette princesse; mais par la suite, François Ier, son frère, qu'elle aimait tendrement, et qui exerçait sur elle un grand empire, obtint qu'elle se montrât, au moins en public, plus stricte observatrice des cérémonies de l'Église catholique.

Marguerite ne se contentait pas de protéger les lettres, elle les cultivait elle-même avec succès. « Elle composoit souvent, dit Brantôme, des comédies et des moralitez qu'on appeloit en ce temps la des pastorales qu'elle faisoit jouer et représenter par les filles de sa cour. Elle aimoit fort à composer des chansons spirituelles; car elle avoit le cœur fort adonné à Dieu : aussi portoit-elle pour sa devise la fleur du souci avec ces mots : *Non inferiora secutus*, en signe qu'elle dirigeoit et tendoit toutes ses actions, pensées, volontez et affections à ce grand soleil qui estoit Dieu, et pour cela la soupçonnoit-on de la religion de Luther. » Clément Marot (*voy.*) et Bonaventure Desperiers ont été au nombre de ses valets de chambre.

On a de Marguerite de Valois : *Mar-*

guerites de la Marguerite des princesses, très illustre royne de Navarre (Lyon, 1547, in-8°), recueil de poésies publié par son valet de chambre Jean de la Haye; on y trouve : *le Miroir de l'âme pécheresse*, qui avait déjà paru séparément (Alençon et Paris, 1533, in-8°); quatre mystères et deux farces; un poëme intitulé *le Triomphe de l'agneau;* et une *Complainte pour un prisonnier*, qu'on suppose être François Ier; *Heptaméron des Nouvelles*, remis en son vray ordre, confus auparavant en sa première impression, par Cl. Gruget (Paris, 1559, in-4°). La 1re éd. avait paru, en 1558, sous ce titre : *Les Amants fortunés*. On regrette que dans cet ouvrage, non moins libre et licencieux que le Décaméron de Boccace, qui lui a servi de modèle, Marguerite, dont les mœurs étaient si pures, n'ait pas su s'élever au-dessus du goût dépravé de son siècle. « Elle composa toutes ces Nouvelles, dit Brantôme, la plus part dans la littière en allant par pays, car elle avoit de plus grandes occupations estant retirée. » Cet ouvrage, qui a eu un grand nombre d'éditions, a été traduit dans plusieurs langues. La Fontaine y a puisé le sujet de quelques-uns de ses contes.

La Société pour la publication des documents relatifs à l'histoire de France a fait paraître récemment *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées d'après les Mss. de la Bibl. du roi, par F. Genin (Paris, 1841, in-8°).

On a encore de Marguerite de Valois quelques autres écrits qui n'ont pas été imprimés, tels que *Le Débat d'amour*, vers et prose mêlés.

Il ne faut pas confondre cette princesse avec sa nièce, MARGUERITE de France, duchesse de Berri et de Savoie, princesse de Piémont, fille de François Ier et de Claude de France, née à Saint-Germain-en-Laye le 5 juin 1523, mariée le 9 juillet 1559 à Philibert, duc de Savoie, morte le 14 septembre 1574. Non moins lettrée que sa tante, elle fut surnommée la *Pallas de l'Europe*. Brantôme la cite comme la plus belle, la plus savante et la plus vertueuse princesse de son temps. Ronsard l'appelait des Muses la Muse, des Grâces la Grâce; Du Bellay, la fleur des Marguerites, la perle des Français. EM. H-G.

MARGUERITE DE FRANCE OU DE VALOIS, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, mariée au roi de Navarre, depuis Henri IV, le 18 août 1572, peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemi, et divorcée en 1599, était née le 14 mai 1552, à Fontainebleau. Aussi distinguée par son esprit et ses connaissances que par sa beauté, cette princesse ne possédait cependant pas les qualités du cœur qui auraient pu lui attacher son volage époux : aussi l'amour ne fut pour rien dans cette union. Le duc de Guise avait alors toutes ses affections; et ce mariage ne fut, dit-on, qu'un piége tendu aux protestants pour les attirer à Paris. Quoi qu'il en soit, les deux époux continuèrent, chacun de son côté, leur vie de dissipation et d'aventures galantes. Lorsque Henri se fut échappé de la cour, Marguerite demanda à son frère Henri III la permission d'aller le rejoindre en Gascogne; mais ce ne fut que longtemps après que sa demande lui fut accordée. Catherine de Médicis elle-même la conduisit au roi de Navarre (1578). Henri fixa sa résidence à Pau. La mésintelligence ne tarda pas à se mettre entre sa femme et lui. Repoussée à la fois de la cour de Navarre et de celle de Paris, Marguerite s'empara de l'Agenois, qui lui avait été donné en dot; cependant Agen ayant été emporté par le maréchal de Matignon, secondé par les habitants, elle se vit contrainte de fuir précipitamment en Auvergne, où « elle acheva, dit Mézerai, de consumer le reste de sa jeunesse avec des aventures plus dignes d'une femme qui avait abandonné son mari que d'une fille de France. »

Lorsque le roi de Navarre fut parvenu au trône de France, il lui fit proposer de rompre leur mariage, à quoi Marguerite consentit, moyennant une pension conforme à son rang et le paiement de ses dettes. Henri IV et sa nouvelle épouse, Marie de Médicis (*voy.*), lui firent un très bon accueil lors de son arrivée à Paris, en 1605. « Elle fut logée premièrement, dit un historien du temps, au chasteau de Boulogne, et puis à l'hostel de Sens qu'elle quitta pour aller demeurer au faux-bourg

de Saint-Germain où elle fit bastir un hostel répondant à la majesté des rois dont elle estoit issue.» Elle y mena une vie tour à tour consacrée à la galanterie, à la dévotion ou à l'étude, et y mourut le 27 mars 1615, à l'âge de 63 ans. Elle fut enterrée à Saint-Denis, et son cœur fut déposé au couvent des Filles du Sacré-Cœur, dont elle était la fondatrice. Marguerite est auteur de *Mémoires* curieux, mais qui ne vont que jusqu'en 1582. Ils ont été publiés par Auger de Mauléon, Paris, 1628, in-8°, et réimprimés *jouxte la copie à Paris*, 1658, in-12. Un recueil de ses *Lettres* a paru récemment par les soins de M. Guessard. Em. H-g.

MARGUERITE d'Anjou, fille du *bon roi* René et femme de Henri VI, roi d'Angleterre, *voy.* Henri VI, Édouard IV, *guerre des deux* Roses, etc.

MARGUERITE, archiduchesse d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, fille de l'empereur d'Allemagne Maximilien Ier et de Marie, héritière de Bourgogne, régente et gouvernante des Pays-Bas, naquit à Gand, en 1480. Fiancée, dès l'âge de trois ans, avec le dauphin, fils de Louis XI, qui régna sous le nom de Charles VIII, et amenée en France pour y être élevée, elle vit rompre son mariage, en 1691, et Charles VIII épouser, presque sous ses yeux, Anne de Bretagne que Maximilien, son père, avait demandée en mariage. Si, d'un côté, le roi Charles VIII réunit par cette alliance la belle province de Bretagne (*voy.*) à sa couronne, il fit, d'un autre, son implacable ennemie de la princesse répudiée. En effet, l'archiduchesse n'oublia jamais cet affront sanglant, et sa vengeance se montra soigneuse à attiser la haine allumée entre les maisons de France et d'Autriche lors du mariage de sa mère. Mariée plus tard à l'infant d'Espagne Jean, fils unique de Ferdinand et d'Isabelle, Marguerite le perdit presque aussitôt. C'est en se rendant par mer auprès de son fiancé, qu'assaillie par une furieuse tempête, et plaisantant dans ce moment suprême sur son double mariage, elle se fit l'épitaphe si connue :

Ci-gît Margot, la gente damoiselle,
Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle.

Philibert *le beau*, duc de Savoie, qu'elle épousa, en 1501, lui fut aussi enlevé après quatre ans d'une heureuse union. Elle avait encore dû épouser le roi d'Angleterre Henri VII. Restée veuve sans enfants, à l'âge de 24 ans, elle résolut de ne point contracter un lien nouveau, et ce fut à cette époque que, pendant la minorité de son neveu Charles-Quint, elle reçut le gouvernement des Pays-Bas, qui bénirent son administration.

En 1508, elle assista, en qualité de plénipotentiaire de l'Empereur, aux conférences qui amenèrent la conclusion de la fameuse ligue de Cambrai (*voy.*); elle n'en poursuivit pas moins l'œuvre de sa haine et ne cessa de susciter des embarras au roi Louis XII et à François Ier : ce fut elle qui poussa le fougueux Henri VIII d'Angleterre à entrer, en 1515, dans une nouvelle ligue contre la France. Toujours adroite, elle eut le bonheur d'éloigner le théâtre de la guerre de ses propres frontières, et de maintenir le repos et la paix parmi les siens, alors que tout était en feu autour d'elle. L'année 1529 lui fournit une occasion nouvelle de mettre en œuvre son génie profond et dissimulé : la France épuisée désirait la paix ; Marguerite signa avec la mère de François Ier ce fameux traité appelé *la paix des dames* (*voy.*) si avantageux à l'Autriche et si désastreux pour la France. Cette négociation fut son dernier acte politique. Elle mourut à Bruxelles, le 1er décembre 1530.

Marguerite d'Autriche eût fait la gloire du trône qu'elle aurait occupé. Sous son administration, l'industrie, le commerce, les arts, fleurirent dans les Pays-Bas, et Bruxelles devint le rendez-vous des artistes et des gens de lettres. Prodigue envers eux d'encouragements et de récompenses, elle fut pour ces contrées ce que fut pour la France François Ier. Marguerite a laissé divers ouvrages en prose et en vers, notamment un *Discours de sa vie et de ses infortunes*, et un recueil manuscrit de *Chansons* que possède la Bibliothèque royale de Paris. Le poëte Jehan Lemaire de Belges, qui était attaché à son service, composa à sa louange *La couronne Margaritique*. Jehan Molinet était son bibliothécaire ; Jehan Per-

réal de Paris, son peintre-dessinateur, et Jehan Coulombe son sculpteur. C'est par ce dernier qu'elle fit élever à son troisième mari, le duc de Savoie, le superbe mausolée qui décore l'église de Brou à Bourg en Bresse, appartenant alors à la Savoie. Perréal dirigeait l'ornementation intérieure de cette église célèbre. Marguerite voulut y faire placer aussi son propre tombeau entre celui de Philibert et celui de Marguerite de Bourbon, mère de ce prince, et ses restes y furent transportés après sa mort. F. D. C.

MARGUERITE DE PARME, fille naturelle de Charles-Quint et de la belle flamande Marguerite Van Gest, née en 1522, fut d'abord mariée au duc de Florence, Alexandre de Médicis, assassiné en 1537. Ce mariage n'avait pas été heureux. Côme de Médicis demanda la main de la belle veuve; mais le pape l'obtint pour son neveu Octave Farnèse (*voy.* ce nom), duc de Parme et de Plaisance. En 1559, Philippe II la nomma gouvernante des Pays-Bas (*voy.* GRANVELLE, ALBE et PAYS-BAS). Elle mourut de la goutte à Naples, en 1586. Elle fut la mère du célèbre duc Alexandre Farnèse. Z.

MARIA II DA GLORIA (dona), JEANNE-CHARLOTTE-LÉOPOLDINE-ISIDORE-DA-CRUZ-FRANÇOISE-XAVIER-DA-PAULA-MICAELA-GABRIELLE-RAPHAELA-LOUISE-GONZAGA, reine de Portugal, fille de don Pedro (*voy.*), premier empereur du Brésil, est née à Rio Janeiro, le 4 avril 1819. Son père ayant renoncé en sa faveur à la couronne du Portugal auquel il accorda en même temps une constitution datée du 23 avril 1826, elle fut fiancée à Vienne, le 29 octobre 1827, à son oncle don Miguel (*voy.*) qui avait été déjà nommé par son frère régent du royaume. Dès qu'il eut appris que la constitution avait été proclamée à Lisbonne, don Pedro fit embarquer sa fille pour l'Europe, le 3 juillet 1828; mais dans l'intervalle, don Miguel, oubliant le serment qu'il avait prêté à son frère en devenant régent du royaume, avait reçu, le 30 juin, d'une assemblée de cortès convoquée par lui, la couronne royale à un tout autre titre. Dona Maria, au lieu de débarquer à Lisbonne, ne prit terre qu'en Angleterre où elle reçut de George IV tous les honneurs dus aux têtes couronnées. Mais trompé dans son attente par le ministère britannique, don Pedro la fit conduire à Paris où elle séjourna quelque temps avant de retourner à Rio Janeiro avec sa belle-mère Amélie de Leuchtenberg (*voy.* T. XVI, p. 468). Lorsqu'il eut abdiqué la couronne du Brésil, le 7 avril 1831, son père partit pour l'Europe et la ramena à Paris où elle resta jusqu'après la prise de Lisbonne par le parti pédriste, le 24 juillet 1833. Le 23 septembre suivant, elle monta sur le trône du Portugal et des Algarves, sous la tutelle de son père. Six jours avant la mort de ce dernier, le 18 septembre 1834, les cortès la déclarèrent majeure et lui remirent le plein exercice de la prérogative royale. La jeune reine s'occupa aussitôt du choix d'un époux. Elle accorda sa main au prince Auguste de Leuchtenberg (*voy.*), le 27 janvier 1835, et, après sa mort, qui arriva le 28 mars suivant, au prince Ferdinand de Saxe-Cobourg (*voy.* KOBOURG). Trois enfants sont nés de ce mariage : le premier, don Pedro d'Alcantara, le 16 septembre 1837; le second, Louis, duc d'Oporto, le 31 octobre 1838; le troisième, né le 16 mars 1842, a reçu le nom de Jean. Nous parlerons à l'art. PORTUGAL des révolutions politiques qui ont agité ce règne à différentes reprises. *Voy.* aussi PALMELLA. C. L. m.

MARIAGE. L'union de l'homme et de la femme, formée en vertu d'un contrat mutuel, librement consenti et sanctifié par la religion, est le fait qui distingue le plus l'être humain de la brute. Ce n'est pas pour satisfaire un grossier appétit qu'une semblable union est cimentée, mais pour lier deux destinées que la mort seule viendra séparer, et pour donner naissance à une famille qui elle-même en produira d'autres et augmentera les nombreux anneaux de la chaîne des générations. L'institution du mariage remonte à l'origine des sociétés. Le second chapitre de la Genèse nous montre la formation de la première union conjugale. Adam, à la vue de la femme que Dieu lui présente pour épouse, s'écrie : « Voilà maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair. C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère et il s'attachera à sa femme; ils seront deux

dans une même chair. Dieu les bénit et leur dit : Croissez et multipliez et peuplez la terre. »

A mesure que la société s'organisa, les formes qui président à l'union conjugale eurent pour objet de garantir de plus en plus sa durée et sa dignité. Il ne paraît pas toutefois que chez les Juifs le mariage ait été environné de cérémonies semblables à celles qui furent établies par la suite. « Je ne vois pas, dit le savant et judicieux Fleury, que leurs mariages fussent revêtus d'aucune cérémonie de religion, si ce n'est des prières du père de famille et des assistants, pour attirer la bénédiction de Dieu. Nous en avons des exemples dans le mariage de Rébecca avec Isaac, de Ruth avec Booz, de Sara avec Tobie. Je ne vois point qu'on offrît de sacrifice pour ce sujet, qu'on allât au temple, ou que l'on fît venir des prêtres. Cela se passait entre les parents et amis. Aussi ce n'était encore qu'un contrat civil. »

La riante imagination des Grecs environna les cérémonies nuptiales d'une pompe qui a été retracée avec grâce et vérité par Barthélemy, dans le 77e chapitre du *Voyage du jeune Anacharsis*.

A Rome, il exista diverses sortes de mariages. Il y avait d'abord les *justæ nuptiæ* qui devaient être contractées entre personnes jouissant du droit de cité romaine, arrivées à l'âge requis pour la puberté, c'est-à-dire ayant atteint, les femmes leur douzième année, les hommes leur quatorzième. Aucun des contractants ne devait être engagé dans les liens d'un mariage précédent, ni être attaché l'un à l'autre par certains degrés de parenté ou d'affinité. Il fallait enfin le libre consentement des parties et celui des personnes sous la puissance desquelles elles se trouvaient. Puis venait une autre sorte de mariage appelé *concubinatus* (*voy.* CONCUBINAT), qui différait des *justæ nuptiæ* en ce que l'homme ne prenait pas la femme avec laquelle il se mariait pour l'avoir à titre de légitime épouse, mais comme simple concubine; union différant cependant essentiellement du concubinage telle que l'entendent les nations modernes. Le *concubinatus* avait surtout pour objet d'unir des époux de conditions inégales. Du reste, comme les *justæ nuptiæ*, il n'avait lieu qu'à l'égard des citoyens romains. Les peuples soumis à la république ou à l'empire n'étaient capables que d'une espèce de mariage qu'on appelait *matrimonium*. Ainsi que le *concubinatus*, il ne donnait pas sur les enfants la puissance paternelle, telle que l'avaient les citoyens romains, dans le cas des *justæ nuptiæ*, mais seulement telle que la donne aux pères le droit naturel. Cette différence cessa lorsqu'Antonin Caracalla eut accordé à tous les sujets de l'empire le nom et les droits de citoyen romain.

Le mariage *par coemption* était une forme usitée chez les Romains; il était ainsi appélé parce que, dans ce cas, le mari achetait solennellement sa femme et tous ses biens. Suivant certains auteurs, les époux mêmes s'achetaient mutuellement. La forme symbolique au moyen de laquelle cette union conjugale se contractait consistait en ce que le futur époux demandait à sa future si elle voulait être sa femme, et celle-ci demandait au futur époux s'il voulait être son mari. Le mariage *par confarréation* (de *far*, farine) était une autre forme usitée chez les Romains du temps du paganisme. Les futurs époux se rendaient au temple où l'on faisait un sacrifice en présence de dix témoins; le prêtre offrait, entre autres choses, un pain de froment et en dispersait des morceaux sur la victime : c'était pour marquer que le pain, symbole de tous les autres biens, serait commun entre les deux époux, et qu'ils seraient communs en biens. Il existait encore chez les Romains le *mariage par usucapion*. On nommait ainsi celui que contractait un citoyen romain avec une femme, uniquement pour en avoir des enfants légitimes, sans communiquer à celle qu'il avait épousée les mêmes priviléges qu'à la femme avec laquelle il se serait marié solennellement. La femme épousée par usucapion était appelée *uxor*, mais non pas *mater familias*.

Le mariage était envisagé par les peuples anciens comme un contrat de droit naturel et de droit civil tout à la fois. La loi chrétienne l'a de plus élevé à la dignité de sacrement (*voy.* l'art. suiv.), institué par Jésus-Christ, comme le signe

de son union avec l'Église; ce qui n'empêche pas que le contrat civil ne soit la base essentielle du mariage. En France, avant la révolution de 1789, le contrat et la bénédiction avaient lieu en même temps et par le seul ministère du prêtre. Celui-ci agissait comme officier civil, et il était, en cette qualité, tenu de se conformer aux dispositions des lois de l'état relatives au mariage. La bénédiction sacramentelle était donc, malgré les apparences, distincte du contrat civil, et ce point était tellement bien reconnu par les canonistes français de cette époque, qu'il servit à faire rejeter la partie disciplinaire du concile de Trente, dont plusieurs des dispositions, en cette matière, étaient contraires au droit public du royaume. *Voy.* BÉNÉDICTION NUPTIALE.

Aujourd'hui, le contrat civil est entièrement séparé du sacrement, le premier ne pouvant être reçu que par un officier civil et le second continuant à être administré par le prêtre, mais sans que la bénédiction sacramentelle soit nécessaire pour la validité du contrat. Cette disposition du Code civil, faite en vue d'assurer la liberté des cultes et de rendre à l'avenir impossible la situation vexatoire dans laquelle se trouvaient les sectes dissidentes, avant cette séparation, est l'une de celles contre lesquelles la cour de Rome a réclamé avec le plus de persévérance.

Autrefois, la cérémonie du mariage était précédée d'une autre cérémonie appelée les *fiançailles* (*voy.*), qui est peu usitée de nos jours, du moins en France.

La première condition exigée pour contracter mariage, c'est qu'il n'existe pas entre les futurs époux d'*empêchement dirimant*. Ce terme a été expliqué dans un article spécial; mais nous allons analyser ici les autres principales dispositions qui se trouvent renfermées à cet égard dans le Code civil français.

L'homme ne peut contracter mariage avant 18 ans révolus, la femme avant 15. Le roi cependant peut accorder des dispenses d'âge pour des motifs graves. Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a pas de consentement, et on ne peut en contracter un second avant la dissolution du premier. Le fils qui n'a pas atteint l'âge de 25 ans accomplis, et la fille qui n'a pas atteint l'âge de 21 ans accomplis, ne peuvent contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère; en cas de dissentiment, le consentement du père suffit. Si l'un des deux époux est mort, ou s'il est dans l'impossibilité de manifester sa volonté, le consentement de l'autre suffit. Si le père et la mère sont morts, ou s'ils sont dans l'impossibilité de manifester leur volonté, les aïeuls et aïeules les remplacent; s'il y a dissentiment entre l'aïeul et l'aïeule de la même ligne, il suffit du consentement de l'aïeul. S'il y a dissentiment entre les deux lignes, ce partage emporte le consentement. Lorsque les personnes qui exercent ainsi la puissance paternelle refusent leur consentement à un mariage, ceux qui veulent le contracter sont tenus de demander conseil à ces personnes, au moyen d'un *acte respectueux*, qui doit être renouvelé suivant l'âge de ceux qui y sont assujettis.

En ligne directe, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants légitimes ou naturels et les alliés dans la même ligne. En ligne collatérale, le mariage est prohibé entre le frère et la sœur légitimes ou naturels et les alliés au même degré, ainsi qu'entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu. Néanmoins une loi du 16 avril 1832 dit qu'il est loisible au roi de lever, pour des causes graves, les prohibitions portées aux mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, oncle et nièce, tante et neveu. Les vœux par lesquels certaines personnes se sont engagées à garder le célibat, peuvent aussi les empêcher de contracter mariage. Les prêtres catholiques sont au premier rang de cette catégorie (*voy.* CÉLIBAT DES PRÊTRES). Plusieurs prêtres, depuis le concordat de 1801, ayant renoncé à leurs fonctions ecclésiastiques ont voulu se marier, prétendant n'être liés que dans le for intérieur : les jurisconsultes ont été partagés sur la question; mais la jurisprudence semble s'être opposée à autoriser ces mariages.

Après les conditions essentielles pour contracter mariage, arrivent les formalités qui doivent précéder et accompagner ce grand acte de la vie sociale.

Il ne peut être procédé à aucun ma-

riage avant que les officiers de l'état civil (*voy.*) du domicile de chacun des deux futurs époux n'aient fait deux publications, à huit jours d'intervalle, un jour de dimanche, devant la porte de la municipalité. Un extrait de l'acte de publication doit rester affiché à cette porte, pendant ces huit jours. Néanmoins, il est loisible au roi de dispenser, pour des causes graves, de la seconde publication. Ces publications ou bans (*voy.*) ont pour objet de faire savoir si des tiers ont droit de former opposition au mariage projeté. S'il n'y a pas d'opposition, il peut être procédé au mariage à partir du troisième jour, depuis et non compris celui de la seconde publication. Dans le cas contraire, l'officier de l'état civil ne peut célébrer le mariage avant qu'on lui ait remis main-levée de l'opposition, sous peine de 300 fr. d'amende et de tous dommages et intérêts.

Le mariage doit être célébré dans la commune où l'un des époux a son domicile, qui ne peut y être établi que par six mois d'habitation continue.

Le jour désigné par les parties après les délais des publications, l'officier de l'état civil, publiquement, dans la municipalité, en présence de quatre témoins, parents ou non parents, fait lecture aux futurs époux des pièces mentionnées dans le Code civil, relatives à leur état et aux formalités du mariage, ainsi que du chapitre VI du titre *du mariage* sur *les droits respectifs des époux*. Il reçoit de chaque partie, l'une après l'autre, la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme; il prononce au nom de la loi qu'elles sont unies par le mariage, et il en dresse acte sur-le-champ.

Ce n'est qu'après la rédaction de cet acte que les époux peuvent recevoir la bénédiction nuptiale. Tout ministre d'un culte qui procéderait aux cérémonies religieuses d'un mariage sans qu'il lui eût été justifié d'un acte semblable, serait puni d'une amende de 16 à 100 fr.; en cas d'une première récidive, d'un emprisonnement de deux à cinq ans, et d'une seconde, de la détention (Code pén., art. 199-200).

Le mariage contracté en pays étranger entre Français, et entre Français et étrangers, est valable, s'il a été célébré suivant les formes usitées dans le pays, pourvu qu'il ait été précédé des publications dont nous avons parlé, et que le Français se soit conformé aux dispositions relatives à l'âge, au consentement de ses parents lorsque ce consentement est requis par la loi, ou à l'acte respectueux, etc. Dans les trois mois après le retour du Français sur le territoire du royaume, l'acte de célébration du mariage contracté par lui en pays étranger, doit être transcrit sur le registre public des mariages du lieu de son domicile. Les Français qui résident à l'étranger peuvent aussi contracter mariage devant les agents diplomatiques et consuls français; mais pour que ceux-ci soient compétents il faut que ce soit deux Français qui contractent mariage.

Dans certains pays étrangers, les formalités du mariage sont loin d'avoir la solennité désirable pour un si grand acte. En Angleterre, un statut de George IV a exigé le consentement des pères et mères des futurs époux, ainsi que des publications préliminaires et la bénédiction dans l'église. Mais en Écosse, on est plus facile, et les fameux mariages de Gretna-Green (*voy.*) ont acquis une triste célébrité.

En Espagne, avant des dispositions législatives très récentes, le mariage était régi d'après les prescriptions du concile de Trente, dont la plus fondamentale est que la cérémonie soit célébrée devant le propre curé de l'un des contractants, ou par le curé d'une autre paroisse, en vertu de la délégation ou du consentement du propre curé. En Italie et dans quelques autres pays exclusivement catholiques, il continue d'en être ainsi.

En Pensylvanie, le mariage n'a pas besoin d'être prouvé par un acte quelconque : il suffit qu'il résulte de la *cohabitation* et de la *réputation* ou possession d'état.

D'après la loi de toutes les nations chrétiennes, la pluralité des femmes ou *polygamie* (*voy.*) est essentiellement interdite; elle est même punie comme un crime grave. Elle était admise chez quelques peuples de l'antiquité, particulièrement chez les Athéniens, les Parthes, les Thraces, les Égyptiens, les Perses. Ma-

homet a permis aussi à ses sectateurs d'avoir chacun quatre femmes, épouses ou concubines*. La *bigamie* (*voy.*) est aussi interdite par les lois de toutes les nations civilisées.

La question de l'indissolubilité du mariage est la plus grave de celles qui se rattachent à ce sujet. Nous avons, à l'art. Divorce, indiqué les règles qui s'appliquent à cette matière, et fait connaître les principes sur lesquels repose le divorce, ainsi que les principales nations qui l'ont admis ou rejeté.

Indépendamment de la mort naturelle ou civile, du divorce et de la répudiation, il existe encore une autre manière d'arriver à la dissolution de l'union conjugale : c'est celle qui résulte des nullités. Lorsqu'un mariage a été contracté sans l'accomplissement des formalités substantielles exigées par la loi, il est censé n'avoir jamais existé et les parties intéressées peuvent en réclamer l'annulation. Il est inutile d'ajouter qu'une sage législation doit prendre les précautions les plus sévères pour que l'on n'arrive pas à briser facilement une union dans laquelle il a pu d'ailleurs y avoir bonne foi et qui peut-être a donné naissance à des enfants (*voy.* ce mot). L'art. 201 du Code civil veut même que, dans ce cas, le mariage qui a été déclaré nul produise les effets civils, tant à l'égard des époux qu'à l'égard des enfants. L'*impuissance* du mari ou la *stérilité* de la femme étaient autrefois des causes de nullité du mariage ; le Code civil a gardé le silence sur cette cause de nullité, et la jurisprudence paraît en tirer la conséquence que le législateur moderne a voulu bannir des procédures qui entraînaient avec elles de nombreux scandales (*voy.* Congrès).

Les législations qui ont repoussé le divorce, ont admis la *séparation de corps* (*voy.*), dans les cas où la vie commune est devenue insupportable par le fait des époux ou de l'un d'eux. Mais il faut que cette séparation soit fondée sur des excès, sévices ou injures graves, et non sur le simple caprice ou sur des causes légères. L'effet de la séparation de corps est de relâcher le lien du mariage, mais non de le dissoudre.

(*) *Charte turque*, par Grassi, t. II, p. 14.

Le mariage impose naturellement des obligations respectives aux époux. Ces obligations consistent à se garder une fidélité réciproque, à habiter ensemble, à nourrir, entretenir et élever leurs enfants. L'art. 213 du Code civil ajoute que « le mari doit protection à sa femme; la femme obéissance à son mari. » Portalis a exprimé en ces termes les motifs qui ont fait adopter cette rédaction : « La prééminence de l'homme, dit-il, est indiquée par la constitution même de son être, qui ne l'assujettit pas à autant de besoins, et qui lui garantit plus d'indépendance pour l'usage de son temps et pour l'exercice de ses facultés. Cette prééminence donc est la source du pouvoir de protection que le projet de loi reconnaît dans le mari. L'obéissance de la femme est un hommage rendu au pouvoir qui la protége, et elle est une suite nécessaire de la société conjugale, qui ne pourrait subsister si l'un des époux n'était subordonné à l'autre. »

On est dans l'usage de faire précéder les mariages de la rédaction d'un contrat qui règle les conventions civiles sur lesquelles doit reposer la société conjugale. Tout ce que les satiriques ont pu dire contre cet acte n'ôte rien à son utilité. Il n'est pas un père de famille sensé qui voulût consentir à marier ses enfants, sans au préalable faire constater l'*apport des futurs*, la *mise en communauté*, le *préciput*, le *douaire* (*voy.* ces mots), stipulations nécessaires pour prévoir des circonstances qui peuvent ne pas tarder à se réaliser. *Voy.* Communauté, Dot, Régime dotal, Séparation de biens, Femmes (droit), etc.

On appelle *mariages de convenance*, ceux pour lesquels on consulte surtout la position réciproque des époux, leur fortune, leur famille; et *mariages d'inclination*, ceux au contraire qui sont formés sous les seuls auspices de l'amour des contractants. Les *mariages de raison* sont ceux qui sont contractés par des personnes d'un âge mûr unissant leurs destinées pour passer les années qui leur restent à vivre dans une situation agréable et douce. Les mariages *in extremis* sont ainsi nommés parce qu'ils ont lieu au lit de la mort de l'un des contractants, et or-

dinairement pour consacrer d'anciennes relations qui existaient entre eux. Les mariages *morganatiques* ou *de la main gauche*, sont pratiqués en Allemagne par des princes qui épousent des personnes d'un rang moins élevé, auxquelles ils ne donnent pas leur nom, et qui officiellement ne sont pas reconnues pour leurs épouses. Le dernier roi de Prusse avait épousé de cette manière la princesse de Liegnitz; si une union légitime a existé entre Louis XIV et M^me^ de Maintenon (*voy.* tous ces noms), c'était aussi un mariage de ce genre. Les *seconds mariages* sont ceux qui sont contractés par une personne ayant été engagée dans les liens d'un mariage précédent, lequel a été dissous, soit que l'autre époux se trouve dans la même situation, soit qu'il n'ait point encore été marié. On donne le nom de *mariages mixtes* à ceux qui sont contractés par des personnes de religions ou de communions différentes.

Les ouvrages où l'on traite du mariage sont extrêmement nombreux; nous nous contenterons de citer ceux qui nous paraissent les plus utiles à consulter sur ce sujet : *Examen de deux questions importantes sur le mariage* (par Le Ridant), 1753, in-4°; *Véritable nature du mariage* (par Maultrot), 1788, 2 vol. in-12; *Du mariage dans ses rapports avec la religion et avec les lois nouvelles de la France* (par feu le président Agier), Paris, an IX, 2 vol. in-8°; *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage* (par Tabaraud), Paris, 1825, 1 vol. in-8°; *Traité du mariage et de la puissance maritale*, par Vazeille, Paris, 1826, 2 vol. in-8°; etc. A. T-R.

MARIAGE (SACREMENT DU). A l'époque où Jésus vint au monde, la polygamie (*voy.*), sans être défendue par une loi positive, n'était plus en usage chez les Juifs; mais les divorces se faisaient avec une légèreté que le fondateur du christianisme blâma en plusieurs circonstances (Matth., V, 31. 32; Marc, X, 2-12; Luc, XVI, 18; Matth., XIX, 2-10). Dans sa première épître aux Corinthiens (VII, 1), S. Paul donne la préférence à la virginité sur l'état de mariage; mais dans la 1^re^ épître à Timothée (IV, 3) il condamne ceux qui défendent le mariage et ordonne même expressément que les jeunes veuves se marient (V, 14). La plupart des Pères, entre autres SS. Cyrille d'Alexandrie, Chrysostôme, Ambroise, Jérôme, regardaient le mariage comme un mal rendu nécessaire par la corruption du genre humain. D'autres voix s'élevèrent, néanmoins, pour combattre cette funeste tendance : Ignace, Hermas, les canons apostoliques, Clément d'Alexandrie, Lactance déclarèrent honorable et saint l'état du mariage; cependant on s'accorda généralement à blâmer les secondes noces. Le mépris pesait déjà sur elles chez les Grecs et les Romains: Plutarque et Martial les qualifient de tristes et honteuses. Athénagore leur donna le nom d'adultère. S. Augustin et d'autres se montrèrent, il est vrai, moins rigides; cependant le concile de Néocésarée défendit aux prêtres d'y assister. Les constitutions apostoliques les flétrirent du nom de prostitution et d'adultère. Avec le temps pourtant, l'Église se relâcha de sa sévérité envers ceux qui contractaient un second mariage, si ce n'est toutefois à l'égard du clergé, car la défense *Bigamus ne ordinetur*, qui est encore en vigueur dans l'Église d'Orient, subsista également dans l'Église latine, jusqu'à l'établissement formel du célibat des prêtres (*voy.*).

Longtemps simple cérémonie religieuse par laquelle on appelait la protection divine sur les époux, la bénédiction nuptiale finit, avec l'accroissement de la puissance de l'Église, par constituer seule le mariage, qui devint alors un sacrement. *Voy.* ce mot, BÉNÉDICTION NUPTIALE et l'art. précédent.

Ce serait ici le lieu de parler de la doctrine de l'Église relativement aux empêchements, au divorce, aux dispenses, etc.; mais ces questions ont été traitées dans des articles spéciaux auxquels nous devons renvoyer. Nous dirons un mot seulement des mariages *mixtes*. La loi mosaïque défendait expressément, comme on sait, les mariages entre les Israélites et les adorateurs des idoles. Le Nouveau-Testament ne contient pas d'ordre positif à cet égard; cependant de bonne heure l'Église s'éleva contre de semblables ma-

riages. Les Pères de l'Église, les conciles, la loi civile même s'unirent pour condamner les unions contractées par des fidèles avec des juifs, des mahométans, et même avec certains hérétiques ; mais leurs efforts ne furent pas toujours couronnés du succès. Nous avons vu de nos jours encore la question des mariages mixtes agiter plusieurs provinces de la Prusse, où le clergé catholique refusait de bénir ces sortes d'unions, à moins que les époux ne s'engageassent à faire élever leurs enfants dans la religion catholique. Cette prétention, soutenue principalement par l'archevêque de Cologne (Droste de Vischering) et par son collègue de Poznan (Dunin), donna lieu à de nombreuses difficultés qui ne pourront disparaître entièrement que par la séparation des deux actes constitutifs du mariage, le contrat civil et la bénédiction religieuse.

Les réformateurs, tout en niant le caractère sacramentel du mariage, et en admettant la possibilité de sa dissolution, ne l'ont pas réduit à l'état d'un simple contrat civil ; cet acte important de la vie de l'homme leur semblait, au contraire, appeler plus spécialement l'intervention et les prières de l'Église, et, dans tous les pays protestants, la tenue des registres de mariage est encore une attribution essentielle du clergé. Il faut excepter cependant l'Église presbytérienne d'Écosse, qui, de même que les quakers, les anabaptistes et quelques autres sectes, ne regarde le mariage que comme une institution civile. E. H-G.

MARIAMNE, *voy.* HÉRODE-LE-GRAND.

MARIANA (JUAN), célèbre jésuite et historien espagnol, né à Talavera, au diocèse de Tolède, mort dans cette dernière ville, le 17 février 1624, à 87 ans, fut, au jugement de Bayle, « un des plus habiles hommes de son siècle ; grand théologien, grand humaniste, profond dans la connaissance de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire profane, bon clerc, et docte dans la langue sainte. » Il avait fait profession à 17 ans, après avoir terminé brillamment ses études en l'université d'Alcala.

Envoyé d'abord à Rome, en 1561, il y enseigna pendant quatre ans la théologie ; il passa les deux années suivantes en Sicile (1565-1567), et de là il vint à Paris, où il remplit avec éclat une chaire de scolastique pendant cinq autres années. De retour dans sa patrie, le P. Mariana, devenu dès lors un des personnages considérables de son ordre, se fixa chez les jésuites de Tolède ; il y voua ses talents et son influence au service de l'inquisition. Mais il y a tout lieu de croire qu'il ne put prendre sur lui d'en rester constamment l'instrument docile ; car, dit-on, il eut à essuyer diverses persécutions qui mirent à l'épreuve sa patience et sa force d'âme. Malheureusement, il ne se trouve à cet égard que des indications vagues et insuffisantes dans les divers biographes de la société de Jésus, qui même ne s'accordent ni sur l'époque de sa mort ni sur le nombre des années qu'il a vécu. A ce sujet, Bayle exprime un vif regret de n'avoir pu se procurer sa *Vie*, écrite par Thom. Tamaio de Vargas, annaliste (*coronista*) du roi Philippe III ; ouvrage que tous les biographes mentionnent, et qui peut-être n'a jamais vu le jour ! On peut affirmer du moins qu'elle ne se trouve point à la Bibliothèque royale de Paris, où existent cependant presque tous les écrits du moine Tamaio, notamment son volume de réfutation des critiques (*Advertencias*) faites sur l'*Histoire générale du P. Mariana* par Pedro Mantuano, secrétaire du connétable de Castille.

L'ouvrage qui est le principal fondement de la célébrité de Mariana avait paru d'abord en latin sous ce titre : *Historiæ de rebus Hispaniæ libri XXX*, in-fol., Tolède, 1592-1595. Il a été réimprimé à La Haye, en 1733, avec une continuation de 1516 à 1609 par le P. Miniana, 2 vol. in-fol. : c'est l'édition latine la plus estimée. L'auteur avait su donner à cette œuvre le caractère d'un monument de politique nationale, au point de vue du gouvernement de Philippe II ; elle lui valut un crédit considérable à la cour de ce prince. A l'avénement de son successeur, il refondit son ouvrage, et le publia en langue espagnole sous la dédicace de Philippe III, et avec un succès plus grand encore. Depuis, il en a été fait de nombreuses éditions et traductions ; on l'a même réimprimé à

Madrid, en 1819, avec une continuation de J. Saban y Blanco. Mais les bibliophiles recherchent de préférence l'édition d'Ibarra, 1780, 2 vol. in-fol., et surtout celle de Valence, 1783-1796, 9 vol. pet. in-fol. Au total, ce livre est fort au-dessous des éloges intéressés par lesquels les jésuites de tous pays l'ont mis en si grande réputation. Les semblants d'âpre franchise qu'il affecte avec les puissants de la terre n'égalent, en portée philosophique ou morale, ni la causticité maligne ni la droiture ingénue de notre Mézerai.

Nous ne nous arrêterons ni à son pamphlet sur l'*Altération des monnaies*, qui, à ce qu'on assure, lui valut un an de captivité, ni à son livre posthume sur les *Réformes à effectuer dans l'institut des jésuites*, qui fut mis à l'index en 1631; mais il y a un autre petit traité de Mariana qui, au point de vue du biographe, surpasse en importance ses travaux les plus considérables : c'est son écrit *De rege et regis institutione*, Tolède, 1599, in-4°. Les adversaires des jésuites ont soutenu que ce livre, où l'auteur traite de la doctrine du régicide comme cas de conscience, avait été fait pour armer du couteau parricide le bras des assassins de Henri IV. Un arrêt du parlement de Paris, rendu le 8 juin 1610, après le procès de l'infâme Ravaillac, condamna le livre de Mariana à être brûlé par la main du bourreau. P.C.

MARIANNES (îles) ou des Larrons, archipel de la Polynésie septentrionale, compris entre 145° et 148° de long. or. et 13° et 21° de lat. N. Découvertes par Magellan (*voy.*), qui les appela îles *des Larrons* à cause du penchant au vol qu'il remarqua chez les naturels, elles reçurent, vers la fin du XVII^e^ siècle, le nom de *Mariannes* en l'honneur de la reine d'Espagne Marie-Anne d'Autriche, mère de Charles II, qui y envoya des missionnaires. Elles se composent de 14 ou 16 îles, dont les cinq plus méridionales sont seules habitées. Elles renferment beaucoup de volcans, mais jouissent en général d'un climat aussi salubre qu'agréable. Les îles Mariannes appartiennent à l'Espagne. *Agana*, dans l'île de Guam, est le siége du gouverneur de cet archipel qui dépend du capitaine général des Philippines. Les Anglo-Américains s'y étaient établis en 1810; mais, en 1815, les Espagnols en ont repris possession. Les indigènes qui, à l'arrivée de ceux-ci, avaient déjà atteint un certain degré de civilisation, ont tous été convertis au christianisme; cependant leur nombre est aujourd'hui bien diminué. Les voyages de MM. Freycinet et de Chamisso (*voy.* ces noms) ont fourni sur cette race beaucoup de renseignements intéressants. C'est dans ces îles que les Européens ont pour la première fois découvert l'arbre à pain (*voy.* Jaquier). Ch.V.

MARIE, en hébreu *Mariam* ou *Miriam*, qui peut se traduire soit par *exaltée*, soit par *amertume*, *myrrhe* ou *maîtresse de la mer*, est le nom de la mère de Jésus (*voy.*). Née d'une branche déchue de la famille de David (Matth., I, 1 et suiv.), Marie vivait dans l'obscurité, à Nazareth, ainsi que son fiancé le charpentier Joseph (*voy.*), lorsque l'ange Gabriel lui annonça qu'elle mettrait au monde le Messie (Luc, I, 26). A l'annonce de cette faveur du ciel enviée de toutes les filles d'Israël (*voy.* Annonciation), Marie ne fut point agitée d'un coupable sentiment d'orgueil; elle éprouva seulement une surprise bien naturelle dans sa situation (Luc, I, 34). Mais l'ange dissipa promptement l'espèce de doute qu'elle avait conçu, en lui rappelant la toute-puissance de Dieu et en lui apprenant que sa cousine Élisabeth était enceinte d'un fils, quoiqu'elle fût déjà fort avancée en âge (Luc, I, 35-37). Elle se soumit donc humblement à la volonté du Très-Haut, et, le cœur rempli du sentiment de sa haute destinée, elle partit pour aller visiter la femme de Zacharie dans les montagnes de Juda. En entendant la salutation de celle qui avait été bénie entre toutes les femmes (*voy.* Ave Maria), Élisabeth sentit son enfant tressaillir de joie, et Marie, dans son pieux ravissement, célébra la puissance et la miséricorde de Dieu par ce cantique que l'on chante encore aujourd'hui sous le nom de *Magnificat* (*voy.*). Environ trois mois après, Marie retourna à Nazareth (Luc, I, 56). Joseph, étonné de sa grossesse, voulut la renvoyer secrètement; mais un ange le lui défendit en lui annonçant que l'enfant qu'elle portait dans son sein était conçu du Saint-Esprit (Matth., I, 20).

Sur ces entrefaites, l'empereur Auguste ordonna un recensement général, qui obligea Joseph et Marie à se rendre à Bethléem d'où leur famille tirait son origine (Luc, II, 1-5). Ce fut pendant ce voyage qu'elle donna naissance au Christ, dans l'étable d'une hôtellerie. Quarante jours après, Marie, suivant l'usage de sa nation, se présenta au temple pour offrir le sacrifice prescrit par le Lévitique (ch. XII), et bientôt Joseph l'emmena en Égypte pour soustraire son enfant bien-aimé aux persécutions d'Hérode (*voy.* ce nom et INNOCENTS). De retour en Galilée, après la mort d'Hérode, nous la retrouvons, Jésus ayant alors douze ans, à Jérusalem où elle allait chaque année avec Joseph et son fils célébrer la fête de Pâques (Luc, II, 41-50). A dater de cette époque, il n'est parlé d'elle que très rarement, surtout dans les trois premiers évangiles. Elle assistait aux noces de Kana (*voy.*) où Jésus accomplit son premier miracle. Une autre fois elle se rendit à Capernaüm avec les frères de Jésus et fit appeler le Christ au moment où il repoussait les accusations des Scribes (Marc, III, 31). Enfin les évangélistes nous la montrent une dernière fois sur le Calvaire, au pied de la croix de son fils qui, en mourant, la recommanda à Jean (*voy.*), son disciple bien-aimé (Matth., XXVII, 56; Marc, XV, 40; Jean, XIX, 25-27). Les Actes des apôtres ne parlent d'elle qu'une seule fois, pour nous apprendre qu'elle habitait Jérusalem et assistait aux assemblées des disciples (Act., I, 14). C'est dans cette ville que Jean Damascène la fait mourir; mais selon une autre tradition, qui a été adoptée par le concile d'Éphèse assemblé dans le v^e^ siècle, elle mourut à Éphèse. Quelques auteurs, en se fondant sur la prophétie de Siméon (Luc, II, 35), prétendent qu'elle souffrit le martyre. S. Épiphane déclare de la manière la plus positive que son genre de mort est une question insoluble. Une tradition nous représente les apôtres accourant pour assister à sa fin et l'ensevelir. L'incrédule Thomas arriva seul trop tard, et lorsqu'on ouvrit le sépulcre pour lui montrer le corps de la mère du Sauveur, on trouva la place vide, d'où l'on conclut que la dépouille mortelle avait été enlevée au ciel. *Voy.* ASSOMPTION.

Les évangiles canoniques sont muets sur la naissance et la jeunesse de Marie; ils nous apprennent seulement qu'elle descendait de la famille de David. Selon le proto-évangile de S. Jacques, elle était fille unique de Jonathas et de Ste Anne. Tous deux étaient déjà fort âgés lorsqu'elle vint au monde: aussi regardèrent-ils sa naissance comme une bénédiction spéciale, et, par reconnaissance, ils la consacrèrent au service du temple. Cet évangile apocryphe entre, au sujet de sa grossesse, dans des détails dont nous n'avons point à nous occuper ici, puisqu'ils contredisent en plusieurs points le récit de nos livres saints. Nous nous arrêterons bien moins encore aux turpitudes débitées sur le compte de Marie dans le Talmud, et en particulier dans le livre intitulé *Toldos Jeschu*, selon lequel Jésus aurait été le fruit de l'adultère de l'épouse de Joseph, jeune homme distingué par sa modestie, sa douceur et sa crainte de Dieu, avec Pandère, débauché qui avait passé la plus grande partie de sa vie à séduire les femmes et les filles, à voler et à commettre toute sorte de violences.

Le premier document authentique relatif à la célébration d'une fête en l'honneur de la vierge Marie, est une homélie de Proclus qui vivait dans le v^e^ siècle. La première décision synodale sur le culte à lui rendre est le 5^e^ canon du concile de Trulle, tenu en 692. Cependant il est certain que dès la fin du IV^e^ siècle, il y avait dans l'Église des sectes qui professaient pour Marie un respect extrême. Les collyridiennes, ainsi nommées des espèces de gâteaux qu'elles lui offraient, la croyaient immortelle et l'adoraient comme une divinité. Sans tomber dans cette hérésie, S. Jérôme et d'autres Pères orthodoxes condamnaient hautement, en les flétrissant de l'épithète d'*antidicomarianites* ou d'ennemis de Marie, tous ceux qui soutenaient que Marie n'avait pas gardé une virginité perpétuelle, et qu'elle avait eu des enfants de Joseph. Cette opinion, qui s'appuie sur la mention faite dans l'Évangile des *frères* de Jésus (Marc, III, 31;

Matth., XII, 46; Luc, VIII, 19 *), a été partagée par plusieurs théologiens anciens et modernes; mais elle a été condamnée par l'Église. Paschase Radbert et, après lui, Scot et les franciscains sont allés plus loin en enseignant, comme dogme, qu'elle a été conçue sans péché (*voy.* *immaculée* CONCEPTION); mais cette doctrine a été combattue par S. Thomas d'Aquin et par les dominicains. L'Église catholique regarde Marie comme l'idéal de la perfection féminine. Elle enseigne qu'elle a conçu Jésus du Saint-Esprit et qu'elle est toujours restée vierge. L'Église grecque et l'Église protestante sont parfaitement d'accord avec elle sur ce point. Ces trois Églises lui donnent le nom de Mère de Dieu (Θεοτόκος), expression qui a occasionné les sanglantes querelles du nestorianisme (*voy.*) et amené un schisme dans l'Église. L'Église protestante ne rend aucun culte à Marie qu'elle regarde seulement comme une sainte femme. L'Église romaine et l'Église grecque, au contraire, lui accordent la première place au ciel, à côté de son fils et au-dessus des anges et des saints, et lui vouent un culte tout particulier. Aussi nulle image n'a été plus répandue que celle de Marie.

Plusieurs fêtes lui sont consacrées dans l'Église grecque et l'Église romaine, entre autres la Conception, la Nativité, l'Annonciation, la Visitation, la Purification, l'Assomption. L'Église protestante n'en a conservé que trois, celles de la Purification, de l'Annonciation et de la Visitation, parce qu'elles ont rapport à la naissance du Sauveur du monde. Ces fêtes ont donné leurs noms à plusieurs ordres religieux, institués sous l'invocation de Marie. E. H-G.

Marie est le type le plus pur de la femme chrétienne. Pleine de modestie, de dévouement, d'abnégation, elle était bien digne de servir de modèle à son sexe celle dont la vie semble se résumer dans ces mots : souffrir et aimer. Cette chaste mère du fils de Dieu a conservé toute la pureté et la beauté des vierges : elle n'aimait pas seulement son fils, elle croyait en lui; c'est elle qui lui demande son premier miracle; bénie entre toutes, et pourtant si humble, on la remarque à peine dans la suite du Christ, si ce n'est au jour de l'épreuve, là au pied de la croix où son âme déchirée fut abreuvée du calice le plus amer. Aussi, de quelle poésie s'entoure ce doux nom de Marie, l'*étoile de la mer*, la *maison dorée*, la *rose du mystère*, *vase rempli de parfums*, *source toujours pure*, *mère des douleurs*, *consolatrice des affligés*, etc.! Quelle source d'inspiration pour l'artiste! Qui pourrait s'étonner que les plus belles créations de l'art chrétien, les chefs-d'œuvre les plus sublimes des Raphaël, des Titien, des Van Dyck, des Murillo, etc., y aient été puisés! X.

MARIE. Indépendamment de la mère du Sauveur, l'Évangile mentionne plusieurs saintes femmes de ce nom : Marie-Magdeleine (*voy.*), Marie, épouse de Cléopas ou Alphée, et Marie dite de Béthanie, sœur de Lazare (*voy.*) et de Marthe. Jésus, dans l'un de ses voyages, étant entré dans la maison de Marie, elle s'assit à ses pieds pour mieux écouter sa parole. Son calme et sa douceur contrastaient avec la vivacité pétulante de Marthe que Jésus-Christ réprimanda avec bonté (*voy.* JÉSUS, T. XV, p. 384).

Jésus étant revenu à Béthanie, après la mort de Lazare, Marthe courut la première au-devant de lui. Marie était restée dans la maison mortuaire; mais lorsque sa sœur l'eut avertie que le Christ la demandait, elle alla se jeter à ses pieds en répétant ce que Marthe lui avait déjà dit : « Seigneur, si tu eusses été ici, mon frère ne serait pas mort! » Après la résurrection de son frère, Marie trouva dans son cœur ingénieux mille moyens de prouver sa gratitude au Sauveur. Lors du souper de Béthanie, elle brisa un vase rempli d'un nard précieux, en oignit les pieds de Jésus et les essuya avec ses cheveux, ne se doutant pas que cet humble témoignage d'amour fournirait un prétexte à la trahison de Judas (*voy.* ce nom). EM. H-G.

MARIE DE MÉDICIS, reine de France, naquit à Florence, le 26 avril 1573; elle était fille du grand-duc de Toscane, François II, et elle avait plus de 27 ans et demi lorsqu'elle fut unie à Henri IV (16 déc. 1600). Au mois de septembre 1601, elle mit au monde le dauphin,

(*) *Voy.* aussi l'art. JACQUES (*saint*). S.

qui fut depuis Louis XIII (*voy.* ces noms). Marie de Médicis fut couronnée à Saint-Denis, le 13 mai 1610, et le lendemain elle était veuve : Henri avait été assassiné. Ce prince, au moment de partir pour la grande entreprise qu'il avait conçue contre l'Autriche, avait résolu de la nommer régente : il n'eut pas le temps d'exécuter ce projet; mais elle fut appelée à la régence par le parlement, que le duc d'Épernon (*voy.*) avait fait assembler à la hâte, et qu'il avait entouré de troupes dévouées à sa personne, et prêtes à forcer, au besoin, la volonté des magistrats.

L'union de Henri IV et de Marie avait été toute pleine d'ennuis et de discordes conjugales. Cette femme, de peu d'esprit, ambitieuse, avide, jalouse, acariâtre et emportée, avait tous les défauts les plus capables d'éloigner d'elle un époux dont les penchants volages n'étaient déjà que trop connus. Peut-être la grâce et la séduction d'une humeur douce et d'une tendresse caressante, eussent-elles fini par toucher l'âme aimante et bonne de Henri; mais, dès la seconde année de son mariage, il ne trouva dans son ménage qu'un enfer, dont il se sauvait le plus souvent qu'il pouvait. En vain Sully s'efforçait de rétablir la paix entre les époux : c'étaient des brouilleries continuelles, qu'apaisaient mal d'éphémères raccommodements. La reine était d'ailleurs complétement subjuguée par Léonora Galigaï, sa favorite, et par Concini (*voy.*), le mari de cette femme, Italiens venus avec elle de Florence, et qui entretenaient son antipathie contre le roi.

Les discordes de la maison royale avaient reçu une telle publicité, qu'on alla jusqu'à soupçonner la reine de n'avoir pas été entièrement étrangère à l'épouvantable catastrophe du 14 mai; mais cette complicité n'a jamais été prouvée. On n'ose en accuser ni peut-être en absoudre complétement cette princesse, « qui ne fut pas assez surprise ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois, » a dit le président Hénault, avec la mesure et la finesse qui caractérisent cet historien.

La puissance de Marie de Médicis dura sept années, jusqu'à la mort de Concini, maréchal d'Ancre (1617). Le règne de ce favori fut une époque fatale pour la France. Les fidèles et habiles serviteurs du feu roi, Sully, Jeannin (*voy.* ces noms) et d'autres, furent renvoyés; la politique de Henri IV fut abandonnée, et la monarchie, humiliée au dehors, ravagée au dedans par les rébellions princières qu'excitait le gouvernement de la reine et par les dilapidations des Concini, était la proie de ces misérables Italiens. L'indignation était au cœur du peuple aussi bien qu'au cœur des grands.

Après la mort du maréchal d'Ancre, une révolution s'opéra, mais non au profit de la royauté. Sur les ruines du favori, qui régnait sous le nom de la reine-mère, s'éleva un autre favori qui gouverna sous le nom du jeune roi (*voy.* Luynes). Concini mort, Marie de Médicis tomba du trône dans une espèce de prison; elle fut confinée chez elle, et Louis XIII refusa obstinément de la voir. Elle obtint la permission de s'exiler au château de Blois. Alors le peuple, qui avait maudit la reine, s'intéressa à une mère persécutée par son fils. Deux ans après environ, dans la nuit du 22 février 1619, d'Épernon, qui s'était toujours montré du parti de Marie de Médicis contre Henri IV, l'aida à se sauver par une fenêtre du château, et la conduisit à Angoulême. Au lieu de punir cette trahison, Louis XIII fit avec le sujet rebelle une espèce de traité, dont les conditions ne tardèrent pas à être violées de part et d'autre; et Marie de Médicis se trouva bientôt suivie d'une troupe de mécontents, avec lesquels elle put commencer la guerre civile. Cette guerre dura peu : le pont de Cé, en Anjou, ayant été forcé par les troupes du roi, la reine fit des soumissions, suivant le conseil de Richelieu, alors évêque de Luçon et que de Luynes, dans les embarras où il se trouvait, avait fait venir à la cour.

La mort prématurée de Luynes (14 déc. 1621) fit cesser la persécution qu'éprouvait Marie de Médicis : elle reprit sa place à la tête du conseil. Alors elle s'employa de toutes ses forces à y introduire Richelieu (*voy.*), dont elle espérait faire sa créature, et à l'aide duquel elle sembla, en effet, gouverner pendant environ

cinq ans. Mais Marie de Médicis était destinée à être toujours victime des favoris ou de ceux dont elle élevait la puissance ; et les soumissions apparentes de Richelieu ne servirent qu'à couvrir les manœuvres secrètes qu'il dirigeait contre l'influence de la reine-mère. Celle-ci s'aperçut enfin qu'elle s'était donné un maître : alors elle travailla à le détruire dans l'esprit du roi; mais elle n'était pas femme à lutter avec avantage contre un tel homme. Richelieu, créé premier ministre en 1629, perdit, cette même année, la place de surintendant de la maison de Marie de Médicis. Il y eut alors une sorte de guerre ouverte entre la reine-mère et le premier ministre. Le roi, dont Marie de Médicis se croyait sûre, donna pourtant la victoire au cardinal : le jour du dénouement de cette intrigue politique est connu sous le nom de *journée des dupes* (*voy.*). Bientôt, la reine, emprisonnée dans le château de Compiègne, s'en échappa, et se réfugia à Bruxelles (1631). Il était trop important pour Richelieu de la tenir loin de la cour et séparée du roi; elle n'obtint jamais, ni du parlement ni du conseil, la permission de rentrer dans le royaume. Des Pays-Bas, elle chercha un asile en Angleterre, d'où la chassèrent les malheurs de Charles I^er^. Elle se réfugia alors à Cologne, où elle mourut, le 3 juillet 1642, dans une espèce de grenier*, après avoir langui, vieille et délaissée, dans le dénûment le plus absolu : elle avait 69 ans. Il pouvait être conforme à l'intérêt du royaume que cette femme tracassière en restât éloignee; mais ce sera pour Louis XIII une honte éternelle d'avoir permis que les douleurs de cet exil nécessaire aient été accrues de toutes les horreurs de la misère.

Cette fille des Médicis avait hérité du goût de sa famille pour les arts; non-seulement elle les aimait, mais elle les protégeait, et elle était artiste elle-même. On conserve quelques épreuves de son portrait gravé sur bois de sa propre main. Elle a fait bâtir le palais du Luxembourg sur le plan du palais Pitti de Florence, et Paris lui doit quelques travaux utiles.

(*) Une inscription placée sur la maison la fait reconnaître encore aujourd'hui. S.

Parmi les ouvrages où l'on trouve de curieuses particularités sur cette reine, il faut mettre au premier rang l'*Histoire de la mère et du fils*, livre généralement attribué au cardinal de Richelieu, quoiqu'il porte le nom de Mezerai. M. A.

MARIE Foedorovna, impératrice de Russie, *voy.* Paul I^er^.

MARIE I^re^ Tudor, reine d'Angleterre, naquit, le 11 février 1515, du mariage de Henri VIII (*voy.*) et de Catherine d'Aragon. Quoique ce mariage eût été déclaré nul et l'enfant qui en était né illégitime, cependant, comme la bonne foi des parties contractantes était reconnue, que le roi et le parlement l'avaient rétablie dans ses droits de succession, elle fut regardée, pendant la fin du règne de Henri VIII et pendant celui d'Édouard VI (*voy.*), son frère, comme l'héritière du trône. Il paraît que son éducation avait été soignée : elle savait le latin, la musique, et plusieurs de ses lettres donnent de son intelligence une plus haute opinion que celle qu'on s'en forme généralement. Du reste, lady Marie, c'est ainsi qu'on l'appelait, vivait modestement à Copped-Hall (Essex), lorsque son attachement pour le catholicisme proscrit par Henri VIII, et que le jeune roi continuait à persécuter, vint lui attirer des vexations nombreuses. Sommée de se conformer au nouveau statut sur l'uniformité de rite (1549), elle déclara aux lords du conseil « que son âme appartenait à Dieu, et qu'elle entendait ne jamais changer de croyance, comme elle ne dissimulerait jamais son opinion. » Son chapelain et trois de ses officiers furent envoyés à la Tour, mais sa fermeté ne se démentit pas. Elle écrivit au roi une lettre pleine de noblesse et répondit à ses envoyés : « Je mettrais ma tête sur le billot plutôt que de faire usage d'un rituel différent de celui qui fut employé au décès du roi mon père (août 1551)*. » Heureusement elle trouva un protecteur dans l'empereur Charles-Quint, son cousin; mais il ne fallut rien moins qu'une menace de déclaration de guerre par l'ambassadeur de celui-ci pour assurer à

(*) Cette lettre et la conférence de Marie avec les envoyés d'Édouard se trouvent dans *Ellis' Letters*, II, 176.

la princesse Marie le libre exercice de son culte.

Cependant la puissante faction des Northumberland et des Dudley (*voy.* ces noms et SUFFOLK) avait arraché à Édouard mourant un nouveau règlement de succession qui écartait du trône, comme illégitimes, Marie et sa sœur Élisabeth (*voy.*), pour y appeler une parente éloignée (*voy. Jane* GRAY). Mandée à Londres pour assister aux derniers moments de son frère, Marie serait tombée au pouvoir de ses ennemis, qui venaient d'y proclamer Jane Gray, si, avertie par un ami fidèle, elle n'avait eu le temps de pourvoir à sa sûreté et à la conservation de ses droits. Du reste, la nation n'aimait pas les Dudley et était habituée à regarder, ses titres comme incontestables, malgré les craintes que sa croyance pouvait inspirer. Aussi, en quelques jours, elle se vit entourée de 30,000 hommes, proclamée à Londres et maîtresse de la vie de ses adversaires, dont plusieurs périrent sur l'échafaud (août 1553).

Trois événements principaux signalèrent ce règne de 5 ans (1553-58) : ce furent le mariage de Marie, la révolte de Wyat, le rétablissement du catholicisme et les persécutions qui en furent la suite. Pendant le règne de son frère, elle avait paru décidée au célibat; mais une fois reine, elle ne fit pas mystère de l'envie qu'elle avait de se marier. Le parlement lui adressa des sollicitations dans ce sens, mais toujours en se prononçant contre une alliance étrangère. Néanmoins l'influence de Charles-Quint et de Renard, son ambassadeur, lui fit porter son choix sur Philippe, infant d'Espagne, depuis Philippe II (15 janvier 1554); union qui, en indisposant contre Marie une partie de ses sujets, n'amena pour elle que les chagrins d'une affection peu partagée et l'abandon presque total de son époux quand, frustré de l'espoir d'avoir des enfants, il fut rappelé sur le continent par l'abdication de son père et le soin de ses nouveaux états.

Malgré l'attention qu'on avait eue, en dressant les articles de son mariage, de garantir l'indépendance et les intérêts de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne, la crainte de l'influence étrangère liée à la cause du protestantisme, suscita une révolte qui avait pour chef nominal Thomas Wyat, gentilhomme de Kent, mais à laquelle la cour de France et la princesse Élisabeth furent soupçonnées d'avoir donné au moins des encouragements. Wyat poussa une pointe hardie jusqu'à Londres; mais, abandonné de son parti, il fut pris les armes à la main et paya de sa vie, ainsi que plusieurs autres, sa tentative avortée (février 1554).

Dans le commencement de son règne, Marie, tout en rétablissant le rite catholique dans son palais, en l'encourageant de tout son pouvoir dans le royaume, en replaçant sur leurs siéges les évêques condamnés sous le dernier règne, avait néanmoins promis de tolérer les croyances qui différaient de la sienne; mais cette tolérance, peu compatible avec ses convictions fanatiques, ne tarda pas à faire place aux persécutions qui ont souillé son règne et sa mémoire. « Après avoir fait la part de l'exagération, dit l'historien catholique Lingard, on trouvera encore que, dans l'espace de quatre années, plus de 200 personnes ont péri dans les flammes pour opinion religieuse. » Les plus illustres de ces victimes furent l'archevêque Cranmer (*voy.*), les évêques Ridley et Latimer. Ces persécutions ont valu à leur auteur l'épithète de *sanguinaire* que les Anglais ont attachée à son nom : *The bloody Mary* *.

Une guerre malheureuse en France, où l'Angleterre perdit Calais qui lui appartenait depuis plus de deux siècles, vint affliger la fin du règne de Marie. Cet échec, joint à ses chagrins domestiques et aux progrès d'une hydropisie dont elle souffrait depuis longtemps, avança le terme de ses jours. Elle mourut le 17 novembre 1558. — Il faut, pour ce règne, comparer les témoignages opposés de Rapin Thoyras et de Lingard, et les histoires plus impartiales de Hume et de Mackintosh. Des documents spéciaux se trouvent dans les ouvrages suivants : *Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre*, par Griflet (Amst. et Paris, 1766, in-12), puisés dans les lettres manuscrites de

(*) On sait que M. Victor Hugo a fait un drame historique sous le titre de *Marie Tudor*.

l'ambassadeur Renard que l'on conserve à la bibliothèque de Besançon; *History of the reign of Edward VI, Mary and Elizabeth*, par Sharon Turner (Londres, 1829, 4 vol.); *England under Edward VI and Mary illustrated by original letters*, par P. Fraser Tytler (1839, 2 vol. in-8°). R-Y.

MARIE II, reine de la Grande-Bretagne, *voy.* ce mot, JACQUES II et GUILLAUME III.

MARIE STUART, fille de Jacques V (*voy.*), roi d'Écosse, et de Marie de Lorraine, fille aînée du premier duc de Guise, naquit à Linlithgow, le 5 décembre 1542. Son père mourut quelques jours après sa naissance. Reine dès le berceau, dès lors aussi commencèrent ses malheurs. « Estant aux mamelles tettant, dit Brantôme, les Anglois vinrent assaillir l'Escosse, et fallut que sa mère l'allast cachant, pour crainte de cette furie, de terre en terre d'Escosse. » Déjà deux partis se disputaient cet enfant. Henri VIII, demandant la main de Marie pour son fils Édouard, exigeait qu'elle lui fût remise jusqu'à sa nubilité, et, de cette alliance qu'il prétendait imposer par la force des armes, voulait faire le gage de l'union protestante des deux pays. Sa mère, Lorraine et catholique, poussait à l'alliance française, et, pour affermir la couronne sur ce front d'enfant, fit décider par les États du royaume (5 février 1548) que la reine serait envoyée dans ce pays, le plus ancien et le plus fidèle allié de l'Écosse, pour y être élevée et fiancée au jeune dauphin, fils de Henri II. Le 13 août suivant, quatre galères françaises entraient dans le port de Brest et débarquaient la jeune princesse, dont les grâces et l'intelligence précoce gagnaient déjà tous les cœurs. Accueillie avec enthousiasme à Saint-Germain par une cour galante et voluptueuse, elle fut placée dans un couvent où les filles de la première noblesse recevaient une éducation qui n'avait rien de monastique. Là, elle apprit la musique, la danse, l'italien, le latin et l'art de versifier. Brantôme, qui l'avait vue à cette époque, atteste « qu'estant en l'aage de treize à quatorze ans, elle desclama devant le roy Henry, la reyne et toute la cour, publiquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avoit faicte, soubtenant et deffendant, contre l'opinion commune, qu'il estoit bien seant aux femmes de sçavoir les lettres et arts libéraux. » Ronsard, Du Bellay et le grave chancelier de L'Hospital lui-même nous ont laissé des témoignages de la séduction irrésistible qu'elle exerçait partout autour d'elle. Le 24 avril 1558, son mariage avec le dauphin, depuis François II (*voy.*), fut célébré avec pompe dans l'église de Notre-Dame de Paris. Henri II voulut qu'à leurs titres de *roi-dauphin* et *reine-dauphine* ils ajoutassent ceux de *roi et reine d'Angleterre et d'Irlande**. « Puis, venant ce grand roy Henry à mourir, vindrent à estre roy et reyne de France, roy et reyne de deux grands royaumes. Heureux et très heureux tous deux, si le roy, son mary, ne fust été emporté par la mort, ny elle par conséquent restée vefve au beau avril de ses plus beaux ans, et n'ayant jouy ensemble de leur amour, plaisir et félicité, que quelque quatre années. » (Brantôme.)

Veuve à 18 ans (1560), et mal vue de Catherine de Médicis qui haïssait les Guises ses oncles, Marie résolut de retourner dans son royaume, malgré les menaces d'Élisabeth qui n'avait pu obtenir d'elle la ratification du traité d'Édimbourg, conclu l'année précédente par des négociateurs anglais et écossais, et notamment de l'article où il était dit qu'elle renonçait pour toujours aux royaumes d'Angleterre et d'Irlande. Elle s'embarqua à Calais, le 15 août 1561. Nous laissons encore parler Brantôme, témoin oculaire: « S'estant élevé un petit vent frais, on commença à faire voile, et la chiourme à se reposer. Elle, sans songer à autre action, s'appuye les deux bras sur la pouppe de la galère du costé du timon, et se mist à fondre en grosses larmes, jettant toujours ses beaux yeux sur le port, et répétant sans cesse : Adieu France! adieu France! Et lui dura cet exercice debout près de cinq heures, jusques qu'il commença à faire nuict, qu'on lui demanda si elle ne se vouloit point oster de là et soupper un

(*) Marie Stuart était petite-fille de Marguerite d'Angleterre, sœur de Henri VIII. *Voy.* GRAY. S.

peu.* » Elle échappa à la croisière anglaise, grâce à un brouillard qui s'éleva le lendemain, et que l'ingrat Brantôme dénonce comme un digne emblème de ce royaume d'Écosse, *brouillé, brouillon et malplaisant.*

Ce fut le 15 août qu'elle débarqua à Leith. De là, elle se rendit à Édimbourg au milieu de la joie un peu grossière, mais franche, de ses nouveaux sujets. « Que Dieu protége cette douce figure! » s'écriait-on sur son passage, quand elle se rendit processionnellement au parlement. Un de ses premiers soins fut de publier une proclamation où elle promettait de maintenir le protestantisme en Écosse, tel qu'il existait avant son arrivée. Mais en supposant que cette promesse fût sincère, elle ne devait pas trouver pour elle-même cette tolérance qu'elle faisait espérer aux autres. Bientôt le farouche apôtre de la réforme en Écosse, Knox(*voy.*), déchaîna contre elle le fanatisme de ses sectaires. Le culte de la reine fut traité d'idolâtrie, et quand elle voulut faire célébrer la messe dans son palais, ses prêtres furent attaqués, et le service divin interrompu. L'élégance même de ses manières et de ses goûts révoltait l'austérité calviniste; les passe-temps les plus innocents devenaient à leurs yeux des légèretés coupables. On faisait un crime à cette reine de 20 ans des témérités de ses adorateurs qu'elle encourageait, disait-on, par sa coquetterie, et l'on commentait malignement l'aventure de ce jeune Français, Chastellard, condamné à mort pour avoir été surpris en récidive caché dans la chambre à coucher de Marie.

Toutes ces tracasseries lui firent sentir le besoin de se donner un protecteur et un époux. Élisabeth, tout en refusant pour elle-même les partis qu'on lui offrait, avait la prétention de dicter à sa jeune parente les conditions qui devaient déterminer son choix. Elle lui conseillait de le porter sur un seigneur anglais de préférence à un prince étranger, et elle allait même, dans quelque arrière-pensée peu bienveillante, jusqu'à lui désigner son favori Leicester (*voy.*). Marie ne prit de ses conseils que ce qui lui convenait. Elle avait distingué le beau Darnley, jeune homme de 18 ans, catholique, fils du comte de Lennox, et dont la mère était, après elle-même, la plus proche héritière du trône d'Angleterre*. En vain Élisabeth feignit de s'opposer à ce mariage; en vain les seigneurs calvinistes prirent les armes, excités par Knox et Murray, frère naturel de Marie: chez elle, la passion s'irritait par les obstacles. Elle marche à la tête de son armée contre les rebelles, les dissipe, et, victorieuse, conduit Darnley à l'autel (29 juillet 1565). Mais cette union, fruit d'une inclination passagère, et conquise, pour ainsi dire, à la pointe de l'épée, ne devait pas être heureuse. Darnley, non content du titre de roi, voulut obtenir ce qu'on appelait en Écosse la *couronne matrimoniale*, c'est-à-dire l'égalité complète du pouvoir souverain: sur le refus de Marie, il s'oublia jusqu'à l'insulter en public, et, cessant de se contraindre, la fit rougir de son choix par les violences et les débauches auxquelles il se livra. Vers la même époque, elle amassait sur sa tête d'autres orages en accédant à la grande ligue catholique formée entre la France, l'Espagne et l'Empereur pour la destruction du protestantisme en Europe. Le parti calviniste conspirait pour ressaisir son influence politique, Darnley pour satisfaire son dépit et une absurde jalousie. Ces deux complots s'unirent par un serment et par un but communs.

Marie avait alors auprès d'elle comme secrétaire un Italien, nommé David Rizzio, « homme assez âgé, laid, morne et mal plaisant, » dit un contemporain, mais qui avait su se rendre agréable à sa maîtresse par son talent pour la musique, et nécessaire par l'impossibilité où elle

(*) Les vers « *Adieu plaisant pays de France*, etc., » attribués si souvent et jusque dans la *Biographie universelle*, à Marie Stuart, ont paru pour la première fois dans l'Anthologie de Monet, près de 200 ans après l'époque à laquelle ils sont censés se rapporter. Ce gracieux pastiche est tout simplement du journaliste et versificateur de Querlon, qui s'en déclare l'auteur dans une lettre à l'abbé Mercier de Saint-Léger.

(*) Sa mère (*voy.* DARNLEY) était fille de Marguerite d'Angleterre qui, après la mort de Jacques IV (*voy.*), son premier mari, avait épousé le comte Archibald Douglas d'Angus. Nous avons dit que Marie Stuart était petite-fille de la même princesse. S.

était de confier à d'autres sa correspondance française, italienne et espagnole. Les ennemis de la reine ajoutaient qu'il était pensionnaire de Rome et l'agent du parti catholique auprès d'elle, ce qui était probable, et de plus son amant, ce qui était absurde. Toutefois on avait su rendre suspects aux yeux de Darnley les fréquents rapports que son emploi confidentiel amenait entre lui et sa royale maîtresse. Le meurtre était un moyen fort usité en Écosse pour se débarrasser des favoris qui déplaisaient à la nation ; mais ici, par un raffinement de cruauté et sur les instances de Darnley, il fut commis en présence et par-dessus l'épaule de la reine, alors grosse de sept mois (6 mars 1565). Un pistolet fut même appuyé sur sa poitrine par un des conspirateurs. D'abord prisonnière dans son palais, elle sut, en dissimulant, amener le faible Darnley à dénoncer ses complices et à fuir avec elle à Dunbar. De là elle rallie son parti, fait à son tour trembler les rebelles, et reconquiert encore une fois son autorité. Ce fut aussi à Dunbar qu'elle donna naissance à cet enfant, vrai fils de Darnley, pauvre de cœur et d'esprit comme son père, qui s'appela depuis Jacques I^er^ (*voy.* ce nom).

Cependant Marie avait été blessée trop profondément comme femme et comme reine. « Adieu les larmes, s'était-elle écriée dans le premier moment; c'est à la vengeance qu'il faut songer maintenant! » Les suites ne répondirent que trop à cette menace. Les complices de Darnley, trahis par lui, ne se firent pas scrupule de le dénoncer à leur tour et mirent sous les yeux de la reine, qui voulait douter encore de sa participation, le pacte du crime (*bond*), où sa signature figurait en tête de toutes les autres. C'est alors que paraît sur la scène un personnage qu'on peut appeler le mauvais génie de Marie, le comte Bothwell, amiral héréditaire d'Écosse, longtemps exilé, puis mêlé aux troubles de ces derniers temps, du reste débauché, sans principes, faisant aussi peu de cas de la vie d'un homme que de l'honneur d'une femme; mais brave, et, comme le prouvaient plusieurs aventures galantes en assez haut lieu, susceptible d'exercer sur le sexe le plus faible la séduction de l'énergie et du courage. D'ailleurs, dans l'affaire de Rizzio, il avait pris le parti de la reine abandonnée de presque tous les siens; tout récemment chargé de pacifier les *Borders*, il venait de remplir cette mission importante avec sa bravoure accoutumée.

Marie avait été visiter ce fidèle serviteur blessé à son château de l'Hermitage. Bothwell, à peine rétabli, courut remercier sa jeune et belle souveraine qui venait d'échapper elle-même à une grave maladie. L'intrigue exploita ces germes d'inclination naissante. Murray et Lethington, ambitieux qu'on retrouve au fond de toutes les intrigues et à côté de tous les crimes de cette époque, étaient les meneurs de cette nouvelle machination. L'amour et la vanité d'une part, la reconnaissance et le ressentiment de l'autre sont adroitement mis en jeu : on pousse ces deux êtres l'un vers l'autre afin de les perdre tous deux. Dans une conférence secrète tenue à Craigmillar, on propose à Marie le divorce et l'exil de Darnley. Alla-t-on plus loin? lui parla-t-on de la débarrasser de lui, et, dans tous les cas, comprit-elle qu'il s'agissait d'un meurtre? ce point délicat reste encore obscur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle parut tout à coup se réconcilier avec son époux, qui se disposait à s'éloigner de l'Écosse, quoique malade de la petite-vérole. Elle le ramena de Glasgow à Édimbourg et l'établit dans une maison isolée *extra muros*, tandis qu'elle même continuait à habiter Holy-Rood. Dans la soirée du 9 février 1566, comme elle venait de le quitter, après des témoignages de tendresse mutuelle, pour assister aux noces de deux de ses serviteurs, une explosion terrible se fit entendre, et le lendemain l'on trouva près des décombres les cadavres de Darnley et de son page. Un cri de réprobation s'éleva aussitôt contre Bothwell : mille circonstances le désignaient comme l'auteur du meurtre. Toutefois, après une proclamation pour la découverte et l'arrestation des assassins, et sur l'accusation formelle portée contre Bothwell par le comte de Lennox, père de la victime, une procédure dérisoire et précipitée eut lieu, à la suite de laquelle ce-

lui-ci fut déclaré non coupable. Marie, aveuglée par la passion, semble prendre plaisir à braver l'indignation générale, et choisit ce moment pour lui accorder de nouvelles faveurs. « Peu m'importe, l'entend-on s'écrier un jour, que je perde pour lui France, Écosse et Angleterre. Plutôt que de le quitter, j'irai avec lui jusqu'au bout du monde en jupon blanc! » Les avertissements de ses amis, la joie maligne de ses ennemis qui la voient se perdre, la conscience publique qui se soulève de toutes parts, rien ne saurait l'arrêter. Bothwell, qui était marié, fait prononcer en quelques jours le divorce avec sa femme, et, le 15 mai 1567, après un simulacre d'enlèvement par celui-ci et de pardon public de la part de Marie, la veuve de Darnley, trois mois après la mort de son mari, donne publiquement sa main à celui que tout le monde désignait comme le meurtrier.

Le châtiment suivit de près la faute. Dès les premiers jours du mariage, la malheureuse Marie était surprise en larmes par l'ambassadeur de France, et Melvil l'entendait s'écrier : « Donnez-moi un couteau, que je me tue! » Le farouche Bothwell avait reparu tout entier. Bientôt il fallut se défendre contre une nouvelle confédération formée contre elle et son indigne époux et grossie cette fois par le mécontentement public. Assiégés dans le château de Borthwick, poursuivis à Dunbar, Marie et Bothwell qui n'avaient pu réunir plus de 2,000 hommes, les virent se débander devant l'armée ennemie à Carberry-hill. Après avoir dit un dernier adieu à l'objet de sa courte et malheureuse passion, Marie est ramenée à Édimbourg, non plus en reine, mais en prisonnière, puis renfermée au château de Loch-Leven où on lui fait signer de force l'abdication de ses droits en faveur de son fils et la régence pour Murray. Son évasion, dont les détails romanesques sont si connus, grâce à *l'Abbé*, de Walter Scott, ne devait amener pour elle qu'un changement de prison. Un moment elle se vit entourée d'amis fidèles et sembla retrouver le prestige de la puissance et de la séduction; mais battue à Langsyde (13 mai 1568), elle prit la résolution fatale de se réfugier en Angleterre, ne pouvant se persuader que là était sa plus mortelle ennemie. Nous avons parlé à l'art. Élisabeth, T. IX, p. 361, de sa captivité de dix-neuf ans et des diverses tentatives faites pour la sauver. Le complot de Babington (1586) amena enfin la condamnation et la mort de Marie, réclamée du reste avec une insistance barbare au nom de l'intérêt protestant, surtout depuis la Saint-Barthélemy, et qu'il n'avait pas tenu à sa rivale d'avancer, soit en la livrant au régent d'Écosse, soit en faisant sentir à ses geôliers, en termes non équivoques, qu'on lui rendrait service en la débarrassant d'elle. Disons seulement que le courage, la résignation que Marie déploya dans ces jours d'épreuves, sa mort sublime et vraiment chrétienne (8 février* 1587) dont il faut lire les détails dans Brantôme et dans les relations contemporaines, peuvent, aux yeux les plus sévères, passer pour une expiation suffisante des erreurs de sa vie. L'inflexible histoire a dû dire ses fautes; la poésie n'a vu que ses malheurs (*voy.* Schiller, Alfieri, Lebrun, etc.), et toujours un intérêt mélancolique et tendre s'attachera à cette gracieuse physionomie qui n'a pu traverser une époque de sang et de violence sans que quelques taches ne rejaillissent sur elle; mais qui se présente aux regards de la postérité sous la triple égide de la beauté, de l'esprit et du malheur.

Chalmers, Bell, Gentz en Allemagne, de Sevelinges en France, ont écrit la vie de Marie Stuart. Jebb et Anderson (*Collections relating to Mary Queen of Scots*, Édimb., 1727, 4 vol. in-4°), ont compilé les pièces qui la concernent. Ses compositions ont été recueillies par Horace Walpole dans ses *Royal and noble authors*; sa correspondance, par Léopold Collin, Egerton, Teulet, F. Michel et le prince Labanof. Il faut encore consulter sur elle les histoires de Robertson, Hume, Lingard, et surtout Keith, *History of the affaires of church and state in Scotland* (Édimb., 1734, in-fol.), et P. Fraser Tytler, *Histoire d'Écosse*, vol. VI et VII (1838 et 1840). R-y.

MARIE, reine de Hongrie, de 1382

(*) D'après l'ancien calendrier. Ce fut le 18, nouveau style. S.

à 1392, connue sous le nom de *Maria rex*, était fille de Louis Ier (*voy.*), dit le Grand, et femme de Sigismond de Brandebourg. *Voy.* HONGRIE.

MARIE DE BOURGOGNE, archiduchesse d'Autriche, *voy.* MAXIMILIEN et BOURGOGNE.

MARIE DE FRANCE, femme auteur du XIIIe siècle, a composé un recueil de fables, dont il reste plusieurs manuscrits. Ce recueil qui reçut le nom d'*Ysopet*, petit Ésope, contient plusieurs fables imitées de Phèdre et d'Ésope; mais quelques-unes semblent être de son invention. On trouve dans l'ouvrage de Legrand d'Aussy sur les *Fabliaux et les contes du* XIIe *et du* XIIIe *siècle*, quelques fables de Marie de France, traduites en français moderne, ainsi qu'un conte intitulé le *Purgatoire de S. Patrice*. Marie, qui déclare elle-même n'avoir ajouté ce surnom *de France* à son nom, que pour ne pas enlever à son pays la gloire de ses écrits, paraît être le seul auteur qui ait composé des fables en langue vulgaire dans son siècle. On ne connaît, au reste, aucun détail sur son existence, ni sur l'époque de sa mort. D. A. D.

MARIE D'ORLÉANS, duchesse de Würtemberg, *voy.* ORLÉANS et WURTEMBERG.

MARIE (CANAL DE), *voy.* CANAL, T. IV, p. 600.

MARIE-AMÉLIE, reine des Français, *voy.* LOUIS-PHILIPPE Ier.

MARIE - ANTOINETTE - JOSÈPHE - JEANNE, de la maison de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, fille de François Ier (*voy.*), empereur d'Allemagne, et de la grande Marie-Thérèse (*voy.*), naquit à Vienne, le 2 novembre 1755. Elle avait à peine 14 ans lorsque le duc de Choiseul, ministre de Louis XV, fit demander sa main pour le petit-fils de ce roi, alors dauphin (*voy.* LOUIS XVI). Leur mariage fut célébré à Versailles, le 10 mai 1770. On sait quels accidents malheureux en signalèrent les fêtes. Marie-Antoinette eut à souffrir dans cette cour corrompue. Habituée par sa mère à une vie de famille où régnaient la candeur et l'abandon, son esprit se prêtait mal à l'étiquette dont on ne songea pas à adoucir pour elle les incroyables rigueurs; elle s'en moqua souvent et se fit des ennemis. Le dauphin, de son côté, ne se plaisait guère au milieu d'une société où il ne pouvait briller; d'un commun accord, les jeunes époux cherchèrent la retraite. La mort du roi vint les en tirer (10 mai 1774). Libre alors, pleine d'ascendant sur le cœur du roi, elle ne tarda pas à apporter sur le trône, une certaine légèreté peu propre à lui attirer le respect. On pouvait lui reprocher un goût immodéré pour la parure, le jeu, les fêtes, les plaisirs, une complaisance sans bornes pour quelques personnes préférées, une insouciance complète de l'opinion de tous et la fatale habitude de substituer aux vérités pénibles les illusions flatteuses. Mais on ne s'en tint pas là : quelques personnages placés à proximité du trône avaient intérêt à éveiller contre elle les soupçons, et tous les courtisans exclus, malgré leur rang, malgré leurs prétentions, des réunions intimes du Petit Trianon (*voy.* POLIGNAC), s'en vengèrent en les calomniant, en faisant grand bruit de ces *orgies*, en se livrant sur la conduite, souvent un peu légère, de la reine, aux plus indignes insinuations. Bientôt les accusations les plus grossières trouvèrent foi dans le public, et l'acharnement des ennemis de Marie-Antoinette ne connut plus de frein après la déplorable affaire du collier (*voy.* LAMOTTE, ROHAN, etc.). La royauté était avilie quand éclata la révolution.

Malgré sa générosité et sa bonté naturelle, Marie-Antoinette n'était pas populaire. On l'accusait d'avoir fait passer des sommes énormes à son frère Joseph II; d'avoir, d'accord avec Calonne, dissipé les revenus de l'état, pour enrichir quelques favoris, embellir Trianon et Saint-Cloud et déployer une somptuosité ruineuse dans des fêtes données à une cour privée. Toujours entourée des plus violents ennemis du mouvement qui se préparait, on savait qu'elle s'opposait de tout son pouvoir aux élans qui eussent entraîné Louis XVI à s'y associer franchement. Aussi sa vie fut-elle en danger aux journées du 5 et du 6 octobre (*voy.* LA FAYETTE). Forcée de suivre l'émeute à Paris, avec la famille royale, elle vit

commencer cette longue suite de malheurs qu'elle supporta avec héroïsme. Le vif sentiment de ses devoirs ne lui permit pas de céder aux instances de Louis XVI qui la pressait, ainsi que la reine de Naples, de se mettre en lieu de sûreté; elle cherchait à vaincre les hésitations du roi, à surmonter ses scrupules, à lui inspirer le courage dont elle-même était animée, afin de le décider à se mettre à la tête de son parti pour défendre vaillamment la couronne qu'on lui arrachait par lambeaux. Mais l'irrésolution de Louis contraria tous ses projets et elle vit échouer à Varennes (*voy.*) la fuite qu'elle avait préparée et dont le succès paraissait certain. Aussi résignée en ce moment qu'elle avait été déterminée jusque-là, elle força l'admiration des commissaires que l'Assemblée nationale avait chargés de la ramener à Paris (*voy.* Barnave); elle ne cessa de montrer une dignité ferme, et fit tous ses efforts pour soustraire Louis XVI à ses sombres pressentiments. Toute à ses devoirs d'épouse et de mère, elle partagea et adoucit par ses soins la captivité du roi et de sa famille. Les diverses séparations de ces tendres objets de son amour furent les épisodes les plus cruels de sa lente agonie, dans laquelle son caractère ne perdit rien de sa noble fierté.

Que d'angoisses devait éprouver ce cœur superbe, à la vue de tant d'humiliations! elle naguère si jeune, si brillante, réduite à recoudre l'habit du roi dans sa prison! Quand des monstres sans pitié vinrent lui montrer la tête de la princesse de Lamballe (*voy.*) à la prison du Temple, elle s'évanouit. C'était le triste présage de pertes plus cruelles. Le roi monta sur l'échafaud, ses enfants lui furent ravis, et enfin elle-même fut transférée du Temple à la Conciergerie (2 août 1793). Elle y excita la commisération du directeur de la prison, Michonis, qui introduisit près d'elle le marquis de Rougeville, déguisé en maçon; celui-ci voulut remettre un billet à la reine pour l'avertir qu'on cherchait les moyens de la sauver. Tout fut découvert, Michonis paya de sa tête cet acte généreux. Marie-Antoinette fut soumise à une surveillance plus importune; son acte d'accusation lui fut notifié, et le 13 octobre, elle parut devant le tribunal révolutionnaire. Elle accepta Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde (*voy.*) pour défenseurs ; l'accusation était soutenue par l'horrible Fouquier-Tinville. On lui reprocha d'être l'ennemie des Français, d'avoir cherché à faire répandre leur sang, etc. Toutes ses réponses furent dignes. Celle qu'elle fit lorsqu'on l'accusa d'attentat à la pudeur de son fils (*voy.* Louis XVII) fut sublime : « J'en appelle à toutes les mères qui sont ici! s'écria-t-elle; un pareil crime est-il possible? » Un murmure approbateur circula dans l'auditoire; mais le président passa à d'autres questions, et Marie-Antoinette fut condamnée à la peine capitale, le 16 octobre à 4 heures du matin.

Reconduite dans sa prison, elle écrivit à sa belle-sœur Élisabeth (*voy.*) cette lettre admirable par l'élévation des sentiments et la simplicité d'expressions, que l'on retrouva vingt-deux ans plus tard chez le conventionnel Courtois. Ce monument d'innocence, plus persuasif que tout ce que l'on a jamais publié en faveur de Marie-Antoinette, étant achevé, elle se jeta sur son lit sans quitter sa robe de veuve. Ses forces physiques, abattues par le jeûne et par une perte de sang continuelle, ne secondaient plus son courage. A sept heures, on lui signifia l'ordre de se vêtir de blanc. Elle coupa elle-même ses cheveux et refusa le ministère du prêtre constitutionnel qu'on lui avait envoyé. Lorsque le bourreau entra, le prêtre lui dit que c'était le moment de demander pardon à Dieu... « De mes fautes, interrompit la reine; mais de mes crimes, non! je n'en ai pas commis. » Traînée pendant deux heures dans Paris, les mains attachées derrière le dos, et montée dans un tombereau entre ce prêtre et le bourreau, elle ne cessa de prier pendant cet horrible trajet, prolongé par un raffinement de barbarie, et elle reçut enfin la mort à une heure après midi, sur la place Louis XV, après avoir essuyé les stupides insultes d'une populace en délire. Son corps fut transporté au cimetière de la Madeleine et mis dans la même fosse où, neuf mois auparavant,

sous une couche de chaux, avait été enterré le corps de Louis XVI. Devenu propriété nationale, ce cimetière fut acheté par M. Descloseaux, qui fit planter une petite croix de pierre à l'endroit où reposaient ces restes. On les transféra dans les caveaux de Saint-Denis en 1815, et un monument expiatoire fut élevé dans le cimetière de la Madeleine, sur le lieu même de la première sépulture.

La personne de Marie-Antoinette n'était pas parfaite. Son visage manquait de régularité; ses yeux n'étaient remarquables ni par leur forme, ni par leur couleur; mais son regard et son sourire étaient ravissants; la blancheur, la délicatesse de sa peau étaient uniques, ainsi que la beauté de ses bras et de ses mains. Elle portait sa tête avec une majesté si naturelle qu'il fallait admirer l'élégance autant que la dignité de son maintien. Marie-Antoinette était pleine de grâces; on ne se lassait point de la voir, et on en vint à se colorer les cheveux avec de la *poudre rousse* pour rappeler la couleur un peu ardente de ses cheveux. Parmi les nombreux portraits qu'on a d'elle, on cite surtout celui de Mme Vigier-Lebrun; mais c'est celui du Suédois Rossline qui a le mérite de la plus grande ressemblance.

Marie-Antoinette avait eu quatre enfants : 1° Mme la duchesse d'Angoulême (*voy.*), née en 1778; 2° Louis-Joseph-Xavier-François, premier dauphin, né en 1781, mort en 1789; 3° Louis XVII (*voy.*), né en 1785; 4° Sophie-Hélène-Béatrix, née en 1786, morte l'année suivante. — On consultera surtout, pour l'histoire de l'infortunée reine, les Mémoires de Mme Campan (*voy.*) et de Weber, son frère de lait, ainsi que les ouvrages cités à l'article Louis XVI, et les *Mémoires secrets sur la mort de Marie-Antoinette*, suivis de notices historiques plus intéressantes que la *Vie de Marie-Antoinette*, qui a été attribuée à Babié. L. C. B.

MARIE-CAROLINE, *voy.* Caroline et Ferdinand IV, T. X, p. 675; pour sa petite-fille du même nom, *voy.* Berri (*duchesse de*).

MARIE-CHRISTINE, reine douairière d'Espagne, veuve de Ferdinand VII, ex-régente du royaume, est fille du second lit de François Ier (*voy.*), roi des Deux-Siciles, et de l'infante Marie-Isabelle, fille de Charles IV. Née à Naples, le 27 avril 1806, vive, enjouée, elle montra de bonne heure un agréable talent pour la peinture, qu'elle n'a pas cessé de cultiver depuis, et ne se plaisait pas moins à la chasse et aux exercices du corps, qui contribuèrent beaucoup à lui assurer l'avantage précieux d'une santé forte, alliée à une sérénité d'esprit inaltérable. Lorsque Ferdinand VII (*voy.*) perdit sa troisième femme, en 1829, il demanda et obtint la main de Marie-Christine; le 30 septembre de la même année, sa fiancée quitta Naples, accompagnée de ses parents. Le 11 décembre, ils firent leur entrée solennelle à Madrid, et le soir du même jour la célébration du mariage eut lieu avec la plus grande pompe. La gaîté, l'amabilité de la jeune reine lui assurèrent bientôt un grand empire sur son époux. Au bout d'un an (10 octobre 1830), elle lui donna une fille, Isabelle, et déjà pendant sa grossesse (comme nous l'avons dit, T. X, p. 670), elle avait employé son influence à assurer le trône à sa postérité. Investie du gouvernement, le 4 octobre 1832, par Ferdinand, qui tenait à lui donner cette marque publique de sa confiance, la reine travailla dès lors à s'attacher le parti libéral, dont les espérances légitimes étaient naturellement liées au maintien des droits de sa fille. Une amnistie presque générale fut rendue, et d'autres mesures, conçues dans un esprit de progrès, furent comme le prélude d'une ère nouvelle pour l'Espagne.

Après avoir momentanément repris la direction des affaires, le 4 janvier 1833, Ferdinand, à la suite de nouvelles crises, expira le 29 septembre, laissant le trône à Isabelle II et la régence à Marie-Christine. Le 2 octobre, celle-ci prit les rênes de l'état, assistée d'un conseil qui lui avait été nommé par le testament du roi et que présidait M. Zéa-Bermudez (*voy.*), ministre habile que ses lumières avaient fait éloigner sous le dernier règne. La guerre civile, allumée par les partisans de don Carlos (*voy.*), éclata presque aussitôt dans les provinces basques, et les

sanglants excès des libéraux de Madrid répondirent aux mouvements séditieux des carlistes. Le ministre Zéa-Bermudez, bientôt frappé de la réprobation générale, dut céder la place, le 16 janvier 1834, à M. Martinez de la Rosa (*voy.*), qui s'appliqua sérieusement à faire entrer l'Espagne dans la voie constitutionnelle. Le 10 avril, un décret, dit *statut royal*, régla la nouvelle organisation de la représentation nationale par les cortès (*voy.*) qu'on s'empressa de convoquer; le 22, le traité de la quadruple alliance avec la France, l'Angleterre et le Portugal, fut signé à Londres, et le 24 juillet la régente ouvrit en personne, au palais de *Buen Retiro*, la nouvelle assemblée législative. Le libéralisme modéré de M. Martinez de la Rosa ne satisfaisait pas le parti exalté qui grossissait tous les jours, et malgré les efforts du comte de Toreno (*voy.*), chargé du portefeuille des finances, il fut impossible à ce ministre de remédier à la détresse du pays et de combattre efficacement l'insurrection carliste. M. Martinez de la Rosa dut se retirer, et son collègue s'adjoignit le financier Mendizabal, qu'une certaine réputation d'habileté, acquise dans des spéculations commerciales, faisait considérer comme le plus propre à tirer l'Espagne de ses embarras. Fort de l'appui des juntes, qui, dans les provinces de l'est, s'étaient insurgées contre le gouvernement, M. Mendizabal commença par supplanter le comte de Toreno; mais aucune des grandes promesses dont il avait ébloui la nation ne se réalisa. Il dut se retirer lui-même, le 13 mai 1836, devant M. Isturiz (*voy.*), son ancien ami. A peine entré au ministère, celui-ci, à son tour, mécontenta les exaltés par la timidité de ses réformes et par son penchant pour la France dont on l'accusait de provoquer l'intervention. Dans la nuit du 13 août eut lieu l'insurrection militaire de la Granja (*voy.*). Dans ce péril, la régente sut imposer par son courage et par sa dignité aux soldats qui avaient forcé sa demeure; mais elle dut céder à leurs instances et venir se fixer à Madrid, où elle autorisa la formation d'un nouveau cabinet, sous la présidence de M. Calatrava, et la convocation des cortès d'après la constitution de 1812. Confirmée dans la régence par les cortès, elle prêta serment, le 18 juin 1837, à la nouvelle constitution. Bientôt l'approche des bandes carlistes, qui s'étaient emparées de Ségovie, menaça Madrid; mais dès le 12 août la capitale fut rassurée par l'arrivée du général Espartero (*voy. duc de la* VICTOIRE), qui prêta son influence aux désirs de la reine pour amener la chute du ministère Calatrava, où M. Mendizabal avait aussi repris place.

On vit alors se succéder rapidement plusieurs combinaisons ministérielles dans le sens des modérés, conformément aux inclinations de la régente et favorables à l'influence française, sous la présidence de M. Azara d'abord, puis du comte Ofalia (16 déc. 1837), du duc de Frias (7 sept. 1838), à qui nous avons consacré un article, et enfin de M. Perez de Castro (10 déc. 1838). Mais tous s'épuisèrent en inutiles efforts pour maintenir leur autorité contre l'opposition du parti exalté, qui plus d'une fois fit couler le sang à Madrid, et qui déjà n'épargnait plus dans ses attaques la régente elle-même. De profondes mésintelligences survenues entre cette princesse et l'infante sa sœur, avide de pouvoir, et qui avait espéré en obtenir sous le nom de son mari, don François de Paule, dont elle excitait l'ambition, avaient également contribué à affaiblir sa popularité.

La convention de Bergara, conclue, le 31 août 1839, entre Espartero et Maroto, un des lieutenants du prétendant, permettait enfin d'assigner un terme à la guerre civile qui depuis près de 6 ans désolait la Péninsule. L'année suivante, la loi des *ayuntamientos*, par laquelle on espérait vaincre l'insoumission des autorités municipales en limitant leur pouvoir, fut présentée aux cortès. Elle fut adoptée; mais la résistance qu'elle souleva fut telle que l'exécution en devint impossible. Un voyage que fit la régente dans les provinces de l'est, avec la jeune reine, qui devait prendre pour sa santé les eaux de Caldas en Catalogne, n'aboutit qu'à des démonstrations hostiles contre les ministres qui l'accompagnaient. Le sang coula même de nouveau à Barcelone, où les exaltés immolèrent à leur vengeance un grand nombre de victimes.

Dans ce cruel embarras, Marie-Christine s'adressa à Espartero; mais le général désapprouvait hautement la loi des *ayuntamientos*, et lorsque la municipalité de Madrid se fut mise ouvertement en insurrection, il se déclara lui-même pour cette cause. Délaissée et sans appui, le 16 septembre 1840, Marie-Christine lui donna plein pouvoir pour la formation d'un ministère. Mais lorsque le général se fut rendu lui-même avec ses collègues à Valence, où elle se trouvait, et lui eut fait connaître ses conditions qui étaient le retrait de la loi des *ayuntamientos*, la dissolution des cortès et l'éloignement d'une partie de son entourage, la reine sentit qu'il ne lui restait que l'apparence du pouvoir : à ce prix, elle ne voulut pas le conserver, et elle abdiqua la régence le 12 octobre. Remettant la direction des affaires et les intérêts de ses filles entre les mains des nouveaux ministres, elle s'embarqua pour le midi de la France. Les cortès nommèrent alors l'heureux Espartero régent du royaume, et allèrent, dans leur inimitié contre la reine, jusqu'à lui ôter la tutelle de ses deux filles. L'infant don Fr. de Paule se flattait d'obtenir cette charge; mais elle fut confiée au président du sénat, M. Arguelles (*voy.*). En vain Marie-Christine fit entendre les plus énergiques protestations : on ne se souvenait plus de tout ce qu'elle avait fait pour le pays dont elle seule avait brisé les chaînes, et l'on crut assez s'acquitter envers elle en lui assurant un modeste revenu.

Après avoir fait un court séjour à Rome et visité ses parents à Naples, Marie-Christine vint se fixer dans la capitale de la France, où Louis-Philippe et sa famille lui avaient déjà ménagé l'accueil le plus affectueux. L'hospitalité du roi avait mis à sa disposition les appartements du Palais-Royal, et en 1842, à l'approche de la belle saison, elle loua, pour y établir sa résidence, le château de la Malmaison (*voy.*). Elle est accompagnée de don Ferdinand Munoz, ancien garde-du-corps, qu'un lien légitime, mais secret, et qui a donné à ses ennemis de grands avantages contre elle, unit à elle depuis le temps de sa puissance. Par son manifeste daté de Marseille, le 8 novembre 1840, Marie-Christine avait adressé à la nation espagnole des adieux où elle ne dissimulait pas ses regrets. Au mois d'octobre 1841, le général O'Donnel, qui commandait à Pampelune, donna le signal d'une insurrection militare en sa faveur; mais elle échoua en même temps qu'une tentative sur le palais de Madrid pour enlever la jeune reine et sa sœur. Le général Diégo de Léon paya de sa vie cette fatale entreprise; O'Donne, plus heureux, réussit à rentrer en France. On n'a pas su la part que pouvait avoir eue Marie-Christine dans cet événment; mais l'Espagne en profita pour etrancher l'allocation qui lui était fite par le trésor national, et limiter encce plus sa correspondance avec les princses ses filles, privées, à un âge si tendr et au milieu de circonstances si délicats, des conseils et de l'assistance d'une mère bien digne par sa sagesse d'initier la jeune reine à l'art aujourd'hui si diffide de régner.

Ct V.

MARIE-GALANTE, *voy.* Anilles et Guadeloupe.

MARIE-LOUISE, de Parme, reine d'Espagne, née en 1751, mariée le sept. 1765, morte à Rome, le 2 janvier 819. *Voy.* Charles IV, Godoï et Ferdinand VII.

MARIE-LOUISE (Léopodine-Françoise-Thérèse-Joséphine-Lucie), archiduchesse d'Autriche, duchse de Parme et de Plaisance, ex-impératrice des Français, fille aînée de François Ier, empereur d'Autriche, et de sa seconde épouse Marie-Thérèse de Naples, st née à Vienne le 12 décembre 1791. Lrsque Napoléon (*voy.*), à l'apogée de sa puissance, se fut décidé à rompre son premier mariage avec Joséphine (*voy.*), il jta les yeux sur la jeune archiduchesse. Cette fille des Césars, avec ses 18 ans, un taille élevée, une fraîcheur éblouissante réunissait tous les attraits qui pouvaient charmer un conquérant vaniteux, rêant à devenir chef de race. Le maréchal Berthier (*voy.*) fut chargé de négocier le mariage, et, le 7 février 1810, l'empereur d'Autriche y donna son consentment. La prospérité de Napoléon resplendissait alors d'un tel éclat, la maison d'Autriche semblait si proche de sa ruine, que les

Françaiss'étonnèrent peu de cette union qui devat sembler un signe d'abaissement pour Frnçois I^er^ et ses sujets. Cependant Napoléon se montra magnifique, il remit plusieurs villes, restitua des territoires, acheta enfin très chèrement l'honneur de s'allier une antique maison souveraine. Le 11 mars 1810, l'archiduc Charles épousa Marie-Louise au nom de l'empereur de Français, puis elle partit pour la Frace. A Braunau elle rencontra sa nouvele maison d'impératrice-reine, que lu conduisait la reine de Naples, Carolie, sœur de Napoléon. L'empereur lui-mêie, plein d'empressement, alla au-devant d'elle. L'entrevue se fit sur le grand nemin, dans la voiture de l'impératrie où Napoléon s'était élancé. Le soir mme, on arriva à Compiègne; puis on se rndit à Paris où le mariage fut solennis le 1^er^ avril 1810, dans l'église de Nre-Dame, avec la plus grande pomp. Des fêtes magnifiques l'accompagnèent; mais une catastrophe devait perpéuer le souvenir des noces de Marie-Louis, comme il était arrivé pour celles d'une autre archiduchesse (*voy.* MARIE-ANTOINETTE) : pendant qu'elle assistait, le 2 jillet, à un bal, chez le prince de Schwæenberg, ambassadeur d'Autriche, le feu prit à une draperie, et bientôt la salle entière, construite en bois, s'embrasa. La belle-sœur de l'ambassadeur, voulan sauver sa fille, fut au nombre des victim.

Les remiers temps de ce mariage furent as heureux : l'empereur, très amoureux, égligeait tout pour sa nouvelle épouse l'impératrice, toujours réservée, fut d'abord sensible à ce tendre sentiment; mais les mœurs françaises n'étaient point fites pour lui plaire, et elle inspira bientôt à ceux qui l'entouraient et à la nation tière l'indifférence qu'elle-même ressentit. Marie-Louise avait le goût de la lecture, un fort beau talent de piano, des haitudes de simplicité et d'économie; mis, dans la conversation, sa réserve allait jqu'à la froideur, et elle avait un air con amment ennuyé. Elle ne pouvait faire oblier Joséphine. Napoléon entoura Mrie-Louise d'une étiquette pleine de contrainte : il avait dit *qu'il ne voulait pont qu'un homme pût se vanter d'être demeuré deux secondes seul avec l'impératrice.* L'empereur irrita aussi sa famille en immolant la vanité des nouvelles princesses aux priviléges de sa femme.

Le 20 mars 1811, Marie-Louise, après des couches laborieuses, mit au monde un fils, que son père nomma immédiatement roi de Rome (*voy. duc de* REICHSTADT). L'affection de Napoléon pour son fils fut touchante; il s'en occupa dès sa naissance à la façon d'une mère, et Marie-Louise, qui semblait ignorer comment on caresse un enfant, le laissait dans les bras de M^me^ de Montesquiou, sa gouvernante, bien digne par ses vertus de la confiance de l'impératrice. Lorsqu'en 1812, celle-ci voulut revoir son père, et que Napoléon lui-même la conduisit à Dresde, il étala durant ce voyage, pour tout ce qui avait rapport à Marie-Louise, une magnificence dont l'éclat blessa, dit-on, l'orgueil de sa belle-mère, troisième épouse de François I^er^. Tous les souverains de l'Allemagne s'étaient réunis à Dresde, où Napoléon avait fait venir Talma et les meilleurs acteurs de Paris : ce n'était que parties de chasse, concerts, bals, etc. Napoléon partit pour la désastreuse campagne de Moscou, Marie-Louise revint en France. La conspiration de Malet (*voy.*) fut réprimée sans que l'impératrice eût eu le temps de montrer ni courage ni prudence. Les revers de Napoléon eurent une marche encore plus rapide que ses succès; arrivé le 20 décembre 1812 à Paris, il repartit pour son armée le 15 avril 1813, après avoir nommé Marie-Louise régente.

Le 23 janvier 1814, Napoléon, ayant convoqué les officiers de la garde nationale de Paris aux Tuileries, leur dit : « Messieurs, si l'ennemi approche de la capitale, je confie au courage de la garde nationale l'impératrice et le roi de Rome... ma femme et mon fils. » En parlant ainsi d'une voix émue, Napoléon présentait aux officiers ces deux objets si chers. Les plus vives acclamations accueillirent ces paroles. Le lendemain, Napoléon quitta Paris pour entreprendre son admirable campagne de France; mais il y laissa ses frères Joseph, Louis et Jérôme, qui, à la vue de l'ennemi ap-

prochant de la capitale, furent d'avis que l'impératrice sauvât d'abord sa personne et celle de son fils, et s'en allât à Blois : telle était d'ailleurs la volonté de Napoléon, qui dans une lettre que lut Clarke (*voy.*) en plein conseil, écrivait : « J'aimerais mieux savoir ma femme et mon fils tous deux au fond de la Seine qu'entre les mains des étrangers ! » Cela se conçoit; mais il aurait fallu examiner si c'était en abandonnant Paris que l'on répondait au désir de l'empereur. Marie-Louise ne chercha à rien voir par elle-même; elle ne parut donner de l'attention qu'à certains objets de parure et d'ameublement. Cette régente, si peu soucieuse des affaires de l'état, fut emmenée à Blois, où on lui laissa ignorer, jusqu'au 7 avril, l'occupation de Paris par les alliés (31 mars), et l'obligation où serait Napoléon d'abdiquer. Joseph et Jérôme Bonaparte voulurent alors que l'impératrice, traversant la Loire et faisant un appel à ce qui restait des soldats de son époux et aux Français de cœur, continuât la guerre, et obtint des souverains alliés de meilleures conditions. « Est-ce un ordre de l'empereur ? demanda Marie-Louise.—Non, répondirent ses beaux-frères en lui exposant leur plan. — Alors, je resterai ! » dit Marie-Louise, qui, pour la première fois, montra de la résolution, et s'inquiéta de l'obéissance des troupes qui l'avaient suivie. Le général Caffarelli l'ayant assurée que sa garde s'opposerait à la violence dont la menaçaient Joseph et Jérôme, elle résista. Ce fut pour se rendre à Orléans, d'où elle était décidée à rejoindre l'empereur François I^er^, s'étant laissé persuader que sa santé ne s'accommoderait point du climat de l'île d'Elbe que l'on venait d'assigner pour demeure à Napoléon. Orléans fut le dernier lieu où l'impératrice et le roi de Rome jouirent des honneurs de la souveraineté. Le surlendemain de son arrivée dans cette ville, sans aucun cérémonial, seulement escortée par le comte Paul Chouvalof (*voy.*), et quelques Cosaques qu'on avait envoyés pour l'empêcher de rejoindre l'empereur, qui espérait la voir arriver à Fontainebleau, Marie-Louise, accompagnée du prince Esterhazy, s'achemina vers Rambouillet, où elle vit l'empereur d'Autriche, et d'où, le 25 avril, elle partit pour Vienne. Les sujets de son père célébrèrent son retour comme un triomphe, et la princesse n'y parut pas indifférente, ce qui confirma l'opinion que l'on avait conçue déjà qu'elle était plus sensible au salut de l'Autriche qu'à la gloire de la France. Quand, après son retour de l'île d'Elbe, Napoléon eut été relégué à l'île Sainte-Hélène, Marie-Louise, accompagnée de la vicomtesse de Brignole, alla aux eaux d'Aix en Savoie, et, pendant son séjour dans cette ville, ne prit aucun soin de dissimuler l'attachement qu'elle avait conçu pour le comte de Neipperg*, son cavalier d'honneur.

Par le dernier traité, conclu entre les puissances alliées et Napoléon, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla avaient été donnés en toute souveraineté à Marie-Louise, pour revenir après elle à son fils, qui en devait prendre les titres sur-le-champ. Le retour de l'île d'Elbe ayant annulé ces conditions, Marie-Louise demeura bien en possession de ces trois petits états, mais il fut stipulé qu'après son décès ils feraient retour à la reine d'Étrurie et à l'infant son fils, qui céderaient alors leur duché de Lucques au grand-duc de Toscane. On ne se contenta point de dépouiller de ce faible héritage l'enfant né roi; on lui ôta le nom de Napoléon. Par la patente de François I^er^, datée du 18 juillet 1818, et par laquelle il confère à son petit-fils le titre de duc de Reichstadt, cet enfant est nommé seulement François-Joseph-Charles. Marie-Louise, laissant son fils à Vienne, s'en alla prendre possession de ses trois duchés, en compagnie du comte de Neipperg devenu son principal ministre.

L'inconstance, les impatiences, la brusquerie de Napoléon, lui avaient sans doute aliéné l'esprit de sa femme; elle ne l'aimait déjà plus quand les alliés les séparèrent. Le comte de Neipperg avait

(*) Albert-Adam, comte de Neipperg, feld-maréchal-lieutenant autrichien, cavalier d'honneur de la duchesse de Parme, était issu d'une famille fort ancienne de l'ordre équestre de Souabe. Né le 8 avril 1775, il est mort le 22 avril 1829. Il n'est fait aucune mention, dans l'*Encyclopédie nationale autrichienne*, du mariage secret que Marie-Louise, suivant une opinion généralement admise, aurait plus tard contracté avec lui.

perdu un œil à la guerre, ce qui ne l'empêchait pas d'être beau, spirituel, aimable. On ne saurait pourtant justifier l'empressement que mit Marie-Louise à le traiter en époux lorsque Napoléon vivait encore, non plus que l'insouciance pour son fils et le peu de larmes qu'elle lui donna lorsqu'il mourut à Schœnbrunn (22 juillet 1832), où elle était depuis un mois. Elle ne paraît pas avoir su davantage s'attirer l'amour de ses nouveaux sujets; car lors de la dernière insurrection italienne, ils la forcèrent à quitter Parme, où elle ne rentra qu'avec le secours des Autrichiens. L. C. B.

MARIENBAD, petite ville de la Bohème, renommée par ses eaux minérales. Elle est située dans le district de Pilsen, à 5 milles de Karlsbad et à 6 d'Eger (*voy.* ces noms), tout près du monastère de Tepl. C'est seulement depuis 1779 que les sources minérales de Marienbad ont fixé l'attention. Les eaux de la source salée (*Salzbrunnen*), appelée aussi source de la Croix, se rapprochent des eaux bouillantes froides de Karlsbad. Plus loin jaillit une eau ferrugineuse, dont les éléments rappellent ceux des eaux de Pyrmont; à côté apparaît la source dite le *Marienbrunnen*, qui s'échappe en nombreux filets d'un terrain tourbeux. Toutes ces sources, qui pourtant diffèrent essentiellement dans leurs vertus comme dans leur composition, fournissent une eau limpide, gazeuse, et d'une saveur généralement assez agréable. On les boit ou on en prend des bains et des douches, et on en expédie même une assez grande quantité en cruchons. Marienbad est entouré aujourd'hui de promenades et de jardins pittoresques qui en rendent le séjour attrayant aux milliers de baigneurs que ses eaux y attirent chaque année. Dans le voisinage des bains se trouve le château de Kœnigswart, qui appartient au prince de Metternich, et où des conférences politiques ont eu lieu il y a peu d'années. Ce domaine possède des sources semblables à celles de Marienbad. On doit à M. le docteur Heidler un ouvrage allemand, *Marienbad décrit sous le rapport médical, d'après des observations faites par l'auteur sur les lieux mêmes* (Vienne, 1832, 2 vol.); et un ouvrage français, *Marienbad et ses différents moyens curatifs* (Prague, 1828). X.

MARIENBOURG, ville fortifiée de la régence de Dantzig, dans la Prusse occidentale, sur le Nogat (bras de la Vistule), avec 5,500 habitants. Elle est surtout remarquable par un vaste palais, ancienne résidence des grands-maîtres de l'ordre Teutonique, curieux monument de la vieille architecture germanique, qui a été restauré en 1824. Marienbourg ne fut à l'origine qu'un fort construit de 1271 à 1276. Le commandeur de l'ordre, Sigefroi de Feuchtwangen, s'étant décidé à transporter sa résidence de Venise à Marienbourg, il fit élever, de 1306 à 1309, la partie supérieure de la ville, dont les restes conservés sont l'église avec la chapelle, la salle du chapitre et les murs de l'ancien fort. Le grand-maître Thierri d'Altenbourg (1335-1341) agrandit l'église du chapitre, éleva la tour, et enrichit l'autel de l'église d'une image miraculeuse de la Vierge. Il fit de Marienbourg une ville brillante qui était en même temps la place la plus imposante parmi les cent châteaux-forts de l'Ordre. Marienbourg demeura le siége des grands-maîtres jusqu'en 1457, où les Polonais prirent le fort, le 6 juin, et en chassèrent le grand-maître Ulrich d'Elrichshausen. Occupé depuis successivement par les jésuites, par des palatins polonais et quelquefois aussi par des rois de Pologne, ce château devint, en 1772, la propriété de la Prusse. Dans ces derniers temps, le sentiment national et le goût des monuments du moyen-âge s'étant réveillés, on travailla à sa restauration avec autant de soin que de succès.

Deux autres endroits portent encore le nom de Marienbourg : l'un est un village de Livonie où Catherine I^re^ passa sa première jeunesse, ce qui la faisait appeler la *fille de Marienbourg;* l'autre, une petite forteresse belge au-dessus de Namur, près de Charlemont, qui fut construite par Marie, sœur de Charles-Quint, en 1547; la paix des Pyrénées l'avait donnée à la France; incorporée, en 1815, aux Pays-Bas, elle fut cédée, en 1832, à la Belgique. X.

MARIE-THÉRÈSE, le dernier rejeton de la maison de Habsbourg (*voy.*), fille de l'empereur Charles VI (*voy.*), reine de Hongrie et de Bohème, impératrice d'Allemagne, naquit à Vienne, le 13 mai 1717, et reçut une excellente éducation. La pragmatique sanction de son père l'avait déjà proclamée héritière présomptive de la monarchie autrichienne, lorsqu'elle fut mariée, en 1736, au duc François-Étienne de Lorraine (*voy.* François Ier), qui devint grand-duc de Toscane en 1737. Elle monta, après la mort de Charles VI (20 octobre 1740), sur le trône de Hongrie, de Bohème et des autres états héréditaires de sa maisou ; et, le 21 novembre suivant, elle déclara son mari co-régent.

A son avénement, Marie-Thérèse trouva la monarchie épuisée, le peuple mécontent, le trésor vide, l'armée, à l'exception de celle d'Italie, réduite à 30,000 hommes; et en ce moment même commençait la guerre de succession suscitée par Charles-Albert de Bavière. Ce prince (*voy.* Charles VII) descendait d'Anne, fille aînée de Ferdinand Ier, qui avait disposé, par son testament, qu'en cas d'extinction de la ligne masculine autrichienne, la Bohème et l'Autriche passeraient à ses filles et à leur descendance. La Bavière était soutenue par la France, l'électeur palatin et celui de Cologne; la reine de Hongrie, par la Russie, les États-Généraux et l'Angleterre. Frédéric II (*voy.*) avait mis des conditions à son alliance : il réclamait la cession de 4 principautés de Silésie; et, avant d'avoir reçu la réponse du cabinet de Vienne, il entra, le premier, en campagne (23 décembre 1740) pour s'en rendre maître. Indignée, Marie-Thérèse rejeta sa demande; mais une armée, rassemblée en Moravie sous le commandement du feldmaréchal de Neipperg, fut battue à Mollwitz, le 10 avril 1741. Ce fut alors que le maréchal de Belle-Isle (*voy.*) traita avec la Prusse du partage de la monarchie autrichienne, qui avait en même temps à combattre les prétentions de Philippe V, roi d'Espagne, celles de Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, descendant de Catherine, deuxième fille de Philippe II, et enfin celles d'Auguste III, roi de Pologne, qui, malgré son traité avec l'Autriche, réclamait du chef de sa femme, fille aînée de Joseph Ier. Marie-Thérèse, sans autre appui que celui de l'Angleterre, qui lui envoya un subside de 500,000 liv. sterl., résistait partout, malgré les progrès de Frédéric II en Silésie, et la marche de deux armées françaises sur le Rhin et sur la Meuse. La naissance d'un fils (*voy.* Joseph II) vint encore la confirmer dans ses résolutions.

Les ennemis de Marie-Thérèse, Bavarois, Français, Saxons, faisaient partout des progrès et menaçaient même Vienne. Le roi d'Angleterre était forcé, par la présence d'une armée française en Hanovre, de garder la neutralité. Dans cette situation périlleuse, la reine convoqua une diète à Presbourg. Le 11 septembre 1741, elle y parut en deuil, mais dans le costume hongrois, portant la couronne sur sa tête et le sabre royal à sa ceinture. Elle invoqua le secours des États qui, touchés de sa beauté, de sa jeunesse et de sa confiance, répondirent par ce mot célèbre : *Moriamur pro rege nostro Mariâ Theresiâ!* Plus de 3,000 nobles montèrent à cheval, et les Hongrois semèrent l'épouvante dans toute l'Allemagne.

Nous ne donnerons pas ici le récit de cette lutte longue et acharnée dans laquelle la reine signala son courage et sa constance, et qui lui valut l'admiration de toute l'Europe : nous en réserverons le détail pour l'article de la guerre de la Succession d'Autriche, guerre qui se prolongea jusqu'en 1748, et dont on a déjà fait connaître quelques épisodes aux art. Frédéric II, Dettingen, Fontenoi, Lawfeld, etc. Le traité d'Aix-la-Chapelle (*voy.*) y mit fin.

On sait qu'après avoir repoussé les Français de la Bohème, le prince Charles de Lorraine était entré à Prague, et que, le 12 mai 1743, Marie-Thérèse y avait reçu la couronne. Secondée par l'Angleterre et la Hollande, elle avait réparé toutes ses pertes, et occupait la Bavière. Enhardie par ses succès, elle s'était préparée à les poursuivre jusqu'en France et en Italie. Mais son ambition avait ramené sur le théâtre de la guerre le roi de Prusse, inquiet pour la Silésie, sa conquête récente; il s'empara de Prague en même temps que les troupes bavaroises et hes-

soises forçaient les Autrichiens à évacuer la Bavière. Cependant, en 1745, la mort de l'électeur qui, le 24 janvier 1742, avait été couronné empereur romain sous le nom de Charles VII, avait changé les dispositions de quelques-unes des puissances belligérantes, et l'époux de Marie-Thérèse, François de Lorraine, élu à sa place le 13 septembre de la même année, avait été sacré le 4 octobre suivant.

Satisfaite sous ce rapport, l'ambition de la nouvelle impératrice avait besoin de la ratification de l'Europe pour cette élection : elle l'obtint par le traité d'Aix-la-Chapelle, en vertu duquel elle fut aussi reconnue comme héritière de la monarchie de son père, tandis que l'Infant d'Espagne, don Philippe, reçut les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

La paix permit à Marie-Thérèse d'entreprendre les utiles réformes dont nous avons parlé à l'art. AUTRICHE (T. II, p. 588). L'armée fut mise sur un pied convenable, les revenus publics augmentèrent, l'administration de la justice et celle des finances furent améliorées. Enfin, la direction supérieure des affaires fut remise au prince de Kaunitz (*voy.*). Mais une nouvelle guerre ne tarda pas à éclater : ce fut celle de Sept-Ans (*voy.*), amenée par le traité de Versailles, que l'Autriche conclut, le 1er mai 1756, avec la France. Un article spécial lui sera consacré. Après la paix de Hubertsbourg (*voy.*), le fils de Marie-Thérèse, l'archiduc Joseph, fut élu roi des Romains le 27 mars 1764, et, après la mort de l'Empereur, déclaré co-régent. Le 5 août 1772, fut signé, à Saint-Pétersbourg, le fameux traité du partage de la Pologne (*voy.*), dont Marie-Thérèse ne tarda pas à se repentir, quoique l'Autriche eût pour sa part la Galicie et la Lodomérie (1,280 milles carrés et 2 $\frac{1}{2}$ millions d'habitants). Le 25 février 1777, la Porte lui abandonna la Bukowine. L'Autriche était alors dans une situation florissante; elle avait 260,000 hommes sous les armes, et ses revenus dépassaient ses dépenses. En 1770, Choiseul maria le dauphin avec Marie-Antoinette (*voy.*), fille de Marie-Thérèse, afin de rapprocher davantage par ce lien les deux cabinets de Vienne et de Versailles, qui, depuis le ministère de Kaunitz, semblaient oublier leur ancienne rivalité. La mort de l'électeur Maximilien-Joseph, le 30 décembre 1777, occasionna la guerre de la succession de Bavière; l'Autriche y gagna le district de l'Inn, mais dès lors elle vit sensiblement diminuer son influence.

D'une activité infatigable, Marie-Thérèse se montra toujours jalouse d'exercer par elle-même son autorité, et quoiqu'elle aimât sincèrement son époux, qu'elle avait fait reconnaître comme co-régent dès son avénement, elle ne lui permit qu'une influence bornée. Amie des lumières, elle réforma les abus de l'Église, encouragea les arts, l'agriculture, les universités et les écoles, dont plusieurs, fondées par elle, portent encore son nom, abolit la torture dans ses états, et l'inquisition à Milan, réprima les jésuites et rendit une foule de règlements utiles. Elle mourut le 29 novembre 1780. Elle avait eu, pendant un mariage heureux et digne de servir de modèle, 5 fils et 10 filles. L. N. et S.

ORDRE DE MARIE-THÉRÈSE. Cet ordre, fondé par l'impératrice dont nous venons de retracer la vie, le jour de la victoire de Collin (1757), jouit en Autriche de la plus haute considération, et est destiné à récompenser le mérite militaire, sans distinction de rang, de religion ni d'ancienneté. Cependant, il n'est conféré qu'aux officiers; les sous-officiers et soldats n'en reçoivent que la médaille. L'empereur est le chef ou grand-maître de l'ordre, qui se compose aujourd'hui de grand's-croix, de commandeurs et de simples chevaliers. Les plus anciens des membres de chacune de ces trois classes, ainsi que leurs veuves, obtiennent des pensions. La décoration de l'ordre consiste en une croix à huit pointes, émaillée de blanc et bordée d'or, avec les armes d'Autriche au centre, entourées de la légende *Fortitudini*. Le revers porte les chiffres enlacés de la fondatrice et de l'empereur François, son époux, au milieu d'une couronne de laurier. Le ruban est formé d'une bande blanche entre deux bandes pouceau de même largeur. X.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, infante d'Espagne, née le 20 septembre

1638, fille de Philippe IV, roi d'Espagne, et d'Élisabeth, fille du roi de France Henri IV, fut mariée à Louis XIV (*voy.*), roi de France, le 3 juin 1660, et mourut à Versailles, le 30 juillet 1683. Elle avait eu du roi un fils, Louis, grand-dauphin (*voy.* T. XVI, p. 782), qui fut le père du vertueux duc de Bourgogne (*voy.*). Marie-Thérèse eut encore deux fils et trois filles morts en bas-âge. X.

MARIETTE (Pierre-Jean), fils d'un célèbre graveur du siècle de Louis XIV (Jean, mort à Paris, en 1742), naquit en 1694, et se distingua de bonne heure par ce goût éclairé pour les arts qui lui acquit plus tard une si brillante réputation. Il voyagea dans l'intérêt du commerce d'estampes de son père, et fut chargé de mettre de l'ordre dans la galerie impériale de Vienne; il passa ensuite en Italie, où il fit une ample moisson des objets d'art les plus rares. Déjà membre honoraire de l'Académie, et contrôleur de la grande-chancellerie de France, il obtint en Italie le titre de membre honoraire de l'Académie de Florence. De retour en France, il publia divers ouvrages d'art, et appliqua tous ses soins à compléter sa riche collection de tableaux et de dessins des grands-maîtres, ainsi que de tous les livres, tant nationaux qu'étrangers, écrits sur les matières artistiques. Le catalogue de son cabinet, dressé après sa mort, qui arriva le 10 septembre 1774, formait un volume in-8° de plus de 500 pages et contenait la description de plus de 1,400 dessins et de plus de 1,500 collections de gravures ou livres d'estampes. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on distingue un *Traité des pierres gravées*, Paris, 1750, 2 vol. in-fol.; une *Description sommaire des dessins des grands-maîtres d'Italie, des Pays-Bas et de France, du cabinet de feu M. Crozat*, Paris, 1741, in-8°; une *Lettre sur Léonard de Vinci*; des *Remarques sur la vie de Michel-Ange*, etc. Il a de plus travaillé au *Recueil des peintures antiques*, avec le comte de Caylus, l'abbé Barthélemy, Laborde, etc. D. A. D.

MARIGNAN, petite ville du Milanez sur le Lambro, à 4 lieues sud-est de Milan, célèbre par la victoire qu'y remporta François Ier, les 13 et 14 septembre 1515. *Voy.* François Ier, *l'*Alviane, et Batailles, T. III, p. 146. X.

MARIGNY (Enguerrand de), ministre de Philippe-le-Bel, descendait d'une ancienne famille de Normandie, dont le nom était *Leportier*. Après avoir éprouvé sa bravoure et son habileté dans ses guerres et dans ses négociations avec les Flamands révoltés, le roi le fit successivement chambellan, comte de Longueville, châtelain du Louvre, surintendant des finances, grand-maître d'hôtel, principal ministre, et en quelque sorte, comme le dit la grande chronique de Saint-Denis, son *coadjuteur au gouvernement du royaume*. Tant de faveurs créèrent à Enguerrand des ennemis puissants, qui, réduits au silence pendant le règne de Philippe, firent éclater leur fureur, dès l'avénement de Louis X, son successeur. Le principal d'entre eux était Charles de Valois, oncle du roi. Dans un conseil tenu en présence du roi, il lui fit le reproche d'avoir accru les impôts et altéré les monnaies pour satisfaire les goûts de Philippe-le-Bel, et Enguerrand outré de la hauteur avec laquelle le prince lui parlait, mit l'épée à la main et le força à en faire autant. Dès ce moment, sa perte fut jurée. Arrêté quelques jours après, à la porte du conseil, il fut jeté dans la tour du Louvre, puis transféré au Temple, et son procès fut instruit en même temps que celui d'une foule de ses amis. Amené au château de Vincennes, en présence du roi, on lui lut son acte d'accusation. En vain l'évêque de Beauvais et celui de Sens, frères de Marigny, essayèrent de présenter sa défense; en vain le roi lui-même pencha pour l'indulgence, le comte de Valois avait à cœur la perte de son ennemi, et pour couper court au procès, il introduisit contre la femme et la sœur d'Enguerrand une misérable accusation de sortilége, dont le roi devait être victime. Louis, convaincu par les adroites menées de son oncle, lui abandonna enfin le malheureux Enguerrand, qui fut de nouveau traîné à Vincennes devant une commission gagnée à l'avance, et condamné à la potence. Cette sentence fut exécutée au gibet de Montfaucon que Marigny avait dressé lui-même. Le roi éprouva plus tard, dit-on, un si grand

repentir de cette condamnation, qu'il légua, en expiation, à la veuve de Marigny des sommes considérables. Les remords du comte de Valois eurent encore plus d'éclat, et il ordonna que le corps de Marigny fût transporté dans l'église collégiale d'Écouis, fondée par ce ministre. Les œuvres du comte de B. (Beaumanoir) contiennent un *Mémoire pour servir à la justification d'Enguerrand* (Lausanne, 1770, 2 vol. in-12). D. A. D.

MARILLAC (FAMILLE DE). Cette famille, originaire d'Auvergne, et dont le véritable nom paraît avoir été *Marlhac*, a produit plusieurs personnages notables. CHARLES de Marillac, archevêque de Vienne, était né en Auvergne vers 1510. Après avoir passé 4 années dans le poste d'ambassadeur à Constantinople, il vint occuper une place de conseiller au parlement de Paris. Différentes missions dont il s'acquitta avec habileté, en Angleterre et en Allemagne, lui valurent successivement, en récompense de ses services, l'abbaye de Saint-Père, près Melun, le titre de maître des requêtes, l'évêché de Vannes, et finalement l'archevêché de Vienne. A l'assemblée de Notables, tenue en 1560, il s'éleva avec force contre les désordres de l'état et de l'Église, et réclama, comme le seul moyen de terminer les troubles, la convocation d'un concile national et celle des États-Généraux. Il mourut dans cette même année, le 2 décembre, laissant des *Mémoires* manuscrits.

MICHEL de Marillac, garde-des-sceaux, neveu du précédent, était né le 9 octobre 1563. Marie de Médicis l'ayant recommandé à Richelieu, le cardinal lui confia, en 1624, la surintendance des finances, et deux ans après la charge de garde-des-sceaux. En 1629, Marillac présenta au parlement une longue ordonnance appelée par dérision *le code Michau*, du nom de baptême de son auteur, pour régler les différents points de la jurisprudence du royaume; mais le parlement, qui l'avait déjà repoussée une première fois, ne lui fit pas alors un meilleur accueil; et finalement Richelieu, qui n'aimait pas Marillac parce qu'il le regardait comme le successeur que lui destinait la reine-mère, laissa tomber son ordonnance dans l'oubli. Enveloppé dans la disgrâce des partisans de Marie de Médicis (*voy.*) après la fameuse Journée des Dupes, Marillac dut restituer les sceaux dès le 12 novembre 1630; et Richelieu le fit enfermer dans le château de Châteaudun, où il mourut le 7 août 1632. Outre son Code, on a encore de Marillac : une traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ*, qui parut anonyme (Paris, 1621, in-12; 2^e^ éd., revue et augmentée d'une dissertation sur l'auteur, 1630); cette trad. a eu, dit-on, plus de 50 éditions successives; une traduction des *Psaumes* en vers français, publiée en 1625, rev. et augm. en 1630.

LOUIS de Marillac, maréchal de France, frère cadet du précédent, était né en Auvergne, en 1573, ou, selon d'autres, en juillet 1572. Maréchal-de-camp en 1620, il fut élevé à la dignité de maréchal de France en 1629. Après la Journée des Dupes, Richelieu le fit arrêter au camp de Foglizzo en Piémont (1630); malheureusement, la conduite de Marillac, dans son récent commandement en Champagne, ne prêtait que trop des armes à l'inimitié du cardinal. Condamné à mort pour crime de péculat, concussions et exactions, le maréchal eut la tête tranchée en place de Grève, le 10 mai 1632.

Une nièce des deux précédents, LOUISE, fille de Louis de Marillac, née en 1591, fut avec S. Vincent de Paul, la fondatrice des Sœurs de la Charité (*voy.* ce mot). Mariée, en 1613, à Antoine Legras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, elle resta veuve en 1625, et depuis elle se consacra tout entière, avec un admirable dévouement, au soulagement des malades. X.

MARINADE. On appelle ainsi une sorte de sauce ou saumure, composée ordinairement de vinaigre, de sel, d'huile, etc., avec différentes épices, et servant à assaisonner ou à conserver certaines viandes, certains poissons, fruits, légumes, etc. On donne plus particulièrement le nom de marinade à une friture de viandes marinées. X.

MARINE (du latin *mare*, mer). C'est l'ensemble des forces maritimes d'un pays. On distingue deux sortes de marine, celle dite *militaire*, dont les vaisseaux, appar-

tenant à l'état et approvisionnés de munitions de guerre, servent à protéger l'indépendance du pavillon national sur les mers; et la marine dite *marchande*, dont les navires, frétés par des particuliers, ne sont employés qu'au transport des marchandises du commerce.

La *marine militaire* d'un état se compose de la flotte, des officiers et marins destinés à la monter, des chantiers, ports, arsenaux, et de tout ce qui constitue le matériel naval. Le pays du monde qui a la plus belle flotte et la plus forte puissance maritime est assurément la Grande-Bretagne. La position géographique de cet empire, l'étendue ainsi que l'éloignement de ses possessions, le nombre de ses colonies et de ses stations navales, forcent une grande partie de ses navires à tenir continuellement la mer, et appellent ses marchands sur tous les points du globe. Les trois plus grandes puissances maritimes après l'Angleterre, sont la France, les États-Unis, la Russie; autrefois c'était l'Espagne qui venait immédiatement après la France. L'Angleterre a en disponibilité plus de 400 bâtiments de toutes grandeurs, y compris un nombre considérable de navires à vapeur. Sa flotte est montée de plus de 50,000 matelots. Elle a maintenant, à l'état d'armement complet, 19 vaisseaux, 34 frégates, 29 bateaux à vapeur et 112 bricks ou bâtiments inférieurs. La flotte française doit se composer, en temps de paix, de 310 bâtiments de guerre, dont 40 vaisseaux de ligne, sur lesquels 20 armés, les autres en commission ou en construction. Elle est montée par 37,000 marins. Le budget de 1843 alloue des fonds pour 167 bâtiments, dont 140 armés au grand complet, 13 à l'état de disponibilité, et 14 à l'état de commission. Il s'élève pour cet exercice à un peu plus de 100 millions. La marine se recrute au moyen de l'inscription maritime. Elle était de 110,000 *hommes sous Louis* XVI, de 100,000 sous l'empire, de 87,000 sous la Restauration; aujourd'hui elle a encore diminué (83,000 h.). Les marins de tout grade et de toute profession naviguant dans l'armée navale ou sur les bâtiments de commerce; ceux qui se livrent à la pêche ou qui conduisent des alléges, pataches, etc., dans certaines limites, sont soumis à l'inscription maritime. Ils sont tenus, jusqu'à l'âge de 50 ans, de partir à toute réquisition de l'état, en suivant les classes de célibataires, hommes veufs sans enfants, hommes mariés sans enfants, et enfin les pères de famille. Dans chaque classe, le marin qui a le moins de service doit partir le premier. *Voy.* MATELOT.

Les états de la marine russe présentent 367 bâtiments de toutes grandeurs, montés par environ 40,000 matelots; le Portugal a 24 navires; la Sardaigne 31; l'Espagne, 26; la Suède, plus de 100 de diverses grandeurs. Dans l'Amérique du Nord, les États-Unis ont une marine militaire qui est loin d'être en rapport avec leur marine commerciale, mais qui, en temps de guerre, pourrait facilement s'augmenter au moyen des nombreuses ressources amassées dans leurs arsenaux et sur leurs chantiers. Elle est actuellement de 11 vaisseaux de guerre, 17 frégates, 15 sloops de guerre, 7 schooners, etc. Dans une autre partie de l'Amérique, le Brésil compte 116 voiles; la marine de l'Égypte, créée par Méhémet-Ali, se compose de 11 vaisseaux, 5 frégates, 5 corvettes, 9 bricks, 2 cutters et 2 *steamers* armés. La Hollande, le Danemark, les Deux-Siciles ont aussi une marine militaire, et peuvent être regardées, avec raison, comme des puissances navales de deuxième classe. L'Autriche a depuis peu pris rang parmi les puissances maritimes: elle a figuré comme telle dans la dernière expédition de Syrie; la Prusse et les autres états de l'Allemagne ne jouissent pas encore de cet avantage.

La *marine marchande* est à la fois l'école et la pépinière de la marine militaire. Sa prospérité, son développement, sont en outre une source de richesse, tant pour le pays en général que pour les particuliers.

Le mouvement maritime de l'Angleterre est aujourd'hui triple de ce qu'il était en 1787. Le royaume-uni, y compris toutes ses colonies, possédait, en 1832, 24,435 navires, d'un tonnage de 2,618,068 tonneaux. Ce nombre était, en 1839, de 26,609 navires qui jau-

geaient 2,890,601 tonneaux; ils étaient montés par 178,383 hommes d'équipage*.

La marine américaine est assurément de toutes celle qui a pris depuis environ 50 ans le développement le plus rapide. De 1789 à 1835, son tonnage est devenu douze fois plus considérable. Le tonnage total de la marine américaine était, en 1830, de 1,261,000 tonneaux; en 1832, de 1,439,000; en 1835, de 1,882,000; et à la fin de 1840, de 2,076,000 **.

Si nous jetons un regard sur la marine de la France, nous voyons qu'elle a été loin de suivre la progression de notre commerce général, et qu'elle a laissé augmenter dans une proportion plus forte la part des marines étrangères dans nos exportations et importations maritimes. En 1836, notre marine marchande possédait 15,249 navires jaugeant ensemble 686,811 tonneaux, et au 31 décembre 1840, 15,600 navires jaugeant 662,500 tonneaux. Parmi ces navires, il y en avait 1,561 jaugeant de 60 à 100 tonneaux, et 1,365 jaugeant de 100 à 200; 10,647 ne jaugeaient que 30 tonneaux et au-dessous, et un seul dépassait 700 tonneaux ***.

Il nous reste à ajouter, pour terminer ce travail, quelques documents sur l'état de la marine commerciale des autres peuples. Celle des Pays-Bas comptait, en 1836, 1,318 navires; en 1837, 1,394; en 1839, elle s'augmenta de 123 bâtiments, et d'un tonnage de 19,959 *last* ou doubles-tonneaux, et se diminua de 34 navires et de 1,935 *last*. Nous avons peu de chose à dire de la marine du Danemark, réduite à presque rien depuis sa séparation d'avec la Norvège qui ne lui permet plus de former ses équipages. Celle de la Norvège au contraire se compose d'environ 2,300 transports, grands et petits, montés par 12,000 marins, et jaugeant de 70 à 80,000 *last*. En 1838, la Suède possédait 1,122 grands navires, d'un tonnage de 57,285 *last*, dont 414 destinés à la navigation intérieure, et 42 *steamers*. Le commerce maritime que la Russie fait dans 20 ports de la Baltique occupait, en 1839, une marine commerciale de 624 navires, jaugeant ensemble 79,265 *last*; en 1840, elle était de 682 navires et de 90,071 *last*. De 1829 à 1834, on avait construit dans ce pays 345 navires. Quant à l'Autriche, sa marine marchande ne comptait, en 1839, que 498 grands navires d'un tonnage de 122,844 tonneaux, et en outre 15 navires à vapeur *. Ces navires en général ne sortent pas d'Europe; on n'en compte sur la totalité que 30 ou 32 qui aillent au-delà. La marine marchande du Portugal est insignifiante. Les Deux-Siciles comptent une population maritime de 54,110 pêcheurs et matelots.

Le *ministère de la marine*, en France, ne s'occupe pas seulement du personnel et du matériel de la marine royale; l'administration et la police des bagnes, les tribunaux maritimes, le martelage des bois propres aux constructions navales, la police de la navigation et des pêches maritimes; l'administration militaire, civile et judiciaire, et la défense des colonies, sont encore dans ses attributions. Il y a près du ministre un conseil d'amirauté dont il est président. Le *dépôt général des cartes et plans de la marine*, dont les membres, appelés *ingénieurs hydrographes*, sont chargés de la levée et de la construction des cartes marines, de la conservation des cartes, plans et journaux de la marine, est un établissement analogue au dépôt de la guerre (*voy.*). La caisse des invalides de la marine fait une pension au marin suivant ses grade, âge, blessures, infirmités et services : 360 mois de service y donnent droit. Les années comptent double en cas de guerre, sur les bâtiments de l'état, et pour 18 mois en temps de paix; dans les arsenaux, on compte seulement année pour année, ainsi que sur les bâtiments de commerce en état de guerre, où elles ne comptent que pour six mois en temps de paix. Pour les écoles de la marine, *voy. écoles* NAVALES, ÉLÈVES DE MARINE, etc.

L. N.

MARINE. En peinture, ce mot exprime le spectacle de la mer, envisagée en elle-même ou par rapport aux navi-

(*) *Voir* Schnitzler, *De la création de la Richesse, ou des intérêts matériels en France*, t. II, p. 304.

(**) *Voir* ib., t. II, p. 305.

(***) *Voir* ib., t. II, p. 315.

(*) *Voir* l'ouvrage cité, t. II, p. 306.

res qu'elle porte et aux évolutions de ces derniers. Ces tableaux représentent donc des vues de la mer, de ses calmes, de ses tempêtes, de ses bourrasques, des dangers et des naufrages dont elle est le théâtre. Les objets qui entrent dans la composition des sujets de marine, sont si nombreux, si variés, que leur étude suffit à la vie entière d'un artiste. La Hollande et l'Italie ont produit les premiers peintres célèbres dans ce genre (*voy.* Van der Velde, Backhuysen, Ruysdael, Salvator Rosa, etc.). Aujourd'hui, c'est en France et en Angleterre que l'art de représenter les effets de la mer et ses scènes pittoresques est porté au plus haut degré de perfection (*voy.* Gelée, J. Vernet, Gudin, etc.). L. C. S.

MARINI, Marinistes, *voy.* Italienne (*littérature*), T. X, p. 174.

MARINO, *voy.* Faliero.

MARION, *voy.* Delorme.

MARIONNETTES. Rien de plus populaire que le nom et la renommée de ces petites figures de bois ou de carton que l'on fait mouvoir avec des fils plus ou moins bien cachés. Leur antiquité n'est pas moins grande : les Grecs, les Romains, les ont connues sous d'autres noms. Les Italiens, les Napolitains surtout, les adoptèrent avec empressement et leur donnèrent les noms de *puppi* et de *fantoccini*. Le fameux *Pulcinello* peut être regardé comme le chef de cette troupe bouffonne. Chez nous, les marionnettes ne furent connues que sous le règne de Charles IX. Ce nom leur fut donné par leur inventeur ou plutôt leur importateur, soit que, suivant les uns, il se nommât lui-même Marion, soit que, comme d'autres le prétendent, il les ait appelés ainsi en l'honneur de sa femme Marie. L'un des successeurs de Tabarin, Jean Brioché, empirique et dentiste en plein vent, augmenta encore leur vogue par son théâtre nomade établi tour à tour sur le Pont-Neuf, les places publiques et les boulevards. Plus tard, Séraphin, et, de nos jours, le mécanicien Pierre, ont su perfectionner leur construction ainsi que leur jeu.

Le nom de marionnettes s'applique, au figuré, à tout individu qui, n'ayant point un caractère ferme, une volonté indépendante, se laisse guider par une impulsion étrangère. Il en existe malheureusement dans toutes les classes; elles ont fourni à Picard (*voy.*) l'idée et le titre de sa meilleure comédie. M. O.

MARIOTTE (Edme). On ignore l'époque précise de la naissance de ce savant ecclésiastique qui, né en Bourgogne, fut prieur de Saint-Martin-sous-Beaune, et mourut le 12 mai 1684, dix-huit ans après sa réception à l'Académie des Sciences, lors de sa fondation. Mariotte avait mérité cette distinction par plusieurs mémoires sur la physique, fruit de recherches expérimentales qui dénotaient un esprit plein de sagacité et une grande adresse. Après avoir répété, à Chantilly et à l'Observatoire, devant les hommes les plus compétents de l'époque, les expériences de Pascal sur la pesanteur de l'air, il fit de nombreuses recherches sur la mesure et sur la dépense des eaux, sur la force de résistance des tuyaux de conduite suivant les divers degrés d'élévation auxquels se trouveraient situés les réservoirs; et, sous ce rapport, il a enrichi l'hydraulique de plusieurs découvertes d'une application pratique continuelle. Mais ce qui a le plus illustré Mariotte, c'est la découverte de la loi qui porte son nom, quoique la gloire en soit revendiquée par Boyle (*voy.*). Cette loi se formule en ces termes : *Les gaz occupent des volumes qui diminuent en raison directe des pressions auxquelles ils sont soumis*. De sorte que si un certain volume d'air atmosphérique occupe une capacité quelconque alors qu'il est soumis à une pression représentée, par exemple, par le poids de l'atmosphère, cette capacité sera réduite à la moitié, si la pression est doublée; au tiers, si elle est triplée; au quart, si elle est quadruplée, etc. *Voy.* Compression, T. VI, p. 468, et Gaz, T. XII, p. 215.

Les curieuses expériences de MM. Arago et Dulong, ainsi que celles de MM. OErstedt et Snenson, ont établi que la loi de Mariotte était vraie dans des limites extrêmement étendues : ainsi pour des pressions de 1 à 27 atmosphères selon les expérimentateurs français, et de 1 à 60 atmosphères selon les seconds. M. Despretz a reconnu expérimentalement que

la loi de Mariotte cessait d'être aussi rigoureusement vraie quand on essayait d'en faire l'application à d'autres gaz que l'air atmosphérique, et ses évaluations sont encore moins vraies pour la vapeur d'eau élevée à des températures excessives. Aussi le *manomètre* (*voy.*), qui n'est qu'une ingénieuse application de la loi de Mariotte pour mesurer la pression exercée par la vapeur d'eau dans les chaudières à vapeur, ne donne-t-il pas toujours des indications parfaitement vraies pour les machines à très haute pression.

Les ouvrages de Mariotte sont plus connus que sa vie; ils ont été réunis en 2 tom. in-4°, publiés à Leyde, en 1717, et réimprimés à La Haye, 1740, comprenant un Traité du choc des corps; un Essai de physique; un Traité du mouvement des eaux, dont on dut l'impression à La Hyre (*voy.*); de Nouvelles découvertes touchant la vue; un Traité du nivellement; un Traité du mouvement des pendules; des Expériences touchant les couleurs et la congélation de l'eau; un Essai de logique. A. L-D.

MARITIME (DROIT), *voy.* DROIT COMMERCIAL, NAVIGATION, NEUTRALITÉ, etc.

MARIUS (CAÏUS), fameux guerrier romain, né à Cerretinum, dans l'Arpinum, de parents pauvres et obscurs. Assistant au siége de Numance, l'an de R. 621 (133 av. J.-C.), son courage et son aptitude à la discipline lui méritèrent l'attention de Scipion-Émilien qui, si l'on en croit Plutarque, le désigna, dans une occasion solennelle, comme un de ceux qui devaient le mieux, après lui, soutenir la gloire des armes romaines. Par le crédit de C. Métellus, dont il était le client, Marius fut élu tribun du peuple, l'an de R. 635. Élevé dans les camps, il n'avait d'autre éducation que celle des soldats : de là son dédain pour les lettres, alors en honneur dans la haute société romaine; de là aussi, chez lui, cette affectation d'un langage simple et grave. A son début, il fit rendre une loi tendant à diminuer l'influence des patriciens sur l'élection des magistrats. Quelque temps après, il s'opposa à une distribution gratuite de blé demandée pour les prolétaires. Il déplut à tous les partis : aussi lui refusa-t-on l'édilité curule et l'édilité plébéienne. Ce fut à peine si, plus tard, il put obtenir, sur six nominations de préteurs, la dernière, avec le commandement de la Bétique. Métellus, envoyé en Afrique contre Jugurtha (*voy.* ces noms), voulut avoir Marius pour lieutenant. Pendant cette période de sa carrière, il déploya une valeur si brillante qu'il devint, en peu de temps, l'objet de l'admiration de l'armée; et, quand il voulut détruire l'autorité du général en chef, il y parvint facilement en le représentant comme trop circonspect et comme ignorant l'art de la guerre. Certain des dispositions du peuple comme il l'était de la faveur des soldats, Marius ne dissimula bientôt plus ses prétentions au consulat. Métellus, au fait de ses intrigues, lui accorda l'autorisation de quitter l'armée. Il fut élu consul, l'an de R. 647, et repassa en Afrique avec une légion composée à dessein, par lui, de prolétaires et même d'esclaves. Il se trouva bientôt chargé seul de la guerre; Métellus avait cru devoir quitter le commandement, laissant à son successeur une tâche facile. Mais Sylla, questeur sous Marius, aussi ambitieux et plus adroit que lui, se fit livrer Jugurtha : ainsi Marius se vit enlever une gloire qu'il avait cru ravir à son bienfaiteur.

Consul pour la seconde fois, l'an de R. 650, il fut envoyé contre les Cimbres, les Teutons et autres peuples du nord de la Germanie, qui déjà avaient envahi les Gaules et menaçaient l'Italie. Plusieurs armées consulaires avaient été battues et détruites par eux. Ces barbares avaient pris, par un hasard auquel Rome dut peut-être son salut, la direction de l'Espagne, et Marius put alors réorganiser l'armée, y établir une salutaire et rigoureuse discipline, et rendre aux soldats cette confiance que les défaites précédentes leur avaient fait perdre. Quand le flot de l'invasion germanique, brisé par la résistance des Celtibériens, reflua vers les Gaules, Marius était en mesure d'y résister avec des chances de succès. Consul pour la quatrième fois, il alla prendre position non loin de l'embouchure du Rhône. Afin d'assurer l'approvisionnement de son armée, il fit creuser, de son camp jusqu'à la mer, un canal auquel il

a laissé son nom et dont le temps n'a pas encore effacé la trace. Trop nombreux pour subsister dans les provinces gauloises, les Ambrons et les Cimbres se jetèrent sur les Noriques, et les Teutons, formant une colonne à part, se dirigèrent vers l'Italie par les Alpes liguriennes. La terreur tenait les Romains enfermés dans leur camp, et Marius se gardait bien de les en faire sortir. Les Teutons, après de vains efforts pour l'attirer au combat, continuèrent leur marche vers l'Italie; le général romain se mit à les suivre pas à pas. Trouvant enfin une occasion favorable, il les attaqua dans une plaine de la Gaule narbonnaise, auprès des Eaux Sextines ou d'Aix (655 de R.), et remporta sur eux deux victoires consécutives et tellement complètes que, si l'on en croit les historiens, les Barbares perdirent près de 100,000 hommes. Marius reçut, au milieu de ce triomphe, la nouvelle de son élection au consulat pour la cinquième fois, et les soldats confirmèrent par leurs acclamations le choix du peuple romain.

Le proconsul Catulus Lutatius, général sage et vaillant, défendait avec Sylla (*voy.* ces noms) le passage de l'Athesis (Adige) contre les Cimbres. Marius se porta sur l'Éridan. Comme au temps de l'invasion des Gaulois, l'effroi des Romains était au comble; ils donnèrent à Marius le commandement en chef des deux armées. Les Cimbres, ignorant la défaite des Teutons, demandèrent à Marius des terres pour eux et pour leurs alliés. « Vos alliés, répondit Marius aux envoyés des Barbares, les voici ! » et il leur fit voir les rois des Ambrons qui lui avaient été livrés par les Séquaniens, et les prisonniers faits dans les derniers combats. Les Cimbres provoquèrent alors Marius; celui-ci, n'ayant plus de motif d'éviter une action décisive, l'accepta pour la veille des calendes d'août (30 juillet 653 de R.; l'an 101 av. J.-C.), dans la plaine de Verceil, appelée alors *Campi Raudii*. L'armée consulaire était de 32,000 hommes, et celle de Catulus de 20,300. Au jour désigné, la cavalerie des Cimbres, forte de 15,000 hommes, fit une fausse attaque sur l'un des flancs de l'armée de Marius et se replia. Le consul suivit l'ennemi avec trop d'ardeur et, pendant quelque temps, compromit le succès du combat. Les Cimbres, voyant à découvert Catulus et Sylla, les attaquèrent avec impétuosité. Mais ceux-ci les repoussèrent vigoureusement, et comme les Cimbres s'étaient ôté tout moyen de fuir en s'attachant, les uns aux autres, par des cordes, les Romains ayant enfin pris l'offensive, en tuèrent un grand nombre. Marius, revenu en ce moment de la poursuite de la cavalerie cimbre, tomba sur les vaincus, et le massacre devint général. Plutarque et Florus, qui ont conservé les détails de cette bataille, assurent que 120,000 ennemis y périrent, que 60,000 furent faits prisonniers et que leurs principaux chefs, Bojorix et Luig, s'y firent tuer. Les Romains n'eurent à regretter que 300 hommes dans les deux armées. Le camp des Cimbres et un immense butin devinrent la proie des vainqueurs. Quoique les soldats reconnussent que Catulus avait eu la principale part à cette victoire, à Rome, on en attribua tout l'honneur à Marius. Le peuple l'appela le troisième fondateur de la ville et le sauveur de la patrie. Néanmoins, Marius n'osa pas s'opposer au triomphe de Catulus : ils élevèrent chacun un temple pour éterniser la gloire qu'ils avaient acquise dans cette guerre mémorable.

Un 6^{e} consulat vint encore flatter l'ambition de Marius; mais il ne l'avait obtenu que par des voies honteuses et en signalant de nouveau son ingratitude envers son concurrent Métellus. Ce vénérable chef de l'aristocratie crut alors devoir s'exiler de Rome. Marius, quels que fussent son pouvoir et son crédit, n'osa demander la censure, et Métellus ayant été rappelé, il quitta Rome à son tour, sous prétexte de voyager en Asie. Toujours avide de commandement, Marius, quoique vieux et infirme, voulut avoir celui de l'armée que l'on envoyait contre Mithridate, roi de Pont. Le sénat choisit Sylla; Marius se fit nommer par le peuple. Ce fut là le signal de la guerre civile qui bientôt mit Rome à feu et à sang et prépara l'anéantissement de la liberté romaine. Sylla était sorti de Rome pour se rendre en Asie : il y revint précipitamment à la tête de ses troupes, en chassa Marius

qui, abandonné de ses partisans, s'enfuit à Ostie et s'embarqua dans le dessein de passer en Afrique. Repoussé par les vents, il aborde à l'embouchure du Liris, dans un marais; découvert par les habitants du pays, il est amené, la corde au cou, à Minturnes. Un esclave cimbre est envoyé pour l'assassiner; mais effrayé à l'aspect de Marius, il s'enfuit, sans avoir osé le frapper. Les magistrats de Minturnes, revenus à des sentiments plus généreux envers le sauveur de l'Italie, lui fournirent un navire, et Marius parvint à passer en Afrique. Mais le gouverneur de la province romaine lui fait donner l'ordre d'en sortir. « Va dire à ton maître, répondit Marius à l'envoyé de Sextilius, que tu as vu C. Marius, banni et fugitif, au milieu des ruines de Carthage. » Il se retira avec son fils dans l'île de Cercina. Rejoint là par quelques-uns de ses partisans, il résolut de reparaître en Italie. Sylla était en Asie, et Rome gémissait sous l'oppression de tyrans subalternes. Le consul Cinna (*voy.*), partisan de Marius, l'accueillit à son débarquement en Étrurie et lui offrit sa coopération. Marius, remontant le Tibre, se présenta devant Rome; mais il ne voulut y rentrer qu'après la révocation de son bannissement. Au lieu de chercher à se faire des amis par la clémence, il s'abandonna sans réserve à la férocité de son caractère et à toute l'atrocité de la vengeance. Sertorius et Cinna, révoltés de tant d'horreurs, surprirent dans leur camp les satellites de Marius et les massacrèrent. Bientôt on apprit que Sylla, vainqueur de Mithridate, se dirigeait vers l'Italie : les proscriptions se ralentirent. Marius, tourmenté par l'aspect de l'avenir, épuisé par l'âge et plus encore par ses excès de débauche, mourut tout à coup, le 17e jour de son 7e consulat, l'an de Rome 668 (86 av. J.-C.), à l'âge de 70 ans, laissant un vaste champ aux vengeances de Sylla. On peut consulter Florus, Salluste, et surtout Plutarque. J. L-T-A.

MARIVAUX (Pierre-Carlet de Chamblain, de), issu d'une ancienne famille de Rouen, et dont le père était directeur de la monnaie à Riom, naquit à Paris, en 1688. L'héritage paternel, qu'il recueillit assez jeune encore, semblait lui promettre une existence aisée et à l'abri de toute inquiétude; mais il eut l'imprudence de vouloir augmenter sa fortune au jeu dangereux dont Law (*voy.*) tenait la banque, et il fut une des victimes du *système*. Se vouant alors aux travaux littéraires autant par goût que par nécessité, Marivaux n'y fut pas d'abord plus heureux. C'était suivre une triste route que de se traîner sur les traces déjà presque effacées de Scarron, pour continuer ses froides bouffonneries par un *Homère* et un *Télémaque travestis*. Heureusement il s'aperçut à temps de son erreur, et dirigea ses efforts vers le théâtre. Il y débuta encore par un faux pas : son *Annibal* lui montra qu'il n'était pas né pour la tragédie. D'un autre côté, il ne se sentait pas assez fort pour saisir les pinceaux de Molière et tracer l'histoire du cœur humain : il se fit peintre de genre, et la finesse de tact et d'esprit qui lui avait indiqué sa vocation ne lui fut pas moins utile pour la remplir.

Sa carrière dramatique, où peu d'échecs se mêlèrent à de nombreux succès, se partagea entre le Théâtre-Français et la Comédie-Italienne, qui, malgré ce nom, ne représentait plus que des pièces dans notre langue : *les Jeux de l'amour et du hasard*, *les Fausses confidences*, *le Legs*, *l'Épreuve*, *la Surprise de l'amour* (thème qu'il sut varier pour les deux théâtres), *la Mère confidente*, etc., furent ses ouvrages le mieux accueillis. L'opinion est bien fixée aujourd'hui sur le mérite et les défauts du théâtre de cet auteur : son plus grand tort est de chercher toujours le trait aux dépens du naturel; mais il est juste aussi de reconnaître que ses petits tableaux ont de la grâce et de la fraîcheur; qu'il a fréquemment pris sur le fait la coquetterie et d'autres travers féminins; enfin qu'en s'écartant de la grande route du cœur, il a su plus d'une fois y arriver par les chemins de traverse.

Dans ce siècle où le roman commençait à prendre un plus haut rang dans la littérature, Marivaux fut un de ceux qui contribuèrent à lui assurer cet avantage. Sa *Marianne*, avec des traces trop nombreuses de sa *manière*, a de l'intérêt et

du charme, et ces deux qualités se retrouvent, quoique à un degré inférieur, dans son *Paysan parvenu*. Par une assez bizarre négligence, il ne termina aucun de ces deux ouvrages. La spirituelle Riccoboni se chargea de cette tâche pour le premier, et s'en acquitta avec succès.

Quoique d'un caractère un peu susceptible, Marivaux, pour sa probité, sa droiture et sa modestie, était généralement aimé. Aussi lorsqu'il se présenta comme candidat à l'Académie-Française fut-il élu à l'unanimité des suffrages, et ce choix eût été universellement approuvé, si Marivaux n'avait eu Voltaire pour concurrent. Malgré ses succès littéraires, il se trouva, vers le milieu de sa carrière, dans un état voisin de la gêne ; mais Helvétius, M^me^ de Pompadour et le duc d'Orléans s'empressèrent de venir à son aide. Il termina son existence paisible et honorée le 11 février 1763, à l'âge de 75 ans. Son théâtre, qui n'avait encore été publié que partiellement, fut réuni, quelques années après sa mort, en 7 vol. in-12. De nos jours, M. Duvicquet a donné une édition presque complète, avec notices et commentaires, des *OEuvres de Marivaux*.

On désigne sous le nom de *marivaudage* l'imitation du genre qui caractérise Marivaux, ces formes gracieusement maniérées, ce cliquetis de mots ingénieux, cette finesse étudiée de l'auteur des *Fausses confidences*. Mais il est bien reconnu aujourd'hui que le marivaudage ne peut être tolérable que dans Marivaux. M. O.

MARJOLAINE (*origanum majorana*, L.), plante de la famille des labiées (*voy.*), fréquemment cultivée dans les jardins, à cause de ses propriétés aromatiques. Cette plante, propre à l'Orient, est une herbe annuelle, à tige dressée, légèrement tétragone, haute d'environ 1 pied, très rameuse dès la base; les feuilles sont elliptiques ou oblongues, obtuses, très entières, pétiolées, finement pubescentes; les fleurs sont petites, disposées en épillets très denses, presque globuleux; ces épillets sont agrégés à l'extrémité des ramules, et garnis de bractées concaves, imbriquées, cotonneuses. Le calice est en forme de cloche terminée supérieurement en lèvre plane, obovale, très entière. La corolle est blanchâtre.

La *marjolaine bâtarde*, ou *marjolaine sauvage* (*origanum vulgare*, L.), qu'on appelle aussi *origan*, ou *grand origan*, croît communément en Europe, sur les pelouses sèches. C'est, de même que la vraie marjolaine, une plante très aromatique, dont l'infusion s'emploie comme remède tonique et stimulant. Ed. Sp.

MARK, *voy.* Marche et La Marck.

MARLBOROUGH (John Churchill, duc de), naquit le 24 juin 1650, à Ashe, dans le comté de Devon, d'une famille noble et ancienne, mais ruinée par son attachement à la cause de Charles I^er^. Quelques leçons d'un prêtre du voisinage, puis un court séjour à l'école de Saint-Paul, voilà tout ce que son père avait pu faire pour l'éducation du jeune Churchill. Mais celui-ci possédait des moyens de séduction qui devaient, en tout temps, servir à sa fortune. Devenu, lors de la Restauration, page d'honneur du duc d'York, il plut au prince, qui le nomma, à 16 ans, enseigne dans un régiment de ses gardes. Il fit en volontaire une campagne à Tanger, alors possession anglaise, assiégée par les Maures. A son retour, il continua de se pousser à la cour ; et lorsqu'en 1672 Charles II envoya à Louis XIV un corps auxiliaire, commandé par le duc de Monmouth (*voy.*), Churchill, capitaine de grenadiers dans le régiment du duc, prit part à cette brillante campagne de Flandre dirigée par le roi de France en personne, avec des généraux tels que Turenne et Condé. Le siége de Nimègue et celui de Maëstricht fournirent au *bel Anglais*, comme on l'appelait dans l'armée, l'occasion de se distinguer, et lui valurent, avec le grade de lieutenant-colonel, des éloges publics de la part de Turenne et de Louis XIV. Il continua de servir dans les armées françaises jusqu'en 1677. Ce fut peu de temps après son retour en Angleterre, qu'il épousa miss Sarah Jennings, devenue célèbre, sous le nom de duchesse de Marlborough, par sa longue intimité avec la reine Anne, et par l'influence que sa haute faveur exerça sur la fortune de son mari *.

(*) Née le 29 mai 1660, elle mourut à Lon-

Le duc d'York, devenu roi, sous le nom de Jacques II, choisit, en 1685, le colonel Churchill pour notifier à Louis XIV la mort de Charles II, et le nomma pair d'Angleterre, sous le titre de baron *Churchill de Sanbridge*. L'objet de ces royales faveurs sut y répondre en contribuant à étouffer la révolte du duc de Monmouth. Mais sa reconnaissance n'était pas à l'épreuve d'une révolution. Quand le malheureux Jacques II se perdit par ses imprudences, Churchill fut un des premiers à offrir ses services au prince d'Orange. Mis à la tête d'un corps d'armée pour le combattre, il passa à lui, et usa de son ascendant et de celui de sa femme sur la princesse Anne et sur son époux pour les détacher du parti du roi. Créé, par Guillaume III, lord-chambellan, conseiller-privé et comte *de Marlborough*, il mit néanmoins quelque réserve à lui engager ses services, s'absenta du parlement le jour où l'on vota sur la vacance du trône, et refusa de l'accompagner en Irlande contre son ancien bienfaiteur. Mais quand Jacques eut quitté cette île, il s'y rendit, et s'empara des places de Cork et de Kinsale. Par suite de l'accession de Guillaume à la ligue formée contre la France, il dirigea, dans les Pays-Bas, deux campagnes (1690-1691), dont la victoire de Walcourt fut un des épisodes les plus glorieux, et fit prédire au prince de Vaudemont que Marlborough serait compté un jour parmi les grands capitaines. Cependant, à peine de retour en Angleterre, il se vit dépouillé de tous ses emplois et enfermé à la Tour de Londres, avec d'autres seigneurs, comme coupable de haute trahison. Le parlement le renvoya absous de l'accusation articulée contre lui; mais le fait avéré de sa correspondance avec le roi déchu explique suffisamment la disgrâce qui pesa sur lui pendant plus de trois ans.

A l'époque de la paix de Ryswick, Guillaume, se sentant assez fort pour pardonner, ne voulut pas se priver plus longtemps des services de Marlborough. Rétabli dans tous ses honneurs civils et militaires, il reçut, avec la charge de gouverneur du duc de Glocester, ces paroles flatteuses d'une bouche qui ne les prodiguait pas : « Milord, lui dit le prince, faites seulement qu'il vous ressemble; c'est tout ce que je souhaite à mon neveu. » Les titres de commandant en chef des forces anglaises dans les Provinces-Unies et d'ambassadeur extraordinaire près des États-Généraux furent pour Marlborough les dernières faveurs du roi Guillaume, mort le 19 mars 1702. On assure qu'il fut recommandé à la reine Anne par ce monarque, à ses derniers moments, comme l'homme qui devait être le plus ferme appui de son trône; ce qu'il y a de certain, c'est que jamais son influence n'avait été aussi grande. Maître de la reine par sa femme, du ministère par Godolphin, dont le fils avait épousé sa fille, nommé, en 1702, généralissime des troupes alliées dans les Pays-Bas, on peut dire, avec Bolingbroke, qu'il succéda à Guillaume III comme chef de la ligue contre la France. Venloo, Ruremonde, Liége, tombaient en son pouvoir dans une première campagne, après laquelle il reçut les remercîments publics des chambres et le titre de duc de Marlborough (décembre 1702). L'année suivante fut encore plus glorieuse pour ses armes. Transportant le théâtre de la guerre en Allemagne, il vole au secours de l'Empereur, menacé par les Français et les Bavarois, et, réuni au prince Eugène, les bat à Donauwœrth, les détruit à Blenheim (*voy.* HOCHSTÆDT), 13 août 1704, et force les restes décimés de l'armée française à repasser le Rhin. Ce dernier succès, l'un des plus signalés dont l'histoire fasse mention, valut à Marlborough, dans son pays, de nouveaux honneurs qui dépassaient tous ceux accordés jusque-là à un sujet, entre autres la concession du domaine de Woodstock et l'érection du magnifique château de Blenheim (*voy.* JARDIN, T. XV, p. 274) pour en jouir à perpétuité lui et ses héritiers.

« Marlborough, dit Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, ch. XVIII), guerrier infatigable pendant la campagne, devenai

dres le 24 octobre 1744. La médisance qui s'est exercée sur la favorite n'a jamais pu atteindre l'épouse. On a publié ses *Mémoires*, Londres, 1742, in-8°, traduits en français, La Haye, in-18, et, plus récemment, sa *Correspondance privée*, Londres, 1838, 2 vol. in-8°.

un négociateur aussi agissant pendant l'hiver. Il allait à La Haye et dans toutes les cours d'Allemagne; il persuadait les Hollandais de s'épuiser pour abaisser la France; il excitait les ressentiments de l'électeur palatin; il allait flatter la fierté de l'électeur de Brandebourg, lorsque ce prince voulut être roi; il lui présentait la serviette à table pour en tirer un secours de 7 à 8,000 soldats. » L'année 1705 fut remplie par des négociations de ce genre; mais la campagne suivante retrouvait Marlborough aux Pays-Bas avec la même fortune : il battait Villeroi à Ramillies (19 mai 1706), réduisait, en quinze jours, tout le Brabant à l'obéissance du roi d'Espagne, prenait Ostende, Menin, Dendermonde et Ath. Peu de temps après, dans une de ces missions diplomatiques qu'il savait mener de *front* avec les victoires, il assura la neutralité de Charles XII de Suède, qui menaçait déjà l'Empire de ses armes victorieuses.

Louis XIV, dont les meilleurs généraux se relayaient pour être battus par Marlborough, abaissa son orgueil à demander la paix; mais celui-ci, soit avarice, comme on l'en accusait, soit ambition, faisait rompre toutes les négociations entamées dans ce but. Les années suivantes furent encore glorieuses pour ses armes; cependant la victoire sanglante de Malplaquet (11 septembre 1709), vivement disputée par Villars, et où les Anglais, restés maîtres du champ de bataille, perdaient deux fois plus de monde que leurs adversaires*; le siége non moins meurtrier de Bouchain (septembre 1711), qui fut le dernier exploit de Marlborough, semblaient annoncer un revirement de fortune.

Depuis quelque temps s'amassait contre lui, en Angleterre, un orage que l'influence ébranlée de la duchesse ne parvenait pas à conjurer. Les tories, ses ennemis politiques, incriminaient les pouvoirs qu'il s'arrogeait pour éloigner la paix et pour diriger la guerre; on l'accusait de cupidité et même de malversation dans le maniement des subsides. Le refus de la place de capitaine général à vie, qu'il avait cru pouvoir demander, fut pour son crédit un premier échec. Bientôt, et presque en même temps, la duchesse était disgraciée pour faire place à une nouvelle favorite; Godolphin et Sunderland étaient supplantés au ministère par les tories, et enfin la paix était signée à Utrecht (1710-13). Ce ne fut pas tout : ces accusations de péculat, articulées depuis longtemps par ses ennemis, propagées par une presse hostile, étaient accueillies par la Chambre des communes, et le duc, destitué de tous ses emplois (1er janvier 1712), vit diriger contre lui des poursuites à la requête du procureur général. C'est alors qu'après avoir publié une apologie diversement jugée, il se condamna à un exil volontaire, qui ne cessa qu'à la mort de la reine Anne. Un des premiers actes de George Ier fut de le rétablir dans tous ses honneurs civils et militaires; mais frappé d'apoplexie le 8 juin 1716, il ne fit plus que languir jusqu'à sa mort, arrivée le 17 juin 1722.

« Cet homme, dit Voltaire, qui n'a jamais assiégé de ville qu'il n'ait prise, ni donné de bataille qu'il n'ait gagnée, était à Saint-James un adroit courtisan, dans le parlement un chef de parti, dans les pays étrangers le plus habile négociateur de son siècle. Il fit autant de mal à la France par son esprit que par ses armes. » Le duc de Marlborough perdit, à l'âge de 18 ans, le marquis de Blandford, son fils unique; il ne laissa que des filles; mais ses titres furent perpétués en faveur de la branche féminine, alliée aux ducs de Spencer. C'est d'elle que descendait le duc de Marlborough, George Spencer Churchill, pair d'Angleterre, 5e du titre, né le 6 mars 1766, mort en 1840.

On peut consulter sur le personnage qui fait l'objet de cette notice, outre les histoires et les mémoires, un article étendu dans les *Lives of military commanders*, par Gleig (*Cabinet cyclopædia* de Lardner), et surtout les *Mémoires* publiés par W. Coxe, à Londres, 1818, 3 vol. in-4°, d'après les papiers

(*) Marlborough y courut personnellement des *dangers*. Le *bruit de sa mort*, qui s'était répandu dans le camp français, y donna lieu à la chanson populaire si connue, qui n'est qu'une imitation d'une vieille chanson du XVIe siècle sur la mort du duc de Guise.

de famille conservés à Blenheim, et autres sources authentiques. Il y a aussi en français une *Histoire du duc de Marlborough*, Paris, 1806, 3 vol. in-8°. R-Y.

MARLY, joli bourg du département de Seine-et-Oise, à 5 lieues de Paris, sur la rive gauche de la Seine, un peu au-dessus de Saint-Germain-en-Laye, célèbre par les machines hydrauliques qui y furent construites pour élever les eaux de la Seine et les conduire à Versailles, et aussi par le château où Louis XIV passa la dernière partie de sa vie. La position de ce village, sur une colline au pied de laquelle serpente la Seine, est charmante. On le distingue en *Marly-le-Roi*, qui est la partie élevée, et en *Marly-la-Machine* ou *Port-Marly*, sur les bords de la Seine.

Après la construction de Versailles, Louis XIV chargea Colbert du soin de pourvoir cette ville de l'eau qui lui manquait. On trouva bien dans les environs les eaux nécessaires à l'embellissement des jardins; mais il fallait amener de plus loin une quantité suffisante d'eau potable. On décida que cette eau, fournie par la Seine serait prise dans le voisinage de Bougival; mais il restait à trouver les moyens de faire franchir au liquide le seuil établi par la nature entre les points de dérivation et d'affluence. Colbert s'adressa au chevalier de Ville, Liégeois, propriétaire, dans son pays natal, du château de Modave, où une machine hydraulique lui avait été construite par un charpentier, aussi de Liége, nommé Swalm Renkin. Amené à Paris et présenté par de Ville, qui passa pour l'inventeur, cet ouvrier soumit son projet, et un essai en grand, fait devant le roi à Saint-Germain, n'ayant laissé aucun doute sur le succès de l'entreprise, la machine fut commencée en 1675 et terminée en 1682. Afin d'obtenir une grande force motrice, on fit un barrage en réunissant une suite d'îlots qui s'étendaient de Bezons à Marly, pour en former une seule digue longitudinale au milieu de la rivière. Au bout de ce canal, on établit 14 roues hydrauliques de 12^m de diamètre chacune, mues par l'eau qui se précipitait d'une chute. Ce système de roues mettait en jeu 74 pompes prenant immédiatement l'eau du fleuve et la refoulant dans un premier puisard, placé sur le penchant de la montagne, à 50^m de hauteur et à 33^m d'éloignement horizontal de la rivière. L'eau était reprise de ce puisard par 79 autres pompes, et refoulée dans un second puisard, supérieur au premier de 58^m, et éloigné horizontalement de 648^m de la rivière. Enfin, 78 pompes achevaient d'opérer l'ascension de l'eau de ce puisard jusqu'au haut d'une tour dont la plateforme supérieure est élevée à 154^m au-dessus des eaux de la Seine, et à $1,236^m$ de distance horizontale des roues motrices. Cette tour fut bâtie à l'origine d'un magnifique aqueduc de 643^m de longueur sur 30 de hauteur, percé de 36 arcades, d'une ouverture de 10^m et de 23^m de hauteur, et qui est de l'effet le plus pittoresque. Les 14 roues hydrauliques tournant dans le fleuve avaient donc deux fonctions, l'une de faire mouvoir les pompes qui puisaient l'eau dans la Seine, l'autre de mettre en jeu, au moyen de manivelles et de chaînes, les longues suites de pièces de communication de mouvement à l'aide desquelles les pompes des deux systèmes supérieurs pouvaient faire leur service à une assez grande distance du moteur. La complication apparente de cette immense machine, son aspect gigantesque, ses mouvements bruyants, les masses de bois et de fer qui couvraient la montagne sur une longueur d'environ 700^m, excitaient l'étonnement et l'admiration, et pourtant la machine de Marly donnait à peine la 6e partie (11,500 hectol. d'eau par jour) de ce que la même force motrice eût pu fournir avec une machine plus parfaite. Renkin, largement récompensé, mourut le 29 juillet 1708. On fit depuis plusieurs essais pour faire monter l'eau d'un seul jet, c'est-à-dire dans un tuyau non interrompu, depuis la Seine jusqu'au haut de la tour; on y parvint au commencement de ce siècle : ce fut un autre charpentier instruit, Brunet aîné, qui obtint ce résultat. Bientôt son mécanisme fut perfectionné par Cecile, directeur de la machine, et Martin, artiste mécanicien : 2 roues remplacèrent dès lors les 14 roues anciennes. Enfin une pompe à feu (*voy.*),

de la plus belle exécution, construite auprès de la rivière, et dont le mécanisme est tout en fonte, fonctionne depuis 1825. Un petit canal de dérivation amène l'eau dans le fond d'un joli bâtiment. Là, une machine à vapeur, dont l'action motrice est régularisée par deux volants puissants, fait mouvoir 8 manivelles, placées deux à deux sur un arbre de rotation, et desservant chacune un corps de pompe dans lequel elles font alternativement monter et descendre un piston. Ces machines élèvent l'eau, jusque dans l'aqueduc, au moyen de conduites non interrompues posées sur un glacis rapide orné de gazon et ombragé par un double rang de peupliers.

Au-dessus de ces machines et plus près de Saint-Germain, il y avait autrefois une charmante et magnifique maison royale, asile de la vieillesse du grand roi qui, las de la foule et du bruit, cherchait une retraite où ses pensées pussent se recueillir plus doucement. Il choisit Marly, ancienne terre seigneuriale réunie à son domaine, et chargea J. H. Mansart (*voy.*) de la construction de ce superbe ermitage, dont la première pierre fut posée le 12 novembre 1679. Il en avait banni l'étiquette; mais il n'y reçut qu'un petit nombre d'élus; et c'était peut-être la plus grande faveur qu'il pût accorder. C'est là qu'il perdit, à deux ans de distance, les ducs de Bourgogne et de Berry, ses petits-fils, morts tous deux à la fleur de l'âge et d'un mal inconnu. Le roi n'en continua pas moins de venir à Marly jusqu'à la fin de ses jours; mais ses successeurs abandonnèrent cette résidence qui ne tarda pas à tomber sous le marteau des démolisseurs. En gravissant la côte entre une double rangée d'ormes séculaires, on arrive en face du bel abreuvoir de marbre, seule ruine assez complète pour laisser deviner la splendeur passée de ces lieux. Là se trouvaient d'abord les deux groupes de Coysevox (*voy.*) qu'on voit aujourd'hui à la grille du jardin des Tuileries, puis, en 1745, on y avait placé ces deux beaux chevaux de Marly, de G. Coustou (*voy.*), qui décorent, depuis 1794, l'entrée des Champs-Élysées. Les Tuileries se sont heureusement enrichis de quelques autres chefs-d'œuvre qui faisaient l'ornement de Marly; citons seulement les groupes de la Seine et de la Marne, par N. Coustou; de la Loire et du Loiret, par Vanclève; et l'on voit à la Bibliothèque Royale (*voy.* T. XII, p. 523) ces deux beaux globes céleste et terrestre construits par le P. Coronelli et consacrés au roi par le cardinal d'Estrées. Mais le *pavillon royal* et ses nombreuses dépendances, pavillons, bassins, statues et autres monuments d'art, tout a disparu de ce beau parc qui allait rejoindre la forêt de Marly, toujours si belle; le soc de la charrue a labouré tous ces riches parterres; la ronce et l'ivraie ont remplacé les fleurs et les plantes les plus rares du monde; quelques arbres grandioses encore alignés et se soutenant entre eux comme des ogives, quelques massifs isolés qui conservent encore leur savante ordonnance, quelques pierres qui tombent une à une, marquées du sceau du grand siècle, peuvent seuls témoigner de la gloire qu'ils ont vu passer. L. L.

MARMARA (MER DE) ou MARMORA, l'ancienne *Propontide* (mer d'entrée, ainsi nommée par les Grecs parce qu'elle se trouvait pour eux en avant du Pont-Euxin). Située entre la Turquie d'Europe et celle d'Asie, elle communique par le détroit des Dardanelles (*voy.*) avec la Méditerranée, et par celui de Constantinople (*voy.* ce nom et BOSPHORE) avec la mer Noire. Celle de Marmara, dont la longueur est de 60 lieues, n'a, dans les endroits les plus larges, que 20 lieues d'une partie du monde à l'autre. Un courant y porte les eaux de la mer Noire tandis qu'un autre courant inférieur, déjà signalé par les anciens, mais dont l'existence est contestée par des auteurs modernes, porte les eaux dans un sens inverse. De hautes montagnes que séparent des vallées d'un aspect pittoresque, et de belles plaines s'élèvent sur les deux rivages de cette mer, qu'ornaient autrefois des temples, et plus tard des églises, des villages, des châteaux impériaux, et d'où plusieurs fleuves et rivières se jettent dans la mer; de ce nombre sont le Carasou dans la province turque de Romélie, le Salaldéré et l'Hyla dans l'Anatolie, où l'on remarque aussi la presqu'île de Cyzique et le golfe de Moudania ou Mundania. Plusieurs îles s'élèvent dans cette

mer, surtout l'ile de Marmara, anciennement *Proconèse* ou *Neuris*, à peu de distance de la côte asiatique. Cette île, de 9 lieues de tour, est montagneuse, fertile en vin, huile et coton, et possède des carrières de marbre blanc, d'où lui est venu son nom. On sait que des forts appartenant à la Turquie défendent l'entrée et la sortie de la mer de Marmara contre les agressions ennemies. D-G.

MARMARIQUE. Les anciens donnaient ce nom à celle des trois grandes divisions de la Libye (*voy.*) comprise entre le nome libyen à l'est, la Cyrénaïque (*voy.*) à l'ouest, et terminée par la mer au nord, vis-à-vis l'ile de Crète. Les Nasomons, les Garamantes, les Angiles et les Psylles étaient les principales peuplades, d'ailleurs fort peu connues, du pays central. En remontant les côtes, vers l'intérieur du côté de l'Égypte, on trouvait les Adyrmachides, puis les Ammoniens. La ville et l'oasis d'Ammon (aujourd'hui Siouah), avec le célèbre temple consacré à Jupiter (*voy.* AMMON) se voyaient dans le pays de ces derniers. Petras, Cythanée, Ménélaüs et Batrachus, Pagus, Hippone et Drépanon étaient les villes les plus considérables de la côte, en majeure partie peuplée de colonies grecques. CH. V.

MARMELADE, *voy.* CONFITURES.

MARMONT (AUGUSTE - FRÉDÉRIC-LOUIS VIESSE DE), duc DE RAGUSE, maréchal de France, naquit à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), le 20 juillet 1774. Destiné par sa famille à l'état militaire, il entra, à 15 ans, dans l'infanterie avec le grade de sous-lieutenant, et 3 ans après, en 1792, il passa avec le même grade dans le corps de l'artillerie. Un heureux hasard voulut qu'il se trouvât au siége de Toulon avec Bonaparte, qui lui donna son affection. En 1795, à l'armée du Rhin, Marmont, devenu capitaine, fit ses preuves de courage au blocus de Mayence. Il suivit ensuite Bonaparte en Italie en qualité d'aide-de-camp, et, par sa conduite à Lodi, Castiglione, Saint-Georges, etc., il mérita non-seulement la distinction d'un sabre d'honneur, mais le grade de chef de brigade. Lors de l'expédition d'Égypte, le beau fait d'armes par lequel il signala la prise de possession de l'île de Malte, en enlevant le drapeau de l'ordre, lui valut le grade de général de brigade. Le 2 juillet, il se distingua à l'assaut d'Alexandrie, et le 23, à la bataille des Pyramides. Lorsque Bonaparte partit pour la Syrie, il confia à Marmont le commandement d'Alexandrie; à son retour en France, il l'emmena. Après la journée du 18 brumaire (*voy.*), à laquelle Marmont concourut de tout son pouvoir, il fut nommé conseiller d'état, et bientôt après chargé du commandement de l'artillerie de l'armée de réserve. Ce fut en cette qualité qu'il présida au passage du mont Saint-Bernard et qu'il contribua puissamment au gain de la bataille de Marengo (*voy.*), où il fut fait général de division. En 1805, lors de la rupture avec l'Autriche, il commandait l'armée de Hollande; il suivit l'empereur en Allemagne, coopéra à la prise d'Ulm et passa en Dalmatie, où il se maintint pendant longtemps dans Raguse, malgré les efforts des Russes et des Monténégrins qu'il défit complétement à Castel-Novo. Jusqu'en 1809, il resta en Dalmatie et s'occupa avec zèle de l'administration intérieure du pays, où il mérita le titre de duc de Raguse, qui lui fut décerné par l'empereur. La guerre ayant recommencé avec l'Autriche, en 1809, il entra en campagne, opéra sa jonction avec l'armée d'Italie et rejoignit la Grande-Armée la veille de la bataille de Wagram. Chargé de la poursuite de l'ennemi, il reçut à Znaïm les premières propositions de paix de l'archiduc Charles, et fut fait maréchal de l'empire sur le champ de bataille. Nommé gouverneur des provinces Illyriennes (*voy.*), il administra, pendant 18 mois, ces contrées avec habileté et sagesse, et ne les quitta qu'en 1811 lorsqu'il fut appelé au commandement de l'armée de Portugal, à la place de Masséna. Il prit aussitôt l'offensive contre les Anglais, fit sa jonction avec le maréchal Soult, contraignit l'ennemi à lever le siége de Badajoz; puis de retour sur le Tage, tint pendant près de 15 mois Wellington en échec. Mais enfin la fortune se déclara contre lui. Atteint d'un coup de canon à la funeste bataille des Arapiles, il se vit forcé de repasser en France pour se guérir de ses blessures. Au mois d'avril 1813, Napoléon lui donna le commandement d'un corps d'armée en

Allemagne. Le duc de Raguse combattit à Lützen, à Bautzen, à Wurtzen, assista à la bataille livrée sous les murs de Dresde, et protégea la retraite de Leipzig où il fut de nouveau blessé. Chargé, avec les ducs de Tarente et de Bellune de défendre le cours du Rhin depuis la Suisse jusqu'à la Hollande, il ne céda que devant les forces réunies de la Sainte-Alliance, en se repliant sur Metz et sur Verdun au commencement de janvier 1814. Obligé de continuer sa retraite, il assista aux combats de Brienne, de Champ-Aubert (*voy.*), de Vauchamps, d'Étoges, de Montmirail (*voy.* ce mot, Laon, et surtout Fère-Champenoise); et après avoir été rejoint à la Ferté-sous-Jouarre par le duc de Trévise, il eut un engagement heureux avec Blücher à Meaux. Mais rien n'arrêtait la marche des alliés sur Paris. Le duc de Raguse s'y porta en toute hâte et se prépara à la défense de la capitale en appuyant son corps d'armée sur Montreuil et les prés Saint-Gervais. Le 29 mars, la bataille s'engagea le matin et dura jusqu'à 4 heures avec des avantages balancés. Le roi Joseph, dès le milieu de la journée, avait autorisé le maréchal Marmont à entrer en arrangement avec les souverains étrangers *; mais le maréchal attendit que toutes ses ressources fussent épuisées pour apposer sa signature au bas de la convention qui fut arrêtée à la Villette. Le lendemain, il se retira avec les débris de ses troupes sur la route d'Essonne. Napoléon conservait l'espoir de reprendre Paris aux alliés, et de rétablir ses affaires; mais un traité conclu inopinément entre Marmont et Barclay de Tolly (*voy.*) vint lui enlever cette dernière illusion, et, en découvrant Fontainebleau, força l'empereur à signer son abdication. Ce traité, tant reproché au maréchal Marmont, a provoqué de sa part des explications dont la sincérité ne saurait être appréciée que par des esprits moins prévenus que ceux de ses contemporains.

Quoi qu'il en soit, la Restauration combla le duc de Raguse de ses faveurs. Nommé à un commandement supérieur dans la maison du roi, il n'attendit pas le retour de Napoléon pour échapper au décret qui l'exceptait de l'amnistie proclamée à Lyon par l'empereur. Il consacra ses loisirs forcés des Cent-Jours à prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle, et ne revint à Paris qu'avec Louis XVIII, qui le nomma l'un des majors généraux de la garde royale, et lui rendit son titre de pair de France qu'il tenait de la première Restauration. En 1817, le duc de Raguse fut envoyé à Lyon, en qualité de lieutenant du roi, et parvint en deux mois à rétablir dans cette ville la tranquillité gravement compromise. Jusqu'en 1825, il vécut dans la retraite, se livrant à des travaux agricoles, faisant valoir une manufacture de sucre indigène; il n'en sortit momentanément que pour aller saluer, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, l'avénement de l'empereur Nicolas au trône de Russie, et assister à son couronnement en 1826.

Jusqu'aux événements de juillet 1830, M. le duc de Raguse disparut encore une fois de la scène politique, et il ne fut informé du rôle qu'on lui destinait dans ce grand drame que le 27 juillet au matin, en lisant l'ordonnance royale qui l'appelait au commandement de la 1re division militaire. Il se crut forcé d'accepter, et « c'était, a-t-il dit depuis, la plus cruelle épreuve qu'il eût faite de la fatalité qui s'attachait à lui. » Nous avons dit ailleurs quelles furent les mesures prises par le duc de Raguse pour conjurer l'orage populaire déchaîné contre la royauté; nous avons dit quelles en furent les conséquences. *Voy.* Juillet (*révolution de*).

Depuis la révolution de 1830, M. le duc de Raguse est constamment resté éloigné de la France; il a publié lui-même la relation de ses différents *Voyages*, en Hongrie, dans la Russie méridionale, à Constantinople, etc., 6 vol. in-8° *; aujourd'hui il semble fixé dans la capitale de l'Autriche. D. A. D.

MARMONTEL (Jean-François), le plus célèbre disciple de Voltaire, poëte et journaliste, auteur dramatique et philoso-

(*) On peut lire dans les *Mémoires* de Bourrienne l'ordre que ce roi lui donna par écrit, en date du 30 mars. S.

(*) Il est à regretter que ces voyages n'aient pas été entrepris après plus mûre preparation. Dans certaines parties d'ailleurs, il n'est pas un nom de localités qui ne soit défiguré par des fautes typographiques ou autres. S.

phe, conteur et historiographe de France, secrétaire des bâtiments et secrétaire perpétuel de l'Académie-Française, naquit à Bort, petite ville du Limousin, le 11 juillet 1723. Sa famille était obscure et pauvre. Un prêtre lui donna l'instruction primaire, et, à l'âge de 9 ans, il fut envoyé au collége des jésuites à Mauriac. A 15 ans, ayant achevé sa rhétorique, il se rendit à Clermont, où il fit son cours de philosophie, et pourvut à son entretien en donnant des leçons à ses camarades de collége qui étaient moins avancés que lui. Il vint ensuite à Toulouse, où les jésuites cherchèrent à le faire entrer dans leur société.

Son début dans la carrière des lettres fut une ode, envoyée aux Jeux floraux, sur l'*Invention de la poudre à canon;* mais elle n'obtint ni prix ni accessit; et, dans son ressentiment, il écrivit à Voltaire, qui, pour le consoler, lui envoya, dit-il, un exemplaire de ses œuvres corrigé de sa main. L'année suivante, Marmontel, plus heureux, fut couronné par l'Académie de Toulouse. Alors, Voltaire le pressa de se rendre à Paris, où il lui promit sa protection. Le jeune lauréat partit en litière, sous la conduite d'un honnête muletier; il ne possédait que 50 écus; il se mit à traduire en vers, pendant un long trajet, la *Boucle de cheveux enlevée*, poëme de Pope qu'à son arrivée dans la capitale il vendit 100 écus à un libraire, et ce fut sa première publication : il avait 23 ans (1746). La misère ne tarda pas à venir avant la gloire. Marmontel a retracé, dans ses *Mémoires*, les tristes embarras de sa position. La même année, il entreprit avec Bauvin, l'auteur de la tragédie des *Chérusques*, un journal intitulé l'*Observateur littéraire*. « Nous n'avions ni fiel ni venin, dit Marmontel, et cette feuille eut peu de débit. »

L'Académie-Française avait mis au concours, en 1745, ce sujet qui, quelques années plus tard, eût été pis qu'une épigramme : *La gloire de Louis XIV perpétuée dans le roi son successeur.* Heureusement le concours s'ouvrait après la bataille de Fontenoy. Marmontel fut couronné. Peu de jours après, Voltaire partit pour Fontainebleau, emportant avec lui deux ou trois douzaines d'exemplaires de l'œuvre de son protégé; et, à son retour, raconte Marmontel, il me remplit mon chapeau d'écus, en me disant « que c'était le produit de la vente de mon poëme. » Le protégé ne fit pas attendre au protecteur un témoignage de sa reconnaissance. La même année (1746), il donna une édition de la *Henriade* avec les *Variantes* et une *Préface* qui depuis a été réimprimée à la tête de plusieurs autres éditions.

Voltaire avait conseillé à Marmontel de travailler pour la scène. En 1748, Marmontel fit représenter *Denys-le-Tyran;* en 1749, *Aristomène*, et en 1750, *Cléopâtre*, trois tragédies en cinq actes et en vers, qui, sans être restées au théâtre, occupèrent vivement l'attention publique. Alors, Crébillon était vieux, Voltaire vieillissait, et aucun auteur tragique ne paraissait devoir leur succéder. Marmontel venait de débuter à 24 ans. Les éloges lui furent prodigués, et en même temps les critiques ne lui manquèrent pas.

Un incident singulier marqua la première représentation de *Cléopâtre*. Le célèbre Vaucanson avait fabriqué un aspic automate qui imitait le mouvement et le sifflement d'un aspic vivant. Alors (temps heureux pour les auteurs), il était défendu au parterre de siffler, et les soldats aux gardes françaises faisaient exécuter le règlement. En s'élançant au sein de *Cléopâtre*, l'aspic siffla : c'était le dénouement; et quand la toile fut baissée : *Que pensez-vous de la pièce?* demanda-t-on à un homme d'esprit.—*Je suis*, répondit-il, *de l'avis de l'aspic*. Ce mot fit fortune, et tua la pièce; il a fourni depuis le sujet d'une épigramme au poëte Lebrun *.

La Harpe qui, dans son *Cours de littérature*, a consacré 70 pages à l'examen des trois premières tragédies de Marmontel, fait un très grand éloge de celle des *Héraclides* qui n'eut, en 1750, que six représentations.

Malheureux sur la scène tragique, Marmontel fit, avec Rameau, deux opéras (*la Guirlande* et *Acanthe et Céphise*), qui

(*) Dans sa vieillesse (1784), Marmontel retravailla la pièce et en changea le dénouement; mais elle n'eut que trois représentations.

furent joués en 1751, et dont le succès n'eut rien d'éclatant. Le poëte et le musicien aimaient également à célébrer tous les événements du temps. Marmontel venait de chanter, dans *Acanthe et Céphise*, la naissance du duc de Bourgogne : il publia un poëme héroïque sur l'*Établissement de l'École militaire* (1751), et des *Vers sur la convalescence du Dauphin*, en 1762.

Une nouvelle tragédie, *Égyptus*, ne fut jouée qu'une fois (1753), et l'auteur ne l'a pas fait imprimer. La même année encore deux autres opéras (*Lysis et Délie* et *les Sybarites*), mis en musique par Rameau, n'obtinrent qu'un succès médiocre. La même année enfin, Marmontel chanta la *Naissance du duc d'Aquitaine :* le poëme ne vécut pas plus longtemps que le prince mort avant d'avoir atteint l'âge de 6 mois.

Marmontel était infatigable; mais la gloire se faisait attendre et la fortune ne venait pas. Cependant, il était bien reçu chez M^me^ de Pompadour; elle lui commandait de légers travaux. Le docteur Quesnay, chef des économistes, lui faisait corriger, pour plaire à la marquise, une de ses épîtres dédicatoires au roi. Le comte abbé de Bernis le chargeait de revoir confidentiellement quelques parties de ses travaux diplomatiques. Il trouva ces soins secrets mal récompensés. Cependant il fut nommé secrétaire des bâtiments en 1753. Dans un de ses moments d'embarras, Marmontel imagina de faire imprimer un *Choix d'anciens Mercures ;* et, aidé de Suard et de Coste, il en publia 108 vol. in-12 (de 1757 à 1764).

Ce fut pour plaire à la marquise de Pompadour qu'il se chargea de retoucher le *Venceslas* de Rotrou (1759), travail ingrat et sans gloire, mais qui ne fut pas sans désagrément. Le Kain, qui détestait Marmontel, s'obstinait à jouer le rôle de Ladislas avec les changements par lui demandés à Colardeau : c'est ce que Marmontel appelle *une noirceur*, *une insolence inouïe*. Une vive querelle s'engagea, et fut apaisée *par ordre*. Paris était en rumeur; car, à cette époque, les événements politiques fixaient peu l'attention du public, et une tragédie, une séance académique, une chanson, une intrigue de coulisses, pouvaient occuper longtemps et la cour et la ville.

Enfin, les *Contes moraux* commencèrent à paraître en 1756 (première édition particulière, 1761). Bientôt leur succès immense s'étendit dans les deux mondes. Souvent réimprimés, ils furent traduits en allemand, en hongrois, en danois, en anglais, en italien, en espagnol. Voici l'origine de ces contes. Boissy, auteur dramatique, tombé dans l'indigence, venait d'obtenir le privilége du *Mercure ;* il n'avait rien trouvé dans les cartons, et ne savait comment remplir son premier cahier : il eut recours à Marmontel, qui écrivit et lui donna ses premiers *Contes moraux ;* et, comme un bienfait n'est jamais perdu, il arriva qu'en les publiant, Boissy fit à Marmontel plus de bien que Marmontel ne lui en avait fait lui-même. Ce dernier devint l'auteur à la mode. Il lisait, avant leur impression, ces productions légères aux dîners de M^me^ de Brionne, aux petits soupers de M^me^ Geoffrin. Bientôt les contes de Marmontel furent une mine féconde exploitée pour le théâtre par Favart, Voisenon, Rochon de Chabannes, Desfontaines, etc.; et comme l'auteur des *Lettres persanes* avait eu un troupeau d'imitateurs, l'auteur des *Contes moraux* eut aussi le sien. La critique s'éveilla : Palissot, ardent ennemi de Marmontel, déprécia trop le conteur; mais, plus tard, l'abbé Morellet, dans son *Éloge de Marmontel*, lui donna un rang trop élevé dans la littérature; et aujourd'hui les *Contes moraux* ont beaucoup perdu du succès prodigieux qu'ils avaient eu sous le règne de Louis XV.

Un nouvel opéra de Marmontel, *Hercule mourant*, n'avait que médiocrement réussi, en 1761. La même année, il avait envoyé au concours de l'Académie-Française, *Les charmes de l'Étude*, *épître aux poëtes* : cette pièce troubla et divisa les quarante. Lucain y était mis au-dessus de Virgile; Boileau n'était qu'un copiste, qu'un *miroir qui a tout répété*. Le scandale devint grand; Marmontel l'emporta sur Thomas et Delille : il fut couronné.

Il se présenta bientôt pour entrer à l'Académie. Mais alors il venait de se faire un ennemi puissant dans le duc

d'Aumont qui lui attribuait la fameuse parodie d'une scène de *Cinna*, dans laquelle le premier gentilhomme de la chambre était tourné en ridicule : ce furent donc, non les portes de l'Académie, mais celles de la Bastille qui s'ouvrirent pour Marmontel sous le régime des lettres de cachet. Cependant l'écrit satirique était non l'ouvrage de Marmontel, mais celui de Cury, intendant des Menus Plaisirs. Le prisonnier n'avait qu'à dire un mot, il était relâché; mais l'intendant des Menus-Plaisirs eût perdu sa place : Marmontel se tut à ses risques et périls, *action*, dit l'abbé Morellet, *dont on peut le louer autant que de son meilleur ouvrage;* car elle lui fit perdre, avec sa liberté, le privilége du *Mercure* (qu'il avait obtenu après la mort de Boissy), c'est-à-dire 15 à 18,000 livres de rente.

Enfin, devenu libre, Marmontel se hâta de mettre la dernière main à sa *Poétique française* (1763, 3 parties in-8°). Mairan disait : « C'est un pétard mis par « l'auteur sous la porte de l'Académie, « pour la faire sauter, si on la lui ferme. » Ce pétard fit beaucoup de bruit. Fréron et Palissot ne furent pas les seuls qui crièrent à l'*hérésie en matière de goût*. Boileau, Racine, le poëte Rousseau étaient vivement critiqués, mais Watelet se trouvait considérablement loué. Néanmoins l'explosion du pétard ouvrit à Marmontel les portes de l'Académie, le 22 décembre 1763.

La traduction en prose de la *Pharsale* parut en 1766. Marmontel l'avait commencée à la Bastille.

En 1767, il publia son *Bélisaire*. Peu de livres ont fait autant de bruit; si ce n'est pas le chef-d'œuvre de l'auteur, c'est incontestablement, de tous ses ouvrages, celui qui a le plus contribué à étendre sa réputation. L'impératrice Catherine II en traduisit un chapitre, et fit traduire les autres en russe. Il en parut des versions dans presque toutes les langues de l'Europe, et même en grec moderne (Vienne, 1783, in-8°). Plusieurs souverains, Catherine II, le roi de Pologne Stanislas, Louise-Ulrique, reine de Suède, Gustave, prince royal, et autres illustres personnages, écrivirent à l'auteur des lettres flatteuses, qu'il fit imprimer.

Marmontel avait lu un fragment du *Bélisaire*, avant sa publication, à l'Académie-Française, en présence du prince héréditaire de Brunswic. La Sorbonne se souleva; elle censura l'ouvrage. Voltaire publia quatre ou cinq pamphlets, où il immolait à la risée publique les ennemis de Marmontel, sans oublier les siens. La Sorbonne, dans un *Indiculus*, que Voltaire appelait *Ridiculus*, avait trouvé 37 impiétés dans le roman politique de Marmontel. C'était le chapitre XV sur la *tolérance* qui avait soulevé les docteurs. La censure de la faculté de théologie forme un volume de 231 pages. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, qui avait condamné l'*Émile*, condamna *Bélisaire*, comme contenant des propositions *impies*, *respirant l'hérésie*. Le mandement fut lu au prône dans toutes les églises de la capitale. Marmontel avait cru prudent d'aller boire les eaux de Spa, d'où il écrivait : « J'ai pour « moi les têtes couronnées : que m'im- « porte..., etc. » La guerre était acharnée entre les philosophes et les théologiens. Le sage Turgot lui-même était entré dans la lice. Les pamphlets, les épigrammes, les caricatures se multipliaient; le gouvernement crut devoir interposer son autorité, et la querelle se termina plus heureusement pour Marmontel qu'il ne l'avait espéré : il fut nommé *historiographe de France*.

Il se mit à faire des opéras-comiques, qui eurent un grand succès. C'est avec *Le Huron* que Grétry (*voy.*) commença sa réputation (1768); elle s'étendit rapidement avec *Lucile*, *Sylvain*, *L'ami de la maison*, *Zémire et Azor*, *La fausse magie*, etc. Marmontel composa encore pour Grétry d'autres poëmes dramatiques. Il fit pour Piccini *Didon*, *Pénélope*, *Le dormeur éveillé;* il refit pour le même musicien deux opéras de Quinault, *Roland* et *Atys*. Il écrivit son *Démophoon* pour Cherubini (*voy.* ces noms) et publia de nouveaux *Contes moraux*, qui n'eurent pas le succès des premiers. Enfin, pour justifier un peu son titre d'historiographe, il fit imprimer, en 1775, une *Lettre sur le sacre de Louis XVI*.

En 1773 parurent les *Incas*, espèce

de poëme en prose, qui est comme une suite de *Bélisaire ;* l'auteur y développe la défense de la liberté des opinions religieuses. L'ouvrage avait été commencé à Aix-la-Chapelle, en 1767 ; il fut dédié à Gustave III, roi de Suède, qui depuis longtemps entretenait des relations épistolaires avec l'auteur. Les *Incas*, souvent réimprimés, ont été traduits en allemand, en anglais et en russe. On trouve dans cet ouvrage une peinture éloquente du fanatisme, un bel éloge de Las Casas (*voy.*), des épisodes qui attachent le lecteur; et cependant le roman intéresse moins que l'histoire. Le style, trop uniforme, présente une continuité singulière de vers blancs de huit syllabes. Marmontel craignit d'abord une censure ecclésiastique : il en fut quitte pour des critiques littéraires et pour des pamphlets aujourd'hui oubliés.

Parmi les nombreuses productions de ce fécond écrivain, on ne peut oublier ses *Éléments de littérature* (Paris, 1787, 6 vol. in-8° et in-12). Marmontel avait été chargé, dans la grande Encyclopédie de D'Alembert et Diderot, des articles sur la poésie et la littérature. Il recueillit ces articles, les étendit, les améliora, les réunit en corps d'ouvrage, en conservant l'ordre alphabétique, mais en ajoutant à la fin une table méthodique, à l'aide de laquelle ce dictionnaire peut être lu comme un traité de littérature générale, où les diverses parties se trouveraient placées dans leur ordre naturel. Ce bel ouvrage, résultat de trente années d'études et de travaux, est devenu pour Marmontel le fondement le plus solide de sa gloire littéraire. L'abbé Morellet n'hésite pas à mettre le *Cours* de La Harpe fort au-dessous des *Éléments* de Marmontel : « Le premier, dit-il, fait d'excellents écoliers; le second forme des maîtres. » Ce jugement d'un collègue, d'un parent et d'un vieil ami, a été confirmé par Palissot lui-même, implacable détracteur de Marmontel *.

Après la mort de D'Alembert, secrétaire perpétuel de l'Académie-Française, Marmontel avait été élu son successeur (1783). Il avait épousé, à l'âge de 55 ans, une nièce de l'abbé Morellet, Mlle de Montigny, dont il eut quatre enfants.

Il donna une édition de ses *OEuvres* (Paris, 1786-87) en 17 vol. in-8° et in-12. Il a paru depuis 14 volumes d'*OEuvres posthumes* dans les mêmes formats.

En 1789, il fut nommé membre de l'assemblée électorale de Paris. Il eut pour concurrent à la députation aux États-Généraux l'abbé Sièyes, qui lui fut préféré. En 1791 et 92, après la suppression des Académies, il fit de *Nouveaux Contes moraux*. Pendant le règne de l'anarchie (1793-94), il vécut caché à Couvicourt et à Abloville; et, pour se *distraire*, dit-il, par d'*amusantes rêveries*, il se mit à faire encore des *Contes moraux*. Mais il convient lui-même que ces *rêveries* ne sont *pas amusantes*, qu'elles se ressentent de son *âge* et *des circonstances du temps*.

En 1796, il fut nommé membre du Conseil des Anciens par le corps électoral du département de l'Eure. La journée du 18 fructidor fit annuler son élection.

Il se retira dans la solitude pour échapper à la déportation. Il reprit la rédaction des *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants ;* il mit en ordre les *Leçons d'un père à ses enfants* (sur la langue française, sur la logique, sur la métaphysique), sur la morale. Il mourut à Abloville (Eure), des suites d'une attaque d'apoplexie, le 31 décembre 1799, et ferma la liste des écrivains célèbres du XVIIIe siècle.

Les 18 volumes de ses *OEuvres posthumes* (in-8° et in-12) contiennent : 1° un nouveau recueil de *Contes moraux* (4 vol.); 2° les *Mémoires* (4 vol.), divisés en 20 livres et qui s'étendent jusqu'en 1795 : ils sont curieux pour l'histoire littéraire du temps; 3° les *Leçons d'un père*, etc. (4 vol.) : on y trouve le savant et le philosophe, des paradoxes et des idées utiles; 4° les *Mémoires sur la régence du duc d'Orléans* (2 vol.), ouvrage bien fait et bien écrit. Mais on remarque qu'après avoir averti le lecteur qu'il fallait se défier des *Mémoires* de Saint-Simon, il ne s'en est pas assez défié

(*) On retrouve encore dans le *Dictionnaire de grammaire et de littérature*, extrait de l'Encyclopédie (par Beauzée et Marmontel, 1779, 6 vol. in-8°), les articles que ce dernier a refondus dans ses *Éléments*.

lui-même, et on lui a reproché de n'être pas toujours juste envers Louis XIV et M^me^ de Maintenon.

Marmontel n'avait pu rester neutre dans la grande guerre musicale qui partagea longtemps Paris et la France entre les piccinistes et les gluckistes. Chef, avec La Harpe, de la faction italienne, il avait publié, en 1777, un *Essai sur les révolutions de la musique en France*; il fut bientôt attaqué à outrance, et tous les jours, par les chefs de la faction allemande, l'abbé Arnaud et Suard. Les passions étaient enflammées dans le fanatisme de l'enthousiasme: Marmontel composa, sous le titre de *Polymnie*, son plus long ouvrage en vers, une satire en 12 chants; l'abbé Arnaud y était peint ou défiguré sous le nom de *Trigaud*, Suard sous le nom de *Finon*. Marmontel ne livra à l'impression que les trois premiers chants, dans l'édition qu'il donna de ses *OEuvres*, en 1786; ce n'est qu'en 1818 que l'ouvrage parut, incomplet encore, en dix chants. On y trouve des beautés de détail, mais peu ou point d'imagination, et l'auteur ne s'est pas trompé en disant : « J'aurais pu, je l'avoue, mieux employer mon temps. »

Un autre poëme posthume, dans le genre de la *Pucelle*, et intitulé *La Neuvaine de Cythère*, a été imprimé, en 1820, in-8°. C'est une débauche d'esprit. L'abbé Morellet en possédait seul une copie, et il s'était gardé de la publier.

Indépendamment des ouvrages de Marmontel, cités dans cet article, il en est beaucoup d'autres encore : L'*Apologie du théâtre* contre Rousseau, qui fut aussi réfuté par D'Alembert, et qui, matériellement vaincu, conserva dans sa défaite les honneurs du triomphe; les *Chefs-d'œuvre dramatiques* (de Mairet, Du Ryer et Rotrou) avec un commentaire (1775, in-4°); *De l'autorité de l'usage sur la langue* (1785, in-4°); plusieurs *Discours, sur l'éloquence, sur l'histoire, sur l'espérance de se survivre, sur le libre exercice des cultes;* une *Apologie de l'Académie-Française* (1792, in-8°); un *Éloge de Colardeau;* une *Esquisse de l'éloge de D'Alembert*, etc.

Il avait paru une édition des *OEuvres complètes* de Marmontel donnée par lui-même, en 17 vol. in-8° et in-12. M. de Saint-Surin en publia une nouvelle en 1818 (Paris, 18 vol. in-8°). L'auteur de cet article en donna une autre plus complète (1819-1820, 7 vol. in-8°). Celle qui a été publiée par le libraire Coste (1819, 18 vol. in-12), et qui a reparu avec de nouveaux titres, en 1826, est d'une exécution médiocre. Nous citerons enfin les *OEuvres choisies* de Marmontel (Paris, 1824-27, 12 vol. in-8°, fig.). V-ve.

MARMOTTE (*arctomys*), genre de *rongeurs* qui, par la disposition de leur système dentaire, forme le passage entre les loirs et les écureuils (*voy.* ces mots), et dans lequel on range de petits mammifères à jambes courtes, à tête large et aplatie, à queue velue, courte ou médiocrement longue, et dont la marche plantigrade est lourde et embarrassée. Mais s'ils courent mal, ils ont la faculté de s'aplatir de manière à entrer dans les plus étroites ouvertures, et savent se creuser des terriers très profonds, dont ils bouchent l'orifice avec de la terre, et qu'ils garnissent intérieurement de foin; ils y passent l'hiver en léthargie. Les marmottes vivent en société et s'apprivoisent aisément. On en connaît deux espèces dans l'ancien continent : la *marmotte des Alpes* et celle *de Pologne*. La première, à laquelle les petits Savoyards, qui la promènent dans nos rues, ont donné une sorte de célébrité, est à peu près de la taille d'un lapin; son pelage est d'un gris-jaunâtre, cendré vers la tête. Elle habite les Alpes à une grande hauteur. On en trouve ordinairement plusieurs dans le même terrier. Les montagnards mangent sa chair et emploient sa fourrure. L'Amérique possède aussi plusieurs espèces du même genre. C. S-te.

MARNE (géol.). Un mélange de calcaire, d'argile et quelquefois de sable, dans des proportions très variables, constitue une roche que l'on appelle *marne*. Lorsque le calcaire ou le carbonate de chaux y domine, on lui donne le nom de *marne calcaire;* et si c'est l'argile, celui de *marne argileuse*. Cette roche est extrêmement répandue dans les différents étages des terrains qui constituent l'écorce terrestre. Partout, elle forme des lits ou bancs plus ou moins épais, qui alternent

fréquemment avec des calcaires ou des argiles. Les diverses variétés de marnes se distinguent par leur texture ordinairement terreuse, souvent feuilletée, et quelquefois même compacte et serrée; par leurs couleurs assez variées, telles que le jaune, le vert, le brun, le rouge, le gris, qui sont dues aux oxydes de fer et de manganèse; mais les marnes calcaires sont le plus ordinairement blanches.

Les marnes sont souvent riches en débris organiques fossiles : ainsi, les marnes calcaires d'OEningen, près du lac de Constance, et celles du Monte-Bolca, près de Vérone, sont célèbres pour les poissons fossiles qu'elles renferment; celles des environs d'Aix, en Provence, contiennent, outre des poissons, une grande quantité d'insectes; celles des environs de Paris renferment, soit qu'elles appartiennent à une formation marine ou à une formation lacustre, des coquilles de mer et d'étangs, ainsi que des empreintes de végétaux.

Certaines marnes sont utilisées dans diverses branches d'industrie. La marne argileuse, se délayant dans l'eau et faisant pâte avec celle-ci, est employée aux mêmes usages que l'argile plastique : ainsi, elle entre dans la fabrication de la poterie. La marne verte, qui recouvre les gypses des environs de Paris, et qui souvent représente à elle seule la formation gypseuse, sert à fabriquer des tuiles, des briques et des carreaux destinés à couvrir les planchers. La marne verdâtre, d'un gris marbré, que l'on trouve entre les couches de la seconde masse de gypse, à Montmartre, se vend à Paris comme pierre à enlever les taches de graisse. Un des usages les plus importants de la marne calcaire est de pouvoir être mêlée à la terre pour l'amender, opération que réclament les terres fortes ou froides, c'est-à-dire les terres argileuses. Dans les environs de Paris, c'est la marne que l'on exploite au moyen de puits, dans toute l'étendue du plateau de Trappes, qui est la plus recherchée par les agriculteurs, parce qu'elle offre l'avantage de se déliter facilement et de se réduire en poudre peu de temps après son exposition à l'air. *Voy.* AMENDEMENT.

J. H-T.

MARNE, en latin *Matrona*, rivière de France dont la source est à une lieue de Langres, auprès du hameau de la Marnote, arrose le dép. de la Haute-Marne, puis celui de la Marne et une partie de celui de Seine-et-Marne (*voy.* ces noms), passe au bas de Chaumont, traverse les villes de Joinville, Saint-Dizier, Vitry-le-Français, Châlons, Épernay, Château-Thierry, la Ferté-sous-Jouarre et Meaux, reçoit à droite le Rognon, l'Ornain et l'Ourcq, à gauche la Blaise, le petit et le grand Morin, etc., et, après un cours d'environ 98 lieues, se réunit à la Seine, à 1 $\frac{1}{2}$ lieue au-dessus de Paris. Elle n'est navigable pour les bateaux que jusqu'à Saint-Dizier, et sert surtout au transport des vins, fers, bois, charbons et autres productions de la Champagne. Pour éviter un des grands contours de la Marne, on a creusé le canal de Saint-Maur, muni de plusieurs écluses. C'est sur les coteaux crayeux des bords de la Marne que se trouvent les plus beaux vignobles de la Champagne. En hiver, les eaux de cette rivière sont troubles et débordent considérablement; en été, elles sont très basses.

D-G.

MARNE (DÉPARTEMENT DE LA). Borné à l'est par celui de la Meuse, au sud par ceux de l'Aube et de la Haute-Marne, à l'ouest par ceux de l'Aisne et de Seine-et-Marne, enfin au nord par celui des Ardennes, il est traversé par la rivière qui lui donne son nom. Il est formé d'une partie de l'ancienne Champagne, du Châlonnais et du Rémois. Le sol est crayeux et aride, surtout dans le nord; il n'y a de coteaux que le long de la Marne et de quelques autres rivières, parmi lesquelles l'Aube et la Seine sont navigables comme la Marne; la Saulx et l'Ornain sont flottables dans leur cours inférieur. Il y a de bonnes prairies le long des petites rivières. A Saint-Gond s'étendent environ 350 hectares de marais. On trouve beaucoup d'étangs entre Montmirail et Épernay, entre Vitry et Sainte-Menehould. Le département a une superficie de 817,037 hect., ou plus de 413 lieues carrées, dont 614,825 hect. de terres labourables, 79,352 de bois communaux produisant 351,365 stères de bois, et 15,995 hect. de bois appar-

tenant à l'état; 16,960 hect. sont en landes et bruyères; 2,385 sont cultivés en chanvre et en produisent 910,700 kilogr. La principale denrée du dép. est le vin, produit de 18,495 hect. de vignes, dont les meilleures sont situées dans les arrondissements de Reims et d'Épernay; dans les bonnes années, le second de ces arrondissements en fournit plus de 36,000 pièces, et le premier plus de 30,000. Les vins mousseux de première classe sont ceux de Sillery, d'Aï, d'Avize, de Cramant, d'Épernay, de Mareuil, etc. La plus grande partie en est exportée tant en France qu'en Angleterre et dans d'autres pays. Les coteaux de la Marne désignés sous le nom de *montagnes de Reims*, fournissent aussi de bons vins rouges ordinaires. Ce sont les villes de Reims, d'Épernay et d'Avize qui font principalement le commerce des vins de Champagne (*voy.*) dont ils ont des dépôts considérables dans des caves immenses creusées dans la craie. L'arrondissement de Reims a 40 hect. cultivés en gaudes, produisant 800 quintaux métriques. Le dép. n'a d'autres métaux qu'un peu de fer; il produit de bonnes pierres meulières; le sol est plein de coquillages fossiles, particulièrement à Courtagnon. Ce dép. est aussi au nombre des plus industrieux, surtout pour le tissage des laines et des cotons; il nourrit plus de 460,000 bêtes à laine; ses manufactures sont renommées pour la fabrication des draps, flanelles, châles, mérinos, circassiennes, couvertures, etc. Cette industrie est concentrée particulièrement à Reims, Suippe et dans les villages d'alentour.

Le département comptait, en 1836, 345,245 âmes. Voici le mouvement de cette population : naissances, 9,415 (4,881 masc., 4,534 fém.), dont 698 illégitimes; décès, 8,388 (4,357 masc., 4,031 fém.); mariages, 3,031. Il est divisé en 5 arrondissements, ceux de Châlons, Épernay, Reims, Sainte-Menehould et Vitry-le-Français, qui se subdivisent en 32 cantons et en 714 communes. Pour les élections, auxquelles prenaient part, en 1836, 2,228 électeurs, la sous-préfecture de Reims forme deux arrondissements et le département nomme six députés. Il y a un archevêché célèbre à Reims, et un évêché à Châlons qui en est suffragant. Sous les rapports de la justice et de l'instruction publique, le département est du ressort de la cour royale et de l'académie de Paris. Le chef-lieu est le quartier-général de la 2e division militaire.

Châlons-sur-Marne, chef-lieu du département, était plus considérable autrefois; quoique mal bâtie, elle offre cependant quelques édifices assez remarquables. Nous lui consacrons, ainsi qu'à Reims, un article spécial. Épernay, ville de 5,457 hab., est situé sur la rive gauche de la Marne, dans un site agréable, au débouché d'une jolie vallée. Les coteaux voisins produisent les meilleurs vins de Champagne. Vertus, dont la plaine, célébrée par Mme de Krudener (*voy.*), vit poser les bases de la Sainte-Alliance (*voy.*), est au bas d'une colline d'où jaillit une source abondante, et renferme 2,600 hab. Sézanne, ville ancienne, sur la petite rivière des Auges qui met en mouvement plusieurs usines, a un peu plus de 4,000 âmes. Sainte-Menehould, sur l'Aisne, ville de 3,962 hab., a été souvent assiégée et prise; elle a une belle place publique et des promenades agréables. Vitry-le-Français, sur la Marne, peuplé de 6,822 hab., a été reconstruit sous le règne de François Ier pour remplacer Vitry-en-Pertois, situé à un quart de lieue de là, que les Espagnols avaient détruit, et qui n'est plus qu'un village. Plus anciennement, il y avait en cet endroit un autre Vitry que Louis VII, en guerre contre Thibaut, comte de Champagne, avait ravagé, et qui avait reçu de là le nom de Vitry-le-Brûlé. Suippe, qui, au commencement de ce siècle, n'était qu'un village, est devenu un lieu de fabriques important, habité par de riches capitalistes qui emploient plus de 800 ouvriers au tissage des mérinos, flanelles, châles et napolitaines. Fismes, petite ville de 2,120 âmes, sur la Vesle et sur la grande route de Paris à Reims, est un lieu ancien qui, sous les Romains, avait le nom de *Fines*, parce qu'il était sur la frontière du pays Rémois. Enfin Montmirail, sur une colline de la rive droite du Morin, a un beau château (*voy.* DOUDEAUVILLE) et des carrières de pierres meulières; dans

les environs s'étendent des bois considérables. Le 11 février 1814, Napoléon livra une bataille célèbre auprès de cette ville aux troupes alliées du Nord. — Un Annuaire du département se publie depuis longtemps à Châlons. D-G.

MARNE (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-), nommé ainsi à cause des sources de la Marne (*voy.*) qui, depuis Langres, traverse ce département dans la direction du sud au nord. Formé d'une partie de la Champagne et d'une partie de la Bourgogne, il est borné, à l'est, par le département des Vosges, au nord-est par celui de la Meuse, au nord-ouest par celui de la Marne, à l'ouest par celui de l'Aube et par celui de la Côte-d'Or, au sud par ce dernier département, au sud-est enfin par celui de la Haute-Saône (*voy.* tous ces noms). De faibles ramifications des Vosges traversent l'arrondissement de Langres, mais sans y dépasser 500^{m} de hauteur: la sommité de Montaigu n'en a que 497, la hauteur entre Mont et Serqueux que 466, et la montagne de Langres que 456. Du reste, le département est entrecoupé de vallées traversées par de petites rivières telles que la Blaise qui se réunit à la Marne, l'Aube qui reçoit l'Aujon, l'Ornain et la Mance qui, comme l'Aube et la Marne, prennent naissance dans le département. Les collines qui bordent les vallées sont en grande partie boisées et remplies de bancs de bonnes pierres à bâtir. Ce département est surtout riche en minerais de fer. C'est principalement dans l'argile et sous la forme d'oolithes milliaires que se trouve le minerai et qu'on l'exploite dans plus de 120 minières; ailleurs on voit des noyaux sphériques de fer sulfuré de la grosseur de balles de fusil. Une cinquantaine de hauts-fourneaux et une centaine de forges apprêtent le métal, et l'on estime que ce département fournit à la France presque le quart de tout le fer tiré du sol du royaume.

La Haute-Marne a une superficie de 411,623 hectares, ou un peu plus de 208 lieues carrées, dont plus de 335,600 hect. de terres labourables, 175,153 hect. de bois communaux produisant annuellement 1,215,388 stères de bois; 17,065 hect. de forêts appartiennent à l'état. Les vignes, qui ne donnent que des vins ordinaires, occupent 13,136 hect.; plus de 27,900 hect. sont en landes et bruyères; 2,469 hect. cultivés en chanvre donnent un produit de 418,622 kilogr. de cette denrée. Beaucoup de bois de construction et de chauffage s'exporte par Saint-Dizier sur la Marne jusqu'à Paris; on y embarque entr'autres 1,200,000 planches de sapin. D'autres transports se font par Vitry et Bar-sur-Ornain. L'apprêt du fer occupe environ 6,000 individus; on fait des tôles, limes, ustensiles et outils, de la coutellerie et de la clouterie. Ce sont là les principaux objets d'industrie; Chaumont seul s'occupe de la ganterie et de la bonneterie. Le dép. de la Haute-Marne possède 238,000 bêtes à laine, et fabrique des lainages d'une qualité ordinaire.

Ses subdivisions sont les trois arrondissements de Chaumont, de Langres et de Vassy, composés de 28 cantons et 550 communes ayant ensemble, en 1836, une population de 255,969 âmes, dont voici le mouvement: naissances, 6,887 (3,477 masc., 3,410 fém.), parmi lesquelles 347 illégitimes; décès, 5,284 (2,709 masc., 2,575 fém.); mariages, 1,971. Pour l'élection des 4 députés nommés par 1,039 électeurs, il est divisé dans les arrondissements de Langres, Bourbonne, Chaumont et Vassy. Il forme le diocèse de Langres, fait partie de la 18^{e} division militaire, dont le quartier-général est à Dijon; ses tribunaux sont du ressort de la cour royale de Dijon, et ses établissements d'instruction publique dépendent de l'académie de la même ville.

Le chef-lieu est *Chaumont* (*voy.*); mais la plus grande ville est Langres; place très ancienne sur une montagne de la rive droite de la Marne; c'était le chef-lieu des *Lingones*. Les Romains s'en étant emparés l'ornèrent de divers monuments; il reste encore un arc de triomphe érigé en l'honneur des deux Gordiens. Les Huns commandés par Attila, puis les Vandales, vinrent ravager cette cité qui a été attaquée aussi plusieurs fois pendant le moyen-âge; et dans le siècle actuel, les troupes alliées du Nord s'en sont emparés en 1814. Vu l'importance de sa position, le gouvernement s'est récemment déter-

miné à en faire une place forte; jusqu'à présent la ville n'avait que des murs formés en partie de débris de monuments anciens. Langres a une cathédrale bien bâtie, un grand collége et un hôtel-de-ville moderne; sa coutellerie est renommée. Sa population est de 7,677 âmes. A sept lieues de Langres est située Bourbonne-les-Bains (*voy.*), au confluent de la Borne et de l'Apance, ville renommée pour ses eaux thermales dont la température varie de 44 à 52° R., et qui sont employées contre la paralysie, les rhumatismes, les luxations, etc. Vassy, sur la Blaise (2,694 hab.), est assez bien bâtie. Nous avons parlé du commerce d'exportation qui anime Saint-Dizier (6,200 âmes), situé sur la Marne, au point où cette rivière devient navigable. On y voit un bel hôtel-de-ville. Les forêts des environs fournissent le bois nécessaire pour la construction des bateaux, au chantier de cette ville. Sur la même rivière, au-dessus de Saint-Dizier, est situé au bas d'une montagne qui autrefois était fortifiée, Joinville avec 3,040 hab.; c'était anciennement une principauté dont le titre a passé de la famille des Guises dans celle d'Orléans (*voy.* ces noms). Parmi les petites villes du département il faut remarquer Montiérender, qui avait anciennement une riche abbaye de bénédictins; Nogent-le-Roy, sur la Treire; Chateauvillain et Arc-en-Barrois, situées toutes deux sur l'Aujon, et auprès desquelles la famille d'Orléans possède des domaines considérables. D-G.

MARNIX (Van), *voy.* Aldegonde.

MAROBODUUS ou Marbod, *voy.* Germanie et Marcomans.

MAROC ou Maghreb-Akssay (c'est-à-dire pays du Couchant éloigné, *voy.* T. X, p. 753), empire considérable de l'Afrique septentrionale qui occupe toute la partie occidentale de la région communément appelée Barbarie (*voy.*) et que les Orientaux désignent sous le nom général de Maghreb (Couchant). Baigné au N. par la Méditerranée, et à l'O. par l'océan Atlantique, qui communiquent entre eux par le détroit de Gibraltar, le Maroc a pour bornes à l'est l'Algérie, que le désert d'Angad en sépare, et le Biledulgérid ou Pays des dattes, et aboutit au sud à cette immense mer de sable qu'on appelle Sahara ou grand désert. La chaîne du Haut-Atlas, qui le traverse du N.-E. au S.-O., y montre, à une élévation de plus de 12,000 pieds, ses sommets couverts de neige, et pousse en divers sens ses ramifications, auxquelles se rattache au nord le Petit-Atlas, qui se propage jusqu'à Tanger, le long de la Méditerranée. Par ses versants opposés, la chaîne dominante détermine une division naturelle en deux grandes parties, dont l'une septentrionale, plus fertile, plus peuplée et de beaucoup plus importante, est formée du royaume de Fez (*voy.*), à l'est, et du Maroc proprement dit, à l'ouest; l'autre, méridionale et contiguë au désert, dont elle participe d'autant plus qu'on s'éloigne des montagnes, comprend le pays de Sous, la province de Tafilelt, celles de Draha et de Ségelmessa. Parmi les fleuves, généralement peu considérables, nous nous bornerons à citer le Molouyah, le Loukos, le Sebou, la Morbeyah, le plus important de tous, le Tensyft, qui passe près de la ville de Maroc, et le Sous, qui forme la limite méridionale. Il n'y a que le premier qui ait son embouchure dans la Méditerranée: tous les autres sont tributaires de l'Océan.

Le Maroc, dans sa partie septentrionale, jouit généralement d'un climat salubre sous un ciel magnifique, grâce à l'abri que ses hautes montagnes lui procurent contre les vents brûlants du désert, qui sont un terrible fléau pour les provinces du sud. Le sol, principalement dans les vallées bien arrosées de la partie septentrionale, est d'une grande fécondité, et si meuble, qu'on le laboure facilement avec un soc de bois; il ne demande jamais d'engrais, et donne annuellement plusieurs récoltes. Les côtes n'offrent que des plages arides et sablonneuses; elles n'ont qu'un bien petit nombre de ports où l'on puisse aborder. De vastes forêts couvrent une grande partie de la région montagneuse, et, sur divers points, les terres cultivables sont entrecoupées de déserts. Du reste, les productions végétales et minérales, et les espèces animales qui l'habitent, sont les mêmes que celles de la Barbarie.

La population, que M. Jackson por-

tait à près de 15 millions, et que d'autres ont abaissée à moins de 6 millions, paraît, d'après le calcul de M. Graberg de Hemsoe, devoir être évaluée à 8,500,000 habitants, répartis sur un territoire de 13,714 milles carr. géogr. Elle se compose de Berbers, de Maures, d'Arabes purs ou Bédouins (*voy.* ces noms), de Juifs très nombreux, de nègres libres ou esclaves, et enfin d'un petit nombre de renégats et de chrétiens.

L'agriculture, encore dans l'enfance, ne fait usage que d'instruments grossiers. Un quart seulement des terres labourables est cultivé; le reste consiste en pâturages, où paissent des chevaux superbes et ces innombrables troupeaux de moutons dont la laine n'est pas moins estimée que les peaux si fines des chèvres qui trouvent leur nourriture sur les rochers de l'Atlas : c'est là la plus grande richesse du pays. Elle fournit à l'industrie de superbes maroquins (*voy.*). Parmi les autres branches de fabrication, les plus importantes sont les soieries, les calottes rouges en laine, et de belles ceintures brochées or et soie pour lesquelles la ville de Fez est renommée dans tout l'Orient. Le commerce, plus considérable, se fait par caravanes qui, partant des villes de Maroc, Tétuan et Fez, se réunissent à Tafilelt et de là vont, à travers le désert, se rendre à Tombouctou, le principal entrepôt des marchandises de l'intérieur de l'Afrique. La grande caravane qui de Fez va tous les ans visiter le tombeau du prophète, à la Mecque, sert de véhicule pour le trafic avec le Levant, tandis que les relations commerciales avec l'Europe s'entretiennent par l'intermédiaire des ports, où les marines de divers pays se donnent rendez-vous. Les échanges forment la base ordinaire des transactions. Les principaux articles d'exportation par mer consistent en laine, peaux, gomme, cuivre, huile, cire, fruits du sud, dents d'ivoire, plumes d'autruche, blés, maroquins, indigo, objets d'habillement confectionnés, et en retour desquels on importe de la toile, du drap, des soieries, des drogues, des épiceries, divers métaux, des articles de mercerie, du soufre, de la porcelaine et plusieurs autres denrées. D'après des données certaines, on sait qu'en 1831 il entra dans les divers ports du Maroc 64 navires de tout pavillon, pendant que le nombre des bâtiments sortis, la même année, de ces ports s'élevait à 98. La valeur de l'importation montait alors à 3,900,000 fr., celle de l'exportation à 3,034,000 fr.; la France figurait dans la première de ces sommes seulement pour 124,700 fr., et dans la seconde pour 129,700 fr. Des consuls ou autres agents sont entretenus par plusieurs puissances commerçantes à Tanger, à Mogador et dans quelques autres ports de l'empire.

Le gouvernement du Maroc est basé sur le despotisme le plus absolu, et n'a d'autre frein que l'autorité des traditions religieuses, celle des anciennes coutumes et la force des préjugés nationaux. L'empereur ou sulthan, qui prend ordinairement le titre d'*émir-al-moumenin* (*voy.*), est le chef suprême de l'état et dispose en maître de la vie et des biens de ses sujets. Il se fait assister d'un conseil dont il choisit arbitrairement tous les membres, et du sein duquel il tire à volonté son visir ou premier ministre. La langue arabe est celle de la religion et de l'état, et les seuls codes de lois sont le Coran et le livre de Malek ben-Anès. Le sulthan donne chaque semaine quatre audiences, où sont reçues les plaintes de ses moindres sujets et où il rend la justice sans appel. La police du pays est très sévère et assez bien faite. Le nombre des fonctionnaires subalternes est très grand; mais comme ils ne reçoivent aucun traitement, ils sont, en quelque sorte, forcés pour vivre, d'user de vexations et de rapines continuelles envers leurs subordonnés. Les Juifs sont soumis à une autorité particulière, et les tribus indigènes de l'Atlas et du désert ne reconnaissent que celle de leurs propres chefs, à peu près indépendants. Les revenus de l'état se composent du produit annuel des dîmes, fixées au 40^{e} des productions du sol et des troupeaux, de celui des domaines impériaux et du monopole de plusieurs denrées, de la capitation imposée aux Juifs, de divers droits et taxes qui frappent le commerce et l'industrie, enfin des tributs imposés aux nomades et des présents ou subsides

auxquels ont consenti plusieurs souverains de l'Europe dans l'intérêt du commerce de leurs nationaux et pour assurer l'inviolabilité de leur pavillon dans la Méditerranée. L'armée régulière est forte de 15 à 16,000 hommes, dont la moitié sont des nègres; sa cavalerie est nombreuse et supérieurement montée. En temps de guerre, ces forces s'augmentent des milices qu'on lève dans les provinces et avec lesquelles on peut les porter jusqu'à 100,000 hommes. L'artillerie est très imparfaite, et la marine a décliné au point qu'elle ne compte plus en tout que 3 bricks avec 40 canons et 13 chaloupes canonnières dont la direction est confiée à des marins européens.

Les royaumes de Fez et de Maroc répondent à la Mauritanie Tingitane des Romains, qui appelaient Gétulie (*voy.* ces noms) la région dont font partie les provinces du sud de l'Atlas; celles du nord, en y joignant le Tafilelt, sont subdivisées en 30 *alcaydies*, administrées par des kaïds ou préfets, dont plusieurs portent le titre de pachas.

Le royaume de Fez ou Fès est la plus importante des provinces de l'empire du Maroc. Outre la capitale, Fès, autrefois la reine du Maghreb et le foyer principal des lumières de l'Afrique musulmane, mais qui ne compte plus aujourd'hui que 88,000 âmes, on y trouve Méquinez, ville forte et ancienne, située dans une belle plaine, avec 55,000 âmes et un magnifique château bâti par Mulei-Ismaël, où l'empereur fait souvent sa résidence; Tétuan, ville forte et commerçante sur la Méditerranée, avec 16,000 hab ; Tanger, port fortifié sur le détroit de Gibraltar, qui est le siége des principaux consuls européens, compte 9,500 hab. et possède une belle mosquée et un couvent espagnol de franciscains; Larache ou El-Araïsch, petite ville forte de 4,000 âmes et port sur l'Atlantique; Saleh, port militaire du Maroc, autrefois fameux repaire de pirates, et Rabatt, ville commerçante. Ces deux villes, situées l'une en face de l'autre sur l'Océan, renferment, la première 23,000, l'autre 27,000 âmes.

Les *presidios* ou forteresses de Ceuta (Sebta), sur le détroit de Gibraltar, de Mélilla et de Pennon de Vélez, sur la Méditerranée, qui appartiennent à l'Espagne, sont aussi comprises dans le royaume de Fez.

Le Maroc, proprement dit, renferme la capitale de tout l'empire, Maroc ou *Maracasch*, c'est-à-dire la ville parée ou embellie. Cette ville, fondée en 1072 par un prince almoravide, et qui, aux temps de sa plus grande prospérité, au XII^e^ siècle, comptait plus de 100,000 maisons et 700,000 hab., est aujourd'hui bien déchue et ne contient guère plus de 30,000 âmes. Elle est très étendue, ne manque pas de commerce et d'industrie, et jouit d'un air salubre; mais on y trouve beaucoup de quartiers délabrés et elle est généralement très sale. De nombreuses mosquées, en partie fort belles, avec le sérail ou palais du sulthan, situé hors de la ville et ceint d'un mur d'une lieue et demie de tour, sont ce qui attire le plus l'attention; Mogador ou Suira, fondée par Sidi-Mohammed, en 1760, bon port et ville de commerce sur l'Océan, est peuplée d'environ 16,000 âmes.

Le pays de Sous, au midi du Haut-Atlas, qui forme l'état indépendant de Sidi-Hescham, a pour chef-lieu Tarudant, ville de 22,000 âmes, industrieuse et renommée pour ses teintureries. Elle est entourée de fortes murailles et doit son origine aux habitants primitifs de la contrée, les Amazirghs. Agadir est un bon port sur l'Atlantique.

Dans les autres provinces, en majeure partie habitées par des tribus nomades, le chef-lieu du Tafilelt, dont l'existence est mieux constatée que le nom, paraît seul mériter une mention particulière.

Nous renvoyons, pour l'histoire du Maroc durant la période romaine et le moyen-âge, à celle du royaume de Fez, dont les destinées ont presque toujours entraîné le sort des autres provinces. La dynastie qui règne encore actuellement, celle des chérifs Fillélides, s'éleva d'abord dans le Tafilelt, ainsi que les chérifs Daralouytes qu'elle remplaça en 1648, et assura définitivement la suprématie à Maroc. Ces princes se prétendent issus d'Ali et de Fatime, fille du prophète, et nomment le chérif Mulei (mort en 1652) comme le fondateur de leur empire, dont la conquête s'accomplit sous ses premiers suc-

cesseurs. De sanglantes discordes de famille, des révoltes sans cesse renaissantes, une foule d'actes barbares et des guerres cruelles avec les tribus des montagnes, tels sont les événements qui se reproduisent dans l'histoire de la plupart des princes de cette dynastie, dont néanmoins plusieurs ont régné avec éclat malgré les crimes qui souillent leur mémoire. Nous nous bornerons à citer Mulei-Ismaël, mort en 1727, après un règne de 55 ans, prince inhumain, mais énergique et victorieux dans ses entreprises contre Tanger et El-Araïsch qu'il enleva aux chrétiens; Mulei-Abdallah (mort en 1757) qui, au milieu des vicissitudes dont il fut longtemps le jouet, étendit les relations que son père avait commencées avec diverses nations de l'Europe; Mohammed (m. en 1789), prince juste, mais avare, qui conclut un grand nombre de traités de commerce; Mulei-Soliman (m. en 1822), qui, non moins favorable aux Européens, réprima sévèrement la piraterie qu'il avait jugée moins profitable que le commerce, mais vit finir dans les révoltes un règne que de longues prospérités avaient signalé d'abord. Il eut pour successeur son neveu, Abou-Zeïd-Mulei-Abdérahman, qui occupe encore aujourd'hui le trône. Des mésintelligences, survenues avec l'Autriche et puis avec le royaume des Deux-Siciles, ont déterminé la première de ces puissances en 1830, et la seconde en 1839, à soutenir leurs réclamations par la présence menaçante de leurs escadres. A plusieurs reprises, la France elle-même a dû faire de sérieuses démonstrations contre le Maroc, dont les populations, voisines de notre établissement d'Alger, ont souvent embrassé la cause d'Abd-el Kader, que nos armes victorieuses ont tout récemment refoulé sur leur territoire. CH. V.

MARONITES, secte de chrétiens orientaux formée des débris des monothélètes, autre secte qui, au VII^e^ siècle, soutenait cette opinion que le Christ, tout en réunissant en lui la nature divine et la nature humaine, n'avait agi que par une seule et même volonté. Appuyés par l'empereur Héraclius, les monothélètes furent chassés de l'empire par Anastase II, l'un de ses successeurs. C'est alors que les maronites, ainsi nommés de leur premier chef Maron, pieux solitaire mort en 433, se fondirent avec eux dans une société monastique dont le siége est aux environs du mont Liban (*voy.*), et finirent par former un peuple de montagnards guerriers, qui défendit vaillamment son indépendance politique et religieuse contre les mahométans, auxquels cependant il fut contraint de payer tribut.

La constitution des maronites est celle d'une république militaire. Ils se rapprochent des anciens Arabes par la simplicité de leurs mœurs. Ils vivent des fruits de leur sol et des produits de leurs vignes. Leurs cérémonies religieuses rappellent celles de l'Église grecque. Depuis le XII^e^ siècle, ils se sont réunis plus d'une fois à l'Église romaine, mais en conservant plusieurs de leurs usages particuliers, tels que le mariage des prêtres et l'emploi de la langue arabe dans le service divin. Le chef des maronites porte le titre de patriarche d'Antioche, quoiqu'il réside, comme nous l'avons dit à l'art. LIBAN, dans le Castravan (Kesroan); tous les dix ans, il rend compte au pape de la situation de son Église. De son côté, le pape entretient à Rome un collége de prêtres maronites, qui, du reste, n'ont jamais pu parvenir à faire embrasser franchement à ces anciens sectaires l'esprit de l'Église romaine. Tout récemment les maronites, ainsi que leurs voisins des montagnes, les Druses (*voy.*), contenus pendant quelque temps par l'autorité du pacha d'Égypte, Méhémet-Ali, maître de la Syrie, ont été soustraits à sa puissance par l'intervention armée des quatre puissances signataires du traité de Londres (1840), et qui ont rendu à la Porte cette province autrefois soumise à sa suzeraineté. De sanglantes collisions ont déjà eu lieu entre ces deux races, et, malgré les protestations de la France, reconnue depuis un temps immémorial protectrice des chrétiens de la Syrie, la Porte Othomane s'efforce dans ce moment d'établir parmi eux, sur les débris de leur indépendance, l'autorité d'un pacha relevant d'elle immédiatement et dont les violences ont déjà fixé l'attention de la diplomatie européenne. *Voy.* SYRIE. D. A. D.

MAROQUIN, espèce de peau de chè-

vre ou de bouc tannée et mise en couleur, que l'on distingue principalement à des raies très fines qui se croisent à sa surface teinte en formant de petits losanges. Son nom lui vient du Maroc (*voy.*), célèbre par cette industrie. Comme elle était aussi jadis florissante à Cordoue, le maroquin a été appelé d'une manière analogue, dans plusieurs langues, *cordouan*, c'est-à-dire cuir de Cordoue. On l'emploie surtout pour les tapisseries, reliures de livres, chaussures, ameublements, etc. L'art d'apprêter le maroquin, longtemps tenu secret chez les Turcs, fut connu en France d'après les renseignements fournis, en août 1735, par un chirurgien de la marine royale nommé Granges. La première fabrique de maroquin ne fut pourtant établie à Paris, dans le faubourg Saint-Antoine, que vers le milieu du XVIII^e^ siècle; la manufacture royale de Choisy-le-Roi qui est aujourd'hui l'établissement le plus considérable dans ce genre, date aussi de 1765. Depuis cette époque, cette industrie a pris une grande extension en France, où elle produit annuellement une valeur de 6 à 7 millions.

La fabrication du maroquin a toujours été très importante dans le Levant. Constantinople, Larisse, Janina, Salonique, fournissent des portefeuilles, des ceintures et plusieurs autres objets d'un beau travail, qui s'exportent principalement en Allemagne. C'est à Smyrne que se fabrique la plus grande quantité, et dans l'île de Chypre, la plus belle qualité de maroquin de tout le Levant. Le maroquin rouge et jaune se prépare toujours aussi à Tunis et à Maroc. D. A. D.

MAROT (CLÉMENT) est le représentant de la poésie française pendant la première moitié du XVI^e^ siècle. Placé par l'ordre des temps entre Villon et Ronsard (*voy.* ces noms et *littérature* FRANÇAISE, T. XI, p. 468), il a continué et perfectionné le genre à la fois naïf et spirituel du premier, et il est resté bien plus populaire que le second, parce que, dans son style toujours naturel, il n'a traité que des sujets assortis au tour de son esprit ou au goût de son temps. On retrouve dans ses écrits la trace de sa vie agitée et aventureuse. Mêlé à tous les plaisirs, à tous les dangers, à toutes les affaires de la cour, le poëte de François I^er^, malgré la faveur royale, eut aussi à souffrir des persécutions religieuses, et vit de près la flamme des bûchers allumés pour les protestants.

Il était né à Cahors, en 1495. Son père, Jean Marot, poëte lui-même, était secrétaire d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII, et devint, après la mort de ce prince, valet de chambre de François I^er^. En 1505, il avait amené à Paris son jeune fils Clément, qui commença à suivre les cours de l'université, et conçut dès lors la haine du joug monacal. Aussi fit-il d'abord peu de progrès dans l'étude des langues anciennes et de la théologie. Négligé par son père, qui était lui-même assez déréglé dans ses mœurs, il essaya successivement bien des genres de vie : on le voit tour à tour associé à la troupe des enfants de Sans-Souci, qui jouaient des farces ou des soties devant le public, puis quittant les tréteaux pour le barreau, et bientôt effrayé par la chicane, se partageant entre l'amour et la débauche, essayant du métier des armes, et attaché comme page au chevalier Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroi. Il prit part à la dernière guerre suscitée sous Louis XII, par la ligue de l'Angleterre, des Suisses et de l'Empereur contre la France. Au milieu du tumulte des camps, son goût pour la poésie s'éveilla; stimulé peut-être par la célébrité de son père, il reprit ses études négligées, se mit à lire Virgile, et surtout nos vieux poëtes, Guillaume de Lorris, Jean de Meun, Charles d'Orléans, Coquillart, Villon, les troubadours et les romans de chevalerie. En voyant cette variété de goûts et d'entreprises, on reconnaîtra qu'il a lui-même caractérisé sa vie avec beaucoup de vérité, quand il a dit :

> Sur le printemps de ma jeunesse folle,
> Je ressemblais l'hirondelle qui vole
> Puis çà, puis là; l'âge me conduisait,
> Sans peur ni soins, où le cœur me disait.

Le premier essai poétique qui le fit connaître, fut le *Temple de Cupido*, qu'il dédia à François I^er^. Cet ouvrage appartient au genre allégorique, dont la manie dominait alors dans la littérature. L'esprit de Marot le fit bien venir à la cour. Il fit une ballade pour la naissance du dauphin. Présenté à Marguerite (*voy.*)

de Valois, duchesse d'Alençon, cette princesse distinguée s'attacha Marot en qualité de valet de chambre, et l'on a soupçonné même que la galanterie n'avait pas moins contribué que la poésie à combler les distances entre la maîtresse et son serviteur. En 1521, quand la guerre éclata contre Charles-Quint, Marot suivit le duc d'Alençon à l'armée, et de là, il adressa deux épîtres à Marguerite. Après la mort de son père, il publia le recueil de ses poésies, et désirant lui succéder comme valet de chambre du roi, il adressa une épître à François I^er^, qui lui accorda sa demande. Il accompagna ensuite le roi dans la guerre d'Italie, et à Pavie il fut blessé et fait prisonnier. A son retour, sa rupture avec la belle Diane (*voy.*) de Poitiers, dont il avait obtenu les bonnes grâces, lui devint funeste; car sa haine implacable le poursuivit tant qu'il vécut. Elle commença par le dénoncer à l'inquisiteur Jean Bouchart, comme favorable à la religion nouvelle. Il fut accusé d'avoir *mangé lard en carême*, arrêté et conduit au Châtelet. Il était haï des moines, que sa verve caustique n'épargnait pas; le roi son protecteur était prisonnier en Espagne. Le lieutenant-criminel Gilles Maillard, contre lequel il fit la terrible épigramme sur la mort de Semblançay, se fit l'instrument de la persécution. Tout ce que Marot put obtenir, fut d'être transféré dans la prison de Chartres, moins sombre et moins malsaine que le Châtelet. C'est là qu'il fit la révision et qu'il prépara la nouvelle édition du *Roman de la Rose*, qu'il donna en 1527. Il y composa aussi son poëme de *l'Enfer*, satire dirigée contre ses juges, contre les gens d'église, et surtout contre la Sorbonne. François I^er^, à son retour de Madrid, le fit remettre en liberté, en 1526. Mais un an après, ayant fait échapper des mains des archers un homme que l'on venait d'arrêter, la cour des aides le fit enfermer à la place du prisonnier. Alors il eut recours au roi, et l'épître en vers qu'il lui adressa passe pour son chef-d'œuvre. François I^er^ en fut si content, qu'il écrivit de sa main à la cour des aides un ordre de faire sortir Marot de prison.

Le premier recueil des poésies de Marot, publié sous le titre d'*Adolescence Clémentine*, eut un grand succès. Une maladie qu'il fit en 1531, et qui était, dit-on, la suite de ses débauches, et un vol dont il fut victime de la part de son valet, furent l'occasion d'une nouvelle épître au roi; c'est un des morceaux où il a mis le plus de grâce, de finesse et d'originalité. Il avait suivi François I^er^ dans le voyage qu'il fit à Marseille en 1533, pour conférer avec le pape. Il était à Blois avec la cour, en 1535, lorsque des placards blasphématoires contre la messe furent affichés aux portes des églises de Paris et de plusieurs autres villes. A cette occasion, les bûchers se rallumèrent; des amis de Marot avaient été arrêtés; il fut dénoncé lui-même comme calviniste, et l'on saisit à Paris ses papiers et ses livres. A cette nouvelle, il fuit de Blois en Béarn, auprès de Marguerite; puis en Italie, à la cour de Renée de France, duchesse de Ferrare. Le duc, qui craignait de déplaire au pape, le renvoya de ses états, d'où il se réfugia à Venise, et il obtint enfin la permission de rentrer en France, vers la fin de 1536. Le cardinal de Tournon le força d'abjurer les doctrines hérétiques à Lyon.

Sa traduction des Psaumes de David fut une nouvelle cause de persécution. Il l'avait entreprise à la prière de son ami Vatable, qui lui donnait le mot-à-mot de l'hébreu, et Marot le mettait en vers. Les psaumes français furent mis en musique par les plus habiles musiciens du temps, Gondimel et Bourgeois : le succès en fut immense. Le roi, les courtisans, les femmes les plus élégantes les chantaient; on les entendait sur le Pré-aux-Clers et partout. Alors les moines s'alarmèrent; la Sorbonne déclara les Psaumes hérétiques, et elle fit des remontrances sur la dédicace que le roi avait acceptée, et sur la permission d'imprimer qu'il avait accordée. Le roi finit par céder, et Marot s'enfuit à Genève, auprès de Calvin, en 1543. Il y continua sa traduction des Psaumes; aux 30 qu'il avait traduits d'abord, il en ajouta 20 autres. Ici, les écrivains catholiques prétendent qu'ayant débauché la femme de son hôte, il devait être condamné à

être pendu, comme adultère, mais que l'amitié de Calvin fit substituer la peine du fouet; les écrivains calvinistes, au contraire, affirment que c'est une calomnie. Ce qu'il y a de certain, c'est que Marot passa de Genève dans le Piémont, qui était alors au pouvoir de la France; il mourut à Turin, au mois de septembre 1544, dans l'abandon et la misère.

Marot fut un véritable poëte. S'il n'est pas exact de dire avec Boileau qu'il *montra pour rimer des chemins tout nouveaux*, car il n'a rien inventé, du moins il est le premier qui ait laissé des modèles dans des genres secondaires. Encore aujourd'hui, son style est parfaitement intelligible; il a atteint la perfection dans l'épître familière, le rondeau, la ballade, le madrigal, et surtout dans l'épigramme; il se distingue par un tour constamment ingénieux, son expression est fine, piquante, et quelquefois pleine de délicatesse. La langue que Villon lui a transmise, et qu'il a perfectionnée, se prêtait mal à l'expression des pensées élevées; mais elle le servait à merveille dans les genres gracieux, et l'on peut répéter avec l'auteur de l'*Art poétique* :

Imitez de Marot l'élégant badinage.

Un éloge qui suffirait à sa gloire, est celui qu'en a fait La Fontaine, en l'appelant un de ses maîtres. — On a beaucoup d'éditions des OEuvres complètes de Marot; nous ne citerons que celles de Lenglet Dufresnoy, La Haye, 1731, 4 vol. in-4° ou 6 vol. in-12; de M. Auguis, Paris, 1823, 5 vol. in-18; et de M. P. Lacroix, Paris, 1824, 3 vol. in-8°, etc. A-D.

MAROZIA, qu'on nomme aussi *Mariuccia*, était fille de Théodora (*voy.* ITALIE, T. XV, p. 142), et eut, comme sa mère, sur les affaires de l'Italie, durant la première moitié du x^e^ siècle, une influence qu'elle dut à sa beauté autant qu'à ses richesses. A cette époque singulière Rome se trouva pendant plus de 40 ans sous le gouvernement de prostituées*, qui régnèrent non par droit de succession ni par droit de génie, mais par la puissance de leurs charmes. Dans ce siècle dissolu, l'attrait de la volupté avait étouffé toute idée morale et livré le monde à l'empire des jouissances matérielles.

Marozia, mariée vers 906, à Albéric, duc de Spolète, marquis de Camerino, issu d'une des familles les plus considérables de Rome, accrut de toute la puissance de son mari l'ascendant qu'elle tenait alors de sa mère. Celle-ci, dominatrice souveraine des États de l'Église, y avait comprimé les factions et créé les papes, de 890 à 920. Albéric ayant été chassé de Rome et tué dans un mouvement populaire, Marozia, qui avait partagé sa fuite, reparut bientôt, et enchaîna autour d'elle tout ce qu'il y avait de plus illustre dans la capitale du monde chrétien. Elle augmenta prodigieusement ses vastes domaines par les possessions et les forteresses dont les seigneurs romains payaient ses faveurs. L'une de ses citadelles, le château Saint Ange, qui dominait le cours du Tibre, la rendait maîtresse d'une grande portion du territoire de Rome. Parvenue à cette puissance, elle fut recherchée par Guido, marquis de Toscane, qui l'épousa en 925.

Bientôt, les deux époux arrachèrent du trône pontifical et jetèrent dans une prison où il fut assassiné, Jean X (*voy.*), qui avait été amant de Théodora, et que cette femme impudique avait fait asseoir sur le siége de saint Pierre.

Après le court pontificat de Léon VI et d'Etienne VII, élus par l'influence de Marozia, cette femme fit nommer pour leur successeur Jean XI (931), son fils, né durant son premier mariage avec Albéric, mais que, selon Luitprand, Leo et d'autres historiens, elle avait eu du pape Sergius III.

Veuve de Guido, Marozia épousa, en 3^e^ noces, Hugo, roi de Lombardie (932). Elle espérait ainsi établir sa domination sur l'Italie entière, en unissant sous une même autorité le nord et le centre de cette contrée. Mais Hugo s'étant un jour emporté jusqu'à donner un soufflet à Albéric, fils aîné de Marozia, fut contraint de se soustraire par la fuite à la colère du jeune prince, qui n'avait pas eu de peine à soulever les Romains con-

(*) En grec πόρνη; de là le nom de *pornocratie* dont les historiens protestants ont flétri cette période de l'histoire de Rome.

tre un homme qui s'était fait haïr par les excès qu'il avait commis à Rome. Albéric étendit sa vengeance jusque sur sa mère, qu'il fit enfermer, ainsi que le pape, au château Saint-Ange. Marozia mourut plus tard dans un couvent, on ne sait à quelle époque. M. A.

MARQUE. En matière criminelle, on nomme ainsi une peine qui consiste dans l'impression d'un fer brûlant * sur la peau d'un condamné. Ce mot vient de l'allemand *merken* **, d'où les Italiens ont fait *marcare*, et les Espagnols *marcar*.

Chez les Romains, la marque, afin qu'elle fût plus apparente, était appliquée au front; mais Constantin ordonna qu'elle serait placée sur la main ou sur la jambe.

En France, sous l'empire du Code pénal de 1810, l'individu condamné à la marque devait être flétri, sur la place publique, par l'application d'une empreinte avec un fer brûlant sur l'épaule droite. Cette empreinte était des lettres T P pour les condamnés aux travaux forcés à perpétuité, et de la lettre T pour les condamnés aux travaux forcés à temps, lorsqu'ils devaient être flétris. La lettre F était ajoutée dans l'empreinte, si le coupable était un faussaire.

La peine de la marque a été abolie par la loi du 28 avril 1832, qui apporta dans la législation pénale des réformes que l'opinion publique réclamait depuis longtemps. « Le supplice de la marque, disait M. Barthe, garde-des-sceaux, en exposant les motifs de cette loi, flétrit l'âme du criminel en même temps que son corps; il lui inflige une sorte de mort morale et ne le laisse vivre que pour l'infamie; il le pousse à l'impénitence par le désespoir; parce qu'un homme fut coupable peut-être un seul jour, on dirait que le législateur a voulu lui interdire tout retour à la vertu. Ce supplice frappe d'impuissance la réhabilitation, le droit de grâce et jusqu'au repentir. » E. R.

MARQUE (LETTRE DE), *voy.* LETTRE, T. XVI, p. 462.

MARQUETERIE, art de produire, en bois, en ivoire, en écaille ou autres matières, des dessins sur les meubles, sur les parquets et sur les boiseries. On trace d'abord les dessins à l'aide de patrons, puis on découpe le bois qui forme le fond du panneau, en le chantournant avec soin suivant toutes les courbes, et on remplace le bois enlevé par des morceaux de nacre et des filets d'ivoire, de cuivre, d'écaille, de baleine, etc. La colle forte maintient ces diverses matières sur lesquelles on passe ensuite la ponce et qu'on vernit. De cette façon, l'on parvient à reproduire une foule de dessins de fleurs, oiseaux, feuillages, etc. D. A. D.

MARQUIS, MARQUISAT (en basse latinité *marchio*, *marchionatus*). On donnait originairement le nom de *marquis* ou *marchis* aux gouverneurs préposés à la garde des marches (*voy.*) ou frontières d'un état. Tels étaient aussi les margraves (*voy.*) en Allemagne et les *marchese* en Italie. Ainsi *marquisat* et *margraviat* étaient primitivement synonymes : on disait le marquisat de Saluce dans le même sens que le margraviat d'Anspach. Plus tard, on appela marquis le possesseur d'une terre érigée en *marquisat* par lettres-patentes. Ce nom n'est plus aujourd'hui qu'un simple titre de noblesse (*voy.*) confirmé ou conféré par le roi. Dans le rang nobiliaire, les marquis se placent, en France, entre les comtes et les ducs (*voy.* ces mots). Leurs armes portent, comme on sait, une couronne (*voy.*) particulière. En France, c'est plus que tout autre un titre de cour, et la comédie, depuis Molière, en y attachant l'idée de fatuité insolente, a fait des marquis un type auquel on n'a pas épargné le ridicule. X.

MARQUISES (ÎLES), situées dans le grand Océan équinoxial (mer Pacifique), sous environ 138 à 141° de long. or., et sous 8 à 11° de lat. S. Il y en a cinq prin-

(*) En Angleterre, où la peine de la marque est encore en usage pour les déserteurs, on vient (1842) de substituer au fer chaud une machine (*branding instrument*) composée d'aiguilles acérées poussées par un ressort à travers une multitude de trous dont l'ensemble représente la lettre D. Pour rendre indélébile cette sorte de tatouage, imprimé sur la paume de la main, on frotte ensuite les piqûres avec une brosse imbibée d'indigo ou d'encre de Chine. — Une autre espèce de marque, longtemps pratiquée en Russie, consistait à fendre les narines aux criminels. S.

(**) La véritable racine paraît être le substantif *Mark*, démarcation : de là *mærken*, marquer, puis remarquer, faire attention. S.

cipales, savoir : Fatouiva, Motane, Tahouata, Ohivaoa et Fetougou. Elles furent découvertes, en 1595, par le navigateur espagnol Alvaro Mendaña, qui, en l'honneur du vice-roi qui avait fait entreprendre ce voyage de découverte, les nomma *Marquesas* ou îles du *marquis de Mendoza*. Ce n'est qu'en 1791 que d'autres îles, situées au nord et au nord-ouest des précédentes, ont été découvertes par Ingraham, navigateur américain : c'étaient celles de Ouapoa, Ouahouga et Noukahiva; il les nomma îles de *Washington*. On sait maintenant que les îles Marquises et Washington forment un seul archipel : on le nomme *Mendaña*; quelquefois aussi on applique le nom de Marquises ou de Mendoze à tout le groupe. Les îles de cet archipel sont couvertes de montagnes et entourées d'écueils et de récifs; elles ont de charmantes vallées, riches en productions des climats tropicaux, tels que cocotiers, jaquiers, casuarina, etc. De jolis oiseaux peuplent les bois. L'île la plus importante des Marquises est Ohivaoa, et des îles Washington, Noukahiva, dans laquelle il y a une cascade curieuse. Une race d'hommes forte et grande, à teint basané, à cheveux longs, à belles dents, mais féroce, belliqueuse et anthropophage, habite l'archipel au nombre d'environ 50,000 individus. Les tribus, commandées par des rois, se font des guerres cruelles, dévorent leurs ennemis et sacrifient des êtres humains à leurs innombrables divinités. Chaque peuplade a son *morai* ou enceinte sacrée. Les insulaires excellent dans le tatouage. Un morceau d'étoffe d'écorce leur tient lieu de vêtement; ils s'arment de lances, de frondes et de massues; la polygamie est en usage chez eux, ainsi que la prostitution des femmes aux étrangers. Les missionnaires anglais n'ont pu réussir encore à leur inspirer des mœurs plus conformes à la morale universelle. D-G.

MARRAINE, *voy.* PARRAIN.

MARRONNIER ou MARRONNIER D'INDE (*æsculus hippocastanum*, L.). L'arbre qui porte ces noms constitue, dans la famille des hippocastanées *, un genre qui se reconnait aux caractères suivants : calice en forme de cloche, à 5 lobes inégaux; corolle irrégulière, à 4 ou 5 pétales onguiculés, dont deux plus grands, supérieurs, redressés, et 2 ou 3 inférieurs plus ou moins déclinés; étamines au nombre de 7, à filets déclinés, arqués, redressés vers leur sommet; capsule coriace, trivalve, triloculaire (ou, par avortement, bi ou uniloculaire), hérissée de pointes roides; graines solitaires dans chaque loge, grosses, luisantes, presque globuleuses.

Le marronnier d'Inde s'élève jusqu'à 80 pieds, et son tronc acquiert 3 à 4 pieds de diamètre; sa tête est ovale-pyramidale, très touffue. Les feuilles sont opposées, longuement pétiolées, digitées, à 7 ou 9 folioles sessiles, dentelées, lancéolées-obovales ou cunéiformes-obovales, d'un vert gai. Les fleurs ont environ 1 pouce de diamètre; elles naissent en thyrses pyramidaux, terminaux, denses, solitaires, pédonculés, longs de près de 1 pied. Les pétales sont d'un beau blanc, et marqués à la base d'une tache pourpre ou jaune.

Cet arbre, quoi qu'en dise son nom vulgaire, n'est pas indigène de l'Inde, mais de l'Asie-Mineure; le premier, qui parvint en France, y fut apporté de Constantinople, en 1615. Tout le monde sait combien ce magnifique végétal s'est multiplié depuis.

Le bois du marronnier d'Inde est mou, blanc et filandreux; il brûle lentement sans donner beaucoup de chaleur; il ne peut servir qu'aux constructions qui exigent peu de solidité. Toutefois, on assure qu'il est excellent pour les conduits souterrains, et qu'employé ainsi, il dure plus longtemps que la plupart des autres bois; on le débite aussi en planches, dont on fait des caisses d'emballage et de la volige; son charbon est bon pour la fabrication de la poudre à canon. L'écorce, amère et fortement astringente, contient beaucoup de tannin; elle possède des vertus fébrifuges, et elle peut s'utiliser à teindre en jaune.

L'amande de la graine du marronnier d'Inde se compose de fécule presque pure; mais son amertume s'oppose à ce qu'on l'emploie à des usages alimentaires; les procédés à l'aide desquels on a tenté de

(*) Ce nom, ou plutôt celui de la graine, exprimé en allemand par *Rosskastanie*, signifie châtaigne de cheval. S.

remédier à cet inconvénient, sont trop dispendieux pour la pratique. Les chèvres et les moutons mangent cette graine sans répugnance; en Turquie et en Allemagne, on en tire parti dans l'art vétérinaire; enfin, on peut en préparer de la colle et de l'amidon, et elle peut au besoin remplacer le savon dans les lessives.

Il ne faut pas confondre le marronnier d'Inde avec les variétés du châtaignier (*voy.*) qui produisent les marrons, et auxquelles on donne aussi le nom de marronnier. ED. SP.

MARRYAT (FRANCIS), capitaine de marine anglais et romancier maritime, d'une famille du comté de Suffolk. Son père, Joseph Marryat, banquier, agent colonial et membre du parlement, est mort en 1824, laissant neuf enfants et une fortune considérable. L'aîné de ses fils a longtemps représenté le bourg de Sandwich à la Chambre des communes, tandis que les relations de sa famille avec la marine et les colonies donnaient à Francis l'idée de se vouer au service de mer pour lequel il avait une vocation décidée. Il y fit son chemin, et parvint au grade de capitaine. Il est probable que ses romans retracent plus d'une aventure de sa jeunesse et de sa carrière aventureuse. Il les écrivit, dit-il, dans le but spécial d'appeler l'attention sur les abus du service maritime et sur les réformes qu'il jugeait utile d'y introduire. Fort heureusement pour ses lecteurs, il ne s'est pas borné à ce rôle purement didactique. Marin et Anglais de corps et d'âme, il a fait véritablement, dans ses ouvrages, de la littérature maritime, nous dirions presque de la marine littéraire. On y sent l'odeur du goudron, le mugissement du vent dans les voiles; on y entend les mille bruits du bord, la parole brève de l'officier et le sifflement du *chat à neuf queues* sur le dos du marin indiscipliné. La plupart de ces romans, insérés d'abord dans le *Metropolitan Magazine*, etc., se sont succédé, depuis 1832, avec une rapidité qui étonnait Walter Scott et qui ne s'est pas ralentie depuis. C'est ainsi qu'ont paru successivement : *les Mille et un contes du pacha*, *Pierre Simple*, *Jacob Fidèle*, *l'Homme du roi*, *Newton Forster*, *l'Officier de marine*, *Japhet à la recherche d'un père*, qui a fourni à M. Scribe le sujet d'une comédie; *Rattlin le mousse* et *les Trois Cutters*, *le Midshipman aisé* et *le Pirate*, *Snarley-yow*, *le Vieux Commodore*, *le Vaisseau-Fantôme*, *le Pauvre Jack*. Il faut ajouter à cette liste *Olla podrida*, renfermant les voyages de l'auteur sur le continent, et enfin son *Voyage en Amérique*, 1839, 3 vol. in-8°, qui a si vivement piqué la susceptibilité des Américains, que les ouvrages de l'auteur ont été publiquement brûlés aux États-Unis. Il peut s'en consoler en voyant la popularité dont ils jouissent en Europe. Ses romans ont été traduits en français par MM. Albert Montémont, Defauconpret et de Razey. Cette dernière traduction (1837 et ann. suiv.), forme 56 vol. in-12. R-Y.

MARS (myth.), et plus anciennement *Mavors* dont *Mars* n'est qu'une contraction. C'est l'*Arès* des Grecs, le dieu qui présidait à la guerre. Les plus anciens poëtes le font fils de Jupiter et de Junon, tandis que les poëtes postérieurs racontent que Junon l'enfanta seule, pour se venger de ce que Jupiter avait ainsi mis au monde Pallas. C'est une divinité pélasgienne dont le culte passa de la Thrace en Grèce. Dans les temps les plus reculés, Mars était le symbole de la puissance divine; mais les Grecs en firent celui de la guerre, de la force brutale, de l'audace, de la destruction, ou le dieu des combats, par opposition à Minerve (*voy.*), symbole de la valeur unie à la science militaire. Plus tard, on le représenta comme le protecteur de l'innocence, etc. Son culte s'établit de bonne heure à Rome. Selon la tradition, Romulus et Rémus, les fondateurs de cette ville, étaient fils de Mars et de Rhéa Sylvia. Plusieurs temples lui étaient dédiés, ainsi que le Champ-de-Mars, et il avait des prêtres particuliers, appelés *flamines* et *saliens* (*voy.* ces mots), qui étaient chargés de la garde de son bouclier tombé du ciel. C'est de sa fête que le mois de mars a reçu son nom. Mars était en même temps le dieu du printemps. Les Romains lui avaient consacré le feu, les soldats, les chevaux, les oiseaux de proie, les vautours, les coqs, les pies et les loups. Ils lui offraient en outre les sacrifices appe-

lés *stovetaurilia*, du mélange de deux sortes de victimes. En temps de paix, ils le désignaient sous le nom de *Quirinus*; en temps de guerre, sous celui de *Gradivus*. Ils lui donnaient pour sœur et pour épouse Bellone (*voy.*), tandis que les Grecs, sans lui reconnaître d'épouse particulière, lui donnaient un grand nombre de maîtresses. Il aima surtout passionnément Aphrodite (*voy.* ce nom et VÉNUS). Trahi par Hélios et surpris dans les bras de cette déesse par Vulcain (*voy.*), qui les enveloppa d'un réseau de fer, il se vit livré aux risées de l'Olympe par l'époux outragé. De cet adultère naquirent, selon Simonide, Harmonie et Éros (*voy.* ces noms). Lorsque Mars partait pour la guerre, il était constamment accompagné de ses fils Phobos et Déimos (la crainte et l'effroi), qui attelaient et conduisaient son char, ainsi que d'Ényo et d'Éris (la discorde), qui combattaient à ses côtés. Les poëtes d'un âge postérieur seuls lui font jouer un rôle dans la guerre des Géants (*voy.*) : selon Claudien, il fut le premier à les attaquer et tua Pélorus et Mimas; mais obligé de fuir devant Typhée, il se changea en poisson pour lui échapper. Dans le combat contre les Aloïdes, OEtus et Éphialtes, il fut fait prisonnier et jeté dans un cachot de fer où il passa 13 mois, jusqu'à ce qu'il fut délivré par Mercure, à qui la mère des vainqueurs avait révélé son infortune. Il combattit deux fois Hercule; la première il fut blessé, et la seconde Jupiter les sépara en lançant entre eux sa foudre. Il tua Halirrhothius, fils de Neptune et de la nymphe Euryte, qui avait fait violence à sa fille Alcippe. Neptune l'accusa de ce meurtre devant les douze dieux, qui l'acquittèrent : le jugement eut lieu sur une colline près d'Athènes, qui prit dès lors le nom d'Aréopage (*voy.*), ou colline d'Arès. Dans la guerre de Troie, il embrassa le parti des Troyens, et fut blessé par Diomède. Il combattit aussi contre Minerve, qui le terrassa d'un coup de pierre. Il ne nous reste qu'un très petit nombre de statues de ce dieu, où il est représenté tout nu ou bien couvert du casque et de la chlamyde. Quelques groupes le représentent avec Vénus, et des bas-reliefs avec Rhéa Sylvia. *C. L.*

MARS, *voy.* MOIS et CALENDRIER.

MARS, *voy.* PLANÈTES.

MARS (CHAMP-DE-), *voy.* CHAMP.

MARS (ANNE-FRANÇOISE-HIPPOLYTE M^lle^), fille de Monvel (*voy.*) et d'une actrice de province d'une beauté remarquable, naquit à Paris, le 19 déc. 1778. Destinée à l'art dramatique, pour lequel elle avait montré des dispositions précoces, elle débuta, à 13 ans, sur le théâtre de M^lle^ Montansier, à Versailles, par le rôle du Plaisir, dans une pièce allégorique, et celui de l'Amour dans *Élisabeth Salisbury*. Sa jeunesse, sa charmante figure, auraient suffi pour la faire bien accueillir : la rare intelligence dont fit preuve l'actrice-enfant accrut encore son succès. Aussi Monvel, qui savait que pour un grand talent les véritables leçons doivent être celles de la nature, confia-t-il dès ce moment l'avenir de sa fille à ses propres inspirations. « Tu sais ton rôle, lui disait-il : eh bien ! joue-le comme tu le sais. »

En 1795, M^lle^ Mars vint se joindre à la fraction de la Comédie-Française qui donnait des représentations sur le Théâtre-Feydeau, et lorsque la réunion de tous les sujets de premier ordre reconstitua le Théâtre-Français, la jeune actrice y fut admise d'un commun accord. Sa physionomie, à la fois gracieuse, mobile et piquante, son jeu si naturel et si fin, son organe enchanteur, prêtèrent un nouveau charme aux rôles des *ingénues*, des *amoureuses*. Lorsque, par la retraite de M^lle^ Lange, elle posséda de droit un emploi que, de fait, elle avait déjà conquis, à ses triomphes dans l'ancien répertoire elle joignit ceux de ses créations dans les ouvrages nouveaux; elle fut un des principaux ornements de cet admirable ensemble où brillaient avec elle les Molé, les Monvel, les Fleury, les Contat (*voy.* tous ces noms), etc., et de la perte duquel, plus tard, elle devait seule consoler les spectateurs de nos jours.

Sans M^lle^ Mars, en effet, déjà la disparition de M^lle^ Contat eût laissé un vide immense sur notre scène comique. Mais désignée d'avance pour son héritière, et par cette grande actrice et par la voix publique, on la vit, tout en conservant ses grâces naïves dans les rôles ingénus,

se placer en même temps au premier rang dans l'emploi des *grandes coquettes*, nous rendre *Célimène*, *Araminthe*, *Céliante*, etc., avec tous leurs attraits, toutes leurs séductions.

Il serait trop long de retracer ici cette série non interrompue de triomphes dans les deux genres, auxquels Mlle Mars sut encore joindre ceux de quelques heureuses excursions dans le tragique, telles que le Benjamin d'*Amasis*, et dans le drame sentimental, où sa voix et son jeu touchants furent de puissants éléments de succès pour *le Tyran domestique*, *la Fille d'honneur*, et firent la fortune de *Valérie*.

Elle a aussi prêté son talent au succès de quelques créations du drame moderne; mais se consacrant plus particulièrement au brillant emploi où elle était tout-à-fait hors de ligne, Mlle Mars y atteignit le plus haut degré de la perfection; on peut dire qu'elle s'identifia avec le génie de Molière et l'esprit de Marivaux. C'est le 15 avril 1841 qu'elle a décidément quitté la scène où elle a laissé de si beaux souvenirs et des regrets universels.

Mlle Mars avait une sœur aînée, qui avait aussi été actrice et qui est morte à Versailles, en octobre 1837. M. O.

MARSAILLE (BATAILLE DE), 4 octobre 1693, *voy.* CATINAT et LOUIS XIV.

MARSCHLÆNDER, terres d'alluvion très fertiles le long des mers et des rivières, *voy.* HANOVRE, FRISE, OLDENBOURG; *voy.* aussi POLDER.

MARSCHNER (HENRI), un des meilleurs compositeurs allemands contemporains, est né à Zittau, en 1798. Il débuta dans la carrière vers laquelle l'entraînait sa vocation, par l'opéra de *Henri IV et d'Aubigné*, qui fut joué à Dresde sur la recommandation de Weber. L'amitié de ce grand maître valut à M. Marschner la place de directeur d'orchestre à l'Opéra de cette ville, place qu'il quitta au bout de trois ans pour voyager. Ce fut pendant un séjour qu'il fit à Leipzig, qu'il écrivait son opéra du *Vampire*, où il est aisé de reconnaître un admirateur passionné de Weber. Celui du *Templier* et de *la Juive* annonce déjà un talent plus mûr, une allure plus libre, des pensées plus originales. La *Fiancée du faucon-nier*, quoique renfermant aussi d'excellents morceaux, eut moins de succès. *Hans Heiling*, qu'il composa à Hanovre, où il avait été appelé, en 1830, en qualité de premier maître de chapelle, enleva au contraire tous les suffrages. D'autres opéras, écrits depuis cette époque, ne jouissent pas de la même faveur. Mais indépendamment de ces grandes compositions, M. Marschner est auteur d'une foule de romances dont plusieurs portent le cachet du génie. Nous citerons particulièrement ses *Chants hébreux*. C. L. m.

MARSEILLAISE (LA). Un officier du corps du génie, Rouget de Lisle, se trouvait à Strasbourg au commencement de 1792. Une colonne de volontaires devait en partir le lendemain, et, dans un grand repas qu'il donnait le soir, le maire de cette ville, Dietrich, sachant que le jeune officier s'occupait, en amateur, de poésie et de musique, l'engagea à composer un chant pour ces braves. Rouget le promit; sa tête s'exalte, il s'enferme chez lui, et, dans le cours rapide d'une nuit déjà avancée, il improvise, paroles et musique, cette admirable composition. Toutefois, quand le matin arrive, fatigué doublement et de la veille et du travail, une sorte de découragement succède à son exaltation. « Tenez, dit-il à son hôte en lui remettant le papier, voilà ce que vous m'avez demandé, mais j'ai peur que cela ne soit pas trop bon. » Dietrich, excellent musicien, n'a eu besoin que de jeter un coup d'œil sur l'ouvrage: « Que dites-vous, mon ami? s'écrie-t-il; vous avez fait un chef-d'œuvre! » Il appelle sa femme qui le joue sur le piano; leur enthousiasme est au comble. On envoie chercher les musiciens du théâtre, et, après quelques répétitions, on l'exécute à grand orchestre sur la place publique, où il obtient son premier triomphe; car au lieu de 600 hommes qui devaient partir pour l'armée, il s'en trouva soudain près de 1,000 dans les rangs.

Le *Chant de guerre de l'armée du Rhin* (tel était le nom que lui avait donné son auteur) fut envoyé par Rouget de Lisle à Méhul et à Grétry. Méhul, que personne assurément ne soupçonnera d'une basse jalousie, ne sentit pas le mérite de cette musique enivrante; Grétry

sut mieux l'apprécier, et y reconnut l'œuvre d'un homme étranger à la science, mais inspiré par le génie. L'instinct de nos soldats ne s'y trompa point non plus: on sait combien cet appel énergique aux *enfants de la patrie forma de bataillons* et décida de victoires !

Déjà toute l'armée du Nord le chantait avec enthousiasme; mais il était encore inconnu à Paris. Ce furent les Marseillais, appelés par Barbaroux (*voy.*), qui l'y apportèrent au mois de juillet 1792. Il y fut accueilli avec transports; ignorant d'abord sa véritable origine, on l'y baptisa du nom d'*Hymne des Marseillais*, et l'on a continué d'appeler ce chant *la Marseillaise*. L'œuvre immortelle de Rouget de Lisle est devenue pour la France une sorte de *palladium*, et aujourd'hui même, à ses *mâles accents*, la France entière, s'il le fallait, se lèverait encore, comme un seul homme, pour repousser les attaques de l'étranger. M. O.

MARSEILLE, chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône (*voy.*) et de la 8^{e} division militaire, siége d'un évêché suffragant d'Aix, d'un tribunal de 1re instance et de commerce, etc., est située à 813 kilom. S.-S.-E. de Paris, sur la Méditerranée (golfe du Lion), où elle a un port des plus vastes et des plus sûrs, qui, par son mouvement commercial, se place au premier rang parmi les ports de France. La population de Marseille était, en 1789, de 76,222 hab.; en 1836, on y comptait 146,239 âmes.

Située sur le penchant et au pied d'une colline placée entre la mer et une chaîne demi-circulaire de montagnes, Marseille se distingue en *ville vieille* et en *ville neuve*, séparées par une magnifique rue qui la parcourt en ligne droite dans toute sa longueur, depuis la porte d'Aix jusqu'à la porte de Rome. Cette rue, nommée *le Cours*, bordée d'arbres et de bancs de pierres, et ornée de fontaines, forme une des plus délicieuses promenades. Parmi les monuments, qui sont d'ailleurs en bien petit nombre, il suffit de mentionner l'hôtel de la préfecture, l'hôtel-de-ville, le théâtre, le palais de justice, la bibliothèque (50 à 60,000 vol.), le musée des tableaux, le muséum, l'église souterraine de Saint-Victor, etc.; aux environs, la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde, le hameau des Grottes, le village des Aygalades, etc. Marseille possède encore des écoles d'hydrographie, de médecine, de dessin et de musique; un collége royal, une institution de sourds-muets, un observatoire, plusieurs sociétés savantes, un hôtel des monnaies (dont la marque est M et A entrelacés), des bains de mer, une bourse, un magnifique lazaret, etc.

Le port, dont l'entrée regarde le nord-ouest, se prolonge dans l'intérieur de la ville, de l'est à l'ouest, sur une longueur de 1,000^{m} et une largeur d'environ 400. Il se compose d'une passe, d'un bassin et d'un canal. L'entrée en est resserrée par deux rochers sur lesquels s'élèvent deux forts; elle est étroite, difficile et peu profonde. Les quais en pierres de taille ont 1,785^{m} de développement, non compris ceux du canal qui ont 790^{m} de longueur. La superficie de la darse est de 27 hectares : 900 bâtiments peuvent y stationner. L'intendance sanitaire est située à la limite nord du port et presque en face de l'entrée, autrement dite *la Chaîne*, parce qu'autrefois une chaîne le fermait dans la nuit. Un bassin de carénage ayant 1.5 hectare de superficie est en construction. Le fort Saint-Jean porte un phare. A une demi-lieue de ses côtes, Marseille possède les ports ou calanques du Frioul, de Pomègue et Ratoneau. Ce dernier est un chef-d'œuvre de notre époque; il résulte d'une immense digue construite à bras d'homme, qui rejoint les îles de Pomègue et de Ratoneau. Il sert de quarantaine aux navires, et les vaisseaux de ligne peuvent y mouiller. Les deux îles ont des hôpitaux pour les maladies suspectes. Un peu plus en avant et presque en face de la rade, est située l'île d'If, rocher hérissé de batteries avec des tours et des constructions qui ont longtemps servi de prison d'état.

« Marseille a presque le monopole du commerce de la France avec le Levant, l'Égypte, les États Barbaresques, l'Algérie française, etc., dit M. Schnitzler (*De la création de la richesse*, t. II. p. 328)... Son port est un des principaux siéges du transit. Les importations consistent particulièrement en denrées coloniales, grains d'Afrique et du Levant, huiles, sels, laines,

coton, soufre, noir animal, peaux, cuirs, bois divers, métaux, etc; les exportations consistent en savon, sels, huiles, vins, esprits, grains, salaisons, objets manufacturés, etc. En 1836, ce port possédait 805 navires, jaugeant 71,410 tonn., et, en 1839, 816 navires de 64,733 tonn. On y employait à la pêche 200 bâtiments. Une vingtaine de bâtiments à vapeur sont employés soit pour le commerce, soit pour le service des postes. » En comprenant le cabotage, ce port a reçu, en 1836, 7,258 nav., jaugeant 662,732 tonn.; il en est sorti 7,139, jaugeant 672,417 tonn. En 1840, il a reçu 3,563 navires, dont seulement 1,493 sous pavillon français. Le tonnage moyen de Marseille a été de 30 p. % du tonnage général de la France dans la période décennale de 1827 à 1837. »

« De 1783 à 1792, dit encore M. Schnitzler (*ibid.*, p. 330), le mouvement total des affaires qui se faisaient par l'intermédiaire de Marseille était, année moyenne, de 138,360,000 liv., dont 60,080,000 pour l'importation et 78,280,000 pour l'exportation *. Et pour ne parler que de la navigation, en 1792, le tonnage réuni des navires entrés et sortis était de 684,080. Sous l'empire, ce commerce fut entièrement ruiné, et il lui fallut du temps pour se relever. Il était encore bien loin de l'ancien chiffre en 1829, année qui précéda notre conquête d'Alger; car le mouvement total (entrée et sortie) n'alla pas au-delà de 404,462 tonneaux. L'année suivante, Alger fut pris; un mouvement ascensionnel se fit aussitôt remarquer. En 1836, le mouvement total était déjà de 691,747 tonneaux, et il s'éleva même, en 1837, jusqu'à 1,325,588. Mais ce n'était point le chiffre normal. Une baisse eut lieu ensuite : en 1839, il fut seulement de 1,031,478, et en 1840, de 956,240. Les événements de la guerre en Algérie paraissent avoir une grande part à ces fluctuations. »

Nulle ville n'est d'ailleurs dans une plus belle position pour le commerce. Assise au milieu de la Méditerranée, non loin d'un magnifique fleuve, ayant l'Italie à sa gauche, l'Espagne à sa droite, l'Afrique devant elle, derrière elle tout le continent européen, elle se trouve entourée de populations riches, éclairées et nombreuses, d'états puissants, et doit naturellement servir d'entrepôt au commerce de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Des chemins de fer, qui ne tarderont pas à la relier au Rhône et par lui à la capitale, puis au nord de la France, augmenteront encore sa splendeur et sa prospérité. L. L.

Histoire. Vers l'an 600 av. J.-C., Tarquin l'Ancien régnant à Rome, une colonie de Phocéens, commandée par Protus ou Euxenos, selon Athénée, aborde sur les côtes riantes de la Celto-Lygie. Nannus, roi des Ségobrygiens, tenait une grande assemblée pour les noces de sa fille Gyptis ou Pella : Protus est invité au festin, et la belle Gyptis pose devant lui un vase rempli d'eau, ce qui annonce de sa part un choix libre et conforme aux usages de ces peuples. Nannus approuve, concède un terrain favorable à l'établissement des Phocéens, et Protus fonde sur ces bords hospitaliers une ville qu'il nomme *Massalia* (de *mas*, demeure, et de *Sal*, Salyes ou Salyens, *demeure des Salyens*). Cette origine est autrement racontée par Hérodote, mais elle a pour elle l'autorité d'Aristote, cité par Athénée, et de Justin, l'abréviateur de Trogue-Pompée.

Quoi qu'il en soit, Marseille n'eut pas d'enfance : dès ses premiers jours, elle prit place dans l'histoire. Le Gaulois Bellovèse (*voy.*) l'entoura de fortifications, et l'an 537, 63 ans après sa naissance, les Alalains vinrent accroître sa population, et la mettre en état de lutter contre Carthage. Les Phocéens dispersés, les Grecs chassés de l'Asie-Mineure par les Perses, affluèrent à Marseille. Rien n'arrêta cette ville dans le cours de ses prospérités; elle bâtit Nice, Antibes, Tauroentum, la Ciotat, Agde et plusieurs villes sur les côtes d'Espagne. Elle disputa à Carthage l'héritage de Tyr, donna à Euthymène le commandement d'une de ses flottes, qui côtoya l'Afrique jusqu'au Sénégal; et à Pythéas, le commandement de la se-

(*) De 1826 à 1830, ce même mouvement était de 232 millions de fr. année moyenne, savoir : 95 millions à l'exportation, et 137 millions à l'importation. S.

conde, qui dirigea sa course vers le nord, reconnut les iles Britanniques, parvint jusqu'à Thulé, entra dans la mer Baltique et, revenant par les côtes de la Germanie, des Gaules et de l'Hespérie, franchit plus tard les Bosphores.

Marseille, appelée par les Romains *Massilia*, vécut ainsi riche et heureuse jusqu'au jour où elle prit parti pour Pompée contre César : de là ce siége mémorable célébré en beaux vers par Lucain. César, admirant la belle défense de la ville phocéenne, lui laissa sa liberté, mais en lui enlevant ses colonies et en s'emparant de la citadelle. Même sous la protection immédiate des Romains, elle maintint encore son indépendance, et elle conserva tout son éclat, lorsque le christianisme, civilisant le monde, l'eut doté de lumières nouvelles. Maximien dresse sur ses places l'échafaud des martyrs; SS. Victor, Alexandre, Longin et Félicien, paient leur glorieux tribut à la foi nouvelle, et l'Église de Marseille est fécondée de leur sang. Par une étrange réaction, l'empire romain chancelle et tombe : Marseille reconnaît alors l'autorité d'Euric, roi des Visigoths, mais ne cesse pas d'avoir son existence particulière. Théodoric, roi des Ostrogoths, protége son commerce, et lui rend l'entrepôt des blés, transféré à Arles par les Romains. Sous les successeurs de Gontran et de Sigebert, qui se l'étaient partagée, elle donne son nom à la province romaine, et devient la résidence des gouverneurs. Au temps de Charles Martel, Mauronte, duc de Marseille, appelle traîtreusement les Sarrazins; l'abbaye de Saint-Victor est livrée au pillage, mais la ville haute résiste, et donne le temps à Charles et à son frère Childebrand de chasser les Musulmans du sol de la France.

Marseille grandit toujours; menacée par les pirates, souvent inquiétée par eux sous Louis-le-Débonnaire, elle reprend toute sa vigueur, toute sa prospérité au x^e^ siècle; alors seulement finit le sénat des *témouques*, remplacé par un conseil municipal que président deux magistrats annuels.

Guillaume 1^er^ commença la dynastie des vicomtes de Marseille. Ils protégèrent les arts, le commerce, l'industrie, jusqu'au XII^e^ siècle, époque à laquelle Marseille redevint république. Jointe à celles d'Arles, de Grasse, etc., elle forma une ligue puissante qui n'était pas sans poids dans la balance politique. Elle soutint contre les comtes de Provence une lutte de 6 années, et reconnut enfin leur suzeraineté, par le traité signé, en 1243, à Tarascon. Charles d'Anjou, frère de saint Louis, lui déclara la guerre, et elle devint alors de nouveau une ville municipale, mais en conservant néanmoins, sous les princes d'Anjou, sa vieille indépendance. René d'Anjou étant mort en 1480, son neveu et successeur, Charles du Maine, légua par testament Marseille à Louis XI, avec injonction de respecter et de défendre ses libertés et franchises. On connaît le siége de cette ville par le connétable de Bourbon que les Marseillaises chassèrent à coups de fourches (24 sept. 1524). Casaulx rêva de nouveau la république pour sa ville natale, et s'allia aux Espagnols; mais il fut assassiné par Libertat; le duc de Guise fit son entrée triomphale, et Henri IV s'écria à cette nouvelle : « C'est maintenant que je suis roi ! » Louis XIII ayant fixé à Marseille la marine royale, établit un arsenal et un chantier, et la marine marseillaise nettoya les mers des corsaires qui l'infestaient. Une sédition y éclata sous Louis XIV; Nioselles en était le héros; mais en 1660, le roi arriva avec l'appareil d'un conquérant, et Mazarin bâtit la citadelle de Saint-Nicolas, que le grand roi appelait sa *bastide*.

En 1720 et 21, la peste emporte 50 à 60,000 habitants; 17 fois déjà depuis sa fondation, elle avait ravagé cette malheureuse ville, mais jamais elle ne sévit avec tant de fureur; elle immortalisa le nom de Belsunce. *Voy.* l'art.

Marseille traversa les jours mauvais de la révolution dont elle avait salué les premiers mouvements avec ivresse, elle les traversa morne, découragée, accablée sous le poids de ses pertes commerciales. Le *bataillon Marseillais* était sorti de ses murs, mais n'avait point été porté par ses entrailles*. L'empire, qui releva Lyon de

(*) Elle eut une part encore bien moins directe au chant patriotique de la Marseillaise, ainsi qu'on l'a vu dans l'art. précédent. S.

ses ruines, ne fit rien pour Marseille : aussi à la chute de Napoléon, elle fut prise d'un délire d'enthousiasme tel qu'on n'en trouverait pas un autre exemple dans l'histoire. Son commerce, ruiné par d'interminables guerres, refleurit alors; la Restauration et une longue paix suivie de la prise d'Alger lui rendirent une splendeur qui s'accroît de jour en jour.

Marseille est donc une des plus anciennes villes de France ; appelée par Cicéron l'*Athènes des Gaules*, par Pline la *maîtresse des études*, elle voyait se presser dans ses lycées la plus brillante jeunesse de Rome, avide d'y puiser le goût des lettres et cette fleur de langage, ce doux atticisme transmis par l'Ionie.

« Il y a des marchands qui autrefois ont été fondateurs de grosses villes, comme Protus qui fonda Marseille, ayant acquis l'amitié des Gaulois habitant le long de la rivière du Rhône ; » dit Plutarque (*Vie de Solon*, II). En effet, bâtie par des marchands, Marseille fut une colonie de marchands; ils exportèrent d'abord des bijoux, du corail, et du savon que (selon Pline, XXVIII, 12) ils ont fabriqué les premiers dans l'antiquité*. Ils transportèrent dans les Gaules la vigne et l'olivier, et peut-être même le blé; leurs navires de 50 rames eurent bien des combats à soutenir contre les Phéniciens, les Rhodiens, contre les Carthaginois surtout, jaloux de leur prospérité. Ses grands navigateurs, Pythéas et Euthymène, ouvrirent des voies nouvelles au commerce de leur ville natale, qui donnait en même temps des soins spéciaux à la navigation intérieure, et répandait ainsi la civilisation dans les Gaules. Selon Strabon (l. V), des marchandises, passant du Rhône sur la Saône, puis sur le Doubs, étaient transportées par terre jusqu'à la Seine, et de là à l'Océan.

Les plus brillantes phases commerciales de Marseille datent de J. César à Constantin. Ses enfants pénétrèrent partout où avaient pénétré les armes romaines; ils sillonnaient toutes les mers, et revenaient chargés des parfums et des pelleteries du Levant, des tissus de Tripoli, du papier de l'Égypte, des blés de l'Afrique, des chevaux de l'Andalousie, des soies éclatantes de la Perse. La fondation de Constantinople arrêta cet essor, qui reprit sous Théodoric; puis, vinrent les Sarrazins, et Marseille, souffrant de l'invasion, acquit d'autres richesses au contact de ces Barbares; l'empereur d'Orient lui envoya des ouvriers qui établirent des manufactures d'armes, des ateliers d'orfévrerie, des fabriques de cuirs et de toiles de coton. Au temps des croisades, Marseille se leva tout entière comme de nos jours lors du départ pour la conquête d'Alger, et les croisades la rendirent bientôt la plus splendide des villes de commerce; son port s'emplit de vaisseaux, la ville de pèlerins; ses chantiers se hérissèrent de constructions.

Elle fut brûlée et pillée par les Aragonnais, qui, sous Alfonse V, lui enlevèrent ses archives et la chaîne du port qu'on voit encore dans la cathédrale de Valence. Sous la domination des rois de France, Marseille conserva ses franchises commerciales; sous Charles VIII, elle fait un traité avec Gênes; sous Louis XII, elle arme contre Venise, et lui porte un coup terrible; l'alliance de François I^er^ avec Soliman lui assure une position dans le Levant; l'industrie, sous Charles IX, s'accroît jusqu'au temps des guerres de religion qui paralysent son essor et son activité; mais arrive Sully, qui appelait le commerce et l'agriculture les deux mamelles de l'état, et Sully rend à la France et à Marseille en particulier la paix et l'industrie. Le commerce décroît dans les dernières années de Louis XIII, mais bientôt Colbert donne une vive impulsion aux travaux utiles; ce grand homme ouvre le canal du Languedoc, et, accomplissant ce que Sully n'avait pu achever, porte la France à un apogée de grandeur où elle n'était jamais parvenue. Alger a fait le reste. G. D. F-TE.

MARSES, peuple antique et très guerrier qui habitait entre les montagnes du Samnium, au nord du lac Fucin, dans le pays qui forme aujourd'hui l'Abruzze ultérieure. Les Marses ont surtout joué un grand rôle dans la guerre des alliés (*voy.*) contre Rome, à la tête desquels ils figurèrent. Ils étaient de la même race que les Sabins et réputés autochthones, ainsi

(*) Pline dit simplement: *Galliarum inventum*. S.

que diverses peuplades voisines, telles que les Pélignes, les Marrucins et les Vestins, auxquels une origine commune les avait tenus constamment unis.

Il existait encore en Germanie un autre peuple du même nom, de la race des Istévons, qui, après s'être établi sur les deux bords de la Lippe jusqu'au Rhin, fut réuni aux Bructères (*voy.*), après la mort de Drusus. CH. V.

MARSOUIN, *voy.* DAUPHIN.

MARSUPIAUX (de *marsupium*, bourse), ordre de mammifères, ainsi nommés de l'existence d'une sorte de sac ou de poche formée par un repli de la peau du ventre, et où les petits restent abrités jusqu'à leur complet développement. *Voy.* DIDELPHES, KANGUROO, SARIGUE, MONOTRÈMES, etc. X.

MARSYAS, fameux musicien, fils d'Olympe, OEagre ou Hyagnis, naquit à Célènes, en Phrygie, et florissait 1506 ans av. J.-C., suivant les marbres d'Oxford. D'après la mythologie, c'est un satyre qui cultiva la flûte inventée par Minerve, la perfectionna en y ajoutant une seconde flûte, et qui, fier de son invention et de son art, osa défier le dieu de la lyre. Les Muses, prises pour arbitres, décernèrent le prix à Apollon qui fit écorcher vif son rival. Une statue en marbre du Musée de Paris représente Marsyas au moment de ce supplice. F. D.

MARTE ou MARTRE (*mustela*), genre de mammifères carnassiers, de la tribu des carnivores-digitigrades, et qui se reconnaissent à leur corps allongé, terminé par une queue médiocrement longue et garnie de longs poils soyeux; à leurs pieds courts, terminés par cinq doigts palmés et armés d'ongles crochus; à leur pelage formé de deux sortes de poils, les uns courts et doux, les autres plus longs et roides. Leur museau plus allongé, et les caractères tirés du nombre et de la disposition de leurs dents, servent à les distinguer des loutres (*voy.*), des moufettes et des putois (*voy.*). La longueur de leur corps, jointe à la brièveté de leurs pattes, leur donne quelque chose de l'allure d'un serpent ou d'un ver, et leur a valu l'épithète de *vermiformes*. Grâce à cette conformation, elles peuvent passer par les plus petites ouvertures, et douées d'une grande agilité, courir, fureter partout; elles sont redoutables à une foule d'animaux par leur appétit sanguinaire, et par leur courage qui les pousse souvent à attaquer des animaux beaucoup plus grands qu'elles-mêmes. Cependant pris jeunes, ces petits mammifères sont susceptibles d'un certain degré d'apprivoisement, expérience que l'on a dû rarement tenter, d'ailleurs, à cause de l'odeur fétide que leur communique une liqueur sécrétée par deux petites glandes situées près de l'anus.

L'Europe possède deux espèces de martes; la marte *commune* (*mustela martes*) longue d'environ 0^{m}.54, d'un brun lustré, avec une tache jaune sous la gorge. Elle habite les forêts, où elle se nourrit de reptiles, d'animaux, et d'œufs qu'elle va dénicher jusque sur le haut des arbres. La femelle porte 2 ou 3 petits, qu'elle met bas dans le trou d'un vieil arbre. Elle est rare en France. Sa fourrure est estimée. L'autre espèce est la *fouine* (*voy.*). Enfin la Sibérie produit la marte *zibeline* (*m. zibellina*), estimée pour sa riche fourrure; de la taille des putois, elle est, comme la marte commune, à laquelle elle ressemble beaucoup pour les couleurs, d'un brun lustré, noircissant en hiver, et nuancé de gris à la tête. Elle a du poil jusque sous les doigts, disposition en harmonie avec le climat dans lequel elle vit. C'est, en effet, au sein des montagnes glacées de l'Asie que le froid rend inhabitables, qu'il faut aller la chercher. Cette chasse qui se fait en hiver, parce que c'est l'époque où son pelage a le plus de valeur, est aussi pénible que périlleuse. On prend les martes dans des piéges, ou en enfumant leur terrier. Poursuivies, elles fuient avec la plus grande vitesse, et en faisant mille circuits. C'est en allant à la recherche de ces animaux que l'on a découvert les parties orientales de la Sibérie (*voy.*). La femelle met bas 4 à 5 petits qu'elle allaite 5 à 6 semaines. Il y a des variétés grises et blanches; ces dernières sont très rares. On range encore parmi les martes le *visou blanc des fourreurs*, de l'Amérique septentrionale, d'un fauve très clair, blanchâtre à la tête; et le *pékan* de Buffon, du Canada : ce dernier a le dessus du corps mêlé de

gris et de brun, la queue et les membres noirs. C. S-te.

MARTELAGE, *voy.* Forestier (*Code*), T. XI, p. 264, et Forêts, p. 275.

MARTENS (Georges-Frédéric de), publiciste distingué, naquit à Hambourg, le 22 février 1756. Il étudia à Gœttingue, visita successivement Wetzlar, Ratisbonne et Vienne pour se perfectionner dans la science du droit, fut nommé professeur à Gœttingue en 1784, et anobli en 1789. De 1808 à 1813, il exerça les fonctions de conseiller d'état, et y réunit bientôt celles de président de la section des finances au conseil d'état du royaume de Westphalie. En 1814, il fut nommé conseiller privé de cabinet par le roi de Hanovre, et en 1816, accrédité près de la diète de Francfort. Il mourut dans cette ville le 21 février 1821. On estime son *Recueil des principaux traités d'alliance, de paix*, etc., *depuis* 1761 (Gœtt., 1791-1818, 14 vol.; nouv. éd., 1817-37, 20 vol. in-8° dont un de table); son *Introduction au droit des gens positif de l'Europe* (*ib.*, 1796); ses *Cas remarquables du nouveau droit des gens européen* (*ib.*, 1800, 2 vol. in-4°); son *Cours diplomatique, ou Tableau des relations extérieures des puissances de l'Europe* (Berlin, 1801, 3 vol. in-8°), et son *Esquisse d'une histoire diplomatique des affaires publiques de l'Europe et des traités de paix depuis le* xv^e^ *siècle* (Berlin, 1807).

Son neveu, M. Charles de Martens, a marché dignement sur ses traces dans les *Causes célèbres du droit des gens* (Leipz., 1827, 2 vol. in-8°), et dans le *Guide diplomatique* (Paris, 1832, 2 vol.), qui est une seconde édition du *Manuel diplomatique, ou Précis des droits et des fonctions des agents diplomatiques* (Paris et Leipz., 1822). Enfin M. Ch. de Martens a continué le *Recueil des principaux traités* dû à son père. *C. L.* et S.

MARTHE, *voy.* Marie.

MARTIAL (M. Valérius Martialis) naquit à Bilbilis en Espagne, et vint à Rome à l'âge d'environ 22 ans, vers la 8° année du règne de Néron. Doué d'un esprit élégant et facile, ennemi du travail et du tracas, il préféra aux discussions lucratives du forum la vie oisive et solliciteuse du poëte protégé. Il reçut quelques faveurs de Titus et paraît avoir assez bien réussi auprès de Domitien. On lui donna successivement le rang de chevalier, celui de tribun, et les priviléges accordés aux citoyens qui avaient trois enfants. Il obtint même pour un assez grand nombre de protégés le droit de cité romaine. Martial payait tous ses patrons en flatteries, chantant leurs vertus, leur libéralité avant tout, leurs chiens, leur table et leurs maîtresses de tout sexe. Il aime lui-même tous les plaisirs de son siècle; il est connaisseur en gastronomie et met le public dans la confidence de ses plus honteuses amours, entremêlant tout cela de quelques protestations vagues sur la pureté de sa vie. A peu près tous les ans, il publiait un livre d'épigrammes comprenant ses flatteries, ses demandes, ses remercîments, ses plaintes et de nombreux traits satiriques lancés contre les travers et les vices de toute espèce que sa morale facile attaque toujours comme des ridicules. Il a, du reste, soit réserve, soit prudence, la discrétion de ne pas citer les véritables noms.

Martial se plaint souvent de la vie qu'il mène, comme d'un insupportable esclavage. Il voudrait l'indépendance, la campagne avec des causeries d'amis, la paresse avec les plaisirs faciles, et ce bon dormir qu'il a chanté tant de fois avant La Fontaine. Il aurait pu réaliser ses vœux de retraite; car il avait une petite maison à Rome et une autre à la campagne; il avait ses mulets, ses esclaves; mais il fallait à cet homme de plaisir plus que le vivre et le couvert; et tant que dura la faveur dont il jouissait sous Domitien, il n'eut pas le courage de réaliser ses propres désirs. Négligé par Nerva, qu'il avait bien loué cependant, même quelquefois aux dépens de Domitien, il prit, vers la 2^e^ année de son règne, le parti de retourner en Espagne. Pline le jeune, qu'il avait loué, fit une partie des frais de son voyage.

Martial se trouva d'abord fort heureux. Il fait l'éloge de sa retraite dans une petite pièce adressée à son ami Juvénal. Mais bientôt l'esprit mesquin, jaloux et tracassier de sa petite ville lui fit

regretter la société de Rome. Les libéralités de Marcella qu'on a cru mal à propos sa femme, et celles de quelques amis lui firent connaître, dans ses dernières années, une certaine aisance. Il vécut 3 ou 4 ans à Bilbilis, sans rien publier, et mourut peu de temps après avoir donné son 12e et dernier livre, vers l'an 103 de J.-C.

Le caractère de Martial n'a pas mérité l'extrême indulgence que lui ont accordée quelques critiques modernes, ni son esprit la sévérité de quelques autres, à la tête desquels il faut compter La Harpe. Nous avons de lui 12 à 1500 épigrammes en XII livres, un recueil d'une trentaine de petites pièces sur différentes particularités des spectacles, deux livres de distiques sur des comestibles de toute espèce ou des objets de fantaisie qu'on offrait en cadeau à ses amis. On conçoit que dans le nombre il y ait, comme dit l'auteur, « du bon, du médiocre et du mauvais ; » il a raison d'ajouter lui-même : « un livre ne se fait pas autrement. » Quant aux obscénités dont il est plein, il faut dire qu'à Rome, elles passaient pour une des nécessités du genre, et bien qu'on reprochât quelquefois à Martial d'aller trop loin, bien qu'il soit obligé plus d'une fois de se justifier, il paraît que bon nombre de nobles matrones n'en étaient pas trop effrayées. Disons donc que, sans le disculper entièrement, il faut surtout en accuser son siècle. Pline a loué sa bonhomie ; mais Pline était de bonne composition pour ceux qui faisaient son éloge. On lui a trouvé d'autres qualités, mais on ne saurait lui accorder celles d'un homme qui se respecte lui-même. Son talent peut être loué avec moins de réserve. Sa réputation était très grande chez les anciens; et il la mérita par la finesse et le mordant de son esprit. Ses épigrammes ne sont pas, comme celles de Catulle, une succession de traits satiriques. Toute la pièce est ordinairement faite pour amener le bon mot qui la termine. Cette manière est assez piquante et la plupart des épigrammatistes ont en cela suivi son exemple. Enfin c'est un peintre spirituel, et la lecture de Juvénal ne dispense pas de celle de Martial quand on veut connaître le mauvais côté des mœurs de Rome. J. R.

L'édition *princeps* de Martial est celle de Venise, sans date (1470), in-4°. Parmi les éditions plus modernes, nous citerons celles de C. Schrevelius, Amst., 1670, in-8° ; de V. Collesson (*ad usum D.*), Paris, 1680, in-4° ; de la collection Lemaire, Paris, 1825, 3 vol. in-8°, etc. Malgré plusieurs essais de traduction en français, tentés par Marolles, Simon, Auguis, et autres, Martial attend encore son interprète dans notre langue. S.

MARTIALE (LOI), *voy.* ÉTAT DE SIÉGE.

MARTIANUS ou **MARCIANUS CAPELLA**, *voy.* CAPELLA.

MARTIGNAC (vicomte GAYE DE), ministre de l'intérieur vers la fin de la Restauration, naquit à Bordeaux, en 1776, d'une famille illustrée dans la littérature et la robe. De bonne heure, il prit à tâche de ne pas mentir à cette double origine. En 1798, il accompagna, en qualité de secrétaire privé, Sièyes, nommé à la légation de Berlin ; puis ses succès au barreau et dans les lettres lui attirèrent l'attention de ses compatriotes; enfin ses efforts en faveur des Bourbons pendant la période des Cent-Jours, lui valurent la protection de la famille royale. Entré, à cette époque seulement, dans la magistrature, il fut fait procureur général près la cour royale de Limoges. En 1821, le département de Lot-et-Garonne l'envoya à la Chambre des députés, où il prit place au côté droit. La cause monarchique n'eut pas de défenseur plus dévoué, ni l'opposition de plus constant adversaire. Aussi fut-il choisi, en 1823, pour accompagner M. le duc d'Angoulême, à l'armée d'Espagne, en qualité de commissaire civil du roi. Il remplit dignement cette mission, et contribua de tout son pouvoir au rétablissement de l'autorité royale. A son retour, il fut nommé secrétaire d'état, et bientôt après, directeur des domaines. En 1824, il reçut le titre de vicomte. Réélu, en 1827, par le département de Lot-et-Garonne, il fut, lors de la chute du ministère Villèle (*voy.*), porté au ministère de l'intérieur (4 janvier 1828). Il y marqua son passage par des principes de modération et un essai

de fusion des différents partis qui lui attirèrent l'estime générale.

« Ce qui frappa le plus en lui, dit M. de Salvandy, ce ne fut pas seulement l'élévation de son talent, son improvisation pleine et facile, la grâce de sa parole, la magie de cette voix qui trouvait mille chemins pour arriver au cœur de ses adversaires comme de ses amis : les esprits attentifs reconnurent d'abord une situation nouvelle, un plan arrêté, des vœux de conciliation dont seulement on ne pouvait pas dire ce qui les conseillait le plus haut, ou bien un esprit qui savait prévoir, ou bien une âme qui ne savait pas haïr. »

Dans l'exposé des motifs d'un projet de loi sur l'administration communale, le ministre disait (9 février 1829) : « L'autorité royale se fortifie par un exercice ferme et manifeste de ses droits; elle s'affaiblirait en cherchant à priver un peuple qu'elle a enrichi des biens dont elle l'a doté. L'autorité royale a pour elle la légitimité, le droit et la force : il faut qu'elle ait encore l'équité et la raison; on la craint et on la respecte parce qu'elle est puissante; il faut qu'on l'aime parce qu'elle est juste et franche. C'est ainsi que nous entendons les intérêts du trône. » Malheureusement ce sage système ne devait pas prévaloir : la loi communale et la loi départementale furent retirées, par suite de l'adoption d'un amendement de la commission de la Chambre des députés qui supprimait les conseils d'arrondissement. Abandonné du parlement et mal vu de la cour, le ministère ne put se soutenir : le prince de Polignac (*voy.*) y fut appelé (8 août), et le vicomte de Martignac reprit sa place à la Chambre, où la confiance de ses mandataires ne lui fit pas défaut.

Après la révolution de 1830, il ne crut pas devoir donner sa démission, et resta sur les bancs de la droite pour être encore utile à ses amis politiques. Un de ses plus beaux titres de gloire n'est-il pas en effet la défense qu'il présenta, lors de la mise en accusation des ministres de Charles X, en faveur du prince de Polignac? Après avoir accompli cet acte de générosité (18 décembre 1830), il reparut à peine à la Chambre pour l'ouverture de la session suivante, et, depuis longtemps en proie à une douloureuse maladie, il succomba à Paris, le 3 mars 1832. Peu de jours avant sa mort, il avait annoncé la publication prochaine d'un ouvrage intitulé : *Essai historique sur la révolution d'Espagne et sur l'intervention de* 1823 (Paris, 1832, 3 vol. in-8°). On lui devait *Ésope chez Xanthus*, comédie-vaudeville en 1 acte (Paris, 1801, in-8°); *le Couvent de Sainte-Marie-aux-Bois*, épisode, précédé d'une notice sur la guerre d'Espagne en 1823 (Paris, 1831, in-12), etc. D. A. D.

MARTIN (SAINT), né vers l'an 316, à Sabarie (auj. Stein), dans la Pannonie (Basse-Hongrie), de parents païens, s'instruisit de bonne heure dans les dogmes du christianisme, à l'école des catéchètes de Pavie. A l'âge de 16 ans, son père, qui était tribun militaire, le força à entrer dans l'armée. Il servit sous les drapeaux de Constantin et de Julien, et se retira ensuite dans les Gaules où il donna l'exemple de toutes les vertus. Tout le monde connaît, et la peinture a souvent reproduit, ce trait du saint guerrier qui, ayant rencontré un pauvre mal vêtu à la porte d'Amiens, coupa son habit en deux pour le couvrir. Selon la légende, Jésus-Christ lui apparut la nuit suivante revêtu de cette moitié d'habit, ce qui l'engagea à se faire baptiser bientôt après, l'an 337. Après qu'il eut passé plusieurs années dans la retraite, S. Hilaire, évêque de Poitiers, lui conféra l'ordre d'exorciste. Le désir de revoir sa famille l'ayant conduit en Pannonie, il fut attaqué dans les Alpes par deux voleurs dont l'un tenait déjà sa hache levée sur sa tête, lorsque l'autre, ému de compassion, lui sauva la vie, et se convertit. De retour dans son pays, Martin convertit aussi sa mère, et s'opposa avec zèle aux ariens qui dominaient en Illyrie. Fouetté publiquement pour avoir soutenu la divinité du Christ, il montra, au milieu de ce supplice, la constance des premiers martyrs; et, banni ensuite de sa patrie, il se rendit à Milan, d'où il passa bientôt dans l'île de Gallinaria pour échapper aux persécutions de l'évêque Auxence. Ayant appris qu'Hilaire était de retour de son exil, il alla s'établir près de Poitiers, rassembla un

grand nombre de religieux et opéra plusieurs miracles. Sa réputation s'étant répandue de plus en plus, le peuple l'arracha à sa solitude (375), et le plaça, malgré lui, sur le siége de Tours. Pour se séparer du monde, il bâtit auprès de la ville, entre la Loire et un roc escarpé, le monastère de Marmoutiers, où il termina ses jours en 400. Ennemi des hérétiques, il donna cependant un bel exemple d'humanité en s'opposant de toutes ses forces à la condamnation à mort des priscillianistes, et en refusant de faire cause commune avec leurs persécuteurs acharnés. Martin est le premier saint qui ait reçu un culte public dans l'Église romaine. On raconte que, dans un repas où il assistait, l'empereur Maxime lui fit donner la coupe pour la recevoir ensuite de sa main. C'est cette anecdote qui a fait choisir S. Martin pour le patron des buveurs. Sa fête se célèbre le 11 novembre. Sa vie a été écrite par Sulpice-Sévère et par Fortunat. *C. L.*

MARTIN I-V. Cinq papes ont porté ce nom.

Martin I^er^ (*saint*), né à Todi, en Toscane, fut élu pontife de Rome en 649. Il y tint un nombreux concile d'évêques italiens, dans lequel il condamna les monothélètes et l'ecthèse de l'empereur Héraclius. Cette imprudence attira sur sa tête les plus grands malheurs. Enlevé de Rome et conduit à Constantinople, il y fut mis en jugement comme coupable de lèse-majesté, et ne dut la vie qu'aux prières du patriarche Paul. Exilé dans la Chersonnèse, il y mourut en 655. Il a été placé parmi les saints.

Martin II ou Marin I^er^ (*Galesien-Fallisque*), était fils de Palomb, Français d'origine, archidiacre de l'église romaine. Il monta sur le Saint-Siége en 882, et mourut en 884.

Martin III ou Marin II, 132^e^ pape, successeur d'Étienne VIII, en 942, essaya de réformer le clergé et les moines. Il ne négligea rien non plus pour mettre un terme aux guerres qui désolaient Rome et l'Italie, et mourut en 946.

Martin IV (*Simon de Brie*), né dans le diocèse de Sens, on ignore en quelle année, fut successivement chanoine à Tours, garde des sceaux de saint Louis, selon quelques auteurs, cardinal et légat du Saint-Siége en France, et enfin pape après la mort de Nicolas III, décédé en 1280. Il dut son élection à l'influence de Charles d'Anjou, qui employa jusqu'à la violence pour obtenir un choix conforme à ses intérêts. Aussi se montra-t-il constamment dévoué à ce prince, qu'il couronna roi de Sicile à Orviète. Martin mourut à Pérouse, le 28 mars 1285.

Martin V, 214^e^ pape, était Romain et de l'illustre famille des Colonne (*voy.*). Il se nommait *Othon*, et fut élu le 11 novembre 1417, pendant le concile de Constance (*voy.*). Succédant ainsi à la fois à Jean XXIII, Grégoire XII et à l'antipape Benoît XIII, il sut raffermir le trône pontifical ébranlé par les schismes et les guerres (*voy.* Hussites, etc.), et mourut le 20 février 1431, au moment où il songeait à ouvrir le concile de Bâle. E. H-G.

MARTIN (Jean-Blaise), célèbre chanteur, naquit à Paris le 14 octobre 1769. Petit-fils d'un peintre qui eut quelque renommée sous Louis XIV, il resta orphelin de bonne heure, et fut élevé par un oncle qui cultiva ses heureuses dispositions pour le chant. Dès sa plus tendre enfance, on admirait déjà la pureté et l'étendue de sa voix; on applaudissait aussi son talent naissant sur le violon. Peut-être même eût-il donné la préférence à ce roi des instruments; mais l'échec qu'il essuya lorsqu'il concourut pour se faire admettre à l'orchestre de l'Opéra, lui fit reporter tous ses soins sur la musique vocale. Cette fois, quoique ses premières tentatives pour aborder la grande scène de l'Académie royale de musique eussent encore été repoussées, il n'en persista pas moins dans ses études, et vers la fin de l'année 1788, il se fit entendre dans les concerts de l'hôtel de Bullion, où sa belle voix de baryton obtint un brillant succès. Cet heureux début lui valut, en janvier 1789, un engagement dans la troupe du théâtre de Monsieur qui s'organisait alors avec des artistes italiens et français. Il parut pour la première fois sur la scène, dans le rôle du fils du marquis de Tulipano, opéra de Paisiello, traduit. Le genre italien lui fournit en cette circonstance d'excellents

modèles, dont il sut habilement profiter. En 1794, il passa au théâtre Favart, où il vint compléter l'admirable ensemble déjà formé par Elleviou (*voy.*), Chenard, Mmes Saint-Aubin et Dugazon (*voy.*). Quand ce théâtre opéra sa réunion avec celui de Feydeau, en 1801, Martin fut admis dans la nouvelle troupe de l'Opéra-Comique. C'est principalement à compter de cette époque que ce chanteur, adoré du public, sut constamment, avec Elleviou, attirer la foule. Resté seul en possession de la faveur, après le départ de ce dernier, arrivé en 1813, il continua pendant plusieurs années à fixer la vogue. Les opéras dans lequel il eut le plus de succès furent successivement *l'Irato*, *une Folie*, *Ma tante Aurore*, *Picaros et Diego*, *Gulistan*, *le Charme de la voix*, *Jean de Paris*, *le Nouveau Seigneur du village*, *Joconde*, *Jeannot et Colin*, *le petit Chaperon-Rouge*, *les Voitures versées*, *le Maître de chapelle*, etc. Fatigué d'un aussi long service, il prit sa retraite le 31 mars 1823; mais un intervalle de repos ayant rendu à sa voix toute sa souplesse, il reparut dans le courant de l'année 1826, à Feydeau, où il arracha de nouveaux applaudissements aux amateurs dont il avait fait autrefois les délices. Rentré de nouveau dans la retraite, on le vit avec surprise en sortir encore une fois, en 1834, pour jouer, à l'âge de 65 ans, le principal rôle d'un opéra nouveau de M. Halévy, *la Vieillesse de Lafleur*. A la suite de cette dernière apparition, il ne fit plus que languir, et la mort de sa fille, en 1836, vint lui porter le coup fatal. Il mourut le 28 octobre 1837, à La Ronzière, près de Lyon, chez Elleviou. Cet ami dévoué lui a peu survécu : on sait qu'il est mort d'une attaque d'apoplexie, à Paris, au commencement de cette année.

La voix de Martin était un magnifique baryton, composé du ténor avec les sons graves de la basse. Pendant plus de 30 ans, il conserva un timbre d'une grande fraîcheur. Acteur médiocre, il était un chanteur plein de verve et possédant à fond la connaissance de la musique. Dès l'année 1825, il fut nommé professeur au Conservatoire, et il garda cette place jusqu'à la fin de sa carrière. Il voulut aussi s'essayer dans la composition : on a de lui quelques romances, et un opéra intitulé *les Oiseaux de mer*, qui tomba à Feydeau, en 1796. D. A. D.

MARTINET, énorme marteau dont on se sert, dans la fabrication des métaux, pour les étirer et leur faire prendre différentes formes, en les dégageant de leurs scories, au moyen de la percussion. Il y en a qui pèsent jusqu'à 3,000 et même 4,500 kilogr. Un courant d'eau ou la vapeur fait mouvoir ces lourdes machines qu'on nomme aussi *ordons*. La roue motrice est supportée par un *arbre* creux fait de plusieurs pièces de bois. Cet arbre peut être aussi en fonte de fer, de même que les roues hydrauliques. Quelquefois le marteau, le manche et toute la charpente sont de cette même matière. Après la fusion, on porte les métaux sur une grosse enclume faisant partie de l'appareil, et sur laquelle tombe le marteau, mu par des mécanismes qui peuvent varier à l'infini, mais qui se rapportent généralement à des cames (sortes de longues dents adaptées de loin en loin à une roue) soulevant le marteau et le laissant échapper en tournant pour le ressaisir ensuite. Le travail du marteau peut être remplacé par celui des laminoirs (*voy.*); le produit n'est pas toujours, il est vrai, d'aussi bonne qualité; mais la quantité obtenue augmente dans une progression qui doit souvent faire préférer cette dernière méthode. *Voy.* Forge. L. L.

MARTINEZ DE LA ROSA (Don Francisco), homme d'état et littérateur espagnol, est né à Grenade, en 1786, d'une famille d'hidalgos. En sa qualité d'aîné, il avait seul droit à l'héritage paternel; cependant, il partagea généreusement avec ses frères. Après avoir achevé ses études, il se mit à donner, à Salamanque, des cours de littérature et de philosophie. Lors de la première invasion des Français, en 1808, il entreprit la publication d'un journal, où il défendit éloquemment les principes de l'indépendance nationale. En 1812, les cortès le chargèrent de plusieurs missions diplomatiques, et deux ans après, quoiqu'il se fût déclaré hautement contre le système d'une seule chambre, il fut élu membre de la première assemblée des cortès or-

dinaires, qui fut dissoute par Ferdinand VII. Il partagea le sort des libéraux que l'absolutisme envoya dans les présides d'Afrique. Ce fut à cette époque qu'il composa sa tragédie de *Morayma*. La révolution de l'île de Léon lui rendit la liberté, en 1820. Grenade le choisit pour son représentant aux cortès. Non moins distingué comme orateur que comme publiciste, il sut, par sa modération, imposer silence aux partis extrêmes, et il ne tarda pas à être nommé président de l'assemblée. En 1822, Ferdinand VII lui confia le portefeuille des affaires étrangères et le soin de composer un cabinet, qui a été surnommé le ministère *des modérés*. Le triomphe des communeros et des descamisados (*voy.* ces mots), à la suite de la sanglante révolte des gardes, le 7 juillet 1822, le renversa. Après le rétablissement de la royauté absolue, il se sauva en France, où il passa sept ans occupé principalement de la culture des lettres. En 1830, il fit jouer à Paris (théâtre de la Porte-Saint-Martin), avec succès, son drame historique d'*Aben Humeya, ou les Maures sous Philippe II*. Peu de temps après, il obtint la permission de rentrer en Espagne, son nom ne s'étant trouvé mêlé à aucun des complots dirigés contre Ferdinand; et bientôt son mérite, joint à sa réputation, lui gagna la confiance du gouvernement. A la chute du ministre Zéa Bermudès (*voy.*), le 15 janvier 1834, il fut nommé, par la reine-régente, président du conseil et ministre des affaires étrangères. Son premier soin fut de rappeler MM. Arguelles, Galiano, Isturiz, Quiroga, Mina (*voy.* ces noms), et tous ceux qui avaient été exclus de la première amnistie. Le 10 avril, il publia la constitution nouvelle, appelée *Estatuto real* (*voy.* MARIE-CHRISTINE), qui fut vivement attaquée par les partisans de la constitution de 1812; et quelques jours après, il signa, au nom de l'Espagne, le traité de la quadruple alliance entre ce royaume, celui de Portugal, la France et l'Angleterre. Le triomphe du parti exalté l'évinça bientôt, et sa résistance lui fit courir les plus grands dangers : aussi dut-il s'y soustraire par un nouvel exil. Aujourd'hui, rentré dans sa patrie, M. Martinez de la Rosa est de nouveau un des membres les plus éminents du parlement espagnol, jouissant de l'estime des hommes de bien. Comme orateur, M. Martinez de la Rosa se distingue plutôt par la grâce de l'élocution et la facilité de l'improvisation que par l'énergie de l'expression et la profondeur des pensées. Comme poëte, il a pris pour modèle l'école classique française. Ses *OEuvres littéraires* ont été publiées en 4 vol., à Paris, en 1832. Il est secrétaire perpétuel de l'Académie espagnole, place qu'il a conservée même pendant son ministère. Z.

MARTINGALE, manière de jouer qui consiste à toujours risquer une somme augmentée proportionnellement à celle que l'on vient de perdre et aux chances du jeu, et qui par conséquent doit faire rentrer le joueur, lorsqu'il gagne, dans tous les fonds qu'il a perdus précédemment. Si, en effet, les chances restaient égales entre le joueur et le banquier, si ce dernier ne se réservait toujours des chances particulières et certaines, il y aurait probabilité que les coups du sort se porteraient alternativement des deux côtés, et la martingale serait la manière la plus prudente de jouer; mais il faut toujours des fonds considérables pour l'entreprendre, car même en jouant d'abord petit jeu, si l'on double ensuite, la progression augmente bien vite énormément. Si l'on jouait, par exemple, 1 fr. la première fois, et qu'on restât seulement 18 fois sans gagner, on aurait déjà perdu 262,143 fr.; et pour jouer la 19e fois, il faudrait risquer une somme plus forte d'un fr., la 20e fois, 524,288 fr., la 21e, 1,048,576 fr. L. L.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME DIX-SEPTIÈME.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU TRENTE-TROISIÈME VOLUME.

MM.	
Artaud (l'inspecteur général)	A-d.
Audiffret	H. A-d-t.
Avenel	M. A.
Avezac (d')	*A...
Baron (le capitaine), au Havre	Cap. B.
Biet	J. B-t.
Bradi (Mme la comtesse de)	L. C. B.
Brunet	W. B-t.
Carette (le colonel)	C-te.
Chamrobert (de)	P. C.
Cognat	J. C-t.
Croze (de)	J. d. C-ze.
Cuvier (le pasteur)	R. C.
Déaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Depping	D-g.
Dumas (à Bolbec)	Ant. D.
Du Mersan	D. M.
Fée (à Strasbourg)	A. F.
Feuillet de Conches	F. d. C.
Flotte (Gaston de), à Marseille	G. d. F-te.
Golbéry (de)	P. G-y.
Guadet	J. G-t.
Haag (Eugène)	E. H-g.
Haag (Émile)	Em. H-g.
Haillot (le commandant), à Lyon	C. A. H.
Huot	J. H-t.
La Fage (Adrien de)	J. A. de L.
Laget	C. L-g-t.
La Nourais (de)	L. N.
Laténa (de), à Chablis	J. L-t-a
Legrand	A. L-d.
Lemonnier	C. L-r.
Le Roy de Chantigny	L. d. C.
Louvet	L. L.
Morawski (Théodore)	Th. M-ki.
Morozewicz	C. M-cz.
Naudet	N-t.
Ourry	M. O.
Rathery	R-y.
Ratier (le docteur)	F. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Reinaud	R.
Rinn	J. R.
Santarem (le vicomte de)	V. de S-t-m.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Saunois	V. S.
Schnitzler	J. H. S. et S.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
Schoenefeld (de). . . .	S-f-d.	Taillandier.	A. T-r.
Soyer.	L. C. S.	Vaucher (à Genève) . .	L. V.
Spach (Édouard)	Éd. Sp.	Vieillard.	P. A. V.
Spach (Louis), à Strasbourg	L. S.	Villenave	V-ve.
		Vogel.	Ch. V.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon*, ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana*. Enfin la signature *Enc. autr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*.

ADDITIONS ET ERRATA.

Tome XVI.

Pag. 6, col. 2, ligne 15, *ajoutez que* Fréd. Lablache, son fils aîné, a débuté avec succès au Théâtre-Italien, en 1841.

p. 14, col. 2, lignes 3 et 4, *effacez* le renvoi, c'est de la ville Noire de Madras (*voy.*) qu'il s'agit.

p. 15, col. 1, ligne 3, *au lieu de* en février 1840, *lisez* le 17 décembre 1840.

p. 25, col. 1, ligne 11, *au lieu de* Mais avant, *lisez* Mais au lieu.

p. 27, col. 2, ligne 52, *au lieu de* Diderot donna bientôt, *lisez* dans le même temps, Diderot donnait.

p. 29, col. 2, ligne 12, *au lieu de* réimprimés, *lisez* réimprimées.

p. 34, col. 2, ligne 23, *au lieu de* Mlle Lochet, *lisez* Mlle Hochet.

p. 53, col. 1, ligne 14, *ajoutez que* M. de La Ferronnays est mort à Rome, le 18 janvier 1842.

p. 64, à la fin de la note, *au lieu de* Il vivait encore en 1823, *lisez* Il mourut à Château-Thierry, le 16 août 1824, à l'âge de 76 ans.

p. 80, col. 1, lignes 53 et 54, *au lieu de* Le redos, *lisez* Le repos.

p. 97, col. 2, ligne 24, *au lieu de* silicate de fer (?) soufre (?) alcali, *lisez* silicate de fer (?), soufre (?), alcali.

p. 117, col. 1, note, *au lieu de* Alfred de Vigny, *lisez* Alfred de Musset.

p. 144, col. 2, ligne 27, *après* marchant au supplice, *ajoutez* (22 avril 1794).

p. 169, col. 1, ligne 14, *au lieu de* Péronne, *lisez* Pérenne.

p. 194, col. 2, lignes 10 et 11, *au lieu de* dramatique de Lyon. Successivement, *lisez* dramatique. De Lyon, successivement.

p. 211, col. 2, ligne 26, au lieu de *Society o*, lisez *Society of*.

p. 213, col. 2, ligne 34, *au lieu de* le peintre Bose, *lisez* le naturaliste Bose (*voy.*).

p. 221, col. 1, ligne 19, *au lieu de* 1545, *lisez* 1645.

p. 233, col. 1, ligne 5, *ajoutez que* M. Larrey est mort à Lyon, le 25 juillet 1842, dans les bras de son fils, au retour d'une inspection des hôpitaux militaires de l'Algérie.

p. 239, col. 2, ligne 3, *au lieu de* il siége encore, etc., *lisez* il est mort en 1842.

p. 261, col. 2, ligne 4 de la note, *au lieu de* Charpentier, *lisez* Carpentier.

p. 284, col. 1, lignes 52 et 53, *effacez* Elle a précédé son mari au tombeau, *et au lieu de* Leurs cendres sont, *lisez* Leurs cendres seront.

p. 295, col. 1, ligne 51, *au lieu de* 1747, *lisez* 1717.

p. 300, col. 1, ligne 13, *au lieu de* disparution, *lisez* disparition.

p. 329, col. 1, ligne 48, *au lieu de* Lesczynski, *lisez* Leszczynski.

p. 361, col. 2, ligne 49, *au lieu de* 1803, *lisez* 1802.

p. 363, col. 1, ligne 1, *au lieu de* se rapporte, *lisez* est fait.

p. 372, col. 2, ligne 46, *au lieu de* L'une, *lisez* L'âme.

p. 373, col. 1, ligne 22, *au lieu de* cause matérielle, *lisez* cause immatérielle.

p. 375, col. 2, ligne 6, *au lieu de* est le droit divin, *lisez* est de droit divin.

p. 394, col. 2, ligne 33, *au lieu de* allures simples, *lisez* allures souples.

Pag. 430, col. 2, ligne 11, *après* ce qu'il est devenu, *ajoutez* On croit qu'il se tua d'un coup de pistolet à Forges (Seine-Inférieure); mais il n'est pas prouvé que l'individu qui se donna la mort dans cette ville soit Paris.

p. 431, col. 2, ligne 53, *au lieu de voy.* LAZARISTES, *lisez voy.* saint LAZARE.

p. 456, col. 2, ligne 42, *ajoutez* aux ouvrages de M. Letronne : en 1842, *Recueil des Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. I^er^, Paris, Impr. roy., in-4° avec atlas.

p. 472, col. 2, ligne 13, *au lieu de* sa vie natale, *lisez* sa ville natale.

p. 497, col. 1, ligne 20, *au lieu de* auprès de prince, *lisez* auprès de ce prince.

p. 525, col. 2, ligne 14, *ajoutez* M. Liebig vient d'être élu (juillet 1842) membre correspondant de l'Académie des Sciences (Institut de France).

p. 561, col. 2, ligne 6, *ajoutez* Une ordonnance royale, du mois de juin 1842, suivie de la conclusion d'un traité de commerce avec la Belgique, y a depuis pourvu.

p. 701, col. 2, ligne 11, *après* Londres, *ajoutez* (Greenwich).

p. 775, col. 2, ligne 29, *au lieu de* Il vit en Angleterre, *lisez* En juin 1842, il fut arrêté à Neuilly, pour cause de rupture de ban.